001-RAA du 02 avril 2026 3
01-01 Arrete 2026-1132 409
01-02 Modification arrêté n° 2026-1051 Renouvellement_SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME Signé 413
01-03 Arrêté conjoint_ARS n°2026-0750_CD51_signé 417
01-04 080011224_Décision n° 2026-0067_GCS ES HAD Ardennes_HAD 422
01-05 100006279_Décision n° 2026-0099_GHAM_HAD 442
01-06 100010347_Décision n° 2026-0071_GCS PATCS_HAD 448
01-07 510000060_Décision n° 2026-0068_CH d'Epernay_HAD 472
01-08 510000078_Décision n° 2026-0073_CH Vitry-le-François_HAD 480
01-09 540000080_Decision n° 2026-0079_CH de Luneville_HAD 490
01-10 540006707_Decision n° 2026-0080_OHS_HAD 502
01-11 540010519_Decision n° 2026-0081_Association HADAN_Agglo Nanceienne_HAD 514
01-12 540010519_Décision n° 2026-0094_Association HADAN_Joeuf_HAD 535
01-13 540010519_Décision n° 2026-0095_Association HADAN_Thionville_HAD 541
01-14 550003354_Décision n° 2026-0075_CH BLD FV_HAD 549
01-15 550006795_Décision n° 2026-0076_CHVSM_HAD 557
01-16 570000158_Decision n° 2026-0085_CH de Sarreguemines_HAD 569
01-17 570010181_Décision n° 2026-0078_SOS SANTE_CH MT ST Martin_HAD 574
01-18 570015099_Decision n° 2026-0087_CH de Sarrebourg_HAD 580

01-19 570023630_Décision n° 2026-0077_Groupe UNEOS Metz_HAD 588
01-20 670000652_Decision n° 2026-0088_AURAL Bergson_HAD 602
01-21 670000785_Decision n° 2026-0089_Fondation St Francois_-HAD 608
01-22 670014604_Decision n° 2026-0090_Fondation Vincent de Paul_Cl St-Luc_HAD 617
01-23 670780055_Decision n° 2026-0091_HUS_CMCO_HAD 620
01-24 680007598_Décision n° 2026-0092_HAD Centre Alsace_HAD 623
01-25 680017811_Décision n° 2026-0093_HAD Sud Alsace_HAD 635
01-26 750047367_Décision n° 2026-0069_SAS HAD France_Châlons_HAD 649
01-27 750047367_Décision n° 2026-0072_SAS HAD France_Chaumont Langres_HAD 661
01-28 750050759_Decision n° 2026-0086_CANSSM FILIERIS_HAD 679
01-29 750721334_Décision n° 2026-0070_Croix Rouge Française-_HAD 684
01-30 880009147_Décision n° 2026-0082_CHI HMV_Gerardmer_-HAD 696
01-31 920029097_Décision n° 2026-0083_Fondation Santé Service Epinal_HAD 702
01-32 920029097_Décision n° 2026-0084_Fondation Santé Service Neufchâteau_HAD 716
01-33 Arrêté EMSP 2026-1287 728
01-34 Arrêté LHSS périnatalité 2026-1286 731
01-35 DM AAP_54EMSP_SOS_Solidarités 2026-0145 734
01-36 DM 67CSAPA_ITHAQUE corrigée V2 2026-0146 736
01-37 DM AAP_68EMSP_ALEOS_corrigée V2 2026-0147 739

01-38 ARRÊTE CS n°2026-1330_CH BAR SUR SEINE 741
01-39 Arrêté CS n° 2026-1331_CH JOINVILLE 745
01-40 Décision_2026-0174_CH-Commercy_SMR 749
01-41 Decision 2026-0173 prolongation_Susp_chirurgie HC _GHSA 751
01-42 ARRETE ARS N° 2026-1300_modification arrêté n° 2025-4242_IME Louise Scheppler_V2_signé 754
01-43 20260306 GCSMS URTSA Convention constitutive - signée 758
01-44 Arrêté n°2026-1340 CA de l'ICL 773
01-45 Arrêté conjoint_ARS n°2026-0752_CD54_signé 777
02-01 2026_0401_subdelegation_fonctionnement_general_DRAA-F_2026_80 783
03-01 Décision 2026-DG 32 - Délégation de signature EHPAD Thiaucourt-Regniéville - 30 mars 2026 790
03-02 Décision 2026-DG33 - Délégation de signature EHPAD Labry et Mars-La-Tour - 30 mars 2026 792
03-03 Décision 2026-DG36 - Délégation de signature EHPAD SFA Pont-à-Mousson - 30 mars 2026 794
04-01 intérim M.ZINSIUS du 31.03 au 24.04.26 - SPIP 1052_001 795
05-01 DREAL AP 2026-117 portant organisation de la DREAL Grand Est 797

001 Modèle Couverture recueil 3
002 Modèle description détaillée 4
01-01 Arrete 2026-1132 8
01-02 Modification arrêté n° 2026-1051 Renouvellement_SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME Signé 12
01-03 Arrêté conjoint_ARS n°2026-0750_CD51_signé 16
01-04 080011224_Décision n° 2026-0067_GCS ES HAD Ardennes_HAD 21
01-05 100006279_Décision n° 2026-0099_GHAM_HAD 41
01-06 100010347_Décision n° 2026-0071_GCS PATCS_HAD 47
01-07 510000060_Décision n° 2026-0068_CH d'Epernay_HAD 71
01-08 510000078_Décision n° 2026-0073_CH Vitry-le-François_HAD 79
01-09 540000080_Decision n° 2026-0079_CH de Luneville_HAD 89
01-10 540006707_Decision n° 2026-0080_OHS_HAD 101
01-11 540010519_Decision n° 2026-0081_Association HADAN_Agglo Nanceienne_HAD 113
01-12 540010519_Décision n° 2026-0094_Association HADAN_Joeuf_HAD 134
01-13 540010519_Décision n° 2026-0095_Association HADAN_Thionville_HAD 140
01-14 550003354_Décision n° 2026-0075_CH BLD FV_HAD 148
01-15 550006795_Décision n° 2026-0076_CHVSM_HAD 156
01-16 570000158_Decision n° 2026-0085_CH de Sarreguemines_HAD 168
01-17 570010181_Décision n° 2026-0078_SOS SANTE_CH MT ST Martin_HAD 173
01-18 570015099_Decision n° 2026-0087_CH de Sarrebourg_HAD 179

01-19 570023630_Décision n° 2026-0077_Groupe UNEOS Metz_HAD 187
01-20 670000652_Decision n° 2026-0088_AURAL Bergson_HAD 201
01-21 670000785_Decision n° 2026-0089_Fondation St Francois_-HAD 207
01-22 670014604_Decision n° 2026-0090_Fondation Vincent de Paul_Cl St-Luc_HAD 216
01-23 670780055_Decision n° 2026-0091_HUS_CMCO_HAD 219
01-24 680007598_Décision n° 2026-0092_HAD Centre Alsace_HAD 222
01-25 680017811_Décision n° 2026-0093_HAD Sud Alsace_HAD 234
01-26 750047367_Décision n° 2026-0069_SAS HAD France_Châlons_HAD 248
01-27 750047367_Décision n° 2026-0072_SAS HAD France_Chaumont Langres_HAD 260
01-28 750050759_Decision n° 2026-0086_CANSSM FILIERIS_HAD 278
01-29 750721334_Décision n° 2026-0070_Croix Rouge Française-_HAD 283
01-30 880009147_Décision n° 2026-0082_CHI HMV_Gerardmer_-HAD 295
01-31 920029097_Décision n° 2026-0083_Fondation Santé Service Epinal_HAD 301
01-32 920029097_Décision n° 2026-0084_Fondation Santé Service Neufchâteau_HAD 315
01-33 Arrêté EMSP 2026-1287 327
01-34 Arrêté LHSS périnatalité 2026-1286 330
01-35 DM AAP_54EMSP_SOS_Solidarités 2026-0145 333
01-36 DM 67CSAPA_ITHAQUE corrigée V2 2026-0146 335
01-37 DM AAP_68EMSP_ALEOS_corrigée V2 2026-0147 338

01-38 ARRÊTE CS n°2026-1330_CH BAR SUR SEINE 340
01-39 Arrêté CS n° 2026-1331_CH JOINVILLE 344
01-40 Décision_2026-0174_CH-Commercy_SMR 348
01-41 Decision 2026-0173 prolongation_Susp_chirurgie HC _GHSA 350
01-42 ARRETE ARS N° 2026-1300_modification arrêté n° 2025-4242_IME Louise Scheppler_V2_signé 353
01-43 20260306 GCSMS URTSA Convention constitutive - signée 357
01-44 Arrêté n°2026-1340 CA de l'ICL 372
01-45 Arrêté conjoint_ARS n°2026-0752_CD54_signé 376
02-01 2026_0401_subdelegation_fonctionnement_general_DRAA-F_2026_80 382
03-01 Décision 2026-DG 32 - Délégation de signature EHPAD Thiaucourt-Regniéville - 30 mars 2026 389
03-02 Décision 2026-DG33 - Délégation de signature EHPAD Labry et Mars-La-Tour - 30 mars 2026 391
03-03 Décision 2026-DG36 - Délégation de signature EHPAD SFA Pont-à-Mousson - 30 mars 2026 393
04-01 intérim M.ZINSIUS du 31.03 au 24.04.26 - SPIP 1052_001 394
05-01 DREAL AP 2026-117 portant organisation de la DREAL Grand Est 396

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Édition du 2 avril 2026

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

ÉDITION DU 2 AVRIL 2026

01 – AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ

01-01 ARRETE ARS n° 2026-1132 du 23 mars 2026 portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie à Charleville-Mézières (08000)

01-02 ARRETE ARS N° 2026-1175 du 23 mars 2026 portant modification de l'arrêté ARS n° 2026-1051 du 11 mars 2026 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association AFG AUTISME pour le fonctionnement du SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME situé à LA CHAPELLE ST LUC

01-03 Arrêté n° 2026-0750 Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

01-04 Décision ARS Grand Est n° 2026-0067 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du GCS ES HAD des Ardennes sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières

01-05 Décision ARS Grand Est n° 2026-0099 du 24/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Groupement Hospitalier Aube Marne sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine

01-06 Décision ARS Grand Est n° 2026-0071 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du GCS PATCS sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes

01-07 Décision ARS Grand Est n° 2026-0068 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier d'Epernay sur le site de l'HAD Epernay

01-08 Décision ARS Grand Est n° 2026-0073 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Vitry-le-François sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François

01-09 Décision ARS Grand Est n° 2026-0079 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Lunéville sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville

01-10 Décision ARS Grand Est n° 2026-0080 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy

01-11 Décision ARS Grand Est n° 2026-0081 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne

01-12 Décision ARS Grand Est n° 2026-0094 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf

01-13 Décision ARS Grand Est n° 2026-0095 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Thionville

01-14 Décision ARS Grand Est n° 2026-0075 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc

01-15 Décision ARS Grand Est n° 2026-0076 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas

01-16 Décision ARS Grand Est n° 2026-0085 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) pour les mentions socle et ante et post partum et refus d'autorisation d'exercer l'activité de soins d'HAD pour la mention réadaptation au profit du Centre Hospitalier de Sarreguemines sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines

01-17 Décision ARS Grand Est n° 2026-0078 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association Groupe SOS Santé sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin

01-18 Décision ARS Grand Est n° 2026-0087 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) pour les mentions socle et ante et post partum et refus d'autorisation d'exercer l'activité de soins d'HAD pour la mention réadaptation au profit du Centre Hospitalier de Sarrebourg sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg

01-19 Décision ARS Grand Est n° 2026-0077 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Groupe UNEOS sur le site de l'HAD UNEOS à Metz

01-20 Décision ARS Grand Est n° 2026-0088 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'AURAL sur le site de l'HAD AURAL Bergson

01-21 Décision ARS Grand Est n° 2026-0089 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Saint François sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François

01-22 Décision ARS Grand Est n° 2026-0090 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Vincent de Paul sur le site de la Clinique Saint-Luc

01-23 Décision ARS Grand Est n° 2026-0091 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur le site du CMCO

01-24 Décision ARS Grand Est n° 2026-0092 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'HAD du Centre Alsace sur le site de l'HAD Centre Alsace

01-25 Décision ARS Grand Est n° 2026-0093 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'HAD du Sud Alsace sur le site de l'HAD Sud Alsace

01-26 Décision ARS Grand Est n° 2026-0069 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne

01-27 Décision ARS Grand Est n° 2026-0072 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Chaumont Langres

01-28 Décision ARS Grand Est n° 2026-0086 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la CANSSM Filieris sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach

01-29 Décision ARS Grand Est n° 2026-0070 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Croix-Rouge française sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française

01-30 Décision ARS Grand Est n° 2026-0082 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer

01-31 Décision ARS Grand Est n° 2026-0083 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Epinal

01-32 Décision ARS Grand Est n° 2026-0084 du 23/03/2026 Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Neufchâteau

01-33 ARRETE ARS Grand Est n° 2026-1287 du 27/03/2026 portant autorisation de création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP) gérée par l'association ARSEA 67

01-34 ARRETE ARS Grand Est n° 2026-1286 du 27/03/2026 portant autorisation de création des Lits Halte Soins Santé (LHSS) Périnatalité gérés par l'association ARSEA 67

01-35 DECISION TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0145 du 27/03/2026 fixant les dotations globales de financement pour les années 2025 et 2026 de 54 EMSP SOS Solidarités géré par SOS Solidarités

01-36 DECISION MODIFICATIVE TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0146 du 27/03/2026 fixant la dotation globale de financement pour l'année 2025 de 67 CSAPA ITHAQUE géré par Ithaque

01-37 DECISION TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0147 du 27/03/2026 fixant la dotation globale de financement pour l'année 2025 de 68 EMSP ALEOS géré par ALEOS

01-38 ARRETE ARS Grand Est n°2026-1330 du 31 mars 2026 Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine

01-39 ARRETE ARS Grand Est n°2026-1331 du 31 mars 2026 Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Joinville

01-40 Décision ARS Grand Est n° 2026-0174 Portant autorisation d'exercer l'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) par le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy sur le site du Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy

01-41 DECISION ARS Grand Est n° 2026-0173 Portant prolongation de la suspension, en application de l'article L.6122-13 du Code de santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel

01-42 ARRETE ARS N° 2026-1300 portant modification de l'arrêté n° 2025-4242 du 12 décembre 2025 portant regroupement des autorisations relatives à l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à Bischwiller gérés par la Fondation Protestante Sonnenhof, en une autorisation unique de 185 places

01-43 Convention constitutive du 6 mars 2026 du groupement de coopération sociale et médico-sociale CO-PAS

01-44 ARRETE ARS Grand Est n°2026-1340 du 1er avril 2026 modifiant la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut de Cancérologie de Lorraine – ICL (département de Meurthe-et-Moselle)

01-45 ARRETE ARS Grand Est n°2026-0752Arrêté n° 2026-0752 Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

02 – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET

02-01 Décision n° DRAAF/2026/080 portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

03 – CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE NANCY

03-01 Décision 2026-DG32 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD de de Thiaucourt-Regniéville

03-02 Décision 2026-DG33 portant délégation de signature du directeur des EHPAD de Mars-la-Tour et de Labry

03-03 Décision 2026-DG36 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson

04 – DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES

04-01 Décision du 31 mars 2026 portant Monsieur Eric ZINSIUS directeur fonctionnel par intérim du service pénitentiaire d'insertion et de probation d'Aube et Haute-Marne, du 31 mars 2026 à 8h00 au 24 avril 2026

05 – DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT GRAND EST

05-01 Arrêté n° 2026/117 du 31 mars 2026 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

ARRETE ARS n° 2026-1132 du 23 mars 2026

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie
à Charleville-Mézières (08000)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2001 portant licence n° 177 de transfert d'une officine de pharmacie à Charleville-Mézières ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU la demande présentée par Monsieur Alexandre COCHE et Madame Alice SCHRODER, docteurs en pharmacie, au nom et pour le compte de de la SELARL PHARMACIE DES POETES, tendant au transfert de l'officine de pharmacie dont ils sont titulaires, sise 42 quater rue d'Etion à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), vers de nouveaux locaux situés au 57 rue d'Etion au sein de la même commune, enregistrée, au vu de la complétude du dossier, au 25 novembre 2025 ;

Considérant l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens reçu le 17 février 2026 ;

Considérant l'avis de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France région Grand Est reçu le 23 février 2026 ;

Considérant la saisine de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine de la région Grand Est en date du 29 décembre 2025 ;

Que l'article L. 5125-3 du code de la santé publique dispose que les créations, les transferts et les regroupements d'officines de pharmacie doivent permettre une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur au sein d'un quartier défini à l'article L. 5125-3-1, d'une commune ou des communes mentionnées à l'article L. 5125-6-1. Les transferts et les regroupements ne peuvent être accordés que s'ils n'ont pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier, de la commune ou des communes d'origine ;

Que la commune de CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) compte dix-neuf officines pour une population municipale de 45 560 habitants, population légale 2023 entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2026 ;

Que l'officine proposée se déplace sur une distance de 270 mètres environ par voie piétonne au sein d'un même quartier délimité, conformément à l'article L. 5125-3-1 du code de la santé publique, au nord par les limites communales, à l'est par les limites communales puis la rivière Meuse, au sud par la rivière Meuse, à l'ouest par les limites communales ;

Que le transfert proposé s'effectue donc dans le même quartier et que par conséquent le caractère optimal de la réponse aux besoins de la population résidente est appréciée au regard des seules conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L. 5125-3-2 du code de la santé publique ;

Que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès aisé et permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation, d'aménagement, d'agencement et d'équipement des locaux de l'officine prévues à l'article R. 5125-8 et 9 du code de la santé publique ;

Que ledit transfert répond de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans le quartier d'accueil, qui demeure le même qu'avant transfert ;

ARRETE

Article 1 :
La demande présentée par Monsieur Alexandre COCHE et Madame Alice SCHRODER, docteurs en pharmacie, au nom de la SELARL PHARMACIE DES POETES, en vue d'être autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire, sise 42 rue d'Etion à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), vers de nouveaux locaux situés 57 rue d'Etion dans la même commune de CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) est accordée.

Article 2 :
La licence est enregistrée sous le n° 08#000432 pour le nouvel emplacement de l'officine.

Article 3 :
La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

L'officine doit être effectivement ouverte au public, au plus tard, à l'issue d'un délai de deux ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté à l'intéressé, sauf prolongation en cas de force majeure.

Article 4 :
Toutes modifications apportées ultérieurement au présent arrêté dans l'officine et dans les conditions d'exercice doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Article 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 :
Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Grand Est, notifié à Monsieur Alexandre COCHE et Madame Alice SCHRODER, et adressé à :

- Monsieur le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens,
- Monsieur le représentant régional de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France,
- Monsieur le Président de l'Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine Grand-Est.

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,
et par délégation,
Le Conseiller du Directeur de l'Offre de Soins,

Wilfrid STRAUSS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Direction de l'Autonomie
Délégation départementale de l'Aube

ARRETE ARS N° 2026-1175
du 23 mars 2026

portant modification de l'arrêté ARS n° 2026-1051 du 11 mars 2026 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association AFG AUTISME pour le fonctionnement du SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME situé à LA CHAPELLE ST LUC

N° FINESS EJ : 75 002 223 8
N° FINESS ET : 10 000 883 8
N° FINESS ET : 10 001 146 9
N° FINESS ET : 10 001 238 4
N° FINESS ET : 10 001 307 7
N° FINESS ET : 10 001 308 5

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment leurs titres I et IV respectifs ;

VU spécifiquement les articles L313-1 et suivants du CASF relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-2256 du 4 juillet 2008 autorisant l'association Autisme Aube à créer 8 places pour enfants âgés de 18 mois à 20 ans atteints de « troubles envahissants du développement » à Troyes, sur les 15 sollicitées puis l'arrêté n°08-3726 du 13 novembre 2008 autorisant la création de 4 places supplémentaires portant ainsi les places créées à 12 sur les 15 sollicitées ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1051 du 11 mars 2026 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association AFG AUTISME pour le fonctionnement du SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME situé à LA CHAPELLE ST LUC ;

VU l'arrêté en vigueur portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'ARS Grand Est ;

CONSIDERANT le rapport d'évaluation et documents annexes transmis à l'autorité compétente le 1er octobre 2021 ;

CONSIDERANT que le renouvellement de l'autorisation est subordonné aux résultats de l'évaluation ;

CONSIDERANT que les résultats de l'évaluation réalisée dans la structure ne s'opposent pas au renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT que l'arrêté ARS n° 2026-1051 comporte une erreur matérielle à l'article 4 qu'il convient de régulariser (établissement secondaire UEEA JEAN MONNET) ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est et Madame la Directrice de la Délégation départementale de l'Aube ;

ARRETE

Article 1er : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), donnée à l'association AFG AUTISME pour le fonctionnement du SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME situé à LA CHAPELLE ST LUC, est renouvelée.

Cette autorisation prend effet pour une durée de 15 ans à compter du 4 juillet 2023 et jusqu'au 3 juillet 2038.

La capacité totale de la structure est de 81 places.

Article 2 : L'ESSMS est spécialisé dans l'accompagnement d'un public porteur des déficiences mentionnées à l'article 4.
Conformément à l'article D312-0-3 du CASF, cette spécialisation n'exclut pas la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la spécialité autorisée.
De même, la limite d'âge implicite est de 20 ans. L'autorisation est délivrée en fonction du projet éducatif, pédagogique, thérapeutique et non en fonction de l'âge.

Les caractéristiques de l'autorisation sont explicitées à l'article 4.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et en lien avec la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », l'établissement pourra déroger à son autorisation afin de répondre aux situations jugées prioritaires, dans le cadre d'un plan d'accompagnement global et sous couvert de l'accord de l'ARS.

Article 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : **AFG AUTISME**

N° FINESS : 75 002 223 8
Adresse complète : 11 rue de la Vistule - 75013 PARIS
Code statut juridique : 60 - Ass.L.1901 non R.U.P
N° SIREN : 483 902 920

Entité établissement principal : **SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME**

N° FINESS : 10 000 883 8
Adresse complète : 16 avenue Roger Salengro - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 -ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 30 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	30

Entité établissement secondaire : **DISPOSITIF D'INCLUSION SOCIALE**

N° FINESS : 10 001 146 9
Adresse complète : 5 rue Edouard Vaillant - 10000 TROYES
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 17 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	21 - Accueil de jour	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10
840 - Acc. précoce jeunes enfants	21 - Accueil de jour	437 - Troubles du spectre de l'autisme	7

Entité établissement secondaire : **UEEA BUISSON DE LA CHAPELLE SAINT LUC**

N° FINESS : 10 001 238 4
Adresse complète : Ecole Elémentaire Ferdinand Buisson
40 rue Jules Ferry - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 10 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10

Entité établissement secondaire : **UEMA TRIOLET DE ROMILLY SUR SEINE**

N° FINESS : 10 001 307 7
Adresse complète : Ecole Maternelle Elsa Triolet
Rue des Résédas - 10100 ROMILLY SUR SEINE
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 7 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
840 - Acc. précoce jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	7

Entité établissement secondaire : **UEMA GUIGOUIN DE SAINTE SAVINE**

N° FINESS : 10 001 308 5
Adresse complète : Ecole Maternelle Georges Guingouin
58 rue Chanteloup - 10300 STE SAVINE
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 7 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
840 - Acc. précoce jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	7

Entité établissement secondaire : **UEEA JEAN MONNET**

N° FINESS : 10 001 330 9
Adresse complète : Ecole Elémentaire Jean Monnet
867 rue de Troyes - 10120 SAINT GERMAIN
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS Dot. Globalisée
Capacité : 10 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10

Article 5 : Le renouvellement de la présente autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L312-8 du CASF.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation, doit être porté à la connaissance de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 : Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est et Madame la Directrice de la Délégation départementale de l'Aube sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté d'autorisation, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Président de l'association AFG AUTISME, située 11 rue de la Vistule - 75013 PARIS.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La Directrice de l'Autonomie,
Marielle TRABANT
Nancy le 27/03/2026

Arrêté n° 2026-0750

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARNE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022 définissant le cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux posant le principe selon lequel les évaluations sont réalisées par des organismes évaluateurs accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) sur la base de la norme d'accréditation 17020 et du cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu la demande d'avis, en date du 29 janvier 2026, relative à la programmation pluriannuelle des évaluations transmise aux huit Présidents des Conseils Départementaux et au Président de la Collectivité Européenne d'Alsace de la région Grand Est ;

Vu les avis émis par les Conseils Départementaux et la Collectivité Européenne d'Alsace ;

ARRETENT

Article 1er

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Cette programmation peut être modifiée annuellement notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ARS Grand Est et au recueil régional des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut ensuite être formé devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou via l'application « Télé-recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

Le Président du Conseil Départemental de la Marne et la Directrice Générale de l'ARS Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La Directrice de l'Autonomie,
Marielle TRABANT
Nancy le 30/03/2026

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
La Directrice générale des services

Valérie HATSCH

Marne LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le Président du Conseil Départemental de la Marne et la Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de la Marne

						PROGRAMMATION DES EVALUATIONS DES ESSMS PA 2026-2030																	
						2026				2027				2028				2029				2030			
FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Date de la dernière évaluation	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
51 000 038 3	EHPAD JEAN COLLERY	51 [illegible] 009 4	EHPAD JEAN COLLERY	AY CHAMPAGNE	nov-14		X																		
51 000 048 2	MAISON DE RETRAITE DE VERZENAY	51 000 011 0	EHPAD "FONDATION DUCHATEL"	VERZENAY	juin-12																				X
51 002 478 9	SAS AVENAY VAL D'OR	51 000 074 8	RÉSIDENCE "LES JARDINS MEDICIS"	AVENAY VAL D OR	25/06/2024													X							
51 000 088 8	RESIDENCE AUGE-COLIN	51 000 209 0	RESIDENCE AUGE-COLIN	AVIZE	oct-14		X																		
51 000 090 4	MAISON DE RETRAITE VIENNE-LE-CHATEAU	51 000 211 6	EHPAD "LA CLÉ DES CHAMPS"	VIENNE LE CHATEAU	28/03/2024												X								
51 000 091 2	MAISON DE RETRAITE	51 000 212 4	EHPAD DE THIEBLEMONT	THIEBLEMONT FAREMONT	21/01/2015																				X
51 000 092 0	EHPAD MAISON DE RETRAITE	51 000 213 2	EHPAD RÉSIDENCE DU PARC	SAINT GERMAIN LA VILLE	juin-10																				X
51 000 003 7	CENTRE HOSPITALIER LEON BOURGEOIS	51 000 353 6	MAISON DE RETRAITE LE VILLAGE	CHALONS EN CHAMPAGNE	juin-15			X																	
75 003 458 9	BTP RESIDENCES MEDICO-SOCIALES	51 000 366 8	EHPAD " JEAN D'ORBAIS"	REIMS	juil-14																				X
51 000 951 7	CCAS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51 000 378 3	EHPAD SARRAIL	CHALONS EN CHAMPAGNE	juil-14																				X
51 001 224 8	ASSOCIATION DE GESTION JEAN XXIII	51 000 381 7	RESIDENCE MONSEIGNEUR BARDONNE	CHALONS EN CHAMPAGNE	juin-15	X																			
51 000 102 7	ASSOCIATION FRANCOISE DE SALES AVIAT	51 000 386 6	EHPAD "FOYER FRANCOISE DE SALES AVIAT"	SEZANNE	nov-14		X																		
51 000 002 9	CHU REIMS	51 000 428 6	RESIDENCE WILSON CHU REIMS	REIMS	oct-14																				X
51 000 111 8	ASSOCIATION MAISON SAINT JOSEPH	51 000 434 4	EHPAD "MAISON SAINT JOSEPH"	CHALONS EN CHAMPAGNE	20/12/2023											X									
92 003 991 4	OMEGA GE GESTION	51 000 436 9	EHPAD LE SOURIRE CHAMPENOIS	BEZANNES	19/04/2024													X							
69 000 372 8	ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN	51 000 437 7	EHPAD "RESIDENCE SAINT MARTIN"	REIMS	24/08/2023										X										
92 003 015 2	SA EMEIS - SIEGE SOCIAL	51 000 601 8	RESIDENCE LA MONTAGNE DE REIMS	VILLERS ALLERAND	oct-14																				X
51 000 006 0	CENTRE HOSPITALIER D'EPERNAY	51 000 666 1	MAISON DE RETRAITE - CH D'EPERNAY	EPERNAY	déc-14		X																		
33 005 089 9	COLISEE France	51 000 877 4	RESIDENCE LES CLOS DE SAINT MARTIN	SAINT MARTIN D ABLOIS	oct-14																				X
51 000 089 6	ETAB PUBL COM EHPAD DE VERTUS	51 000 880 8	RÉSIDENCE PAUL GÉRARD	BLANCS COTEAUX	24/03/2024												X								
51 000 012 8	CENTRE HOSPITALIER DE FISMES	51 001 012 7	EHPAD DE FISMES	FISMES	20/05/2024													X							
51 000 010 2	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE-MENEHOULD	51 001 013 5	MAISON DE RETRAITE CH D'ARGONNE	SAINTE MENEHOULD	28/03/2024												X								
51 000 007 8	CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS	51 001 022 6	EHPAD ARC EN CIEL JEAN JUIF - CH VITRY	VITRY LE FRANCOIS	15/01/2015																				X
51 000 008 6	CENTRE HOSPITALIER DE MONTMIRAIL	51 001 031 7	CH - MAISON DE RETRAITE DE MONTMIRAIL	MONTMIRAIL	13/12/2023											X									
51 001 000 2	FOYER DES RETRAITES DE L'ARDRE	51 001 159 6	EHPAD "FOYER DE L'ARDRE"	HERMONVILLE	09/14 à 01/15																				X

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de la Marne

						PROGRAMMATION DES EVALUATIONS DES ESSMS PA 2026-2030																			
						2026				2027				2028				2029				2030			
FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Date de la dernière évaluation	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
51 000 445 0	CIAS DE SUIPPES	51 001 189 3	RESIDENCE "PIERRE SIMON"	SUIPPES	oct-14																				X
33 006 426 2	COLISEE RESIDENCES	51 001 193 5	EHPAD SARMATIA	SERMAIZE LES BAINS	mars-14																				X
57 001 017 3	ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	51 001 197 6	EHPAD LE GRAND JARDIN	BOURGOGNE FRESNE	15/01/2015					X															
25 001 565 8	MEDOTELS	51 001 198 4	EHPAD "KORIAN PLACE ROYALE"	REIMS	22/09/2024												X								
75 072 053 4	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	51 001 200 8	MAIS D'ACCUEIL DU CHATEAU D'AY	AY CHAMPAGNE	sept-13		X																		
51 002 367 4	TIERS TEMPS REIMS	51 001 202 4	MAIS RETRAITE "TIERS TEMPS" REIMS	REIMS	21/05/2024														X						
75 005 633 5	SAS MEDICA FRANCE	51 001 206 5	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS EN CHAMPAGNE	04/09/2024												X								
51 000 586 1	S.A.R.L DOMREMY	51 001 207 3	EHPAD "DOMREMY"	MAISONS EN CHAMPAGNE	28/11/2024															X					
75 005 633 5	SAS MEDICA FRANCE	51 001 209 9	KORIAN VILLA LES REMES	REIMS	27/03/2024												X								
92 002 856 0	FONDATION PARTAGE ET VIE	51 001 215 6	RESIDENCE LES 3 ROSES	EPERNAY	oct-14		X																		
51 002 260 1	E.U.R.L "LES OPALINES-ATHIS"	51 001 217 2	RESIDENCE "LES JARDINS D'ATHIS"	ATHIS	avr-14																				X
51 000 594 5	C.C.A.S CORMONTREUIL	51 001 223 0	EHPAD "RESIDENCE DU BORD DE VESLE"	CORMONTREUIL	mars-15	X																			
51 001 224 8	ASSOCIATION DE GESTION JEAN XXIII	51 001 244 6	RESIDENCE NICOLAS ROLAND	REIMS	mai-15	X																			
92 003 015 2	SA EMEIS - SIEGE SOCIAL	51 001 295 8	RESIDENCE "ST ANDRE" - REIMS	REIMS	juin-14																				X
92 000 211 0	SAS VILLA BEAUSOLEIL	51 001 827 8	EHPAD "VILLA BEAUSOLEIL"	LOISY SUR MARNE	06/06/2018		X																		
51 002 808 7	LES PARENTELES DE REIMS	51 001 978 9	EHPAD "LES PARENTELES DE REIMS"	REIMS	01/06/2023									X											
33 005 089 9	COLISEE FRANCE	51 002 400 3	EHPAD "RÉSIDENCE LES VIGNES"	OEUILLY	juil-14																				X
10 000 827 9	GHAM	51 001 063 0	EHPAD DE SEZANNE	SEZANNE	28/12/2025																				X

Programmation des évaluations ESSMS PH du département de la Marne

[illegible]	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifée	[illegible]	Date de la dernière évaluation	[illegible]												[illegible]							
						1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	510006198	CAMSP D'EPERNAY	EPERNAY	10/01/2024												X								
510000649	ASSOCIATION SEVE-EVEIL	510017189	FAM LA SEVE ET LE RAMEAU	REIMS	31/07/2015		X																		
510000854	ASSOCIATION L'AMITIE	510022098	SAMSAH (L'AMITIE)	REIMS	16/12/2019		X																		
590799730	ALEFPA	510024653	FAM LES ANTES	SOMPUIS	10/08/2023											X									
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510024748	SAMSAH	TINQUEUX	30/10/2018		X																		
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510017668	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE "AURORE"	REIMS	06/12/2023								X												
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510024673	FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ "3 F"	BETHENY	24/03/2024												X								
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510017148	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	CORMONTREUIL	12/05/2023					X															
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510018389	FAM JACQUES-PAUL BRU	EPERNAY	19/03/2024												X								
510009582	ACPEI	510012370	FOYER DEVERNAY	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	30/08/2023										X										
510009582	ACPEI	510021068	FAM PHV CLAUDE MEYER	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	20/09/2023										X										
510009582	ACPEI	510023427	FAM "JEAN PIERRE BURNAY"	FAGNIERES	05/09/2023										X										
510009590	APEI DE VITRY LE FRANCOIS	510018618	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE JEAN MULLER	VITRY-LE-FRANCOIS	22/05/2023									X											
510009640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510024730	SAMSAH (ELAN ARGONNAIS)	SAINTE-MENEHOULD	01/07/2014					X															
510009640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510024066	FAM LA MAISON AU BORD DE L'AUVE	SAINTE-MENEHOULD	01/07/2014					X															
510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510016348	SAMSAH DES IMC	REIMS	01/06/2014		X																		
510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510011489	FOYER D'ACC MEDICALISE JEAN THIMERGE	REIMS	01/02/2014		X																		
510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510023815	CAMSP BIEN NAITRE EN CHAMPAGNE-ARDENNE	REIMS	12/12/2014		X																		
940004088	ADEF RESIDENCES	510019649	FAM "LA MAISON DES SEQUOIAS"	DORMANS	06/10/2020				X																

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0067 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du GCS ES HAD des Ardennes sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières (FINESS EJ : 080011224 ; FINESS ET : 080011265)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le GCS ES HAD des Ardennes (FINESS EJ : 080011224) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières (FINESS ET : 080011265), sis 57, Cours Briand – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 1 Nord Ardennes, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 implantation pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le GCS ES HAD des Ardennes sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du GCS ES HAD des Ardennes sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le GCS ES HAD des Ardennes (FINESS EJ : 080011224) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières (FINESS ET : 080011265), sis 57, Cours Briand – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
La Responsable du département Stratégie, Pilotage et Organisation de l'Offre de Soins Sanitaires

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Ardennes	CHEVIERES	08250
Ardennes	LA NEUVILLE-AUX-JOUTES	08380
Ardennes	MESMONT	08270
Ardennes	BLANCHEFOSSE-ET-BAY	08290
Ardennes	APREMONT	08250
Ardennes	SAINT-PIERREMONT	08240
Ardennes	SECHAULT	08250
Ardennes	FAISSAULT	08270
Ardennes	INAUMONT	08300
Ardennes	LA MONCELLE	08140
Ardennes	GRIVY-LOISY	08400
Ardennes	HAUTEVILLE	08300
Ardennes	OMONT	08430
Ardennes	LES PETITES-ARMOISES	08390
Ardennes	CHARLEVILLE-MEZIERES	08000
Ardennes	SAULT-SAINT-REMY	08190
Ardennes	CHALANDRY-ELAIRE	08160
Ardennes	LONGWE	08400
Ardennes	CLAVY-WARBY	08460
Ardennes	L'ECAILLE	08300
Ardennes	ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES	08400
Ardennes	JONVAL	08130
Ardennes	RANCENNES	08600
Ardennes	LUMES	08440
Ardennes	JUNIVILLE	08310
Ardennes	BROGNON	08380
Ardennes	WADELINCOURT	08200
Ardennes	CHAGNY	08430
Ardennes	DRAIZE	08220
Ardennes	TOGES	08400
Ardennes	NOYERS-PONT-MAUGIS	08350
Ardennes	VILLE-SUR-LUMES	08440
Ardennes	MONTIGNY-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SUGNY	08400
Ardennes	AIRE	08190
Ardennes	TOURCELLES-CHAUMONT	08400
Ardennes	LEPRON-LES-VALLEES	08150
Ardennes	SAINT-JEAN-AUX-BOIS	08220
Ardennes	SORMONNE	08150
Ardennes	BOUVELLEMONT	08430
Ardennes	SAINT-REMY-LE-PETIT	08300
Ardennes	FOSSE	08240
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08390
Ardennes	WIGNICOURT	08270
Ardennes	SAULCES-CHAMPENOISES	08130
Ardennes	SIGNY-MONTLIBERT	08370
Ardennes	HAYBES	08170
Ardennes	CORNAY	08250
Ardennes	POIX-TERRON	08430
Ardennes	ACY-ROMANCE	08300
Ardennes	LANDRICHAMPS	08600
Ardennes	YONCQ	08210
Ardennes	NOUZONVILLE	08700
Ardennes	ANNELLES	08310
Ardennes	LOGNY-BOGNY	08150
Ardennes	COUCY	08300
Ardennes	LA BESACE	08450
Ardennes	TARZY	08380
Ardennes	GIVRY	08130
Ardennes	VILLERS-DEVANT-MOUZON	08210
Ardennes	HIERGES	08320
Ardennes	AUTRUCHE	08240
Ardennes	FLEVILLE	08250
Ardennes	CHAPPES	08220
Ardennes	VILLERS-SEMEUSE	08000
Ardennes	BOSSUS-LES-RUMIGNY	08290
Ardennes	LE CHATELET-SUR-SORMONNE	08150
Ardennes	SENUC	08250
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08330
Ardennes	MONT-SAINT-MARTIN	08400
Ardennes	BOUCONVILLE	08250
Ardennes	SAPOGNE-ET-FEUCHERES	08160
Ardennes	VAUX-EN-DIEULET	08240
Ardennes	NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	08380
Ardennes	SECHEVAL	08150
Ardennes	DONCHERY	08350
Ardennes	VILLERS-DEVANT-LE-THOUR	08190
Ardennes	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	08240
Ardennes	NEUVILLE-LES-THIS	08090
Ardennes	LA GRANDVILLE	08700
Ardennes	AUBRIVES	08320
Ardennes	SEVIGNY-LA-FORET	08230
Ardennes	LE MONT-DIEU	08390
Ardennes	DEVILLE	08800
Ardennes	FLAIGNES-HAVYS	08260
Ardennes	TOURNES	08090

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	HAGNICOURT	08430
Ardennes	AUFLANCE	08370
Ardennes	TAIZY	08360
Ardennes	JUSTINE-HERBIGNY	08270
Ardennes	FLEIGNEUX	08200
Ardennes	REMILLY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	PURE	08110
Ardennes	AUGE	08380
Ardennes	VAUX-CHAMPAGNE	08130
Ardennes	SORCY-BAUTHEMONT	08270
Ardennes	BAALONS	08430
Ardennes	ARREUX	08090
Ardennes	CHARNOIS	08600
Ardennes	GRUYERES	08430
Ardennes	SORBON	08300
Ardennes	MARLEMONT	08290
Ardennes	ATTIGNY	08130
Ardennes	MARQUIGNY	08390
Ardennes	THELONNE	08350
Ardennes	BARBY	08300
Ardennes	ASFELD	08190
Ardennes	SEDAN	08200
Ardennes	SAPOGNE-SUR-MARCHE	08370
Ardennes	GERMONT	08240
Ardennes	BOURG-FIDELE	08230
Ardennes	EXERMONT	08250
Ardennes	SAINT-GERMAINMONT	08190
Ardennes	FOISCHES	08600
Ardennes	HAM-LES-MOINES	08090
Ardennes	ETREPIGNY	08160
Ardennes	SON	08300
Ardennes	RILLY-SUR-AISNE	08130
Ardennes	DRICOURT	08310
Ardennes	MOUZON	08210
Ardennes	SAINT-MARCEAU	08160
Ardennes	MARS-SOUS-BOURCQ	08400
Ardennes	VOUZIERS	08400
Ardennes	HOUDILCOURT	08190
Ardennes	TREMBLOIS-LES-CARIGNAN	08110
Ardennes	SURY	08090
Ardennes	PUISEUX	08270
Ardennes	ARNICOURT	08300
Ardennes	THENORGUES	08240
Ardennes	AUBIGNY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	THIS	08090
Ardennes	LA SABOTTERIE	08130
Ardennes	MOGUES	08110
Ardennes	JOIGNY-SUR-MEUSE	08700
Ardennes	SERAINCOURT	08220
Ardennes	FUMAY	08170
Ardennes	ALINCOURT	08310
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08350
Ardennes	GOMONT	08190
Ardennes	POILCOURT-SYDNEY	08190
Ardennes	BAYONVILLE	08240
Ardennes	SAINT-ETIENNE-A-ARNES	08310
Ardennes	HAULME	08800
Ardennes	ANTHENY	08260
Ardennes	SEVIGNY-WALEPPE	08220
Ardennes	HAUDRECY	08090
Ardennes	HERPY-L'ARLESIENNE	08360
Ardennes	MOURON	08250
Ardennes	BLANZY-LA-SALONNAISE	08190
Ardennes	OSNES	08110
Ardennes	HARAUCOURT	08450
Ardennes	ANGECOURT	08450
Ardennes	LAVAL-MORENCY	08150
Ardennes	LUCQUY	08300
Ardennes	FAGNON	08090
Ardennes	AMBLY-FLEURY	08130
Ardennes	ETEIGNIERES	08260
Ardennes	LETANNE	08210
Ardennes	PUILLY-ET-CHARBEAUX	08370
Ardennes	CHUFFILLY-ROCHE	08130
Ardennes	NANTEUIL-SUR-AISNE	08300
Ardennes	FRANCHEVAL	08140
Ardennes	AVANCON	08300
Ardennes	PAUVRES	08310
Ardennes	REMILLY-AILLICOURT	08450
Ardennes	CAUROY	08310
Ardennes	DOM-LE-MESNIL	08160
Ardennes	ISSANCOURT-ET-RUMEL	08440
Ardennes	BEFFU-ET-LE-MORTHOMME	08250
Ardennes	BALHAM	08190
Ardennes	SAINT-QUENTIN-LE-PETIT	08220
Ardennes	AIGLEMONT	08090
Ardennes	BRIQUENAY	08240
Ardennes	LA HORGNE	08430
Ardennes	MONTCORNET	08090
Ardennes	TETAIGNE	08110
Ardennes	CONTREUVE	08400
Ardennes	LIART	08290
Ardennes	ROCROI	08230
Ardennes	SAINT-PIERRE-SUR-VENCE	08430
Ardennes	FLOING	08200
Ardennes	CHAMPLIN	08260
Ardennes	VENDRESSE	08160
Ardennes	LA NEUVILLE-A-MAIRE	08450
Ardennes	LANCON	08250

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	TAGNON	08300
Ardennes	PERTHES	08300
Ardennes	VERRIERES	08390
Ardennes	BUZANCY	08240
Ardennes	MOIRY	08370
Ardennes	CHEVEUGES	08350
Ardennes	SAINT-MENGES	08200
Ardennes	MONTCY-NOTRE-DAME	08090
Ardennes	BAR-LES-BUZANCY	08240
Ardennes	SUZANNE	08130
Ardennes	DOUX	08300
Ardennes	SAINT-LAURENT	08090
Ardennes	CHATEAU-PORCIEN	08360
Ardennes	ETALLE	08260
Ardennes	BARBAISE	08430
Ardennes	CHARBOGNE	08130
Ardennes	NEUFLIZE	08300
Ardennes	MARGUT	08370
Ardennes	VILLERS-SUR-BAR	08350
Ardennes	BOULT-AUX-BOIS	08240
Ardennes	NEUVIZY	08430
Ardennes	GRANDHAM	08250
Ardennes	VANDY	08400
Ardennes	NOUART	08240
Ardennes	MATTON-ET-CLEMENCY	08110
Ardennes	HANNAPPES	08290
Ardennes	SINGLY	08430
Ardennes	GRANDCHAMP	08270
Ardennes	SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX	08130
Ardennes	GIVET	08600
Ardennes	OCHES	08240
Ardennes	HERBEUVAL	08370
Ardennes	DAIGNY	08140
Ardennes	GUE-D'HOSSUS	08230
Ardennes	GESPUNSART	08700
Ardennes	AMAGNE	08300
Ardennes	EUILLY-ET-LOMBUT	08210
Ardennes	FROMELENNES	08600
Ardennes	POURU-AUX-BOIS	08140
Ardennes	CHILLY	08260
Ardennes	SEUIL	08300
Ardennes	CLIRON	08090
Ardennes	RUBIGNY	08220
Ardennes	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	08110
Ardennes	SAILLY	08110
Ardennes	MONTHERME	08800
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08400
Ardennes	SAINT-FERGEUX	08360
Ardennes	DOUMELY-BEGNY	08220
Ardennes	FLIGNY	08380
Ardennes	RETHEL	08300
Ardennes	THIN-LE-MOUTIER	08460
Ardennes	IMECOURT	08240

Département	Commune	CP
Ardennes	BRIENNE-SUR-AISNE	08190
Ardennes	LE THOUR	08190
Ardennes	ARTAISE-LE-VIVIER	08390
Ardennes	BOULZICOURT	08410
Ardennes	CERNION	08260
Ardennes	SAULT-LES-RETHEL	08300
Ardennes	MENIL-LEPINOIS	08310
Ardennes	GIVRON	08220
Ardennes	NEUFMANIL	08700
Ardennes	STONNE	08390
Ardennes	LAMETZ	08130
Ardennes	REMAUCOURT	08220
Ardennes	MONTIGNY-SUR-MEUSE	08170
Ardennes	CHESNOIS-AUBONCOURT	08270
Ardennes	AVAUX	08190
Ardennes	LA CROIX-AUX-BOIS	08400
Ardennes	TREMBLOIS-LES-ROCROI	08150
Ardennes	RENWEZ	08150
Ardennes	CHARDENY	08400
Ardennes	VILLERS-LE-TILLEUL	08430
Ardennes	MARBY	08260
Ardennes	RAILLICOURT	08430
Ardennes	BAZEILLES	08140
Ardennes	LES DEUX-VILLES	08110
Ardennes	GUIGNICOURT-SUR-VENCE	08430
Ardennes	AUSSONCE	08310
Ardennes	ROIZY	08190
Ardennes	MESSINCOURT	08110
Ardennes	BRECY-BRIERES	08400
Ardennes	SAULCES-MONCLIN	08270
Ardennes	BALAN	08200
Ardennes	MURTIN-ET-BOGNY	08150
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08450
Ardennes	TAILLY	08240
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08350
Ardennes	FALAISE	08400
Ardennes	SAINT-CLEMENT-A-ARNES	08310
Ardennes	LAIFOUR	08800
Ardennes	MAZERNY	08430
Ardennes	REVIN	08500
Ardennes	WILLIERS	08110
Ardennes	EVIGNY	08090
Ardennes	VILLE-SUR-RETOURNE	08310
Ardennes	THILAY	08800
Ardennes	BREVILLY	08140
Ardennes	MARCQ	08250
Ardennes	LA FRANCHEVILLE	08000
Ardennes	BOGNY-SUR-MEUSE	08120

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	MAISONCELLE-ET-VILLERS	08450
Ardennes	LES MAZURES	08500
Ardennes	SEMIDE	08400
Ardennes	LINAY	08110
Ardennes	MARANWEZ	08460
Ardennes	DOMMERY	08460
Ardennes	AOUSTE	08290
Ardennes	SAUVILLE	08390
Ardennes	TANNAY	08390
Ardennes	BLOMBAY	08260
Ardennes	BULSON	08450
Ardennes	FAUX	08270
Ardennes	SEMUY	08130
Ardennes	LES GRANDES-ARMOISES	08390
Ardennes	VAUX-VILLAINE	08150
Ardennes	WAGNON	08270
Ardennes	FLIZE	08160
Ardennes	CHOOZ	08600
Ardennes	BIEVRES	08370
Ardennes	VRIGNE-MEUSE	08350
Ardennes	AUBONCOURT-VAUZELLES	08270
Ardennes	WARCQ	08000
Ardennes	MONTHOIS	08400
Ardennes	NOIRVAL	08400
Ardennes	NEUVILLE-DAY	08130
Ardennes	VAUX-LES-RUBIGNY	08220
Ardennes	LA NEUVILLE-LES-WASIGNY	08270
Ardennes	FRAILLICOURT	08220
Ardennes	RAUCOURT-ET-FLABA	08450
Ardennes	MONT-SAINT-REMY	08310
Ardennes	TOURTERON	08130
Ardennes	PRIX-LES-MEZIERES	08000
Ardennes	BEAUMONT-EN-ARGONNE	08210
Ardennes	SAINTE-VAUBOURG	08130
Ardennes	POURU-SAINT-REMY	08140
Ardennes	SAINT-JUVIN	08250
Ardennes	DAMOUZY	08090
Ardennes	VIEUX-LES-ASFELD	08190
Ardennes	VIREUX-WALLERAND	08320
Ardennes	BALLAY	08400
Ardennes	AUTHE	08240
Ardennes	TOULIGNY	08430
Ardennes	LES HAUTES-RIVIERES	08800
Ardennes	VIREUX-MOLHAIN	08320
Ardennes	SERY	08270
Ardennes	BIERMES	08300
Ardennes	BRIEULLES-SUR-BAR	08240
Ardennes	BERGNICOURT	08300

Département	Commune	CP
Ardennes	SAINT-AIGNAN	08350
Ardennes	REGNIOWEZ	08230
Ardennes	OLIZY-PRIMAT	08250
Ardennes	LONNY	08150
Ardennes	SACHY	08110
Ardennes	VIEL-SAINT-REMY	08270
Ardennes	LES AYVELLES	08000
Ardennes	TAILLETTE	08230
Ardennes	AUTRECOURT-ET-POURRON	08210
Ardennes	SAINTE-MARIE	08400
Ardennes	NEUFMAISON	08460
Ardennes	SAVIGNY-SUR-AISNE	08400
Ardennes	SY	08390
Ardennes	ILLY	08200
Ardennes	MENIL-ANNELLES	08310
Ardennes	L'ECHELLE	08150
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-MARTIN	08160
Ardennes	MONDIGNY	08430
Ardennes	NOUVION-SUR-MEUSE	08160
Ardennes	JANDUN	08430
Ardennes	MONT-LAURENT	08130
Ardennes	CHALLERANGE	08400
Ardennes	VILLERS-LE-TOURNEUR	08430
Ardennes	DOUZY	08140
Ardennes	FEPIN	08170
Ardennes	LEFFINCOURT	08310
Ardennes	VERPEL	08240
Ardennes	RUMIGNY	08290
Ardennes	SAINT-MARCEL	08460
Ardennes	ECORDAL	08130
Ardennes	HAM-SUR-MEUSE	08600
Ardennes	AUVILLERS-LES-FORGES	08260
Ardennes	LA FERTE-SUR-CHIERS	08370
Ardennes	ECLY	08300
Ardennes	SAINT-MOREL	08400
Ardennes	PREZ	08290
Ardennes	HOULDIZY	08090
Ardennes	MACHAULT	08310
Ardennes	YVERNAUMONT	08430
Ardennes	BELVAL	08090
Ardennes	CONDE-LES-HERPY	08360
Ardennes	HARGNIES	08170
Ardennes	MAUBERT-FONTAINE	08260
Ardennes	RIMOGNE	08150
Ardennes	VILLERS-SUR-LE-MONT	08430
Ardennes	THUGNY-TRUGNY	08300
Ardennes	LALOBBE	08460
Ardennes	GIVONNE	08200
Ardennes	CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SIGNY-LE-PETIT	08380

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	MONTMEILLANT	08220
Ardennes	VAUX-MONTREUIL	08270
Ardennes	LE FRETY	08290
Ardennes	HAUVINE	08310
Ardennes	GERNELLE	08440
Ardennes	LA CHAPELLE	08200
Ardennes	ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL	08130
Ardennes	CONDE-LES-AUTRY	08250
Ardennes	LE CHATELET-SUR-RETOURNE	08300
Ardennes	AURE	08400
Ardennes	LA BERLIERE	08240
Ardennes	SAINT-PIERRE-A-ARNES	08310
Ardennes	BLAGNY	08110
Ardennes	BANOGNE-RECOUVRANCE	08220
Ardennes	SAINT-LOUP-TERRIER	08130
Ardennes	TOURNAVAUX	08800
Ardennes	LAUNOIS-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SIGNY-L'ABBAYE	08460
Ardennes	ROUVROY-SUR-AUDRY	08150
Ardennes	VIVIER-AU-COURT	08440
Ardennes	SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	08300
Ardennes	LIRY	08400
Ardennes	CARIGNAN	08110
Ardennes	QUILLY	08400
Ardennes	ROCQUIGNY	08220
Ardennes	WARNECOURT	08090
Ardennes	CORNY-MACHEROMENIL	08270
Ardennes	HARCY	08150
Ardennes	LANDRES-ET-SAINT-GEORGES	08240
Ardennes	RENNEVILLE	08220
Ardennes	GUINCOURT	08130
Ardennes	BIGNICOURT	08310
Ardennes	NOVY-	08300

Département	Commune	CP
	CHEVRIERES	
Ardennes	LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	08310
Ardennes	ESTREBAY	08260
Ardennes	CHATEL-CHEHERY	08250
Ardennes	ANCHAMPS	08500
Ardennes	SOMMAUTHE	08240
Ardennes	VONCQ	08400
Ardennes	BELVAL-BOIS-DES-DAMES	08240
Ardennes	MARGNY	08370
Ardennes	NOVION-PORCIEN	08270
Ardennes	LA FEREE	08290
Ardennes	GIRONDELLE	08260
Ardennes	MALANDRY	08370
Ardennes	COULOMMES-ET-MARQUENY	08130
Ardennes	MONTCHEUTIN	08250
Ardennes	LA ROMAGNE	08220
Ardennes	VAUX-LES-MOURON	08250
Ardennes	GRANDPRE	08250
Ardennes	CHAUMONT-PORCIEN	08220
Ardennes	VILLY	08370
Ardennes	MARVAUX-VIEUX	08400
Ardennes	AUTRY	08250
Ardennes	HARRICOURT	08240
Ardennes	OMICOURT	08450
Ardennes	GLAIRE	08200
Ardennes	MONTGON	08390
Ardennes	QUATRE-CHAMPS	08400
Ardennes	WASIGNY	08270
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-REMY	08220
Ardennes	BOURCQ	08400
Ardennes	VAUX-LES-MOUZON	08210
Ardennes	CHAMPIGNEULLE	08250
Ardennes	MANRE	08400
Ardennes	SOMMERANCE	08250
Ardennes	BERTONCOURT	08300
Ardennes	FROMY	08370

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Ardennes	LA ROMAGNE	08220
Ardennes	YONCQ	08210
Ardennes	TOURNES	08090
Ardennes	SON	08300
Ardennes	MOURON	08250
Ardennes	RENNEVILLE	08220
Ardennes	MAZERNY	08430
Ardennes	CONDE-LES-HERPY	08360
Ardennes	CONTREUVE	08400
Ardennes	LA NEUVILLE-AUX-JOUTES	08380
Ardennes	VERPEL	08240
Ardennes	SIGNY-LE-PETIT	08380
Ardennes	COUCY	08300
Ardennes	NEUFMANIL	08700
Ardennes	NOVY-CHEVRIERES	08300
Ardennes	SEVIGNY-WALEPPE	08220
Ardennes	VIREUX-WALLERAND	08320
Ardennes	LONGWE	08400
Ardennes	HANNAPPES	08290
Ardennes	ANGECOURT	08450
Ardennes	BEAUMONT-EN-ARGONNE	08210
Ardennes	INAUMONT	08300
Ardennes	NOUVION-SUR-MEUSE	08160
Ardennes	AVAUX	08190
Ardennes	REGNIOWEZ	08230
Ardennes	HARGNIES	08170
Ardennes	TAIZY	08360
Ardennes	VIVIER-AU-COURT	08440
Ardennes	ECLY	08300
Ardennes	GIVONNE	08200
Ardennes	MONDIGNY	08430
Ardennes	VAUX-EN-DIEULET	08240
Ardennes	FLIGNY	08380
Ardennes	CORNAY	08250
Ardennes	ROCROI	08230
Ardennes	SAINT-PIERREMONT	08240
Ardennes	SAVIGNY-SUR-AISNE	08400
Ardennes	GIVET	08600
Ardennes	BARBY	08300
Ardennes	FLIZE	08160
Ardennes	TETAIGNE	08110
Ardennes	WADELINCOURT	08200
Ardennes	ECORDAL	08130
Ardennes	GIRONDELLE	08260
Ardennes	CHARNOIS	08600
Ardennes	TREMBLOIS-LES-ROCROI	08150
Ardennes	BOULZICOURT	08410
Ardennes	JUNIVILLE	08310
Ardennes	CHAPPES	08220

Département	Commune	CP
Ardennes	VILLE-SUR-RETOURNE	08310
Ardennes	VAUX-MONTREUIL	08270
Ardennes	HARCY	08150
Ardennes	NEUVILLE-DAY	08130
Ardennes	MONT-SAINT-MARTIN	08400
Ardennes	TAILLETTE	08230
Ardennes	AMAGNE	08300
Ardennes	DOUMELY-BEGNY	08220
Ardennes	BAR-LES-BUZANCY	08240
Ardennes	BRIENNE-SUR-AISNE	08190
Ardennes	SAINT-LOUP-TERRIER	08130
Ardennes	GUE-D'HOSSUS	08230
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08450
Ardennes	LA GRANDVILLE	08700
Ardennes	SEMUY	08130
Ardennes	FLEIGNEUX	08200
Ardennes	MONTIGNY-SUR-MEUSE	08170
Ardennes	TOGES	08400
Ardennes	SAINT-MENGES	08200
Ardennes	FROMY	08370
Ardennes	NOUART	08240
Ardennes	VILLERS-SUR-BAR	08350
Ardennes	JUSTINE-HERBIGNY	08270
Ardennes	RAILLICOURT	08430
Ardennes	LES GRANDES-ARMOISES	08390
Ardennes	LES MAZURES	08500
Ardennes	AUBONCOURT-VAUZELLES	08270
Ardennes	SAINTE-MARIE	08400
Ardennes	TARZY	08380
Ardennes	NEUVILLE-LES-THIS	08090
Ardennes	CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	08430
Ardennes	AUTRECOURT-ET-POURRON	08210
Ardennes	ARNICOURT	08300
Ardennes	LE MONT-DIEU	08390
Ardennes	NEUFLIZE	08300
Ardennes	BARBAISE	08430
Ardennes	BLANCHEFOSSE-ET-BAY	08290
Ardennes	SAINT-MARCEL	08460
Ardennes	HAM-LES-MOINES	08090
Ardennes	FUMAY	08170
Ardennes	ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES	08400
Ardennes	STONNE	08390
Ardennes	SORBON	08300
Ardennes	SAINT-MOREL	08400
Ardennes	FAISSAULT	08270

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	ASFELD	08190
Ardennes	SAINT-LAURENT	08090
Ardennes	SIGNY-MONTLIBERT	08370
Ardennes	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	08240
Ardennes	FAUX	08270
Ardennes	GUIGNICOURT-SUR-VENCE	08430
Ardennes	BREVILLY	08140
Ardennes	MARS-SOUS-BOURCQ	08400
Ardennes	VOUZIERS	08400
Ardennes	VAUX-CHAMPAGNE	08130
Ardennes	SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	08300
Ardennes	VAUX-LES-MOUZON	08210
Ardennes	LA SABOTTERIE	08130
Ardennes	CHARLEVILLE-MEZIERES	08000
Ardennes	ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL	08130
Ardennes	MARBY	08260
Ardennes	SAINTE-VAUBOURG	08130
Ardennes	QUATRE-CHAMPS	08400
Ardennes	DEVILLE	08800
Ardennes	RENWEZ	08150
Ardennes	LA FERTE-SUR-CHIERS	08370
Ardennes	MARLEMONT	08290
Ardennes	BOULT-AUX-BOIS	08240
Ardennes	RANCENNES	08600
Ardennes	VILLERS-SUR-LE-MONT	08430
Ardennes	FALAISE	08400
Ardennes	BRIQUENAY	08240
Ardennes	REMAUCOURT	08220
Ardennes	PREZ	08290
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08400
Ardennes	PRIX-LES-MEZIERES	08000
Ardennes	BAALONS	08430
Ardennes	MAISONCELLE-ET-VILLERS	08450
Ardennes	LANCON	08250
Ardennes	ISSANCOURT-ET-RUMEL	08440
Ardennes	ALINCOURT	08310
Ardennes	AURE	08400
Ardennes	PUISEUX	08270
Ardennes	LA CHAPELLE	08200
Ardennes	CHEVEUGES	08350
Ardennes	LE CHATELET-SUR-RETOURNE	08300
Ardennes	RUBIGNY	08220
Ardennes	POURU-SAINT-REMY	08140

Département	Commune	CP
Ardennes	MONTIGNY-SUR-VENCE	08430
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-REMY	08220
Ardennes	AUBIGNY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	YVERNAUMONT	08430
Ardennes	MONTHERME	08800
Ardennes	HAUDRECY	08090
Ardennes	LALOBBE	08460
Ardennes	BLOMBAY	08260
Ardennes	HAYBES	08170
Ardennes	BOURG-FIDELE	08230
Ardennes	SAINT-PIERRE-SUR-VENCE	08430
Ardennes	VENDRESSE	08160
Ardennes	ANCHAMPS	08500
Ardennes	MONT-SAINT-REMY	08310
Ardennes	MENIL-ANNELLES	08310
Ardennes	ROCQUIGNY	08220
Ardennes	MONT-LAURENT	08130
Ardennes	GOMONT	08190
Ardennes	SENUC	08250
Ardennes	AIRE	08190
Ardennes	LE THOUR	08190
Ardennes	BALAN	08200
Ardennes	LA NEUVILLE-LES-WASIGNY	08270
Ardennes	GERNELLE	08440
Ardennes	LE CHATELET-SUR-SORMONNE	08150
Ardennes	REVIN	08500
Ardennes	EVIGNY	08090
Ardennes	MOUZON	08210
Ardennes	THIN-LE-MOUTIER	08460
Ardennes	VILLY	08370
Ardennes	HAUVINE	08310
Ardennes	SAPOGNE-SUR-MARCHE	08370
Ardennes	HAULME	08800
Ardennes	THUGNY-TRUGNY	08300
Ardennes	ARTAISE-LE-VIVIER	08390
Ardennes	LA BESACE	08450
Ardennes	MACHAULT	08310
Ardennes	SOMMERANCE	08250
Ardennes	LES HAUTES-RIVIERES	08800
Ardennes	BAZEILLES	08140
Ardennes	LANDRICHAMPS	08600
Ardennes	NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	08380
Ardennes	TAILLY	08240
Ardennes	MONTCHEUTIN	08250
Ardennes	NOVION-PORCIEN	08270
Ardennes	DONCHERY	08350
Ardennes	PURE	08110
Ardennes	SAINT-JUVIN	08250
Ardennes	FEPIN	08170
Ardennes	LAIFOUR	08800
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08330
Ardennes	VAUX-LES-	08250

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
	MOURON	
Ardennes	NEUVIZY	08430
Ardennes	BAYONVILLE	08240
Ardennes	SECHAULT	08250
Ardennes	CHARDENY	08400
Ardennes	HAM-SUR-MEUSE	08600
Ardennes	VAUX-VILLAINE	08150
Ardennes	FAGNON	08090
Ardennes	NANTEUIL-SUR-AISNE	08300
Ardennes	CHATEAU-PORCIEN	08360
Ardennes	AUTRY	08250
Ardennes	GIVRY	08130
Ardennes	LUMES	08440
Ardennes	MAUBERT-FONTAINE	08260
Ardennes	MONTCORNET	08090
Ardennes	FLAIGNES-HAVYS	08260
Ardennes	ATTIGNY	08130
Ardennes	FOSSE	08240
Ardennes	SAINT-JEAN-AUX-BOIS	08220
Ardennes	AMBLY-FLEURY	08130
Ardennes	LES AYVELLES	08000
Ardennes	MARGNY	08370
Ardennes	BOSSUS-LES-RUMIGNY	08290
Ardennes	BIGNICOURT	08310
Ardennes	CHALANDRY-ELAIRE	08160
Ardennes	LE FRETY	08290
Ardennes	VRIGNE-MEUSE	08350
Ardennes	CHATEL-CHEHERY	08250
Ardennes	WASIGNY	08270
Ardennes	ETALLE	08260
Ardennes	BUZANCY	08240
Ardennes	LETANNE	08210
Ardennes	FLOING	08200
Ardennes	CHAMPLIN	08260
Ardennes	ROIZY	08190
Ardennes	LES PETITES-ARMOISES	08390
Ardennes	VAUX-LES-RUBIGNY	08220
Ardennes	JONVAL	08130
Ardennes	GRANDHAM	08250
Ardennes	BANOGNE-RECOUVRANCE	08220
Ardennes	ETREPIGNY	08160
Ardennes	BLAGNY	08110
Ardennes	BELVAL-BOIS-DES-DAMES	08240
Ardennes	SAINT-CLEMENT-A-ARNES	08310
Ardennes	GRANDPRE	08250
Ardennes	MANRE	08400
Ardennes	TOURNAVAUX	08800
Ardennes	MARANWEZ	08460
Ardennes	LINAY	08110
Ardennes	ETEIGNIERES	08260

Département	Commune	CP
Ardennes	QUILLY	08400
Ardennes	RAUCOURT-ET-FLABA	08450
Ardennes	AUTHE	08240
Ardennes	GRIVY-LOISY	08400
Ardennes	SIGNY-L'ABBAYE	08460
Ardennes	THIS	08090
Ardennes	LUCQUY	08300
Ardennes	SAUVILLE	08390
Ardennes	OMICOURT	08450
Ardennes	VANDY	08400
Ardennes	HIERGES	08320
Ardennes	MALANDRY	08370
Ardennes	CONDE-LES-AUTRY	08250
Ardennes	LOGNY-BOGNY	08150
Ardennes	LES DEUX-VILLES	08110
Ardennes	CORNY-MACHEROMENIL	08270
Ardennes	LIART	08290
Ardennes	LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	08310
Ardennes	HAGNICOURT	08430
Ardennes	CERNION	08260
Ardennes	DOUZY	08140
Ardennes	TAGNON	08300
Ardennes	SAINT-FERGEUX	08360
Ardennes	AUTRUCHE	08240
Ardennes	VONCQ	08400
Ardennes	CLAVY-WARBY	08460
Ardennes	GLAIRE	08200
Ardennes	SINGLY	08430
Ardennes	FRAILLICOURT	08220
Ardennes	BERTONCOURT	08300
Ardennes	SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX	08130
Ardennes	REMILLY-AILLICOURT	08450
Ardennes	VERRIERES	08390
Ardennes	ANNELLES	08310
Ardennes	TANNAY	08390
Ardennes	SERY	08270
Ardennes	APREMONT	08250
Ardennes	SAPOGNE-ET-FEUCHERES	08160
Ardennes	VILLERS-SEMEUSE	08000
Ardennes	POILCOURT-SYDNEY	08190
Ardennes	AUSSONCE	08310
Ardennes	BULSON	08450
Ardennes	SAINT-ETIENNE-A-ARNES	08310
Ardennes	ARREUX	08090
Ardennes	DOUX	08300
Ardennes	BELVAL	08090
Ardennes	CHAMPIGNEULLE	08250
Ardennes	IMECOURT	08240
Ardennes	LA MONCELLE	08140
Ardennes	VIREUX-MOLHAIN	08320
Ardennes	BLANZY-LA-SALONNAISE	08190

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	EUILLY-ET-LOMBUT	08210
Ardennes	CAUROY	08310
Ardennes	DOM-LE-MESNIL	08160
Ardennes	AUVILLERS-LES-FORGES	08260
Ardennes	AUFLANCE	08370
Ardennes	BRIEULLES-SUR-BAR	08240
Ardennes	LA HORGNE	08430
Ardennes	CHILLY	08260
Ardennes	LA NEUVILLE-A-MAIRE	08450
Ardennes	BIERMES	08300
Ardennes	OSNES	08110
Ardennes	SAINT-QUENTIN-LE-PETIT	08220
Ardennes	VIEL-SAINT-REMY	08270
Ardennes	TREMBLOIS-LES-CARIGNAN	08110
Ardennes	LA FRANCHEVILLE	08000
Ardennes	VILLERS-DEVANT-MOUZON	08210
Ardennes	MOIRY	08370
Ardennes	CARIGNAN	08110
Ardennes	OLIZY-PRIMAT	08250
Ardennes	MARVAUX-VIEUX	08400
Ardennes	HERPY-L'ARLESIENNE	08360
Ardennes	AUBRIVES	08320
Ardennes	CHESNOIS-AUBONCOURT	08270
Ardennes	GIVRON	08220
Ardennes	FROMELENNES	08600
Ardennes	ACY-ROMANCE	08300
Ardennes	CLIRON	08090
Ardennes	WARNECOURT	08090
Ardennes	HERBEUVAL	08370
Ardennes	BOUCONVILLE	08250
Ardennes	LIRY	08400
Ardennes	FOISCHES	08600
Ardennes	WAGNON	08270
Ardennes	BALHAM	08190
Ardennes	TOULIGNY	08430
Ardennes	GRANDCHAMP	08270
Ardennes	NOUZONVILLE	08700
Ardennes	SAULCES-CHAMPENOISES	08130
Ardennes	VILLERS-DEVANT-LE-THOUR	08190
Ardennes	WARCQ	08000
Ardennes	OMONT	08430
Ardennes	DAMOUZY	08090
Ardennes	CHEVIERES	08250
Ardennes	LANDRES-ET-SAINT-GEORGES	08240
Ardennes	SAULCES-MONCLIN	08270
Ardennes	NOYERS-PONT-MAUGIS	08350
Ardennes	VIEUX-LES-ASFELD	08190
Ardennes	LONNY	08150
Ardennes	EXERMONT	08250
Ardennes	SAINT-AIGNAN	08350
Ardennes	ILLY	08200
Ardennes	AOUSTE	08290
Ardennes	SEUIL	08300
Ardennes	LA CROIX-AUX-BOIS	08400
Ardennes	LA FEREE	08290
Ardennes	DRICOURT	08310
Ardennes	LAVAL-MORENCY	08150
Ardennes	SEMIDE	08400
Ardennes	SERAINCOURT	08220
Ardennes	SORMONNE	08150
Ardennes	PAUVRES	08310
Ardennes	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	08110
Ardennes	PUILLY-ET-CHARBEAUX	08370
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08350
Ardennes	TOURTERON	08130
Ardennes	CHAGNY	08430
Ardennes	FLEVILLE	08250
Ardennes	AUGE	08380
Ardennes	TOURCELLES-CHAUMONT	08400
Ardennes	SY	08390
Ardennes	GUINCOURT	08130
Ardennes	AIGLEMONT	08090
Ardennes	CHOOZ	08600
Ardennes	L'ECHELLE	08150
Ardennes	MURTIN-ET-BOGNY	08150
Ardennes	LEPRON-LES-VALLEES	08150
Ardennes	ESTREBAY	08260
Ardennes	NEUFMAISON	08460
Ardennes	CHARBOGNE	08130
Ardennes	GERMONT	08240
Ardennes	PERTHES	08300
Ardennes	SAINT-REMY-LE-PETIT	08300
Ardennes	GRUYERES	08430
Ardennes	BIEVRES	08370
Ardennes	THENORGUES	08240
Ardennes	LAMETZ	08130
Ardennes	OCHES	08240
Ardennes	SAILLY	08110
Ardennes	ROUVROY-SUR-AUDRY	08150
Ardennes	ANTHENY	08260
Ardennes	RUMIGNY	08290
Ardennes	SORCY-BAUTHEMONT	08270
Ardennes	AVANCON	08300
Ardennes	CHAUMONT-PORCIEN	08220
Ardennes	HARRICOURT	08240
Ardennes	SUZANNE	08130
Ardennes	DOMMERY	08460
Ardennes	THELONNE	08350
Ardennes	SAINT-MARCEAU	08160

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	COULOMMES-ET-MARQUENY	08130
Ardennes	HOULDIZY	08090
Ardennes	VILLERS-LE-TOURNEUR	08430
Ardennes	WILLIERS	08110
Ardennes	SECHEVAL	08150
Ardennes	WIGNICOURT	08270
Ardennes	DAIGNY	08140
Ardennes	VILLERS-LE-TILLEUL	08430
Ardennes	RETHEL	08300
Ardennes	CHALLERANGE	08400
Ardennes	POIX-TERRON	08430
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08350
Ardennes	BEFFU-ET-LE-MORTHOMME	08250
Ardennes	CHUFFILLY-ROCHE	08130
Ardennes	BOGNY-SUR-MEUSE	08120
Ardennes	MONTHOIS	08400
Ardennes	BOUVELLEMONT	08430
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-MARTIN	08160
Ardennes	LEFFINCOURT	08310
Ardennes	SOMMAUTHE	08240
Ardennes	MESMONT	08270
Ardennes	JOIGNY-SUR-MEUSE	08700
Ardennes	RIMOGNE	08150
Ardennes	MENIL-LEPINOIS	08310
Ardennes	LA BERLIERE	08240
Ardennes	SEDAN	08200
Ardennes	BALLAY	08400
Ardennes	RILLY-SUR-AISNE	08130
Ardennes	MESSINCOURT	08110
Ardennes	SURY	08090
Ardennes	THILAY	08800
Ardennes	MARQUIGNY	08390
Ardennes	REMILLY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	MONTMEILLANT	08220
Ardennes	VILLE-SUR-LUMES	08440
Ardennes	L'ECAILLE	08300
Ardennes	HAUTEVILLE	08300
Ardennes	MONTGON	08390
Ardennes	SAINT-PIERRE-A-ARNES	08310
Ardennes	NOIRVAL	08400
Ardennes	SAULT-SAINT-REMY	08190
Ardennes	HOUDILCOURT	08190
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08390
Ardennes	MARGUT	08370
Ardennes	MOGUES	08110
Ardennes	SAULT-LES-RETHEL	08300
Ardennes	MATTON-ET-CLEMENCY	08110
Ardennes	BOURCQ	08400
Ardennes	SACHY	08110
Ardennes	SAINT-GERMAINMONT	08190
Ardennes	GESPUNSART	08700
Ardennes	SEVIGNY-LA-FORET	08230
Ardennes	POURU-AUX-BOIS	08140
Ardennes	JANDUN	08430
Ardennes	MONTCY-NOTRE-DAME	08090
Ardennes	MARCQ	08250
Ardennes	BRECY-BRIERES	08400
Ardennes	HARAUCOURT	08450
Ardennes	FRANCHEVAL	08140
Ardennes	BROGNON	08380
Ardennes	DRAIZE	08220
Ardennes	SUGNY	08400
Ardennes	LAUNOIS-SUR-VENCE	08430
Ardennes	BERGNICOURT	08300

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Ardennes	MONTGON	08390
Ardennes	SIGNY-MONTLIBERT	08370
Ardennes	SORMONNE	08150
Ardennes	MONDIGNY	08430
Ardennes	CONDE-LES-AUTRY	08250
Ardennes	VILLE-SUR-LUMES	08440
Ardennes	SAULT-SAINT-REMY	08190
Ardennes	OCHES	08240
Ardennes	TREMBLOIS-LES-ROCROI	08150
Ardennes	GRANDPRE	08250
Ardennes	FAUX	08270
Ardennes	CHEVIERES	08250
Ardennes	CHARBOGNE	08130
Ardennes	NEUVIZY	08430
Ardennes	NOVION-PORCIEN	08270
Ardennes	FROMELENNES	08600
Ardennes	RUBIGNY	08220
Ardennes	REVIN	08500
Ardennes	FAISSAULT	08270
Ardennes	ILLY	08200
Ardennes	HOUDILCOURT	08190
Ardennes	NOUVION-SUR-MEUSE	08160
Ardennes	ANCHAMPS	08500
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08390
Ardennes	NOYERS-PONT-MAUGIS	08350
Ardennes	HARRICOURT	08240
Ardennes	DAIGNY	08140
Ardennes	REMILLY-AILLICOURT	08450
Ardennes	LES DEUX-VILLES	08110
Ardennes	SEVIGNY-WALEPPE	08220
Ardennes	FALAISE	08400
Ardennes	SAINT-FERGEUX	08360
Ardennes	TAGNON	08300
Ardennes	DOUZY	08140
Ardennes	BLANZY-LA-SALONNAISE	08190
Ardennes	MONTMEILLANT	08220
Ardennes	OSNES	08110
Ardennes	VAUX-LES-MOURON	08250
Ardennes	SAINT-MARCEL	08460
Ardennes	COUCY	08300
Ardennes	CHAUMONT-PORCIEN	08220
Ardennes	RENNEVILLE	08220
Ardennes	LAUNOIS-SUR-VENCE	08430
Ardennes	MONTCY-NOTRE-DAME	08090
Ardennes	SAINT-AIGNAN	08350

Département	Commune	CP
Ardennes	VILLERS-SUR-BAR	08350
Ardennes	AIRE	08190
Ardennes	DONCHERY	08350
Ardennes	HARAUCOURT	08450
Ardennes	SORCY-BAUTHEMONT	08270
Ardennes	HERBEUVAL	08370
Ardennes	RILLY-SUR-AISNE	08130
Ardennes	CHESNOIS-AUBONCOURT	08270
Ardennes	VAUX-VILLAINE	08150
Ardennes	PRIX-LES-MEZIERES	08000
Ardennes	CHUFFILLY-ROCHE	08130
Ardennes	QUATRE-CHAMPS	08400
Ardennes	VILLERS-DEVANT-LE-THOUR	08190
Ardennes	LALOBBE	08460
Ardennes	SORBON	08300
Ardennes	JOIGNY-SUR-MEUSE	08700
Ardennes	GERNELLE	08440
Ardennes	NANTEUIL-SUR-AISNE	08300
Ardennes	VILLERS-SEMEUSE	08000
Ardennes	MOUZON	08210
Ardennes	DRAIZE	08220
Ardennes	LES HAUTES-RIVIERES	08800
Ardennes	SAULCES-MONCLIN	08270
Ardennes	CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	08430
Ardennes	MARBY	08260
Ardennes	OLIZY-PRIMAT	08250
Ardennes	VERRIERES	08390
Ardennes	SAINT-PIERREMONT	08240
Ardennes	TAIZY	08360
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-REMY	08220
Ardennes	SERAINCOURT	08220
Ardennes	CHAPPES	08220
Ardennes	HAUTEVILLE	08300
Ardennes	HAGNICOURT	08430
Ardennes	ESTREBAY	08260
Ardennes	BALAN	08200
Ardennes	THELONNE	08350
Ardennes	VILLY	08370
Ardennes	NOUART	08240
Ardennes	LEFFINCOURT	08310
Ardennes	FOSSE	08240
Ardennes	THUGNY-TRUGNY	08300
Ardennes	SAINT-GERMAINMONT	08190
Ardennes	FLIZE	08160
Ardennes	SECHAULT	08250
Ardennes	THENORGUES	08240
Ardennes	MALANDRY	08370

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	JONVAL	08130
Ardennes	CONTREUVE	08400
Ardennes	HIERGES	08320
Ardennes	VAUX-LES-RUBIGNY	08220
Ardennes	LE CHATELET-SUR-RETOURNE	08300
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08350
Ardennes	AUBONCOURT-VAUZELLES	08270
Ardennes	FRAILLICOURT	08220
Ardennes	MACHAULT	08310
Ardennes	LAMETZ	08130
Ardennes	CHARDENY	08400
Ardennes	CHATEAU-PORCIEN	08360
Ardennes	SIGNY-LE-PETIT	08380
Ardennes	AUTHE	08240
Ardennes	SON	08300
Ardennes	SAINT-LAURENT	08090
Ardennes	LONNY	08150
Ardennes	REMAUCOURT	08220
Ardennes	BEAUMONT-EN-ARGONNE	08210
Ardennes	LA MONCELLE	08140
Ardennes	VILLERS-SUR-LE-MONT	08430
Ardennes	LEPRON-LES-VALLEES	08150
Ardennes	HERPY-L'ARLESIENNE	08360
Ardennes	BRIQUENAY	08240
Ardennes	CHAMPIGNEULLE	08250
Ardennes	SEMUY	08130
Ardennes	LA GRANDVILLE	08700
Ardennes	SAVIGNY-SUR-AISNE	08400
Ardennes	MENIL-ANNELLES	08310
Ardennes	BELVAL	08090
Ardennes	INAUMONT	08300
Ardennes	BANOGNE-RECOUVRANCE	08220
Ardennes	ARTAISE-LE-VIVIER	08390
Ardennes	SEDAN	08200
Ardennes	LIRY	08400
Ardennes	CHEVEUGES	08350
Ardennes	VIEUX-LES-ASFELD	08190
Ardennes	HAUDRECY	08090
Ardennes	QUILLY	08400
Ardennes	SAINT-JUVIN	08250
Ardennes	LE CHATELET-SUR-SORMONNE	08150
Ardennes	BOGNY-SUR-MEUSE	08120
Ardennes	LANDRICHAMPS	08600
Ardennes	BLANCHEFOSSE-ET-BAY	08290
Ardennes	BEFFU-ET-LE-MORTHOMME	08250
Ardennes	TAILLETTE	08230
Ardennes	AUSSONCE	08310

Département	Commune	CP
Ardennes	FEPIN	08170
Ardennes	BERGNICOURT	08300
Ardennes	TOURTERON	08130
Ardennes	MONT-LAURENT	08130
Ardennes	MARS-SOUS-BOURCQ	08400
Ardennes	SAINT-REMY-LE-PETIT	08300
Ardennes	LA CROIX-AUX-BOIS	08400
Ardennes	LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	08310
Ardennes	VILLERS-DEVANT-MOUZON	08210
Ardennes	EXERMONT	08250
Ardennes	ETREPIGNY	08160
Ardennes	CHARLEVILLE-MEZIERES	08000
Ardennes	DEVILLE	08800
Ardennes	CHATEL-CHEHERY	08250
Ardennes	LA NEUVILLE-LES-WASIGNY	08270
Ardennes	ANNELLES	08310
Ardennes	MONTIGNY-SUR-MEUSE	08170
Ardennes	TOURNES	08090
Ardennes	STONNE	08390
Ardennes	LA FEREE	08290
Ardennes	GUIGNICOURT-SUR-VENCE	08430
Ardennes	TANNAY	08390
Ardennes	FLIGNY	08380
Ardennes	TAILLY	08240
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08400
Ardennes	RIMOGNE	08150
Ardennes	VENDRESSE	08160
Ardennes	CHOOZ	08600
Ardennes	BULSON	08450
Ardennes	VAUX-LES-MOUZON	08210
Ardennes	SAINT-LOUP-TERRIER	08130
Ardennes	NOUZONVILLE	08700
Ardennes	BALLAY	08400
Ardennes	VILLE-SUR-RETOURNE	08310
Ardennes	DOUX	08300
Ardennes	MAZERNY	08430
Ardennes	CHALLERANGE	08400
Ardennes	VILLERS-LE-TILLEUL	08430
Ardennes	HAM-SUR-MEUSE	08600
Ardennes	SAULCES-CHAMPENOISES	08130
Ardennes	VAUX-MONTREUIL	08270
Ardennes	REGNIOWEZ	08230
Ardennes	HAM-LES-MOINES	08090
Ardennes	LES PETITES-ARMOISES	08390
Ardennes	HARGNIES	08170

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD.ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	SAINTE-VAUBOURG	08130
Ardennes	SEMIDE	08400
Ardennes	SUGNY	08400
Ardennes	NOVY-CHEVRIERES	08300
Ardennes	PAUVRES	08310
Ardennes	MATTON-ET-CLEMENCY	08110
Ardennes	BAZEILLES	08140
Ardennes	NEUFMANIL	08700
Ardennes	AUGE	08380
Ardennes	VAUX-CHAMPAGNE	08130
Ardennes	ROUVROY-SUR-AUDRY	08150
Ardennes	PURE	08110
Ardennes	OMICOURT	08450
Ardennes	BAALONS	08430
Ardennes	AUBRIVES	08320
Ardennes	BOUCONVILLE	08250
Ardennes	VIREUX-MOLHAIN	08320
Ardennes	MARGNY	08370
Ardennes	TOGES	08400
Ardennes	BUZANCY	08240
Ardennes	BIEVRES	08370
Ardennes	LANDRES-ET-SAINT-GEORGES	08240
Ardennes	BELVAL-BOIS-DES-DAMES	08240
Ardennes	LES AYVELLES	08000
Ardennes	AUFLANCE	08370
Ardennes	VANDY	08400
Ardennes	MONT-SAINT-REMY	08310
Ardennes	VIREUX-WALLERAND	08320
Ardennes	LA HORGNE	08430
Ardennes	LAIFOUR	08800
Ardennes	BOUVELLEMONT	08430
Ardennes	SAINT-CLEMENT-A-ARNES	08310
Ardennes	ANTHENY	08260
Ardennes	SY	08390
Ardennes	FLEVILLE	08250
Ardennes	MONTIGNY-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SOMMAUTHE	08240
Ardennes	SAINT-PIERRE-A-ARNES	08310
Ardennes	NEUFMAISON	08460
Ardennes	APREMONT	08250
Ardennes	BREVILLY	08140
Ardennes	BOULZICOURT	08410
Ardennes	LA BERLIERE	08240
Ardennes	OMONT	08430
Ardennes	GIVET	08600
Ardennes	POURU-SAINT-REMY	08140
Ardennes	ROCROI	08230
Ardennes	GLAIRE	08200
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08450

Département	Commune	CP
Ardennes	MONTHERME	08800
Ardennes	AUTRUCHE	08240
Ardennes	WAGNON	08270
Ardennes	CHAMPLIN	08260
Ardennes	SAINT-MARCEAU	08160
Ardennes	SAINT-JEAN-AUX-BOIS	08220
Ardennes	VIEL-SAINT-REMY	08270
Ardennes	RUMIGNY	08290
Ardennes	CLIRON	08090
Ardennes	AOUSTE	08290
Ardennes	SECHEVAL	08150
Ardennes	AMAGNE	08300
Ardennes	LES GRANDES-ARMOISES	08390
Ardennes	AURE	08400
Ardennes	RAUCOURT-ET-FLABA	08450
Ardennes	SACHY	08110
Ardennes	WILLIERS	08110
Ardennes	BRIENNE-SUR-AISNE	08190
Ardennes	MONTHOIS	08400
Ardennes	SERY	08270
Ardennes	DOUMELY-BEGNY	08220
Ardennes	MESMONT	08270
Ardennes	NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	08380
Ardennes	REMILLY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	BOURCQ	08400
Ardennes	TREMBLOIS-LES-CARIGNAN	08110
Ardennes	BLAGNY	08110
Ardennes	L'ECAILLE	08300
Ardennes	MAUBERT-FONTAINE	08260
Ardennes	ALINCOURT	08310
Ardennes	SAINT-QUENTIN-LE-PETIT	08220
Ardennes	AIGLEMONT	08090
Ardennes	MARANWEZ	08460
Ardennes	SAINT-MOREL	08400
Ardennes	MOIRY	08370
Ardennes	BERTONCOURT	08300
Ardennes	HAULME	08800
Ardennes	BAR-LES-BUZANCY	08240
Ardennes	PUISEUX	08270
Ardennes	SAINT-ETIENNE-A-ARNES	08310
Ardennes	WIGNICOURT	08270
Ardennes	ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL	08130
Ardennes	IMECOURT	08240
Ardennes	SENUC	08250
Ardennes	MOGUES	08110
Ardennes	GRIVY-LOISY	08400
Ardennes	POURU-AUX-BOIS	08140
Ardennes	GIVRON	08220
Ardennes	CONDE-LES-HERPY	08360

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	THIS	08090
Ardennes	ARREUX	08090
Ardennes	FOISCHES	08600
Ardennes	BOSSUS-LES-RUMIGNY	08290
Ardennes	AMBLY-FLEURY	08130
Ardennes	SUZANNE	08130
Ardennes	WARNECOURT	08090
Ardennes	FROMY	08370
Ardennes	DAMOUZY	08090
Ardennes	HAUVINE	08310
Ardennes	MAISONCELLE-ET-VILLERS	08450
Ardennes	GESPUNSART	08700
Ardennes	ARNICOURT	08300
Ardennes	JANDUN	08430
Ardennes	RANCENNES	08600
Ardennes	YONCQ	08210
Ardennes	MANRE	08400
Ardennes	TOULIGNY	08430
Ardennes	GIVONNE	08200
Ardennes	SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	08300
Ardennes	ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES	08400
Ardennes	BALHAM	08190
Ardennes	PREZ	08290
Ardennes	HARCY	08150
Ardennes	GERMONT	08240
Ardennes	DOM-LE-MESNIL	08160
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-MARTIN	08160
Ardennes	RETHEL	08300
Ardennes	MESSINCOURT	08110
Ardennes	SAULT-LES-RETHEL	08300
Ardennes	GUINCOURT	08130
Ardennes	MONTCORNET	08090
Ardennes	AUTRECOURT-ET-POURRON	08210
Ardennes	LAVAL-MORENCY	08150
Ardennes	THILAY	08800
Ardennes	CERNION	08260
Ardennes	BARBY	08300
Ardennes	LONGWE	08400
Ardennes	AVAUX	08190
Ardennes	HAYBES	08170
Ardennes	DOMMERY	08460
Ardennes	VOUZIERS	08400
Ardennes	CHAGNY	08430
Ardennes	BRECY-BRIERES	08400
Ardennes	LUMES	08440
Ardennes	NEUVILLE-DAY	08130
Ardennes	GOMONT	08190
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08330
Ardennes	BOURG-FIDELE	08230
Ardennes	LE FRETY	08290
Ardennes	FAGNON	08090
Ardennes	SOMMERANCE	08250
Ardennes	LE THOUR	08190

Département	Commune	CP
Ardennes	LA CHAPELLE	08200
Ardennes	JUSTINE-HERBIGNY	08270
Ardennes	LA ROMAGNE	08220
Ardennes	RAILLICOURT	08430
Ardennes	GUE-D'HOSSUS	08230
Ardennes	FLAIGNES-HAVYS	08260
Ardennes	HANNAPPES	08290
Ardennes	SAUVILLE	08390
Ardennes	ASFELD	08190
Ardennes	LA BESACE	08450
Ardennes	ETEIGNIERES	08260
Ardennes	LA FRANCHEVILLE	08000
Ardennes	LE MONT-DIEU	08390
Ardennes	CHALANDRY-ELAIRE	08160
Ardennes	CAUROY	08310
Ardennes	TETAIGNE	08110
Ardennes	MENIL-LEPINOIS	08310
Ardennes	SEVIGNY-LA-FORET	08230
Ardennes	CLAVY-WARBY	08460
Ardennes	BRIEULLES-SUR-BAR	08240
Ardennes	WASIGNY	08270
Ardennes	SAINT-MENGES	08200
Ardennes	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	08240
Ardennes	SIGNY-L'ABBAYE	08460
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08350
Ardennes	NEUFLIZE	08300
Ardennes	CORNAY	08250
Ardennes	SAILLY	08110
Ardennes	SEUIL	08300
Ardennes	MARLEMONT	08290
Ardennes	GRANDCHAMP	08270
Ardennes	ROCQUIGNY	08220
Ardennes	SAINTE-MARIE	08400
Ardennes	LA FERTE-SUR-CHIERS	08370
Ardennes	VILLERS-LE-TOURNEUR	08430
Ardennes	WARCQ	08000
Ardennes	GIVRY	08130
Ardennes	CORNY-MACHEROMENIL	08270
Ardennes	MARVAUX-VIEUX	08400
Ardennes	SAINT-PIERRE-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SURY	08090
Ardennes	SAPOGNE-ET-FEUCHERES	08160
Ardennes	LES MAZURES	08500
Ardennes	POIX-TERRON	08430
Ardennes	VIVIER-AU-COURT	08440
Ardennes	THIN-LE-MOUTIER	08460
Ardennes	PERTHES	08300
Ardennes	SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX	08130

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	ATTIGNY	08130
Ardennes	VERPEL	08240
Ardennes	JUNIVILLE	08310
Ardennes	AUBIGNY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	LETANNE	08210
Ardennes	NEUVILLE-LES-THIS	08090
Ardennes	L'ECHELLE	08150
Ardennes	SAPOGNE-SUR-MARCHE	08370
Ardennes	BAYONVILLE	08240
Ardennes	LA NEUVILLE-AUX-JOUTES	08380
Ardennes	YVERNAUMONT	08430
Ardennes	MARQUIGNY	08390
Ardennes	ECORDAL	08130
Ardennes	CARIGNAN	08110
Ardennes	ECLY	08300
Ardennes	MONT-SAINT-MARTIN	08400
Ardennes	BARBAISE	08430
Ardennes	GIRONDELLE	08260
Ardennes	SINGLY	08430
Ardennes	BLOMBAY	08260
Ardennes	POILCOURT-SYDNEY	08190
Ardennes	VRIGNE-MEUSE	08350
Ardennes	VONCQ	08400
Ardennes	LUCQUY	08300
Ardennes	LOGNY-BOGNY	08150
Ardennes	ETALLE	08260
Ardennes	ACY-ROMANCE	08300
Ardennes	BIERMES	08300
Ardennes	CHILLY	08260
Ardennes	FLOING	08200
Ardennes	PUILLY-ET-CHARBEAUX	08370
Ardennes	MOURON	08250
Ardennes	AUTRY	08250
Ardennes	LINAY	08110
Ardennes	MONTCHEUTIN	08250

Département	Commune	CP
Ardennes	EUILLY-ET-LOMBUT	08210
Ardennes	BROGNON	08380
Ardennes	AUVILLERS-LES-FORGES	08260
Ardennes	ISSANCOURT-ET-RUMEL	08440
Ardennes	NOIRVAL	08400
Ardennes	MARGUT	08370
Ardennes	COULOMMES-ET-MARQUENY	08130
Ardennes	FLEIGNEUX	08200
Ardennes	HOULDIZY	08090
Ardennes	DRICOURT	08310
Ardennes	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	08110
Ardennes	CHARNOIS	08600
Ardennes	TARZY	08380
Ardennes	ROIZY	08190
Ardennes	MARCQ	08250
Ardennes	LA NEUVILLE-A-MAIRE	08450
Ardennes	WADELINCOURT	08200
Ardennes	FRANCHEVAL	08140
Ardennes	LANCON	08250
Ardennes	EVIGNY	08090
Ardennes	ANGECOURT	08450
Ardennes	BIGNICOURT	08310
Ardennes	AVANCON	08300
Ardennes	TOURCELLES-CHAUMONT	08400
Ardennes	MURTIN-ET-BOGNY	08150
Ardennes	VAUX-EN-DIEULET	08240
Ardennes	GRANDHAM	08250
Ardennes	TOURNAVAUX	08800
Ardennes	RENWEZ	08150
Ardennes	LA SABOTTERIE	08130
Ardennes	FUMAY	08170
Ardennes	BOULT-AUX-BOIS	08240
Ardennes	GRUYERES	08430
Ardennes	LIART	08290

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Ardennes	THUGNY-TRUGNY	08300
Ardennes	CHAPPES	08220
Ardennes	ALINCOURT	08310
Ardennes	DRICOURT	08310
Ardennes	VILLERS-LE-TOURNEUR	08430
Ardennes	LAUNOIS-SUR-VENCE	08430
Ardennes	PERTHES	08300
Ardennes	SAINT-CLEMENT-A-ARNES	08310
Ardennes	BRIENNE-SUR-AISNE	08190
Ardennes	SAINT-LOUP-TERRIER	08130
Ardennes	FRAILLICOURT	08220
Ardennes	MONT-LAURENT	08130
Ardennes	BARBAISE	08430
Ardennes	LA ROMAGNE	08220
Ardennes	BIERMES	08300
Ardennes	BIGNICOURT	08310
Ardennes	FAUX	08270
Ardennes	CHAGNY	08430
Ardennes	JUNIVILLE	08310
Ardennes	NOVY-CHEVRIERES	08300
Ardennes	SERAINCOURT	08220
Ardennes	DOUX	08300
Ardennes	VILLE-SUR-RETOURNE	08310
Ardennes	JUSTINE-HERBIGNY	08270
Ardennes	LEFFINCOURT	08310
Ardennes	CORNY-MACHEROMENIL	08270
Ardennes	LIRY	08400
Ardennes	CHESNOIS-AUBONCOURT	08270
Ardennes	SEMIDE	08400
Ardennes	VIEL-SAINT-REMY	08270
Ardennes	L'ECAILLE	08300
Ardennes	SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	08300
Ardennes	AIRE	08190
Ardennes	VIEUX-LES-ASFELD	08190
Ardennes	GRIVY-LOISY	08400
Ardennes	LUCQUY	08300
Ardennes	SAINTE-MARIE	08400
Ardennes	BALHAM	08190
Ardennes	RAILLICOURT	08430
Ardennes	WIGNICOURT	08270
Ardennes	DRAIZE	08220
Ardennes	MENIL-LEPINOIS	08310
Ardennes	NEUVIZY	08430
Ardennes	AMAGNE	08300
Ardennes	POIX-TERRON	08430
Ardennes	SORBON	08300
Ardennes	VILLERS-DEVANT-LE-THOUR	08190

Département	Commune	CP
Ardennes	WAGNON	08270
Ardennes	QUILLY	08400
Ardennes	CHARDENY	08400
Ardennes	GOMONT	08190
Ardennes	CHUFFILLY-ROCHE	08130
Ardennes	LA NEUVILLE-LES-WASIGNY	08270
Ardennes	SEUIL	08300
Ardennes	SAULT-LES-RETHEL	08300
Ardennes	MARVAUX-VIEUX	08400
Ardennes	CAUROY	08310
Ardennes	LA HORGNE	08430
Ardennes	INAUMONT	08300
Ardennes	HERPY-L'ARLESIENNE	08360
Ardennes	VILLERS-SUR-LE-MONT	08430
Ardennes	ECORDAL	08130
Ardennes	RUBIGNY	08220
Ardennes	MENIL-ANNELLES	08310
Ardennes	MONTHOIS	08400
Ardennes	BANOGNE-RECOUVRANCE	08220
Ardennes	SAINT-GERMAINMONT	08190
Ardennes	AURE	08400
Ardennes	TAGNON	08300
Ardennes	ACY-ROMANCE	08300
Ardennes	AUBONCOURT-VAUZELLES	08270
Ardennes	PAUVRES	08310
Ardennes	MACHAULT	08310
Ardennes	CONDE-LES-HERPY	08360
Ardennes	SAINT-FERGEUX	08360
Ardennes	YVERNAUMONT	08430
Ardennes	SAINT-QUENTIN-LE-PETIT	08220
Ardennes	MONT-SAINT-REMY	08310
Ardennes	SINGLY	08430
Ardennes	LE THOUR	08190
Ardennes	NEUFLIZE	08300
Ardennes	SIGNY-L'ABBAYE	08460
Ardennes	AUSSONCE	08310
Ardennes	HAGNICOURT	08430
Ardennes	SAULT-SAINT-REMY	08190
Ardennes	DOMMERY	08460
Ardennes	GUIGNICOURT-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX	08130
Ardennes	VAUX-MONTREUIL	08270
Ardennes	WASIGNY	08270
Ardennes	SAINT-PIERRE-SUR-VENCE	08430
Ardennes	BERGNICOURT	08300
Ardennes	SAINT-REMY-LE-	08300

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
	PETIT	
Ardennes	DOUMELY-BEGNY	08220
Ardennes	ECLY	08300
Ardennes	BARBY	08300
Ardennes	BAALONS	08430
Ardennes	CHAUMONT-PORCIEN	08220
Ardennes	COULOMMES-ET-MARQUENY	08130
Ardennes	COUCY	08300
Ardennes	SUGNY	08400
Ardennes	SAULCES-MONCLIN	08270
Ardennes	SERY	08270
Ardennes	NOVION-PORCIEN	08270
Ardennes	TOURCELLES-CHAUMONT	08400
Ardennes	SEMUY	08130
Ardennes	SAINTE-VAUBOURG	08130
Ardennes	VAUX-LES-RUBIGNY	08220
Ardennes	BOURCQ	08400
Ardennes	CHATEAU-PORCIEN	08360
Ardennes	MAZERNY	08430
Ardennes	AMBLY-FLEURY	08130
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-REMY	08220
Ardennes	RETHEL	08300
Ardennes	ASFELD	08190
Ardennes	BLANZY-LA-SALONNAISE	08190
Ardennes	SAINT-ETIENNE-A-ARNES	08310
Ardennes	CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	08430
Ardennes	MARS-SOUS-BOURCQ	08400
Ardennes	TAIZY	08360
Ardennes	ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES	08400
Ardennes	MANRE	08400
Ardennes	RILLY-SUR-AISNE	08130
Ardennes	AVANCON	08300
Ardennes	MONTIGNY-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SAINT-MOREL	08400

Département	Commune	CP
Ardennes	VAUX-CHAMPAGNE	08130
Ardennes	HAUTEVILLE	08300
Ardennes	HOUDILCOURT	08190
Ardennes	GRANDCHAMP	08270
Ardennes	ATTIGNY	08130
Ardennes	SAINT-MARCEAU	08160
Ardennes	GIVRY	08130
Ardennes	JONVAL	08130
Ardennes	LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	08310
Ardennes	GIVRON	08220
Ardennes	HAUVINE	08310
Ardennes	POILCOURT-SYDNEY	08190
Ardennes	SON	08300
Ardennes	REMAUCOURT	08220
Ardennes	CONTREUVE	08400
Ardennes	SAINT-PIERRE-A-ARNES	08310
Ardennes	ARNICOURT	08300
Ardennes	SORCY-BAUTHEMONT	08270
Ardennes	PUISEUX	08270
Ardennes	CHARBOGNE	08130
Ardennes	ANNELLES	08310
Ardennes	AVAUX	08190
Ardennes	TOULIGNY	08430
Ardennes	SEVIGNY-WALEPPE	08220
Ardennes	LALOBBE	08460
Ardennes	NANTEUIL-SUR-AISNE	08300
Ardennes	RENNEVILLE	08220
Ardennes	ROIZY	08190
Ardennes	MESMONT	08270
Ardennes	FAISSAULT	08270
Ardennes	LE CHATELET-SUR-RETOURNE	08300
Ardennes	BERTONCOURT	08300
Ardennes	ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL	08130
Ardennes	MONT-SAINT-MARTIN	08400
Ardennes	SAULCES-CHAMPENOISES	08130
Ardennes	JANDUN	08430
Ardennes	BOUVELLEMONT	08430

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0099 du 24/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Groupement Hospitalier Aube Marne sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine (FINESS EJ : 100006279 ; FINESS ET : 100000199)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Groupement Hospitalier Aube Marne (FINESS EJ : 100006279) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention socle, sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine (FINESS ET : 100000199), sis Avenue Paul Vaillant Couturier – 10105 ROMILLY-SUR-SEINE ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 3 Aube et Sézannais, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 implantations pour la mention socle ;

Considérant que le Groupement Hospitalier Aube Marne sur le site de l'HAD GHAM dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Groupement Hospitalier Aube Marne sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Groupement Hospitalier Aube Marne (FINESS EJ : 100006279) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine (FINESS ET : 100000199), sis Avenue Paul Vaillant Couturier – 10105 ROMILLY-SUR-SEINE, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle

La liste des communes autorisées pour cette mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	OYES	51120
Marne	CORROY	51230
Marne	MONTEPREUX	51320
Aube	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10510
Aube	SAINT-LUPIEN	10350
Aube	BOULAGES	10380
Aube	MARCILLY-LE-HAYER	10290
Aube	POUY-SUR-VANNES	10290
Marne	MARCILLY-SUR-SEINE	51260
Aube	PARS-LES-ROMILLY	10100
Marne	ALLEMANT	51120
Marne	LACHY	51120
Aube	PREMIERFAIT	10170
Marne	MONTGENOST	51260
Aube	PLANCY-L'ABBAYE	10380
Aube	DIERREY-SAINT-JULIEN	10190
Aube	CHAMPFLEURY	10700
Aube	AVON-LA-PEZE	10290
Aube	VALLANT-SAINT-GEORGES	10170
Aube	TRAINEL	10400
Aube	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10100
Marne	SAINT-BON	51310
Aube	DROUPT-SAINTE-MARIE	10170
Marne	ESCARDES	51310
Aube	CHATRES	10510
Marne	POTANGIS	51260
Marne	LA CHAPELLE-LASSON	51260
Aube	PERIGNY-LA-ROSE	10400
Marne	EUVY	51230
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	10400
Aube	MERY-SUR-SEINE	10170
Marne	LES ESSARTS-LES-SEZANNE	51120
Aube	PLESSIS-BARBUISE	10400
Marne	SAINT-LOUP	51120
Marne	LE MEIX-SAINT-EPOING	51120
Marne	NESLE-LA-REPOSTE	51120
Aube	COURCEROY	10400
Marne	BANNES	51230
Marne	SAINT-REMY-SOUS-BROYES	51120
Aube	CHAPELLE-VALLON	10700
Aube	CRANCEY	10100
Aube	ORIGNY-LE-SEC	10510
Aube	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	10100
Aube	BARBUISE	10400
Aube	VILLADIN	10290
Marne	GAYE	51120
Marne	PEAS	51120
Aube	GUMERY	10400
Aube	LES GRANDES-CHAPELLES	10170
Marne	SAINT-JUST-SAUVAGE	51260
Aube	BESSY	10170
Aube	FERREUX-QUINCEY	10400
Aube	FONTAINE-LES-GRES	10280
Marne	MARSANGIS	51260
Aube	PLANTY	10160
Marne	FONTAINE-DENIS-NUISY	51120
Aube	FAY-LES-MARCILLY	10290
Marne	JOISELLE	51310
Aube	LA FOSSE-CORDUAN	10100
Aube	DROUPT-SAINT-BASLE	10170
Aube	SAVIERES	10600
Aube	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	10100
Marne	COURCEMAIN	51260
Marne	VINDEY	51120
Aube	AVANT-LES-MARCILLY	10400
Aube	SAINT-OULPH	10170
Aube	RILLY-SAINTE-SYRE	10280
Aube	LE MERIOT	10400
Aube	RHEGES	10170
Marne	CHANTEMERLE	51260
Aube	LA LOUPTIERE-THENARD	10400
Marne	ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	51230
Marne	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	51120
Aube	DIERREY-SAINT-PIERRE	10190
Aube	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	10100
Marne	CONNANTRAY-VAUREFROY	51230
Marne	FAUX-FRESNAY	51230
Marne	CHATILLON-SUR-	51310

EJ : GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE (100006279)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE ROMILLY/SEINE (100000199)

Département	Commune	CP
	MORIN	
Marne	GOURGANCON	51230
Marne	BOUCHY-SAINT-GENEST	51310
Marne	NEUVY	51310
Aube	FONTENAY-DE-BOSSERY	10400
Marne	BROYES	51120
Aube	TRANCAULT	10290
Aube	ETRELLES-SUR-AUBE	10170
Aube	MARNAY-SUR-SEINE	10400
Aube	SALON	10700
Marne	FERE-CHAMPENOISE	51230
Aube	ECHEMINES	10350
Marne	MOEURS-VERDEY	51120
Marne	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	51320
Aube	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10370
Marne	SAINT-SATURNIN	51260
Marne	CONNANTRE	51230
Marne	GRANGES-SUR-AUBE	51260
Marne	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51260
Aube	RIGNY-LA-NONNEUSE	10290
Marne	CLESLES	51260
Marne	CHICHEY	51120
Aube	MARIGNY-LE-CHATEL	10350
Marne	VOUARCES	51260
Aube	LA SAULSOTTE	10400
Aube	SAINT-FLAVY	10350
Marne	BAGNEUX	51260
Marne	MONDEMENT-MONTGIVROUX	51120
Aube	LA MOTTE-TILLY	10400
Aube	FAUX-VILLECERF	10290
Aube	GELANNES	10100
Marne	REUVES	51120
Marne	BROUSSY-LE-PETIT	51230
Marne	PLEURS	51230
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	CHARNY-LE-BACHOT	10380
Aube	PRUNAY-BELLEVILLE	10350
Marne	QUEUDES	51120
Marne	BROUSSY-LE-GRAND	51230
Aube	BOURDENAY	10290
Aube	BERCENAY-LE-HAYER	10290
Marne	SEZANNE	51120
Aube	VIAPRES-LE-PETIT	10380
Aube	PONT-SUR-SEINE	10400
Aube	BOUY-SUR-ORVIN	10400
Marne	THAAS	51230
Marne	BETHON	51260
Marne	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	51260
Marne	BARBONNE-FAYEL	51120
Marne	LA NOUE	51310
Marne	LA FORESTIERE	51120
Aube	SOLIGNY-LES-ETANGS	10400
Aube	SAINT-MESMIN	10280
Aube	MESGRIGNY	10170
Aube	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10400
Marne	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	51120
Aube	CHARMOY	10290
Marne	SARON-SUR-AUBE	51260
Marne	CONFLANS-SUR-SEINE	51260
Aube	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	10170
Marne	VILLENEUVE-LA-LIONNE	51310
Marne	OGNES	51230
Aube	SAINT-AUBIN	10400
Marne	BAUDEMENT	51260
Marne	LINTHELLES	51230
Marne	SAUDOY	51120
Aube	FONTAINE-MACON	10400
Aube	CHAUCHIGNY	10170
Marne	ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	51260
Marne	REVEILLON	51310
Aube	MONTPOTHIER	10400
Aube	ROMILLY-SUR-SEINE	10100
Aube	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10170
Marne	CHAMPGUYON	51310
Marne	ESCLAVOLLES-LUREY	51260
Marne	ANGLURE	51260
Marne	LINTHES	51230
Marne	ESTERNAY	51310
Aube	MESNIL-SAINT-LOUP	10190
Aube	NOGENT-SUR-SEINE	10400
Marne	COURGIVAUX	51310
Marne	HAUSSIMONT	51320
Marne	LES ESSARTS-LE-VICOMTE	51310

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0071 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du GCS PATCS sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes (FINESS EJ : 100010347 ; FINESS ET : 100010578)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le GCS PATCS (FINESS EJ : 100010347) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes (FINESS ET : 100010578), sis 101, Avenue Anatole France – 10003 TROYES ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 3 Aube et Sézannais, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 implantations pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le GCS PATCS sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du GCS PATCS sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le GCS PATCS (FINESS EJ : 100010347) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes (FINESS ET : 100010578), sis 101, Avenue Anatole France – 10003 TROYES, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Aube	NOE-LES-MALLETS	10360
Aube	ARCIS-SUR-AUBE	10700
Aube	TORCY-LE-PETIT	10700
Aube	ROUILLY-SACEY	10220
Aube	CHAMP-SUR-BARSE	10140
Aube	MACEY	10300
Aube	LUSIGNY-SUR-BARSE	10270
Aube	DIENVILLE	10500
Aube	SOULAINES-DHUYS	10200
Aube	ISLE-AUBIGNY	10240
Aube	TURGY	10210
Aube	RANCES	10500
Aube	CHALETTE-SUR-VOIRE	10500
Aube	CHENNEGY	10190
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	10140
Aube	FRESNAY	10200
Aube	NOGENT-SUR-AUBE	10240
Aube	LES BORDES-AUMONT	10800
Aube	YEVRES-LE-PETIT	10500
Aube	LA RIVIERE-DE-CORPS	10440
Aube	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	10150
Aube	COURSAN-EN-OTHE	10130
Aube	POUGY	10240
Aube	ROUVRES-LES-VIGNES	10200
Aube	CHESLEY	10210
Aube	VAUCOGNE	10240
Aube	FONTVANNES	10190
Aube	EPOTHEMONT	10500
Aube	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	10320
Aube	VILLEMEREUIL	10800
Aube	COURTENOT	10260
Aube	BLIGNICOURT	10500
Aube	BRIENNE-LE-CHATEAU	10500
Aube	VILLEMOIRON-EN-OTHE	10160
Aube	LANDREVILLE	10110
Aube	SAINT-POUANGE	10120
Aube	RIGNY-LE-FERRON	10160
Aube	CHAUDREY	10240
Aube	VERRIERES	10390
Aube	FEUGES	10150
Aube	CELLES-SUR-OURCE	10110

Département	Commune	CP
Aube	VILLEMOYENNE	10260
Aube	MONTIGNY-LES-MONTS	10130
Aube	FONTETTE	10360
Aube	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10140
Aube	VILLERY	10320
Aube	MAIZIERES-LES-BRIENNE	10500
Aube	PRECY-SAINT-MARTIN	10500
Aube	NOZAY	10700
Aube	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	10340
Aube	LHUITRE	10700
Aube	ENGENTE	10200
Aube	LES LOGES-MARGUERON	10210
Aube	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10700
Aube	VILLY-LE-BOIS	10800
Aube	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	10160
Aube	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10180
Aube	BLIGNY	10200
Aube	BLAINCOURT-SUR-AUBE	10500
Aube	CHAUMESNIL	10500
Aube	SAINT-PHAL	10130
Aube	LAUBRESSEL	10270
Aube	LIGNIERES	10130
Aube	AULNAY	10240
Aube	SOULIGNY	10320
Aube	DAMPIERRE	39350
Aube	COURTERANGES	10270
Aube	LA ROTHIERE	10500
Aube	JONCREUIL	10330
Aube	VALLIERES	10210
Aube	JAVERNANT	10320
Aube	AUXON	10130
Aube	CRESPY-LE-NEUF	10500
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10160
Aube	AVREUIL	10130
Aube	METZ-ROBERT	10210
Aube	COUSSEGREY	10210
Aube	RACINES	10130
Aube	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10800
Aube	BAYEL	10310
Aube	VOSNON	10130
Aube	MAUPAS	10320
Aube	COCLOIS	10240
Aube	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	10130

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	CHAVANGES	10330
Aube	BAGNEUX-LA-FOSSE	10340
Aube	SAINT-MARDS-EN-OTHE	10160
Aube	TRANNES	10140
Aube	CRESANTIGNES	10320
Aube	MATHAUX	10500
Aube	PEL-ET-DER	10500
Aube	MOREMBERT	10240
Aube	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	ARRENTIERES	10200
Aube	BALIGNICOURT	10330
Aube	ROUILLY-SAINT-LOUP	10800
Aube	BOURGUIGNONS	10110
Aube	DOLANCOURT	10200
Aube	LA VILLE-AUX-BOIS	10500
Aube	SAULCY	10200
Aube	ARGANCON	10140
Aube	PONT-SAINTE-MARIE	10150
Aube	JUVANZE	10140
Aube	SAINT-LYE	10180
Aube	BOSSANCOURT	10140
Aube	BARBEREY-SAINT-SULPICE	10600
Aube	LE CHENE	10700
Aube	CHESSY-LES-PRES	10130
Aube	RUMILLY-LES-VAUDES	10260
Aube	CHASEREY	10210
Aube	VAL-D'AUZON	10220
Aube	VANLAY	10210
Aube	LES NOES-PRES-TROYES	10420
Aube	MERREY-SUR-ARCE	10110
Aube	PRECY-NOTRE-DAME	10500
Aube	ARREMBECOURT	10330
Aube	MAGNY-FOUCHARD	10140
Aube	BUXEUIL	10110
Aube	TORCY-LE-GRAND	10700
Aube	PRUGNY	10190
Aube	JEUGNY	10320
Aube	VIREY-SOUS-BAR	10260
Aube	MONTMARTIN-LE-HAUT	10140
Aube	BUCHERES	10800
Aube	POLISOT	10110
Aube	CORMOST	10800
Aube	PARGUES	10210
Aube	VAILLY	10150
Aube	VOUE	10150
Aube	VOIGNY	10200
Aube	LA VENDUE-MIGNOT	10800
Aube	THORS	10200

Département	Commune	CP
Aube	FRESNOY-LE-CHATEAU	10270
Aube	CHAOURCE	10210
Aube	VILLY-LE-MARECHAL	10800
Aube	VENDEUVRE-SUR-BARSE	10140
Aube	BERULLE	10160
Aube	MONTIER-EN-L'ISLE	10200
Aube	BOURANTON	10270
Aube	VOUGREY	10210
Aube	ESTISSAC	10190
Aube	VERPILLIERES-SUR-OURCE	10360
Aube	LONGPRE-LE-SEC	10140
Aube	ISLE-AUMONT	10800
Aube	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10260
Aube	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	10410
Aube	LAVAU	10150
Aube	VILLETTE-SUR-AUBE	10700
Aube	BRIEL-SUR-BARSE	10140
Aube	PLAINES-SAINT-LANGE	10250
Aube	COLOMBE-LE-SEC	10200
Aube	TROUANS	10700
Aube	AVIREY-LINGEY	10340
Aube	PAISY-COSDON	10160
Aube	HAMPIGNY	10500
Aube	FONTAINE	10200
Aube	PRASLIN	10210
Aube	ETOURVY	10210
Aube	LEVIGNY	10200
Aube	BERNON	10130
Aube	AVANT-LES-RAMERUPT	10240
Aube	DAVREY	10130
Aube	MEURVILLE	10200
Aube	VILLECHETIF	10410
Aube	MOUSSEY	10800
Aube	ROSIERES-PRES-TROYES	10430
Aube	VULAINES	10160
Aube	MONTFEY	10130
Aube	BEUREY	10140
Aube	RAMERUPT	10240
Aube	MONTSUZAIN	10150
Aube	VERNONVILLIERS	10200
Aube	CUSSANGY	10210
Aube	DOMMARTIN-LE-COQ	10240
Aube	BRIENNE-LA-VIEILLE	10500
Aube	AMANCE	10140
Aube	JUZANVIGNY	10500
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10500
Aube	PINEY	10220

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	MORVILLIERS	10500
Aube	JASSEINES	10330
Aube	THENNELIERES	10410
Aube	SPOY	10200
Aube	CHACENAY	10110
Aube	MAISONS-LES-CHAOURCE	10210
Aube	PERTHES-LES-BRIENNE	10500
Aube	EGUILLY-SOUS-BOIS	10110
Aube	LONGSOLS	10240
Aube	SAINT-USAGE	10360
Aube	CLEREY	10390
Aube	VILLEMORIEN	10110
Aube	FULIGNY	10200
Aube	MONTREUIL-SUR-BARSE	10270
Aube	MONTIERAMEY	10270
Aube	MAGNICOURT	10240
Aube	LONGCHAMP-SUR-AUJON	10310
Aube	EAUX-PUISEAUX	10130
Aube	RUVIGNY	10410
Aube	VILLIERS-HERBISSE	10700
Aube	NOGENT-EN-OTHE	10160
Aube	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10120
Aube	MACHY	10320
Aube	LES GRANGES	10210
Aube	FAYS-LA-CHAPELLE	10320
Aube	DONNEMENT	10330
Aube	DOSNON	10700
Aube	LAGESSE	10210
Aube	FRALIGNES	10110
Aube	NEUVILLE-SUR-SEINE	10250
Aube	UNIENVILLE	10140
Aube	EPAGNE	10500
Aube	BALNOT-SUR-LAIGNES	10110
Aube	RADONVILLIERS	10500
Aube	LENTILLES	10330
Aube	BERCENAY-EN-OTHE	10190
Aube	MESSON	10190
Aube	FRAVAUX	10200
Aube	MAISONS-LES-SOULAINES	10200
Aube	MERGEY	10600
Aube	POUAN-LES-VALLEES	10700
Aube	CHERVEY	10110
Aube	ASSENAY	10320
Aube	RONCENAY	10320
Aube	JULLY-SUR-SARCE	10260
Aube	VILLE-SUR-TERRE	10200
Aube	MAROLLES-LES-BAILLY	10110

Département	Commune	CP
Aube	COURCELLES-SUR-VOIRE	10500
Aube	CRENEY-PRES-TROYES	10150
Aube	COUVIGNON	10200
Aube	VALLENTIGNY	10500
Aube	DOSCHES	10220
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	10330
Aube	CHAPPES	10260
Aube	VILLELOUP	10350
Aube	ORTILLON	10700
Aube	SAINTE-MAURE	10150
Aube	PAYNS	10600
Aube	VAUDES	10260
Aube	THIEFFRAIN	10140
Aube	PARS-LES-CHAVANGES	10330
Aube	AILLEVILLE	10200
Aube	SOMMEVAL	10320
Aube	BAR-SUR-AUBE	10200
Aube	POLIGNY	10110
Aube	SAINT-GERMAIN	10120
Aube	BRAUX	10500
Aube	THIL	10200
Aube	LESMONT	10500
Aube	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	10800
Aube	PRUSY	10210
Aube	BAILLY-LE-FRANC	10330
Aube	BERTIGNOLLES	10110
Aube	COURTERON	10250
Aube	LES CROUTES	10130
Aube	HERBISSE	10700
Aube	GYE-SUR-SEINE	10250
Aube	PETIT-MESNIL	10500
Aube	VAUCHASSIS	10190
Aube	BERGERES	10200
Aube	NEUVILLE-SUR-VANNE	10190
Aube	BUXIERES-SUR-ARCE	10110
Aube	TORVILLIERS	10440
Aube	ARSONVAL	10200
Aube	ARCONVILLE	10200
Aube	LA LOGE-POMBLIN	10210
Aube	MESNIL-LETTRE	10240
Aube	CHAMOY	10130
Aube	BOUY-LUXEMBOURG	10220
Aube	SEMOINE	10700
Aube	DAMPIERRE	10240
Aube	CUNFIN	10360
Aube	GERAUDOT	10220
Aube	LES RICEYS	10340
Aube	JAUCOURT	10200
Aube	BALNOT-LA-GRANGE	10210
Aube	VILLIERS-LE-BOIS	10210
Aube	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	10210

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	MONTMORENCY-BEAUFORT	10330
Aube	MONTAULIN	10270
Aube	GRANDVILLE	10700
Aube	VITRY-LE-CROISE	10110
Aube	FOUCHERES	10260
Aube	BAROVILLE	10200
Aube	BUCEY-EN-OTHE	10190
Aube	MAGNANT	10110
Aube	ONJON	10220
Aube	LANTAGES	10210
Aube	VILLACERF	10600
Aube	ECLANCE	10200
Aube	AUBETERRE	10150
Aube	COLOMBE-LA-FOSSE	10200
Aube	ERVY-LE-CHATEL	10130
Aube	ALLIBAUDIERES	10700
Aube	MONTGUEUX	10300
Aube	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	10500
Aube	SAINTE-SAVINE	10300
Aube	VIVIERS-SUR-ARTAUT	10110
Aube	ARRELLES	10340
Aube	ESSOYES	10360
Aube	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10700
Aube	VAUCHONVILLIERS	10140
Aube	LOCHES-SUR-OURCE	10110
Aube	VAUPOISSON	10700
Aube	POLISY	10110
Aube	SAINT-THIBAULT	10800
Aube	MARAYE-EN-OTHE	10160
Aube	ORMES	10700
Aube	MONTCEAUX-LES-VAUDES	10260
Aube	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	10110
Aube	PROVERVILLE	10200
Aube	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	10350
Aube	VINETS	10700
Aube	VILLERET	10330
Aube	MESNIL-SAINT-PERE	10140

Département	Commune	CP
Aube	VERRICOURT	10240
Aube	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	BRILLECOURT	10240
Aube	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	10130
Aube	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	10320
Aube	BOUILLY	10320
Aube	MESNIL-LA-COMTESSE	10700
Aube	MESNIL-SELLIERES	10220
Aube	CHANNES	10340
Aube	MAILLY-LE-CAMP	10230
Aube	JESSAINS	10140
Aube	ASSENCIERES	10220
Aube	LIREY	10320
Aube	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10600
Aube	URVILLE	10200
Aube	POIVRES	10700
Aube	MUSSY-SUR-SEINE	10250
Aube	ROSNAY-L'HOPITAL	10500
Aube	VILLE-SUR-ARCE	10110
Aube	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	10200
Aube	MAISON-DES-CHAMPS	10140
Aube	COURTAOULT	10130
Aube	LA CHAISE	10500
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	VILLE-SOUS-LA-FERTE	10310
Aube	LASSICOURT	10500
Aube	LUYERES	10150
Aube	LAINES-AUX-BOIS	10120
Aube	BAR-SUR-SEINE	10110
Aube	JUVANCOURT	10310
Aube	MOLINS-SUR-AUBE	10500
Aube	BREVONNES	10220
Aube	LIGNOL-LE-CHATEAU	10200
Aube	BETIGNICOURT	10500
Aube	TROYES	10000
Aube	BREVIANDES	10450
Aube	VILLY-EN-TRODES	10140

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Aube	CUSSANGY	10210
Aube	CUNFIN	10360
Aube	CHARMOY	10290
Aube	LA MOTTE-TILLY	10400
Aube	DAMPIERRE	10240
Aube	ARGANCON	10140
Marne	COURGIVAUX	51310
Aube	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	10200
Aube	COURCELLES-SUR-VOIRE	10500
Aube	COURTAOULT	10130
Aube	PERIGNY-LA-ROSE	10400
Marne	BROYES	51120
Aube	SOLIGNY-LES-ETANGS	10400
Aube	MONTREUIL-SUR-BARSE	10270
Aube	FRESNAY	10200
Aube	MONTSUZAIN	10150
Aube	MESNIL-LA-COMTESSE	10700
Aube	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10700
Aube	RHEGES	10170
Aube	VILLACERF	10600
Aube	LUSIGNY-SUR-BARSE	10270
Aube	TURGY	10210
Aube	LA LOUPTIERE-THENARD	10400
Aube	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10100
Aube	BALIGNICOURT	10330
Aube	BAILLY-LE-FRANC	10330
Marne	CONNANTRAY-VAUREFROY	51230
Aube	PLESSIS-BARBUISE	10400
Aube	DONNEMENT	10330
Aube	CORMOST	10800
Aube	MOLINS-SUR-AUBE	10500
Marne	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51260
Marne	SARON-SUR-AUBE	51260
Aube	EPOTHEMONT	10500
Marne	LA CHAPELLE-LASSON	51260
Aube	PRUGNY	10190
Aube	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	10130
Aube	VILLEMOIRON-EN-OTHE	10160
Aube	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10800
Aube	MONTMORENCY-BEAUFORT	10330
Aube	RIGNY-LA-NONNEUSE	10290

Département	Commune	CP
Marne	NEUVY	51310
Aube	MERREY-SUR-ARCE	10110
Aube	FAY-LES-MARCILLY	10290
Aube	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	10320
Aube	CHAPELLE-VALLON	10700
Aube	MARIGNY-LE-CHATEL	10350
Aube	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	10170
Marne	ANGLURE	51260
Aube	NOGENT-EN-OTHE	10160
Marne	HAUSSIMONT	51320
Marne	VOUARCES	51260
Aube	VILLY-EN-TRODES	10140
Aube	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10600
Aube	PARS-LES-CHAVANGES	10330
Aube	VIAPRES-LE-PETIT	10380
Aube	METZ-ROBERT	10210
Aube	THORS	10200
Aube	PARS-LES-ROMILLY	10100
Aube	SAINT-POUANGE	10120
Aube	CHATRES	10510
Aube	POUY-SUR-VANNES	10290
Aube	VALLIERES	10210
Aube	CRENEY-PRES-TROYES	10150
Aube	FONTENAY-DE-BOSSERY	10400
Marne	MARCILLY-SUR-SEINE	51260
Aube	BRIEL-SUR-BARSE	10140
Aube	BRIENNE-LA-VIEILLE	10500
Aube	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10400
Aube	BAYEL	10310
Aube	GYE-SUR-SEINE	10250
Aube	ARSONVAL	10200
Aube	VAILLY	10150
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	BALNOT-LA-GRANGE	10210
Aube	POUAN-LES-VALLEES	10700
Aube	FRALIGNES	10110
Aube	PRUNAY-BELLEVILLE	10350
Aube	PRECY-NOTRE-DAME	10500
Marne	BOUCHY-SAINT-GENEST	51310
Aube	AULNAY	10240

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	BOURDENAY	10290
Aube	LA FOSSE-CORDUAN	10100
Aube	AVREUIL	10130
Aube	PONT-SAINTE-MARIE	10150
Marne	BAGNEUX	51260
Aube	BAROVILLE	10200
Aube	JUVANZE	10140
Aube	BOURGUIGNONS	10110
Aube	BREVONNES	10220
Aube	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	10340
Aube	CHENNEGY	10190
Aube	RONCENAY	10320
Aube	PLANTY	10160
Aube	BUXIERES-SUR-ARCE	10110
Aube	LONGSOLS	10240
Aube	LHUITRE	10700
Aube	LIREY	10320
Aube	TRANCAULT	10290
Aube	POUGY	10240
Aube	NOE-LES-MALLETS	10360
Aube	BALNOT-SUR-LAIGNES	10110
Aube	BERCENAY-LE-HAYER	10290
Aube	LA VENDUE-MIGNOT	10800
Marne	MARSANGIS	51260
Aube	ROSIERES-PRES-TROYES	10430
Aube	JUZANVIGNY	10500
Marne	THAAS	51230
Aube	FERREUX-QUINCEY	10400
Aube	CHAOURCE	10210
Aube	HAMPIGNY	10500
Aube	COLOMBE-LE-SEC	10200
Aube	MAUPAS	10320
Aube	VILLEMORIEN	10110
Aube	BAR-SUR-SEINE	10110
Aube	VILLY-LE-BOIS	10800
Aube	SAINT-GERMAIN	10120
Aube	VAUCOGNE	10240
Aube	FAYS-LA-CHAPELLE	10320
Aube	SAINT-USAGE	10360
Aube	ONJON	10220
Aube	AILLEVILLE	10200
Aube	LANDREVILLE	10110
Aube	LE CHENE	10700
Aube	FONTAINE-LES-GRES	10280
Aube	LUYERES	10150
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	10330
Aube	SAINT-AUBIN	10400
Aube	TORCY-LE-PETIT	10700
Aube	RUVIGNY	10410
Marne	SAINT-BON	51310
Aube	NOGENT-SUR-AUBE	10240
Aube	LOCHES-SUR-OURCE	10110
Marne	CONFLANS-SUR-SEINE	51260
Aube	LES BORDES-AUMONT	10800
Aube	SAINT-PHAL	10130
Aube	COURTERANGES	10270
Aube	POLISY	10110
Aube	MAGNANT	10110
Aube	DIERREY-SAINT-PIERRE	10190
Marne	CHATILLON-SUR-MORIN	51310
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10500
Aube	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	MESNIL-SAINT-PERE	10140
Aube	BERTIGNOLLES	10110
Marne	SAINT-LOUP	51120
Aube	LASSICOURT	10500
Aube	TORCY-LE-GRAND	10700
Aube	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	10100
Aube	VILLETTE-SUR-AUBE	10700
Aube	MAROLLES-LES-BAILLY	10110
Aube	MONTPOTHIER	10400
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	10140
Marne	LES ESSARTS-LES-SEZANNE	51120
Aube	CHANNES	10340
Aube	COURSAN-EN-OTHE	10130
Aube	CHAPPES	10260
Aube	MAISON-DES-CHAMPS	10140
Aube	PONT-SUR-SEINE	10400
Aube	AVON-LA-PEZE	10290
Aube	SAULCY	10200
Aube	MESNIL-SAINT-LOUP	10190
Aube	COURTENOT	10260
Aube	CHESLEY	10210
Marne	PLEURS	51230
Aube	LAVAU	10150
Marne	MONTEPREUX	51320
Aube	MOUSSEY	10800
Aube	VENDEUVRE-SUR-BARSE	10140
Aube	HERBISSE	10700
Aube	BAR-SUR-AUBE	10200
Marne	BROUSSY-LE-GRAND	51230

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	CLESLES	51260
Marne	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	51120
Marne	EUVY	51230
Aube	MOREMBERT	10240
Marne	BAUDEMENT	51260
Aube	ASSENAY	10320
Aube	ISLE-AUMONT	10800
Aube	PETIT-MESNIL	10500
Aube	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	10150
Aube	SAINT-THIBAULT	10800
Aube	VILLADIN	10290
Aube	MEURVILLE	10200
Aube	JASSEINES	10330
Aube	PAISY-COSDON	10160
Aube	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	10500
Aube	MACEY	10300
Aube	ROUVRES-LES-VIGNES	10200
Aube	BESSY	10170
Aube	VILLE-SUR-ARCE	10110
Aube	YEVRES-LE-PETIT	10500
Aube	PREMIERFAIT	10170
Aube	JONCREUIL	10330
Aube	VILLIERS-LE-BOIS	10210
Aube	BOUILLY	10320
Aube	VILLELOUP	10350
Marne	CHANTEMERLE	51260
Aube	RANCES	10500
Aube	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10170
Aube	BARBEREY-SAINT-SULPICE	10600
Aube	VILLIERS-HERBISSE	10700
Aube	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10120
Aube	VOUE	10150
Aube	VILLEMOYENNE	10260
Marne	JOISELLE	51310
Aube	JAVERNANT	10320
Marne	LA NOUE	51310
Aube	NOZAY	10700
Aube	VALLENTIGNY	10500
Aube	MESGRIGNY	10170
Marne	LINTHES	51230
Marne	FERE-CHAMPENOISE	51230
Aube	AVANT-LES-RAMERUPT	10240
Aube	SAVIERES	10600
Aube	VAUCHASSIS	10190
Marne	GAYE	51120
Aube	FOUCHERES	10260
Aube	COCLOIS	10240
Aube	CELLES-SUR-OURCE	10110
Aube	ORTILLON	10700

Département	Commune	CP
Aube	FONTAINE-MACON	10400
Marne	LES ESSARTS-LE-VICOMTE	51310
Aube	BERNON	10130
Aube	BUCHERES	10800
Aube	SOULIGNY	10320
Aube	TROUANS	10700
Marne	BARBONNE-FAYEL	51120
Aube	MESNIL-LETTRE	10240
Aube	RILLY-SAINTE-SYRE	10280
Marne	LE MEIX-SAINT-EPOING	51120
Aube	PROVERVILLE	10200
Aube	CHERVEY	10110
Marne	REUVES	51120
Aube	AMANCE	10140
Aube	CHALETTE-SUR-VOIRE	10500
Aube	ROUILLY-SAINT-LOUP	10800
Marne	QUEUDES	51120
Aube	MONTCEAUX-LES-VAUDES	10260
Aube	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	10350
Aube	DAMPIERRE	39350
Aube	EAUX-PUISEAUX	10130
Aube	COUVIGNON	10200
Aube	MAISONS-LES-SOULAINES	10200
Aube	THIL	10200
Aube	VILLEMEREUIL	10800
Aube	BARBUISE	10400
Aube	LIGNOL-LE-CHATEAU	10200
Aube	MERGEY	10600
Aube	RACINES	10130
Aube	BUXEUIL	10110
Marne	VINDEY	51120
Marne	SAUDOY	51120
Aube	BRAUX	10500
Aube	URVILLE	10200
Aube	LES GRANDES-CHAPELLES	10170
Aube	VOUGREY	10210
Aube	PINEY	10220
Aube	SAINT-LYE	10180
Aube	TROYES	10000
Aube	LA ROTHIERE	10500
Aube	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	10800
Aube	PUITS-ET-NUISEMENT	10140
Aube	CHASEREY	10210
Aube	VILLE-SOUS-LA-FERTE	10310
Marne	SAINT-JUST-SAUVAGE	51260
Aube	UNIENVILLE	10140
Aube	VILLE-SUR-TERRE	10200

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-REMY-SOUS-BROYES	51120
Aube	ARREMBECOURT	10330
Aube	ROSNAY-L'HOPITAL	10500
Aube	BRIENNE-LE-CHATEAU	10500
Marne	ALLEMANT	51120
Marne	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	51120
Marne	REVEILLON	51310
Aube	GUMERY	10400
Marne	ESTERNAY	51310
Aube	LA SAULSOTTE	10400
Aube	ETOURVY	10210
Aube	ENGENTE	10200
Marne	ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	51230
Marne	LA FORESTIERE	51120
Marne	MONDEMENT-MONTGIVROUX	51120
Aube	LESMONT	10500
Aube	LEVIGNY	10200
Aube	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	10130
Aube	DIENVILLE	10500
Aube	VOSNON	10130
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10160
Aube	ARCONVILLE	10200
Aube	ESTISSAC	10190
Marne	CHAMPGUYON	51310
Aube	CRESANTIGNES	10320
Aube	MAGNY-FOUCHARD	10140
Aube	RAMERUPT	10240
Aube	DROUPT-SAINT-BASLE	10170
Aube	ROUILLY-SACEY	10220
Aube	BOUY-SUR-ORVIN	10400
Aube	CHACENAY	10110
Aube	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	10210
Marne	PEAS	51120
Aube	SOULAINES-DHUYS	10200
Aube	SAINT-FLAVY	10350
Aube	LAGESSE	10210
Aube	BAGNEUX-LA-FOSSE	10340
Aube	POLIGNY	10110
Aube	LE MERIOT	10400
Aube	CRESPY-LE-NEUF	10500
Aube	BERULLE	10160
Aube	LA VILLE-AUX-BOIS	10500
Aube	ALLIBAUDIERES	10700
Aube	MAISONS-LES-CHAOURCE	10210
Aube	DOSCHES	10220
Aube	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	10320
Aube	LA LOGE-POMBLIN	10210
Aube	SEMOINE	10700
Aube	VIVIERS-SUR-ARTAUT	10110
Aube	LES GRANGES	10210
Aube	ROMILLY-SUR-SEINE	10100
Aube	ARCIS-SUR-AUBE	10700
Aube	MATHAUX	10500
Aube	LONGCHAMP-SUR-AUJON	10310
Aube	ECHEMINES	10350
Aube	RADONVILLIERS	10500
Aube	PAYNS	10600
Aube	EGUILLY-SOUS-BOIS	10110
Aube	GERAUDOT	10220
Aube	VAL-D'AUZON	10220
Aube	VALLANT-SAINT-GEORGES	10170
Aube	SAINT-LUPIEN	10350
Aube	TORVILLIERS	10440
Aube	BOUY-LUXEMBOURG	10220
Aube	JESSAINS	10140
Aube	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10700
Aube	BRILLECOURT	10240
Aube	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10180
Marne	MONTGENOST	51260
Aube	MONTIGNY-LES-MONTS	10130
Marne	SAINT-SATURNIN	51260
Aube	MAIZIERES-LES-BRIENNE	10500
Aube	CHAMP-SUR-BARSE	10140
Aube	AUXON	10130
Aube	COUSSEGREY	10210
Aube	MARCILLY-LE-HAYER	10290
Aube	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	10160
Aube	LENTILLES	10330
Aube	FULIGNY	10200
Aube	FONTAINE	10200
Aube	DOLANCOURT	10200
Aube	FEUGES	10150
Aube	LANTAGES	10210
Aube	VERPILLIERES-SUR-OURCE	10360
Aube	JUVANCOURT	10310
Aube	MARAYE-EN-OTHE	10160
Aube	CLEREY	10390
Aube	CHARNY-LE-BACHOT	10380
Aube	MONTIERAMEY	10270
Aube	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	10110

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	EPAGNE	10500
Marne	OYES	51120
Aube	AVIREY-LINGEY	10340
Aube	NEUVILLE-SUR-VANNE	10190
Aube	ARRELLES	10340
Aube	FAUX-VILLECERF	10290
Aube	VERNONVILLIERS	10200
Aube	FONTVANNES	10190
Aube	DAVREY	10130
Aube	LAINES-AUX-BOIS	10120
Aube	MONTFEY	10130
Marne	BANNES	51230
Aube	DROUPT-SAINTE-MARIE	10170
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	10400
Aube	ORIGNY-LE-SEC	10510
Aube	MONTIER-EN-L'ISLE	10200
Aube	SALON	10700
Marne	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	51320
Aube	BETIGNICOURT	10500
Aube	ASSENCIERES	10220
Aube	SAINT-MARDS-EN-OTHE	10160
Aube	VILLERY	10320
Aube	VANLAY	10210
Aube	PEL-ET-DER	10500
Aube	ORMES	10700
Marne	ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	51260
Marne	OGNES	51230
Marne	FAUX-FRESNAY	51230
Aube	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	10100
Aube	VOIGNY	10200
Aube	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	10410
Aube	LA RIVIERE-DE-CORPS	10440
Aube	MONTMARTIN-LE-HAUT	10140
Marne	LINTHELLES	51230
Aube	TRAINEL	10400
Aube	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10370
Aube	AUBETERRE	10150
Aube	DOSNON	10700
Aube	LES RICEYS	10340
Aube	FRAVAUX	10200
Aube	MUSSY-SUR-SEINE	10250
Aube	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10260
Aube	CHAUDREY	10240
Aube	VAUDES	10260
Marne	LACHY	51120
Aube	BERCENAY-EN-OTHE	10190
Aube	ISLE-AUBIGNY	10240

Département	Commune	CP
Aube	BERGERES	10200
Marne	POTANGIS	51260
Aube	TRANNES	10140
Aube	COLOMBE-LA-FOSSE	10200
Aube	BREVIANDES	10450
Aube	BOULAGES	10380
Aube	PERTHES-LES-BRIENNE	10500
Aube	PLAINES-SAINT-LANGE	10250
Aube	MERY-SUR-SEINE	10170
Marne	GRANGES-SUR-AUBE	51260
Aube	VITRY-LE-CROISE	10110
Aube	VERRIERES	10390
Aube	NOGENT-SUR-SEINE	10400
Aube	VILLY-LE-MARECHAL	10800
Aube	RIGNY-LE-FERRON	10160
Aube	LONGPRE-LE-SEC	10140
Aube	AVANT-LES-MARCILLY	10400
Aube	ECLANCE	10200
Marne	GOURGANCON	51230
Marne	NESLE-LA-REPOSTE	51120
Aube	JULLY-SUR-SARCE	10260
Aube	FONTETTE	10360
Aube	MAILLY-LE-CAMP	10230
Marne	SEZANNE	51120
Aube	VAUPOISSON	10700
Aube	CHAUMESNIL	10500
Aube	VILLERET	10330
Aube	BLAINCOURT-SUR-AUBE	10500
Aube	SOMMEVAL	10320
Marne	VILLENEUVE-LA-LIONNE	51310
Aube	VINETS	10700
Aube	SAINTE-SAVINE	10300
Marne	BROUSSY-LE-PETIT	51230
Aube	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10510
Aube	SAINTE-MAURE	10150
Aube	MONTAULIN	10270
Aube	GRANDVILLE	10700
Marne	CORROY	51230
Marne	CONNANTRE	51230
Aube	SAINT-OULPH	10170
Aube	BLIGNICOURT	10500
Aube	VILLECHETIF	10410
Aube	POIVRES	10700
Aube	MESSON	10190
Aube	BEUREY	10140
Marne	MOEURS-VERDEY	51120
Aube	BOURANTON	10270
Aube	LIGNIERES	10130

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	THIEFFRAIN	10140
Aube	DOMMARTIN-LE-COQ	10240
Aube	JEUGNY	10320
Aube	VERRICOURT	10240
Aube	MAGNICOURT	10240
Aube	CHAMPFLEURY	10700
Aube	SPOY	10200
Aube	PRUSY	10210
Aube	COURCEROY	10400
Aube	SAINT-MESMIN	10280
Aube	PLANCY-L'ABBAYE	10380
Aube	CHAVANGES	10330
Aube	LAUBRESSEL	10270
Aube	MACHY	10320
Aube	MESNIL-SELLIERES	10220
Aube	BLIGNY	10200
Aube	THENNELIERES	10410
Aube	ETRELLES-SUR-AUBE	10170
Aube	COURTERON	10250
Marne	BETHON	51260
Aube	MORVILLIERS	10500
Aube	BOSSANCOURT	10140
Aube	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10140
Aube	PRASLIN	10210
Aube	RUMILLY-LES-VAUDES	10260
Aube	JAUCOURT	10200
Aube	MARNAY-SUR-SEINE	10400
Marne	ESCLAVOLLES-LUREY	51260
Aube	LES NOES-PRES-TROYES	10420

Département	Commune	CP
Marne	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	51260
Aube	PRECY-SAINT-MARTIN	10500
Aube	FRESNOY-LE-CHATEAU	10270
Aube	ARRENTIERES	10200
Aube	NEUVILLE-SUR-SEINE	10250
Aube	CHESSY-LES-PRES	10130
Aube	BUCEY-EN-OTHE	10190
Aube	DIERREY-SAINT-JULIEN	10190
Aube	CRANCEY	10100
Aube	VIREY-SOUS-BAR	10260
Aube	CHAMOY	10130
Aube	POLISOT	10110
Aube	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	10100
Aube	ERVY-LE-CHATEL	10130
Aube	ESSOYES	10360
Marne	CHICHEY	51120
Aube	LA CHAISE	10500
Aube	VULAINES	10160
Aube	VAUCHONVILLIERS	10140
Aube	LES LOGES-MARGUERON	10210
Marne	COURCEMAIN	51260
Aube	PARGUES	10210
Aube	CHAUCHIGNY	10170
Aube	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	10700
Marne	ESCARDES	51310
Aube	GELANNES	10100
Aube	MONTGUEUX	10300
Aube	LES CROUTES	10130

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Aube	LENTILLES	10330
Aube	DOLANCOURT	10200
Aube	CHAUMESNIL	10500
Aube	MAIZIERES-LES-BRIENNE	10500
Aube	MONTAULIN	10270
Aube	BRIENNE-LA-VIEILLE	10500
Aube	BAYEL	10310
Aube	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	10700
Marne	COURCEMAIN	51260
Marne	MARSANGIS	51260
Aube	MONTMORENCY-BEAUFORT	10330
Aube	LES RICEYS	10340
Marne	MOEURS-VERDEY	51120
Aube	VANLAY	10210

Département	Commune	CP
Aube	SAINTE-MAURE	10150
Aube	BRILLECOURT	10240
Aube	LA MOTTE-TILLY	10400
Aube	TROUANS	10700
Aube	CHAPELLE-VALLON	10700
Marne	REVEILLON	51310
Aube	BERNON	10130
Aube	COURTERON	10250
Aube	AMANCE	10140
Aube	MAISON-DES-CHAMPS	10140
Marne	CHANTEMERLE	51260
Aube	SAINT-AUBIN	10400
Aube	PINEY	10220
Marne	BANNES	51230
Aube	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	10350
Marne	SARON-SUR-AUBE	51260

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	CHICHEY	51120
Marne	LES ESSARTS-LES-SEZANNE	51120
Aube	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	10130
Aube	TRAINEL	10400
Aube	ARGANCON	10140
Aube	ARCIS-SUR-AUBE	10700
Aube	ARCONVILLE	10200
Aube	DROUPT-SAINTE-MARIE	10170
Marne	CONNANTRAY-VAUREFROY	51230
Aube	COURCELLES-SUR-VOIRE	10500
Aube	SAINT-OULPH	10170
Aube	VAUCHONVILLIERS	10140
Aube	ORIGNY-LE-SEC	10510
Aube	SAINT-FLAVY	10350
Marne	QUEUDES	51120
Marne	BROUSSY-LE-PETIT	51230
Aube	BREVIANDES	10450
Aube	CHAMOY	10130
Marne	MONDEMENT-MONTGIVROUX	51120
Aube	DIERREY-SAINT-JULIEN	10190
Aube	VILLY-LE-BOIS	10800
Aube	RADONVILLIERS	10500
Aube	MOLINS-SUR-AUBE	10500
Aube	LA VILLE-AUX-BOIS	10500
Aube	FAYS-LA-CHAPELLE	10320
Aube	ROUILLY-SAINT-LOUP	10800
Aube	ROUILLY-SACEY	10220
Aube	JASSEINES	10330
Aube	LAUBRESSEL	10270
Aube	SAINT-PHAL	10130
Marne	SAINT-JUST-SAUVAGE	51260
Aube	MONTIER-EN-L'ISLE	10200
Marne	SAINT-BON	51310
Marne	LINTHES	51230
Aube	ASSENCIERES	10220
Aube	FONTVANNES	10190
Aube	VAUCOGNE	10240
Aube	FONTETTE	10360
Aube	PREMIERFAIT	10170
Aube	AVREUIL	10130
Aube	VOUGREY	10210
Aube	VOUE	10150
Aube	ARRELLES	10340
Aube	COUSSEGREY	10210
Aube	JEUGNY	10320
Marne	LA FORESTIERE	51120
Aube	JONCREUIL	10330
Aube	PRUGNY	10190
Aube	PLANCY-L'ABBAYE	10380

Département	Commune	CP
Aube	MARIGNY-LE-CHATEL	10350
Marne	GAYE	51120
Aube	JESSAINS	10140
Aube	LES BORDES-AUMONT	10800
Aube	MACEY	10300
Aube	BOUILLY	10320
Aube	AUBETERRE	10150
Aube	CUSSANGY	10210
Aube	VILLETTE-SUR-AUBE	10700
Aube	MAGNANT	10110
Aube	PONT-SAINTE-MARIE	10150
Aube	NEUVILLE-SUR-VANNE	10190
Aube	GERAUDOT	10220
Marne	BAGNEUX	51260
Aube	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	10100
Aube	RAMERUPT	10240
Aube	ISLE-AUMONT	10800
Aube	POIVRES	10700
Aube	MESNIL-SELLIERES	10220
Aube	MONTGUEUX	10300
Aube	LUYERES	10150
Aube	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	10100
Aube	VERRIERES	10390
Aube	MESNIL-SAINT-LOUP	10190
Aube	MATHAUX	10500
Aube	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	10800
Aube	FRAVAUX	10200
Aube	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	10500
Aube	LA VENDUE-MIGNOT	10800
Aube	MONTFEY	10130
Marne	LA CHAPELLE-LASSON	51260
Aube	TORCY-LE-PETIT	10700
Aube	MAISONS-LES-SOULAINES	10200
Marne	OGNES	51230
Aube	PARS-LES-CHAVANGES	10330
Aube	LES NOES-PRES-TROYES	10420
Aube	TORCY-LE-GRAND	10700
Aube	URVILLE	10200
Aube	COLOMBE-LA-FOSSE	10200
Aube	SOLIGNY-LES-ETANGS	10400
Aube	ARREMBECOURT	10330
Aube	BALNOT-SUR-LAIGNES	10110

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	MAUPAS	10320
Aube	BESSY	10170
Aube	CRESPY-LE-NEUF	10500
Aube	NOGENT-SUR-AUBE	10240
Marne	SAUDOY	51120
Aube	VILLIERS-HERBISSE	10700
Aube	PRUSY	10210
Aube	PERTHES-LES-BRIENNE	10500
Aube	COURSAN-EN-OTHE	10130
Aube	THENNELIERES	10410
Aube	SALON	10700
Marne	VOUARCES	51260
Aube	RIGNY-LA-NONNEUSE	10290
Aube	MUSSY-SUR-SEINE	10250
Aube	CHAVANGES	10330
Aube	COURTENOT	10260
Aube	VAILLY	10150
Aube	BOUY-LUXEMBOURG	10220
Aube	MAISONS-LES-CHAOURCE	10210
Aube	TROYES	10000
Marne	GOURGANCON	51230
Aube	VALLIERES	10210
Aube	AULNAY	10240
Aube	GELANNES	10100
Aube	MONTREUIL-SUR-BARSE	10270
Aube	SOULAINES-DHUYS	10200
Marne	FERE-CHAMPENOISE	51230
Aube	JUVANCOURT	10310
Aube	MAILLY-LE-CAMP	10230
Aube	MESNIL-LETTRE	10240
Aube	LIREY	10320
Aube	MONTIERAMEY	10270
Aube	MEURVILLE	10200
Aube	SAINT-LUPIEN	10350
Marne	ESCARDES	51310
Marne	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	51120
Aube	CHACENAY	10110
Aube	THIL	10200
Aube	DOSCHES	10220
Aube	BLIGNY	10200
Aube	SAINT-USAGE	10360
Aube	DAMPIERRE	10240
Aube	MACHY	10320
Aube	VILLY-LE-MARECHAL	10800
Aube	ORMES	10700
Aube	LES LOGES-MARGUERON	10210
Marne	ANGLUZELLES-ET-	51230

Département	Commune	CP
	COURCELLES	
Marne	SAINT-REMY-SOUS-BROYES	51120
Aube	MARCILLY-LE-HAYER	10290
Aube	LA SAULSOTTE	10400
Aube	CRESANTIGNES	10320
Marne	THAAS	51230
Marne	MONTEPREUX	51320
Aube	BOURANTON	10270
Marne	MONTGENOST	51260
Aube	RHEGES	10170
Aube	BALNOT-LA-GRANGE	10210
Aube	MESNIL-LA-COMTESSE	10700
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	10140
Aube	VINETS	10700
Aube	MAROLLES-LES-BAILLY	10110
Marne	CORROY	51230
Aube	PRASLIN	10210
Aube	PRECY-NOTRE-DAME	10500
Marne	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	51120
Aube	BUCEY-EN-OTHE	10190
Aube	BEUREY	10140
Marne	OYES	51120
Aube	BOURDENAY	10290
Marne	POTANGIS	51260
Aube	MOUSSEY	10800
Aube	EAUX-PUISEAUX	10130
Aube	LIGNOL-LE-CHATEAU	10200
Marne	BARBONNE-FAYEL	51120
Marne	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51260
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10160
Aube	ETOURVY	10210
Aube	JULLY-SUR-SARCE	10260
Aube	POLIGNY	10110
Aube	VILLY-EN-TRODES	10140
Aube	SAINT-GERMAIN	10120
Aube	BAGNEUX-LA-FOSSE	10340
Aube	BERCENAY-EN-OTHE	10190
Aube	BERULLE	10160
Aube	LES GRANDES-CHAPELLES	10170
Aube	MERGEY	10600
Aube	CHAMPFLEURY	10700
Aube	SAULCY	10200
Aube	VILLE-SOUS-LA-FERTE	10310
Aube	CHAUCHIGNY	10170
Aube	BOSSANCOURT	10140
Marne	CONFLANS-SUR-	51260

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
	SEINE	
Aube	FAUX-VILLECERF	10290
Aube	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10370
Aube	VOSNON	10130
Aube	CHAOURCE	10210
Aube	JAVERNANT	10320
Aube	DAVREY	10130
Marne	LES ESSARTS-LE-VICOMTE	51310
Aube	VITRY-LE-CROISE	10110
Aube	NOE-LES-MALLETS	10360
Aube	CHAUDREY	10240
Aube	JAUCOURT	10200
Aube	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10170
Aube	SAINTE-SAVINE	10300
Aube	DIERREY-SAINT-PIERRE	10190
Aube	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10700
Marne	MARCILLY-SUR-SEINE	51260
Aube	SAINT-POUANGE	10120
Aube	ECLANCE	10200
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10500
Marne	NEUVY	51310
Aube	RUVIGNY	10410
Marne	CHATILLON-SUR-MORIN	51310
Aube	MAGNY-FOUCHARD	10140
Marne	PEAS	51120
Aube	ESSOYES	10360
Aube	JUZANVIGNY	10500
Marne	EUVY	51230
Aube	GRANDVILLE	10700
Marne	PLEURS	51230
Aube	NOGENT-SUR-SEINE	10400
Aube	FONTAINE	10200
Aube	VAUDES	10260
Aube	FRESNAY	10200
Marne	HAUSSIMONT	51320
Aube	EGUILLY-SOUS-BOIS	10110
Aube	PONT-SUR-SEINE	10400
Aube	VILLECHETIF	10410
Marne	LE MEIX-SAINT-EPOING	51120
Aube	LAINES-AUX-BOIS	10120
Marne	ESTERNAY	51310
Aube	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	10320
Aube	FULIGNY	10200
Aube	PEL-ET-DER	10500
Aube	FRESNOY-LE-CHATEAU	10270
Aube	CHAMP-SUR-BARSE	10140

Département	Commune	CP
Aube	BAILLY-LE-FRANC	10330
Aube	BOULAGES	10380
Aube	FOUCHERES	10260
Aube	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10400
Aube	CRANCEY	10100
Aube	SAINT-MARDS-EN-OTHE	10160
Aube	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	10130
Aube	VILLELOUP	10350
Marne	VINDEY	51120
Aube	VILLACERF	10600
Marne	LINTHELLES	51230
Aube	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10260
Aube	VIREY-SOUS-BAR	10260
Aube	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10120
Aube	ETRELLES-SUR-AUBE	10170
Aube	CHESLEY	10210
Marne	SEZANNE	51120
Aube	MONTMARTIN-LE-HAUT	10140
Aube	PLAINES-SAINT-LANGE	10250
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	AVON-LA-PEZE	10290
Marne	COURGIVAUX	51310
Aube	TORVILLIERS	10440
Aube	MARAYE-EN-OTHE	10160
Aube	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	10210
Marne	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	51260
Aube	CRENEY-PRES-TROYES	10150
Aube	MAGNICOURT	10240
Marne	FAUX-FRESNAY	51230
Aube	BERTIGNOLLES	10110
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	10330
Aube	LA LOUPTIERE-THENARD	10400
Aube	ISLE-AUBIGNY	10240
Aube	CUNFIN	10360
Aube	ROSNAY-L'HOPITAL	10500
Aube	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10180
Aube	VALLENTIGNY	10500
Aube	MESSON	10190
Marne	ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	51260
Aube	FEUGES	10150
Aube	SAINT-MESMIN	10280
Aube	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10510

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	COURCEROY	10400
Aube	BREVONNES	10220
Aube	LES GRANGES	10210
Aube	POUY-SUR-VANNES	10290
Aube	LEVIGNY	10200
Aube	CHATRES	10510
Aube	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	10320
Marne	ALLEMANT	51120
Aube	POUAN-LES-VALLEES	10700
Aube	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10140
Aube	VAUPOISSON	10700
Aube	UNIENVILLE	10140
Aube	PARS-LES-ROMILLY	10100
Marne	SAINT-LOUP	51120
Aube	CHARNY-LE-BACHOT	10380
Aube	ROSIERES-PRES-TROYES	10430
Aube	NOZAY	10700
Aube	RILLY-SAINTE-SYRE	10280
Aube	VILLEMEREUIL	10800
Aube	FRALIGNES	10110
Aube	PROVERVILLE	10200
Aube	NOGENT-EN-OTHE	10160
Aube	LUSIGNY-SUR-BARSE	10270
Aube	GYE-SUR-SEINE	10250
Aube	VILLERET	10330
Aube	RIGNY-LE-FERRON	10160
Aube	AVANT-LES-MARCILLY	10400
Aube	VILLADIN	10290
Aube	VOIGNY	10200
Aube	RONCENAY	10320
Aube	CHASEREY	10210
Aube	VILLEMOYENNE	10260
Aube	VILLE-SUR-TERRE	10200
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	10400
Aube	VILLEMORIEN	10110
Aube	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	10160
Aube	NEUVILLE-SUR-SEINE	10250
Aube	SAINT-THIBAULT	10800
Aube	MERREY-SUR-ARCE	10110
Aube	CHENNEGY	10190
Aube	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10700
Marne	LACHY	51120
Aube	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	10110
Aube	LANDREVILLE	10110
Aube	LONGPRE-LE-SEC	10140

Département	Commune	CP
Aube	ARRENTIERES	10200
Aube	CHAPPES	10260
Marne	BROYES	51120
Aube	LAGESSE	10210
Aube	LA CHAISE	10500
Aube	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	10150
Aube	LA LOGE-POMBLIN	10210
Aube	COUVIGNON	10200
Aube	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	10100
Marne	BROUSSY-LE-GRAND	51230
Aube	BAR-SUR-SEINE	10110
Aube	HERBISSE	10700
Aube	VILLE-SUR-ARCE	10110
Aube	BUCHERES	10800
Aube	CHANNES	10340
Aube	BLAINCOURT-SUR-AUBE	10500
Aube	MOREMBERT	10240
Marne	VILLENEUVE-LA-LIONNE	51310
Aube	BRAUX	10500
Aube	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	LANTAGES	10210
Aube	MONTPOTHIER	10400
Aube	DROUPT-SAINT-BASLE	10170
Marne	CLESLES	51260
Marne	GRANGES-SUR-AUBE	51260
Aube	BRIEL-SUR-BARSE	10140
Aube	COURTERANGES	10270
Aube	CHARMOY	10290
Aube	VENDEUVRE-SUR-BARSE	10140
Marne	BOUCHY-SAINT-GENEST	51310
Aube	LES CROUTES	10130
Marne	CONNANTRE	51230
Aube	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	10410
Aube	ROUVRES-LES-VIGNES	10200
Aube	LA RIVIERE-DE-CORPS	10440
Marne	BETHON	51260
Aube	MARNAY-SUR-SEINE	10400
Aube	ORTILLON	10700
Aube	BAR-SUR-AUBE	10200
Aube	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	10340
Aube	ECHEMINES	10350
Aube	VILLERY	10320
Aube	VILLIERS-LE-BOIS	10210
Aube	SOMMEVAL	10320
Aube	AVANT-LES-RAMERUPT	10240

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	CHESSY-LES-PRES	10130
Aube	PLESSIS-BARBUISE	10400
Marne	ANGLURE	51260
Aube	BERGERES	10200
Aube	VAUCHASSIS	10190
Aube	BUXIERES-SUR-ARCE	10110
Aube	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	10200
Aube	PUITS-ET-NUISEMENT	10140
Aube	RANCES	10500
Aube	DONNEMENT	10330
Aube	PAISY-COSDON	10160
Aube	AUXON	10130
Aube	LONGCHAMP-SUR-AUJON	10310
Aube	HAMPIGNY	10500
Aube	LHUITRE	10700
Marne	SAINT-SATURNIN	51260
Aube	THORS	10200
Aube	AVIREY-LINGEY	10340
Marne	LA NOUE	51310
Aube	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10600
Aube	BETIGNICOURT	10500
Aube	TRANNES	10140
Aube	BOURGUIGNONS	10110
Aube	VERNONVILLIERS	10200
Aube	PRECY-SAINT-MARTIN	10500
Aube	DOMMARTIN-LE-COQ	10240
Aube	COLOMBE-LE-SEC	10200
Aube	VIAPRES-LE-PETIT	10380
Aube	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10100
Aube	ARSONVAL	10200
Aube	LESMONT	10500
Aube	VERRICOURT	10240
Aube	SOULIGNY	10320
Aube	BARBUISE	10400
Aube	TURGY	10210
Aube	FERREUX-QUINCEY	10400
Aube	LASSICOURT	10500
Aube	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10800
Aube	PETIT-MESNIL	10500
Marne	REUVES	51120
Aube	LAVAU	10150
Aube	FONTAINE-MACON	10400
Aube	COURTAOULT	10130
Aube	FONTENAY-DE-BOSSERY	10400
Aube	BERCENAY-LE-HAYER	10290
Aube	ERVY-LE-CHATEL	10130
Aube	BRIENNE-LE-CHATEAU	10500

Département	Commune	CP
Aube	AILLEVILLE	10200
Aube	CHERVEY	10110
Marne	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	51320
Aube	ALLIBAUDIERES	10700
Aube	GUMERY	10400
Aube	TRANCAULT	10290
Aube	MONTCEAUX-LES-VAUDES	10260
Aube	LONGSOLS	10240
Aube	PARGUES	10210
Aube	DAMPIERRE	39350
Aube	LA ROTHIERE	10500
Aube	VAL-D'AUZON	10220
Aube	ROMILLY-SUR-SEINE	10100
Aube	VERPILLIERES-SUR-OURCE	10360
Marne	JOISELLE	51310
Aube	SAINT-LYE	10180
Aube	CORMOST	10800
Aube	EPAGNE	10500
Aube	COCLOIS	10240
Aube	THIEFFRAIN	10140
Aube	BALIGNICOURT	10330
Aube	MESGRIGNY	10170
Aube	VULAINES	10160
Aube	FAY-LES-MARCILLY	10290
Aube	ENGENTE	10200
Marne	NESLE-LA-REPOSTE	51120
Aube	BUXEUIL	10110
Marne	BAUDEMENT	51260
Aube	ESTISSAC	10190
Aube	BARBEREY-SAINT-SULPICE	10600
Aube	POLISOT	10110
Aube	BLIGNICOURT	10500
Aube	LE MERIOT	10400
Aube	LA FOSSE-CORDUAN	10100
Aube	FONTAINE-LES-GRES	10280
Aube	YEVRES-LE-PETIT	10500
Aube	ONJON	10220
Aube	RUMILLY-LES-VAUDES	10260
Aube	BAROVILLE	10200
Aube	VALLANT-SAINT-GEORGES	10170
Aube	PRUNAY-BELLEVILLE	10350
Aube	MONTSUZAIN	10150
Aube	EPOTHEMONT	10500
Aube	MONTIGNY-LES-MONTS	10130
Aube	RACINES	10130
Aube	SEMOINE	10700
Aube	PAYNS	10600
Aube	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	10170

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	CHALETTE-SUR-VOIRE	10500
Aube	LE CHENE	10700
Aube	DIENVILLE	10500
Aube	LOCHES-SUR-OURCE	10110
Aube	JUVANZE	10140
Aube	METZ-ROBERT	10210
Aube	PERIGNY-LA-ROSE	10400
Aube	BOUY-SUR-ORVIN	10400
Aube	POLISY	10110
Marne	ESCLAVOLLES-LUREY	51260
Marne	CHAMPGUYON	51310
Aube	MERY-SUR-SEINE	10170
Aube	SPOY	10200

Département	Commune	CP
Aube	VIVIERS-SUR-ARTAUT	10110
Aube	CELLES-SUR-OURCE	10110
Aube	LIGNIERES	10130
Aube	VILLEMOIRON-EN-OTHE	10160
Aube	CLEREY	10390
Aube	ASSENAY	10320
Aube	MORVILLIERS	10500
Aube	POUGY	10240
Aube	DOSNON	10700
Aube	SAVIERES	10600
Aube	MESNIL-SAINT-PERE	10140
Aube	PLANTY	10160

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Aube	ORTILLON	10700
Aube	DAVREY	10130
Aube	FRESNAY	10200
Aube	TRANCAULT	10290
Aube	BARBEREY-SAINT-SULPICE	10600
Aube	CRENEY-PRES-TROYES	10150
Aube	THIEFFRAIN	10140
Marne	ESCARDES	51310
Aube	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10700
Aube	BUCHERES	10800
Aube	ARCIS-SUR-AUBE	10700
Aube	LENTILLES	10330
Aube	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10120
Aube	CHESLEY	10210
Aube	ONJON	10220
Aube	ARRENTIERES	10200
Aube	UNIENVILLE	10140
Aube	TORCY-LE-GRAND	10700
Marne	REUVES	51120
Aube	PROVERVILLE	10200
Aube	LES GRANGES	10210
Aube	PREMIERFAIT	10170
Aube	ROUILLY-SACEY	10220
Aube	DOSCHES	10220
Aube	VILLIERS-LE-BOIS	10210
Aube	MARIGNY-LE-CHATEL	10350
Marne	NESLE-LA-REPOSTE	51120
Aube	BRIENNE-LA-VIEILLE	10500
Marne	CONNANTRE	51230
Marne	BROUSSY-LE-PETIT	51230
Aube	JUVANZE	10140

Département	Commune	CP
Aube	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	10130
Aube	LANDREVILLE	10110
Aube	SAINT-AUBIN	10400
Aube	LA MOTTE-TILLY	10400
Aube	MEURVILLE	10200
Aube	POLISY	10110
Aube	TRAINEL	10400
Aube	CHAPPES	10260
Aube	VAL-D'AUZON	10220
Aube	JASSEINES	10330
Aube	MESGRIGNY	10170
Marne	BAUDEMENT	51260
Aube	SEMOINE	10700
Aube	POLISOT	10110
Marne	SAINT-LOUP	51120
Aube	MARNAY-SUR-SEINE	10400
Aube	BERCENAY-LE-HAYER	10290
Aube	VILLEMOIRON-EN-OTHE	10160
Aube	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	LA FOSSE-CORDUAN	10100
Aube	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10140
Aube	MONTREUIL-SUR-BARSE	10270
Marne	LE MEIX-SAINT-EPOING	51120
Aube	MESSON	10190
Aube	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10800
Aube	DROUPT-SAINT-BASLE	10170
Aube	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10100

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	DAMPIERRE	10240
Aube	GYE-SUR-SEINE	10250
Aube	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	10340
Aube	FEUGES	10150
Aube	AVREUIL	10130
Aube	AVIREY-LINGEY	10340
Marne	SAUDOY	51120
Aube	NOE-LES-MALLETS	10360
Aube	BERTIGNOLLES	10110
Aube	GRANDVILLE	10700
Marne	LINTHELLES	51230
Aube	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	10130
Aube	JAVERNANT	10320
Marne	BARBONNE-FAYEL	51120
Aube	CHAMPFLEURY	10700
Marne	MARSANGIS	51260
Aube	VAUCOGNE	10240
Aube	PARS-LES-CHAVANGES	10330
Aube	VERPILLIERES-SUR-OURCE	10360
Marne	MOEURS-VERDEY	51120
Aube	MAGNANT	10110
Aube	MAUPAS	10320
Aube	ASSENAY	10320
Aube	METZ-ROBERT	10210
Marne	CHAMPGUYON	51310
Aube	FAY-LES-MARCILLY	10290
Aube	CORMOST	10800
Aube	MACHY	10320
Aube	MAISON-DES-CHAMPS	10140
Aube	MAISONS-LES-CHAOURCE	10210
Aube	BALIGNICOURT	10330
Aube	ASSENCIERES	10220
Aube	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	10100
Aube	FAYS-LA-CHAPELLE	10320
Aube	LAINES-AUX-BOIS	10120
Aube	BRIEL-SUR-BARSE	10140
Marne	EUVY	51230
Aube	VILLE-SUR-TERRE	10200
Aube	VILLEMOYENNE	10260
Aube	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	10110
Marne	SARON-SUR-AUBE	51260
Aube	TRANNES	10140
Aube	CHANNES	10340
Aube	FONTAINE-MACON	10400
Aube	CUSSANGY	10210
Aube	CHERVEY	10110
Marne	BROYES	51120
Aube	URVILLE	10200
Aube	VILLIERS-HERBISSE	10700
Marne	FERE-CHAMPENOISE	51230

Département	Commune	CP
Aube	LE CHENE	10700
Aube	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	10160
Aube	PAISY-COSDON	10160
Aube	DOSNON	10700
Aube	EPOTHEMONT	10500
Aube	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	10320
Marne	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	51120
Aube	SAINT-THIBAULT	10800
Aube	COURCEROY	10400
Aube	DIERREY-SAINT-PIERRE	10190
Aube	MAILLY-LE-CAMP	10230
Aube	RHEGES	10170
Aube	PLANCY-L'ABBAYE	10380
Aube	CHATRES	10510
Aube	SOULAINES-DHUYS	10200
Aube	PLESSIS-BARBUISE	10400
Aube	MAISONS-LES-SOULAINES	10200
Aube	HAMPIGNY	10500
Aube	LIGNIERES	10130
Aube	PAYNS	10600
Aube	SPOY	10200
Aube	CHESSY-LES-PRES	10130
Aube	AUXON	10130
Aube	BOURANTON	10270
Aube	LASSICOURT	10500
Marne	HAUSSIMONT	51320
Aube	VILLERET	10330
Aube	SAINTE-MAURE	10150
Aube	VILLEMORIEN	10110
Aube	ISLE-AUMONT	10800
Aube	CHASEREY	10210
Aube	FONTENAY-DE-BOSSERY	10400
Aube	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	10500
Marne	ANGLURE	51260
Aube	MATHAUX	10500
Aube	BRIENNE-LE-CHATEAU	10500
Aube	FOUCHERES	10260
Aube	VILLY-EN-TRODES	10140
Marne	COURCEMAIN	51260
Aube	NOGENT-SUR-SEINE	10400
Aube	MAGNY-FOUCHARD	10140
Aube	VERRIERES	10390
Aube	ROUVRES-LES-VIGNES	10200
Aube	LONGCHAMP-SUR-AUJON	10310
Aube	LA LOGE-POMBLIN	10210

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	LA NOUE	51310
Aube	BAR-SUR-AUBE	10200
Aube	LA RIVIERE-DE-CORPS	10440
Aube	ETOURVY	10210
Marne	PEAS	51120
Marne	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	51320
Aube	CHENNEGY	10190
Aube	BLIGNY	10200
Aube	COCLOIS	10240
Aube	LES GRANDES-CHAPELLES	10170
Aube	JUVANCOURT	10310
Aube	ERVY-LE-CHATEL	10130
Aube	LA SAULSOTTE	10400
Aube	PRUSY	10210
Aube	PRECY-NOTRE-DAME	10500
Aube	AVANT-LES-RAMERUPT	10240
Aube	VALLIERES	10210
Aube	MONTIER-EN-L'ISLE	10200
Aube	CRESPY-LE-NEUF	10500
Aube	JAUCOURT	10200
Marne	MONTGENOST	51260
Aube	ROUILLY-SAINT-LOUP	10800
Aube	RANCES	10500
Aube	ROSNAY-L'HOPITAL	10500
Aube	TORVILLIERS	10440
Aube	MONTAULIN	10270
Aube	JONCREUIL	10330
Aube	FAUX-VILLECERF	10290
Marne	THAAS	51230
Aube	VILLE-SOUS-LA-FERTE	10310
Aube	MONTIERAMEY	10270
Aube	LES RICEYS	10340
Aube	MARCILLY-LE-HAYER	10290
Aube	SALON	10700
Aube	COURTAOULT	10130
Aube	LIREY	10320
Aube	PERIGNY-LA-ROSE	10400
Aube	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10260
Marne	MONDEMENT-MONTGIVROUX	51120
Aube	SAINT-PHAL	10130
Aube	MONTCEAUX-LES-VAUDES	10260
Aube	SAINT-MESMIN	10280
Aube	PUITS-ET-NUISEMENT	10140
Marne	OYES	51120
Aube	BOULAGES	10380
Aube	BOURDENAY	10290
Aube	SOLIGNY-LES-ETANGS	10400
Aube	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	10100
Aube	MONTSUZAIN	10150
Aube	LHUITRE	10700
Aube	SAULCY	10200
Aube	BUXIERES-SUR-ARCE	10110
Aube	SAINT-GERMAIN	10120
Aube	PRUNAY-BELLEVILLE	10350
Marne	VINDEY	51120
Aube	LEVIGNY	10200
Aube	NEUVILLE-SUR-SEINE	10250
Aube	VENDEUVRE-SUR-BARSE	10140
Aube	VERRICOURT	10240
Aube	BRILLECOURT	10240
Marne	GRANGES-SUR-AUBE	51260
Aube	RAMERUPT	10240
Aube	ETRELLES-SUR-AUBE	10170
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	10400
Aube	THENNELIERES	10410
Aube	LA LOUPTIERE-THENARD	10400
Aube	VINETS	10700
Aube	RUVIGNY	10410
Aube	DONNEMENT	10330
Aube	BERGERES	10200
Aube	PONT-SUR-SEINE	10400
Aube	BOUY-LUXEMBOURG	10220
Aube	FONTVANNES	10190
Aube	BARBUISE	10400
Aube	VAUCHASSIS	10190
Marne	BANNES	51230
Aube	MESNIL-LETTRE	10240
Aube	COUVIGNON	10200
Aube	VILLELOUP	10350
Aube	PLAINES-SAINT-LANGE	10250
Aube	ALLIBAUDIERES	10700
Aube	MAROLLES-LES-BAILLY	10110
Aube	VILLY-LE-MARECHAL	10800
Aube	BETIGNICOURT	10500
Marne	ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	51260
Marne	SEZANNE	51120
Aube	PINEY	10220
Aube	BUXEUIL	10110
Aube	CHAUDREY	10240
Aube	MOLINS-SUR-AUBE	10500
Aube	CHAOURCE	10210
Aube	POLIGNY	10110
Aube	ISLE-AUBIGNY	10240

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	ALLEMANT	51120
Aube	NOGENT-EN-OTHE	10160
Aube	SAVIERES	10600
Aube	LES LOGES-MARGUERON	10210
Aube	MOUSSEY	10800
Aube	VILLADIN	10290
Aube	VALLENTIGNY	10500
Marne	NEUVY	51310
Aube	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	10800
Aube	VITRY-LE-CROISE	10110
Aube	EAUX-PUISEAUX	10130
Marne	SAINT-BON	51310
Aube	VILLE-SUR-ARCE	10110
Aube	SAINT-USAGE	10360
Aube	BLAINCOURT-SUR-AUBE	10500
Aube	BUCEY-EN-OTHE	10190
Aube	VERNONVILLIERS	10200
Aube	VILLECHETIF	10410
Aube	NOZAY	10700
Aube	CHARNY-LE-BACHOT	10380
Aube	JESSAINS	10140
Aube	LUSIGNY-SUR-BARSE	10270
Marne	CONNANTRAY-VAUREFROY	51230
Aube	CHAVANGES	10330
Aube	CHAMP-SUR-BARSE	10140
Marne	CONFLANS-SUR-SEINE	51260
Marne	ESTERNAY	51310
Aube	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10700
Aube	MESNIL-SAINT-PERE	10140
Aube	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10180
Aube	MONTFEY	10130
Aube	BAYEL	10310
Aube	VILLEMEREUIL	10800
Marne	BAGNEUX	51260
Aube	CHAUCHIGNY	10170
Aube	CHAMOY	10130
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10500
Aube	MACEY	10300
Aube	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	10150
Aube	FULIGNY	10200
Aube	AUBETERRE	10150
Aube	LES CROUTES	10130
Aube	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	10320
Marne	LACHY	51120
Aube	VOUE	10150
Aube	RIGNY-LE-FERRON	10160
Aube	LA VILLE-AUX-BOIS	10500
Aube	CHALETTE-SUR-VOIRE	10500
Aube	VILLACERF	10600
Aube	ROMILLY-SUR-SEINE	10100
Marne	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	51120
Aube	DAMPIERRE	39350
Marne	CHANTEMERLE	51260
Aube	MORVILLIERS	10500
Marne	REVEILLON	51310
Aube	FERREUX-QUINCEY	10400
Aube	LOCHES-SUR-OURCE	10110
Aube	SOULIGNY	10320
Aube	COURCELLES-SUR-VOIRE	10500
Aube	AMANCE	10140
Aube	RUMILLY-LES-VAUDES	10260
Marne	SAINT-SATURNIN	51260
Aube	POUAN-LES-VALLEES	10700
Marne	SAINT-REMY-SOUS-BROYES	51120
Aube	PARS-LES-ROMILLY	10100
Aube	JEUGNY	10320
Aube	VILLETTE-SUR-AUBE	10700
Aube	DOMMARTIN-LE-COQ	10240
Aube	MARAYE-EN-OTHE	10160
Marne	LINTHES	51230
Aube	VOIGNY	10200
Aube	MONTGUEUX	10300
Aube	BAILLY-LE-FRANC	10330
Aube	VAUCHONVILLIERS	10140
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	10140
Aube	MAGNICOURT	10240
Aube	BESSY	10170
Marne	MONTEPREUX	51320
Aube	VALLANT-SAINT-GEORGES	10170
Aube	GELANNES	10100
Aube	BALNOT-LA-GRANGE	10210
Aube	TURGY	10210
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	10330
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10160
Aube	DIENVILLE	10500
Aube	TORCY-LE-PETIT	10700
Aube	VIVIERS-SUR-ARTAUT	10110
Aube	COURSAN-EN-OTHE	10130
Aube	BERULLE	10160

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	LE MERIOT	10400
Aube	VAUDES	10260
Aube	BOSSANCOURT	10140
Aube	FRAVAUX	10200
Aube	MAIZIERES-LES-BRIENNE	10500
Aube	COUSSEGREY	10210
Aube	BOURGUIGNONS	10110
Aube	VULAINES	10160
Aube	COLOMBE-LE-SEC	10200
Aube	SAINT-MARDS-EN-OTHE	10160
Aube	LAUBRESSEL	10270
Aube	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10510
Aube	PONT-SAINTE-MARIE	10150
Aube	LAGESSE	10210
Marne	VOUARCES	51260
Aube	LONGPRE-LE-SEC	10140
Aube	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	10210
Marne	CLESLES	51260
Marne	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	51260
Aube	ARGANCON	10140
Marne	QUEUDES	51120
Aube	FRALIGNES	10110
Aube	RONCENAY	10320
Marne	BETHON	51260
Marne	MARCILLY-SUR-SEINE	51260
Aube	BLIGNICOURT	10500
Marne	LA FORESTIERE	51120
Aube	PRECY-SAINT-MARTIN	10500
Aube	POIVRES	10700
Aube	LA CHAISE	10500
Marne	POTANGIS	51260
Aube	SAINT-OULPH	10170
Aube	ARRELLES	10340
Aube	ARCONVILLE	10200
Aube	FONTAINE	10200
Aube	MERGEY	10600
Aube	NOGENT-SUR-AUBE	10240
Aube	PRASLIN	10210
Marne	CORROY	51230
Aube	CHAPELLE-VALLON	10700
Marne	GOURGANCON	51230
Aube	CLEREY	10390
Aube	SAINT-LUPIEN	10350
Aube	BERNON	10130
Aube	NEUVILLE-SUR-VANNE	10190
Aube	VAUPOISSON	10700
Aube	MONTPOTHIER	10400
Aube	BREVONNES	10220
Marne	LES ESSARTS-LE-VICOMTE	51310

Département	Commune	CP
Aube	MESNIL-SAINT-LOUP	10190
Aube	MUSSY-SUR-SEINE	10250
Aube	LUYERES	10150
Aube	VILLERY	10320
Aube	MONTMORENCY-BEAUFORT	10330
Aube	LES BORDES-AUMONT	10800
Aube	COURTERON	10250
Marne	COURGIVAUX	51310
Aube	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	10410
Aube	CUNFIN	10360
Aube	VANLAY	10210
Aube	PRUGNY	10190
Aube	AVANT-LES-MARCILLY	10400
Aube	RACINES	10130
Aube	LA ROTHIERE	10500
Aube	JUZANVIGNY	10500
Aube	SAINT-LYE	10180
Aube	AILLEVILLE	10200
Aube	BREVIANDES	10450
Aube	CRESANTIGNES	10320
Aube	BAR-SUR-SEINE	10110
Marne	SAINT-JUST-SAUVAGE	51260
Aube	VILLY-LE-BOIS	10800
Aube	BAROVILLE	10200
Aube	BALNOT-SUR-LAIGNES	10110
Aube	ESSOYES	10360
Aube	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10600
Marne	BROUSSY-LE-GRAND	51230
Aube	JULLY-SUR-SARCE	10260
Aube	MESNIL-LA-COMTESSE	10700
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	TROUANS	10700
Aube	ROSIERES-PRES-TROYES	10430
Aube	EGUILLY-SOUS-BOIS	10110
Marne	OGNES	51230
Aube	ECHEMINES	10350
Aube	PETIT-MESNIL	10500
Aube	MESNIL-SELLIERES	10220
Aube	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	10100
Aube	COLOMBE-LA-FOSSE	10200
Aube	BOUY-SUR-ORVIN	10400
Aube	CHACENAY	10110
Aube	COURTENOT	10260
Aube	TROYES	10000
Aube	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	10200

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	DROUPT-SAINTE-MARIE	10170
Aube	POUGY	10240
Aube	BERCENAY-EN-OTHE	10190
Aube	LES NOES-PRES-TROYES	10420
Aube	VOSNON	10130
Aube	PARGUES	10210
Aube	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10400
Aube	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	10170
Aube	FONTETTE	10360
Aube	RADONVILLIERS	10500
Aube	GERAUDOT	10220
Aube	VIREY-SOUS-BAR	10260
Aube	MERY-SUR-SEINE	10170
Aube	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10170
Aube	LIGNOL-LE-CHATEAU	10200
Aube	GUMERY	10400
Aube	THIL	10200
Marne	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51260
Aube	LESMONT	10500
Marne	GAYE	51120
Aube	LA VENDUE-MIGNOT	10800
Aube	MONTMARTIN-LE-HAUT	10140
Aube	BOUILLY	10320
Aube	RILLY-SAINTE-SYRE	10280
Aube	ORMES	10700
Aube	VIAPRES-LE-PETIT	10380
Marne	PLEURS	51230
Aube	ESTISSAC	10190
Aube	BRAUX	10500
Marne	JOISELLE	51310
Aube	VAILLY	10150
Aube	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10370
Aube	DIERREY-SAINT-JULIEN	10190
Aube	CHAUMESNIL	10500
Aube	COURTERANGES	10270
Aube	PEL-ET-DER	10500
Aube	AVON-LA-PEZE	10290
Marne	LA CHAPELLE-LASSON	51260
Aube	FONTAINE-LES-GRES	10280
Aube	PLANTY	10160
Aube	BEUREY	10140

Département	Commune	CP
Marne	VILLENEUVE-LA-LIONNE	51310
Marne	LES ESSARTS-LES-SEZANNE	51120
Aube	LONGSOLS	10240
Marne	ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	51230
Aube	BAGNEUX-LA-FOSSE	10340
Aube	DOLANCOURT	10200
Aube	SOMMEVAL	10320
Aube	CHARMOY	10290
Aube	POUY-SUR-VANNES	10290
Marne	CHICHEY	51120
Aube	LAVAU	10150
Aube	ARSONVAL	10200
Marne	ESCLAVOLLES-LUREY	51260
Aube	MONTIGNY-LES-MONTS	10130
Aube	ECLANCE	10200
Aube	HERBISSE	10700
Aube	ENGENTE	10200
Aube	CRANCEY	10100
Aube	PERTHES-LES-BRIENNE	10500
Aube	THORS	10200
Marne	CHATILLON-SUR-MORIN	51310
Aube	SAINTE-SAVINE	10300
Aube	AULNAY	10240
Aube	SAINT-POUANGE	10120
Aube	YEVRES-LE-PETIT	10500
Aube	ORIGNY-LE-SEC	10510
Aube	EPAGNE	10500
Aube	MERREY-SUR-ARCE	10110
Aube	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	ARREMBECOURT	10330
Aube	LANTAGES	10210
Aube	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	10350
Marne	BOUCHY-SAINT-GENEST	51310
Aube	FRESNOY-LE-CHATEAU	10270
Aube	MOREMBERT	10240
Aube	VOUGREY	10210
Aube	RIGNY-LA-NONNEUSE	10290
Aube	SAINT-FLAVY	10350
Aube	CELLES-SUR-OURCE	10110
Marne	FAUX-FRESNAY	51230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0068 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier d'Epernay sur le site de l'HAD Epernay (FINESS EJ : 510000060 ; FINESS ET : 510017098)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier d'Epernay (FINESS EJ : 510000060) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site de l'HAD Epernay (FINESS ET : 510017098), sis 137, Avenue Auban-Moët – 51205 EPERNAY ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 2 Champagne, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle et 1 à 3 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier d'Epernay sur le site de l'HAD Epernay dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier d'Epernay sur le site de l'HAD Epernay répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier d'Epernay (FINESS EJ : 510000060) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Epernay (FINESS ET : 510017098), sis 137, Avenue Auban-Moët – 51205 EPERNAY, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SILLERY	51500
Marne	CORMOYEUX	51480
Marne	POCANCY	51130
Marne	LE VEZIER	51210
Marne	PASSY-GRIGNY	51700
Marne	TOURS-SUR-MARNE	51150
Marne	COURTHIEZY	51700
Marne	CORROBERT	51210
Marne	FESTIGNY	51700
Marne	SOULIERES	51130
Marne	BOURSAULT	51480
Marne	EPERNAY	51200
Marne	CHOUILLY	51530
Marne	FLEURY-LA-RIVIERE	51480
Marne	BAYE	51270
Marne	VILLE-EN-SELVE	51500
Marne	MAREUIL-EN-BRIE	51270
Marne	MANCY	51530
Marne	VAL-DE-VESLE	51360
Marne	BOISSY-LE-REPOS	51210
Marne	AY-CHAMPAGNE	51150
Marne	VANDIERES	51700
Marne	LES ISTRES-ET-BURY	51190
Marne	DIZY	51530
Marne	OEUILLY	51480
Marne	VENTEUIL	51480
Marne	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51210
Marne	FONTAINE-SUR-AY	51160
Marne	DORMANS	51700
Marne	MONTMORT-LUCY	51270
Marne	SAINTE-GEMME	51700
Marne	ROUFFY	51130
Marne	POURCY	51480
Marne	GRAUVES	51190
Marne	AVENAY-VAL-D'OR	51160
Marne	CHIGNY-LES-ROSES	51500
Marne	CUIS	51530
Marne	SUIZY-LE-FRANC	51270
Marne	OIRY	51530
Marne	LA CAURE	51270
Marne	MONTMIRAIL	51210
Marne	MONTBRE	51500
Marne	BERGERES-LES-VERTUS	51130
Marne	SAINT-IMOGES	51160
Marne	VILLERS-AUX-BOIS	51130
Marne	VERNEUIL	51700
Marne	BOUZY	51150
Marne	BANNAY	51270
Marne	FEREBRIANGES	51270
Marne	MORANGIS	51530
Marne	JONQUERY	51700
Marne	LE GAULT-SOIGNY	51210
Marne	CHAMPVOISY	51700
Marne	VERZENAY	51360
Marne	LUDES	51500
Marne	CHAVOT-COURCOURT	51530
Marne	VILLERS-AUX-NOEUDS	51500
Marne	LE THOULT-TROSNAY	51210
Marne	CONGY	51270
Marne	GERMINON	51130
Marne	SERMIERS	51500
Marne	VERZY	51380
Marne	VILLERS-MARMERY	51380
Marne	CHATILLON-SUR-MARNE	51700
Marne	TROISSY	51700
Marne	COIZARD-JOCHES	51270
Marne	CHAINTRIX-BIERGES	51130
Marne	ANTHENAY	51700
Marne	JANVILLIERS	51210
Marne	VOUZY	51130
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	MOUSSY	51530
Marne	MUTIGNY	51160
Marne	PIERRE-MORAINS	51130
Marne	ROMERY	51480
Marne	CRAMANT	51530
Marne	LOISY-EN-BRIE	51130
Marne	GERMAINE	51160
Marne	HAUTVILLERS	51160
Marne	VAUCIENNES	51480
Marne	AVIZE	51190
Marne	OLIZY	51700
Marne	MARDEUIL	51530
Marne	CORFELIX	51210
Marne	VINCELLES	51700
Marne	BELVAL-SOUS-CHATILLON	51480
Marne	PLIVOT	51150
Marne	TREFOLS	51210
Marne	CHARLEVILLE	51120
Marne	MOSLINS	51530
Marne	TRECON	51130
Marne	MORSAINS	51210
Marne	LES PETITES-LOGES	51400
Marne	LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	LE BREUIL	51210
Marne	MAREUIL-LE-PORT	51700

EJ : CENTRE HOSPITALIER D'EPERNAY (510000060)
ET : HAD EPERNAY (510017098)

Département	Commune	CP
Marne	SEPT-SAULX	51400
Marne	ECURY-LE-REPOS	51230
Marne	MECRINGES	51210
Marne	RIEUX	51210
Marne	VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	51130
Marne	PIERRY	51530
Marne	IGNY-COMBLIZY	51700
Marne	FROMENTIERES	51210
Marne	VILLESENEUX	51130
Marne	VERDON	51210
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	MARGNY	51210
Marne	CHAMPILLON	51160
Marne	CHAMPFLEURY	51500
Marne	SAINT-MARD-LES-ROUFFY	51130
Marne	GIVRY-LES-LOISY	51130
Marne	CUISLES	51700
Marne	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	51480
Marne	BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	51700
Marne	SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51530
Marne	AMBONNAY	51150
Marne	LE MESNIL-SUR-OGER	51190
Marne	RILLY-LA-MONTAGNE	51500
Marne	VILLEVENARD	51270
Marne	CHAMPAUBERT	51270
Marne	VINAY	51530
Marne	MAGENTA	51530
Marne	PUISIEULX	51500
Marne	CHAMERY	51500

Département	Commune	CP
Marne	VAL-DES-MARAIS	51130
Marne	NESLE-LE-REPONS	51700
Marne	ETRECHY	51130
Marne	FLAVIGNY	51190
Marne	CUCHERY	51480
Marne	SOIZY-AUX-BOIS	51120
Marne	ETOGES	51270
Marne	DAMERY	51480
Marne	CORRIBERT	51270
Marne	BEAUNAY	51270
Marne	VELYE	51130
Marne	LE BAIZIL	51270
Marne	COURJEONNET	51270
Marne	BRUGNY-VAUDANCOURT	51530
Marne	LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	51480
Marne	MONTHELON	51530
Marne	MAILLY-CHAMPAGNE	51500
Marne	BEAUMONT-SUR-VESLE	51360
Marne	VERT-TOULON	51130
Marne	ORBAIS-L'ABBAYE	51270
Marne	VILLERS-ALLERAND	51500
Marne	TALUS-SAINT-PRIX	51270
Marne	LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	51120
Marne	LEUVRIGNY	51700
Marne	CUMIERES	51480
Marne	CHALTRAIT	51130
Marne	TREPAIL	51380
Marne	BACONNES	51400
Marne	CLAMANGES	51130
Marne	VAUCHAMPS	51210

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51530
Marne	MAGENTA	51530
Marne	VELYE	51130
Marne	ETRECHY	51130
Marne	VILLESENEUX	51130
Marne	PIERRY	51530
Marne	ETOGES	51270
Marne	SOIZY-AUX-BOIS	51120
Marne	LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	51120
Marne	CUIS	51530
Marne	LE GAULT-SOIGNY	51210
Marne	BOUZY	51150
Marne	CHAMPILLON	51160
Marne	SUIZY-LE-FRANC	51270
Marne	COIZARD-JOCHES	51270
Marne	MONTBRE	51500
Marne	VENTEUIL	51480
Marne	IGNY-COMBLIZY	51700
Marne	CHARLEVILLE	51120
Marne	VILLEVENARD	51270
Marne	EPERNAY	51200
Marne	VAL-DE-VESLE	51360
Marne	CHAMERY	51500
Marne	MAREUIL-EN-BRIE	51270
Marne	CHOUILLY	51530
Marne	BOISSY-LE-REPOS	51210
Marne	SEPT-SAULX	51400
Marne	LEUVRIGNY	51700
Marne	COURTHIEZY	51700
Marne	TROISSY	51700
Marne	BERGERES-LES-VERTUS	51130
Marne	CORFELIX	51210
Marne	BEAUNAY	51270
Marne	CORROBERT	51210
Marne	CHAMPAUBERT	51270
Marne	VAUCHAMPS	51210
Marne	LUDES	51500
Marne	ANTHENAY	51700
Marne	POURCY	51480
Marne	VILLERS-AUX-BOIS	51130
Marne	VERNEUIL	51700
Marne	MORANGIS	51530
Marne	TREFOLS	51210
Marne	BRUGNY-VAUDANCOURT	51530
Marne	CUMIERES	51480
Marne	ROMERY	51480
Marne	CHAMPVOISY	51700
Marne	BEAUMONT-SUR-VESLE	51360
Marne	NESLE-LE-REPONS	51700
Marne	POCANCY	51130
Marne	OLIZY	51700
Marne	VAUCIENNES	51480
Marne	SAINTE-GEMME	51700

Département	Commune	CP
Marne	CHATILLON-SUR-MARNE	51700
Marne	OEUILLY	51480
Marne	SAINT-IMOGES	51160
Marne	CHAINTRIX-BIERGES	51130
Marne	MECRINGES	51210
Marne	CHALTRAIT	51130
Marne	SILLERY	51500
Marne	LE BREUIL	51210
Marne	PUISIEULX	51500
Marne	MARGNY	51210
Marne	DIZY	51530
Marne	ORBAIS-L'ABBAYE	51270
Marne	TOURS-SUR-MARNE	51150
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	PASSY-GRIGNY	51700
Marne	CORMOYEUX	51480
Marne	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51210
Marne	LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	RILLY-LA-MONTAGNE	51500
Marne	OIRY	51530
Marne	FESTIGNY	51700
Marne	LE BAIZIL	51270
Marne	CHAVOT-COURCOURT	51530
Marne	AVIZE	51190
Marne	MAREUIL-LE-PORT	51700
Marne	GERMAINE	51160
Marne	VERZENAY	51360
Marne	MARDEUIL	51530
Marne	LA CAURE	51270
Marne	LES ISTRES-ET-BURY	51190
Marne	VANDIERES	51700
Marne	COURJEONNET	51270
Marne	TALUS-SAINT-PRIX	51270
Marne	GRAUVES	51190
Marne	CORRIBERT	51270
Marne	CHAMPFLEURY	51500
Marne	VERDON	51210
Marne	VILLERS-ALLERAND	51500
Marne	MUTIGNY	51160
Marne	BELVAL-SOUS-CHATILLON	51480
Marne	FLEURY-LA-RIVIERE	51480
Marne	TRECON	51130
Marne	MONTMIRAIL	51210
Marne	AY-CHAMPAGNE	51160
Marne	MAILLY-CHAMPAGNE	51500
Marne	FEREBRIANGES	51270

EJ : CENTRE HOSPITALIER D'EPERNAY (510000060)
ET : HAD EPERNAY (510017098)

Département	Commune	CP
Marne	SERMIERS	51500
Marne	VOUZY	51130
Marne	DORMANS	51700
Marne	BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	51700
Marne	FONTAINE-SUR-AY	51160
Marne	SOULIERES	51130
Marne	VILLE-EN-SELVE	51500
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	51130
Marne	DAMERY	51480
Marne	CHIGNY-LES-ROSES	51500
Marne	AMBONNAY	51150
Marne	FROMENTIERES	51210
Marne	MOSLINS	51530
Marne	ECURY-LE-REPOS	51230
Marne	BACONNES	51400
Marne	VERZY	51380
Marne	LOISY-EN-BRIE	51130
Marne	MANCY	51530
Marne	LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	51480
Marne	JANVILLIERS	51210
Marne	CONGY	51270
Marne	MOUSSY	51530
Marne	VAL-DES-MARAIS	51130
Marne	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	51480
Marne	LA VILLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	CUCHERY	51480
Marne	SAINT-MARD-LES-ROUFFY	51130
Marne	VILLERS-AUX-NOEUDS	51500
Marne	GIVRY-LES-LOISY	51130
Marne	FLAVIGNY	51190
Marne	MONTMORT-LUCY	51270
Marne	GERMINON	51130
Marne	VILLERS-MARMERY	51380
Marne	VERT-TOULON	51130
Marne	LE THOULT-TROSNAY	51210
Marne	CLAMANGES	51130
Marne	TREPAIL	51380
Marne	LES PETITES-LOGES	51400
Marne	CRAMANT	51530
Marne	ROUFFY	51130
Marne	JONQUERY	51700
Marne	VINCELLES	51700
Marne	AVENAY-VAL-D'OR	51160
Marne	MONTHELON	51530
Marne	CUISLES	51700
Marne	BANNAY	51270
Marne	LE VEZIER	51210
Marne	RIEUX	51210
Marne	PLIVOT	51150
Marne	VINAY	51530
Marne	BAYE	51270
Marne	LE MESNIL-SUR-OGER	51190
Marne	PIERRE-MORAINS	51130
Marne	HAUTVILLERS	51160
Marne	BOURSAULT	51480
Marne	MORSAINS	51210

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0073 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Vitry-le-François sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS EJ : 510000078 ; FINESS ET : 510000250)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS EJ : 510000078) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS ET : 510000250), sis 2, Rue Charles Simon – 51308 VITRY-LE-FRANCOIS ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 5 Cœur Grand Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Vitry-le-François sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Vitry-le-François sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS EJ : 510000078) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS ET : 510000250), sis 2, Rue Charles Simon – 51308 VITRY-LE-FRANCOIS, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	MATIGNICOURT-GONCOURT	51300
Marne	ETREPY	51340
Haute-Marne	RACHECOURT-SUR-MARNE	52170
Marne	VANAULT-LES-DAMES	51340
Marne	HAUSSIGNEMONT	51300
Haute-Marne	GERMAY	52230
Marne	VOUILLERS	51340
Haute-Marne	ANNONVILLE	52230
Haute-Marne	BAUDRECOURT	52110
Marne	VAVRAY-LE-PETIT	51300
Marne	SAINT-EULIEN	52100
Marne	LE MEIX-TIERCELIN	51320
Marne	PRINGY	51300
Haute-Marne	NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT	52230
Marne	BLESME	51340
Marne	REIMS-LA-BRULEE	51300
Marne	VANAULT-LE-CHATEL	51330
Haute-Marne	FRAMPAS	52220
Marne	FRIGNICOURT	51300
Haute-Marne	VECQUEVILLE	52300
Marne	SAINT-UTIN	51290
Haute-Marne	LANEUVILLE-A-REMY	52220
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-ORNOIS	52230
Marne	GIGNY-BUSSY	51290
Haute-Marne	DOULAINCOURT-SAUCOURT	52270
Haute-Marne	DONJEUX	52300
Haute-Marne	THILLEUX	52220
Marne	SOUDE	51320
Marne	SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT	51290
Haute-Marne	BEURVILLE	52110
Marne	SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS	51300
Marne	DROUILLY	51300
Haute-Marne	RIVES DERVOISES	52220
Haute-Marne	GUDMONT-VILLIERS	52320
Haute-Marne	BOUZANCOURT	52110
Haute-Marne	THONNANCE-LES-MOULINS	52230
Haute-Marne	CHANCENAY	52100
Marne	SCRUPT	51340
Haute-Marne	GUINDRECOURT-AUX-ORMES	52300
Marne	SOMPUIS	51320
Marne	SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	51300
Marne	HEILTZ-LE-HUTIER	51300
Marne	LOISY-SUR-MARNE	51300
Haute-Marne	COURCELLES-SUR-BLAISE	52110
Marne	LUXEMONT-ET-VILLOTTE	51300
Marne	BIGNICOURT-SUR-MARNE	51300
Marne	PARGNY-SUR-SAULX	51340
Haute-Marne	MONTREUIL-SUR-BLAISE	52130
Marne	BRANDONVILLERS	51290
Marne	MAURUPT-LE-MONTOIS	51340
Haute-Marne	RUPT	52300
Haute-Marne	CHEVILLON	52170
Marne	MAROLLES	51300
Haute-Marne	NARCY	52170
Haute-Marne	MOESLAINS	52100
Haute-Marne	HUMBECOURT	52290
Marne	ARRIGNY	51290
Marne	SAPIGNICOURT	52100
Haute-Marne	LA PORTE DU DER	52220
Marne	JUSSECOURT-MINECOURT	51340
Marne	LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	51240
Haute-Marne	ALLICHAMPS	52130
Haute-Marne	DOULEVANT-LE-PETIT	52130
Haute-Marne	MONTREUIL-SUR-THONNANCE	52230
Haute-Marne	WASSY	52130
Haute-Marne	DOMREMY-LANDEVILLE	52270
Marne	HEILTZ-L'EVEQUE	51340
Marne	GLANNES	51300
Haute-Marne	FERRIERE-ET-LAFOLIE	52300
Marne	ECRIENNES	51300
Haute-Marne	GERMISAY	52230
Haute-Marne	GILLAUME	52230
Marne	CHAPELAINE	51290
Haute-Marne	VILLIERS-EN-LIEU	52100
Marne	MARGERIE-HANCOURT	51290
Haute-Marne	AINGOULAINCOURT	52230
Marne	BASSU	51300
Marne	SERMAIZE-LES-BAINS	51250
Haute-Marne	LANEUVILLE-AU-PONT	52100
Marne	ECOLLEMONT	51290
Marne	MAISONS-EN-CHAMPAGNE	51300

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Marne	CHATILLON-SUR-BROUE	51290
Haute-Marne	FRONVILLE	52300
Marne	VAUCLERC	51300
Marne	COURDEMANGES	51300
Marne	LIGNON	51290
Marne	OUTINES	51290
Haute-Marne	BAYARD-SUR-MARNE	52170
Marne	AMBRIERES	51290
Marne	SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE	51340
Haute-Marne	HALLIGNICOURT	52100
Marne	VILLERS-LE-SEC	51250
Haute-Marne	VOILLECOMTE	52130
Haute-Marne	SOMMEVOIRE	52220
Marne	SONGY	51240
Marne	HUIRON	51300
Haute-Marne	BRACHAY	52110
Haute-Marne	DOMMARTIN-LE-FRANC	52110
Haute-Marne	ROUVROY-SUR-MARNE	52300
Marne	SOULANGES	51300
Haute-Marne	CEFFONDS	52220
Marne	SAINT-VRAIN	51340
Marne	BREBAN	51320
Haute-Marne	DOMBLAIN	52130
Marne	ALLIANCELLES	51250
Marne	CHANGY	51300
Marne	SAINT-OUEN-DOMPROT	51320
Haute-Marne	CHAMOUILLEY	52410
Marne	BIGNICOURT-SUR-SAULX	51340
Haute-Marne	ECHENAY	52230
Marne	DOMMARTIN-LETTREE	51320
Marne	COUVROT	51300
Haute-Marne	LOUVEMONT	52130
Marne	PLICHANCOURT	51300
Haute-Marne	PANSEY	52230
Marne	BUSSY-LE-REPOS	51330
Haute-Marne	MAIZIERES	52300
Marne	PONTHION	51300
Marne	HEILTZ-LE-MAURUPT	51340
Marne	SOGNY-EN-L'ANGLE	51340
Marne	VROIL	51330
Haute-Marne	CIREY-SUR-BLAISE	52110
Marne	BLAISE-SOUS-ARZILLIERES	51300
Haute-Marne	ATTANCOURT	52130
Haute-Marne	FLAMMERECOURT	52110
Haute-Marne	LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	52110
Haute-Marne	VALLERET	52130
Haute-Marne	TROISFONTAINES-LA-VILLE	52130
Marne	LES RIVIERES-HENRUEL	51300
Haute-Marne	FONTAINES-SUR-MARNE	52170
Marne	BASSUET	51300
Marne	VAL-DE-VIERE	51340
Marne	VAVRAY-LE-GRAND	51300
Haute-Marne	SAILLY	52230
Marne	SAINT-CHERON	51290
Haute-Marne	SAINT-URBAIN-MACONCOURT	52300
Haute-Marne	EURVILLE-BIENVILLE	52410
Haute-Marne	PAROY-SUR-SAULX	52300
Haute-Marne	THONNANCE-LES-JOINVILLE	52300
Marne	AULNAY-L'AITRE	51240
Marne	COOLE	51320
Haute-Marne	POISSONS	52230
Haute-Marne	TREMILLY	52110
Marne	BRUSSON	51300
Marne	CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT	51300
Haute-Marne	CERISIERES	52320
Marne	SAINT-AMAND-SUR-FION	51300
Marne	HUMBAUVILLE	51320
Marne	NORROIS	51300
Marne	CHEMINON	51250
Marne	LISSE-EN-CHAMPAGNE	51300
Haute-Marne	OSNE-LE-VAL	52300
Marne	DOMPREMY	51300
Marne	FAVRESSE	51300
Haute-Marne	SOMMANCOURT	52130
Marne	THIEBLEMONT-FAREMONT	51300
Haute-Marne	BETTANCOURT-LA-FERREE	52100
Haute-Marne	JOINVILLE	52300
Haute-Marne	EPIZON	52230
Marne	LARZICOURT	51290
Haute-Marne	VAUX-SUR-SAINT-URBAIN	52300
Marne	TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	51340
Marne	ABLANCOURT	51240
Haute-Marne	ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE	52290
Haute-Marne	LEZEVILLE	52230
Haute-Marne	AUTIGNY-LE-PETIT	52300
Marne	LE BUISSON	51300
Haute-Marne	SUZANNECOURT	52300
Marne	ISLE-SUR-MARNE	51290
Marne	MONCETZ-L'ABBAYE	51290
Haute-Marne	BROUSSEVAL	52130
Marne	LANDRICOURT	51290
Marne	MERLAUT	51300

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	SAINT-DIZIER	52100
Haute-Marne	CHARMES-EN-L'ANGLE	52110
Marne	ORCONTE	51300
Marne	BLACY	51300
Haute-Marne	NULLY	52110
Haute-Marne	ROUECOURT	52320
Haute-Marne	ROCHES-BETTAINCOURT	52270
Marne	SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON	51290
Marne	SOMMESOUS	51320
Haute-Marne	VALCOURT	52100
Marne	VITRY-EN-PERTHOIS	51300
Marne	VERNANCOURT	51330
Haute-Marne	CUREL	52300
Haute-Marne	VILLE-EN-BLAISOIS	52130
Marne	CLOYES-SUR-MARNE	51300
Haute-Marne	BLECOURT	52300
Haute-Marne	ROCHES-SUR-MARNE	52410
Marne	SOMSOIS	51290
Haute-Marne	PLANRUPT	52220
Marne	SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE	51330
Marne	OUTREPONT	51300
Haute-Marne	CHARMES-LA-GRANDE	52110
Haute-Marne	ARNANCOURT	52110
Marne	VITRY-LE-FRANCOIS	51300
Haute-Marne	MORANCOURT	52110

Département	Commune	CP
Haute-Marne	RACHECOURT-SUZEMONT	52130
Haute-Marne	CHATONRUPT-SOMMERMONT	52300
Haute-Marne	BLUMERAY	52110
Marne	DROSNAY	51290
Marne	POSSESSE	51330
Haute-Marne	MUSSEY-SUR-MARNE	52300
Haute-Marne	PERTHES	52100
Haute-Marne	DOULEVANT-LE-CHATEAU	52110
Haute-Marne	SAUDRON	52230
Marne	CORBEIL	51320
Haute-Marne	BAILLY-AUX-FORGES	52130
Haute-Marne	AUTIGNY-LE-GRAND	52300
Haute-Marne	VAUX-SUR-BLAISE	52130
Marne	BETTANCOURT-LA-LONGUE	51330
Marne	CHARMONT	51330
Haute-Marne	MATHONS	52300
Haute-Marne	NOMECOURT	52300
Haute-Marne	DOMMARTIN-LE-SAINT-PERE	52110
Haute-Marne	FAYS	52130
Haute-Marne	EFFINCOURT	52300
Marne	ARZILLIERES-NEUVILLE	51290
Marne	HAUTEVILLE	51290
Haute-Marne	MERTRUD	52110
Marne	GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	51290
Marne	MAGNEUX	51170
Haute-Marne	AMBONVILLE	52110

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	ECRIENNES	51300
Marne	LUXEMONT-ET-VILLOTTE	51300
Meuse	LEROUVILLE	55200
Haute-Marne	FLAMMERECOURT	52110
Marne	HEILTZ-LE-MAURUPT	51340
Marne	BREBAN	51320
Meuse	BEHONNE	55000
Meuse	LONGEAUX	55500
Haute-Marne	VALLERET	52130
Marne	ISLE-SUR-MARNE	51290
Haute-Marne	PERTHES	52100
Meuse	RUMONT	55000
Marne	BASSU	51300
Haute-Marne	NULLY	52110
Marne	OUTINES	51290
Haute-Marne	ALLICHAMPS	52130

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MONTREUIL-SUR-THONNANCE	52230
Haute-Marne	DOMMARTIN-LE-SAINT-PERE	52110
Haute-Marne	THONNANCE-LES-JOINVILLE	52300
Marne	ETREPY	51340
Meuse	SAVONNIERES-DEVANT-BAR	55000
Haute-Marne	BLECOURT	52300
Marne	VAVRAY-LE-PETIT	51300
Haute-Marne	CHARMES-LA-GRANDE	52110
Meuse	TANNOIS	55000
Marne	VAVRAY-LE-GRAND	51300
Haute-Marne	DOULAINCOURT-SAUCOURT	52270

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meuse	RAIVAL	55260
Marne	VOUILLERS	51340
Haute-Marne	CERISIERES	52320
Meuse	STAINVILLE	55500
Marne	BETTANCOURT-LA-LONGUE	51330
Marne	AULNAY-L'AITRE	51240
Haute-Marne	DOULEVANT-LE-CHATEAU	52110
Haute-Marne	FAYS	52130
Meuse	BRAUVILLIERS	55170
Meuse	HEVILLIERS	55290
Haute-Marne	SAUDRON	52230
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Marne	SAPIGNICOURT	52100
Marne	TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	51340
Meuse	VILLERS-LE-SEC	55500
Haute-Marne	ROCHES-SUR-MARNE	52410
Meuse	FOUCHERES-AUX-BOIS	55500
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Haute-Marne	AUTIGNY-LE-PETIT	52300
Marne	VROIL	51330
Marne	COOLE	51320
Haute-Marne	BAYARD-SUR-MARNE	52170
Meuse	MONTIERS-SUR-SAULX	55290
Haute-Marne	PLANRUPT	52220
Haute-Marne	MUSSEY-SUR-MARNE	52300
Marne	CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT	51300
Marne	SOMPUIS	51320
Marne	ECOLLEMONT	51290
Meuse	TRONVILLE-EN-BARROIS	55310
Haute-Marne	COURCELLES-SUR-BLAISE	52110
Haute-Marne	GILLAUME	52230
Haute-Marne	BAUDRECOURT	52110
Meuse	RANCOURT-SUR-ORNAIN	55800
Marne	HEILTZ-LE-HUTIER	51300
Meuse	SAINT-JOIRE	55130
Meuse	SOMMELONNE	55170
Meuse	MANDRES-EN-BARROIS	55290
Marne	VAL-DE-VIERE	51340
Marne	BRUSSON	51300
Marne	COUVROT	51300
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Haute-Marne	VECQUEVILLE	52300
Meuse	DAMMARIE-SUR-SAULX	55500
Marne	LES RIVIERES-HENRUEL	51300
Marne	ARRIGNY	51290
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Haute-Marne	RACHECOURT-SUR-MARNE	52170
Meuse	MORLEY	55290
Meuse	MAULAN	55500
Haute-Marne	PAROY-SUR-SAULX	52300
Marne	MERLAUT	51300
Haute-Marne	DOMMARTIN-LE-FRANC	52110
Marne	ORCONTE	51300
Meuse	RUPT-AUX-NONAINS	55170
Marne	LANDRICOURT	51290
Haute-Marne	SOMMANCOURT	52130
Marne	LE BUISSON	51300
Haute-Marne	SAINT-DIZIER	52100
Marne	ALLIANCELLES	51250
Meuse	ERIZE-SAINT-DIZIER	55000
Haute-Marne	GUINDRECOURT-AUX-ORMES	52300
Meuse	EUVILLE	55200
Meuse	LOISEY	55000
Meuse	L'ISLE-EN-RIGAULT	55000
Meuse	SAUDRUPT	55000
Haute-Marne	SAINT-URBAIN-MACONCOURT	52300
Meuse	GUERPONT	55000
Haute-Marne	AINGOULAINCOURT	52230
Meuse	ANDERNAY	55800
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Marne	SAINT-VRAIN	51340
Meuse	NANTOIS	55500
Meuse	COMBLES-EN-BARROIS	55000
Marne	GIGNY-BUSSY	51290
Haute-Marne	CHANCENAY	52100
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meuse	GRIMAUCOURT-PRES-SAMPIGNY	55500
Marne	HUMBAUVILLE	51320
Haute-Marne	BROUSSEVAL	52130
Meuse	TREVERAY	55130
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Marne	MAROLLES	51300
Haute-Marne	LANEUVILLE-A-REMY	52220
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Marne	HAUTEVILLE	51290
Marne	PARGNY-SUR-SAULX	51340
Marne	VITRY-EN-PERTHOIS	51300
Marne	LIGNON	51290

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Marne	BLACY	51300
Meuse	VASSINCOURT	55800
Haute-Marne	RUPT	52300
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Marne	LARZICOURT	51290
Meuse	FAINS-VEEL	55000
Haute-Marne	EPIZON	52230
Meuse	LAVINCOURT	55170
Meuse	ROBERT-ESPAGNE	55000
Meuse	CULEY	55000
Haute-Marne	HALLIGNICOURT	52100
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Haute-Marne	LEZEVILLE	52230
Marne	DROSNAY	51290
Meuse	BRABANT-LE-ROI	55800
Marne	MAURUPT-LE-MONTOIS	51340
Haute-Marne	MAGNEUX	52130
Marne	SAINT-EULIEN	52100
Marne	ABLANCOURT	51240
Meuse	GERY	55000
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meuse	AULNOIS-EN-PERTHOIS	55170
Haute-Marne	GUDMONT-VILLIERS	52320
Haute-Marne	TREMILLY	52110
Marne	MATIGNICOURT-GONCOURT	51300
Haute-Marne	MATHONS	52300
Marne	BLESME	51340
Marne	FRIGNICOURT	51300
Marne	BIGNICOURT-SUR-MARNE	51300
Marne	CHEMINON	51250
Haute-Marne	NARCY	52170
Haute-Marne	FRONVILLE	52300
Haute-Marne	THILLEUX	52220
Meuse	VILLERS-AUX-VENTS	55800
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Haute-Marne	GERMISAY	52230
Meuse	NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55800
Marne	SOULANGES	51300
Marne	DROUILLY	51300
Marne	SAINT-UTIN	51290
Meuse	SAULVAUX	55500
Meuse	REFFROY	55190
Marne	BUSSY-LE-REPOS	51330
Marne	DOMPREMY	51300
Meuse	COUSANCES-LES-FORGES	55170
Meuse	BOVIOLLES	55500
Marne	SOUDE	51320
Marne	SCRUPT	51340
Meuse	CHANTERAINE	55500

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MOESLAINS	52100
Marne	VANAULT-LES-DAMES	51340
Marne	FAVRESSE	51300
Marne	SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE	51340
Meuse	ERNEVILLE-AUX-BOIS	55500
Meuse	RIBEAUCOURT	55290
Marne	SONGY	51240
Haute-Marne	JOINVILLE	52300
Haute-Marne	VAUX-SUR-BLAISE	52130
Haute-Marne	CHEVILLON	52170
Marne	LE MEIX-TIERCELIN	51320
Marne	CLOYES-SUR-MARNE	51300
Meuse	CHALAINES	55140
Marne	LISSE-EN-CHAMPAGNE	51300
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meuse	MECRIN	55300
Meuse	NANT-LE-GRAND	55500
Meuse	TREMONT-SUR-SAULX	55000
Meuse	SAINT-AUBIN-SUR-AIRE	55500
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Haute-Marne	BOUZANCOURT	52110
Meuse	MONTBRAS	55140
Marne	GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	51290
Meuse	SAUVOY	55190
Marne	SOMMESOUS	51320
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Haute-Marne	CEFFONDS	52220
Meuse	NAIVES-ROSIERES	55000
Haute-Marne	ROUECOURT	52320
Haute-Marne	MAIZIERES	52300
Marne	POSSESSE	51330
Meuse	CONTRISSON	55800
Haute-Marne	EFFINCOURT	52300
Haute-Marne	ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE	52290
Meuse	COMMERCY	55200
Marne	LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	51240
Haute-Marne	CHATONRUPT-SOMMERMONT	52300
Meuse	VOID-VACON	55190
Meuse	HAIRONVILLE	55000
Meuse	LONGEVILLE-EN-BARROIS	55000
Meuse	LIGNY-EN-BARROIS	55500
Marne	BRANDONVILLERS	51290
Marne	CHATILLON-SUR-BROUE	51290

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Marne	BIGNICOURT-SUR-SAULX	51340
Marne	SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE	51330
Marne	SAINT-OUEN-DOMPROT	51320
Haute-Marne	ARNANCOURT	52110
Haute-Marne	SOMMEVOIRE	52220
Haute-Marne	NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT	52230
Marne	VAUCLERC	51300
Marne	PLICHANCOURT	51300
Meuse	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	55500
Haute-Marne	BLUMERAY	52110
Marne	MAISONS-EN-CHAMPAGNE	51300
Marne	HEILTZ-L'EVEQUE	51340
Meuse	BURE	55290
Haute-Marne	ECHENAY	52230
Marne	SAINT-AMAND-SUR-FION	51300
Marne	CHANGY	51300
Haute-Marne	VILLIERS-EN-LIEU	52100
Haute-Marne	LOUVEMONT	52130
Marne	LOISY-SUR-MARNE	51300
Haute-Marne	DOMBLAIN	52130
Marne	AMBRIERES	51290
Marne	SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	51300
Meuse	BRILLON-EN-BARROIS	55000
Meuse	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	55130
Meuse	NANT-LE-PETIT	55500
Haute-Marne	LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	52110
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Haute-Marne	ANNONVILLE	52230
Haute-Marne	ROUVROY-SUR-MARNE	52300
Haute-Marne	LANEUVILLE-AU-PONT	52100
Meuse	LAIMONT	55800
Meuse	MONTPLONNE	55000
Meuse	MENAUCOURT	55500
Meuse	SALMAGNE	55000
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Haute-Marne	DONJEUX	52300
Marne	VILLERS-LE-SEC	51250
Haute-Marne	THONNANCE-LES-MOULINS	52230
Haute-Marne	MERTRUD	52110
Meuse	GIVRAUVAL	55500
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-ORNOIS	52230
Haute-Marne	FERRIERE-ET-LAFOLIE	52300
Haute-Marne	MORANCOURT	52110

Département	Commune	CP
Haute-Marne	AMBONVILLE	52110
Marne	REIMS-LA-BRULEE	51300
Haute-Marne	BEURVILLE	52110
Haute-Marne	HUMBECOURT	52290
Haute-Marne	BRACHAY	52110
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Marne	THIEBLEMONT-FAREMONT	51300
Meuse	NETTANCOURT	55800
Meuse	MAUVAGES	55190
Meuse	NANCOIS-LE-GRAND	55500
Marne	SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON	51290
Marne	OUTREPONT	51300
Haute-Marne	MONTREUIL-SUR-BLAISE	52130
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Marne	SOMSOIS	51290
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Haute-Marne	WASSY	52130
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Marne	NORROIS	51300
Marne	MARGERIE-HANCOURT	51290
Haute-Marne	GERMAY	52230
Meuse	RESSON	55000
Haute-Marne	VILLE-EN-BLAISOIS	52130
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meuse	COUSANCES-LES-TRICONVILLE	55500
Marne	MONCETZ-L'ABBAYE	51290
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Marne	CHAPELAINE	51290
Haute-Marne	AUTIGNY-LE-GRAND	52300
Haute-Marne	DOULEVANT-LE-PETIT	52130
Meuse	NAIX-AUX-FORGES	55500
Haute-Marne	PANSEY	52230
Haute-Marne	FONTAINES-SUR-MARNE	52170
Haute-Marne	VAUX-SUR-SAINT-URBAIN	52300
Meuse	VELAINES	55500
Meuse	REVIGNY-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	COUVERTPUIS	55290
Meuse	DAGONVILLE	55500
Meuse	SILMONT	55000
Meuse	CHARDOGNE	55000
Meuse	ERIZE-LA-BRULEE	55260
Haute-Marne	VOILLECOMTE	52130
Haute-Marne	CUREL	52300

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Marne	VERNANCOURT	51330
Marne	CORBEIL	51320
Haute-Marne	SAILLY	52230
Haute-Marne	DOMREMY-LANDEVILLE	52270
Meuse	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meuse	REMENNECOURT	55800
Meuse	VIGNOT	55200
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meuse	TROUSSEY	55190
Marne	GLANNES	51300
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Marne	SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT	51290
Meuse	MOGNEVILLE	55800
Marne	BASSUET	51300
Marne	PRINGY	51300
Marne	SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS	51300
Meuse	VILLE-SUR-SAULX	55000
Meuse	BIENCOURT-SUR-ORGE	55290
Haute-Marne	TROISFONTAINES-LA-VILLE	52130
Marne	HUIRON	51300
Marne	JUSSECOURT-MINECOURT	51340
Haute-Marne	OSNE-LE-VAL	52300
Meuse	MENIL-SUR-SAULX	55500
Meuse	NANCOIS-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	LE BOUCHON-SUR-SAULX	55500
Marne	HAUSSIGNEMONT	51300
Meuse	ANCERVILLE	55170
Marne	ARZILLIERES-NEUVILLE	51290
Meuse	BEUREY-SUR-SAULX	55000
Marne	SAINT-CHERON	51290
Haute-Marne	BETTANCOURT-LA-FERREE	52100
Meuse	BAUDONVILLIERS	55170
Haute-Marne	ROCHES-BETTAINCOURT	52270

Département	Commune	CP
Haute-Marne	EURVILLE-BIENVILLE	52410
Meuse	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	55170
Haute-Marne	ATTANCOURT	52130
Marne	SOGNY-EN-L'ANGLE	51340
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Marne	VITRY-LE-FRANCOIS	51300
Haute-Marne	CIREY-SUR-BLAISE	52110
Meuse	COUVONGES	55800
Haute-Marne	CHARMES-EN-L'ANGLE	52110
Haute-Marne	NOMECOURT	52300
Haute-Marne	VALCOURT	52100
Marne	COURDEMANGES	51300
Meuse	BAR-LE-DUC	55000
Haute-Marne	LA PORTE DU DER	52220
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meuse	VAL-D'ORNAIN	55000
Marne	VANAULT-LE-CHATEL	51330
Meuse	HORVILLE-EN-ORNOIS	55130
Meuse	VAVINCOURT	55000
Meuse	BAZINCOURT-SUR-SAULX	55170
Meuse	WILLERONCOURT	55500
Haute-Marne	RACHECOURT-SUZEMONT	52130
Haute-Marne	RIVES DERVOISES	52220
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Haute-Marne	BAILLY-AUX-FORGES	52130
Marne	DOMMARTIN-LETTREE	51320
Marne	SERMAIZE-LES-BAINS	51250
Haute-Marne	CHAMOUILLEY	52410
Meuse	SEIGNEULLES	55000
Marne	CHARMONT	51330
Marne	BLAISE-SOUS-ARZILLIERES	51300
Haute-Marne	SUZANNECOURT	52300
Meuse	VADONVILLE	55200
Haute-Marne	POISSONS	52230
Haute-Marne	FRAMPAS	52220

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0079
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Lunéville sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS EJ : 540000080 ; FINESS ET : 540000155)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS EJ : 540000080) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS ET : 540000155), sis 6, Rue Girardet – 54301 LUNEVILLE ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 7 Sud Lorraine, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle, 1 à 3 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Lunéville sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Lunéville sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS EJ : 540000080) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS ET : 540000155), sis 6, Rue Girardet – 54301 LUNEVILLE, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

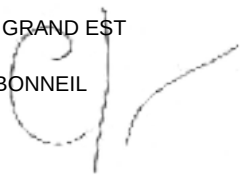

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	ALBESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	LUCY	57590
Meurthe-et-Moselle	LARONXE	54950
Moselle	LEMONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	BLAMONT	54450
Moselle	BLANCHE-EGLISE	57260
Meurthe-et-Moselle	GONDREXON	54450
Moselle	XOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	FENNEVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	VEHO	54450
Moselle	MULCEY	57260
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	NEUFMAISONS	54540
Moselle	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	57260
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	LEINTREY	54450
Moselle	LEY	57810
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Meurthe-et-Moselle	AMENONCOURT	54450
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Moselle	HAMPONT	57170
Moselle	LIOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Moselle	PREVOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Moselle	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	FREMENIL	54450
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	HERBEVILLER	54450
Moselle	LINDRE-HAUTE	57260
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Moselle	BIDESTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Moselle	DELME	57590
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	MONTREUX	54450
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Meurthe-et-Moselle	HABLAINVILLE	54120
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	54540
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-SANON	54370
Meurthe-et-Moselle	VATHIMENIL	54122
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Meurthe-et-Moselle	VENEY	54540
Moselle	ACHAIN	57340
Moselle	AJONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Moselle	VAXY	57170
Moselle	FREMERY	57590
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Moselle	BURLIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Moselle	BOURDONNAY	57810
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Meurthe-et-Moselle	CIREY-SUR-VEZOUZE	54480
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	PEXONNE	54540
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	HARBOUEY	54450
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY	54540
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	BARBAS	54450
Moselle	OMMERAY	57810
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	TANCONVILLE	54480
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	WUISSE	57170
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	LIDREZING	57340
Meurthe-et-Moselle	RECLONVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54120
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	HALLOVILLE	54450
Moselle	ZARBELING	57340
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Moselle	DIEUZE	57260
Moselle	CUTTING	57260
Meurthe-et-Moselle	BLEMEREY	54450
Meurthe-et-Moselle	BACCARAT	54120
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	54450
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Moselle	RICHE	57340
Moselle	FOSSIEUX	57590
Moselle	DONNELAY	57810
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Moselle	XANREY	57630
Moselle	SAINT-MEDARD	57260
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Moselle	VERGAVILLE	57260
Meurthe-et-Moselle	RAON-LES-LEAU	54540
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Moselle	BIONCOURT	57170
Moselle	GIVRYCOURT	57670
Moselle	FONTENY	57590
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Moselle	GELUCOURT	57260
Moselle	CHENOIS	57580
Moselle	NEBING	57670
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Moselle	BEZANGE-LA-PETITE	57630
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Moselle	MONCOURT	57810
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Moselle	ORON	57590
Meurthe-et-Moselle	DENEUVRE	54120
Moselle	LOSTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Moselle	LHOR	57670
Meurthe-et-Moselle	VERDENAL	54450
Moselle	CHATEAU-VOUE	57170
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	BACOURT	57590
Moselle	BENESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARTIN	54450
Meurthe-et-Moselle	BURIVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Moselle	MUNSTER	57670
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Moselle	RODALBE	57340
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Moselle	SOTZELING	57170
Moselle	GUEBESTROFF	57260
Moselle	GUEBLING	57260
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Moselle	CONTHIL	57340
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Moselle	LINDRE-BASSE	57260
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	VIVIERS	57590
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	ANCERVILLER	54450
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-PERCEE	54540
Moselle	BELLANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Moselle	ORIOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Meurthe-et-Moselle	MIGNEVILLE	54540
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	REHERREY	54120
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-POLE	54540

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Moselle	MANHOUE	57590
Moselle	BASSING	57260
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	DOMJEVIN	54450
Moselle	VAL-DE-BRIDE	57260
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	BROUVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	ANGOMONT	54540
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Moselle	SALONNES	57170
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	CHAZELLES-SUR-ALBE	54450
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-LES-BADONVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-SAUVEUR	54480
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Moselle	HABOUDANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Moselle	VANNECOURT	57340
Moselle	MOLRING	57670
Meurthe-et-Moselle	BREMENIL	54540
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Moselle	DALHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	BERTRICHAMPS	54120
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Moselle	HANNOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Meurthe-et-Moselle	MERVILLER	54120
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Moselle	MONTDIDIER	57670
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Moselle	BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	PARUX	54480
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590

Département	Commune	CP
Moselle	PEVANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Moselle	ZOMMANGE	57260
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	LAGARDE	57810
Moselle	MOYENVIC	57630
Moselle	LOUDREFING	57670
Meurthe-et-Moselle	PETITMONT	54480
Moselle	JUVELIZE	57630
Meurthe-et-Moselle	FREMONVILLE	54450
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Meurthe-et-Moselle	BIONVILLE	54540
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	CRAINCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	AUTREPIERRE	54450
Meurthe-et-Moselle	MAGNIERES	54129
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Meurthe-et-Moselle	OGEVILLER	54450
Moselle	LENING	57670
Moselle	INSMING	57670
Moselle	VIRMING	57340
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	LACHAPELLE	54120
Moselle	LESSE	57580
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	GUINZELING	57670
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Moselle	RENING	57670
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Meurthe-et-Moselle	GELACOURT	54120
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Meurthe-et-Moselle	NONHIGNY	54450
Meurthe-et-Moselle	REPAIX	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	SAINT-CLEMENT	54950
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	BENAMENIL	54450
Meurthe-et-Moselle	REILLON	54450
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300
Meurthe-et-Moselle	PETTONVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	BADONVILLER	54540
Moselle	INSVILLER	57670
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Moselle	LEZEY	57630
Moselle	OBRECK	57170
Moselle	TINCRY	57590

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	OGEVILLER	54450
Meurthe-et-Moselle	BADONVILLER	54540
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Moselle	LUCY	57590
Meurthe-et-Moselle	VATHIMENIL	54122
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Moselle	LINDRE-HAUTE	57260
Moselle	RENING	57670
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Moselle	HABOUDANGE	57340
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	TANCONVILLE	54480
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Moselle	BIDESTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	GONDREXON	54450
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	VAL-DE-BRIDE	57260
Moselle	CRAINCOURT	57590
Moselle	FREMERY	57590
Moselle	LOUDREFING	57670
Meurthe-et-Moselle	RECLONVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	BLEMEREY	54450
Moselle	NEBING	57670
Moselle	BURLIONCOURT	57170
Moselle	BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY	54540
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Moselle	LIOCOURT	57590
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Moselle	XANREY	57630
Meurthe-et-Moselle	HARBOUEY	54450
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	DOMJEVIN	54450
Meurthe-et-Moselle	DENEUVRE	54120
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	AMENONCOURT	54450

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Moselle	SOTZELING	57170
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	RAON-LES-LEAU	54540
Meurthe-et-Moselle	LARONXE	54950
Moselle	INSMING	57670
Meurthe-et-Moselle	ANCERVILLER	54450
Meurthe-et-Moselle	PARUX	54480
Moselle	GIVRYCOURT	57670
Meurthe-et-Moselle	HERBEVILLER	54450
Moselle	ZARBELING	57340
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Moselle	VIRMING	57340
Meurthe-et-Moselle	REILLON	54450
Moselle	CONTHIL	57340
Moselle	MOLRING	57670
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Moselle	BENESTROFF	57670
Moselle	MUNSTER	57670
Moselle	PEVANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Meurthe-et-Moselle	BREMENIL	54540
Moselle	MULCEY	57260
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Moselle	CUTTING	57260
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	VENEY	54540
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340
Moselle	OMMERAY	57810
Meurthe-et-Moselle	BURIVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	HALLOVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	ANGOMONT	54540
Meurthe-et-Moselle	GELACOURT	54120
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Moselle	LINDRE-BASSE	57260
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Moselle	LIDREZING	57340
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Moselle	XOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	PEXONNE	54540
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	VERGAVILLE	57260
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BERTRICHAMPS	54120
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Moselle	VIVIERS	57590
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Moselle	LENING	57670
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	54450
Moselle	GUINZELING	57670
Moselle	LEMONCOURT	57590
Moselle	LHOR	57670
Moselle	BACOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Moselle	GREMECEY	57170
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	LEINTREY	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Moselle	BLANCHE-EGLISE	57260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Moselle	BOURDONNAY	57810
Moselle	DONJEUX	57590
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	54540
Meurthe-et-Moselle	BENAMENIL	54450
Moselle	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	57630
Moselle	BASSING	57260
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-PERCEE	54540
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Moselle	LUBECOURT	57170
Moselle	HANNOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	BACCARAT	54120

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FREMONVILLE	54450
Moselle	CHENOIS	57580
Moselle	AMELECOURT	57170
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	MERVILLER	54120
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Moselle	BIONCOURT	57170
Moselle	LOSTROFF	57670
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Moselle	ORIOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	MONTREUX	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARTIN	54450
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	BLAMONT	54450
Moselle	TINCRY	57590
Meurthe-et-Moselle	NEUFMAISONS	54540
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Moselle	BEZANGE-LA-PETITE	57630
Moselle	MONCOURT	57810
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Meurthe-et-Moselle	AUTREPIERRE	54450
Moselle	RICHE	57340
Meurthe-et-Moselle	CIREY-SUR-VEZOUZE	54480
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Moselle	GUEBESTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	NONHIGNY	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-POLE	54540
Meurthe-et-Moselle	PETITMONT	54480
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	HABLAINVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	MAGNIERES	54129
Meurthe-et-Moselle	FREMENIL	54450
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-SANON	54370
Moselle	FOSSIEUX	57590
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Moselle	VANNECOURT	57340
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BARBAS	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290
Meurthe-et-Moselle	BROUVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450
Moselle	MONTDIDIER	57670
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	SAINT-CLEMENT	54950
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	FENNEVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	PETTONVILLE	54120
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Moselle	MOYENVIC	57630
Moselle	ORON	57590
Moselle	LEZEY	57630
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Moselle	RODALBE	57340
Meurthe-et-Moselle	BIONVILLE	54540
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Moselle	ACHAIN	57340
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meurthe-et-Moselle	REHERREY	54120
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Moselle	LESSE	57580
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Moselle	DELME	57590
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	DALHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	VEHO	54450
Moselle	HAMPONT	57170
Moselle	FONTENY	57590
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Moselle	CHATEAU-VOUE	57170
Meurthe-et-Moselle	CHAZELLES-SUR-ALBE	54450
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830
Moselle	GELUCOURT	57260
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Moselle	AJONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Moselle	ZOMMANGE	57260
Meurthe-et-Moselle	REPAIX	54450
Moselle	WUISSE	57170
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Moselle	JUVELIZE	57630
Moselle	INSVILLER	57670
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Moselle	BELLANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Moselle	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	VERDENAL	54450
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Moselle	GUEBLING	57260
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Moselle	SAINT-MEDARD	57260
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54120
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	LACHAPELLE	54120
Moselle	DONNELAY	57810
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Moselle	LEY	57810
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-LES-BADONVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	MIGNEVILLE	54540
Moselle	LAGARDE	57810
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-SAUVEUR	54480
Moselle	MARTHILLE	57340

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	GUINZELING	57670
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-LES-BADONVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Moselle	BELLANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	GONDREXON	54450
Moselle	ZOMMANGE	57260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Moselle	GERBECOURT	57170
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Moselle	BOURDONNAY	57810
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Moselle	LOSTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	BERTRICHAMPS	54120
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	BACCARAT	54120
Moselle	LIDREZING	57340
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	JUVELIZE	57630
Meurthe-et-Moselle	BLEMEREY	54450
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Moselle	SOTZELING	57170
Moselle	LINDRE-BASSE	57260
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Meurthe-et-Moselle	VENEY	54540
Moselle	MULCEY	57260
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	BLAMONT	54450
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	BROUVILLE	54120
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meurthe-et-Moselle	DOMJEVIN	54450
Moselle	VIRMING	57340
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VERDENAL	54450
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	MONTREUX	54450
Moselle	MOYENVIC	57630
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	DELME	57590
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Moselle	ORON	57590
Meurthe-et-Moselle	HABLAINVILLE	54120
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Meurthe-et-Moselle	REPAIX	54450
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Moselle	LEZEY	57630
Meurthe-et-Moselle	REHERREY	54120

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY	54540
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-POLE	54540
Moselle	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Meurthe-et-Moselle	FENNEVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-SANON	54370
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Moselle	LINDRE-HAUTE	57260
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Moselle	LIOCOURT	57590
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Meurthe-et-Moselle	LARONXE	54950
Moselle	CHATEAU-VOUE	57170
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	RAON-LES-LEAU	54540
Meurthe-et-Moselle	LEINTREY	54450
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Moselle	XOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Moselle	RENING	57670
Moselle	MOLRING	57670
Moselle	VERGAVILLE	57260
Meurthe-et-Moselle	HERBEVILLER	54450
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Moselle	MARSAL	57630
Moselle	AJONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	PEXONNE	54540
Meurthe-et-Moselle	HARBOUEY	54450

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Moselle	CHENOIS	57580
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Moselle	LUCY	57590
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Moselle	ACHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	PARUX	54480
Meurthe-et-Moselle	CIREY-SUR-VEZOUZE	54480
Moselle	WUISSE	57170
Moselle	MONTDIDIER	57670
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Moselle	OBRECK	57170
Moselle	DALHAIN	57340
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	NONHIGNY	54450
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	OGEVILLER	54450
Moselle	FONTENY	57590
Meurthe-et-Moselle	NEUFMAISONS	54540
Meurthe-et-Moselle	MERVILLER	54120
Meurthe-et-Moselle	BENAMENIL	54450
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARTIN	54450
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	VAL-DE-BRIDE	57260
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	BADONVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Meurthe-et-Moselle	FREMENIL	54450
Moselle	RODALBE	57340
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	CONTHIL	57340
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Moselle	CRAINCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Moselle	BURLIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Moselle	LEY	57810
Moselle	INSMING	57670
Meurthe-et-Moselle	GELACOURT	54120
Moselle	LOUDREFING	57670
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Moselle	GUEBLING	57260
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Moselle	BASSING	57260
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	ANCERVILLER	54450
Meurthe-et-Moselle	MIGNEVILLE	54540
Meurthe-et-Moselle	CHAZELLES-SUR-ALBE	54450
Meurthe-et-Moselle	VAUCOURT	54370
Moselle	ORIOCOURT	57590
Moselle	LENING	57670
Meurthe-et-Moselle	LACHAPELLE	54120
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Moselle	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Moselle	ZARBELING	57340
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	PETITMONT	54480
Moselle	HABOUDANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	RECLONVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-CLEMENT	54950
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	OMMERAY	57810
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	BREMENIL	54540
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	MAGNIERES	54129
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Moselle	BENESTROFF	57670
Moselle	VIVIERS	57590
Meurthe-et-Moselle	SAINT-SAUVEUR	54480
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Moselle	RICHE	57340
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Moselle	BACOURT	57590
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Moselle	DONNELAY	57810

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Moselle	BIDESTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	PETTONVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290
Meurthe-et-Moselle	TANCONVILLE	54480
Moselle	CHAMBREY	57170
Moselle	DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	LHOR	57670
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Moselle	XANREY	57630
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Moselle	PEVANGE	57340
Moselle	FREMERY	57590
Moselle	SAINT-MEDARD	57260
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	REILLON	54450
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	AUTREPIERRE	54450
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	AMENONCOURT	54450
Moselle	LAGARDE	57810
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Moselle	AMELECOURT	57170
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Moselle	MONCOURT	57810
Moselle	BEZANGE-LA-PETITE	57630
Moselle	PUTTIGNY	57170
Moselle	TINCRY	57590
Meurthe-et-Moselle	FREMONVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300

Département	Commune	CP
Moselle	CUTTING	57260
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-PERCEE	54540
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Moselle	NEBING	57670
Moselle	LEMONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Moselle	BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Moselle	FOSSIEUX	57590
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	54540
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BURIVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	HALLOVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	DENEUVRE	54120
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Moselle	LUBECOURT	57170
Moselle	MUNSTER	57670
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Moselle	BLANCHE-EGLISE	57260
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	VEHO	54450
Meurthe-et-Moselle	BARBAS	54450
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	VANNECOURT	57340
Moselle	LESSE	57580
Moselle	INSVILLER	57670
Meurthe-et-Moselle	BIONVILLE	54540
Meurthe-et-Moselle	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54120
Moselle	HANNOCOURT	57590
Moselle	GIVRYCOURT	57670
Moselle	GUEBESTROFF	57260
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	54450
Moselle	GELUCOURT	57260
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0080
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy (FINESS EJ : 540006707 ; FINESS ET : 540020146)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine (FINESS EJ : 540006707) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et réadaptation, sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy (FINESS ET : 540020146), sis 2, Rue des Cinq Piquets – 54000 NANCY ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 7 Sud Lorraine, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle et 1 à 3 implantations pour la mention réadaptation ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine (FINESS EJ : 540006707) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy (FINESS ET : 540020146), sis 2, Rue des Cinq Piquets – 54000 NANCY, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Moselle	XANREY	57630
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	VATHIMENIL	54122
Moselle	ABONCOURT	57920
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54100
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-	54370

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
	SANON	
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	THIEBAUMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Moselle	VANNECOURT	57340
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	VAUCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	LONGWY	54400
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	COSNES-ET-ROMAIN	54400
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MAGNIERES	54129
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	REHERREY	54120
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Meurthe-et-Moselle	HABLAINVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Meuse	OURCHES-SUR-	55190

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
	MEUSE	
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54100
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	MERVILLER	54120
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	LACHAPELLE	54120
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	BACCARAT	54120
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54120
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	PETTONVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	DENEUVRE	54120
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-	54115

Département	Commune	CP
	ANDRE	
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	LONGWY	54400
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VATHIMENIL	54122
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Moselle	OBRECK	57170
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	COSNES-ET-ROMAIN	54400
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	VAXAINVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Moselle	VANNECOURT	57340
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	THIEBAUMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Moselle	XANREY	57630
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610

Département	Commune	CP
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	BROUVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	BERTRICHAMPS	54120
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	GELACOURT	54120
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meurthe-et-Moselle	VAUCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-SANON	54370
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0081
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne (FINESS EJ : 540010519 ; FINESS ET : 540010568)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne (FINESS ET : 540010568), sis 17, Rue du Bois de la Champelle – 54506 VANDOEUVRE-LES-NANCY ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 7 Sud Lorraine, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle, 1 à 3 implantations pour la mention réadaptation, 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne (FINESS ET : 540010568), sis 17, Rue du Bois de la Champelle – 54506 VANDOEUVRE-LES-NANCY, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meuse	VOID-VACON	55190
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meuse	MONTBRAS	55140
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meuse	MAUVAGES	55190
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meuse	CHAMPOUGNY	55140

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meuse	VIGNOT	55200
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meuse	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meuse	REFFROY	55190
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meuse	TROUSSEY	55190
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meuse	CHALAINES	55140
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meuse	SEPVIGNY	55140
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meuse	GIRAUVOISIN	55200
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meuse	VADONVILLE	55200
Meuse	EUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meuse	COMMERCY	55200
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meuse	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-	54700

Département	Commune	CP
	PONT-A-MOUSSON	
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Moselle	PETTONCOURT	57170
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meuse	BROUSSEY-RAULECOURT	55200
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meuse	GEVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-	54110

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
	MEURTHE	
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meuse	SAUVOY	55190
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Moselle	VAXY	57170
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meuse	VADONVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	AMELECOURT	57170
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meuse	REFFROY	55190
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Moselle	SALONNES	57170
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meuse	COMMERCY	55200
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meuse	SAUVOY	55190
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Moselle	MARSAL	57630
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meuse	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meuse	BROUSSEY-RAULECOURT	55200
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meuse	GIRAUVOISIN	55200
Meuse	TROUSSEY	55190
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meuse	CHALAINES	55140
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meuse	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meuse	VIGNOT	55200
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meuse	VOID-VACON	55190
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-	54170

Département	Commune	CP
	BELLES	
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meuse	EUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meuse	GEVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meuse	MONTBRAS	55140
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meuse	MAUVAGES	55190
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140

Département	Commune	CP
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meuse	VADONVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meuse	SAUVOY	55190
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-	54290

Département	Commune	CP
	L'AIR	
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Moselle	SALONNES	57170
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meuse	GEVILLE	55200
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meuse	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Moselle	MOYENVIC	57630
Meuse	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meuse	MONTBRAS	55140
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Moselle	MANHOUE	57590
Meuse	COMMERCY	55200
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meuse	REFFROY	55190
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meuse	SAUVIGNY	55140

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Moselle	OBRECK	57170
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meuse	TROUSSEY	55190
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meuse	VOID-VACON	55190
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meuse	MAUVAGES	55190
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meuse	BROUSSEY-	55200

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
	RAULECOURT	
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meuse	VIGNOT	55200
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meuse	CHALAINES	55140
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meuse	GIRAUVOISIN	55200
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meuse	EUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-	54470

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
	SUR-MAD	
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meuse	TROUSSEY	55190
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Moselle	HAMPONT	57170
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meuse	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Moselle	GERBECOURT	57170
Meuse	COMMERCY	55200
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meuse	REFFROY	55190
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meuse	SAUVOY	55190
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Moselle	SALONNES	57170
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meuse	VADONVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meuse	GIRAUVOISIN	55200
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meuse	GEVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-	54210

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
	AUX-CHENES	
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meuse	MAUVAGES	55190
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meuse	VIGNOT	55200
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Moselle	MANHOUE	57590
Meuse	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meuse	VOID-VACON	55190
Meuse	BROUSSEY-RAULECOURT	55200
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meuse	CHALAINES	55140
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meuse	EUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meuse	MONTBRAS	55140
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0094 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf (FINESS EJ : 540010519 ; FINESS ET : 540025046)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf (FINESS ET : 540025046), sis 22, Rue Sainte Alice – 54240 JOEUF ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 6 Lorraine Nord, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 4 implantations pour la mention socle, 1 à 4 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 4 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf (FINESS ET : 540025046), sis 22, Rue Sainte Alice – 54240 JOEUF, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MONT-BONVILLERS	54111
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Moselle	GANDRANGE	57175
Moselle	ROSSELANGE	57780
Meurthe-et-Moselle	MOINEVILLE	54580
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	JARNY	54800
Meurthe-et-Moselle	MURVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Moselle	ROMBAS	57120
Meurthe-et-Moselle	ABBEVILLE-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	CONFLANS-EN-JARNISY	54800
Meurthe-et-Moselle	TUCQUEGNIEUX	54640
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Moselle	HAGONDANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Meurthe-et-Moselle	VAL DE BRIEY	54150
Meurthe-et-Moselle	LANTEFONTAINE	54150
Meurthe-et-Moselle	JOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	BONCOURT	54800
Meurthe-et-Moselle	ANOUX	54150
Meurthe-et-Moselle	MOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	BECHAMPS	54800
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LE-SEC	54150
Meurthe-et-Moselle	AFFLEVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Moselle	AMNEVILLE	57360
Meurthe-et-Moselle	HOMECOURT	54310
Meurthe-et-Moselle	MOUTIERS	54660
Meurthe-et-Moselle	MAIRY-MAINVILLE	54150
Meurthe-et-Moselle	JOUDREVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	VALLEROY	54910
Meurthe-et-Moselle	TRIEUX	54750
Meurthe-et-Moselle	PIENNES	54490
Meurthe-et-Moselle	SANCY	54560
Moselle	RICHEMONT	57270
Moselle	MONDELANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	LUBEY	54150
Meurthe-et-Moselle	HATRIZE	54800

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BEUVILLERS	54560
Meurthe-et-Moselle	MALAVILLERS	54560
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Meurthe-et-Moselle	PREUTIN-HIGNY	54490
Moselle	VERNEVILLE	57130
Meurthe-et-Moselle	AVILLERS	54490
Meurthe-et-Moselle	JOPPECOURT	54620
Moselle	CLOUANGE	57185
Meurthe-et-Moselle	LABRY	54800
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Meurthe-et-Moselle	ANDERNY	54560
Meurthe-et-Moselle	THUMEREVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	LANDRES	54970
Meurthe-et-Moselle	BATILLY	54980
Meurthe-et-Moselle	GIRAUMONT	54780
Moselle	MOYEUVRE-GRANDE	57250
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Moselle	VITRY-SUR-ORNE	57185
Meurthe-et-Moselle	OZERAILLES	54150
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	DOMPRIX	54490
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-BAS	54960
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Meurthe-et-Moselle	GONDRECOURT-AIX	54800
Meurthe-et-Moselle	BETTAINVILLERS	54640
Meurthe-et-Moselle	AUBOUE	54580
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-HAUT	54560
Meurthe-et-Moselle	AVRIL	54150
Meurthe-et-Moselle	XIVRY-CIRCOURT	54490
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	JOEUF	54240
Meurthe-et-Moselle	AUDUN-LE-ROMAN	54560
Meurthe-et-Moselle	LES BAROCHES	54150
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-LIXIERES	54150
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	HATRIZE	54800
Meurthe-et-Moselle	PIENNES	54490
Moselle	VERNEVILLE	57130
Meurthe-et-Moselle	LANDRES	54970
Meurthe-et-Moselle	CONFLANS-EN-JARNISY	54800
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-BAS	54960
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	LES BAROCHES	54150
Moselle	ROSSELANGE	57780
Meurthe-et-Moselle	AFFLEVILLE	54800
Moselle	MONDELANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	ABBEVILLE-LES-CONFLANS	54800
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Meurthe-et-Moselle	LABRY	54800
Meurthe-et-Moselle	MOUTIERS	54660
Meurthe-et-Moselle	MONT-BONVILLERS	54111
Moselle	CLOUANGE	57185
Meurthe-et-Moselle	LUBEY	54150
Meurthe-et-Moselle	ANDERNY	54560
Meurthe-et-Moselle	VALLEROY	54910
Meurthe-et-Moselle	AVRIL	54150
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Meurthe-et-Moselle	MOINEVILLE	54580
Moselle	GANDRANGE	57175
Meurthe-et-Moselle	GONDRECOURT-AIX	54800
Meurthe-et-Moselle	JOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	HOMECOURT	54310
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-HAUT	54560
Moselle	MOYEUVRE-GRANDE	57250
Meurthe-et-Moselle	ANOUX	54150
Meurthe-et-Moselle	JARNY	54800
Meurthe-et-Moselle	MAIRY-MAINVILLE	54150
Meurthe-et-Moselle	MURVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	MALAVILLERS	54560

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	TUCQUEGNIEUX	54640
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Meurthe-et-Moselle	DOMPRIX	54490
Moselle	ROMBAS	57120
Meurthe-et-Moselle	BEUVILLERS	54560
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	HAGONDANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	JOEUF	54240
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Meurthe-et-Moselle	BETTAINVILLERS	54640
Meurthe-et-Moselle	GIRAUMONT	54780
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LE-SEC	54150
Meurthe-et-Moselle	OZERAILLES	54150
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-LIXIERES	54150
Moselle	VITRY-SUR-ORNE	57185
Meurthe-et-Moselle	LANTEFONTAINE	54150
Moselle	AMNEVILLE	57360
Meurthe-et-Moselle	THUMEREVILLE	54800
Moselle	RICHEMONT	57270
Meurthe-et-Moselle	TRIEUX	54750
Meurthe-et-Moselle	VAL DE BRIEY	54150
Meurthe-et-Moselle	AUBOUE	54580
Meurthe-et-Moselle	BONCOURT	54800
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Meurthe-et-Moselle	JOPPECOURT	54620
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	AVILLERS	54490
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	AUDUN-LE-ROMAN	54560
Meurthe-et-Moselle	BATILLY	54980
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Meurthe-et-Moselle	BECHAMPS	54800
Meurthe-et-Moselle	XIVRY-CIRCOURT	54490
Meurthe-et-Moselle	PREUTIN-HIGNY	54490
Meurthe-et-Moselle	JOUDREVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	SANCY	54560
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LABRY	54800
Meurthe-et-Moselle	LUBEY	54150
Moselle	MOYEUVRE-GRANDE	57250
Meurthe-et-Moselle	GONDRECOURT-AIX	54800
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	BATILLY	54980
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-LIXIERES	54150
Meurthe-et-Moselle	AUBOUE	54580
Moselle	RICHEMONT	57270
Meurthe-et-Moselle	LANDRES	54970
Meurthe-et-Moselle	MOINEVILLE	54580
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	ABBEVILLE-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Moselle	GANDRANGE	57175
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	TRIEUX	54750
Moselle	ROMBAS	57120
Meurthe-et-Moselle	MAIRY-MAINVILLE	54150
Moselle	VERNEVILLE	57130
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-BAS	54960
Moselle	ROSSELANGE	57780
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	GIRAUMONT	54780
Meurthe-et-Moselle	BETTAINVILLERS	54640
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	LANTEFONTAINE	54150
Meurthe-et-Moselle	ANDERNY	54560
Meurthe-et-Moselle	BEUVILLERS	54560
Meurthe-et-Moselle	HATRIZE	54800
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Meurthe-et-Moselle	MOUAVILLE	54800

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	AVRIL	54150
Meurthe-et-Moselle	AFFLEVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	VAL DE BRIEY	54150
Meurthe-et-Moselle	JOUDREVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	SANCY	54560
Meurthe-et-Moselle	MALAVILLERS	54560
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Meurthe-et-Moselle	AVILLERS	54490
Meurthe-et-Moselle	OZERAILLES	54150
Meurthe-et-Moselle	AUDUN-LE-ROMAN	54560
Moselle	CLOUANGE	57185
Meurthe-et-Moselle	JOPPECOURT	54620
Meurthe-et-Moselle	PREUTIN-HIGNY	54490
Moselle	AMNEVILLE	57360
Meurthe-et-Moselle	JOEUF	54240
Meurthe-et-Moselle	JOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Meurthe-et-Moselle	HOMECOURT	54310
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LE-SEC	54150
Meurthe-et-Moselle	PIENNES	54490
Meurthe-et-Moselle	TUCQUEGNIEUX	54640
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Meurthe-et-Moselle	BECHAMPS	54800
Meurthe-et-Moselle	THUMEREVILLE	54800
Moselle	MONDELANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	MURVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	LES BAROCHES	54150
Meurthe-et-Moselle	MOUTIERS	54660
Meurthe-et-Moselle	CONFLANS-EN-JARNISY	54800
Meurthe-et-Moselle	VALLEROY	54910
Meurthe-et-Moselle	JARNY	54800
Meurthe-et-Moselle	ANOUX	54150
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Moselle	HAGONDANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-HAUT	54560
Meurthe-et-Moselle	BONCOURT	54800
Moselle	VITRY-SUR-ORNE	57185
Meurthe-et-Moselle	XIVRY-CIRCOURT	54490
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Meurthe-et-Moselle	DOMPRIX	54490
Meurthe-et-Moselle	MONT-BONVILLERS	54111
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0095 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Thionville (FINESS EJ : 540010519 ; FINESS ET : 570031831)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD HADAN à Thionville (FINESS ET : 570031831), sis 1, Rue de Friscaty – 57126 THIONVILLE ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 6 Lorraine Nord, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 4 implantations pour la mention socle, 1 à 4 implantations pour la mention réadaptation, 1 à 4 implantations pour la mention ante et post partum et 1 à 2 implantations pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Thionville dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Thionville répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD HADAN à Thionville (FINESS ET : 570031831), sis 1, Rue de Friscaty – 57126 THIONVILLE, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	BOULANGE	57655
Moselle	THIONVILLE	57100
Moselle	APACH	57480
Moselle	EVRANGE	57570
Moselle	HAVANGE	57650
Moselle	YUTZ	57970
Moselle	INGLANGE	57970
Moselle	DISTROFF	57925
Moselle	ILLANGE	57970
Moselle	VECKRING	57920
Moselle	FLASTROFF	57320
Moselle	KERLING-LES-SIERCK	57480
Moselle	RUSTROFF	57480
Moselle	REMELING	57480
Moselle	BASSE-HAM	57970
Moselle	METZERVISSE	57940
Moselle	KOENIGSMACKER	57970
Moselle	HAUTE-KONTZ	57480
Moselle	ROUSSY-LE-VILLAGE	57330
Moselle	OUDRENNE	57970
Moselle	BASSE-RENTGEN	57570
Moselle	BOUSSE	57310
Moselle	CONTZ-LES-BAINS	57480
Moselle	FAMECK	57290
Moselle	HAYANGE	57700
Moselle	MERSCHWEILLER	57480
Moselle	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	57570
Moselle	KIRSCHNAUMEN	57480
Moselle	RETTEL	57480
Moselle	MONNEREN	57920
Moselle	LOMMERANGE	57650
Moselle	KNUTANGE	57240
Moselle	SIERCK-LES-BAINS	57480
Moselle	RUSSANGE	57390
Moselle	ENTRANGE	57330
Moselle	BERTRANGE	57310
Moselle	KIRSCH-LES-SIERCK	57480
Moselle	VOLMERANGE-LES-MINES	57330
Moselle	STUCKANGE	57970
Moselle	GRINDORFF-BIZING	57480
Moselle	GUENANGE	57310
Moselle	LAUMESFELD	57480
Moselle	ABONCOURT	57920
Moselle	LUTTANGE	57935
Moselle	KEDANGE-SUR-CANNER	57920
Moselle	OTTANGE	57840
Moselle	MONDORFF	57570
Moselle	GAVISSE	57570
Moselle	WALDWEISTROFF	57320
Moselle	HAGEN	57570

Département	Commune	CP
Moselle	RURANGE-LES-THIONVILLE	57310
Moselle	KLANG	57920
Moselle	MANOM	57100
Moselle	BEYREN-LES-SIERCK	57570
Moselle	NEUFCHEF	57700
Moselle	ALGRANGE	57440
Moselle	BUDLING	57970
Moselle	NILVANGE	57240
Moselle	MOYEUVRE-PETITE	57250
Moselle	SEREMANGE-ERZANGE	57290
Moselle	AUMETZ	57710
Moselle	CATTENOM	57570
Moselle	BERG-SUR-MOSELLE	57570
Moselle	TERVILLE	57180
Moselle	VOLSTROFF	57940
Moselle	ELZANGE	57970
Moselle	WALDWISSE	57480
Moselle	RODEMACK	57570
Moselle	BUDING	57920
Moselle	AUDUN-LE-TICHE	57390
Moselle	HUNTING	57480
Moselle	VALMESTROFF	57970
Moselle	HALSTROFF	57480
Moselle	RANGUEVAUX	57700
Moselle	FONTOY	57650
Moselle	FIXEM	57570
Moselle	REDANGE	57390
Moselle	ROCHONVILLERS	57840
Moselle	MONTENACH	57480
Moselle	FLORANGE	57190
Moselle	HETTANGE-GRANDE	57330
Moselle	METZERESCHE	57920
Moselle	BOUST	57570
Moselle	KANFEN	57330
Moselle	BETTELAINVILLE	57640
Moselle	MANDEREN-RITZING	57480
Moselle	LAUNSTROFF	57480
Moselle	HOMBOURG-BUDANGE	57920
Moselle	ESCHERANGE	57330
Moselle	UCKANGE	57270
Moselle	KUNTZIG	57970
Moselle	KEMPLICH	57920
Moselle	ANGEVILLERS	57440
Moselle	TRESSANGE	57710
Moselle	MALLING	57480
Moselle	ZOUFFTGEN	57330
Moselle	BREISTROFF-LA-GRANDE	57570

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN SITE THIONVILLE (570031831)

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	RURANGE-LES-THIONVILLE	57310
Moselle	CONTZ-LES-BAINS	57480
Moselle	BREISTROFF-LA-GRANDE	57570
Moselle	RODEMACK	57570
Moselle	HETTANGE-GRANDE	57330
Moselle	FIXEM	57570
Moselle	LOMMERANGE	57650
Moselle	FAMECK	57290
Moselle	REDANGE	57390
Moselle	VECKRING	57920
Moselle	GAVISSE	57570
Moselle	MERSCHWEILLER	57480
Moselle	KIRSCH-LES-SIERCK	57480
Moselle	ROCHONVILLERS	57840
Moselle	KOENIGSMACKER	57970
Moselle	BETTELAINVILLE	57640
Moselle	YUTZ	57970
Moselle	KUNTZIG	57970
Moselle	ENTRANGE	57330
Moselle	KEMPLICH	57920
Moselle	BUDLING	57970
Moselle	GUENANGE	57310
Moselle	UCKANGE	57270
Moselle	WALDWEISTROFF	57320
Moselle	ILLANGE	57970
Moselle	KIRSCHNAUMEN	57480
Moselle	BOUSSE	57310
Moselle	HAVANGE	57650
Moselle	MANOM	57100
Moselle	EVRANGE	57570
Moselle	ESCHERANGE	57330
Moselle	APACH	57480
Moselle	HAYANGE	57700
Moselle	RANGUEVAUX	57700
Moselle	NILVANGE	57240
Moselle	AUDUN-LE-TICHE	57390
Moselle	CATTENOM	57570
Moselle	VALMESTROFF	57970
Moselle	ROUSSY-LE-VILLAGE	57330
Moselle	LAUMESFELD	57480
Moselle	MONTENACH	57480
Moselle	LAUNSTROFF	57480
Moselle	MONNEREN	57920
Moselle	RUSSANGE	57390
Moselle	THIONVILLE	57100
Moselle	BASSE-RENTGEN	57570
Moselle	ZOUFFTGEN	57330
Moselle	RUSTROFF	57480
Moselle	GRINDORFF-BIZING	57480
Moselle	MONDORFF	57570

Département	Commune	CP
Moselle	FLORANGE	57190
Moselle	HAUTE-KONTZ	57480
Moselle	KERLING-LES-SIERCK	57480
Moselle	HOMBOURG-BUDANGE	57920
Moselle	BASSE-HAM	57970
Moselle	VOLSTROFF	57940
Moselle	KANFEN	57330
Moselle	TERVILLE	57180
Moselle	HUNTING	57480
Moselle	METZERESCHE	57920
Moselle	BEYREN-LES-SIERCK	57570
Moselle	FONTOY	57650
Moselle	VOLMERANGE-LES-MINES	57330
Moselle	BOULANGE	57655
Moselle	SIERCK-LES-BAINS	57480
Moselle	BUDING	57920
Moselle	SEREMANGE-ERZANGE	57290
Moselle	OTTANGE	57840
Moselle	ELZANGE	57970
Moselle	KEDANGE-SUR-CANNER	57920
Moselle	AUMETZ	57710
Moselle	MALLING	57480
Moselle	OUDRENNE	57970
Moselle	ABONCOURT	57920
Moselle	ALGRANGE	57440
Moselle	KLANG	57920
Moselle	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	57570
Moselle	HAGEN	57570
Moselle	BERG-SUR-MOSELLE	57570
Moselle	LUTTANGE	57935
Moselle	ANGEVILLERS	57440
Moselle	METZERVISSE	57940
Moselle	TRESSANGE	57710
Moselle	STUCKANGE	57970
Moselle	BOUST	57570
Moselle	MOYEUVRE-PETITE	57250
Moselle	REMELING	57480
Moselle	NEUFCHEF	57700
Moselle	WALDWISSE	57480
Moselle	KNUTANGE	57240
Moselle	FLASTROFF	57320
Moselle	INGLANGE	57970
Moselle	HALSTROFF	57480
Moselle	BERTRANGE	57310
Moselle	MANDEREN-RITZING	57480
Moselle	RETTEL	57480
Moselle	DISTROFF	57925

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN SITE THIONVILLE (570031831)

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	INGLANGE	57970
Moselle	HAVANGE	57650
Moselle	KIRSCHNAUMEN	57480
Moselle	MANOM	57100
Moselle	LOMMERANGE	57650
Moselle	ILLANGE	57970
Moselle	MANDEREN-RITZING	57480
Moselle	NEUFCHEF	57700
Moselle	FAMECK	57290
Moselle	KEDANGE-SUR-CANNER	57920
Moselle	BETTELAINVILLE	57640
Moselle	BERTRANGE	57310
Moselle	STUCKANGE	57970
Moselle	KLANG	57920
Moselle	CATTENOM	57570
Moselle	APACH	57480
Moselle	RETTEL	57480
Moselle	BUDLING	57970
Moselle	UCKANGE	57270
Moselle	LAUMESFELD	57480
Moselle	HAYANGE	57700
Moselle	MERSCHWEILLER	57480
Moselle	KNUTANGE	57240
Moselle	MALLING	57480
Moselle	ELZANGE	57970
Moselle	BREISTROFF-LA-GRANDE	57570
Moselle	ENTRANGE	57330
Moselle	BUDING	57920
Moselle	REMELING	57480
Moselle	ESCHERANGE	57330
Moselle	GUENANGE	57310
Moselle	KEMPLICH	57920
Moselle	SIERCK-LES-BAINS	57480
Moselle	OTTANGE	57840
Moselle	RODEMACK	57570
Moselle	MONTENACH	57480
Moselle	WALDWEISTROFF	57320
Moselle	HOMBOURG-BUDANGE	57920
Moselle	ABONCOURT	57920
Moselle	BOUST	57570
Moselle	RUSSANGE	57390
Moselle	KANFEN	57330
Moselle	TRESSANGE	57710
Moselle	FLORANGE	57190
Moselle	VECKRING	57920
Moselle	VOLMERANGE-LES-MINES	57330
Moselle	HALSTROFF	57480
Moselle	DISTROFF	57925
Moselle	METZERVISSE	57940
Moselle	BOUSSE	57310
Moselle	BERG-SUR-MOSELLE	57570

Département	Commune	CP
Moselle	WALDWISSE	57480
Moselle	TERVILLE	57180
Moselle	BASSE-HAM	57970
Moselle	THIONVILLE	57100
Moselle	EVRANGE	57570
Moselle	ANGEVILLERS	57440
Moselle	VOLSTROFF	57940
Moselle	VALMESTROFF	57970
Moselle	OUDRENNE	57970
Moselle	KOENIGSMACKER	57970
Moselle	GAVISSE	57570
Moselle	SEREMANGE-ERZANGE	57290
Moselle	HAGEN	57570
Moselle	RURANGE-LES-THIONVILLE	57310
Moselle	GRINDORFF-BIZING	57480
Moselle	LAUNSTROFF	57480
Moselle	AUDUN-LE-TICHE	57390
Moselle	ALGRANGE	57440
Moselle	RANGUEVAUX	57700
Moselle	KUNTZIG	57970
Moselle	YUTZ	57970
Moselle	REDANGE	57390
Moselle	MOYEUVRE-PETITE	57250
Moselle	AUMETZ	57710
Moselle	NILVANGE	57240
Moselle	KIRSCH-LES-SIERCK	57480
Moselle	BOULANGE	57655
Moselle	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	57570
Moselle	ZOUFFTGEN	57330
Moselle	METZERESCHE	57920
Moselle	FONTOY	57650
Moselle	FLASTROFF	57320
Moselle	BASSE-RENTGEN	57570
Moselle	RUSTROFF	57480
Moselle	HUNTING	57480
Moselle	FIXEM	57570
Moselle	BEYREN-LES-SIERCK	57570
Moselle	MONNEREN	57920
Moselle	ROCHONVILLERS	57840
Moselle	HETTANGE-GRANDE	57330
Moselle	HAUTE-KONTZ	57480
Moselle	KERLING-LES-SIERCK	57480
Moselle	CONTZ-LES-BAINS	57480
Moselle	LUTTANGE	57935
Moselle	ROUSSY-LE-VILLAGE	57330
Moselle	MONDORFF	57570

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN SITE THIONVILLE (570031831)

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	GONDRECOURT-AIX	54800
Moselle	NEUFCHEF	57700
Moselle	GAVISSE	57570
Moselle	MONTENACH	57480
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Moselle	KIRSCH-LES-SIERCK	57480
Moselle	KOENIGSMACKER	57970
Moselle	STUCKANGE	57970
Moselle	NILVANGE	57240
Meurthe-et-Moselle	LANDRES	54970
Moselle	KLANG	57920
Moselle	ENTRANGE	57330
Moselle	MONDORFF	57570
Meurthe-et-Moselle	MOUTIERS	54660
Moselle	MOYEUVRE-GRANDE	57250
Meurthe-et-Moselle	THUMEREVILLE	54800
Moselle	AUDUN-LE-TICHE	57390
Moselle	RANGUEVAUX	57700
Moselle	BOUSSE	57310
Meurthe-et-Moselle	JOUDREVILLE	54490
Moselle	VALMESTROFF	57970
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Meurthe-et-Moselle	AUBOUE	54580
Moselle	KANFEN	57330
Moselle	BASSE-HAM	57970
Moselle	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	57570
Moselle	ELZANGE	57970
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Moselle	OTTANGE	57840
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Moselle	EVRANGE	57570
Moselle	UCKANGE	57270
Moselle	METZERESCHE	57920
Meurthe-et-Moselle	SANCY	54560
Meurthe-et-Moselle	LUBEY	54150
Moselle	METZERVISSE	57940
Moselle	RETTEL	57480
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-CONFLANS	54800
Moselle	CLOUANGE	57185
Meurthe-et-Moselle	VAL DE BRIEY	54150
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	KERLING-LES-SIERCK	57480
Meurthe-et-Moselle	MAIRY-MAINVILLE	54150
Moselle	YUTZ	57970
Moselle	MERSCHWEILLER	57480
Moselle	ABONCOURT	57920
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Moselle	BREISTROFF-LA-GRANDE	57570
Moselle	RODEMACK	57570
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MOUAVILLE	54800
Moselle	GANDRANGE	57175
Meurthe-et-Moselle	DOMPRIX	54490
Meurthe-et-Moselle	BEUVILLERS	54560
Moselle	FIXEM	57570
Moselle	VOLSTROFF	57940
Meurthe-et-Moselle	VALLEROY	54910
Moselle	REDANGE	57390
Moselle	ANGEVILLERS	57440
Meurthe-et-Moselle	HATRIZE	54800
Moselle	HETTANGE-GRANDE	57330
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	LABRY	54800
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	JARNY	54800
Moselle	THIONVILLE	57100
Moselle	ROCHONVILLERS	57840
Meurthe-et-Moselle	AFFLEVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MALAVILLERS	54560
Moselle	FAMECK	57290
Meurthe-et-Moselle	ABBEVILLE-LES-CONFLANS	54800
Moselle	MALLING	57480
Moselle	MONNEREN	57920
Meurthe-et-Moselle	LANTEFONTAINE	54150
Moselle	BEYREN-LES-SIERCK	57570
Moselle	BERTRANGE	57310
Meurthe-et-Moselle	GIRAUMONT	54780
Moselle	MANOM	57100
Moselle	HAGONDANGE	57300
Moselle	BUDING	57920
Moselle	ROMBAS	57120
Moselle	KEDANGE-SUR-CANNER	57920
Meurthe-et-Moselle	AVILLERS	54490
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Meurthe-et-Moselle	BETTAINVILLERS	54640
Moselle	FONTOY	57650
Moselle	VITRY-SUR-ORNE	57185
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Moselle	HUNTING	57480
Meurthe-et-Moselle	MOINEVILLE	54580
Moselle	FLORANGE	57190
Meurthe-et-Moselle	LES BAROCHES	54150
Moselle	RUSSANGE	57390
Meurthe-et-Moselle	MONT-BONVILLERS	54111
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Moselle	BERG-SUR-MOSELLE	57570
Moselle	LUTTANGE	57935
Moselle	ALGRANGE	57440
Moselle	KEMPLICH	57920
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN SITE THIONVILLE (570031831)

Département	Commune	CP
Moselle	AUMETZ	57710
Moselle	KIRSCHNAUMEN	57480
Moselle	LOMMERANGE	57650
Moselle	WALDWEISTROFF	57320
Moselle	LAUMESFELD	57480
Moselle	KUNTZIG	57970
Moselle	MOYEUVRE-PETITE	57250
Moselle	GRINDORFF-BIZING	57480
Moselle	RURANGE-LES-THIONVILLE	57310
Meurthe-et-Moselle	BECHAMPS	54800
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Moselle	ROSSELANGE	57780
Moselle	INGLANGE	57970
Meurthe-et-Moselle	PREUTIN-HIGNY	54490
Meurthe-et-Moselle	OZERAILLES	54150
Moselle	BOUST	57570
Meurthe-et-Moselle	ANDERNY	54560
Moselle	AMNEVILLE	57360
Moselle	ZOUFFTGEN	57330
Moselle	KNUTANGE	57240
Moselle	BASSE-RENTGEN	57570
Meurthe-et-Moselle	AVRIL	54150
Moselle	OUDRENNE	57970
Moselle	MANDEREN-RITZING	57480
Meurthe-et-Moselle	BATILLY	54980
Moselle	RUSTROFF	57480
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-BAS	54960
Moselle	VOLMERANGE-LES-MINES	57330
Moselle	RICHEMONT	57270
Moselle	BOULANGE	57655
Meurthe-et-Moselle	HOMECOURT	54310
Moselle	HALSTROFF	57480
Meurthe-et-Moselle	TRIEUX	54750
Moselle	VERNEVILLE	57130
Moselle	HAYANGE	57700
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-LIXIERES	54150
Meurthe-et-Moselle	JOEUF	54240
Moselle	SIERCK-LES-BAINS	57480

Département	Commune	CP
Moselle	REMELING	57480
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	ROUSSY-LE-VILLAGE	57330
Moselle	HAUTE-KONTZ	57480
Meurthe-et-Moselle	JOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	PIENNES	54490
Meurthe-et-Moselle	MURVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	AUDUN-LE-ROMAN	54560
Meurthe-et-Moselle	JOPPECOURT	54620
Meurthe-et-Moselle	CONFLANS-EN-JARNISY	54800
Moselle	ESCHERANGE	57330
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Moselle	TRESSANGE	57710
Moselle	GUENANGE	57310
Moselle	VECKRING	57920
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LE-SEC	54150
Meurthe-et-Moselle	XIVRY-CIRCOURT	54490
Moselle	TERVILLE	57180
Moselle	BETTELAINVILLE	57640
Moselle	APACH	57480
Moselle	FLASTROFF	57320
Moselle	DISTROFF	57925
Moselle	LAUNSTROFF	57480
Moselle	BUDLING	57970
Moselle	HAGEN	57570
Moselle	WALDWISSE	57480
Moselle	ILLANGE	57970
Moselle	HOMBOURG-BUDANGE	57920
Moselle	CONTZ-LES-BAINS	57480
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Moselle	SEREMANGE-ERZANGE	57290
Meurthe-et-Moselle	TUCQUEGNIEUX	54640
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-HAUT	54560
Moselle	HAVANGE	57650
Moselle	CATTENOM	57570
Meurthe-et-Moselle	BONCOURT	54800
Moselle	MONDELANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	ANOUX	54150

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0075 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc (FINESS EJ : 550003354 ; FINESS ET : 550000434)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel (FINESS EJ : 550003354) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et réadaptation, sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc (FINESS ET : 550000434), sis 1, Boulevard d'Argonne – 55012 BAR-LE-DUC ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 5 Cœur Grand Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 implantation pour la mention réadaptation ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel (FINESS EJ : 550003354) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc (FINESS ET : 550000434), sis 1, Boulevard d'Argonne – 55012 BAR-LE-DUC, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

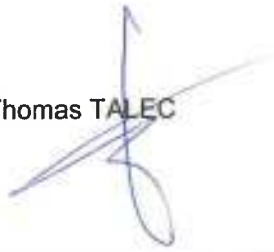

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Meuse	NANCOIS-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	CONTRISSON	55800
Meuse	MENIL-AUX-BOIS	55260
Meuse	GRIMAUCOURT-PRES-SAMPIGNY	55500
Meuse	REMENNECOURT	55800
Meuse	LE BOUCHON-SUR-SAULX	55500
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meuse	LONGEVILLE-EN-BARROIS	55000
Meuse	LIGNY-EN-BARROIS	55500
Meuse	VILLERS-AUX-VENTS	55800
Meuse	LONGEAUX	55500
Meuse	NOYERS-AUZECOURT	55800
Meuse	RIBEAUCOURT	55290
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meuse	AULNOIS-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	EUVILLE	55200
Meuse	ROBERT-ESPAGNE	55000
Meuse	BRILLON-EN-BARROIS	55000
Meuse	REFFROY	55190
Meuse	BAZINCOURT-SUR-SAULX	55170
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meuse	LISLE-EN-BARROIS	55250
Meuse	LAVINCOURT	55170
Meuse	VOID-VACON	55190
Meuse	BRABANT-LE-ROI	55800
Meuse	COMBLES-EN-BARROIS	55000
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meuse	BIENCOURT-SUR-ORGE	55290
Meuse	MONTBRAS	55140
Meuse	GIVRAUVAL	55500
Meuse	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	FOUCHERES-AUX-BOIS	55500
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meuse	NANT-LE-PETIT	55500
Meuse	SAVONNIERES-DEVANT-BAR	55000
Meuse	MONTIERS-SUR-SAULX	55290
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meuse	COUVONGES	55800
Meuse	ERIZE-LA-BRULEE	55260
Meuse	HORVILLE-EN-ORNOIS	55130
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meuse	NAIVES-ROSIERES	55000
Meuse	MORLEY	55290
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meuse	BELRAIN	55260
Meuse	VILLE-SUR-SAULX	55000
Meuse	BURE	55290
Meuse	VADONVILLE	55200
Meuse	VAUBECOURT	55250
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meuse	SAINT-JOIRE	55130
Meuse	DAMMARIE-SUR-SAULX	55500
Meuse	VILLERS-LE-SEC	55500
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Meuse	TANNOIS	55000
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meuse	BRAUVILLIERS	55170
Meuse	NAIX-AUX-FORGES	55500
Meuse	ERNEVILLE-AUX-BOIS	55500
Meuse	VELAINES	55500
Meuse	RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL	55260
Meuse	VAVINCOURT	55000
Meuse	BOVIOLLES	55500
Meuse	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	55130
Meuse	BEHONNE	55000
Meuse	BAR-LE-DUC	55000
Meuse	REMBERCOURT-SOMMAISNE	55250
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meuse	BEUREY-SUR-SAULX	55000
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meuse	LOISEY	55000
Meuse	EVRES	55250
Meuse	NEUVILLE-EN-VERDUNOIS	55260
Meuse	LES TROIS-DOMAINES	55220
Meuse	MENAUCOURT	55500
Meuse	PRETZ-EN-ARGONNE	55250
Meuse	GUERPONT	55000

EJ : CH DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL (550003354)
ET : CH BLD FV SITE BLD (550000434)

Département	Commune	CP
Meuse	TROUSSEY	55190
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Meuse	SAUVOY	55190
Meuse	MAULAN	55500
Meuse	THILLOMBOIS	55260
Meuse	TRONVILLE-EN-BARROIS	55310
Meuse	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	BEAULIEU-EN-ARGONNE	55250
Meuse	LAHEYCOURT	55800
Meuse	FOUCAUCOURT-SUR-THABAS	55250
Meuse	CHAUMONT-SUR-AIRE	55260
Meuse	LONGCHAMPS-SUR-AIRE	55260
Meuse	ANCERVILLE	55170
Meuse	MECRIN	55300
Meuse	ANDERNAY	55800
Meuse	ERIZE-SAINT-DIZIER	55000
Meuse	LAIMONT	55800
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meuse	BAUDREMONT	55260
Meuse	WILLERONCOURT	55500
Meuse	VILLOTTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	FAINS-VEEL	55000
Meuse	CHALAINES	55140
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Meuse	COURCELLES-EN-BARROIS	55260
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meuse	NANCOIS-LE-GRAND	55500
Meuse	RAIVAL	55260
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meuse	HEVILLIERS	55290
Meuse	NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Meuse	MAUVAGES	55190
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Meuse	SOMMEILLES	55800
Meuse	LAVALLEE	55260
Meuse	COURCELLES-SUR-AIRE	55260
Meuse	NICEY-SUR-AIRE	55260
Meuse	SAINT-AUBIN-SUR-AIRE	55500
Meuse	SEIGNEULLES	55000
Meuse	LES HAUTS-DE-CHEE	55000

Département	Commune	CP
Meuse	VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	55250
Meuse	MANDRES-EN-BARROIS	55290
Meuse	RUMONT	55000
Meuse	L'ISLE-EN-RIGAULT	55000
Meuse	SALMAGNE	55000
Meuse	LIGNIERES-SUR-AIRE	55260
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meuse	PIERREFITTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meuse	RESSON	55000
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meuse	BEAUSITE	55250
Meuse	SAULVAUX	55500
Meuse	SILMONT	55000
Meuse	NANT-LE-GRAND	55500
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meuse	GIMECOURT	55260
Meuse	REVIGNY-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	NANTOIS	55500
Meuse	SAUDRUPT	55000
Meuse	SEUIL-D'ARGONNE	55250
Meuse	HAIRONVILLE	55000
Meuse	VASSINCOURT	55800
Meuse	TREVERAY	55130
Meuse	MOGNEVILLE	55800
Meuse	CHARDOGNE	55000
Meuse	LAHAYMEIX	55260
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meuse	GERY	55000
Meuse	LOUPPY-LE-CHATEAU	55800
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meuse	MONTPLONNE	55000
Meuse	VAL-D'ORNAIN	55000
Meuse	RANCOURT-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meuse	CHANTERAINE	55500
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meuse	BRIZEAUX	55250
Meuse	NUBECOURT	55250
Meuse	COUROUVRE	55260
Meuse	FRESNES-AU-MONT	55260
Meuse	BAUDONVILLIERS	55170
Meuse	DAGONVILLE	55500
Meuse	VILLE-DEVANT-BELRAIN	55260
Meuse	LEVONCOURT	55260
Meuse	MENIL-SUR-SAULX	55500
Meuse	STAINVILLE	55500
Meuse	WALY	55250
Meuse	NETTANCOURT	55800

EJ : CH DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL (550003354)
ET : CH BLD FV SITE BLD (550000434)

Département	Commune	CP
Meuse	RUPT-AUX-NONAINS	55170
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meuse	COUSANCES-LES-FORGES	55170
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meuse	ERIZE-LA-PETITE	55260
Meuse	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	COUSANCES-LES-TRICONVILLE	55500
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Meuse	COMMERCY	55200
Meuse	SOMMELONNE	55170
Meuse	TREMONT-SUR-SAULX	55000
Meuse	COUVERTPUIS	55290
Meuse	VIGNOT	55200
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meuse	VELAINES	55500
Meuse	VILLOTTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	MONTPLONNE	55000
Meuse	COUVERTPUIS	55290
Meuse	LONGCHAMPS-SUR-AIRE	55260
Meuse	LAHEYCOURT	55800
Meuse	LEVONCOURT	55260
Meuse	LAVINCOURT	55170
Meuse	CHARDOGNE	55000
Meuse	CONTRISSON	55800
Meuse	HEVILLIERS	55290
Meuse	RESSON	55000
Meuse	NAIX-AUX-FORGES	55500
Meuse	VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	55250
Meuse	COURCELLES-EN-BARROIS	55260
Meuse	ERIZE-SAINT-DIZIER	55000
Meuse	RAIVAL	55260
Meuse	STAINVILLE	55500
Meuse	NANT-LE-GRAND	55500
Meuse	COMBLES-EN-BARROIS	55000
Meuse	TREVERAY	55130
Meuse	MENIL-SUR-SAULX	55500
Meuse	VAUBECOURT	55250
Meuse	SAVONNIERES-DEVANT-BAR	55000
Meuse	SEIGNEULLES	55000
Meuse	RIBEAUCOURT	55290
Meuse	HAIRONVILLE	55000
Meuse	L'ISLE-EN-RIGAULT	55000
Meuse	AULNOIS-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	GIVRAUVAL	55500
Meuse	SILMONT	55000
Meuse	REMENNECOURT	55800
Meuse	NOYERS-AUZECOURT	55800
Meuse	LAVALLEE	55260
Meuse	RUPT-AUX-NONAINS	55170
Meuse	LAVOYE	55120
Meuse	ANCERVILLE	55170
Meuse	ROBERT-ESPAGNE	55000
Meuse	SOMMEILLES	55800
Meuse	NANT-LE-PETIT	55500
Meuse	COUVONGES	55800
Meuse	BAR-LE-DUC	55000
Meuse	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	VASSINCOURT	55800
Meuse	MOGNEVILLE	55800
Meuse	NEUVILLE-EN-VERDUNOIS	55260
Meuse	TRONVILLE-EN-BARROIS	55310
Meuse	PIERREFITTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	LES TROIS-DOMAINES	55220
Meuse	WALY	55250
Meuse	MONTIERS-SUR-SAULX	55290
Meuse	IPPECOURT	55220
Meuse	VILLERS-AUX-VENTS	55800
Meuse	BEAUSITE	55250
Meuse	BIENCOURT-SUR-ORGE	55290
Meuse	BEUREY-SUR-SAULX	55000
Meuse	LONGEAUX	55500
Meuse	BURE	55290
Meuse	LES HAUTS-DE-CHEE	55000
Meuse	VILLERS-LE-SEC	55500
Meuse	ERIZE-LA-PETITE	55260
Meuse	NANCOIS-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	LISLE-EN-BARROIS	55250
Meuse	GERY	55000
Meuse	BEAULIEU-EN-ARGONNE	55250
Meuse	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	55130
Meuse	CHANTERAINE	55500

EJ : CH DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL (550003354)
ET : CH BLD FV SITE BLD (550000434)

Département	Commune	CP
Meuse	CHAUMONT-SUR-AIRE	55260
Meuse	BRILLON-EN-BARROIS	55000
Meuse	SEUIL-D'ARGONNE	55250
Meuse	COUSANCES-LES-FORGES	55170
Meuse	HORVILLE-EN-ORNOIS	55130
Meuse	RUMONT	55000
Meuse	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	REVIGNY-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	BAZINCOURT-SUR-SAULX	55170
Meuse	LAHAYMEIX	55260
Meuse	LIGNY-EN-BARROIS	55500
Meuse	VILLE-SUR-SAULX	55000
Meuse	BRABANT-LE-ROI	55800
Meuse	RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL	55260
Meuse	ERIZE-LA-BRULEE	55260
Meuse	BEHONNE	55000
Meuse	LONGEVILLE-EN-BARROIS	55000
Meuse	BAUDONVILLIERS	55170
Meuse	THILLOMBOIS	55260
Meuse	VAL-D'ORNAIN	55000
Meuse	LOUPPY-LE-CHATEAU	55800
Meuse	NANTOIS	55500
Meuse	BRIZEAUX	55250
Meuse	NICEY-SUR-AIRE	55260
Meuse	NUBECOURT	55250
Meuse	COURCELLES-SUR-AIRE	55260
Meuse	EVRES	55250
Meuse	AUTRECOURT-SUR-AIRE	55120
Meuse	FOUCHERES-AUX-BOIS	55500
Meuse	SALMAGNE	55000

Département	Commune	CP
Meuse	NAIVES-ROSIERES	55000
Meuse	DAMMARIE-SUR-SAULX	55500
Meuse	LE BOUCHON-SUR-SAULX	55500
Meuse	CULEY	55000
Meuse	TREMONT-SUR-SAULX	55000
Meuse	BELRAIN	55260
Meuse	SOMMELONNE	55170
Meuse	BAUDREMONT	55260
Meuse	SAINT-JOIRE	55130
Meuse	VILLE-DEVANT-BELRAIN	55260
Meuse	FOUCAUCOURT-SUR-THABAS	55250
Meuse	MAUVAGES	55190
Meuse	MENAUCOURT	55500
Meuse	TANNOIS	55000
Meuse	FRESNES-AU-MONT	55260
Meuse	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	MAULAN	55500
Meuse	MORLEY	55290
Meuse	SAUDRUPT	55000
Meuse	ANDERNAY	55800
Meuse	BRAUVILLIERS	55170
Meuse	GUERPONT	55000
Meuse	RANCOURT-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	NETTANCOURT	55800
Meuse	VAVINCOURT	55000
Meuse	COUROUVRE	55260
Meuse	LOISEY	55000
Meuse	LIGNIERES-SUR-AIRE	55260
Meuse	FAINS-VEEL	55000
Meuse	REMBERCOURT-SOMMAISNE	55250
Meuse	PRETZ-EN-ARGONNE	55250
Meuse	MANDRES-EN-BARROIS	55290
Meuse	GIMECOURT	55260
Meuse	LAIMONT	55800

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0076 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas (FINESS EJ : 550006795 ; FINESS ET : 550000012)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel (FINESS EJ : 550006795) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas (FINESS ET : 550000012), sis 2, Rue d'Anthouard – 55107 VERDUN ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 5 Cœur Grand Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel (FINESS EJ : 550006795) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas (FINESS ET : 550000012), sis 2, Rue d'Anthouard – 55107 VERDUN, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meuse	BONZEE	55160
Meuse	ETRAYE	55150
Meuse	SOUILLY	55220
Meuse	WISEPPE	55700
Meuse	STENAY	55700
Meuse	BOUREUILLES	55270
Meuse	NANTILLOIS	55270
Meuse	CHEPPY	55270
Meuse	HAN-SUR-MEUSE	55300
Meuse	JAMETZ	55600
Meuse	CHARNY-SUR-MEUSE	55100
Meuse	SAULX-LES-CHAMPLON	55160
Meuse	MARVILLE	55600
Meuse	DOMBASLE-EN-ARGONNE	55120
Meuse	LES ISLETTES	55120
Meuse	DOMPIERRE-AUX-BOIS	55300
Meuse	TRESAUVAUX	55160
Meuse	CHATILLON-SOUS-LES-COTES	55400
Meuse	DOMREMY-LA-CANNE	55240
Meuse	MARRE	55100
Meuse	VARNEVILLE	55300
Meuse	BRAS-SUR-MEUSE	55100
Meuse	SAINT-MAURICE-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN	55150
Meuse	KOEUR-LA-PETITE	55300
Meuse	SIVRY-SUR-MEUSE	55110
Meuse	SEPTSARGES	55270
Meuse	POUILLY-SUR-MEUSE	55700
Meuse	BETHELAINVILLE	55100
Meuse	AUTREVILLE-SAINT-LAMBERT	55700
Meuse	COMBRES-SOUS-LES-COTES	55160
Meuse	VILLERS-SUR-MEUSE	55220
Meuse	REGNEVILLE-SUR-MEUSE	55110
Meuse	LION-DEVANT-DUN	55110
Meuse	ABAUCOURT-HAUTECOURT	55400
Meuse	OLIZY-SUR-CHIERS	55700
Meuse	MONTSEC	55300
Meuse	VILLERS-LES-MANGIENNES	55150
Meuse	FROMEREVILLE-LES-VALLONS	55100
Meuse	MOUILLY	55320

Département	Commune	CP
Meuse	LES EPARGES	55160
Meuse	MORANVILLE	55400
Meuse	WAVRILLE	55150
Meuse	VERY	55270
Meuse	MANHEULLES	55160
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Meuse	DELUT	55150
Meuse	BOINVILLE-EN-WOEVRE	55400
Meuse	BEZONVAUX	55100
Meuse	LAHAYVILLE	55300
Meuse	RECICOURT	55120
Meuse	DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	55160
Meuse	VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY	55600
Meuse	GERCOURT-ET-DRILLANCOURT	55110
Meuse	JULVECOURT	55120
Meuse	NONSARD-LAMARCHE	55210
Meuse	LAMORVILLE	55300
Meuse	NEPVANT	55700
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Meuse	ECUREY-EN-VERDUNOIS	55150
Meuse	AUBREVILLE	55120
Meuse	CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS	55150
Meuse	LAVOYE	55120
Meuse	VAUX-LES-PALAMEIX	55300
Meuse	QUINCY-LANDZECOURT	55600
Meuse	CIERGES-SOUS-MONTFAUCON	55270
Meuse	CESSE	55700
Meuse	RUPT-SUR-OTHAIN	55150
Meuse	CHAUVENCY-LE-CHATEAU	55600
Meuse	RAMBLUZIN-ET-BENOITE-VAUX	55220
Meuse	MERLES-SUR-LOISON	55150
Meuse	LOUPMONT	55300
Meuse	SENONCOURT-LES-MAUJOUY	55220
Meuse	PEUVILLERS	55150
Meuse	DANNEVOUX	55110
Meuse	CUNEL	55110
Meuse	ETAIN	55400

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	SEUZEY	55300
Meuse	THONNE-LE-THIL	55600
Meuse	BANNONCOURT	55300
Meuse	CHAMPNEUVILLE	55100
Meuse	FONTAINES-SAINT-CLAIR	55110
Meuse	SASSEY-SUR-MEUSE	55110
Meuse	LANHERES	55400
Meuse	HAUDIOMONT	55160
Meuse	SORBEY	55230
Meuse	VAUQUOIS	55270
Meuse	DOMMARY-BARONCOURT	55240
Meuse	VACHERAUVILLE	55100
Meuse	AVIOTH	55600
Meuse	HERMEVILLE-EN-WOEVRE	55400
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Meuse	SAINT-PIERREVILLERS	55230
Meuse	BAULNY	55270
Meuse	MOUZAY	55700
Meuse	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55430
Meuse	AZANNES-ET-SOUMAZANNES	55150
Meuse	VITTARVILLE	55150
Meuse	BANTHEVILLE	55110
Meuse	FROMEZEY	55400
Meuse	MOULINS-SAINT-HUBERT	55700
Meuse	MECRIN	55300
Meuse	WOEL	55210
Meuse	HERBEUVILLE	55210
Meuse	VILLERS-DEVANT-DUN	55110
Meuse	REVILLE-AUX-BOIS	55150
Meuse	NEUVILLY-EN-ARGONNE	55120
Meuse	MOIREY-FLABAS-CREPION	55150
Meuse	THONNE-LES-PRES	55600
Meuse	GRIMAUCOURT-EN-WOEVRE	55400
Meuse	AMEL-SUR-L'ETANG	55230
Meuse	BRANDEVILLE	55150
Meuse	MOULAINVILLE	55400
Meuse	HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	DAMVILLERS	55150
Meuse	BUXIERES-SOUS-LES-COTES	55300
Meuse	CHATTANCOURT	55100
Meuse	FUTEAU	55120
Meuse	BISLEE	55300
Meuse	SOMMEDIEUE	55320
Meuse	GENICOURT-SUR-MEUSE	55320
Meuse	BREUX	55600

Département	Commune	CP
Meuse	MILLY-SUR-BRADON	55110
Meuse	LANEUVILLE-SUR-MEUSE	55700
Meuse	FROIDOS	55120
Meuse	ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	55150
Meuse	BRAQUIS	55400
Meuse	RECOURT-LE-CREUX	55220
Meuse	BRIEULLES-SUR-MEUSE	55110
Meuse	GOURAINCOURT	55230
Meuse	TILLY-SUR-MEUSE	55220
Meuse	JONVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	HAN-LES-JUVIGNY	55600
Meuse	ETON	55240
Meuse	VILLE-SUR-COUSANCES	55120
Meuse	HALLES-SOUS-LES-COTES	55700
Meuse	BLANZEE	55400
Meuse	REMOIVILLE	55600
Meuse	PAREID	55160
Meuse	MARTINCOURT-SUR-MEUSE	55700
Meuse	NOUILLONPONT	55230
Meuse	BEAUFORT-EN-ARGONNE	55700
Meuse	VAUDONCOURT	55230
Meuse	MONTIGNY-DEVANT-SASSEY	55110
Meuse	LOUPPY-SUR-LOISON	55600
Meuse	WARCQ	55400
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Meuse	BOUCONVILLE-SUR-MADT	55300
Meuse	ECOUVIEZ	55600
Meuse	SAMOGNEUX	55100
Meuse	HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	TROYON	55300
Meuse	RANZIERES	55300
Meuse	ESNES-EN-ARGONNE	55100
Meuse	ARRANCY-SUR-CRUSNES	55230
Meuse	BROUENNES	55700
Meuse	MONT-DEVANT-SASSEY	55110
Meuse	SAULMORY-VILLEFRANCHE	55110
Meuse	DOMBRAS	55150
Meuse	LES TROIS-DOMAINES	55220
Meuse	BUZY-DARMONT	55400
Meuse	THONNELLE	55600
Meuse	WATRONVILLE	55160

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	FLASSIGNY	55600
Meuse	MONTBLAINVILLE	55270
Meuse	BOULIGNY	55240
Meuse	ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON	55110
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	RAMBUCOURT	55300
Meuse	VILOSNES-HARAUMONT	55110
Meuse	SAINT-REMY-LA-CALONNE	55160
Meuse	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	55400
Meuse	PARFONDRUPT	55400
Meuse	VELOSNES	55600
Meuse	MONTMEDY	55600
Meuse	AVOCOURT	55270
Meuse	DUGNY-SUR-MEUSE	55100
Meuse	VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	55210
Meuse	DUZEY	55230
Meuse	VILLE-DEVANT-CHAUMONT	55150
Meuse	GREMILLY	55150
Meuse	KOEUR-LA-GRANDE	55300
Meuse	VILLECLOYE	55600
Meuse	BEAUCLAIR	55700
Meuse	LABEUVILLE	55160
Meuse	RARECOURT	55120
Meuse	BOUQUEMONT	55300
Meuse	MOGEVILLE	55400
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Meuse	LACROIX-SUR-MEUSE	55300
Meuse	DIEUE-SUR-MEUSE	55320
Meuse	MORGEMOULIN	55400
Meuse	LES MONTHAIRONS	55320
Meuse	SAMPIGNY	55300
Meuse	SAINT-ANDRE-EN-BARROIS	55220
Meuse	VARENNES-EN-ARGONNE	55270
Meuse	AMBLY-SUR-MEUSE	55300
Meuse	MONTFAUCON-D'ARGONNE	55270
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	LEMMES	55220
Meuse	LE CLAON	55120
Meuse	ROUVROIS-SUR-MEUSE	55300
Meuse	HEIPPES	55220
Meuse	THILLOT	55210
Meuse	MURVAUX	55110
Meuse	MALANCOURT	55270
Meuse	VERNEUIL-PETIT	55600

Département	Commune	CP
Meuse	BETHINCOURT	55270
Meuse	APREMONT-LA-FORET	55300
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Meuse	VILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	GUSSAINVILLE	55400
Meuse	HAUDAINVILLE	55100
Meuse	LACHALADE	55120
Meuse	LE NEUFOUR	55120
Meuse	CONSENVOYE	55110
Meuse	MAUCOURT-SUR-ORNE	55400
Meuse	AUTRECOURT-SUR-AIRE	55120
Meuse	DUN-SUR-MEUSE	55110
Meuse	EPINONVILLE	55270
Meuse	HENNEMONT	55160
Meuse	CLERY-LE-PETIT	55110
Meuse	VALBOIS	55300
Meuse	SIVRY-LA-PERCHE	55100
Meuse	LANDRECOURT-LEMPIRE	55100
Meuse	LAMOUILLY	55700
Meuse	FORGES-SUR-MEUSE	55110
Meuse	ANCEMONT	55320
Meuse	ROUVRES-EN-WOEVRE	55400
Meuse	ROUVROIS-SUR-OTHAIN	55230
Meuse	CUISY	55270
Meuse	DOULCON	55110
Meuse	DOMPCEVRIN	55300
Meuse	DAMLOUP	55400
Meuse	LOISON	55230
Meuse	BREHEVILLE	55150
Meuse	LES SOUHESMES-RAMPONT	55220
Meuse	CLERY-LE-GRAND	55110
Meuse	BAALON	55700
Meuse	BRABANT-SUR-MEUSE	55100
Meuse	RUPT-EN-WOEVRE	55320
Meuse	BELLERAY	55100
Meuse	CLERMONT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	CHAUVONCOURT	55300
Meuse	BRABANT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	RICHECOURT	55300
Meuse	INOR	55700
Meuse	MOULOTTE	55160
Meuse	BAZEILLES-SUR-OTHAIN	55600
Meuse	IRE-LE-SEC	55600
Meuse	JUVIGNY-SUR-LOISON	55600
Meuse	THONNE-LA-LONG	55600
Meuse	VERNEUIL-GRAND	55600
Meuse	SENON	55230

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	FOAMEIX-ORNEL	55400
Meuse	WOIMBEY	55300
Meuse	MAIZERAY	55160
Meuse	MAIZEY	55300
Meuse	ORNES	55150
Meuse	NIXEVILLE-BLERCOURT	55120
Meuse	BILLY-SOUS-MANGIENNES	55230
Meuse	GINCREY	55400
Meuse	OSCHES	55220
Meuse	XIVRAY-ET-MARVOISIN	55300
Meuse	SPINCOURT	55230
Meuse	JOUY-EN-ARGONNE	55120
Meuse	CHARPENTRY	55270
Meuse	MUZERAY	55230
Meuse	MONTZEVILLE	55100
Meuse	MANGIENNES	55150
Meuse	AVILLERS-SAINTE-CROIX	55210
Meuse	IPPECOURT	55220
Meuse	HARVILLE	55160

Département	Commune	CP
Meuse	EIX	55400
Meuse	AINCREVILLE	55110
Meuse	LISSEY	55150
Meuse	SAINT-JEAN-LES-BUZY	55400
Meuse	LES PAROCHES	55300
Meuse	VADELAINCOURT	55220
Meuse	LINY-DEVANT-DUN	55110
Meuse	CHAILLON	55210
Meuse	BROCOURT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	PILLON	55230
Meuse	SAINT-MIHIEL	55300
Meuse	GESNES-EN-ARGONNE	55110
Meuse	RIAVILLE	55160
Meuse	VERDUN	55100
Meuse	LUZY-SAINT-MARTIN	55700
Meuse	BELRUPT-EN-VERDUNOIS	55100
Meuse	CHAUVENCY-SAINT-HUBERT	55600
Meuse	RONVAUX	55160

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meuse	COURCELLES-SUR-AIRE	55260
Meuse	LABEUVILLE	55160
Meuse	JONVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	SPINCOURT	55230
Meuse	BRABANT-SUR-MEUSE	55100
Meuse	EVRES	55250
Meuse	NIXEVILLE-BLERCOURT	55120
Meuse	NOUILLONPONT	55230
Meuse	CHAUVONCOURT	55300
Meuse	GREMILLY	55150
Meuse	MORANVILLE	55400
Meuse	BUZY-DARMONT	55400
Meuse	AMEL-SUR-L'ETANG	55230
Meuse	JOUY-EN-ARGONNE	55120
Meuse	BETHELAINVILLE	55100
Meuse	ARRANCY-SUR-CRUSNES	55230
Meuse	DOUAUMONT-VAUX	55400
Meuse	VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY	55600
Meuse	BUXIERES-SOUS-LES-COTES	55300
Meuse	NICEY-SUR-AIRE	55260
Meuse	CUMIERES-LE-MORT-HOMME	55100

Département	Commune	CP
Meuse	GUSSAINVILLE	55400
Meuse	LAHAYMEIX	55260
Meuse	PAREID	55160
Meuse	SAULX-LES-CHAMPLON	55160
Meuse	ABAUCOURT-HAUTECOURT	55400
Meuse	VILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	BLANZEE	55400
Meuse	CIERGES-SOUS-MONTFAUCON	55270
Meuse	MONTMEDY	55600
Meuse	IRE-LE-SEC	55600
Meuse	MURVAUX	55110
Meuse	BRAQUIS	55400
Meuse	EIX	55400
Meuse	WOEL	55210
Meuse	GERCOURT-ET-DRILLANCOURT	55110
Meuse	LANEUVILLE-SUR-MEUSE	55700
Meuse	MOUILLY	55320
Meuse	ERIZE-LA-PETITE	55260
Meuse	FROMEZEY	55400
Meuse	CHEPPY	55270
Meuse	CHARNY-SUR-MEUSE	55100
Meuse	BRIEULLES-SUR-MEUSE	55110
Meuse	VAUDONCOURT	55230

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	BOULIGNY	55240
Meuse	VILOSNES-HARAUMONT	55110
Meuse	FOAMEIX-ORNEL	55400
Meuse	RAMBUCOURT	55300
Meuse	AVOCOURT	55270
Meuse	BREHEVILLE	55150
Meuse	SAINT-PIERREVILLERS	55230
Meuse	HARVILLE	55160
Meuse	STENAY	55700
Meuse	ESNES-EN-ARGONNE	55100
Meuse	REMOIVILLE	55600
Meuse	RAIVAL	55260
Meuse	VAUX-LES-PALAMEIX	55300
Meuse	MENIL-AUX-BOIS	55260
Meuse	LOUVEMONT-COTE-DU-POIVRE	55100
Meuse	LES SOUHESMES-RAMPONT	55220
Meuse	COURCELLES-EN-BARROIS	55260
Meuse	COMBRES-SOUS-LES-COTES	55160
Meuse	MOULAINVILLE	55400
Meuse	PEUVILLERS	55150
Meuse	DUGNY-SUR-MEUSE	55100
Meuse	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55430
Meuse	MONTSEC	55300
Meuse	DOUAUMONT-VAUX	55100
Meuse	FORGES-SUR-MEUSE	55110
Meuse	APREMONT-LA-FORET	55300
Meuse	MOIREY-FLABAS-CREPION	55150
Meuse	WAVRILLE	55150
Meuse	CHAILLON	55210
Meuse	LUZY-SAINT-MARTIN	55700
Meuse	BOINVILLE-EN-WOEVRE	55400
Meuse	MANHEULLES	55160
Meuse	AUBREVILLE	55120
Meuse	LES EPARGES	55160
Meuse	VILLOTTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	SORBEY	55230
Meuse	JULVECOURT	55120
Meuse	BEAUCLAIR	55700
Meuse	VILLE-SUR-COUSANCES	55120
Meuse	VACHERAUVILLE	55100
Meuse	REMBERCOURT-SOMMAISNE	55250
Meuse	LE NEUFOUR	55120

Département	Commune	CP
Meuse	DELUT	55150
Meuse	TRESAUVAUX	55160
Meuse	IPPECOURT	55220
Meuse	BRANDEVILLE	55150
Meuse	LISLE-EN-BARROIS	55250
Meuse	VAUQUOIS	55270
Meuse	RECICOURT	55120
Meuse	OSCHES	55220
Meuse	GINCREY	55400
Meuse	MAUCOURT-SUR-ORNE	55400
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Meuse	LES PAROCHES	55300
Meuse	BREUX	55600
Meuse	LAVALLEE	55260
Meuse	BROUENNES	55700
Meuse	HAN-SUR-MEUSE	55300
Meuse	ROUVRES-EN-WOEVRE	55400
Meuse	FOUCAUCOURT-SUR-THABAS	55250
Meuse	SENON	55230
Meuse	BEAUMONT-EN-VERDUNOIS	55100
Meuse	FROIDOS	55120
Meuse	RUPT-SUR-OTHAIN	55150
Meuse	NEUVILLY-EN-ARGONNE	55120
Meuse	CHATTANCOURT	55100
Meuse	BELLERAY	55100
Meuse	MANGIENNES	55150
Meuse	RICHECOURT	55300
Meuse	SAINT-ANDRE-EN-BARROIS	55220
Meuse	ETAIN	55400
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Meuse	SEUIL-D'ARGONNE	55250
Meuse	RANZIERES	55300
Meuse	ROUVROIS-SUR-MEUSE	55300
Meuse	FONTAINES-SAINT-CLAIR	55110
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Meuse	RIAVILLE	55160
Meuse	KOEUR-LA-GRANDE	55300
Meuse	SIVRY-SUR-MEUSE	55110
Meuse	RONVAUX	55160
Meuse	CHARPENTRY	55270
Meuse	ROUVROIS-SUR-OTHAIN	55230
Meuse	SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN	55150
Meuse	VARENNES-EN-ARGONNE	55270
Meuse	VADELAINCOURT	55220
Meuse	MARVILLE	55600
Meuse	SEPTSARGES	55270
Meuse	SAMPIGNY	55300
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-	55160

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
	WOEVRE	
Meuse	VERNEUIL-GRAND	55600
Meuse	SASSEY-SUR-MEUSE	55110
Meuse	SOUILLY	55220
Meuse	LE CLAON	55120
Meuse	LAHAYVILLE	55300
Meuse	VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	55210
Meuse	BOUQUEMONT	55300
Meuse	DIEUE-SUR-MEUSE	55320
Meuse	MECRIN	55300
Meuse	THONNELLE	55600
Meuse	HERBEUVILLE	55210
Meuse	CESSE	55700
Meuse	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	55400
Meuse	LION-DEVANT-DUN	55110
Meuse	GRIMAUCOURT-EN-WOEVRE	55400
Meuse	NUBECOURT	55250
Meuse	MARRE	55100
Meuse	CHAMPNEUVILLE	55100
Meuse	DOMMARY-BARONCOURT	55240
Meuse	BEZONVAUX	55100
Meuse	MONTIGNY-DEVANT-SASSEY	55110
Meuse	MOULOTTE	55160
Meuse	EPINONVILLE	55270
Meuse	GESNES-EN-ARGONNE	55110
Meuse	ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	55150
Meuse	TROYON	55300
Meuse	AVIOTH	55600
Meuse	LOUPMONT	55300
Meuse	BAALON	55700
Meuse	BILLY-SOUS-MANGIENNES	55230
Meuse	BEAULIEU-EN-ARGONNE	55250
Meuse	WARCQ	55400
Meuse	ORNES	55150
Meuse	REVILLE-AUX-BOIS	55150
Meuse	DAMLOUP	55400
Meuse	AVILLERS-SAINTE-CROIX	55210
Meuse	LINY-DEVANT-DUN	55110
Meuse	VELOSNES	55600
Meuse	CUISY	55270
Meuse	NEPVANT	55700
Meuse	SENONCOURT-LES-MAUJOUY	55220
Meuse	SAULMORY-VILLEFRANCHE	55110
Meuse	CHAUVENCY-SAINT-HUBERT	55600
Meuse	MARTINCOURT-SUR-MEUSE	55700
Meuse	NANTILLOIS	55270

Département	Commune	CP
Meuse	CHATILLON-SOUS-LES-COTES	55400
Meuse	VERDUN	55100
Meuse	FUTEAU	55120
Meuse	CHAUMONT-SUR-AIRE	55260
Meuse	SAINT-REMY-LA-CALONNE	55160
Meuse	DUN-SUR-MEUSE	55110
Meuse	LANHERES	55400
Meuse	VILLERS-LES-MANGIENNES	55150
Meuse	DOMBASLE-EN-ARGONNE	55120
Meuse	LEMMES	55220
Meuse	PARFONDRUPT	55400
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Meuse	VALBOIS	55300
Meuse	BELRUPT-EN-VERDUNOIS	55100
Meuse	DOMPIERRE-AUX-BOIS	55300
Meuse	SOMMEDIEUE	55320
Meuse	BAUDREMONT	55260
Meuse	LES ISLETTES	55120
Meuse	ERIZE-LA-BRULEE	55260
Meuse	AINCREVILLE	55110
Meuse	NEUVILLE-EN-VERDUNOIS	55260
Meuse	VILLERS-DEVANT-DUN	55110
Meuse	VITTARVILLE	55150
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Meuse	FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT	55100
Meuse	ANCEMONT	55320
Meuse	COUROUVRE	55260
Meuse	DAMVILLERS	55150
Meuse	LACHALADE	55120
Meuse	CUNEL	55110
Meuse	DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	55160
Meuse	PIERREFITTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	MONTFAUCON-D'ARGONNE	55270
Meuse	HAN-LES-JUVIGNY	55600
Meuse	HAUDIOMONT	55160
Meuse	BRIZEAUX	55250
Meuse	MILLY-SUR-BRADON	55110
Meuse	XIVRAY-ET-MARVOISIN	55300
Meuse	MOGEVILLE	55400
Meuse	THIERVILLE-SUR-MEUSE	55840
Meuse	SAINT-MAURICE-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	LAVOYE	55120

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	MERLES-SUR-LOISON	55150
Meuse	BEAUFORT-EN-ARGONNE	55700
Meuse	CLERY-LE-GRAND	55110
Meuse	NONSARD-LAMARCHE	55210
Meuse	GOURAINCOURT	55230
Meuse	HAUDAINVILLE	55100
Meuse	VERNEUIL-PETIT	55600
Meuse	DOMBRAS	55150
Meuse	ETON	55240
Meuse	CLERY-LE-PETIT	55110
Meuse	BRABANT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	THONNE-LES-PRES	55600
Meuse	SAINT-JEAN-LES-BUZY	55400
Meuse	PRETZ-EN-ARGONNE	55250
Meuse	RARECOURT	55120
Meuse	WISEPPE	55700
Meuse	FROMEREVILLE-LES-VALLONS	55100
Meuse	HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	MONTZEVILLE	55100
Meuse	THONNE-LA-LONG	55600
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	RECOURT-LE-CREUX	55220
Meuse	THONNE-LE-THIL	55600
Meuse	ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON	55110
Meuse	OLIZY-SUR-CHIERS	55700
Meuse	CONSENVOYE	55110
Meuse	ETRAYE	55150
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Meuse	HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	VARNEVILLE	55300
Meuse	GIMECOURT	55260
Meuse	CLERMONT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	LEVONCOURT	55260
Meuse	GENICOURT-SUR-MEUSE	55320
Meuse	MOULINS-SAINT-HUBERT	55700
Meuse	BISLEE	55300
Meuse	RUPT-EN-WOEVRE	55320
Meuse	WALY	55250
Meuse	ECOUVIEZ	55600
Meuse	LANDRECOURT-LEMPIRE	55100
Meuse	MAIZEY	55300
Meuse	FLASSIGNY	55600
Meuse	LES TROIS-DOMAINES	55220

Département	Commune	CP
Meuse	DOMREMY-LA-CANNE	55240
Meuse	LACROIX-SUR-MEUSE	55300
Meuse	VILLE-DEVANT-BELRAIN	55260
Meuse	SAINT-MIHIEL	55300
Meuse	AZANNES-ET-SOUMAZANNES	55150
Meuse	VILLECLOYE	55600
Meuse	BROCOURT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	FRESNES-AU-MONT	55260
Meuse	VILLERS-SUR-MEUSE	55220
Meuse	BEAUSITE	55250
Meuse	LISSEY	55150
Meuse	INOR	55700
Meuse	BAZEILLES-SUR-OTHAIN	55600
Meuse	DOULCON	55110
Meuse	TRONVILLE-EN-BARROIS	55310
Meuse	POUILLY-SUR-MEUSE	55700
Meuse	SAMOGNEUX	55100
Meuse	MONTBLAINVILLE	55270
Meuse	JAMETZ	55600
Meuse	RAMBLUZIN-ET-BENOITE-VAUX	55220
Meuse	MALANCOURT	55270
Meuse	LAMOUILLY	55700
Meuse	MAIZERAY	55160
Meuse	DANNEVOUX	55110
Meuse	WATRONVILLE	55160
Meuse	VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	55250
Meuse	BAULNY	55270
Meuse	QUINCY-LANDZECOURT	55600
Meuse	LOISON	55230
Meuse	DOMPCEVRIN	55300
Meuse	BANTHEVILLE	55110
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Meuse	ECUREY-EN-VERDUNOIS	55150
Meuse	MOUZAY	55700
Meuse	MORGEMOULIN	55400
Meuse	HEIPPES	55220
Meuse	BANNONCOURT	55300
Meuse	BOUCONVILLE-SUR-MADT	55300
Meuse	LAMORVILLE	55300
Meuse	HALLES-SOUS-LES-COTES	55700
Meuse	RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL	55260
Meuse	WOIMBEY	55300
Meuse	LES	55320

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
	MONTHAIRONS	
Meuse	VAUBECOURT	55250
Meuse	AUTREVILLE-SAINT-LAMBERT	55700
Meuse	CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS	55150
Meuse	VERY	55270
Meuse	TILLY-SUR-MEUSE	55220
Meuse	SEUZEY	55300
Meuse	PILLON	55230
Meuse	SIVRY-LA-PERCHE	55100
Meuse	BONZEE	55160
Meuse	BETHINCOURT	55270
Meuse	HERMEVILLE-EN-WOEVRE	55400
Meuse	BRAS-SUR-MEUSE	55100
Meuse	JUVIGNY-SUR-LOISON	55600
Meuse	BOUREUILLES	55270
Meuse	VILLE-DEVANT-CHAUMONT	55150
Meuse	KOEUR-LA-PETITE	55300
Meuse	THILLOMBOIS	55260

Département	Commune	CP
Meuse	HENNEMONT	55160
Meuse	THILLOT	55210
Meuse	AUTRECOURT-SUR-AIRE	55120
Meuse	MONT-DEVANT-SASSEY	55110
Meuse	LONGCHAMPS-SUR-AIRE	55260
Meuse	LOUPPY-SUR-LOISON	55600
Meuse	CHAUVENCY-LE-CHATEAU	55600
Meuse	HAUMONT-PRES-SAMOGNEUX	55100
Meuse	LIGNIERES-SUR-AIRE	55260
Meuse	MUZERAY	55230
Meuse	DUZEY	55230
Meuse	AMBLY-SUR-MEUSE	55300
Meuse	REGNEVILLE-SUR-MEUSE	55110
Meuse	BELRAIN	55260

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0085
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) pour les mentions socle et ante et post partum et refus d'autorisation d'exercer l'activité de soins d'HAD pour la mention réadaptation au profit du Centre Hospitalier de Sarreguemines sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines (FINESS EJ : 570000158 ; FINESS ET : 570000901)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Sarreguemines (FINESS EJ : 570000158) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines (FINESS ET : 570000901), sis 2, Rue René François-Jolly – 57211 SARREGUEMINES ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 9 Moselle Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 à 2 implantations pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation et 1 implantation pour la mention ante et post partum ;

Considérant toutefois que deux demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 9 Moselle Est pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des deux dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que le territoire d'intervention sollicité pour la mention réadaptation du Centre Hospitalier de Sarreguemines couvre quatre-vingt-deux communes réparties sur sept cantons (Bitche, Freyming-Merlebach, Ingwiller, Sarralbe, Sarreguemines, Saulnois et Stiring-Wendel), représentant un périmètre géographique étendu ;

Considérant que la prise en charge projetée sur un territoire de cette ampleur apparaît ambitieuse au regard des exigences spécifiques liées aux prises en charge en réadaptation, notamment en matière de coordination des soins, de continuité des interventions et de déplacements des équipes ;

Considérant que pour la mention réadaptation, les éléments du dossier déposé ne permettent pas d'établir de manière suffisamment étayée l'adéquation entre le volume d'activité annoncé, les moyens logistiques mobilisables et les contraintes inhérentes à la dispersion géographique des communes couvertes ;

Considérant que la mise en œuvre effective de la mention réadaptation requiert la mobilisation de ressources humaines spécialisées (médecin physique et de réadaptation, médecin praticien d'HAD, ergothérapeute, en masseur-kinésithérapeute, IDE) ;

Considérant qu'à la date d'examen du dossier, l'ensemble des postes correspondant à ces compétences spécialisées demeure vacant, sans que ne soient apportées de garanties suffisantes quant à leur recrutement effectif dans des délais compatibles avec le démarrage de l'activité ;

Considérant que l'absence de sécurisation des ressources humaines essentielles est susceptible de compromettre la qualité, la sécurité et la continuité des prises en charge en réadaptation, lesquelles constituent des exigences fondamentales de l'autorisation sollicitée ;

Considérant que pour la mention réadaptation, le calendrier de mise en œuvre annoncé, fixé au 1er septembre 2027, ne permet pas de répondre dans des délais rapprochés aux besoins identifiés sur le territoire ;

Considérant, dès lors, que le projet présenté pour la mention réadaptation ne présente pas, en l'état des éléments versés au dossier, les garanties suffisantes de faisabilité, de soutenabilité organisationnelle et de réponse adaptée aux besoins territoriaux ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Sarreguemines sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile pour les mentions socle et ante et post partum ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Sarreguemines (FINESS EJ : 570000158) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines (FINESS ET : 570000901), sis 2, Rue René François-Jolly – 57211 SARREGUEMINES, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 La demande présentée par le Centre Hospitalier de Sarreguemines en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention réadaptation, sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines, sis 2, Rue René François-Jolly – 57211 SARREGUEMINES, est rejetée.

Article 5 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	BLIES-GUERSVILLER	57200
Moselle	BREIDENBACH	57720
Moselle	FRAUENBERG	57200
Moselle	SARREGUEMINES	57200
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Moselle	OBERGAILBACH	57720
Moselle	LAMBACH	57410
Moselle	WITTRING	57905
Moselle	GROS-REDERCHING	57410
Moselle	LIXING-LES-ROUHLING	57520
Moselle	ERNESTVILLER	57510
Moselle	RIMLING	57720
Moselle	GROSBLIEDERSTROFF	57520
Moselle	HUNDLING	57990
Moselle	SARRALBE	57430
Moselle	ALSTING	57515
Moselle	IPPLING	57990
Moselle	HAZEMBOURG	57430
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Bas-Rhin	SILTZHEIM	67260
Moselle	WILLERWALD	57430
Moselle	BLIES-EBERSING	57200
Moselle	REMERING-LES-PUTTELANGE	57510
Moselle	EPPING	57720
Moselle	ZETTING	57905
Moselle	BINING	57410
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	PUTTELANGE-AUX-LACS	57510
Moselle	SAINT-JEAN-ROHRBACH	57510
Moselle	BETTVILLER	57410
Moselle	WOUSTVILLER	57915
Moselle	NELLING	57670
Moselle	SCHORBACH	57230
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Moselle	RAHLING	57410
Moselle	SIERSTHAL	57410
Moselle	ETTING	57412
Moselle	KERBACH	57460
Bas-Rhin	HERBITZHEIM	67260
Moselle	ERCHING	57720
Bas-Rhin	HINSINGEN	67260
Moselle	HAMBACH	57910

Département	Commune	CP
Moselle	GUEBENHOUSE	57510
Moselle	HOLVING	57510
Moselle	ENCHENBERG	57415
Moselle	HILSPRICH	57510
Moselle	LENGELSHEIM	57720
Moselle	KIRVILLER	57430
Moselle	BLIESBRUCK	57200
Moselle	WIESVILLER	57200
Moselle	SCHMITTVILLER	57412
Moselle	KALHAUSEN	57412
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Moselle	SARREINSMING	57905
Moselle	ORMERSVILLER	57720
Moselle	BITCHE	57230
Moselle	ACHEN	57412
Moselle	NEUFGRANGE	57910
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Moselle	LE VAL-DE-GUEBLANGE	57430
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Moselle	GRUNDVILLER	57510
Moselle	REMELFING	57200
Moselle	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	57660
Moselle	SCHWEYEN	57720
Moselle	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	57990
Moselle	PETIT-REDERCHING	57410
Moselle	WOELFLING-LES-SARREGUEMINES	57200
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Moselle	REYERSVILLER	57230
Moselle	LOUPERSHOUSE	57510
Moselle	METZING	57980
Moselle	RICHELING	57510
Moselle	HOTTVILLER	57720
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Moselle	NOUSSEVILLER-LES-BITCHE	57720
Moselle	LOUTZVILLER	57720
Moselle	HOSTE	57510
Moselle	ROHRBACH-LES-BITCHE	57410
Moselle	DIEBLING	57980
Moselle	ROUHLING	57520
Moselle	VOLMUNSTER	57720

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	BLIES-GUERSVILLER	57200
Moselle	PUTTELANGE-AUX-LACS	57510
Moselle	BINING	57410
Moselle	METZING	57980
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Moselle	RICHELING	57510
Moselle	GROSBLIEDERSTROFF	57520
Moselle	RIMLING	57720
Moselle	LOUPERSHOUSE	57510
Moselle	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	57990
Moselle	ROHRBACH-LES-BITCHE	57410
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Moselle	VOLMUNSTER	57720
Moselle	WILLERWALD	57430
Moselle	LE VAL-DE-GUEBLANGE	57430
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Moselle	HAZEMBOURG	57430
Moselle	BLIESBRUCK	57200
Moselle	ACHEN	57412
Moselle	FRAUENBERG	57200
Bas-Rhin	SILTZHEIM	67260
Moselle	WIESVILLER	57200
Moselle	LENGELSHEIM	57720
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Moselle	SARREGUEMINES	57200
Bas-Rhin	HERBITZHEIM	67260
Moselle	WITTRING	57905
Moselle	REMERING-LES-PUTTELANGE	57510
Moselle	HOSTE	57510
Moselle	ETTING	57412
Moselle	GRUNDVILLER	57510
Moselle	ERCHING	57720
Moselle	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	57660
Moselle	HAMBACH	57910
Moselle	DIEBLING	57980
Moselle	NEUFGRANGE	57910
Moselle	PETIT-REDERCHING	57410
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Moselle	WOELFLING-LES-SARREGUEMINES	57200

Département	Commune	CP
Moselle	KERBACH	57460
Moselle	SCHORBACH	57230
Moselle	ZETTING	57905
Moselle	BREIDENBACH	57720
Moselle	LOUTZVILLER	57720
Moselle	HOLVING	57510
Moselle	SCHMITTVILLER	57412
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Moselle	KIRVILLER	57430
Moselle	REYERSVILLER	57230
Moselle	REMELFING	57200
Moselle	LAMBACH	57410
Bas-Rhin	HINSINGEN	67260
Moselle	SARRALBE	57430
Moselle	ERNESTVILLER	57510
Moselle	SIERSTHAL	57410
Moselle	SAINT-JEAN-ROHRBACH	57510
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	NOUSSEVILLER-LES-BITCHE	57720
Moselle	HILSPRICH	57510
Moselle	HOTTVILLER	57720
Moselle	SCHWEYEN	57720
Moselle	OBERGAILBACH	57720
Moselle	HUNDLING	57990
Moselle	EPPING	57720
Moselle	IPPLING	57990
Moselle	ALSTING	57515
Moselle	LIXING-LES-ROUHLING	57520
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Moselle	BETTVILLER	57410
Moselle	WOUSTVILLER	57915
Moselle	SARREINSMING	57905
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Moselle	ROUHLING	57520
Moselle	ORMERSVILLER	57720
Moselle	BLIES-EBERSING	57200
Moselle	ENCHENBERG	57415
Moselle	BITCHE	57230
Moselle	RAHLING	57410
Moselle	GROS-REDERCHING	57410
Moselle	KALHAUSEN	57412
Moselle	GUEBENHOUSE	57510
Moselle	NELLING	57670

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0078 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association Groupe SOS Santé sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin (FINESS EJ : 570010181 ; FINESS ET : 540001096)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Association Groupe SOS Santé (FINESS EJ : 570010181) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin (FINESS ET : 540001096), sis 4, Rue Alfred Labbé – 54350 MONT-SAINT-MARTIN ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 6 Lorraine Nord, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 4 implantations pour la mention socle et 1 à 4 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Association Groupe SOS Santé sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'Association Groupe SOS Santé sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Association Groupe SOS Santé (FINESS EJ : 570010181) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin (FINESS ET : 540001096), sis 4, Rue Alfred Labbé – 54350 MONT-SAINT-MARTIN, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	CUTRY	54720
Meurthe-et-Moselle	CONS-LA-GRANDVILLE	54870
Meurthe-et-Moselle	LONGWY	54400
Meurthe-et-Moselle	OTHE	54260
Meurthe-et-Moselle	PETIT-FAILLY	54260
Meurthe-et-Moselle	MONT-SAINT-MARTIN	54350
Meurthe-et-Moselle	HUSSIGNY-GODBRANGE	54590
Meurthe-et-Moselle	CHARENCY-VEZIN	54260
Meurthe-et-Moselle	BEUVEILLE	54620
Meurthe-et-Moselle	TELLANCOURT	54260
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY-SUR-CHIERS	54870
Meurthe-et-Moselle	BREHAIN-LA-VILLE	54190
Meurthe-et-Moselle	ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LA-MONTAGNE	54920
Meurthe-et-Moselle	PIERREPONT	54620
Meurthe-et-Moselle	HAUCOURT-MOULAINE	54860
Meurthe-et-Moselle	GRAND-FAILLY	54260
Meurthe-et-Moselle	BOISMONT	54620
Meurthe-et-Moselle	BAZAILLES	54620
Meurthe-et-Moselle	TIERCELET	54190
Meurthe-et-Moselle	HAN-DEVANT-PIERREPONT	54620
Meurthe-et-Moselle	VILLERUPT	54190
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	54260
Meurthe-et-Moselle	FILLIERES	54560
Meurthe-et-Moselle	HERSERANGE	54440

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LEXY	54720
Meurthe-et-Moselle	COLMEY	54260
Meurthe-et-Moselle	GORCY	54730
Meurthe-et-Moselle	VIVIERS-SUR-CHIERS	54260
Meurthe-et-Moselle	UGNY	54870
Meurthe-et-Moselle	VILLETTE	54260
Meurthe-et-Moselle	SAULNES	54650
Meurthe-et-Moselle	REHON	54430
Meurthe-et-Moselle	CHENIERES	54720
Meurthe-et-Moselle	LAIX	54720
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-LONGUYON	54620
Meurthe-et-Moselle	THIL	54880
Meurthe-et-Moselle	EPIEZ-SUR-CHIERS	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-MONTOIS	54620
Meurthe-et-Moselle	MEXY	54135
Meurthe-et-Moselle	LONGUYON	54260
Meurthe-et-Moselle	MORFONTAINE	54920
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LE-ROND	54260
Meurthe-et-Moselle	COSNES-ET-ROMAIN	54400
Meurthe-et-Moselle	VILLE-HOUDLEMONT	54730
Meurthe-et-Moselle	LONGLAVILLE	54810
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LA-CHEVRE	54870
Meurthe-et-Moselle	ERROUVILLE	54680
Meurthe-et-Moselle	FRESNOIS-LA-MONTAGNE	54260
Meurthe-et-Moselle	BASLIEUX	54620
Meurthe-et-Moselle	CRUSNES	54680
Meurthe-et-Moselle	SAINT-PANCRE	54730

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FILLIERES	54560
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LE-ROND	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLETTE	54260
Meurthe-et-Moselle	CUTRY	54720
Meurthe-et-Moselle	CONS-LA-GRANDVILLE	54870
Meurthe-et-Moselle	FRESNOIS-LA-MONTAGNE	54260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLERUPT	54190
Meurthe-et-Moselle	ERROUVILLE	54680
Meurthe-et-Moselle	BOISMONT	54620
Meurthe-et-Moselle	ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	54260
Meurthe-et-Moselle	COSNES-ET-ROMAIN	54400
Meurthe-et-Moselle	HAUCOURT-MOULAINE	54860
Meurthe-et-Moselle	VIVIERS-SUR-CHIERS	54260
Meurthe-et-Moselle	OTHE	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LA-MONTAGNE	54920
Meurthe-et-Moselle	SAINT-PANCRE	54730
Meurthe-et-Moselle	CRUSNES	54680
Meurthe-et-Moselle	LONGWY	54400
Meurthe-et-Moselle	HERSERANGE	54440
Meurthe-et-Moselle	BAZAILLES	54620
Meurthe-et-Moselle	THIL	54880
Meurthe-et-Moselle	PETIT-FAILLY	54260
Meurthe-et-Moselle	HUSSIGNY-GODBRANGE	54590
Meurthe-et-Moselle	MEXY	54135

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	COLMEY	54260
Meurthe-et-Moselle	UGNY	54870
Meurthe-et-Moselle	MONT-SAINT-MARTIN	54350
Meurthe-et-Moselle	REHON	54430
Meurthe-et-Moselle	LAIX	54720
Meurthe-et-Moselle	CHENIERES	54720
Meurthe-et-Moselle	CHARENCY-VEZIN	54260
Meurthe-et-Moselle	TELLANCOURT	54260
Meurthe-et-Moselle	LONGLAVILLE	54810
Meurthe-et-Moselle	VILLE-HOUDLEMONT	54730
Meurthe-et-Moselle	LONGUYON	54260
Meurthe-et-Moselle	MORFONTAINE	54920
Meurthe-et-Moselle	SAULNES	54650
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LA-CHEVRE	54870
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY-SUR-CHIERS	54870
Meurthe-et-Moselle	EPIEZ-SUR-CHIERS	54260
Meurthe-et-Moselle	LEXY	54720
Meurthe-et-Moselle	BASLIEUX	54620
Meurthe-et-Moselle	TIERCELET	54190
Meurthe-et-Moselle	BREHAIN-LA-VILLE	54190
Meurthe-et-Moselle	BEUVEILLE	54620
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-LONGUYON	54620
Meurthe-et-Moselle	GRAND-FAILLY	54260
Meurthe-et-Moselle	HAN-DEVANT-PIERREPONT	54620
Meurthe-et-Moselle	PIERREPONT	54620
Meurthe-et-Moselle	GORCY	54730
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-MONTOIS	54620

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0087
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) pour les mentions socle et ante et post partum et refus d'autorisation d'exercer l'activité de soins d'HAD pour la mention réadaptation au profit du Centre Hospitalier de Sarrebourg sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg (FINESS EJ : 570015099 ; FINESS ET : 570000117)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Sarrebourg (FINESS EJ : 570015099) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg (FINESS ET : 570000117), sis 25, Avenue du Général de Gaulle – 57402 SARREBOURG ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 4 implantations pour la mention socle, 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant toutefois que trois demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des trois dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que pour la mention réadaptation, les modalités de prise en charge proposées dans le dossier sont insuffisantes pour répondre aux exigences réglementaires applicables ;

Considérant en effet que la prise en charge spécifique manque de précisions suffisantes concernant le suivi des patients, en particulier sur la garantie de l'accompagnement de chaque patient pour un minimum de cinq actes de rééducation ou réadaptation par semaine, comme le prescrit la réglementation ;

Considérant que l'absence d'un accès direct en service de soins médicaux et de réadaptation (SMR) et l'absence de convention SMR avec les structures adjacentes sur le territoire constituent un manquement aux exigences en matière de coordination et de complémentarité des soins ;

Considérant de ce qu'il précède que la demande d'autorisation d'HAD pour la mention réadaptation est jugée non conforme aux exigences réglementaires posées par le Code de la santé publique ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Sarrebourg sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Sarrebourg sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile pour les mentions socle et ante et post partum ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Sarrebourg (FINESS EJ : 570015099) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg (FINESS ET : 570000117), sis 25, Avenue du Général de Gaulle – 57402 SARREBOURG, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 La demande présentée par le Centre Hospitalier de Sarrebourg en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention réadaptation, sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg, sis 25, Avenue du Général de Gaulle – 57402 SARREBOURG, est rejetée.

Article 5 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	OTTERSTHAL	67700
Moselle	DESSELING	57260
Bas-Rhin	WASSELONNE	67310
Moselle	BICKENHOLTZ	57635
Moselle	LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN	57790
Moselle	BROUDERDORFF	57565
Moselle	HERTZING	57830
Bas-Rhin	ECKARTSWILLER	67700
Moselle	SAINT-LOUIS	57820
Moselle	LANGATTE	57400
Bas-Rhin	SOMMERAU	67440
Bas-Rhin	TIEFFENBACH	67290
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Bas-Rhin	WIMMENAU	67290
Moselle	BUHL-LORRAINE	57400
Bas-Rhin	DETTWILLER	67490
Bas-Rhin	WOLFSKIRCHEN	67260
Moselle	SARRALTROFF	57400
Moselle	RECHICOURT-LE-CHATEAU	57810
Bas-Rhin	GOTTENHOUSE	67700
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Bas-Rhin	OTTWILLER	67320
Bas-Rhin	HAEGEN	67700
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450
Moselle	HELLERING-LES-FENETRANGE	57930
Moselle	SAINT-QUIRIN	57560
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Bas-Rhin	DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	WALDHAMBACH	67430
Moselle	ZOMMANGE	57260
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Bas-Rhin	ALTWILLER	67260
Bas-Rhin	STRUTH	67290
Bas-Rhin	SOMMERAU	67310
Moselle	NITTING	57790
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Moselle	HESSE	57400
Moselle	METTING	57370
Moselle	GUEBLING	57260
Bas-Rhin	ERCKARTSWILLER	67290
Moselle	CUTTING	57260
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Bas-Rhin	DIMBSTHAL	67440
Moselle	FRIBOURG	57810
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Moselle	SCHNECKENBUSCH	57400
Bas-Rhin	SARREWERDEN	67260
Bas-Rhin	LOCHWILLER	67440
Bas-Rhin	BETTWILLER	67320
Bas-Rhin	HARSKIRCHEN	67260

Département	Commune	CP
Moselle	BERTHELMING	57930
Bas-Rhin	SCHWENHEIM	67440
Bas-Rhin	REXINGEN	67320
Moselle	SAINT-JEAN-KOURTZERODE	57370
Bas-Rhin	FRIEDOLSHEIM	67490
Bas-Rhin	MACKWILLER	67430
Moselle	HAUT-CLOCHER	57400
Bas-Rhin	HATTMATT	67330
Moselle	BARCHAIN	57830
Moselle	INSVILLER	57670
Bas-Rhin	ZITTERSHEIM	67290
Bas-Rhin	HINSBOURG	67290
Moselle	BROUVILLER	57635
Moselle	ROMELFING	57930
Moselle	BETTBORN	57930
Bas-Rhin	SIEWILLER	67320
Bas-Rhin	WOLSCHHEIM	67700
Moselle	VECKERSVILLER	57370
Bas-Rhin	LOHR	67290
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Moselle	TROISFONTAINES	57870
Bas-Rhin	BETSCHDORF	67660
Bas-Rhin	LA PETITE-PIERRE	67290
Bas-Rhin	RIMSDORF	67260
Moselle	LANDANGE	57830
Bas-Rhin	KNOERSHEIM	67310
Bas-Rhin	EYWILLER	67320
Bas-Rhin	KLEINGOEFT	67440
Bas-Rhin	DURSTEL	67320
Moselle	LANGUIMBERG	57810
Moselle	FENETRANGE	57930
Bas-Rhin	MARMOUTIER	67440
Moselle	SCHALBACH	57370
Moselle	BEBING	57830
Bas-Rhin	JETTERSWILLER	67440
Moselle	KERPRICH-AUX-BOIS	57830
Moselle	GUNTZVILLER	57405
Moselle	MITTERSHEIM	57930
Moselle	IBIGNY	57830
Moselle	GOSSELMING	57930
Bas-Rhin	THAL-MARMOUTIER	67440
Moselle	HOMMARTING	57405
Bas-Rhin	CRASTATT	67310
Moselle	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	57370
Moselle	HILBESHEIM	57400
Moselle	BOURSCHEID	57370
Bas-Rhin	RAUWILLER	67320
Moselle	HEMING	57830
Moselle	ZILLING	57370
Moselle	ASPACH	57790
Bas-Rhin	BURBACH	67260
Moselle	RICHEVAL	57830

EJ : CH DE SARREBOURG (570015099)
ET : CH SAINT-NICOLAS DE SARREBOURG (570000117)

Département	Commune	CP
Moselle	HARTZVILLER	57870
Moselle	BASSING	57260
Moselle	LIDREZING	57340
Moselle	SAINT-JEAN-DE-BASSEL	57930
Moselle	MOLRING	57670
Bas-Rhin	FROHMUHL	67290
Moselle	NEBING	57670
Bas-Rhin	HIRSCHLAND	67320
Moselle	LAFRIMBOLLE	57560
Bas-Rhin	BAERENDORF	67320
Moselle	IMLING	57400
Moselle	TURQUESTEIN-BLANCRUPT	57560
Moselle	SARREBOURG	57400
Moselle	VILSBERG	57370
Bas-Rhin	BERG	67320
Bas-Rhin	SCHOENBOURG	67320
Moselle	ARZVILLER	57405
Bas-Rhin	ROSTEIG	67290
Bas-Rhin	ADAMSWILLER	67320
Bas-Rhin	THAL-DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	ASSWILLER	67320
Moselle	NIEDERSTINZEL	57930
Moselle	MITTELBRONN	57370
Moselle	PHALSBOURG	57370
Bas-Rhin	HENGWILLER	67440
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	67330
Moselle	NIDERHOFF	57560
Moselle	HOMMERT	57870
Bas-Rhin	DIEMERINGEN	67430
Moselle	WALSCHEID	57870
Moselle	MUNSTER	57670
Moselle	BENESTROFF	57670
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	BERLING	57370
Bas-Rhin	VOLKSBERG	67290
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Bas-Rhin	WEISLINGEN	67290
Moselle	MOUSSEY	57770
Moselle	SAINT-GEORGES	57830
Moselle	HATTIGNY	57790
Bas-Rhin	ROMANSWILLER	67310
Moselle	HENRIDORFF	57820
Bas-Rhin	WEYER	67320
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Moselle	NEUFMOULINS	57830
Moselle	VASPERVILLER	57560
Moselle	RHODES	57810
Moselle	HULTEHOUSE	57820
Moselle	HANGVILLER	57370
Moselle	XOUAXANGE	57830
Bas-Rhin	BUST	67320
Moselle	NIDERVILLER	57565
Moselle	VOYER	57560
Bas-Rhin	SPARSBACH	67340
Moselle	FLEISHEIM	57635
Moselle	VIEUX-LIXHEIM	57635
Moselle	VESCHEIM	57370

Département	Commune	CP
Moselle	REDING	57445
Moselle	BELLES-FORETS	57930
Bas-Rhin	PETERSBACH	67290
Moselle	LOUDREFING	57670
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Moselle	HERMELANGE	57790
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Moselle	WALTEMBOURG	57370
Moselle	GARREBOURG	57820
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Moselle	DABO	57850
Bas-Rhin	FURCHHAUSEN	67700
Bas-Rhin	DIEDENDORF	67260
Moselle	GUINZELING	57670
Bas-Rhin	WINGEN-SUR-MODER	67290
Bas-Rhin	ZEHNACKER	67310
Bas-Rhin	RATZWILLER	67430
Moselle	METAIRIES-SAINT-QUIRIN	57560
Moselle	LOSTROFF	57670
Bas-Rhin	KIRRBERG	67320
Moselle	LUTZELBOURG	57820
Moselle	GELUCOURT	57260
Moselle	DIANE-CAPELLE	57830
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Moselle	BIDESTROFF	57260
Bas-Rhin	PUBERG	67290
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Moselle	POSTROFF	57930
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	67330
Bas-Rhin	PFALZWEYER	67320
Bas-Rhin	WEITERSWILLER	67340
Bas-Rhin	REUTENBOURG	67440
Moselle	OBERSTINZEL	57930
Moselle	WINTERSBOURG	57635
Bas-Rhin	OTTERSWILLER	67700
Moselle	LIXHEIM	57635
Moselle	ASSENONCOURT	57260
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Moselle	FOULCREY	57830
Bas-Rhin	MONSWILLER	67700
Moselle	HASELBOURG	57850
Moselle	LORQUIN	57790
Moselle	HERANGE	57635
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Moselle	ABRESCHVILLER	57560
Moselle	LHOR	57670
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Moselle	HARREBERG	57870
Bas-Rhin	SAINT-JEAN-SAVERNE	67700
Bas-Rhin	WALDOLWISHEIM	67700
Bas-Rhin	NEUWILLER-LES-SAVERNE	67330
Moselle	DOLVING	57400
Bas-Rhin	ESCHWILLER	67320

EJ : CH DE SARREBOURG (570015099)
ET : CH SAINT-NICOLAS DE SARREBOURG (570000117)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	REINHARDSMUNSTER	67440
Moselle	PLAINE-DE-WALSCH	57870
Bas-Rhin	COSSWILLER	67310
Bas-Rhin	GOERLINGEN	67320
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Bas-Rhin	ESCHBOURG	67320

Département	Commune	CP
Moselle	FRAQUELFING	57790
Bas-Rhin	STEINBOURG	67790
Bas-Rhin	SAVERNE	67700
Moselle	GONDREXANGE	57815
Moselle	AZOUDANGE	57810
Moselle	DANNELBOURG	57820
Bas-Rhin	GUNGWILLER	67320
Moselle	GIVRYCOURT	57670

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	DESSELING	57260
Moselle	RECHICOURT-LE-CHATEAU	57810
Bas-Rhin	GOERLINGEN	67320
Moselle	HOMMARTING	57405
Bas-Rhin	WOLSCHHEIM	67700
Moselle	ZOMMANGE	57260
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Moselle	GUNTZVILLER	57405
Bas-Rhin	THAL-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	KLEINGOEFT	67440
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Moselle	ASSENONCOURT	57260
Moselle	VASPERVILLER	57560
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	VILSBERG	57370
Bas-Rhin	WASSELONNE	67310
Bas-Rhin	RATZWILLER	67430
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450
Moselle	FOULCREY	57830
Moselle	HOMMERT	57870
Moselle	GUINZELING	57670
Moselle	CUTTING	57260
Moselle	LHOR	57670
Bas-Rhin	ASSWILLER	67320
Bas-Rhin	SPARSBACH	67340
Bas-Rhin	ZITTERSHEIM	67290
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Moselle	BASSING	57260
Moselle	KERPRICH-AUX-BOIS	57830
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Moselle	SAINT-QUIRIN	57560
Moselle	LOUDREFING	57670
Bas-Rhin	FURCHHAUSEN	67700
Moselle	LANDANGE	57830
Bas-Rhin	ROMANSWILLER	67310
Moselle	MOLRING	57670
Moselle	LIXHEIM	57635
Moselle	FRAQUELFING	57790
Bas-Rhin	HIRSCHLAND	67320
Bas-Rhin	WINGEN-SUR-MODER	67290
Moselle	HASELBOURG	57850
Bas-Rhin	PETERSBACH	67290
Bas-Rhin	SOMMERAU	67310

Département	Commune	CP
Moselle	LANGUIMBERG	57810
Moselle	HERANGE	57635
Moselle	GARREBOURG	57820
Bas-Rhin	HINSBOURG	67290
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Bas-Rhin	DIEMERINGEN	67430
Moselle	ZILLING	57370
Moselle	GONDREXANGE	57815
Moselle	IMLING	57400
Bas-Rhin	ESCHWILLER	67320
Moselle	MUNSTER	57670
Moselle	METTING	57370
Moselle	LORQUIN	57790
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Bas-Rhin	BURBACH	67260
Moselle	VESCHEIM	57370
Bas-Rhin	WOLFSKIRCHEN	67260
Moselle	HARREBERG	57870
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Moselle	PHALSBOURG	57370
Moselle	BARCHAIN	57830
Moselle	BETTBORN	57930
Moselle	FRIBOURG	57810
Moselle	XOUAXANGE	57830
Moselle	LOSTROFF	57670
Bas-Rhin	KIRRBERG	67320
Bas-Rhin	BAERENDORF	67320
Bas-Rhin	STRUTH	67290
Moselle	OBERSTINZEL	57930
Moselle	NIEDERSTINZEL	57930
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Bas-Rhin	HARSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	LA PETITE-PIERRE	67290
Moselle	DIANE-CAPELLE	57830
Bas-Rhin	SCHOENBOURG	67320
Bas-Rhin	HATTMATT	67330
Moselle	BIDESTROFF	57260
Moselle	BENESTROFF	57670
Moselle	HULTEHOUSE	57820
Bas-Rhin	SAVERNE	67700
Moselle	ROMELFING	57930
Bas-Rhin	FRIEDOLSHEIM	67490
Moselle	DOLVING	57400
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Bas-Rhin	ZEHNACKER	67310
Moselle	NIDERVILLER	57565
Moselle	HILBESHEIM	57400

EJ : CH DE SARREBOURG (570015099)
ET : CH SAINT-NICOLAS DE SARREBOURG (570000117)

Département	Commune	CP
Moselle	NITTING	57790
Bas-Rhin	LOCHWILLER	67440
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Bas-Rhin	BERG	67320
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	67330
Bas-Rhin	DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	THAL-DRULINGEN	67320
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Bas-Rhin	ESCHBOURG	67320
Moselle	AZOUDANGE	57810
Bas-Rhin	SARREWERDEN	67260
Bas-Rhin	SIEWILLER	67320
Moselle	WALSCHEID	57870
Moselle	TROISFONTAINES	57870
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Moselle	RHODES	57810
Moselle	GELUCOURT	57260
Moselle	TURQUESTEIN-BLANCRUPT	57560
Bas-Rhin	WEYER	67320
Moselle	GIVRYCOURT	57670
Bas-Rhin	HENGWILLER	67440
Bas-Rhin	WALDHAMBACH	67430
Moselle	VIEUX-LIXHEIM	57635
Moselle	SCHALBACH	57370
Bas-Rhin	SOMMERAU	67440
Moselle	LIDREZING	57340
Moselle	HESSE	57400
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Bas-Rhin	OTTWILLER	67320
Moselle	METAIRIES-SAINT-QUIRIN	57560
Moselle	LANGATTE	57400
Moselle	INSVILLER	57670
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Moselle	BICKENHOLTZ	57635
Bas-Rhin	NEUWILLER-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	EYWILLER	67320
Moselle	BUHL-LORRAINE	57400
Bas-Rhin	VOLKSBERG	67290
Moselle	SAINT-LOUIS	57820
Moselle	BERTHELMING	57930
Bas-Rhin	LOHR	67290
Bas-Rhin	RAUWILLER	67320
Moselle	PLAINE-DE-WALSCH	57870
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Bas-Rhin	BETSCHDORF	67660
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Bas-Rhin	CRASTATT	67310
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Moselle	SARREBOURG	57400
Moselle	WINTERSBOURG	57635
Bas-Rhin	MONSWILLER	67700
Moselle	WALTEMBOURG	57370

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	BETTWILLER	67320
Bas-Rhin	ALTWILLER	67260
Bas-Rhin	REUTENBOURG	67440
Bas-Rhin	HAEGEN	67700
Moselle	VOYER	57560
Moselle	HENRIDORFF	57820
Moselle	LAFRIMBOLLE	57560
Bas-Rhin	ECKARTSWILLER	67700
Bas-Rhin	BUST	67320
Moselle	GOSSELMING	57930
Bas-Rhin	COSSWILLER	67310
Moselle	MITTELBRONN	57370
Moselle	SARRALTROFF	57400
Bas-Rhin	DURSTEL	67320
Moselle	FENETRANGE	57930
Moselle	MOUSSEY	57770
Moselle	SAINT-GEORGES	57830
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Moselle	DANNELBOURG	57820
Bas-Rhin	ERCKARTSWILLER	67290
Moselle	BEBING	57830
Moselle	REDING	57445
Moselle	DABO	57850
Bas-Rhin	DIEDENDORF	67260
Bas-Rhin	PUBERG	67290
Moselle	GUEBLING	57260
Moselle	HAUT-CLOCHER	57400
Moselle	FLEISHEIM	57635
Bas-Rhin	JETTERSWILLER	67440
Bas-Rhin	WEISLINGEN	67290
Moselle	BROUVILLER	57635
Bas-Rhin	REXINGEN	67320
Moselle	ASPACH	57790
Moselle	POSTROFF	57930
Bas-Rhin	ROSTEIG	67290
Bas-Rhin	KNOERSHEIM	67310
Moselle	BOURSCHEID	57370
Bas-Rhin	OTTERSTHAL	67700
Moselle	NIDERHOFF	57560
Moselle	RICHEVAL	57830
Bas-Rhin	WALDOLWISHEIM	67700
Bas-Rhin	PFALZWEYER	67320
Bas-Rhin	SCHWENHEIM	67440
Bas-Rhin	STEINBOURG	67790
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Moselle	BROUDERDORFF	57565
Moselle	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	57370
Moselle	HERTZING	57830
Moselle	LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN	57790
Moselle	LUTZELBOURG	57820
Bas-Rhin	SAINT-JEAN-SAVERNE	67700
Bas-Rhin	MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	GUNGWILLER	67320
Bas-Rhin	GOTTENHOUSE	67700
Moselle	BELLES-FORETS	57930

EJ : CH DE SARREBOURG (570015099)
ET : CH SAINT-NICOLAS DE SARREBOURG (570000117)

Département	Commune	CP
Moselle	VECKERSVILLER	57370
Bas-Rhin	DIMBSTHAL	67440
Moselle	HELLERING-LES-FENETRANGE	57930
Moselle	ARZVILLER	57405
Bas-Rhin	OTTERSWILLER	67700
Moselle	IBIGNY	57830
Moselle	ABRESCHVILLER	57560
Moselle	NEUFMOULINS	57830
Moselle	HATTIGNY	57790
Bas-Rhin	RIMSDORF	67260
Bas-Rhin	DETTWILLER	67490
Moselle	NEBING	57670
Moselle	HARTZVILLER	57870
Bas-Rhin	MACKWILLER	67430
Bas-Rhin	ADAMSWILLER	67320
Bas-Rhin	TIEFFENBACH	67290
Bas-Rhin	WIMMENAU	67290

Département	Commune	CP
Moselle	HEMING	57830
Moselle	MITTERSHEIM	57930
Moselle	SCHNECKENBUSCH	57400
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	67330
Moselle	SAINT-JEAN-DE-BASSEL	57930
Moselle	HANGVILLER	57370
Moselle	BERLING	57370
Bas-Rhin	WEITERSWILLER	67340
Moselle	HERMELANGE	57790
Bas-Rhin	FROHMUHL	67290
Bas-Rhin	REINHARDSMUNSTER	67440
Moselle	SAINT-JEAN-KOURTZERODE	57370

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0077 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Groupe UNEOS sur le site de l'HAD UNEOS à Metz (FINESS EJ : 570023630 ; FINESS ET : 570031856)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Groupe UNEOS (FINESS EJ : 570023630) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site de l'HAD UNEOS à Metz (FINESS ET : 570031856), sis 13, Rue de Champagne – 57050 METZ ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 6 Lorraine Nord, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 4 implantations pour la mention socle, 1 à 4 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 4 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Groupe UNEOS sur le site de l'HAD UNEOS à Metz dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Groupe UNEOS sur le site de l'HAD UNEOS à Metz répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Groupe UNEOS (FINESS EJ : 570023630) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD UNEOS à Metz (FINESS ET : 570031856), sis 13, Rue de Champagne – 57050 METZ, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	SAINT-JURE	57420
Moselle	XOCOURT	57590
Moselle	BOUZONVILLE	57320
Moselle	HANNOCOURT	57590
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Moselle	HELSTROFF	57220
Moselle	DELME	57590
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Moselle	SANRY-SUR-NIED	57530
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	BURTONCOURT	57220
Moselle	ENNERY	57365
Moselle	LES ETANGS	57530
Moselle	HARGARTEN-AUX-MINES	57550
Moselle	GUERSTLING	57320
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Moselle	SECOURT	57420
Moselle	VITTONCOURT	57580
Moselle	JURY	57245
Moselle	POURNOY-LA-CHETIVE	57420
Moselle	CHATEAU-ROUGE	57320
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Moselle	MONDELANGE	57300
Moselle	TALANGE	57525
Moselle	MANY	57380
Moselle	CHIEULLES	57070
Moselle	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	LESSE	57580
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Moselle	MONTIGNY-LES-METZ	57950
Moselle	TRAGNY	57580
Moselle	MONCHEUX	57420
Moselle	ORIOCOURT	57590
Moselle	SILLEGNY	57420
Moselle	REMERING	57550
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	REZONVILLE-VIONVILLE	57130
Moselle	POUILLY	57420
Moselle	TETERCHEN	57220
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57645
Moselle	VIVIERS	57590
Moselle	CHESNY	57245
Moselle	OBERVISSE	57220
Moselle	LONGEVILLE-LES-METZ	57050
Moselle	ARS-SUR-MOSELLE	57130
Moselle	GLATIGNY	57530
Moselle	FOULIGNY	57220
Moselle	VANY	57070
Moselle	MARANGE-ZONDRANGE	57690
Moselle	COURCELLES-SUR-NIED	57530
Moselle	HAUCONCOURT	57280
Moselle	BERVILLER-EN-MOSELLE	57550
Moselle	FONTENY	57590
Moselle	BRULANGE	57340
Moselle	VILLERS-STONCOURT	57530
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Moselle	LE BAN-SAINT-MARTIN	57050
Moselle	HAYES	57530
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Moselle	MEY	57070
Moselle	MARANGE-SILVANGE	57535
Moselle	POMMERIEUX	57420
Moselle	CHARLY-ORADOUR	57640
Moselle	COINCY	57530
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Moselle	SAULNY	57140
Moselle	HINCKANGE	57220
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	HEMILLY	57690
Moselle	REMELFANG	57320
Moselle	CHEMERY-LES-DEUX	57320
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	RAVILLE	57530
Moselle	VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	VAUDRECHING	57320
Moselle	OTTONVILLE	57220
Moselle	VOIMHAUT	57580
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Moselle	SILLY-SUR-NIED	57530
Moselle	FEVES	57280
Moselle	CHATEL-SAINT-GERMAIN	57160
Moselle	SERVIGNY-LES-RAVILLE	57530
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Moselle	HAN-SUR-NIED	57580

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	THIMONVILLE	57580
Moselle	LAQUENEXY	57530
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Moselle	VAUX	57130
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Moselle	AMANVILLERS	57865
Moselle	CHANVILLE	57580
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Moselle	NOISSEVILLE	57645
Moselle	ADAINCOURT	57580
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Moselle	BANNAY	57220
Moselle	SCHWERDORFF	57320
Moselle	FLEVY	57365
Moselle	MOMERSTROFF	57220
Moselle	NORROY-LE-VENEUR	57140
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	VIGY	57640
Moselle	VALMUNSTER	57220
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Moselle	ALZING	57320
Moselle	FEY	57420
Moselle	ANTILLY	57640
Moselle	SORBEY	57580
Meuse	PAREID	55160
Moselle	GORZE	57680
Moselle	COUME	57220
Moselle	MAIZEROY	57530
Moselle	GOMELANGE	57220
Moselle	PONTOY	57420
Moselle	NIDERVILLER	57565
Moselle	GUINKIRCHEN	57220
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	PIERREVILLERS	57120
Moselle	VULMONT	57420
Moselle	VATIMONT	57580
Moselle	LIEHON	57420
Moselle	HAGONDANGE	57300
Moselle	BIONVILLE-SUR-NIED	57220
Moselle	LUCY	57590
Moselle	FILSTROFF	57320
Moselle	RONCOURT	57860
Moselle	LEMONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Moselle	GUINGLANGE	57690
Moselle	HALLERING	57690
Moselle	HERNY	57580
Moselle	VIGNY	57420
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Moselle	VRY	57640
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160

Département	Commune	CP
Moselle	BACOURT	57590
Moselle	VERNY	57420
Moselle	SOLGNE	57420
Moselle	JUSSY	57130
Moselle	PLESNOIS	57140
Moselle	BREHAIN	57340
Moselle	SILLY-EN-SAULNOIS	57420
Moselle	MARIEULLES	57420
Moselle	AUBE	57580
Moselle	ROUPELDANGE	57220
Moselle	COURCELLES-CHAUSSY	57530
Moselle	SAILLY-ACHATEL	57420
Moselle	PELTRE	57245
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Moselle	ARRY	57680
Moselle	ORON	57590
Moselle	PAGNY-LES-GOIN	57420
Moselle	OBERDORFF	57320
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Moselle	ROMBAS	57120
Moselle	CHENOIS	57580
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Moselle	PIBLANGE	57220
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	SAINTE-RUFFINE	57130
Moselle	FREMERY	57590
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Moselle	JOUY-AUX-ARCHES	57130
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Moselle	BEUX	57580
Moselle	CHERISEY	57420
Moselle	MARLY	57155
Moselle	SAINT-FRANCOIS-LACROIX	57320
Moselle	METZ	57050
Moselle	COIN-SUR-SEILLE	57420
Moselle	BROUCK	57220
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Moselle	ANCY-DORNOT	57130
Moselle	SAINT-HUBERT	57640
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Moselle	COLMEN	57320
Moselle	ANZELING	57320
Moselle	NOUILLY	57645
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Moselle	LORRY-LES-METZ	57050
Meuse	HARVILLE	55160
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Moselle	VOLMERANGE-LES-BOULAY	57220
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Moselle	LESSY	57160
Moselle	MERTEN	57550
Moselle	EBLANGE	57220
Moselle	METZ	57000
Moselle	MAINVILLERS	57380
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Moselle	SANRY-LES-VIGY	57640
Moselle	LEMUD	57580
Moselle	METZ	57070
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Moselle	HOLACOURT	57380
Moselle	COLLIGNY-MAIZERY	57530
Moselle	PLAPPEVILLE	57050
Moselle	MENSKIRCH	57320
Moselle	VILLING	57550
Moselle	BOULAY-MOSELLE	57220
Moselle	LOUVIGNY	57420
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Moselle	VARSBERG	57880
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Moselle	CHEMINOT	57420
Moselle	GRAVELOTTE	57130
Moselle	FLEURY	57420
Moselle	BAZONCOURT	57530
Moselle	ARRIANCE	57580
Moselle	MARSILLY	57530
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Moselle	MEGANGE	57220
Moselle	ROZERIEULLES	57160
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Moselle	AUGNY	57685
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57530
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Moselle	BECHY	57580
Moselle	ARS-LAQUENEXY	57530
Moselle	SAINT-JULIEN-LES-METZ	57070
Moselle	RETONFEY	57645
Moselle	TROMBORN	57320
Moselle	CONDE-NORTHEN	57220
Moselle	MECLEUVES	57245
Moselle	NOVEANT-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	NIEDERVISSE	57220
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	SEMECOURT	57280
Moselle	ANCERVILLE	57580
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800

Département	Commune	CP
Meuse	MOULOTTE	55160
Moselle	CUVRY	57420
Moselle	WOIPPY	57140
Moselle	VELVING	57220
Moselle	ARGANCY	57640
Moselle	NARBEFONTAINE	57220
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Moselle	HEINING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	DENTING	57220
Moselle	VERNEVILLE	57130
Moselle	HOLLING	57220
Moselle	FREISTROFF	57320
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	GOIN	57420
Meuse	WOEL	55210
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Moselle	CHAILLY-LES-ENNERY	57365
Moselle	ORNY	57420
Moselle	BIBICHE	57320
Meuse	MAIZERAY	55160
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Moselle	BRETTNACH	57320
Moselle	MAIZIERES-LES-METZ	57280
Moselle	MOULINS-LES-METZ	57160
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Moselle	LIOCOURT	57590
Meuse	LABEUVILLE	55160
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	LA MAXE	57140
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	MALROY	57640
Moselle	FOSSIEUX	57590
Moselle	FOVILLE	57420
Moselle	AJONCOURT	57590
Moselle	DALSTEIN	57320
Moselle	VANTOUX	57070
Moselle	TINCRY	57590
Moselle	POURNOY-LA-GRASSE	57420
Moselle	PANGE	57530
Moselle	SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	57640
Moselle	LORRY-MARDIGNY	57420
Moselle	TREMERY	57300
Moselle	COIN-LES-CUVRY	57420
Moselle	CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	57220
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Moselle	BUCHY	57420

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	BRONVAUX	57535
Moselle	REMILLY	57580
Moselle	LUPPY	57580
Moselle	DALEM	57550
Moselle	ARRAINCOURT	57380
Moselle	FAILLY	57640
Moselle	AY-SUR-MOSELLE	57300
Moselle	CORNY-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	SAINTE-BARBE	57640
Moselle	SCY-CHAZELLES	57160

Département	Commune	CP
Moselle	EBERSVILLER	57320
Moselle	BETTANGE	57220
Moselle	BISTEN-EN-LORRAINE	57220
Moselle	NIEDERSTINZEL	57930
Moselle	HESTROFF	57320
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Moselle	CRAINCOURT	57590
Moselle	AMNEVILLE	57360
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	TINCRY	57590
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Moselle	LE BAN-SAINT-MARTIN	57050
Moselle	THIMONVILLE	57580
Moselle	HELSTROFF	57220
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Moselle	CHERISEY	57420
Moselle	LESSE	57580
Moselle	TREMERY	57300
Moselle	HOLLING	57220
Meuse	WOEL	55210
Moselle	HARGARTEN-AUX-MINES	57550
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Moselle	FOSSIEUX	57590
Moselle	VILLERS-STONCOURT	57530
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	FLEURY	57420
Moselle	SAINT-JULIEN-LES-METZ	57070
Moselle	MONTIGNY-LES-METZ	57950
Moselle	SILLY-EN-SAULNOIS	57420
Moselle	BRETTNACH	57320
Moselle	BIBICHE	57320
Moselle	ROMBAS	57120
Moselle	AUGNY	57685
Moselle	GUERSTLING	57320
Moselle	MOULINS-LES-METZ	57160
Moselle	ORNY	57420
Moselle	PAGNY-LES-GOIN	57420
Moselle	PLAPPEVILLE	57050
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Meuse	MOULOTTE	55160
Moselle	BIONVILLE-SUR-NIED	57220
Moselle	FILSTROFF	57320
Moselle	AMANVILLERS	57865

Département	Commune	CP
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57645
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Moselle	LA MAXE	57140
Moselle	SORBEY	57580
Meuse	JONVILLE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	VALMUNSTER	57220
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Moselle	VRY	57640
Moselle	ARRIANCE	57580
Moselle	POUILLY	57420
Moselle	SILLEGNY	57420
Moselle	VANTOUX	57070
Moselle	CRAINCOURT	57590
Meuse	HARVILLE	55160
Moselle	FOVILLE	57420
Moselle	CHESNY	57245
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	POURNOY-LA-GRASSE	57420
Moselle	MANY	57380
Moselle	LEMONCOURT	57590
Moselle	BOUZONVILLE	57320
Moselle	GUINKIRCHEN	57220
Moselle	HEMILLY	57690
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Moselle	ARS-LAQUENEXY	57530
Moselle	CHENOIS	57580
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Moselle	TALANGE	57525
Moselle	GLATIGNY	57530
Moselle	HAYES	57530
Moselle	PONTOY	57420
Moselle	CONDE-NORTHEN	57220
Meuse	PAREID	55160
Moselle	PLESNOIS	57140
Moselle	ENNERY	57365
Moselle	CHIEULLES	57070
Moselle	METZ	57000
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Moselle	BOULAY-MOSELLE	57220
Moselle	NOVEANT-SUR-MOSELLE	57680

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Moselle	FOULIGNY	57220
Moselle	MEY	57070
Moselle	SANRY-SUR-NIED	57530
Moselle	BUCHY	57420
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Moselle	BECHY	57580
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Moselle	NIEDERVISSE	57220
Moselle	MECLEUVES	57245
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57530
Moselle	BRULANGE	57340
Moselle	ARS-SUR-MOSELLE	57130
Moselle	ROUPELDANGE	57220
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Moselle	DENTING	57220
Moselle	BERVILLER-EN-MOSELLE	57550
Moselle	ANCERVILLE	57580
Moselle	XOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	PIERREVILLERS	57120
Moselle	REMILLY	57580
Moselle	VIVIERS	57590
Moselle	FAILLY	57640
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Moselle	COIN-LES-CUVRY	57420
Moselle	HOLACOURT	57380
Moselle	LIOCOURT	57590
Moselle	MARLY	57155
Moselle	MARIEULLES	57420
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Moselle	LONGEVILLE-LES-METZ	57050
Moselle	GOIN	57420
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Moselle	NOISSEVILLE	57645
Moselle	TETERCHEN	57220
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	COIN-SUR-SEILLE	57420
Moselle	CHEMERY-LES-DEUX	57320
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Moselle	SAINTE-BARBE	57640
Moselle	VAUX	57130
Moselle	LESSY	57160
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Moselle	LAQUENEXY	57530
Moselle	SECOURT	57420

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	MALROY	57640
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Moselle	EBERSVILLER	57320
Moselle	MAIZIERES-LES-METZ	57280
Moselle	CUVRY	57420
Moselle	HANNOCOURT	57590
Meuse	LABEUVILLE	55160
Moselle	REZONVILLE-VIONVILLE	57130
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Moselle	COUME	57220
Moselle	LOUVIGNY	57420
Moselle	CORNY-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	BROUCK	57220
Moselle	OBERDORFF	57320
Moselle	GRAVELOTTE	57130
Moselle	GUINGLANGE	57690
Moselle	SAINTE-RUFFINE	57130
Moselle	FEY	57420
Moselle	FEVES	57280
Moselle	EBLANGE	57220
Moselle	CHATEAU-ROUGE	57320
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Moselle	VOLMERANGE-LES-BOULAY	57220
Moselle	LORRY-MARDIGNY	57420
Moselle	MARANGE-SILVANGE	57535
Moselle	MEGANGE	57220
Moselle	MOMERSTROFF	57220
Moselle	BETTANGE	57220
Moselle	COURCELLES-CHAUSSY	57530
Moselle	NORROY-LE-VENEUR	57140
Moselle	ANZELING	57320
Moselle	FLOCOURT	57580
Moselle	DELME	57590
Moselle	BANNAY	57220
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Moselle	HAGONDANGE	57300
Moselle	NOUILLY	57645
Moselle	HESTROFF	57320
Moselle	CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	57220
Moselle	FREMERY	57590
Moselle	BACOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	POURNOY-LA-CHETIVE	57420
Moselle	VELVING	57220
Moselle	HERNY	57580
Moselle	CHEMINOT	57420
Moselle	JOUY-AUX-ARCHES	57130
Moselle	METZ	57070
Moselle	MAINVILLERS	57380
Moselle	ADAINCOURT	57580
Moselle	COLMEN	57320
Moselle	HALLERING	57690
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Moselle	SAINT-JURE	57420
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meuse	MAIZERAY	55160
Moselle	AUBE	57580
Moselle	GORZE	57680
Moselle	SAULNY	57140
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Moselle	LIEHON	57420
Moselle	HEINING-LES-BOUZONVILLE	57320
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	CHATEL-SAINT-GERMAIN	57160
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	VERNY	57420
Moselle	VITTONCOURT	57580
Moselle	VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	SERVIGNY-LES-RAVILLE	57530
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Moselle	ORON	57590
Moselle	VULMONT	57420
Moselle	TRAGNY	57580
Moselle	BRONVAUX	57535
Moselle	MARSILLY	57530
Moselle	BISTEN-EN-LORRAINE	57220
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Moselle	ARGANCY	57640
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	RETONFEY	57645
Moselle	LORRY-LES-METZ	57050
Moselle	REMERING	57550
Moselle	MERTEN	57550
Moselle	TROMBORN	57320
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Moselle	HINCKANGE	57220
Moselle	MENSKIRCH	57320

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Moselle	NARBEFONTAINE	57220
Moselle	FREISTROFF	57320
Moselle	BAZONCOURT	57530
Moselle	SCY-CHAZELLES	57160
Moselle	ROZERIEULLES	57160
Moselle	VIGY	57640
Moselle	SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	57640
Moselle	FONTENY	57590
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Moselle	AMNEVILLE	57360
Moselle	BEUX	57580
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Moselle	VAUDRECHING	57320
Moselle	BURTONCOURT	57220
Moselle	SCHWERDORFF	57320
Moselle	JUVILLE	57590
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	MONDELANGE	57300
Moselle	JUSSY	57130
Moselle	SAILLY-ACHATEL	57420
Moselle	LEMUD	57580
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Moselle	AY-SUR-MOSELLE	57300
Moselle	DALEM	57550
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Moselle	MARANGE-ZONDRANGE	57690
Moselle	OBERVISSE	57220
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	HAN-SUR-NIED	57580
Moselle	ANCY-DORNOT	57130
Moselle	VILLING	57550
Moselle	METZ	57050
Moselle	SILLY-SUR-NIED	57530
Moselle	VIGNY	57420
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Moselle	LES ETANGS	57530
Moselle	VARSBERG	57880
Moselle	FLEVY	57365
Moselle	PELTRE	57245
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Moselle	HAUCONCOURT	57280
Moselle	LUCY	57590
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	GOMELANGE	57220
Moselle	POMMERIEUX	57420
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Moselle	ARRY	57680
Moselle	RONCOURT	57860
Moselle	ALZING	57320
Moselle	ORIOCOURT	57590

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	SOLGNE	57420
Moselle	VERNEVILLE	57130
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Moselle	CHARLY-ORADOUR	57640
Moselle	SAINT-HUBERT	57640
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Moselle	VATIMONT	57580
Moselle	VANY	57070
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	ARRAINCOURT	57380
Moselle	SANRY-LES-VIGY	57640
Moselle	WOIPPY	57140
Moselle	AJONCOURT	57590
Moselle	OTTONVILLE	57220
Moselle	COURCELLES-SUR-NIED	57530
Moselle	JURY	57245
Moselle	SEMECOURT	57280
Moselle	LUPPY	57580
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Moselle	RAVILLE	57530

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Moselle	BREHAIN	57340
Moselle	MAIZEROY	57530
Moselle	PANGE	57530
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Moselle	SAINT-FRANCOIS-LACROIX	57320
Moselle	ANTILLY	57640
Moselle	VOIMHAUT	57580
Moselle	COLLIGNY-MAIZERY	57530
Moselle	REMELFANG	57320
Moselle	CHAILLY-LES-ENNERY	57365
Moselle	COINCY	57530
Moselle	PIBLANGE	57220
Moselle	MONCHEUX	57420
Moselle	CHANVILLE	57580
Moselle	DALSTEIN	57320
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	POMMERIEUX	57420
Moselle	FOVILLE	57420
Moselle	SAINT-JURE	57420
Moselle	BEUX	57580
Moselle	HINCKANGE	57220
Moselle	GUERSTLING	57320
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	HERNY	57580
Moselle	VARSBERG	57880
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	FILSTROFF	57320
Moselle	MONCHEUX	57420
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Moselle	ROMBAS	57120
Moselle	CUVRY	57420
Moselle	CHERISEY	57420
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Moselle	HAN-SUR-NIED	57580
Moselle	MALROY	57640
Moselle	MARSILLY	57530
Moselle	SAINT-FRANCOIS-LACROIX	57320
Moselle	JUSSY	57130
Moselle	COINCY	57530
Moselle	JURY	57245
Moselle	LIEHON	57420
Moselle	VERNY	57420
Moselle	HOLLING	57220
Moselle	HANNOCOURT	57590

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Moselle	COLLIGNY-MAIZERY	57530
Moselle	LUPPY	57580
Moselle	MARIEULLES	57420
Moselle	AUBE	57580
Meuse	HARVILLE	55160
Moselle	ARS-LAQUENEXY	57530
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Moselle	REMELFANG	57320
Moselle	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	MENSKIRCH	57320
Moselle	MONTIGNY-LES-METZ	57950
Moselle	SAILLY-ACHATEL	57420
Moselle	CHATEL-SAINT-GERMAIN	57160
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Moselle	COIN-LES-CUVRY	57420
Moselle	MAIZEROY	57530
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Moselle	COUME	57220
Moselle	AY-SUR-MOSELLE	57300
Moselle	BISTEN-EN-LORRAINE	57220
Meuse	WOEL	55210
Moselle	HAYES	57530
Moselle	VIVIERS	57590
Moselle	FOULIGNY	57220

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	SOLGNE	57420
Moselle	OTTONVILLE	57220
Moselle	SECOURT	57420
Moselle	SAINT-HUBERT	57640
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Moselle	LIOCOURT	57590
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	POUILLY	57420
Moselle	FONTENY	57590
Moselle	HEINING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	CONDE-NORTHEN	57220
Moselle	BAZONCOURT	57530
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Moselle	BRETTNACH	57320
Moselle	BROUCK	57220
Moselle	VRY	57640
Moselle	SAINTE-BARBE	57640
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Moselle	OBERDORFF	57320
Moselle	SAINTE-RUFFINE	57130
Moselle	NORROY-LE-VENEUR	57140
Moselle	PANGE	57530
Moselle	THIMONVILLE	57580
Moselle	CHIEULLES	57070
Moselle	REMILLY	57580
Moselle	RONCOURT	57860
Moselle	METZ	57050
Moselle	CHESNY	57245
Moselle	LESSE	57580
Moselle	TALANGE	57525
Moselle	VILLERS-STONCOURT	57530
Meuse	MAIZERAY	55160
Moselle	SCHWERDORFF	57320
Moselle	VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	SORBEY	57580
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Moselle	VELVING	57220
Moselle	GLATIGNY	57530
Moselle	PIERREVILLERS	57120
Moselle	VULMONT	57420
Moselle	LUCY	57590
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	VANY	57070
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	FAILLY	57640
Moselle	MANY	57380
Moselle	PLAPPEVILLE	57050
Moselle	LORRY-LES-METZ	57050

Département	Commune	CP
Moselle	MEY	57070
Moselle	TETERCHEN	57220
Moselle	BIONVILLE-SUR-NIED	57220
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Moselle	ANCY-DORNOT	57130
Moselle	HAGONDANGE	57300
Moselle	MARANGE-SILVANGE	57535
Moselle	SILLY-SUR-NIED	57530
Moselle	SILLEGNY	57420
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Moselle	MECLEUVES	57245
Meuse	PAREID	55160
Moselle	WOIPPY	57140
Moselle	LONGEVILLE-LES-METZ	57050
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Moselle	SEMECOURT	57280
Moselle	CHARLY-ORADOUR	57640
Moselle	REMERING	57550
Moselle	LES ETANGS	57530
Moselle	POURNOY-LA-CHETIVE	57420
Moselle	SANRY-LES-VIGY	57640
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	AMNEVILLE	57360
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Moselle	BACOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Moselle	GOIN	57420
Moselle	ROUPELDANGE	57220
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	VILLING	57550
Moselle	VOIMHAUT	57580
Moselle	NIEDERVISSE	57220
Moselle	LOUVIGNY	57420
Moselle	PAGNY-LES-GOIN	57420
Moselle	HOLACOURT	57380
Moselle	AUGNY	57685
Moselle	COIN-SUR-SEILLE	57420
Moselle	METZ	57070
Moselle	COURCELLES-CHAUSSY	57530
Moselle	METZ	57000
Moselle	SAULNY	57140
Moselle	VERNEVILLE	57130
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57530
Moselle	CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	57220
Moselle	BERVILLER-EN-MOSELLE	57550

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	GUINKIRCHEN	57220
Moselle	FREISTROFF	57320
Moselle	BANNAY	57220
Moselle	BIBICHE	57320
Moselle	ARGANCY	57640
Moselle	PELTRE	57245
Moselle	SANRY-SUR-NIED	57530
Moselle	XOCOURT	57590
Moselle	MERTEN	57550
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Moselle	ARRY	57680
Moselle	HALLERING	57690
Moselle	PONTOY	57420
Moselle	GOMELANGE	57220
Moselle	RETONFEY	57645
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Moselle	VIGY	57640
Moselle	MEGANGE	57220
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Moselle	CHANVILLE	57580
Moselle	OBERVISSE	57220
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Moselle	CHEMERY-LES-DEUX	57320
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	BREHAIN	57340
Moselle	DENTING	57220
Moselle	NOVEANT-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	LE BAN-SAINT-MARTIN	57050
Moselle	MOMERSTROFF	57220
Moselle	JOUY-AUX-ARCHES	57130
Moselle	BOULAY-MOSELLE	57220
Moselle	PLESNOIS	57140
Moselle	CRAINCOURT	57590
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Moselle	FEVES	57280
Moselle	RAVILLE	57530
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Moselle	MOULINS-LES-METZ	57160
Moselle	TREMERY	57300
Moselle	FLOCOURT	57580
Moselle	BRULANGE	57340
Moselle	VIGNY	57420
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Moselle	CHENOIS	57580
Moselle	ROZERIEULLES	57160
Moselle	NARBEFONTAINE	57220
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Moselle	BUCHY	57420
Moselle	DALEM	57550

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Moselle	LAQUENEXY	57530
Moselle	MAINVILLERS	57380
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	ARRAINCOURT	57380
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Moselle	SCY-CHAZELLES	57160
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Moselle	VITTONCOURT	57580
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Moselle	CHATEAU-ROUGE	57320
Moselle	AMANVILLERS	57865
Moselle	ANTILLY	57640
Moselle	ENNERY	57365
Moselle	ORNY	57420
Moselle	ORON	57590
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Moselle	ALZING	57320
Moselle	DELME	57590
Moselle	VANTOUX	57070
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Moselle	MONDELANGE	57300
Moselle	MARLY	57155
Moselle	VAUDRECHING	57320
Moselle	VOLMERANGE-LES-BOULAY	57220
Moselle	ARRIANCE	57580
Moselle	REZONVILLE-VIONVILLE	57130
Moselle	VATIMONT	57580
Moselle	MARANGE-ZONDRANGE	57690
Moselle	NOISSEVILLE	57645
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Moselle	COURCELLES-SUR-NIED	57530
Moselle	HEMILLY	57690
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Moselle	DALSTEIN	57320
Moselle	HESTROFF	57320
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Moselle	SERVIGNY-LES-RAVILLE	57530
Moselle	BECHY	57580
Moselle	BRONVAUX	57535
Moselle	GUINGLANGE	57690
Moselle	EBLANGE	57220
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57645
Moselle	HARGARTEN-AUX-MINES	57550
Moselle	ADAINCOURT	57580
Moselle	GRAVELOTTE	57130
Moselle	CORNY-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	MAIZIERES-LES-METZ	57280
Moselle	LEMONCOURT	57590
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Moselle	PIBLANGE	57220
Moselle	LESSY	57160
Moselle	TRAGNY	57580
Moselle	ANZELING	57320
Meuse	JONVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	LABEUVILLE	55160
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Moselle	BOUZONVILLE	57320
Moselle	FLEVY	57365
Moselle	FREMERY	57590
Moselle	HAUCONCOURT	57280
Moselle	VAUX	57130
Moselle	LEMUD	57580
Moselle	FLEURY	57420
Moselle	SAINT-JULIEN-LES-METZ	57070
Moselle	FOSSIEUX	57590
Meuse	MOULOTTE	55160
Moselle	ANCERVILLE	57580

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Moselle	AJONCOURT	57590
Moselle	SILLY-EN-SAULNOIS	57420
Moselle	ORIOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Moselle	BURTONCOURT	57220
Moselle	EBERSVILLER	57320
Moselle	TROMBORN	57320
Moselle	NOUILLY	57645
Moselle	ARS-SUR-MOSELLE	57130
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	LA MAXE	57140
Moselle	CHAILLY-LES-ENNERY	57365
Moselle	CHEMINOT	57420
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Moselle	POURNOY-LA-GRASSE	57420
Moselle	GORZE	57680
Moselle	FEY	57420
Moselle	BETTANGE	57220
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Moselle	TINCRY	57590
Moselle	COLMEN	57320
Moselle	LORRY-MARDIGNY	57420
Moselle	HELSTROFF	57220
Moselle	VALMUNSTER	57220
Moselle	SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	57640
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0088
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'AURAL sur le site de l'HAD AURAL Bergson (FINESS EJ : 670000652 ; FINESS ET : 670005479)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'AURAL (FINESS EJ : 670000652) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD AURAL Bergson (FINESS ET : 670005479), sis 5, Rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 4 implantations pour la mention socle, 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 3 implantations pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant toutefois que trois demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des trois dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que, pour la mention réadaptation, les modalités de prise en charge proposées, l'environnement dans lequel les soins seront prodigués, ainsi que les compétences mobilisées par les professionnels de santé sont suffisamment détaillés et répondent aux critères d'évaluation fixés par la réglementation en vigueur ;

Considérant que l'activité de réadaptation en HAD sera mise en œuvre dès obtention de l'autorisation, et que celle-ci contribue à répondre de manière adaptée aux besoins de santé de la population concernée, tout en s'inscrivant dans l'offre sanitaire actuelle ;

Considérant que cette autorisation s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres structures de santé et contribue à optimiser la gestion des parcours de soins, tout en préservant la cohérence de l'offre sanitaire territoriale ;

Considérant de ce qu'il précède que la demande d'autorisation d'HAD pour la mention réadaptation est jugée conforme aux exigences réglementaires posées par le Code de la santé publique ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'AURAL sur le site de l'HAD AURAL Bergson dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de l'AURAL sur le site de l'HAD AURAL Bergson répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'AURAL (FINESS EJ : 670000652) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD AURAL Bergson (FINESS ET : 670005479), sis 5, Rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	WOLFISHEIM	67202
Bas-Rhin	LA WANTZENAU	67610
Bas-Rhin	LIMERSHEIM	67150
Bas-Rhin	MUNDOLSHEIM	67450
Bas-Rhin	MITTELHAUSBERGEN	67206
Bas-Rhin	STRASBOURG	67000
Bas-Rhin	KUTTOLSHEIM	67520
Bas-Rhin	FEGERSHEIM	67640
Bas-Rhin	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203
Bas-Rhin	NIEDERHAUSBERGEN	67207
Bas-Rhin	BREUSCHWICKERSHEIM	67112
Bas-Rhin	DURNINGEN	67270
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	STRASBOURG	67200
Bas-Rhin	NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	67370
Bas-Rhin	HANGENBIETEN	67980
Bas-Rhin	ERSTEIN	67150
Bas-Rhin	NORDHOUSE	67150
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-KOCHERSBERG	67117
Bas-Rhin	PFULGRIESHEIM	67370
Bas-Rhin	WIWERSHEIM	67370
Bas-Rhin	REICHSTETT	67116
Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400
Bas-Rhin	QUATZENHEIM	67117
Bas-Rhin	DINGSHEIM	67370
Bas-Rhin	FESSENHEIM-LE-BAS	67117
Bas-Rhin	GEISPOLSHEIM	67118
Bas-Rhin	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	67370
Bas-Rhin	KIENHEIM	67270
Bas-Rhin	LINGOLSHEIM	67380
Bas-Rhin	GERSTHEIM	67150
Bas-Rhin	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	67370

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	ITTENHEIM	67117
Bas-Rhin	PLOBSHEIM	67115
Bas-Rhin	SOUFFELWEYERSHEIM	67460
Bas-Rhin	BOLSENHEIM	67150
Bas-Rhin	OBENHEIM	67230
Bas-Rhin	ACHENHEIM	67204
Bas-Rhin	TRUCHTERSHEIM	67370
Bas-Rhin	DAUBENSAND	67150
Bas-Rhin	ENTZHEIM	67960
Bas-Rhin	ICHTRATZHEIM	67640
Bas-Rhin	HOENHEIM	67800
Bas-Rhin	OSTHOUSE	67150
Bas-Rhin	SCHAEFFERSHEIM	67150
Bas-Rhin	UTTENHEIM	67150
Bas-Rhin	BERSTETT	67370
Bas-Rhin	HINDISHEIM	67150
Bas-Rhin	STRASBOURG	67100
Bas-Rhin	HIPSHEIM	67150
Bas-Rhin	WILLGOTTHEIM	67370
Bas-Rhin	VENDENHEIM	67550
Bas-Rhin	HURTIGHEIM	67117
Bas-Rhin	BISCHHEIM	67800
Bas-Rhin	LAMPERTHEIM	67450
Bas-Rhin	BLAESHEIM	67113
Bas-Rhin	OSTWALD	67540
Bas-Rhin	ECKBOLSHEIM	67201
Bas-Rhin	SCHILTIGHEIM	67300
Bas-Rhin	KOLBSHEIM	67120
Bas-Rhin	WESTHOUSE	67230
Bas-Rhin	SCHNERSHEIM	67370
Bas-Rhin	HOLTZHEIM	67810
Bas-Rhin	STUTZHEIM-OFFENHEIM	67370
Bas-Rhin	GOUGENHEIM	67270
Bas-Rhin	ESCHAU	67114
Bas-Rhin	ECKWERSHEIM	67550
Bas-Rhin	OBERHAUSBERGEN	67205
Bas-Rhin	OSTHOFFEN	67990
Bas-Rhin	HANDSCHUHEIM	67117
Bas-Rhin	LIPSHEIM	67640

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	NORDHOUSE	67150
Bas-Rhin	TRUCHTERSHEIM	67370
Bas-Rhin	WIWERSHEIM	67370
Bas-Rhin	LIMERSHEIM	67150
Bas-Rhin	ENTZHEIM	67960
Bas-Rhin	MITTELHAUSBERGEN	67206
Bas-Rhin	SCHILTIGHEIM	67300
Bas-Rhin	LA WANTZENAU	67610
Bas-Rhin	STUTZHEIM-OFFENHEIM	67370
Bas-Rhin	WILLGOTTHEIM	67370
Bas-Rhin	WESTHOUSE	67230
Bas-Rhin	LIPSHEIM	67640
Bas-Rhin	ERSTEIN	67150
Bas-Rhin	ESCHAU	67114
Bas-Rhin	LINGOLSHEIM	67380
Bas-Rhin	OSTWALD	67540
Bas-Rhin	PFULGRIESHEIM	67370
Bas-Rhin	SCHNERSHEIM	67370
Bas-Rhin	OSTHOUSE	67150
Bas-Rhin	BERSTETT	67370
Bas-Rhin	STRASBOURG	67000
Bas-Rhin	NIEDERHAUSBERGEN	67207
Bas-Rhin	HIPSHEIM	67150
Bas-Rhin	HANGENBIETEN	67980
Bas-Rhin	NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	67370
Bas-Rhin	VENDENHEIM	67550
Bas-Rhin	GERSTHEIM	67150
Bas-Rhin	KUTTOLSHEIM	67520
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	BREUSCHWICKERSHEIM	67112
Bas-Rhin	DAUBENSAND	67150
Bas-Rhin	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	67370
Bas-Rhin	HOLTZHEIM	67810
Bas-Rhin	HOENHEIM	67800
Bas-Rhin	GOUGENHEIM	67270
Bas-Rhin	KIENHEIM	67270

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203
Bas-Rhin	MUNDOLSHEIM	67450
Bas-Rhin	QUATZENHEIM	67117
Bas-Rhin	ECKWERSHEIM	67550
Bas-Rhin	FEGERSHEIM	67640
Bas-Rhin	FESSENHEIM-LE-BAS	67117
Bas-Rhin	GEISPOLSHEIM	67118
Bas-Rhin	OSTHOFFEN	67990
Bas-Rhin	ECKBOLSHEIM	67201
Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400
Bas-Rhin	BOLSENHEIM	67150
Bas-Rhin	SOUFFELWEYERSHEIM	67460
Bas-Rhin	ITTENHEIM	67117
Bas-Rhin	DINGSHEIM	67370
Bas-Rhin	OBERHAUSBERGEN	67205
Bas-Rhin	REICHSTETT	67116
Bas-Rhin	ACHENHEIM	67204
Bas-Rhin	DURNINGEN	67270
Bas-Rhin	WOLFISHEIM	67202
Bas-Rhin	OBENHEIM	67230
Bas-Rhin	ICHTRATZHEIM	67640
Bas-Rhin	PLOBSHEIM	67115
Bas-Rhin	STRASBOURG	67100
Bas-Rhin	KOLBSHEIM	67120
Bas-Rhin	SCHAEFFERSHEIM	67150
Bas-Rhin	BISCHHEIM	67800
Bas-Rhin	STRASBOURG	67200
Bas-Rhin	BLAESHEIM	67113
Bas-Rhin	LAMPERTHEIM	67450
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-KOCHERSBERG	67117
Bas-Rhin	HANDSCHUHEIM	67117
Bas-Rhin	UTTENHEIM	67150
Bas-Rhin	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	67370
Bas-Rhin	HURTIGHEIM	67117
Bas-Rhin	HINDISHEIM	67150

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	STRASBOURG	67200
Bas-Rhin	LIMERSHEIM	67150
Bas-Rhin	TRUCHTERSHEIM	67370
Bas-Rhin	NIEDERHAUSBERGEN	67207
Bas-Rhin	SCHAEFFERSHEIM	67150
Bas-Rhin	HINDISHEIM	67150
Bas-Rhin	HANDSCHUHEIM	67117
Bas-Rhin	MUNDOLSHEIM	67450
Bas-Rhin	BISCHHEIM	67800
Bas-Rhin	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203
Bas-Rhin	OBENHEIM	67230
Bas-Rhin	HURTIGHEIM	67117
Bas-Rhin	PLOBSHEIM	67115
Bas-Rhin	WIWERSHEIM	67370
Bas-Rhin	KUTTOLSHEIM	67520
Bas-Rhin	OSTHOUSE	67150
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	WESTHOUSE	67230
Bas-Rhin	LIPSHEIM	67640
Bas-Rhin	REICHSTETT	67116
Bas-Rhin	FEGERSHEIM	67640
Bas-Rhin	HOENHEIM	67800
Bas-Rhin	VENDENHEIM	67550
Bas-Rhin	KOLBSHEIM	67120
Bas-Rhin	WOLFISHEIM	67202
Bas-Rhin	STUTZHEIM-OFFENHEIM	67370
Bas-Rhin	FESSENHEIM-LE-BAS	67117
Bas-Rhin	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	67370
Bas-Rhin	DAUBENSAND	67150
Bas-Rhin	DURNINGEN	67270
Bas-Rhin	OSTHOFFEN	67990
Bas-Rhin	DINGSHEIM	67370
Bas-Rhin	ECKWERSHEIM	67550
Bas-Rhin	ITTENHEIM	67117
Bas-Rhin	BOLSENHEIM	67150
Bas-Rhin	WILLGOTTHEIM	67370
Bas-Rhin	GEISPOLSHEIM	67118

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	QUATZENHEIM	67117
Bas-Rhin	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	67370
Bas-Rhin	OSTWALD	67540
Bas-Rhin	SCHILTIGHEIM	67300
Bas-Rhin	ENTZHEIM	67960
Bas-Rhin	BREUSCHWICKERSHEIM	67112
Bas-Rhin	ECKBOLSHEIM	67201
Bas-Rhin	STRASBOURG	67000
Bas-Rhin	LINGOLSHEIM	67380
Bas-Rhin	MITTELHAUSBERGEN	67206
Bas-Rhin	ESCHAU	67114
Bas-Rhin	SCHNERSHEIM	67370
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-KOCHERSBERG	67117
Bas-Rhin	PFULGRIESHEIM	67370
Bas-Rhin	LA WANTZENAU	67610
Bas-Rhin	BLAESHEIM	67113
Bas-Rhin	ICHTRATZHEIM	67640
Bas-Rhin	LAMPERTHEIM	67450
Bas-Rhin	STRASBOURG	67100
Bas-Rhin	ACHENHEIM	67204
Bas-Rhin	UTTENHEIM	67150
Bas-Rhin	HOLTZHEIM	67810
Bas-Rhin	NORDHOUSE	67150
Bas-Rhin	SOUFFELWEYERSHEIM	67460
Bas-Rhin	HANGENBIETEN	67980
Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400
Bas-Rhin	HIPSHEIM	67150
Bas-Rhin	KIENHEIM	67270
Bas-Rhin	OBERHAUSBERGEN	67205
Bas-Rhin	GERSTHEIM	67150
Bas-Rhin	BERSTETT	67370
Bas-Rhin	ERSTEIN	67150
Bas-Rhin	GOUGENHEIM	67270
Bas-Rhin	NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	67370

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0089
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Saint François sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François (FINESS EJ : 670000785 ; FINESS ET : 670008838)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Fondation Saint François (FINESS EJ : 670000785) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et réadaptation, sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François (FINESS ET : 670008838), sis 33, Rue des Aviateurs – 67502 HAGUENAU ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 4 implantations pour la mention socle et 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation ;

Considérant toutefois que trois demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des trois dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que, pour la mention réadaptation, les modalités de prise en charge proposées, l'environnement dans lequel les soins seront prodigués, ainsi que les compétences mobilisées par les professionnels de santé sont suffisamment détaillés et répondent aux critères d'évaluation fixés par la réglementation en vigueur ;

Considérant que l'activité de réadaptation en HAD sera mise en œuvre dès obtention de l'autorisation, et que celle-ci contribue à répondre de manière adaptée aux besoins de santé de la population concernée, tout en s'inscrivant dans l'offre sanitaire actuelle ;

Considérant que cette autorisation s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres structures de santé et contribue à optimiser la gestion des parcours de soins, tout en préservant la cohérence de l'offre sanitaire territoriale ;

Considérant de ce qu'il précède que la demande d'autorisation d'HAD pour la mention réadaptation est jugée conforme aux exigences réglementaires posées par le Code de la santé publique ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la Fondation Saint François sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de la Fondation Saint François sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Fondation Saint François (FINESS EJ : 670000785) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François (FINESS ET : 670008838), sis 33, Rue des Aviateurs – 67502 HAGUENAU, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	MAENNOLSHEIM	67700
Bas-Rhin	OBERDORF-SPACHBACH	67360
Bas-Rhin	SCHIRRHEIN	67240
Bas-Rhin	ENGWILLER	67350
Bas-Rhin	GEISWILLER-ZOEBERSDORF	67270
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Bas-Rhin	BERNOLSHEIM	67170
Bas-Rhin	ESCHWILLER	67320
Bas-Rhin	REUTENBOURG	67440
Bas-Rhin	BUSWILLER	67350
Bas-Rhin	WIMMENAU	67290
Bas-Rhin	MERTZWILLER	67580
Bas-Rhin	LAUBACH	67580
Bas-Rhin	CROETTWILLER	67470
Bas-Rhin	DURSTEL	67320
Bas-Rhin	INGWILLER	67340
Bas-Rhin	DIEDENDORF	67260
Bas-Rhin	DETTWILLER	67490
Bas-Rhin	WALDHAMBACH	67430
Bas-Rhin	STEINSELTZ	67160
Bas-Rhin	WALDOLWISHEIM	67700
Bas-Rhin	ESCHBACH	67360
Bas-Rhin	FROESCHWILLER	67360
Bas-Rhin	OHLUNGEN	67590
Bas-Rhin	MUNCHHAUSEN	67470
Bas-Rhin	STEINBOURG	67790
Bas-Rhin	SCHOENENBOURG	67250
Bas-Rhin	HATTEN	67690
Bas-Rhin	GUNDERSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	LITTENHEIM	67490
Bas-Rhin	NIEDERSOULTZBACH	67330
Bas-Rhin	TIEFFENBACH	67290
Bas-Rhin	MENCHHOFFEN	67340
Bas-Rhin	MONSWILLER	67700
Bas-Rhin	REINHARDSMUNSTER	67440
Bas-Rhin	THAL-DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	OTTWILLER	67320
Bas-Rhin	BISCHWILLER	67240
Bas-Rhin	UTTENHOFFEN	67110
Bas-Rhin	HINSBOURG	67290
Bas-Rhin	ZEINHEIM	67310
Bas-Rhin	WAHLENHEIM	67170
Bas-Rhin	LOBSANN	67250
Bas-Rhin	HUNSPACH	67250
Bas-Rhin	MINVERSHEIM	67270
Bas-Rhin	RIMSDORF	67260
Bas-Rhin	WINDSTEIN	67110
Bas-Rhin	WINGEN	67510
Bas-Rhin	INGOLSHEIM	67250
Bas-Rhin	OBERLAUTERBACH	67160
Bas-Rhin	OBERMODERN-ZUTZENDORF	67330

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SILTZHEIM	67260
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Bas-Rhin	ROTHBACH	67340
Bas-Rhin	REXINGEN	67320
Bas-Rhin	VAL-DE-MODER	67350
Bas-Rhin	HOERDT	67720
Bas-Rhin	KILSTETT	67840
Bas-Rhin	JETTERSWILLER	67440
Bas-Rhin	STUNDWILLER	67250
Bas-Rhin	REIPERTSWILLER	67340
Bas-Rhin	PFALZWEYER	67320
Bas-Rhin	DRUSENHEIM	67410
Bas-Rhin	GUMBRECHTSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	WEYERSHEIM	67720
Bas-Rhin	SEEBACH	67160
Bas-Rhin	KIRRBERG	67320
Bas-Rhin	BISCHHOLTZ	67340
Bas-Rhin	WOERTH	67360
Bas-Rhin	DURRENBACH	67360
Bas-Rhin	BERSTHEIM	67170
Bas-Rhin	RIEDSELTZ	67160
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Bas-Rhin	WILWISHEIM	67270
Bas-Rhin	NIEDERLAUTERBACH	67630
Bas-Rhin	BURBACH	67260
Bas-Rhin	ETTENDORF	67350
Bas-Rhin	SCHLEITHAL	67160
Bas-Rhin	COSSWILLER	67310
Bas-Rhin	GOTTESHEIM	67490
Bas-Rhin	OFFENDORF	67850
Bas-Rhin	NEUHAEUSEL	67480
Bas-Rhin	OTTERSTHAL	67700
Bas-Rhin	WESTHOFFEN	67310
Bas-Rhin	BAERENDORF	67320
Bas-Rhin	WOLSCHHEIM	67700
Bas-Rhin	DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	ROMANSWILLER	67310
Bas-Rhin	DALHUNDEN	67770
Bas-Rhin	GAMBSHEIM	67760
Bas-Rhin	OLWISHEIM	67170
Bas-Rhin	KRAUTWILLER	67170
Bas-Rhin	BITSCHHOFFEN	67350
Bas-Rhin	HEGENEY	67360
Bas-Rhin	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM	67480
Bas-Rhin	SIEGEN	67160
Bas-Rhin	SAVERNE	67700
Bas-Rhin	EBERBACH-SELTZ	67470
Bas-Rhin	SPARSBACH	67340
Bas-Rhin	BALBRONN	67310
Bas-Rhin	LAUTERBOURG	67630
Bas-Rhin	GOERSDORF	67360
Bas-Rhin	LIXHAUSEN	67270
Bas-Rhin	LEMBACH	67510

EJ : FONDATION SAINT FRANÇOIS (670000785)
ET : HAD NORD ALSACE- FONDATION ST FRANÇOIS (670008838)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	UTTWILLER	67330
Bas-Rhin	KUTZENHAUSEN	67250
Bas-Rhin	HARSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	KRIEGSHEIM	67170
Bas-Rhin	SIEWILLER	67320
Bas-Rhin	BETTWILLER	67320
Bas-Rhin	KESSELDORF	67930
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Bas-Rhin	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG	67630
Bas-Rhin	LICHTENBERG	67340
Bas-Rhin	HOHFRANKENHEIM	67270
Bas-Rhin	ADAMSWILLER	67320
Bas-Rhin	BIETLENHEIM	67720
Bas-Rhin	WALTENHEIM-SUR-ZORN	67670
Bas-Rhin	LUPSTEIN	67490
Bas-Rhin	ECKARTSWILLER	67700
Bas-Rhin	PRINTZHEIM	67490
Bas-Rhin	GEUDERTHEIM	67170
Bas-Rhin	SCHIRRHOFFEN	67240
Bas-Rhin	DONNENHEIM	67170
Bas-Rhin	WITTERSHEIM	67670
Bas-Rhin	MOMMENHEIM	67670
Bas-Rhin	MITTELSCHAEFFOLSHEIM	67170
Bas-Rhin	GUNSTETT	67360
Bas-Rhin	RITTERSHOFFEN	67690
Bas-Rhin	DIMBSTHAL	67440
Bas-Rhin	SCHWINDRATZHEIM	67270
Bas-Rhin	TRIMBACH	67470
Bas-Rhin	BISSERT	67260
Bas-Rhin	LAMPERTSLOCH	67250
Bas-Rhin	BRUMATH	67170
Bas-Rhin	BOSSELSHAUSEN	67330
Bas-Rhin	OBERSOULTZBACH	67330
Bas-Rhin	BATZENDORF	67500
Bas-Rhin	LANGENSOULTZBACH	67360
Bas-Rhin	OFFWILLER	67340
Bas-Rhin	CLEEBOURG	67160
Bas-Rhin	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	67270
Bas-Rhin	STATTMATTEN	67770
Bas-Rhin	MULHAUSEN	67350
Bas-Rhin	WEYER	67320
Bas-Rhin	MOTHERN	67470
Bas-Rhin	SESSENHEIM	67770
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Bas-Rhin	CLIMBACH	67510
Bas-Rhin	RETSCHWILLER	67250
Bas-Rhin	BETSCHDORF	67660
Bas-Rhin	KALTENHOUSE	67240
Bas-Rhin	INGENHEIM	67270
Bas-Rhin	WALBOURG	67360
Bas-Rhin	SALMBACH	67160
Bas-Rhin	GRIES	67240

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	WESTHOUSE-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	HERBITZHEIM	67260
Bas-Rhin	HIRSCHLAND	67320
Bas-Rhin	ALTWILLER	67260
Bas-Rhin	BUHL	67470
Bas-Rhin	WISSEMBOURG	67160
Bas-Rhin	LEUTENHEIM	67480
Bas-Rhin	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	67590
Bas-Rhin	FURCHHAUSEN	67700
Bas-Rhin	MEMMELSHOFFEN	67250
Bas-Rhin	ROESCHWOOG	67480
Bas-Rhin	CRASTATT	67310
Bas-Rhin	ROTTELSHEIM	67170
Bas-Rhin	HOFFEN	67250
Bas-Rhin	GUNGWILLER	67320
Bas-Rhin	SURBOURG	67250
Bas-Rhin	WANGENBOURG-ENGENTHAL	67710
Bas-Rhin	SELTZ	67470
Bas-Rhin	REICHSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	MUTZENHOUSE	67270
Bas-Rhin	THAL-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Bas-Rhin	FORT-LOUIS	67480
Bas-Rhin	OHLUNGEN	67170
Bas-Rhin	WINTERSHOUSE	67590
Bas-Rhin	WICKERSHEIM-WILSHAUSEN	67270
Bas-Rhin	OBERROEDERN	67250
Bas-Rhin	LOHR	67290
Bas-Rhin	WASSELONNE	67310
Bas-Rhin	ROTT	67160
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-LES-WOERTH	67360
Bas-Rhin	PETERSBACH	67290
Bas-Rhin	SOMMERAU	67440
Bas-Rhin	FORSTFELD	67480
Bas-Rhin	ROHR	67270
Bas-Rhin	FROHMUHL	67290
Bas-Rhin	SAINT-JEAN-SAVERNE	67700
Bas-Rhin	ZITTERSHEIM	67290
Bas-Rhin	FORSTHEIM	67580
Bas-Rhin	DUNTZENHEIM	67270
Bas-Rhin	WINGEN-SUR-MODER	67290
Bas-Rhin	ESCHBOURG	67320
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	OTTERSWILLER	67700
Bas-Rhin	NIEDERROEDERN	67470
Bas-Rhin	HERRLISHEIM	67850
Bas-Rhin	LA PETITE-PIERRE	67290
Bas-Rhin	BERG	67320
Bas-Rhin	RINGENDORF	67350
Bas-Rhin	KNOERSHEIM	67310
Bas-Rhin	GOTTENHOUSE	67700
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260

EJ : FONDATION SAINT FRANÇOIS (670000785)
ET : HAD NORD ALSACE- FONDATION ST FRANÇOIS (670008838)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	NIEDERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	OBERBRONN	67110
Bas-Rhin	OBERHOFFEN-SUR-MODER	67240
Bas-Rhin	ALTECKENDORF	67270
Bas-Rhin	HOHENGOEFT	67310
Bas-Rhin	OBERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	WEITBRUCH	67500
Bas-Rhin	GOERLINGEN	67320
Bas-Rhin	MIETESHEIM	67580
Bas-Rhin	PREUSCHDORF	67250
Bas-Rhin	HOCHFELDEN	67270
Bas-Rhin	ROSTEIG	67290
Bas-Rhin	KIRRWILLER	67330
Bas-Rhin	SOMMERAU	67310
Bas-Rhin	ASSWILLER	67320
Bas-Rhin	KINDWILLER	67350
Bas-Rhin	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	67170
Bas-Rhin	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	67470
Bas-Rhin	UHRWILLER	67350
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Bas-Rhin	WINTZENBACH	67470
Bas-Rhin	SCHWENHEIM	67440
Bas-Rhin	NIEDERMODERN	67350
Bas-Rhin	ISSENHAUSEN	67330
Bas-Rhin	BILWISHEIM	67170
Bas-Rhin	DRACHENBRONN-BIRLENBACH	67160
Bas-Rhin	ALTENHEIM	67490
Bas-Rhin	ASCHBACH	67250
Bas-Rhin	KEFFENACH	67250
Bas-Rhin	BIBLISHEIM	67360
Bas-Rhin	LANDERSHEIM	67700
Bas-Rhin	WEISLINGEN	67290
Bas-Rhin	HENGWILLER	67440
Bas-Rhin	KURTZENHOUSE	67240
Bas-Rhin	ZEHNACKER	67310
Bas-Rhin	DIEMERINGEN	67430
Bas-Rhin	SCHEIBENHARD	67630
Bas-Rhin	LOCHWILLER	67440
Bas-Rhin	HUTTENDORF	67270
Bas-Rhin	MACKWILLER	67430
Bas-Rhin	SOULTZ-SOUS-FORETS	67250
Bas-Rhin	MORSBRONN-LES-BAINS	67360
Bas-Rhin	ROHRWILLER	67410
Bas-Rhin	OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG	67160

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	RATZWILLER	67430
Bas-Rhin	MELSHEIM	67270
Bas-Rhin	RANGEN	67310
Bas-Rhin	WEINBOURG	67340
Bas-Rhin	HINSINGEN	67260
Bas-Rhin	DAMBACH	67110
Bas-Rhin	HAGUENAU	67500
Bas-Rhin	BOUXWILLER	67330
Bas-Rhin	HAEGEN	67700
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	67330
Bas-Rhin	NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	67500
Bas-Rhin	PUBERG	67290
Bas-Rhin	RAUWILLER	67320
Bas-Rhin	MORSCHWILLER	67350
Bas-Rhin	NEUWILLER-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	MERKWILLER-PECHELBRONN	67250
Bas-Rhin	SOUFFLENHEIM	67620
Bas-Rhin	SCHOENBOURG	67320
Bas-Rhin	SCHILLERSDORF	67340
Bas-Rhin	BOSSENDORF	67270
Bas-Rhin	STRUTH	67290
Bas-Rhin	KAUFFENHEIM	67480
Bas-Rhin	ERCKARTSWILLER	67290
Bas-Rhin	ZINSWILLER	67110
Bas-Rhin	HATTMATT	67330
Bas-Rhin	ROPPENHEIM	67480
Bas-Rhin	SAESSOLSHEIM	67270
Bas-Rhin	KLEINGOEFT	67440
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Bas-Rhin	WANGEN	67520
Bas-Rhin	NIEDERBRONN-LES-BAINS	67110
Bas-Rhin	WEITERSWILLER	67340
Bas-Rhin	WOLFSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	BUST	67320
Bas-Rhin	SCHERLENHEIM	67270
Bas-Rhin	HOCHSTETT	67170
Bas-Rhin	BEINHEIM	67930
Bas-Rhin	FRIEDOLSHEIM	67490
Bas-Rhin	EYWILLER	67320
Bas-Rhin	SARREWERDEN	67260
Bas-Rhin	UHLWILLER	67350
Bas-Rhin	SCHALKENDORF	67350
Bas-Rhin	DAUENDORF	67350
Bas-Rhin	VOLKSBERG	67290
Bas-Rhin	GRASSENDORF	67350

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	KEFFENACH	67250
Bas-Rhin	JETTERSWILLER	67440
Bas-Rhin	VAL-DE-MODER	67350
Bas-Rhin	MERKWILLER-PECHELBRONN	67250
Bas-Rhin	HERRLISHEIM	67850
Bas-Rhin	BIBLISHEIM	67360
Bas-Rhin	WALDOLWISHEIM	67700
Bas-Rhin	ROMANSWILLER	67310
Bas-Rhin	WEYER	67320
Bas-Rhin	MELSHEIM	67270
Bas-Rhin	ESCHWILLER	67320
Bas-Rhin	CLEEBOURG	67160
Bas-Rhin	WEITBRUCH	67500
Bas-Rhin	SCHEIBENHARD	67630
Bas-Rhin	LAUBACH	67580
Bas-Rhin	REINHARDSMUNSTER	67440
Bas-Rhin	KRIEGSHEIM	67170
Bas-Rhin	CLIMBACH	67510
Bas-Rhin	OBERBRONN	67110
Bas-Rhin	HUNSPACH	67250
Bas-Rhin	OBERMODERN-ZUTZENDORF	67330
Bas-Rhin	WANGENBOURG-ENGENTHAL	67710
Bas-Rhin	FORSTHEIM	67580
Bas-Rhin	OTTERSTHAL	67700
Bas-Rhin	KURTZENHOUSE	67240
Bas-Rhin	WOLFSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	OTTWILLER	67320
Bas-Rhin	MITTELSCHAEFFOLSHEIM	67170
Bas-Rhin	LA PETITE-PIERRE	67290
Bas-Rhin	NEUWILLER-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	ESCHBOURG	67320
Bas-Rhin	WAHLENHEIM	67170
Bas-Rhin	PFALZWEYER	67320
Bas-Rhin	OFFWILLER	67340
Bas-Rhin	RAUWILLER	67320
Bas-Rhin	KESSELDORF	67930
Bas-Rhin	OBERDORF-SPACHBACH	67360
Bas-Rhin	KIRRBERG	67320
Bas-Rhin	SAESSOLSHEIM	67270
Bas-Rhin	MONSWILLER	67700
Bas-Rhin	WEINBOURG	67340
Bas-Rhin	LANDERSHEIM	67700
Bas-Rhin	HUTTENDORF	67270
Bas-Rhin	ZINSWILLER	67110
Bas-Rhin	WESTHOUSE-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	MORSCHWILLER	67350
Bas-Rhin	GUNSTETT	67360
Bas-Rhin	DAMBACH	67110
Bas-Rhin	ROTHBACH	67340
Bas-Rhin	RIEDSELTZ	67160
Bas-Rhin	BAERENDORF	67320

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	ADAMSWILLER	67320
Bas-Rhin	WALDHAMBACH	67430
Bas-Rhin	WICKERSHEIM-WILSHAUSEN	67270
Bas-Rhin	BRUMATH	67170
Bas-Rhin	ERCKARTSWILLER	67290
Bas-Rhin	ROPPENHEIM	67480
Bas-Rhin	HATTEN	67690
Bas-Rhin	FORT-LOUIS	67480
Bas-Rhin	DIMBSTHAL	67440
Bas-Rhin	ASCHBACH	67250
Bas-Rhin	WEYERSHEIM	67720
Bas-Rhin	DURRENBACH	67360
Bas-Rhin	SAINT-JEAN-SAVERNE	67700
Bas-Rhin	SCHOENENBOURG	67250
Bas-Rhin	WEISLINGEN	67290
Bas-Rhin	MULHAUSEN	67350
Bas-Rhin	OTTERSWILLER	67700
Bas-Rhin	ALTENHEIM	67490
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Bas-Rhin	LIXHAUSEN	67270
Bas-Rhin	ALTWILLER	67260
Bas-Rhin	HOFFEN	67250
Bas-Rhin	SEEBACH	67160
Bas-Rhin	STUNDWILLER	67250
Bas-Rhin	HEGENEY	67360
Bas-Rhin	FURCHHAUSEN	67700
Bas-Rhin	DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	ISSENHAUSEN	67330
Bas-Rhin	VOLKSBERG	67290
Bas-Rhin	NIEDERROEDERN	67470
Bas-Rhin	REICHSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	FROESCHWILLER	67360
Bas-Rhin	HAGUENAU	67500
Bas-Rhin	KUTZENHAUSEN	67250
Bas-Rhin	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG	67630
Bas-Rhin	OBERLAUTERBACH	67160
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	67330
Bas-Rhin	BUSWILLER	67350
Bas-Rhin	SARREWERDEN	67260
Bas-Rhin	HINSINGEN	67260
Bas-Rhin	WANGEN	67520
Bas-Rhin	WINGEN	67510
Bas-Rhin	EBERBACH-SELTZ	67470
Bas-Rhin	LOCHWILLER	67440
Bas-Rhin	HAEGEN	67700
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	BETSCHDORF	67660
Bas-Rhin	ROHRWILLER	67410
Bas-Rhin	GRIES	67240
Bas-Rhin	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	67170
Bas-Rhin	HOCHSTETT	67170
Bas-Rhin	HOHFRANKENHEIM	67270

EJ : FONDATION SAINT FRANÇOIS (670000785)
ET : HAD NORD ALSACE- FONDATION ST FRANÇOIS (670008838)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	WASSELONNE	67310
Bas-Rhin	GOTTESHEIM	67490
Bas-Rhin	DALHUNDEN	67770
Bas-Rhin	BILWISHEIM	67170
Bas-Rhin	NIEDERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	WOERTH	67360
Bas-Rhin	FROHMUHL	67290
Bas-Rhin	RETSCHWILLER	67250
Bas-Rhin	COSSWILLER	67310
Bas-Rhin	EYWILLER	67320
Bas-Rhin	GEISWILLER-ZOEBERSDORF	67270
Bas-Rhin	FORSTFELD	67480
Bas-Rhin	GOERLINGEN	67320
Bas-Rhin	SCHERLENHEIM	67270
Bas-Rhin	KINDWILLER	67350
Bas-Rhin	ROHR	67270
Bas-Rhin	NIEDERSOULTZBACH	67330
Bas-Rhin	SOULTZ-SOUS-FORETS	67250
Bas-Rhin	GUNGWILLER	67320
Bas-Rhin	SCHILLERSDORF	67340
Bas-Rhin	SCHALKENDORF	67350
Bas-Rhin	MENCHHOFFEN	67340
Bas-Rhin	PETERSBACH	67290
Bas-Rhin	RITTERSHOFFEN	67690
Bas-Rhin	SOUFFLENHEIM	67620
Bas-Rhin	UTTENHOFFEN	67110
Bas-Rhin	CRASTATT	67310
Bas-Rhin	NIEDERLAUTERBACH	67630
Bas-Rhin	KLEINGOEFT	67440
Bas-Rhin	MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	SCHLEITHAL	67160
Bas-Rhin	LAMPERTSLOCH	67250
Bas-Rhin	ROTTELSHEIM	67170
Bas-Rhin	MACKWILLER	67430
Bas-Rhin	SALMBACH	67160
Bas-Rhin	NEUHAEUSEL	67480
Bas-Rhin	OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG	67160
Bas-Rhin	RIMSDORF	67260
Bas-Rhin	MAENNOLSHEIM	67700
Bas-Rhin	LAUTERBOURG	67630
Bas-Rhin	REIPERTSWILLER	67340
Bas-Rhin	SAVERNE	67700
Bas-Rhin	FRIEDOLSHEIM	67490
Bas-Rhin	ECKARTSWILLER	67700
Bas-Rhin	MERTZWILLER	67580
Bas-Rhin	LANGENSOULTZBACH	67360
Bas-Rhin	ZEHNACKER	67310
Bas-Rhin	SILTZHEIM	67260
Bas-Rhin	SCHIRRHOFFEN	67240
Bas-Rhin	SCHWINDRATZHEIM	67270
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Bas-Rhin	DONNENHEIM	67170
Bas-Rhin	HOERDT	67720

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	WESTHOFFEN	67310
Bas-Rhin	INGWILLER	67340
Bas-Rhin	BIETLENHEIM	67720
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Bas-Rhin	WILWISHEIM	67270
Bas-Rhin	DETTWILLER	67490
Bas-Rhin	SOMMERAU	67310
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-LES-WOERTH	67360
Bas-Rhin	ESCHBACH	67360
Bas-Rhin	WOLSCHHEIM	67700
Bas-Rhin	BOSSENDORF	67270
Bas-Rhin	OBERHOFFEN-SUR-MODER	67240
Bas-Rhin	RINGENDORF	67350
Bas-Rhin	LOBSANN	67250
Bas-Rhin	HIRSCHLAND	67320
Bas-Rhin	OHLUNGEN	67590
Bas-Rhin	WIMMENAU	67290
Bas-Rhin	ETTENDORF	67350
Bas-Rhin	KRAUTWILLER	67170
Bas-Rhin	DIEMERINGEN	67430
Bas-Rhin	KALTENHOUSE	67240
Bas-Rhin	WINTERSHOUSE	67590
Bas-Rhin	SCHWENHEIM	67440
Bas-Rhin	STEINBOURG	67790
Bas-Rhin	ALTECKENDORF	67270
Bas-Rhin	LITTENHEIM	67490
Bas-Rhin	OLWISHEIM	67170
Bas-Rhin	HOCHFELDEN	67270
Bas-Rhin	ZITTERSHEIM	67290
Bas-Rhin	MORSBRONN-LES-BAINS	67360
Bas-Rhin	ENGWILLER	67350
Bas-Rhin	OFFENDORF	67850
Bas-Rhin	INGENHEIM	67270
Bas-Rhin	OBERROEDERN	67250
Bas-Rhin	MOMMENHEIM	67670
Bas-Rhin	LEUTENHEIM	67480
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Bas-Rhin	OHLUNGEN	67170
Bas-Rhin	BATZENDORF	67500
Bas-Rhin	BERG	67320
Bas-Rhin	BURBACH	67260
Bas-Rhin	UHRWILLER	67350
Bas-Rhin	BEINHEIM	67930
Bas-Rhin	DIEDENDORF	67260
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Bas-Rhin	GUMBRECHTSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	SOMMERAU	67440
Bas-Rhin	MEMMELSHOFFEN	67250
Bas-Rhin	PUBERG	67290
Bas-Rhin	HATTMATT	67330
Bas-Rhin	SELTZ	67470
Bas-Rhin	MINVERSHEIM	67270
Bas-Rhin	STEINSELTZ	67160
Bas-Rhin	ZEINHEIM	67310
Bas-Rhin	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	67590

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	THAL-DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	WEITERSWILLER	67340
Bas-Rhin	BUST	67320
Bas-Rhin	SESSENHEIM	67770
Bas-Rhin	GUNDERSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	ROTT	67160
Bas-Rhin	BITSCHHOFFEN	67350
Bas-Rhin	KIRRWILLER	67330
Bas-Rhin	UTTWILLER	67330
Bas-Rhin	BUHL	67470
Bas-Rhin	GOTTENHOUSE	67700
Bas-Rhin	UHLWILLER	67350
Bas-Rhin	MOTHERN	67470
Bas-Rhin	KAUFFENHEIM	67480
Bas-Rhin	SCHOENBOURG	67320
Bas-Rhin	SIEWILLER	67320
Bas-Rhin	LOHR	67290
Bas-Rhin	WINDSTEIN	67110
Bas-Rhin	GRASSENDORF	67350
Bas-Rhin	HARSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	GAMBSHEIM	67760
Bas-Rhin	KILSTETT	67840
Bas-Rhin	BERSTHEIM	67170
Bas-Rhin	BOSSELSHAUSEN	67330
Bas-Rhin	NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	67500
Bas-Rhin	DRACHENBRONN-BIRLENBACH	67160
Bas-Rhin	BERNOLSHEIM	67170
Bas-Rhin	CROETTWILLER	67470
Bas-Rhin	WALBOURG	67360
Bas-Rhin	SCHIRRHEIN	67240
Bas-Rhin	BISCHWILLER	67240
Bas-Rhin	REXINGEN	67320
Bas-Rhin	MUNCHHAUSEN	67470
Bas-Rhin	GOERSDORF	67360
Bas-Rhin	ASSWILLER	67320
Bas-Rhin	DUNTZENHEIM	67270
Bas-Rhin	OBERSOULTZBACH	67330
Bas-Rhin	RATZWILLER	67430
Bas-Rhin	BALBRONN	67310
Bas-Rhin	GEUDERTHEIM	67170
Bas-Rhin	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	67470
Bas-Rhin	LICHTENBERG	67340
Bas-Rhin	HENGWILLER	67440
Bas-Rhin	PRINTZHEIM	67490

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	INGOLSHEIM	67250
Bas-Rhin	STATTMATTEN	67770
Bas-Rhin	HINSBOURG	67290
Bas-Rhin	PREUSCHDORF	67250
Bas-Rhin	SURBOURG	67250
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Bas-Rhin	MUTZENHOUSE	67270
Bas-Rhin	TRIMBACH	67470
Bas-Rhin	OBERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	SPARSBACH	67340
Bas-Rhin	LUPSTEIN	67490
Bas-Rhin	REUTENBOURG	67440
Bas-Rhin	DAUENDORF	67350
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Bas-Rhin	STRUTH	67290
Bas-Rhin	NIEDERBRONN-LES-BAINS	67110
Bas-Rhin	KNOERSHEIM	67310
Bas-Rhin	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	67270
Bas-Rhin	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM	67480
Bas-Rhin	DURSTEL	67320
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Bas-Rhin	WITTERSHEIM	67670
Bas-Rhin	WINTZENBACH	67470
Bas-Rhin	BETTWILLER	67320
Bas-Rhin	MIETESHEIM	67580
Bas-Rhin	BOUXWILLER	67330
Bas-Rhin	BISCHHOLTZ	67340
Bas-Rhin	DRUSENHEIM	67410
Bas-Rhin	TIEFFENBACH	67290
Bas-Rhin	THAL-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	NIEDERMODERN	67350
Bas-Rhin	LEMBACH	67510
Bas-Rhin	BISSERT	67260
Bas-Rhin	HOHENGOEFT	67310
Bas-Rhin	HERBITZHEIM	67260
Bas-Rhin	WINGEN-SUR-MODER	67290
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Bas-Rhin	ROSTEIG	67290
Bas-Rhin	SIEGEN	67160
Bas-Rhin	WALTENHEIM-SUR-ZORN	67670
Bas-Rhin	ROESCHWOOG	67480
Bas-Rhin	WISSEMBOURG	67160
Bas-Rhin	RANGEN	67310

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0090
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Vincent de Paul sur le site de la Clinique Saint-Luc (FINESS EJ : 670014604 ; FINESS ET : 670798636)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Fondation Vincent de Paul (FINESS EJ : 670014604) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention socle, sur le site de la Clinique Saint-Luc (FINESS ET : 670798636), sis 10, Rue des Forges – 67130 SCHIRMECK ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 4 implantations pour la mention socle ;

Considérant que la Fondation Vincent de Paul sur le site de la Clinique Saint-Luc dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de la Fondation Vincent de Paul sur le site de la Clinique Saint-Luc répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Fondation Vincent de Paul (FINESS EJ : 670014604) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de la Clinique Saint-Luc (FINESS ET : 670798636), sis 10, Rue des Forges – 67130 SCHIRMECK, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	DAHLENHEIM	67310
Bas-Rhin	NORDHEIM	67520
Bas-Rhin	SALMBACH	67160
Bas-Rhin	LUTZELHOUSE	67130
Bas-Rhin	BEINHEIM	67930
Bas-Rhin	DUTTLENHEIM	67120
Bas-Rhin	RUSS	67130
Bas-Rhin	FLEXBOURG	67310
Bas-Rhin	MOLSHEIM	67120
Bas-Rhin	BLANCHERUPT	67130
Bas-Rhin	BERGBIETEN	67310
Bas-Rhin	BAREMBACH	67130
Bas-Rhin	GOXWILLER	67210
Bas-Rhin	GRENDELBRUCH	67190
Bas-Rhin	BOURGHEIM	67140
Bas-Rhin	DANGOLSHEIM	67310
Bas-Rhin	URMATT	67280
Bas-Rhin	SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	67420
Bas-Rhin	LA BROQUE	67570
Bas-Rhin	MUTZIG	67190
Bas-Rhin	NEUVILLER-LA-ROCHE	67130
Bas-Rhin	WALDERSBACH	67130
Bas-Rhin	SCHIRMECK	67130
Bas-Rhin	ROTHAU	67570
Bas-Rhin	ZELLWILLER	67140
Bas-Rhin	MOLLKIRCH	67190
Bas-Rhin	DACHSTEIN	67120
Bas-Rhin	PLAINE	67420
Bas-Rhin	GRANDFONTAINE	67130
Bas-Rhin	BERNARDSWILLER	67210
Bas-Rhin	DORLISHEIM	67120
Bas-Rhin	SOULTZ-LES-BAINS	67120
Bas-Rhin	NIEDERHASLACH	67280
Bas-Rhin	BISCHOFFSHEIM	67870
Bas-Rhin	WOLXHEIM	67120
Bas-Rhin	NATZWILLER	67130
Bas-Rhin	BELLEFOSSE	67130
Bas-Rhin	RANRUPT	67420
Bas-Rhin	OBERNAI	67210
Bas-Rhin	ODRATZHEIM	67520
Bas-Rhin	NIEDERNAI	67210
Bas-Rhin	SOLBACH	67130

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SAALES	67420
Bas-Rhin	BOERSCH	67530
Bas-Rhin	HEILIGENBERG	67190
Bas-Rhin	AVOLSHEIM	67120
Bas-Rhin	ERGERSHEIM	67120
Bas-Rhin	WISCHES	67130
Bas-Rhin	DINSHEIM-SUR-BRUCHE	67190
Bas-Rhin	WILDERSBACH	67130
Bas-Rhin	DUPPIGHEIM	67120
Bas-Rhin	SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	67310
Bas-Rhin	ROSENWILLER	67560
Bas-Rhin	KIRCHHEIM	67520
Bas-Rhin	NIEDERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	67870
Bas-Rhin	SAULXURES	67420
Bas-Rhin	ALTORF	67120
Bas-Rhin	SAINT-NABOR	67530
Bas-Rhin	OTTROTT	67530
Bas-Rhin	COLROY-LA-ROCHE	67420
Bas-Rhin	ALBE	67220
Bas-Rhin	TRAENHEIM	67310
Bas-Rhin	MUHLBACH-SUR-BRUCHE	67130
Bas-Rhin	OBERHASLACH	67280
Bas-Rhin	GRESSWILLER	67190
Bas-Rhin	VALFF	67210
Bas-Rhin	BELMONT	67130
Bas-Rhin	KRAUTERGERSHEIM	67880
Bas-Rhin	BOURG-BRUCHE	67420
Bas-Rhin	LA BROQUE	67130
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-BRUCHE	67120
Bas-Rhin	INNENHEIM	67880
Bas-Rhin	ROSHEIM	67560
Bas-Rhin	OBERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	STILL	67190
Bas-Rhin	MARLENHEIM	67520
Bas-Rhin	MEISTRATZHEIM	67210
Bas-Rhin	FOUDAY	67130

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0091
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur le site du CMCO (FINESS EJ : 670780055 ; FINESS ET : 670780113)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (FINESS EJ : 670780055) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention ante et post partum, sur le site du CMCO (FINESS ET : 670780113), sis 19, Rue Louis Pasteur – 67303 SCHILTIGHEIM ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que la présente autorisation est accordée à titre dérogatoire, dans le cadre d'une convention d'adossement conclue avec un établissement de santé titulaire de la mention « socle » ;

Considérant que les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur le site du CMCO dispose d'une autorisation de gynécologie obstétrique sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur le site du CMCO répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ((FINESS EJ : 670780055) sont autorisés à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du CMCO (FINESS ET : 670780113), sis 19, Rue Louis Pasteur – 67303 SCHILTIGHEIM, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	LINGOLSHEIM	67380
Bas-Rhin	HOENHEIM	67800
Bas-Rhin	STRASBOURG	67100
Bas-Rhin	LAMPERTHEIM	67450
Bas-Rhin	KOLBSHEIM	67120
Bas-Rhin	SOUFFELWEYERSHEIM	67460
Bas-Rhin	MUNDOLSHEIM	67450
Bas-Rhin	HANGENBIETEN	67980
Bas-Rhin	WOLFISHEIM	67202
Bas-Rhin	ECKBOLSHEIM	67201
Bas-Rhin	SCHILTIGHEIM	67300
Bas-Rhin	STRASBOURG	67000
Bas-Rhin	VENDENHEIM	67550
Bas-Rhin	HOLTZHEIM	67810
Bas-Rhin	OBERHAUSBERGEN	67205
Bas-Rhin	BREUSCHWICKERSHEIM	67112
Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	ESCHAU	67114
Bas-Rhin	PLOBSHEIM	67115
Bas-Rhin	ENTZHEIM	67960
Bas-Rhin	LA WANTZENAU	67610
Bas-Rhin	BISCHHEIM	67800
Bas-Rhin	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203
Bas-Rhin	OSTWALD	67540
Bas-Rhin	FEGERSHEIM	67640
Bas-Rhin	STRASBOURG	67200
Bas-Rhin	REICHSTETT	67116
Bas-Rhin	LIPSHEIM	67640
Bas-Rhin	ECKWERSHEIM	67550
Bas-Rhin	ACHENHEIM	67204
Bas-Rhin	OSTHOFFEN	67990
Bas-Rhin	GEISPOLSHEIM	67118
Bas-Rhin	BLAESHEIM	67113
Bas-Rhin	MITTELHAUSBERGEN	67206
Bas-Rhin	NIEDERHAUSBERGEN	67207

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0092 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'HAD du Centre Alsace sur le site de l'HAD Centre Alsace (FINESS EJ : 680007598 ; FINESS ET : 680007648)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'HAD du Centre Alsace (FINESS EJ : 680007598) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD Centre Alsace (FINESS ET : 680007648), sis 20, Rue d'Agen – 68000 COLMAR ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 11 Centre Alsace, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 implantation pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'HAD du Centre Alsace sur le site de l'HAD Centre Alsace dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'HAD du Centre Alsace sur le site de l'HAD Centre Alsace répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'HAD du Centre Alsace (FINESS EJ : 680007598) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Centre Alsace (FINESS ET : 680007648), sis 20, rue d'Agen – 68000 COLMAR, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas JALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	CHATENOIS	67730
Bas-Rhin	EPFIG	67680
Haut-Rhin	GUEBERSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	HORBOURG-WIHR	68180
Bas-Rhin	ELSENHEIM	67390
Haut-Rhin	GUNDOLSHEIM	68250
Haut-Rhin	LE BONHOMME	68650
Haut-Rhin	GUNSBACH	68140
Haut-Rhin	WIHR-AU-VAL	68230
Haut-Rhin	SOULTZMATT	68570
Haut-Rhin	MUNWILLER	68250
Bas-Rhin	BINDERNHEIM	67600
Haut-Rhin	AUBURE	68150
Haut-Rhin	LAUTENBACHZELL	68610
Haut-Rhin	SONDERNACH	68380
Haut-Rhin	OSENBACH	68570
Haut-Rhin	ZELLENBERG	68340
Haut-Rhin	ROMBACH-LE-FRANC	68660
Haut-Rhin	ILLHAEUSERN	68970
Haut-Rhin	GRUSSENHEIM	68320
Bas-Rhin	GERTWILLER	67140
Haut-Rhin	BERGHEIM	68750
Haut-Rhin	WECKOLSHEIM	68600
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Bas-Rhin	ITTERSWILLER	67140
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE-BOIS	67220
Haut-Rhin	MURBACH	68530
Haut-Rhin	SUNDHOFFEN	68280
Bas-Rhin	LE HOHWALD	67140
Haut-Rhin	MEYENHEIM	68890
Haut-Rhin	KUNHEIM	68320
Haut-Rhin	HATTSTATT	68420
Bas-Rhin	VILLE	67220
Bas-Rhin	WITTERNHEIM	67230
Bas-Rhin	ARTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	METZERAL	68380
Haut-Rhin	ISSENHEIM	68500
Haut-Rhin	BLODELSHEIM	68740
Haut-Rhin	KATZENTHAL	68230
Haut-Rhin	APPENWIHR	68280
Bas-Rhin	RHINAU	67860
Haut-Rhin	NEUF-BRISACH	68600
Haut-Rhin	JEBSHEIM	68320
Bas-Rhin	MUTTERSHOLTZ	67600
Haut-Rhin	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	68380
Bas-Rhin	BREITENBACH	67220
Bas-Rhin	SUNDHOUSE	67920
Haut-Rhin	BALGAU	68740
Haut-Rhin	REGUISHEIM	68890
Haut-Rhin	LUTTENBACH-PRES-MUNSTER	68140
Haut-Rhin	MUNSTER	68140
Bas-Rhin	STEIGE	67220
Haut-Rhin	DESSENHEIM	68600

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	NEUVE-EGLISE	67220
Haut-Rhin	LIEPVRE	68660
Haut-Rhin	URSCHENHEIM	68320
Haut-Rhin	MITTELWIHR	68630
Haut-Rhin	BUHL	68530
Haut-Rhin	BISCHWIHR	68320
Haut-Rhin	ALGOLSHEIM	68600
Bas-Rhin	BOOTZHEIM	67390
Haut-Rhin	TURCKHEIM	68230
Haut-Rhin	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	68160
Bas-Rhin	LA VANCELLE	67730
Bas-Rhin	BLIENSCHWILLER	67650
Haut-Rhin	WASSERBOURG	68230
Haut-Rhin	ROUFFACH	68250
Haut-Rhin	LAUTENBACH	68610
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68410
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68770
Bas-Rhin	OHNENHEIM	67390
Haut-Rhin	WOLFGANTZEN	68600
Haut-Rhin	ZIMMERBACH	68230
Haut-Rhin	OBERENTZEN	68127
Bas-Rhin	KOGENHEIM	67230
Haut-Rhin	WICKERSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	LAPOUTROIE	68650
Bas-Rhin	DIEFFENTHAL	67650
Haut-Rhin	BENNWIHR	68630
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE	67140
Bas-Rhin	MACKENHEIM	67390
Haut-Rhin	WIDENSOLEN	68320
Haut-Rhin	ENSISHEIM	68190
Bas-Rhin	BASSEMBERG	67220
Haut-Rhin	BIESHEIM	68600
Haut-Rhin	NIEDERMORSCHWIHR	68230
Bas-Rhin	EICHHOFFEN	67140
Bas-Rhin	HESSENHEIM	67390
Bas-Rhin	EBERSMUNSTER	67600
Bas-Rhin	ANDLAU	67140
Haut-Rhin	GUEMAR	68970
Bas-Rhin	BARR	67140
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68124
Bas-Rhin	WITTISHEIM	67820
Haut-Rhin	RODERN	68590
Bas-Rhin	LALAYE	67220
Haut-Rhin	WUENHEIM	68500
Haut-Rhin	BILTZHEIM	68127
Haut-Rhin	HOHROD	68140
Bas-Rhin	HILSENHEIM	67600
Haut-Rhin	RIQUEWIHR	68340
Bas-Rhin	URBEIS	67220
Haut-Rhin	FORTSCHWIHR	68320
Bas-Rhin	FOUCHY	67220
Bas-Rhin	HUTTENHEIM	67230
Haut-Rhin	BERGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	INGERSHEIM	68040

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	ALBE	67220
Haut-Rhin	BREITENBACH-HAUT-RHIN	68380
Haut-Rhin	HEITEREN	68600
Bas-Rhin	HEILIGENSTEIN	67140
Bas-Rhin	HERBSHEIM	67230
Haut-Rhin	RORSCHWIHR	68590
Bas-Rhin	BOESENBIESEN	67390
Bas-Rhin	DAMBACH-LA-VILLE	67650
Bas-Rhin	KINTZHEIM	67600
Haut-Rhin	MITTLACH	68380
Haut-Rhin	LABAROCHE	68910
Bas-Rhin	REICHSFELD	67140
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	RIMBACHZELL	68500
Haut-Rhin	ANDOLSHEIM	68280
Bas-Rhin	RICHTOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	SAINT-MAURICE	67220
Haut-Rhin	GRIESBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	NIEDERENTZEN	68127
Haut-Rhin	DURRENENTZEN	68320
Haut-Rhin	HETTENSCHLAG	68600
Bas-Rhin	ROSSFELD	67230
Bas-Rhin	SCHOENAU	67390
Haut-Rhin	NIEDERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	BALDENHEIM	67600
Haut-Rhin	SOULTZBACH-LES-BAINS	68230
Bas-Rhin	ORSCHWILLER	67600
Haut-Rhin	KAYSERSBERG VIGNOBLE	68240
Haut-Rhin	ORSCHWIHR	68500
Bas-Rhin	DIEBOLSHEIM	67230
Bas-Rhin	SELESTAT	67600
Haut-Rhin	MUNTZENHEIM	68320
Bas-Rhin	SCHERWILLER	67750
Haut-Rhin	BEBLENHEIM	68980
Bas-Rhin	MAISONSGOUTTE	67220
Haut-Rhin	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68420
Haut-Rhin	GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	68150
Haut-Rhin	WALBACH	68230
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68920
Bas-Rhin	THANVILLE	67220
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	HUNAWIHR	68150
Haut-Rhin	RUMERSHEIM-LE-HAUT	68740
Haut-Rhin	GEISWASSER	68600
Bas-Rhin	MARCKOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	BENNWIHR	68126
Haut-Rhin	FESSENHEIM	68740
Haut-Rhin	FRELAND	68240
Haut-Rhin	THANNENKIRCH	68590
Haut-Rhin	ROGGENHOUSE	68740
Haut-Rhin	SAINT-HIPPOLYTE	68590
Haut-Rhin	HARTMANNSWILLE	68500

Département	Commune	CP
	R	
Bas-Rhin	FRIESENHEIM	67860
Haut-Rhin	NAMBSHEIM	68740
Haut-Rhin	VOLGELSHEIM	68600
Haut-Rhin	VOGELGRUN	68600
Haut-Rhin	BALTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	BERGHOLTZZELL	68500
Haut-Rhin	SOULTZ-HAUT-RHIN	68360
Haut-Rhin	WESTHALTEN	68250
Haut-Rhin	OBERHERGHEIM	68127
Haut-Rhin	OSTHEIM	68150
Haut-Rhin	ARTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	RAEDERSHEIM	68190
Haut-Rhin	HIRTZFELDEN	68740
Bas-Rhin	SCHWOBSHEIM	67390
Bas-Rhin	KERTZFELD	67230
Haut-Rhin	VOEGTLINSHOFFEN	68420
Bas-Rhin	NOTHALTEN	67680
Bas-Rhin	BERNARDVILLE	67140
Haut-Rhin	WETTOLSHEIM	68920
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	HOUSSEN	68125
Haut-Rhin	SOULTZEREN	68140
Haut-Rhin	ORBEY	68370
Bas-Rhin	SAASENHEIM	67390
Bas-Rhin	NEUBOIS	67220
Haut-Rhin	PFAFFENHEIM	68250
Haut-Rhin	ESCHBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	OBERMORSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	EGUISHEIM	68420
Bas-Rhin	HEIDOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	MUSSIG	67600
Bas-Rhin	EBERSHEIM	67600
Bas-Rhin	BREITENAU	67220
Bas-Rhin	BOOFZHEIM	67860
Haut-Rhin	STOSSWIHR	68140
Haut-Rhin	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68420
Bas-Rhin	SAND	67230
Bas-Rhin	SAINT-MARTIN	67220
Haut-Rhin	MERXHEIM	68500
Bas-Rhin	TRIEMBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68127
Bas-Rhin	SERMERSHEIM	67230
Haut-Rhin	LOGELHEIM	68280
Bas-Rhin	BENFELD	67230
Haut-Rhin	LINTHAL	68610
Haut-Rhin	JUNGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	OBERSAASHEIM	68600
Bas-Rhin	MITTELBERGHEIM	67140
Haut-Rhin	MUNCHHOUSE	68740
Bas-Rhin	STOTZHEIM	67140

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	DIEFFENTHAL	67650
Haut-Rhin	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	68380
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	KINTZHEIM	67600
Haut-Rhin	RORSCHWIHR	68590
Haut-Rhin	VOEGTLINSHOFFEN	68420
Bas-Rhin	REICHSFELD	67140
Haut-Rhin	RODERN	68590
Bas-Rhin	BALDENHEIM	67600
Bas-Rhin	HEILIGENSTEIN	67140
Haut-Rhin	WESTHALTEN	68250
Haut-Rhin	LIEPVRE	68660
Bas-Rhin	TRIEMBACH-AU-VAL	67220
Haut-Rhin	BERGHOLTZZELL	68500
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Haut-Rhin	MITTELWIHR	68630
Haut-Rhin	OBERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	NEUBOIS	67220
Haut-Rhin	BREITENBACH-HAUT-RHIN	68380
Haut-Rhin	MUNTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	BEBLENHEIM	68980
Haut-Rhin	URSCHENHEIM	68320
Haut-Rhin	SAINT-HIPPOLYTE	68590
Bas-Rhin	MUTTERSHOLTZ	67600
Haut-Rhin	FORTSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	BUHL	68530
Haut-Rhin	KATZENTHAL	68230
Haut-Rhin	LAUTENBACHZELL	68610
Bas-Rhin	FOUCHY	67220
Haut-Rhin	HORBOURG-WIHR	68180
Haut-Rhin	MUNSTER	68140
Haut-Rhin	GEISWASSER	68600
Bas-Rhin	ORSCHWILLER	67600
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68920
Bas-Rhin	ELSENHEIM	67390
Haut-Rhin	ESCHBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	SOULTZMATT	68570
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	68150
Bas-Rhin	EBERSMUNSTER	67600
Haut-Rhin	WASSERBOURG	68230
Haut-Rhin	LINTHAL	68610
Haut-Rhin	RIQUEWIHR	68340
Haut-Rhin	WOLFGANTZEN	68600
Haut-Rhin	ORSCHWIHR	68500
Bas-Rhin	MAISONSGOUTTE	67220
Haut-Rhin	HATTSTATT	68420
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE	67140
Haut-Rhin	METZERAL	68380
Haut-Rhin	HOHROD	68140
Haut-Rhin	RUMERSHEIM-LE-HAUT	68740
Bas-Rhin	SAND	67230
Haut-Rhin	WECKOLSHEIM	68600

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	MEYENHEIM	68890
Haut-Rhin	LOGELHEIM	68280
Bas-Rhin	BREITENAU	67220
Bas-Rhin	HESSENHEIM	67390
Bas-Rhin	ANDLAU	67140
Haut-Rhin	NEUF-BRISACH	68600
Haut-Rhin	EGUISHEIM	68420
Haut-Rhin	ROMBACH-LE-FRANC	68660
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	GUEMAR	68970
Haut-Rhin	STOSSWIHR	68140
Haut-Rhin	WUENHEIM	68500
Haut-Rhin	FESSENHEIM	68740
Haut-Rhin	ENSISHEIM	68190
Haut-Rhin	KAYSERSBERG VIGNOBLE	68240
Haut-Rhin	OSENBACH	68570
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68124
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68770
Bas-Rhin	LA VANCELLE	67730
Haut-Rhin	DESSENHEIM	68600
Bas-Rhin	NEUVE-EGLISE	67220
Haut-Rhin	SUNDHOFFEN	68280
Haut-Rhin	BALGAU	68740
Bas-Rhin	GERTWILLER	67140
Bas-Rhin	HILSENHEIM	67600
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68410
Bas-Rhin	THANVILLE	67220
Bas-Rhin	EICHHOFFEN	67140
Haut-Rhin	HUNAWIHR	68150
Bas-Rhin	BENFELD	67230
Haut-Rhin	THANNENKIRCH	68590
Haut-Rhin	HOUSSEN	68125
Haut-Rhin	SOULTZBACH-LES-BAINS	68230
Bas-Rhin	HEIDOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68127
Haut-Rhin	ORBEY	68370
Bas-Rhin	RICHTOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	WITTERNHEIM	67230
Bas-Rhin	HUTTENHEIM	67230
Haut-Rhin	WALBACH	68230
Bas-Rhin	FRIESENHEIM	67860
Bas-Rhin	MACKENHEIM	67390
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	ALGOLSHEIM	68600
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE-BOIS	67220
Haut-Rhin	BILTZHEIM	68127
Bas-Rhin	BERNARDVILLE	67140
Haut-Rhin	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	WIDENSOLEN	68320
Bas-Rhin	DIEBOLSHEIM	67230
Bas-Rhin	NOTHALTEN	67680

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	JUNGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Bas-Rhin	MARCKOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	ARTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	BALTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	ANDOLSHEIM	68280
Bas-Rhin	SCHERWILLER	67750
Haut-Rhin	HETTENSCHLAG	68600
Bas-Rhin	MUSSIG	67600
Haut-Rhin	VOLGELSHEIM	68600
Bas-Rhin	OHNENHEIM	67390
Haut-Rhin	RAEDERSHEIM	68190
Haut-Rhin	LABAROCHE	68910
Haut-Rhin	ISSENHEIM	68500
Haut-Rhin	WETTOLSHEIM	68920
Bas-Rhin	STEIGE	67220
Haut-Rhin	MITTLACH	68380
Bas-Rhin	EPFIG	67680
Haut-Rhin	HEITEREN	68600
Bas-Rhin	KOGENHEIM	67230
Bas-Rhin	SAINT-MARTIN	67220
Haut-Rhin	OBERSAASHEIM	68600
Haut-Rhin	ILLHAEUSERN	68970
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	APPENWIHR	68280
Haut-Rhin	GUNSBACH	68140
Bas-Rhin	BARR	67140
Haut-Rhin	ROGGENHOUSE	68740
Haut-Rhin	NAMBSHEIM	68740
Haut-Rhin	NIEDERENTZEN	68127
Haut-Rhin	LAUTENBACH	68610
Haut-Rhin	OSTHEIM	68150
Bas-Rhin	SAASENHEIM	67390
Bas-Rhin	SERMERSHEIM	67230
Haut-Rhin	LUTTENBACH-PRES-MUNSTER	68140
Haut-Rhin	WICKERSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	MURBACH	68530
Haut-Rhin	ROUFFACH	68250
Haut-Rhin	BERGHEIM	68750
Haut-Rhin	NIEDERMORSCHWIHR	68230
Haut-Rhin	LE BONHOMME	68650
Bas-Rhin	LE HOHWALD	67140
Haut-Rhin	WIHR-AU-VAL	68230
Haut-Rhin	GRIESBACH-AU-VAL	68140
Bas-Rhin	HERBSHEIM	67230
Haut-Rhin	INGERSHEIM	68040
Bas-Rhin	STOTZHEIM	67140
Haut-Rhin	BLODELSHEIM	68740
Bas-Rhin	BREITENBACH	67220
Bas-Rhin	KERTZFELD	67230
Haut-Rhin	BERGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	MERXHEIM	68500
Haut-Rhin	REGUISHEIM	68890
Haut-Rhin	PFAFFENHEIM	68250
Haut-Rhin	GUEBERSCHWIHR	68420
Bas-Rhin	BLIENSCHWILLER	67650

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	HARTMANNSWILLER	68500
Bas-Rhin	SCHWOBSHEIM	67390
Haut-Rhin	ZELLENBERG	68340
Bas-Rhin	URBEIS	67220
Bas-Rhin	ALBE	67220
Bas-Rhin	BOOFZHEIM	67860
Bas-Rhin	SELESTAT	67600
Bas-Rhin	WITTISHEIM	67820
Bas-Rhin	SUNDHOUSE	67920
Haut-Rhin	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68420
Bas-Rhin	VILLE	67220
Bas-Rhin	ROSSFELD	67230
Bas-Rhin	DAMBACH-LA-VILLE	67650
Bas-Rhin	CHATENOIS	67730
Bas-Rhin	EBERSHEIM	67600
Haut-Rhin	NIEDERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	MITTELBERGHEIM	67140
Haut-Rhin	VOGELGRUN	68600
Haut-Rhin	SONDERNACH	68380
Haut-Rhin	BENNWIHR	68126
Bas-Rhin	BASSEMBERG	67220
Bas-Rhin	ITTERSWILLER	67140
Haut-Rhin	GRUSSENHEIM	68320
Haut-Rhin	OBERENTZEN	68127
Haut-Rhin	SOULTZEREN	68140
Haut-Rhin	BISCHWIHR	68320
Haut-Rhin	ZIMMERBACH	68230
Haut-Rhin	TURCKHEIM	68230
Haut-Rhin	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68420
Haut-Rhin	DURRENENTZEN	68320
Haut-Rhin	BIESHEIM	68600
Haut-Rhin	MUNWILLER	68250
Haut-Rhin	AUBURE	68150
Bas-Rhin	BOOTZHEIM	67390
Bas-Rhin	SCHOENAU	67390
Haut-Rhin	LAPOUTROIE	68650
Haut-Rhin	FRELAND	68240
Haut-Rhin	RIMBACHZELL	68500
Haut-Rhin	HIRTZFELDEN	68740
Bas-Rhin	SAINT-MAURICE	67220
Haut-Rhin	GUEBWILLER	68500
Bas-Rhin	BOESENBIESEN	67390
Bas-Rhin	BINDERNHEIM	67600
Haut-Rhin	ARTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	BENNWIHR	68630
Bas-Rhin	RHINAU	67860
Bas-Rhin	LALAYE	67220
Haut-Rhin	OBERMORSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	MUNCHHOUSE	68740
Haut-Rhin	JEBSHEIM	68320
Haut-Rhin	KUNHEIM	68320
Haut-Rhin	GUNDOLSHEIM	68250
Haut-Rhin	SOULTZ-HAUT-RHIN	68360

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	HATTSTATT	68420
Haut-Rhin	EGUISHEIM	68420
Bas-Rhin	BOOTZHEIM	67390
Bas-Rhin	EICHHOFFEN	67140
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	MUTTERSHOLTZ	67600
Haut-Rhin	LIEPVRE	68660
Bas-Rhin	ANDLAU	67140
Bas-Rhin	MUSSIG	67600
Bas-Rhin	MARCKOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	SONDERNACH	68380
Bas-Rhin	RICHTOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	DIEFFENTHAL	67650
Haut-Rhin	JEBSHEIM	68320
Haut-Rhin	SOULTZBACH-LES-BAINS	68230
Haut-Rhin	WECKOLSHEIM	68600
Bas-Rhin	TRIEMBACH-AU-VAL	67220
Haut-Rhin	BERGHOLTZZELL	68500
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Bas-Rhin	HILSENHEIM	67600
Haut-Rhin	LUTTENBACH-PRES-MUNSTER	68140
Haut-Rhin	KAYSERSBERG VIGNOBLE	68240
Bas-Rhin	GERTWILLER	67140
Haut-Rhin	VOGELGRUN	68600
Haut-Rhin	RUMERSHEIM-LE-HAUT	68740
Bas-Rhin	BASSEMBERG	67220
Bas-Rhin	ALBE	67220
Haut-Rhin	MITTLACH	68380
Bas-Rhin	REICHSFELD	67140
Haut-Rhin	ARTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68124
Haut-Rhin	LINTHAL	68610
Haut-Rhin	BERGHEIM	68750
Haut-Rhin	SUNDHOFFEN	68280
Haut-Rhin	BLODELSHEIM	68740
Bas-Rhin	MACKENHEIM	67390
Haut-Rhin	MUNSTER	68140
Haut-Rhin	ZELLENBERG	68340
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-AU-VAL	67220
Haut-Rhin	URSCHENHEIM	68320
Bas-Rhin	URBEIS	67220
Haut-Rhin	JUNGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	ROMBACH-LE-FRANC	68660
Bas-Rhin	BOOFZHEIM	67860
Bas-Rhin	BARR	67140
Haut-Rhin	BENNWIHR	68630
Bas-Rhin	ROSSFELD	67230
Haut-Rhin	METZERAL	68380
Haut-Rhin	REGUISHEIM	68890
Haut-Rhin	LOGELHEIM	68280
Bas-Rhin	MITTELBERGHEIM	67140

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SAND	67230
Bas-Rhin	EPFIG	67680
Bas-Rhin	HERBSHEIM	67230
Bas-Rhin	LA VANCELLE	67730
Bas-Rhin	BLIENSCHWILLER	67650
Haut-Rhin	THANNENKIRCH	68590
Haut-Rhin	BILTZHEIM	68127
Bas-Rhin	MAISONSGOUTTE	67220
Haut-Rhin	ROUFFACH	68250
Haut-Rhin	ZIMMERBACH	68230
Haut-Rhin	SAINT-HIPPOLYTE	68590
Haut-Rhin	OBERSAASHEIM	68600
Haut-Rhin	GUNDOLSHEIM	68250
Bas-Rhin	FOUCHY	67220
Bas-Rhin	LE HOHWALD	67140
Haut-Rhin	NAMBSHEIM	68740
Haut-Rhin	STOSSWIHR	68140
Haut-Rhin	ANDOLSHEIM	68280
Haut-Rhin	NIEDERMORSCHWIHR	68230
Bas-Rhin	SCHERWILLER	67750
Bas-Rhin	ORSCHWILLER	67600
Haut-Rhin	RIQUEWIHR	68340
Haut-Rhin	AUBURE	68150
Haut-Rhin	HETTENSCHLAG	68600
Bas-Rhin	BENFELD	67230
Haut-Rhin	GRIESBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	TURCKHEIM	68230
Bas-Rhin	NOTHALTEN	67680
Haut-Rhin	MEYENHEIM	68890
Haut-Rhin	ALGOLSHEIM	68600
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68770
Bas-Rhin	ELSENHEIM	67390
Haut-Rhin	WESTHALTEN	68250
Bas-Rhin	HUTTENHEIM	67230
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	NIEDERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	BALDENHEIM	67600
Haut-Rhin	WIDENSOLEN	68320
Haut-Rhin	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68420
Haut-Rhin	GEISWASSER	68600
Haut-Rhin	ORBEY	68370
Bas-Rhin	SAASENHEIM	67390
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68920
Bas-Rhin	DAMBACH-LA-VILLE	67650
Bas-Rhin	STOTZHEIM	67140
Haut-Rhin	HOUSSEN	68125
Haut-Rhin	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	68160
Bas-Rhin	DIEBOLSHEIM	67230
Haut-Rhin	DESSENHEIM	68600
Haut-Rhin	BEBLENHEIM	68980
Haut-Rhin	SOULTZEREN	68140
Bas-Rhin	SCHWOBSHEIM	67390
Haut-Rhin	BREITENBACH-	68380

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Département	Commune	CP
	HAUT-RHIN	
Haut-Rhin	WASSERBOURG	68230
Haut-Rhin	OSTHEIM	68150
Bas-Rhin	WITTERNHEIM	67230
Bas-Rhin	SERMERSHEIM	67230
Haut-Rhin	OBERMORSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	FESSENHEIM	68740
Haut-Rhin	ENSISHEIM	68190
Haut-Rhin	BERGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68410
Haut-Rhin	HARTMANNSWILLER	68500
Haut-Rhin	NEUF-BRISACH	68600
Haut-Rhin	GUEMAR	68970
Haut-Rhin	WOLFGANTZEN	68600
Haut-Rhin	RORSCHWIHR	68590
Bas-Rhin	ITTERSWILLER	67140
Haut-Rhin	KUNHEIM	68320
Bas-Rhin	HESSENHEIM	67390
Haut-Rhin	ROGGENHOUSE	68740
Haut-Rhin	LAUTENBACHZELL	68610
Bas-Rhin	RHINAU	67860
Haut-Rhin	OBERENTZEN	68127
Bas-Rhin	KOGENHEIM	67230
Haut-Rhin	ILLHAEUSERN	68970
Bas-Rhin	NEUBOIS	67220
Bas-Rhin	SAINT-MAURICE	67220
Haut-Rhin	HOHROD	68140
Bas-Rhin	CHATENOIS	67730
Haut-Rhin	FORTSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68127
Haut-Rhin	ISSENHEIM	68500
Haut-Rhin	FRELAND	68240
Bas-Rhin	KERTZFELD	67230
Bas-Rhin	SELESTAT	67600
Bas-Rhin	STEIGE	67220
Haut-Rhin	RAEDERSHEIM	68190
Haut-Rhin	MERXHEIM	68500
Bas-Rhin	THANVILLE	67220
Haut-Rhin	OBERHERGHEIM	68127
Haut-Rhin	BIESHEIM	68600
Haut-Rhin	BENNWIHR	68126
Haut-Rhin	WIHR-AU-VAL	68230
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE	67140
Haut-Rhin	GRUSSENHEIM	68320
Haut-Rhin	GUEBWILLER	68500
Bas-Rhin	WITTISHEIM	67820
Bas-Rhin	EBERSMUNSTER	67600
Haut-Rhin	OSENBACH	68570
Haut-Rhin	MUNWILLER	68250
Haut-Rhin	GUNSBACH	68140
Bas-Rhin	VILLE	67220
Haut-Rhin	HIRTZFELDEN	68740
Bas-Rhin	BREITENAU	67220
Haut-Rhin	MUNCHHOUSE	68740

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	LAPOUTROIE	68650
Bas-Rhin	BINDERNHEIM	67600
Bas-Rhin	LALAYE	67220
Haut-Rhin	KATZENTHAL	68230
Bas-Rhin	SUNDHOUSE	67920
Bas-Rhin	FRIESENHEIM	67860
Bas-Rhin	NEUVE-EGLISE	67220
Haut-Rhin	VOLGELSHEIM	68600
Bas-Rhin	BOESENBIESEN	67390
Haut-Rhin	MUNTZENHEIM	68320
Bas-Rhin	HEIDOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	RIMBACHZELL	68500
Haut-Rhin	MITTELWIHR	68630
Bas-Rhin	BERNARDVILLE	67140
Haut-Rhin	ORSCHWIHR	68500
Haut-Rhin	NIEDERENTZEN	68127
Haut-Rhin	WUENHEIM	68500
Bas-Rhin	OHNENHEIM	67390
Haut-Rhin	HEITEREN	68600
Haut-Rhin	LAUTENBACH	68610
Haut-Rhin	WICKERSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	PFAFFENHEIM	68250
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE-BOIS	67220
Haut-Rhin	BUHL	68530
Haut-Rhin	VOEGTLINSHOFFEN	68420
Haut-Rhin	SOULTZMATT	68570
Haut-Rhin	SOULTZ-HAUT-RHIN	68360
Bas-Rhin	SAINT-MARTIN	67220
Bas-Rhin	ARTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	LE BONHOMME	68650
Bas-Rhin	KINTZHEIM	67600
Haut-Rhin	BALGAU	68740
Bas-Rhin	SCHOENAU	67390
Bas-Rhin	BREITENBACH	67220
Haut-Rhin	BISCHWIHR	68320
Haut-Rhin	WALBACH	68230
Haut-Rhin	HUNAWIHR	68150
Haut-Rhin	WETTOLSHEIM	68920
Haut-Rhin	ESCHBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	68150
Haut-Rhin	LABAROCHE	68910
Haut-Rhin	MURBACH	68530
Bas-Rhin	EBERSHEIM	67600
Haut-Rhin	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	68380
Haut-Rhin	GUEBERSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	RODERN	68590
Haut-Rhin	INGERSHEIM	68040
Haut-Rhin	DURRENENTZEN	68320
Haut-Rhin	BALTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	HORBOURG-WIHR	68180
Bas-Rhin	HEILIGENSTEIN	67140
Haut-Rhin	APPENWIHR	68280
Haut-Rhin	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68420

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SERMERSHEIM	67230
Haut-Rhin	OBERMORSCHWIHR	68420
Bas-Rhin	MUTTERSHOLTZ	67600
Haut-Rhin	RIQUEWIHR	68340
Haut-Rhin	MUNWILLER	68250
Bas-Rhin	WITTISHEIM	67820
Haut-Rhin	HOUSSEN	68125
Haut-Rhin	APPENWIHR	68280
Haut-Rhin	ORBEY	68370
Haut-Rhin	EGUISHEIM	68420
Bas-Rhin	BOOFZHEIM	67860
Bas-Rhin	HEIDOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	WICKERSCHWIHR	68320
Bas-Rhin	KERTZFELD	67230
Bas-Rhin	ROSSFELD	67230
Haut-Rhin	LINTHAL	68610
Haut-Rhin	GEISWASSER	68600
Haut-Rhin	NEUF-BRISACH	68600
Bas-Rhin	SELESTAT	67600
Haut-Rhin	VOEGTLINSHOFFEN	68420
Haut-Rhin	BENNWIHR	68126
Haut-Rhin	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	WETTOLSHEIM	68920
Haut-Rhin	BERGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	GRUSSENHEIM	68320
Bas-Rhin	ANDLAU	67140
Bas-Rhin	MACKENHEIM	67390
Bas-Rhin	SAND	67230
Haut-Rhin	METZERAL	68380
Haut-Rhin	MERXHEIM	68500
Haut-Rhin	SUNDHOFFEN	68280
Haut-Rhin	NIEDERENTZEN	68127
Bas-Rhin	KINTZHEIM	67600
Haut-Rhin	DESSENHEIM	68600
Haut-Rhin	GRIESBACH-AU-VAL	68140
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	ARTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	BISCHWIHR	68320
Haut-Rhin	TURCKHEIM	68230
Haut-Rhin	ANDOLSHEIM	68280
Bas-Rhin	EBERSHEIM	67600
Haut-Rhin	FRELAND	68240
Haut-Rhin	HIRTZFELDEN	68740
Haut-Rhin	MUNSTER	68140
Haut-Rhin	NAMBSHEIM	68740
Bas-Rhin	DIEFFENTHAL	67650
Haut-Rhin	SOULTZEREN	68140
Haut-Rhin	GUNDOLSHEIM	68250
Haut-Rhin	WASSERBOURG	68230
Bas-Rhin	EBERSMUNSTER	67600
Haut-Rhin	SOULTZMATT	68570
Bas-Rhin	BASSEMBERG	67220
Haut-Rhin	ZELLENBERG	68340

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	LAUTENBACHZELL	68610
Bas-Rhin	MAISONSGOUTTE	67220
Haut-Rhin	ESCHBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	BILTZHEIM	68127
Haut-Rhin	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68420
Haut-Rhin	SONDERNACH	68380
Haut-Rhin	ROGGENHOUSE	68740
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	68160
Bas-Rhin	URBEIS	67220
Haut-Rhin	MURBACH	68530
Bas-Rhin	BLIENSCHWILLER	67650
Haut-Rhin	WIDENSOLEN	68320
Haut-Rhin	OBERHERGHEIM	68127
Haut-Rhin	RAEDERSHEIM	68190
Haut-Rhin	AUBURE	68150
Haut-Rhin	FORTSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	THANNENKIRCH	68590
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Bas-Rhin	STOTZHEIM	67140
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68410
Haut-Rhin	VOLGELSHEIM	68600
Haut-Rhin	BENNWIHR	68630
Haut-Rhin	GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	GUEMAR	68970
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	PFAFFENHEIM	68250
Haut-Rhin	MUNCHHOUSE	68740
Haut-Rhin	NIEDERMORSCHWIHR	68230
Bas-Rhin	BREITENAU	67220
Bas-Rhin	WITTERNHEIM	67230
Bas-Rhin	MUSSIG	67600
Haut-Rhin	MUNTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	NIEDERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	HESSENHEIM	67390
Bas-Rhin	HERBSHEIM	67230
Haut-Rhin	RUMERSHEIM-LE-HAUT	68740
Haut-Rhin	RORSCHWIHR	68590
Haut-Rhin	KAYSERSBERG VIGNOBLE	68240
Haut-Rhin	ARTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	WIHR-AU-VAL	68230
Haut-Rhin	HATTSTATT	68420
Bas-Rhin	BINDERNHEIM	67600
Bas-Rhin	LE HOHWALD	67140
Haut-Rhin	ORSCHWIHR	68500
Haut-Rhin	WECKOLSHEIM	68600
Bas-Rhin	RHINAU	67860
Bas-Rhin	MITTELBERGHEIM	67140
Haut-Rhin	STOSSWIHR	68140
Haut-Rhin	ZIMMERBACH	68230
Haut-Rhin	ALGOLSHEIM	68600
Haut-Rhin	ENSISHEIM	68190
Haut-Rhin	WOLFGANTZEN	68600

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SCHERWILLER	67750
Bas-Rhin	BOESENBIESEN	67390
Haut-Rhin	VOGELGRUN	68600
Haut-Rhin	MEYENHEIM	68890
Haut-Rhin	LAUTENBACH	68610
Bas-Rhin	DIEBOLSHEIM	67230
Haut-Rhin	HOHROD	68140
Bas-Rhin	EPFIG	67680
Bas-Rhin	NEUBOIS	67220
Haut-Rhin	BERGHEIM	68750
Haut-Rhin	BERGHOLTZZELL	68500
Bas-Rhin	BOOTZHEIM	67390
Haut-Rhin	BLODELSHEIM	68740
Haut-Rhin	HETTENSCHLAG	68600
Bas-Rhin	EICHHOFFEN	67140
Haut-Rhin	SOULTZBACH-LES-BAINS	68230
Haut-Rhin	KATZENTHAL	68230
Bas-Rhin	NOTHALTEN	67680
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68770
Haut-Rhin	LE BONHOMME	68650
Haut-Rhin	OBERSAASHEIM	68600
Haut-Rhin	BUHL	68530
Haut-Rhin	DURRENENTZEN	68320
Haut-Rhin	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	68380
Bas-Rhin	FOUCHY	67220
Haut-Rhin	BALGAU	68740
Haut-Rhin	GUEBERSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	WALBACH	68230
Haut-Rhin	REGUISHEIM	68890
Haut-Rhin	LIEPVRE	68660
Bas-Rhin	SUNDHOUSE	67920
Bas-Rhin	SAASENHEIM	67390
Bas-Rhin	SCHWOBSHEIM	67390
Bas-Rhin	LALAYE	67220
Haut-Rhin	LOGELHEIM	68280
Haut-Rhin	OSENBACH	68570
Haut-Rhin	SAINT-HIPPOLYTE	68590
Bas-Rhin	THANVILLE	67220
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68127
Haut-Rhin	OSTHEIM	68150
Haut-Rhin	LUTTENBACH-PRES-MUNSTER	68140
Bas-Rhin	ORSCHWILLER	67600
Bas-Rhin	BERNARDVILLE	67140
Bas-Rhin	TRIEMBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE-BOIS	67220
Haut-Rhin	HARTMANNSWILLER	68500
Haut-Rhin	RIMBACHZELL	68500
Haut-Rhin	ROMBACH-LE-FRANC	68660
Haut-Rhin	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68420
Haut-Rhin	JUNGHOLTZ	68500
Bas-Rhin	SCHOENAU	67390

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	RICHTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	BEBLENHEIM	68980
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	HUTTENHEIM	67230
Haut-Rhin	GUNSBACH	68140
Haut-Rhin	HORBOURG-WIHR	68180
Bas-Rhin	LA VANCELLE	67730
Bas-Rhin	SAINT-MAURICE	67220
Bas-Rhin	ELSENHEIM	67390
Haut-Rhin	ROUFFACH	68250
Haut-Rhin	URSCHENHEIM	68320
Bas-Rhin	ALBE	67220
Bas-Rhin	ITTERSWILLER	67140
Bas-Rhin	SAINT-MARTIN	67220
Haut-Rhin	ISSENHEIM	68500
Haut-Rhin	WUENHEIM	68500
Haut-Rhin	MITTLACH	68380
Bas-Rhin	BALDENHEIM	67600
Haut-Rhin	LAPOUTROIE	68650
Haut-Rhin	HEITEREN	68600
Haut-Rhin	RODERN	68590
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68124
Haut-Rhin	KUNHEIM	68320
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE	67140
Bas-Rhin	GERTWILLER	67140
Haut-Rhin	BALTZENHEIM	68320
Bas-Rhin	FRIESENHEIM	67860
Haut-Rhin	OBERENTZEN	68127
Haut-Rhin	BREITENBACH-HAUT-RHIN	68380
Bas-Rhin	DAMBACH-LA-VILLE	67650
Bas-Rhin	MARCKOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	HILSENHEIM	67600
Haut-Rhin	JEBSHEIM	68320
Haut-Rhin	MITTELWIHR	68630
Bas-Rhin	NEUVE-EGLISE	67220
Bas-Rhin	HEILIGENSTEIN	67140
Bas-Rhin	BREITENBACH	67220
Bas-Rhin	REICHSFELD	67140
Bas-Rhin	OHNENHEIM	67390
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	68150
Haut-Rhin	BIESHEIM	68600
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68920
Haut-Rhin	HUNAWIHR	68150
Haut-Rhin	SOULTZ-HAUT-RHIN	68360
Haut-Rhin	ILLHAEUSERN	68970
Haut-Rhin	FESSENHEIM	68740
Bas-Rhin	BARR	67140
Bas-Rhin	KOGENHEIM	67230
Haut-Rhin	WESTHALTEN	68250
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Bas-Rhin	STEIGE	67220
Haut-Rhin	INGERSHEIM	68040
Bas-Rhin	BENFELD	67230
Bas-Rhin	CHATENOIS	67730
Haut-Rhin	LABAROCHE	68910
Bas-Rhin	VILLE	67220

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Standard régional : 03 83 39 30 30
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0093 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'HAD du Sud Alsace sur le site de l'HAD Sud Alsace (FINESS EJ : 680017811 ; FINESS ET : 680017829)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'HAD du Sud Alsace (FINESS EJ : 680017811) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD Sud Alsace (FINESS ET : 680017829), sis 5, Rue de Berlin – 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 12 Haute Alsace, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 implantation pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'HAD du Sud Alsace sur le site de l'HAD Sud Alsace dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'HAD du Sud Alsace sur le site de l'HAD Sud Alsace répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'HAD du Sud Alsace (FINESS EJ : 680017811) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Sud Alsace (FINESS ET : 680017829), sis 5, Rue de Berlin – 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	BRECHAUMONT	68210
Haut-Rhin	MANSPACH	68210
Haut-Rhin	FELLERING	68470
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	TAGSDORF	68130
Haut-Rhin	ZIMMERSHEIM	68440
Haut-Rhin	HUNDSBACH	68130
Haut-Rhin	ELBACH	68210
Haut-Rhin	LEIMBACH	68800
Haut-Rhin	BUSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	SENTHEIM	68780
Haut-Rhin	MUESPACH-LE-HAUT	68640
Haut-Rhin	VIEUX-THANN	68800
Haut-Rhin	SCHLIERBACH	68440
Haut-Rhin	STEINSOULTZ	68640
Haut-Rhin	ROMAGNY	68210
Haut-Rhin	GOMMERSDORF	68210
Haut-Rhin	HUSSEREN-WESSERLING	68470
Haut-Rhin	FALKWILLER	68210
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	HOMBOURG	68490
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	ODEREN	68830
Haut-Rhin	HEIMERSDORF	68560
Haut-Rhin	FOLGENSBOURG	68220
Haut-Rhin	LIEBENSWILLER	68220
Haut-Rhin	RICHWILLER	68120
Haut-Rhin	CHALAMPE	68490
Haut-Rhin	OTTMARSHEIM	68490
Haut-Rhin	ALTKIRCH	68130
Haut-Rhin	BIEDERTHAL	68480
Haut-Rhin	HESINGUE	68220
Haut-Rhin	HEIWILLER	68130
Haut-Rhin	ILLFURTH	68720
Haut-Rhin	OBERLARG	68480
Haut-Rhin	ROPPENTZWILLER	68480
Haut-Rhin	PULVERSHEIM	68840
Haut-Rhin	HEIMSBRUNN	68990
Haut-Rhin	MOERNACH	68480
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-HAUT	68510
Haut-Rhin	STORCKENSOHN	68470
Haut-Rhin	FULLEREN	68210
Haut-Rhin	BRETTEN	68780
Haut-Rhin	WILLER	68960
Haut-Rhin	KINGERSHEIM	68260
Haut-Rhin	DIETWILLER	68440
Haut-Rhin	SOPPE-LE-BAS	68780
Haut-Rhin	BELLEMAGNY	68210
Haut-Rhin	BRUEBACH	68440
Haut-Rhin	ESCHENTZWILLER	68440

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-BAS	68520
Haut-Rhin	PFASTATT	68120
Haut-Rhin	BOUXWILLER	68480
Haut-Rhin	BERRWILLER	68500
Haut-Rhin	HUNINGUE	68330
Haut-Rhin	RODEREN	68800
Haut-Rhin	ETEIMBES	68210
Haut-Rhin	RUEDERBACH	68560
Haut-Rhin	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	68290
Haut-Rhin	URBES	68121
Haut-Rhin	LIEBSDORF	68480
Haut-Rhin	HELFRANTZKIRCH	68510
Haut-Rhin	BOLLWILLER	68540
Haut-Rhin	CARSPACH	68130
Haut-Rhin	KNOERINGUE	68220
Haut-Rhin	ZILLISHEIM	68720
Haut-Rhin	HABSHEIM	68440
Haut-Rhin	ASPACH	68130
Haut-Rhin	MALMERSPACH	68550
Haut-Rhin	WALHEIM	68130
Haut-Rhin	SEWEN	68290
Haut-Rhin	GOLDBACH-ALTENBACH	68760
Haut-Rhin	UFFHEIM	68510
Haut-Rhin	TAGOLSHEIM	68720
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-HAUT	68440
Haut-Rhin	BALLERSDORF	68210
Haut-Rhin	SAINT-AMARIN	68550
Haut-Rhin	FERRETTE	68480
Haut-Rhin	FLAXLANDEN	68720
Haut-Rhin	DURMENACH	68480
Haut-Rhin	RUELISHEIM	68270
Haut-Rhin	LUEMSCHWILLER	68720
Haut-Rhin	MORSCHWILLER-LE-BAS	68790
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	MUESPACH	68640
Haut-Rhin	EMLINGEN	68130
Haut-Rhin	UEBERSTRASS	68580
Haut-Rhin	STAFFELFELDEN	68850
Haut-Rhin	WALDIGHOFEN	68640
Haut-Rhin	LEVONCOURT	68480
Haut-Rhin	WITTELSHEIM	68310
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-HAUT	68520
Haut-Rhin	ILLZACH	68110
Haut-Rhin	KEMBS	68680
Haut-Rhin	SCHWEIGHOUSE-THANN	68520
Haut-Rhin	GALFINGUE	68990
Haut-Rhin	ATTENSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	DIEFMATTEN	68780

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BALDERSHEIM	68390
Haut-Rhin	WOLSCHWILLER	68480
Haut-Rhin	ROSENAU	68128
Haut-Rhin	EGLINGEN	68720
Haut-Rhin	FISLIS	68480
Haut-Rhin	GEISPITZEN	68510
Haut-Rhin	FROENINGEN	68720
Haut-Rhin	KIRCHBERG	68290
Haut-Rhin	ASPACH-LE-BAS	68700
Haut-Rhin	COURTAVON	68480
Haut-Rhin	STEINBACH	68700
Haut-Rhin	STETTEN	68510
Haut-Rhin	DOLLEREN	68290
Haut-Rhin	HECKEN	68210
Haut-Rhin	PETIT-LANDAU	68490
Haut-Rhin	FELDKIRCH	68540
Haut-Rhin	HAUSGAUEN	68130
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-BAS	68210
Haut-Rhin	RIEDISHEIM	68400
Haut-Rhin	BETTLACH	68480
Haut-Rhin	BUETHWILLER	68210
Haut-Rhin	BENDORF	68480
Haut-Rhin	BATTENHEIM	68390
Haut-Rhin	UNGERSHEIM	68190
Haut-Rhin	FRIESEN	68580
Haut-Rhin	SIERENTZ	68510
Haut-Rhin	LARGITZEN	68580
Haut-Rhin	MOOSCH	68690
Haut-Rhin	MONTREUX-JEUNE	68210
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-BAS	68220
Haut-Rhin	MONTREUX-VIEUX	68210
Haut-Rhin	LANDSER	68440
Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	68300
Haut-Rhin	FELDBACH	68640
Haut-Rhin	LINSDORF	68480
Haut-Rhin	BANTZENHEIM	68490
Haut-Rhin	JETTINGEN	68130
Haut-Rhin	WEGSCHEID	68290
Haut-Rhin	RANSPACH	68470
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	LIGSDORF	68480
Haut-Rhin	GEISHOUSE	68690
Haut-Rhin	THANN	68800
Haut-Rhin	CERNAY	68700
Haut-Rhin	HINDLINGEN	68580
Haut-Rhin	LUTTERBACH	68460
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	68290
Haut-Rhin	WERENTZHOUSE	68480
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-BAS	68510
Haut-Rhin	WITTENHEIM	68270
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	OBERMORSCHWILLER	68130
Haut-Rhin	MULHOUSE	68100
Haut-Rhin	MERTZEN	68210
Haut-Rhin	KIFFIS	68480
Haut-Rhin	LE HAUT SOULTZBACH	68780

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	RANTZWILLER	68510
Haut-Rhin	MOOSLARGUE	68580
Haut-Rhin	SONDERSDORF	68480
Haut-Rhin	NIFFER	68680
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	WINKEL	68480
Haut-Rhin	BERENTZWILLER	68130
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-HAUT	68290
Haut-Rhin	MAGNY	68210
Haut-Rhin	HIRSINGUE	68560
Haut-Rhin	SAUSHEIM	68390
Haut-Rhin	WOLFERSDORF	68210
Haut-Rhin	GUEVENATTEN	68210
Haut-Rhin	SICKERT	68290
Haut-Rhin	MULHOUSE	68200
Haut-Rhin	LAUW	68290
Haut-Rhin	SAINT-BERNARD	68720
Haut-Rhin	BARTENHEIM	68870
Haut-Rhin	LUCELLE	68480
Haut-Rhin	HAGENBACH	68210
Haut-Rhin	ALTENACH	68210
Haut-Rhin	HOCHSTATT	68720
Haut-Rhin	WITTERSDORF	68130
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-BAS	68440
Haut-Rhin	HIRTZBACH	68118
Haut-Rhin	DANNEMARIE	68210
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-BAS	68290
Haut-Rhin	LUTTER	68480
Haut-Rhin	RIESPACH	68640
Haut-Rhin	KOESTLACH	68480
Haut-Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	68210
Haut-Rhin	ASPACH-MICHELBACH	68700
Haut-Rhin	REININGUE	68950
Haut-Rhin	LEYMEN	68220
Haut-Rhin	RAEDERSDORF	68480
Haut-Rhin	GILDWILLER	68210
Haut-Rhin	BRINCKHEIM	68870
Haut-Rhin	UFFHOLTZ	68700
Haut-Rhin	MITZACH	68470
Haut-Rhin	VILLAGE-NEUF	68128
Haut-Rhin	KOETZINGUE	68510
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-BAS	68580
Haut-Rhin	OBERBRUCK	68290
Haut-Rhin	WILDENSTEIN	68820
Haut-Rhin	WENTZWILLER	68220
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-HAUT	68210
Haut-Rhin	PFETTERHOUSE	68480
Haut-Rhin	ZAESSINGUE	68130
Haut-Rhin	RETZWILLER	68210
Haut-Rhin	WALTENHEIM	68510
Haut-Rhin	DURLINSDORF	68480
Haut-Rhin	SAINT-COSME	68210
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-HAUT	68580
Haut-Rhin	RAMMERSMATT	68800

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	WILLER-SUR-THUR	68760
Haut-Rhin	BRUNSTATT-DIDENHEIM	68350
Haut-Rhin	VALDIEU-LUTRAN	68210
Haut-Rhin	MOLLAU	68470
Haut-Rhin	WATTWILLER	68700
Haut-Rhin	WAHLBACH	68130
Haut-Rhin	NEUWILLER	68220
Haut-Rhin	HEGENHEIM	68220
Haut-Rhin	OLTINGUE	68480
Haut-Rhin	STRUETH	68580
Haut-Rhin	SCHWOBEN	68130
Haut-Rhin	BLOTZHEIM	68730
Haut-Rhin	VIEUX-FERRETTE	68480
Haut-Rhin	BITSCHWILLER-LES-THANN	68620
Haut-Rhin	BETTENDORF	68560
Haut-Rhin	FRANKEN	68130
Haut-Rhin	BISEL	68580
Haut-Rhin	KRUTH	68820
Haut-Rhin	BALSCHWILLER	68210
Haut-Rhin	SAINT-ULRICH	68210
Haut-Rhin	RIXHEIM	68170
Haut-Rhin	STERNENBERG	68780
Haut-Rhin	GUEWENHEIM	68116
Haut-Rhin	HEIDWILLER	68720
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	KAPPELEN	68510

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	EMLINGEN	68130
Haut-Rhin	URBES	68121
Haut-Rhin	GEISPITZEN	68510
Haut-Rhin	NIFFER	68680
Haut-Rhin	HELFRANTZKIRCH	68510
Haut-Rhin	FELDKIRCH	68540
Haut-Rhin	HEGENHEIM	68220
Haut-Rhin	STORCKENSOHN	68470
Haut-Rhin	STERNENBERG	68780
Haut-Rhin	GALFINGUE	68990
Haut-Rhin	GOMMERSDORF	68210
Haut-Rhin	LUEMSCHWILLER	68720
Haut-Rhin	LUCELLE	68480
Haut-Rhin	HUSSEREN-WESSERLING	68470
Haut-Rhin	VIEUX-THANN	68800
Haut-Rhin	WERENTZHOUSE	68480
Haut-Rhin	HINDLINGEN	68580
Haut-Rhin	EGLINGEN	68720
Haut-Rhin	KRUTH	68820
Haut-Rhin	FULLEREN	68210
Haut-Rhin	SCHWEIGHOUSE-THANN	68520
Haut-Rhin	NEUWILLER	68220
Haut-Rhin	BRINCKHEIM	68870
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	68290
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-HAUT	68580
Haut-Rhin	STEINSOULTZ	68640
Haut-Rhin	BLOTZHEIM	68730
Haut-Rhin	HAUSGAUEN	68130
Haut-Rhin	FROENINGEN	68720
Haut-Rhin	HUNDSBACH	68130
Haut-Rhin	ODEREN	68830
Haut-Rhin	DANNEMARIE	68210
Haut-Rhin	MOOSLARGUE	68580
Haut-Rhin	BALDERSHEIM	68390
Haut-Rhin	FELLERING	68470
Haut-Rhin	HEIDWILLER	68720
Haut-Rhin	WITTELSHEIM	68310
Haut-Rhin	MULHOUSE	68200
Haut-Rhin	CHALAMPE	68490
Haut-Rhin	BRUNSTATT-DIDENHEIM	68350
Haut-Rhin	MOOSCH	68690
Haut-Rhin	BALSCHWILLER	68210
Haut-Rhin	STEINBACH	68700
Haut-Rhin	JETTINGEN	68130
Haut-Rhin	BANTZENHEIM	68490
Haut-Rhin	ASPACH-LE-BAS	68700
Haut-Rhin	FOLGENSBOURG	68220
Haut-Rhin	STRUETH	68580
Haut-Rhin	WALDIGHOFEN	68640
Haut-Rhin	DIETWILLER	68440
Haut-Rhin	FELDBACH	68640
Haut-Rhin	ELBACH	68210
Haut-Rhin	LIGSDORF	68480
Haut-Rhin	BOUXWILLER	68480
Haut-Rhin	MANSPACH	68210
Haut-Rhin	MUESPACH-LE-HAUT	68640
Haut-Rhin	ZAESSINGUE	68130
Haut-Rhin	RAMMERSMATT	68800
Haut-Rhin	BETTENDORF	68560
Haut-Rhin	WALHEIM	68130
Haut-Rhin	SOPPE-LE-BAS	68780
Haut-Rhin	BISEL	68580
Haut-Rhin	LEYMEN	68220
Haut-Rhin	SENTHEIM	68780
Haut-Rhin	LEVONCOURT	68480
Haut-Rhin	SAINT-AMARIN	68550
Haut-Rhin	FISLIS	68480
Haut-Rhin	OBERLARG	68480
Haut-Rhin	ILLZACH	68110
Haut-Rhin	MERTZEN	68210
Haut-Rhin	HEIMSBRUNN	68990
Haut-Rhin	HIRSINGUE	68560
Haut-Rhin	LIEBENSWILLER	68220
Haut-Rhin	BENDORF	68480

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	SAINT-ULRICH	68210
Haut-Rhin	ALTKIRCH	68130
Haut-Rhin	RAEDERSDORF	68480
Haut-Rhin	HECKEN	68210
Haut-Rhin	TAGSDORF	68130
Haut-Rhin	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	68290
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-BAS	68510
Haut-Rhin	SCHWOBEN	68130
Haut-Rhin	BUETHWILLER	68210
Haut-Rhin	UNGERSHEIM	68190
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-HAUT	68520
Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	68300
Haut-Rhin	KNOERINGUE	68220
Haut-Rhin	DURLINSDORF	68480
Haut-Rhin	WOLSCHWILLER	68480
Haut-Rhin	WILDENSTEIN	68820
Haut-Rhin	STETTEN	68510
Haut-Rhin	MUESPACH	68640
Haut-Rhin	RUELISHEIM	68270
Haut-Rhin	WITTERSDORF	68130
Haut-Rhin	ROSENAU	68128
Haut-Rhin	HEIWILLER	68130
Haut-Rhin	ASPACH-MICHELBACH	68700
Haut-Rhin	SAINT-BERNARD	68720
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	HUNINGUE	68330
Haut-Rhin	OBERMORSCHWILLER	68130
Haut-Rhin	WILLER-SUR-THUR	68760
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-HAUT	68440
Haut-Rhin	BETTLACH	68480
Haut-Rhin	LARGITZEN	68580
Haut-Rhin	RUEDERBACH	68560
Haut-Rhin	WOLFERSDORF	68210
Haut-Rhin	WINKEL	68480
Haut-Rhin	HEIMERSDORF	68560
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-BAS	68440
Haut-Rhin	FALKWILLER	68210
Haut-Rhin	HABSHEIM	68440
Haut-Rhin	COURTAVON	68480
Haut-Rhin	DURMENACH	68480
Haut-Rhin	SAINT-COSME	68210
Haut-Rhin	VIEUX-FERRETTE	68480
Haut-Rhin	STAFFELFELDEN	68850
Haut-Rhin	HOMBOURG	68490
Haut-Rhin	KIRCHBERG	68290
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	BRECHAUMONT	68210
Haut-Rhin	SIERENTZ	68510
Haut-Rhin	WATTWILLER	68700
Haut-Rhin	HAGENBACH	68210
Haut-Rhin	GUEWENHEIM	68116
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-HAUT	68290
Haut-Rhin	FERRETTE	68480

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	ROPPENTZWILLER	68480
Haut-Rhin	MULHOUSE	68100
Haut-Rhin	LE HAUT SOULTZBACH	68780
Haut-Rhin	BARTENHEIM	68870
Haut-Rhin	KIFFIS	68480
Haut-Rhin	ZIMMERSHEIM	68440
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	WEGSCHEID	68290
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-BAS	68580
Haut-Rhin	MORSCHWILLER-LE-BAS	68790
Haut-Rhin	MONTREUX-VIEUX	68210
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	RANSPACH	68470
Haut-Rhin	REININGUE	68950
Haut-Rhin	PFASTATT	68120
Haut-Rhin	BATTENHEIM	68390
Haut-Rhin	PFETTERHOUSE	68480
Haut-Rhin	OBERBRUCK	68290
Haut-Rhin	RIEDISHEIM	68400
Haut-Rhin	KAPPELEN	68510
Haut-Rhin	WENTZWILLER	68220
Haut-Rhin	ETEIMBES	68210
Haut-Rhin	LIEBSDORF	68480
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	LINSDORF	68480
Haut-Rhin	ROMAGNY	68210
Haut-Rhin	FRANKEN	68130
Haut-Rhin	RIXHEIM	68170
Haut-Rhin	LANDSER	68440
Haut-Rhin	CERNAY	68700
Haut-Rhin	WITTENHEIM	68270
Haut-Rhin	RODEREN	68800
Haut-Rhin	GOLDBACH-ALTENBACH	68760
Haut-Rhin	KOETZINGUE	68510
Haut-Rhin	SICKERT	68290
Haut-Rhin	GILDWILLER	68210
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	DOLLEREN	68290
Haut-Rhin	BALLERSDORF	68210
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-BAS	68290
Haut-Rhin	FRIESEN	68580
Haut-Rhin	ALTENACH	68210
Haut-Rhin	BRETTEN	68780
Haut-Rhin	LUTTER	68480
Haut-Rhin	UFFHEIM	68510
Haut-Rhin	PULVERSHEIM	68840
Haut-Rhin	PETIT-LANDAU	68490
Haut-Rhin	WALTENHEIM	68510
Haut-Rhin	MALMERSPACH	68550
Haut-Rhin	OTTMARSHEIM	68490
Haut-Rhin	ILLFURTH	68720
Haut-Rhin	BITSCHWILLER-LES-THANN	68620
Haut-Rhin	LAUW	68290

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BELLEMAGNY	68210
Haut-Rhin	SEWEN	68290
Haut-Rhin	HESINGUE	68220
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-BAS	68520
Haut-Rhin	MOLLAU	68470
Haut-Rhin	VALDIEU-LUTRAN	68210
Haut-Rhin	ATTENSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	SAUSHEIM	68390
Haut-Rhin	KINGERSHEIM	68260
Haut-Rhin	UFFHOLTZ	68700
Haut-Rhin	BRUEBACH	68440
Haut-Rhin	TAGOLSHEIM	68720
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-BAS	68220
Haut-Rhin	BERENTZWILLER	68130
Haut-Rhin	FLAXLANDEN	68720
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-HAUT	68510
Haut-Rhin	BUSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	LEIMBACH	68800
Haut-Rhin	ZILLISHEIM	68720
Haut-Rhin	MAGNY	68210
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-HAUT	68210
Haut-Rhin	BOLLWILLER	68540
Haut-Rhin	UEBERSTRASS	68580
Haut-Rhin	MONTREUX-JEUNE	68210
Haut-Rhin	THANN	68800
Haut-Rhin	VILLAGE-NEUF	68128
Haut-Rhin	GUEVENATTEN	68210

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	CARSPACH	68130
Haut-Rhin	RIESPACH	68640
Haut-Rhin	ESCHENTZWILLER	68440
Haut-Rhin	MOERNACH	68480
Haut-Rhin	RETZWILLER	68210
Haut-Rhin	ASPACH	68130
Haut-Rhin	HOCHSTATT	68720
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	SCHLIERBACH	68440
Haut-Rhin	RICHWILLER	68120
Haut-Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	68210
Haut-Rhin	BIEDERTHAL	68480
Haut-Rhin	KEMBS	68680
Haut-Rhin	LUTTERBACH	68460
Haut-Rhin	KOESTLACH	68480
Haut-Rhin	GEISHOUSE	68690
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-BAS	68210
Haut-Rhin	SONDERSDORF	68480
Haut-Rhin	DIEFMATTEN	68780
Haut-Rhin	MITZACH	68470
Haut-Rhin	BERRWILLER	68500
Haut-Rhin	HIRTZBACH	68118
Haut-Rhin	WAHLBACH	68130
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	RANTZWILLER	68510
Haut-Rhin	OLTINGUE	68480
Haut-Rhin	WILLER	68960

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BERENTZWILLER	68130
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-HAUT	68580
Haut-Rhin	WILLER-SUR-THUR	68760
Haut-Rhin	OBERBRUCK	68290
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-BAS	68520
Haut-Rhin	GALFINGUE	68990
Haut-Rhin	VALDIEU-LUTRAN	68210
Haut-Rhin	SONDERSDORF	68480
Haut-Rhin	LE HAUT SOULTZBACH	68780
Haut-Rhin	BLOTZHEIM	68730
Haut-Rhin	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	68290
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	OBERLARG	68480
Haut-Rhin	VIEUX-FERRETTE	68480
Haut-Rhin	GILDWILLER	68210
Haut-Rhin	MULHOUSE	68200
Haut-Rhin	SIERENTZ	68510
Haut-Rhin	HUNDSBACH	68130
Haut-Rhin	HINDLINGEN	68580
Haut-Rhin	STEINSOULTZ	68640

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	KAPPELEN	68510
Haut-Rhin	WATTWILLER	68700
Haut-Rhin	FELLERING	68470
Haut-Rhin	WENTZWILLER	68220
Haut-Rhin	BETTLACH	68480
Haut-Rhin	WALTENHEIM	68510
Haut-Rhin	GUEWENHEIM	68116
Haut-Rhin	MANSPACH	68210
Haut-Rhin	KRUTH	68820
Haut-Rhin	WERENTZHOUSE	68480
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-BAS	68510
Haut-Rhin	FELDBACH	68640
Haut-Rhin	UEBERSTRASS	68580
Haut-Rhin	ILLZACH	68110
Haut-Rhin	RUEDERBACH	68560
Haut-Rhin	PFETTERHOUSE	68480
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-BAS	68440
Haut-Rhin	SAINT-COSME	68210
Haut-Rhin	FRANKEN	68130
Haut-Rhin	FROENINGEN	68720
Haut-Rhin	LUCELLE	68480
Haut-Rhin	HECKEN	68210
Haut-Rhin	BENDORF	68480

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	OBERMORSCHWILLER	68130
Haut-Rhin	HIRSINGUE	68560
Haut-Rhin	HAGENBACH	68210
Haut-Rhin	WALHEIM	68130
Haut-Rhin	LEVONCOURT	68480
Haut-Rhin	HOMBOURG	68490
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	GUEVENATTEN	68210
Haut-Rhin	RAEDERSDORF	68480
Haut-Rhin	BALDERSHEIM	68390
Haut-Rhin	KEMBS	68680
Haut-Rhin	URBES	68121
Haut-Rhin	KOETZINGUE	68510
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-BAS	68580
Haut-Rhin	EGLINGEN	68720
Haut-Rhin	HEIWILLER	68130
Haut-Rhin	LIEBENSWILLER	68220
Haut-Rhin	MITZACH	68470
Haut-Rhin	BALLERSDORF	68210
Haut-Rhin	BERRWILLER	68500
Haut-Rhin	ILLFURTH	68720
Haut-Rhin	NEUWILLER	68220
Haut-Rhin	KOESTLACH	68480
Haut-Rhin	WOLSCHWILLER	68480
Haut-Rhin	SAUSHEIM	68390
Haut-Rhin	FISLIS	68480
Haut-Rhin	KIFFIS	68480
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-BAS	68210
Haut-Rhin	MOOSLARGUE	68580
Haut-Rhin	DOLLEREN	68290
Haut-Rhin	TAGOLSHEIM	68720
Haut-Rhin	RANSPACH	68470
Haut-Rhin	DIEFMATTEN	68780
Haut-Rhin	WITTENHEIM	68270
Haut-Rhin	FLAXLANDEN	68720
Haut-Rhin	FOLGENSBOURG	68220
Haut-Rhin	MULHOUSE	68100
Haut-Rhin	HABSHEIM	68440
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-HAUT	68290
Haut-Rhin	PULVERSHEIM	68840
Haut-Rhin	STORCKENSOHN	68470
Haut-Rhin	HEGENHEIM	68220
Haut-Rhin	ASPACH-LE-BAS	68700
Haut-Rhin	DIETWILLER	68440
Haut-Rhin	BANTZENHEIM	68490
Haut-Rhin	NIFFER	68680
Haut-Rhin	RICHWILLER	68120
Haut-Rhin	STERNENBERG	68780
Haut-Rhin	FULLEREN	68210
Haut-Rhin	RANTZWILLER	68510
Haut-Rhin	SCHLIERBACH	68440
Haut-Rhin	MOLLAU	68470
Haut-Rhin	MONTREUX-JEUNE	68210
Haut-Rhin	ZIMMERSHEIM	68440
Haut-Rhin	FRIESEN	68580
Haut-Rhin	RIXHEIM	68170
Haut-Rhin	UNGERSHEIM	68190

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BARTENHEIM	68870
Haut-Rhin	MALMERSPACH	68550
Haut-Rhin	RIEDISHEIM	68400
Haut-Rhin	RUELISHEIM	68270
Haut-Rhin	ASPACH	68130
Haut-Rhin	HUSSEREN-WESSERLING	68470
Haut-Rhin	BATTENHEIM	68390
Haut-Rhin	GEISHOUSE	68690
Haut-Rhin	MAGNY	68210
Haut-Rhin	RAMMERSMATT	68800
Haut-Rhin	STAFFELFELDEN	68850
Haut-Rhin	CARSPACH	68130
Haut-Rhin	MUESPACH	68640
Haut-Rhin	SENTHEIM	68780
Haut-Rhin	LUTTER	68480
Haut-Rhin	BRETTEN	68780
Haut-Rhin	HEIDWILLER	68720
Haut-Rhin	OTTMARSHEIM	68490
Haut-Rhin	MOOSCH	68690
Haut-Rhin	SOPPE-LE-BAS	68780
Haut-Rhin	LANDSER	68440
Haut-Rhin	LIEBSDORF	68480
Haut-Rhin	MONTREUX-VIEUX	68210
Haut-Rhin	DURLINSDORF	68480
Haut-Rhin	MUESPACH-LE-HAUT	68640
Haut-Rhin	LEIMBACH	68800
Haut-Rhin	WEGSCHEID	68290
Haut-Rhin	GOLDBACH-ALTENBACH	68760
Haut-Rhin	BUSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	CERNAY	68700
Haut-Rhin	PFASTATT	68120
Haut-Rhin	DURMENACH	68480
Haut-Rhin	BRUEBACH	68440
Haut-Rhin	SICKERT	68290
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-HAUT	68520
Haut-Rhin	LARGITZEN	68580
Haut-Rhin	FALKWILLER	68210
Haut-Rhin	SCHWEIGHOUSE-THANN	68520
Haut-Rhin	TAGSDORF	68130
Haut-Rhin	BISEL	68580
Haut-Rhin	WAHLBACH	68130
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	68290
Haut-Rhin	LUEMSCHWILLER	68720
Haut-Rhin	OLTINGUE	68480
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	HOCHSTATT	68720
Haut-Rhin	EMLINGEN	68130
Haut-Rhin	GOMMERSDORF	68210
Haut-Rhin	BUETHWILLER	68210
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	RETZWILLER	68210
Haut-Rhin	ZILLISHEIM	68720
Haut-Rhin	LAUW	68290

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	SCHWOBEN	68130
Haut-Rhin	WITTERSDORF	68130
Haut-Rhin	BALSCHWILLER	68210
Haut-Rhin	ROPPENTZWILLER	68480
Haut-Rhin	SAINT-ULRICH	68210
Haut-Rhin	HESINGUE	68220
Haut-Rhin	JETTINGEN	68130
Haut-Rhin	SEWEN	68290
Haut-Rhin	KINGERSHEIM	68260
Haut-Rhin	REININGUE	68950
Haut-Rhin	FERRETTE	68480
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-HAUT	68210
Haut-Rhin	HIRTZBACH	68118
Haut-Rhin	HAUSGAUEN	68130
Haut-Rhin	ALTKIRCH	68130
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-BAS	68290
Haut-Rhin	BITSCHWILLER-LES-THANN	68620
Haut-Rhin	VIEUX-THANN	68800
Haut-Rhin	ATTENSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	MORSCHWILLER-LE-BAS	68790
Haut-Rhin	HEIMERSDORF	68560
Haut-Rhin	STETTEN	68510
Haut-Rhin	ASPACH-MICHELBACH	68700
Haut-Rhin	STEINBACH	68700
Haut-Rhin	BRINCKHEIM	68870
Haut-Rhin	COURTAVON	68480
Haut-Rhin	KIRCHBERG	68290
Haut-Rhin	THANN	68800
Haut-Rhin	UFFHEIM	68510
Haut-Rhin	BRECHAUMONT	68210
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-HAUT	68440
Haut-Rhin	MOERNACH	68480
Haut-Rhin	RODEREN	68800
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	WOLFERSDORF	68210
Haut-Rhin	RIESPACH	68640
Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	68300
Haut-Rhin	WINKEL	68480
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-HAUT	68510
Haut-Rhin	PETIT-LANDAU	68490

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	ODEREN	68830
Haut-Rhin	BOLLWILLER	68540
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	UFFHOLTZ	68700
Haut-Rhin	VILLAGE-NEUF	68128
Haut-Rhin	DANNEMARIE	68210
Haut-Rhin	ETEIMBES	68210
Haut-Rhin	WITTELSHEIM	68310
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	ESCHENTZWILLER	68440
Haut-Rhin	WILDENSTEIN	68820
Haut-Rhin	BRUNSTATT-DIDENHEIM	68350
Haut-Rhin	SAINT-AMARIN	68550
Haut-Rhin	BELLEMAGNY	68210
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	ROSENAU	68128
Haut-Rhin	BOUXWILLER	68480
Haut-Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	68210
Haut-Rhin	LINSDORF	68480
Haut-Rhin	HELFRANTZKIRCH	68510
Haut-Rhin	LIGSDORF	68480
Haut-Rhin	HEIMSBRUNN	68990
Haut-Rhin	LEYMEN	68220
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-BAS	68220
Haut-Rhin	KNOERINGUE	68220
Haut-Rhin	ZAESSINGUE	68130
Haut-Rhin	WILLER	68960
Haut-Rhin	ALTENACH	68210
Haut-Rhin	MERTZEN	68210
Haut-Rhin	LUTTERBACH	68460
Haut-Rhin	FELDKIRCH	68540
Haut-Rhin	GEISPITZEN	68510
Haut-Rhin	ROMAGNY	68210
Haut-Rhin	BIEDERTHAL	68480
Haut-Rhin	STRUETH	68580
Haut-Rhin	ELBACH	68210
Haut-Rhin	HUNINGUE	68330
Haut-Rhin	CHALAMPE	68490
Haut-Rhin	BETTENDORF	68560
Haut-Rhin	WALDIGHOFEN	68640
Haut-Rhin	SAINT-BERNARD	68720

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	MUESPACH	68640
Haut-Rhin	STETTEN	68510
Haut-Rhin	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	68290
Haut-Rhin	KNOERINGUE	68220
Haut-Rhin	MOOSCH	68690
Haut-Rhin	BRECHAUMONT	68210
Haut-Rhin	TAGOLSHEIM	68720

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	RIEDISHEIM	68400
Haut-Rhin	NIFFER	68680
Haut-Rhin	ASPACH	68130
Haut-Rhin	BRUEBACH	68440
Haut-Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	68210
Haut-Rhin	THANN	68800

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	DURLINSDORF	68480
Haut-Rhin	FRANKEN	68130
Haut-Rhin	BATTENHEIM	68390
Haut-Rhin	RANTZWILLER	68510
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	FELLERING	68470
Haut-Rhin	BALLERSDORF	68210
Haut-Rhin	SAINT-BERNARD	68720
Haut-Rhin	ILLFURTH	68720
Haut-Rhin	URBES	68121
Haut-Rhin	RODEREN	68800
Haut-Rhin	MULHOUSE	68100
Haut-Rhin	TAGSDORF	68130
Haut-Rhin	DOLLEREN	68290
Haut-Rhin	HECKEN	68210
Haut-Rhin	FERRETTE	68480
Haut-Rhin	WALHEIM	68130
Haut-Rhin	MONTREUX-JEUNE	68210
Haut-Rhin	ALTKIRCH	68130
Haut-Rhin	MERTZEN	68210
Haut-Rhin	BISEL	68580
Haut-Rhin	LIEBSDORF	68480
Haut-Rhin	DIETWILLER	68440
Haut-Rhin	LANDSER	68440
Haut-Rhin	BLOTZHEIM	68730
Haut-Rhin	OBERBRUCK	68290
Haut-Rhin	RUEDERBACH	68560
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-BAS	68440
Haut-Rhin	SCHWOBEN	68130
Haut-Rhin	HEIMSBRUNN	68990
Haut-Rhin	GEISPITZEN	68510
Haut-Rhin	GILDWILLER	68210
Haut-Rhin	MOERNACH	68480
Haut-Rhin	BELLEMAGNY	68210
Haut-Rhin	WINKEL	68480
Haut-Rhin	SOPPE-LE-BAS	68780
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-BAS	68210
Haut-Rhin	BALDERSHEIM	68390
Haut-Rhin	RETZWILLER	68210
Haut-Rhin	GOLDBACH-ALTENBACH	68760
Haut-Rhin	RICHWILLER	68120
Haut-Rhin	LEYMEN	68220
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	LEIMBACH	68800
Haut-Rhin	BRINCKHEIM	68870
Haut-Rhin	HOCHSTATT	68720
Haut-Rhin	BERENTZWILLER	68130
Haut-Rhin	STRUETH	68580
Haut-Rhin	FISLIS	68480
Haut-Rhin	ROPPENTZWILLER	68480
Haut-Rhin	HEIWILLER	68130
Haut-Rhin	HEIDWILLER	68720
Haut-Rhin	VALDIEU-LUTRAN	68210
Haut-Rhin	STERNENBERG	68780
Haut-Rhin	STAFFELFELDEN	68850
Haut-Rhin	LEVONCOURT	68480

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	LUCELLE	68480
Haut-Rhin	SAINT-COSME	68210
Haut-Rhin	CHALAMPE	68490
Haut-Rhin	OLTINGUE	68480
Haut-Rhin	WITTENHEIM	68270
Haut-Rhin	KOETZINGUE	68510
Haut-Rhin	RIESPACH	68640
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	WOLSCHWILLER	68480
Haut-Rhin	LIGSDORF	68480
Haut-Rhin	WILDENSTEIN	68820
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-BAS	68510
Haut-Rhin	SENTHEIM	68780
Haut-Rhin	GUEWENHEIM	68116
Haut-Rhin	HIRSINGUE	68560
Haut-Rhin	KIRCHBERG	68290
Haut-Rhin	FRIESEN	68580
Haut-Rhin	WATTWILLER	68700
Haut-Rhin	JETTINGEN	68130
Haut-Rhin	RANSPACH	68470
Haut-Rhin	ZAESSINGUE	68130
Haut-Rhin	ASPACH-LE-BAS	68700
Haut-Rhin	ASPACH-MICHELBACH	68700
Haut-Rhin	PETIT-LANDAU	68490
Haut-Rhin	MANSPACH	68210
Haut-Rhin	SAINT-AMARIN	68550
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	MALMERSPACH	68550
Haut-Rhin	FALKWILLER	68210
Haut-Rhin	HESINGUE	68220
Haut-Rhin	KRUTH	68820
Haut-Rhin	BOLLWILLER	68540
Haut-Rhin	STEINBACH	68700
Haut-Rhin	BARTENHEIM	68870
Haut-Rhin	WAHLBACH	68130
Haut-Rhin	VIEUX-FERRETTE	68480
Haut-Rhin	RIXHEIM	68170
Haut-Rhin	WITTELSHEIM	68310
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-HAUT	68440
Haut-Rhin	SICKERT	68290
Haut-Rhin	LAUW	68290
Haut-Rhin	VILLAGE-NEUF	68128
Haut-Rhin	FELDBACH	68640
Haut-Rhin	LARGITZEN	68580
Haut-Rhin	MONTREUX-VIEUX	68210
Haut-Rhin	BETTLACH	68480
Haut-Rhin	HUSSEREN-WESSERLING	68470
Haut-Rhin	HEIMERSDORF	68560
Haut-Rhin	WERENTZHOUSE	68480
Haut-Rhin	RAMMERSMATT	68800
Haut-Rhin	BITSCHWILLER-LES-THANN	68620
Haut-Rhin	DANNEMARIE	68210
Haut-Rhin	HAGENBACH	68210
Haut-Rhin	LUTTERBACH	68460
Haut-Rhin	SEWEN	68290
Haut-Rhin	FELDKIRCH	68540

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	WILLER-SUR-THUR	68760
Haut-Rhin	ROSENAU	68128
Haut-Rhin	HUNDSBACH	68130
Haut-Rhin	MUESPACH-LE-HAUT	68640
Haut-Rhin	HABSHEIM	68440
Haut-Rhin	WILLER	68960
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-BAS	68580
Haut-Rhin	PFETTERHOUSE	68480
Haut-Rhin	DIEFMATTEN	68780
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	ZIMMERSHEIM	68440
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-BAS	68220
Haut-Rhin	LINSDORF	68480
Haut-Rhin	FOLGENSBOURG	68220
Haut-Rhin	MOLLAU	68470
Haut-Rhin	HUNINGUE	68330
Haut-Rhin	SONDERSDORF	68480
Haut-Rhin	UFFHOLTZ	68700
Haut-Rhin	ALTENACH	68210
Haut-Rhin	STORCKENSOHN	68470
Haut-Rhin	SCHWEIGHOUSE-THANN	68520
Haut-Rhin	MOOSLARGUE	68580
Haut-Rhin	MITZACH	68470
Haut-Rhin	WENTZWILLER	68220
Haut-Rhin	HIRTZBACH	68118
Haut-Rhin	ESCHENTZWILLER	68440
Haut-Rhin	BIEDERTHAL	68480
Haut-Rhin	GEISHOUSE	68690
Haut-Rhin	HEGENHEIM	68220
Haut-Rhin	GUEVENATTEN	68210
Haut-Rhin	BUETHWILLER	68210
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-HAUT	68580
Haut-Rhin	EMLINGEN	68130
Haut-Rhin	HAUSGAUEN	68130
Haut-Rhin	LIEBENSWILLER	68220
Haut-Rhin	RAEDERSDORF	68480
Haut-Rhin	NEUWILLER	68220
Haut-Rhin	COURTAVON	68480
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-HAUT	68520
Haut-Rhin	BUSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	GOMMERSDORF	68210
Haut-Rhin	LUEMSCHWILLER	68720
Haut-Rhin	BALSCHWILLER	68210
Haut-Rhin	REININGUE	68950
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	68290
Haut-Rhin	VIEUX-THANN	68800
Haut-Rhin	BRUNSTATT-DIDENHEIM	68350
Haut-Rhin	LUTTER	68480
Haut-Rhin	ELBACH	68210
Haut-Rhin	WALDIGHOFEN	68640
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-HAUT	68290

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	MORSCHWILLER-LE-BAS	68790
Haut-Rhin	MULHOUSE	68200
Haut-Rhin	RUELISHEIM	68270
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-BAS	68520
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-BAS	68290
Haut-Rhin	PFASTATT	68120
Haut-Rhin	BERRWILLER	68500
Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	68300
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-HAUT	68510
Haut-Rhin	ZILLISHEIM	68720
Haut-Rhin	BENDORF	68480
Haut-Rhin	ATTENSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	DURMENACH	68480
Haut-Rhin	CERNAY	68700
Haut-Rhin	SAINT-ULRICH	68210
Haut-Rhin	KEMBS	68680
Haut-Rhin	HELFRANTZKIRCH	68510
Haut-Rhin	UNGERSHEIM	68190
Haut-Rhin	ROMAGNY	68210
Haut-Rhin	SAUSHEIM	68390
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-HAUT	68210
Haut-Rhin	ILLZACH	68110
Haut-Rhin	FLAXLANDEN	68720
Haut-Rhin	KINGERSHEIM	68260
Haut-Rhin	BANTZENHEIM	68490
Haut-Rhin	SCHLIERBACH	68440
Haut-Rhin	WEGSCHEID	68290
Haut-Rhin	OTTMARSHEIM	68490
Haut-Rhin	FROENINGEN	68720
Haut-Rhin	LE HAUT SOULTZBACH	68780
Haut-Rhin	BETTENDORF	68560
Haut-Rhin	KIFFIS	68480
Haut-Rhin	KAPPELEN	68510
Haut-Rhin	WITTERSDORF	68130
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	ETEIMBES	68210
Haut-Rhin	BOUXWILLER	68480
Haut-Rhin	EGLINGEN	68720
Haut-Rhin	MAGNY	68210
Haut-Rhin	BRETTEN	68780
Haut-Rhin	HINDLINGEN	68580
Haut-Rhin	WALTENHEIM	68510
Haut-Rhin	PULVERSHEIM	68840
Haut-Rhin	SIERENTZ	68510
Haut-Rhin	OBERLARG	68480
Haut-Rhin	OBERMORSCHWILLER	68130
Haut-Rhin	GALFINGUE	68990
Haut-Rhin	STEINSOULTZ	68640
Haut-Rhin	HOMBOURG	68490
Haut-Rhin	UFFHEIM	68510
Haut-Rhin	UEBERSTRASS	68580
Haut-Rhin	KOESTLACH	68480
Haut-Rhin	FULLEREN	68210

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	ODEREN	68830
Haut-Rhin	CARSPACH	68130

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	WOLFERSDORF	68210

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0069 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne (FINESS EJ : 750047367 ; FINESS ET : 510020548)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la SAS HAD France (FINESS EJ : 750047367) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne (FINESS ET : 510020548), sis 55, Rue du Commandant Derrien – 51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 2 Champagne, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle, 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation, 1 à 3 implantations pour la mention ante et post partum et 1 à 2 implantations pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la SAS HAD France sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La SAS HAD France (FINESS EJ : 750047367) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne (FINESS ET : 510020548), sis 55, Rue du Commandant Derrien – 51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	GIZAUCOURT	51800
Marne	SOMME-VESLE	51460
Marne	FRANCHEVILLE	51240
Marne	FAGNIERES	51510
Marne	SOUDRON	51320
Marne	VIRGINY	51800
Marne	VIENNE-LA-VILLE	51800
Marne	ARGERS	51800
Marne	LE FRESNE	51240
Marne	SAINT-REMY-SUR-BUSSY	51600
Marne	BUSSY-LE-CHATEAU	51600
Marne	CHAUDEFONTAINE	51800
Marne	VRAUX	51150
Marne	ECLAIRES	51800
Marne	THIBIE	51510
Marne	HERPONT	51460
Marne	AIGNY	51150
Marne	FLORENT-EN-ARGONNE	51800
Marne	CHATRICES	51800
Marne	MONCETZ-LONGEVAS	51470
Marne	SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	51240
Marne	NOIRLIEU	51330
Marne	SAINT-MEMMIE	51470
Marne	OMEY	51240
Marne	REMICOURT	51330
Marne	JONCHERY-SUR-SUIPPE	51600
Marne	VATRY	51320
Marne	GIVRY-EN-ARGONNE	51330
Marne	SOGNY-AUX-MOULINS	51520
Marne	BILLY-LE-GRAND	51400
Marne	SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	51330
Marne	SOMME-TOURBE	51600
Marne	PASSAVANT-EN-ARGONNE	51800
Marne	LE VIEIL-DAMPIERRE	51330
Marne	SOMMEPY-TAHURE	51600
Marne	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	51520
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	SUIPPES	51600
Marne	EPENSE	51330
Marne	RAPSECOURT	51330
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	51460
Marne	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	51800
Marne	SIVRY-ANTE	51800
Marne	AULNAY-SUR-MARNE	51150
Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51000
Marne	VOILEMONT	51800
Marne	LAVAL-SUR-TOURBE	51600
Marne	SOMME-BIONNE	51800
Marne	SOMME-SUIPPE	51600
Marne	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS	51800
Marne	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	51240
Marne	JUVIGNY	51150
Marne	CHERVILLE	51150
Marne	LA NEUVILLE-AU-PONT	51800
Marne	CUPERLY	51400
Marne	MARSON	51240
Marne	NUISEMENT-SUR-COOLE	51240
Marne	DOMMARTIN-SOUS-HANS	51800
Marne	VERRIERES	51800
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	51600
Marne	MOIREMONT	51800
Marne	DAMPIERRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	CHEPPES-LA-PRAIRIE	51240
Marne	LA CHAPELLE-FELCOURT	51800
Marne	CERNON	51240
Marne	MAIRY-SUR-MARNE	51240
Marne	CONDE-SUR-MARNE	51150
Marne	VILLERS-LE-CHATEAU	51510
Marne	VITRY-LA-VILLE	51240
Marne	WARGEMOULIN-HURLUS	51800
Marne	L'EPINE	51460
Marne	RECY	51520
Marne	VILLE-SUR-TOURBE	51800
Marne	VAUDEMANGE	51380
Marne	SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	51240
Marne	DAMPIERRE-LE-CHATEAU	51330

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHALONS-EN-CHAMPAGNE (510020548)

Département	Commune	CP
Marne	LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	51600
Marne	AUVE	51800
Marne	MOURMELON-LE-PETIT	51400
Marne	SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	51600
Marne	CHENIERS	51510
Marne	ISSE	51150
Marne	MOURMELON-LE-GRAND	51400
Marne	VESIGNEUL-SUR-MARNE	51240
Marne	SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	VALMY	51800
Marne	DOMMARTIN-VARIMONT	51330
Marne	BREUVERY-SUR-COOLE	51240
Marne	BELVAL-EN-ARGONNE	51330
Marne	ELISE-DAUCOURT	51800
Marne	TOGNY-AUX-BOEUFS	51240
Marne	BUSSY-LETTREE	51320
Marne	COOLUS	51510
Marne	BRAUX-SAINTE-COHIERE	51800
Marne	LE CHATELIER	51330
Marne	SAINTE-MARIE-A-PY	51600
Marne	CONTAULT	51330
Marne	SAINT-MARD-SUR-AUVE	51800
Marne	POGNY	51240
Marne	LA NEUVILLE-AUX-BOIS	51330
Marne	SAINTE-MENEHOULD	51800
Marne	MAFFRECOURT	51800
Marne	FAUX-VESIGNEUL	51320
Marne	VIENNE-LE-CHATEAU	51800
Marne	ATHIS	51150
Marne	VADENAY	51400
Marne	LES CHARMONTOIS	51330
Marne	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	51240
Marne	COURTISOLS	51460
Marne	DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	51240
Marne	ROUVROY-RIPONT	51800
Marne	SOMME-YEVRE	51330
Marne	FONTAINE-EN-DORMOIS	51800
Marne	GRATREUIL	51800
Marne	SAINT-PIERRE	51510
Marne	COUPEVILLE	51240
Marne	BERZIEUX	51800
Marne	ECURY-SUR-COOLE	51240
Marne	DOMMARTIN-DAMPIERRE	51800
Marne	MATOUGUES	51510
Marne	JALONS	51150
Marne	COURTEMONT	51800
Marne	MOIVRE	51240
Marne	CHEPY	51240
Marne	BRAUX-SAINT-REMY	51800
Marne	TILLOY-ET-BELLAY	51460
Marne	VILLERS-EN-ARGONNE	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	51600
Marne	BINARVILLE	51800
Marne	SARRY	51520
Marne	COUPETZ	51240
Marne	SAINT-GIBRIEN	51510
Marne	BOUY	51400
Marne	HANS	51800
Marne	LA CHEPPE	51600
Marne	LE CHEMIN	51800
Marne	MASSIGES	51800
Marne	CERNAY-EN-DORMOIS	51800
Marne	MALMY	51800
Marne	SERVON-MELZICOURT	51800
Marne	POIX	51460
Marne	COMPERTRIX	51510
Marne	LES GRANDES-LOGES	51400
Marne	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	51150

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	51240
Marne	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	51150
Marne	SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	51330
Marne	ARGERS	51800
Marne	CERNON	51240
Marne	VITRY-LA-VILLE	51240
Marne	MARSON	51240
Marne	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	51240
Marne	SAINTE-MARIE-A-PY	51600
Marne	MATOUGUES	51510
Marne	DAMPIERRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	LE CHEMIN	51800
Marne	VADENAY	51400
Marne	GRATREUIL	51800
Marne	LA NEUVILLE-AUX-BOIS	51330
Marne	BRAUX-SAINTE-COHIERE	51800
Marne	CHEPY	51240
Marne	COURTISOLS	51460
Marne	COOLUS	51510
Marne	VIENNE-LA-VILLE	51800
Marne	SIVRY-ANTE	51800
Marne	BINARVILLE	51800
Marne	MALMY	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	51240
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	CONTAULT	51330
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	51800
Marne	SOUDRON	51320
Marne	LES GRANDES-LOGES	51400
Marne	GIZAUCOURT	51800
Marne	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	51520
Marne	VILLERS-LE-CHATEAU	51510
Marne	ISSE	51150
Marne	MAIRY-SUR-MARNE	51240
Marne	CHERVILLE	51150
Marne	JALONS	51150
Marne	LE VIEIL-DAMPIERRE	51330
Marne	SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	AUVE	51800
Marne	REMICOURT	51330
Marne	SAINT-GIBRIEN	51510
Marne	LA CHEPPE	51600

Département	Commune	CP
Marne	RECY	51520
Marne	COUPEVILLE	51240
Marne	VILLE-SUR-TOURBE	51800
Marne	POGNY	51240
Marne	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS	51800
Marne	OMEY	51240
Marne	MOIVRE	51240
Marne	SOMME-VESLE	51460
Marne	GIVRY-EN-ARGONNE	51330
Marne	LA CHAPELLE-FELCOURT	51800
Marne	NUISEMENT-SUR-COOLE	51240
Marne	MOURMELON-LE-GRAND	51400
Marne	SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	51460
Marne	VIENNE-LE-CHATEAU	51800
Marne	SAINT-PIERRE	51510
Marne	SOMME-TOURBE	51600
Marne	HANS	51800
Marne	RAPSECOURT	51330
Marne	WARGEMOULIN-HURLUS	51800
Marne	DAMPIERRE-LE-CHATEAU	51330
Marne	ATHIS	51150
Marne	BUSSY-LE-CHATEAU	51600
Marne	JUVIGNY	51150
Marne	VIRGINY	51800
Marne	BRAUX-SAINT-REMY	51800
Marne	BELVAL-EN-ARGONNE	51330
Marne	AULNAY-SUR-MARNE	51150
Marne	L'EPINE	51460
Marne	THIBIE	51510
Marne	POIX	51460
Marne	HERPONT	51460
Marne	FAGNIERES	51510
Marne	DOMMARTIN-DAMPIERRE	51800
Marne	ECURY-SUR-COOLE	51240
Marne	MAFFRECOURT	51800
Marne	LA NEUVILLE-AU-PONT	51800
Marne	VOILEMONT	51800
Marne	FAUX-VESIGNEUL	51320
Marne	TOGNY-AUX-BOEUFS	51240
Marne	SAINT-REMY-SUR-	51600

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHALONS-EN-CHAMPAGNE (510020548)

Département	Commune	CP
	BUSSY	
Marne	MASSIGES	51800
Marne	ECLAIRES	51800
Marne	LE CHATELIER	51330
Marne	VESIGNEUL-SUR-MARNE	51240
Marne	SOGNY-AUX-MOULINS	51520
Marne	EPENSE	51330
Marne	BOUY	51400
Marne	COMPERTRIX	51510
Marne	BUSSY-LETTREE	51320
Marne	LAVAL-SUR-TOURBE	51600
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	51600
Marne	FRANCHEVILLE	51240
Marne	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	51240
Marne	FONTAINE-EN-DORMOIS	51800
Marne	COURTEMONT	51800
Marne	NOIRLIEU	51330
Marne	VAUDEMANGE	51380
Marne	TILLOY-ET-BELLAY	51460
Marne	LE FRESNE	51240
Marne	SARRY	51520
Marne	MOURMELON-LE-PETIT	51400
Marne	SOMME-SUIPPE	51600
Marne	CHEPPES-LA-PRAIRIE	51240
Marne	CHAUDEFONTAINE	51800
Marne	JONCHERY-SUR-SUIPPE	51600
Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51000
Marne	SAINT-MARD-SUR-AUVE	51800
Marne	AIGNY	51150
Marne	MONCETZ-LONGEVAS	51470
Marne	BREUVERY-SUR-COOLE	51240
Marne	CUPERLY	51400

Département	Commune	CP
Marne	VRAUX	51150
Marne	SUIPPES	51600
Marne	SOMME-BIONNE	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	51600
Marne	CERNAY-EN-DORMOIS	51800
Marne	SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	51600
Marne	DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	51240
Marne	LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	51600
Marne	CHENIERS	51510
Marne	ROUVROY-RIPONT	51800
Marne	SAINTE-MENEHOULD	51800
Marne	BILLY-LE-GRAND	51400
Marne	SERVON-MELZICOURT	51800
Marne	COUPETZ	51240
Marne	ELISE-DAUCOURT	51800
Marne	SOMMEPY-TAHURE	51600
Marne	FLORENT-EN-ARGONNE	51800
Marne	CHATRICES	51800
Marne	DOMMARTIN-VARIMONT	51330
Marne	VILLERS-EN-ARGONNE	51800
Marne	LES CHARMONTOIS	51330
Marne	SAINT-MEMMIE	51470
Marne	VATRY	51320
Marne	CONDE-SUR-MARNE	51150
Marne	BERZIEUX	51800
Marne	MOIREMONT	51800
Marne	VERRIERES	51800
Marne	PASSAVANT-EN-ARGONNE	51800
Marne	DOMMARTIN-SOUS-HANS	51800
Marne	SOMME-YEVRE	51330
Marne	VALMY	51800

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SOGNY-AUX-MOULINS	51520
Marne	MOURMELON-LE-PETIT	51400
Marne	VAUDEMANGE	51380
Marne	VADENAY	51400
Marne	SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	51600
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	MOIVRE	51240
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	ECURY-SUR-COOLE	51240
Marne	LA CHEPPE	51600
Marne	SIVRY-ANTE	51800
Marne	LA NEUVILLE-AU-PONT	51800
Marne	RAPSECOURT	51330
Marne	COURTISOLS	51460
Marne	SOMME-VESLE	51460
Marne	CHEPY	51240
Marne	LE VIEIL-DAMPIERRE	51330
Marne	DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	51240
Marne	BOUY	51400
Marne	SAINT-GIBRIEN	51510
Marne	REMICOURT	51330
Marne	FONTAINE-EN-DORMOIS	51800
Marne	THIBIE	51510
Marne	MOURMELON-LE-GRAND	51400
Marne	ECLAIRES	51800
Marne	LES CHARMONTOIS	51330
Marne	ATHIS	51150
Marne	JUVIGNY	51150
Marne	LE FRESNE	51240
Marne	ISSE	51150
Marne	CHERVILLE	51150
Marne	SOMME-YEVRE	51330
Marne	BILLY-LE-GRAND	51400
Marne	EPENSE	51330
Marne	LA CHAPELLE-FELCOURT	51800
Marne	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	51150
Marne	SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	51800
Marne	MOIREMONT	51800
Marne	FLORENT-EN-ARGONNE	51800
Marne	LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	51600
Marne	VILLERS-LE-CHATEAU	51510
Marne	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS	51800
Marne	SARRY	51520
Marne	DAMPIERRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	VATRY	51320
Marne	VERRIERES	51800
Marne	BUSSY-LE-CHATEAU	51600
Marne	CUPERLY	51400
Marne	MALMY	51800
Marne	AIGNY	51150
Marne	COMPERTRIX	51510
Marne	SAINTE-MARIE-A-PY	51600
Marne	SAINT-MARD-SUR-AUVE	51800
Marne	SOMME-TOURBE	51600
Marne	VIENNE-LA-VILLE	51800
Marne	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	51240
Marne	SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	51240
Marne	CHATRICES	51800
Marne	WARGEMOULIN-HURLUS	51800
Marne	COUPETZ	51240
Marne	CERNAY-EN-DORMOIS	51800
Marne	JALONS	51150
Marne	BELVAL-EN-ARGONNE	51330
Marne	VILLE-SUR-TOURBE	51800
Marne	VALMY	51800
Marne	VIRGINY	51800
Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51000
Marne	SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	51330
Marne	FRANCHEVILLE	51240
Marne	DAMPIERRE-LE-CHATEAU	51330
Marne	NOIRLIEU	51330
Marne	SOMME-SUIPPE	51600
Marne	JONCHERY-SUR-SUIPPE	51600
Marne	COURTEMONT	51800
Marne	LAVAL-SUR-TOURBE	51600
Marne	DOMMARTIN-SOUS-HANS	51800
Marne	AULNAY-SUR-MARNE	51150
Marne	VRAUX	51150
Marne	POGNY	51240

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHALONS-EN-CHAMPAGNE (510020548)

Département	Commune	CP
Marne	SOUDRON	51320
Marne	CONDE-SUR-MARNE	51150
Marne	MAIRY-SUR-MARNE	51240
Marne	VESIGNEUL-SUR-MARNE	51240
Marne	AUVE	51800
Marne	GIZAUCOURT	51800
Marne	ARGERS	51800
Marne	LE CHEMIN	51800
Marne	BRAUX-SAINTE-COHIERE	51800
Marne	HANS	51800
Marne	BINARVILLE	51800
Marne	VILLERS-EN-ARGONNE	51800
Marne	HERPONT	51460
Marne	MASSIGES	51800
Marne	DOMMARTIN-VARIMONT	51330
Marne	LA NEUVILLE-AUX-BOIS	51330
Marne	SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	51600
Marne	SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	51460
Marne	GIVRY-EN-ARGONNE	51330
Marne	BRAUX-SAINT-REMY	51800
Marne	VIENNE-LE-CHATEAU	51800
Marne	BERZIEUX	51800
Marne	NUISEMENT-SUR-COOLE	51240
Marne	MAFFRECOURT	51800
Marne	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	51520
Marne	CONTAULT	51330
Marne	BREUVERY-SUR-COOLE	51240
Marne	MARSON	51240
Marne	SERVON-MELZICOURT	51800
Marne	CHENIERS	51510
Marne	SAINTE-MENEHOULD	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	51240
Marne	VOILEMONT	51800
Marne	COUPEVILLE	51240
Marne	POIX	51460
Marne	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	51240
Marne	TOGNY-AUX-BOEUFS	51240
Marne	PASSAVANT-EN-ARGONNE	51800
Marne	ROUVROY-RIPONT	51800
Marne	SAINT-PIERRE	51510
Marne	BUSSY-LETTREE	51320
Marne	LE CHATELIER	51330
Marne	LES GRANDES-LOGES	51400
Marne	SAINT-REMY-SUR-BUSSY	51600
Marne	FAGNIERES	51510
Marne	ELISE-DAUCOURT	51800
Marne	COOLUS	51510
Marne	CHEPPES-LA-PRAIRIE	51240
Marne	SOMMEPY-TAHURE	51600
Marne	VITRY-LA-VILLE	51240
Marne	DOMMARTIN-DAMPIERRE	51800
Marne	OMEY	51240
Marne	GRATREUIL	51800
Marne	SAINT-MEMMIE	51470
Marne	CHAUDEFONTAINE	51800
Marne	RECY	51520
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	51600
Marne	FAUX-VESIGNEUL	51320
Marne	SOMME-BIONNE	51800
Marne	CERNON	51240
Marne	MATOUGUES	51510
Marne	MONCETZ-LONGEVAS	51470
Marne	SUIPPES	51600
Marne	L'EPINE	51460
Marne	TILLOY-ET-BELLAY	51460

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SOMME-TOURBE	51600
Marne	LAVAL-SUR-TOURBE	51600
Marne	ROUVROY-RIPONT	51800
Marne	BERZIEUX	51800
Marne	LE VIEIL-DAMPIERRE	51330
Marne	GRATREUIL	51800
Marne	PASSAVANT-EN-ARGONNE	51800
Marne	CERNON	51240
Marne	VILLE-SUR-TOURBE	51800
Marne	SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	51240
Marne	POGNY	51240
Marne	ARGERS	51800
Marne	COOLUS	51510
Marne	MARSON	51240
Marne	DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	51240
Marne	HANS	51800
Marne	FAUX-VESIGNEUL	51320
Marne	BRAUX-SAINT-REMY	51800
Marne	COUPEVILLE	51240
Marne	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	51240
Marne	SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	MOURMELON-LE-GRAND	51400
Marne	SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	51600
Marne	CONDE-SUR-MARNE	51150
Marne	JONCHERY-SUR-SUIPPE	51600
Marne	ECLAIRES	51800
Marne	LE CHEMIN	51800
Marne	RECY	51520
Marne	SAINT-REMY-SUR-BUSSY	51600
Marne	CERNAY-EN-DORMOIS	51800
Marne	DOMMARTIN-DAMPIERRE	51800
Marne	SOUDRON	51320
Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51000
Marne	MOURMELON-LE-PETIT	51400
Marne	MOIREMONT	51800
Marne	FLORENT-EN-ARGONNE	51800
Marne	BELVAL-EN-ARGONNE	51330
Marne	VILLERS-EN-ARGONNE	51800
Marne	DOMMARTIN-SOUS-HANS	51800
Marne	VALMY	51800
Marne	REMICOURT	51330
Marne	CHENIERS	51510
Marne	VADENAY	51400
Marne	SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	51330
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	CHERVILLE	51150
Marne	ISSE	51150
Marne	VIENNE-LA-VILLE	51800
Marne	SOMME-YEVRE	51330
Marne	SAINT-GIBRIEN	51510
Marne	AUVE	51800
Marne	VIRGINY	51800
Marne	DAMPIERRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS	51800
Marne	NOIRLIEU	51330
Marne	BILLY-LE-GRAND	51400
Marne	COURTEMONT	51800
Marne	MAFFRECOURT	51800
Marne	CHEPY	51240
Marne	COMPERTRIX	51510
Marne	JUVIGNY	51150
Marne	LA CHEPPE	51600
Marne	CUPERLY	51400
Marne	LA NEUVILLE-AUX-BOIS	51330
Marne	RAPSECOURT	51330
Marne	SAINTE-MARIE-A-PY	51600
Marne	ECURY-SUR-COOLE	51240
Marne	OMEY	51240
Marne	VILLERS-LE-CHATEAU	51510
Marne	LE CHATELIER	51330
Marne	SOMMEPY-TAHURE	51600
Marne	AIGNY	51150
Marne	MOIVRE	51240
Marne	ELISE-DAUCOURT	51800
Marne	BUSSY-LE-CHATEAU	51600
Marne	FAGNIERES	51510
Marne	THIBIE	51510
Marne	DOMMARTIN-VARIMONT	51330
Marne	SAINT-PIERRE	51510
Marne	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	51240
Marne	TOGNY-AUX-BOEUFS	51240

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHALONS-EN-CHAMPAGNE (510020548)

Département	Commune	CP
Marne	HERPONT	51460
Marne	VRAUX	51150
Marne	SOMME-VESLE	51460
Marne	AULNAY-SUR-MARNE	51150
Marne	CHATRICES	51800
Marne	MASSIGES	51800
Marne	MALMY	51800
Marne	EPENSE	51330
Marne	TILLOY-ET-BELLAY	51460
Marne	CHAUDEFONTAINE	51800
Marne	VATRY	51320
Marne	COURTISOLS	51460
Marne	COUPETZ	51240
Marne	SAINT-MEMMIE	51470
Marne	SOMME-BIONNE	51800
Marne	MAIRY-SUR-MARNE	51240
Marne	L'EPINE	51460
Marne	MONCETZ-LONGEVAS	51470
Marne	ATHIS	51150
Marne	BUSSY-LETTREE	51320
Marne	LA CHAPELLE-FELCOURT	51800
Marne	VAUDEMANGE	51380
Marne	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	51150
Marne	POIX	51460
Marne	SIVRY-ANTE	51800
Marne	FRANCHEVILLE	51240
Marne	SAINT-MARD-SUR-AUVE	51800
Marne	SAINTE-MENEHOULD	51800
Marne	CONTAULT	51330
Marne	SERVON-MELZICOURT	51800
Marne	LES GRANDES-LOGES	51400
Marne	GIZAUCOURT	51800
Marne	VERRIERES	51800
Marne	SOGNY-AUX-MOULINS	51520
Marne	SOMME-SUIPPE	51600
Marne	WARGEMOULIN-HURLUS	51800
Marne	BINARVILLE	51800
Marne	VESIGNEUL-SUR-MARNE	51240
Marne	VOILEMONT	51800
Marne	GIVRY-EN-ARGONNE	51330
Marne	DAMPIERRE-LE-CHATEAU	51330
Marne	SARRY	51520
Marne	LE FRESNE	51240
Marne	LES CHARMONTOIS	51330
Marne	MATOUGUES	51510
Marne	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	51520
Marne	BOUY	51400
Marne	BRAUX-SAINTE-COHIERE	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	51240
Marne	NUISEMENT-SUR-COOLE	51240
Marne	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	51800
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	51460
Marne	VIENNE-LE-CHATEAU	51800
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	51600
Marne	VITRY-LA-VILLE	51240
Marne	JALONS	51150
Marne	FONTAINE-EN-DORMOIS	51800
Marne	SUIPPES	51600
Marne	BREUVERY-SUR-COOLE	51240
Marne	LA NEUVILLE-AU-PONT	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	51600
Marne	LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	51600
Marne	CHEPPES-LA-PRAIRIE	51240

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0072 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Chaumont Langres (FINESS EJ : 750047367 ; FINESS ET : 520003823)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la SAS HAD France (FINESS EJ : 750047367) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD Chaumont Langres (FINESS ET : 520003823), sis 17, Avenue des Etats-Unis – 52000 CHAUMONT ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 4 « 21-52 », lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 implantation pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la SAS HAD France sur le site de l'HAD Chaumont Langres dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Chaumont Langres répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La SAS HAD France (FINESS EJ : 750047367) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Chaumont Langres (FINESS ET : 520003823), sis 17, Avenue des Etats-Unis – 52000 CHAUMONT, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Marne	GRANDCHAMP	52600
Haute-Marne	MONTOT-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	MOUILLERON	52160
Haute-Marne	SAULLES	52500
Haute-Marne	RICHEBOURG	52120
Haute-Marne	PERRUSSE	52240
Haute-Marne	GERMAINVILLIERS	52150
Haute-Marne	CHANGEY	52360
Haute-Marne	RIVIERES-LE-BOIS	52600
Haute-Marne	SAINT-LOUP-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	CHALINDREY	52600
Haute-Marne	SAINT-CIERGUES	52200
Haute-Marne	NOYERS	52240
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-HAUT	52250
Haute-Marne	FRONCLES	52320
Haute-Marne	PERROGNEY-LES-FONTAINES	52160
Haute-Marne	CHAMARANDES-CHOIGNES	52000
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52120
Haute-Marne	JUZENNECOURT	52330
Haute-Marne	SEXFONTAINES	52330
Haute-Marne	VAUDRECOURT	52150
Haute-Marne	MARNAY-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	CHALVRAINES	52700
Haute-Marne	ISOMES	52190
Haute-Marne	CHAUFFOURT	52140
Haute-Marne	MARBEVILLE	52320
Haute-Marne	DAILLECOURT	52240
Haute-Marne	LE VAL-D'ESNOMS	52190
Haute-Marne	SIGNEVILLE	52700
Haute-Marne	VRAINCOURT	52310
Haute-Marne	VILLIERS-LES-APREY	52190
Haute-Marne	LAVERNOY	52140
Haute-Marne	BOLOGNE	52310
Haute-Marne	MARDOR	52200
Haute-Marne	VIEVILLE	52310
Haute-Marne	ORCEVAUX	52250
Haute-Marne	SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	52200
Haute-Marne	SAINT-BLIN	52700
Haute-Marne	VIOLOT	52600
Haute-Marne	CHAUMONT-LA-VILLE	52150
Haute-Marne	FORCEY	52700
Haute-Marne	BUXIERES-LES-CLEFMONT	52240
Haute-Marne	LE MONTSAUGEONNA	52190
Haute-Marne	IS	52160
Haute-Marne	ROUELLES	52240
Haute-Marne	MAISONCELLES	52340
Haute-Marne	BIESLES	52330
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52600
Haute-Marne	COHONS	52150
Haute-Marne	CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	52600
Haute-Marne	CELSOY	52160
Haute-Marne	POINSENOT	52600
Haute-Marne	NOIDANT-CHATENOY	52400
Haute-Marne	AIGREMONT	52330
Haute-Marne	MONTHERIES	52700
Haute-Marne	ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	52240
Haute-Marne	THOL-LES-MILLIERES	52400
Haute-Marne	LARIVIERE-ARNONCOURT	52360
Haute-Marne	BANNES	52400
Haute-Marne	VICQ	52190
Haute-Marne	CHASSIGNY	52210
Haute-Marne	AUBEPIERRE-SUR-AUBE	52320
Haute-Marne	MIRBEL	52120
Haute-Marne	DINTEVILLE	52000
Haute-Marne	NEUILLY-SUR-SUIZE	52150
Haute-Marne	DONCOURT-SUR-MEUSE	52210
Haute-Marne	ARC-EN-BARROIS	52500
Haute-Marne	GRENANT	52400
Haute-Marne	PARNOY-EN-BASSIGNY	52250
Haute-Marne	LONGEAU-PERCEY	52360
Haute-Marne	LECEY	52330
Haute-Marne	GILLANCOURT	52200
Haute-Marne	VAUXBONS	52360
Haute-Marne	MARCILLY-EN-BASSIGNY	52150
Haute-Marne	GRAFFIGNY-CHEMIN	52000
Haute-Marne	TREIX	52500
Haute-Marne	PISSELOUP	52360
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-MONT	52160
Haute-Marne	VALS-DES-TILLES	52190
Haute-Marne	OCCEY	52210
Haute-Marne	ROCHETAILLEE	52000
Haute-Marne	BRETHENAY	52200
Haute-Marne	COURCELLES-EN-MONTAGNE	52600
Haute-Marne	CHAUDENAY	52600
Haute-Marne	PALAISEUL	52120
Haute-Marne	LANTY-SUR-AUBE	

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VOUECOURT	52320
Haute-Marne	PIERREMONT-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	MEURES	52310
Haute-Marne	COUR-L'EVEQUE	52210
Haute-Marne	VIGNORY	52320
Haute-Marne	BRAINVILLE-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	LUZY-SUR-MARNE	52000
Haute-Marne	LACHAPELLE-EN-BLAISY	52330
Haute-Marne	VARENNES-SUR-AMANCE	52400
Haute-Marne	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52240
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	MORIONVILLIERS	52700
Haute-Marne	BRAUX-LE-CHATEL	52120
Haute-Marne	POINSON-LES-FAYL	52500
Haute-Marne	RIAUCOURT	52000
Haute-Marne	NINVILLE	52800
Haute-Marne	SEMILLY	52700
Haute-Marne	VONCOURT	52500
Haute-Marne	SAULXURES	52140
Haute-Marne	DAMMARTIN-SUR-MEUSE	52140
Haute-Marne	HACOURT	52150
Haute-Marne	RIVIERE-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	RANGECOURT	52140
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	VAUDREMONT	52330
Haute-Marne	BUGNIERES	52210
Haute-Marne	CHAMBRONCOURT	52700
Haute-Marne	VIVEY	52160
Haute-Marne	VIGNES-LA-COTE	52700
Haute-Marne	COUPRAY	52210
Haute-Marne	MAREILLES	52700
Haute-Marne	PLESNOY	52360
Haute-Marne	BLESSONVILLE	52120
Haute-Marne	ESNOUVEAUX	52340
Haute-Marne	VAILLANT	52160
Haute-Marne	CHANOY	52260
Haute-Marne	SEMOUTIERS-MONTSAON	52000
Haute-Marne	MENNOUVEAUX	52240
Haute-Marne	VRONCOURT-LA-COTE	52240
Haute-Marne	LAMANCINE	52310
Haute-Marne	GILLEY	52500
Haute-Marne	CUSEY	52190
Haute-Marne	FOULAIN	52000
Haute-Marne	CHEZEAUX	52400
Haute-Marne	ECOT-LA-COMBE	52700
Haute-Marne	ROMAIN-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	FAYL-BILLOT	52500
Haute-Marne	CHARMES	52360
Haute-Marne	CHAUMONT	52000
Haute-Marne	LAVILLE-AUX-BOIS	52000
Haute-Marne	NOIDANT-LE-ROCHEUX	52200
Haute-Marne	NEUILLY-L'EVEQUE	52360
Haute-Marne	ROLAMPONT	52260
Haute-Marne	VESVRES-SOUS-CHALANCEY	52190
Haute-Marne	VILLARS-SANTENOGE	52160
Haute-Marne	MELAY	52400
Haute-Marne	RENNEPONT	52370
Haute-Marne	CONDES	52000
Haute-Marne	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	52330
Haute-Marne	PREZ-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	MARANVILLE	52370
Haute-Marne	VITRY-EN-MONTAGNE	52160
Haute-Marne	LEUCHEY	52190
Haute-Marne	RANCONNIERES	52140
Haute-Marne	CLINCHAMP	52700
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52190
Haute-Marne	CHAMPIGNY-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	AUBERIVE	52160
Haute-Marne	LONGCHAMP	52240
Haute-Marne	GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	52330
Haute-Marne	FRECOURT	52360
Haute-Marne	VOISINES	52200
Haute-Marne	SARREY	52140
Haute-Marne	OUDINCOURT	52310
Haute-Marne	BASSONCOURT	52240
Haute-Marne	MERREY	52240
Haute-Marne	OZIERES	52700
Haute-Marne	GUYONVELLE	52400
Haute-Marne	LEFFONDS	52210
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52600
Haute-Marne	LE PAILLY	52600
Haute-Marne	CLEFMONT	52240
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LE-BOIS	52190
Haute-Marne	ANDELOT-BLANCHEVILLE	52700
Haute-Marne	BAY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	DAMPIERRE	52360
Haute-Marne	SONCOURT-SUR-MARNE	52320
Haute-Marne	BRICON	52120
Haute-Marne	VILLARS-EN-AZOIS	52120
Haute-Marne	SERQUEUX	52400
Haute-Marne	LANGRES	52200
Haute-Marne	FRESNES-SUR-APANCE	52400
Haute-Marne	CHOILLEY-DARDENAY	52190
Haute-Marne	CULMONT	52600

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CHANTRAINES	52700
Haute-Marne	FOULAIN	52800
Haute-Marne	LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	BOURDONS-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	LAVILLENEUVE	52140
Haute-Marne	FLAGEY	52250
Haute-Marne	NEUVELLE-LES-VOISEY	52400
Haute-Marne	GENEVRIERES	52500
Haute-Marne	CIREY-LES-MAREILLES	52700
Haute-Marne	BAISSEY	52250
Haute-Marne	ROUGEUX	52500
Haute-Marne	PRASLAY	52160
Haute-Marne	COIFFY-LE-BAS	52400
Haute-Marne	MARAC	52260
Haute-Marne	DOMMARIEN	52190
Haute-Marne	ORMANCEY	52200
Haute-Marne	CHAMPSEVRAINE	52500
Haute-Marne	RIZAUCOURT-BUCHEY	52330
Haute-Marne	AUJEURRES	52190
Haute-Marne	CHALANCEY	52160
Haute-Marne	LEURVILLE	52700
Haute-Marne	PEIGNEY	52200
Haute-Marne	DANCEVOIR	52210
Haute-Marne	COLMIER-LE-BAS	52160
Haute-Marne	BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	52150
Haute-Marne	BOURG-SAINTE-MARIE	52150
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52140
Haute-Marne	CHOISEUL	52240
Haute-Marne	SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	52150
Haute-Marne	SILVAROUVRES	52120
Haute-Marne	BUSSON	52700
Haute-Marne	RIMAUCOURT	52700
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-AZOIS	52370
Haute-Marne	POINSON-LES-GRANCEY	52160
Haute-Marne	HUMES-JORQUENAY	52200
Haute-Marne	ANDILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	LEVECOURT	52150
Haute-Marne	POISEUL	52360
Haute-Marne	SARCEY	52800
Haute-Marne	MALAINCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	VILLIERS-SUR-SUIZE	52210
Haute-Marne	BUXIERES-LES-VILLIERS	52000
Haute-Marne	SAINTS-GEOSMES	52200
Haute-Marne	AVRECOURT	52140
Haute-Marne	DAMREMONT	52400

Département	Commune	CP
Haute-Marne	FARINCOURT	52500
Haute-Marne	HUILLIECOURT	52150
Haute-Marne	SAINT-MAURICE	52200
Haute-Marne	MANOIS	52700
Haute-Marne	LANEUVELLE	52400
Haute-Marne	DAILLANCOURT	52110
Haute-Marne	EUFFIGNEIX	52000
Haute-Marne	ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	52310
Haute-Marne	ARBIGNY-SOUS-VARENNES	52500
Haute-Marne	TERNAT	52210
Haute-Marne	LE CHATELET-SUR-MEUSE	52400
Haute-Marne	ANROSEY	52500
Haute-Marne	DARMANNES	52700
Haute-Marne	LANQUES-SUR-ROGNON	52800
Haute-Marne	POULANGY	52800
Haute-Marne	ILLOUD	52150
Haute-Marne	CHATEAUVILLAIN	52120
Haute-Marne	VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	LA GENEVROYE	52320
Haute-Marne	COLMIER-LE-HAUT	52160
Haute-Marne	VESAIGNES-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	PONT-LA-VILLE	52120
Haute-Marne	ARBOT	52160
Haute-Marne	HAUTE-AMANCE	52600
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-BAS	52250
Haute-Marne	BIZE	52500
Haute-Marne	CHATENAY-MACHERON	52200
Haute-Marne	BRENNES	52200
Haute-Marne	IS-EN-BASSIGNY	52140
Haute-Marne	CONSIGNY	52700
Haute-Marne	THIVET	52800
Haute-Marne	AULNOY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	HEUILLEY-LE-GRAND	52600
Haute-Marne	TORCENAY	52600
Haute-Marne	HARREVILLE-LES-CHANTEURS	52150
Haute-Marne	VALLEROY	52500
Haute-Marne	JONCHERY	52000
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-VAL	52360
Haute-Marne	LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	VELLES	52500
Haute-Marne	VITRY-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	ORQUEVAUX	52700
Haute-Marne	ORGES	52120
Haute-Marne	VERBIESLES	52000
Haute-Marne	POINSON-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	MAATZ	52500
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52240
Haute-Marne	MILLIERES	52240

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	GERMAINES	52160
Haute-Marne	PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS	52200
Haute-Marne	AIZANVILLE	52120
Haute-Marne	BRIAUCOURT	52700
Haute-Marne	ORMOY-LES-SEXFONTAINES	52310
Haute-Marne	CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	52400
Haute-Marne	AGEVILLE	52340
Haute-Marne	CHATENAY-VAUDIN	52360
Haute-Marne	LES LOGES	52500
Haute-Marne	VILLIERS-LE-SEC	52000
Haute-Marne	SAINT-THIEBAULT	52150
Haute-Marne	AILLIANVILLE	52700
Haute-Marne	COIFFY-LE-HAUT	52400
Haute-Marne	PRESSIGNY	52500
Haute-Marne	LOUVIERES	52800
Haute-Marne	AUDELONCOURT	52240
Haute-Marne	GIEY-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	BLAISY	52330
Haute-Marne	SAVIGNY	52500
Haute-Marne	OUTREMECOURT	52150
Haute-Marne	BOURBONNE-LES-BAINS	52400
Haute-Marne	MANDRES-LA-COTE	52800

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CELLES-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	MONTCHARVOT	52400
Haute-Marne	BONNECOURT	52360
Haute-Marne	SOYERS	52400
Haute-Marne	HUMBERVILLE	52700
Haute-Marne	APREY	52250
Haute-Marne	VOISEY	52400
Haute-Marne	BEAUCHEMIN	52260
Haute-Marne	CURMONT	52330
Haute-Marne	BELMONT	52500
Haute-Marne	COUBLANC	52500
Haute-Marne	FAVEROLLES	52260
Haute-Marne	SOMMERECOURT	52150
Haute-Marne	TORNAY	52500
Haute-Marne	ENFONVELLE	52400
Haute-Marne	NOGENT	52800
Haute-Marne	MAIZIERES-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	ROUVRES-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	REYNEL	52700
Haute-Marne	CUVES	52240
Haute-Marne	LIFFOL-LE-PETIT	52700
Haute-Marne	BOURG	52200

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MAREILLES	52700
Haute-Marne	THOL-LES-MILLIERES	52240
Haute-Marne	VOISEY	52400
Haute-Marne	BOURBONNE-LES-BAINS	52400
Haute-Marne	EUFFIGNEIX	52000
Haute-Marne	NEUVELLE-LES-VOISEY	52400
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-VAL	52360
Haute-Marne	PIERREMONT-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	GRAFFIGNY-CHEMIN	52150
Haute-Marne	HUMBERVILLE	52700
Haute-Marne	VICQ	52400
Haute-Marne	BRICON	52120
Haute-Marne	CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	52400
Haute-Marne	MORIONVILLIERS	52700
Haute-Marne	COURCELLES-EN-MONTAGNE	52200
Haute-Marne	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	52330
Haute-Marne	GUYONVELLE	52400
Haute-Marne	AILLIANVILLE	52700
Haute-Marne	BOLOGNE	52310

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CIREY-LES-MAREILLES	52700
Haute-Marne	CHALANCEY	52160
Haute-Marne	BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	52150
Haute-Marne	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52240
Haute-Marne	LEVECOURT	52150
Haute-Marne	FORCEY	52700
Haute-Marne	DARMANNES	52700
Haute-Marne	ARBIGNY-SOUS-VARENNES	52500
Haute-Marne	VIGNORY	52320
Haute-Marne	DAMPIERRE	52360
Haute-Marne	LES LOGES	52500
Haute-Marne	BAISSEY	52250
Haute-Marne	CULMONT	52600
Haute-Marne	GENEVRIERES	52500
Haute-Marne	MILLIERES	52240
Haute-Marne	SAINT-THIEBAULT	52150
Haute-Marne	BRAINVILLE-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	GILLEY	52500
Haute-Marne	NOGENT	52800
Haute-Marne	PLESNOY	52360
Haute-Marne	PRESSIGNY	52500

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CHATENAY-VAUDIN	52360
Haute-Marne	HACOURT	52150
Haute-Marne	MARCILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	SEXFONTAINES	52330
Haute-Marne	MARDOR	52200
Haute-Marne	MAISONCELLES	52240
Haute-Marne	VITRY-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	BRENNES	52200
Haute-Marne	SAULLES	52500
Haute-Marne	RANGECOURT	52140
Haute-Marne	VAUXBONS	52200
Haute-Marne	BAY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52190
Haute-Marne	MAATZ	52500
Haute-Marne	ROMAIN-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	ANDELOT-BLANCHEVILLE	52700
Haute-Marne	SILVAROUVRES	52120
Haute-Marne	AIZANVILLE	52120
Haute-Marne	CHOISEUL	52240
Haute-Marne	COLMIER-LE-BAS	52160
Haute-Marne	LONGEAU-PERCEY	52250
Haute-Marne	TREIX	52000
Haute-Marne	VITRY-EN-MONTAGNE	52160
Haute-Marne	SOMMERECOURT	52150
Haute-Marne	SEMOUTIERS-MONTSAON	52000
Haute-Marne	SONCOURT-SUR-MARNE	52320
Haute-Marne	CHEZEAUX	52400
Haute-Marne	CHALINDREY	52600
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	OUDINCOURT	52310
Haute-Marne	FOULAIN	52800
Haute-Marne	GERMAINVILLIERS	52150
Haute-Marne	SAULXURES	52140
Haute-Marne	DINTEVILLE	52120
Haute-Marne	PRASLAY	52160
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-MONT	52360
Haute-Marne	POINSON-LES-FAYL	52500
Haute-Marne	CHAMBRONCOURT	52700
Haute-Marne	AUBERIVE	52160
Haute-Marne	LEUCHEY	52190
Haute-Marne	LARIVIERE-ARNONCOURT	52400
Haute-Marne	MARANVILLE	52370
Haute-Marne	LAMANCINE	52310
Haute-Marne	BUXIERES-LES-VILLIERS	52000
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-AZOIS	52370
Haute-Marne	GILLANCOURT	52330
Haute-Marne	MONTCHARVOT	52400
Haute-Marne	THIVET	52800
Haute-Marne	CELSOY	52600
Haute-Marne	BUXIERES-LES-CLEFMONT	52240
Haute-Marne	SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	AUDELONCOURT	52240
Haute-Marne	ILLOUD	52150
Haute-Marne	NOIDANT-LE-ROCHEUX	52200
Haute-Marne	RICHEBOURG	52120
Haute-Marne	VOUECOURT	52320
Haute-Marne	PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS	52200
Haute-Marne	COIFFY-LE-BAS	52400
Haute-Marne	GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	52330
Haute-Marne	VRAINCOURT	52310
Haute-Marne	BONNECOURT	52360
Haute-Marne	SOYERS	52400
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LE-BOIS	52190
Haute-Marne	SERQUEUX	52400
Haute-Marne	CHASSIGNY	52190
Haute-Marne	VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	DAMREMONT	52400
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52140
Haute-Marne	BANNES	52360
Haute-Marne	SAINT-BLIN	52700
Haute-Marne	SAINTS-GEOSMES	52200
Haute-Marne	BRETHENAY	52000
Haute-Marne	COIFFY-LE-HAUT	52400
Haute-Marne	CHANOY	52260
Haute-Marne	MARAC	52260
Haute-Marne	CHAUMONT-LA-VILLE	52150
Haute-Marne	CHATEAUVILLAIN	52120
Haute-Marne	VESAIGNES-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	BOURDONS-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	BUSSON	52700
Haute-Marne	COLMIER-LE-HAUT	52160
Haute-Marne	VILLIERS-LE-SEC	52000
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-HAUT	52250
Haute-Marne	POINSON-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	RIVIERE-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	REYNEL	52700
Haute-Marne	VIEVILLE	52310
Haute-Marne	PERROGNEY-LES-FONTAINES	52160
Haute-Marne	LACHAPELLE-EN-BLAISY	52330
Haute-Marne	VALLEROY	52500
Haute-Marne	CHAUMONT	52000
Haute-Marne	TERNAT	52210

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MAIZIERES-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	LIFFOL-LE-PETIT	52700
Haute-Marne	MONTHERIES	52330
Haute-Marne	NOYERS	52240
Haute-Marne	VILLIERS-SUR-SUIZE	52210
Haute-Marne	MANDRES-LA-COTE	52800
Haute-Marne	TORCENAY	52600
Haute-Marne	SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	52200
Haute-Marne	OUTREMECOURT	52150
Haute-Marne	CHANTRAINES	52700
Haute-Marne	CHALVRAINES	52700
Haute-Marne	ANDILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	BASSONCOURT	52240
Haute-Marne	HEUILLEY-LE-GRAND	52600
Haute-Marne	ARBOT	52160
Haute-Marne	CHANGEY	52360
Haute-Marne	AVRECOURT	52140
Haute-Marne	ISOMES	52190
Haute-Marne	VESVRES-SOUS-CHALANCEY	52190
Haute-Marne	LE PAILLY	52600
Haute-Marne	BRIAUCOURT	52700
Haute-Marne	CURMONT	52330
Haute-Marne	ESNOUVEAUX	52340
Haute-Marne	SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	52150
Haute-Marne	MERREY	52240
Haute-Marne	SAINT-LOUP-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	VILLIERS-LES-APREY	52190
Haute-Marne	RANCONNIERES	52140
Haute-Marne	CHAUDENAY	52600
Haute-Marne	BOURG	52200
Haute-Marne	RIAUCOURT	52000
Haute-Marne	JONCHERY	52000
Haute-Marne	CHAMARANDES-CHOIGNES	52000
Haute-Marne	LE CHATELET-SUR-MEUSE	52400
Haute-Marne	ORMOY-LES-SEXFONTAINES	52310
Haute-Marne	CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	52150
Haute-Marne	SIGNEVILLE	52700
Haute-Marne	HARREVILLE-LES-CHANTEURS	52150
Haute-Marne	MARNAY-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	52700
Haute-Marne	GRANDCHAMP	52600
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52600
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52330
Haute-Marne	CONSIGNY	52700
Haute-Marne	VRONCOURT-LA-COTE	52240
Haute-Marne	ORQUEVAUX	52700
Haute-Marne	LECEY	52360
Haute-Marne	VIVEY	52160
Haute-Marne	LANQUES-SUR-ROGNON	52800
Haute-Marne	COUR-L'EVEQUE	52210
Haute-Marne	LOUVIERES	52800
Haute-Marne	MARBEVILLE	52320
Haute-Marne	DAILLANCOURT	52110
Haute-Marne	VAILLANT	52160
Haute-Marne	MALAINCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	FARINCOURT	52500
Haute-Marne	LAVERNOY	52140
Haute-Marne	LE MONTSAUGEONNAIS	52190
Haute-Marne	OCCEY	52190
Haute-Marne	ROUGEUX	52500
Haute-Marne	ROUELLES	52160
Haute-Marne	CHAMPSEVRAINE	52500
Haute-Marne	LONGCHAMP	52240
Haute-Marne	MONTOT-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	PALAISEUL	52600
Haute-Marne	PISSELOUP	52500
Haute-Marne	ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	52310
Haute-Marne	DANCEVOIR	52210
Haute-Marne	HUILLIECOURT	52150
Haute-Marne	VAUDRECOURT	52150
Haute-Marne	AGEVILLE	52340
Haute-Marne	DAMMARTIN-SUR-MEUSE	52140
Haute-Marne	POULANGY	52800
Haute-Marne	FAVEROLLES	52260
Haute-Marne	VERBIESLES	52000
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	MEURES	52310
Haute-Marne	VILLARS-SANTENOGE	52160
Haute-Marne	LANTY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	ROCHETAILLEE	52210
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52240
Haute-Marne	VARENNES-SUR-AMANCE	52400
Haute-Marne	SAVIGNY	52500
Haute-Marne	PREZ-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	SAINT-MAURICE	52200
Haute-Marne	DOMMARIEN	52190
Haute-Marne	CHOILLEY-DARDENAY	52190
Haute-Marne	CUVES	52240

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VIGNES-LA-COTE	52700
Haute-Marne	RIZAUCOURT-BUCHEY	52330
Haute-Marne	PONT-LA-VILLE	52120
Haute-Marne	POISEUL	52360
Haute-Marne	LAVILLE-AUX-BOIS	52000
Haute-Marne	CONDES	52000
Haute-Marne	BOURG-SAINTE-MARIE	52150
Haute-Marne	FOULAIN	52000
Haute-Marne	LE VAL-D'ESNOMS	52190
Haute-Marne	ROUVRES-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	SEMILLY	52700
Haute-Marne	MELAY	52400
Haute-Marne	BLESSONVILLE	52120
Haute-Marne	BIESLES	52340
Haute-Marne	CHAMPIGNY-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	OZIERES	52700
Haute-Marne	BELMONT	52500
Haute-Marne	LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	COHONS	52600
Haute-Marne	ENFONVELLE	52400
Haute-Marne	PEIGNEY	52200
Haute-Marne	VIOLOT	52600
Haute-Marne	LANGRES	52200
Haute-Marne	ARC-EN-BARROIS	52210
Haute-Marne	LEURVILLE	52700
Haute-Marne	MANOIS	52700
Haute-Marne	CELLES-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	ORMANCEY	52200
Haute-Marne	GIEY-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	LUZY-SUR-MARNE	52000
Haute-Marne	DAILLECOURT	52240
Haute-Marne	LEFFONDS	52210
Haute-Marne	AIGREMONT	52400
Haute-Marne	APREY	52250
Haute-Marne	HAUTE-AMANCE	52600
Haute-Marne	CHAUFFOURT	52140
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-BAS	52250
Haute-Marne	DONCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	SARREY	52140
Haute-Marne	GERMAINES	52160
Haute-Marne	MIRBEL	52320
Haute-Marne	FRECOURT	52360
Haute-Marne	PERRUSSE	52240
Haute-Marne	COUPRAY	52210
Haute-Marne	CLEFMONT	52240
Haute-Marne	LAVILLENEUVE	52140
Haute-Marne	BEAUCHEMIN	52260
Haute-Marne	VOISINES	52200
Haute-Marne	BLAISY	52330
Haute-Marne	AUJEURRES	52190

Département	Commune	CP
Haute-Marne	SARCEY	52800
Haute-Marne	TORNAY	52500
Haute-Marne	FAYL-BILLOT	52500
Haute-Marne	NEUILLY-SUR-SUIZE	52000
Haute-Marne	MENNOUVEAUX	52240
Haute-Marne	VAUDREMONT	52330
Haute-Marne	LA GENEVROYE	52320
Haute-Marne	POINSENOT	52160
Haute-Marne	NINVILLE	52800
Haute-Marne	ECOT-LA-COMBE	52700
Haute-Marne	MOUILLERON	52160
Haute-Marne	FRONCLES	52320
Haute-Marne	CLINCHAMP	52700
Haute-Marne	NOIDANT-CHATENOY	52600
Haute-Marne	BIZE	52500
Haute-Marne	LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	ORCEVAUX	52250
Haute-Marne	SAINT-CIERGUES	52200
Haute-Marne	PARNOY-EN-BASSIGNY	52400
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52120
Haute-Marne	JUZENNECOURT	52330
Haute-Marne	GRENANT	52500
Haute-Marne	FLAGEY	52250
Haute-Marne	CHATENAY-MACHERON	52200
Haute-Marne	ROLAMPONT	52260
Haute-Marne	HUMES-JORQUENAY	52200
Haute-Marne	POINSON-LES-GRANCEY	52160
Haute-Marne	VALS-DES-TILLES	52160
Haute-Marne	BUGNIERES	52210
Haute-Marne	VELLES	52500
Haute-Marne	VONCOURT	52500
Haute-Marne	RIMAUCOURT	52700
Haute-Marne	RENNEPONT	52370
Haute-Marne	RIVIERES-LE-BOIS	52600
Haute-Marne	NEUILLY-L'EVEQUE	52360
Haute-Marne	ANROSEY	52500
Haute-Marne	AULNOY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	AUBEPIERRE-SUR-AUBE	52210
Haute-Marne	LANEUVELLE	52400
Haute-Marne	CUSEY	52190
Haute-Marne	BRAUX-LE-CHATEL	52120
Haute-Marne	COUBLANC	52500
Haute-Marne	CHARMES	52360
Haute-Marne	VILLARS-EN-AZOIS	52120
Haute-Marne	FRESNES-SUR-APANCE	52400
Haute-Marne	IS-EN-BASSIGNY	52140
Haute-Marne	ORGES	52120

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CHANOY	52260
Haute-Marne	BOURBONNE-LES-BAINS	52400
Haute-Marne	BRICON	52120
Haute-Marne	LACHAPELLE-EN-BLAISY	52330
Haute-Marne	ANDILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	MARANVILLE	52370
Haute-Marne	RIAUCOURT	52000
Haute-Marne	LANTY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	NOGENT	52800
Haute-Marne	ECOT-LA-COMBE	52700
Haute-Marne	ROUVRES-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	CLEFMONT	52240
Haute-Marne	POINSENOT	52160
Haute-Marne	THIVET	52800
Haute-Marne	ENFONVELLE	52400
Haute-Marne	LE PAILLY	52600
Haute-Marne	SAVIGNY	52500
Haute-Marne	LEUCHEY	52190
Haute-Marne	BUXIERES-LES-CLEFMONT	52240
Haute-Marne	MONTCHARVOT	52400
Haute-Marne	LAMANCINE	52310
Haute-Marne	LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	CHEZEAUX	52400
Haute-Marne	LOUVIERES	52800
Haute-Marne	POINSON-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	BIESLES	52340
Haute-Marne	CULMONT	52600
Haute-Marne	SAINT-LOUP-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	CONSIGNY	52700
Haute-Marne	MAATZ	52500
Haute-Marne	TORNAY	52500
Haute-Marne	AUBERIVE	52160
Haute-Marne	VIGNORY	52320
Haute-Marne	CHOISEUL	52240
Haute-Marne	HACOURT	52150
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52240
Haute-Marne	ARBIGNY-SOUS-VARENNES	52500
Haute-Marne	GRANDCHAMP	52600
Haute-Marne	SAINT-THIEBAULT	52150
Haute-Marne	SAINTS-GEOSMES	52200
Haute-Marne	POINSON-LES-GRANCEY	52160
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52330
Haute-Marne	CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	52150
Haute-Marne	ROUELLES	52160
Haute-Marne	NOYERS	52240
Haute-Marne	CUVES	52240
Haute-Marne	VIOLOT	52600

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VIVEY	52160
Haute-Marne	VALS-DES-TILLES	52160
Haute-Marne	ILLOUD	52150
Haute-Marne	FOULAIN	52000
Haute-Marne	SOMMERECOURT	52150
Haute-Marne	MANDRES-LA-COTE	52800
Haute-Marne	LARIVIERE-ARNONCOURT	52400
Haute-Marne	SARREY	52140
Haute-Marne	LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	DARMANNES	52700
Haute-Marne	CHAUMONT	52000
Haute-Marne	BRAINVILLE-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	BANNES	52360
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	MOUILLERON	52160
Haute-Marne	CHATENAY-MACHERON	52200
Haute-Marne	VILLIERS-SUR-SUIZE	52210
Haute-Marne	PRESSIGNY	52500
Haute-Marne	JUZENNECOURT	52330
Haute-Marne	NEUVELLE-LES-VOISEY	52400
Haute-Marne	BRENNES	52200
Haute-Marne	OUDINCOURT	52310
Haute-Marne	MARAC	52260
Haute-Marne	GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	52330
Haute-Marne	MALAINCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	RENNEPONT	52370
Haute-Marne	HUMES-JORQUENAY	52200
Haute-Marne	MARCILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	VESAIGNES-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	RICHEBOURG	52120
Haute-Marne	LAVILLE-AUX-BOIS	52000
Haute-Marne	MANOIS	52700
Haute-Marne	DAMREMONT	52400
Haute-Marne	COHONS	52600
Haute-Marne	CHAMPIGNY-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	VOUECOURT	52320
Haute-Marne	CHATEAUVILLAIN	52120
Haute-Marne	PONT-LA-VILLE	52120
Haute-Marne	FRECOURT	52360
Haute-Marne	BRIAUCOURT	52700
Haute-Marne	BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	52150
Haute-Marne	CURMONT	52330

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	ROMAIN-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	JONCHERY	52000
Haute-Marne	GERMAINVILLIERS	52150
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52140
Haute-Marne	VITRY-EN-MONTAGNE	52160
Haute-Marne	DAILLANCOURT	52110
Haute-Marne	SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	52330
Haute-Marne	MARBEVILLE	52320
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52600
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-VAL	52360
Haute-Marne	HAUTE-AMANCE	52600
Haute-Marne	NINVILLE	52800
Haute-Marne	MERREY	52240
Haute-Marne	VILLARS-SANTENOGE	52160
Haute-Marne	ARC-EN-BARROIS	52210
Haute-Marne	COUPRAY	52210
Haute-Marne	MONTHERIES	52330
Haute-Marne	VOISEY	52400
Haute-Marne	POISEUL	52360
Haute-Marne	VALLEROY	52500
Haute-Marne	RIVIERES-LE-BOIS	52600
Haute-Marne	HUILLIECOURT	52150
Haute-Marne	CHAMPSEVRAINE	52500
Haute-Marne	CHAMARANDES-CHOIGNES	52000
Haute-Marne	FORCEY	52700
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52120
Haute-Marne	CLINCHAMP	52700
Haute-Marne	SEMOUTIERS-MONTSAON	52000
Haute-Marne	ORCEVAUX	52250
Haute-Marne	RANCONNIERES	52140
Haute-Marne	FARINCOURT	52500
Haute-Marne	GILLANCOURT	52330
Haute-Marne	GRAFFIGNY-CHEMIN	52150
Haute-Marne	VAUDRECOURT	52150
Haute-Marne	LONGEAU-PERCEY	52250
Haute-Marne	MEURES	52310
Haute-Marne	VIEVILLE	52310
Haute-Marne	DANCEVOIR	52210
Haute-Marne	PREZ-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	ISOMES	52190
Haute-Marne	AIGREMONT	52400
Haute-Marne	VIGNES-LA-COTE	52700
Haute-Marne	SIGNEVILLE	52700
Haute-Marne	VOISINES	52200
Haute-Marne	PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS	52200
Haute-Marne	VARENNES-SUR-AMANCE	52400
Haute-Marne	DAILLECOURT	52240
Haute-Marne	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52240
Haute-Marne	ANROSEY	52500
Haute-Marne	CHALVRAINES	52700
Haute-Marne	BONNECOURT	52360
Haute-Marne	IS-EN-BASSIGNY	52140
Haute-Marne	MILLIERES	52240
Haute-Marne	RANGECOURT	52140
Haute-Marne	VONCOURT	52500
Haute-Marne	MENNOUVEAUX	52240
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-HAUT	52250
Haute-Marne	CUSEY	52190
Haute-Marne	HUMBERVILLE	52700
Haute-Marne	PISSELOUP	52500
Haute-Marne	ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	52310
Haute-Marne	PLESNOY	52360
Haute-Marne	BLESSONVILLE	52120
Haute-Marne	COIFFY-LE-BAS	52400
Haute-Marne	BUXIERES-LES-VILLIERS	52000
Haute-Marne	ARBOT	52160
Haute-Marne	DAMPIERRE	52360
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	52400
Haute-Marne	COUR-L'EVEQUE	52210
Haute-Marne	GERMAINES	52160
Haute-Marne	CELLES-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	VICQ	52400
Haute-Marne	SAULLES	52500
Haute-Marne	FRONCLES	52320
Haute-Marne	GRENANT	52500
Haute-Marne	SAINT-CIERGUES	52200
Haute-Marne	POULANGY	52800
Haute-Marne	LEURVILLE	52700
Haute-Marne	LONGCHAMP	52240
Haute-Marne	MAREILLES	52700
Haute-Marne	CHANGEY	52360
Haute-Marne	BRAUX-LE-CHATEL	52120
Haute-Marne	VITRY-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	LAVERNOY	52140
Haute-Marne	SAINT-MAURICE	52200
Haute-Marne	AVRECOURT	52140
Haute-Marne	CHARMES	52360
Haute-Marne	LE MONTSAUGEONNAIS	52190
Haute-Marne	LEVECOURT	52150
Haute-Marne	BOURDONS-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	NOIDANT-CHATENOY	52600
Haute-Marne	AGEVILLE	52340
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-	52250

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
	BAS	
Haute-Marne	LECEY	52360
Haute-Marne	SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	52200
Haute-Marne	VAUDREMONT	52330
Haute-Marne	AUDELONCOURT	52240
Haute-Marne	NEUILLY-L'EVEQUE	52360
Haute-Marne	DOMMARIEN	52190
Haute-Marne	MONTOT-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	BOURG-SAINTE-MARIE	52150
Haute-Marne	COLMIER-LE-HAUT	52160
Haute-Marne	DAMMARTIN-SUR-MEUSE	52140
Haute-Marne	VESVRES-SOUS-CHALANCEY	52190
Haute-Marne	PEIGNEY	52200
Haute-Marne	ROCHETAILLEE	52210
Haute-Marne	AULNOY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	CHOILLEY-DARDENAY	52190
Haute-Marne	SERQUEUX	52400
Haute-Marne	ORMANCEY	52200
Haute-Marne	DINTEVILLE	52120
Haute-Marne	ROLAMPONT	52260
Haute-Marne	GENEVRIERES	52500
Haute-Marne	PERRUSSE	52240
Haute-Marne	LANEUVELLE	52400
Haute-Marne	BAY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	CELSOY	52600
Haute-Marne	MAIZIERES-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	SILVAROUVRES	52120
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-MONT	52360
Haute-Marne	BELMONT	52500
Haute-Marne	LA GENEVROYE	52320
Haute-Marne	AIZANVILLE	52120
Haute-Marne	CHAMBRONCOURT	52700
Haute-Marne	MAISONCELLES	52240
Haute-Marne	BRETHENAY	52000
Haute-Marne	ORQUEVAUX	52700
Haute-Marne	NEUILLY-SUR-SUIZE	52000
Haute-Marne	CONDES	52000
Haute-Marne	CHATENAY-VAUDIN	52360
Haute-Marne	CHAUDENAY	52600
Haute-Marne	REYNEL	52700
Haute-Marne	LANGRES	52200
Haute-Marne	EUFFIGNEIX	52000
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-AZOIS	52370
Haute-Marne	VELLES	52500
Haute-Marne	TREIX	52000
Haute-Marne	ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	52700
Haute-Marne	COURCELLES-EN-MONTAGNE	52200

Département	Commune	CP
Haute-Marne	OCCEY	52190
Haute-Marne	HARREVILLE-LES-CHANTEURS	52150
Haute-Marne	CHAUFFOURT	52140
Haute-Marne	VILLIERS-LE-SEC	52000
Haute-Marne	CHAUMONT-LA-VILLE	52150
Haute-Marne	HEUILLEY-LE-GRAND	52600
Haute-Marne	BAISSEY	52250
Haute-Marne	THOL-LES-MILLIERES	52240
Haute-Marne	MIRBEL	52320
Haute-Marne	MARDOR	52200
Haute-Marne	VRONCOURT-LA-COTE	52240
Haute-Marne	FOULAIN	52800
Haute-Marne	VAUXBONS	52200
Haute-Marne	VILLIERS-LES-APREY	52190
Haute-Marne	POINSON-LES-FAYL	52500
Haute-Marne	BUGNIERES	52210
Haute-Marne	RIMAUCOURT	52700
Haute-Marne	LANQUES-SUR-ROGNON	52800
Haute-Marne	ESNOUVEAUX	52340
Haute-Marne	PALAISEUL	52600
Haute-Marne	BOURG	52200
Haute-Marne	VILLARS-EN-AZOIS	52120
Haute-Marne	PRASLAY	52160
Haute-Marne	VRAINCOURT	52310
Haute-Marne	BASSONCOURT	52240
Haute-Marne	SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	52150
Haute-Marne	SAINT-BLIN	52700
Haute-Marne	MELAY	52400
Haute-Marne	BEAUCHEMIN	52260
Haute-Marne	LEFFONDS	52210
Haute-Marne	CHANTRAINES	52700
Haute-Marne	ORMOY-LES-SEXFONTAINES	52310
Haute-Marne	CHASSIGNY	52190
Haute-Marne	COLMIER-LE-BAS	52160
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	BIZE	52500
Haute-Marne	COIFFY-LE-HAUT	52400
Haute-Marne	CHALINDREY	52600
Haute-Marne	LE CHATELET-SUR-MEUSE	52400
Haute-Marne	PIERREMONT-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	OUTREMECOURT	52150
Haute-Marne	PARNOY-EN-BASSIGNY	52400
Haute-Marne	RIZAUCOURT-BUCHEY	52330
Haute-Marne	CIREY-LES-MAREILLES	52700
Haute-Marne	LUZY-SUR-MARNE	52000

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	PERROGNEY-LES-FONTAINES	52160
Haute-Marne	AUBEPIERRE-SUR-AUBE	52210
Haute-Marne	BUSSON	52700
Haute-Marne	DONCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	BLAISY	52330
Haute-Marne	ORGES	52120
Haute-Marne	SOYERS	52400
Haute-Marne	LIFFOL-LE-PETIT	52700
Haute-Marne	TORCENAY	52600
Haute-Marne	SEXFONTAINES	52330
Haute-Marne	NOIDANT-LE-ROCHEUX	52200
Haute-Marne	SEMILLY	52700
Haute-Marne	MARNAY-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	FRESNES-SUR-APANCE	52400
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LE-BOIS	52190
Haute-Marne	FLAGEY	52250
Haute-Marne	ROUGEUX	52500
Haute-Marne	GUYONVELLE	52400
Haute-Marne	FAVEROLLES	52260
Haute-Marne	SONCOURT-SUR-MARNE	52320
Haute-Marne	FAYL-BILLOT	52500
Haute-Marne	TERNAT	52210
Haute-Marne	ANDELOT-BLANCHEVILLE	52700
Haute-Marne	GILLEY	52500
Haute-Marne	MORIONVILLIERS	52700
Haute-Marne	SAULXURES	52140
Haute-Marne	OZIERES	52700
Haute-Marne	RIVIERE-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	LAVILLENEUVE	52140
Haute-Marne	VERBIESLES	52000
Haute-Marne	GIEY-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	BOLOGNE	52310
Haute-Marne	COUBLANC	52500
Haute-Marne	LES LOGES	52500
Haute-Marne	CHALANCEY	52160
Haute-Marne	LE VAL-D'ESNOMS	52190
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52190
Haute-Marne	SARCEY	52800
Haute-Marne	VAILLANT	52160
Haute-Marne	APREY	52250
Haute-Marne	AILLIANVILLE	52700
Haute-Marne	AUJEURRES	52190

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MOUILLERON	52160
Haute-Marne	ROUELLES	52160
Haute-Marne	LIFFOL-LE-PETIT	52700
Haute-Marne	LES LOGES	52500
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-AZOIS	52370
Haute-Marne	BIZE	52500
Haute-Marne	ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	52700
Haute-Marne	CUVES	52240
Haute-Marne	SERQUEUX	52400
Haute-Marne	SARCEY	52800
Haute-Marne	MELAY	52400
Haute-Marne	LANTY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	COUPRAY	52210
Haute-Marne	AUDELONCOURT	52240
Haute-Marne	SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	VELLES	52500
Haute-Marne	CHATEAUVILLAIN	52120
Haute-Marne	COUR-L'EVEQUE	52210
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52140
Haute-Marne	VALLEROY	52500
Haute-Marne	ARC-EN-BARROIS	52210
Haute-Marne	FLAGEY	52250
Haute-Marne	DARMANNES	52700
Haute-Marne	POULANGY	52800
Haute-Marne	CHALANCEY	52160
Haute-Marne	OUTREMECOURT	52150
Haute-Marne	AGEVILLE	52340
Haute-Marne	SARREY	52140
Haute-Marne	PALAISEUL	52600
Haute-Marne	NEUILLY-SUR-SUIZE	52000
Haute-Marne	LA GENEVROYE	52320
Haute-Marne	ANROSEY	52500
Haute-Marne	AUBERIVE	52160
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	VAUDRECOURT	52150
Haute-Marne	ORGES	52120
Haute-Marne	VARENNES-SUR-AMANCE	52400
Haute-Marne	HUMES-JORQUENAY	52200
Haute-Marne	DAMMARTIN-SUR-MEUSE	52140
Haute-Marne	EUFFIGNEIX	52000
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LE-BOIS	52190
Haute-Marne	CLEFMONT	52240
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-VAL	52360

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	BONNECOURT	52360
Haute-Marne	LARIVIERE-ARNONCOURT	52400
Haute-Marne	PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS	52200
Haute-Marne	HACOURT	52150
Haute-Marne	ORQUEVAUX	52700
Haute-Marne	MONTOT-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	TORCENAY	52600
Haute-Marne	CELLES-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	MONTHERIES	52330
Haute-Marne	MAATZ	52500
Haute-Marne	TORNAY	52500
Haute-Marne	SEMOUTIERS-MONTSAON	52000
Haute-Marne	BUXIERES-LES-VILLIERS	52000
Haute-Marne	TREIX	52000
Haute-Marne	CHANTRAINES	52700
Haute-Marne	LEVECOURT	52150
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52240
Haute-Marne	CHOILLEY-DARDENAY	52190
Haute-Marne	MALAINCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	SAINT-THIEBAULT	52150
Haute-Marne	HUMBERVILLE	52700
Haute-Marne	FAYL-BILLOT	52500
Haute-Marne	GERMAINES	52160
Haute-Marne	COLMIER-LE-HAUT	52160
Haute-Marne	ORMOY-LES-SEXFONTAINES	52310
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-BAS	52250
Haute-Marne	CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	52400
Haute-Marne	BELMONT	52500
Haute-Marne	RIVIERE-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	FOULAIN	52800
Haute-Marne	BRAINVILLE-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	GERMAINVILLIERS	52150
Haute-Marne	POINSON-LES-FAYL	52500
Haute-Marne	SONCOURT-SUR-MARNE	52320
Haute-Marne	BOLOGNE	52310
Haute-Marne	MAREILLES	52700
Haute-Marne	OUDINCOURT	52310
Haute-Marne	MARBEVILLE	52320
Haute-Marne	MONTCHARVOT	52400
Haute-Marne	GRENANT	52500
Haute-Marne	MILLIERES	52240
Haute-Marne	PERRUSSE	52240
Haute-Marne	LANGRES	52200
Haute-Marne	NINVILLE	52800
Haute-Marne	SAINT-BLIN	52700
Haute-Marne	COURCELLES-EN-MONTAGNE	52200
Haute-Marne	NOYERS	52240
Haute-Marne	HEUILLEY-LE-GRAND	52600
Haute-Marne	CHANOY	52260
Haute-Marne	GILLANCOURT	52330
Haute-Marne	VIOLOT	52600
Haute-Marne	ISOMES	52190
Haute-Marne	SILVAROUVRES	52120
Haute-Marne	COIFFY-LE-HAUT	52400
Haute-Marne	CONDES	52000
Haute-Marne	CHATENAY-VAUDIN	52360
Haute-Marne	VERBIESLES	52000
Haute-Marne	CIREY-LES-MAREILLES	52700
Haute-Marne	ILLOUD	52150
Haute-Marne	LE MONTSAUGEONNAIS	52190
Haute-Marne	BUSSON	52700
Haute-Marne	LE PAILLY	52600
Haute-Marne	SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	52200
Haute-Marne	VOISEY	52400
Haute-Marne	MEURES	52310
Haute-Marne	CULMONT	52600
Haute-Marne	CHARMES	52360
Haute-Marne	VILLARS-SANTENOGE	52160
Haute-Marne	SAULXURES	52140
Haute-Marne	CHAMBRONCOURT	52700
Haute-Marne	BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	52150
Haute-Marne	GUYONVELLE	52400
Haute-Marne	LAVILLENEUVE	52140
Haute-Marne	VAUXBONS	52200
Haute-Marne	CHANGEY	52360
Haute-Marne	VIVEY	52160
Haute-Marne	VITRY-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	52330
Haute-Marne	LONGCHAMP	52240
Haute-Marne	PRESSIGNY	52500
Haute-Marne	CURMONT	52330
Haute-Marne	AIZANVILLE	52120
Haute-Marne	ROMAIN-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	BRICON	52120
Haute-Marne	ARBIGNY-SOUS-VARENNES	52500
Haute-Marne	RANCONNIERES	52140
Haute-Marne	BUXIERES-LES-CLEFMONT	52240
Haute-Marne	CHAUDENAY	52600
Haute-Marne	NEUILLY-L'EVEQUE	52360
Haute-Marne	CHEZEAUX	52400
Haute-Marne	BAISSEY	52250
Haute-Marne	LUZY-SUR-MARNE	52000

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VAUDREMONT	52330
Haute-Marne	RANGECOURT	52140
Haute-Marne	BOURG-SAINTE-MARIE	52150
Haute-Marne	PONT-LA-VILLE	52120
Haute-Marne	SAULLES	52500
Haute-Marne	CUSEY	52190
Haute-Marne	MARDOR	52200
Haute-Marne	VIGNES-LA-COTE	52700
Haute-Marne	PEIGNEY	52200
Haute-Marne	SOYERS	52400
Haute-Marne	HUILLIECOURT	52150
Haute-Marne	FRONCLES	52320
Haute-Marne	LEUCHEY	52190
Haute-Marne	SAINT-MAURICE	52200
Haute-Marne	VOUECOURT	52320
Haute-Marne	LAVERNOY	52140
Haute-Marne	SIGNEVILLE	52700
Haute-Marne	CHAMPIGNY-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	VRAINCOURT	52310
Haute-Marne	PREZ-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	POINSON-LES-GRANCEY	52160
Haute-Marne	SOMMERECOURT	52150
Haute-Marne	MANOIS	52700
Haute-Marne	CHAMARANDES-CHOIGNES	52000
Haute-Marne	CONSIGNY	52700
Haute-Marne	SAVIGNY	52500
Haute-Marne	BIESLES	52340
Haute-Marne	HAUTE-AMANCE	52600
Haute-Marne	BOURG	52200
Haute-Marne	LANEUVELLE	52400
Haute-Marne	DANCEVOIR	52210
Haute-Marne	AUJEURRES	52190
Haute-Marne	BASSONCOURT	52240
Haute-Marne	ENFONVELLE	52400
Haute-Marne	GRAFFIGNY-CHEMIN	52150
Haute-Marne	COLMIER-LE-BAS	52160
Haute-Marne	TERNAT	52210
Haute-Marne	POINSENOT	52160
Haute-Marne	ROUVRES-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	LAVILLE-AUX-BOIS	52000
Haute-Marne	COHONS	52600
Haute-Marne	ARBOT	52160
Haute-Marne	COUBLANC	52500
Haute-Marne	NEUVELLE-LES-VOISEY	52400
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52190
Haute-Marne	ORCEVAUX	52250
Haute-Marne	CHATENAY-MACHERON	52200
Haute-Marne	LEFFONDS	52210
Haute-Marne	PLESNOY	52360
Haute-Marne	NOGENT	52800
Haute-Marne	LECEY	52360

Département	Commune	CP
Haute-Marne	PERROGNEY-LES-FONTAINES	52160
Haute-Marne	VAILLANT	52160
Haute-Marne	VILLIERS-LE-SEC	52000
Haute-Marne	FORCEY	52700
Haute-Marne	BOURBONNE-LES-BAINS	52400
Haute-Marne	VILLIERS-LES-APREY	52190
Haute-Marne	POISEUL	52360
Haute-Marne	CHASSIGNY	52190
Haute-Marne	LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	FOULAIN	52000
Haute-Marne	NOIDANT-CHATENOY	52600
Haute-Marne	GILLEY	52500
Haute-Marne	RIZAUCOURT-BUCHEY	52330
Haute-Marne	VALS-DES-TILLES	52160
Haute-Marne	RENNEPONT	52370
Haute-Marne	VESAIGNES-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-HAUT	52250
Haute-Marne	CLINCHAMP	52700
Haute-Marne	FRECOURT	52360
Haute-Marne	BRIAUCOURT	52700
Haute-Marne	CHOISEUL	52240
Haute-Marne	BAY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	CHAUFFOURT	52140
Haute-Marne	ESNOUVEAUX	52340
Haute-Marne	DAMREMONT	52400
Haute-Marne	THIVET	52800
Haute-Marne	RIVIERES-LE-BOIS	52600
Haute-Marne	ROCHETAILLEE	52210
Haute-Marne	MARANVILLE	52370
Haute-Marne	AIGREMONT	52400
Haute-Marne	BLAISY	52330
Haute-Marne	VONCOURT	52500
Haute-Marne	VILLARS-EN-AZOIS	52120
Haute-Marne	ORMANCEY	52200
Haute-Marne	VOISINES	52200
Haute-Marne	VIGNORY	52320
Haute-Marne	BANNES	52360
Haute-Marne	SEXFONTAINES	52330
Haute-Marne	RIAUCOURT	52000
Haute-Marne	VRONCOURT-LA-COTE	52240
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52330
Haute-Marne	JUZENNECOURT	52330
Haute-Marne	DAILLANCOURT	52110
Haute-Marne	OCCEY	52190
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-MONT	52360
Haute-Marne	GRANDCHAMP	52600
Haute-Marne	LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	PISSELOUP	52500
Haute-Marne	AVRECOURT	52140
Haute-Marne	ROLAMPONT	52260

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MENNOUVEAUX	52240
Haute-Marne	DINTEVILLE	52120
Haute-Marne	BOURDONS-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	SEMILLY	52700
Haute-Marne	LEURVILLE	52700
Haute-Marne	RICHEBOURG	52120
Haute-Marne	LACHAPELLE-EN-BLAISY	52330
Haute-Marne	APREY	52250
Haute-Marne	LE VAL-D'ESNOMS	52190
Haute-Marne	DAILLECOURT	52240
Haute-Marne	DAMPIERRE	52360
Haute-Marne	SAINTS-GEOSMES	52200
Haute-Marne	HARREVILLE-LES-CHANTEURS	52150
Haute-Marne	MARCILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	FAVEROLLES	52260
Haute-Marne	COIFFY-LE-BAS	52400
Haute-Marne	MARNAY-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	VILLIERS-SUR-SUIZE	52210
Haute-Marne	BRETHENAY	52000
Haute-Marne	GIEY-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	VICQ	52400
Haute-Marne	MAIZIERES-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	JONCHERY	52000
Haute-Marne	CHALINDREY	52600
Haute-Marne	CHAMPSEVRAINE	52500
Haute-Marne	POINSON-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	THOL-LES-MILLIERES	52240
Haute-Marne	VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	CHAUMONT	52000
Haute-Marne	NOIDANT-LE-ROCHEUX	52200
Haute-Marne	MAISONCELLES	52240
Haute-Marne	VITRY-EN-MONTAGNE	52160
Haute-Marne	ANDELOT-BLANCHEVILLE	52700
Haute-Marne	BUGNIERES	52210
Haute-Marne	DOMMARIEN	52190
Haute-Marne	LANQUES-SUR-ROGNON	52800
Haute-Marne	FRESNES-SUR-APANCE	52400
Haute-Marne	CELSOY	52600
Haute-Marne	AULNOY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	REYNEL	52700
Haute-Marne	ANDILLY-EN-BASSIGNY	52360

Département	Commune	CP
Haute-Marne	RIMAUCOURT	52700
Haute-Marne	VESVRES-SOUS-CHALANCEY	52190
Haute-Marne	AUBEPIERRE-SUR-AUBE	52210
Haute-Marne	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52240
Haute-Marne	CHALVRAINES	52700
Haute-Marne	FARINCOURT	52500
Haute-Marne	GENEVRIERES	52500
Haute-Marne	IS-EN-BASSIGNY	52140
Haute-Marne	PARNOY-EN-BASSIGNY	52400
Haute-Marne	MIRBEL	52320
Haute-Marne	MORIONVILLIERS	52700
Haute-Marne	CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	52150
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52120
Haute-Marne	MARAC	52260
Haute-Marne	BLESSONVILLE	52120
Haute-Marne	BRAUX-LE-CHATEL	52120
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	ROUGEUX	52500
Haute-Marne	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	52330
Haute-Marne	MANDRES-LA-COTE	52800
Haute-Marne	VIEVILLE	52310
Haute-Marne	PRASLAY	52160
Haute-Marne	AILLIANVILLE	52700
Haute-Marne	SAINT-LOUP-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52600
Haute-Marne	MERREY	52240
Haute-Marne	OZIERES	52700
Haute-Marne	SAINT-CIERGUES	52200
Haute-Marne	ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	52310
Haute-Marne	LE CHATELET-SUR-MEUSE	52400
Haute-Marne	BEAUCHEMIN	52260
Haute-Marne	LOUVIERES	52800
Haute-Marne	SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	52150
Haute-Marne	LONGEAU-PERCEY	52250
Haute-Marne	LAMANCINE	52310
Haute-Marne	CHAUMONT-LA-VILLE	52150
Haute-Marne	PIERREMONT-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	DONCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	ECOT-LA-COMBE	52700
Haute-Marne	BRENNES	52200

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0086
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la CANSSM Filieris sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach (FINESS EJ : 750050759 ; FINESS ET : 570000091)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la CANSSM Filieris (FINESS EJ : 750050759) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et réadaptation, sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach (FINESS ET : 570000091), sis 2, Rue de France – 57804 FREYMING-MERLEBACH ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 9 Moselle Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 à 2 implantations pour la mention socle et 1 implantation pour la mention réadaptation ;

Considérant toutefois que deux demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 9 Moselle Est pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des deux dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que la mise en œuvre de la mention réadaptation au sein de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach est immédiate, les professionnels requis étant d'ores et déjà en poste et permettant ainsi le démarrage sans délai de cette activité ;

Considérant que pour la mention réadaptation, le parcours de soins des patients s'appuie sur l'expertise reconnue de l'Hôpital de Freyming-Merlebach en soins médicaux et de réadaptation, établissement majeur du territoire, solidement implanté et caractérisé par l'importance de son activité dans ce domaine, disposant d'équipes pluridisciplinaires expérimentées, déjà en place et identifiées, et bénéficiant en outre d'une reconnaissance établie en matière d'hospitalisation à domicile, tant au regard de son organisation que de l'expertise de ses professionnels ;

Considérant que pour la mention réadaptation, l'établissement a structuré un réseau partenarial solide avec les professionnels de santé libéraux du territoire, notamment les IDE et les masseurs-kinésithérapeutes, ainsi qu'avec de nombreux établissements médico-sociaux, garantissant ainsi un maillage territorial cohérent et renforçant la continuité et la coordination des prises en charge ;

Considérant que le territoire d'intervention retenu pour la mention réadaptation de l'Hôpital de Freyming-Merlebach s'étend sur quatre-vingt-douze communes réparties au sein de neuf cantons, à savoir Boulay-Moselle, Faulquemont, Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold, Sarralbe, Sarreguemines, Saulnois et Stiring-Wendel, assurant ainsi une couverture territoriale large et cohérente ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la CANSSM Filieris sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de la CANSSM Filieris sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La CANSSM Filieris (FINESS EJ : 750050759) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach (FINESS ET : 570000091), sis 2, Rue de France – 57804 FREYMING-MERLEBACH, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 L'autorisation pour l'activité de soins HAD mention réadaptation est conditionnée à la mise en œuvre d'une coopération sur le territoire avec les autres acteurs autorisés pour l'HAD.

Article 3 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 4 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 5 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	MACHEREN	57730
Moselle	LAUDREFANG	57385
Moselle	GUEBENHOUSE	57510
Moselle	OETING	57600
Moselle	ALSTING	57515
Moselle	ETZLING	57460
Moselle	LEYVILLER	57660
Moselle	INSMING	57670
Moselle	LACHAMBRE	57730
Moselle	STIRING-WENDEL	57350
Moselle	ACHAIN	57340
Moselle	VIRMING	57340
Moselle	GRUNDVILLER	57510
Moselle	RENING	57670
Moselle	FAREBERSVILLER	57450
Moselle	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	57990
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	HOMBOURG-HAUT	57470
Moselle	VALMONT	57730
Moselle	FOLKLING	57600
Moselle	MORSBACH	57600
Moselle	PORCELETTE	57890
Moselle	BENING-LES-SAINT-AVOLD	57800
Moselle	ALTRIPPE	57660
Moselle	RICHELING	57510
Moselle	LELLING	57660
Moselle	LENING	57670
Moselle	HUNDLING	57990
Moselle	GROSBLIEDERSTROFF	57520
Moselle	ALTVILLER	57730
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Moselle	KERBACH	57460
Moselle	METZING	57980
Moselle	MONTDIDIER	57670
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	TENTELING	57980
Moselle	SAINT-JEAN-ROHRBACH	57510
Moselle	MAXSTADT	57660
Moselle	WOUSTVILLER	57915
Moselle	DIEBLING	57980
Moselle	RICHE	57340
Moselle	BARST	57450
Moselle	CONTHIL	57340
Moselle	CREUTZWALD	57150
Moselle	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	57660
Moselle	FORBACH	57600
Moselle	HILSPRICH	57510
Moselle	FOLSCHVILLER	57730
Moselle	SAINT-AVOLD	57500

Département	Commune	CP
Moselle	SPICHEREN	57350
Moselle	SEINGBOUSE	57455
Moselle	COCHEREN	57800
Moselle	HOSTE	57510
Moselle	PONTPIERRE	57380
Moselle	SCHOENECK	57350
Moselle	CAPPEL	57450
Moselle	TETING-SUR-NIED	57385
Moselle	BOUSBACH	57460
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Moselle	FARSCHVILLER	57450
Moselle	RODALBE	57340
Moselle	IPPLING	57990
Moselle	HAM-SOUS-VARSBERG	57880
Moselle	PETITE-ROSSELLE	57540
Moselle	GUENVILLER	57470
Moselle	BELLANGE	57340
Moselle	THEDING	57450
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	REMERING-LES-PUTTELANGE	57510
Moselle	VAHL-EBERSING	57660
Moselle	LANING	57660
Moselle	L'HOPITAL	57490
Moselle	HOLVING	57510
Moselle	BETTING	57800
Moselle	FREYMING-MERLEBACH	57800
Moselle	LIXING-LES-ROUHLING	57520
Moselle	ERNESTVILLER	57510
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Moselle	BIDING	57660
Moselle	ROUHLING	57520
Moselle	ZARBELING	57340
Moselle	ROSBRUCK	57800
Moselle	VARSBERG	57880
Moselle	DIESEN	57890
Moselle	LOUPERSHOUSE	57510
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	LIXING-LES-SAINT-AVOLD	57660
Moselle	CARLING	57490
Moselle	PUTTELANGE-AUX-LACS	57510
Moselle	PEVANGE	57340
Moselle	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	57740
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	HENRIVILLE	57450
Moselle	BEHREN-LES-FORBACH	57460

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	DIESEN	57890
Moselle	LAUDREFANG	57385
Moselle	RICHE	57340
Moselle	FOLSCHVILLER	57730
Moselle	HUNDLING	57990
Moselle	FORBACH	57600
Moselle	CAPPEL	57450
Moselle	SCHOENECK	57350
Moselle	ETZLING	57460
Moselle	ERNESTVILLER	57510
Moselle	LACHAMBRE	57730
Moselle	BARST	57450
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Moselle	LIXING-LES-SAINT-AVOLD	57660
Moselle	ALTRIPPE	57660
Moselle	GUENVILLER	57470
Moselle	RICHELING	57510
Moselle	ROSBRUCK	57800
Moselle	CONTHIL	57340
Moselle	SAINT-JEAN-ROHRBACH	57510
Moselle	MACHEREN	57730
Moselle	MORSBACH	57600
Moselle	GRUNDVILLER	57510
Moselle	GUEBENHOUSE	57510
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	PETITE-ROSSELLE	57540
Moselle	ROUHLING	57520
Moselle	PEVANGE	57340
Moselle	LIXING-LES-ROUHLING	57520
Moselle	VAHL-EBERSING	57660
Moselle	BIDING	57660
Moselle	COCHEREN	57800
Moselle	L'HOPITAL	57490
Moselle	FAREBERSVILLER	57450
Moselle	OETING	57600
Moselle	HILSPRICH	57510
Moselle	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	57990
Moselle	DIEBLING	57980
Moselle	PONTPIERRE	57380
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	FOLKLING	57600
Moselle	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	57660
Moselle	LOUPERSHOUSE	57510
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	ALSTING	57515
Moselle	ALTVILLER	57730
Moselle	PUTTELANGE-AUX-LACS	57510

Département	Commune	CP
Moselle	SEINGBOUSE	57455
Moselle	TENTELING	57980
Moselle	LELLING	57660
Moselle	VARSBERG	57880
Moselle	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	57740
Moselle	CARLING	57490
Moselle	KERBACH	57460
Moselle	HOLVING	57510
Moselle	BETTING	57800
Moselle	WOUSTVILLER	57915
Moselle	BENING-LES-SAINT-AVOLD	57800
Moselle	VALMONT	57730
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	BELLANGE	57340
Moselle	RENING	57670
Moselle	HENRIVILLE	57450
Moselle	LENING	57670
Moselle	RODALBE	57340
Moselle	LANING	57660
Moselle	GROSBLIEDERSTROFF	57520
Moselle	MAXSTADT	57660
Moselle	HOSTE	57510
Moselle	FARSCHVILLER	57450
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	REMERING-LES-PUTTELANGE	57510
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Moselle	STIRING-WENDEL	57350
Moselle	VIRMING	57340
Moselle	IPPLING	57990
Moselle	ACHAIN	57340
Moselle	HAM-SOUS-VARSBERG	57880
Moselle	CREUTZWALD	57150
Moselle	INSMING	57670
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Moselle	LEYVILLER	57660
Moselle	BEHREN-LES-FORBACH	57460
Moselle	SAINT-AVOLD	57500
Moselle	THEDING	57450
Moselle	BOUSBACH	57460
Moselle	SPICHEREN	57350
Moselle	METZING	57980
Moselle	HOMBOURG-HAUT	57470
Moselle	FREYMING-MERLEBACH	57800
Moselle	ZARBELING	57340
Moselle	PORCELETTE	57890

EJ : CANSSM FILIERIS (750050759)
ET : HOPITAL FILIERIS DE FREYMING-MERLEBACH (570000091)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0070 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Croix-Rouge française sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française (FINESS EJ : 750721334 ; FINESS ET : 510002298)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Croix-Rouge française (FINESS EJ : 750721334) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française (FINESS ET : 510002298), sis 26, Rue Houzeau Muiron – 51100 REIMS ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 2 Champagne, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle, 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation, 1 à 3 implantations pour la mention ante et post partum et 1 à 2 implantations pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la Croix-Rouge française sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la Croix-Rouge française sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Croix-Rouge française (FINESS EJ : 750721334) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française (FINESS ET : 510002298), sis 26, Rue Houzeau Muiron – 51100 REIMS, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	LOIVRE	51220
Marne	THIL	51220
Marne	LAGERY	51170
Marne	BAZANCOURT	51110
Marne	SAVIGNY-SUR-ARDRES	51170
Marne	ROMAIN	51140
Marne	COURCELLES-SAPICOURT	51140
Marne	SARCY	51170
Marne	SERZY-ET-PRIN	51170
Marne	HEUTREGIVILLE	51110
Marne	SAINT-SOUPLET-SUR-PY	51600
Marne	BREUIL SUR VESLE	51140
Marne	COULOMMES-LA-MONTAGNE	51390
Marne	DONTRIEN	51490
Marne	SAINT-THIERRY	51220
Marne	MARFAUX	51170
Marne	THILLOIS	51370
Marne	VAUDESINCOURT	51600
Marne	GUEUX	51390
Marne	CORMONTREUIL	51350
Marne	CHAMPIGNY	51370
Marne	REIMS	51100
Marne	MUIZON	51140
Marne	COURVILLE	51170
Marne	ROMIGNY	51170
Marne	LAVANNES	51110
Marne	SAINT-GILLES	51170
Marne	EPOYE	51490
Marne	POILLY	51170
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	ARCIS-LE-PONSART	51170
Marne	ECUEIL	51500
Marne	UNCHAIR	51170
Marne	MERY-PREMECY	51390
Marne	TAISSY	51500
Marne	POUILLON	51220
Marne	SELLES	51490
Marne	AUBERIVE	51600
Marne	AUBILLY	51170
Marne	POMACLE	51110
Marne	CHAMBRECY	51170
Marne	CHENAY	51140
Marne	BRANSCOURT	51140
Marne	BRIMONT	51220
Marne	AUMENANCOURT	51110
Marne	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51490
Marne	AOUGNY	51170
Marne	ISLES-SUR-SUIPPE	51110
Marne	BETHENY	51450

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-LEONARD	51500
Marne	PROUILLY	51140
Marne	BOUILLY	51390
Marne	JANVRY	51390
Marne	CERNAY-LES-REIMS	51420
Marne	TRIGNY	51140
Marne	ORMES	51370
Marne	BETHENIVILLE	51490
Marne	BOULEUSE	51170
Marne	NOGENT-L'ABBESSE	51420
Marne	TINQUEUX	51430
Marne	COURCY	51220
Marne	JOUY-LES-REIMS	51390
Marne	HERMONVILLE	51220
Marne	VILLE-DOMMANGE	51390
Marne	MAGNEUX	51170
Marne	TRESLON	51140
Marne	CHAUMUZY	51170
Marne	MONT-SUR-COURVILLE	51170
Marne	CAUREL	51110
Marne	LES MESNEUX	51370
Marne	BEINE-NAUROY	51490
Marne	BOULT-SUR-SUIPPE	51110
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	SAINT-MASMES	51490
Marne	SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	51390
Marne	VANDEUIL	51140
Marne	CAUROY-LES-HERMONVILLE	51220
Marne	JONCHERY-SUR-VESLE	51140
Marne	PROSNES	51400
Marne	SACY	51500
Marne	GERMIGNY	51390
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	51490
Marne	MONTIGNY-SUR-VESLE	51140
Marne	BERRU	51420
Marne	SAINT-BRICE-COURCELLES	51370
Marne	BASLIEUX-LES-FISMES	51170
Marne	MERFY	51220
Marne	CHALONS-SUR-VESLE	51140
Marne	HOURGES	51140
Marne	PEVY	51140
Marne	VRIGNY	51390
Marne	PARGNY-LES-REIMS	51390

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	PRUNAY	51360
Marne	FISMES	51170
Marne	COURMAS	51390
Marne	BOURGOGNE-FRESNE	51110
Marne	FAVEROLLES-ET-COEMY	51170
Marne	LHERY	51170
Marne	POURCY	51480
Marne	VILLE-EN-TARDENOIS	51170
Marne	BEZANNES	51430
Marne	BOUVANCOURT	51140
Marne	VENTELAY	51140
Marne	ROSNAY	51390
Marne	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	51490
Marne	VILLERS-FRANQUEUX	51220
Marne	WARMERIVILLE	51110
Marne	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	51110
Marne	BLIGNY	51170
Marne	TROIS-PUITS	51500
Marne	TRAMERY	51170
Marne	BROUILLET	51170
Marne	WITRY-LES-REIMS	51420
Marne	CORMICY	51220
Marne	CRUGNY	51170
Marne	BERMERICOURT	51220
Marne	COURLANDON	51170

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	CHATILLON-SUR-MARNE	51700
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	DONTRIEN	51490
Marne	VILLERS-MARMERY	51380
Marne	SAINT-GILLES	51170
Marne	FLAVIGNY	51190
Marne	CAUROY-LES-HERMONVILLE	51220
Marne	SACY	51500
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	CHAMPVOISY	51700
Marne	OIRY	51530
Marne	OEUILLY	51480
Marne	CRAMANT	51530
Marne	LE BREUIL	51210
Marne	MANCY	51530
Marne	CONGY	51270
Marne	LA CAURE	51270
Marne	AVIZE	51190
Marne	BELVAL-SOUS-CHATILLON	51480
Marne	MAGNEUX	51170
Marne	VAUDESINCOURT	51600
Marne	JOUY-LES-REIMS	51390
Marne	SAINT-MARD-LES-ROUFFY	51130
Marne	FONTAINE-SUR-AY	51160
Marne	SAINT-SOUPLET-SUR-PY	51600
Marne	SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51530
Marne	CHENAY	51140
Marne	BRIMONT	51220
Marne	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	51490
Marne	VERZENAY	51360
Marne	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51210
Marne	NESLE-LE-REPONS	51700
Marne	VILLERS-ALLERAND	51500
Marne	MAGENTA	51530
Marne	VERNEUIL	51700
Marne	MONTBRE	51500
Marne	BETHENIVILLE	51490
Marne	BANNAY	51270
Marne	ORMES	51370
Marne	LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	51120
Marne	FESTIGNY	51700
Marne	CHOUILLY	51530
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	SEPT-SAULX	51400
Marne	CAUREL	51110
Marne	GERMINON	51130
Marne	MUTIGNY	51160
Marne	SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	51390
Marne	POILLY	51170
Marne	CHARLEVILLE	51120
Marne	TROISSY	51700
Marne	LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	51480
Marne	VILLE-DOMMANGE	51390
Marne	ETOGES	51270
Marne	VELYE	51130
Marne	SAINT-BRICE-COURCELLES	51370
Marne	SERZY-ET-PRIN	51170
Marne	BOURSAULT	51480
Marne	LA VILLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	LOISY-EN-BRIE	51130
Marne	MONTMIRAIL	51210
Marne	MORSAINS	51210
Marne	TREFOLS	51210
Marne	BRANSCOURT	51140

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	VERDON	51210
Marne	WARMERIVILLE	51110
Marne	CHAUMUZY	51170
Marne	SERMIERS	51500
Marne	CHAMBRECY	51170
Marne	VAUCHAMPS	51210
Marne	PROSNES	51400
Marne	JONQUERY	51700
Marne	PROUILLY	51140
Marne	BOURGOGNE-FRESNE	51110
Marne	FAVEROLLES-ET-COEMY	51170
Marne	HERMONVILLE	51220
Marne	CUCHERY	51480
Marne	BLANCS-COTEAUX	51190
Marne	VANDIERES	51700
Marne	MARDEUIL	51530
Marne	VERZY	51380
Marne	ROUFFY	51130
Marne	BEINE-NAUROY	51490
Marne	CLAMANGES	51130
Marne	VAL-DE-VESLE	51360
Marne	COURMAS	51390
Marne	CHALTRAIT	51130
Marne	BEAUNAY	51270
Marne	BOUZY	51150
Marne	LE GAULT-SOIGNY	51210
Marne	HEILTZ-LE-MAURUPT	51340
Marne	ECUEIL	51500
Marne	BOUILLY	51390
Marne	VAL-DES-MARAIS	51130
Marne	VOUZY	51130
Marne	BEZANNES	51430
Marne	CHAMPILLON	51160
Marne	LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	ROMAIN	51140
Marne	POUILLON	51220
Marne	SARCY	51170
Marne	CORRIBERT	51270
Marne	LE BAIZIL	51270
Marne	BOULEUSE	51170
Marne	SAINT-LEONARD	51500
Marne	TOURS-SUR-MARNE	51150
Marne	POCANCY	51130
Marne	ROSNAY	51390
Marne	BLANCS-COTEAUX	51130
Marne	AY-CHAMPAGNE	51150
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	UNCHAIR	51170
Marne	SAINT-MASMES	51490
Marne	POURCY	51480
Marne	ARCIS-LE-PONSART	51170
Marne	SILLERY	51500
Marne	BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	51700

Département	Commune	CP
Marne	BEAUMONT-SUR-VESLE	51360
Marne	VAUCIENNES	51480
Marne	MUIZON	51140
Marne	COURCY	51220
Marne	LES MESNEUX	51370
Marne	DAMERY	51480
Marne	OLIZY	51700
Marne	GIVRY-LES-LOISY	51130
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	51490
Marne	SUIZY-LE-FRANC	51270
Marne	THIL	51220
Marne	VRIGNY	51390
Marne	BERMERICOURT	51220
Marne	AUBILLY	51170
Marne	CORMONTREUIL	51350
Marne	CHAMERY	51500
Marne	MOUSSY	51530
Marne	CRUGNY	51170
Marne	CHALONS-SUR-VESLE	51140
Marne	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	51480
Marne	FISMES	51170
Marne	ISLES-SUR-SUIPPE	51110
Marne	MONTHELON	51530
Marne	CORROBERT	51210
Marne	BAYE	51270
Marne	COULOMMES-LA-MONTAGNE	51390
Marne	PUISIEULX	51500
Marne	JONCHERY-SUR-VESLE	51140
Marne	BOISSY-LE-REPOS	51210
Marne	TINQUEUX	51430
Marne	NOGENT-L'ABBESSE	51420
Marne	BOUVANCOURT	51140
Marne	MAILLY-CHAMPAGNE	51500
Marne	BREUIL SUR VESLE	51140
Marne	ROMIGNY	51170
Marne	LAGERY	51170
Marne	RILLY-LA-MONTAGNE	51500
Marne	CUIS	51530
Marne	CORFELIX	51210
Marne	COURLANDON	51170
Marne	CHAMPAUBERT	51270
Marne	VINAY	51530
Marne	BRUGNY-VAUDANCOURT	51530
Marne	FROMENTIERES	51210
Marne	VILLE-EN-TARDENOIS	51170
Marne	IGNY-COMBLIZY	51700
Marne	CORMICY	51220
Marne	BAZANCOURT	51110
Marne	SAINT-THIERRY	51220
Marne	VERT-TOULON	51130

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	MONTMORT-LUCY	51270
Marne	CORMOYEUX	51480
Marne	VILLERS-FRANQUEUX	51220
Marne	BETHENY	51450
Marne	BERRU	51420
Marne	LE THOULT-TROSNAY	51210
Marne	BACONNES	51400
Marne	GRAUVES	51190
Marne	LAVANNES	51110
Marne	PASSY-GRIGNY	51700
Marne	WITRY-LES-REIMS	51420
Marne	VILLESENEUX	51130
Marne	TRESLON	51140
Marne	HOURGES	51140
Marne	ROMERY	51480
Marne	PIERRY	51530
Marne	SAINTE-GEMME	51700
Marne	CERNAY-LES-REIMS	51420
Marne	LES ISTRES-ET-BURY	51190
Marne	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	51110
Marne	SAINT-IMOGES	51160
Marne	VILLERS-AUX-BOIS	51130
Marne	COURJEONNET	51270
Marne	LUDES	51500
Marne	AMBONNAY	51150
Marne	ETRECHY	51130
Marne	PEVY	51140
Marne	TRAMERY	51170
Marne	BOULT-SUR-SUIPPE	51110
Marne	TRECON	51130
Marne	CHAMPFLEURY	51500
Marne	AVENAY-VAL-D'OR	51160
Marne	AOUGNY	51170
Marne	REIMS	51100
Marne	AY-CHAMPAGNE	51160
Marne	VILLERS-AUX-NOEUDS	51500
Marne	HAUTVILLERS	51160
Marne	GUEUX	51390
Marne	MARGNY	51210
Marne	VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	51130
Marne	LHERY	51170
Marne	EPOYE	51490
Marne	ESTERNAY	51310
Marne	HEUTREGIVILLE	51110
Marne	TALUS-SAINT-PRIX	51270
Marne	ECURY-LE-REPOS	51230
Marne	DORMANS	51700
Marne	LOIVRE	51220
Marne	GERMAINE	51160
Marne	SOULIERES	51130
Marne	JANVRY	51390
Marne	TREPAIL	51380

Département	Commune	CP
Marne	MERY-PREMECY	51390
Marne	CHAVOT-COURCOURT	51530
Marne	LE VEZIER	51210
Marne	BERGERES-LES-VERTUS	51130
Marne	LEUVRIGNY	51700
Marne	MONT-SUR-COURVILLE	51170
Marne	MAREUIL-EN-BRIE	51270
Marne	VILLEVENARD	51270
Marne	PRUNAY	51360
Marne	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51490
Marne	RIEUX	51210
Marne	COURCELLES-SAPICOURT	51140
Marne	BLIGNY	51170
Marne	MECRINGES	51210
Marne	FEREBRIANGES	51270
Marne	AUMENANCOURT	51110
Marne	MORANGIS	51530
Marne	CUMIERES	51480
Marne	BROUILLET	51170
Marne	POMACLE	51110
Marne	MONTIGNY-SUR-VESLE	51140
Marne	VENTELAY	51140
Marne	JANVILLIERS	51210
Marne	CHIGNY-LES-ROSES	51500
Marne	DIZY	51530
Marne	VINCELLES	51700
Marne	GERMIGNY	51390
Marne	COIZARD-JOCHES	51270
Marne	PLIVOT	51150
Marne	VAL DE LIVRE	51150
Marne	PIERRE-MORAINS	51130
Marne	AUBERIVE	51600
Marne	MOSLINS	51530
Marne	EPERNAY	51200
Marne	FLEURY-LA-RIVIERE	51480
Marne	THILLOIS	51370
Marne	SELLES	51490
Marne	ORBAIS-L'ABBAYE	51270
Marne	CHAMPIGNY	51370
Marne	COEUR-DE-LA-VALLÉE	51480
Marne	LES PETITES-LOGES	51400
Marne	MAREUIL-LE-PORT	51700
Marne	COEUR-DE-LA-VALLÉE	51700
Marne	TRIGNY	51140
Marne	VILLE-EN-SELVE	51500
Marne	BASLIEUX-LES-FISMES	51170
Marne	CUISLES	51700
Marne	TROIS-PUITS	51500
Marne	SAVIGNY-SUR-	51170

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
	ARDRES	
Marne	MERFY	51220
Marne	VENTEUIL	51480
Marne	CHAINTRIX-BIERGES	51130
Marne	VANDEUIL	51140
Marne	PARGNY-LES-	51390

Département	Commune	CP
	REIMS	
Marne	COURTHIEZY	51700
Marne	MARFAUX	51170
Marne	TAISSY	51500
Marne	ANTHENAY	51700
Marne	COURVILLE	51170

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	GERMIGNY	51390
Marne	PRUNAY	51360
Marne	AUMENANCOURT	51110
Marne	CORMICY	51220
Marne	SAVIGNY-SUR-ARDRES	51170
Marne	MERY-PREMECY	51390
Marne	CORMONTREUIL	51350
Marne	ROMAIN	51140
Marne	CHAMBRECY	51170
Marne	ORMES	51370
Marne	NOGENT-L'ABBESSE	51420
Marne	HOURGES	51140
Marne	SARCY	51170
Marne	SACY	51500
Marne	CHAUMUZY	51170
Marne	BOUILLY	51390
Marne	BERRU	51420
Marne	TRAMERY	51170
Marne	POURCY	51480
Marne	ROMIGNY	51170
Marne	COURVILLE	51170
Marne	SAINT-LEONARD	51500
Marne	BRIMONT	51220
Marne	COURCY	51220
Marne	CAUROY-LES-HERMONVILLE	51220
Marne	JANVRY	51390
Marne	LAGERY	51170
Marne	TAISSY	51500
Marne	FISMES	51170
Marne	BROUILLET	51170
Marne	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	51110
Marne	VAUDESINCOURT	51600
Marne	PEVY	51140
Marne	BEZANNES	51430
Marne	SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	51390
Marne	BREUIL SUR VESLE	51140
Marne	HERMONVILLE	51220
Marne	MAGNEUX	51170
Marne	AUBERIVE	51600
Marne	POILLY	51170
Marne	WARMERIVILLE	51110
Marne	VILLE-EN-TARDENOIS	51170
Marne	CHAMPIGNY	51370

Département	Commune	CP
Marne	ISLES-SUR-SUIPPE	51110
Marne	LAVANNES	51110
Marne	FAVEROLLES-ET-COEMY	51170
Marne	TRIGNY	51140
Marne	VILLE-DOMMANGE	51390
Marne	BETHENY	51450
Marne	BOUVANCOURT	51140
Marne	MONTIGNY-SUR-VESLE	51140
Marne	ROSNAY	51390
Marne	BOURGOGNE-FRESNE	51110
Marne	GUEUX	51390
Marne	AUBILLY	51170
Marne	POUILLON	51220
Marne	WITRY-LES-REIMS	51420
Marne	LOIVRE	51220
Marne	PROUILLY	51140
Marne	THILLOIS	51370
Marne	BERMERICOURT	51220
Marne	PARGNY-LES-REIMS	51390
Marne	JOUY-LES-REIMS	51390
Marne	SELLES	51490
Marne	VILLERS-FRANQUEUX	51220
Marne	PROSNES	51400
Marne	SAINT-THIERRY	51220
Marne	COULOMMES-LA-MONTAGNE	51390
Marne	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	51490
Marne	BOULEUSE	51170
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	COURLANDON	51170
Marne	MONT-SUR-COURVILLE	51170
Marne	BLIGNY	51170
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	UNCHAIR	51170
Marne	REIMS	51100
Marne	BEINE-NAUROY	51490
Marne	BAZANCOURT	51110
Marne	BASLIEUX-LES-FISMES	51170
Marne	THIL	51220
Marne	LHERY	51170

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	51490
Marne	SAINT-MASMES	51490
Marne	TINQUEUX	51430
Marne	AOUGNY	51170
Marne	ECUEIL	51500
Marne	CRUGNY	51170
Marne	BETHENIVILLE	51490
Marne	MERFY	51220
Marne	MARFAUX	51170
Marne	EPOYE	51490
Marne	VANDEUIL	51140
Marne	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51490
Marne	BRANSCOURT	51140
Marne	SAINT-BRICE-COURCELLES	51370
Marne	TROIS-PUITS	51500
Marne	TRESLON	51140
Marne	SAINT-SOUPLET-SUR-PY	51600
Marne	JONCHERY-SUR-VESLE	51140

Département	Commune	CP
Marne	VENTELAY	51140
Marne	CHENAY	51140
Marne	CHALONS-SUR-VESLE	51140
Marne	CERNAY-LES-REIMS	51420
Marne	SAINT-GILLES	51170
Marne	BOULT-SUR-SUIPPE	51110
Marne	DONTRIEN	51490
Marne	LES MESNEUX	51370
Marne	HEUTREGIVILLE	51110
Marne	MUIZON	51140
Marne	COURMAS	51390
Marne	CAUREL	51110
Marne	POMACLE	51110
Marne	VRIGNY	51390
Marne	SERZY-ET-PRIN	51170
Marne	COURCELLES-SAPICOURT	51140
Marne	ARCIS-LE-PONSART	51170

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	CHATILLON-SUR-MARNE	51700
Marne	MANCY	51530
Marne	VAL-DE-VESLE	51360
Marne	FAVEROLLES-ET-COEMY	51170
Marne	MERFY	51220
Marne	CHAMPVOISY	51700
Marne	OLIZY	51700
Marne	MARFAUX	51170
Marne	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	51110
Marne	AMBONNAY	51150
Marne	SAVIGNY-SUR-ARDRES	51170
Marne	RIEUX	51210
Marne	TRIGNY	51140
Marne	SAINT-THIERRY	51220
Marne	VOUZY	51130
Marne	COEUR-DE-LA-VALLÉE	51700
Marne	BEAUMONT-SUR-VESLE	51360
Marne	VANDIERES	51700
Marne	BELVAL-SOUS-CHATILLON	51480
Marne	CERNAY-LES-REIMS	51420
Marne	JOUY-LES-REIMS	51390
Marne	AOUGNY	51170
Marne	MORANGIS	51530
Marne	POUILLON	51220

Département	Commune	CP
Marne	FISMES	51170
Marne	CUISLES	51700
Marne	GERMAINE	51160
Marne	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51490
Marne	MONTMORT-LUCY	51270
Marne	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	51490
Marne	MECRINGES	51210
Marne	SOULIERES	51130
Marne	BERGERES-LES-VERTUS	51130
Marne	ORMES	51370
Marne	COURMAS	51390
Marne	TRAMERY	51170
Marne	SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	51390
Marne	TOURS-SUR-MARNE	51150
Marne	BOUILLY	51390
Marne	LOISY-EN-BRIE	51130
Marne	ECUEIL	51500
Marne	DONTRIEN	51490
Marne	AUMENANCOURT	51110
Marne	BLANCS-COTEAUX	51190
Marne	TALUS-SAINT-PRIX	51270
Marne	CONGY	51270
Marne	BOUZY	51150
Marne	AUBILLY	51170
Marne	CHAMBRECY	51170
Marne	VILLERS-ALLERAND	51500

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	ORBAIS-L'ABBAYE	51270
Marne	VENTELAY	51140
Marne	VILLERS-AUX-NOEUDS	51500
Marne	COIZARD-JOCHES	51270
Marne	JONQUERY	51700
Marne	FEREBRIANGES	51270
Marne	DIZY	51530
Marne	GUEUX	51390
Marne	CHAVOT-COURCOURT	51530
Marne	VAUCHAMPS	51210
Marne	LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	51120
Marne	ROMIGNY	51170
Marne	CRAMANT	51530
Marne	MAREUIL-LE-PORT	51700
Marne	CUMIERES	51480
Marne	LA CAURE	51270
Marne	VERDON	51210
Marne	MORSAINS	51210
Marne	CLAMANGES	51130
Marne	CORROBERT	51210
Marne	LE BAIZIL	51270
Marne	ISLES-SUR-SUIPPE	51110
Marne	JONCHERY-SUR-VESLE	51140
Marne	VRIGNY	51390
Marne	JANVRY	51390
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	TRESLON	51140
Marne	BREUIL SUR VESLE	51140
Marne	CUIS	51530
Marne	VENTEUIL	51480
Marne	WITRY-LES-REIMS	51420
Marne	COURLANDON	51170
Marne	MOUSSY	51530
Marne	BLIGNY	51170
Marne	AUBERIVE	51600
Marne	BACONNES	51400
Marne	EPERNAY	51200
Marne	TREFOLS	51210
Marne	ANTHENAY	51700
Marne	SAINT-SOUPLET-SUR-PY	51600
Marne	CHAUMUZY	51170
Marne	CHAMPAUBERT	51270
Marne	POMACLE	51110
Marne	AVENAY-VAL-D'OR	51160
Marne	AVIZE	51190
Marne	THILLOIS	51370
Marne	CHAMPILLON	51160
Marne	IGNY-COMBLIZY	51700
Marne	MOSLINS	51530
Marne	VANDEUIL	51140
Marne	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	51480
Marne	GIVRY-LES-LOISY	51130
Marne	LOIVRE	51220
Marne	BEZANNES	51430

Département	Commune	CP
Marne	LE THOULT-TROSNAY	51210
Marne	SAINT-LEONARD	51500
Marne	LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	PROSNES	51400
Marne	CRUGNY	51170
Marne	FLEURY-LA-RIVIERE	51480
Marne	VAL-DES-MARAIS	51130
Marne	BETHENIVILLE	51490
Marne	ESTERNAY	51310
Marne	LES ISTRES-ET-BURY	51190
Marne	REIMS	51100
Marne	COEUR-DE-LA-VALLÉE	51480
Marne	MARDEUIL	51530
Marne	CHAMPIGNY	51370
Marne	DORMANS	51700
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	51490
Marne	BROUILLET	51170
Marne	MAREUIL-EN-BRIE	51270
Marne	HAUTVILLERS	51160
Marne	MAGENTA	51530
Marne	LHERY	51170
Marne	BANNAY	51270
Marne	RILLY-LA-MONTAGNE	51500
Marne	SAINT-MASMES	51490
Marne	ROSNAY	51390
Marne	FESTIGNY	51700
Marne	COULOMMES-LA-MONTAGNE	51390
Marne	MONTBRE	51500
Marne	EPOYE	51490
Marne	LES MESNEUX	51370
Marne	PEVY	51140
Marne	SERMIERS	51500
Marne	VILLESENEUX	51130
Marne	MARGNY	51210
Marne	SERZY-ET-PRIN	51170
Marne	JANVILLIERS	51210
Marne	VINCELLES	51700
Marne	LES PETITES-LOGES	51400
Marne	BAZANCOURT	51110
Marne	VERZENAY	51360
Marne	BERRU	51420
Marne	VILLE-DOMMANGE	51390
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	LUDES	51500
Marne	BOISSY-LE-REPOS	51210
Marne	TRECON	51130
Marne	BRIMONT	51220
Marne	GRAUVES	51190
Marne	VILLE-EN-TARDENOIS	51170
Marne	BOULEUSE	51170

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	TREPAIL	51380
Marne	SAINT-MARD-LES-ROUFFY	51130
Marne	FONTAINE-SUR-AY	51160
Marne	ROMAIN	51140
Marne	FLAVIGNY	51190
Marne	PROUILLY	51140
Marne	AY-CHAMPAGNE	51150
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	51130
Marne	CORRIBERT	51270
Marne	CORFELIX	51210
Marne	PASSY-GRIGNY	51700
Marne	VAUCIENNES	51480
Marne	COURCELLES-SAPICOURT	51140
Marne	PIERRY	51530
Marne	BLANCS-COTEAUX	51130
Marne	PLIVOT	51150
Marne	CHARLEVILLE	51120
Marne	TROIS-PUITS	51500
Marne	VILLE-EN-SELVE	51500
Marne	CHOUILLY	51530
Marne	LAVANNES	51110
Marne	TAISSY	51500
Marne	BRANSCOURT	51140
Marne	BOULT-SUR-SUIPPE	51110
Marne	PRUNAY	51360
Marne	VINAY	51530
Marne	OIRY	51530
Marne	UNCHAIR	51170
Marne	ETRECHY	51130
Marne	SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51530
Marne	DAMERY	51480
Marne	CHAMERY	51500
Marne	CORMONTREUIL	51350
Marne	BEINE-NAUROY	51490
Marne	MONTMIRAIL	51210
Marne	THIL	51220
Marne	ETOGES	51270
Marne	PUISIEULX	51500
Marne	BAYE	51270
Marne	CORMICY	51220
Marne	HERMONVILLE	51220
Marne	VILLERS-FRANQUEUX	51220
Marne	MUTIGNY	51160
Marne	FROMENTIERES	51210
Marne	ARCIS-LE-PONSART	51170
Marne	NESLE-LE-REPONS	51700
Marne	CHALONS-SUR-VESLE	51140
Marne	SAINT-IMOGES	51160
Marne	MONTHELON	51530
Marne	GERMIGNY	51390
Marne	LEUVRIGNY	51700

Département	Commune	CP
Marne	BOUVANCOURT	51140
Marne	SAINT-BRICE-COURCELLES	51370
Marne	PARGNY-LES-REIMS	51390
Marne	CHAINTRIX-BIERGES	51130
Marne	MONTIGNY-SUR-VESLE	51140
Marne	LAGERY	51170
Marne	BOURSAULT	51480
Marne	BASLIEUX-LES-FISMES	51170
Marne	COURCY	51220
Marne	SAINT-GILLES	51170
Marne	VERNEUIL	51700
Marne	AY-CHAMPAGNE	51160
Marne	POCANCY	51130
Marne	SILLERY	51500
Marne	POILLY	51170
Marne	VILLERS-MARMERY	51380
Marne	ROMERY	51480
Marne	VILLERS-AUX-BOIS	51130
Marne	CHENAY	51140
Marne	COURTHIEZY	51700
Marne	ECURY-LE-REPOS	51230
Marne	SUIZY-LE-FRANC	51270
Marne	MONT-SUR-COURVILLE	51170
Marne	CHIGNY-LES-ROSES	51500
Marne	CAUREL	51110
Marne	HOURGES	51140
Marne	VERT-TOULON	51130
Marne	GERMINON	51130
Marne	LE BREUIL	51210
Marne	MAGNEUX	51170
Marne	MUIZON	51140
Marne	NOGENT-L'ABBESSE	51420
Marne	LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	51480
Marne	VAUDESINCOURT	51600
Marne	BEAUNAY	51270
Marne	SACY	51500
Marne	LE VEZIER	51210
Marne	OEUILLY	51480
Marne	LA VILLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	VILLEVENARD	51270
Marne	VAL DE LIVRE	51150
Marne	VERZY	51380
Marne	BRUGNY-VAUDANCOURT	51530
Marne	CORMOYEUX	51480
Marne	SARCY	51170
Marne	CHAMPFLEURY	51500
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	BERMERICOURT	51220
Marne	BOURGOGNE-	51110

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
	FRESNE	
Marne	SEPT-SAULX	51400
Marne	ROUFFY	51130
Marne	WARMERIVILLE	51110
Marne	COURJEONNET	51270
Marne	POURCY	51480
Marne	CUCHERY	51480
Marne	TINQUEUX	51430
Marne	MAILLY-CHAMPAGNE	51500
Marne	MERY-PREMECY	51390
Marne	SAINTE-GEMME	51700
Marne	PIERRE-MORAINS	51130
Marne	HEILTZ-LE-MAURUPT	51340

Département	Commune	CP
Marne	CAUROY-LES-HERMONVILLE	51220
Marne	HEUTREGIVILLE	51110
Marne	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51210
Marne	BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	51700
Marne	TROISSY	51700
Marne	VELYE	51130
Marne	COURVILLE	51170
Marne	CHALTRAIT	51130
Marne	SELLES	51490
Marne	BETHENY	51450
Marne	LE GAULT-SOIGNY	51210

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0082 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer (FINESS EJ : 880009147 ; FINESS ET : 880000039)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le CHI Hôpitaux du Massif des Vosges (FINESS EJ : 880009147) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer (FINESS ET : 880000039), sis 22, Boulevard Kelsch – 88400 GERARDMER ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 8 Vosges, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le CHI Hôpitaux du Massif des Vosges sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le CHI Hôpitaux du Massif des Vosges (FINESS EJ : 880009147) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer (FINESS ET : 880000039), sis 22, Boulevard Kelsch – 88400 GERARDMER, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	SAINT-LEONARD	88650
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	BAN-DE-SAPT	88210
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	TENDON	88460
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	SENONES	88210
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	MOYENMOUTIER	88420
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470
Vosges	TAINTRUX	88100
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	RAVES	88520
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	NOMPATELIZE	88470

EJ : CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147)
ET : CHI HMV - SITE GERARDMER (880000039)

Département	Commune	CP
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	LE BEULAY	88490
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	BUSSANG	88540

Département	Commune	CP
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	ELOYES	88510
Vosges	JARMENIL	88550
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	VEXAINCOURT	88110

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	RAVES	88520
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	SAINT-LEONARD	88650
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	TENDON	88460
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520

Département	Commune	CP
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	VEXAINCOURT	88110
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	MOYENMOUTIER	88420
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470

EJ : CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147)
ET : CHI HMV - SITE GERARDMER (880000039)

Département	Commune	CP
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	ELOYES	88510
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	BUSSANG	88540
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	LE BEULAY	88490
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120

Département	Commune	CP
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	SENONES	88210
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	TAINTRUX	88100
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	NOMPATELIZE	88470
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	JARMENIL	88550

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0083 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Epinal (FINESS EJ : 920029097 ; FINESS ET : 880010798)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Fondation Santé Service (FINESS EJ : 920029097) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site Santé Service à Epinal (FINESS ET : 880010798), sis 31, Rue Thiers – 88000 EPINAL ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 8 Vosges, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Epinal dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Epinal répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Fondation Santé Service (FINESS EJ : 920029097) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site Santé Service à Epinal (FINESS ET : 880010798), sis 31, Rue Thiers – 88000 EPINAL, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	NONZEVILLE	88600
Vosges	DAMAS-AUX-BOIS	88330
Vosges	ARCHES	88380
Vosges	MOYEMONT	88700
Vosges	XARONVAL	88130
Vosges	CHAMAGNE	88130
Vosges	MADEGNEY	88450
Vosges	SAINT-GORGON	88700
Vosges	AVRAINVILLE	88130
Vosges	TENDON	88460
Vosges	RAPEY	88130
Vosges	RAMBERVILLERS	88700
Vosges	REGNEY	88450
Vosges	SAINT-GENEST	88700
Vosges	VARMONZEY	88450
Vosges	FONTENOY-LE-CHATEAU	88240
Vosges	URIMENIL	88220
Vosges	ROVILLE-AUX-CHENES	88700
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	DOMPIERRE	88600
Vosges	DOMEVRE-SUR-DURBION	88330
Vosges	VILLONCOURT	88150
Vosges	CLEZENTAINE	88700
Vosges	LA CHAPELLE-AUX-BOIS	88240
Vosges	CHAVELOT	88150
Vosges	GORHEY	88270
Vosges	LA HAYE	88240
Vosges	VINCEY	88450
Vosges	SAINT-VALLIER	88270
Vosges	DOMPAIRE	88270
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	VIMENIL	88600
Vosges	VOMECOURT-SUR-MADON	88500
Vosges	HOUSSERAS	88700
Vosges	PADOUX	88700
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	CHAUMOUSEY	88390
Vosges	LANGLEY	88130
Vosges	LES VOIVRES	88240
Vosges	BOUXIERES-AUX-BOIS	88270
Vosges	HARDANCOURT	88700
Vosges	DEYCIMONT	88600
Vosges	HAILLAINVILLE	88330
Vosges	SERCOEUR	88600
Vosges	PREY	88600
Vosges	UXEGNEY	88390
Vosges	DIGNONVILLE	88000
Vosges	HENNECOURT	88270
Vosges	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	88600

Département	Commune	CP
Vosges	DEYVILLERS	88000
Vosges	GIGNEY	88390
Vosges	MORIVILLE	88330
Vosges	DOMMARTIN-AUX-BOIS	88390
Vosges	REHAINCOURT	88330
Vosges	XAFFEVILLERS	88700
Vosges	SOCOURT	88130
Vosges	AYDOILLES	88600
Vosges	IGNEY	88150
Vosges	RACECOURT	88270
Vosges	LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES	88600
Vosges	BAZIEN	88700
Vosges	RENAUVOID	88390
Vosges	TREMONZEY	88240
Vosges	BRUYERES	88600
Vosges	SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE	88700
Vosges	AHEVILLE	88500
Vosges	BETTEGNEY-SAINT-BRICE	88450
Vosges	GIRCOURT-LES-VIEVILLE	88500
Vosges	DOCELLES	88460
Vosges	BOUXURULLES	88130
Vosges	DAMAS-ET-BETTEGNEY	88270
Vosges	XAMONTARUPT	88460
Vosges	LA VOGE-LES-BAINS	88240
Vosges	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	88270
Vosges	LAVELINE-DU-HOUX	88640
Vosges	BOCQUEGNEY	88270
Vosges	HADIGNY-LES-VERRIERES	88330
Vosges	VILLE-SUR-ILLON	88270
Vosges	DOMEVRE-SUR-AVIERE	88390
Vosges	PORTIEUX	88330
Vosges	UBEXY	88130
Vosges	GIRANCOURT	88390
Vosges	ANGLEMONT	88700
Vosges	EPINAL	88000
Vosges	RUGNEY	88130
Vosges	BEGNECOURT	88270
Vosges	LES ABLEUVENETTES	88270
Vosges	BADMENIL-AUX-BOIS	88330
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE	88700
Vosges	SAVIGNY	88130
Vosges	CHANTRAINE	88000

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	BATTEXEY	88130
Vosges	GRANDRUPT-DE-BAINS	88240
Vosges	ZINCOURT	88330
Vosges	MADECOURT	88270
Vosges	BOUZEMONT	88270
Vosges	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	BULT	88700
Vosges	LES FORGES	88390
Vosges	DONCIERES	88700
Vosges	LAVAL-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES	88460
Vosges	EVAUX-ET-MENIL	88450
Vosges	GELVECOURT-ET-ADOMPT	88270
Vosges	NOSSONCOURT	88700
Vosges	DEINVILLERS	88700
Vosges	PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE	88600
Vosges	AVILLERS	88500
Vosges	GUGNEY-AUX-AULX	88450
Vosges	FAUCONCOURT	88700
Vosges	BRANTIGNY	88130
Vosges	MONTMOTIER	88240
Vosges	DERBAMONT	88270
Vosges	FLOREMONT	88130
Vosges	LONGCHAMP	88000
Vosges	MENARMONT	88700
Vosges	VOMECOURT	88700
Vosges	ORTONCOURT	88700
Vosges	CHARMES	88130
Vosges	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	88270
Vosges	PALLEGNEY	88330
Vosges	UZEMAIN	88220
Vosges	FOMEREY	88390
Vosges	LE ROULIER	88460
Vosges	VAUDEVILLE	88000
Vosges	DOGNEVILLE	88000
Vosges	ARCHETTES	88380
Vosges	HADOL	88220
Vosges	CHENIMENIL	88460
Vosges	FAYS	88600
Vosges	SANCHEY	88390
Vosges	LA BAFFE	88460
Vosges	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	88270

Département	Commune	CP
Vosges	JEANMENIL	88700
Vosges	BETTONCOURT	88500
Vosges	CIRCOURT	88270
Vosges	FONTENAY	88600
Vosges	SAINTE-HELENE	88700
Vosges	NOMEXY	88440
Vosges	ROMONT	88700
Vosges	GIRECOURT-SUR-DURBION	88600
Vosges	DOUNOUX	88220
Vosges	VAXONCOURT	88330
Vosges	HAROL	88270
Vosges	BRU	88700
Vosges	MARAINVILLE-SUR-MADON	88130
Vosges	PIERREFITTE	88270
Vosges	CHATEL-SUR-MOSELLE	88330
Vosges	VAUBEXY	88500
Vosges	MENIL-SUR-BELVITTE	88700
Vosges	DESTORD	88600
Vosges	SAINT-PIERREMONT	88700
Vosges	AUTREY	88700
Vosges	FIMENIL	88600
Vosges	SAINTE-BARBE	88700
Vosges	JORXEY	88500
Vosges	XERTIGNY	88220
Vosges	BAINVILLE-AUX-SAULES	88270
Vosges	HERGUGNEY	88130
Vosges	GRUEY-LES-SURANCE	88240
Vosges	LE CLERJUS	88240
Vosges	MADONNE-ET-LAMEREY	88270
Vosges	DINOZE	88000
Vosges	MARONCOURT	88270
Vosges	DARNIEULLES	88390
Vosges	CHAMP-LE-DUC	88600
Vosges	JEUXEY	88000
Vosges	MAZELEY	88150
Vosges	THAON-LES-VOSGES	88150
Vosges	BEAUMENIL	88600
Vosges	PONT-SUR-MADON	88500
Vosges	HAGECOURT	88270
Vosges	DOMPTAIL	88700
Vosges	FRENOIS	88270
Vosges	ESSEGNEY	88130
Vosges	BAZEGNEY	88270

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	HAREVILLE	88800
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	THEY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	MARAINVILLE-SUR-MADON	88130
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	TREMONZEY	88240
Vosges	MONT-LES-NEUFCHATEAU	88300
Vosges	VILLONCOURT	88150
Vosges	BELMONT-SUR-VAIR	88800
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	88270
Vosges	RAVES	88520
Vosges	DOMMARTIN-AUX-BOIS	88390
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	MADONNE-ET-LAMEREY	88270
Vosges	DIGNONVILLE	88000
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	MAZELEY	88150
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	GEMMELAINCOURT	88170
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	XERTIGNY	88220
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	TAINTRUX	88100

Département	Commune	CP
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	BAN-DE-SAPT	88210
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	88270
Vosges	MENARMONT	88700
Vosges	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	UXEGNEY	88390
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	LAVELINE-DU-HOUX	88640
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	DOMPIERRE	88600
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	VEXAINCOURT	88110
Vosges	VIOMENIL	88260
Vosges	ROUVRES-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	DINOZE	88000
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	DOCELLES	88460
Vosges	JARMENIL	88550
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	VOMECOURT-SUR-MADON	88500
Vosges	DOMEVRE-SUR-AVIERE	88390
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	LE VAL-D'AJOL	88340
Vosges	DOMJULIEN	88800
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	MONTMOTIER	88240
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	BUSSANG	88540
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	VIMENIL	88600
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	ELOYES	88510
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	LES VOIVRES	88240
Vosges	VARMONZEY	88450
Vosges	VAXONCOURT	88330
Vosges	SEROCOURT	88320
Vosges	GRAND	88350
Vosges	TENDON	88460
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	AVRANVILLE	88630
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520
Vosges	DOMPAIRE	88270
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	XAFFEVILLERS	88700
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	LE BEULAY	88490
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	MENIL-SUR-BELVITTE	88700
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	MEMENIL	88600
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	UZEMAIN	88220
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	NOMPATELIZE	88470
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	DOGNEVILLE	88000
Vosges	MOYENMOUTIER	88420
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	CHATENOIS	88170
Vosges	ZINCOURT	88330
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	URIMENIL	88220
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	DOMEVRE-SUR-DURBION	88330
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	VILLE-SUR-ILLON	88270
Vosges	VOMECOURT	88700
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	FRIZON	88440
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	THAON-LES-VOSGES	88150
Vosges	ESTRENNES	88500
Vosges	SENONES	88210
Vosges	UBEXY	88130
Vosges	VINCEY	88450
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	MARONCOURT	88270
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	VAUDEVILLE	88000
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	VAUBEXY	88500
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	DOMBROT-SUR-VAIR	88170
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	XARONVAL	88130
Vosges	XAMONTARUPT	88460
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	SAINT-LEONARD	88650

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	AULNOIS	88300
Vosges	PARGNY-SOUS-MUREAU	88350
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	BARVILLE	88300
Vosges	TAINTRUX	88100
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	DERBAMONT	88270
Vosges	DIGNONVILLE	88000
Vosges	VALLEROY-AUX-SAULES	88270
Vosges	NOMPATELIZE	88470
Vosges	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	88270
Vosges	BALLEVILLE	88170
Vosges	FRENOIS	88270
Vosges	ROMAIN-AUX-BOIS	88320
Vosges	MONTMOTIER	88240
Vosges	XAFFEVILLERS	88700
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	CHERMISEY	88630
Vosges	CHARMES	88130
Vosges	MARTINVELLE	88410
Vosges	MACONCOURT	88170
Vosges	MATTAINCOURT	88500
Vosges	MAREY	88320
Vosges	VALFROICOURT	88270
Vosges	REMOVILLE	88170
Vosges	MENIL-SUR-BELVITTE	88700
Vosges	SAUVILLE	88140
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	MONT-LES-NEUFCHATEAU	88300
Vosges	SAINT-PRANCHER	88500
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	MONTHUREUX-LE-SEC	88800
Vosges	MALAINCOURT	88140
Vosges	ATTIGNEVILLE	88300
Vosges	VAUBEXY	88500
Vosges	GELVECOURT-ET-ADOMPT	88270
Vosges	HARCHECHAMP	88300
Vosges	VAUDONCOURT	88140
Vosges	BOCQUEGNEY	88270
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	CHAMAGNE	88130
Vosges	VOUXEY	88170
Vosges	DOLAINCOURT	88170
Vosges	VROVILLE	88500
Vosges	MEMENIL	88600
Vosges	AHEVILLE	88500
Vosges	VARMONZEY	88450
Vosges	ROBECOURT	88320

Département	Commune	CP
Vosges	DOMPTAIL	88700
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	BELRUPT	88260
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	JUVAINCOURT	88500
Vosges	TOTAINVILLE	88500
Vosges	RAINVILLE	88170
Vosges	LES VALLOIS	88260
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	HOUEVILLE	88300
Vosges	CHAUMOUSEY	88390
Vosges	SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	88140
Vosges	BATTEXEY	88130
Vosges	BAINVILLE-AUX-SAULES	88270
Vosges	BRECHAINVILLE	88350
Vosges	BAZIEN	88700
Vosges	BOUZEMONT	88270
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	CIRCOURT	88270
Vosges	PORTIEUX	88330
Vosges	DOMEVRE-SUR-AVIERE	88390
Vosges	TRANQUEVILLE-GRAUX	88300
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	SENAIDE	88320
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	AOUZE	88170
Vosges	SAINT-MENGE	88170
Vosges	GIGNEY	88390
Vosges	GIRECOURT-SUR-DURBION	88600
Vosges	BLEMEREY	88500
Vosges	ORTONCOURT	88700
Vosges	GUGNEY-AUX-AULX	88450
Vosges	CHAUFFECOURT	88500
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	FIMENIL	88600
Vosges	MORIVILLE	88330
Vosges	VAXONCOURT	88330
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	ESTRENNES	88500
Vosges	MOYENMOUTIER	88420

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	ROZEROTTE	88500
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	BEAUFREMONT	88300
Vosges	RAMBERVILLERS	88700
Vosges	DOMEVRE-SOUS-MONTFORT	88500
Vosges	PLEUVEZAIN	88170
Vosges	SEROCOURT	88320
Vosges	LONGCHAMP	88000
Vosges	MAZELEY	88150
Vosges	AUTREVILLE	88300
Vosges	MENIL-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	DAMAS-AUX-BOIS	88330
Vosges	RELANGES	88260
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	ROUVRES-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	SENONGES	88260
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	XARONVAL	88130
Vosges	UZEMAIN	88220
Vosges	BEAUMENIL	88600
Vosges	HARMONVILLE	88300
Vosges	NONZEVILLE	88600
Vosges	JEANMENIL	88700
Vosges	SANCHEY	88390
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	URIMENIL	88220
Vosges	CONTREXEVILLE	88140
Vosges	MAXEY-SUR-MEUSE	88630
Vosges	SOCOURT	88130
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	MADONNE-ET-LAMEREY	88270
Vosges	NEUFCHATEAU	88300
Vosges	BELMONT-LES-DARNEY	88260
Vosges	ESLEY	88260
Vosges	OFFROICOURT	88500
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE	88700
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	CHANTRAINE	88000
Vosges	LIFFOL-LE-GRAND	88350
Vosges	MONT-LES-LAMARCHE	88320
Vosges	VIVIERS-LE-GRAS	88260
Vosges	XERTIGNY	88220
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	PUNEROT	88630
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	ELOYES	88510
Vosges	VIMENIL	88600

Département	Commune	CP
Vosges	SARTES	88300
Vosges	THAON-LES-VOSGES	88150
Vosges	MARTIGNY-LES-BAINS	88320
Vosges	JARMENIL	88550
Vosges	GIRANCOURT	88390
Vosges	FONTENAY	88600
Vosges	HADIGNY-LES-VERRIERES	88330
Vosges	SAINT-PAUL	88170
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	REMICOURT	88500
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	REHAINCOURT	88330
Vosges	SANS-VALLOIS	88260
Vosges	SAINT-REMIMONT	88800
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	CHATILLON-SUR-SAONE	88410
Vosges	SAINTE-BARBE	88700
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	FREVILLE	88350
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	LERRAIN	88260
Vosges	DINOZE	88000
Vosges	DAMAS-ET-BETTEGNEY	88270
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	HOUSSERAS	88700
Vosges	CHENIMENIL	88460
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	SAINT-VALLIER	88270
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	GENDREVILLE	88140
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	TRAMPOT	88350
Vosges	PAREY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	VRECOURT	88140
Vosges	MORVILLE	88140
Vosges	DOGNEVILLE	88000
Vosges	LAMARCHE	88320
Vosges	RUPPES	88630
Vosges	LANDAVILLE	88300
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	AVRAINVILLE	88130
Vosges	RACECOURT	88270
Vosges	LES ABLEUVENETTES	88270
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	DOCELLES	88460
Vosges	JORXEY	88500
Vosges	CRAINVILLIERS	88140

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	PONT-LES-BONFAYS	88260
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	FREBECOURT	88630
Vosges	SERCOEUR	88600
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120
Vosges	LAVELINE-DU-HOUX	88640
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	OLLAINVILLE	88170
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	DAMBLAIN	88320
Vosges	SANDAUCOURT	88170
Vosges	DOMVALLIER	88500
Vosges	BOUXIERES-AUX-BOIS	88270
Vosges	GRIGNONCOURT	88410
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	SAINT-BASLEMONT	88260
Vosges	REGNEY	88450
Vosges	DOMMARTIN-SUR-VRAINE	88170
Vosges	BULGNEVILLE	88140
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	CLAUDON	88410
Vosges	VINCEY	88450
Vosges	LE ROULIER	88460
Vosges	MIRECOURT	88500
Vosges	CLEREY-LA-COTE	88630
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	BOULAINCOURT	88500
Vosges	REMONCOURT	88800
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	ROZIERES-SUR-MOUZON	88320
Vosges	LA CHAPELLE-AUX-BOIS	88240
Vosges	HENNEZEL	88260
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	DARNIEULLES	88390
Vosges	SAINT-OUEN-LES-PAREY	88140
Vosges	DOMMARTIN-LES-VALLOIS	88260
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	LA HAYE	88240
Vosges	GORHEY	88270
Vosges	BAN-DE-SAPT	88210
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	LA BAFFE	88460
Vosges	VAUDEVILLE	88000
Vosges	VEXAINCOURT	88110
Vosges	DESTORD	88600

Département	Commune	CP
Vosges	HOUECOURT	88170
Vosges	HAREVILLE	88800
Vosges	BELMONT-SUR-VAIR	88800
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	LAVAL-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	SAINTE-HELENE	88700
Vosges	MAZIROT	88500
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	DOMBROT-LE-SEC	88140
Vosges	ROMONT	88700
Vosges	TOLLAINCOURT	88320
Vosges	PALLEGNEY	88330
Vosges	FOMEREY	88390
Vosges	FRENELLE-LA-GRANDE	88500
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	UXEGNEY	88390
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	BETTONCOURT	88500
Vosges	BRANTIGNY	88130
Vosges	MEDONVILLE	88140
Vosges	FRIZON	88440
Vosges	MOYEMONT	88700
Vosges	DEINVILLERS	88700
Vosges	BRUYERES	88600
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	DOMREMY-LA-PUCELLE	88630
Vosges	SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE	88700
Vosges	PONT-SUR-MADON	88500
Vosges	HAROL	88270
Vosges	MADEGNEY	88450
Vosges	AUTREY	88700
Vosges	HADOL	88220
Vosges	LES VOIVRES	88240
Vosges	SERECOURT	88320
Vosges	MORELMAISON	88170
Vosges	BETTEGNEY-SAINT-BRICE	88450
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	LIRONCOURT	88410
Vosges	DONCIERES	88700
Vosges	ROUVRES-LA-CHETIVE	88170
Vosges	REPEL	88500
Vosges	PIERREFITTE	88270
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	RUGNEY	88130
Vosges	AVRANVILLE	88630
Vosges	OELLEVILLE	88500
Vosges	ESCLES	88260
Vosges	UBEXY	88130
Vosges	LE BEULAY	88490

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	BLEURVILLE	88410
Vosges	ARCHETTES	88380
Vosges	VILLE-SUR-ILLON	88270
Vosges	VITTEL	88800
Vosges	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	88140
Vosges	GRUEY-LES-SURANCE	88240
Vosges	EPINAL	88000
Vosges	MADECOURT	88270
Vosges	BAYECOURT	88150
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	VILLERS	88500
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	BRU	88700
Vosges	FRAIN	88320
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	NOMEXY	88440
Vosges	THEY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	MORIZECOURT	88320
Vosges	SAINT-JULIEN	88410
Vosges	DOUNOUX	88220
Vosges	EVAUX-ET-MENIL	88450
Vosges	NORROY	88800
Vosges	BIECOURT	88170
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	SERAUMONT	88630
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	XAMONTARUPT	88460
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	DEYCIMONT	88600
Vosges	THUILLIERES	88260
Vosges	MANDRES-SUR-VAIR	88800
Vosges	POUSSAY	88500
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	AYDOILLES	88600
Vosges	VILLOUXEL	88350
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	PUZIEUX	88500
Vosges	TREMONZEY	88240
Vosges	AUTIGNY-LA-TOUR	88300
Vosges	DOMEVRE-SUR-DURBION	88330
Vosges	CHEF-HAUT	88500
Vosges	MONCEL-SUR-VAIR	88630
Vosges	LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	JESONVILLE	88260
Vosges	URVILLE	88140
Vosges	COURCELLES-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	88260

Département	Commune	CP
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	CHATEL-SUR-MOSELLE	88330
Vosges	DOMPAIRE	88270
Vosges	ANGLEMONT	88700
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	FAUCONCOURT	88700
Vosges	FAYS	88600
Vosges	LEMMECOURT	88300
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	JEUXEY	88000
Vosges	IGNEY	88150
Vosges	DARNEY	88260
Vosges	VIVIERS-LES-OFFROICOURT	88500
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	GOLBEY	88190
Vosges	SENONES	88210
Vosges	SAINT-GORGON	88700
Vosges	ROVILLE-AUX-CHENES	88700
Vosges	TENDON	88460
Vosges	ZINCOURT	88330
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	FOUCHECOURT	88320
Vosges	CERTILLEUX	88300
Vosges	VILLONCOURT	88150
Vosges	REGNEVELLE	88410
Vosges	NOSSONCOURT	88700
Vosges	JUBAINVILLE	88630
Vosges	DOMBROT-SUR-VAIR	88170
Vosges	CLEZENTAINE	88700
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	88300
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	GREUX	88630
Vosges	THIRAUCOURT	88500
Vosges	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	BLEVAINCOURT	88320
Vosges	AMEUVELLE	88410
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	BAUDRICOURT	88500
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	PREY	88600
Vosges	GIGNEVILLE	88320
Vosges	NONVILLE	88260
Vosges	CHAMP-LE-DUC	88600
Vosges	HAGECOURT	88270
Vosges	BAZOILLES-SUR-MEUSE	88300
Vosges	PROVENCHERES-LES-DARNEY	88260
Vosges	DOMMARTIN-AUX-	88390

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
	BOIS	
Vosges	MARONCOURT	88270
Vosges	DOMJULIEN	88800
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	SAINT-LEONARD	88650
Vosges	AROFFE	88170
Vosges	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	MONTHUREUX-SUR-SAONE	88410
Vosges	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	88270
Vosges	RAPEY	88130
Vosges	CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES	88460
Vosges	CHAVELOT	88150
Vosges	LE VAL-D'AJOL	88340
Vosges	VALLEROY-LE-SEC	88800
Vosges	TIGNECOURT	88320
Vosges	CHATENOIS	88170
Vosges	BAZEGNEY	88270
Vosges	ROLLAINVILLE	88300
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	BEGNECOURT	88270
Vosges	BUSSANG	88540
Vosges	DEYVILLERS	88000
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	COUSSEY	88630
Vosges	MENARMONT	88700
Vosges	REBEUVILLE	88300
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	BOUXURULLES	88130
Vosges	JAINVILLOTTE	88300
Vosges	BONVILLET	88260
Vosges	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	88300
Vosges	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	88270
Vosges	BAZOILLES-ET-MENIL	88500
Vosges	LA VOGE-LES-BAINS	88240
Vosges	CIRCOURT-SUR-MOUZON	88300
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	DARNEY-AUX-CHENES	88170
Vosges	LIGNEVILLE	88800
Vosges	POMPIERRE	88300
Vosges	FLOREMONT	88130
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	VILLOTTE	88320
Vosges	GRANDVILLERS	88600
Vosges	GRANDRUPT-DE-BAINS	88240
Vosges	LE CLERJUS	88240

Département	Commune	CP
Vosges	RAVES	88520
Vosges	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	88170
Vosges	PADOUX	88700
Vosges	SAINT-GENEST	88700
Vosges	HAILLAINVILLE	88330
Vosges	VOMECOURT	88700
Vosges	AUZAINVILLIERS	88140
Vosges	GODONCOURT	88410
Vosges	ATTIGNY	88260
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	FONTENOY-LE-CHATEAU	88240
Vosges	AMBACOURT	88500
Vosges	AINGEVILLE	88140
Vosges	RENAUVOID	88390
Vosges	HARDANCOURT	88700
Vosges	ESSEGNEY	88130
Vosges	HERGUGNEY	88130
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	SURIAUVILLE	88140
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	BULT	88700
Vosges	AINVELLE	88320
Vosges	AVILLERS	88500
Vosges	GRAND	88350
Vosges	LANGLEY	88130
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	LES FORGES	88390
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	GUGNECOURT	88600
Vosges	PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE	88600
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	VICHEREY	88170
Vosges	LES THONS	88410
Vosges	FRENELLE-LA-PETITE	88500
Vosges	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	88630
Vosges	ARCHES	88380
Vosges	HENNECOURT	88270
Vosges	VOMECOURT-SUR-MADON	88500
Vosges	VIOCOURT	88170
Vosges	LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES	88600
Vosges	BADMENIL-AUX-BOIS	88330
Vosges	TILLEUX	88300
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	MIDREVAUX	88630
Vosges	HYMONT	88500
Vosges	SONCOURT	88170

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	SIONNE	88630
Vosges	GIRCOURT-LES-VIEVILLE	88500
Vosges	RANCOURT	88270
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	GEMMELAINCOURT	88170
Vosges	MARAINVILLE-SUR-	88130

Département	Commune	CP
	MADON	
Vosges	VIOMENIL	88260
Vosges	DOMPIERRE	88600
Vosges	FIGNEVELLE	88410
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	RAMECOURT	88500
Vosges	SAINT-PIERREMONT	88700
Vosges	SAVIGNY	88130
Vosges	ISCHES	88320

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0084 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Neufchâteau (FINESS EJ : 920029097 ; FINESS ET : 880010780)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Fondation Santé Service (FINESS EJ : 920029097) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et enfants de moins de trois ans, sur le site Santé Service à Neufchâteau (FINESS ET : 880010780), sis 1, Place Gambetta – 88300 NEUFCHÂTEAU ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 8 Vosges, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Neufchâteau dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Neufchâteau répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Fondation Santé Service (FINESS EJ : 920029097) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site Santé Service à Neufchâteau (FINESS ET : 880010780), sis 1, Place Gambetta – 88300 NEUFCHÂTEAU, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	MENIL-EN-XAINTOIS	88500
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Vosges	RANCOURT	88270
Vosges	OLLAINVILLE	88170
Vosges	AROFFE	88170
Vosges	LEMMECOURT	88300
Vosges	SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	88140
Vosges	DAMBLAIN	88320
Vosges	SERAUMONT	88630
Vosges	MADECOURT	88270
Meuse	LES ROISES	55130
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Vosges	VILLOUXEL	88350
Vosges	CHEF-HAUT	88500
Vosges	ROUVRES-LA-CHETIVE	88170
Vosges	SAUVILLE	88140
Vosges	POUSSAY	88500
Vosges	JUVAINCOURT	88500
Vosges	VALLEROY-LE-SEC	88800
Vosges	VALLEROY-AUX-SAULES	88270
Vosges	DOMBROT-SUR-VAIR	88170
Vosges	ROMAIN-AUX-BOIS	88320
Vosges	MAXEY-SUR-MEUSE	88630
Vosges	JESONVILLE	88260
Vosges	RUPPES	88630
Vosges	VOUXEY	88170
Vosges	MORVILLE	88140
Vosges	LANDAVILLE	88300
Vosges	POMPIERRE	88300
Vosges	HARMONVILLE	88300
Vosges	SENAIDE	88320
Vosges	REMOVILLE	88170
Vosges	FRENELLE-LA-PETITE	88500
Vosges	GIGNEVILLE	88320
Vosges	CHAUFFECOURT	88500
Vosges	MATTAINCOURT	88500
Vosges	MALAINCOURT	88140
Vosges	MAZIROT	88500
Vosges	PUZIEUX	88500
Vosges	CERTILLEUX	88300
Vosges	DOMVALLIER	88500
Vosges	MAREY	88320
Vosges	SAINT-PRANCHER	88500
Vosges	VILLERS	88500
Meuse	HOUDELAINCOURT	55130
Vosges	CRAINVILLIERS	88140
Vosges	REBEUVILLE	88300
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Vosges	MORIZECOURT	88320
Vosges	NEUFCHATEAU	88300
Vosges	ISCHES	88320
Vosges	CLAUDON	88410
Vosges	PIERREFITTE	88270
Vosges	MEDONVILLE	88140
Vosges	TRAMPOT	88350
Vosges	NORROY	88800
Vosges	REMICOURT	88500
Vosges	SAINT-BASLEMONT	88260
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Vosges	CIRCOURT-SUR-MOUZON	88300
Vosges	VITTEL	88800
Vosges	MONT-LES-NEUFCHATEAU	88300
Vosges	MONTHUREUX-LE-SEC	88800
Vosges	COUSSEY	88630
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Vosges	OFFROICOURT	88500
Vosges	BLEVAINCOURT	88320
Vosges	ESCLES	88260
Vosges	GENDREVILLE	88140
Vosges	GREUX	88630
Vosges	VILLOTTE	88320
Vosges	DOMBROT-LE-SEC	88140
Vosges	THUILLIERES	88260
Vosges	SAINT-MENGE	88170
Vosges	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	88170
Vosges	VALFROICOURT	88270
Vosges	ROZEROTTE	88500
Vosges	CHERMISEY	88630
Vosges	SANS-VALLOIS	88260
Vosges	DOMMARTIN-LES-VALLOIS	88260
Vosges	SENONGES	88260
Vosges	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	88260
Vosges	FREBECOURT	88630
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Vosges	VAUDONCOURT	88140
Vosges	MONT-LES-LAMARCHE	88320
Vosges	DOMEVRE-SOUS-MONTFORT	88500
Vosges	THIRAUCOURT	88500
Vosges	GODONCOURT	88410
Vosges	VIVIERS-LES-OFFROICOURT	88500
Vosges	BAZOILLES-SUR-MEUSE	88300
Vosges	DOLAINCOURT	88170
Vosges	PLEUVEZAIN	88170
Vosges	LERRAIN	88260

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	GRIGNONCOURT	88410
Vosges	DOMREMY-LA-PUCELLE	88630
Vosges	BELMONT-LES-DARNEY	88260
Vosges	URVILLE	88140
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Vosges	BOULAINCOURT	88500
Vosges	SEROCOURT	88320
Vosges	SERECOURT	88320
Vosges	SIONNE	88630
Vosges	MONCEL-SUR-VAIR	88630
Vosges	DOMMARTIN-SUR-VRAINE	88170
Vosges	AULNOIS	88300
Vosges	BLEURVILLE	88410
Vosges	AINVELLE	88320
Vosges	VIVIERS-LE-GRAS	88260
Meuse	BONNET	55130
Vosges	FRAIN	88320
Vosges	HYMONT	88500
Vosges	FRENOIS	88270
Vosges	AMBACOURT	88500
Vosges	AUZAINVILLIERS	88140
Vosges	RAMECOURT	88500
Vosges	TIGNECOURT	88320
Vosges	BONVILLET	88260
Vosges	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	88300
Vosges	AOUZE	88170
Vosges	HOUECOURT	88170
Vosges	PAREY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	COURCELLES-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	BULGNEVILLE	88140
Vosges	AVRAINVILLE	88130
Meuse	BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS	55130
Vosges	BARVILLE	88300
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Vosges	ATTIGNEVILLE	88300
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Vosges	FOUCHECOURT	88320
Vosges	CHATILLON-SUR-SAONE	88410
Vosges	VRECOURT	88140
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Vosges	REPEL	88500
Vosges	HOUEVILLE	88300
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Vosges	AMEUVELLE	88410
Vosges	JAINVILLOTTE	88300
Vosges	ROBECOURT	88320
Vosges	SONCOURT	88170
Meuse	SAUVIGNY	55140
Vosges	HARCHECHAMP	88300
Vosges	LAMARCHE	88320

Département	Commune	CP
Vosges	FIGNEVELLE	88410
Vosges	AUTIGNY-LA-TOUR	88300
Vosges	SAINT-REMIMONT	88800
Vosges	TRANQUEVILLE-GRAUX	88300
Meuse	ABAINVILLE	55130
Vosges	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	88300
Vosges	RAINVILLE	88170
Vosges	SARTES	88300
Vosges	PARGNY-SOUS-MUREAU	88350
Vosges	AUTREVILLE	88300
Vosges	THEY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	REMONCOURT	88800
Vosges	BELMONT-SUR-VAIR	88800
Meuse	DELOUZE-ROSIERES	55130
Vosges	VIOCOURT	88170
Vosges	BIECOURT	88170
Vosges	SAINT-OUEN-LES-PAREY	88140
Vosges	MARTINVELLE	88410
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	BELRUPT	88260
Vosges	CONTREXEVILLE	88140
Vosges	MONTHUREUX-SUR-SAONE	88410
Vosges	PUNEROT	88630
Vosges	LIGNEVILLE	88800
Vosges	PROVENCHERES-LES-DARNEY	88260
Vosges	ESLEY	88260
Vosges	BLEMEREY	88500
Vosges	BALLEVILLE	88170
Vosges	RELANGES	88260
Vosges	MACONCOURT	88170
Vosges	BAUDRICOURT	88500
Meuse	VAUDEVILLE-LE-HAUT	55130
Vosges	BRECHAINVILLE	88350
Vosges	OELLEVILLE	88500
Vosges	TOTAINVILLE	88500
Vosges	FRENELLE-LA-GRANDE	88500
Vosges	REGNEVELLE	88410
Vosges	JUBAINVILLE	88630
Vosges	MARTIGNY-LES-BAINS	88320
Vosges	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	88630
Meuse	AMANTY	55130
Vosges	CLEREY-LA-COTE	88630
Vosges	SAINT-JULIEN	88410
Vosges	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS	88170

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	SAINT-PAUL	88170
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meuse	DAINVILLE-BERTHELEVILLE	55130
Vosges	ROUVRES-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	LES THONS	88410
Meuse	VOUTHON-HAUT	55130
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Vosges	BEAUFREMONT	88300
Vosges	NONVILLE	88260
Vosges	BAZOILLES-ET-MENIL	88500
Vosges	LIFFOL-LE-GRAND	88350
Vosges	MORELMAISON	88170
Meuse	VOUTHON-BAS	55130
Meuse	GONDRECOURT-LE-CHATEAU	55130
Meuse	MONTBRAS	55140
Vosges	VROVILLE	88500
Vosges	DARNEY	88260
Vosges	TOLLAINCOURT	88320
Vosges	LES VALLOIS	88260
Vosges	MANDRES-SUR-	88800

Département	Commune	CP
	VAIR	
Vosges	SANDAUCOURT	88170
Meuse	SEPVIGNY	55140
Vosges	AINGEVILLE	88140
Vosges	ROLLAINVILLE	88300
Vosges	LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	LIRONCOURT	88410
Vosges	VICHEREY	88170
Vosges	DARNEY-AUX-CHENES	88170
Vosges	HENNEZEL	88260
Vosges	MIRECOURT	88500
Vosges	ATTIGNY	88260
Vosges	SURIAUVILLE	88140
Vosges	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	88140
Vosges	PONT-LES-BONFAYS	88260
Vosges	FREVILLE	88350
Vosges	TILLEUX	88300
Meuse	CHALAINES	55140
Vosges	MIDREVAUX	88630
Vosges	ROZIERES-SUR-MOUZON	88320

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	PLEUVEZAIN	88170
Vosges	LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	LAVAL-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	JUBAINVILLE	88630
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	TIGNECOURT	88320
Vosges	VEXAINCOURT	88110
Vosges	NORROY	88800
Vosges	UXEGNEY	88390
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	AULNOIS	88300
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	BAZIEN	88700
Vosges	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	TAINTRUX	88100
Vosges	NONVILLE	88260
Vosges	VIVIERS-LES-OFFROICOURT	88500
Vosges	JAINVILLOTTE	88300
Vosges	LA VOGE-LES-BAINS	88240
Vosges	SANS-VALLOIS	88260
Vosges	MAXEY-SUR-MEUSE	88630

Département	Commune	CP
Vosges	THIRAUCOURT	88500
Vosges	CONTREXEVILLE	88140
Vosges	FAUCONCOURT	88700
Vosges	URIMENIL	88220
Vosges	SAUVILLE	88140
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	TOTAINVILLE	88500
Vosges	MARONCOURT	88270
Vosges	MIDREVAUX	88630
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	MADEGNEY	88450
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	VILLOUXEL	88350
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	VOMECOURT	88700
Vosges	REHAINCOURT	88330
Vosges	PONT-LES-BONFAYS	88260
Vosges	MENIL-SUR-BELVITTE	88700
Vosges	VROVILLE	88500
Vosges	AHEVILLE	88500
Vosges	BRECHAINVILLE	88350
Vosges	MOYEMONT	88700
Vosges	FRIZON	88440

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	BOUXURULLES	88130
Vosges	GIRCOURT-LES-VIEVILLE	88500
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	AOUZE	88170
Vosges	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	88270
Vosges	TREMONZEY	88240
Vosges	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	GUGNECOURT	88600
Vosges	FRENELLE-LA-PETITE	88500
Vosges	NOMPATELIZE	88470
Vosges	AMEUVELLE	88410
Vosges	LES FORGES	88390
Vosges	CHERMISEY	88630
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	REMOVILLE	88170
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	HARCHECHAMP	88300
Vosges	VINCEY	88450
Vosges	ZINCOURT	88330
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	SURIAUVILLE	88140
Vosges	HADOL	88220
Vosges	ESCLES	88260
Vosges	FIMENIL	88600
Vosges	HAROL	88270
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	ROBECOURT	88320
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	FONTENOY-LE-CHATEAU	88240
Vosges	MAZIROT	88500
Vosges	BAZOILLES-SUR-MEUSE	88300
Vosges	BLEURVILLE	88410
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	VALLEROY-LE-SEC	88800
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	TILLEUX	88300
Vosges	BAN-DE-SAPT	88210
Vosges	ROVILLE-AUX-CHENES	88700
Vosges	RAMBERVILLERS	88700
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	REGNEY	88450
Vosges	LA HAYE	88240
Vosges	FONTENAY	88600
Vosges	DAMAS-AUX-BOIS	88330
Vosges	IGNEY	88150
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	DARNIEULLES	88390

Département	Commune	CP
Vosges	OELLEVILLE	88500
Vosges	ROZIERES-SUR-MOUZON	88320
Vosges	REPEL	88500
Vosges	AUZAINVILLIERS	88140
Vosges	BEAUFREMONT	88300
Vosges	BAINVILLE-AUX-SAULES	88270
Vosges	MORIZECOURT	88320
Vosges	GIRECOURT-SUR-DURBION	88600
Vosges	FIGNEVELLE	88410
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	FREBECOURT	88630
Vosges	TRAMPOT	88350
Vosges	ARCHES	88380
Vosges	ROLLAINVILLE	88300
Vosges	GRANDRUPT-DE-BAINS	88240
Vosges	LES THONS	88410
Vosges	JORXEY	88500
Vosges	SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE	88700
Vosges	GRUEY-LES-SURANCE	88240
Vosges	LE VAL-D'AJOL	88340
Vosges	BULT	88700
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	LEMMECOURT	88300
Vosges	DOMBROT-SUR-VAIR	88170
Vosges	BAZOILLES-ET-MENIL	88500
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	LERRAIN	88260
Vosges	MORIVILLE	88330
Vosges	REBEUVILLE	88300
Vosges	VOUXEY	88170
Vosges	ESSEGNEY	88130
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	MACONCOURT	88170
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	AVILLERS	88500
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	88260
Vosges	LIGNEVILLE	88800
Vosges	SERAUMONT	88630
Vosges	CHARMES	88130
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	BOUXIERES-AUX-	88270

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
	BOIS	
Vosges	RANCOURT	88270
Vosges	DINOZE	88000
Vosges	HAREVILLE	88800
Vosges	HADIGNY-LES-VERRIERES	88330
Vosges	DEINVILLERS	88700
Vosges	CHEF-HAUT	88500
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	88630
Vosges	GIGNEVILLE	88320
Vosges	GRANDVILLERS	88600
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	BOULAINCOURT	88500
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	GUGNEY-AUX-AULX	88450
Vosges	HAGECOURT	88270
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	BRUYERES	88600
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	BRANTIGNY	88130
Vosges	NOSSONCOURT	88700
Vosges	GIRANCOURT	88390
Vosges	BLEVAINCOURT	88320
Vosges	RACECOURT	88270
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	XERTIGNY	88220
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	MARAINVILLE-SUR-MADON	88130
Vosges	LANDAVILLE	88300
Vosges	VAXONCOURT	88330
Vosges	VAUDONCOURT	88140
Vosges	LES VALLOIS	88260
Vosges	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	88270
Vosges	HOUSSERAS	88700
Vosges	MARTINVELLE	88410
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	CLAUDON	88410
Vosges	LES VOIVRES	88240
Vosges	AMBACOURT	88500
Vosges	BATTEXEY	88130
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	ATTIGNY	88260
Vosges	BADMENIL-AUX-BOIS	88330
Vosges	JARMENIL	88550
Vosges	GOLBEY	88190
Vosges	AROFFE	88170
Vosges	PIERREFITTE	88270
Vosges	SAINTE-BARBE	88700
Vosges	SERCOEUR	88600
Vosges	XARONVAL	88130
Vosges	BLEMEREY	88500
Vosges	HENNECOURT	88270
Vosges	SEROCOURT	88320

Département	Commune	CP
Vosges	SAINT-MENGE	88170
Vosges	DONCIERES	88700
Vosges	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	88270
Vosges	AUTREY	88700
Vosges	OLLAINVILLE	88170
Vosges	THUILLIERES	88260
Vosges	MIRECOURT	88500
Vosges	SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	88140
Vosges	ROUVRES-LA-CHETIVE	88170
Vosges	HARMONVILLE	88300
Vosges	CHATILLON-SUR-SAONE	88410
Vosges	SAINT-REMIMONT	88800
Vosges	FRAIN	88320
Vosges	VAUBEXY	88500
Vosges	PUZIEUX	88500
Vosges	MADECOURT	88270
Vosges	TOLLAINCOURT	88320
Vosges	MAREY	88320
Vosges	DOMBROT-LE-SEC	88140
Vosges	DOMVALLIER	88500
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	MONT-LES-LAMARCHE	88320
Vosges	CHAMP-LE-DUC	88600
Vosges	VAUDEVILLE	88000
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	SIONNE	88630
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	MONTHUREUX-LE-SEC	88800
Vosges	ATTIGNEVILLE	88300
Vosges	GENDREVILLE	88140
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	EVAUX-ET-MENIL	88450
Vosges	VILLERS	88500
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	SAINT-GENEST	88700
Vosges	HOUEVILLE	88300
Vosges	PROVENCHERES-LES-DARNEY	88260
Vosges	VIVIERS-LE-GRAS	88260
Vosges	RAMECOURT	88500
Vosges	SAVIGNY	88130
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	SARTES	88300
Vosges	EPINAL	88000
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	MENARMONT	88700
Vosges	VOMECOURT-SUR-MADON	88500
Vosges	ELOYES	88510

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	BUSSANG	88540
Vosges	SAINTE-HELENE	88700
Vosges	TRANQUEVILLE-GRAUX	88300
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	DOMPTAIL	88700
Vosges	SERECOURT	88320
Vosges	PREY	88600
Vosges	SENAIDE	88320
Vosges	ESTRENNES	88500
Vosges	CERTILLEUX	88300
Vosges	ROZEROTTE	88500
Vosges	BALLEVILLE	88170
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	HOUECOURT	88170
Vosges	DARNEY	88260
Vosges	GRIGNONCOURT	88410
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	PARGNY-SOUS-MUREAU	88350
Vosges	AUTIGNY-LA-TOUR	88300
Vosges	MENIL-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	MONTHUREUX-SUR-SAONE	88410
Vosges	NEUFCHATEAU	88300
Vosges	ARCHETTES	88380
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	GELVECOURT-ET-ADOMPT	88270
Vosges	GODONCOURT	88410
Vosges	SAINT-PRANCHER	88500
Vosges	CHAUFFECOURT	88500
Vosges	HYMONT	88500
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	FOUCHECOURT	88320
Vosges	GRAND	88350
Vosges	UBEXY	88130
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	URVILLE	88140
Vosges	BEGNECOURT	88270
Vosges	REGNEVELLE	88410
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	VIOCOURT	88170
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	DARNEY-AUX-CHENES	88170
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	ESLEY	88260
Vosges	AYDOILLES	88600
Vosges	RAINVILLE	88170
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	BIECOURT	88170

Département	Commune	CP
Vosges	BELMONT-SUR-VAIR	88800
Vosges	CHAVELOT	88150
Vosges	LA BAFFE	88460
Vosges	COURCELLES-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	BELRUPT	88260
Vosges	MARTIGNY-LES-BAINS	88320
Vosges	BETTEGNEY-SAINT-BRICE	88450
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	BULGNEVILLE	88140
Vosges	BOCQUEGNEY	88270
Vosges	AUTREVILLE	88300
Vosges	AINVELLE	88320
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	HERGUGNEY	88130
Vosges	ORTONCOURT	88700
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	RAVES	88520
Vosges	DAMAS-ET-BETTEGNEY	88270
Vosges	CHAUMOUSEY	88390
Vosges	SANDAUCOURT	88170
Vosges	DERBAMONT	88270
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	DOMEVRE-SUR-AVIERE	88390
Vosges	BRU	88700
Vosges	VALFROICOURT	88270
Vosges	MONTMOTIER	88240
Vosges	LANGLEY	88130
Vosges	VIMENIL	88600
Vosges	ROUVRES-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	DOUNOUX	88220
Vosges	MONCEL-SUR-VAIR	88630
Vosges	RELANGES	88260
Vosges	MORELMAISON	88170
Vosges	DEYCIMONT	88600
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	DEYVILLERS	88000
Vosges	ROMONT	88700
Vosges	JUVAINCOURT	88500
Vosges	CHANTRAINE	88000
Vosges	MATTAINCOURT	88500
Vosges	FRENELLE-LA-GRANDE	88500
Vosges	BOUZEMONT	88270
Vosges	LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES	88600
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	CLEZENTAINE	88700

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	NONZEVILLE	88600
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	POUSSAY	88500
Vosges	LONGCHAMP	88000
Vosges	ISCHES	88320
Vosges	DOMREMY-LA-PUCELLE	88630
Vosges	MORVILLE	88140
Vosges	JEANMENIL	88700
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	88140
Vosges	SAINT-PIERREMONT	88700
Vosges	BETTONCOURT	88500
Vosges	VALLEROY-AUX-SAULES	88270
Vosges	UZEMAIN	88220
Vosges	BARVILLE	88300
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	AINGEVILLE	88140
Vosges	THEY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	FREVILLE	88350
Vosges	ANGLEMONT	88700
Vosges	JESONVILLE	88260
Vosges	AVRAINVILLE	88130
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	MONT-LES-NEUFCHATEAU	88300
Vosges	LA CHAPELLE-AUX-BOIS	88240
Vosges	FRENOIS	88270
Vosges	DOMMARTIN-SUR-VRAINE	88170
Vosges	VILLE-SUR-ILLON	88270
Vosges	DOMMARTIN-LES-VALLOIS	88260
Vosges	RAPEY	88130
Vosges	CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES	88460
Vosges	LAVELINE-DU-HOUX	88640
Vosges	SAINT-GORGON	88700
Vosges	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	88300
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	TENDON	88460
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	DOMEVRE-SOUS-MONTFORT	88500
Vosges	PAREY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	MAZELEY	88150

Département	Commune	CP
Vosges	LE CLERJUS	88240
Vosges	DOCELLES	88460
Vosges	CIRCOURT-SUR-MOUZON	88300
Vosges	CLEREY-LA-COTE	88630
Vosges	MEMENIL	88600
Vosges	RUPPES	88630
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	SOCOURT	88130
Vosges	BONVILLET	88260
Vosges	REMICOURT	88500
Vosges	REMONCOURT	88800
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	HAILLAINVILLE	88330
Vosges	FAYS	88600
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE	88700
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	SAINT-VALLIER	88270
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	MADONNE-ET-LAMEREY	88270
Vosges	COUSSEY	88630
Vosges	CRAINVILLIERS	88140
Vosges	BAYECOURT	88150
Vosges	CHATEL-SUR-MOSELLE	88330
Vosges	SAINT-LEONARD	88650
Vosges	VIOMENIL	88260
Vosges	DOMEVRE-SUR-DURBION	88330
Vosges	MANDRES-SUR-VAIR	88800
Vosges	DAMBLAIN	88320
Vosges	FLOREMONT	88130
Vosges	XAMONTARUPT	88460
Vosges	SONCOURT	88170
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	DOMPIERRE	88600
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	LIFFOL-LE-GRAND	88350
Vosges	SAINT-PAUL	88170
Vosges	VARMONZEY	88450
Vosges	PUNEROT	88630
Vosges	BAZEGNEY	88270
Vosges	PONT-SUR-MADON	88500
Vosges	CHENIMENIL	88460
Vosges	SAINT-OUEN-LES-PAREY	88140
Vosges	LE ROULIER	88460
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	NOMEXY	88440
Vosges	GEMMELAINCOURT	88170
Vosges	LA CHAPELLE-	88600

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
	DEVANT-BRUYERES	
Vosges	VILLOTTE	88320
Vosges	LAMARCHE	88320
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	DOMPAIRE	88270
Vosges	RENAUVOID	88390
Vosges	CHAMAGNE	88130
Vosges	VRECOURT	88140
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520
Vosges	PALLEGNEY	88330
Vosges	BELMONT-LES-DARNEY	88260
Vosges	PORTIEUX	88330
Vosges	POMPIERRE	88300
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	RUGNEY	88130
Vosges	SENONES	88210
Vosges	DOMJULIEN	88800
Vosges	GREUX	88630
Vosges	THAON-LES-VOSGES	88150
Vosges	BAUDRICOURT	88500
Vosges	SENONGES	88260
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	DESTORD	88600
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE	88600
Vosges	DOGNEVILLE	88000
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470
Vosges	HARDANCOURT	88700
Vosges	SANCHEY	88390
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	LE BEULAY	88490
Vosges	PADOUX	88700
Vosges	LES ABLEUVENETTES	88270

Département	Commune	CP
Vosges	GORHEY	88270
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	GIGNEY	88390
Vosges	SAINT-JULIEN	88410
Vosges	VITTEL	88800
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	FOMEREY	88390
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	XAFFEVILLERS	88700
Vosges	DOLAINCOURT	88170
Vosges	LIRONCOURT	88410
Vosges	DIGNONVILLE	88000
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	AVRANVILLE	88630
Vosges	MEDONVILLE	88140
Vosges	CHATENOIS	88170
Vosges	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	88300
Vosges	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	88170
Vosges	CIRCOURT	88270
Vosges	SAINT-BASLEMONT	88260
Vosges	JEUXEY	88000
Vosges	VILLONCOURT	88150
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	MOYENMOUTIER	88420
Vosges	HENNEZEL	88260
Vosges	MALAINCOURT	88140
Vosges	OFFROICOURT	88500
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	VICHEREY	88170
Vosges	DOMMARTIN-AUX-BOIS	88390
Vosges	ROMAIN-AUX-BOIS	88320
Vosges	BEAUMENIL	88600

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n° 2026-1287 du 27/03/2026
portant autorisation de création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP)
gérée par l'association ARSEA 67

N° FINESS entité juridique : 67 079 416 3
N° FINESS géographique : à créer

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 à L. 313-5, D.312-176-1 et 312-176-2 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2021-1170 du 9 septembre 2021 relatif aux équipes mobiles médico-sociales intervenant auprès de personnes confrontées à des difficultés spécifiques

VU le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'avis d'appel à projet ouvert pour la création de 3 équipes mobiles de Lits Halte Soins Santé ou Equipes Mobiles Santé Précarité en Grand Est publié au reccueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est le 15 septembre 2025

VU le dossier déposé en réponse par l'association « ARSEA » ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est **;**

VU l'avis de classement de la commission d'information et de sélection placée auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est réunie le 02 décembre 2025, pour l'examen des dossiers d'appels à projet relevant de sa compétence, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand-Est ;

Considérant que le projet répond à un besoin identifié sur le département du Bas-Rhin et au cahier des charges ;

ARRETE

Article 1 :
L'Association ARSEA, située 204 avenue de Colmar est autorisée à créer une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le Bas-Rhin.

Article 2 :
L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Entité juridique :
N° FINESS : 67 079 416 3
Raison sociale : Association ARSEA
Adresse postale : 204 avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG
Code statut juridique : [62] Association de Droit Local
SIREN : 775 641 830

Entité de l'Etablissement principal :
N° FINESS : 67 002 188 0
Raison sociale : LITS HALTE SOINS SANTE DE L'ASSOCIATION ARSEA
Adresse postale : 17 rue de La Wantzenau 67800 Hœnheim
Code catégorie : [180] Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S)
Code MFT : 34
Capacité totale : 29

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[507] Hébergement médico-social des personnes en difficultés spécifiques	[11] Hébergement complet internat	[840] Personnes sans Domicile	29

Entité de l'Etablissement secondaire :
N° FINESS : à créer
Raison sociale : EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE DE L'ASSOCIATION ARSEA
Adresse postale : 7 rue du bouclier 67000 Strasbourg
Code catégorie : [608] Equipe mobile santé précarité (EMSP)
Code MFT : 34

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[511] Equipe mobile santé précarité (EMSP)	[16] Milieu ordinaire	[840] Personnes sans Domicile	/

Article 3 :
Conformément aux dispositions en vigueur, la présente autorisation est accordée dans la limite d'une durée totale de 15 ans, à compter de la présente autorisation.
Son renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 :
La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les modalités d'organisation sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

Article 5 :
Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente.
L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord préalable de l'autorité compétente concernée.

Article 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place Carrière –CO 38 – 54036 NANCY ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

Article 7 :
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est,

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n° 2026-1286 du 27/03/2026
portant autorisation de création des Lits Halte Soins Santé (LHSS) Périnatalité gérés par l'association ARSEA 67

N° FINESS entité juridique : 67 079 416 3
N° FINESS géographique : à créer

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 à L. 313-5, D.312-176-1 et 312-176-2 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n°2024 -1105 du 03 décembre 2024 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures intervenant auprès de personnes confrontées à des difficultés spécifiques

VU l'avis d'appel à projet ouvert pour la création de 20 places de Lits halte soins santé (LHSS) périnatalité en Grand Est publié au reccueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est le 15 septembre 2025

VU le dossier déposé en réponse par l'association « ARSEA » ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est **;**

VU l'avis de classement de la commission d'information et de sélection placée auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est réunie le 02 décembre 2025, pour l'examen des dossiers d'appels à projet relevant de sa compétence, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand-Est ;

Considérant que le projet répond à un besoin identifié sur la région Grand Est et au cahier des charges ;

ARRETE

Article 1 :
L'Association ARSEA, située 204 avenue de Colmar est autorisée à créer 20 places de LHSS périnatalité implantés dans le département du Bas-Rhin.

Article 2 :
L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Entité juridique :
N° FINESS : 67 079 416 3
Raison sociale : Association ARSEA
Adresse postale : 204 avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG
Code statut juridique : [62] Association de Droit Local
SIREN : 775 641 830

Entité de l'Etablissement principal :
N° FINESS : 67 002 188 0
Raison sociale : LITS HALTE SOINS SANTE DE L'ASSOCIATION ARSEA
Adresse postale : 17 rue de La Wantzenau 67800 Hœnheim
Code catégorie : [180] Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S)
Code MFT : 34
Capacité totale : 29

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[507] Hébergement médico-social des personnes en difficultés spécifiques	[11] Hébergement complet internat	[840] Personnes sans Domicile	29

Entité de l'Etablissement secondaire :
N° FINESS : à créer
Raison sociale : EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE DE L'ASSOCIATION ARSEA
Adresse postale : 7 rue du bouclier 67000 Strasbourg
Code catégorie : [608] Equipe mobile santé précarité (EMSP)
Code MFT : 34

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[511] Equipe mobile santé précarité (EMSP)	[16] Milieu ordinaire	[840] Personnes sans Domicile	/

Entité de l'Etablissement secondaire :
N° FINESS : à créer
Raison sociale : LHSS PERINATALITE
Adresse postale : 7 rue du bouclier 67000 Strasbourg
Code catégorie : [180] Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S)
Code MFT : 34
Capacité totale : 20

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[507] Hébergement médico-social des personnes en difficultés spécifiques	11] Hébergement complet internat	[840] Personnes sans Domicile	20

Article 3 :
Conformément aux dispositions en vigueur, la présente autorisation est accordée dans la limite d'une durée totale de 15 ans, à compter de la présente autorisation.
Son renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 :
La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les modalités d'organisation sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

Article 5 :
Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente.
L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord préalable de l'autorité compétente concernée.

Article 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place Carrière –CO 38 – 54036 NANCY ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

Article 7 :
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est,

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale

DECISION TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0145 du 27/03/2026

fixant les dotations globales de financement pour les années 2025 et 2026

de 54 EMSP SOS Solidarités géré par SOS Solidarités

FINESS juridique n° 75 001 596 8
FINESS géographique n° 54 002 873 5

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/ DGS/SP2/SP3/2025/71 du 5 août 2025 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2025 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez-soi d'abord »,

VU le décret du 15 juin 2024 portant cessation de fonction et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Christelle Ratignier-Carbonneil,

Considérant le dossier présenté par l'établissement et après passage en commission d'attribution qui a placé ce dossier au rang 1,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

DECIDE

Article 1:

Cet arrêté fixe la dotation pour les années 2025 et 2026 de 54 EMSP SOS Solidarités

Article 2:

Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses de 54 EMSP SOS Solidarités sont autorisées comme suit :

- 150 000 € pour 9 mois en 2025
- 200 000 € pour 12 mois en 2026

Article 3 :

Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation globale de financement est fixée à 150 000,00 €.

Article 4 :

A compter du 1er janvier 2026, la tarification s'effectuera sur la base d'une reconduction des moyens pérennes octroyés en 2025 dans l'attente de la décision fixant les montants des dotations pour la campagne budgétaire 2026, comme suit :

Dotation globale de financement 2026 provisoire	200 000,00 €
Montant à prendre en considération pour le calcul du 12ème en 2026	16 666,66 €

Article 5 :

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 6 rue du Haut bourgeois – CO 50015 – 54035 Nancy cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, ou pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand Est.

Article 7 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à 54 EMSP SOS Solidarités.

Christelle Ratignier-Carbonneil

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

Copie : Délégation Territoriale ARS concernée et CPAM 54

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale

DECISION MODIFICATIVE TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0146 du 27/03/2026

fixant la dotation globale de financement pour l'année 2025

de 67 CSAPA ITHAQUE géré par Ithaque

FINESS juridique n° 67 000 557 8
FINESS géographique n° 67 001 328 3

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/ DGS/SP2/SP3/2025/71 du 5 août 2025 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2025 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez-soi d'abord »,

VU le décret du 15 juin 2024 portant cessation de fonction et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Christelle Ratignier-Carbonneil,

Considérant la demande présentée par l'établissement et après avoir respecté la procédure contradictoire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

DECIDE

Article 1:

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2025-4323 du 23/12/2025 (erreur dans les montants de l'article 3 : ceux indiqués pour 2026 étaient ceux du CAARUD au lieu du CSAPA) et l'arrêté 2026-1002 (coquille dans l'article 6)

Article 2:

Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses de 67 CSAPA ITHAQUE autorisées dans l'arrêté 2025-3166 du 03/10/2025 sont abondées à titre exceptionnel en CNR de 103 009 € (2 x 51504.53 €) comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	**Groupe I**	
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	158 336,00 €
	- dont MN	0,00 €
	- dont CNR	15000,00 €
	Groupe II	
	Dépenses afférentes au personnel	1 386 230,00 €
	- dont MN	71 880.00€
	- dont CNR	103 009.00 €
	Groupe III	
	Dépenses afférentes à la structure	467 276.00 €
	- dont MN	0,00 €
	- dont CNR	57 725.00 €
	Reprise de déficits	0,00 €
	TOTAL Dépenses	**2 011 842.00€**
RECETTES	**Groupe I**	
	Produits de la tarification	2 011 842,00 €
	- dont MN	71 880,00 €
	- dont CNR	103 009.00 €
	Groupe II	
	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	Groupe III	
	Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
	Reprise d'excédents	0,00 €
	TOTAL Recettes	**2 011 842.00 €**

Article 3 :

Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation globale de financement est fixée à 2 011 842.00 €.

Pour 2025, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 167 653.53 €.

Article 3 :

A compter du 1er janvier 2026, la tarification s'effectuera sur la base d'une reconduction des moyens pérennes octroyés en 2025 dans l'attente de la décision fixant les montants des dotations pour la campagne budgétaire 2026, comme suit :

Dotation globale de financement 2026 provisoire	1 836 108.31 €
Montant à prendre en considération pour le calcul du 12ème en 2026	153 009 .03 €

Article 4

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 6 rue du Haut bourgeois – CO 50015 – 54035 Nancy cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, ou pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand Est.

Article 6 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à 67 CSAPA ITHAQUE.

Christelle Ratignier-Carbonneil

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

Copie : Délégation Territoriale ARS concernée et CPAM 67

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Direction Générale

DECISION TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0147 du 27/03/2026

fixant la dotation globale de financement pour l'année 2025

de 68 EMSP ALEOS géré par ALEOS

FINESS juridique n° 68 000 268 2

FINESS géographique n° 68 001 865 2

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/ DGS/SP2/SP3/2025/71 du 5 août 2025 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2025 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez-soi d'abord »,

VU le décret du 15 juin 2024 portant cessation de fonction et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Christelle Ratignier-Carbonneil,

Considérant le dossier présenté par l'établissement et après passage en commission d'attribution qui a placé ce dossier au rang 1,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

DECIDE

Article 1:

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2025-4328 du 23/12/2025 (erreur dans le numéro FINESS, le reste sans changement) et 2026-1004 (numéro FINESS géographique manquant)

Article 2:

Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses de 68 EMSP ALEOS sont autorisées comme suit :

- 150 000 € pour 9 mois en 2025
- 200 000 € pour 12 mois en 2026

Article 3 :

Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation globale de financement est fixée à 150 000,00 €.

Article 4 :

A compter du 1er janvier 2026, la tarification s'effectuera sur la base d'une reconduction des moyens pérennes octroyés en 2025 dans l'attente de la décision fixant les montants des dotations pour la campagne budgétaire 2026, comme suit :

Dotation globale de financement 2026 provisoire	200 000,00 €
Montant à prendre en considération pour le calcul du 12ème en 2026	16 666,66 €

Article 5 :

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 6 rue du Haut bourgeois – CO 50015 – 54035 Nancy cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, ou pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand Est.

Article 7 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à 68 EMSP ALEOS.

Christelle Ratignier-Carbonneil

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

Copie : Délégation Territoriale ARS concernée

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n°2026-1330 du 31 mars 2026

Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-1029 du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-0134 du 08 janvier 2026 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine pour la période quinquennale 2026-2031 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 désignant Monsieur Dominique BARONI, en tant que représentant de la commune de Bar-sur-Seine ;

Considérant que le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Monsieur Dominique BARONI, Maire de Bar-sur-Seine, est nommé membre du conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentant de la commune de Bar-sur-Seine.

ARTICLE 2 :

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine, est donc définie ainsi :

I) Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° Au titre des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur **Dominique BARONI**, Maire de la Commune de Bar-sur-Seine, commune siège de l'établissement principal ;
- Madame Pervenche NOBILI, Représentante de la communauté de communes du Barsequanais ;
- Monsieur Bernard de la HAMAYDE, Représentant du Président du Conseil départemental de l'Aube ;

2° Au titre des représentants du personnel

- Madame Murielle VILLOT, représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- En attente de nomination, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Monsieur Bruno MONSIEUR, représentant désigné par les organisations syndicales ;

3° Au titre des personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Jean-Paul BELLEFLEUR, Représentant du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Aube, personnalité qualifiée désignée par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est ;
- Monsieur Robert PAYEN (UNAF), Représentant des usagers désigné par le Préfet du département de l'Aube ;
- Représentant des usagers désigné par le Préfet du département de l'Aube : *en attente de désignation* ;

II) Membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine ;
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- Le Directeur de la CPAM de l'Aube ;
- Un représentant des familles de personnes accueillies en EHPAD/USLD

ARTICLE 3 :

La durée des fonctions des nouveaux membres du conseil de surveillance est de cinq ans. Toutefois leur mandat prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve de l'alinéa suivant.

Le mandat des membres désignés des assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin à chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois ces membres continuent de siéger au conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Le mandat des membres désignés sur proposition de la CME, de la CSIRMT et des organisations syndicales les plus représentatives expire lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ils continuent à siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants.

Le mandat d'un membre remplaçant un membre ayant cessé ses fonctions avant la fin de son mandat prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture du département de l'Aube.

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins,

Julien GALLI

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n°2026-1331 du 31 mars 2026

Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Joinville

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-1029 du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-0745 du 19 février 2026 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Joinville pour la période quinquennale 2026-2031 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 désignant Monsieur Bertrand OLLIVIER, en tant que représentant de la commune de Joinville ;

Considérant que le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Bertrand OLLIVIER, Maire de Joinville, est nommé membre du conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentant de la commune de Joinville.

ARTICLE 2 :

La composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Joinville est donc dorénavant définie ainsi :

I) **Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative** :

1° **Au titre des représentants des collectivités territoriales**

- **Monsieur Bertrand OLLIVIER**, Maire de la commune de Joinville, commune siège de l'établissement principal ;
- Monsieur Yves CHAUVELOT, représentant la Communauté de Communes du bassin de Joinville-en-Champagne, EPCI dont la commune siège de l'établissement est membre ;
- Madame Astrid DI TULLIO, représentant le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ;

2° **Au titre des représentants du personnel**

- Madame Nuriye PARLAK, représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Monsieur le Docteur Olivier GUILLAUMOT, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Madame Nathalie CORTINOVIS (FO), représentante désignée par les organisations syndicales ;

3° **Au titre des personnalités qualifiées**

- Monsieur le Docteur Daniel BOZETTI, personnalité qualifiée désignée par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Marie-Anne FLEURET (UDAF), représentante des usagers désignée par la Préfète de la Haute-Marne ;
- Un représentant des usagers désigné par la Préfète de la Haute-Marne : *en attente de désignation* ;

II) **Membres du conseil de surveillance avec voix consultative** :

- Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier Joinville ;
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute-Marne ;
- Le Représentant des familles de personnes accueillies.

ARTICLE 3 :

La durée des fonctions des nouveaux membres du conseil de surveillance est de cinq ans. Toutefois leur mandat prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve de l'alinéa suivant.

Le mandat des membres désignés des assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin à chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois ces membres continuent de siéger au conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Le mandat des membres désignés sur proposition de la CME, de la CSIRMT et des organisations syndicales les plus représentatives expire lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ils continuent à siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants.

Le mandat d'un membre remplaçant un membre ayant cessé ses fonctions avant la fin de son mandat prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins de l'ARS Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins,

Julien GALLI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0174
Portant autorisation d'exercer l'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) par le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy sur le site du Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (FINESS EJ : 550000046 ; ET : 550000038)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;

VU le décret n°2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et EML ;

VU le décret n° 2022-25 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

VU le décret n° 2022-24 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme. Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2023-5462 du 30 octobre 2023 portant adoption des zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 portant fixation du bilan quantitatif de l'offre de soins pour la période de dépôt des demandes d'autorisation des activités de soins ouverte du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 pour la région Grand Est ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction N° DGOS/R4/2022/210 du 28 septembre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activité des soins médicaux et de réadaptation ;

VU la demande présentée par le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (EJ : 550000046), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins médicaux et de réadaptation, sur le site du Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (ET : 550000038) sis 1 Rue Henri Garnier 55205 COMMERCY ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 09 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n°7 – Sud Lorraine lesquels prévoient pour l'activité de soins médicaux et de réadaptation, 1 implantation pour la mention conduites addictives ;

Considérant que le demandeur respecte les conditions d'implantation en application de l'article L. 6123-1 du Code de la santé publique et des conditions techniques de fonctionnement en application de l'article L. 6124-1 du Code de la santé publique ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (EJ : 550000046) est autorisé à exercer l'activité de soins médicaux et de réadaptation sur le site du le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (ET : 550000038) sis 1 Rue Henri Garnier 55205 COMMERCY dans les conditions suivantes :

- Soins Médicaux et de Réadapation / Mention conduites addictives

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de l'activité de soins ou l'équipement matériel lourd devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de la mise en œuvre, conformément à l'article L6122-4 et D6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - Le Directeur de l'Offre de Soins,
Thomas TALEC
Nancy le 31/03/2026

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DECISION ARS Grand Est n° 2026-0173

Portant prolongation de la suspension, en application de l'article L.6122-13 du Code de santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-2, L.1434-7, L.6114-2, L.6122-1, L.6122-2, L.6122-4, L.6122-5, L.6122-8, L.6122-13, R.6121-4, R.6122-25, R.6122-37, R.6122-41 ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2022-1765 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions d'implantation des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;

VU le décret n° 2022-1766 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG n° 2019-3945 du 18 décembre 2019 portant révision du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'instruction n° DGOS/R3/2023/125 du 1er août 2023 relative à la mise en œuvre de la réforme des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;

VU la décision ARS Grand Est n° 2024-1751 du 22/11/2024 portant autorisation d'exercer l'activité de soins de chirurgie pour le Groupe Hospitalier Sud Ardennes sur le site du CH de Rethel (FINESS EJ : 080001969 – FINESS ET : 080000219) ;

VU la décision ARS n° 2025-0517 du 3 juillet 2025 portant suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie sur le site du Centre Hospitalier de Rethel ;

VU la décision ARS n° 2025-0552 portant modification de la décision ARS n° 2025-0517 du 3 juillet 2025 portant suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de la santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie sur le site du Centre Hospitalier de Rethel ;

VU la décision ARS n° 2025-0643 du 3 octobre 2025 portant prolongation de la suspension, en application de l'article L.6122-13 du Code de santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 27 mars 2026 ;

Considérant que la décision ARS n° 2025-0643 du 3 octobre 2025 susvisée avait acté la prolongation de la suspension de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel, à compter du 5 octobre 2025 pour une durée de 6 mois, dans l'attente de mesures prises par l'établissement en vue de remédier aux manquements constatés par l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Considérant que la prolongation de la suspension de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète détenue par le Groupe Hospitalier Sud Ardennes sur le site du CH de Rethel a pris effet le 5 octobre 2025 jusqu'au 4 avril 2026 inclus ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé Grand Est a suspendu l'activité de chirurgie du Groupe Hospitalier Sud Ardennes et a enjoint l'établissement à procéder à la mise en conformité de cette activité à la suite de manquements d'organisation de l'anesthésie et du respect des protocoles en vigueur en matière d'hygiène hospitalière ;

Considérant que l'établissement n'a pas apporté les garanties suffisantes permettant une reprise de l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel, à ce jour ;

Considérant qu'il appartient ainsi au Groupe Hospitalier Sud Ardennes de poursuivre ses efforts afin d'adopter les mesures de nature à répondre précisément aux prescriptions et aux recommandations énumérées qui n'ont à ce jour pu être levées faute de réponses satisfaisantes ;

Considérant de ce qu'il précède, que l'Agence Régionale de Santé Grand Est est conduite à prononcer une nouvelle période de suspension de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète détenue par le Groupe Hospitalier Sud Ardennes sur le site du Centre Hospitalier de Rethel, d'une durée de six mois, afin de permettre à l'établissement de santé de mettre en œuvre les actions requises qui porteront attestation d'un exercice conforme à la réglementation et aux bonnes pratiques de soins garantissant la sécurité des patients,

---

DECIDE

Article 1 : La suspension, prononcée par la décision ARS n° 2025-0643 du 3 octobre 2025 susvisée, de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète détenue par le Groupe Hospitalier Sud Ardennes sur le site du Centre Hospitalier de Rethel (FINESS EJ : 080001969 ; FINESS ET : 080000219), est prolongée, en application du II. de l'article L.6122-13 du Code de la santé publique.

Article 2 : La prolongation de la suspension de l'autorisation susvisée prend effet à compter du 5 avril 2026 pour une durée de 6 mois et est applicable jusqu'au 4 octobre 2026.

Article 3 : Le Groupe Hospitalier Sud Ardennes dispose de ce délai afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les manquements relevés par les services de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, notamment pour procéder à la mise en conformité de cette activité à la suite de manquements d'organisation de l'anesthésie et du respect des protocoles en vigueur en matière d'hygiène hospitalière.

Article 4 : Dès la mise en conformité et préalablement à une réouverture, une visite de contrôle sera réalisée par l'Agence Régionale de Santé Grand Est pour déterminer si les mesures correctives prises garantissent la sécurité des soins des personnes prises en charge en chirurgie en hospitalisation complète.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.
A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 31/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Direction de l'Autonomie
Délégation départementale du Bas-Rhin

ARRETE ARS N° 2026-1300

portant modification de l'arrêté n° 2025-4242 du 12 décembre 2025 portant regroupement des autorisations relatives à l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à Bischwiller gérés par la Fondation Protestante Sonnenhof, en une autorisation unique de 185 places

N° FINESS EJ : 67 000 022 3
N° FINESS ET : 67 078 044 4
N° FINESS ET : 67 001 095 8

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment leurs titres I et IV respectifs ;

VU spécifiquement les articles L313-1 et suivants du CASF relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU la décision ARS n° 2017-2165 du 31 août 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à la Fondation Protestante Sonnenhof pour le fonctionnement de l'IME Louise Scheppler sis à 67242 Bischwiller ;

VU la décision ARS n° 2017-2161 du 31 août 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à la Fondation Protestante Sonnenhof pour le fonctionnement du SESSAD Ried Nord sis à 67242 Bischwiller ;

VU l'arrêté ARS n° 2025-4242 du 12 décembre 2025 portant regroupement des autorisations relatives à l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à Bischwiller gérés par la Fondation Protestante Sonnenhof, en une autorisation unique de 185 places ;

VU l'arrêté en vigueur portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'ARS Grand Est ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil d'Administration de la Fondation Protestante Sonnenhof en sa séance du 18 octobre 2025 actant le regroupement des autorisations médico- sociales de l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à BISCHWILLER à compter du 1er janvier 2026 ;

CONSIDERANT que le projet répond aux objectifs notamment dans le cadre de l'évolution de l'offre médico-sociale et de l'amélioration de la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap sur le territoire ;

CONSIDERANT que l'arrêté ARS n° 2025-4242 du 12 décembre 2025 comporte une erreur matérielle concernant le nombre de jours d'ouverture mentionnés à l'article 4 ;

Sur proposition de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est et Monsieur le Directeur de la Délégation départementale du Bas-Rhin ;

ARRETE

Article 1er : La Fondation Protestante Sonnenhof est autorisée à regrouper les autorisations relatives à l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à Bischwiller, en une autorisation unique.

La capacité totale de la structure est en conséquence portée à 185 places.

Article 2 : L'ESSMS est spécialisé dans l'accompagnement d'un public porteur des déficiences mentionnées à l'article 4.
Conformément à l'article D312-0-3 du CASF, cette spécialisation n'exclut pas la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la spécialité autorisée.
De même, la limite d'âge implicite est de 20 ans. L'autorisation est délivrée en fonction du projet éducatif, pédagogique, thérapeutique et non en fonction de l'âge.

Les caractéristiques de l'autorisation sont explicitées à l'article 4.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et en lien avec la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », l'ESSMS pourra déroger à son autorisation afin de répondre aux situations jugées prioritaires, dans le cadre d'un plan d'accompagnement global et sous couvert de l'accord de l'ARS.

Article 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique :	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF
N° FINESS :	67 000 022 3
Adresse complète :	22 rue d'Oberhoffen - 67240 BISCHWILLER
Code statut juridique :	63 - Fondation
N° SIREN :	778 735 217

Entité établissement principal :	IME SONNENHOF LOUISE SCHEPPLER
N° FINESS :	67 078 044 4
Adresse complète :	22 rue d'Oberhoffen - 67240 BISCHWILLER
Code catégorie :	183- Institut Médico-Educatif (I.M.E)
Code MFT :	57-ARS Dotation forfait ou prix de journée globalisés (CPOM)
Capacité :	185 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	40 - Accueil temporaire avec hébergement	117 - Déficience intellectuelle	3 Dont 1 place en 365 j et 2 places fonctionnant chacune en 149 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	40 - Accueil temporaire avec hébergement	437 - Troubles du spectre de l'autisme	1 Fonctionnant en 149 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	40 - Accueil temporaire avec hébergement	500 - Polyhandicap	3 Dont 1 place en 365 j et 2 places fonctionnant chacune en 62 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	117 - Déficience intellectuelle	16 Fonctionnant en 365 j

844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	437 - Troubles du spectre de l'autisme	6 Fonctionnant en 365 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	500 - Polyhandicap	6 Fonctionnant en 365 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21 - Accueil de jour	117 - Déficience intellectuelle	41 Fonctionnant en 207 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21 - Accueil de jour	437 - Troubles du spectre de l'autisme	12 Fonctionnant en 207 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21 - Accueil de jour	500 - Polyhandicap	8 Fonctionnant en 207 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	117 - Déficience intellectuelle	22 Fonctionnant en internat de semaine à 210 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	437 - Troubles du spectre de l'autisme	15 Fonctionnant en internat de semaine à 210 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	47 - Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	117 - Déficience intellectuelle	14 (file active pouvant aller jusqu'à 28) Pour info Plateforme DI fonctionnant à 207 j
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	117 - Déficience intellectuelle	12
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	500 - Polyhandicap	8
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	18

Entité établissement secondaire : SESSAD RIED NORD
N° FINESS : 67 001 095 8
Adresse complète : 5 rue de la Garnison - 67240 BISCHWILLER
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57-ARS Dotation forfait ou prix de journée globalisés (CPOM)
Capacité : 0 place

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	117 - Déficience intellectuelle	0
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	500 - Polyhandicap	0

841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	0

Article 5 : La présente autorisation est sans effet sur la durée d'autorisation initiale ou renouvelée. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L312-8 du CASF.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation, doit être porté à la connaissance de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 : Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est et Monsieur le Directeur de la Délégation départementale du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté d'autorisation, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Président de la Fondation Protestante Sonnenhof, située 22 rue d'Oberhoffen - 67240 Bischwiller.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La Directrice de l'Autonomie,
Marielle TRABANT
Nancy le 31/03/2026

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

CO-PAS

CONVENTION CONSTITUTIVE

EN DATE DU 6 MARS 2026

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Centre Départemental de Repos et de Soins, établissement public de santé, établi au 40 rue du Stauffen, BP 70608 – 68020 Colmar Cedex, représenté par Monsieur Nicolas Dubuy, en qualité de directeur, disposant de tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désigné le « **CDRS** »

DE PREMIÈRE PART,

Association Adapei – Papillons Blancs d'Alsace, association à but non lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 92480 du 9 janvier 1990, dont le siège social se situe 2 avenue de Strasbourg – 68350 Brunstatt- Didenheim, inscrite au registre des associations du Tribunal de Mulhouse sous le numéro A2026MUL000024 et représentée par Monsieur Serge Moser, en qualité de président, disposant de tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée l'« **APBA** »

DE DEUXIÈME PART,

ET

Association Adèle de Glaubitz, Association à but non lucratif, régie par les articles 21 à 79 du Code civil local, maintenus en vigueur par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924, dont le siège social se situe 76 Avenue du Neuhof – 67100 Strasbourg et inscrite au registre des associations du Tribunal de Strasbourg sous le numéro LXIII, n°99 et représentée par Monsieur François Eichholtzer, en qualité de président, disposant de tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée l'« **Association Adèle de Glaubitz** »

DE TROISIÈME PART.

Le CDRS, l'APBA et l'Association Adèle de Glaubitz seront désignés, ensemble, les « **Parties** » et individuellement, une « **Partie** ».

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

VISAS

- Vu les articles L 312-7 et R 312-194-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- Vu le décret n° 2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale ;
- Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu l'article 22 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie, et ses textes d'application ;
- Instruction ministérielle du 24 juin 2021 relative au déploiement des unités de vie résidentielles pour adultes autistes en situation très complexe adossées à des établissements médico-sociaux dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022
- Stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement 2023-2027
- Vu la délibération du Conseil de Surveillance du CDRS, en date du 13 février 2026 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'APBA, en date du 12 février 2026 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Association Adèle de Glaubitz, en date du 5 mars 2026.

PRÉAMBULE

Début 2025, l'ARS Grand-Est a lancé un appel à candidatures (AAC) dans le cadre de la stratégie nationale pour les Troubles du Neuro Développement 2023-2027, en vue de la création d'une unité de vie résidentielle pour personnes autistes en situation très complexe (URTSA).

Les URTSA sont des structures de vie pérennes, de petite taille, en capacité d'apporter des réponses durables et adaptées aux besoins des personnes autistes de plus de 16 ans présentant des troubles du comportement très sévères. Ce dispositif de six (6) places doit permettre d'offrir aux personnes accueillies un accompagnement spécifique, de grande proximité ainsi qu'un écosystème sécurisé et adapté à leur besoin.

Compte tenu de la complémentarité de leurs activités et expertises, l'APBA, le CDRS et l'Association Adèle de Glaubitz ont décidé de conjuguer leurs expertises pour répondre conjointement à cet AAC et créer ensemble une URTSA implantée à Colmar.

Aux termes de la réponse à l'appel à candidatures ARS Grand Est relatif à la création de deux URTSA en situation très complexe en région Grand Est (sur les territoires Champagne Ardenne et Alsace) notifiée en date du 11 juillet 2025 par l'ARS Grand-Est, leur projet a été retenu pour l'Alsace. .

L'autorisation de l'URTSA sera, dans un premier temps, portée par la MAS Saint-André de l'Association Adèle De Glaubitz, puis transférée au GCSMS.

C'est dans ce contexte que le CDRS, l'APBA et l'Association Adèle de Glaubitz ont décidé, avec l'accord des autorités de tarification et de contrôle, de constituer entre eux un Groupement de Coopération sociale et médico-sociale (ci-après « **GCSMS** ») dans les termes arrêtés dans la présente convention, afin de mettre en commun des moyens et de créer un cadre pour l'URTSA.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

TITRE PREMIER
FORME – PERSONNALITÉ – DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE – DURÉE

1. FORME – PERSONNALITÉ

Il est formé entre les soussignés, et toutes autres personnes dont l'adhésion viendrait à être acceptée par la suite, un Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), régi par les articles L. 312-7 et R. 312-194-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF), la présente convention, le cas échéant, le règlement intérieur et les éventuels avenants.

Le GCSMS est constitué sous la forme d'une personne morale de droit privé.

La présente convention constitutive et ses annexes seront communiquées conformément au décret n°2019-854 du 20 août 2019 au Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) et à la Directrice générale de l'Agence Régionale de la Santé Grand-Est qui en assureront la publicité.

Le groupement jouira de la personnalité morale à compter de la date de réception de la déclaration.

2. DÉNOMINATION

La dénomination du groupement est : « **CO-PAS** ».

Dans tous les actes et documents destinés aux tiers émanant du groupement ou des structures qui le composent pour les questions qui lui sont relatives, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, la désignation « **CO-PAS** » devra toujours être précédée des mots « Groupement de Coopération sociale et médico-sociale » ou « GCSMS ».

3. OBJET

Le GCSMS CO-PAS assure l'organisation et la gestion de moyens humains, administratifs, logistiques, techniques, sanitaires et médico-sociaux mutualisés, ainsi que de tout autre moyen nécessaire au développement des activités de ses membres, en particulier l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

A cet effet, le Groupement a notamment pour missions de :

- ✓ Assurer la gestion de l'URTSA Alsace,
- ✓ Favoriser d'autres formes de coopération ultérieures entre les membres ou une partie d'entre eux.

Dans ce cadre, le Groupement peut :

- ✓ Obtenir les autorisations d'exercer directement les missions en lien avec son objet,
- ✓ ou exploiter l'autorisation de l'un de ses membres.

4. SIÈGE SOCIAL

Le GCSMS a son siège social : 76 Avenue du Neuhof – 67100 Strasbourg**.**

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée générale.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

5. DURÉE

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée à compter de la date de réception de la présente convention constitutive par l'autorité ou l'une des autorités compétentes du ressort du siège du groupement dont relève le domaine d'activité du groupement, conformément aux dispositions de l'article R. 312-194-18 du Code de l'action sociale et des familles.

TITRE II
MEMBRES

6. ADMISSION – RETRAIT – EXCLUSION

6.1. Admission

L'admission d'un nouveau membre est décidée par l'Assemblée générale à l'unanimité.

L'admission d'un nouveau membre ne donne lieu à aucun droit d'entrée.

La procédure d'admission est requise à l'égard de toute nouvelle entité constituée par absorption ou par fusion d'un ou plusieurs membres du groupement.

Le nouveau membre sera tenu par les obligations antérieurement contractées par le groupement au prorata de sa contribution aux charges du groupement et telle qu'elle aura été arrêtée par décision de l'Assemblée générale.

Tout nouveau membre est réputé adhérer :

- aux dispositions de la présente convention et de ses annexes,
- au règlement intérieur, s'il a été établi,
- à toutes les décisions déjà prises par les instances du groupement et qui s'appliqueraient à ses membres.

Toute admission fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Cet avenant précisera l'identité et la qualité du nouveau membre, la date d'effet de l'adhésion, la nouvelle répartition des droits au sein du groupement et le cas échéant, les autres modifications de la convention constitutive liées à cette adhésion.

Cet avenant sera déclaré aux autorités compétentes en vue de sa publication au recueil des actes administratifs de l'autorité ou des autorités concernées.

Les droits statutaires du nouveau membre lui sont acquis à compter de la date de réception de la déclaration susvisée aux autorités compétentes.

6.2. Retrait

En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du groupement. Cette démission ne prendra effet qu'à l'expiration d'un exercice social.

Le membre du groupement désirant démissionner doit notifier son intention à l'Administrateur par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, six (6) mois au moins avant la date de clôture de l'exercice au terme duquel interviendra sa démission.

L'Administrateur en avise aussitôt chaque membre et présente la démission lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale, cette réunion devant se tenir dans les soixante jours (60) de la réception de cette demande.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

L'Assemblée générale constate par délibération la volonté de démissionner du membre. Elle détermine les conditions dans lesquelles l'activité menée en commun pour le compte des membres peut être continuée. L'Assemblée entérine la date effective du retrait et, s'il y a lieu, donne mission aux Commissaires aux comptes de procéder à l'arrêté contradictoire des comptes en fin d'exercice.

Le démissionnaire reste engagé à l'égard du groupement pour les créances nées antérieurement à la réception par les autorités compétentes de l'avenant à la présente convention constatant le retrait.

Pour l'établissement de l'arrêté des comptes, est prise en compte la valeur nominale des parts du démissionnaire.

La quote-part de l'actif disponible revenant éventuellement au membre qui démissionne sera déduite de sa quote-part aux dettes éventuelles du groupement à la date de la démission, incluant les dettes échues et les dettes à échoir constatées en comptabilité, ainsi que les annuités à échoir des emprunts ou locations en cours à la date du retrait.

Dans le cas où l'arrêté des comptes ferait apparaître un solde positif en faveur du démissionnaire, le groupement lui versera les sommes dues dans les soixante (60) jours suivants l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice à la clôture duquel la démission aura été prononcée.

Dans le cas où il apparaîtrait un solde négatif, le démissionnaire procèdera au règlement des sommes dues dans le même délai.

Le retrait volontaire d'un membre donne lieu à la rédaction d'un avenant à la convention constitutive, qui précisera l'identité et la qualité du membre qui se retire, la date d'effet du retrait, la nouvelle répartition des droits au sein du groupement et, le cas échéant, les autres modifications de la convention constitutive liées à ce retrait.

Cet avenant sera déclaré à l'autorité ou aux autorités compétentes en vue de sa publication au recueil des actes administratifs de l'autorité ou des autorités concernées.

6.3. Exclusion

Tout membre peut être exclu du groupement :

- pour non-paiement de sa contribution aux charges ;

- pour tout autre motif grave, notamment le non-respect de ses obligations résultant des dispositions législatives et règlementaires relatives aux GCSMS, des dispositions de la présente convention et de ses avenants ainsi que de l'éventuel règlement intérieur, des délibérations de l'Assemblée générale, ou le non-respect des obligations antérieurement décidées ou contractées par le groupement ;

- en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire à son encontre.

Une demande d'exclusion d'un membre peut être présentée à l'Administrateur par un autre membre.

En cas de manquement d'un membre aux obligations ou exigences visées ci-avant, l'Administrateur convoque alors le membre défaillant puis lui envoie une mise en demeure. A défaut d'accord ou de résolution par le membre fautif des manquements en cause dans un délai d'un (1) mois après réception de cette mise en demeure, l'exclusion peut être prononcée par décision de l'Assemblée générale.

L'exclusion ne peut être prononcée qu'après audition du représentant du membre concerné par l'Assemblée générale. Le représentant du membre concerné sera convoqué a minima quinze (15) jours avant l'audition par lettre recommandée avec accusé de réception reprenant les motifs de la procédure d'exclusion.

La décision d'exclusion d'un membre devra être motivée et prise à l'unanimité de l'Assemblée générale, le membre concerné ne prenant pas part au vote.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

La quote-part de l'actif disponible revenant éventuellement au membre exclu sera déduite de sa quote-part aux dettes éventuelles du groupement à la date de l'exclusion, incluant les dettes échues et les dettes à échoir constatées en comptabilité ainsi que les annuités à échoir des emprunts ou locations en cours à la date de l'exclusion et les sommes dont il serait éventuellement redevable envers le groupement et notamment en cas de préjudice causé au groupement.

Le membre exclu reste engagé à l'égard du groupement pour les créances nées antérieurement à la réception par les autorités compétentes de l'avenant à la présente convention constatant l'exclusion.

Toute exclusion fera l'objet d'un avenant à la présente convention qui précisera l'identité et la qualité du membre exclu, la date d'effet de l'exclusion, la nouvelle répartition au sein du groupement et, le cas échéant, les autres modifications de la convention constitutive liées à cette exclusion.

Cet avenant sera déclaré à l'autorité ou aux autorités compétentes en vue de sa publication au recueil des actes administratifs de l'autorité ou des autorités concernées.

7. DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Les membres du groupement ont les droits et les obligations qui résultent des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, de la présente convention et, le cas échéant, du règlement intérieur.

7.1. Droits des membres

Nonobstant les informations qui lui sont données lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, chaque membre a le droit d'être informé à tout moment de l'activité du groupement, sauf à ce que ce droit dégénère en abus par sa fréquence ou l'importance disproportionnée des renseignements ou informations demandées.

7.2. Obligations des membres

Les membres s'engagent à participer activement à la réalisation des objectifs du groupement et à assurer les missions qui peuvent leur être confiées dans ce cadre.

Ils doivent contribuer aux charges du groupement selon les modalités définies dans la présente convention, dans le règlement intérieur et par l'Assemblée générale du groupement. Les participations des membres sont révisables chaque année dans le cadre de la préparation du projet de budget.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus aux obligations du groupement à proportion de leur contribution aux charges du groupement telle que constatée à la date d'exigibilité des dettes.

Si les membres se trouvent dans l'impossibilité de constater leur taux respectif de contribution aux charges du groupement à la date d'exigibilité des dettes, leur obligation auxdites dettes sera déterminée à proportion de leur contribution du groupement, telle que constatée au titre du dernier exercice clôturé.

Le cas échéant, les modalités de détermination du taux respectif de contribution aux charges du groupement pourront être précisées par le règlement intérieur.

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres sont responsables des dettes du groupement dans les mêmes proportions que celles prévues ci-dessus.

Les membres du groupement ne sont pas solidaires entre eux.

Les membres s'engagent à respecter les dispositions de la présente convention constitutive, de ses avenants, de l'éventuel règlement intérieur du groupement, ainsi que toutes délibérations adoptées par l'Assemblée générale et les décisions applicables aux membres du groupement qui peuvent leur être opposées.

Chaque membre ou intervenant au titre du groupement est tenu au respect de la confidentialité et du secret professionnel dans les conditions prévues par le code pénal. Il est tenu en toutes hypothèses à une obligation de discrétion professionnelle.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

TITRE III
APPORTS – CAPITAL – PARTS

8. APPORTS

À sa constitution :

- Le CDRS apporte au groupement la somme de **six cents (600)** euros,
- L'APBA apporte au groupement la somme de **six cents (600)** euros,
- L'Association Adèle de Glaubitz apporte au groupement la somme de **six cents (600)** euros,

Ainsi que les soussignés le reconnaissent, lesdites sommes sont intégralement versées sur un compte ouvert au nom du groupement.

Le capital du groupement est fixé, lors de sa constitution, à la somme de **mille huit cents (1 800)** euros, constitué des apports de chacun des membres du groupement.

9. CAPITAL

Le capital d'un montant total de **mille huit cents (1 800)** euros est réparti de la manière suivante entre les membres :

- **six cents (600)** euros pour le CDRS ;
- **six cents (600)** euros pour l'APBA ;
- **six cents (600)** euros pour l'Association Adèle de Glaubitz.

Le capital est divisé en **six (6) parts de trois cents (300)** euros chacune, réparties en proportion des droits des membres, à savoir :

- CDRS : **2 parts** ;
- APBA : **2 parts** ;
- Association Adèle de Glaubitz : **2 parts**.

Chaque nouveau membre participera au capital par création de parts nouvelles, attribuées, dans la proportion de son apport, par l'Assemblée générale. Ces sommes sont versées sur le compte du groupement sur appel de l'administrateur, dans les trente jours (30) suivant cet appel.

Les droits de vote à l'Assemblée générale sont établis en proportion des droits ainsi définis. Chaque part donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard du groupement qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part.

Le capital du groupement pourra être modifié par décision unanime de l'Assemblée générale.

Les membres du groupement déclarent ne faire aucun apport en nature à la date de la constitution du groupement. Tout apport en nature ultérieur doit être mentionné dans un inventaire annexé aux présentes.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

10. CESSION ET MODALITÉS DE TRANSMISSION DES PARTS

Tout membre peut céder ses parts soit à un autre membre sauf s'ils ne sont que deux, soit à un tiers remplissant les conditions nécessaires à l'adhésion au présent groupement, sous réserve, dans les deux cas, de l'accord préalable de l'Assemblée générale.

Le membre qui désire céder ses droits doit notifier le projet de cession à l'Administrateur par lettre recommandée avec avis de réception.

L'Administrateur réunit alors l'Assemblée générale dans un délai d'un (1) mois.

Toute cession sera constatée par écrit.

TITRE IV
GOUVERNANCE

11. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11.1. Composition

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement est représenté par 2 représentants désignés comme suit :

- Le président ou la présidente ou par toute personne dûment mandatée par ce dernier/cette dernière à cet effet.
- Le directeur général ou la directrice générale ou par toute personne dûment mandatée par ce dernier/cette dernière à cet effet.

Chaque représentant porte une des 2 voix attribuées au membre représenté conformément à l'article 10 ci-dessus.

Tout changement de représentant doit être notifié par écrit à l'Administrateur du groupement.

11.2. Tenue et déroulement

L'Assemblée générale se réunit sur convocation de l'Administrateur aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige et au moins deux (2) fois par an.

Elle se réunit de droit à la demande d'au moins deux tiers (2/3) de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Il est admis que l'Assemblée générale puisse se réunir par visioconférence ou tout autre moyen de mise en relation à distance adapté.

Le vote électronique et la consultation écrite sont admis.

Si l'Administrateur ne défère pas dans un délai de quinze (15) jours à la demande de convocation présentée par au moins deux tiers (2/3) des membres sur un ordre du jour déterminé, ces derniers convoquent eux-mêmes l'Assemblée générale au siège du groupement.

La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. Sont joints à la convocation en vue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes, les documents financiers de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale est convoquée par écrit huit (8) jours au moins à l'avance.

En cas d'urgence, et si tous les membres sont présents, l'Assemblée générale peut être tenue sur le champ sur un ordre du jour déterminé par les membres.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

L'Assemblée générale est présidée par l'Administrateur du groupement. En cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier, la présidence est assurée par toute personne désignée par l'Assemblée.

L'Assemblée générale désigne, en son sein ou non, un secrétaire de séance.

L'Administrateur assure la police des séances, la tenue de l'émargement de la feuille de présence, vérifie le quorum, veille à la désignation du secrétaire de séance et à la rédaction du procès-verbal.

Des personnes qualifiées non-membres et sollicitées par l'Assemblée générale peuvent participer aux réunions avec voix consultative de manière permanente ou à l'occasion de l'examen de certaines questions particulières.

Les séances de l'Assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux rédigés par le secrétaire de séance et portés sur un registre coté et paraphé, tenu au siège du groupement.

Les procès-verbaux sont signés par l'Administrateur et le secrétaire de séance.

11.3. Quorum et votes

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si les deux tiers (2/3) du nombre total de voix des membres sont présents ou représentés.

A défaut, l'Assemblée est à nouveau convoquée dans un délai de huit (8) jours et peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Chaque membre du groupement détient deux (2) voix attribuées par part égale à chacun de ses représentants à l'Assemblée générale.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité plus une des voix détenues par l'ensemble des membres du groupement.

Le vote par procuration est autorisé, chaque représentant ne pouvant recevoir qu'un (1) pouvoir.

11.4. Pouvoirs

L'Assemblée générale délibère sur les questions relevant de sa compétence, selon la réglementation en vigueur et les termes de la présente convention, notamment sur :

- l'approbation du rapport annuel d'activité, des comptes de chaque exercice et de l'affectation des résultats ;
- l'adoption du budget annuel ;
- la fixation des participations respectives des membres aux charges du groupement ;
- la nomination, le renouvellement et la révocation de l'Administrateur ;
- les conditions de remboursement des indemnités de missions définies à l'article R.312-194-23 du Code de l'action sociale et des familles ;
- la nomination du Commissaire aux comptes,
- la constitution de commissions ou comités ;
- les conditions dans lesquelles elle délègue, le cas échéant, certaines de ses compétences à l'Administrateur.

Par dérogation à ce qui précède, les délibérations concernant les points suivants ne peuvent être prises valablement qu'à l'unanimité des voix détenues par l'ensemble des membres du groupement :

- la définition de la politique et de la stratégie générale du groupement ;
- la dissolution du groupement ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation ;
- toute modification de la convention constitutive ;
- l'admission de nouveaux membres ;
- l'adoption du règlement intérieur ;
- la cession de parts ;
- le transfert du siège du groupement ;

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

- les acquisitions immobilières ;
- les emprunts et autres accords financiers, avals, cautions et garanties, participation et adhésion du groupement à des organismes extérieurs ;
- les investissements hors budget annuel ;
- les demandes d'autorisations ou de renouvellement mentionnées au b du 3° de l'article L.312-7 du Code de l'action sociale et des familles ;
- l'exclusion d'un membre (à partir de trois membres), sans que celui-ci prenne part au vote.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'approbation de l'Assemblée générale relève de la compétence de l'Administrateur.

12. ADMINISTRATEUR

L'Administrateur est nommé par l'Assemblée générale.

La durée du mandat de l'Administrateur est fixée à un (1) an, renouvelable.

Si l'Administrateur perd, en cours de mandat, sa qualité de représentant à l'Assemblée générale d'une personne morale membre, son mandat prend fin à compter du jour où il cesse de représenter ce membre.

L'Administrateur est révocable à tout moment par l'Assemblée générale. La décision de révocation ne peut pas entraîner pour le groupement l'obligation de verser des dommages-intérêts.

Dans les deux cas qui précèdent, l'Assemblée générale est réunie afin de désigner un nouvel administrateur pour une durée d'un (1) an.

Le mandat de l'Administrateur est exercé gratuitement. Il peut toutefois se voir attribuer des indemnités de mission dans les conditions déterminées par l'Assemblée générale, dans le respect des dispositions réglementaires applicables.

L'Administrateur représente le groupement dans tous les actes de la vie civile et en justice.

Dans ses rapports avec les tiers, il représente et engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de ce dernier.

L'Administrateur assure plus particulièrement dans le cadre de l'administration du groupement, les missions suivantes :

- préparation des ordres du jour et travaux des Assemblées générales ;
- convocation et présidence des Assemblées générales ;
- préparation et exécution des décisions des Assemblées générales et notamment de l'exécution du budget ;
- gestion courante du groupement.

Il est ordonnateur des dépenses. Il peut également recevoir délégation de l'Assemblée générale.

Il peut déléguer ses pouvoirs selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

13. COMMISSIONS ET COMITES

Des commissions ou des comités peuvent être créés, à titre permanent ou ponctuel, sur décision de l'Assemblée générale.

Dans ce cas, le règlement intérieur précisera l'objet, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions ou comités ainsi institués.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

TITRE V
FINANCEMENT – RESULTATS – EXERCICE – COMPTES - RAPPORT D'ACTIVITE

14. FINANCEMENTS - RESSOURCES

Les ressources du groupement sont assurées par :

- des subventions ou financements accordés par l'Etat, ses établissements publics ou les collectivités publiques ;
- les revenus de ses biens et/ou de ses emprunts ;
- les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies ;
- les dons et legs ;
- toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.
- les participations des membres :
    - en numéraire sous forme de contribution financière aux recettes du budget annuel ;
    - en nature sous forme de mises à disposition de locaux, de matériels ou de personnels.

Pour mener à bien ses activités, le groupement s'appuie sur les ressources de personnel de ses membres dans le cadre de mises à disposition. Le groupement embauche également directement ses propres personnels.

Les personnels mis à disposition restent gérés administrativement et financièrement par la personne morale dont ils sont salariés et sous son lien de subordination, sans remise en cause de leur statut.

Toute mise à disposition de moyens par un membre donne lieu à la signature d'une convention entre le groupement et le membre concerné. Cette convention détermine notamment les modalités de prise en charge des coûts d'exploitation des biens et charges de personnel mis à disposition.

Les participations des membres définies lors de la constitution du groupement ou de l'adhésion, du retrait ou de l'exclusion d'un membre sont révisables chaque année dans le cadre de la préparation du projet de budget.

Le budget approuvé chaque année par l'Assemblée générale inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

Le budget fixe le montant des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du groupement en distinguant :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement ;
- le cas échéant, les dépenses et les recettes d'investissement.

Les modalités de fixation et de paiement des participations annuelles sont déterminées par le règlement intérieur.

15. RESULTAT

La répartition du solde d'exploitation, positif ou négatif, s'effectue dans le respect des principes définis à R. 312-194-13 alinéa 3 du CASF, à savoir :

- le résultat excédentaire est affecté en tout ou partie à la constitution de réserves, à la couverture des charges de fonctionnement de l'exercice suivant, au financement de mesures d'exploitation non reconductibles ou au financement des dépenses d'investissement ;
- le résultat déficitaire est reporté ou prélevé sur les réserves.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

16. EXERCICE SOCIAL

L'exercice du groupement commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice du groupement commencera le jour de la prise d'effet de la présente convention pour se terminer le 31 décembre 2026.

17. COMPTES SOCIAUX

Au cas où le groupement n'exerce pas directement les missions de ses membres comme prévu à l'article 3 des présentes, la comptabilité est tenue et la gestion assurée selon les règles du droit privé conformément à l'article R. 312-194-16 II alinéa 1du CASF.

Au cas où le groupement exerce directement les missions de ses membres, les dispositions des R. 314-80 à R. 314-100 du CASF lui sont applicables.

Au cas où le groupement exerce directement les missions de ses membres, et comprend un organisme à but lucratif ou non habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, les dispositions des R. 314-101 à R. 314-104 du CASF lui sont applicables.

En fin d'exercice, il sera dressé un bilan, un compte de résultat, une annexe et un rapport d'activité. Les comptes sont certifiés annuellement par un Commissaire aux comptes.

18. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Chaque année, le groupement communique au Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) et à la Directrice générale de l'Agence Régionale de la Santé Grand-Est un rapport d'activité voté par l'Assemblée générale.

19. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes est assuré par un Commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée générale.

Le Commissaire aux comptes est choisi et exerce ses missions dans les conditions définies par les articles L. 225-218 et L. 823-1 et suivants du Code de commerce.

TITRE VI
DISSOLUTION – LIQUIDATION

20. DISSOLUTION

Le groupement est dissout dans les conditions suivantes :

- si, du fait du retrait ou de l'exclusion d'un ou plusieurs membres, il ne compte plus qu'un seul membre ;
- par décision de l'assemblée des membres, notamment du fait de la réalisation ou de l'extinction de son objet ;
- par décision judiciaire ;
- par dissolution volontaire.

La dissolution du groupement est notifiée dans un délai de quinze (15) jours à l'autorité ou aux autorités compétentes.

Les biens mobiliers et immobiliers mis à disposition du groupement par un membre restent la propriété de ce membre.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

21. LIQUIDATION

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

Dans le cas d'une dissolution volontaire, l'Assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

En fin de liquidation, les représentants des membres sont convoqués en une Assemblée générale de clôture pour statuer sur le compte définitif et sur le quitus du ou des liquidateurs.

Les règles de dévolution des biens qui sont fixées par l'Assemblée générale.

TITRE VII
DISPOSITIONS DIVERSES

22. CONCILIATION - CONTENTIEUX

En cas de litige ou de différend survenant entre les membres du groupement ou encore, entre le groupement lui-même et l'un de ses membres à raison de la présente convention ou de ses suites, les parties s'engagent à tenter de trouver une solution amiable à leur différend, préalablement à toute action judiciaire. A cette fin, elles peuvent mettre en œuvre une procédure de conciliation dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

À défaut de solution amiable, le Tribunal compétent pourra être saisi par la partie la plus diligente.

23. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Assemblée générale peut établir un règlement intérieur opposable à chacun des membres. Il est éventuellement modifié selon la même procédure.

24. ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS

Les actes accomplis et justifiés par les fondateurs du groupement pendant la période de formation de celui-ci et antérieurement à la naissance juridique de sa personnalité morale sont considérés comme engagés dans l'intérêt du groupement.

25. SIGNATURE ELECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties sont convenues de signer électroniquement la présente convention par le biais du service Docusign (www.docusign.com), les Parties s'accordant pour reconnaitre à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de la présente convention par le service Docusign (www.docusign.com).

Conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil, les Parties conviennent expressément que la présente convention signée de manière dématérialisée dans les conditions mentionnées ci-dessus :

- constitue l'original dudit document ;
- a la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier et pourra valablement être opposé aux Parties ;
- est susceptible d'être produit en justice, à titre de preuve par écrit, en cas de litiges.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

En conséquence, les Parties reconnaissent que la présente convention signée de manière dématérialisée vaut preuve du contenu de ladite convention, de l'identité de chaque Partie et signataire et de son consentement aux obligations et conséquences de faits et de droit qui découlent du document signé de manière dématérialisée.

26. FORMALITÉS

Pour toutes les formalités de constitution du groupement, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie de la présente convention.

Par Docusign,

Le 06 mars 2026

DocuSigned by:
Nicolas DUBUY
9BECF2D8A36E4AD...

CDRS
Représenté par Monsieur Nicolas Dubuy
Directeur Général

Le 06 mars 2026

Signé par :
Serge Moser
970DA65F511B47E...

APBA
Représentée par Monsieur Serge Moser
Président

Le 06 mars 2026

Signé par :
François Eichholtzer
356D9AC36F03409...

Association Adèle de Glaubitz
Représentée par Monsieur François Eichholtzer
Président

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n°2026-1340 du 1er avril 2026

modifiant la composition nominative du conseil d'administration
de l'Institut de Cancérologie de Lorraine - ICL
(département de Meurthe-et-Moselle)

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'article L6143- 5 du code de santé publique modifié par la loi n° 2023-1268 du 17 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-1029 du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2025-2952 du 23 septembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut de Cancérologie de Lorraine ;

Vu la décision de l'INCA n°2026-17 du 12 mars 2026 portant désignation de Monsieur le Professeur Charles COUTANT en qualité de personnalité scientifique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Professeur Charles COUTANT, est nommé membre du conseil d'administration en qualité de personnalité scientifique.

ARTICLE 2 :

La composition du Conseil d'Administration de l'Institut de Cancérologie de Lorraine est fixée comme suit :

1. Le représentant de l'Etat dans le département, président de droit

- Monsieur Yves SÉGUY, Préfet de Meurthe et Moselle.

2. Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine

- Monsieur le Professeur Stéphane ZUILY, Doyen de la faculté de médecine de Nancy

3. Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Nancy

- Monsieur Arnaud VANNESTE, Directeur Général du CHU de Nancy.

4. Une personnalité scientifique désignée par l'Institut National du Cancer

- Monsieur le Professeur Charles COUTANT.

5. Un représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

- Monsieur Hubert ATTENONT.

6. Quatre représentants des personnels du centre, dont deux désignés par la commission médicale et deux par le comité d'entreprise dont un ayant le statut de cadre

- Madame le Docteur Fadila CHERGUI, désignée par la Commission Médicale ;
- Madame le Docteur Romina MASTRONICOLA, désignée par la Commission Médicale ;
- Monsieur le Docteur Benoit HOMBOURGER, représentant cadre, désigné par le Comité Social et Economique ;
- Madame Marie-Hélène WERNER, représentante non-cadre, désignée par le Comité Social et Economique.

7. Quatre personnalités qualifiées, dont au moins un médecin

- Monsieur le Docteur Marc TENENBAUM, représentant de la Métropole du Grand Nancy ;
- Madame Marie AL KATTANI, conseillère départementale de Meurthe-et-Moselle ;
- Madame Dominique RENAUD, conseillère régionale de la région Grand Est ;
- Madame le Docteur Cécile DI SANTOLO, représentante du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle de l'Ordre des médecins.

8. Deux représentants des usagers

- Monsieur Jean-Maurice PUGIN, Représentant du Comité de Meurthe-et-Moselle de la Ligue contre le Cancer ;
- Madame Catherine BAILLOT, membre de l'association « Vivre comme avant ».

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général du centre, accompagné des collaborateurs de son choix, et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant assistent au conseil avec voix consultative.

ARTICLE 4 :

Le mandat d'un représentant du personnel prend fin à chaque renouvellement de la Commission Médicale ou du Comité d'Entreprise qui l'a élu.

Le mandat du membre désigné par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend fin lors de chaque renouvellement de cette assemblée. Toutefois, ce membre continue à siéger au sein du conseil d'administration jusqu'à la désignation de son remplaçant par la nouvelle assemblée.

La durée du mandat des membres qui siègent en qualité de personnalités scientifiques désignées par l'Institut National du Cancer, de personnalités qualifiées et de représentants des usagers est fixée à trois ans.

Toute personne qui perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné au conseil d'administration cesse d'appartenir à celui-ci.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Adjoint de l'Offre Sanitaire et le Directeur Général de l'Institut de Cancérologie de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et du département de Meurthe et Moselle.

Le Directeur Adjoint de l'Offre Sanitaire,

Julien GALLI

Arrêté n° 2026-0752

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022 définissant le cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux posant le principe selon lequel les évaluations sont réalisées par des organismes évaluateurs accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) sur la base de la norme d'accréditation 17020 et du cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu la demande d'avis, en date du 29 janvier 2026, relative à la programmation pluriannuelle des évaluations transmise aux huit Présidents des Conseils Départementaux et au Président de la Collectivité Européenne d'Alsace de la région Grand Est ;

Vu les avis émis par les Conseils Départementaux et la Collectivité Européenne d'Alsace ;

ARRETENT

Article 1er

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Alban CAYON le 30/03/2026 à 14h09
Pierre KLING le 27/03/2026 à 10h57
Etienne DEREU le 27/03/2026 à 10h45
Yael TRANIER le 26/03/2026 à 22h41
Lisa MERGER le 26/03/2026 à 19h19

Cette programmation peut être modifiée annuellement notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ARS Grand Est et au recueil régional des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut ensuite être formé devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou via l'application « Télé-recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

La Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Directrice Générale de l'ARS Grand Est sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

La présidente du Conseil départemental

de Meurthe-et-Moselle

Chaynesse KHIROUNI
2026.03.30 18:37:02 +0200
Ref:10707335-16145345-1-D
Signature numérique
La Présidente

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La Directrice de l'Autonomie,
Marielle TRABANT
Nancy le 02/04/2026

Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par la Présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle et la Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de Meurthe-et-Moselle

FINESS	Raison sociale - Etablissement	FINESS EJ	Raison sociale - EJ Gestion	Commune	Date de la dernière évaluation	PROGRAMMATION DES EVALUATIONS ESSMS PA 2026-2030															
						2026				2027				2028				2029			
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]										X						
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		X														
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]											X					
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]							X									
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	X															
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]														X		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de Meurthe-et-Moselle

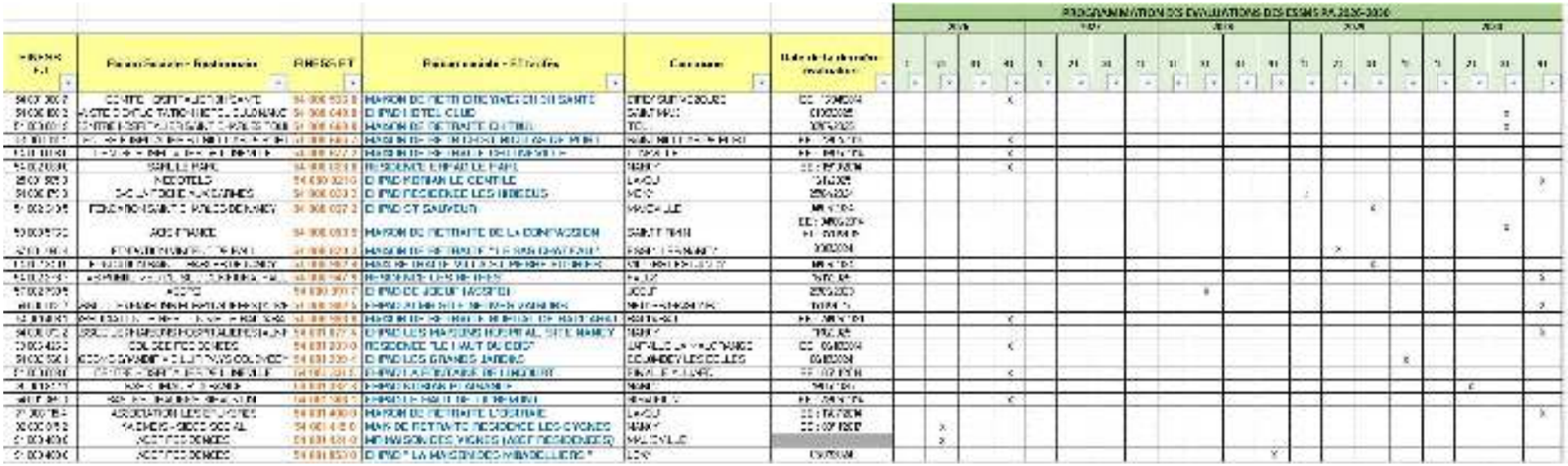

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de Meurthe-et-Moselle

FINESS ET	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifié	Commune	Date de la dernière évaluation	PROGRAMMATION DES PROCHAINES EVALUATIONS (ANNEE CIBLE)																			
						2026				2027				2028				2029				2030			
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																				X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X																
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																				X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]										X										
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																			X	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																				X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]													X							
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	X																			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		X																		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		X																		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X																
[illegible]	EHPAD LES JARDINS DE LA VITE	540020203	EHPAD LES JARDINS DE LA VITE	VILLE-EN-SOLOGNE	[illegible]																				

Programmation des évaluations ESSMS PH du département de Meurthe-et-Moselle

						2026				2027				2028				2029				2030			
FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Date de la dernière évaluation	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
540000569	ASSOCIATION AGI	540019882	FOYER D'ACCUEIL MEDIC PR ETUD HANDICAP	VANDOEUVRE-LES-NANCY													X								
540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	540012556	RESIDENCE DES TROIS FONTAINES	VEZELISE															X						
540001039	INSTITUTION DES SOURDS	540005246	CAMSP SPECIALISE DEFICIENTS AUDITIFS	JARVILLE-LA-MALGRANGE		X																			
540001385	ALAGH	540012606	FOYER PR ADULTES GRDS HANDICAPES ALAGH	NANCY																X					
540006749	AEIM	540019775	CAMSP DU PAYS HAUT (APAMSP)	MONT-SAINT-MARTIN			X																		
540006749	AEIM	540016789	CAMSP (APAMSP)	LUNEVILLE			X																		
540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540009487	CAMSP (APAMSP)	NANCY			X																		
540002060	CAPS	540023181	SAMSAH PRADER WILLI (CERMES) CAPS	DOMBASLE-SUR-MEURTHE														X							
540002060	CAPS	540004058	SAMSAH PR ADULTES HANDICAPES EN FAS	ROSIERES-AUX-SALINES														X							
540002060	CAPS	540013539	FAM POUR ADULTES AUTISTES (CAPS)	BAYON														X							
540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540021201	SAMSAH EPIDOM 54 (OHS)	DOMMARTIN-LES-TOUL			X																		
540006749	AEIM	540003688	SAMSAH VILLAGE MICHELET (AEIM)	MAXEVILLE			X																		
540006749	AEIM	540014388	SAMSAH PR AD HAND (AEIM)	HAUCOURT-MOULAINE																				X	
540006749	AEIM	540020682	SAMSAH EMILE CIBULKA (AEIM)	NEUVES-MAISONS			X																		
540006749	AEIM	540019189	FOYER MEDICALISE LE TOULOIS AEIM	TOUL																					X
540006749	AEIM	540019981	FOYER EMILE CIBULKA (AEIM)	NEUVES-MAISONS																					X
540006749	AEIM	540003738	FAM VILLAGE MICHELET (AEIM)	MAXEVILLE																					X
540007887	ARS ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE	540020674	FAM PIERRE VIVIER (ARS)	NANCY			X																		
540019916	ASSOCIATION ESPOIR 54	540023967	SAMSAH TERRES DE LORRAINE	TOUL															X						
540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	540020344	EAM LES CHARMILLES	MALZEVILLE			X																		
540020724	ASSOCIATION SISU	540020732	SAMSAH ETUDIANTS HANDICAPES (SISU)	VANDOEUVRE-LES-NANCY												X									
570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	540021219	FOYER EQUIPAGE	DIARVILLE													X								

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt

Décision n° DRAAF/2026/080
portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est,

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code forestier ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/165 du 22 mai 2024 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Grand Est ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 7 octobre 2024 portant nomination de M. Pierre BESSIN en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est à compter du 1er novembre 2024 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023 portant nomination de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 20 juin 2024 portant nomination de M. Denis GOURDON en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er septembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 3 juillet 2025 portant nomination de Mme Loïse de VALICOURT en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 15 août 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/553 en date du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

Vu la décision du 16 juillet 2016 du directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture, portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement technique agricole » ;

DECIDE :

Section 1

Compétence d'administration générale

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, subdélégation de signature est donnée à Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs régionaux adjoints, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1er, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2025/524 du 1er décembre 2025 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 2 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et correspondances prévus aux articles 1er et 2 de l'arrêté préfectoral n°2025/524 du 1er décembre 2025, et dans les limites de leurs attributions et de leurs compétences fixées par l'arrêté préfectoral n°2024/165 du 22 mai 2024 susvisé à l'exception des décisions individuelles relatives :

- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre du cumul d'activités ;
- à l'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge ;
- aux sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- aux correspondances à destination du préfet de région ;
- à la présentation d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant de ses attributions ;
- à la présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant de ses attributions et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le code de Justice Administrative ;
- aux recours gracieux.

1° En matière d'administration générale :

- M. Tristan DIEFENBACHER, secrétaire général, Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe,
- Mme Ghislaine PERRIN, cheffe du pôle d'animation régionale,
- Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général,
- Mme Isabelle DE MAURAIGE, cheffe du pôle formation continue,
- M. Philippe CONCEICAO, chef du pôle systèmes d'information.

2° En matière d'économie agricole et agroalimentaire :

- M. Étienne ROUSSEL, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire, et Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef de service,
- M. Vincent GUEUTIER, chef du pôle FranceAgriMer et filières,
- M. Dominique AUBRY, Mme Estelle DEVANLAY, M. Martial ATTICA et Mme Nadège FOURNY, responsables d'unité du pôle FranceAgriMer et filières,
- Mme Gabrielle BERTHOUX, cheffe du pôle aides surfaces, agri-environnement et biodiversité,
- Mme Valérie ANTOINE-POTIER, cheffe du pôle transitions agro-écologiques.

3° En matière de formation et du développement :

- M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement, et Mme Catherine DECKER, adjointe au chef de service,
- Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens et Mme Lauriane SEGART, adjointe à la cheffe d pôle,
- M. Baptiste CHER, chef du pôle éducation et animation.

4° En matière de politique de l'alimentation :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation et Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef de service,
- Mme Nathalie WILBERT, cheffe du pôle inspections mutualisées (site de Châlons-en-Champagne) et M. David BERTASO, adjoint à la cheffe de pôle,
- Mme Marion DELAME, cheffe du pôle inspections mutualisées (site de Strasbourg) et Mme Nathalie GOURBEAU, adjointe à la cheffe de pôle,
- M. Jean-François FELT, chef du pôle inspections mutualisées (site de Metz) et M. François RICATTE, adjoint au chef de pôle,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination,
- M. Romaric PIERREL, chef du pôle santé des forêts Nord-Est.

5° En matière de forêt et de bois :

- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois et M. Stéphane VIADER, adjoint au chef de service,
- Mme Marie-Odile SOUPLET, cheffe du pôle gestion forestière durable.

6° En matière d'établissement et de diffusion de statistiques et des données économiques agricoles, forestières agroalimentaires et agro-environnementales :

- Mme Sophie QUILLET, cheffe du service régional de l'information statistique et économique et Mme Marie-Christine BOIS, adjointe à la cheffe de service,
- M. Benoît JACQUEMOT, chef du pôle enquêtes,
- Monsieur Renaud MUNTZER, chef du pôle réseau des nouvelles des marchés (RNM),
- M. Aurélien POULOT, chef du pôle synthèse conjoncture.

Section 2

Contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnel agricole et désaffectation de biens meubles et immeubles

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et en application de l'arrêté préfectoral n°2025/524 du 1er décembre 2025 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs régionaux adjoints de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement, à Mme Catherine DECKER, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement et à Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 4 à 7 de ce même arrêté.

Section 3

Ordonnancement secondaire délégué
Compétences de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP), de responsable d'unité opérationnelle (RUO) et de centre de coût, de pouvoir adjudicateur

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et pour l'ensemble des matières mentionnées aux articles 8, 10, 11, 12, 15 et 16 de l'arrêté préfectoral n°2025/524 du 1er décembre 2025, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs adjoints,
- M. Tristan DIEFENBACHER, secrétaire général et Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe,
- Et, en cas d'empêchement de M. Tristan DIEFENBACHER secrétaire général et Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe, la délégation pourra être exercée par Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général.

Article 5 : Pour les matières mentionnées à l'article 4 de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes, décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

1°) Pour l'unité opérationnelle du BOP central du programme 149 :

- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Valérie ANTOINE-POTIER, cheffe du pôle transitions écologiques,
- Mme Gabrielle BERTHOUX, cheffe du pôle aides surfaces, agri-environnement et biodiversité,

- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois,
- M. Stéphane VIADER, adjoint au chef de service régional de la forêt et du bois, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
- Mme Marie-Odile SOUPLET, cheffe du pôle gestion forestière durable,
- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation.

2°) Pour le programme 775 :

- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire.

3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination.

4°) Pour l'unité opérationnelle du BOP central du programme 215 :

- Mme Sophie QUILLET, cheffe du service régional de l'information statistique et économique.
- Mme Marie-Christine BOIS, adjointe à la cheffe du service régional de l'information statistique et économique.

5°) Pour le BOP déconcentré du programme 143, pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 354 :

- Mme Isabelle DE MAURAIGE, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.

6°) Pour le BOP déconcentré du programme 143 et son unité opérationnelle régionale :

- M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement,
- Mme Catherine DECKER, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement,
- Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens,
- M. Baptiste CHER, chef du pôle éducation et animation, afin de certifier le service fait dans la limite des attributions du pôle.

7°) Pour l'UO régionale du budget opérationnel de programme (BOP) central relatif au programme 362 :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination,
- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois et M. Stéphane VIADER, adjoint au chef du service régional de la forêt et du bois,
- Mme Natacha KOLMAN, chargée du contentieux forestier.

Article 6 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider :

- d'une part via CHORUS Formulaires pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

  - Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE,
  - Mme Chantal TABOURIN,
  - Mme Martine FONTAINE-STALENS
  - Mme Delphine LAHANTE.

- et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :

  - Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur),
  - Mme Chantal TABOURIN (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur),
  - Mme Martine FONTAINE-STALENS (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur),
  - Mme Delphine LAHANTE (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur).

Article 7 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires pour le programme 143, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Mme Stéphanie MOOG,
- Mme Lauriane SEGART,
- Mme Élodie HOLI, uniquement pour les flux INDEXA et LUCIOLE et les fiches dans CHORUS Communication.

Article 8 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaires pour les programmes précisés par agent, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Mme Marilyne SCHELL (programmes 206 et 362),
- Mme Lauriane SCHUTZ (programmes 149, 206 et 362),
- Mme Estelle HOELTZEL (programme 206),
- Mme Sophie QUILLET (programme 215-C001),
- Mme Marie-Christine BOIS (programme 215-C001),
- M. Daniel BARBE (programme 215-C001),
- Mme Natacha KOLMAN (programmes 149, 362 et 363),
- M. Olivier BIDOLI (programmes 149, 362 et 363).

Article 9 : Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits et de priorisation de crédits de paiement, dans l'application CHORUS à :

- Mme Chantal TABOURIN (tous programmes),
- Mme Martine FONTAINE-STALENS (tous programmes),
- Mme Delphine LAHANTE (tous programmes),
- Mme Lauriane SEGART (programme 143),
- Mme Lauriane SCHUTZ (programme 206),

Article 10 : Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction et pour la validation des AP (Autorisation de Paiement), à :

- Mme Valérie ANTOINE-POTIER,
- Mme Gabrielle BERTHOUX,
- M. Stéphane BEUZIT,
- Mme Renée BOURON,
- Mme Hélène LECLERCQ,
- M. Éric KARCHER,
- Mme Natacha KOLMAN,
- Mme Sophie BALDELLI,
- Mme Françoise MELLINGER,
- Mme Françoise PIERROT,
- M. Étienne ROUSSEL,
- Mme Aurélie SAMPERE,
- M. Benoît VIGREUX.

Article 11 : La décision n° DRAAF/2026/070 du 26 mars 2026 est abrogée.

Article 12 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1er avril 2026

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Pierre BESSIN

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
Direction Générale

Décision 2026-DG32 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD de de Thiaucourt-Regniéville

Monsieur Arnaud VANNESTE, directeur général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et directeur par intérim de l'EHPAD de Thiaucourt-Regniéville

- VU le code de la santé publique, en particulier les articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6145-1 et R6146-8 ;
- VU le décret n° 2013-1050 du 21 novembre 2013 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à Nancy ;
- VU le décret du 9 novembre 2022 portant nomination du directeur général du centre hospitalier universitaire de Nancy ;
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2024-5024 du 20 décembre 2024 le nommant directeur par intérim de l'EHPAD de Thiaucourt-Regniéville ;
- VU l'arrêté du CNG en date du 16 décembre 2024 affectant **Monsieur Maxime BERNARDOFF** au CHRU de Nancy,
- VU la convention en date du 23 mars 2026 mettant à disposition à hauteur de 50% de sa quotité de travail, **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** directeur adjoint au CHRU de Nancy, auprès de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville ;
- VU la convention en date du 27 février 2026 mettant à disposition à hauteur de 45% de sa quotité de travail, **Madame Christine MAUBON**, attachée d'administration hospitalière à l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-La-Tour, auprès de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville ;

DECIDE

Article 1 – Délégation permanente

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Arnaud VANNESTE** délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** directeur délégué à la direction de l'EHPAD Sainte-Sophie situé 2 rue Henri Poulet à Thiaucourt-Regniéville (54470) pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville.

En l'absence de **Monsieur Maxime BERNARDOFF** et pour assurer la gestion de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville, la même délégation de signature pour signer toutes pièces et correspondance est donnée à **Monsieur Antoine DELAIRE,** attaché d'administration hospitalière contractuel à l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville.

En l'absence de **Monsieur Maxime BERNARDOFF** et de **Monsieur Antoine DELAIRE** pour assurer la gestion de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville, la même délégation de signature pour signer toutes pièces et correspondance est donnée à **Madame Christine MAUBON,** attachée d'administration hospitalière titulaire à l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville.

Article 2 – Respect des procédures

Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés,
- de rendre compte à la direction des opérations effectuées.

Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3 – Validité

La décision 2025-DG01 du 8 janvier 2025 est abrogée.
La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Nancy, le 30 mars 2026

Arnaud VANNESTE
Directeur par intérim

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
Direction Générale

Décision 2026-DG33 portant délégation de signature du directeur des EHPAD de Mars-la-Tour et de Labry

Monsieur Arnaud VANNESTE, directeur général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et directeur de l'EHPAD de Mars-la-Tour et de l'EHPAD de Labry,

- VU le code de la santé publique, en particulier les articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6145-1 et R6146-8 ;
- VU le décret n° 2013-1050 du 21 novembre 2013 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à Nancy ;
- VU le décret du 9 novembre 2022 portant nomination du directeur général du centre hospitalier universitaire de Nancy ;
- VU la convention de direction commune du 3 janvier 2022 entre le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, le Centre Hospitalier Saint Jacques de Dieuze, le Centre Hospitalier de Pont-à-Mousson, le Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe, le centre hospitalier de Toul et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Charles de Vézelise, Saint-Dominique de Mars-La-Tour et Jean-François Fidry de Labry ;
- VU l'arrêté du CNG en date 26 avril 2023 nommant le directeur général du CHRU de Nancy, directeur de l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-la Tour et de l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry ;
- VU l'arrêté du CNG en date du 16 décembre 2024 affectant, à compter du 1er janvier 2025 **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** en qualité de directeur adjoint au CHRU de Nancy, au Centre Hospitalier Saint Jacques de Dieuze, au Centre Hospitalier de Pont-à-Mousson, au Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe, au centre hospitalier de Toul et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Charles de Vézelise, Saint-Dominique de Mars-La-Tour et Jean-François Fidry de Labry ;
- VU la convention en date du 23 mars 2026 mettant à disposition à hauteur de 25% de sa quotité de travail, **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** directeur adjoint au CHRU de Nancy, auprès de l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-La-Tour ;
- VU la convention en date du 23 mars 2026 mettant à disposition à hauteur de 25% de sa quotité de travail, **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** directeur adjoint au CHRU de Nancy, auprès de l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry ;
- VU la convention en date du 27 février 2026 mettant à disposition à hauteur de 25% de sa quotité de travail, **Monsieur Antoine DELAIRE**, attaché d'administration hospitalière à l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville, auprès de l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-La-Tour ;
- VU la convention en date du 27 février 2026 mettant à disposition à hauteur de 30% de sa quotité de travail, **Monsieur Antoine DELAIRE**, attaché d'administration hospitalière à l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville, auprès de l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry ;

DECIDE

Article 1 – Délégation permanente
En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Arnaud VANNESTE**, délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Maxime BERNARDOFF**, directeur délégué de l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-la-Tour et de l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion des EHPAD de Mars-la-Tour et de Labry.

La même délégation est donnée à **Madame Christine MAUBON**, attachée d'administration à l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-la-Tour et à l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry.

En l'absence de **Monsieur Maxime BERNARDOFF** et de **Madame Christine MAUBON** pour assurer la gestion des EHPAD de Mars-la-Tour et de Labry, la même délégation de signature pour signer toutes pièces et correspondance est donnée à **Monsieur Antoine DELAIRE** attaché d'administration hospitalière à l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-la-Tour et à l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry.

Article 2 – Respect des procédures
Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés,
- de rendre compte à la direction des opérations effectuées.

Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3 – Validité
La décision 2025-DG73 du 15 octobre 2025 est abrogée.
La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 4 – Publication
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Nancy, le 30 mars 2025

Arnaud VANNESTE
Directeur général

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
Direction Générale

Décision 2026-DG36 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson.

Monsieur Arnaud VANNESTE, directeur général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, directeur du centre hospitalier de Pont-à-Mousson et directeur par intérim de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson,

- VU le code de la santé publique, en particulier les articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6145-1 et R6146-8 ;
- VU le décret n° 2013-1050 du 21 novembre 2013 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à Nancy ;
- VU le décret du 9 novembre 2022 portant nomination du directeur général du centre hospitalier universitaire de Nancy ;
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2022-4793 du 16 novembre 2022 le nommant directeur par intérim de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson ;
- VU la convention en date du 2 mai 2025 mettant à disposition, à 70 % de son temps de travail, **Monsieur Mehdi SIAGHY,** directeur stagiaire au Centre hospitalier de Pont-à-Mousson, auprès de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson ;

DECIDE

Article 1 – Délégation permanente
En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Arnaud VANNESTE** délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Mehdi SIAGHY,** directeur délégué de l'EHPAD Saint-François d'Assise situé 44 rue du Cardinal Mathieu à Pont-à-Mousson (54700) pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson.
En l'absence de **Monsieur Mehdi SIAGHY**, pour assurer la gestion de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson, la même délégation de signature pour signer toutes pièces et correspondance est donnée **à Madame Caroline SUZIC**, attachée d'administration hospitalière à l'EHPAD Saint-François d'Assises de Pont-à-Mousson.

Article 2 – Respect des procédures
Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés,
- de rendre compte à la direction des opérations effectuées.

Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3 – Validité
La décision 2024-DG97 du 2 septembre 2024 est abrogée.
La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 4 – Publication
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Nancy, le 30 mars 2026

Arnaud VANNESTE
Directeur par intérim

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND EST

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R.113-66 et R.234-1.

Vu le code des relations entre le public et l'administration en ses articles L312-1, L312-2, L311-5, L311-6 et R312-4 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2025 du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Renaud Seveyras, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est, à compter du 01 er juin 2025 ;

Vu la décision du 03 mars 2026 de monsieur le Directeur général de l'administration pénitentiaire notamment en ses articles 15 à 18, chapitre VI portant délégation de signature aux directeurs interrégionaux des services pénitentiaires et directeurs interrégionaux des services pénitentiaires adjoints ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Grand Est n°2025/544 du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à monsieur Renaud Seveyras, directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est ;

Vu l'arrêté n°2026/03 du 06 mars 2026 portant subdélégation de signature par Monsieur Renaud Seveyras, directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »

Vu l'arrêté n°2026/03 du 06 mars 2026 portant subdélégation de signature par Monsieur Renaud Seveyras, directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;

DISP du Grand Est
19 rue Eugène Delacroix
67038 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 56 51 00

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Eric ZINSIUS, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, est nommé directeur fonctionnel par intérim du service pénitentiaire d'insertion et de probation d'Aube et Haute-Marne, du 31 mars 2026 à 8h00 au 24 avril 2026 inclus.

Fait à Strasbourg, le 31 mars 2026

Le directeur interrégional

Renaud SEVEYRAS

DISP du Grand Est
19 rue Eugène Delacroix
67035 Strasbourg cedex
Tel : 03 88 56 31 00

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 117-

portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST

Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté du 03 juin 2024 nommant Monsieur Marc HOELTZEL, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est ;

Considérant l'avis du Comité Social d'Administration de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est en date du 19 mars 2026 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est ;

ARRÊTE :

Article 1er : La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est a son siège à Metz.

Article 2 : L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional.

- une équipe de direction comprenant un directeur régional, quatre directeurs régionaux adjoints, et un directeur de cabinet ; le directeur régional est également délégué de bassin Rhin-Meuse et délégué ministériel de zone ;
- sept services à vocation technique disposant d'une compétence régionale :
  - le service Transports
  - le service Transition Énergétique, Climat, Construction, Logement, Aménagement
  - le service Eau Biodiversité et Paysages
  - le service Prévention des Risques Anthropiques
  - le service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques
  - le Service Connaissance et Développement Durable
  - le Service Évaluation Environnementale

- Un service chargé d'assurer les fonctions « support » pour le compte de la DREAL :
  - le Secrétariat général
- huit unités disposant d'une compétence départementale ou bi-départementale :
  - l'Unité Départementale des Ardennes
  - l'Unité Départementale de l'Aube / Haute-Marne
  - l'Unité Départementale du Bas-Rhin
  - l'Unité Départementale du Haut-Rhin
  - l'Unité Départementale de la Marne
  - l'Unité Départementale de la Meurthe-et-Moselle /Meuse
  - l'Unité Départementale de la Moselle
  - l'Unité Départementale des Vosges

Sont rattachés directement au directeur ou à l'un des directeurs adjoints, les directeurs de projet et responsables de missions suivantes :

- le directeur ou la directrice de cabinet
- le directeur ou la directrice de projet Rhin et Espaces rhénans
- le directeur ou la directrice de projet Communautés professionnelles territoriales
- la mission Zone de défense
- la mission régionale ressources humaines
- la mission appui pilotage
- la mission du service social régional

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1.

Article 3 : Le **Service Transports** pilote les politiques de mobilité et veille à la mise en œuvre d'une politique d'investissement intermodale, en prenant en compte les problématiques transfrontalières. Il assure la maîtrise d'ouvrage routière, pilote et met en œuvre les actions de contrôle de transports routiers et de contrôle de véhicules, coordonne les politiques de réduction du bruit des infrastructures et de sécurité routière.

Le **Service Transition Énergétique Climat Construction Logement Aménagement** est chargé de porter les politiques de transition énergétique, qualité de l'air et climat, de développer une politique régionale en matière d'habitat par le développement d'une offre de logement adaptée aux besoins, l'amélioration du parc existant et notamment sa rénovation énergétique, et de promouvoir les politiques de construction et bâtiments durables en accompagnant notamment les filières correspondantes.

Il est également chargé de porter, de décliner et de mettre en œuvre la politique d'aménagement durable du territoire. Il en définit la stratégie régionale et assure la promotion des démarches de planification stratégiques. Afin de renforcer l'ingénierie de conseil aux territoires, il développe une expertise en vue de faciliter l'émergence de projets de territoire, de projets complexes et innovants. Il est également chargé de planifier et de contribuer au développement des énergies renouvelables et des réseaux associés.

Le **Service Eau Biodiversité et Paysages** est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre en région les politiques de préservation de l'eau, de la biodiversité et des paysages. Il est également chargé, pour le compte du préfet coordonnateur de bassin, de la coordination relevant du bassin Rhin-Meuse, et de la participation aux Commissions internationales des grands fleuves, et comprend à cet effet la Délégation de Bassin Rhin-Meuse.

Le **Service Prévention des Risques Anthropiques** est chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention des risques industriels et miniers et de leurs effets potentiels sur les populations et l'environnement. Il pilote l'action menée en matière d'Inspection d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il pilote également les actions d'animation et de planification liées à la thématique santé-environnement, aux déchets et aux carrières.

Le **Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques** assure la déclinaison des politiques de prévention des risques naturels, en particulier le risque d'inondation, de prévision des crues sur le bassin Rhin-Meuse et une partie du bassin Seine-Normandie, de connaissance hydrométrique ainsi que l'inspection des ouvrages hydrauliques sur l'ensemble de la région et en appui à la DRIEAT Île-de-France, de police de l'eau et de contrôle des concessions sur le Rhin.

Le **Service Évaluation Environnementale** est chargé de la préparation et de la gestion des avis et décisions de l'autorité environnementale sur les projets et les plans-programmes qui y sont soumis, de la production des contributions écrites aux avis de l'Autorité Environnementale (AE) du CGEDD, de l'élaboration des cadrages préalables sollicités par les porteurs de projet et de plans programmes, de la formation et information des différents publics et bénéficiaires des avis de l'AE, de l'animation des divers réseaux professionnels y concourant.

Le **Service Connaissance et Développement Durable** est chargé de piloter la politique en matière de connaissance, de consolider la connaissance transversale nécessaire à l'action publique, et d'assurer le pilotage des outils associés, le système d'information géographique notamment. Le service assure la promotion du développement durable auprès des entreprises, des associations et des collectivités. Il assure une coordination et une animation transversale en matière d'économie verte et d'économie circulaire.

La **Mission Zone de Défense** est chargée de proposer et d'animer, pour la zone de défense Est, l'organisation de la contribution du MATTE à la politique de défense et de sécurité.

En particulier, elle :

- propose au Préfet de zone, l'organisation de crise des services et organismes de la zone relevant du champ de compétence du MATTE,
- coordonne, en liaison avec les services concernés, la mise en place des outils nécessaires à la gestion de crise.

Le **Secrétariat Général** est chargé des ressources humaines, des moyens généraux et financiers de la DREAL. En appui à la direction, il assure la gestion des ressources humaines et l'organisation du dialogue social, et conduit les politiques de santé et sécurité au travail, et de prévention des risques professionnels, individuels et collectifs. Il met en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement des services, pilote les budgets de fonctionnement de la DREAL et immobilier et l'appui aux gestionnaires métiers, définit et met en œuvre les moyens logistiques et informatiques et il apporte un appui au pilotage stratégique régional en matière budgétaire, dans le cadre de la déclinaison à l'échelon régional des politiques de l'État portées par le pôle ministériel MATTE.

La **Mission Régionale RH** est prestataire de services au bénéfice de l'ensemble des services de la zone de gouvernance (ZGE). Elle a également un rôle d'expertise et d'animation de procédures dans le domaine des ressources humaines (RH) pour l'ensemble des services employeurs du périmètre régional. Elle assure enfin des missions de RH régionale : harmonisation des promotions et régimes indemnitaires, organisation des instances régionales (CAP/CCP régionales), gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), suivi des effectifs, de la mobilité, du recrutement et de la formation pour la Zone de Gouvernance.

La **Mission Appui Pilotage** est chargée d'appuyer la direction sur le pilotage de la DREAL, en élaborant et conduisant les politiques de la qualité et de la communication.

La **Mission du Service Social Régional** intervient au profit des agents qui rencontrent des difficultés induites par la vie professionnelle et son articulation avec la vie privée. Les assistant(e)s sociaux(ale)s, assurant une offre de service social de proximité, rencontrent les personnels principalement sur les lieux de travail, ils/elles peuvent aussi se déplacer à domicile.

Les **Unités Départementales** assurent des missions de l'Inspection des Installations Classées pour la protection de l'environnement, et de prévention des risques associés aux activités anthropiques.

Article 4 : Les Unités Départementales assurent à l'échelle départementale ou inter-départementale des missions de l'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de prévention des risques associés aux activités anthropiques sous le pilotage fonctionnel du service de prévention des risques anthropiques.

Les ressorts d'intervention des Unités Départementales sont précisés à l'annexe 2.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, l'intérim de ses fonctions est assuré par les directeurs régionaux adjoints, y compris pour la signature des avis mentionnés à l'article R.143-5 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : Le rapprochement du « Pôle Gestion budgétaire » de la « Mission Appui Pilotage » avec le Secrétariat Général (Pôle Affaires Financières) prend effet le 1er juin 2026.

Jusqu'au 31 mai 2026, l'ancien Pôle Gestion budgétaire demeure rattaché à sa structure d'origine et assure la continuité des fonctions correspondantes.

Article 7 : L'arrêté préfectoral n°2025/496 du 5 novembre 2025 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST est abrogé.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la région Grand-Est et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est.

Fait à Strasbourg, le 31 MARS 2026

Le préfet,

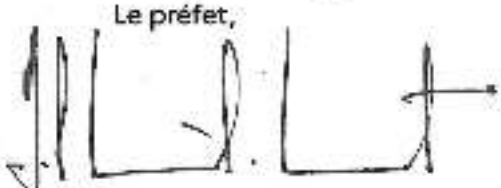

Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

ANNEXE 1

Organisation détaillée de la direction régionale DREAL de la région Grand Est

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure ; figurent également les villes où sont localisés les agents de la structure lorsqu'ils ne sont pas tous implantés sur le même site.

La Direction a son siège à Metz, avec des directeurs adjoints et des agents sur les trois principaux sites : Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Mission Service Social Régional		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Troyes, Charleville-Mézières, Nancy, Bar-le-Duc et Colmar
Mission Régionale RH		Metz
Mission Appui Pilotage		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Communication	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Qualité	Metz
	Pôle Gestion budgétaire (actif jusqu'au 31 mai 2026)	Metz
Mission Zone de Défense		Metz
Secrétariat Général		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ressources Humaines	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Affaires financières	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Informatique	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Logistique et Immobilier	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Mission Prévention	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Mission Archives et documentation	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
Service Transports		Strasbourg, avec équipes à Strasbourg et Metz
	Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière	Metz, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Metz
	Pôle Mobilité	Strasbourg
	Pôle Régulation Transport Routier	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz, Colmar, Champigneulles, Épinal, Troyes, Reims, Charleville-Mézières et Chaumont

	Pôle Qualité Véhicules	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz et Colmar
Service Transition Énergétique, Climat, Construction, Logement, Aménagement		Châlons-en-Champagne, avec équipes à Metz et Châlons-en-Champagne
	Mission programmation et suivi budgétaire	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Metz et à Châlons-en-Champagne
	Mission support	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Transition énergétique et Qualité de l'Air	Strasbourg
	Pôle Aménagement	Metz, avec équipes à Strasbourg et Metz
	Pôle Energie Renouvelables	Châlons-en-Champagne
	Pôle Construction et Bâtiment Durables	Strasbourg
	Pôle Habitat Logement	Metz
Service Eau, Biodiversité, Paysages		Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Site Paysage et Publicité	Metz avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Espaces Naturels	Strasbourg avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Espèces et Expertise naturaliste	Strasbourg avec équipes à Châlons-en-Champagne Strasbourg et Metz
	Pôle Eau Seine-Normandie	Châlons-en-Champagne
	Pôle Eau Rhin Meuse Délégation de Bassin	Metz
	Mission axe Rhénan : Eau et Biodiversité.	Strasbourg
	Mission Animation Régionale police de l'eau et de la nature	Metz
Service Prévention des Risques Anthropiques		Metz avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ressources	Châlons-en-Champagne
	Pôle Risques Industriels Chroniques, Santé-Environnement	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne et à Strasbourg

	Pôle Risques Accidentels	Metz, avec équipes à Strasbourg et Metz
	Pôle Risques Miniers	Metz
	Mission Pilotage et Coordination de l'Inspection des Installations Classées	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques		Châlons-en-Champagne, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ouvrages Hydrauliques	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Strasbourg
	Pôle Risques Naturels	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Metz et Strasbourg
	Pôle Meuse-Moselle	Metz
	Pôle Rhin-Sarre	Strasbourg, avec équipes à Strasbourg et Colmar
	Pôle Seine – Aube-Marne-Aisne	Châlons-en-Champagne
	Pôle Rhin et Systèmes Connexes	Strasbourg
Service Évaluation Environnementale		Strasbourg
	Pôle Projets	Strasbourg, avec équipes à Metz et Strasbourg
	Pôle Plans Programmes	Strasbourg
Service Connaissance et Développement Durable		Châlons-en-Champagne
	Mission Données	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Metz
	Pôle Analyse statistique et animation de la connaissance	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Promotion du Développement Durable	Metz
	Pôle Système d'Information Géographique	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz

Unité Départementale des Ardennes		Charleville-Mézières
Unité Départementale de l'Aube – Haute-Marne		Troyes
	Site de Troyes	Troyes
	Site de Chaumont	Chaumont
Unité Départementale du Bas-Rhin		Strasbourg
Unité Départementale du Haut-Rhin		Mulhouse
Unité Départementale de la Marne		Reims
Unité Départementale de la Meurthe et Moselle – Meuse		Nancy
	Division de Nancy	Nancy
	Division de Bar-le-Duc	Bar-le-Duc
Unité Départementale Moselle		Metz
	Site de Metz	Metz
	Site de Forbach	Forbach
Unité Départementale des Vosges		Épinal

ANNEXE 2

Ressort des unités Départementales

Unité Départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Unité Départementale des Ardennes	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Ardennes
Unité Départementale de l'Aube – Haute Marne	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,	Aube et Haute-Marne
Unité Départementale de la Marne	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,	Marne
Unité Départementale du Bas-Rhin	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Bas-Rhin
Unité Départementale du Haut-Rhin	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Haut-Rhin
Unité Départementale de la Meurthe et Moselle -Meuse	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Meurthe-et-Moselle et Meuse
Unité Départementale de la Moselle	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Moselle
Unité Départementale des Vosges	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Vosges

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

ARRETE ARS n° 2026-1132 du 23 mars 2026

portant autorisation de transfert d'une officine de pharmacie
à Charleville-Mézières (08000)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de la santé publique, notamment ses articles L. 5125-3 et suivants et R. 5125-1 et suivants ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est ;

VU l'arrêté ministériel du 30 juillet 2018 fixant la liste des pièces justificatives accompagnant toute demande de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 25 juin 2001 portant licence n° 177 de transfert d'une officine de pharmacie à Charleville-Mézières ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU la demande présentée par Monsieur Alexandre COCHE et Madame Alice SCHRODER, docteurs en pharmacie, au nom et pour le compte de de la SELARL PHARMACIE DES POETES, tendant au transfert de l'officine de pharmacie dont ils sont titulaires, sise 42 quater rue d'Etion à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), vers de nouveaux locaux situés au 57 rue d'Etion au sein de la même commune, enregistrée, au vu de la complétude du dossier, au 25 novembre 2025 ;

Considérant l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens reçu le 17 février 2026 ;

Considérant l'avis de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France région Grand Est reçu le 23 février 2026 ;

Considérant la saisine de l'Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine de la région Grand Est en date du 29 décembre 2025 ;

Que l'article L. 5125-3 du code de la santé publique dispose que les créations, les transferts et les regroupements d'officines de pharmacie doivent permettre une desserte en médicaments optimale au regard des besoins de la population résidente et du lieu d'implantation choisi par le pharmacien demandeur au sein d'un quartier défini à l'article L. 5125-3-1, d'une commune ou des communes mentionnées à l'article L. 5125-6-1. Les transferts et les regroupements ne peuvent être accordés que s'ils n'ont pas pour effet de compromettre l'approvisionnement nécessaire en médicaments de la population résidente du quartier, de la commune ou des communes d'origine ;

Que la commune de CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) compte dix-neuf officines pour une population municipale de 45 560 habitants, population légale 2023 entrant en vigueur à compter du 1er janvier 2026 ;

Que l'officine proposée se déplace sur une distance de 270 mètres environ par voie piétonne au sein d'un même quartier délimité, conformément à l'article L. 5125-3-1 du code de la santé publique, au nord par les limites communales, à l'est par les limites communales puis la rivière Meuse, au sud par la rivière Meuse, à l'ouest par les limites communales ;

Que le transfert proposé s'effectue donc dans le même quartier et que par conséquent le caractère optimal de la réponse aux besoins de la population résidente est appréciée au regard des seules conditions prévues aux 1° et 2° de l'article L. 5125-3-2 du code de la santé publique ;

Que le local proposé, qui est situé dans un lieu garantissant un accès aisé et permanent du public à la pharmacie, est conforme aux conditions minimales d'installation, d'aménagement, d'agencement et d'équipement des locaux de l'officine prévues à l'article R. 5125-8 et 9 du code de la santé publique ;

Que ledit transfert répond de façon optimale aux besoins en médicaments de la population résidant dans le quartier d'accueil, qui demeure le même qu'avant transfert ;

ARRETE

Article 1 :
La demande présentée par Monsieur Alexandre COCHE et Madame Alice SCHRODER, docteurs en pharmacie, au nom de la SELARL PHARMACIE DES POETES, en vue d'être autorisé à transférer l'officine de pharmacie dont il est titulaire, sise 42 rue d'Etion à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000), vers de nouveaux locaux situés 57 rue d'Etion dans la même commune de CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) est accordée.

Article 2 :
La licence est enregistrée sous le n° 08#000432 pour le nouvel emplacement de l'officine.

Article 3 :
La présente autorisation de transfert ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de la notification de l'arrêté d'autorisation au pharmacien demandeur.

L'officine doit être effectivement ouverte au public, au plus tard, à l'issue d'un délai de deux ans qui court à partir du jour de la notification du présent arrêté à l'intéressé, sauf prolongation en cas de force majeure.

Article 4 :
Toutes modifications apportées ultérieurement au présent arrêté dans l'officine et dans les conditions d'exercice doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'Agence Régionale de Santé Grand Est.

Article 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 :
Le directeur de l'offre de soins de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la région Grand Est, notifié à Monsieur Alexandre COCHE et Madame Alice SCHRODER, et adressé à :

- Monsieur le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens,
- Monsieur le représentant régional de la Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France,
- Monsieur le Président de l'Union des Syndicats des Pharmaciens d'Officine Grand-Est.

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est,
et par délégation,
Le Conseiller du Directeur de l'Offre de Soins,

Wilfrid STRAUSS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Direction de l'Autonomie
Délégation départementale de l'Aube

ARRETE ARS N° 2026-1175
du 23 mars 2026

portant modification de l'arrêté ARS n° 2026-1051 du 11 mars 2026 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association AFG AUTISME pour le fonctionnement du SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME situé à LA CHAPELLE ST LUC

N° FINESS EJ : 75 002 223 8
N° FINESS ET : 10 000 883 8
N° FINESS ET : 10 001 146 9
N° FINESS ET : 10 001 238 4
N° FINESS ET : 10 001 307 7
N° FINESS ET : 10 001 308 5

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment leurs titres I et IV respectifs ;

VU spécifiquement les articles L313-1 et suivants du CASF relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté préfectoral n° 08-2256 du 4 juillet 2008 autorisant l'association Autisme Aube à créer 8 places pour enfants âgés de 18 mois à 20 ans atteints de « troubles envahissants du développement » à Troyes, sur les 15 sollicitées puis l'arrêté n°08-3726 du 13 novembre 2008 autorisant la création de 4 places supplémentaires portant ainsi les places créées à 12 sur les 15 sollicitées ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1051 du 11 mars 2026 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à l'association AFG AUTISME pour le fonctionnement du SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME situé à LA CHAPELLE ST LUC ;

VU l'arrêté en vigueur portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'ARS Grand Est ;

CONSIDERANT le rapport d'évaluation et documents annexes transmis à l'autorité compétente le 1er octobre 2021 ;

CONSIDERANT que le renouvellement de l'autorisation est subordonné aux résultats de l'évaluation ;

CONSIDERANT que les résultats de l'évaluation réalisée dans la structure ne s'opposent pas au renouvellement de l'autorisation ;

CONSIDERANT que l'arrêté ARS n° 2026-1051 comporte une erreur matérielle à l'article 4 qu'il convient de régulariser (établissement secondaire UEEA JEAN MONNET) ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est et Madame la Directrice de la Délégation départementale de l'Aube ;

ARRETE

Article 1er : L'autorisation visée à l'article L.313-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), donnée à l'association AFG AUTISME pour le fonctionnement du SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME situé à LA CHAPELLE ST LUC, est renouvelée.

Cette autorisation prend effet pour une durée de 15 ans à compter du 4 juillet 2023 et jusqu'au 3 juillet 2038.

La capacité totale de la structure est de 81 places.

Article 2 : L'ESSMS est spécialisé dans l'accompagnement d'un public porteur des déficiences mentionnées à l'article 4.
Conformément à l'article D312-0-3 du CASF, cette spécialisation n'exclut pas la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la spécialité autorisée.
De même, la limite d'âge implicite est de 20 ans. L'autorisation est délivrée en fonction du projet éducatif, pédagogique, thérapeutique et non en fonction de l'âge.

Les caractéristiques de l'autorisation sont explicitées à l'article 4.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et en lien avec la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », l'établissement pourra déroger à son autorisation afin de répondre aux situations jugées prioritaires, dans le cadre d'un plan d'accompagnement global et sous couvert de l'accord de l'ARS.

Article 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : **AFG AUTISME**

N° FINESS : 75 002 223 8
Adresse complète : 11 rue de la Vistule - 75013 PARIS
Code statut juridique : 60 - Ass.L.1901 non R.U.P
N° SIREN : 483 902 920

Entité établissement principal : **SESSAD POLE AUBTIMISME D'AFG AUTISME**

N° FINESS : 10 000 883 8
Adresse complète : 16 avenue Roger Salengro - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 -ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 30 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	30

Entité établissement secondaire : **DISPOSITIF D'INCLUSION SOCIALE**

N° FINESS : 10 001 146 9
Adresse complète : 5 rue Edouard Vaillant - 10000 TROYES
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 17 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	21 - Accueil de jour	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10
840 - Acc. précoce jeunes enfants	21 - Accueil de jour	437 - Troubles du spectre de l'autisme	7

Entité établissement secondaire : **UEEA BUISSON DE LA CHAPELLE SAINT LUC**

N° FINESS : 10 001 238 4
Adresse complète : Ecole Elémentaire Ferdinand Buisson
40 rue Jules Ferry - 10600 LA CHAPELLE SAINT LUC
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 10 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10

Entité établissement secondaire : **UEMA TRIOLET DE ROMILLY SUR SEINE**

N° FINESS : 10 001 307 7
Adresse complète : Ecole Maternelle Elsa Triolet
Rue des Résédas - 10100 ROMILLY SUR SEINE
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 7 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
840 - Acc. précoce jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	7

Entité établissement secondaire : **UEMA GUIGOUIN DE SAINTE SAVINE**

N° FINESS : 10 001 308 5
Adresse complète : Ecole Maternelle Georges Guingouin
58 rue Chanteloup - 10300 STE SAVINE
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS/ARS PCD Dot.Glob
Capacité : 7 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
840 - Acc. précoce jeunes enfants	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	7

Entité établissement secondaire : **UEEA JEAN MONNET**

N° FINESS : 10 001 330 9
Adresse complète : Ecole Elémentaire Jean Monnet
867 rue de Troyes - 10120 SAINT GERMAIN
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57 - ARS Dot. Globalisée
Capacité : 10 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	10

Article 5 : Le renouvellement de la présente autorisation sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L312-8 du CASF.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation, doit être porté à la connaissance de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 : Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est et Madame la Directrice de la Délégation départementale de l'Aube sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté d'autorisation, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Président de l'association AFG AUTISME, située 11 rue de la Vistule - 75013 PARIS.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La Directrice de l'Autonomie,
Marielle TRABANT
Nancy le 27/03/2026

Arrêté n° 2026-0750

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MARNE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022 définissant le cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux posant le principe selon lequel les évaluations sont réalisées par des organismes évaluateurs accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) sur la base de la norme d'accréditation 17020 et du cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu la demande d'avis, en date du 29 janvier 2026, relative à la programmation pluriannuelle des évaluations transmise aux huit Présidents des Conseils Départementaux et au Président de la Collectivité Européenne d'Alsace de la région Grand Est ;

Vu les avis émis par les Conseils Départementaux et la Collectivité Européenne d'Alsace ;

ARRETENT

Article 1er

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Cette programmation peut être modifiée annuellement notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ARS Grand Est et au recueil régional des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut ensuite être formé devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou via l'application « Télé-recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

Le Président du Conseil Départemental de la Marne et la Directrice Générale de l'ARS Grand Est sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La Directrice de l'Autonomie,
Marielle TRABANT
Nancy le 30/03/2026

Pour le Président du Conseil départemental et par délégation,
La Directrice générale des services

Valérie HATSCH

Marne LE DÉPARTEMENT

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par le Président du Conseil Départemental de la Marne et la Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de la Marne

						PROGRAMMATION DES EVALUATIONS DES ESSMS PA 2026-2030																	
						2026				2027				2028				2029				2030			
FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Date de la dernière évaluation	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
51 000 038 3	EHPAD JEAN COLLERY	51 [illegible] 009 4	EHPAD JEAN COLLERY	AY CHAMPAGNE	nov-14		X																		
51 000 048 2	MAISON DE RETRAITE DE VERZENAY	51 000 011 0	EHPAD "FONDATION DUCHATEL"	VERZENAY	juin-12																				X
51 002 478 9	SAS AVENAY VAL D'OR	51 000 074 8	RÉSIDENCE "LES JARDINS MEDICIS"	AVENAY VAL D OR	25/06/2024													X							
51 000 088 8	RESIDENCE AUGE-COLIN	51 000 209 0	RESIDENCE AUGE-COLIN	AVIZE	oct-14		X																		
51 000 090 4	MAISON DE RETRAITE VIENNE-LE-CHATEAU	51 000 211 6	EHPAD "LA CLÉ DES CHAMPS"	VIENNE LE CHATEAU	28/03/2024												X								
51 000 091 2	MAISON DE RETRAITE	51 000 212 4	EHPAD DE THIEBLEMONT	THIEBLEMONT FAREMONT	21/01/2015																				X
51 000 092 0	EHPAD MAISON DE RETRAITE	51 000 213 2	EHPAD RÉSIDENCE DU PARC	SAINT GERMAIN LA VILLE	juin-10																				X
51 000 003 7	CENTRE HOSPITALIER LEON BOURGEOIS	51 000 353 6	MAISON DE RETRAITE LE VILLAGE	CHALONS EN CHAMPAGNE	juin-15			X																	
75 003 458 9	BTP RESIDENCES MEDICO-SOCIALES	51 000 366 8	EHPAD " JEAN D'ORBAIS"	REIMS	juil-14																				X
51 000 951 7	CCAS DE CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51 000 378 3	EHPAD SARRAIL	CHALONS EN CHAMPAGNE	juil-14																				X
51 001 224 8	ASSOCIATION DE GESTION JEAN XXIII	51 000 381 7	RESIDENCE MONSEIGNEUR BARDONNE	CHALONS EN CHAMPAGNE	juin-15	X																			
51 000 102 7	ASSOCIATION FRANCOISE DE SALES AVIAT	51 000 386 6	EHPAD "FOYER FRANCOISE DE SALES AVIAT"	SEZANNE	nov-14		X																		
51 000 002 9	CHU REIMS	51 000 428 6	RESIDENCE WILSON CHU REIMS	REIMS	oct-14																				X
51 000 111 8	ASSOCIATION MAISON SAINT JOSEPH	51 000 434 4	EHPAD "MAISON SAINT JOSEPH"	CHALONS EN CHAMPAGNE	20/12/2023											X									
92 003 991 4	OMEGA GE GESTION	51 000 436 9	EHPAD LE SOURIRE CHAMPENOIS	BEZANNES	19/04/2024													X							
69 000 372 8	ASSOCIATION HABITAT ET HUMANISME SOIN	51 000 437 7	EHPAD "RESIDENCE SAINT MARTIN"	REIMS	24/08/2023										X										
92 003 015 2	SA EMEIS - SIEGE SOCIAL	51 000 601 8	RESIDENCE LA MONTAGNE DE REIMS	VILLERS ALLERAND	oct-14																				X
51 000 006 0	CENTRE HOSPITALIER D'EPERNAY	51 000 666 1	MAISON DE RETRAITE - CH D'EPERNAY	EPERNAY	déc-14		X																		
33 005 089 9	COLISEE France	51 000 877 4	RESIDENCE LES CLOS DE SAINT MARTIN	SAINT MARTIN D ABLOIS	oct-14																				X
51 000 089 6	ETAB PUBL COM EHPAD DE VERTUS	51 000 880 8	RÉSIDENCE PAUL GÉRARD	BLANCS COTEAUX	24/03/2024												X								
51 000 012 8	CENTRE HOSPITALIER DE FISMES	51 001 012 7	EHPAD DE FISMES	FISMES	20/05/2024													X							
51 000 010 2	CENTRE HOSPITALIER DE SAINTE-MENEHOULD	51 001 013 5	MAISON DE RETRAITE CH D'ARGONNE	SAINTE MENEHOULD	28/03/2024												X								
51 000 007 8	CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS	51 001 022 6	EHPAD ARC EN CIEL JEAN JUIF - CH VITRY	VITRY LE FRANCOIS	15/01/2015																				X
51 000 008 6	CENTRE HOSPITALIER DE MONTMIRAIL	51 001 031 7	CH - MAISON DE RETRAITE DE MONTMIRAIL	MONTMIRAIL	13/12/2023											X									
51 001 000 2	FOYER DES RETRAITES DE L'ARDRE	51 001 159 6	EHPAD "FOYER DE L'ARDRE"	HERMONVILLE	09/14 à 01/15																				X

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de la Marne

						PROGRAMMATION DES EVALUATIONS DES ESSMS PA 2026-2030																			
						2026				2027				2028				2029				2030			
FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Date de la dernière évaluation	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T	1T	2T	3T	4T
51 000 445 0	CIAS DE SUIPPES	51 001 189 3	RESIDENCE "PIERRE SIMON"	SUIPPES	oct-14																				X
33 006 426 2	COLISEE RESIDENCES	51 001 193 5	EHPAD SARMATIA	SERMAIZE LES BAINS	mars-14																				X
57 001 017 3	ASSOCIATION GROUPE SOS SENIORS	51 001 197 6	EHPAD LE GRAND JARDIN	BOURGOGNE FRESNE	15/01/2015					X															
25 001 565 8	MEDOTELS	51 001 198 4	EHPAD "KORIAN PLACE ROYALE"	REIMS	22/09/2024												X								
75 072 053 4	VIVRE ET DEVENIR VILLEPINTE ST MICHEL	51 001 200 8	MAIS D'ACCUEIL DU CHATEAU D'AY	AY CHAMPAGNE	sept-13		X																		
51 002 367 4	TIERS TEMPS REIMS	51 001 202 4	MAIS RETRAITE "TIERS TEMPS" REIMS	REIMS	21/05/2024														X						
75 005 633 5	SAS MEDICA FRANCE	51 001 206 5	KORIAN LES CATALAUNES	CHALONS EN CHAMPAGNE	04/09/2024												X								
51 000 586 1	S.A.R.L DOMREMY	51 001 207 3	EHPAD "DOMREMY"	MAISONS EN CHAMPAGNE	28/11/2024															X					
75 005 633 5	SAS MEDICA FRANCE	51 001 209 9	KORIAN VILLA LES REMES	REIMS	27/03/2024												X								
92 002 856 0	FONDATION PARTAGE ET VIE	51 001 215 6	RESIDENCE LES 3 ROSES	EPERNAY	oct-14		X																		
51 002 260 1	E.U.R.L "LES OPALINES-ATHIS"	51 001 217 2	RESIDENCE "LES JARDINS D'ATHIS"	ATHIS	avr-14																				X
51 000 594 5	C.C.A.S CORMONTREUIL	51 001 223 0	EHPAD "RESIDENCE DU BORD DE VESLE"	CORMONTREUIL	mars-15	X																			
51 001 224 8	ASSOCIATION DE GESTION JEAN XXIII	51 001 244 6	RESIDENCE NICOLAS ROLAND	REIMS	mai-15	X																			
92 003 015 2	SA EMEIS - SIEGE SOCIAL	51 001 295 8	RESIDENCE "ST ANDRE" - REIMS	REIMS	juin-14																				X
92 000 211 0	SAS VILLA BEAUSOLEIL	51 001 827 8	EHPAD "VILLA BEAUSOLEIL"	LOISY SUR MARNE	06/06/2018		X																		
51 002 808 7	LES PARENTELES DE REIMS	51 001 978 9	EHPAD "LES PARENTELES DE REIMS"	REIMS	01/06/2023									X											
33 005 089 9	COLISEE FRANCE	51 002 400 3	EHPAD "RÉSIDENCE LES VIGNES"	OEUILLY	juil-14																				X
10 000 827 9	GHAM	51 001 063 0	EHPAD DE SEZANNE	SEZANNE	28/12/2025																				X

Programmation des évaluations ESSMS PH du département de la Marne

[illegible]	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifée	[illegible]	Date de la dernière évaluation	[illegible]												[illegible]							
						1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
510000623	ASS. GESTION DE L'INST MICHEL FANDRE	510006198	CAMSP D'EPERNAY	EPERNAY	10/01/2024												X								
510000649	ASSOCIATION SEVE-EVEIL	510017189	FAM LA SEVE ET LE RAMEAU	REIMS	31/07/2015		X																		
510000854	ASSOCIATION L'AMITIE	510022098	SAMSAH (L'AMITIE)	REIMS	16/12/2019		X																		
590799730	ALEFPA	510024653	FAM LES ANTES	SOMPUIS	10/08/2023											X									
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510024748	SAMSAH	TINQUEUX	30/10/2018		X																		
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510017668	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE "AURORE"	REIMS	06/12/2023								X												
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510024673	FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ "3 F"	BETHENY	24/03/2024												X								
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510017148	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE	CORMONTREUIL	12/05/2023					X															
510009566	LES PAPILLONS BLANCS EN CHAMPAGNE	510018389	FAM JACQUES-PAUL BRU	EPERNAY	19/03/2024												X								
510009582	ACPEI	510012370	FOYER DEVERNAY	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	30/08/2023										X										
510009582	ACPEI	510021068	FAM PHV CLAUDE MEYER	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	20/09/2023										X										
510009582	ACPEI	510023427	FAM "JEAN PIERRE BURNAY"	FAGNIERES	05/09/2023										X										
510009590	APEI DE VITRY LE FRANCOIS	510018618	FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE JEAN MULLER	VITRY-LE-FRANCOIS	22/05/2023									X											
510009640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510024730	SAMSAH (ELAN ARGONNAIS)	SAINTE-MENEHOULD	01/07/2014					X															
510009640	ASSOCIATION ELAN ARGONNAIS	510024066	FAM LA MAISON AU BORD DE L'AUVE	SAINTE-MENEHOULD	01/07/2014					X															
510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510016348	SAMSAH DES IMC	REIMS	01/06/2014		X																		
510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510011489	FOYER D'ACC MEDICALISE JEAN THIMERGE	REIMS	01/02/2014		X																		
510009665	ASSOC AIDE AUX IMC NORD-EST	510023815	CAMSP BIEN NAITRE EN CHAMPAGNE-ARDENNE	REIMS	12/12/2014		X																		
940004088	ADEF RESIDENCES	510019649	FAM "LA MAISON DES SEQUOIAS"	DORMANS	06/10/2020				X																

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0067 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du GCS ES HAD des Ardennes sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières (FINESS EJ : 080011224 ; FINESS ET : 080011265)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le GCS ES HAD des Ardennes (FINESS EJ : 080011224) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières (FINESS ET : 080011265), sis 57, Cours Briand – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 1 Nord Ardennes, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 implantation pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le GCS ES HAD des Ardennes sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du GCS ES HAD des Ardennes sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le GCS ES HAD des Ardennes (FINESS EJ : 080011224) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du GCS ES HAD des Ardennes à Charleville-Mézières (FINESS ET : 080011265), sis 57, Cours Briand – 08000 CHARLEVILLE-MEZIERES, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
La Responsable du département Stratégie, Pilotage et Organisation de l'Offre de Soins Sanitaires

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Ardennes	CHEVIERES	08250
Ardennes	LA NEUVILLE-AUX-JOUTES	08380
Ardennes	MESMONT	08270
Ardennes	BLANCHEFOSSE-ET-BAY	08290
Ardennes	APREMONT	08250
Ardennes	SAINT-PIERREMONT	08240
Ardennes	SECHAULT	08250
Ardennes	FAISSAULT	08270
Ardennes	INAUMONT	08300
Ardennes	LA MONCELLE	08140
Ardennes	GRIVY-LOISY	08400
Ardennes	HAUTEVILLE	08300
Ardennes	OMONT	08430
Ardennes	LES PETITES-ARMOISES	08390
Ardennes	CHARLEVILLE-MEZIERES	08000
Ardennes	SAULT-SAINT-REMY	08190
Ardennes	CHALANDRY-ELAIRE	08160
Ardennes	LONGWE	08400
Ardennes	CLAVY-WARBY	08460
Ardennes	L'ECAILLE	08300
Ardennes	ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES	08400
Ardennes	JONVAL	08130
Ardennes	RANCENNES	08600
Ardennes	LUMES	08440
Ardennes	JUNIVILLE	08310
Ardennes	BROGNON	08380
Ardennes	WADELINCOURT	08200
Ardennes	CHAGNY	08430
Ardennes	DRAIZE	08220
Ardennes	TOGES	08400
Ardennes	NOYERS-PONT-MAUGIS	08350
Ardennes	VILLE-SUR-LUMES	08440
Ardennes	MONTIGNY-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SUGNY	08400
Ardennes	AIRE	08190
Ardennes	TOURCELLES-CHAUMONT	08400
Ardennes	LEPRON-LES-VALLEES	08150
Ardennes	SAINT-JEAN-AUX-BOIS	08220
Ardennes	SORMONNE	08150
Ardennes	BOUVELLEMONT	08430
Ardennes	SAINT-REMY-LE-PETIT	08300
Ardennes	FOSSE	08240
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08390
Ardennes	WIGNICOURT	08270
Ardennes	SAULCES-CHAMPENOISES	08130
Ardennes	SIGNY-MONTLIBERT	08370
Ardennes	HAYBES	08170
Ardennes	CORNAY	08250
Ardennes	POIX-TERRON	08430
Ardennes	ACY-ROMANCE	08300
Ardennes	LANDRICHAMPS	08600
Ardennes	YONCQ	08210
Ardennes	NOUZONVILLE	08700
Ardennes	ANNELLES	08310
Ardennes	LOGNY-BOGNY	08150
Ardennes	COUCY	08300
Ardennes	LA BESACE	08450
Ardennes	TARZY	08380
Ardennes	GIVRY	08130
Ardennes	VILLERS-DEVANT-MOUZON	08210
Ardennes	HIERGES	08320
Ardennes	AUTRUCHE	08240
Ardennes	FLEVILLE	08250
Ardennes	CHAPPES	08220
Ardennes	VILLERS-SEMEUSE	08000
Ardennes	BOSSUS-LES-RUMIGNY	08290
Ardennes	LE CHATELET-SUR-SORMONNE	08150
Ardennes	SENUC	08250
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08330
Ardennes	MONT-SAINT-MARTIN	08400
Ardennes	BOUCONVILLE	08250
Ardennes	SAPOGNE-ET-FEUCHERES	08160
Ardennes	VAUX-EN-DIEULET	08240
Ardennes	NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	08380
Ardennes	SECHEVAL	08150
Ardennes	DONCHERY	08350
Ardennes	VILLERS-DEVANT-LE-THOUR	08190
Ardennes	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	08240
Ardennes	NEUVILLE-LES-THIS	08090
Ardennes	LA GRANDVILLE	08700
Ardennes	AUBRIVES	08320
Ardennes	SEVIGNY-LA-FORET	08230
Ardennes	LE MONT-DIEU	08390
Ardennes	DEVILLE	08800
Ardennes	FLAIGNES-HAVYS	08260
Ardennes	TOURNES	08090

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	HAGNICOURT	08430
Ardennes	AUFLANCE	08370
Ardennes	TAIZY	08360
Ardennes	JUSTINE-HERBIGNY	08270
Ardennes	FLEIGNEUX	08200
Ardennes	REMILLY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	PURE	08110
Ardennes	AUGE	08380
Ardennes	VAUX-CHAMPAGNE	08130
Ardennes	SORCY-BAUTHEMONT	08270
Ardennes	BAALONS	08430
Ardennes	ARREUX	08090
Ardennes	CHARNOIS	08600
Ardennes	GRUYERES	08430
Ardennes	SORBON	08300
Ardennes	MARLEMONT	08290
Ardennes	ATTIGNY	08130
Ardennes	MARQUIGNY	08390
Ardennes	THELONNE	08350
Ardennes	BARBY	08300
Ardennes	ASFELD	08190
Ardennes	SEDAN	08200
Ardennes	SAPOGNE-SUR-MARCHE	08370
Ardennes	GERMONT	08240
Ardennes	BOURG-FIDELE	08230
Ardennes	EXERMONT	08250
Ardennes	SAINT-GERMAINMONT	08190
Ardennes	FOISCHES	08600
Ardennes	HAM-LES-MOINES	08090
Ardennes	ETREPIGNY	08160
Ardennes	SON	08300
Ardennes	RILLY-SUR-AISNE	08130
Ardennes	DRICOURT	08310
Ardennes	MOUZON	08210
Ardennes	SAINT-MARCEAU	08160
Ardennes	MARS-SOUS-BOURCQ	08400
Ardennes	VOUZIERS	08400
Ardennes	HOUDILCOURT	08190
Ardennes	TREMBLOIS-LES-CARIGNAN	08110
Ardennes	SURY	08090
Ardennes	PUISEUX	08270
Ardennes	ARNICOURT	08300
Ardennes	THENORGUES	08240
Ardennes	AUBIGNY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	THIS	08090
Ardennes	LA SABOTTERIE	08130
Ardennes	MOGUES	08110
Ardennes	JOIGNY-SUR-MEUSE	08700
Ardennes	SERAINCOURT	08220
Ardennes	FUMAY	08170
Ardennes	ALINCOURT	08310
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08350
Ardennes	GOMONT	08190
Ardennes	POILCOURT-SYDNEY	08190
Ardennes	BAYONVILLE	08240
Ardennes	SAINT-ETIENNE-A-ARNES	08310
Ardennes	HAULME	08800
Ardennes	ANTHENY	08260
Ardennes	SEVIGNY-WALEPPE	08220
Ardennes	HAUDRECY	08090
Ardennes	HERPY-L'ARLESIENNE	08360
Ardennes	MOURON	08250
Ardennes	BLANZY-LA-SALONNAISE	08190
Ardennes	OSNES	08110
Ardennes	HARAUCOURT	08450
Ardennes	ANGECOURT	08450
Ardennes	LAVAL-MORENCY	08150
Ardennes	LUCQUY	08300
Ardennes	FAGNON	08090
Ardennes	AMBLY-FLEURY	08130
Ardennes	ETEIGNIERES	08260
Ardennes	LETANNE	08210
Ardennes	PUILLY-ET-CHARBEAUX	08370
Ardennes	CHUFFILLY-ROCHE	08130
Ardennes	NANTEUIL-SUR-AISNE	08300
Ardennes	FRANCHEVAL	08140
Ardennes	AVANCON	08300
Ardennes	PAUVRES	08310
Ardennes	REMILLY-AILLICOURT	08450
Ardennes	CAUROY	08310
Ardennes	DOM-LE-MESNIL	08160
Ardennes	ISSANCOURT-ET-RUMEL	08440
Ardennes	BEFFU-ET-LE-MORTHOMME	08250
Ardennes	BALHAM	08190
Ardennes	SAINT-QUENTIN-LE-PETIT	08220
Ardennes	AIGLEMONT	08090
Ardennes	BRIQUENAY	08240
Ardennes	LA HORGNE	08430
Ardennes	MONTCORNET	08090
Ardennes	TETAIGNE	08110
Ardennes	CONTREUVE	08400
Ardennes	LIART	08290
Ardennes	ROCROI	08230
Ardennes	SAINT-PIERRE-SUR-VENCE	08430
Ardennes	FLOING	08200
Ardennes	CHAMPLIN	08260
Ardennes	VENDRESSE	08160
Ardennes	LA NEUVILLE-A-MAIRE	08450
Ardennes	LANCON	08250

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	TAGNON	08300
Ardennes	PERTHES	08300
Ardennes	VERRIERES	08390
Ardennes	BUZANCY	08240
Ardennes	MOIRY	08370
Ardennes	CHEVEUGES	08350
Ardennes	SAINT-MENGES	08200
Ardennes	MONTCY-NOTRE-DAME	08090
Ardennes	BAR-LES-BUZANCY	08240
Ardennes	SUZANNE	08130
Ardennes	DOUX	08300
Ardennes	SAINT-LAURENT	08090
Ardennes	CHATEAU-PORCIEN	08360
Ardennes	ETALLE	08260
Ardennes	BARBAISE	08430
Ardennes	CHARBOGNE	08130
Ardennes	NEUFLIZE	08300
Ardennes	MARGUT	08370
Ardennes	VILLERS-SUR-BAR	08350
Ardennes	BOULT-AUX-BOIS	08240
Ardennes	NEUVIZY	08430
Ardennes	GRANDHAM	08250
Ardennes	VANDY	08400
Ardennes	NOUART	08240
Ardennes	MATTON-ET-CLEMENCY	08110
Ardennes	HANNAPPES	08290
Ardennes	SINGLY	08430
Ardennes	GRANDCHAMP	08270
Ardennes	SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX	08130
Ardennes	GIVET	08600
Ardennes	OCHES	08240
Ardennes	HERBEUVAL	08370
Ardennes	DAIGNY	08140
Ardennes	GUE-D'HOSSUS	08230
Ardennes	GESPUNSART	08700
Ardennes	AMAGNE	08300
Ardennes	EUILLY-ET-LOMBUT	08210
Ardennes	FROMELENNES	08600
Ardennes	POURU-AUX-BOIS	08140
Ardennes	CHILLY	08260
Ardennes	SEUIL	08300
Ardennes	CLIRON	08090
Ardennes	RUBIGNY	08220
Ardennes	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	08110
Ardennes	SAILLY	08110
Ardennes	MONTHERME	08800
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08400
Ardennes	SAINT-FERGEUX	08360
Ardennes	DOUMELY-BEGNY	08220
Ardennes	FLIGNY	08380
Ardennes	RETHEL	08300
Ardennes	THIN-LE-MOUTIER	08460
Ardennes	IMECOURT	08240

Département	Commune	CP
Ardennes	BRIENNE-SUR-AISNE	08190
Ardennes	LE THOUR	08190
Ardennes	ARTAISE-LE-VIVIER	08390
Ardennes	BOULZICOURT	08410
Ardennes	CERNION	08260
Ardennes	SAULT-LES-RETHEL	08300
Ardennes	MENIL-LEPINOIS	08310
Ardennes	GIVRON	08220
Ardennes	NEUFMANIL	08700
Ardennes	STONNE	08390
Ardennes	LAMETZ	08130
Ardennes	REMAUCOURT	08220
Ardennes	MONTIGNY-SUR-MEUSE	08170
Ardennes	CHESNOIS-AUBONCOURT	08270
Ardennes	AVAUX	08190
Ardennes	LA CROIX-AUX-BOIS	08400
Ardennes	TREMBLOIS-LES-ROCROI	08150
Ardennes	RENWEZ	08150
Ardennes	CHARDENY	08400
Ardennes	VILLERS-LE-TILLEUL	08430
Ardennes	MARBY	08260
Ardennes	RAILLICOURT	08430
Ardennes	BAZEILLES	08140
Ardennes	LES DEUX-VILLES	08110
Ardennes	GUIGNICOURT-SUR-VENCE	08430
Ardennes	AUSSONCE	08310
Ardennes	ROIZY	08190
Ardennes	MESSINCOURT	08110
Ardennes	BRECY-BRIERES	08400
Ardennes	SAULCES-MONCLIN	08270
Ardennes	BALAN	08200
Ardennes	MURTIN-ET-BOGNY	08150
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08450
Ardennes	TAILLY	08240
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08350
Ardennes	FALAISE	08400
Ardennes	SAINT-CLEMENT-A-ARNES	08310
Ardennes	LAIFOUR	08800
Ardennes	MAZERNY	08430
Ardennes	REVIN	08500
Ardennes	WILLIERS	08110
Ardennes	EVIGNY	08090
Ardennes	VILLE-SUR-RETOURNE	08310
Ardennes	THILAY	08800
Ardennes	BREVILLY	08140
Ardennes	MARCQ	08250
Ardennes	LA FRANCHEVILLE	08000
Ardennes	BOGNY-SUR-MEUSE	08120

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	MAISONCELLE-ET-VILLERS	08450
Ardennes	LES MAZURES	08500
Ardennes	SEMIDE	08400
Ardennes	LINAY	08110
Ardennes	MARANWEZ	08460
Ardennes	DOMMERY	08460
Ardennes	AOUSTE	08290
Ardennes	SAUVILLE	08390
Ardennes	TANNAY	08390
Ardennes	BLOMBAY	08260
Ardennes	BULSON	08450
Ardennes	FAUX	08270
Ardennes	SEMUY	08130
Ardennes	LES GRANDES-ARMOISES	08390
Ardennes	VAUX-VILLAINE	08150
Ardennes	WAGNON	08270
Ardennes	FLIZE	08160
Ardennes	CHOOZ	08600
Ardennes	BIEVRES	08370
Ardennes	VRIGNE-MEUSE	08350
Ardennes	AUBONCOURT-VAUZELLES	08270
Ardennes	WARCQ	08000
Ardennes	MONTHOIS	08400
Ardennes	NOIRVAL	08400
Ardennes	NEUVILLE-DAY	08130
Ardennes	VAUX-LES-RUBIGNY	08220
Ardennes	LA NEUVILLE-LES-WASIGNY	08270
Ardennes	FRAILLICOURT	08220
Ardennes	RAUCOURT-ET-FLABA	08450
Ardennes	MONT-SAINT-REMY	08310
Ardennes	TOURTERON	08130
Ardennes	PRIX-LES-MEZIERES	08000
Ardennes	BEAUMONT-EN-ARGONNE	08210
Ardennes	SAINTE-VAUBOURG	08130
Ardennes	POURU-SAINT-REMY	08140
Ardennes	SAINT-JUVIN	08250
Ardennes	DAMOUZY	08090
Ardennes	VIEUX-LES-ASFELD	08190
Ardennes	VIREUX-WALLERAND	08320
Ardennes	BALLAY	08400
Ardennes	AUTHE	08240
Ardennes	TOULIGNY	08430
Ardennes	LES HAUTES-RIVIERES	08800
Ardennes	VIREUX-MOLHAIN	08320
Ardennes	SERY	08270
Ardennes	BIERMES	08300
Ardennes	BRIEULLES-SUR-BAR	08240
Ardennes	BERGNICOURT	08300

Département	Commune	CP
Ardennes	SAINT-AIGNAN	08350
Ardennes	REGNIOWEZ	08230
Ardennes	OLIZY-PRIMAT	08250
Ardennes	LONNY	08150
Ardennes	SACHY	08110
Ardennes	VIEL-SAINT-REMY	08270
Ardennes	LES AYVELLES	08000
Ardennes	TAILLETTE	08230
Ardennes	AUTRECOURT-ET-POURRON	08210
Ardennes	SAINTE-MARIE	08400
Ardennes	NEUFMAISON	08460
Ardennes	SAVIGNY-SUR-AISNE	08400
Ardennes	SY	08390
Ardennes	ILLY	08200
Ardennes	MENIL-ANNELLES	08310
Ardennes	L'ECHELLE	08150
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-MARTIN	08160
Ardennes	MONDIGNY	08430
Ardennes	NOUVION-SUR-MEUSE	08160
Ardennes	JANDUN	08430
Ardennes	MONT-LAURENT	08130
Ardennes	CHALLERANGE	08400
Ardennes	VILLERS-LE-TOURNEUR	08430
Ardennes	DOUZY	08140
Ardennes	FEPIN	08170
Ardennes	LEFFINCOURT	08310
Ardennes	VERPEL	08240
Ardennes	RUMIGNY	08290
Ardennes	SAINT-MARCEL	08460
Ardennes	ECORDAL	08130
Ardennes	HAM-SUR-MEUSE	08600
Ardennes	AUVILLERS-LES-FORGES	08260
Ardennes	LA FERTE-SUR-CHIERS	08370
Ardennes	ECLY	08300
Ardennes	SAINT-MOREL	08400
Ardennes	PREZ	08290
Ardennes	HOULDIZY	08090
Ardennes	MACHAULT	08310
Ardennes	YVERNAUMONT	08430
Ardennes	BELVAL	08090
Ardennes	CONDE-LES-HERPY	08360
Ardennes	HARGNIES	08170
Ardennes	MAUBERT-FONTAINE	08260
Ardennes	RIMOGNE	08150
Ardennes	VILLERS-SUR-LE-MONT	08430
Ardennes	THUGNY-TRUGNY	08300
Ardennes	LALOBBE	08460
Ardennes	GIVONNE	08200
Ardennes	CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SIGNY-LE-PETIT	08380

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	MONTMEILLANT	08220
Ardennes	VAUX-MONTREUIL	08270
Ardennes	LE FRETY	08290
Ardennes	HAUVINE	08310
Ardennes	GERNELLE	08440
Ardennes	LA CHAPELLE	08200
Ardennes	ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL	08130
Ardennes	CONDE-LES-AUTRY	08250
Ardennes	LE CHATELET-SUR-RETOURNE	08300
Ardennes	AURE	08400
Ardennes	LA BERLIERE	08240
Ardennes	SAINT-PIERRE-A-ARNES	08310
Ardennes	BLAGNY	08110
Ardennes	BANOGNE-RECOUVRANCE	08220
Ardennes	SAINT-LOUP-TERRIER	08130
Ardennes	TOURNAVAUX	08800
Ardennes	LAUNOIS-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SIGNY-L'ABBAYE	08460
Ardennes	ROUVROY-SUR-AUDRY	08150
Ardennes	VIVIER-AU-COURT	08440
Ardennes	SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	08300
Ardennes	LIRY	08400
Ardennes	CARIGNAN	08110
Ardennes	QUILLY	08400
Ardennes	ROCQUIGNY	08220
Ardennes	WARNECOURT	08090
Ardennes	CORNY-MACHEROMENIL	08270
Ardennes	HARCY	08150
Ardennes	LANDRES-ET-SAINT-GEORGES	08240
Ardennes	RENNEVILLE	08220
Ardennes	GUINCOURT	08130
Ardennes	BIGNICOURT	08310
Ardennes	NOVY-	08300

Département	Commune	CP
	CHEVRIERES	
Ardennes	LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	08310
Ardennes	ESTREBAY	08260
Ardennes	CHATEL-CHEHERY	08250
Ardennes	ANCHAMPS	08500
Ardennes	SOMMAUTHE	08240
Ardennes	VONCQ	08400
Ardennes	BELVAL-BOIS-DES-DAMES	08240
Ardennes	MARGNY	08370
Ardennes	NOVION-PORCIEN	08270
Ardennes	LA FEREE	08290
Ardennes	GIRONDELLE	08260
Ardennes	MALANDRY	08370
Ardennes	COULOMMES-ET-MARQUENY	08130
Ardennes	MONTCHEUTIN	08250
Ardennes	LA ROMAGNE	08220
Ardennes	VAUX-LES-MOURON	08250
Ardennes	GRANDPRE	08250
Ardennes	CHAUMONT-PORCIEN	08220
Ardennes	VILLY	08370
Ardennes	MARVAUX-VIEUX	08400
Ardennes	AUTRY	08250
Ardennes	HARRICOURT	08240
Ardennes	OMICOURT	08450
Ardennes	GLAIRE	08200
Ardennes	MONTGON	08390
Ardennes	QUATRE-CHAMPS	08400
Ardennes	WASIGNY	08270
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-REMY	08220
Ardennes	BOURCQ	08400
Ardennes	VAUX-LES-MOUZON	08210
Ardennes	CHAMPIGNEULLE	08250
Ardennes	MANRE	08400
Ardennes	SOMMERANCE	08250
Ardennes	BERTONCOURT	08300
Ardennes	FROMY	08370

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Ardennes	LA ROMAGNE	08220
Ardennes	YONCQ	08210
Ardennes	TOURNES	08090
Ardennes	SON	08300
Ardennes	MOURON	08250
Ardennes	RENNEVILLE	08220
Ardennes	MAZERNY	08430
Ardennes	CONDE-LES-HERPY	08360
Ardennes	CONTREUVE	08400
Ardennes	LA NEUVILLE-AUX-JOUTES	08380
Ardennes	VERPEL	08240
Ardennes	SIGNY-LE-PETIT	08380
Ardennes	COUCY	08300
Ardennes	NEUFMANIL	08700
Ardennes	NOVY-CHEVRIERES	08300
Ardennes	SEVIGNY-WALEPPE	08220
Ardennes	VIREUX-WALLERAND	08320
Ardennes	LONGWE	08400
Ardennes	HANNAPPES	08290
Ardennes	ANGECOURT	08450
Ardennes	BEAUMONT-EN-ARGONNE	08210
Ardennes	INAUMONT	08300
Ardennes	NOUVION-SUR-MEUSE	08160
Ardennes	AVAUX	08190
Ardennes	REGNIOWEZ	08230
Ardennes	HARGNIES	08170
Ardennes	TAIZY	08360
Ardennes	VIVIER-AU-COURT	08440
Ardennes	ECLY	08300
Ardennes	GIVONNE	08200
Ardennes	MONDIGNY	08430
Ardennes	VAUX-EN-DIEULET	08240
Ardennes	FLIGNY	08380
Ardennes	CORNAY	08250
Ardennes	ROCROI	08230
Ardennes	SAINT-PIERREMONT	08240
Ardennes	SAVIGNY-SUR-AISNE	08400
Ardennes	GIVET	08600
Ardennes	BARBY	08300
Ardennes	FLIZE	08160
Ardennes	TETAIGNE	08110
Ardennes	WADELINCOURT	08200
Ardennes	ECORDAL	08130
Ardennes	GIRONDELLE	08260
Ardennes	CHARNOIS	08600
Ardennes	TREMBLOIS-LES-ROCROI	08150
Ardennes	BOULZICOURT	08410
Ardennes	JUNIVILLE	08310
Ardennes	CHAPPES	08220

Département	Commune	CP
Ardennes	VILLE-SUR-RETOURNE	08310
Ardennes	VAUX-MONTREUIL	08270
Ardennes	HARCY	08150
Ardennes	NEUVILLE-DAY	08130
Ardennes	MONT-SAINT-MARTIN	08400
Ardennes	TAILLETTE	08230
Ardennes	AMAGNE	08300
Ardennes	DOUMELY-BEGNY	08220
Ardennes	BAR-LES-BUZANCY	08240
Ardennes	BRIENNE-SUR-AISNE	08190
Ardennes	SAINT-LOUP-TERRIER	08130
Ardennes	GUE-D'HOSSUS	08230
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08450
Ardennes	LA GRANDVILLE	08700
Ardennes	SEMUY	08130
Ardennes	FLEIGNEUX	08200
Ardennes	MONTIGNY-SUR-MEUSE	08170
Ardennes	TOGES	08400
Ardennes	SAINT-MENGES	08200
Ardennes	FROMY	08370
Ardennes	NOUART	08240
Ardennes	VILLERS-SUR-BAR	08350
Ardennes	JUSTINE-HERBIGNY	08270
Ardennes	RAILLICOURT	08430
Ardennes	LES GRANDES-ARMOISES	08390
Ardennes	LES MAZURES	08500
Ardennes	AUBONCOURT-VAUZELLES	08270
Ardennes	SAINTE-MARIE	08400
Ardennes	TARZY	08380
Ardennes	NEUVILLE-LES-THIS	08090
Ardennes	CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	08430
Ardennes	AUTRECOURT-ET-POURRON	08210
Ardennes	ARNICOURT	08300
Ardennes	LE MONT-DIEU	08390
Ardennes	NEUFLIZE	08300
Ardennes	BARBAISE	08430
Ardennes	BLANCHEFOSSE-ET-BAY	08290
Ardennes	SAINT-MARCEL	08460
Ardennes	HAM-LES-MOINES	08090
Ardennes	FUMAY	08170
Ardennes	ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES	08400
Ardennes	STONNE	08390
Ardennes	SORBON	08300
Ardennes	SAINT-MOREL	08400
Ardennes	FAISSAULT	08270

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	ASFELD	08190
Ardennes	SAINT-LAURENT	08090
Ardennes	SIGNY-MONTLIBERT	08370
Ardennes	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	08240
Ardennes	FAUX	08270
Ardennes	GUIGNICOURT-SUR-VENCE	08430
Ardennes	BREVILLY	08140
Ardennes	MARS-SOUS-BOURCQ	08400
Ardennes	VOUZIERS	08400
Ardennes	VAUX-CHAMPAGNE	08130
Ardennes	SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	08300
Ardennes	VAUX-LES-MOUZON	08210
Ardennes	LA SABOTTERIE	08130
Ardennes	CHARLEVILLE-MEZIERES	08000
Ardennes	ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL	08130
Ardennes	MARBY	08260
Ardennes	SAINTE-VAUBOURG	08130
Ardennes	QUATRE-CHAMPS	08400
Ardennes	DEVILLE	08800
Ardennes	RENWEZ	08150
Ardennes	LA FERTE-SUR-CHIERS	08370
Ardennes	MARLEMONT	08290
Ardennes	BOULT-AUX-BOIS	08240
Ardennes	RANCENNES	08600
Ardennes	VILLERS-SUR-LE-MONT	08430
Ardennes	FALAISE	08400
Ardennes	BRIQUENAY	08240
Ardennes	REMAUCOURT	08220
Ardennes	PREZ	08290
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08400
Ardennes	PRIX-LES-MEZIERES	08000
Ardennes	BAALONS	08430
Ardennes	MAISONCELLE-ET-VILLERS	08450
Ardennes	LANCON	08250
Ardennes	ISSANCOURT-ET-RUMEL	08440
Ardennes	ALINCOURT	08310
Ardennes	AURE	08400
Ardennes	PUISEUX	08270
Ardennes	LA CHAPELLE	08200
Ardennes	CHEVEUGES	08350
Ardennes	LE CHATELET-SUR-RETOURNE	08300
Ardennes	RUBIGNY	08220
Ardennes	POURU-SAINT-REMY	08140

Département	Commune	CP
Ardennes	MONTIGNY-SUR-VENCE	08430
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-REMY	08220
Ardennes	AUBIGNY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	YVERNAUMONT	08430
Ardennes	MONTHERME	08800
Ardennes	HAUDRECY	08090
Ardennes	LALOBBE	08460
Ardennes	BLOMBAY	08260
Ardennes	HAYBES	08170
Ardennes	BOURG-FIDELE	08230
Ardennes	SAINT-PIERRE-SUR-VENCE	08430
Ardennes	VENDRESSE	08160
Ardennes	ANCHAMPS	08500
Ardennes	MONT-SAINT-REMY	08310
Ardennes	MENIL-ANNELLES	08310
Ardennes	ROCQUIGNY	08220
Ardennes	MONT-LAURENT	08130
Ardennes	GOMONT	08190
Ardennes	SENUC	08250
Ardennes	AIRE	08190
Ardennes	LE THOUR	08190
Ardennes	BALAN	08200
Ardennes	LA NEUVILLE-LES-WASIGNY	08270
Ardennes	GERNELLE	08440
Ardennes	LE CHATELET-SUR-SORMONNE	08150
Ardennes	REVIN	08500
Ardennes	EVIGNY	08090
Ardennes	MOUZON	08210
Ardennes	THIN-LE-MOUTIER	08460
Ardennes	VILLY	08370
Ardennes	HAUVINE	08310
Ardennes	SAPOGNE-SUR-MARCHE	08370
Ardennes	HAULME	08800
Ardennes	THUGNY-TRUGNY	08300
Ardennes	ARTAISE-LE-VIVIER	08390
Ardennes	LA BESACE	08450
Ardennes	MACHAULT	08310
Ardennes	SOMMERANCE	08250
Ardennes	LES HAUTES-RIVIERES	08800
Ardennes	BAZEILLES	08140
Ardennes	LANDRICHAMPS	08600
Ardennes	NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	08380
Ardennes	TAILLY	08240
Ardennes	MONTCHEUTIN	08250
Ardennes	NOVION-PORCIEN	08270
Ardennes	DONCHERY	08350
Ardennes	PURE	08110
Ardennes	SAINT-JUVIN	08250
Ardennes	FEPIN	08170
Ardennes	LAIFOUR	08800
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08330
Ardennes	VAUX-LES-	08250

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
	MOURON	
Ardennes	NEUVIZY	08430
Ardennes	BAYONVILLE	08240
Ardennes	SECHAULT	08250
Ardennes	CHARDENY	08400
Ardennes	HAM-SUR-MEUSE	08600
Ardennes	VAUX-VILLAINE	08150
Ardennes	FAGNON	08090
Ardennes	NANTEUIL-SUR-AISNE	08300
Ardennes	CHATEAU-PORCIEN	08360
Ardennes	AUTRY	08250
Ardennes	GIVRY	08130
Ardennes	LUMES	08440
Ardennes	MAUBERT-FONTAINE	08260
Ardennes	MONTCORNET	08090
Ardennes	FLAIGNES-HAVYS	08260
Ardennes	ATTIGNY	08130
Ardennes	FOSSE	08240
Ardennes	SAINT-JEAN-AUX-BOIS	08220
Ardennes	AMBLY-FLEURY	08130
Ardennes	LES AYVELLES	08000
Ardennes	MARGNY	08370
Ardennes	BOSSUS-LES-RUMIGNY	08290
Ardennes	BIGNICOURT	08310
Ardennes	CHALANDRY-ELAIRE	08160
Ardennes	LE FRETY	08290
Ardennes	VRIGNE-MEUSE	08350
Ardennes	CHATEL-CHEHERY	08250
Ardennes	WASIGNY	08270
Ardennes	ETALLE	08260
Ardennes	BUZANCY	08240
Ardennes	LETANNE	08210
Ardennes	FLOING	08200
Ardennes	CHAMPLIN	08260
Ardennes	ROIZY	08190
Ardennes	LES PETITES-ARMOISES	08390
Ardennes	VAUX-LES-RUBIGNY	08220
Ardennes	JONVAL	08130
Ardennes	GRANDHAM	08250
Ardennes	BANOGNE-RECOUVRANCE	08220
Ardennes	ETREPIGNY	08160
Ardennes	BLAGNY	08110
Ardennes	BELVAL-BOIS-DES-DAMES	08240
Ardennes	SAINT-CLEMENT-A-ARNES	08310
Ardennes	GRANDPRE	08250
Ardennes	MANRE	08400
Ardennes	TOURNAVAUX	08800
Ardennes	MARANWEZ	08460
Ardennes	LINAY	08110
Ardennes	ETEIGNIERES	08260

Département	Commune	CP
Ardennes	QUILLY	08400
Ardennes	RAUCOURT-ET-FLABA	08450
Ardennes	AUTHE	08240
Ardennes	GRIVY-LOISY	08400
Ardennes	SIGNY-L'ABBAYE	08460
Ardennes	THIS	08090
Ardennes	LUCQUY	08300
Ardennes	SAUVILLE	08390
Ardennes	OMICOURT	08450
Ardennes	VANDY	08400
Ardennes	HIERGES	08320
Ardennes	MALANDRY	08370
Ardennes	CONDE-LES-AUTRY	08250
Ardennes	LOGNY-BOGNY	08150
Ardennes	LES DEUX-VILLES	08110
Ardennes	CORNY-MACHEROMENIL	08270
Ardennes	LIART	08290
Ardennes	LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	08310
Ardennes	HAGNICOURT	08430
Ardennes	CERNION	08260
Ardennes	DOUZY	08140
Ardennes	TAGNON	08300
Ardennes	SAINT-FERGEUX	08360
Ardennes	AUTRUCHE	08240
Ardennes	VONCQ	08400
Ardennes	CLAVY-WARBY	08460
Ardennes	GLAIRE	08200
Ardennes	SINGLY	08430
Ardennes	FRAILLICOURT	08220
Ardennes	BERTONCOURT	08300
Ardennes	SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX	08130
Ardennes	REMILLY-AILLICOURT	08450
Ardennes	VERRIERES	08390
Ardennes	ANNELLES	08310
Ardennes	TANNAY	08390
Ardennes	SERY	08270
Ardennes	APREMONT	08250
Ardennes	SAPOGNE-ET-FEUCHERES	08160
Ardennes	VILLERS-SEMEUSE	08000
Ardennes	POILCOURT-SYDNEY	08190
Ardennes	AUSSONCE	08310
Ardennes	BULSON	08450
Ardennes	SAINT-ETIENNE-A-ARNES	08310
Ardennes	ARREUX	08090
Ardennes	DOUX	08300
Ardennes	BELVAL	08090
Ardennes	CHAMPIGNEULLE	08250
Ardennes	IMECOURT	08240
Ardennes	LA MONCELLE	08140
Ardennes	VIREUX-MOLHAIN	08320
Ardennes	BLANZY-LA-SALONNAISE	08190

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	EUILLY-ET-LOMBUT	08210
Ardennes	CAUROY	08310
Ardennes	DOM-LE-MESNIL	08160
Ardennes	AUVILLERS-LES-FORGES	08260
Ardennes	AUFLANCE	08370
Ardennes	BRIEULLES-SUR-BAR	08240
Ardennes	LA HORGNE	08430
Ardennes	CHILLY	08260
Ardennes	LA NEUVILLE-A-MAIRE	08450
Ardennes	BIERMES	08300
Ardennes	OSNES	08110
Ardennes	SAINT-QUENTIN-LE-PETIT	08220
Ardennes	VIEL-SAINT-REMY	08270
Ardennes	TREMBLOIS-LES-CARIGNAN	08110
Ardennes	LA FRANCHEVILLE	08000
Ardennes	VILLERS-DEVANT-MOUZON	08210
Ardennes	MOIRY	08370
Ardennes	CARIGNAN	08110
Ardennes	OLIZY-PRIMAT	08250
Ardennes	MARVAUX-VIEUX	08400
Ardennes	HERPY-L'ARLESIENNE	08360
Ardennes	AUBRIVES	08320
Ardennes	CHESNOIS-AUBONCOURT	08270
Ardennes	GIVRON	08220
Ardennes	FROMELENNES	08600
Ardennes	ACY-ROMANCE	08300
Ardennes	CLIRON	08090
Ardennes	WARNECOURT	08090
Ardennes	HERBEUVAL	08370
Ardennes	BOUCONVILLE	08250
Ardennes	LIRY	08400
Ardennes	FOISCHES	08600
Ardennes	WAGNON	08270
Ardennes	BALHAM	08190
Ardennes	TOULIGNY	08430
Ardennes	GRANDCHAMP	08270
Ardennes	NOUZONVILLE	08700
Ardennes	SAULCES-CHAMPENOISES	08130
Ardennes	VILLERS-DEVANT-LE-THOUR	08190
Ardennes	WARCQ	08000
Ardennes	OMONT	08430
Ardennes	DAMOUZY	08090
Ardennes	CHEVIERES	08250
Ardennes	LANDRES-ET-SAINT-GEORGES	08240
Ardennes	SAULCES-MONCLIN	08270
Ardennes	NOYERS-PONT-MAUGIS	08350
Ardennes	VIEUX-LES-ASFELD	08190
Ardennes	LONNY	08150
Ardennes	EXERMONT	08250
Ardennes	SAINT-AIGNAN	08350
Ardennes	ILLY	08200
Ardennes	AOUSTE	08290
Ardennes	SEUIL	08300
Ardennes	LA CROIX-AUX-BOIS	08400
Ardennes	LA FEREE	08290
Ardennes	DRICOURT	08310
Ardennes	LAVAL-MORENCY	08150
Ardennes	SEMIDE	08400
Ardennes	SERAINCOURT	08220
Ardennes	SORMONNE	08150
Ardennes	PAUVRES	08310
Ardennes	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	08110
Ardennes	PUILLY-ET-CHARBEAUX	08370
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08350
Ardennes	TOURTERON	08130
Ardennes	CHAGNY	08430
Ardennes	FLEVILLE	08250
Ardennes	AUGE	08380
Ardennes	TOURCELLES-CHAUMONT	08400
Ardennes	SY	08390
Ardennes	GUINCOURT	08130
Ardennes	AIGLEMONT	08090
Ardennes	CHOOZ	08600
Ardennes	L'ECHELLE	08150
Ardennes	MURTIN-ET-BOGNY	08150
Ardennes	LEPRON-LES-VALLEES	08150
Ardennes	ESTREBAY	08260
Ardennes	NEUFMAISON	08460
Ardennes	CHARBOGNE	08130
Ardennes	GERMONT	08240
Ardennes	PERTHES	08300
Ardennes	SAINT-REMY-LE-PETIT	08300
Ardennes	GRUYERES	08430
Ardennes	BIEVRES	08370
Ardennes	THENORGUES	08240
Ardennes	LAMETZ	08130
Ardennes	OCHES	08240
Ardennes	SAILLY	08110
Ardennes	ROUVROY-SUR-AUDRY	08150
Ardennes	ANTHENY	08260
Ardennes	RUMIGNY	08290
Ardennes	SORCY-BAUTHEMONT	08270
Ardennes	AVANCON	08300
Ardennes	CHAUMONT-PORCIEN	08220
Ardennes	HARRICOURT	08240
Ardennes	SUZANNE	08130
Ardennes	DOMMERY	08460
Ardennes	THELONNE	08350
Ardennes	SAINT-MARCEAU	08160

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	COULOMMES-ET-MARQUENY	08130
Ardennes	HOULDIZY	08090
Ardennes	VILLERS-LE-TOURNEUR	08430
Ardennes	WILLIERS	08110
Ardennes	SECHEVAL	08150
Ardennes	WIGNICOURT	08270
Ardennes	DAIGNY	08140
Ardennes	VILLERS-LE-TILLEUL	08430
Ardennes	RETHEL	08300
Ardennes	CHALLERANGE	08400
Ardennes	POIX-TERRON	08430
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08350
Ardennes	BEFFU-ET-LE-MORTHOMME	08250
Ardennes	CHUFFILLY-ROCHE	08130
Ardennes	BOGNY-SUR-MEUSE	08120
Ardennes	MONTHOIS	08400
Ardennes	BOUVELLEMONT	08430
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-MARTIN	08160
Ardennes	LEFFINCOURT	08310
Ardennes	SOMMAUTHE	08240
Ardennes	MESMONT	08270
Ardennes	JOIGNY-SUR-MEUSE	08700
Ardennes	RIMOGNE	08150
Ardennes	MENIL-LEPINOIS	08310
Ardennes	LA BERLIERE	08240
Ardennes	SEDAN	08200
Ardennes	BALLAY	08400
Ardennes	RILLY-SUR-AISNE	08130
Ardennes	MESSINCOURT	08110
Ardennes	SURY	08090
Ardennes	THILAY	08800
Ardennes	MARQUIGNY	08390
Ardennes	REMILLY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	MONTMEILLANT	08220
Ardennes	VILLE-SUR-LUMES	08440
Ardennes	L'ECAILLE	08300
Ardennes	HAUTEVILLE	08300
Ardennes	MONTGON	08390
Ardennes	SAINT-PIERRE-A-ARNES	08310
Ardennes	NOIRVAL	08400
Ardennes	SAULT-SAINT-REMY	08190
Ardennes	HOUDILCOURT	08190
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08390
Ardennes	MARGUT	08370
Ardennes	MOGUES	08110
Ardennes	SAULT-LES-RETHEL	08300
Ardennes	MATTON-ET-CLEMENCY	08110
Ardennes	BOURCQ	08400
Ardennes	SACHY	08110
Ardennes	SAINT-GERMAINMONT	08190
Ardennes	GESPUNSART	08700
Ardennes	SEVIGNY-LA-FORET	08230
Ardennes	POURU-AUX-BOIS	08140
Ardennes	JANDUN	08430
Ardennes	MONTCY-NOTRE-DAME	08090
Ardennes	MARCQ	08250
Ardennes	BRECY-BRIERES	08400
Ardennes	HARAUCOURT	08450
Ardennes	FRANCHEVAL	08140
Ardennes	BROGNON	08380
Ardennes	DRAIZE	08220
Ardennes	SUGNY	08400
Ardennes	LAUNOIS-SUR-VENCE	08430
Ardennes	BERGNICOURT	08300

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Ardennes	MONTGON	08390
Ardennes	SIGNY-MONTLIBERT	08370
Ardennes	SORMONNE	08150
Ardennes	MONDIGNY	08430
Ardennes	CONDE-LES-AUTRY	08250
Ardennes	VILLE-SUR-LUMES	08440
Ardennes	SAULT-SAINT-REMY	08190
Ardennes	OCHES	08240
Ardennes	TREMBLOIS-LES-ROCROI	08150
Ardennes	GRANDPRE	08250
Ardennes	FAUX	08270
Ardennes	CHEVIERES	08250
Ardennes	CHARBOGNE	08130
Ardennes	NEUVIZY	08430
Ardennes	NOVION-PORCIEN	08270
Ardennes	FROMELENNES	08600
Ardennes	RUBIGNY	08220
Ardennes	REVIN	08500
Ardennes	FAISSAULT	08270
Ardennes	ILLY	08200
Ardennes	HOUDILCOURT	08190
Ardennes	NOUVION-SUR-MEUSE	08160
Ardennes	ANCHAMPS	08500
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08390
Ardennes	NOYERS-PONT-MAUGIS	08350
Ardennes	HARRICOURT	08240
Ardennes	DAIGNY	08140
Ardennes	REMILLY-AILLICOURT	08450
Ardennes	LES DEUX-VILLES	08110
Ardennes	SEVIGNY-WALEPPE	08220
Ardennes	FALAISE	08400
Ardennes	SAINT-FERGEUX	08360
Ardennes	TAGNON	08300
Ardennes	DOUZY	08140
Ardennes	BLANZY-LA-SALONNAISE	08190
Ardennes	MONTMEILLANT	08220
Ardennes	OSNES	08110
Ardennes	VAUX-LES-MOURON	08250
Ardennes	SAINT-MARCEL	08460
Ardennes	COUCY	08300
Ardennes	CHAUMONT-PORCIEN	08220
Ardennes	RENNEVILLE	08220
Ardennes	LAUNOIS-SUR-VENCE	08430
Ardennes	MONTCY-NOTRE-DAME	08090
Ardennes	SAINT-AIGNAN	08350

Département	Commune	CP
Ardennes	VILLERS-SUR-BAR	08350
Ardennes	AIRE	08190
Ardennes	DONCHERY	08350
Ardennes	HARAUCOURT	08450
Ardennes	SORCY-BAUTHEMONT	08270
Ardennes	HERBEUVAL	08370
Ardennes	RILLY-SUR-AISNE	08130
Ardennes	CHESNOIS-AUBONCOURT	08270
Ardennes	VAUX-VILLAINE	08150
Ardennes	PRIX-LES-MEZIERES	08000
Ardennes	CHUFFILLY-ROCHE	08130
Ardennes	QUATRE-CHAMPS	08400
Ardennes	VILLERS-DEVANT-LE-THOUR	08190
Ardennes	LALOBBE	08460
Ardennes	SORBON	08300
Ardennes	JOIGNY-SUR-MEUSE	08700
Ardennes	GERNELLE	08440
Ardennes	NANTEUIL-SUR-AISNE	08300
Ardennes	VILLERS-SEMEUSE	08000
Ardennes	MOUZON	08210
Ardennes	DRAIZE	08220
Ardennes	LES HAUTES-RIVIERES	08800
Ardennes	SAULCES-MONCLIN	08270
Ardennes	CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	08430
Ardennes	MARBY	08260
Ardennes	OLIZY-PRIMAT	08250
Ardennes	VERRIERES	08390
Ardennes	SAINT-PIERREMONT	08240
Ardennes	TAIZY	08360
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-REMY	08220
Ardennes	SERAINCOURT	08220
Ardennes	CHAPPES	08220
Ardennes	HAUTEVILLE	08300
Ardennes	HAGNICOURT	08430
Ardennes	ESTREBAY	08260
Ardennes	BALAN	08200
Ardennes	THELONNE	08350
Ardennes	VILLY	08370
Ardennes	NOUART	08240
Ardennes	LEFFINCOURT	08310
Ardennes	FOSSE	08240
Ardennes	THUGNY-TRUGNY	08300
Ardennes	SAINT-GERMAINMONT	08190
Ardennes	FLIZE	08160
Ardennes	SECHAULT	08250
Ardennes	THENORGUES	08240
Ardennes	MALANDRY	08370

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	JONVAL	08130
Ardennes	CONTREUVE	08400
Ardennes	HIERGES	08320
Ardennes	VAUX-LES-RUBIGNY	08220
Ardennes	LE CHATELET-SUR-RETOURNE	08300
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08350
Ardennes	AUBONCOURT-VAUZELLES	08270
Ardennes	FRAILLICOURT	08220
Ardennes	MACHAULT	08310
Ardennes	LAMETZ	08130
Ardennes	CHARDENY	08400
Ardennes	CHATEAU-PORCIEN	08360
Ardennes	SIGNY-LE-PETIT	08380
Ardennes	AUTHE	08240
Ardennes	SON	08300
Ardennes	SAINT-LAURENT	08090
Ardennes	LONNY	08150
Ardennes	REMAUCOURT	08220
Ardennes	BEAUMONT-EN-ARGONNE	08210
Ardennes	LA MONCELLE	08140
Ardennes	VILLERS-SUR-LE-MONT	08430
Ardennes	LEPRON-LES-VALLEES	08150
Ardennes	HERPY-L'ARLESIENNE	08360
Ardennes	BRIQUENAY	08240
Ardennes	CHAMPIGNEULLE	08250
Ardennes	SEMUY	08130
Ardennes	LA GRANDVILLE	08700
Ardennes	SAVIGNY-SUR-AISNE	08400
Ardennes	MENIL-ANNELLES	08310
Ardennes	BELVAL	08090
Ardennes	INAUMONT	08300
Ardennes	BANOGNE-RECOUVRANCE	08220
Ardennes	ARTAISE-LE-VIVIER	08390
Ardennes	SEDAN	08200
Ardennes	LIRY	08400
Ardennes	CHEVEUGES	08350
Ardennes	VIEUX-LES-ASFELD	08190
Ardennes	HAUDRECY	08090
Ardennes	QUILLY	08400
Ardennes	SAINT-JUVIN	08250
Ardennes	LE CHATELET-SUR-SORMONNE	08150
Ardennes	BOGNY-SUR-MEUSE	08120
Ardennes	LANDRICHAMPS	08600
Ardennes	BLANCHEFOSSE-ET-BAY	08290
Ardennes	BEFFU-ET-LE-MORTHOMME	08250
Ardennes	TAILLETTE	08230
Ardennes	AUSSONCE	08310

Département	Commune	CP
Ardennes	FEPIN	08170
Ardennes	BERGNICOURT	08300
Ardennes	TOURTERON	08130
Ardennes	MONT-LAURENT	08130
Ardennes	MARS-SOUS-BOURCQ	08400
Ardennes	SAINT-REMY-LE-PETIT	08300
Ardennes	LA CROIX-AUX-BOIS	08400
Ardennes	LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	08310
Ardennes	VILLERS-DEVANT-MOUZON	08210
Ardennes	EXERMONT	08250
Ardennes	ETREPIGNY	08160
Ardennes	CHARLEVILLE-MEZIERES	08000
Ardennes	DEVILLE	08800
Ardennes	CHATEL-CHEHERY	08250
Ardennes	LA NEUVILLE-LES-WASIGNY	08270
Ardennes	ANNELLES	08310
Ardennes	MONTIGNY-SUR-MEUSE	08170
Ardennes	TOURNES	08090
Ardennes	STONNE	08390
Ardennes	LA FEREE	08290
Ardennes	GUIGNICOURT-SUR-VENCE	08430
Ardennes	TANNAY	08390
Ardennes	FLIGNY	08380
Ardennes	TAILLY	08240
Ardennes	BAIRON ET SES ENVIRONS	08400
Ardennes	RIMOGNE	08150
Ardennes	VENDRESSE	08160
Ardennes	CHOOZ	08600
Ardennes	BULSON	08450
Ardennes	VAUX-LES-MOUZON	08210
Ardennes	SAINT-LOUP-TERRIER	08130
Ardennes	NOUZONVILLE	08700
Ardennes	BALLAY	08400
Ardennes	VILLE-SUR-RETOURNE	08310
Ardennes	DOUX	08300
Ardennes	MAZERNY	08430
Ardennes	CHALLERANGE	08400
Ardennes	VILLERS-LE-TILLEUL	08430
Ardennes	HAM-SUR-MEUSE	08600
Ardennes	SAULCES-CHAMPENOISES	08130
Ardennes	VAUX-MONTREUIL	08270
Ardennes	REGNIOWEZ	08230
Ardennes	HAM-LES-MOINES	08090
Ardennes	LES PETITES-ARMOISES	08390
Ardennes	HARGNIES	08170

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD.ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	SAINTE-VAUBOURG	08130
Ardennes	SEMIDE	08400
Ardennes	SUGNY	08400
Ardennes	NOVY-CHEVRIERES	08300
Ardennes	PAUVRES	08310
Ardennes	MATTON-ET-CLEMENCY	08110
Ardennes	BAZEILLES	08140
Ardennes	NEUFMANIL	08700
Ardennes	AUGE	08380
Ardennes	VAUX-CHAMPAGNE	08130
Ardennes	ROUVROY-SUR-AUDRY	08150
Ardennes	PURE	08110
Ardennes	OMICOURT	08450
Ardennes	BAALONS	08430
Ardennes	AUBRIVES	08320
Ardennes	BOUCONVILLE	08250
Ardennes	VIREUX-MOLHAIN	08320
Ardennes	MARGNY	08370
Ardennes	TOGES	08400
Ardennes	BUZANCY	08240
Ardennes	BIEVRES	08370
Ardennes	LANDRES-ET-SAINT-GEORGES	08240
Ardennes	BELVAL-BOIS-DES-DAMES	08240
Ardennes	LES AYVELLES	08000
Ardennes	AUFLANCE	08370
Ardennes	VANDY	08400
Ardennes	MONT-SAINT-REMY	08310
Ardennes	VIREUX-WALLERAND	08320
Ardennes	LA HORGNE	08430
Ardennes	LAIFOUR	08800
Ardennes	BOUVELLEMONT	08430
Ardennes	SAINT-CLEMENT-A-ARNES	08310
Ardennes	ANTHENY	08260
Ardennes	SY	08390
Ardennes	FLEVILLE	08250
Ardennes	MONTIGNY-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SOMMAUTHE	08240
Ardennes	SAINT-PIERRE-A-ARNES	08310
Ardennes	NEUFMAISON	08460
Ardennes	APREMONT	08250
Ardennes	BREVILLY	08140
Ardennes	BOULZICOURT	08410
Ardennes	LA BERLIERE	08240
Ardennes	OMONT	08430
Ardennes	GIVET	08600
Ardennes	POURU-SAINT-REMY	08140
Ardennes	ROCROI	08230
Ardennes	GLAIRE	08200
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08450

Département	Commune	CP
Ardennes	MONTHERME	08800
Ardennes	AUTRUCHE	08240
Ardennes	WAGNON	08270
Ardennes	CHAMPLIN	08260
Ardennes	SAINT-MARCEAU	08160
Ardennes	SAINT-JEAN-AUX-BOIS	08220
Ardennes	VIEL-SAINT-REMY	08270
Ardennes	RUMIGNY	08290
Ardennes	CLIRON	08090
Ardennes	AOUSTE	08290
Ardennes	SECHEVAL	08150
Ardennes	AMAGNE	08300
Ardennes	LES GRANDES-ARMOISES	08390
Ardennes	AURE	08400
Ardennes	RAUCOURT-ET-FLABA	08450
Ardennes	SACHY	08110
Ardennes	WILLIERS	08110
Ardennes	BRIENNE-SUR-AISNE	08190
Ardennes	MONTHOIS	08400
Ardennes	SERY	08270
Ardennes	DOUMELY-BEGNY	08220
Ardennes	MESMONT	08270
Ardennes	NEUVILLE-LEZ-BEAULIEU	08380
Ardennes	REMILLY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	BOURCQ	08400
Ardennes	TREMBLOIS-LES-CARIGNAN	08110
Ardennes	BLAGNY	08110
Ardennes	L'ECAILLE	08300
Ardennes	MAUBERT-FONTAINE	08260
Ardennes	ALINCOURT	08310
Ardennes	SAINT-QUENTIN-LE-PETIT	08220
Ardennes	AIGLEMONT	08090
Ardennes	MARANWEZ	08460
Ardennes	SAINT-MOREL	08400
Ardennes	MOIRY	08370
Ardennes	BERTONCOURT	08300
Ardennes	HAULME	08800
Ardennes	BAR-LES-BUZANCY	08240
Ardennes	PUISEUX	08270
Ardennes	SAINT-ETIENNE-A-ARNES	08310
Ardennes	WIGNICOURT	08270
Ardennes	ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL	08130
Ardennes	IMECOURT	08240
Ardennes	SENUC	08250
Ardennes	MOGUES	08110
Ardennes	GRIVY-LOISY	08400
Ardennes	POURU-AUX-BOIS	08140
Ardennes	GIVRON	08220
Ardennes	CONDE-LES-HERPY	08360

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	THIS	08090
Ardennes	ARREUX	08090
Ardennes	FOISCHES	08600
Ardennes	BOSSUS-LES-RUMIGNY	08290
Ardennes	AMBLY-FLEURY	08130
Ardennes	SUZANNE	08130
Ardennes	WARNECOURT	08090
Ardennes	FROMY	08370
Ardennes	DAMOUZY	08090
Ardennes	HAUVINE	08310
Ardennes	MAISONCELLE-ET-VILLERS	08450
Ardennes	GESPUNSART	08700
Ardennes	ARNICOURT	08300
Ardennes	JANDUN	08430
Ardennes	RANCENNES	08600
Ardennes	YONCQ	08210
Ardennes	MANRE	08400
Ardennes	TOULIGNY	08430
Ardennes	GIVONNE	08200
Ardennes	SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	08300
Ardennes	ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES	08400
Ardennes	BALHAM	08190
Ardennes	PREZ	08290
Ardennes	HARCY	08150
Ardennes	GERMONT	08240
Ardennes	DOM-LE-MESNIL	08160
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-MARTIN	08160
Ardennes	RETHEL	08300
Ardennes	MESSINCOURT	08110
Ardennes	SAULT-LES-RETHEL	08300
Ardennes	GUINCOURT	08130
Ardennes	MONTCORNET	08090
Ardennes	AUTRECOURT-ET-POURRON	08210
Ardennes	LAVAL-MORENCY	08150
Ardennes	THILAY	08800
Ardennes	CERNION	08260
Ardennes	BARBY	08300
Ardennes	LONGWE	08400
Ardennes	AVAUX	08190
Ardennes	HAYBES	08170
Ardennes	DOMMERY	08460
Ardennes	VOUZIERS	08400
Ardennes	CHAGNY	08430
Ardennes	BRECY-BRIERES	08400
Ardennes	LUMES	08440
Ardennes	NEUVILLE-DAY	08130
Ardennes	GOMONT	08190
Ardennes	VRIGNE AUX BOIS	08330
Ardennes	BOURG-FIDELE	08230
Ardennes	LE FRETY	08290
Ardennes	FAGNON	08090
Ardennes	SOMMERANCE	08250
Ardennes	LE THOUR	08190

Département	Commune	CP
Ardennes	LA CHAPELLE	08200
Ardennes	JUSTINE-HERBIGNY	08270
Ardennes	LA ROMAGNE	08220
Ardennes	RAILLICOURT	08430
Ardennes	GUE-D'HOSSUS	08230
Ardennes	FLAIGNES-HAVYS	08260
Ardennes	HANNAPPES	08290
Ardennes	SAUVILLE	08390
Ardennes	ASFELD	08190
Ardennes	LA BESACE	08450
Ardennes	ETEIGNIERES	08260
Ardennes	LA FRANCHEVILLE	08000
Ardennes	LE MONT-DIEU	08390
Ardennes	CHALANDRY-ELAIRE	08160
Ardennes	CAUROY	08310
Ardennes	TETAIGNE	08110
Ardennes	MENIL-LEPINOIS	08310
Ardennes	SEVIGNY-LA-FORET	08230
Ardennes	CLAVY-WARBY	08460
Ardennes	BRIEULLES-SUR-BAR	08240
Ardennes	WASIGNY	08270
Ardennes	SAINT-MENGES	08200
Ardennes	BELLEVILLE-ET-CHATILLON-SUR-BAR	08240
Ardennes	SIGNY-L'ABBAYE	08460
Ardennes	CHEMERY-CHEHERY	08350
Ardennes	NEUFLIZE	08300
Ardennes	CORNAY	08250
Ardennes	SAILLY	08110
Ardennes	SEUIL	08300
Ardennes	MARLEMONT	08290
Ardennes	GRANDCHAMP	08270
Ardennes	ROCQUIGNY	08220
Ardennes	SAINTE-MARIE	08400
Ardennes	LA FERTE-SUR-CHIERS	08370
Ardennes	VILLERS-LE-TOURNEUR	08430
Ardennes	WARCQ	08000
Ardennes	GIVRY	08130
Ardennes	CORNY-MACHEROMENIL	08270
Ardennes	MARVAUX-VIEUX	08400
Ardennes	SAINT-PIERRE-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SURY	08090
Ardennes	SAPOGNE-ET-FEUCHERES	08160
Ardennes	LES MAZURES	08500
Ardennes	POIX-TERRON	08430
Ardennes	VIVIER-AU-COURT	08440
Ardennes	THIN-LE-MOUTIER	08460
Ardennes	PERTHES	08300
Ardennes	SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX	08130

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
Ardennes	ATTIGNY	08130
Ardennes	VERPEL	08240
Ardennes	JUNIVILLE	08310
Ardennes	AUBIGNY-LES-POTHEES	08150
Ardennes	LETANNE	08210
Ardennes	NEUVILLE-LES-THIS	08090
Ardennes	L'ECHELLE	08150
Ardennes	SAPOGNE-SUR-MARCHE	08370
Ardennes	BAYONVILLE	08240
Ardennes	LA NEUVILLE-AUX-JOUTES	08380
Ardennes	YVERNAUMONT	08430
Ardennes	MARQUIGNY	08390
Ardennes	ECORDAL	08130
Ardennes	CARIGNAN	08110
Ardennes	ECLY	08300
Ardennes	MONT-SAINT-MARTIN	08400
Ardennes	BARBAISE	08430
Ardennes	GIRONDELLE	08260
Ardennes	SINGLY	08430
Ardennes	BLOMBAY	08260
Ardennes	POILCOURT-SYDNEY	08190
Ardennes	VRIGNE-MEUSE	08350
Ardennes	VONCQ	08400
Ardennes	LUCQUY	08300
Ardennes	LOGNY-BOGNY	08150
Ardennes	ETALLE	08260
Ardennes	ACY-ROMANCE	08300
Ardennes	BIERMES	08300
Ardennes	CHILLY	08260
Ardennes	FLOING	08200
Ardennes	PUILLY-ET-CHARBEAUX	08370
Ardennes	MOURON	08250
Ardennes	AUTRY	08250
Ardennes	LINAY	08110
Ardennes	MONTCHEUTIN	08250

Département	Commune	CP
Ardennes	EUILLY-ET-LOMBUT	08210
Ardennes	BROGNON	08380
Ardennes	AUVILLERS-LES-FORGES	08260
Ardennes	ISSANCOURT-ET-RUMEL	08440
Ardennes	NOIRVAL	08400
Ardennes	MARGUT	08370
Ardennes	COULOMMES-ET-MARQUENY	08130
Ardennes	FLEIGNEUX	08200
Ardennes	HOULDIZY	08090
Ardennes	DRICOURT	08310
Ardennes	ESCOMBRES-ET-LE-CHESNOIS	08110
Ardennes	CHARNOIS	08600
Ardennes	TARZY	08380
Ardennes	ROIZY	08190
Ardennes	MARCQ	08250
Ardennes	LA NEUVILLE-A-MAIRE	08450
Ardennes	WADELINCOURT	08200
Ardennes	FRANCHEVAL	08140
Ardennes	LANCON	08250
Ardennes	EVIGNY	08090
Ardennes	ANGECOURT	08450
Ardennes	BIGNICOURT	08310
Ardennes	AVANCON	08300
Ardennes	TOURCELLES-CHAUMONT	08400
Ardennes	MURTIN-ET-BOGNY	08150
Ardennes	VAUX-EN-DIEULET	08240
Ardennes	GRANDHAM	08250
Ardennes	TOURNAVAUX	08800
Ardennes	RENWEZ	08150
Ardennes	LA SABOTTERIE	08130
Ardennes	FUMAY	08170
Ardennes	BOULT-AUX-BOIS	08240
Ardennes	GRUYERES	08430
Ardennes	LIART	08290

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Ardennes	THUGNY-TRUGNY	08300
Ardennes	CHAPPES	08220
Ardennes	ALINCOURT	08310
Ardennes	DRICOURT	08310
Ardennes	VILLERS-LE-TOURNEUR	08430
Ardennes	LAUNOIS-SUR-VENCE	08430
Ardennes	PERTHES	08300
Ardennes	SAINT-CLEMENT-A-ARNES	08310
Ardennes	BRIENNE-SUR-AISNE	08190
Ardennes	SAINT-LOUP-TERRIER	08130
Ardennes	FRAILLICOURT	08220
Ardennes	MONT-LAURENT	08130
Ardennes	BARBAISE	08430
Ardennes	LA ROMAGNE	08220
Ardennes	BIERMES	08300
Ardennes	BIGNICOURT	08310
Ardennes	FAUX	08270
Ardennes	CHAGNY	08430
Ardennes	JUNIVILLE	08310
Ardennes	NOVY-CHEVRIERES	08300
Ardennes	SERAINCOURT	08220
Ardennes	DOUX	08300
Ardennes	VILLE-SUR-RETOURNE	08310
Ardennes	JUSTINE-HERBIGNY	08270
Ardennes	LEFFINCOURT	08310
Ardennes	CORNY-MACHEROMENIL	08270
Ardennes	LIRY	08400
Ardennes	CHESNOIS-AUBONCOURT	08270
Ardennes	SEMIDE	08400
Ardennes	VIEL-SAINT-REMY	08270
Ardennes	L'ECAILLE	08300
Ardennes	SAINT-LOUP-EN-CHAMPAGNE	08300
Ardennes	AIRE	08190
Ardennes	VIEUX-LES-ASFELD	08190
Ardennes	GRIVY-LOISY	08400
Ardennes	LUCQUY	08300
Ardennes	SAINTE-MARIE	08400
Ardennes	BALHAM	08190
Ardennes	RAILLICOURT	08430
Ardennes	WIGNICOURT	08270
Ardennes	DRAIZE	08220
Ardennes	MENIL-LEPINOIS	08310
Ardennes	NEUVIZY	08430
Ardennes	AMAGNE	08300
Ardennes	POIX-TERRON	08430
Ardennes	SORBON	08300
Ardennes	VILLERS-DEVANT-LE-THOUR	08190

Département	Commune	CP
Ardennes	WAGNON	08270
Ardennes	QUILLY	08400
Ardennes	CHARDENY	08400
Ardennes	GOMONT	08190
Ardennes	CHUFFILLY-ROCHE	08130
Ardennes	LA NEUVILLE-LES-WASIGNY	08270
Ardennes	SEUIL	08300
Ardennes	SAULT-LES-RETHEL	08300
Ardennes	MARVAUX-VIEUX	08400
Ardennes	CAUROY	08310
Ardennes	LA HORGNE	08430
Ardennes	INAUMONT	08300
Ardennes	HERPY-L'ARLESIENNE	08360
Ardennes	VILLERS-SUR-LE-MONT	08430
Ardennes	ECORDAL	08130
Ardennes	RUBIGNY	08220
Ardennes	MENIL-ANNELLES	08310
Ardennes	MONTHOIS	08400
Ardennes	BANOGNE-RECOUVRANCE	08220
Ardennes	SAINT-GERMAINMONT	08190
Ardennes	AURE	08400
Ardennes	TAGNON	08300
Ardennes	ACY-ROMANCE	08300
Ardennes	AUBONCOURT-VAUZELLES	08270
Ardennes	PAUVRES	08310
Ardennes	MACHAULT	08310
Ardennes	CONDE-LES-HERPY	08360
Ardennes	SAINT-FERGEUX	08360
Ardennes	YVERNAUMONT	08430
Ardennes	SAINT-QUENTIN-LE-PETIT	08220
Ardennes	MONT-SAINT-REMY	08310
Ardennes	SINGLY	08430
Ardennes	LE THOUR	08190
Ardennes	NEUFLIZE	08300
Ardennes	SIGNY-L'ABBAYE	08460
Ardennes	AUSSONCE	08310
Ardennes	HAGNICOURT	08430
Ardennes	SAULT-SAINT-REMY	08190
Ardennes	DOMMERY	08460
Ardennes	GUIGNICOURT-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SAINT-LAMBERT-ET-MONT-DE-JEUX	08130
Ardennes	VAUX-MONTREUIL	08270
Ardennes	WASIGNY	08270
Ardennes	SAINT-PIERRE-SUR-VENCE	08430
Ardennes	BERGNICOURT	08300
Ardennes	SAINT-REMY-LE-	08300

EJ : GCS ES HAD DES ARDENNES (080011224)
ET : GCS ES HAD ARDENNES SITE CHARLEVILLE (080011265)

Département	Commune	CP
	PETIT	
Ardennes	DOUMELY-BEGNY	08220
Ardennes	ECLY	08300
Ardennes	BARBY	08300
Ardennes	BAALONS	08430
Ardennes	CHAUMONT-PORCIEN	08220
Ardennes	COULOMMES-ET-MARQUENY	08130
Ardennes	COUCY	08300
Ardennes	SUGNY	08400
Ardennes	SAULCES-MONCLIN	08270
Ardennes	SERY	08270
Ardennes	NOVION-PORCIEN	08270
Ardennes	TOURCELLES-CHAUMONT	08400
Ardennes	SEMUY	08130
Ardennes	SAINTE-VAUBOURG	08130
Ardennes	VAUX-LES-RUBIGNY	08220
Ardennes	BOURCQ	08400
Ardennes	CHATEAU-PORCIEN	08360
Ardennes	MAZERNY	08430
Ardennes	AMBLY-FLEURY	08130
Ardennes	HANNOGNE-SAINT-REMY	08220
Ardennes	RETHEL	08300
Ardennes	ASFELD	08190
Ardennes	BLANZY-LA-SALONNAISE	08190
Ardennes	SAINT-ETIENNE-A-ARNES	08310
Ardennes	CHAMPIGNEUL-SUR-VENCE	08430
Ardennes	MARS-SOUS-BOURCQ	08400
Ardennes	TAIZY	08360
Ardennes	ARDEUIL-ET-MONTFAUXELLES	08400
Ardennes	MANRE	08400
Ardennes	RILLY-SUR-AISNE	08130
Ardennes	AVANCON	08300
Ardennes	MONTIGNY-SUR-VENCE	08430
Ardennes	SAINT-MOREL	08400

Département	Commune	CP
Ardennes	VAUX-CHAMPAGNE	08130
Ardennes	HAUTEVILLE	08300
Ardennes	HOUDILCOURT	08190
Ardennes	GRANDCHAMP	08270
Ardennes	ATTIGNY	08130
Ardennes	SAINT-MARCEAU	08160
Ardennes	GIVRY	08130
Ardennes	JONVAL	08130
Ardennes	LA NEUVILLE-EN-TOURNE-A-FUY	08310
Ardennes	GIVRON	08220
Ardennes	HAUVINE	08310
Ardennes	POILCOURT-SYDNEY	08190
Ardennes	SON	08300
Ardennes	REMAUCOURT	08220
Ardennes	CONTREUVE	08400
Ardennes	SAINT-PIERRE-A-ARNES	08310
Ardennes	ARNICOURT	08300
Ardennes	SORCY-BAUTHEMONT	08270
Ardennes	PUISEUX	08270
Ardennes	CHARBOGNE	08130
Ardennes	ANNELLES	08310
Ardennes	AVAUX	08190
Ardennes	TOULIGNY	08430
Ardennes	SEVIGNY-WALEPPE	08220
Ardennes	LALOBBE	08460
Ardennes	NANTEUIL-SUR-AISNE	08300
Ardennes	RENNEVILLE	08220
Ardennes	ROIZY	08190
Ardennes	MESMONT	08270
Ardennes	FAISSAULT	08270
Ardennes	LE CHATELET-SUR-RETOURNE	08300
Ardennes	BERTONCOURT	08300
Ardennes	ALLAND'HUY-ET-SAUSSEUIL	08130
Ardennes	MONT-SAINT-MARTIN	08400
Ardennes	SAULCES-CHAMPENOISES	08130
Ardennes	JANDUN	08430
Ardennes	BOUVELLEMONT	08430

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0099 du 24/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Groupement Hospitalier Aube Marne sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine (FINESS EJ : 100006279 ; FINESS ET : 100000199)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Groupement Hospitalier Aube Marne (FINESS EJ : 100006279) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention socle, sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine (FINESS ET : 100000199), sis Avenue Paul Vaillant Couturier – 10105 ROMILLY-SUR-SEINE ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 3 Aube et Sézannais, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 implantations pour la mention socle ;

Considérant que le Groupement Hospitalier Aube Marne sur le site de l'HAD GHAM dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Groupement Hospitalier Aube Marne sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Groupement Hospitalier Aube Marne (FINESS EJ : 100006279) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Romilly-sur-Seine (FINESS ET : 100000199), sis Avenue Paul Vaillant Couturier – 10105 ROMILLY-SUR-SEINE, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle

La liste des communes autorisées pour cette mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	OYES	51120
Marne	CORROY	51230
Marne	MONTEPREUX	51320
Aube	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10510
Aube	SAINT-LUPIEN	10350
Aube	BOULAGES	10380
Aube	MARCILLY-LE-HAYER	10290
Aube	POUY-SUR-VANNES	10290
Marne	MARCILLY-SUR-SEINE	51260
Aube	PARS-LES-ROMILLY	10100
Marne	ALLEMANT	51120
Marne	LACHY	51120
Aube	PREMIERFAIT	10170
Marne	MONTGENOST	51260
Aube	PLANCY-L'ABBAYE	10380
Aube	DIERREY-SAINT-JULIEN	10190
Aube	CHAMPFLEURY	10700
Aube	AVON-LA-PEZE	10290
Aube	VALLANT-SAINT-GEORGES	10170
Aube	TRAINEL	10400
Aube	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10100
Marne	SAINT-BON	51310
Aube	DROUPT-SAINTE-MARIE	10170
Marne	ESCARDES	51310
Aube	CHATRES	10510
Marne	POTANGIS	51260
Marne	LA CHAPELLE-LASSON	51260
Aube	PERIGNY-LA-ROSE	10400
Marne	EUVY	51230
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	10400
Aube	MERY-SUR-SEINE	10170
Marne	LES ESSARTS-LES-SEZANNE	51120
Aube	PLESSIS-BARBUISE	10400
Marne	SAINT-LOUP	51120
Marne	LE MEIX-SAINT-EPOING	51120
Marne	NESLE-LA-REPOSTE	51120
Aube	COURCEROY	10400
Marne	BANNES	51230
Marne	SAINT-REMY-SOUS-BROYES	51120
Aube	CHAPELLE-VALLON	10700
Aube	CRANCEY	10100
Aube	ORIGNY-LE-SEC	10510
Aube	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	10100
Aube	BARBUISE	10400
Aube	VILLADIN	10290
Marne	GAYE	51120
Marne	PEAS	51120
Aube	GUMERY	10400
Aube	LES GRANDES-CHAPELLES	10170
Marne	SAINT-JUST-SAUVAGE	51260
Aube	BESSY	10170
Aube	FERREUX-QUINCEY	10400
Aube	FONTAINE-LES-GRES	10280
Marne	MARSANGIS	51260
Aube	PLANTY	10160
Marne	FONTAINE-DENIS-NUISY	51120
Aube	FAY-LES-MARCILLY	10290
Marne	JOISELLE	51310
Aube	LA FOSSE-CORDUAN	10100
Aube	DROUPT-SAINT-BASLE	10170
Aube	SAVIERES	10600
Aube	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	10100
Marne	COURCEMAIN	51260
Marne	VINDEY	51120
Aube	AVANT-LES-MARCILLY	10400
Aube	SAINT-OULPH	10170
Aube	RILLY-SAINTE-SYRE	10280
Aube	LE MERIOT	10400
Aube	RHEGES	10170
Marne	CHANTEMERLE	51260
Aube	LA LOUPTIERE-THENARD	10400
Marne	ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	51230
Marne	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	51120
Aube	DIERREY-SAINT-PIERRE	10190
Aube	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	10100
Marne	CONNANTRAY-VAUREFROY	51230
Marne	FAUX-FRESNAY	51230
Marne	CHATILLON-SUR-	51310

EJ : GROUPEMENT HOSPITALIER AUBE MARNE (100006279)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE ROMILLY/SEINE (100000199)

Département	Commune	CP
	MORIN	
Marne	GOURGANCON	51230
Marne	BOUCHY-SAINT-GENEST	51310
Marne	NEUVY	51310
Aube	FONTENAY-DE-BOSSERY	10400
Marne	BROYES	51120
Aube	TRANCAULT	10290
Aube	ETRELLES-SUR-AUBE	10170
Aube	MARNAY-SUR-SEINE	10400
Aube	SALON	10700
Marne	FERE-CHAMPENOISE	51230
Aube	ECHEMINES	10350
Marne	MOEURS-VERDEY	51120
Marne	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	51320
Aube	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10370
Marne	SAINT-SATURNIN	51260
Marne	CONNANTRE	51230
Marne	GRANGES-SUR-AUBE	51260
Marne	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51260
Aube	RIGNY-LA-NONNEUSE	10290
Marne	CLESLES	51260
Marne	CHICHEY	51120
Aube	MARIGNY-LE-CHATEL	10350
Marne	VOUARCES	51260
Aube	LA SAULSOTTE	10400
Aube	SAINT-FLAVY	10350
Marne	BAGNEUX	51260
Marne	MONDEMENT-MONTGIVROUX	51120
Aube	LA MOTTE-TILLY	10400
Aube	FAUX-VILLECERF	10290
Aube	GELANNES	10100
Marne	REUVES	51120
Marne	BROUSSY-LE-PETIT	51230
Marne	PLEURS	51230
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	CHARNY-LE-BACHOT	10380
Aube	PRUNAY-BELLEVILLE	10350
Marne	QUEUDES	51120
Marne	BROUSSY-LE-GRAND	51230
Aube	BOURDENAY	10290
Aube	BERCENAY-LE-HAYER	10290
Marne	SEZANNE	51120
Aube	VIAPRES-LE-PETIT	10380
Aube	PONT-SUR-SEINE	10400
Aube	BOUY-SUR-ORVIN	10400
Marne	THAAS	51230
Marne	BETHON	51260
Marne	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	51260
Marne	BARBONNE-FAYEL	51120
Marne	LA NOUE	51310
Marne	LA FORESTIERE	51120
Aube	SOLIGNY-LES-ETANGS	10400
Aube	SAINT-MESMIN	10280
Aube	MESGRIGNY	10170
Aube	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10400
Marne	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	51120
Aube	CHARMOY	10290
Marne	SARON-SUR-AUBE	51260
Marne	CONFLANS-SUR-SEINE	51260
Aube	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	10170
Marne	VILLENEUVE-LA-LIONNE	51310
Marne	OGNES	51230
Aube	SAINT-AUBIN	10400
Marne	BAUDEMENT	51260
Marne	LINTHELLES	51230
Marne	SAUDOY	51120
Aube	FONTAINE-MACON	10400
Aube	CHAUCHIGNY	10170
Marne	ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	51260
Marne	REVEILLON	51310
Aube	MONTPOTHIER	10400
Aube	ROMILLY-SUR-SEINE	10100
Aube	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10170
Marne	CHAMPGUYON	51310
Marne	ESCLAVOLLES-LUREY	51260
Marne	ANGLURE	51260
Marne	LINTHES	51230
Marne	ESTERNAY	51310
Aube	MESNIL-SAINT-LOUP	10190
Aube	NOGENT-SUR-SEINE	10400
Marne	COURGIVAUX	51310
Marne	HAUSSIMONT	51320
Marne	LES ESSARTS-LE-VICOMTE	51310

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0071 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du GCS PATCS sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes (FINESS EJ : 100010347 ; FINESS ET : 100010578)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le GCS PATCS (FINESS EJ : 100010347) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes (FINESS ET : 100010578), sis 101, Avenue Anatole France – 10003 TROYES ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 3 Aube et Sézannais, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 implantations pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le GCS PATCS sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du GCS PATCS sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le GCS PATCS (FINESS EJ : 100010347) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD du GCS PATCS à Troyes (FINESS ET : 100010578), sis 101, Avenue Anatole France – 10003 TROYES, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Aube	NOE-LES-MALLETS	10360
Aube	ARCIS-SUR-AUBE	10700
Aube	TORCY-LE-PETIT	10700
Aube	ROUILLY-SACEY	10220
Aube	CHAMP-SUR-BARSE	10140
Aube	MACEY	10300
Aube	LUSIGNY-SUR-BARSE	10270
Aube	DIENVILLE	10500
Aube	SOULAINES-DHUYS	10200
Aube	ISLE-AUBIGNY	10240
Aube	TURGY	10210
Aube	RANCES	10500
Aube	CHALETTE-SUR-VOIRE	10500
Aube	CHENNEGY	10190
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	10140
Aube	FRESNAY	10200
Aube	NOGENT-SUR-AUBE	10240
Aube	LES BORDES-AUMONT	10800
Aube	YEVRES-LE-PETIT	10500
Aube	LA RIVIERE-DE-CORPS	10440
Aube	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	10150
Aube	COURSAN-EN-OTHE	10130
Aube	POUGY	10240
Aube	ROUVRES-LES-VIGNES	10200
Aube	CHESLEY	10210
Aube	VAUCOGNE	10240
Aube	FONTVANNES	10190
Aube	EPOTHEMONT	10500
Aube	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	10320
Aube	VILLEMEREUIL	10800
Aube	COURTENOT	10260
Aube	BLIGNICOURT	10500
Aube	BRIENNE-LE-CHATEAU	10500
Aube	VILLEMOIRON-EN-OTHE	10160
Aube	LANDREVILLE	10110
Aube	SAINT-POUANGE	10120
Aube	RIGNY-LE-FERRON	10160
Aube	CHAUDREY	10240
Aube	VERRIERES	10390
Aube	FEUGES	10150
Aube	CELLES-SUR-OURCE	10110

Département	Commune	CP
Aube	VILLEMOYENNE	10260
Aube	MONTIGNY-LES-MONTS	10130
Aube	FONTETTE	10360
Aube	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10140
Aube	VILLERY	10320
Aube	MAIZIERES-LES-BRIENNE	10500
Aube	PRECY-SAINT-MARTIN	10500
Aube	NOZAY	10700
Aube	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	10340
Aube	LHUITRE	10700
Aube	ENGENTE	10200
Aube	LES LOGES-MARGUERON	10210
Aube	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10700
Aube	VILLY-LE-BOIS	10800
Aube	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	10160
Aube	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10180
Aube	BLIGNY	10200
Aube	BLAINCOURT-SUR-AUBE	10500
Aube	CHAUMESNIL	10500
Aube	SAINT-PHAL	10130
Aube	LAUBRESSEL	10270
Aube	LIGNIERES	10130
Aube	AULNAY	10240
Aube	SOULIGNY	10320
Aube	DAMPIERRE	39350
Aube	COURTERANGES	10270
Aube	LA ROTHIERE	10500
Aube	JONCREUIL	10330
Aube	VALLIERES	10210
Aube	JAVERNANT	10320
Aube	AUXON	10130
Aube	CRESPY-LE-NEUF	10500
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10160
Aube	AVREUIL	10130
Aube	METZ-ROBERT	10210
Aube	COUSSEGREY	10210
Aube	RACINES	10130
Aube	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10800
Aube	BAYEL	10310
Aube	VOSNON	10130
Aube	MAUPAS	10320
Aube	COCLOIS	10240
Aube	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	10130

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	CHAVANGES	10330
Aube	BAGNEUX-LA-FOSSE	10340
Aube	SAINT-MARDS-EN-OTHE	10160
Aube	TRANNES	10140
Aube	CRESANTIGNES	10320
Aube	MATHAUX	10500
Aube	PEL-ET-DER	10500
Aube	MOREMBERT	10240
Aube	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	ARRENTIERES	10200
Aube	BALIGNICOURT	10330
Aube	ROUILLY-SAINT-LOUP	10800
Aube	BOURGUIGNONS	10110
Aube	DOLANCOURT	10200
Aube	LA VILLE-AUX-BOIS	10500
Aube	SAULCY	10200
Aube	ARGANCON	10140
Aube	PONT-SAINTE-MARIE	10150
Aube	JUVANZE	10140
Aube	SAINT-LYE	10180
Aube	BOSSANCOURT	10140
Aube	BARBEREY-SAINT-SULPICE	10600
Aube	LE CHENE	10700
Aube	CHESSY-LES-PRES	10130
Aube	RUMILLY-LES-VAUDES	10260
Aube	CHASEREY	10210
Aube	VAL-D'AUZON	10220
Aube	VANLAY	10210
Aube	LES NOES-PRES-TROYES	10420
Aube	MERREY-SUR-ARCE	10110
Aube	PRECY-NOTRE-DAME	10500
Aube	ARREMBECOURT	10330
Aube	MAGNY-FOUCHARD	10140
Aube	BUXEUIL	10110
Aube	TORCY-LE-GRAND	10700
Aube	PRUGNY	10190
Aube	JEUGNY	10320
Aube	VIREY-SOUS-BAR	10260
Aube	MONTMARTIN-LE-HAUT	10140
Aube	BUCHERES	10800
Aube	POLISOT	10110
Aube	CORMOST	10800
Aube	PARGUES	10210
Aube	VAILLY	10150
Aube	VOUE	10150
Aube	VOIGNY	10200
Aube	LA VENDUE-MIGNOT	10800
Aube	THORS	10200

Département	Commune	CP
Aube	FRESNOY-LE-CHATEAU	10270
Aube	CHAOURCE	10210
Aube	VILLY-LE-MARECHAL	10800
Aube	VENDEUVRE-SUR-BARSE	10140
Aube	BERULLE	10160
Aube	MONTIER-EN-L'ISLE	10200
Aube	BOURANTON	10270
Aube	VOUGREY	10210
Aube	ESTISSAC	10190
Aube	VERPILLIERES-SUR-OURCE	10360
Aube	LONGPRE-LE-SEC	10140
Aube	ISLE-AUMONT	10800
Aube	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10260
Aube	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	10410
Aube	LAVAU	10150
Aube	VILLETTE-SUR-AUBE	10700
Aube	BRIEL-SUR-BARSE	10140
Aube	PLAINES-SAINT-LANGE	10250
Aube	COLOMBE-LE-SEC	10200
Aube	TROUANS	10700
Aube	AVIREY-LINGEY	10340
Aube	PAISY-COSDON	10160
Aube	HAMPIGNY	10500
Aube	FONTAINE	10200
Aube	PRASLIN	10210
Aube	ETOURVY	10210
Aube	LEVIGNY	10200
Aube	BERNON	10130
Aube	AVANT-LES-RAMERUPT	10240
Aube	DAVREY	10130
Aube	MEURVILLE	10200
Aube	VILLECHETIF	10410
Aube	MOUSSEY	10800
Aube	ROSIERES-PRES-TROYES	10430
Aube	VULAINES	10160
Aube	MONTFEY	10130
Aube	BEUREY	10140
Aube	RAMERUPT	10240
Aube	MONTSUZAIN	10150
Aube	VERNONVILLIERS	10200
Aube	CUSSANGY	10210
Aube	DOMMARTIN-LE-COQ	10240
Aube	BRIENNE-LA-VIEILLE	10500
Aube	AMANCE	10140
Aube	JUZANVIGNY	10500
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10500
Aube	PINEY	10220

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	MORVILLIERS	10500
Aube	JASSEINES	10330
Aube	THENNELIERES	10410
Aube	SPOY	10200
Aube	CHACENAY	10110
Aube	MAISONS-LES-CHAOURCE	10210
Aube	PERTHES-LES-BRIENNE	10500
Aube	EGUILLY-SOUS-BOIS	10110
Aube	LONGSOLS	10240
Aube	SAINT-USAGE	10360
Aube	CLEREY	10390
Aube	VILLEMORIEN	10110
Aube	FULIGNY	10200
Aube	MONTREUIL-SUR-BARSE	10270
Aube	MONTIERAMEY	10270
Aube	MAGNICOURT	10240
Aube	LONGCHAMP-SUR-AUJON	10310
Aube	EAUX-PUISEAUX	10130
Aube	RUVIGNY	10410
Aube	VILLIERS-HERBISSE	10700
Aube	NOGENT-EN-OTHE	10160
Aube	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10120
Aube	MACHY	10320
Aube	LES GRANGES	10210
Aube	FAYS-LA-CHAPELLE	10320
Aube	DONNEMENT	10330
Aube	DOSNON	10700
Aube	LAGESSE	10210
Aube	FRALIGNES	10110
Aube	NEUVILLE-SUR-SEINE	10250
Aube	UNIENVILLE	10140
Aube	EPAGNE	10500
Aube	BALNOT-SUR-LAIGNES	10110
Aube	RADONVILLIERS	10500
Aube	LENTILLES	10330
Aube	BERCENAY-EN-OTHE	10190
Aube	MESSON	10190
Aube	FRAVAUX	10200
Aube	MAISONS-LES-SOULAINES	10200
Aube	MERGEY	10600
Aube	POUAN-LES-VALLEES	10700
Aube	CHERVEY	10110
Aube	ASSENAY	10320
Aube	RONCENAY	10320
Aube	JULLY-SUR-SARCE	10260
Aube	VILLE-SUR-TERRE	10200
Aube	MAROLLES-LES-BAILLY	10110

Département	Commune	CP
Aube	COURCELLES-SUR-VOIRE	10500
Aube	CRENEY-PRES-TROYES	10150
Aube	COUVIGNON	10200
Aube	VALLENTIGNY	10500
Aube	DOSCHES	10220
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	10330
Aube	CHAPPES	10260
Aube	VILLELOUP	10350
Aube	ORTILLON	10700
Aube	SAINTE-MAURE	10150
Aube	PAYNS	10600
Aube	VAUDES	10260
Aube	THIEFFRAIN	10140
Aube	PARS-LES-CHAVANGES	10330
Aube	AILLEVILLE	10200
Aube	SOMMEVAL	10320
Aube	BAR-SUR-AUBE	10200
Aube	POLIGNY	10110
Aube	SAINT-GERMAIN	10120
Aube	BRAUX	10500
Aube	THIL	10200
Aube	LESMONT	10500
Aube	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	10800
Aube	PRUSY	10210
Aube	BAILLY-LE-FRANC	10330
Aube	BERTIGNOLLES	10110
Aube	COURTERON	10250
Aube	LES CROUTES	10130
Aube	HERBISSE	10700
Aube	GYE-SUR-SEINE	10250
Aube	PETIT-MESNIL	10500
Aube	VAUCHASSIS	10190
Aube	BERGERES	10200
Aube	NEUVILLE-SUR-VANNE	10190
Aube	BUXIERES-SUR-ARCE	10110
Aube	TORVILLIERS	10440
Aube	ARSONVAL	10200
Aube	ARCONVILLE	10200
Aube	LA LOGE-POMBLIN	10210
Aube	MESNIL-LETTRE	10240
Aube	CHAMOY	10130
Aube	BOUY-LUXEMBOURG	10220
Aube	SEMOINE	10700
Aube	DAMPIERRE	10240
Aube	CUNFIN	10360
Aube	GERAUDOT	10220
Aube	LES RICEYS	10340
Aube	JAUCOURT	10200
Aube	BALNOT-LA-GRANGE	10210
Aube	VILLIERS-LE-BOIS	10210
Aube	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	10210

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	MONTMORENCY-BEAUFORT	10330
Aube	MONTAULIN	10270
Aube	GRANDVILLE	10700
Aube	VITRY-LE-CROISE	10110
Aube	FOUCHERES	10260
Aube	BAROVILLE	10200
Aube	BUCEY-EN-OTHE	10190
Aube	MAGNANT	10110
Aube	ONJON	10220
Aube	LANTAGES	10210
Aube	VILLACERF	10600
Aube	ECLANCE	10200
Aube	AUBETERRE	10150
Aube	COLOMBE-LA-FOSSE	10200
Aube	ERVY-LE-CHATEL	10130
Aube	ALLIBAUDIERES	10700
Aube	MONTGUEUX	10300
Aube	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	10500
Aube	SAINTE-SAVINE	10300
Aube	VIVIERS-SUR-ARTAUT	10110
Aube	ARRELLES	10340
Aube	ESSOYES	10360
Aube	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10700
Aube	VAUCHONVILLIERS	10140
Aube	LOCHES-SUR-OURCE	10110
Aube	VAUPOISSON	10700
Aube	POLISY	10110
Aube	SAINT-THIBAULT	10800
Aube	MARAYE-EN-OTHE	10160
Aube	ORMES	10700
Aube	MONTCEAUX-LES-VAUDES	10260
Aube	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	10110
Aube	PROVERVILLE	10200
Aube	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	10350
Aube	VINETS	10700
Aube	VILLERET	10330
Aube	MESNIL-SAINT-PERE	10140

Département	Commune	CP
Aube	VERRICOURT	10240
Aube	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	BRILLECOURT	10240
Aube	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	10130
Aube	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	10320
Aube	BOUILLY	10320
Aube	MESNIL-LA-COMTESSE	10700
Aube	MESNIL-SELLIERES	10220
Aube	CHANNES	10340
Aube	MAILLY-LE-CAMP	10230
Aube	JESSAINS	10140
Aube	ASSENCIERES	10220
Aube	LIREY	10320
Aube	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10600
Aube	URVILLE	10200
Aube	POIVRES	10700
Aube	MUSSY-SUR-SEINE	10250
Aube	ROSNAY-L'HOPITAL	10500
Aube	VILLE-SUR-ARCE	10110
Aube	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	10200
Aube	MAISON-DES-CHAMPS	10140
Aube	COURTAOULT	10130
Aube	LA CHAISE	10500
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	VILLE-SOUS-LA-FERTE	10310
Aube	LASSICOURT	10500
Aube	LUYERES	10150
Aube	LAINES-AUX-BOIS	10120
Aube	BAR-SUR-SEINE	10110
Aube	JUVANCOURT	10310
Aube	MOLINS-SUR-AUBE	10500
Aube	BREVONNES	10220
Aube	LIGNOL-LE-CHATEAU	10200
Aube	BETIGNICOURT	10500
Aube	TROYES	10000
Aube	BREVIANDES	10450
Aube	VILLY-EN-TRODES	10140

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Aube	CUSSANGY	10210
Aube	CUNFIN	10360
Aube	CHARMOY	10290
Aube	LA MOTTE-TILLY	10400
Aube	DAMPIERRE	10240
Aube	ARGANCON	10140
Marne	COURGIVAUX	51310
Aube	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	10200
Aube	COURCELLES-SUR-VOIRE	10500
Aube	COURTAOULT	10130
Aube	PERIGNY-LA-ROSE	10400
Marne	BROYES	51120
Aube	SOLIGNY-LES-ETANGS	10400
Aube	MONTREUIL-SUR-BARSE	10270
Aube	FRESNAY	10200
Aube	MONTSUZAIN	10150
Aube	MESNIL-LA-COMTESSE	10700
Aube	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10700
Aube	RHEGES	10170
Aube	VILLACERF	10600
Aube	LUSIGNY-SUR-BARSE	10270
Aube	TURGY	10210
Aube	LA LOUPTIERE-THENARD	10400
Aube	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10100
Aube	BALIGNICOURT	10330
Aube	BAILLY-LE-FRANC	10330
Marne	CONNANTRAY-VAUREFROY	51230
Aube	PLESSIS-BARBUISE	10400
Aube	DONNEMENT	10330
Aube	CORMOST	10800
Aube	MOLINS-SUR-AUBE	10500
Marne	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51260
Marne	SARON-SUR-AUBE	51260
Aube	EPOTHEMONT	10500
Marne	LA CHAPELLE-LASSON	51260
Aube	PRUGNY	10190
Aube	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	10130
Aube	VILLEMOIRON-EN-OTHE	10160
Aube	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10800
Aube	MONTMORENCY-BEAUFORT	10330
Aube	RIGNY-LA-NONNEUSE	10290

Département	Commune	CP
Marne	NEUVY	51310
Aube	MERREY-SUR-ARCE	10110
Aube	FAY-LES-MARCILLY	10290
Aube	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	10320
Aube	CHAPELLE-VALLON	10700
Aube	MARIGNY-LE-CHATEL	10350
Aube	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	10170
Marne	ANGLURE	51260
Aube	NOGENT-EN-OTHE	10160
Marne	HAUSSIMONT	51320
Marne	VOUARCES	51260
Aube	VILLY-EN-TRODES	10140
Aube	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10600
Aube	PARS-LES-CHAVANGES	10330
Aube	VIAPRES-LE-PETIT	10380
Aube	METZ-ROBERT	10210
Aube	THORS	10200
Aube	PARS-LES-ROMILLY	10100
Aube	SAINT-POUANGE	10120
Aube	CHATRES	10510
Aube	POUY-SUR-VANNES	10290
Aube	VALLIERES	10210
Aube	CRENEY-PRES-TROYES	10150
Aube	FONTENAY-DE-BOSSERY	10400
Marne	MARCILLY-SUR-SEINE	51260
Aube	BRIEL-SUR-BARSE	10140
Aube	BRIENNE-LA-VIEILLE	10500
Aube	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10400
Aube	BAYEL	10310
Aube	GYE-SUR-SEINE	10250
Aube	ARSONVAL	10200
Aube	VAILLY	10150
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	BALNOT-LA-GRANGE	10210
Aube	POUAN-LES-VALLEES	10700
Aube	FRALIGNES	10110
Aube	PRUNAY-BELLEVILLE	10350
Aube	PRECY-NOTRE-DAME	10500
Marne	BOUCHY-SAINT-GENEST	51310
Aube	AULNAY	10240

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	BOURDENAY	10290
Aube	LA FOSSE-CORDUAN	10100
Aube	AVREUIL	10130
Aube	PONT-SAINTE-MARIE	10150
Marne	BAGNEUX	51260
Aube	BAROVILLE	10200
Aube	JUVANZE	10140
Aube	BOURGUIGNONS	10110
Aube	BREVONNES	10220
Aube	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	10340
Aube	CHENNEGY	10190
Aube	RONCENAY	10320
Aube	PLANTY	10160
Aube	BUXIERES-SUR-ARCE	10110
Aube	LONGSOLS	10240
Aube	LHUITRE	10700
Aube	LIREY	10320
Aube	TRANCAULT	10290
Aube	POUGY	10240
Aube	NOE-LES-MALLETS	10360
Aube	BALNOT-SUR-LAIGNES	10110
Aube	BERCENAY-LE-HAYER	10290
Aube	LA VENDUE-MIGNOT	10800
Marne	MARSANGIS	51260
Aube	ROSIERES-PRES-TROYES	10430
Aube	JUZANVIGNY	10500
Marne	THAAS	51230
Aube	FERREUX-QUINCEY	10400
Aube	CHAOURCE	10210
Aube	HAMPIGNY	10500
Aube	COLOMBE-LE-SEC	10200
Aube	MAUPAS	10320
Aube	VILLEMORIEN	10110
Aube	BAR-SUR-SEINE	10110
Aube	VILLY-LE-BOIS	10800
Aube	SAINT-GERMAIN	10120
Aube	VAUCOGNE	10240
Aube	FAYS-LA-CHAPELLE	10320
Aube	SAINT-USAGE	10360
Aube	ONJON	10220
Aube	AILLEVILLE	10200
Aube	LANDREVILLE	10110
Aube	LE CHENE	10700
Aube	FONTAINE-LES-GRES	10280
Aube	LUYERES	10150
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	10330
Aube	SAINT-AUBIN	10400
Aube	TORCY-LE-PETIT	10700
Aube	RUVIGNY	10410
Marne	SAINT-BON	51310
Aube	NOGENT-SUR-AUBE	10240
Aube	LOCHES-SUR-OURCE	10110
Marne	CONFLANS-SUR-SEINE	51260
Aube	LES BORDES-AUMONT	10800
Aube	SAINT-PHAL	10130
Aube	COURTERANGES	10270
Aube	POLISY	10110
Aube	MAGNANT	10110
Aube	DIERREY-SAINT-PIERRE	10190
Marne	CHATILLON-SUR-MORIN	51310
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10500
Aube	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	MESNIL-SAINT-PERE	10140
Aube	BERTIGNOLLES	10110
Marne	SAINT-LOUP	51120
Aube	LASSICOURT	10500
Aube	TORCY-LE-GRAND	10700
Aube	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	10100
Aube	VILLETTE-SUR-AUBE	10700
Aube	MAROLLES-LES-BAILLY	10110
Aube	MONTPOTHIER	10400
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	10140
Marne	LES ESSARTS-LES-SEZANNE	51120
Aube	CHANNES	10340
Aube	COURSAN-EN-OTHE	10130
Aube	CHAPPES	10260
Aube	MAISON-DES-CHAMPS	10140
Aube	PONT-SUR-SEINE	10400
Aube	AVON-LA-PEZE	10290
Aube	SAULCY	10200
Aube	MESNIL-SAINT-LOUP	10190
Aube	COURTENOT	10260
Aube	CHESLEY	10210
Marne	PLEURS	51230
Aube	LAVAU	10150
Marne	MONTEPREUX	51320
Aube	MOUSSEY	10800
Aube	VENDEUVRE-SUR-BARSE	10140
Aube	HERBISSE	10700
Aube	BAR-SUR-AUBE	10200
Marne	BROUSSY-LE-GRAND	51230

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	CLESLES	51260
Marne	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	51120
Marne	EUVY	51230
Aube	MOREMBERT	10240
Marne	BAUDEMENT	51260
Aube	ASSENAY	10320
Aube	ISLE-AUMONT	10800
Aube	PETIT-MESNIL	10500
Aube	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	10150
Aube	SAINT-THIBAULT	10800
Aube	VILLADIN	10290
Aube	MEURVILLE	10200
Aube	JASSEINES	10330
Aube	PAISY-COSDON	10160
Aube	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	10500
Aube	MACEY	10300
Aube	ROUVRES-LES-VIGNES	10200
Aube	BESSY	10170
Aube	VILLE-SUR-ARCE	10110
Aube	YEVRES-LE-PETIT	10500
Aube	PREMIERFAIT	10170
Aube	JONCREUIL	10330
Aube	VILLIERS-LE-BOIS	10210
Aube	BOUILLY	10320
Aube	VILLELOUP	10350
Marne	CHANTEMERLE	51260
Aube	RANCES	10500
Aube	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10170
Aube	BARBEREY-SAINT-SULPICE	10600
Aube	VILLIERS-HERBISSE	10700
Aube	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10120
Aube	VOUE	10150
Aube	VILLEMOYENNE	10260
Marne	JOISELLE	51310
Aube	JAVERNANT	10320
Marne	LA NOUE	51310
Aube	NOZAY	10700
Aube	VALLENTIGNY	10500
Aube	MESGRIGNY	10170
Marne	LINTHES	51230
Marne	FERE-CHAMPENOISE	51230
Aube	AVANT-LES-RAMERUPT	10240
Aube	SAVIERES	10600
Aube	VAUCHASSIS	10190
Marne	GAYE	51120
Aube	FOUCHERES	10260
Aube	COCLOIS	10240
Aube	CELLES-SUR-OURCE	10110
Aube	ORTILLON	10700

Département	Commune	CP
Aube	FONTAINE-MACON	10400
Marne	LES ESSARTS-LE-VICOMTE	51310
Aube	BERNON	10130
Aube	BUCHERES	10800
Aube	SOULIGNY	10320
Aube	TROUANS	10700
Marne	BARBONNE-FAYEL	51120
Aube	MESNIL-LETTRE	10240
Aube	RILLY-SAINTE-SYRE	10280
Marne	LE MEIX-SAINT-EPOING	51120
Aube	PROVERVILLE	10200
Aube	CHERVEY	10110
Marne	REUVES	51120
Aube	AMANCE	10140
Aube	CHALETTE-SUR-VOIRE	10500
Aube	ROUILLY-SAINT-LOUP	10800
Marne	QUEUDES	51120
Aube	MONTCEAUX-LES-VAUDES	10260
Aube	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	10350
Aube	DAMPIERRE	39350
Aube	EAUX-PUISEAUX	10130
Aube	COUVIGNON	10200
Aube	MAISONS-LES-SOULAINES	10200
Aube	THIL	10200
Aube	VILLEMEREUIL	10800
Aube	BARBUISE	10400
Aube	LIGNOL-LE-CHATEAU	10200
Aube	MERGEY	10600
Aube	RACINES	10130
Aube	BUXEUIL	10110
Marne	VINDEY	51120
Marne	SAUDOY	51120
Aube	BRAUX	10500
Aube	URVILLE	10200
Aube	LES GRANDES-CHAPELLES	10170
Aube	VOUGREY	10210
Aube	PINEY	10220
Aube	SAINT-LYE	10180
Aube	TROYES	10000
Aube	LA ROTHIERE	10500
Aube	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	10800
Aube	PUITS-ET-NUISEMENT	10140
Aube	CHASEREY	10210
Aube	VILLE-SOUS-LA-FERTE	10310
Marne	SAINT-JUST-SAUVAGE	51260
Aube	UNIENVILLE	10140
Aube	VILLE-SUR-TERRE	10200

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-REMY-SOUS-BROYES	51120
Aube	ARREMBECOURT	10330
Aube	ROSNAY-L'HOPITAL	10500
Aube	BRIENNE-LE-CHATEAU	10500
Marne	ALLEMANT	51120
Marne	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	51120
Marne	REVEILLON	51310
Aube	GUMERY	10400
Marne	ESTERNAY	51310
Aube	LA SAULSOTTE	10400
Aube	ETOURVY	10210
Aube	ENGENTE	10200
Marne	ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	51230
Marne	LA FORESTIERE	51120
Marne	MONDEMENT-MONTGIVROUX	51120
Aube	LESMONT	10500
Aube	LEVIGNY	10200
Aube	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	10130
Aube	DIENVILLE	10500
Aube	VOSNON	10130
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10160
Aube	ARCONVILLE	10200
Aube	ESTISSAC	10190
Marne	CHAMPGUYON	51310
Aube	CRESANTIGNES	10320
Aube	MAGNY-FOUCHARD	10140
Aube	RAMERUPT	10240
Aube	DROUPT-SAINT-BASLE	10170
Aube	ROUILLY-SACEY	10220
Aube	BOUY-SUR-ORVIN	10400
Aube	CHACENAY	10110
Aube	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	10210
Marne	PEAS	51120
Aube	SOULAINES-DHUYS	10200
Aube	SAINT-FLAVY	10350
Aube	LAGESSE	10210
Aube	BAGNEUX-LA-FOSSE	10340
Aube	POLIGNY	10110
Aube	LE MERIOT	10400
Aube	CRESPY-LE-NEUF	10500
Aube	BERULLE	10160
Aube	LA VILLE-AUX-BOIS	10500
Aube	ALLIBAUDIERES	10700
Aube	MAISONS-LES-CHAOURCE	10210
Aube	DOSCHES	10220
Aube	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	10320
Aube	LA LOGE-POMBLIN	10210
Aube	SEMOINE	10700
Aube	VIVIERS-SUR-ARTAUT	10110
Aube	LES GRANGES	10210
Aube	ROMILLY-SUR-SEINE	10100
Aube	ARCIS-SUR-AUBE	10700
Aube	MATHAUX	10500
Aube	LONGCHAMP-SUR-AUJON	10310
Aube	ECHEMINES	10350
Aube	RADONVILLIERS	10500
Aube	PAYNS	10600
Aube	EGUILLY-SOUS-BOIS	10110
Aube	GERAUDOT	10220
Aube	VAL-D'AUZON	10220
Aube	VALLANT-SAINT-GEORGES	10170
Aube	SAINT-LUPIEN	10350
Aube	TORVILLIERS	10440
Aube	BOUY-LUXEMBOURG	10220
Aube	JESSAINS	10140
Aube	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10700
Aube	BRILLECOURT	10240
Aube	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10180
Marne	MONTGENOST	51260
Aube	MONTIGNY-LES-MONTS	10130
Marne	SAINT-SATURNIN	51260
Aube	MAIZIERES-LES-BRIENNE	10500
Aube	CHAMP-SUR-BARSE	10140
Aube	AUXON	10130
Aube	COUSSEGREY	10210
Aube	MARCILLY-LE-HAYER	10290
Aube	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	10160
Aube	LENTILLES	10330
Aube	FULIGNY	10200
Aube	FONTAINE	10200
Aube	DOLANCOURT	10200
Aube	FEUGES	10150
Aube	LANTAGES	10210
Aube	VERPILLIERES-SUR-OURCE	10360
Aube	JUVANCOURT	10310
Aube	MARAYE-EN-OTHE	10160
Aube	CLEREY	10390
Aube	CHARNY-LE-BACHOT	10380
Aube	MONTIERAMEY	10270
Aube	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	10110

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	EPAGNE	10500
Marne	OYES	51120
Aube	AVIREY-LINGEY	10340
Aube	NEUVILLE-SUR-VANNE	10190
Aube	ARRELLES	10340
Aube	FAUX-VILLECERF	10290
Aube	VERNONVILLIERS	10200
Aube	FONTVANNES	10190
Aube	DAVREY	10130
Aube	LAINES-AUX-BOIS	10120
Aube	MONTFEY	10130
Marne	BANNES	51230
Aube	DROUPT-SAINTE-MARIE	10170
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	10400
Aube	ORIGNY-LE-SEC	10510
Aube	MONTIER-EN-L'ISLE	10200
Aube	SALON	10700
Marne	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	51320
Aube	BETIGNICOURT	10500
Aube	ASSENCIERES	10220
Aube	SAINT-MARDS-EN-OTHE	10160
Aube	VILLERY	10320
Aube	VANLAY	10210
Aube	PEL-ET-DER	10500
Aube	ORMES	10700
Marne	ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	51260
Marne	OGNES	51230
Marne	FAUX-FRESNAY	51230
Aube	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	10100
Aube	VOIGNY	10200
Aube	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	10410
Aube	LA RIVIERE-DE-CORPS	10440
Aube	MONTMARTIN-LE-HAUT	10140
Marne	LINTHELLES	51230
Aube	TRAINEL	10400
Aube	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10370
Aube	AUBETERRE	10150
Aube	DOSNON	10700
Aube	LES RICEYS	10340
Aube	FRAVAUX	10200
Aube	MUSSY-SUR-SEINE	10250
Aube	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10260
Aube	CHAUDREY	10240
Aube	VAUDES	10260
Marne	LACHY	51120
Aube	BERCENAY-EN-OTHE	10190
Aube	ISLE-AUBIGNY	10240

Département	Commune	CP
Aube	BERGERES	10200
Marne	POTANGIS	51260
Aube	TRANNES	10140
Aube	COLOMBE-LA-FOSSE	10200
Aube	BREVIANDES	10450
Aube	BOULAGES	10380
Aube	PERTHES-LES-BRIENNE	10500
Aube	PLAINES-SAINT-LANGE	10250
Aube	MERY-SUR-SEINE	10170
Marne	GRANGES-SUR-AUBE	51260
Aube	VITRY-LE-CROISE	10110
Aube	VERRIERES	10390
Aube	NOGENT-SUR-SEINE	10400
Aube	VILLY-LE-MARECHAL	10800
Aube	RIGNY-LE-FERRON	10160
Aube	LONGPRE-LE-SEC	10140
Aube	AVANT-LES-MARCILLY	10400
Aube	ECLANCE	10200
Marne	GOURGANCON	51230
Marne	NESLE-LA-REPOSTE	51120
Aube	JULLY-SUR-SARCE	10260
Aube	FONTETTE	10360
Aube	MAILLY-LE-CAMP	10230
Marne	SEZANNE	51120
Aube	VAUPOISSON	10700
Aube	CHAUMESNIL	10500
Aube	VILLERET	10330
Aube	BLAINCOURT-SUR-AUBE	10500
Aube	SOMMEVAL	10320
Marne	VILLENEUVE-LA-LIONNE	51310
Aube	VINETS	10700
Aube	SAINTE-SAVINE	10300
Marne	BROUSSY-LE-PETIT	51230
Aube	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10510
Aube	SAINTE-MAURE	10150
Aube	MONTAULIN	10270
Aube	GRANDVILLE	10700
Marne	CORROY	51230
Marne	CONNANTRE	51230
Aube	SAINT-OULPH	10170
Aube	BLIGNICOURT	10500
Aube	VILLECHETIF	10410
Aube	POIVRES	10700
Aube	MESSON	10190
Aube	BEUREY	10140
Marne	MOEURS-VERDEY	51120
Aube	BOURANTON	10270
Aube	LIGNIERES	10130

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	THIEFFRAIN	10140
Aube	DOMMARTIN-LE-COQ	10240
Aube	JEUGNY	10320
Aube	VERRICOURT	10240
Aube	MAGNICOURT	10240
Aube	CHAMPFLEURY	10700
Aube	SPOY	10200
Aube	PRUSY	10210
Aube	COURCEROY	10400
Aube	SAINT-MESMIN	10280
Aube	PLANCY-L'ABBAYE	10380
Aube	CHAVANGES	10330
Aube	LAUBRESSEL	10270
Aube	MACHY	10320
Aube	MESNIL-SELLIERES	10220
Aube	BLIGNY	10200
Aube	THENNELIERES	10410
Aube	ETRELLES-SUR-AUBE	10170
Aube	COURTERON	10250
Marne	BETHON	51260
Aube	MORVILLIERS	10500
Aube	BOSSANCOURT	10140
Aube	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10140
Aube	PRASLIN	10210
Aube	RUMILLY-LES-VAUDES	10260
Aube	JAUCOURT	10200
Aube	MARNAY-SUR-SEINE	10400
Marne	ESCLAVOLLES-LUREY	51260
Aube	LES NOES-PRES-TROYES	10420

Département	Commune	CP
Marne	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	51260
Aube	PRECY-SAINT-MARTIN	10500
Aube	FRESNOY-LE-CHATEAU	10270
Aube	ARRENTIERES	10200
Aube	NEUVILLE-SUR-SEINE	10250
Aube	CHESSY-LES-PRES	10130
Aube	BUCEY-EN-OTHE	10190
Aube	DIERREY-SAINT-JULIEN	10190
Aube	CRANCEY	10100
Aube	VIREY-SOUS-BAR	10260
Aube	CHAMOY	10130
Aube	POLISOT	10110
Aube	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	10100
Aube	ERVY-LE-CHATEL	10130
Aube	ESSOYES	10360
Marne	CHICHEY	51120
Aube	LA CHAISE	10500
Aube	VULAINES	10160
Aube	VAUCHONVILLIERS	10140
Aube	LES LOGES-MARGUERON	10210
Marne	COURCEMAIN	51260
Aube	PARGUES	10210
Aube	CHAUCHIGNY	10170
Aube	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	10700
Marne	ESCARDES	51310
Aube	GELANNES	10100
Aube	MONTGUEUX	10300
Aube	LES CROUTES	10130

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Aube	LENTILLES	10330
Aube	DOLANCOURT	10200
Aube	CHAUMESNIL	10500
Aube	MAIZIERES-LES-BRIENNE	10500
Aube	MONTAULIN	10270
Aube	BRIENNE-LA-VIEILLE	10500
Aube	BAYEL	10310
Aube	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	10700
Marne	COURCEMAIN	51260
Marne	MARSANGIS	51260
Aube	MONTMORENCY-BEAUFORT	10330
Aube	LES RICEYS	10340
Marne	MOEURS-VERDEY	51120
Aube	VANLAY	10210

Département	Commune	CP
Aube	SAINTE-MAURE	10150
Aube	BRILLECOURT	10240
Aube	LA MOTTE-TILLY	10400
Aube	TROUANS	10700
Aube	CHAPELLE-VALLON	10700
Marne	REVEILLON	51310
Aube	BERNON	10130
Aube	COURTERON	10250
Aube	AMANCE	10140
Aube	MAISON-DES-CHAMPS	10140
Marne	CHANTEMERLE	51260
Aube	SAINT-AUBIN	10400
Aube	PINEY	10220
Marne	BANNES	51230
Aube	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	10350
Marne	SARON-SUR-AUBE	51260

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	CHICHEY	51120
Marne	LES ESSARTS-LES-SEZANNE	51120
Aube	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	10130
Aube	TRAINEL	10400
Aube	ARGANCON	10140
Aube	ARCIS-SUR-AUBE	10700
Aube	ARCONVILLE	10200
Aube	DROUPT-SAINTE-MARIE	10170
Marne	CONNANTRAY-VAUREFROY	51230
Aube	COURCELLES-SUR-VOIRE	10500
Aube	SAINT-OULPH	10170
Aube	VAUCHONVILLIERS	10140
Aube	ORIGNY-LE-SEC	10510
Aube	SAINT-FLAVY	10350
Marne	QUEUDES	51120
Marne	BROUSSY-LE-PETIT	51230
Aube	BREVIANDES	10450
Aube	CHAMOY	10130
Marne	MONDEMENT-MONTGIVROUX	51120
Aube	DIERREY-SAINT-JULIEN	10190
Aube	VILLY-LE-BOIS	10800
Aube	RADONVILLIERS	10500
Aube	MOLINS-SUR-AUBE	10500
Aube	LA VILLE-AUX-BOIS	10500
Aube	FAYS-LA-CHAPELLE	10320
Aube	ROUILLY-SAINT-LOUP	10800
Aube	ROUILLY-SACEY	10220
Aube	JASSEINES	10330
Aube	LAUBRESSEL	10270
Aube	SAINT-PHAL	10130
Marne	SAINT-JUST-SAUVAGE	51260
Aube	MONTIER-EN-L'ISLE	10200
Marne	SAINT-BON	51310
Marne	LINTHES	51230
Aube	ASSENCIERES	10220
Aube	FONTVANNES	10190
Aube	VAUCOGNE	10240
Aube	FONTETTE	10360
Aube	PREMIERFAIT	10170
Aube	AVREUIL	10130
Aube	VOUGREY	10210
Aube	VOUE	10150
Aube	ARRELLES	10340
Aube	COUSSEGREY	10210
Aube	JEUGNY	10320
Marne	LA FORESTIERE	51120
Aube	JONCREUIL	10330
Aube	PRUGNY	10190
Aube	PLANCY-L'ABBAYE	10380

Département	Commune	CP
Aube	MARIGNY-LE-CHATEL	10350
Marne	GAYE	51120
Aube	JESSAINS	10140
Aube	LES BORDES-AUMONT	10800
Aube	MACEY	10300
Aube	BOUILLY	10320
Aube	AUBETERRE	10150
Aube	CUSSANGY	10210
Aube	VILLETTE-SUR-AUBE	10700
Aube	MAGNANT	10110
Aube	PONT-SAINTE-MARIE	10150
Aube	NEUVILLE-SUR-VANNE	10190
Aube	GERAUDOT	10220
Marne	BAGNEUX	51260
Aube	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	10100
Aube	RAMERUPT	10240
Aube	ISLE-AUMONT	10800
Aube	POIVRES	10700
Aube	MESNIL-SELLIERES	10220
Aube	MONTGUEUX	10300
Aube	LUYERES	10150
Aube	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	10100
Aube	VERRIERES	10390
Aube	MESNIL-SAINT-LOUP	10190
Aube	MATHAUX	10500
Aube	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	10800
Aube	FRAVAUX	10200
Aube	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	10500
Aube	LA VENDUE-MIGNOT	10800
Aube	MONTFEY	10130
Marne	LA CHAPELLE-LASSON	51260
Aube	TORCY-LE-PETIT	10700
Aube	MAISONS-LES-SOULAINES	10200
Marne	OGNES	51230
Aube	PARS-LES-CHAVANGES	10330
Aube	LES NOES-PRES-TROYES	10420
Aube	TORCY-LE-GRAND	10700
Aube	URVILLE	10200
Aube	COLOMBE-LA-FOSSE	10200
Aube	SOLIGNY-LES-ETANGS	10400
Aube	ARREMBECOURT	10330
Aube	BALNOT-SUR-LAIGNES	10110

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	MAUPAS	10320
Aube	BESSY	10170
Aube	CRESPY-LE-NEUF	10500
Aube	NOGENT-SUR-AUBE	10240
Marne	SAUDOY	51120
Aube	VILLIERS-HERBISSE	10700
Aube	PRUSY	10210
Aube	PERTHES-LES-BRIENNE	10500
Aube	COURSAN-EN-OTHE	10130
Aube	THENNELIERES	10410
Aube	SALON	10700
Marne	VOUARCES	51260
Aube	RIGNY-LA-NONNEUSE	10290
Aube	MUSSY-SUR-SEINE	10250
Aube	CHAVANGES	10330
Aube	COURTENOT	10260
Aube	VAILLY	10150
Aube	BOUY-LUXEMBOURG	10220
Aube	MAISONS-LES-CHAOURCE	10210
Aube	TROYES	10000
Marne	GOURGANCON	51230
Aube	VALLIERES	10210
Aube	AULNAY	10240
Aube	GELANNES	10100
Aube	MONTREUIL-SUR-BARSE	10270
Aube	SOULAINES-DHUYS	10200
Marne	FERE-CHAMPENOISE	51230
Aube	JUVANCOURT	10310
Aube	MAILLY-LE-CAMP	10230
Aube	MESNIL-LETTRE	10240
Aube	LIREY	10320
Aube	MONTIERAMEY	10270
Aube	MEURVILLE	10200
Aube	SAINT-LUPIEN	10350
Marne	ESCARDES	51310
Marne	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	51120
Aube	CHACENAY	10110
Aube	THIL	10200
Aube	DOSCHES	10220
Aube	BLIGNY	10200
Aube	SAINT-USAGE	10360
Aube	DAMPIERRE	10240
Aube	MACHY	10320
Aube	VILLY-LE-MARECHAL	10800
Aube	ORMES	10700
Aube	LES LOGES-MARGUERON	10210
Marne	ANGLUZELLES-ET-	51230

Département	Commune	CP
	COURCELLES	
Marne	SAINT-REMY-SOUS-BROYES	51120
Aube	MARCILLY-LE-HAYER	10290
Aube	LA SAULSOTTE	10400
Aube	CRESANTIGNES	10320
Marne	THAAS	51230
Marne	MONTEPREUX	51320
Aube	BOURANTON	10270
Marne	MONTGENOST	51260
Aube	RHEGES	10170
Aube	BALNOT-LA-GRANGE	10210
Aube	MESNIL-LA-COMTESSE	10700
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	10140
Aube	VINETS	10700
Aube	MAROLLES-LES-BAILLY	10110
Marne	CORROY	51230
Aube	PRASLIN	10210
Aube	PRECY-NOTRE-DAME	10500
Marne	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	51120
Aube	BUCEY-EN-OTHE	10190
Aube	BEUREY	10140
Marne	OYES	51120
Aube	BOURDENAY	10290
Marne	POTANGIS	51260
Aube	MOUSSEY	10800
Aube	EAUX-PUISEAUX	10130
Aube	LIGNOL-LE-CHATEAU	10200
Marne	BARBONNE-FAYEL	51120
Marne	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51260
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10160
Aube	ETOURVY	10210
Aube	JULLY-SUR-SARCE	10260
Aube	POLIGNY	10110
Aube	VILLY-EN-TRODES	10140
Aube	SAINT-GERMAIN	10120
Aube	BAGNEUX-LA-FOSSE	10340
Aube	BERCENAY-EN-OTHE	10190
Aube	BERULLE	10160
Aube	LES GRANDES-CHAPELLES	10170
Aube	MERGEY	10600
Aube	CHAMPFLEURY	10700
Aube	SAULCY	10200
Aube	VILLE-SOUS-LA-FERTE	10310
Aube	CHAUCHIGNY	10170
Aube	BOSSANCOURT	10140
Marne	CONFLANS-SUR-	51260

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
	SEINE	
Aube	FAUX-VILLECERF	10290
Aube	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10370
Aube	VOSNON	10130
Aube	CHAOURCE	10210
Aube	JAVERNANT	10320
Aube	DAVREY	10130
Marne	LES ESSARTS-LE-VICOMTE	51310
Aube	VITRY-LE-CROISE	10110
Aube	NOE-LES-MALLETS	10360
Aube	CHAUDREY	10240
Aube	JAUCOURT	10200
Aube	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10170
Aube	SAINTE-SAVINE	10300
Aube	DIERREY-SAINT-PIERRE	10190
Aube	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10700
Marne	MARCILLY-SUR-SEINE	51260
Aube	SAINT-POUANGE	10120
Aube	ECLANCE	10200
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10500
Marne	NEUVY	51310
Aube	RUVIGNY	10410
Marne	CHATILLON-SUR-MORIN	51310
Aube	MAGNY-FOUCHARD	10140
Marne	PEAS	51120
Aube	ESSOYES	10360
Aube	JUZANVIGNY	10500
Marne	EUVY	51230
Aube	GRANDVILLE	10700
Marne	PLEURS	51230
Aube	NOGENT-SUR-SEINE	10400
Aube	FONTAINE	10200
Aube	VAUDES	10260
Aube	FRESNAY	10200
Marne	HAUSSIMONT	51320
Aube	EGUILLY-SOUS-BOIS	10110
Aube	PONT-SUR-SEINE	10400
Aube	VILLECHETIF	10410
Marne	LE MEIX-SAINT-EPOING	51120
Aube	LAINES-AUX-BOIS	10120
Marne	ESTERNAY	51310
Aube	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	10320
Aube	FULIGNY	10200
Aube	PEL-ET-DER	10500
Aube	FRESNOY-LE-CHATEAU	10270
Aube	CHAMP-SUR-BARSE	10140

Département	Commune	CP
Aube	BAILLY-LE-FRANC	10330
Aube	BOULAGES	10380
Aube	FOUCHERES	10260
Aube	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10400
Aube	CRANCEY	10100
Aube	SAINT-MARDS-EN-OTHE	10160
Aube	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	10130
Aube	VILLELOUP	10350
Marne	VINDEY	51120
Aube	VILLACERF	10600
Marne	LINTHELLES	51230
Aube	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10260
Aube	VIREY-SOUS-BAR	10260
Aube	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10120
Aube	ETRELLES-SUR-AUBE	10170
Aube	CHESLEY	10210
Marne	SEZANNE	51120
Aube	MONTMARTIN-LE-HAUT	10140
Aube	PLAINES-SAINT-LANGE	10250
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	AVON-LA-PEZE	10290
Marne	COURGIVAUX	51310
Aube	TORVILLIERS	10440
Aube	MARAYE-EN-OTHE	10160
Aube	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	10210
Marne	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	51260
Aube	CRENEY-PRES-TROYES	10150
Aube	MAGNICOURT	10240
Marne	FAUX-FRESNAY	51230
Aube	BERTIGNOLLES	10110
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	10330
Aube	LA LOUPTIERE-THENARD	10400
Aube	ISLE-AUBIGNY	10240
Aube	CUNFIN	10360
Aube	ROSNAY-L'HOPITAL	10500
Aube	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10180
Aube	VALLENTIGNY	10500
Aube	MESSON	10190
Marne	ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	51260
Aube	FEUGES	10150
Aube	SAINT-MESMIN	10280
Aube	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10510

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	COURCEROY	10400
Aube	BREVONNES	10220
Aube	LES GRANGES	10210
Aube	POUY-SUR-VANNES	10290
Aube	LEVIGNY	10200
Aube	CHATRES	10510
Aube	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	10320
Marne	ALLEMANT	51120
Aube	POUAN-LES-VALLEES	10700
Aube	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10140
Aube	VAUPOISSON	10700
Aube	UNIENVILLE	10140
Aube	PARS-LES-ROMILLY	10100
Marne	SAINT-LOUP	51120
Aube	CHARNY-LE-BACHOT	10380
Aube	ROSIERES-PRES-TROYES	10430
Aube	NOZAY	10700
Aube	RILLY-SAINTE-SYRE	10280
Aube	VILLEMEREUIL	10800
Aube	FRALIGNES	10110
Aube	PROVERVILLE	10200
Aube	NOGENT-EN-OTHE	10160
Aube	LUSIGNY-SUR-BARSE	10270
Aube	GYE-SUR-SEINE	10250
Aube	VILLERET	10330
Aube	RIGNY-LE-FERRON	10160
Aube	AVANT-LES-MARCILLY	10400
Aube	VILLADIN	10290
Aube	VOIGNY	10200
Aube	RONCENAY	10320
Aube	CHASEREY	10210
Aube	VILLEMOYENNE	10260
Aube	VILLE-SUR-TERRE	10200
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	10400
Aube	VILLEMORIEN	10110
Aube	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	10160
Aube	NEUVILLE-SUR-SEINE	10250
Aube	SAINT-THIBAULT	10800
Aube	MERREY-SUR-ARCE	10110
Aube	CHENNEGY	10190
Aube	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10700
Marne	LACHY	51120
Aube	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	10110
Aube	LANDREVILLE	10110
Aube	LONGPRE-LE-SEC	10140

Département	Commune	CP
Aube	ARRENTIERES	10200
Aube	CHAPPES	10260
Marne	BROYES	51120
Aube	LAGESSE	10210
Aube	LA CHAISE	10500
Aube	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	10150
Aube	LA LOGE-POMBLIN	10210
Aube	COUVIGNON	10200
Aube	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	10100
Marne	BROUSSY-LE-GRAND	51230
Aube	BAR-SUR-SEINE	10110
Aube	HERBISSE	10700
Aube	VILLE-SUR-ARCE	10110
Aube	BUCHERES	10800
Aube	CHANNES	10340
Aube	BLAINCOURT-SUR-AUBE	10500
Aube	MOREMBERT	10240
Marne	VILLENEUVE-LA-LIONNE	51310
Aube	BRAUX	10500
Aube	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	LANTAGES	10210
Aube	MONTPOTHIER	10400
Aube	DROUPT-SAINT-BASLE	10170
Marne	CLESLES	51260
Marne	GRANGES-SUR-AUBE	51260
Aube	BRIEL-SUR-BARSE	10140
Aube	COURTERANGES	10270
Aube	CHARMOY	10290
Aube	VENDEUVRE-SUR-BARSE	10140
Marne	BOUCHY-SAINT-GENEST	51310
Aube	LES CROUTES	10130
Marne	CONNANTRE	51230
Aube	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	10410
Aube	ROUVRES-LES-VIGNES	10200
Aube	LA RIVIERE-DE-CORPS	10440
Marne	BETHON	51260
Aube	MARNAY-SUR-SEINE	10400
Aube	ORTILLON	10700
Aube	BAR-SUR-AUBE	10200
Aube	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	10340
Aube	ECHEMINES	10350
Aube	VILLERY	10320
Aube	VILLIERS-LE-BOIS	10210
Aube	SOMMEVAL	10320
Aube	AVANT-LES-RAMERUPT	10240

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	CHESSY-LES-PRES	10130
Aube	PLESSIS-BARBUISE	10400
Marne	ANGLURE	51260
Aube	BERGERES	10200
Aube	VAUCHASSIS	10190
Aube	BUXIERES-SUR-ARCE	10110
Aube	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	10200
Aube	PUITS-ET-NUISEMENT	10140
Aube	RANCES	10500
Aube	DONNEMENT	10330
Aube	PAISY-COSDON	10160
Aube	AUXON	10130
Aube	LONGCHAMP-SUR-AUJON	10310
Aube	HAMPIGNY	10500
Aube	LHUITRE	10700
Marne	SAINT-SATURNIN	51260
Aube	THORS	10200
Aube	AVIREY-LINGEY	10340
Marne	LA NOUE	51310
Aube	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10600
Aube	BETIGNICOURT	10500
Aube	TRANNES	10140
Aube	BOURGUIGNONS	10110
Aube	VERNONVILLIERS	10200
Aube	PRECY-SAINT-MARTIN	10500
Aube	DOMMARTIN-LE-COQ	10240
Aube	COLOMBE-LE-SEC	10200
Aube	VIAPRES-LE-PETIT	10380
Aube	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10100
Aube	ARSONVAL	10200
Aube	LESMONT	10500
Aube	VERRICOURT	10240
Aube	SOULIGNY	10320
Aube	BARBUISE	10400
Aube	TURGY	10210
Aube	FERREUX-QUINCEY	10400
Aube	LASSICOURT	10500
Aube	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10800
Aube	PETIT-MESNIL	10500
Marne	REUVES	51120
Aube	LAVAU	10150
Aube	FONTAINE-MACON	10400
Aube	COURTAOULT	10130
Aube	FONTENAY-DE-BOSSERY	10400
Aube	BERCENAY-LE-HAYER	10290
Aube	ERVY-LE-CHATEL	10130
Aube	BRIENNE-LE-CHATEAU	10500

Département	Commune	CP
Aube	AILLEVILLE	10200
Aube	CHERVEY	10110
Marne	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	51320
Aube	ALLIBAUDIERES	10700
Aube	GUMERY	10400
Aube	TRANCAULT	10290
Aube	MONTCEAUX-LES-VAUDES	10260
Aube	LONGSOLS	10240
Aube	PARGUES	10210
Aube	DAMPIERRE	39350
Aube	LA ROTHIERE	10500
Aube	VAL-D'AUZON	10220
Aube	ROMILLY-SUR-SEINE	10100
Aube	VERPILLIERES-SUR-OURCE	10360
Marne	JOISELLE	51310
Aube	SAINT-LYE	10180
Aube	CORMOST	10800
Aube	EPAGNE	10500
Aube	COCLOIS	10240
Aube	THIEFFRAIN	10140
Aube	BALIGNICOURT	10330
Aube	MESGRIGNY	10170
Aube	VULAINES	10160
Aube	FAY-LES-MARCILLY	10290
Aube	ENGENTE	10200
Marne	NESLE-LA-REPOSTE	51120
Aube	BUXEUIL	10110
Marne	BAUDEMENT	51260
Aube	ESTISSAC	10190
Aube	BARBEREY-SAINT-SULPICE	10600
Aube	POLISOT	10110
Aube	BLIGNICOURT	10500
Aube	LE MERIOT	10400
Aube	LA FOSSE-CORDUAN	10100
Aube	FONTAINE-LES-GRES	10280
Aube	YEVRES-LE-PETIT	10500
Aube	ONJON	10220
Aube	RUMILLY-LES-VAUDES	10260
Aube	BAROVILLE	10200
Aube	VALLANT-SAINT-GEORGES	10170
Aube	PRUNAY-BELLEVILLE	10350
Aube	MONTSUZAIN	10150
Aube	EPOTHEMONT	10500
Aube	MONTIGNY-LES-MONTS	10130
Aube	RACINES	10130
Aube	SEMOINE	10700
Aube	PAYNS	10600
Aube	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	10170

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	CHALETTE-SUR-VOIRE	10500
Aube	LE CHENE	10700
Aube	DIENVILLE	10500
Aube	LOCHES-SUR-OURCE	10110
Aube	JUVANZE	10140
Aube	METZ-ROBERT	10210
Aube	PERIGNY-LA-ROSE	10400
Aube	BOUY-SUR-ORVIN	10400
Aube	POLISY	10110
Marne	ESCLAVOLLES-LUREY	51260
Marne	CHAMPGUYON	51310
Aube	MERY-SUR-SEINE	10170
Aube	SPOY	10200

Département	Commune	CP
Aube	VIVIERS-SUR-ARTAUT	10110
Aube	CELLES-SUR-OURCE	10110
Aube	LIGNIERES	10130
Aube	VILLEMOIRON-EN-OTHE	10160
Aube	CLEREY	10390
Aube	ASSENAY	10320
Aube	MORVILLIERS	10500
Aube	POUGY	10240
Aube	DOSNON	10700
Aube	SAVIERES	10600
Aube	MESNIL-SAINT-PERE	10140
Aube	PLANTY	10160

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Aube	ORTILLON	10700
Aube	DAVREY	10130
Aube	FRESNAY	10200
Aube	TRANCAULT	10290
Aube	BARBEREY-SAINT-SULPICE	10600
Aube	CRENEY-PRES-TROYES	10150
Aube	THIEFFRAIN	10140
Marne	ESCARDES	51310
Aube	CHAMPIGNY-SUR-AUBE	10700
Aube	BUCHERES	10800
Aube	ARCIS-SUR-AUBE	10700
Aube	LENTILLES	10330
Aube	SAINT-ANDRE-LES-VERGERS	10120
Aube	CHESLEY	10210
Aube	ONJON	10220
Aube	ARRENTIERES	10200
Aube	UNIENVILLE	10140
Aube	TORCY-LE-GRAND	10700
Marne	REUVES	51120
Aube	PROVERVILLE	10200
Aube	LES GRANGES	10210
Aube	PREMIERFAIT	10170
Aube	ROUILLY-SACEY	10220
Aube	DOSCHES	10220
Aube	VILLIERS-LE-BOIS	10210
Aube	MARIGNY-LE-CHATEL	10350
Marne	NESLE-LA-REPOSTE	51120
Aube	BRIENNE-LA-VIEILLE	10500
Marne	CONNANTRE	51230
Marne	BROUSSY-LE-PETIT	51230
Aube	JUVANZE	10140

Département	Commune	CP
Aube	VILLENEUVE-AU-CHEMIN	10130
Aube	LANDREVILLE	10110
Aube	SAINT-AUBIN	10400
Aube	LA MOTTE-TILLY	10400
Aube	MEURVILLE	10200
Aube	POLISY	10110
Aube	TRAINEL	10400
Aube	CHAPPES	10260
Aube	VAL-D'AUZON	10220
Aube	JASSEINES	10330
Aube	MESGRIGNY	10170
Marne	BAUDEMENT	51260
Aube	SEMOINE	10700
Aube	POLISOT	10110
Marne	SAINT-LOUP	51120
Aube	MARNAY-SUR-SEINE	10400
Aube	BERCENAY-LE-HAYER	10290
Aube	VILLEMOIRON-EN-OTHE	10160
Aube	SAINT-ETIENNE-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	LA FOSSE-CORDUAN	10100
Aube	LA LOGE-AUX-CHEVRES	10140
Aube	MONTREUIL-SUR-BARSE	10270
Marne	LE MEIX-SAINT-EPOING	51120
Aube	MESSON	10190
Aube	SAINT-JULIEN-LES-VILLAS	10800
Aube	DROUPT-SAINT-BASLE	10170
Aube	SAINT-LOUP-DE-BUFFIGNY	10100

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	DAMPIERRE	10240
Aube	GYE-SUR-SEINE	10250
Aube	BRAGELOGNE-BEAUVOIR	10340
Aube	FEUGES	10150
Aube	AVREUIL	10130
Aube	AVIREY-LINGEY	10340
Marne	SAUDOY	51120
Aube	NOE-LES-MALLETS	10360
Aube	BERTIGNOLLES	10110
Aube	GRANDVILLE	10700
Marne	LINTHELLES	51230
Aube	MAROLLES-SOUS-LIGNIERES	10130
Aube	JAVERNANT	10320
Marne	BARBONNE-FAYEL	51120
Aube	CHAMPFLEURY	10700
Marne	MARSANGIS	51260
Aube	VAUCOGNE	10240
Aube	PARS-LES-CHAVANGES	10330
Aube	VERPILLIERES-SUR-OURCE	10360
Marne	MOEURS-VERDEY	51120
Aube	MAGNANT	10110
Aube	MAUPAS	10320
Aube	ASSENAY	10320
Aube	METZ-ROBERT	10210
Marne	CHAMPGUYON	51310
Aube	FAY-LES-MARCILLY	10290
Aube	CORMOST	10800
Aube	MACHY	10320
Aube	MAISON-DES-CHAMPS	10140
Aube	MAISONS-LES-CHAOURCE	10210
Aube	BALIGNICOURT	10330
Aube	ASSENCIERES	10220
Aube	SAINT-MARTIN-DE-BOSSENAY	10100
Aube	FAYS-LA-CHAPELLE	10320
Aube	LAINES-AUX-BOIS	10120
Aube	BRIEL-SUR-BARSE	10140
Marne	EUVY	51230
Aube	VILLE-SUR-TERRE	10200
Aube	VILLEMOYENNE	10260
Aube	CHAUFFOUR-LES-BAILLY	10110
Marne	SARON-SUR-AUBE	51260
Aube	TRANNES	10140
Aube	CHANNES	10340
Aube	FONTAINE-MACON	10400
Aube	CUSSANGY	10210
Aube	CHERVEY	10110
Marne	BROYES	51120
Aube	URVILLE	10200
Aube	VILLIERS-HERBISSE	10700
Marne	FERE-CHAMPENOISE	51230

Département	Commune	CP
Aube	LE CHENE	10700
Aube	SAINT-BENOIST-SUR-VANNE	10160
Aube	PAISY-COSDON	10160
Aube	DOSNON	10700
Aube	EPOTHEMONT	10500
Aube	LONGEVILLE-SUR-MOGNE	10320
Marne	VILLENEUVE-SAINT-VISTRE-ET-VILLEVOTTE	51120
Aube	SAINT-THIBAULT	10800
Aube	COURCEROY	10400
Aube	DIERREY-SAINT-PIERRE	10190
Aube	MAILLY-LE-CAMP	10230
Aube	RHEGES	10170
Aube	PLANCY-L'ABBAYE	10380
Aube	CHATRES	10510
Aube	SOULAINES-DHUYS	10200
Aube	PLESSIS-BARBUISE	10400
Aube	MAISONS-LES-SOULAINES	10200
Aube	HAMPIGNY	10500
Aube	LIGNIERES	10130
Aube	PAYNS	10600
Aube	SPOY	10200
Aube	CHESSY-LES-PRES	10130
Aube	AUXON	10130
Aube	BOURANTON	10270
Aube	LASSICOURT	10500
Marne	HAUSSIMONT	51320
Aube	VILLERET	10330
Aube	SAINTE-MAURE	10150
Aube	VILLEMORIEN	10110
Aube	ISLE-AUMONT	10800
Aube	CHASEREY	10210
Aube	FONTENAY-DE-BOSSERY	10400
Aube	SAINT-CHRISTOPHE-DODINICOURT	10500
Marne	ANGLURE	51260
Aube	MATHAUX	10500
Aube	BRIENNE-LE-CHATEAU	10500
Aube	FOUCHERES	10260
Aube	VILLY-EN-TRODES	10140
Marne	COURCEMAIN	51260
Aube	NOGENT-SUR-SEINE	10400
Aube	MAGNY-FOUCHARD	10140
Aube	VERRIERES	10390
Aube	ROUVRES-LES-VIGNES	10200
Aube	LONGCHAMP-SUR-AUJON	10310
Aube	LA LOGE-POMBLIN	10210

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	LA NOUE	51310
Aube	BAR-SUR-AUBE	10200
Aube	LA RIVIERE-DE-CORPS	10440
Aube	ETOURVY	10210
Marne	PEAS	51120
Marne	VASSIMONT-ET-CHAPELAINE	51320
Aube	CHENNEGY	10190
Aube	BLIGNY	10200
Aube	COCLOIS	10240
Aube	LES GRANDES-CHAPELLES	10170
Aube	JUVANCOURT	10310
Aube	ERVY-LE-CHATEL	10130
Aube	LA SAULSOTTE	10400
Aube	PRUSY	10210
Aube	PRECY-NOTRE-DAME	10500
Aube	AVANT-LES-RAMERUPT	10240
Aube	VALLIERES	10210
Aube	MONTIER-EN-L'ISLE	10200
Aube	CRESPY-LE-NEUF	10500
Aube	JAUCOURT	10200
Marne	MONTGENOST	51260
Aube	ROUILLY-SAINT-LOUP	10800
Aube	RANCES	10500
Aube	ROSNAY-L'HOPITAL	10500
Aube	TORVILLIERS	10440
Aube	MONTAULIN	10270
Aube	JONCREUIL	10330
Aube	FAUX-VILLECERF	10290
Marne	THAAS	51230
Aube	VILLE-SOUS-LA-FERTE	10310
Aube	MONTIERAMEY	10270
Aube	LES RICEYS	10340
Aube	MARCILLY-LE-HAYER	10290
Aube	SALON	10700
Aube	COURTAOULT	10130
Aube	LIREY	10320
Aube	PERIGNY-LA-ROSE	10400
Aube	SAINT-PARRES-LES-VAUDES	10260
Marne	MONDEMENT-MONTGIVROUX	51120
Aube	SAINT-PHAL	10130
Aube	MONTCEAUX-LES-VAUDES	10260
Aube	SAINT-MESMIN	10280
Aube	PUITS-ET-NUISEMENT	10140
Marne	OYES	51120
Aube	BOULAGES	10380
Aube	BOURDENAY	10290
Aube	SOLIGNY-LES-ETANGS	10400
Aube	OSSEY-LES-TROIS-MAISONS	10100
Aube	MONTSUZAIN	10150
Aube	LHUITRE	10700
Aube	SAULCY	10200
Aube	BUXIERES-SUR-ARCE	10110
Aube	SAINT-GERMAIN	10120
Aube	PRUNAY-BELLEVILLE	10350
Marne	VINDEY	51120
Aube	LEVIGNY	10200
Aube	NEUVILLE-SUR-SEINE	10250
Aube	VENDEUVRE-SUR-BARSE	10140
Aube	VERRICOURT	10240
Aube	BRILLECOURT	10240
Marne	GRANGES-SUR-AUBE	51260
Aube	RAMERUPT	10240
Aube	ETRELLES-SUR-AUBE	10170
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHATELOT	10400
Aube	THENNELIERES	10410
Aube	LA LOUPTIERE-THENARD	10400
Aube	VINETS	10700
Aube	RUVIGNY	10410
Aube	DONNEMENT	10330
Aube	BERGERES	10200
Aube	PONT-SUR-SEINE	10400
Aube	BOUY-LUXEMBOURG	10220
Aube	FONTVANNES	10190
Aube	BARBUISE	10400
Aube	VAUCHASSIS	10190
Marne	BANNES	51230
Aube	MESNIL-LETTRE	10240
Aube	COUVIGNON	10200
Aube	VILLELOUP	10350
Aube	PLAINES-SAINT-LANGE	10250
Aube	ALLIBAUDIERES	10700
Aube	MAROLLES-LES-BAILLY	10110
Aube	VILLY-LE-MARECHAL	10800
Aube	BETIGNICOURT	10500
Marne	ALLEMANCHE-LAUNAY-ET-SOYER	51260
Marne	SEZANNE	51120
Aube	PINEY	10220
Aube	BUXEUIL	10110
Aube	CHAUDREY	10240
Aube	MOLINS-SUR-AUBE	10500
Aube	CHAOURCE	10210
Aube	POLIGNY	10110
Aube	ISLE-AUBIGNY	10240

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Marne	ALLEMANT	51120
Aube	NOGENT-EN-OTHE	10160
Aube	SAVIERES	10600
Aube	LES LOGES-MARGUERON	10210
Aube	MOUSSEY	10800
Aube	VILLADIN	10290
Aube	VALLENTIGNY	10500
Marne	NEUVY	51310
Aube	SAINT-LEGER-PRES-TROYES	10800
Aube	VITRY-LE-CROISE	10110
Aube	EAUX-PUISEAUX	10130
Marne	SAINT-BON	51310
Aube	VILLE-SUR-ARCE	10110
Aube	SAINT-USAGE	10360
Aube	BLAINCOURT-SUR-AUBE	10500
Aube	BUCEY-EN-OTHE	10190
Aube	VERNONVILLIERS	10200
Aube	VILLECHETIF	10410
Aube	NOZAY	10700
Aube	CHARNY-LE-BACHOT	10380
Aube	JESSAINS	10140
Aube	LUSIGNY-SUR-BARSE	10270
Marne	CONNANTRAY-VAUREFROY	51230
Aube	CHAVANGES	10330
Aube	CHAMP-SUR-BARSE	10140
Marne	CONFLANS-SUR-SEINE	51260
Marne	ESTERNAY	51310
Aube	SAINT-NABORD-SUR-AUBE	10700
Aube	MESNIL-SAINT-PERE	10140
Aube	SAINT-BENOIT-SUR-SEINE	10180
Aube	MONTFEY	10130
Aube	BAYEL	10310
Aube	VILLEMEREUIL	10800
Marne	BAGNEUX	51260
Aube	CHAUCHIGNY	10170
Aube	CHAMOY	10130
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-BRIENNE	10500
Aube	MACEY	10300
Aube	CHARMONT-SOUS-BARBUISE	10150
Aube	FULIGNY	10200
Aube	AUBETERRE	10150
Aube	LES CROUTES	10130
Aube	SAINT-JEAN-DE-BONNEVAL	10320
Marne	LACHY	51120
Aube	VOUE	10150
Aube	RIGNY-LE-FERRON	10160
Aube	LA VILLE-AUX-BOIS	10500
Aube	CHALETTE-SUR-VOIRE	10500
Aube	VILLACERF	10600
Aube	ROMILLY-SUR-SEINE	10100
Marne	SAINT-QUENTIN-LE-VERGER	51120
Aube	DAMPIERRE	39350
Marne	CHANTEMERLE	51260
Aube	MORVILLIERS	10500
Marne	REVEILLON	51310
Aube	FERREUX-QUINCEY	10400
Aube	LOCHES-SUR-OURCE	10110
Aube	SOULIGNY	10320
Aube	COURCELLES-SUR-VOIRE	10500
Aube	AMANCE	10140
Aube	RUMILLY-LES-VAUDES	10260
Marne	SAINT-SATURNIN	51260
Aube	POUAN-LES-VALLEES	10700
Marne	SAINT-REMY-SOUS-BROYES	51120
Aube	PARS-LES-ROMILLY	10100
Aube	JEUGNY	10320
Aube	VILLETTE-SUR-AUBE	10700
Aube	DOMMARTIN-LE-COQ	10240
Aube	MARAYE-EN-OTHE	10160
Marne	LINTHES	51230
Aube	VOIGNY	10200
Aube	MONTGUEUX	10300
Aube	BAILLY-LE-FRANC	10330
Aube	VAUCHONVILLIERS	10140
Aube	LA VILLENEUVE-AU-CHENE	10140
Aube	MAGNICOURT	10240
Aube	BESSY	10170
Marne	MONTEPREUX	51320
Aube	VALLANT-SAINT-GEORGES	10170
Aube	GELANNES	10100
Aube	BALNOT-LA-GRANGE	10210
Aube	TURGY	10210
Aube	SAINT-LEGER-SOUS-MARGERIE	10330
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10160
Aube	DIENVILLE	10500
Aube	TORCY-LE-PETIT	10700
Aube	VIVIERS-SUR-ARTAUT	10110
Aube	COURSAN-EN-OTHE	10130
Aube	BERULLE	10160

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	LE MERIOT	10400
Aube	VAUDES	10260
Aube	BOSSANCOURT	10140
Aube	FRAVAUX	10200
Aube	MAIZIERES-LES-BRIENNE	10500
Aube	COUSSEGREY	10210
Aube	BOURGUIGNONS	10110
Aube	VULAINES	10160
Aube	COLOMBE-LE-SEC	10200
Aube	SAINT-MARDS-EN-OTHE	10160
Aube	LAUBRESSEL	10270
Aube	MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE	10510
Aube	PONT-SAINTE-MARIE	10150
Aube	LAGESSE	10210
Marne	VOUARCES	51260
Aube	LONGPRE-LE-SEC	10140
Aube	VILLIERS-SOUS-PRASLIN	10210
Marne	CLESLES	51260
Marne	VILLIERS-AUX-CORNEILLES	51260
Aube	ARGANCON	10140
Marne	QUEUDES	51120
Aube	FRALIGNES	10110
Aube	RONCENAY	10320
Marne	BETHON	51260
Marne	MARCILLY-SUR-SEINE	51260
Aube	BLIGNICOURT	10500
Marne	LA FORESTIERE	51120
Aube	PRECY-SAINT-MARTIN	10500
Aube	POIVRES	10700
Aube	LA CHAISE	10500
Marne	POTANGIS	51260
Aube	SAINT-OULPH	10170
Aube	ARRELLES	10340
Aube	ARCONVILLE	10200
Aube	FONTAINE	10200
Aube	MERGEY	10600
Aube	NOGENT-SUR-AUBE	10240
Aube	PRASLIN	10210
Marne	CORROY	51230
Aube	CHAPELLE-VALLON	10700
Marne	GOURGANCON	51230
Aube	CLEREY	10390
Aube	SAINT-LUPIEN	10350
Aube	BERNON	10130
Aube	NEUVILLE-SUR-VANNE	10190
Aube	VAUPOISSON	10700
Aube	MONTPOTHIER	10400
Aube	BREVONNES	10220
Marne	LES ESSARTS-LE-VICOMTE	51310

Département	Commune	CP
Aube	MESNIL-SAINT-LOUP	10190
Aube	MUSSY-SUR-SEINE	10250
Aube	LUYERES	10150
Aube	VILLERY	10320
Aube	MONTMORENCY-BEAUFORT	10330
Aube	LES BORDES-AUMONT	10800
Aube	COURTERON	10250
Marne	COURGIVAUX	51310
Aube	SAINT-PARRES-AUX-TERTRES	10410
Aube	CUNFIN	10360
Aube	VANLAY	10210
Aube	PRUGNY	10190
Aube	AVANT-LES-MARCILLY	10400
Aube	RACINES	10130
Aube	LA ROTHIERE	10500
Aube	JUZANVIGNY	10500
Aube	SAINT-LYE	10180
Aube	AILLEVILLE	10200
Aube	BREVIANDES	10450
Aube	CRESANTIGNES	10320
Aube	BAR-SUR-SEINE	10110
Marne	SAINT-JUST-SAUVAGE	51260
Aube	VILLY-LE-BOIS	10800
Aube	BAROVILLE	10200
Aube	BALNOT-SUR-LAIGNES	10110
Aube	ESSOYES	10360
Aube	LA CHAPELLE-SAINT-LUC	10600
Marne	BROUSSY-LE-GRAND	51230
Aube	JULLY-SUR-SARCE	10260
Aube	MESNIL-LA-COMTESSE	10700
Aube	AIX-VILLEMAUR-PALIS	10190
Aube	TROUANS	10700
Aube	ROSIERES-PRES-TROYES	10430
Aube	EGUILLY-SOUS-BOIS	10110
Marne	OGNES	51230
Aube	ECHEMINES	10350
Aube	PETIT-MESNIL	10500
Aube	MESNIL-SELLIERES	10220
Aube	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	10100
Aube	COLOMBE-LA-FOSSE	10200
Aube	BOUY-SUR-ORVIN	10400
Aube	CHACENAY	10110
Aube	COURTENOT	10260
Aube	TROYES	10000
Aube	CHAMPIGNOL-LEZ-MONDEVILLE	10200

EJ : GCS PATCS (100010347)
ET : GCS PATCS HAD (100010578)

Département	Commune	CP
Aube	DROUPT-SAINTE-MARIE	10170
Aube	POUGY	10240
Aube	BERCENAY-EN-OTHE	10190
Aube	LES NOES-PRES-TROYES	10420
Aube	VOSNON	10130
Aube	PARGUES	10210
Aube	SAINT-NICOLAS-LA-CHAPELLE	10400
Aube	ORVILLIERS-SAINT-JULIEN	10170
Aube	FONTETTE	10360
Aube	RADONVILLIERS	10500
Aube	GERAUDOT	10220
Aube	VIREY-SOUS-BAR	10260
Aube	MERY-SUR-SEINE	10170
Aube	LONGUEVILLE-SUR-AUBE	10170
Aube	LIGNOL-LE-CHATEAU	10200
Aube	GUMERY	10400
Aube	THIL	10200
Marne	LA CELLE-SOUS-CHANTEMERLE	51260
Aube	LESMONT	10500
Marne	GAYE	51120
Aube	LA VENDUE-MIGNOT	10800
Aube	MONTMARTIN-LE-HAUT	10140
Aube	BOUILLY	10320
Aube	RILLY-SAINTE-SYRE	10280
Aube	ORMES	10700
Aube	VIAPRES-LE-PETIT	10380
Marne	PLEURS	51230
Aube	ESTISSAC	10190
Aube	BRAUX	10500
Marne	JOISELLE	51310
Aube	VAILLY	10150
Aube	VILLENAUXE-LA-GRANDE	10370
Aube	DIERREY-SAINT-JULIEN	10190
Aube	CHAUMESNIL	10500
Aube	COURTERANGES	10270
Aube	PEL-ET-DER	10500
Aube	AVON-LA-PEZE	10290
Marne	LA CHAPELLE-LASSON	51260
Aube	FONTAINE-LES-GRES	10280
Aube	PLANTY	10160
Aube	BEUREY	10140

Département	Commune	CP
Marne	VILLENEUVE-LA-LIONNE	51310
Marne	LES ESSARTS-LES-SEZANNE	51120
Aube	LONGSOLS	10240
Marne	ANGLUZELLES-ET-COURCELLES	51230
Aube	BAGNEUX-LA-FOSSE	10340
Aube	DOLANCOURT	10200
Aube	SOMMEVAL	10320
Aube	CHARMOY	10290
Aube	POUY-SUR-VANNES	10290
Marne	CHICHEY	51120
Aube	LAVAU	10150
Aube	ARSONVAL	10200
Marne	ESCLAVOLLES-LUREY	51260
Aube	MONTIGNY-LES-MONTS	10130
Aube	ECLANCE	10200
Aube	HERBISSE	10700
Aube	ENGENTE	10200
Aube	CRANCEY	10100
Aube	PERTHES-LES-BRIENNE	10500
Aube	THORS	10200
Marne	CHATILLON-SUR-MORIN	51310
Aube	SAINTE-SAVINE	10300
Aube	AULNAY	10240
Aube	SAINT-POUANGE	10120
Aube	YEVRES-LE-PETIT	10500
Aube	ORIGNY-LE-SEC	10510
Aube	EPAGNE	10500
Aube	MERREY-SUR-ARCE	10110
Aube	SAINT-REMY-SOUS-BARBUISE	10700
Aube	ARREMBECOURT	10330
Aube	LANTAGES	10210
Aube	LE PAVILLON-SAINTE-JULIE	10350
Marne	BOUCHY-SAINT-GENEST	51310
Aube	FRESNOY-LE-CHATEAU	10270
Aube	MOREMBERT	10240
Aube	VOUGREY	10210
Aube	RIGNY-LA-NONNEUSE	10290
Aube	SAINT-FLAVY	10350
Aube	CELLES-SUR-OURCE	10110
Marne	FAUX-FRESNAY	51230

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0068 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier d'Epernay sur le site de l'HAD Epernay (FINESS EJ : 510000060 ; FINESS ET : 510017098)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier d'Epernay (FINESS EJ : 510000060) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site de l'HAD Epernay (FINESS ET : 510017098), sis 137, Avenue Auban-Moët – 51205 EPERNAY ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 2 Champagne, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle et 1 à 3 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier d'Epernay sur le site de l'HAD Epernay dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier d'Epernay sur le site de l'HAD Epernay répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier d'Epernay (FINESS EJ : 510000060) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Epernay (FINESS ET : 510017098), sis 137, Avenue Auban-Moët – 51205 EPERNAY, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SILLERY	51500
Marne	CORMOYEUX	51480
Marne	POCANCY	51130
Marne	LE VEZIER	51210
Marne	PASSY-GRIGNY	51700
Marne	TOURS-SUR-MARNE	51150
Marne	COURTHIEZY	51700
Marne	CORROBERT	51210
Marne	FESTIGNY	51700
Marne	SOULIERES	51130
Marne	BOURSAULT	51480
Marne	EPERNAY	51200
Marne	CHOUILLY	51530
Marne	FLEURY-LA-RIVIERE	51480
Marne	BAYE	51270
Marne	VILLE-EN-SELVE	51500
Marne	MAREUIL-EN-BRIE	51270
Marne	MANCY	51530
Marne	VAL-DE-VESLE	51360
Marne	BOISSY-LE-REPOS	51210
Marne	AY-CHAMPAGNE	51150
Marne	VANDIERES	51700
Marne	LES ISTRES-ET-BURY	51190
Marne	DIZY	51530
Marne	OEUILLY	51480
Marne	VENTEUIL	51480
Marne	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51210
Marne	FONTAINE-SUR-AY	51160
Marne	DORMANS	51700
Marne	MONTMORT-LUCY	51270
Marne	SAINTE-GEMME	51700
Marne	ROUFFY	51130
Marne	POURCY	51480
Marne	GRAUVES	51190
Marne	AVENAY-VAL-D'OR	51160
Marne	CHIGNY-LES-ROSES	51500
Marne	CUIS	51530
Marne	SUIZY-LE-FRANC	51270
Marne	OIRY	51530
Marne	LA CAURE	51270
Marne	MONTMIRAIL	51210
Marne	MONTBRE	51500
Marne	BERGERES-LES-VERTUS	51130
Marne	SAINT-IMOGES	51160
Marne	VILLERS-AUX-BOIS	51130
Marne	VERNEUIL	51700
Marne	BOUZY	51150
Marne	BANNAY	51270
Marne	FEREBRIANGES	51270
Marne	MORANGIS	51530
Marne	JONQUERY	51700
Marne	LE GAULT-SOIGNY	51210
Marne	CHAMPVOISY	51700
Marne	VERZENAY	51360
Marne	LUDES	51500
Marne	CHAVOT-COURCOURT	51530
Marne	VILLERS-AUX-NOEUDS	51500
Marne	LE THOULT-TROSNAY	51210
Marne	CONGY	51270
Marne	GERMINON	51130
Marne	SERMIERS	51500
Marne	VERZY	51380
Marne	VILLERS-MARMERY	51380
Marne	CHATILLON-SUR-MARNE	51700
Marne	TROISSY	51700
Marne	COIZARD-JOCHES	51270
Marne	CHAINTRIX-BIERGES	51130
Marne	ANTHENAY	51700
Marne	JANVILLIERS	51210
Marne	VOUZY	51130
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	MOUSSY	51530
Marne	MUTIGNY	51160
Marne	PIERRE-MORAINS	51130
Marne	ROMERY	51480
Marne	CRAMANT	51530
Marne	LOISY-EN-BRIE	51130
Marne	GERMAINE	51160
Marne	HAUTVILLERS	51160
Marne	VAUCIENNES	51480
Marne	AVIZE	51190
Marne	OLIZY	51700
Marne	MARDEUIL	51530
Marne	CORFELIX	51210
Marne	VINCELLES	51700
Marne	BELVAL-SOUS-CHATILLON	51480
Marne	PLIVOT	51150
Marne	TREFOLS	51210
Marne	CHARLEVILLE	51120
Marne	MOSLINS	51530
Marne	TRECON	51130
Marne	MORSAINS	51210
Marne	LES PETITES-LOGES	51400
Marne	LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	LE BREUIL	51210
Marne	MAREUIL-LE-PORT	51700

EJ : CENTRE HOSPITALIER D'EPERNAY (510000060)
ET : HAD EPERNAY (510017098)

Département	Commune	CP
Marne	SEPT-SAULX	51400
Marne	ECURY-LE-REPOS	51230
Marne	MECRINGES	51210
Marne	RIEUX	51210
Marne	VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	51130
Marne	PIERRY	51530
Marne	IGNY-COMBLIZY	51700
Marne	FROMENTIERES	51210
Marne	VILLESENEUX	51130
Marne	VERDON	51210
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	MARGNY	51210
Marne	CHAMPILLON	51160
Marne	CHAMPFLEURY	51500
Marne	SAINT-MARD-LES-ROUFFY	51130
Marne	GIVRY-LES-LOISY	51130
Marne	CUISLES	51700
Marne	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	51480
Marne	BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	51700
Marne	SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51530
Marne	AMBONNAY	51150
Marne	LE MESNIL-SUR-OGER	51190
Marne	RILLY-LA-MONTAGNE	51500
Marne	VILLEVENARD	51270
Marne	CHAMPAUBERT	51270
Marne	VINAY	51530
Marne	MAGENTA	51530
Marne	PUISIEULX	51500
Marne	CHAMERY	51500

Département	Commune	CP
Marne	VAL-DES-MARAIS	51130
Marne	NESLE-LE-REPONS	51700
Marne	ETRECHY	51130
Marne	FLAVIGNY	51190
Marne	CUCHERY	51480
Marne	SOIZY-AUX-BOIS	51120
Marne	ETOGES	51270
Marne	DAMERY	51480
Marne	CORRIBERT	51270
Marne	BEAUNAY	51270
Marne	VELYE	51130
Marne	LE BAIZIL	51270
Marne	COURJEONNET	51270
Marne	BRUGNY-VAUDANCOURT	51530
Marne	LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	51480
Marne	MONTHELON	51530
Marne	MAILLY-CHAMPAGNE	51500
Marne	BEAUMONT-SUR-VESLE	51360
Marne	VERT-TOULON	51130
Marne	ORBAIS-L'ABBAYE	51270
Marne	VILLERS-ALLERAND	51500
Marne	TALUS-SAINT-PRIX	51270
Marne	LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	51120
Marne	LEUVRIGNY	51700
Marne	CUMIERES	51480
Marne	CHALTRAIT	51130
Marne	TREPAIL	51380
Marne	BACONNES	51400
Marne	CLAMANGES	51130
Marne	VAUCHAMPS	51210

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51530
Marne	MAGENTA	51530
Marne	VELYE	51130
Marne	ETRECHY	51130
Marne	VILLESENEUX	51130
Marne	PIERRY	51530
Marne	ETOGES	51270
Marne	SOIZY-AUX-BOIS	51120
Marne	LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	51120
Marne	CUIS	51530
Marne	LE GAULT-SOIGNY	51210
Marne	BOUZY	51150
Marne	CHAMPILLON	51160
Marne	SUIZY-LE-FRANC	51270
Marne	COIZARD-JOCHES	51270
Marne	MONTBRE	51500
Marne	VENTEUIL	51480
Marne	IGNY-COMBLIZY	51700
Marne	CHARLEVILLE	51120
Marne	VILLEVENARD	51270
Marne	EPERNAY	51200
Marne	VAL-DE-VESLE	51360
Marne	CHAMERY	51500
Marne	MAREUIL-EN-BRIE	51270
Marne	CHOUILLY	51530
Marne	BOISSY-LE-REPOS	51210
Marne	SEPT-SAULX	51400
Marne	LEUVRIGNY	51700
Marne	COURTHIEZY	51700
Marne	TROISSY	51700
Marne	BERGERES-LES-VERTUS	51130
Marne	CORFELIX	51210
Marne	BEAUNAY	51270
Marne	CORROBERT	51210
Marne	CHAMPAUBERT	51270
Marne	VAUCHAMPS	51210
Marne	LUDES	51500
Marne	ANTHENAY	51700
Marne	POURCY	51480
Marne	VILLERS-AUX-BOIS	51130
Marne	VERNEUIL	51700
Marne	MORANGIS	51530
Marne	TREFOLS	51210
Marne	BRUGNY-VAUDANCOURT	51530
Marne	CUMIERES	51480
Marne	ROMERY	51480
Marne	CHAMPVOISY	51700
Marne	BEAUMONT-SUR-VESLE	51360
Marne	NESLE-LE-REPONS	51700
Marne	POCANCY	51130
Marne	OLIZY	51700
Marne	VAUCIENNES	51480
Marne	SAINTE-GEMME	51700

Département	Commune	CP
Marne	CHATILLON-SUR-MARNE	51700
Marne	OEUILLY	51480
Marne	SAINT-IMOGES	51160
Marne	CHAINTRIX-BIERGES	51130
Marne	MECRINGES	51210
Marne	CHALTRAIT	51130
Marne	SILLERY	51500
Marne	LE BREUIL	51210
Marne	PUISIEULX	51500
Marne	MARGNY	51210
Marne	DIZY	51530
Marne	ORBAIS-L'ABBAYE	51270
Marne	TOURS-SUR-MARNE	51150
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	PASSY-GRIGNY	51700
Marne	CORMOYEUX	51480
Marne	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51210
Marne	LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	RILLY-LA-MONTAGNE	51500
Marne	OIRY	51530
Marne	FESTIGNY	51700
Marne	LE BAIZIL	51270
Marne	CHAVOT-COURCOURT	51530
Marne	AVIZE	51190
Marne	MAREUIL-LE-PORT	51700
Marne	GERMAINE	51160
Marne	VERZENAY	51360
Marne	MARDEUIL	51530
Marne	LA CAURE	51270
Marne	LES ISTRES-ET-BURY	51190
Marne	VANDIERES	51700
Marne	COURJEONNET	51270
Marne	TALUS-SAINT-PRIX	51270
Marne	GRAUVES	51190
Marne	CORRIBERT	51270
Marne	CHAMPFLEURY	51500
Marne	VERDON	51210
Marne	VILLERS-ALLERAND	51500
Marne	MUTIGNY	51160
Marne	BELVAL-SOUS-CHATILLON	51480
Marne	FLEURY-LA-RIVIERE	51480
Marne	TRECON	51130
Marne	MONTMIRAIL	51210
Marne	AY-CHAMPAGNE	51160
Marne	MAILLY-CHAMPAGNE	51500
Marne	FEREBRIANGES	51270

EJ : CENTRE HOSPITALIER D'EPERNAY (510000060)
ET : HAD EPERNAY (510017098)

Département	Commune	CP
Marne	SERMIERS	51500
Marne	VOUZY	51130
Marne	DORMANS	51700
Marne	BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	51700
Marne	FONTAINE-SUR-AY	51160
Marne	SOULIERES	51130
Marne	VILLE-EN-SELVE	51500
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	51130
Marne	DAMERY	51480
Marne	CHIGNY-LES-ROSES	51500
Marne	AMBONNAY	51150
Marne	FROMENTIERES	51210
Marne	MOSLINS	51530
Marne	ECURY-LE-REPOS	51230
Marne	BACONNES	51400
Marne	VERZY	51380
Marne	LOISY-EN-BRIE	51130
Marne	MANCY	51530
Marne	LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	51480
Marne	JANVILLIERS	51210
Marne	CONGY	51270
Marne	MOUSSY	51530
Marne	VAL-DES-MARAIS	51130
Marne	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	51480
Marne	LA VILLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	CUCHERY	51480
Marne	SAINT-MARD-LES-ROUFFY	51130
Marne	VILLERS-AUX-NOEUDS	51500
Marne	GIVRY-LES-LOISY	51130
Marne	FLAVIGNY	51190
Marne	MONTMORT-LUCY	51270
Marne	GERMINON	51130
Marne	VILLERS-MARMERY	51380
Marne	VERT-TOULON	51130
Marne	LE THOULT-TROSNAY	51210
Marne	CLAMANGES	51130
Marne	TREPAIL	51380
Marne	LES PETITES-LOGES	51400
Marne	CRAMANT	51530
Marne	ROUFFY	51130
Marne	JONQUERY	51700
Marne	VINCELLES	51700
Marne	AVENAY-VAL-D'OR	51160
Marne	MONTHELON	51530
Marne	CUISLES	51700
Marne	BANNAY	51270
Marne	LE VEZIER	51210
Marne	RIEUX	51210
Marne	PLIVOT	51150
Marne	VINAY	51530
Marne	BAYE	51270
Marne	LE MESNIL-SUR-OGER	51190
Marne	PIERRE-MORAINS	51130
Marne	HAUTVILLERS	51160
Marne	BOURSAULT	51480
Marne	MORSAINS	51210

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0073 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Vitry-le-François sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS EJ : 510000078 ; FINESS ET : 510000250)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS EJ : 510000078) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS ET : 510000250), sis 2, Rue Charles Simon – 51308 VITRY-LE-FRANCOIS ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 5 Cœur Grand Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Vitry-le-François sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Vitry-le-François sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS EJ : 510000078) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Vitry-le-François (FINESS ET : 510000250), sis 2, Rue Charles Simon – 51308 VITRY-LE-FRANCOIS, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	MATIGNICOURT-GONCOURT	51300
Marne	ETREPY	51340
Haute-Marne	RACHECOURT-SUR-MARNE	52170
Marne	VANAULT-LES-DAMES	51340
Marne	HAUSSIGNEMONT	51300
Haute-Marne	GERMAY	52230
Marne	VOUILLERS	51340
Haute-Marne	ANNONVILLE	52230
Haute-Marne	BAUDRECOURT	52110
Marne	VAVRAY-LE-PETIT	51300
Marne	SAINT-EULIEN	52100
Marne	LE MEIX-TIERCELIN	51320
Marne	PRINGY	51300
Haute-Marne	NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT	52230
Marne	BLESME	51340
Marne	REIMS-LA-BRULEE	51300
Marne	VANAULT-LE-CHATEL	51330
Haute-Marne	FRAMPAS	52220
Marne	FRIGNICOURT	51300
Haute-Marne	VECQUEVILLE	52300
Marne	SAINT-UTIN	51290
Haute-Marne	LANEUVILLE-A-REMY	52220
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-ORNOIS	52230
Marne	GIGNY-BUSSY	51290
Haute-Marne	DOULAINCOURT-SAUCOURT	52270
Haute-Marne	DONJEUX	52300
Haute-Marne	THILLEUX	52220
Marne	SOUDE	51320
Marne	SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT	51290
Haute-Marne	BEURVILLE	52110
Marne	SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS	51300
Marne	DROUILLY	51300
Haute-Marne	RIVES DERVOISES	52220
Haute-Marne	GUDMONT-VILLIERS	52320
Haute-Marne	BOUZANCOURT	52110
Haute-Marne	THONNANCE-LES-MOULINS	52230
Haute-Marne	CHANCENAY	52100
Marne	SCRUPT	51340
Haute-Marne	GUINDRECOURT-AUX-ORMES	52300
Marne	SOMPUIS	51320
Marne	SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	51300
Marne	HEILTZ-LE-HUTIER	51300
Marne	LOISY-SUR-MARNE	51300
Haute-Marne	COURCELLES-SUR-BLAISE	52110
Marne	LUXEMONT-ET-VILLOTTE	51300
Marne	BIGNICOURT-SUR-MARNE	51300
Marne	PARGNY-SUR-SAULX	51340
Haute-Marne	MONTREUIL-SUR-BLAISE	52130
Marne	BRANDONVILLERS	51290
Marne	MAURUPT-LE-MONTOIS	51340
Haute-Marne	RUPT	52300
Haute-Marne	CHEVILLON	52170
Marne	MAROLLES	51300
Haute-Marne	NARCY	52170
Haute-Marne	MOESLAINS	52100
Haute-Marne	HUMBECOURT	52290
Marne	ARRIGNY	51290
Marne	SAPIGNICOURT	52100
Haute-Marne	LA PORTE DU DER	52220
Marne	JUSSECOURT-MINECOURT	51340
Marne	LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	51240
Haute-Marne	ALLICHAMPS	52130
Haute-Marne	DOULEVANT-LE-PETIT	52130
Haute-Marne	MONTREUIL-SUR-THONNANCE	52230
Haute-Marne	WASSY	52130
Haute-Marne	DOMREMY-LANDEVILLE	52270
Marne	HEILTZ-L'EVEQUE	51340
Marne	GLANNES	51300
Haute-Marne	FERRIERE-ET-LAFOLIE	52300
Marne	ECRIENNES	51300
Haute-Marne	GERMISAY	52230
Haute-Marne	GILLAUME	52230
Marne	CHAPELAINE	51290
Haute-Marne	VILLIERS-EN-LIEU	52100
Marne	MARGERIE-HANCOURT	51290
Haute-Marne	AINGOULAINCOURT	52230
Marne	BASSU	51300
Marne	SERMAIZE-LES-BAINS	51250
Haute-Marne	LANEUVILLE-AU-PONT	52100
Marne	ECOLLEMONT	51290
Marne	MAISONS-EN-CHAMPAGNE	51300

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Marne	CHATILLON-SUR-BROUE	51290
Haute-Marne	FRONVILLE	52300
Marne	VAUCLERC	51300
Marne	COURDEMANGES	51300
Marne	LIGNON	51290
Marne	OUTINES	51290
Haute-Marne	BAYARD-SUR-MARNE	52170
Marne	AMBRIERES	51290
Marne	SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE	51340
Haute-Marne	HALLIGNICOURT	52100
Marne	VILLERS-LE-SEC	51250
Haute-Marne	VOILLECOMTE	52130
Haute-Marne	SOMMEVOIRE	52220
Marne	SONGY	51240
Marne	HUIRON	51300
Haute-Marne	BRACHAY	52110
Haute-Marne	DOMMARTIN-LE-FRANC	52110
Haute-Marne	ROUVROY-SUR-MARNE	52300
Marne	SOULANGES	51300
Haute-Marne	CEFFONDS	52220
Marne	SAINT-VRAIN	51340
Marne	BREBAN	51320
Haute-Marne	DOMBLAIN	52130
Marne	ALLIANCELLES	51250
Marne	CHANGY	51300
Marne	SAINT-OUEN-DOMPROT	51320
Haute-Marne	CHAMOUILLEY	52410
Marne	BIGNICOURT-SUR-SAULX	51340
Haute-Marne	ECHENAY	52230
Marne	DOMMARTIN-LETTREE	51320
Marne	COUVROT	51300
Haute-Marne	LOUVEMONT	52130
Marne	PLICHANCOURT	51300
Haute-Marne	PANSEY	52230
Marne	BUSSY-LE-REPOS	51330
Haute-Marne	MAIZIERES	52300
Marne	PONTHION	51300
Marne	HEILTZ-LE-MAURUPT	51340
Marne	SOGNY-EN-L'ANGLE	51340
Marne	VROIL	51330
Haute-Marne	CIREY-SUR-BLAISE	52110
Marne	BLAISE-SOUS-ARZILLIERES	51300
Haute-Marne	ATTANCOURT	52130
Haute-Marne	FLAMMERECOURT	52110
Haute-Marne	LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	52110
Haute-Marne	VALLERET	52130
Haute-Marne	TROISFONTAINES-LA-VILLE	52130
Marne	LES RIVIERES-HENRUEL	51300
Haute-Marne	FONTAINES-SUR-MARNE	52170
Marne	BASSUET	51300
Marne	VAL-DE-VIERE	51340
Marne	VAVRAY-LE-GRAND	51300
Haute-Marne	SAILLY	52230
Marne	SAINT-CHERON	51290
Haute-Marne	SAINT-URBAIN-MACONCOURT	52300
Haute-Marne	EURVILLE-BIENVILLE	52410
Haute-Marne	PAROY-SUR-SAULX	52300
Haute-Marne	THONNANCE-LES-JOINVILLE	52300
Marne	AULNAY-L'AITRE	51240
Marne	COOLE	51320
Haute-Marne	POISSONS	52230
Haute-Marne	TREMILLY	52110
Marne	BRUSSON	51300
Marne	CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT	51300
Haute-Marne	CERISIERES	52320
Marne	SAINT-AMAND-SUR-FION	51300
Marne	HUMBAUVILLE	51320
Marne	NORROIS	51300
Marne	CHEMINON	51250
Marne	LISSE-EN-CHAMPAGNE	51300
Haute-Marne	OSNE-LE-VAL	52300
Marne	DOMPREMY	51300
Marne	FAVRESSE	51300
Haute-Marne	SOMMANCOURT	52130
Marne	THIEBLEMONT-FAREMONT	51300
Haute-Marne	BETTANCOURT-LA-FERREE	52100
Haute-Marne	JOINVILLE	52300
Haute-Marne	EPIZON	52230
Marne	LARZICOURT	51290
Haute-Marne	VAUX-SUR-SAINT-URBAIN	52300
Marne	TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	51340
Marne	ABLANCOURT	51240
Haute-Marne	ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE	52290
Haute-Marne	LEZEVILLE	52230
Haute-Marne	AUTIGNY-LE-PETIT	52300
Marne	LE BUISSON	51300
Haute-Marne	SUZANNECOURT	52300
Marne	ISLE-SUR-MARNE	51290
Marne	MONCETZ-L'ABBAYE	51290
Haute-Marne	BROUSSEVAL	52130
Marne	LANDRICOURT	51290
Marne	MERLAUT	51300

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	SAINT-DIZIER	52100
Haute-Marne	CHARMES-EN-L'ANGLE	52110
Marne	ORCONTE	51300
Marne	BLACY	51300
Haute-Marne	NULLY	52110
Haute-Marne	ROUECOURT	52320
Haute-Marne	ROCHES-BETTAINCOURT	52270
Marne	SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON	51290
Marne	SOMMESOUS	51320
Haute-Marne	VALCOURT	52100
Marne	VITRY-EN-PERTHOIS	51300
Marne	VERNANCOURT	51330
Haute-Marne	CUREL	52300
Haute-Marne	VILLE-EN-BLAISOIS	52130
Marne	CLOYES-SUR-MARNE	51300
Haute-Marne	BLECOURT	52300
Haute-Marne	ROCHES-SUR-MARNE	52410
Marne	SOMSOIS	51290
Haute-Marne	PLANRUPT	52220
Marne	SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE	51330
Marne	OUTREPONT	51300
Haute-Marne	CHARMES-LA-GRANDE	52110
Haute-Marne	ARNANCOURT	52110
Marne	VITRY-LE-FRANCOIS	51300
Haute-Marne	MORANCOURT	52110

Département	Commune	CP
Haute-Marne	RACHECOURT-SUZEMONT	52130
Haute-Marne	CHATONRUPT-SOMMERMONT	52300
Haute-Marne	BLUMERAY	52110
Marne	DROSNAY	51290
Marne	POSSESSE	51330
Haute-Marne	MUSSEY-SUR-MARNE	52300
Haute-Marne	PERTHES	52100
Haute-Marne	DOULEVANT-LE-CHATEAU	52110
Haute-Marne	SAUDRON	52230
Marne	CORBEIL	51320
Haute-Marne	BAILLY-AUX-FORGES	52130
Haute-Marne	AUTIGNY-LE-GRAND	52300
Haute-Marne	VAUX-SUR-BLAISE	52130
Marne	BETTANCOURT-LA-LONGUE	51330
Marne	CHARMONT	51330
Haute-Marne	MATHONS	52300
Haute-Marne	NOMECOURT	52300
Haute-Marne	DOMMARTIN-LE-SAINT-PERE	52110
Haute-Marne	FAYS	52130
Haute-Marne	EFFINCOURT	52300
Marne	ARZILLIERES-NEUVILLE	51290
Marne	HAUTEVILLE	51290
Haute-Marne	MERTRUD	52110
Marne	GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	51290
Marne	MAGNEUX	51170
Haute-Marne	AMBONVILLE	52110

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	ECRIENNES	51300
Marne	LUXEMONT-ET-VILLOTTE	51300
Meuse	LEROUVILLE	55200
Haute-Marne	FLAMMERECOURT	52110
Marne	HEILTZ-LE-MAURUPT	51340
Marne	BREBAN	51320
Meuse	BEHONNE	55000
Meuse	LONGEAUX	55500
Haute-Marne	VALLERET	52130
Marne	ISLE-SUR-MARNE	51290
Haute-Marne	PERTHES	52100
Meuse	RUMONT	55000
Marne	BASSU	51300
Haute-Marne	NULLY	52110
Marne	OUTINES	51290
Haute-Marne	ALLICHAMPS	52130

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MONTREUIL-SUR-THONNANCE	52230
Haute-Marne	DOMMARTIN-LE-SAINT-PERE	52110
Haute-Marne	THONNANCE-LES-JOINVILLE	52300
Marne	ETREPY	51340
Meuse	SAVONNIERES-DEVANT-BAR	55000
Haute-Marne	BLECOURT	52300
Marne	VAVRAY-LE-PETIT	51300
Haute-Marne	CHARMES-LA-GRANDE	52110
Meuse	TANNOIS	55000
Marne	VAVRAY-LE-GRAND	51300
Haute-Marne	DOULAINCOURT-SAUCOURT	52270

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meuse	RAIVAL	55260
Marne	VOUILLERS	51340
Haute-Marne	CERISIERES	52320
Meuse	STAINVILLE	55500
Marne	BETTANCOURT-LA-LONGUE	51330
Marne	AULNAY-L'AITRE	51240
Haute-Marne	DOULEVANT-LE-CHATEAU	52110
Haute-Marne	FAYS	52130
Meuse	BRAUVILLIERS	55170
Meuse	HEVILLIERS	55290
Haute-Marne	SAUDRON	52230
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Marne	SAPIGNICOURT	52100
Marne	TROIS-FONTAINES-L'ABBAYE	51340
Meuse	VILLERS-LE-SEC	55500
Haute-Marne	ROCHES-SUR-MARNE	52410
Meuse	FOUCHERES-AUX-BOIS	55500
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Haute-Marne	AUTIGNY-LE-PETIT	52300
Marne	VROIL	51330
Marne	COOLE	51320
Haute-Marne	BAYARD-SUR-MARNE	52170
Meuse	MONTIERS-SUR-SAULX	55290
Haute-Marne	PLANRUPT	52220
Haute-Marne	MUSSEY-SUR-MARNE	52300
Marne	CHATELRAOULD-SAINT-LOUVENT	51300
Marne	SOMPUIS	51320
Marne	ECOLLEMONT	51290
Meuse	TRONVILLE-EN-BARROIS	55310
Haute-Marne	COURCELLES-SUR-BLAISE	52110
Haute-Marne	GILLAUME	52230
Haute-Marne	BAUDRECOURT	52110
Meuse	RANCOURT-SUR-ORNAIN	55800
Marne	HEILTZ-LE-HUTIER	51300
Meuse	SAINT-JOIRE	55130
Meuse	SOMMELONNE	55170
Meuse	MANDRES-EN-BARROIS	55290
Marne	VAL-DE-VIERE	51340
Marne	BRUSSON	51300
Marne	COUVROT	51300
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Haute-Marne	VECQUEVILLE	52300
Meuse	DAMMARIE-SUR-SAULX	55500
Marne	LES RIVIERES-HENRUEL	51300
Marne	ARRIGNY	51290
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Haute-Marne	RACHECOURT-SUR-MARNE	52170
Meuse	MORLEY	55290
Meuse	MAULAN	55500
Haute-Marne	PAROY-SUR-SAULX	52300
Marne	MERLAUT	51300
Haute-Marne	DOMMARTIN-LE-FRANC	52110
Marne	ORCONTE	51300
Meuse	RUPT-AUX-NONAINS	55170
Marne	LANDRICOURT	51290
Haute-Marne	SOMMANCOURT	52130
Marne	LE BUISSON	51300
Haute-Marne	SAINT-DIZIER	52100
Marne	ALLIANCELLES	51250
Meuse	ERIZE-SAINT-DIZIER	55000
Haute-Marne	GUINDRECOURT-AUX-ORMES	52300
Meuse	EUVILLE	55200
Meuse	LOISEY	55000
Meuse	L'ISLE-EN-RIGAULT	55000
Meuse	SAUDRUPT	55000
Haute-Marne	SAINT-URBAIN-MACONCOURT	52300
Meuse	GUERPONT	55000
Haute-Marne	AINGOULAINCOURT	52230
Meuse	ANDERNAY	55800
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Marne	SAINT-VRAIN	51340
Meuse	NANTOIS	55500
Meuse	COMBLES-EN-BARROIS	55000
Marne	GIGNY-BUSSY	51290
Haute-Marne	CHANCENAY	52100
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meuse	GRIMAUCOURT-PRES-SAMPIGNY	55500
Marne	HUMBAUVILLE	51320
Haute-Marne	BROUSSEVAL	52130
Meuse	TREVERAY	55130
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Marne	MAROLLES	51300
Haute-Marne	LANEUVILLE-A-REMY	52220
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Marne	HAUTEVILLE	51290
Marne	PARGNY-SUR-SAULX	51340
Marne	VITRY-EN-PERTHOIS	51300
Marne	LIGNON	51290

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Marne	BLACY	51300
Meuse	VASSINCOURT	55800
Haute-Marne	RUPT	52300
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Marne	LARZICOURT	51290
Meuse	FAINS-VEEL	55000
Haute-Marne	EPIZON	52230
Meuse	LAVINCOURT	55170
Meuse	ROBERT-ESPAGNE	55000
Meuse	CULEY	55000
Haute-Marne	HALLIGNICOURT	52100
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Haute-Marne	LEZEVILLE	52230
Marne	DROSNAY	51290
Meuse	BRABANT-LE-ROI	55800
Marne	MAURUPT-LE-MONTOIS	51340
Haute-Marne	MAGNEUX	52130
Marne	SAINT-EULIEN	52100
Marne	ABLANCOURT	51240
Meuse	GERY	55000
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meuse	AULNOIS-EN-PERTHOIS	55170
Haute-Marne	GUDMONT-VILLIERS	52320
Haute-Marne	TREMILLY	52110
Marne	MATIGNICOURT-GONCOURT	51300
Haute-Marne	MATHONS	52300
Marne	BLESME	51340
Marne	FRIGNICOURT	51300
Marne	BIGNICOURT-SUR-MARNE	51300
Marne	CHEMINON	51250
Haute-Marne	NARCY	52170
Haute-Marne	FRONVILLE	52300
Haute-Marne	THILLEUX	52220
Meuse	VILLERS-AUX-VENTS	55800
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Haute-Marne	GERMISAY	52230
Meuse	NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55800
Marne	SOULANGES	51300
Marne	DROUILLY	51300
Marne	SAINT-UTIN	51290
Meuse	SAULVAUX	55500
Meuse	REFFROY	55190
Marne	BUSSY-LE-REPOS	51330
Marne	DOMPREMY	51300
Meuse	COUSANCES-LES-FORGES	55170
Meuse	BOVIOLLES	55500
Marne	SOUDE	51320
Marne	SCRUPT	51340
Meuse	CHANTERAINE	55500

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MOESLAINS	52100
Marne	VANAULT-LES-DAMES	51340
Marne	FAVRESSE	51300
Marne	SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE	51340
Meuse	ERNEVILLE-AUX-BOIS	55500
Meuse	RIBEAUCOURT	55290
Marne	SONGY	51240
Haute-Marne	JOINVILLE	52300
Haute-Marne	VAUX-SUR-BLAISE	52130
Haute-Marne	CHEVILLON	52170
Marne	LE MEIX-TIERCELIN	51320
Marne	CLOYES-SUR-MARNE	51300
Meuse	CHALAINES	55140
Marne	LISSE-EN-CHAMPAGNE	51300
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meuse	MECRIN	55300
Meuse	NANT-LE-GRAND	55500
Meuse	TREMONT-SUR-SAULX	55000
Meuse	SAINT-AUBIN-SUR-AIRE	55500
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Haute-Marne	BOUZANCOURT	52110
Meuse	MONTBRAS	55140
Marne	GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT	51290
Meuse	SAUVOY	55190
Marne	SOMMESOUS	51320
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Haute-Marne	CEFFONDS	52220
Meuse	NAIVES-ROSIERES	55000
Haute-Marne	ROUECOURT	52320
Haute-Marne	MAIZIERES	52300
Marne	POSSESSE	51330
Meuse	CONTRISSON	55800
Haute-Marne	EFFINCOURT	52300
Haute-Marne	ECLARON-BRAUCOURT-SAINTE-LIVIERE	52290
Meuse	COMMERCY	55200
Marne	LA CHAUSSEE-SUR-MARNE	51240
Haute-Marne	CHATONRUPT-SOMMERMONT	52300
Meuse	VOID-VACON	55190
Meuse	HAIRONVILLE	55000
Meuse	LONGEVILLE-EN-BARROIS	55000
Meuse	LIGNY-EN-BARROIS	55500
Marne	BRANDONVILLERS	51290
Marne	CHATILLON-SUR-BROUE	51290

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Marne	BIGNICOURT-SUR-SAULX	51340
Marne	SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE	51330
Marne	SAINT-OUEN-DOMPROT	51320
Haute-Marne	ARNANCOURT	52110
Haute-Marne	SOMMEVOIRE	52220
Haute-Marne	NONCOURT-SUR-LE-RONGEANT	52230
Marne	VAUCLERC	51300
Marne	PLICHANCOURT	51300
Meuse	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	55500
Haute-Marne	BLUMERAY	52110
Marne	MAISONS-EN-CHAMPAGNE	51300
Marne	HEILTZ-L'EVEQUE	51340
Meuse	BURE	55290
Haute-Marne	ECHENAY	52230
Marne	SAINT-AMAND-SUR-FION	51300
Marne	CHANGY	51300
Haute-Marne	VILLIERS-EN-LIEU	52100
Haute-Marne	LOUVEMONT	52130
Marne	LOISY-SUR-MARNE	51300
Haute-Marne	DOMBLAIN	52130
Marne	AMBRIERES	51290
Marne	SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE	51300
Meuse	BRILLON-EN-BARROIS	55000
Meuse	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	55130
Meuse	NANT-LE-PETIT	55500
Haute-Marne	LESCHERES-SUR-LE-BLAISERON	52110
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Haute-Marne	ANNONVILLE	52230
Haute-Marne	ROUVROY-SUR-MARNE	52300
Haute-Marne	LANEUVILLE-AU-PONT	52100
Meuse	LAIMONT	55800
Meuse	MONTPLONNE	55000
Meuse	MENAUCOURT	55500
Meuse	SALMAGNE	55000
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Haute-Marne	DONJEUX	52300
Marne	VILLERS-LE-SEC	51250
Haute-Marne	THONNANCE-LES-MOULINS	52230
Haute-Marne	MERTRUD	52110
Meuse	GIVRAUVAL	55500
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-ORNOIS	52230
Haute-Marne	FERRIERE-ET-LAFOLIE	52300
Haute-Marne	MORANCOURT	52110

Département	Commune	CP
Haute-Marne	AMBONVILLE	52110
Marne	REIMS-LA-BRULEE	51300
Haute-Marne	BEURVILLE	52110
Haute-Marne	HUMBECOURT	52290
Haute-Marne	BRACHAY	52110
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Marne	THIEBLEMONT-FAREMONT	51300
Meuse	NETTANCOURT	55800
Meuse	MAUVAGES	55190
Meuse	NANCOIS-LE-GRAND	55500
Marne	SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT-SAINT-GENEST-ET-ISSON	51290
Marne	OUTREPONT	51300
Haute-Marne	MONTREUIL-SUR-BLAISE	52130
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Marne	SOMSOIS	51290
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Haute-Marne	WASSY	52130
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Marne	NORROIS	51300
Marne	MARGERIE-HANCOURT	51290
Haute-Marne	GERMAY	52230
Meuse	RESSON	55000
Haute-Marne	VILLE-EN-BLAISOIS	52130
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meuse	COUSANCES-LES-TRICONVILLE	55500
Marne	MONCETZ-L'ABBAYE	51290
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Marne	CHAPELAINE	51290
Haute-Marne	AUTIGNY-LE-GRAND	52300
Haute-Marne	DOULEVANT-LE-PETIT	52130
Meuse	NAIX-AUX-FORGES	55500
Haute-Marne	PANSEY	52230
Haute-Marne	FONTAINES-SUR-MARNE	52170
Haute-Marne	VAUX-SUR-SAINT-URBAIN	52300
Meuse	VELAINES	55500
Meuse	REVIGNY-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	COUVERTPUIS	55290
Meuse	DAGONVILLE	55500
Meuse	SILMONT	55000
Meuse	CHARDOGNE	55000
Meuse	ERIZE-LA-BRULEE	55260
Haute-Marne	VOILLECOMTE	52130
Haute-Marne	CUREL	52300

EJ : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000078)
ET : CENTRE HOSPITALIER VITRY LE FRANCOIS (510000250)

Département	Commune	CP
Marne	VERNANCOURT	51330
Marne	CORBEIL	51320
Haute-Marne	SAILLY	52230
Haute-Marne	DOMREMY-LANDEVILLE	52270
Meuse	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meuse	REMENNECOURT	55800
Meuse	VIGNOT	55200
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meuse	TROUSSEY	55190
Marne	GLANNES	51300
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Marne	SAINTE-MARIE-DU-LAC-NUISEMENT	51290
Meuse	MOGNEVILLE	55800
Marne	BASSUET	51300
Marne	PRINGY	51300
Marne	SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS	51300
Meuse	VILLE-SUR-SAULX	55000
Meuse	BIENCOURT-SUR-ORGE	55290
Haute-Marne	TROISFONTAINES-LA-VILLE	52130
Marne	HUIRON	51300
Marne	JUSSECOURT-MINECOURT	51340
Haute-Marne	OSNE-LE-VAL	52300
Meuse	MENIL-SUR-SAULX	55500
Meuse	NANCOIS-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	LE BOUCHON-SUR-SAULX	55500
Marne	HAUSSIGNEMONT	51300
Meuse	ANCERVILLE	55170
Marne	ARZILLIERES-NEUVILLE	51290
Meuse	BEUREY-SUR-SAULX	55000
Marne	SAINT-CHERON	51290
Haute-Marne	BETTANCOURT-LA-FERREE	52100
Meuse	BAUDONVILLIERS	55170
Haute-Marne	ROCHES-BETTAINCOURT	52270

Département	Commune	CP
Haute-Marne	EURVILLE-BIENVILLE	52410
Meuse	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	55170
Haute-Marne	ATTANCOURT	52130
Marne	SOGNY-EN-L'ANGLE	51340
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Marne	VITRY-LE-FRANCOIS	51300
Haute-Marne	CIREY-SUR-BLAISE	52110
Meuse	COUVONGES	55800
Haute-Marne	CHARMES-EN-L'ANGLE	52110
Haute-Marne	NOMECOURT	52300
Haute-Marne	VALCOURT	52100
Marne	COURDEMANGES	51300
Meuse	BAR-LE-DUC	55000
Haute-Marne	LA PORTE DU DER	52220
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meuse	VAL-D'ORNAIN	55000
Marne	VANAULT-LE-CHATEL	51330
Meuse	HORVILLE-EN-ORNOIS	55130
Meuse	VAVINCOURT	55000
Meuse	BAZINCOURT-SUR-SAULX	55170
Meuse	WILLERONCOURT	55500
Haute-Marne	RACHECOURT-SUZEMONT	52130
Haute-Marne	RIVES DERVOISES	52220
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Haute-Marne	BAILLY-AUX-FORGES	52130
Marne	DOMMARTIN-LETTREE	51320
Marne	SERMAIZE-LES-BAINS	51250
Haute-Marne	CHAMOUILLEY	52410
Meuse	SEIGNEULLES	55000
Marne	CHARMONT	51330
Marne	BLAISE-SOUS-ARZILLIERES	51300
Haute-Marne	SUZANNECOURT	52300
Meuse	VADONVILLE	55200
Haute-Marne	POISSONS	52230
Haute-Marne	FRAMPAS	52220

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0079
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Lunéville sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS EJ : 540000080 ; FINESS ET : 540000155)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS EJ : 540000080) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS ET : 540000155), sis 6, Rue Girardet – 54301 LUNEVILLE ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 7 Sud Lorraine, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle, 1 à 3 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Lunéville sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Lunéville sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS EJ : 540000080) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Lunéville (FINESS ET : 540000155), sis 6, Rue Girardet – 54301 LUNEVILLE, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

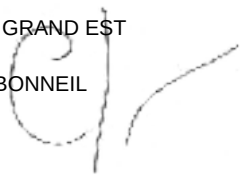

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	ALBESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	LUCY	57590
Meurthe-et-Moselle	LARONXE	54950
Moselle	LEMONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	BLAMONT	54450
Moselle	BLANCHE-EGLISE	57260
Meurthe-et-Moselle	GONDREXON	54450
Moselle	XOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	FENNEVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	VEHO	54450
Moselle	MULCEY	57260
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	NEUFMAISONS	54540
Moselle	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	57260
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	LEINTREY	54450
Moselle	LEY	57810
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Meurthe-et-Moselle	AMENONCOURT	54450
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Moselle	HAMPONT	57170
Moselle	LIOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Moselle	PREVOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Moselle	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	FREMENIL	54450
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	HERBEVILLER	54450
Moselle	LINDRE-HAUTE	57260
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Moselle	BIDESTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Moselle	DELME	57590
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	MONTREUX	54450
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Meurthe-et-Moselle	HABLAINVILLE	54120
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	54540
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-SANON	54370
Meurthe-et-Moselle	VATHIMENIL	54122
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Meurthe-et-Moselle	VENEY	54540
Moselle	ACHAIN	57340
Moselle	AJONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Moselle	VAXY	57170
Moselle	FREMERY	57590
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Moselle	BURLIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Moselle	BOURDONNAY	57810
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Meurthe-et-Moselle	CIREY-SUR-VEZOUZE	54480
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	PEXONNE	54540
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	HARBOUEY	54450
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY	54540
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	BARBAS	54450
Moselle	OMMERAY	57810
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	TANCONVILLE	54480
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	WUISSE	57170
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	LIDREZING	57340
Meurthe-et-Moselle	RECLONVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54120
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	HALLOVILLE	54450
Moselle	ZARBELING	57340
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Moselle	DIEUZE	57260
Moselle	CUTTING	57260
Meurthe-et-Moselle	BLEMEREY	54450
Meurthe-et-Moselle	BACCARAT	54120
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	54450
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Moselle	RICHE	57340
Moselle	FOSSIEUX	57590
Moselle	DONNELAY	57810
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Moselle	XANREY	57630
Moselle	SAINT-MEDARD	57260
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Moselle	VERGAVILLE	57260
Meurthe-et-Moselle	RAON-LES-LEAU	54540
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Moselle	BIONCOURT	57170
Moselle	GIVRYCOURT	57670
Moselle	FONTENY	57590
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Moselle	GELUCOURT	57260
Moselle	CHENOIS	57580
Moselle	NEBING	57670
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Moselle	BEZANGE-LA-PETITE	57630
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Moselle	MONCOURT	57810
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Moselle	ORON	57590
Meurthe-et-Moselle	DENEUVRE	54120
Moselle	LOSTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Moselle	LHOR	57670
Meurthe-et-Moselle	VERDENAL	54450
Moselle	CHATEAU-VOUE	57170
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	BACOURT	57590
Moselle	BENESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARTIN	54450
Meurthe-et-Moselle	BURIVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Moselle	MUNSTER	57670
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Moselle	RODALBE	57340
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Moselle	SOTZELING	57170
Moselle	GUEBESTROFF	57260
Moselle	GUEBLING	57260
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Moselle	CONTHIL	57340
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Moselle	LINDRE-BASSE	57260
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	VIVIERS	57590
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	ANCERVILLER	54450
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-PERCEE	54540
Moselle	BELLANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Moselle	ORIOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Meurthe-et-Moselle	MIGNEVILLE	54540
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	REHERREY	54120
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-POLE	54540

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Moselle	MANHOUE	57590
Moselle	BASSING	57260
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	DOMJEVIN	54450
Moselle	VAL-DE-BRIDE	57260
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	BROUVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	ANGOMONT	54540
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Moselle	SALONNES	57170
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	CHAZELLES-SUR-ALBE	54450
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-LES-BADONVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-SAUVEUR	54480
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Moselle	HABOUDANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Moselle	VANNECOURT	57340
Moselle	MOLRING	57670
Meurthe-et-Moselle	BREMENIL	54540
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Moselle	DALHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	BERTRICHAMPS	54120
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Moselle	HANNOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Meurthe-et-Moselle	MERVILLER	54120
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Moselle	MONTDIDIER	57670
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Moselle	BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	PARUX	54480
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590

Département	Commune	CP
Moselle	PEVANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Moselle	ZOMMANGE	57260
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	LAGARDE	57810
Moselle	MOYENVIC	57630
Moselle	LOUDREFING	57670
Meurthe-et-Moselle	PETITMONT	54480
Moselle	JUVELIZE	57630
Meurthe-et-Moselle	FREMONVILLE	54450
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Meurthe-et-Moselle	BIONVILLE	54540
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	CRAINCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	AUTREPIERRE	54450
Meurthe-et-Moselle	MAGNIERES	54129
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Meurthe-et-Moselle	OGEVILLER	54450
Moselle	LENING	57670
Moselle	INSMING	57670
Moselle	VIRMING	57340
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	LACHAPELLE	54120
Moselle	LESSE	57580
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	GUINZELING	57670
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Moselle	RENING	57670
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Meurthe-et-Moselle	GELACOURT	54120
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Meurthe-et-Moselle	NONHIGNY	54450
Meurthe-et-Moselle	REPAIX	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	SAINT-CLEMENT	54950
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	BENAMENIL	54450
Meurthe-et-Moselle	REILLON	54450
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300
Meurthe-et-Moselle	PETTONVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	BADONVILLER	54540
Moselle	INSVILLER	57670
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Moselle	LEZEY	57630
Moselle	OBRECK	57170
Moselle	TINCRY	57590

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	OGEVILLER	54450
Meurthe-et-Moselle	BADONVILLER	54540
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Moselle	LUCY	57590
Meurthe-et-Moselle	VATHIMENIL	54122
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Moselle	LINDRE-HAUTE	57260
Moselle	RENING	57670
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Moselle	HABOUDANGE	57340
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	TANCONVILLE	54480
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Moselle	BIDESTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	GONDREXON	54450
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	VAL-DE-BRIDE	57260
Moselle	CRAINCOURT	57590
Moselle	FREMERY	57590
Moselle	LOUDREFING	57670
Meurthe-et-Moselle	RECLONVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	BLEMEREY	54450
Moselle	NEBING	57670
Moselle	BURLIONCOURT	57170
Moselle	BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY	54540
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Moselle	LIOCOURT	57590
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Moselle	XANREY	57630
Meurthe-et-Moselle	HARBOUEY	54450
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	DOMJEVIN	54450
Meurthe-et-Moselle	DENEUVRE	54120
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	AMENONCOURT	54450

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Moselle	SOTZELING	57170
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	RAON-LES-LEAU	54540
Meurthe-et-Moselle	LARONXE	54950
Moselle	INSMING	57670
Meurthe-et-Moselle	ANCERVILLER	54450
Meurthe-et-Moselle	PARUX	54480
Moselle	GIVRYCOURT	57670
Meurthe-et-Moselle	HERBEVILLER	54450
Moselle	ZARBELING	57340
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Moselle	VIRMING	57340
Meurthe-et-Moselle	REILLON	54450
Moselle	CONTHIL	57340
Moselle	MOLRING	57670
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Moselle	BENESTROFF	57670
Moselle	MUNSTER	57670
Moselle	PEVANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Meurthe-et-Moselle	BREMENIL	54540
Moselle	MULCEY	57260
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Moselle	CUTTING	57260
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	VENEY	54540
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340
Moselle	OMMERAY	57810
Meurthe-et-Moselle	BURIVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	HALLOVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	ANGOMONT	54540
Meurthe-et-Moselle	GELACOURT	54120
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Moselle	LINDRE-BASSE	57260
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Moselle	LIDREZING	57340
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Moselle	XOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	PEXONNE	54540
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	VERGAVILLE	57260
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BERTRICHAMPS	54120
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Moselle	VIVIERS	57590
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Moselle	LENING	57670
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	54450
Moselle	GUINZELING	57670
Moselle	LEMONCOURT	57590
Moselle	LHOR	57670
Moselle	BACOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Moselle	GREMECEY	57170
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	LEINTREY	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Moselle	BLANCHE-EGLISE	57260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Moselle	BOURDONNAY	57810
Moselle	DONJEUX	57590
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	54540
Meurthe-et-Moselle	BENAMENIL	54450
Moselle	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	57630
Moselle	BASSING	57260
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-PERCEE	54540
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Moselle	LUBECOURT	57170
Moselle	HANNOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	BACCARAT	54120

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FREMONVILLE	54450
Moselle	CHENOIS	57580
Moselle	AMELECOURT	57170
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	MERVILLER	54120
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Moselle	BIONCOURT	57170
Moselle	LOSTROFF	57670
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Moselle	ORIOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	MONTREUX	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARTIN	54450
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	BLAMONT	54450
Moselle	TINCRY	57590
Meurthe-et-Moselle	NEUFMAISONS	54540
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Moselle	BEZANGE-LA-PETITE	57630
Moselle	MONCOURT	57810
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Meurthe-et-Moselle	AUTREPIERRE	54450
Moselle	RICHE	57340
Meurthe-et-Moselle	CIREY-SUR-VEZOUZE	54480
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Moselle	GUEBESTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	NONHIGNY	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-POLE	54540
Meurthe-et-Moselle	PETITMONT	54480
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	HABLAINVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	MAGNIERES	54129
Meurthe-et-Moselle	FREMENIL	54450
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-SANON	54370
Moselle	FOSSIEUX	57590
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Moselle	VANNECOURT	57340
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BARBAS	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290
Meurthe-et-Moselle	BROUVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450
Moselle	MONTDIDIER	57670
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	SAINT-CLEMENT	54950
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	FENNEVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	PETTONVILLE	54120
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Moselle	MOYENVIC	57630
Moselle	ORON	57590
Moselle	LEZEY	57630
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Moselle	RODALBE	57340
Meurthe-et-Moselle	BIONVILLE	54540
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Moselle	ACHAIN	57340
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meurthe-et-Moselle	REHERREY	54120
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Moselle	LESSE	57580
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Moselle	DELME	57590
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	DALHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	VEHO	54450
Moselle	HAMPONT	57170
Moselle	FONTENY	57590
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Moselle	CHATEAU-VOUE	57170
Meurthe-et-Moselle	CHAZELLES-SUR-ALBE	54450
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830
Moselle	GELUCOURT	57260
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Moselle	AJONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Moselle	ZOMMANGE	57260
Meurthe-et-Moselle	REPAIX	54450
Moselle	WUISSE	57170
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Moselle	JUVELIZE	57630
Moselle	INSVILLER	57670
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Moselle	BELLANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Moselle	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	VERDENAL	54450
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Moselle	GUEBLING	57260
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Moselle	SAINT-MEDARD	57260
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54120
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	LACHAPELLE	54120
Moselle	DONNELAY	57810
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Moselle	LEY	57810
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-LES-BADONVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	MIGNEVILLE	54540
Moselle	LAGARDE	57810
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-SAUVEUR	54480
Moselle	MARTHILLE	57340

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	GUINZELING	57670
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-LES-BADONVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Moselle	BELLANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	GONDREXON	54450
Moselle	ZOMMANGE	57260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Moselle	GERBECOURT	57170
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Moselle	BOURDONNAY	57810
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Moselle	LOSTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	BERTRICHAMPS	54120
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	BACCARAT	54120
Moselle	LIDREZING	57340
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	JUVELIZE	57630
Meurthe-et-Moselle	BLEMEREY	54450
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Moselle	SOTZELING	57170
Moselle	LINDRE-BASSE	57260
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Meurthe-et-Moselle	VENEY	54540
Moselle	MULCEY	57260
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	BLAMONT	54450
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	BROUVILLE	54120
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meurthe-et-Moselle	DOMJEVIN	54450
Moselle	VIRMING	57340
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VERDENAL	54450
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	MONTREUX	54450
Moselle	MOYENVIC	57630
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	DELME	57590
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Moselle	ORON	57590
Meurthe-et-Moselle	HABLAINVILLE	54120
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Meurthe-et-Moselle	REPAIX	54450
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Moselle	LEZEY	57630
Meurthe-et-Moselle	REHERREY	54120

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY	54540
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-POLE	54540
Moselle	HARAUCOURT-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Meurthe-et-Moselle	FENNEVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-SANON	54370
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Moselle	LINDRE-HAUTE	57260
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Moselle	LIOCOURT	57590
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Meurthe-et-Moselle	LARONXE	54950
Moselle	CHATEAU-VOUE	57170
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	RAON-LES-LEAU	54540
Meurthe-et-Moselle	LEINTREY	54450
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Moselle	XOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Moselle	RENING	57670
Moselle	MOLRING	57670
Moselle	VERGAVILLE	57260
Meurthe-et-Moselle	HERBEVILLER	54450
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Moselle	MARSAL	57630
Moselle	AJONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	PEXONNE	54540
Meurthe-et-Moselle	HARBOUEY	54450

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Moselle	CHENOIS	57580
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Moselle	LUCY	57590
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Moselle	ACHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	PARUX	54480
Meurthe-et-Moselle	CIREY-SUR-VEZOUZE	54480
Moselle	WUISSE	57170
Moselle	MONTDIDIER	57670
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Moselle	OBRECK	57170
Moselle	DALHAIN	57340
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	NONHIGNY	54450
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	OGEVILLER	54450
Moselle	FONTENY	57590
Meurthe-et-Moselle	NEUFMAISONS	54540
Meurthe-et-Moselle	MERVILLER	54120
Meurthe-et-Moselle	BENAMENIL	54450
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARTIN	54450
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	VAL-DE-BRIDE	57260
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	BADONVILLER	54540
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Meurthe-et-Moselle	FREMENIL	54450
Moselle	RODALBE	57340
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	CONTHIL	57340
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Moselle	CRAINCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Moselle	BURLIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Moselle	LEY	57810
Moselle	INSMING	57670
Meurthe-et-Moselle	GELACOURT	54120
Moselle	LOUDREFING	57670
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Moselle	GUEBLING	57260
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Moselle	BASSING	57260
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	ANCERVILLER	54450
Meurthe-et-Moselle	MIGNEVILLE	54540
Meurthe-et-Moselle	CHAZELLES-SUR-ALBE	54450
Meurthe-et-Moselle	VAUCOURT	54370
Moselle	ORIOCOURT	57590
Moselle	LENING	57670
Meurthe-et-Moselle	LACHAPELLE	54120
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Moselle	GUEBLANGE-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Moselle	ZARBELING	57340
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	PETITMONT	54480
Moselle	HABOUDANGE	57340
Meurthe-et-Moselle	RECLONVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	SAINT-CLEMENT	54950
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	OMMERAY	57810
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	BREMENIL	54540
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	MAGNIERES	54129
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Moselle	BENESTROFF	57670
Moselle	VIVIERS	57590
Meurthe-et-Moselle	SAINT-SAUVEUR	54480
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Moselle	RICHE	57340
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Moselle	BACOURT	57590
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Moselle	DONNELAY	57810

EJ : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000080)
ET : CENTRE HOSPITALIER DE LUNEVILLE (540000155)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Moselle	BIDESTROFF	57260
Meurthe-et-Moselle	PETTONVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290
Meurthe-et-Moselle	TANCONVILLE	54480
Moselle	CHAMBREY	57170
Moselle	DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	LHOR	57670
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Moselle	XANREY	57630
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Moselle	PEVANGE	57340
Moselle	FREMERY	57590
Moselle	SAINT-MEDARD	57260
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	REILLON	54450
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	AUTREPIERRE	54450
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	AMENONCOURT	54450
Moselle	LAGARDE	57810
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Moselle	AMELECOURT	57170
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Moselle	MONCOURT	57810
Moselle	BEZANGE-LA-PETITE	57630
Moselle	PUTTIGNY	57170
Moselle	TINCRY	57590
Meurthe-et-Moselle	FREMONVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300

Département	Commune	CP
Moselle	CUTTING	57260
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-PERCEE	54540
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Moselle	NEBING	57670
Moselle	LEMONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Moselle	BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Moselle	FOSSIEUX	57590
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAURICE-AUX-FORGES	54540
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BURIVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	HALLOVILLE	54450
Meurthe-et-Moselle	DENEUVRE	54120
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Moselle	LUBECOURT	57170
Moselle	MUNSTER	57670
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Moselle	BLANCHE-EGLISE	57260
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	VEHO	54450
Meurthe-et-Moselle	BARBAS	54450
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	VANNECOURT	57340
Moselle	LESSE	57580
Moselle	INSVILLER	57670
Meurthe-et-Moselle	BIONVILLE	54540
Meurthe-et-Moselle	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54120
Moselle	HANNOCOURT	57590
Moselle	GIVRYCOURT	57670
Moselle	GUEBESTROFF	57260
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-SUR-VEZOUZE	54450
Moselle	GELUCOURT	57260
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0080
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy (FINESS EJ : 540006707 ; FINESS ET : 540020146)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine (FINESS EJ : 540006707) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et réadaptation, sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy (FINESS ET : 540020146), sis 2, Rue des Cinq Piquets – 54000 NANCY ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 7 Sud Lorraine, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle et 1 à 3 implantations pour la mention réadaptation ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de l'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Office d'Hygiène Sociale de Lorraine (FINESS EJ : 540006707) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre de rééducation Florentin à Nancy (FINESS ET : 540020146), sis 2, Rue des Cinq Piquets – 54000 NANCY, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Moselle	XANREY	57630
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	VATHIMENIL	54122
Moselle	ABONCOURT	57920
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54100
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-	54370

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
	SANON	
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	THIEBAUMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Moselle	VANNECOURT	57340
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	VAUCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	LONGWY	54400
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	COSNES-ET-ROMAIN	54400
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	GIRIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	MARAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MAGNIERES	54129
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-LES-LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	REHERREY	54120
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	JUVRECOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	CRION	54300

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-AUX-BOIS	54370
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	VENNEZEY	54830
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	JOLIVET	54300
Meurthe-et-Moselle	HABLAINVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	LAMATH	54300
Meuse	OURCHES-SUR-	55190

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
	MEUSE	
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	CLAYEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54100
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	CHENEVIERES	54122
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	MOUACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	MERVILLER	54120
Meurthe-et-Moselle	LOROMONTZEY	54290
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	REMONCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	BURES	54370
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	PARROY	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	SERANVILLE	54830
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	HERIMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	COINCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	LACHAPELLE	54120
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BOINGT	54290
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LA-COTE	54830
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	BACCARAT	54120
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	MORIVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	BIENVILLE-LA-PETITE	54300
Meurthe-et-Moselle	ROZELIEURES	54290
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	CHANTEHEUX	54300
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	BAUZEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-LA-JOUTE	54122
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	RECHICOURT-LA-PETITE	54370
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	FRAIMBOIS	54300
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	EINVAUX	54360
Meurthe-et-Moselle	GERBEVILLER	54830
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	FRANCONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	THIAVILLE-SUR-MEURTHE	54120
Meurthe-et-Moselle	XERMAMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	XOUSSE	54370
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	PETTONVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	VALHEY	54370
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	DENEUVRE	54120
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-	54115

Département	Commune	CP
	ANDRE	
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	AZERAILLES	54122
Meurthe-et-Moselle	HENAMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	LONGWY	54400
Meurthe-et-Moselle	ARRACOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	EMBERMENIL	54370
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VATHIMENIL	54122
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Moselle	OBRECK	57170
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	COSNES-ET-ROMAIN	54400
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	VAXAINVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	REMENOVILLE	54830
Moselle	VANNECOURT	57340
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Meurthe-et-Moselle	BATHELEMONT	54370
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290

EJ : OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE (540006707)
ET : CENTRE DE REEDUCATION FLORENTIN (540020146)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	THIEBAUMENIL	54300
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Moselle	XANREY	57630
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	FROVILLE	54290
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	FLIN	54122
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMY-AUX-BOIS	54290
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	HAUDONVILLE	54830
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	MOYEN	54118
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610

Département	Commune	CP
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	CROISMARE	54300
Meurthe-et-Moselle	SIONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	XURES	54370
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	BROUVILLE	54120
Meurthe-et-Moselle	LANDECOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	BERTRICHAMPS	54120
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	GELACOURT	54120
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meurthe-et-Moselle	VAUCOURT	54370
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	MATTEXEY	54830
Meurthe-et-Moselle	GLONVILLE	54122
Meurthe-et-Moselle	RAVILLE-SUR-SANON	54370
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	BORVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0081
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne (FINESS EJ : 540010519 ; FINESS ET : 540010568)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne (FINESS ET : 540010568), sis 17, Rue du Bois de la Champelle – 54506 VANDOEUVRE-LES-NANCY ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 7 Sud Lorraine, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle, 1 à 3 implantations pour la mention réadaptation, 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD HADAN Agglomération Nancéienne (FINESS ET : 540010568), sis 17, Rue du Bois de la Champelle – 54506 VANDOEUVRE-LES-NANCY, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meuse	VOID-VACON	55190
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meuse	MONTBRAS	55140
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meuse	MAUVAGES	55190
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meuse	CHAMPOUGNY	55140

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meuse	VIGNOT	55200
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meuse	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meuse	REFFROY	55190
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meuse	TROUSSEY	55190
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meuse	CHALAINES	55140
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meuse	SEPVIGNY	55140
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meuse	GIRAUVOISIN	55200
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meuse	VADONVILLE	55200
Meuse	EUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meuse	COMMERCY	55200
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meuse	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-	54700

Département	Commune	CP
	PONT-A-MOUSSON	
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Moselle	PETTONCOURT	57170
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meuse	BROUSSEY-RAULECOURT	55200
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meuse	GEVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-	54110

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
	MEURTHE	
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meuse	SAUVOY	55190
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Moselle	SALONNES	57170
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Moselle	VAXY	57170
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meuse	VADONVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	AMELECOURT	57170
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meuse	REFFROY	55190
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Moselle	SALONNES	57170
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meuse	COMMERCY	55200
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meuse	SAUVOY	55190
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Moselle	MARSAL	57630
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Moselle	MANHOUE	57590
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meuse	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meuse	BROUSSEY-RAULECOURT	55200
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meuse	GIRAUVOISIN	55200
Meuse	TROUSSEY	55190
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meuse	CHALAINES	55140
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meuse	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meuse	VIGNOT	55200
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meuse	VOID-VACON	55190
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-	54170

Département	Commune	CP
	BELLES	
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meuse	EUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meuse	GEVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meuse	MONTBRAS	55140
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meuse	MAUVAGES	55190
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140

Département	Commune	CP
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meuse	VADONVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Meuse	SAUVOY	55190
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-	54290

Département	Commune	CP
	L'AIR	
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Moselle	SALONNES	57170
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meuse	GEVILLE	55200
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meuse	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Moselle	MOYENVIC	57630
Meuse	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meuse	MONTBRAS	55140
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Moselle	MANHOUE	57590
Meuse	COMMERCY	55200
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meuse	REFFROY	55190
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meuse	SAUVIGNY	55140

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Moselle	GERBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Moselle	HAMPONT	57170
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Moselle	OBRECK	57170
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meuse	TROUSSEY	55190
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meuse	VOID-VACON	55190
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meuse	MAUVAGES	55190
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meuse	BROUSSEY-	55200

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
	RAULECOURT	
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meuse	VIGNOT	55200
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meuse	CHALAINES	55140
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-AUX-CHENES	54210
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meuse	GIRAUVOISIN	55200
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meuse	EUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-	54470

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
	SUR-MAD	
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LENONCOURT	54110
Meuse	TROUSSEY	55190
Meurthe-et-Moselle	REMEREVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-VAL	54380
Meurthe-et-Moselle	RICHARDMENIL	54630
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Meurthe-et-Moselle	MARTINCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	GRIMONVILLER	54115
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-LE-SEC	54840
Meurthe-et-Moselle	CHALIGNY	54230
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	BEZANGE-LA-GRANDE	54370
Meurthe-et-Moselle	FROLOIS	54160
Meurthe-et-Moselle	PONT-SAINT-VINCENT	54550
Meurthe-et-Moselle	HOUDEMONT	54180
Meurthe-et-Moselle	BRULEY	54200
Meurthe-et-Moselle	MESSEIN	54850
Meurthe-et-Moselle	BULLIGNY	54113
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Meurthe-et-Moselle	BEUVEZIN	54115
Meurthe-et-Moselle	GELAUCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	VELAINE-SOUS-AMANCE	54280
Meurthe-et-Moselle	NOMENY	54610
Meurthe-et-Moselle	BARBONVILLE	54360
Meurthe-et-Moselle	URUFFE	54112
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	MANONVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	FONTENOY-SUR-MOSELLE	54840
Meurthe-et-Moselle	SEXEY-AUX-FORGES	54550
Meurthe-et-Moselle	OMELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	HAMONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	MAIDIERES	54700
Meurthe-et-Moselle	VILCEY-SUR-TREY	54700
Meurthe-et-Moselle	FAVIERES	54115
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meurthe-et-Moselle	CHARMOIS	54360
Meurthe-et-Moselle	ANSAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	CHOLOY-MENILLOT	54200
Meurthe-et-Moselle	COLOMBEY-LES-BELLES	54170
Meurthe-et-Moselle	CUSTINES	54670
Meurthe-et-Moselle	SOMMERVILLER	54110

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	SORNEVILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-EN-HAYE	54380
Meurthe-et-Moselle	VILLE-EN-VERMOIS	54210
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-LASSUS	54115
Meurthe-et-Moselle	AZELOT	54210
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	SEICHAMPS	54280
Meurthe-et-Moselle	BATTIGNY	54115
Moselle	VIC-SUR-SEILLE	57630
Meurthe-et-Moselle	MARBACHE	54820
Meurthe-et-Moselle	LIVERDUN	54460
Meurthe-et-Moselle	FROUARD	54390
Meurthe-et-Moselle	BELLEAU	54610
Meurthe-et-Moselle	VANDOEUVRE-LES-NANCY	54500
Meurthe-et-Moselle	SAINT-GERMAIN	54290
Moselle	HAMPONT	57170
Moselle	PETTONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARD	54290
Meurthe-et-Moselle	NEUVES-MAISONS	54230
Meurthe-et-Moselle	MONT-LE-VIGNOBLE	54113
Meurthe-et-Moselle	PHLIN	54610
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meurthe-et-Moselle	LUNEVILLE	54300
Meurthe-et-Moselle	GYE	54113
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Meurthe-et-Moselle	BREMONCOURT	54290
Meurthe-et-Moselle	MANGONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	MONT-SUR-MEURTHE	54360
Meurthe-et-Moselle	PRAYE	54116
Meurthe-et-Moselle	LAITRE-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MAX	54130
Meurthe-et-Moselle	TRONDES	54570
Meurthe-et-Moselle	HAIGNEVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	LALOEUF	54115
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-DEVANT-NANCY	54710
Meurthe-et-Moselle	AVRAINVILLE	54385
Meurthe-et-Moselle	VILLEY-SAINT-ETIENNE	54200
Meurthe-et-Moselle	CERVILLE	54420
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meurthe-et-Moselle	ART-SUR-MEURTHE	54510

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	AUTREY	54160
Meurthe-et-Moselle	NANCY	54000
Meuse	FREMEREVILLE-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	FLAVIGNY-SUR-MOSELLE	54630
Meurthe-et-Moselle	ROVILLE-DEVANT-BAYON	54290
Moselle	GERBECOURT	57170
Meuse	COMMERCY	55200
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Moselle	MARSAL	57630
Meurthe-et-Moselle	TANTONVILLE	54116
Meurthe-et-Moselle	VANNES-LE-CHATEL	54112
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-EN-HAYE	54385
Meurthe-et-Moselle	HEILLECOURT	54180
Meurthe-et-Moselle	PAGNEY-DERRIERE-BARINE	54200
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-VERMOIS	54210
Meuse	REFFROY	55190
Meurthe-et-Moselle	LANEUVELOTTE	54280
Meurthe-et-Moselle	SIVRY	54610
Meurthe-et-Moselle	SAINT-BAUSSANT	54470
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	ABAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	BUISSONCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	MEREVILLE	54850
Meurthe-et-Moselle	ANTHELUPT	54110
Meurthe-et-Moselle	FAULX	54760
Meurthe-et-Moselle	HOEVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	HUDIVILLER	54110
Meurthe-et-Moselle	SAULXEROTTE	54115
Meurthe-et-Moselle	GERBECOURT-ET-HAPLEMONT	54740
Meurthe-et-Moselle	XIROCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	RAUCOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	MARTHEMONT	54330
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	GERMONVILLE	54740
Meuse	SAUVOY	55190
Meurthe-et-Moselle	LEMENIL-MITRY	54740
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-NANCY	54420
Meurthe-et-Moselle	MALZEVILLE	54220
Meurthe-et-Moselle	DOLCOURT	54170
Moselle	GREMECEY	57170
Meurthe-et-Moselle	DAMPVITOUX	54470
Meurthe-et-Moselle	PAREY-SAINT-CESAIRE	54330
Meurthe-et-Moselle	ALLAMPS	54112
Meurthe-et-Moselle	BERNECOURT	54470
Meurthe-et-Moselle	FEY-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	NEUVILLER-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	54410
Meurthe-et-Moselle	VAUDEMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	LUDRES	54710
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Meurthe-et-Moselle	THEZEY-SAINT-MARTIN	54610
Meurthe-et-Moselle	VIRECOURT	54290
Moselle	SALONNES	57170
Moselle	MORVILLE-LES-VIC	57170
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-EMY	54115
Meurthe-et-Moselle	BELLEVILLE	54940
Meurthe-et-Moselle	GOVILLER	54330
Moselle	PUTTIGNY	57170
Meurthe-et-Moselle	GIBEAUMEIX	54112
Meuse	VADONVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	LUCEY	54200
Meurthe-et-Moselle	MONT-L'ETROIT	54170
Meurthe-et-Moselle	FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-LA-COTE	54170
Meurthe-et-Moselle	ROYAUMEIX	54200
Meurthe-et-Moselle	VIGNEULLES	54360
Meurthe-et-Moselle	JARVILLE-LA-MALGRANGE	54140
Meurthe-et-Moselle	VIEVILLE-EN-HAYE	54470
Meurthe-et-Moselle	CLEREY-SUR-BRENON	54330
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	VITRIMONT	54300
Meurthe-et-Moselle	CLEMERY	54610
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meurthe-et-Moselle	FLAINVAL	54110
Meuse	GIRAUVOISIN	55200
Meurthe-et-Moselle	CHAUDENEY-SUR-MOSELLE	54200
Meurthe-et-Moselle	HARAUCOURT	54110
Meurthe-et-Moselle	BEZAUMONT	54380
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	BEAUMONT	54470
Meurthe-et-Moselle	CREVIC	54110
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-REMY	54570
Meurthe-et-Moselle	SERRES	54370
Meurthe-et-Moselle	HAUSSONVILLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BAGNEUX	54170
Meuse	GEVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	ATHIENVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	COYVILLER	54210
Meurthe-et-Moselle	CHENICOURT	54610
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DEVANT-BAYON	54740
Moselle	VAXY	57170
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LA-CHAUSSEE	54470
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-LES-TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	BOUZANVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	BURTHECOURT-	54210

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
	AUX-CHENES	
Meurthe-et-Moselle	LAXOU	54520
Meurthe-et-Moselle	GEZONCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	PULLIGNY	54160
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-NANCY	54600
Meurthe-et-Moselle	SANZEY	54200
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meurthe-et-Moselle	ROUVES	54610
Meurthe-et-Moselle	CHARMES-LA-COTE	54113
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	CREZILLES	54113
Meurthe-et-Moselle	THEY-SOUS-VAUDEMONT	54930
Meurthe-et-Moselle	DAMELEVIERES	54360
Meurthe-et-Moselle	LIMEY-REMENAUVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	MANDRES-AUX-QUATRE-TOURS	54470
Meurthe-et-Moselle	AINGERAY	54460
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-LES-NANCY	54270
Meurthe-et-Moselle	ECROUVES	54200
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meurthe-et-Moselle	CHAMPENOUX	54280
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	VEZELISE	54330
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Meurthe-et-Moselle	COURBESSEAUX	54110
Meurthe-et-Moselle	LANEUVEVILLE-DERRIERE-FOUG	54570
Meurthe-et-Moselle	PIERREVILLE	54160
Meurthe-et-Moselle	CREVECHAMPS	54290
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	OCHEY	54170
Meurthe-et-Moselle	AGINCOURT	54770
Meurthe-et-Moselle	VOINEMONT	54134
Meurthe-et-Moselle	BRALLEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-TOUL	54113
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LES-MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	DOMGERMAIN	54119
Meurthe-et-Moselle	MONTENOY	54760
Moselle	OBRECK	57170
Meurthe-et-Moselle	AFFRACOURT	54740
Moselle	ABONCOURT-SUR-SEILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	FRAISNES-EN-SAINTOIS	54930
Meurthe-et-Moselle	CHAOUILLEY	54330
Meurthe-et-Moselle	NOVIANT-AUX-PRES	54385
Meurthe-et-Moselle	MALLELOY	54670
Meurthe-et-Moselle	AUTREVILLE-SUR-MOSELLE	54380
Meurthe-et-Moselle	JEZAINVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	COURCELLES	54930

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	XEUILLEY	54990
Meurthe-et-Moselle	MANONCOURT-EN-WOEVRE	54385
Moselle	BIONCOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	ERBEVILLER-SUR-AMEZULE	54280
Meurthe-et-Moselle	DIEULOUARD	54380
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	LEMAINVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	TONNOY	54210
Meurthe-et-Moselle	VAUDEVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MAXEVILLE	54320
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	ROMAIN	54360
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	SAIZERAIS	54380
Meurthe-et-Moselle	ARRAYE-ET-HAN	54760
Meurthe-et-Moselle	GUGNEY	54930
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	THUILLEY-AUX-GROSEILLES	54170
Meurthe-et-Moselle	HOUSSEVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	CREPEY	54170
Meurthe-et-Moselle	GERMINY	54170
Meurthe-et-Moselle	GELLENONCOURT	54110
Meuse	MAUVAGES	55190
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	BRATTE	54610
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	VITERNE	54123
Meurthe-et-Moselle	BLAINVILLE-SUR-L'EAU	54360
Meuse	VIGNOT	55200
Meurthe-et-Moselle	VELLE-SUR-MOSELLE	54290
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-CHENES	54770
Moselle	MANHOUE	57590
Meuse	SAINT-JULIEN-SOUS-LES-COTES	55200
Meurthe-et-Moselle	MARON	54230
Meurthe-et-Moselle	TREMBLECOURT	54385
Meurthe-et-Moselle	BOUVRON	54200
Meurthe-et-Moselle	SAINTE-GENEVIEVE	54700
Meuse	VOID-VACON	55190
Meuse	BROUSSEY-RAULECOURT	55200
Meurthe-et-Moselle	SELAINCOURT	54170
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	ALLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	DOMEVRE-EN-HAYE	54385

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	JAILLON	54200
Meurthe-et-Moselle	LANFROICOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	ORMES-ET-VILLE	54740
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meurthe-et-Moselle	DEUXVILLE	54370
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	BEY-SUR-SEILLE	54760
Meurthe-et-Moselle	AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	HOUDELMONT	54330
Meurthe-et-Moselle	SAINT-REMIMONT	54740
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meurthe-et-Moselle	CRANTENOY	54740
Meurthe-et-Moselle	MAZERULLES	54280
Meurthe-et-Moselle	BOUILLONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	VAUDIGNY	54740
Meurthe-et-Moselle	FLIREY	54470
Meurthe-et-Moselle	HAGEVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	LAGNEY	54200
Meurthe-et-Moselle	CEINTREY	54134
Meurthe-et-Moselle	PANNES	54470
Meuse	CHALAINES	55140
Meurthe-et-Moselle	SAXON-SION	54330
Meurthe-et-Moselle	DOMMARIE-EULMONT	54115
Meurthe-et-Moselle	LUPCOURT	54210
Meurthe-et-Moselle	FRANCHEVILLE	54200
Meurthe-et-Moselle	ESSEY-ET-MAIZERAIS	54470
Meurthe-et-Moselle	ETREVAL	54330
Meurthe-et-Moselle	LAY-SAINT-CHRISTOPHE	54690
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-AUX-DAMES	54136
Meurthe-et-Moselle	LOISY	54700
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SAINT-GORGON	54330
Moselle	FRESNES-EN-SAULNOIS	57170
Meurthe-et-Moselle	ROGEVILLE	54380
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meurthe-et-Moselle	LANDREMONT	54380
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meurthe-et-Moselle	CHAVIGNY	54230
Meurthe-et-Moselle	BICQUELEY	54200
Meurthe-et-Moselle	GEMONVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	EUVEZIN	54470
Meurthe-et-Moselle	THOREY-LYAUTEY	54115
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meurthe-et-Moselle	POMPEY	54340
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	QUEVILLONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	LOREY	54290
Meurthe-et-Moselle	BRIN-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	CHAMPIGNEULLES	54250
Meurthe-et-Moselle	DOMPTAIL-EN-L'AIR	54290

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	REHAINVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	TRAMONT-SAINT-ANDRE	54115
Meuse	EUVILLE	55200
Meurthe-et-Moselle	MAILLY-SUR-SEILLE	54610
Meurthe-et-Moselle	ANDILLY	54200
Meurthe-et-Moselle	LEYR	54760
Meurthe-et-Moselle	BAYON	54290
Meurthe-et-Moselle	MAIXE	54370
Meurthe-et-Moselle	MONTAUVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	ARMAUCOURT	54760
Meurthe-et-Moselle	FERRIERES	54210
Meurthe-et-Moselle	ROSIERES-AUX-SALINES	54110
Meurthe-et-Moselle	TOMBLAINE	54510
Moselle	CHAMBREY	57170
Meurthe-et-Moselle	PULNEY	54115
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Meurthe-et-Moselle	VRONCOURT	54330
Meurthe-et-Moselle	VARANGEVILLE	54110
Meurthe-et-Moselle	MAIZIERES	54550
Meurthe-et-Moselle	MOIVRONS	54760
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTIN-SOUS-AMANCE	54770
Meurthe-et-Moselle	MAMEY	54470
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Meurthe-et-Moselle	VITREY	54330
Meurthe-et-Moselle	TOUL	54200
Meurthe-et-Moselle	HAMMEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	ABONCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	SAFFAIS	54210
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-AUX-MIROIRS	54290
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Meurthe-et-Moselle	LEBEUVILLE	54740
Meurthe-et-Moselle	MONCEL-SUR-SEILLE	54280
Meurthe-et-Moselle	DIARVILLE	54930
Meurthe-et-Moselle	PORT-SUR-SEILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	VANDELEVILLE	54115
Meurthe-et-Moselle	EULMONT	54690
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meurthe-et-Moselle	SEICHEPREY	54470
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	MILLERY	54670
Meurthe-et-Moselle	OGNEVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	VILLACOURT	54290
Meuse	MONTBRAS	55140
Meurthe-et-Moselle	EINVILLE-AU-JARD	54370
Meurthe-et-Moselle	SAINT-FIRMIN	54930
Meurthe-et-Moselle	BOUCQ	54200
Meurthe-et-Moselle	MOUTROT	54113
Moselle	AMELECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	DOMBASLE-SUR-MEURTHE	54110

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN AGGLOMERATION NANCEIENNE (540010568)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BARISEY-AU-PLAIN	54170
Meurthe-et-Moselle	GRISCOURT	54380
Meurthe-et-Moselle	ATTON	54700
Moselle	ATTILLONCOURT	57170
Moselle	LUBECOURT	57170
Meurthe-et-Moselle	MINORVILLE	54385
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meurthe-et-Moselle	MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	MEHONCOURT	54360
Meurthe-et-Moselle	SAINT-NICOLAS-DE-PORT	54210
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meurthe-et-Moselle	DROUVILLE	54370
Meurthe-et-Moselle	HAROUE	54740
Meurthe-et-Moselle	BOIS-DE-HAYE	54840
Meurthe-et-Moselle	JEVONCOURT	54740
Meurthe-et-Moselle	JEANDELAINCOURT	54114
Moselle	MOYENVIC	57630
Meurthe-et-Moselle	BAINVILLE-SUR-MADON	54550
Meurthe-et-Moselle	EPLY	54610
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	DOMMARTEMONT	54130
Meurthe-et-Moselle	FECOCOURT	54115
Meurthe-et-Moselle	HOUDREVILLE	54330
Meurthe-et-Moselle	PULNOY	54425
Meurthe-et-Moselle	GROSROUVRES	54470
Meurthe-et-Moselle	FORCELLES-SOUS-GUGNEY	54930
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Moselle	CHATEAU-SALINS	57170
Meurthe-et-Moselle	GRIPPORT	54290
Meurthe-et-Moselle	THELOD	54330
Meurthe-et-Moselle	BONVILLER	54300
Meurthe-et-Moselle	BENNEY	54740
Meurthe-et-Moselle	MENIL-LA-TOUR	54200
Meurthe-et-Moselle	LIRONVILLE	54470
Meurthe-et-Moselle	PIERRE-LA-TREICHE	54200
Meurthe-et-Moselle	SAULXURES-LES-VANNES	54170
Meurthe-et-Moselle	LETRICOURT	54610
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0094 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf (FINESS EJ : 540010519 ; FINESS ET : 540025046)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf (FINESS ET : 540025046), sis 22, Rue Sainte Alice – 54240 JOEUF ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 6 Lorraine Nord, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 4 implantations pour la mention socle, 1 à 4 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 4 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD HADAN à Joeuf (FINESS ET : 540025046), sis 22, Rue Sainte Alice – 54240 JOEUF, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MONT-BONVILLERS	54111
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Moselle	GANDRANGE	57175
Moselle	ROSSELANGE	57780
Meurthe-et-Moselle	MOINEVILLE	54580
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	JARNY	54800
Meurthe-et-Moselle	MURVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Moselle	ROMBAS	57120
Meurthe-et-Moselle	ABBEVILLE-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	CONFLANS-EN-JARNISY	54800
Meurthe-et-Moselle	TUCQUEGNIEUX	54640
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Moselle	HAGONDANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Meurthe-et-Moselle	VAL DE BRIEY	54150
Meurthe-et-Moselle	LANTEFONTAINE	54150
Meurthe-et-Moselle	JOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	BONCOURT	54800
Meurthe-et-Moselle	ANOUX	54150
Meurthe-et-Moselle	MOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	BECHAMPS	54800
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LE-SEC	54150
Meurthe-et-Moselle	AFFLEVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Moselle	AMNEVILLE	57360
Meurthe-et-Moselle	HOMECOURT	54310
Meurthe-et-Moselle	MOUTIERS	54660
Meurthe-et-Moselle	MAIRY-MAINVILLE	54150
Meurthe-et-Moselle	JOUDREVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	VALLEROY	54910
Meurthe-et-Moselle	TRIEUX	54750
Meurthe-et-Moselle	PIENNES	54490
Meurthe-et-Moselle	SANCY	54560
Moselle	RICHEMONT	57270
Moselle	MONDELANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	LUBEY	54150
Meurthe-et-Moselle	HATRIZE	54800

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	BEUVILLERS	54560
Meurthe-et-Moselle	MALAVILLERS	54560
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Meurthe-et-Moselle	PREUTIN-HIGNY	54490
Moselle	VERNEVILLE	57130
Meurthe-et-Moselle	AVILLERS	54490
Meurthe-et-Moselle	JOPPECOURT	54620
Moselle	CLOUANGE	57185
Meurthe-et-Moselle	LABRY	54800
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Meurthe-et-Moselle	ANDERNY	54560
Meurthe-et-Moselle	THUMEREVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	LANDRES	54970
Meurthe-et-Moselle	BATILLY	54980
Meurthe-et-Moselle	GIRAUMONT	54780
Moselle	MOYEUVRE-GRANDE	57250
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Moselle	VITRY-SUR-ORNE	57185
Meurthe-et-Moselle	OZERAILLES	54150
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	DOMPRIX	54490
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-BAS	54960
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Meurthe-et-Moselle	GONDRECOURT-AIX	54800
Meurthe-et-Moselle	BETTAINVILLERS	54640
Meurthe-et-Moselle	AUBOUE	54580
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-HAUT	54560
Meurthe-et-Moselle	AVRIL	54150
Meurthe-et-Moselle	XIVRY-CIRCOURT	54490
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	JOEUF	54240
Meurthe-et-Moselle	AUDUN-LE-ROMAN	54560
Meurthe-et-Moselle	LES BAROCHES	54150
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-LIXIERES	54150
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	HATRIZE	54800
Meurthe-et-Moselle	PIENNES	54490
Moselle	VERNEVILLE	57130
Meurthe-et-Moselle	LANDRES	54970
Meurthe-et-Moselle	CONFLANS-EN-JARNISY	54800
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-BAS	54960
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	LES BAROCHES	54150
Moselle	ROSSELANGE	57780
Meurthe-et-Moselle	AFFLEVILLE	54800
Moselle	MONDELANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	ABBEVILLE-LES-CONFLANS	54800
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Meurthe-et-Moselle	LABRY	54800
Meurthe-et-Moselle	MOUTIERS	54660
Meurthe-et-Moselle	MONT-BONVILLERS	54111
Moselle	CLOUANGE	57185
Meurthe-et-Moselle	LUBEY	54150
Meurthe-et-Moselle	ANDERNY	54560
Meurthe-et-Moselle	VALLEROY	54910
Meurthe-et-Moselle	AVRIL	54150
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Meurthe-et-Moselle	MOINEVILLE	54580
Moselle	GANDRANGE	57175
Meurthe-et-Moselle	GONDRECOURT-AIX	54800
Meurthe-et-Moselle	JOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	HOMECOURT	54310
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-HAUT	54560
Moselle	MOYEUVRE-GRANDE	57250
Meurthe-et-Moselle	ANOUX	54150
Meurthe-et-Moselle	JARNY	54800
Meurthe-et-Moselle	MAIRY-MAINVILLE	54150
Meurthe-et-Moselle	MURVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	MALAVILLERS	54560

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	TUCQUEGNIEUX	54640
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Meurthe-et-Moselle	DOMPRIX	54490
Moselle	ROMBAS	57120
Meurthe-et-Moselle	BEUVILLERS	54560
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	HAGONDANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	JOEUF	54240
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Meurthe-et-Moselle	BETTAINVILLERS	54640
Meurthe-et-Moselle	GIRAUMONT	54780
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LE-SEC	54150
Meurthe-et-Moselle	OZERAILLES	54150
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-LIXIERES	54150
Moselle	VITRY-SUR-ORNE	57185
Meurthe-et-Moselle	LANTEFONTAINE	54150
Moselle	AMNEVILLE	57360
Meurthe-et-Moselle	THUMEREVILLE	54800
Moselle	RICHEMONT	57270
Meurthe-et-Moselle	TRIEUX	54750
Meurthe-et-Moselle	VAL DE BRIEY	54150
Meurthe-et-Moselle	AUBOUE	54580
Meurthe-et-Moselle	BONCOURT	54800
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Meurthe-et-Moselle	JOPPECOURT	54620
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	AVILLERS	54490
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	AUDUN-LE-ROMAN	54560
Meurthe-et-Moselle	BATILLY	54980
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Meurthe-et-Moselle	BECHAMPS	54800
Meurthe-et-Moselle	XIVRY-CIRCOURT	54490
Meurthe-et-Moselle	PREUTIN-HIGNY	54490
Meurthe-et-Moselle	JOUDREVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	SANCY	54560
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LABRY	54800
Meurthe-et-Moselle	LUBEY	54150
Moselle	MOYEUVRE-GRANDE	57250
Meurthe-et-Moselle	GONDRECOURT-AIX	54800
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	BATILLY	54980
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-LIXIERES	54150
Meurthe-et-Moselle	AUBOUE	54580
Moselle	RICHEMONT	57270
Meurthe-et-Moselle	LANDRES	54970
Meurthe-et-Moselle	MOINEVILLE	54580
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	ABBEVILLE-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Moselle	GANDRANGE	57175
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-CONFLANS	54800
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	TRIEUX	54750
Moselle	ROMBAS	57120
Meurthe-et-Moselle	MAIRY-MAINVILLE	54150
Moselle	VERNEVILLE	57130
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-BAS	54960
Moselle	ROSSELANGE	57780
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	GIRAUMONT	54780
Meurthe-et-Moselle	BETTAINVILLERS	54640
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	LANTEFONTAINE	54150
Meurthe-et-Moselle	ANDERNY	54560
Meurthe-et-Moselle	BEUVILLERS	54560
Meurthe-et-Moselle	HATRIZE	54800
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Meurthe-et-Moselle	MOUAVILLE	54800

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	AVRIL	54150
Meurthe-et-Moselle	AFFLEVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	VAL DE BRIEY	54150
Meurthe-et-Moselle	JOUDREVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	SANCY	54560
Meurthe-et-Moselle	MALAVILLERS	54560
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Meurthe-et-Moselle	AVILLERS	54490
Meurthe-et-Moselle	OZERAILLES	54150
Meurthe-et-Moselle	AUDUN-LE-ROMAN	54560
Moselle	CLOUANGE	57185
Meurthe-et-Moselle	JOPPECOURT	54620
Meurthe-et-Moselle	PREUTIN-HIGNY	54490
Moselle	AMNEVILLE	57360
Meurthe-et-Moselle	JOEUF	54240
Meurthe-et-Moselle	JOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Meurthe-et-Moselle	HOMECOURT	54310
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LE-SEC	54150
Meurthe-et-Moselle	PIENNES	54490
Meurthe-et-Moselle	TUCQUEGNIEUX	54640
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Meurthe-et-Moselle	BECHAMPS	54800
Meurthe-et-Moselle	THUMEREVILLE	54800
Moselle	MONDELANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	MURVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	LES BAROCHES	54150
Meurthe-et-Moselle	MOUTIERS	54660
Meurthe-et-Moselle	CONFLANS-EN-JARNISY	54800
Meurthe-et-Moselle	VALLEROY	54910
Meurthe-et-Moselle	JARNY	54800
Meurthe-et-Moselle	ANOUX	54150
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Moselle	HAGONDANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-HAUT	54560
Meurthe-et-Moselle	BONCOURT	54800
Moselle	VITRY-SUR-ORNE	57185
Meurthe-et-Moselle	XIVRY-CIRCOURT	54490
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Meurthe-et-Moselle	DOMPRIX	54490
Meurthe-et-Moselle	MONT-BONVILLERS	54111
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0095 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Thionville (FINESS EJ : 540010519 ; FINESS ET : 570031831)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD HADAN à Thionville (FINESS ET : 570031831), sis 1, Rue de Friscaty – 57126 THIONVILLE ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 6 Lorraine Nord, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 4 implantations pour la mention socle, 1 à 4 implantations pour la mention réadaptation, 1 à 4 implantations pour la mention ante et post partum et 1 à 2 implantations pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Thionville dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'Association HADAN sur le site de l'HAD HADAN à Thionville répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Association HADAN (FINESS EJ : 540010519) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD HADAN à Thionville (FINESS ET : 570031831), sis 1, Rue de Friscaty – 57126 THIONVILLE, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	BOULANGE	57655
Moselle	THIONVILLE	57100
Moselle	APACH	57480
Moselle	EVRANGE	57570
Moselle	HAVANGE	57650
Moselle	YUTZ	57970
Moselle	INGLANGE	57970
Moselle	DISTROFF	57925
Moselle	ILLANGE	57970
Moselle	VECKRING	57920
Moselle	FLASTROFF	57320
Moselle	KERLING-LES-SIERCK	57480
Moselle	RUSTROFF	57480
Moselle	REMELING	57480
Moselle	BASSE-HAM	57970
Moselle	METZERVISSE	57940
Moselle	KOENIGSMACKER	57970
Moselle	HAUTE-KONTZ	57480
Moselle	ROUSSY-LE-VILLAGE	57330
Moselle	OUDRENNE	57970
Moselle	BASSE-RENTGEN	57570
Moselle	BOUSSE	57310
Moselle	CONTZ-LES-BAINS	57480
Moselle	FAMECK	57290
Moselle	HAYANGE	57700
Moselle	MERSCHWEILLER	57480
Moselle	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	57570
Moselle	KIRSCHNAUMEN	57480
Moselle	RETTEL	57480
Moselle	MONNEREN	57920
Moselle	LOMMERANGE	57650
Moselle	KNUTANGE	57240
Moselle	SIERCK-LES-BAINS	57480
Moselle	RUSSANGE	57390
Moselle	ENTRANGE	57330
Moselle	BERTRANGE	57310
Moselle	KIRSCH-LES-SIERCK	57480
Moselle	VOLMERANGE-LES-MINES	57330
Moselle	STUCKANGE	57970
Moselle	GRINDORFF-BIZING	57480
Moselle	GUENANGE	57310
Moselle	LAUMESFELD	57480
Moselle	ABONCOURT	57920
Moselle	LUTTANGE	57935
Moselle	KEDANGE-SUR-CANNER	57920
Moselle	OTTANGE	57840
Moselle	MONDORFF	57570
Moselle	GAVISSE	57570
Moselle	WALDWEISTROFF	57320
Moselle	HAGEN	57570

Département	Commune	CP
Moselle	RURANGE-LES-THIONVILLE	57310
Moselle	KLANG	57920
Moselle	MANOM	57100
Moselle	BEYREN-LES-SIERCK	57570
Moselle	NEUFCHEF	57700
Moselle	ALGRANGE	57440
Moselle	BUDLING	57970
Moselle	NILVANGE	57240
Moselle	MOYEUVRE-PETITE	57250
Moselle	SEREMANGE-ERZANGE	57290
Moselle	AUMETZ	57710
Moselle	CATTENOM	57570
Moselle	BERG-SUR-MOSELLE	57570
Moselle	TERVILLE	57180
Moselle	VOLSTROFF	57940
Moselle	ELZANGE	57970
Moselle	WALDWISSE	57480
Moselle	RODEMACK	57570
Moselle	BUDING	57920
Moselle	AUDUN-LE-TICHE	57390
Moselle	HUNTING	57480
Moselle	VALMESTROFF	57970
Moselle	HALSTROFF	57480
Moselle	RANGUEVAUX	57700
Moselle	FONTOY	57650
Moselle	FIXEM	57570
Moselle	REDANGE	57390
Moselle	ROCHONVILLERS	57840
Moselle	MONTENACH	57480
Moselle	FLORANGE	57190
Moselle	HETTANGE-GRANDE	57330
Moselle	METZERESCHE	57920
Moselle	BOUST	57570
Moselle	KANFEN	57330
Moselle	BETTELAINVILLE	57640
Moselle	MANDEREN-RITZING	57480
Moselle	LAUNSTROFF	57480
Moselle	HOMBOURG-BUDANGE	57920
Moselle	ESCHERANGE	57330
Moselle	UCKANGE	57270
Moselle	KUNTZIG	57970
Moselle	KEMPLICH	57920
Moselle	ANGEVILLERS	57440
Moselle	TRESSANGE	57710
Moselle	MALLING	57480
Moselle	ZOUFFTGEN	57330
Moselle	BREISTROFF-LA-GRANDE	57570

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN SITE THIONVILLE (570031831)

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	RURANGE-LES-THIONVILLE	57310
Moselle	CONTZ-LES-BAINS	57480
Moselle	BREISTROFF-LA-GRANDE	57570
Moselle	RODEMACK	57570
Moselle	HETTANGE-GRANDE	57330
Moselle	FIXEM	57570
Moselle	LOMMERANGE	57650
Moselle	FAMECK	57290
Moselle	REDANGE	57390
Moselle	VECKRING	57920
Moselle	GAVISSE	57570
Moselle	MERSCHWEILLER	57480
Moselle	KIRSCH-LES-SIERCK	57480
Moselle	ROCHONVILLERS	57840
Moselle	KOENIGSMACKER	57970
Moselle	BETTELAINVILLE	57640
Moselle	YUTZ	57970
Moselle	KUNTZIG	57970
Moselle	ENTRANGE	57330
Moselle	KEMPLICH	57920
Moselle	BUDLING	57970
Moselle	GUENANGE	57310
Moselle	UCKANGE	57270
Moselle	WALDWEISTROFF	57320
Moselle	ILLANGE	57970
Moselle	KIRSCHNAUMEN	57480
Moselle	BOUSSE	57310
Moselle	HAVANGE	57650
Moselle	MANOM	57100
Moselle	EVRANGE	57570
Moselle	ESCHERANGE	57330
Moselle	APACH	57480
Moselle	HAYANGE	57700
Moselle	RANGUEVAUX	57700
Moselle	NILVANGE	57240
Moselle	AUDUN-LE-TICHE	57390
Moselle	CATTENOM	57570
Moselle	VALMESTROFF	57970
Moselle	ROUSSY-LE-VILLAGE	57330
Moselle	LAUMESFELD	57480
Moselle	MONTENACH	57480
Moselle	LAUNSTROFF	57480
Moselle	MONNEREN	57920
Moselle	RUSSANGE	57390
Moselle	THIONVILLE	57100
Moselle	BASSE-RENTGEN	57570
Moselle	ZOUFFTGEN	57330
Moselle	RUSTROFF	57480
Moselle	GRINDORFF-BIZING	57480
Moselle	MONDORFF	57570

Département	Commune	CP
Moselle	FLORANGE	57190
Moselle	HAUTE-KONTZ	57480
Moselle	KERLING-LES-SIERCK	57480
Moselle	HOMBOURG-BUDANGE	57920
Moselle	BASSE-HAM	57970
Moselle	VOLSTROFF	57940
Moselle	KANFEN	57330
Moselle	TERVILLE	57180
Moselle	HUNTING	57480
Moselle	METZERESCHE	57920
Moselle	BEYREN-LES-SIERCK	57570
Moselle	FONTOY	57650
Moselle	VOLMERANGE-LES-MINES	57330
Moselle	BOULANGE	57655
Moselle	SIERCK-LES-BAINS	57480
Moselle	BUDING	57920
Moselle	SEREMANGE-ERZANGE	57290
Moselle	OTTANGE	57840
Moselle	ELZANGE	57970
Moselle	KEDANGE-SUR-CANNER	57920
Moselle	AUMETZ	57710
Moselle	MALLING	57480
Moselle	OUDRENNE	57970
Moselle	ABONCOURT	57920
Moselle	ALGRANGE	57440
Moselle	KLANG	57920
Moselle	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	57570
Moselle	HAGEN	57570
Moselle	BERG-SUR-MOSELLE	57570
Moselle	LUTTANGE	57935
Moselle	ANGEVILLERS	57440
Moselle	METZERVISSE	57940
Moselle	TRESSANGE	57710
Moselle	STUCKANGE	57970
Moselle	BOUST	57570
Moselle	MOYEUVRE-PETITE	57250
Moselle	REMELING	57480
Moselle	NEUFCHEF	57700
Moselle	WALDWISSE	57480
Moselle	KNUTANGE	57240
Moselle	FLASTROFF	57320
Moselle	INGLANGE	57970
Moselle	HALSTROFF	57480
Moselle	BERTRANGE	57310
Moselle	MANDEREN-RITZING	57480
Moselle	RETTEL	57480
Moselle	DISTROFF	57925

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN SITE THIONVILLE (570031831)

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	INGLANGE	57970
Moselle	HAVANGE	57650
Moselle	KIRSCHNAUMEN	57480
Moselle	MANOM	57100
Moselle	LOMMERANGE	57650
Moselle	ILLANGE	57970
Moselle	MANDEREN-RITZING	57480
Moselle	NEUFCHEF	57700
Moselle	FAMECK	57290
Moselle	KEDANGE-SUR-CANNER	57920
Moselle	BETTELAINVILLE	57640
Moselle	BERTRANGE	57310
Moselle	STUCKANGE	57970
Moselle	KLANG	57920
Moselle	CATTENOM	57570
Moselle	APACH	57480
Moselle	RETTEL	57480
Moselle	BUDLING	57970
Moselle	UCKANGE	57270
Moselle	LAUMESFELD	57480
Moselle	HAYANGE	57700
Moselle	MERSCHWEILLER	57480
Moselle	KNUTANGE	57240
Moselle	MALLING	57480
Moselle	ELZANGE	57970
Moselle	BREISTROFF-LA-GRANDE	57570
Moselle	ENTRANGE	57330
Moselle	BUDING	57920
Moselle	REMELING	57480
Moselle	ESCHERANGE	57330
Moselle	GUENANGE	57310
Moselle	KEMPLICH	57920
Moselle	SIERCK-LES-BAINS	57480
Moselle	OTTANGE	57840
Moselle	RODEMACK	57570
Moselle	MONTENACH	57480
Moselle	WALDWEISTROFF	57320
Moselle	HOMBOURG-BUDANGE	57920
Moselle	ABONCOURT	57920
Moselle	BOUST	57570
Moselle	RUSSANGE	57390
Moselle	KANFEN	57330
Moselle	TRESSANGE	57710
Moselle	FLORANGE	57190
Moselle	VECKRING	57920
Moselle	VOLMERANGE-LES-MINES	57330
Moselle	HALSTROFF	57480
Moselle	DISTROFF	57925
Moselle	METZERVISSE	57940
Moselle	BOUSSE	57310
Moselle	BERG-SUR-MOSELLE	57570

Département	Commune	CP
Moselle	WALDWISSE	57480
Moselle	TERVILLE	57180
Moselle	BASSE-HAM	57970
Moselle	THIONVILLE	57100
Moselle	EVRANGE	57570
Moselle	ANGEVILLERS	57440
Moselle	VOLSTROFF	57940
Moselle	VALMESTROFF	57970
Moselle	OUDRENNE	57970
Moselle	KOENIGSMACKER	57970
Moselle	GAVISSE	57570
Moselle	SEREMANGE-ERZANGE	57290
Moselle	HAGEN	57570
Moselle	RURANGE-LES-THIONVILLE	57310
Moselle	GRINDORFF-BIZING	57480
Moselle	LAUNSTROFF	57480
Moselle	AUDUN-LE-TICHE	57390
Moselle	ALGRANGE	57440
Moselle	RANGUEVAUX	57700
Moselle	KUNTZIG	57970
Moselle	YUTZ	57970
Moselle	REDANGE	57390
Moselle	MOYEUVRE-PETITE	57250
Moselle	AUMETZ	57710
Moselle	NILVANGE	57240
Moselle	KIRSCH-LES-SIERCK	57480
Moselle	BOULANGE	57655
Moselle	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	57570
Moselle	ZOUFFTGEN	57330
Moselle	METZERESCHE	57920
Moselle	FONTOY	57650
Moselle	FLASTROFF	57320
Moselle	BASSE-RENTGEN	57570
Moselle	RUSTROFF	57480
Moselle	HUNTING	57480
Moselle	FIXEM	57570
Moselle	BEYREN-LES-SIERCK	57570
Moselle	MONNEREN	57920
Moselle	ROCHONVILLERS	57840
Moselle	HETTANGE-GRANDE	57330
Moselle	HAUTE-KONTZ	57480
Moselle	KERLING-LES-SIERCK	57480
Moselle	CONTZ-LES-BAINS	57480
Moselle	LUTTANGE	57935
Moselle	ROUSSY-LE-VILLAGE	57330
Moselle	MONDORFF	57570

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN SITE THIONVILLE (570031831)

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	GONDRECOURT-AIX	54800
Moselle	NEUFCHEF	57700
Moselle	GAVISSE	57570
Moselle	MONTENACH	57480
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Moselle	KIRSCH-LES-SIERCK	57480
Moselle	KOENIGSMACKER	57970
Moselle	STUCKANGE	57970
Moselle	NILVANGE	57240
Meurthe-et-Moselle	LANDRES	54970
Moselle	KLANG	57920
Moselle	ENTRANGE	57330
Moselle	MONDORFF	57570
Meurthe-et-Moselle	MOUTIERS	54660
Moselle	MOYEUVRE-GRANDE	57250
Meurthe-et-Moselle	THUMEREVILLE	54800
Moselle	AUDUN-LE-TICHE	57390
Moselle	RANGUEVAUX	57700
Moselle	BOUSSE	57310
Meurthe-et-Moselle	JOUDREVILLE	54490
Moselle	VALMESTROFF	57970
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Meurthe-et-Moselle	AUBOUE	54580
Moselle	KANFEN	57330
Moselle	BASSE-HAM	57970
Moselle	PUTTELANGE-LES-THIONVILLE	57570
Moselle	ELZANGE	57970
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Moselle	OTTANGE	57840
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Moselle	EVRANGE	57570
Moselle	UCKANGE	57270
Moselle	METZERESCHE	57920
Meurthe-et-Moselle	SANCY	54560
Meurthe-et-Moselle	LUBEY	54150
Moselle	METZERVISSE	57940
Moselle	RETTEL	57480
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-CONFLANS	54800
Moselle	CLOUANGE	57185
Meurthe-et-Moselle	VAL DE BRIEY	54150
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	KERLING-LES-SIERCK	57480
Meurthe-et-Moselle	MAIRY-MAINVILLE	54150
Moselle	YUTZ	57970
Moselle	MERSCHWEILLER	57480
Moselle	ABONCOURT	57920
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Moselle	BREISTROFF-LA-GRANDE	57570
Moselle	RODEMACK	57570
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MOUAVILLE	54800
Moselle	GANDRANGE	57175
Meurthe-et-Moselle	DOMPRIX	54490
Meurthe-et-Moselle	BEUVILLERS	54560
Moselle	FIXEM	57570
Moselle	VOLSTROFF	57940
Meurthe-et-Moselle	VALLEROY	54910
Moselle	REDANGE	57390
Moselle	ANGEVILLERS	57440
Meurthe-et-Moselle	HATRIZE	54800
Moselle	HETTANGE-GRANDE	57330
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	LABRY	54800
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Meurthe-et-Moselle	JARNY	54800
Moselle	THIONVILLE	57100
Moselle	ROCHONVILLERS	57840
Meurthe-et-Moselle	AFFLEVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	MALAVILLERS	54560
Moselle	FAMECK	57290
Meurthe-et-Moselle	ABBEVILLE-LES-CONFLANS	54800
Moselle	MALLING	57480
Moselle	MONNEREN	57920
Meurthe-et-Moselle	LANTEFONTAINE	54150
Moselle	BEYREN-LES-SIERCK	57570
Moselle	BERTRANGE	57310
Meurthe-et-Moselle	GIRAUMONT	54780
Moselle	MANOM	57100
Moselle	HAGONDANGE	57300
Moselle	BUDING	57920
Moselle	ROMBAS	57120
Moselle	KEDANGE-SUR-CANNER	57920
Meurthe-et-Moselle	AVILLERS	54490
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Meurthe-et-Moselle	BETTAINVILLERS	54640
Moselle	FONTOY	57650
Moselle	VITRY-SUR-ORNE	57185
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Moselle	HUNTING	57480
Meurthe-et-Moselle	MOINEVILLE	54580
Moselle	FLORANGE	57190
Meurthe-et-Moselle	LES BAROCHES	54150
Moselle	RUSSANGE	57390
Meurthe-et-Moselle	MONT-BONVILLERS	54111
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Moselle	BERG-SUR-MOSELLE	57570
Moselle	LUTTANGE	57935
Moselle	ALGRANGE	57440
Moselle	KEMPLICH	57920
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800

EJ : ASSOCIATION HADAN (540010519)
ET : HAD HADAN SITE THIONVILLE (570031831)

Département	Commune	CP
Moselle	AUMETZ	57710
Moselle	KIRSCHNAUMEN	57480
Moselle	LOMMERANGE	57650
Moselle	WALDWEISTROFF	57320
Moselle	LAUMESFELD	57480
Moselle	KUNTZIG	57970
Moselle	MOYEUVRE-PETITE	57250
Moselle	GRINDORFF-BIZING	57480
Moselle	RURANGE-LES-THIONVILLE	57310
Meurthe-et-Moselle	BECHAMPS	54800
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Moselle	ROSSELANGE	57780
Moselle	INGLANGE	57970
Meurthe-et-Moselle	PREUTIN-HIGNY	54490
Meurthe-et-Moselle	OZERAILLES	54150
Moselle	BOUST	57570
Meurthe-et-Moselle	ANDERNY	54560
Moselle	AMNEVILLE	57360
Moselle	ZOUFFTGEN	57330
Moselle	KNUTANGE	57240
Moselle	BASSE-RENTGEN	57570
Meurthe-et-Moselle	AVRIL	54150
Moselle	OUDRENNE	57970
Moselle	MANDEREN-RITZING	57480
Meurthe-et-Moselle	BATILLY	54980
Moselle	RUSTROFF	57480
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-BAS	54960
Moselle	VOLMERANGE-LES-MINES	57330
Moselle	RICHEMONT	57270
Moselle	BOULANGE	57655
Meurthe-et-Moselle	HOMECOURT	54310
Moselle	HALSTROFF	57480
Meurthe-et-Moselle	TRIEUX	54750
Moselle	VERNEVILLE	57130
Moselle	HAYANGE	57700
Meurthe-et-Moselle	FLEVILLE-LIXIERES	54150
Meurthe-et-Moselle	JOEUF	54240
Moselle	SIERCK-LES-BAINS	57480

Département	Commune	CP
Moselle	REMELING	57480
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	ROUSSY-LE-VILLAGE	57330
Moselle	HAUTE-KONTZ	57480
Meurthe-et-Moselle	JOUAVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	PIENNES	54490
Meurthe-et-Moselle	MURVILLE	54490
Meurthe-et-Moselle	AUDUN-LE-ROMAN	54560
Meurthe-et-Moselle	JOPPECOURT	54620
Meurthe-et-Moselle	CONFLANS-EN-JARNISY	54800
Moselle	ESCHERANGE	57330
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Moselle	TRESSANGE	57710
Moselle	GUENANGE	57310
Moselle	VECKRING	57920
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LE-SEC	54150
Meurthe-et-Moselle	XIVRY-CIRCOURT	54490
Moselle	TERVILLE	57180
Moselle	BETTELAINVILLE	57640
Moselle	APACH	57480
Moselle	FLASTROFF	57320
Moselle	DISTROFF	57925
Moselle	LAUNSTROFF	57480
Moselle	BUDLING	57970
Moselle	HAGEN	57570
Moselle	WALDWISSE	57480
Moselle	ILLANGE	57970
Moselle	HOMBOURG-BUDANGE	57920
Moselle	CONTZ-LES-BAINS	57480
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Moselle	SEREMANGE-ERZANGE	57290
Meurthe-et-Moselle	TUCQUEGNIEUX	54640
Meurthe-et-Moselle	MERCY-LE-HAUT	54560
Moselle	HAVANGE	57650
Moselle	CATTENOM	57570
Meurthe-et-Moselle	BONCOURT	54800
Moselle	MONDELANGE	57300
Meurthe-et-Moselle	ANOUX	54150

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0075 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc (FINESS EJ : 550003354 ; FINESS ET : 550000434)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel (FINESS EJ : 550003354) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et réadaptation, sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc (FINESS ET : 550000434), sis 1, Boulevard d'Argonne – 55012 BAR-LE-DUC ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 5 Cœur Grand Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 implantation pour la mention réadaptation ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel (FINESS EJ : 550003354) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Bar-le-Duc Fains-Véel à Bar-le-Duc (FINESS ET : 550000434), sis 1, Boulevard d'Argonne – 55012 BAR-LE-DUC, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

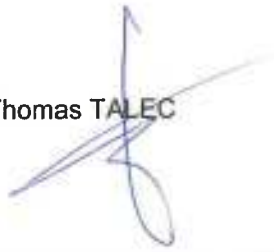

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meuse	LANEUVILLE-AU-RUPT	55190
Meuse	NANCOIS-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	CONTRISSON	55800
Meuse	MENIL-AUX-BOIS	55260
Meuse	GRIMAUCOURT-PRES-SAMPIGNY	55500
Meuse	REMENNECOURT	55800
Meuse	LE BOUCHON-SUR-SAULX	55500
Meuse	NEUVILLE-LES-VAUCOULEURS	55140
Meuse	LONGEVILLE-EN-BARROIS	55000
Meuse	LIGNY-EN-BARROIS	55500
Meuse	VILLERS-AUX-VENTS	55800
Meuse	LONGEAUX	55500
Meuse	NOYERS-AUZECOURT	55800
Meuse	RIBEAUCOURT	55290
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meuse	AULNOIS-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	EUVILLE	55200
Meuse	ROBERT-ESPAGNE	55000
Meuse	BRILLON-EN-BARROIS	55000
Meuse	REFFROY	55190
Meuse	BAZINCOURT-SUR-SAULX	55170
Meuse	SAUVIGNY	55140
Meuse	LISLE-EN-BARROIS	55250
Meuse	LAVINCOURT	55170
Meuse	VOID-VACON	55190
Meuse	BRABANT-LE-ROI	55800
Meuse	COMBLES-EN-BARROIS	55000
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Meuse	BIENCOURT-SUR-ORGE	55290
Meuse	MONTBRAS	55140
Meuse	GIVRAUVAL	55500
Meuse	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	FOUCHERES-AUX-BOIS	55500
Meuse	CHONVILLE-MALAUMONT	55200
Meuse	NANT-LE-PETIT	55500
Meuse	SAVONNIERES-DEVANT-BAR	55000
Meuse	MONTIERS-SUR-SAULX	55290
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Meuse	COUVONGES	55800
Meuse	ERIZE-LA-BRULEE	55260
Meuse	HORVILLE-EN-ORNOIS	55130
Meuse	PAGNY-SUR-MEUSE	55190
Meuse	NAIVES-ROSIERES	55000
Meuse	MORLEY	55290
Meuse	SEPVIGNY	55140
Meuse	BELRAIN	55260
Meuse	VILLE-SUR-SAULX	55000
Meuse	BURE	55290
Meuse	VADONVILLE	55200
Meuse	VAUBECOURT	55250
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Meuse	SAINT-JOIRE	55130
Meuse	DAMMARIE-SUR-SAULX	55500
Meuse	VILLERS-LE-SEC	55500
Meuse	MENIL-LA-HORGNE	55190
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Meuse	TANNOIS	55000
Meuse	MELIGNY-LE-PETIT	55190
Meuse	BRAUVILLIERS	55170
Meuse	NAIX-AUX-FORGES	55500
Meuse	ERNEVILLE-AUX-BOIS	55500
Meuse	VELAINES	55500
Meuse	RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL	55260
Meuse	VAVINCOURT	55000
Meuse	BOVIOLLES	55500
Meuse	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	55130
Meuse	BEHONNE	55000
Meuse	BAR-LE-DUC	55000
Meuse	REMBERCOURT-SOMMAISNE	55250
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Meuse	BEUREY-SUR-SAULX	55000
Meuse	SAINT-GERMAIN-SUR-MEUSE	55140
Meuse	LOISEY	55000
Meuse	EVRES	55250
Meuse	NEUVILLE-EN-VERDUNOIS	55260
Meuse	LES TROIS-DOMAINES	55220
Meuse	MENAUCOURT	55500
Meuse	PRETZ-EN-ARGONNE	55250
Meuse	GUERPONT	55000

EJ : CH DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL (550003354)
ET : CH BLD FV SITE BLD (550000434)

Département	Commune	CP
Meuse	TROUSSEY	55190
Meuse	MELIGNY-LE-GRAND	55190
Meuse	SAUVOY	55190
Meuse	MAULAN	55500
Meuse	THILLOMBOIS	55260
Meuse	TRONVILLE-EN-BARROIS	55310
Meuse	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	BEAULIEU-EN-ARGONNE	55250
Meuse	LAHEYCOURT	55800
Meuse	FOUCAUCOURT-SUR-THABAS	55250
Meuse	CHAUMONT-SUR-AIRE	55260
Meuse	LONGCHAMPS-SUR-AIRE	55260
Meuse	ANCERVILLE	55170
Meuse	MECRIN	55300
Meuse	ANDERNAY	55800
Meuse	ERIZE-SAINT-DIZIER	55000
Meuse	LAIMONT	55800
Meuse	BONCOURT-SUR-MEUSE	55200
Meuse	BAUDREMONT	55260
Meuse	WILLERONCOURT	55500
Meuse	VILLOTTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	FAINS-VEEL	55000
Meuse	CHALAINES	55140
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Meuse	COURCELLES-EN-BARROIS	55260
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meuse	NANCOIS-LE-GRAND	55500
Meuse	RAIVAL	55260
Meuse	VILLEROY-SUR-MEHOLLE	55190
Meuse	HEVILLIERS	55290
Meuse	NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	OURCHES-SUR-MEUSE	55190
Meuse	MAUVAGES	55190
Meuse	BROUSSEY-EN-BLOIS	55190
Meuse	SOMMEILLES	55800
Meuse	LAVALLEE	55260
Meuse	COURCELLES-SUR-AIRE	55260
Meuse	NICEY-SUR-AIRE	55260
Meuse	SAINT-AUBIN-SUR-AIRE	55500
Meuse	SEIGNEULLES	55000
Meuse	LES HAUTS-DE-CHEE	55000

Département	Commune	CP
Meuse	VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	55250
Meuse	MANDRES-EN-BARROIS	55290
Meuse	RUMONT	55000
Meuse	L'ISLE-EN-RIGAULT	55000
Meuse	SALMAGNE	55000
Meuse	LIGNIERES-SUR-AIRE	55260
Meuse	LEROUVILLE	55200
Meuse	PIERREFITTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	MARSON-SUR-BARBOURE	55190
Meuse	RESSON	55000
Meuse	NAIVES-EN-BLOIS	55190
Meuse	BEAUSITE	55250
Meuse	SAULVAUX	55500
Meuse	SILMONT	55000
Meuse	NANT-LE-GRAND	55500
Meuse	SORCY-SAINT-MARTIN	55190
Meuse	GIMECOURT	55260
Meuse	REVIGNY-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	NANTOIS	55500
Meuse	SAUDRUPT	55000
Meuse	SEUIL-D'ARGONNE	55250
Meuse	HAIRONVILLE	55000
Meuse	VASSINCOURT	55800
Meuse	TREVERAY	55130
Meuse	MOGNEVILLE	55800
Meuse	CHARDOGNE	55000
Meuse	LAHAYMEIX	55260
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Meuse	GERY	55000
Meuse	LOUPPY-LE-CHATEAU	55800
Meuse	BOVEE-SUR-BARBOURE	55190
Meuse	MONTPLONNE	55000
Meuse	VAL-D'ORNAIN	55000
Meuse	RANCOURT-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	GOUSSAINCOURT	55140
Meuse	CHANTERAINE	55500
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Meuse	BRIZEAUX	55250
Meuse	NUBECOURT	55250
Meuse	COUROUVRE	55260
Meuse	FRESNES-AU-MONT	55260
Meuse	BAUDONVILLIERS	55170
Meuse	DAGONVILLE	55500
Meuse	VILLE-DEVANT-BELRAIN	55260
Meuse	LEVONCOURT	55260
Meuse	MENIL-SUR-SAULX	55500
Meuse	STAINVILLE	55500
Meuse	WALY	55250
Meuse	NETTANCOURT	55800

EJ : CH DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL (550003354)
ET : CH BLD FV SITE BLD (550000434)

Département	Commune	CP
Meuse	RUPT-AUX-NONAINS	55170
Meuse	PONT-SUR-MEUSE	55200
Meuse	COUSANCES-LES-FORGES	55170
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Meuse	ERIZE-LA-PETITE	55260
Meuse	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	COUSANCES-LES-TRICONVILLE	55500
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Meuse	COMMERCY	55200
Meuse	SOMMELONNE	55170
Meuse	TREMONT-SUR-SAULX	55000
Meuse	COUVERTPUIS	55290
Meuse	VIGNOT	55200
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meuse	VELAINES	55500
Meuse	VILLOTTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	MONTPLONNE	55000
Meuse	COUVERTPUIS	55290
Meuse	LONGCHAMPS-SUR-AIRE	55260
Meuse	LAHEYCOURT	55800
Meuse	LEVONCOURT	55260
Meuse	LAVINCOURT	55170
Meuse	CHARDOGNE	55000
Meuse	CONTRISSON	55800
Meuse	HEVILLIERS	55290
Meuse	RESSON	55000
Meuse	NAIX-AUX-FORGES	55500
Meuse	VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	55250
Meuse	COURCELLES-EN-BARROIS	55260
Meuse	ERIZE-SAINT-DIZIER	55000
Meuse	RAIVAL	55260
Meuse	STAINVILLE	55500
Meuse	NANT-LE-GRAND	55500
Meuse	COMBLES-EN-BARROIS	55000
Meuse	TREVERAY	55130
Meuse	MENIL-SUR-SAULX	55500
Meuse	VAUBECOURT	55250
Meuse	SAVONNIERES-DEVANT-BAR	55000
Meuse	SEIGNEULLES	55000
Meuse	RIBEAUCOURT	55290
Meuse	HAIRONVILLE	55000
Meuse	L'ISLE-EN-RIGAULT	55000
Meuse	AULNOIS-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	GIVRAUVAL	55500
Meuse	SILMONT	55000
Meuse	REMENNECOURT	55800
Meuse	NOYERS-AUZECOURT	55800
Meuse	LAVALLEE	55260
Meuse	RUPT-AUX-NONAINS	55170
Meuse	LAVOYE	55120
Meuse	ANCERVILLE	55170
Meuse	ROBERT-ESPAGNE	55000
Meuse	SOMMEILLES	55800
Meuse	NANT-LE-PETIT	55500
Meuse	COUVONGES	55800
Meuse	BAR-LE-DUC	55000
Meuse	SAVONNIERES-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	VASSINCOURT	55800
Meuse	MOGNEVILLE	55800
Meuse	NEUVILLE-EN-VERDUNOIS	55260
Meuse	TRONVILLE-EN-BARROIS	55310
Meuse	PIERREFITTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	LES TROIS-DOMAINES	55220
Meuse	WALY	55250
Meuse	MONTIERS-SUR-SAULX	55290
Meuse	IPPECOURT	55220
Meuse	VILLERS-AUX-VENTS	55800
Meuse	BEAUSITE	55250
Meuse	BIENCOURT-SUR-ORGE	55290
Meuse	BEUREY-SUR-SAULX	55000
Meuse	LONGEAUX	55500
Meuse	BURE	55290
Meuse	LES HAUTS-DE-CHEE	55000
Meuse	VILLERS-LE-SEC	55500
Meuse	ERIZE-LA-PETITE	55260
Meuse	NANCOIS-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	LISLE-EN-BARROIS	55250
Meuse	GERY	55000
Meuse	BEAULIEU-EN-ARGONNE	55250
Meuse	DEMANGE-BAUDIGNECOURT	55130
Meuse	CHANTERAINE	55500

EJ : CH DE BAR-LE-DUC FAINS-VEEL (550003354)
ET : CH BLD FV SITE BLD (550000434)

Département	Commune	CP
Meuse	CHAUMONT-SUR-AIRE	55260
Meuse	BRILLON-EN-BARROIS	55000
Meuse	SEUIL-D'ARGONNE	55250
Meuse	COUSANCES-LES-FORGES	55170
Meuse	HORVILLE-EN-ORNOIS	55130
Meuse	RUMONT	55000
Meuse	SAINT-AMAND-SUR-ORNAIN	55500
Meuse	REVIGNY-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	NEUVILLE-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	BAZINCOURT-SUR-SAULX	55170
Meuse	LAHAYMEIX	55260
Meuse	LIGNY-EN-BARROIS	55500
Meuse	VILLE-SUR-SAULX	55000
Meuse	BRABANT-LE-ROI	55800
Meuse	RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL	55260
Meuse	ERIZE-LA-BRULEE	55260
Meuse	BEHONNE	55000
Meuse	LONGEVILLE-EN-BARROIS	55000
Meuse	BAUDONVILLIERS	55170
Meuse	THILLOMBOIS	55260
Meuse	VAL-D'ORNAIN	55000
Meuse	LOUPPY-LE-CHATEAU	55800
Meuse	NANTOIS	55500
Meuse	BRIZEAUX	55250
Meuse	NICEY-SUR-AIRE	55260
Meuse	NUBECOURT	55250
Meuse	COURCELLES-SUR-AIRE	55260
Meuse	EVRES	55250
Meuse	AUTRECOURT-SUR-AIRE	55120
Meuse	FOUCHERES-AUX-BOIS	55500
Meuse	SALMAGNE	55000

Département	Commune	CP
Meuse	NAIVES-ROSIERES	55000
Meuse	DAMMARIE-SUR-SAULX	55500
Meuse	LE BOUCHON-SUR-SAULX	55500
Meuse	CULEY	55000
Meuse	TREMONT-SUR-SAULX	55000
Meuse	BELRAIN	55260
Meuse	SOMMELONNE	55170
Meuse	BAUDREMONT	55260
Meuse	SAINT-JOIRE	55130
Meuse	VILLE-DEVANT-BELRAIN	55260
Meuse	FOUCAUCOURT-SUR-THABAS	55250
Meuse	MAUVAGES	55190
Meuse	MENAUCOURT	55500
Meuse	TANNOIS	55000
Meuse	FRESNES-AU-MONT	55260
Meuse	JUVIGNY-EN-PERTHOIS	55170
Meuse	MAULAN	55500
Meuse	MORLEY	55290
Meuse	SAUDRUPT	55000
Meuse	ANDERNAY	55800
Meuse	BRAUVILLIERS	55170
Meuse	GUERPONT	55000
Meuse	RANCOURT-SUR-ORNAIN	55800
Meuse	NETTANCOURT	55800
Meuse	VAVINCOURT	55000
Meuse	COUROUVRE	55260
Meuse	LOISEY	55000
Meuse	LIGNIERES-SUR-AIRE	55260
Meuse	FAINS-VEEL	55000
Meuse	REMBERCOURT-SOMMAISNE	55250
Meuse	PRETZ-EN-ARGONNE	55250
Meuse	MANDRES-EN-BARROIS	55290
Meuse	GIMECOURT	55260
Meuse	LAIMONT	55800

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0076 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas (FINESS EJ : 550006795 ; FINESS ET : 550000012)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel (FINESS EJ : 550006795) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas (FINESS ET : 550000012), sis 2, Rue d'Anthouard – 55107 VERDUN ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 5 Cœur Grand Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel (FINESS EJ : 550006795) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Verdun Saint-Mihiel – Hôpital Saint Nicolas (FINESS ET : 550000012), sis 2, Rue d'Anthouard – 55107 VERDUN, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meuse	BONZEE	55160
Meuse	ETRAYE	55150
Meuse	SOUILLY	55220
Meuse	WISEPPE	55700
Meuse	STENAY	55700
Meuse	BOUREUILLES	55270
Meuse	NANTILLOIS	55270
Meuse	CHEPPY	55270
Meuse	HAN-SUR-MEUSE	55300
Meuse	JAMETZ	55600
Meuse	CHARNY-SUR-MEUSE	55100
Meuse	SAULX-LES-CHAMPLON	55160
Meuse	MARVILLE	55600
Meuse	DOMBASLE-EN-ARGONNE	55120
Meuse	LES ISLETTES	55120
Meuse	DOMPIERRE-AUX-BOIS	55300
Meuse	TRESAUVAUX	55160
Meuse	CHATILLON-SOUS-LES-COTES	55400
Meuse	DOMREMY-LA-CANNE	55240
Meuse	MARRE	55100
Meuse	VARNEVILLE	55300
Meuse	BRAS-SUR-MEUSE	55100
Meuse	SAINT-MAURICE-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN	55150
Meuse	KOEUR-LA-PETITE	55300
Meuse	SIVRY-SUR-MEUSE	55110
Meuse	SEPTSARGES	55270
Meuse	POUILLY-SUR-MEUSE	55700
Meuse	BETHELAINVILLE	55100
Meuse	AUTREVILLE-SAINT-LAMBERT	55700
Meuse	COMBRES-SOUS-LES-COTES	55160
Meuse	VILLERS-SUR-MEUSE	55220
Meuse	REGNEVILLE-SUR-MEUSE	55110
Meuse	LION-DEVANT-DUN	55110
Meuse	ABAUCOURT-HAUTECOURT	55400
Meuse	OLIZY-SUR-CHIERS	55700
Meuse	MONTSEC	55300
Meuse	VILLERS-LES-MANGIENNES	55150
Meuse	FROMEREVILLE-LES-VALLONS	55100
Meuse	MOUILLY	55320

Département	Commune	CP
Meuse	LES EPARGES	55160
Meuse	MORANVILLE	55400
Meuse	WAVRILLE	55150
Meuse	VERY	55270
Meuse	MANHEULLES	55160
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Meuse	DELUT	55150
Meuse	BOINVILLE-EN-WOEVRE	55400
Meuse	BEZONVAUX	55100
Meuse	LAHAYVILLE	55300
Meuse	RECICOURT	55120
Meuse	DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	55160
Meuse	VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY	55600
Meuse	GERCOURT-ET-DRILLANCOURT	55110
Meuse	JULVECOURT	55120
Meuse	NONSARD-LAMARCHE	55210
Meuse	LAMORVILLE	55300
Meuse	NEPVANT	55700
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Meuse	ECUREY-EN-VERDUNOIS	55150
Meuse	AUBREVILLE	55120
Meuse	CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS	55150
Meuse	LAVOYE	55120
Meuse	VAUX-LES-PALAMEIX	55300
Meuse	QUINCY-LANDZECOURT	55600
Meuse	CIERGES-SOUS-MONTFAUCON	55270
Meuse	CESSE	55700
Meuse	RUPT-SUR-OTHAIN	55150
Meuse	CHAUVENCY-LE-CHATEAU	55600
Meuse	RAMBLUZIN-ET-BENOITE-VAUX	55220
Meuse	MERLES-SUR-LOISON	55150
Meuse	LOUPMONT	55300
Meuse	SENONCOURT-LES-MAUJOUY	55220
Meuse	PEUVILLERS	55150
Meuse	DANNEVOUX	55110
Meuse	CUNEL	55110
Meuse	ETAIN	55400

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	SEUZEY	55300
Meuse	THONNE-LE-THIL	55600
Meuse	BANNONCOURT	55300
Meuse	CHAMPNEUVILLE	55100
Meuse	FONTAINES-SAINT-CLAIR	55110
Meuse	SASSEY-SUR-MEUSE	55110
Meuse	LANHERES	55400
Meuse	HAUDIOMONT	55160
Meuse	SORBEY	55230
Meuse	VAUQUOIS	55270
Meuse	DOMMARY-BARONCOURT	55240
Meuse	VACHERAUVILLE	55100
Meuse	AVIOTH	55600
Meuse	HERMEVILLE-EN-WOEVRE	55400
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Meuse	SAINT-PIERREVILLERS	55230
Meuse	BAULNY	55270
Meuse	MOUZAY	55700
Meuse	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55430
Meuse	AZANNES-ET-SOUMAZANNES	55150
Meuse	VITTARVILLE	55150
Meuse	BANTHEVILLE	55110
Meuse	FROMEZEY	55400
Meuse	MOULINS-SAINT-HUBERT	55700
Meuse	MECRIN	55300
Meuse	WOEL	55210
Meuse	HERBEUVILLE	55210
Meuse	VILLERS-DEVANT-DUN	55110
Meuse	REVILLE-AUX-BOIS	55150
Meuse	NEUVILLY-EN-ARGONNE	55120
Meuse	MOIREY-FLABAS-CREPION	55150
Meuse	THONNE-LES-PRES	55600
Meuse	GRIMAUCOURT-EN-WOEVRE	55400
Meuse	AMEL-SUR-L'ETANG	55230
Meuse	BRANDEVILLE	55150
Meuse	MOULAINVILLE	55400
Meuse	HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	DAMVILLERS	55150
Meuse	BUXIERES-SOUS-LES-COTES	55300
Meuse	CHATTANCOURT	55100
Meuse	FUTEAU	55120
Meuse	BISLEE	55300
Meuse	SOMMEDIEUE	55320
Meuse	GENICOURT-SUR-MEUSE	55320
Meuse	BREUX	55600

Département	Commune	CP
Meuse	MILLY-SUR-BRADON	55110
Meuse	LANEUVILLE-SUR-MEUSE	55700
Meuse	FROIDOS	55120
Meuse	ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	55150
Meuse	BRAQUIS	55400
Meuse	RECOURT-LE-CREUX	55220
Meuse	BRIEULLES-SUR-MEUSE	55110
Meuse	GOURAINCOURT	55230
Meuse	TILLY-SUR-MEUSE	55220
Meuse	JONVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	HAN-LES-JUVIGNY	55600
Meuse	ETON	55240
Meuse	VILLE-SUR-COUSANCES	55120
Meuse	HALLES-SOUS-LES-COTES	55700
Meuse	BLANZEE	55400
Meuse	REMOIVILLE	55600
Meuse	PAREID	55160
Meuse	MARTINCOURT-SUR-MEUSE	55700
Meuse	NOUILLONPONT	55230
Meuse	BEAUFORT-EN-ARGONNE	55700
Meuse	VAUDONCOURT	55230
Meuse	MONTIGNY-DEVANT-SASSEY	55110
Meuse	LOUPPY-SUR-LOISON	55600
Meuse	WARCQ	55400
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Meuse	BOUCONVILLE-SUR-MADT	55300
Meuse	ECOUVIEZ	55600
Meuse	SAMOGNEUX	55100
Meuse	HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	TROYON	55300
Meuse	RANZIERES	55300
Meuse	ESNES-EN-ARGONNE	55100
Meuse	ARRANCY-SUR-CRUSNES	55230
Meuse	BROUENNES	55700
Meuse	MONT-DEVANT-SASSEY	55110
Meuse	SAULMORY-VILLEFRANCHE	55110
Meuse	DOMBRAS	55150
Meuse	LES TROIS-DOMAINES	55220
Meuse	BUZY-DARMONT	55400
Meuse	THONNELLE	55600
Meuse	WATRONVILLE	55160

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	FLASSIGNY	55600
Meuse	MONTBLAINVILLE	55270
Meuse	BOULIGNY	55240
Meuse	ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON	55110
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	RAMBUCOURT	55300
Meuse	VILOSNES-HARAUMONT	55110
Meuse	SAINT-REMY-LA-CALONNE	55160
Meuse	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	55400
Meuse	PARFONDRUPT	55400
Meuse	VELOSNES	55600
Meuse	MONTMEDY	55600
Meuse	AVOCOURT	55270
Meuse	DUGNY-SUR-MEUSE	55100
Meuse	VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	55210
Meuse	DUZEY	55230
Meuse	VILLE-DEVANT-CHAUMONT	55150
Meuse	GREMILLY	55150
Meuse	KOEUR-LA-GRANDE	55300
Meuse	VILLECLOYE	55600
Meuse	BEAUCLAIR	55700
Meuse	LABEUVILLE	55160
Meuse	RARECOURT	55120
Meuse	BOUQUEMONT	55300
Meuse	MOGEVILLE	55400
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Meuse	LACROIX-SUR-MEUSE	55300
Meuse	DIEUE-SUR-MEUSE	55320
Meuse	MORGEMOULIN	55400
Meuse	LES MONTHAIRONS	55320
Meuse	SAMPIGNY	55300
Meuse	SAINT-ANDRE-EN-BARROIS	55220
Meuse	VARENNES-EN-ARGONNE	55270
Meuse	AMBLY-SUR-MEUSE	55300
Meuse	MONTFAUCON-D'ARGONNE	55270
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	LEMMES	55220
Meuse	LE CLAON	55120
Meuse	ROUVROIS-SUR-MEUSE	55300
Meuse	HEIPPES	55220
Meuse	THILLOT	55210
Meuse	MURVAUX	55110
Meuse	MALANCOURT	55270
Meuse	VERNEUIL-PETIT	55600

Département	Commune	CP
Meuse	BETHINCOURT	55270
Meuse	APREMONT-LA-FORET	55300
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Meuse	VILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	GUSSAINVILLE	55400
Meuse	HAUDAINVILLE	55100
Meuse	LACHALADE	55120
Meuse	LE NEUFOUR	55120
Meuse	CONSENVOYE	55110
Meuse	MAUCOURT-SUR-ORNE	55400
Meuse	AUTRECOURT-SUR-AIRE	55120
Meuse	DUN-SUR-MEUSE	55110
Meuse	EPINONVILLE	55270
Meuse	HENNEMONT	55160
Meuse	CLERY-LE-PETIT	55110
Meuse	VALBOIS	55300
Meuse	SIVRY-LA-PERCHE	55100
Meuse	LANDRECOURT-LEMPIRE	55100
Meuse	LAMOUILLY	55700
Meuse	FORGES-SUR-MEUSE	55110
Meuse	ANCEMONT	55320
Meuse	ROUVRES-EN-WOEVRE	55400
Meuse	ROUVROIS-SUR-OTHAIN	55230
Meuse	CUISY	55270
Meuse	DOULCON	55110
Meuse	DOMPCEVRIN	55300
Meuse	DAMLOUP	55400
Meuse	LOISON	55230
Meuse	BREHEVILLE	55150
Meuse	LES SOUHESMES-RAMPONT	55220
Meuse	CLERY-LE-GRAND	55110
Meuse	BAALON	55700
Meuse	BRABANT-SUR-MEUSE	55100
Meuse	RUPT-EN-WOEVRE	55320
Meuse	BELLERAY	55100
Meuse	CLERMONT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	CHAUVONCOURT	55300
Meuse	BRABANT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	RICHECOURT	55300
Meuse	INOR	55700
Meuse	MOULOTTE	55160
Meuse	BAZEILLES-SUR-OTHAIN	55600
Meuse	IRE-LE-SEC	55600
Meuse	JUVIGNY-SUR-LOISON	55600
Meuse	THONNE-LA-LONG	55600
Meuse	VERNEUIL-GRAND	55600
Meuse	SENON	55230

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	FOAMEIX-ORNEL	55400
Meuse	WOIMBEY	55300
Meuse	MAIZERAY	55160
Meuse	MAIZEY	55300
Meuse	ORNES	55150
Meuse	NIXEVILLE-BLERCOURT	55120
Meuse	BILLY-SOUS-MANGIENNES	55230
Meuse	GINCREY	55400
Meuse	OSCHES	55220
Meuse	XIVRAY-ET-MARVOISIN	55300
Meuse	SPINCOURT	55230
Meuse	JOUY-EN-ARGONNE	55120
Meuse	CHARPENTRY	55270
Meuse	MUZERAY	55230
Meuse	MONTZEVILLE	55100
Meuse	MANGIENNES	55150
Meuse	AVILLERS-SAINTE-CROIX	55210
Meuse	IPPECOURT	55220
Meuse	HARVILLE	55160

Département	Commune	CP
Meuse	EIX	55400
Meuse	AINCREVILLE	55110
Meuse	LISSEY	55150
Meuse	SAINT-JEAN-LES-BUZY	55400
Meuse	LES PAROCHES	55300
Meuse	VADELAINCOURT	55220
Meuse	LINY-DEVANT-DUN	55110
Meuse	CHAILLON	55210
Meuse	BROCOURT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	PILLON	55230
Meuse	SAINT-MIHIEL	55300
Meuse	GESNES-EN-ARGONNE	55110
Meuse	RIAVILLE	55160
Meuse	VERDUN	55100
Meuse	LUZY-SAINT-MARTIN	55700
Meuse	BELRUPT-EN-VERDUNOIS	55100
Meuse	CHAUVENCY-SAINT-HUBERT	55600
Meuse	RONVAUX	55160

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meuse	COURCELLES-SUR-AIRE	55260
Meuse	LABEUVILLE	55160
Meuse	JONVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	SPINCOURT	55230
Meuse	BRABANT-SUR-MEUSE	55100
Meuse	EVRES	55250
Meuse	NIXEVILLE-BLERCOURT	55120
Meuse	NOUILLONPONT	55230
Meuse	CHAUVONCOURT	55300
Meuse	GREMILLY	55150
Meuse	MORANVILLE	55400
Meuse	BUZY-DARMONT	55400
Meuse	AMEL-SUR-L'ETANG	55230
Meuse	JOUY-EN-ARGONNE	55120
Meuse	BETHELAINVILLE	55100
Meuse	ARRANCY-SUR-CRUSNES	55230
Meuse	DOUAUMONT-VAUX	55400
Meuse	VIGNEUL-SOUS-MONTMEDY	55600
Meuse	BUXIERES-SOUS-LES-COTES	55300
Meuse	NICEY-SUR-AIRE	55260
Meuse	CUMIERES-LE-MORT-HOMME	55100

Département	Commune	CP
Meuse	GUSSAINVILLE	55400
Meuse	LAHAYMEIX	55260
Meuse	PAREID	55160
Meuse	SAULX-LES-CHAMPLON	55160
Meuse	ABAUCOURT-HAUTECOURT	55400
Meuse	VILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	BLANZEE	55400
Meuse	CIERGES-SOUS-MONTFAUCON	55270
Meuse	MONTMEDY	55600
Meuse	IRE-LE-SEC	55600
Meuse	MURVAUX	55110
Meuse	BRAQUIS	55400
Meuse	EIX	55400
Meuse	WOEL	55210
Meuse	GERCOURT-ET-DRILLANCOURT	55110
Meuse	LANEUVILLE-SUR-MEUSE	55700
Meuse	MOUILLY	55320
Meuse	ERIZE-LA-PETITE	55260
Meuse	FROMEZEY	55400
Meuse	CHEPPY	55270
Meuse	CHARNY-SUR-MEUSE	55100
Meuse	BRIEULLES-SUR-MEUSE	55110
Meuse	VAUDONCOURT	55230

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	BOULIGNY	55240
Meuse	VILOSNES-HARAUMONT	55110
Meuse	FOAMEIX-ORNEL	55400
Meuse	RAMBUCOURT	55300
Meuse	AVOCOURT	55270
Meuse	BREHEVILLE	55150
Meuse	SAINT-PIERREVILLERS	55230
Meuse	HARVILLE	55160
Meuse	STENAY	55700
Meuse	ESNES-EN-ARGONNE	55100
Meuse	REMOIVILLE	55600
Meuse	RAIVAL	55260
Meuse	VAUX-LES-PALAMEIX	55300
Meuse	MENIL-AUX-BOIS	55260
Meuse	LOUVEMONT-COTE-DU-POIVRE	55100
Meuse	LES SOUHESMES-RAMPONT	55220
Meuse	COURCELLES-EN-BARROIS	55260
Meuse	COMBRES-SOUS-LES-COTES	55160
Meuse	MOULAINVILLE	55400
Meuse	PEUVILLERS	55150
Meuse	DUGNY-SUR-MEUSE	55100
Meuse	BELLEVILLE-SUR-MEUSE	55430
Meuse	MONTSEC	55300
Meuse	DOUAUMONT-VAUX	55100
Meuse	FORGES-SUR-MEUSE	55110
Meuse	APREMONT-LA-FORET	55300
Meuse	MOIREY-FLABAS-CREPION	55150
Meuse	WAVRILLE	55150
Meuse	CHAILLON	55210
Meuse	LUZY-SAINT-MARTIN	55700
Meuse	BOINVILLE-EN-WOEVRE	55400
Meuse	MANHEULLES	55160
Meuse	AUBREVILLE	55120
Meuse	LES EPARGES	55160
Meuse	VILLOTTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	SORBEY	55230
Meuse	JULVECOURT	55120
Meuse	BEAUCLAIR	55700
Meuse	VILLE-SUR-COUSANCES	55120
Meuse	VACHERAUVILLE	55100
Meuse	REMBERCOURT-SOMMAISNE	55250
Meuse	LE NEUFOUR	55120

Département	Commune	CP
Meuse	DELUT	55150
Meuse	TRESAUVAUX	55160
Meuse	IPPECOURT	55220
Meuse	BRANDEVILLE	55150
Meuse	LISLE-EN-BARROIS	55250
Meuse	VAUQUOIS	55270
Meuse	RECICOURT	55120
Meuse	OSCHES	55220
Meuse	GINCREY	55400
Meuse	MAUCOURT-SUR-ORNE	55400
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Meuse	LES PAROCHES	55300
Meuse	BREUX	55600
Meuse	LAVALLEE	55260
Meuse	BROUENNES	55700
Meuse	HAN-SUR-MEUSE	55300
Meuse	ROUVRES-EN-WOEVRE	55400
Meuse	FOUCAUCOURT-SUR-THABAS	55250
Meuse	SENON	55230
Meuse	BEAUMONT-EN-VERDUNOIS	55100
Meuse	FROIDOS	55120
Meuse	RUPT-SUR-OTHAIN	55150
Meuse	NEUVILLY-EN-ARGONNE	55120
Meuse	CHATTANCOURT	55100
Meuse	BELLERAY	55100
Meuse	MANGIENNES	55150
Meuse	RICHECOURT	55300
Meuse	SAINT-ANDRE-EN-BARROIS	55220
Meuse	ETAIN	55400
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Meuse	SEUIL-D'ARGONNE	55250
Meuse	RANZIERES	55300
Meuse	ROUVROIS-SUR-MEUSE	55300
Meuse	FONTAINES-SAINT-CLAIR	55110
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Meuse	RIAVILLE	55160
Meuse	KOEUR-LA-GRANDE	55300
Meuse	SIVRY-SUR-MEUSE	55110
Meuse	RONVAUX	55160
Meuse	CHARPENTRY	55270
Meuse	ROUVROIS-SUR-OTHAIN	55230
Meuse	SAINT-LAURENT-SUR-OTHAIN	55150
Meuse	VARENNES-EN-ARGONNE	55270
Meuse	VADELAINCOURT	55220
Meuse	MARVILLE	55600
Meuse	SEPTSARGES	55270
Meuse	SAMPIGNY	55300
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-	55160

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
	WOEVRE	
Meuse	VERNEUIL-GRAND	55600
Meuse	SASSEY-SUR-MEUSE	55110
Meuse	SOUILLY	55220
Meuse	LE CLAON	55120
Meuse	LAHAYVILLE	55300
Meuse	VIGNEULLES-LES-HATTONCHATEL	55210
Meuse	BOUQUEMONT	55300
Meuse	DIEUE-SUR-MEUSE	55320
Meuse	MECRIN	55300
Meuse	THONNELLE	55600
Meuse	HERBEUVILLE	55210
Meuse	CESSE	55700
Meuse	DIEPPE-SOUS-DOUAUMONT	55400
Meuse	LION-DEVANT-DUN	55110
Meuse	GRIMAUCOURT-EN-WOEVRE	55400
Meuse	NUBECOURT	55250
Meuse	MARRE	55100
Meuse	CHAMPNEUVILLE	55100
Meuse	DOMMARY-BARONCOURT	55240
Meuse	BEZONVAUX	55100
Meuse	MONTIGNY-DEVANT-SASSEY	55110
Meuse	MOULOTTE	55160
Meuse	EPINONVILLE	55270
Meuse	GESNES-EN-ARGONNE	55110
Meuse	ROMAGNE-SOUS-LES-COTES	55150
Meuse	TROYON	55300
Meuse	AVIOTH	55600
Meuse	LOUPMONT	55300
Meuse	BAALON	55700
Meuse	BILLY-SOUS-MANGIENNES	55230
Meuse	BEAULIEU-EN-ARGONNE	55250
Meuse	WARCQ	55400
Meuse	ORNES	55150
Meuse	REVILLE-AUX-BOIS	55150
Meuse	DAMLOUP	55400
Meuse	AVILLERS-SAINTE-CROIX	55210
Meuse	LINY-DEVANT-DUN	55110
Meuse	VELOSNES	55600
Meuse	CUISY	55270
Meuse	NEPVANT	55700
Meuse	SENONCOURT-LES-MAUJOUY	55220
Meuse	SAULMORY-VILLEFRANCHE	55110
Meuse	CHAUVENCY-SAINT-HUBERT	55600
Meuse	MARTINCOURT-SUR-MEUSE	55700
Meuse	NANTILLOIS	55270

Département	Commune	CP
Meuse	CHATILLON-SOUS-LES-COTES	55400
Meuse	VERDUN	55100
Meuse	FUTEAU	55120
Meuse	CHAUMONT-SUR-AIRE	55260
Meuse	SAINT-REMY-LA-CALONNE	55160
Meuse	DUN-SUR-MEUSE	55110
Meuse	LANHERES	55400
Meuse	VILLERS-LES-MANGIENNES	55150
Meuse	DOMBASLE-EN-ARGONNE	55120
Meuse	LEMMES	55220
Meuse	PARFONDRUPT	55400
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Meuse	VALBOIS	55300
Meuse	BELRUPT-EN-VERDUNOIS	55100
Meuse	DOMPIERRE-AUX-BOIS	55300
Meuse	SOMMEDIEUE	55320
Meuse	BAUDREMONT	55260
Meuse	LES ISLETTES	55120
Meuse	ERIZE-LA-BRULEE	55260
Meuse	AINCREVILLE	55110
Meuse	NEUVILLE-EN-VERDUNOIS	55260
Meuse	VILLERS-DEVANT-DUN	55110
Meuse	VITTARVILLE	55150
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Meuse	FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT	55100
Meuse	ANCEMONT	55320
Meuse	COUROUVRE	55260
Meuse	DAMVILLERS	55150
Meuse	LACHALADE	55120
Meuse	CUNEL	55110
Meuse	DOMMARTIN-LA-MONTAGNE	55160
Meuse	PIERREFITTE-SUR-AIRE	55260
Meuse	MONTFAUCON-D'ARGONNE	55270
Meuse	HAN-LES-JUVIGNY	55600
Meuse	HAUDIOMONT	55160
Meuse	BRIZEAUX	55250
Meuse	MILLY-SUR-BRADON	55110
Meuse	XIVRAY-ET-MARVOISIN	55300
Meuse	MOGEVILLE	55400
Meuse	THIERVILLE-SUR-MEUSE	55840
Meuse	SAINT-MAURICE-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	LAVOYE	55120

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
Meuse	MERLES-SUR-LOISON	55150
Meuse	BEAUFORT-EN-ARGONNE	55700
Meuse	CLERY-LE-GRAND	55110
Meuse	NONSARD-LAMARCHE	55210
Meuse	GOURAINCOURT	55230
Meuse	HAUDAINVILLE	55100
Meuse	VERNEUIL-PETIT	55600
Meuse	DOMBRAS	55150
Meuse	ETON	55240
Meuse	CLERY-LE-PETIT	55110
Meuse	BRABANT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	THONNE-LES-PRES	55600
Meuse	SAINT-JEAN-LES-BUZY	55400
Meuse	PRETZ-EN-ARGONNE	55250
Meuse	RARECOURT	55120
Meuse	WISEPPE	55700
Meuse	FROMEREVILLE-LES-VALLONS	55100
Meuse	HANNONVILLE-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	MONTZEVILLE	55100
Meuse	THONNE-LA-LONG	55600
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	RECOURT-LE-CREUX	55220
Meuse	THONNE-LE-THIL	55600
Meuse	ROMAGNE-SOUS-MONTFAUCON	55110
Meuse	OLIZY-SUR-CHIERS	55700
Meuse	CONSENVOYE	55110
Meuse	ETRAYE	55150
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Meuse	HEUDICOURT-SOUS-LES-COTES	55210
Meuse	VARNEVILLE	55300
Meuse	GIMECOURT	55260
Meuse	CLERMONT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	LEVONCOURT	55260
Meuse	GENICOURT-SUR-MEUSE	55320
Meuse	MOULINS-SAINT-HUBERT	55700
Meuse	BISLEE	55300
Meuse	RUPT-EN-WOEVRE	55320
Meuse	WALY	55250
Meuse	ECOUVIEZ	55600
Meuse	LANDRECOURT-LEMPIRE	55100
Meuse	MAIZEY	55300
Meuse	FLASSIGNY	55600
Meuse	LES TROIS-DOMAINES	55220

Département	Commune	CP
Meuse	DOMREMY-LA-CANNE	55240
Meuse	LACROIX-SUR-MEUSE	55300
Meuse	VILLE-DEVANT-BELRAIN	55260
Meuse	SAINT-MIHIEL	55300
Meuse	AZANNES-ET-SOUMAZANNES	55150
Meuse	VILLECLOYE	55600
Meuse	BROCOURT-EN-ARGONNE	55120
Meuse	FRESNES-AU-MONT	55260
Meuse	VILLERS-SUR-MEUSE	55220
Meuse	BEAUSITE	55250
Meuse	LISSEY	55150
Meuse	INOR	55700
Meuse	BAZEILLES-SUR-OTHAIN	55600
Meuse	DOULCON	55110
Meuse	TRONVILLE-EN-BARROIS	55310
Meuse	POUILLY-SUR-MEUSE	55700
Meuse	SAMOGNEUX	55100
Meuse	MONTBLAINVILLE	55270
Meuse	JAMETZ	55600
Meuse	RAMBLUZIN-ET-BENOITE-VAUX	55220
Meuse	MALANCOURT	55270
Meuse	LAMOUILLY	55700
Meuse	MAIZERAY	55160
Meuse	DANNEVOUX	55110
Meuse	WATRONVILLE	55160
Meuse	VILLOTTE-DEVANT-LOUPPY	55250
Meuse	BAULNY	55270
Meuse	QUINCY-LANDZECOURT	55600
Meuse	LOISON	55230
Meuse	DOMPCEVRIN	55300
Meuse	BANTHEVILLE	55110
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Meuse	ECUREY-EN-VERDUNOIS	55150
Meuse	MOUZAY	55700
Meuse	MORGEMOULIN	55400
Meuse	HEIPPES	55220
Meuse	BANNONCOURT	55300
Meuse	BOUCONVILLE-SUR-MADT	55300
Meuse	LAMORVILLE	55300
Meuse	HALLES-SOUS-LES-COTES	55700
Meuse	RUPT-DEVANT-SAINT-MIHIEL	55260
Meuse	WOIMBEY	55300
Meuse	LES	55320

EJ : CENTRE HOSPITALIER VERDUN/SAINT MIHIEL (550006795)
ET : CH VERDUN/ST MIHIEL-HOP ST NICOLAS (550000012)

Département	Commune	CP
	MONTHAIRONS	
Meuse	VAUBECOURT	55250
Meuse	AUTREVILLE-SAINT-LAMBERT	55700
Meuse	CHAUMONT-DEVANT-DAMVILLERS	55150
Meuse	VERY	55270
Meuse	TILLY-SUR-MEUSE	55220
Meuse	SEUZEY	55300
Meuse	PILLON	55230
Meuse	SIVRY-LA-PERCHE	55100
Meuse	BONZEE	55160
Meuse	BETHINCOURT	55270
Meuse	HERMEVILLE-EN-WOEVRE	55400
Meuse	BRAS-SUR-MEUSE	55100
Meuse	JUVIGNY-SUR-LOISON	55600
Meuse	BOUREUILLES	55270
Meuse	VILLE-DEVANT-CHAUMONT	55150
Meuse	KOEUR-LA-PETITE	55300
Meuse	THILLOMBOIS	55260

Département	Commune	CP
Meuse	HENNEMONT	55160
Meuse	THILLOT	55210
Meuse	AUTRECOURT-SUR-AIRE	55120
Meuse	MONT-DEVANT-SASSEY	55110
Meuse	LONGCHAMPS-SUR-AIRE	55260
Meuse	LOUPPY-SUR-LOISON	55600
Meuse	CHAUVENCY-LE-CHATEAU	55600
Meuse	HAUMONT-PRES-SAMOGNEUX	55100
Meuse	LIGNIERES-SUR-AIRE	55260
Meuse	MUZERAY	55230
Meuse	DUZEY	55230
Meuse	AMBLY-SUR-MEUSE	55300
Meuse	REGNEVILLE-SUR-MEUSE	55110
Meuse	BELRAIN	55260

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0085
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) pour les mentions socle et ante et post partum et refus d'autorisation d'exercer l'activité de soins d'HAD pour la mention réadaptation au profit du Centre Hospitalier de Sarreguemines sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines (FINESS EJ : 570000158 ; FINESS ET : 570000901)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Sarreguemines (FINESS EJ : 570000158) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines (FINESS ET : 570000901), sis 2, Rue René François-Jolly – 57211 SARREGUEMINES ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 9 Moselle Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 à 2 implantations pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation et 1 implantation pour la mention ante et post partum ;

Considérant toutefois que deux demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 9 Moselle Est pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des deux dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que le territoire d'intervention sollicité pour la mention réadaptation du Centre Hospitalier de Sarreguemines couvre quatre-vingt-deux communes réparties sur sept cantons (Bitche, Freyming-Merlebach, Ingwiller, Sarralbe, Sarreguemines, Saulnois et Stiring-Wendel), représentant un périmètre géographique étendu ;

Considérant que la prise en charge projetée sur un territoire de cette ampleur apparaît ambitieuse au regard des exigences spécifiques liées aux prises en charge en réadaptation, notamment en matière de coordination des soins, de continuité des interventions et de déplacements des équipes ;

Considérant que pour la mention réadaptation, les éléments du dossier déposé ne permettent pas d'établir de manière suffisamment étayée l'adéquation entre le volume d'activité annoncé, les moyens logistiques mobilisables et les contraintes inhérentes à la dispersion géographique des communes couvertes ;

Considérant que la mise en œuvre effective de la mention réadaptation requiert la mobilisation de ressources humaines spécialisées (médecin physique et de réadaptation, médecin praticien d'HAD, ergothérapeute, en masseur-kinésithérapeute, IDE) ;

Considérant qu'à la date d'examen du dossier, l'ensemble des postes correspondant à ces compétences spécialisées demeure vacant, sans que ne soient apportées de garanties suffisantes quant à leur recrutement effectif dans des délais compatibles avec le démarrage de l'activité ;

Considérant que l'absence de sécurisation des ressources humaines essentielles est susceptible de compromettre la qualité, la sécurité et la continuité des prises en charge en réadaptation, lesquelles constituent des exigences fondamentales de l'autorisation sollicitée ;

Considérant que pour la mention réadaptation, le calendrier de mise en œuvre annoncé, fixé au 1er septembre 2027, ne permet pas de répondre dans des délais rapprochés aux besoins identifiés sur le territoire ;

Considérant, dès lors, que le projet présenté pour la mention réadaptation ne présente pas, en l'état des éléments versés au dossier, les garanties suffisantes de faisabilité, de soutenabilité organisationnelle et de réponse adaptée aux besoins territoriaux ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Sarreguemines sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile pour les mentions socle et ante et post partum ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Sarreguemines (FINESS EJ : 570000158) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines (FINESS ET : 570000901), sis 2, Rue René François-Jolly – 57211 SARREGUEMINES, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 La demande présentée par le Centre Hospitalier de Sarreguemines en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention réadaptation, sur le site de l'Hôpital Robert Pax de Sarreguemines, sis 2, Rue René François-Jolly – 57211 SARREGUEMINES, est rejetée.

Article 5 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	BLIES-GUERSVILLER	57200
Moselle	BREIDENBACH	57720
Moselle	FRAUENBERG	57200
Moselle	SARREGUEMINES	57200
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Moselle	OBERGAILBACH	57720
Moselle	LAMBACH	57410
Moselle	WITTRING	57905
Moselle	GROS-REDERCHING	57410
Moselle	LIXING-LES-ROUHLING	57520
Moselle	ERNESTVILLER	57510
Moselle	RIMLING	57720
Moselle	GROSBLIEDERSTROFF	57520
Moselle	HUNDLING	57990
Moselle	SARRALBE	57430
Moselle	ALSTING	57515
Moselle	IPPLING	57990
Moselle	HAZEMBOURG	57430
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Bas-Rhin	SILTZHEIM	67260
Moselle	WILLERWALD	57430
Moselle	BLIES-EBERSING	57200
Moselle	REMERING-LES-PUTTELANGE	57510
Moselle	EPPING	57720
Moselle	ZETTING	57905
Moselle	BINING	57410
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	PUTTELANGE-AUX-LACS	57510
Moselle	SAINT-JEAN-ROHRBACH	57510
Moselle	BETTVILLER	57410
Moselle	WOUSTVILLER	57915
Moselle	NELLING	57670
Moselle	SCHORBACH	57230
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Moselle	RAHLING	57410
Moselle	SIERSTHAL	57410
Moselle	ETTING	57412
Moselle	KERBACH	57460
Bas-Rhin	HERBITZHEIM	67260
Moselle	ERCHING	57720
Bas-Rhin	HINSINGEN	67260
Moselle	HAMBACH	57910

Département	Commune	CP
Moselle	GUEBENHOUSE	57510
Moselle	HOLVING	57510
Moselle	ENCHENBERG	57415
Moselle	HILSPRICH	57510
Moselle	LENGELSHEIM	57720
Moselle	KIRVILLER	57430
Moselle	BLIESBRUCK	57200
Moselle	WIESVILLER	57200
Moselle	SCHMITTVILLER	57412
Moselle	KALHAUSEN	57412
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Moselle	SARREINSMING	57905
Moselle	ORMERSVILLER	57720
Moselle	BITCHE	57230
Moselle	ACHEN	57412
Moselle	NEUFGRANGE	57910
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Moselle	LE VAL-DE-GUEBLANGE	57430
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Moselle	GRUNDVILLER	57510
Moselle	REMELFING	57200
Moselle	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	57660
Moselle	SCHWEYEN	57720
Moselle	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	57990
Moselle	PETIT-REDERCHING	57410
Moselle	WOELFLING-LES-SARREGUEMINES	57200
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Moselle	REYERSVILLER	57230
Moselle	LOUPERSHOUSE	57510
Moselle	METZING	57980
Moselle	RICHELING	57510
Moselle	HOTTVILLER	57720
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Moselle	NOUSSEVILLER-LES-BITCHE	57720
Moselle	LOUTZVILLER	57720
Moselle	HOSTE	57510
Moselle	ROHRBACH-LES-BITCHE	57410
Moselle	DIEBLING	57980
Moselle	ROUHLING	57520
Moselle	VOLMUNSTER	57720

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	BLIES-GUERSVILLER	57200
Moselle	PUTTELANGE-AUX-LACS	57510
Moselle	BINING	57410
Moselle	METZING	57980
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Moselle	RICHELING	57510
Moselle	GROSBLIEDERSTROFF	57520
Moselle	RIMLING	57720
Moselle	LOUPERSHOUSE	57510
Moselle	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	57990
Moselle	ROHRBACH-LES-BITCHE	57410
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Moselle	VOLMUNSTER	57720
Moselle	WILLERWALD	57430
Moselle	LE VAL-DE-GUEBLANGE	57430
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Moselle	HAZEMBOURG	57430
Moselle	BLIESBRUCK	57200
Moselle	ACHEN	57412
Moselle	FRAUENBERG	57200
Bas-Rhin	SILTZHEIM	67260
Moselle	WIESVILLER	57200
Moselle	LENGELSHEIM	57720
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Moselle	SARREGUEMINES	57200
Bas-Rhin	HERBITZHEIM	67260
Moselle	WITTRING	57905
Moselle	REMERING-LES-PUTTELANGE	57510
Moselle	HOSTE	57510
Moselle	ETTING	57412
Moselle	GRUNDVILLER	57510
Moselle	ERCHING	57720
Moselle	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	57660
Moselle	HAMBACH	57910
Moselle	DIEBLING	57980
Moselle	NEUFGRANGE	57910
Moselle	PETIT-REDERCHING	57410
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Moselle	WOELFLING-LES-SARREGUEMINES	57200

Département	Commune	CP
Moselle	KERBACH	57460
Moselle	SCHORBACH	57230
Moselle	ZETTING	57905
Moselle	BREIDENBACH	57720
Moselle	LOUTZVILLER	57720
Moselle	HOLVING	57510
Moselle	SCHMITTVILLER	57412
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Moselle	KIRVILLER	57430
Moselle	REYERSVILLER	57230
Moselle	REMELFING	57200
Moselle	LAMBACH	57410
Bas-Rhin	HINSINGEN	67260
Moselle	SARRALBE	57430
Moselle	ERNESTVILLER	57510
Moselle	SIERSTHAL	57410
Moselle	SAINT-JEAN-ROHRBACH	57510
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	NOUSSEVILLER-LES-BITCHE	57720
Moselle	HILSPRICH	57510
Moselle	HOTTVILLER	57720
Moselle	SCHWEYEN	57720
Moselle	OBERGAILBACH	57720
Moselle	HUNDLING	57990
Moselle	EPPING	57720
Moselle	IPPLING	57990
Moselle	ALSTING	57515
Moselle	LIXING-LES-ROUHLING	57520
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Moselle	BETTVILLER	57410
Moselle	WOUSTVILLER	57915
Moselle	SARREINSMING	57905
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Moselle	ROUHLING	57520
Moselle	ORMERSVILLER	57720
Moselle	BLIES-EBERSING	57200
Moselle	ENCHENBERG	57415
Moselle	BITCHE	57230
Moselle	RAHLING	57410
Moselle	GROS-REDERCHING	57410
Moselle	KALHAUSEN	57412
Moselle	GUEBENHOUSE	57510
Moselle	NELLING	57670

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0078 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'Association Groupe SOS Santé sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin (FINESS EJ : 570010181 ; FINESS ET : 540001096)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'Association Groupe SOS Santé (FINESS EJ : 570010181) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin (FINESS ET : 540001096), sis 4, Rue Alfred Labbé – 54350 MONT-SAINT-MARTIN ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 6 Lorraine Nord, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 4 implantations pour la mention socle et 1 à 4 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'Association Groupe SOS Santé sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'Association Groupe SOS Santé sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'Association Groupe SOS Santé (FINESS EJ : 570010181) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier de Mont-Saint-Martin (FINESS ET : 540001096), sis 4, Rue Alfred Labbé – 54350 MONT-SAINT-MARTIN, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	CUTRY	54720
Meurthe-et-Moselle	CONS-LA-GRANDVILLE	54870
Meurthe-et-Moselle	LONGWY	54400
Meurthe-et-Moselle	OTHE	54260
Meurthe-et-Moselle	PETIT-FAILLY	54260
Meurthe-et-Moselle	MONT-SAINT-MARTIN	54350
Meurthe-et-Moselle	HUSSIGNY-GODBRANGE	54590
Meurthe-et-Moselle	CHARENCY-VEZIN	54260
Meurthe-et-Moselle	BEUVEILLE	54620
Meurthe-et-Moselle	TELLANCOURT	54260
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY-SUR-CHIERS	54870
Meurthe-et-Moselle	BREHAIN-LA-VILLE	54190
Meurthe-et-Moselle	ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LA-MONTAGNE	54920
Meurthe-et-Moselle	PIERREPONT	54620
Meurthe-et-Moselle	HAUCOURT-MOULAINE	54860
Meurthe-et-Moselle	GRAND-FAILLY	54260
Meurthe-et-Moselle	BOISMONT	54620
Meurthe-et-Moselle	BAZAILLES	54620
Meurthe-et-Moselle	TIERCELET	54190
Meurthe-et-Moselle	HAN-DEVANT-PIERREPONT	54620
Meurthe-et-Moselle	VILLERUPT	54190
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	54260
Meurthe-et-Moselle	FILLIERES	54560
Meurthe-et-Moselle	HERSERANGE	54440

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	LEXY	54720
Meurthe-et-Moselle	COLMEY	54260
Meurthe-et-Moselle	GORCY	54730
Meurthe-et-Moselle	VIVIERS-SUR-CHIERS	54260
Meurthe-et-Moselle	UGNY	54870
Meurthe-et-Moselle	VILLETTE	54260
Meurthe-et-Moselle	SAULNES	54650
Meurthe-et-Moselle	REHON	54430
Meurthe-et-Moselle	CHENIERES	54720
Meurthe-et-Moselle	LAIX	54720
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-LONGUYON	54620
Meurthe-et-Moselle	THIL	54880
Meurthe-et-Moselle	EPIEZ-SUR-CHIERS	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-MONTOIS	54620
Meurthe-et-Moselle	MEXY	54135
Meurthe-et-Moselle	LONGUYON	54260
Meurthe-et-Moselle	MORFONTAINE	54920
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LE-ROND	54260
Meurthe-et-Moselle	COSNES-ET-ROMAIN	54400
Meurthe-et-Moselle	VILLE-HOUDLEMONT	54730
Meurthe-et-Moselle	LONGLAVILLE	54810
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LA-CHEVRE	54870
Meurthe-et-Moselle	ERROUVILLE	54680
Meurthe-et-Moselle	FRESNOIS-LA-MONTAGNE	54260
Meurthe-et-Moselle	BASLIEUX	54620
Meurthe-et-Moselle	CRUSNES	54680
Meurthe-et-Moselle	SAINT-PANCRE	54730

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FILLIERES	54560
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LE-ROND	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLETTE	54260
Meurthe-et-Moselle	CUTRY	54720
Meurthe-et-Moselle	CONS-LA-GRANDVILLE	54870
Meurthe-et-Moselle	FRESNOIS-LA-MONTAGNE	54260
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JEAN-LES-LONGUYON	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLERUPT	54190
Meurthe-et-Moselle	ERROUVILLE	54680
Meurthe-et-Moselle	BOISMONT	54620
Meurthe-et-Moselle	ALLONDRELLE-LA-MALMAISON	54260
Meurthe-et-Moselle	COSNES-ET-ROMAIN	54400
Meurthe-et-Moselle	HAUCOURT-MOULAINE	54860
Meurthe-et-Moselle	VIVIERS-SUR-CHIERS	54260
Meurthe-et-Moselle	OTHE	54260
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LA-MONTAGNE	54920
Meurthe-et-Moselle	SAINT-PANCRE	54730
Meurthe-et-Moselle	CRUSNES	54680
Meurthe-et-Moselle	LONGWY	54400
Meurthe-et-Moselle	HERSERANGE	54440
Meurthe-et-Moselle	BAZAILLES	54620
Meurthe-et-Moselle	THIL	54880
Meurthe-et-Moselle	PETIT-FAILLY	54260
Meurthe-et-Moselle	HUSSIGNY-GODBRANGE	54590
Meurthe-et-Moselle	MEXY	54135

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	COLMEY	54260
Meurthe-et-Moselle	UGNY	54870
Meurthe-et-Moselle	MONT-SAINT-MARTIN	54350
Meurthe-et-Moselle	REHON	54430
Meurthe-et-Moselle	LAIX	54720
Meurthe-et-Moselle	CHENIERES	54720
Meurthe-et-Moselle	CHARENCY-VEZIN	54260
Meurthe-et-Moselle	TELLANCOURT	54260
Meurthe-et-Moselle	LONGLAVILLE	54810
Meurthe-et-Moselle	VILLE-HOUDLEMONT	54730
Meurthe-et-Moselle	LONGUYON	54260
Meurthe-et-Moselle	MORFONTAINE	54920
Meurthe-et-Moselle	SAULNES	54650
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-LA-CHEVRE	54870
Meurthe-et-Moselle	MONTIGNY-SUR-CHIERS	54870
Meurthe-et-Moselle	EPIEZ-SUR-CHIERS	54260
Meurthe-et-Moselle	LEXY	54720
Meurthe-et-Moselle	BASLIEUX	54620
Meurthe-et-Moselle	TIERCELET	54190
Meurthe-et-Moselle	BREHAIN-LA-VILLE	54190
Meurthe-et-Moselle	BEUVEILLE	54620
Meurthe-et-Moselle	DONCOURT-LES-LONGUYON	54620
Meurthe-et-Moselle	GRAND-FAILLY	54260
Meurthe-et-Moselle	HAN-DEVANT-PIERREPONT	54620
Meurthe-et-Moselle	PIERREPONT	54620
Meurthe-et-Moselle	GORCY	54730
Meurthe-et-Moselle	VILLE-AU-MONTOIS	54620

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0087
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) pour les mentions socle et ante et post partum et refus d'autorisation d'exercer l'activité de soins d'HAD pour la mention réadaptation au profit du Centre Hospitalier de Sarrebourg sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg (FINESS EJ : 570015099 ; FINESS ET : 570000117)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Centre Hospitalier de Sarrebourg (FINESS EJ : 570015099) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg (FINESS ET : 570000117), sis 25, Avenue du Général de Gaulle – 57402 SARREBOURG ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 4 implantations pour la mention socle, 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant toutefois que trois demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des trois dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que pour la mention réadaptation, les modalités de prise en charge proposées dans le dossier sont insuffisantes pour répondre aux exigences réglementaires applicables ;

Considérant en effet que la prise en charge spécifique manque de précisions suffisantes concernant le suivi des patients, en particulier sur la garantie de l'accompagnement de chaque patient pour un minimum de cinq actes de rééducation ou réadaptation par semaine, comme le prescrit la réglementation ;

Considérant que l'absence d'un accès direct en service de soins médicaux et de réadaptation (SMR) et l'absence de convention SMR avec les structures adjacentes sur le territoire constituent un manquement aux exigences en matière de coordination et de complémentarité des soins ;

Considérant de ce qu'il précède que la demande d'autorisation d'HAD pour la mention réadaptation est jugée non conforme aux exigences réglementaires posées par le Code de la santé publique ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Centre Hospitalier de Sarrebourg sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier de Sarrebourg sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile pour les mentions socle et ante et post partum ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier de Sarrebourg (FINESS EJ : 570015099) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg (FINESS ET : 570000117), sis 25, Avenue du Général de Gaulle – 57402 SARREBOURG, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 La demande présentée par le Centre Hospitalier de Sarrebourg en vue d'obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention réadaptation, sur le site du Centre Hospitalier Saint-Nicolas de Sarrebourg, sis 25, Avenue du Général de Gaulle – 57402 SARREBOURG, est rejetée.

Article 5 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	OTTERSTHAL	67700
Moselle	DESSELING	57260
Bas-Rhin	WASSELONNE	67310
Moselle	BICKENHOLTZ	57635
Moselle	LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN	57790
Moselle	BROUDERDORFF	57565
Moselle	HERTZING	57830
Bas-Rhin	ECKARTSWILLER	67700
Moselle	SAINT-LOUIS	57820
Moselle	LANGATTE	57400
Bas-Rhin	SOMMERAU	67440
Bas-Rhin	TIEFFENBACH	67290
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Bas-Rhin	WIMMENAU	67290
Moselle	BUHL-LORRAINE	57400
Bas-Rhin	DETTWILLER	67490
Bas-Rhin	WOLFSKIRCHEN	67260
Moselle	SARRALTROFF	57400
Moselle	RECHICOURT-LE-CHATEAU	57810
Bas-Rhin	GOTTENHOUSE	67700
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Bas-Rhin	OTTWILLER	67320
Bas-Rhin	HAEGEN	67700
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450
Moselle	HELLERING-LES-FENETRANGE	57930
Moselle	SAINT-QUIRIN	57560
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Bas-Rhin	DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	WALDHAMBACH	67430
Moselle	ZOMMANGE	57260
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Bas-Rhin	ALTWILLER	67260
Bas-Rhin	STRUTH	67290
Bas-Rhin	SOMMERAU	67310
Moselle	NITTING	57790
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Moselle	HESSE	57400
Moselle	METTING	57370
Moselle	GUEBLING	57260
Bas-Rhin	ERCKARTSWILLER	67290
Moselle	CUTTING	57260
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Bas-Rhin	DIMBSTHAL	67440
Moselle	FRIBOURG	57810
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Moselle	SCHNECKENBUSCH	57400
Bas-Rhin	SARREWERDEN	67260
Bas-Rhin	LOCHWILLER	67440
Bas-Rhin	BETTWILLER	67320
Bas-Rhin	HARSKIRCHEN	67260

Département	Commune	CP
Moselle	BERTHELMING	57930
Bas-Rhin	SCHWENHEIM	67440
Bas-Rhin	REXINGEN	67320
Moselle	SAINT-JEAN-KOURTZERODE	57370
Bas-Rhin	FRIEDOLSHEIM	67490
Bas-Rhin	MACKWILLER	67430
Moselle	HAUT-CLOCHER	57400
Bas-Rhin	HATTMATT	67330
Moselle	BARCHAIN	57830
Moselle	INSVILLER	57670
Bas-Rhin	ZITTERSHEIM	67290
Bas-Rhin	HINSBOURG	67290
Moselle	BROUVILLER	57635
Moselle	ROMELFING	57930
Moselle	BETTBORN	57930
Bas-Rhin	SIEWILLER	67320
Bas-Rhin	WOLSCHHEIM	67700
Moselle	VECKERSVILLER	57370
Bas-Rhin	LOHR	67290
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Moselle	TROISFONTAINES	57870
Bas-Rhin	BETSCHDORF	67660
Bas-Rhin	LA PETITE-PIERRE	67290
Bas-Rhin	RIMSDORF	67260
Moselle	LANDANGE	57830
Bas-Rhin	KNOERSHEIM	67310
Bas-Rhin	EYWILLER	67320
Bas-Rhin	KLEINGOEFT	67440
Bas-Rhin	DURSTEL	67320
Moselle	LANGUIMBERG	57810
Moselle	FENETRANGE	57930
Bas-Rhin	MARMOUTIER	67440
Moselle	SCHALBACH	57370
Moselle	BEBING	57830
Bas-Rhin	JETTERSWILLER	67440
Moselle	KERPRICH-AUX-BOIS	57830
Moselle	GUNTZVILLER	57405
Moselle	MITTERSHEIM	57930
Moselle	IBIGNY	57830
Moselle	GOSSELMING	57930
Bas-Rhin	THAL-MARMOUTIER	67440
Moselle	HOMMARTING	57405
Bas-Rhin	CRASTATT	67310
Moselle	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	57370
Moselle	HILBESHEIM	57400
Moselle	BOURSCHEID	57370
Bas-Rhin	RAUWILLER	67320
Moselle	HEMING	57830
Moselle	ZILLING	57370
Moselle	ASPACH	57790
Bas-Rhin	BURBACH	67260
Moselle	RICHEVAL	57830

EJ : CH DE SARREBOURG (570015099)
ET : CH SAINT-NICOLAS DE SARREBOURG (570000117)

Département	Commune	CP
Moselle	HARTZVILLER	57870
Moselle	BASSING	57260
Moselle	LIDREZING	57340
Moselle	SAINT-JEAN-DE-BASSEL	57930
Moselle	MOLRING	57670
Bas-Rhin	FROHMUHL	67290
Moselle	NEBING	57670
Bas-Rhin	HIRSCHLAND	67320
Moselle	LAFRIMBOLLE	57560
Bas-Rhin	BAERENDORF	67320
Moselle	IMLING	57400
Moselle	TURQUESTEIN-BLANCRUPT	57560
Moselle	SARREBOURG	57400
Moselle	VILSBERG	57370
Bas-Rhin	BERG	67320
Bas-Rhin	SCHOENBOURG	67320
Moselle	ARZVILLER	57405
Bas-Rhin	ROSTEIG	67290
Bas-Rhin	ADAMSWILLER	67320
Bas-Rhin	THAL-DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	ASSWILLER	67320
Moselle	NIEDERSTINZEL	57930
Moselle	MITTELBRONN	57370
Moselle	PHALSBOURG	57370
Bas-Rhin	HENGWILLER	67440
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	67330
Moselle	NIDERHOFF	57560
Moselle	HOMMERT	57870
Bas-Rhin	DIEMERINGEN	67430
Moselle	WALSCHEID	57870
Moselle	MUNSTER	57670
Moselle	BENESTROFF	57670
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	BERLING	57370
Bas-Rhin	VOLKSBERG	67290
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Bas-Rhin	WEISLINGEN	67290
Moselle	MOUSSEY	57770
Moselle	SAINT-GEORGES	57830
Moselle	HATTIGNY	57790
Bas-Rhin	ROMANSWILLER	67310
Moselle	HENRIDORFF	57820
Bas-Rhin	WEYER	67320
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Moselle	NEUFMOULINS	57830
Moselle	VASPERVILLER	57560
Moselle	RHODES	57810
Moselle	HULTEHOUSE	57820
Moselle	HANGVILLER	57370
Moselle	XOUAXANGE	57830
Bas-Rhin	BUST	67320
Moselle	NIDERVILLER	57565
Moselle	VOYER	57560
Bas-Rhin	SPARSBACH	67340
Moselle	FLEISHEIM	57635
Moselle	VIEUX-LIXHEIM	57635
Moselle	VESCHEIM	57370

Département	Commune	CP
Moselle	REDING	57445
Moselle	BELLES-FORETS	57930
Bas-Rhin	PETERSBACH	67290
Moselle	LOUDREFING	57670
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Moselle	HERMELANGE	57790
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Moselle	WALTEMBOURG	57370
Moselle	GARREBOURG	57820
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Moselle	DABO	57850
Bas-Rhin	FURCHHAUSEN	67700
Bas-Rhin	DIEDENDORF	67260
Moselle	GUINZELING	57670
Bas-Rhin	WINGEN-SUR-MODER	67290
Bas-Rhin	ZEHNACKER	67310
Bas-Rhin	RATZWILLER	67430
Moselle	METAIRIES-SAINT-QUIRIN	57560
Moselle	LOSTROFF	57670
Bas-Rhin	KIRRBERG	67320
Moselle	LUTZELBOURG	57820
Moselle	GELUCOURT	57260
Moselle	DIANE-CAPELLE	57830
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Moselle	BIDESTROFF	57260
Bas-Rhin	PUBERG	67290
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Moselle	POSTROFF	57930
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	67330
Bas-Rhin	PFALZWEYER	67320
Bas-Rhin	WEITERSWILLER	67340
Bas-Rhin	REUTENBOURG	67440
Moselle	OBERSTINZEL	57930
Moselle	WINTERSBOURG	57635
Bas-Rhin	OTTERSWILLER	67700
Moselle	LIXHEIM	57635
Moselle	ASSENONCOURT	57260
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Moselle	FOULCREY	57830
Bas-Rhin	MONSWILLER	67700
Moselle	HASELBOURG	57850
Moselle	LORQUIN	57790
Moselle	HERANGE	57635
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Moselle	ABRESCHVILLER	57560
Moselle	LHOR	57670
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Moselle	HARREBERG	57870
Bas-Rhin	SAINT-JEAN-SAVERNE	67700
Bas-Rhin	WALDOLWISHEIM	67700
Bas-Rhin	NEUWILLER-LES-SAVERNE	67330
Moselle	DOLVING	57400
Bas-Rhin	ESCHWILLER	67320

EJ : CH DE SARREBOURG (570015099)
ET : CH SAINT-NICOLAS DE SARREBOURG (570000117)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	REINHARDSMUNSTER	67440
Moselle	PLAINE-DE-WALSCH	57870
Bas-Rhin	COSSWILLER	67310
Bas-Rhin	GOERLINGEN	67320
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Bas-Rhin	ESCHBOURG	67320

Département	Commune	CP
Moselle	FRAQUELFING	57790
Bas-Rhin	STEINBOURG	67790
Bas-Rhin	SAVERNE	67700
Moselle	GONDREXANGE	57815
Moselle	AZOUDANGE	57810
Moselle	DANNELBOURG	57820
Bas-Rhin	GUNGWILLER	67320
Moselle	GIVRYCOURT	57670

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	DESSELING	57260
Moselle	RECHICOURT-LE-CHATEAU	57810
Bas-Rhin	GOERLINGEN	67320
Moselle	HOMMARTING	57405
Bas-Rhin	WOLSCHHEIM	67700
Moselle	ZOMMANGE	57260
Meurthe-et-Moselle	GOGNEY	54450
Moselle	GUNTZVILLER	57405
Bas-Rhin	THAL-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	KLEINGOEFT	67440
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Moselle	ASSENONCOURT	57260
Moselle	VASPERVILLER	57560
Moselle	VIBERSVILLER	57670
Moselle	VILSBERG	57370
Bas-Rhin	WASSELONNE	67310
Bas-Rhin	RATZWILLER	67430
Meurthe-et-Moselle	IGNEY	54450
Moselle	FOULCREY	57830
Moselle	HOMMERT	57870
Moselle	GUINZELING	57670
Moselle	CUTTING	57260
Moselle	LHOR	57670
Bas-Rhin	ASSWILLER	67320
Bas-Rhin	SPARSBACH	67340
Bas-Rhin	ZITTERSHEIM	67290
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Moselle	BASSING	57260
Moselle	KERPRICH-AUX-BOIS	57830
Moselle	TORCHEVILLE	57670
Moselle	SAINT-QUIRIN	57560
Moselle	LOUDREFING	57670
Bas-Rhin	FURCHHAUSEN	67700
Moselle	LANDANGE	57830
Bas-Rhin	ROMANSWILLER	67310
Moselle	MOLRING	57670
Moselle	LIXHEIM	57635
Moselle	FRAQUELFING	57790
Bas-Rhin	HIRSCHLAND	67320
Bas-Rhin	WINGEN-SUR-MODER	67290
Moselle	HASELBOURG	57850
Bas-Rhin	PETERSBACH	67290
Bas-Rhin	SOMMERAU	67310

Département	Commune	CP
Moselle	LANGUIMBERG	57810
Moselle	HERANGE	57635
Moselle	GARREBOURG	57820
Bas-Rhin	HINSBOURG	67290
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Bas-Rhin	DIEMERINGEN	67430
Moselle	ZILLING	57370
Moselle	GONDREXANGE	57815
Moselle	IMLING	57400
Bas-Rhin	ESCHWILLER	67320
Moselle	MUNSTER	57670
Moselle	METTING	57370
Moselle	LORQUIN	57790
Meurthe-et-Moselle	BERTRAMBOIS	54480
Bas-Rhin	BURBACH	67260
Moselle	VESCHEIM	57370
Bas-Rhin	WOLFSKIRCHEN	67260
Moselle	HARREBERG	57870
Moselle	TARQUIMPOL	57260
Moselle	PHALSBOURG	57370
Moselle	BARCHAIN	57830
Moselle	BETTBORN	57930
Moselle	FRIBOURG	57810
Moselle	XOUAXANGE	57830
Moselle	LOSTROFF	57670
Bas-Rhin	KIRRBERG	67320
Bas-Rhin	BAERENDORF	67320
Bas-Rhin	STRUTH	67290
Moselle	OBERSTINZEL	57930
Moselle	NIEDERSTINZEL	57930
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Bas-Rhin	HARSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	LA PETITE-PIERRE	67290
Moselle	DIANE-CAPELLE	57830
Bas-Rhin	SCHOENBOURG	67320
Bas-Rhin	HATTMATT	67330
Moselle	BIDESTROFF	57260
Moselle	BENESTROFF	57670
Moselle	HULTEHOUSE	57820
Bas-Rhin	SAVERNE	67700
Moselle	ROMELFING	57930
Bas-Rhin	FRIEDOLSHEIM	67490
Moselle	DOLVING	57400
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Bas-Rhin	ZEHNACKER	67310
Moselle	NIDERVILLER	57565
Moselle	HILBESHEIM	57400

EJ : CH DE SARREBOURG (570015099)
ET : CH SAINT-NICOLAS DE SARREBOURG (570000117)

Département	Commune	CP
Moselle	NITTING	57790
Bas-Rhin	LOCHWILLER	67440
Moselle	VAHL-LES-BENESTROFF	57670
Bas-Rhin	BERG	67320
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	67330
Bas-Rhin	DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	THAL-DRULINGEN	67320
Moselle	MARIMONT-LES-BENESTROFF	57670
Bas-Rhin	ESCHBOURG	67320
Moselle	AZOUDANGE	57810
Bas-Rhin	SARREWERDEN	67260
Bas-Rhin	SIEWILLER	67320
Moselle	WALSCHEID	57870
Moselle	TROISFONTAINES	57870
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Moselle	RHODES	57810
Moselle	GELUCOURT	57260
Moselle	TURQUESTEIN-BLANCRUPT	57560
Bas-Rhin	WEYER	67320
Moselle	GIVRYCOURT	57670
Bas-Rhin	HENGWILLER	67440
Bas-Rhin	WALDHAMBACH	67430
Moselle	VIEUX-LIXHEIM	57635
Moselle	SCHALBACH	57370
Bas-Rhin	SOMMERAU	67440
Moselle	LIDREZING	57340
Moselle	HESSE	57400
Meurthe-et-Moselle	AVRICOURT	54450
Bas-Rhin	OTTWILLER	67320
Moselle	METAIRIES-SAINT-QUIRIN	57560
Moselle	LANGATTE	57400
Moselle	INSVILLER	57670
Moselle	DOMNOM-LES-DIEUZE	57260
Moselle	BICKENHOLTZ	57635
Bas-Rhin	NEUWILLER-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	EYWILLER	67320
Moselle	BUHL-LORRAINE	57400
Bas-Rhin	VOLKSBERG	67290
Moselle	SAINT-LOUIS	57820
Moselle	BERTHELMING	57930
Bas-Rhin	LOHR	67290
Bas-Rhin	RAUWILLER	67320
Moselle	PLAINE-DE-WALSCH	57870
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Bas-Rhin	BETSCHDORF	67660
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Bas-Rhin	CRASTATT	67310
Moselle	RORBACH-LES-DIEUZE	57260
Moselle	SARREBOURG	57400
Moselle	WINTERSBOURG	57635
Bas-Rhin	MONSWILLER	67700
Moselle	WALTEMBOURG	57370

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	BETTWILLER	67320
Bas-Rhin	ALTWILLER	67260
Bas-Rhin	REUTENBOURG	67440
Bas-Rhin	HAEGEN	67700
Moselle	VOYER	57560
Moselle	HENRIDORFF	57820
Moselle	LAFRIMBOLLE	57560
Bas-Rhin	ECKARTSWILLER	67700
Bas-Rhin	BUST	67320
Moselle	GOSSELMING	57930
Bas-Rhin	COSSWILLER	67310
Moselle	MITTELBRONN	57370
Moselle	SARRALTROFF	57400
Bas-Rhin	DURSTEL	67320
Moselle	FENETRANGE	57930
Moselle	MOUSSEY	57770
Moselle	SAINT-GEORGES	57830
Moselle	MAIZIERES-LES-VIC	57810
Moselle	BOURGALTROFF	57260
Moselle	DANNELBOURG	57820
Bas-Rhin	ERCKARTSWILLER	67290
Moselle	BEBING	57830
Moselle	REDING	57445
Moselle	DABO	57850
Bas-Rhin	DIEDENDORF	67260
Bas-Rhin	PUBERG	67290
Moselle	GUEBLING	57260
Moselle	HAUT-CLOCHER	57400
Moselle	FLEISHEIM	57635
Bas-Rhin	JETTERSWILLER	67440
Bas-Rhin	WEISLINGEN	67290
Moselle	BROUVILLER	57635
Bas-Rhin	REXINGEN	67320
Moselle	ASPACH	57790
Moselle	POSTROFF	57930
Bas-Rhin	ROSTEIG	67290
Bas-Rhin	KNOERSHEIM	67310
Moselle	BOURSCHEID	57370
Bas-Rhin	OTTERSTHAL	67700
Moselle	NIDERHOFF	57560
Moselle	RICHEVAL	57830
Bas-Rhin	WALDOLWISHEIM	67700
Bas-Rhin	PFALZWEYER	67320
Bas-Rhin	SCHWENHEIM	67440
Bas-Rhin	STEINBOURG	67790
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Moselle	BROUDERDORFF	57565
Moselle	DANNE-ET-QUATRE-VENTS	57370
Moselle	HERTZING	57830
Moselle	LANEUVEVILLE-LES-LORQUIN	57790
Moselle	LUTZELBOURG	57820
Bas-Rhin	SAINT-JEAN-SAVERNE	67700
Bas-Rhin	MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	GUNGWILLER	67320
Bas-Rhin	GOTTENHOUSE	67700
Moselle	BELLES-FORETS	57930

EJ : CH DE SARREBOURG (570015099)
ET : CH SAINT-NICOLAS DE SARREBOURG (570000117)

Département	Commune	CP
Moselle	VECKERSVILLER	57370
Bas-Rhin	DIMBSTHAL	67440
Moselle	HELLERING-LES-FENETRANGE	57930
Moselle	ARZVILLER	57405
Bas-Rhin	OTTERSWILLER	67700
Moselle	IBIGNY	57830
Moselle	ABRESCHVILLER	57560
Moselle	NEUFMOULINS	57830
Moselle	HATTIGNY	57790
Bas-Rhin	RIMSDORF	67260
Bas-Rhin	DETTWILLER	67490
Moselle	NEBING	57670
Moselle	HARTZVILLER	57870
Bas-Rhin	MACKWILLER	67430
Bas-Rhin	ADAMSWILLER	67320
Bas-Rhin	TIEFFENBACH	67290
Bas-Rhin	WIMMENAU	67290

Département	Commune	CP
Moselle	HEMING	57830
Moselle	MITTERSHEIM	57930
Moselle	SCHNECKENBUSCH	57400
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	67330
Moselle	SAINT-JEAN-DE-BASSEL	57930
Moselle	HANGVILLER	57370
Moselle	BERLING	57370
Bas-Rhin	WEITERSWILLER	67340
Moselle	HERMELANGE	57790
Bas-Rhin	FROHMUHL	67290
Bas-Rhin	REINHARDSMUNSTER	67440
Moselle	SAINT-JEAN-KOURTZERODE	57370

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0077 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du Groupe UNEOS sur le site de l'HAD UNEOS à Metz (FINESS EJ : 570023630 ; FINESS ET : 570031856)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le Groupe UNEOS (FINESS EJ : 570023630) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site de l'HAD UNEOS à Metz (FINESS ET : 570031856), sis 13, Rue de Champagne – 57050 METZ ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 6 Lorraine Nord, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 4 implantations pour la mention socle, 1 à 4 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 4 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le Groupe UNEOS sur le site de l'HAD UNEOS à Metz dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du Groupe UNEOS sur le site de l'HAD UNEOS à Metz répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Groupe UNEOS (FINESS EJ : 570023630) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD UNEOS à Metz (FINESS ET : 570031856), sis 13, Rue de Champagne – 57050 METZ, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	SAINT-JURE	57420
Moselle	XOCOURT	57590
Moselle	BOUZONVILLE	57320
Moselle	HANNOCOURT	57590
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Moselle	HELSTROFF	57220
Moselle	DELME	57590
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Moselle	SANRY-SUR-NIED	57530
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	BURTONCOURT	57220
Moselle	ENNERY	57365
Moselle	LES ETANGS	57530
Moselle	HARGARTEN-AUX-MINES	57550
Moselle	GUERSTLING	57320
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Moselle	SECOURT	57420
Moselle	VITTONCOURT	57580
Moselle	JURY	57245
Moselle	POURNOY-LA-CHETIVE	57420
Moselle	CHATEAU-ROUGE	57320
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Moselle	MONDELANGE	57300
Moselle	TALANGE	57525
Moselle	MANY	57380
Moselle	CHIEULLES	57070
Moselle	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	LESSE	57580
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Moselle	MONTIGNY-LES-METZ	57950
Moselle	TRAGNY	57580
Moselle	MONCHEUX	57420
Moselle	ORIOCOURT	57590
Moselle	SILLEGNY	57420
Moselle	REMERING	57550
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	REZONVILLE-VIONVILLE	57130
Moselle	POUILLY	57420
Moselle	TETERCHEN	57220
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57645
Moselle	VIVIERS	57590
Moselle	CHESNY	57245
Moselle	OBERVISSE	57220
Moselle	LONGEVILLE-LES-METZ	57050
Moselle	ARS-SUR-MOSELLE	57130
Moselle	GLATIGNY	57530
Moselle	FOULIGNY	57220
Moselle	VANY	57070
Moselle	MARANGE-ZONDRANGE	57690
Moselle	COURCELLES-SUR-NIED	57530
Moselle	HAUCONCOURT	57280
Moselle	BERVILLER-EN-MOSELLE	57550
Moselle	FONTENY	57590
Moselle	BRULANGE	57340
Moselle	VILLERS-STONCOURT	57530
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Moselle	LE BAN-SAINT-MARTIN	57050
Moselle	HAYES	57530
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Moselle	MEY	57070
Moselle	MARANGE-SILVANGE	57535
Moselle	POMMERIEUX	57420
Moselle	CHARLY-ORADOUR	57640
Moselle	COINCY	57530
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Moselle	SAULNY	57140
Moselle	HINCKANGE	57220
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	HEMILLY	57690
Moselle	REMELFANG	57320
Moselle	CHEMERY-LES-DEUX	57320
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	RAVILLE	57530
Moselle	VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	VAUDRECHING	57320
Moselle	OTTONVILLE	57220
Moselle	VOIMHAUT	57580
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Moselle	SILLY-SUR-NIED	57530
Moselle	FEVES	57280
Moselle	CHATEL-SAINT-GERMAIN	57160
Moselle	SERVIGNY-LES-RAVILLE	57530
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Moselle	HAN-SUR-NIED	57580

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	THIMONVILLE	57580
Moselle	LAQUENEXY	57530
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Moselle	VAUX	57130
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Moselle	AMANVILLERS	57865
Moselle	CHANVILLE	57580
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Moselle	NOISSEVILLE	57645
Moselle	ADAINCOURT	57580
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Moselle	BANNAY	57220
Moselle	SCHWERDORFF	57320
Moselle	FLEVY	57365
Moselle	MOMERSTROFF	57220
Moselle	NORROY-LE-VENEUR	57140
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	VIGY	57640
Moselle	VALMUNSTER	57220
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Moselle	ALZING	57320
Moselle	FEY	57420
Moselle	ANTILLY	57640
Moselle	SORBEY	57580
Meuse	PAREID	55160
Moselle	GORZE	57680
Moselle	COUME	57220
Moselle	MAIZEROY	57530
Moselle	GOMELANGE	57220
Moselle	PONTOY	57420
Moselle	NIDERVILLER	57565
Moselle	GUINKIRCHEN	57220
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	PIERREVILLERS	57120
Moselle	VULMONT	57420
Moselle	VATIMONT	57580
Moselle	LIEHON	57420
Moselle	HAGONDANGE	57300
Moselle	BIONVILLE-SUR-NIED	57220
Moselle	LUCY	57590
Moselle	FILSTROFF	57320
Moselle	RONCOURT	57860
Moselle	LEMONCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Moselle	GUINGLANGE	57690
Moselle	HALLERING	57690
Moselle	HERNY	57580
Moselle	VIGNY	57420
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Moselle	VRY	57640
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160

Département	Commune	CP
Moselle	BACOURT	57590
Moselle	VERNY	57420
Moselle	SOLGNE	57420
Moselle	JUSSY	57130
Moselle	PLESNOIS	57140
Moselle	BREHAIN	57340
Moselle	SILLY-EN-SAULNOIS	57420
Moselle	MARIEULLES	57420
Moselle	AUBE	57580
Moselle	ROUPELDANGE	57220
Moselle	COURCELLES-CHAUSSY	57530
Moselle	SAILLY-ACHATEL	57420
Moselle	PELTRE	57245
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Moselle	ARRY	57680
Moselle	ORON	57590
Moselle	PAGNY-LES-GOIN	57420
Moselle	OBERDORFF	57320
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Moselle	ROMBAS	57120
Moselle	CHENOIS	57580
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Moselle	PIBLANGE	57220
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	SAINTE-RUFFINE	57130
Moselle	FREMERY	57590
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Moselle	JOUY-AUX-ARCHES	57130
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Moselle	BEUX	57580
Moselle	CHERISEY	57420
Moselle	MARLY	57155
Moselle	SAINT-FRANCOIS-LACROIX	57320
Moselle	METZ	57050
Moselle	COIN-SUR-SEILLE	57420
Moselle	BROUCK	57220
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Moselle	ANCY-DORNOT	57130
Moselle	SAINT-HUBERT	57640
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Moselle	COLMEN	57320
Moselle	ANZELING	57320
Moselle	NOUILLY	57645
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Moselle	LORRY-LES-METZ	57050
Meuse	HARVILLE	55160
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Moselle	VOLMERANGE-LES-BOULAY	57220
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Moselle	LESSY	57160
Moselle	MERTEN	57550
Moselle	EBLANGE	57220
Moselle	METZ	57000
Moselle	MAINVILLERS	57380
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Moselle	SANRY-LES-VIGY	57640
Moselle	LEMUD	57580
Moselle	METZ	57070
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Moselle	HOLACOURT	57380
Moselle	COLLIGNY-MAIZERY	57530
Moselle	PLAPPEVILLE	57050
Moselle	MENSKIRCH	57320
Moselle	VILLING	57550
Moselle	BOULAY-MOSELLE	57220
Moselle	LOUVIGNY	57420
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Moselle	VARSBERG	57880
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Moselle	CHEMINOT	57420
Moselle	GRAVELOTTE	57130
Moselle	FLEURY	57420
Moselle	BAZONCOURT	57530
Moselle	ARRIANCE	57580
Moselle	MARSILLY	57530
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Moselle	MEGANGE	57220
Moselle	ROZERIEULLES	57160
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Moselle	AUGNY	57685
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57530
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Moselle	BECHY	57580
Moselle	ARS-LAQUENEXY	57530
Moselle	SAINT-JULIEN-LES-METZ	57070
Moselle	RETONFEY	57645
Moselle	TROMBORN	57320
Moselle	CONDE-NORTHEN	57220
Moselle	MECLEUVES	57245
Moselle	NOVEANT-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	NIEDERVISSE	57220
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	SEMECOURT	57280
Moselle	ANCERVILLE	57580
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800

Département	Commune	CP
Meuse	MOULOTTE	55160
Moselle	CUVRY	57420
Moselle	WOIPPY	57140
Moselle	VELVING	57220
Moselle	ARGANCY	57640
Moselle	NARBEFONTAINE	57220
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Moselle	HEINING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	DENTING	57220
Moselle	VERNEVILLE	57130
Moselle	HOLLING	57220
Moselle	FREISTROFF	57320
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	GOIN	57420
Meuse	WOEL	55210
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Moselle	CHAILLY-LES-ENNERY	57365
Moselle	ORNY	57420
Moselle	BIBICHE	57320
Meuse	MAIZERAY	55160
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Moselle	BRETTNACH	57320
Moselle	MAIZIERES-LES-METZ	57280
Moselle	MOULINS-LES-METZ	57160
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Moselle	LIOCOURT	57590
Meuse	LABEUVILLE	55160
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	LA MAXE	57140
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	MALROY	57640
Moselle	FOSSIEUX	57590
Moselle	FOVILLE	57420
Moselle	AJONCOURT	57590
Moselle	DALSTEIN	57320
Moselle	VANTOUX	57070
Moselle	TINCRY	57590
Moselle	POURNOY-LA-GRASSE	57420
Moselle	PANGE	57530
Moselle	SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	57640
Moselle	LORRY-MARDIGNY	57420
Moselle	TREMERY	57300
Moselle	COIN-LES-CUVRY	57420
Moselle	CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	57220
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Moselle	BUCHY	57420

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	BRONVAUX	57535
Moselle	REMILLY	57580
Moselle	LUPPY	57580
Moselle	DALEM	57550
Moselle	ARRAINCOURT	57380
Moselle	FAILLY	57640
Moselle	AY-SUR-MOSELLE	57300
Moselle	CORNY-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	SAINTE-BARBE	57640
Moselle	SCY-CHAZELLES	57160

Département	Commune	CP
Moselle	EBERSVILLER	57320
Moselle	BETTANGE	57220
Moselle	BISTEN-EN-LORRAINE	57220
Moselle	NIEDERSTINZEL	57930
Moselle	HESTROFF	57320
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Moselle	CRAINCOURT	57590
Moselle	AMNEVILLE	57360
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	TINCRY	57590
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Moselle	LE BAN-SAINT-MARTIN	57050
Moselle	THIMONVILLE	57580
Moselle	HELSTROFF	57220
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Moselle	CHERISEY	57420
Moselle	LESSE	57580
Moselle	TREMERY	57300
Moselle	HOLLING	57220
Meuse	WOEL	55210
Moselle	HARGARTEN-AUX-MINES	57550
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Moselle	FOSSIEUX	57590
Moselle	VILLERS-STONCOURT	57530
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	FLEURY	57420
Moselle	SAINT-JULIEN-LES-METZ	57070
Moselle	MONTIGNY-LES-METZ	57950
Moselle	SILLY-EN-SAULNOIS	57420
Moselle	BRETTNACH	57320
Moselle	BIBICHE	57320
Moselle	ROMBAS	57120
Moselle	AUGNY	57685
Moselle	GUERSTLING	57320
Moselle	MOULINS-LES-METZ	57160
Moselle	ORNY	57420
Moselle	PAGNY-LES-GOIN	57420
Moselle	PLAPPEVILLE	57050
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Meuse	MOULOTTE	55160
Moselle	BIONVILLE-SUR-NIED	57220
Moselle	FILSTROFF	57320
Moselle	AMANVILLERS	57865

Département	Commune	CP
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57645
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Moselle	LA MAXE	57140
Moselle	SORBEY	57580
Meuse	JONVILLE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	VALMUNSTER	57220
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Moselle	VRY	57640
Moselle	ARRIANCE	57580
Moselle	POUILLY	57420
Moselle	SILLEGNY	57420
Moselle	VANTOUX	57070
Moselle	CRAINCOURT	57590
Meuse	HARVILLE	55160
Moselle	FOVILLE	57420
Moselle	CHESNY	57245
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Moselle	POURNOY-LA-GRASSE	57420
Moselle	MANY	57380
Moselle	LEMONCOURT	57590
Moselle	BOUZONVILLE	57320
Moselle	GUINKIRCHEN	57220
Moselle	HEMILLY	57690
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Moselle	ARS-LAQUENEXY	57530
Moselle	CHENOIS	57580
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Moselle	TALANGE	57525
Moselle	GLATIGNY	57530
Moselle	HAYES	57530
Moselle	PONTOY	57420
Moselle	CONDE-NORTHEN	57220
Meuse	PAREID	55160
Moselle	PLESNOIS	57140
Moselle	ENNERY	57365
Moselle	CHIEULLES	57070
Moselle	METZ	57000
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Moselle	BOULAY-MOSELLE	57220
Moselle	NOVEANT-SUR-MOSELLE	57680

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Moselle	FOULIGNY	57220
Moselle	MEY	57070
Moselle	SANRY-SUR-NIED	57530
Moselle	BUCHY	57420
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Moselle	BECHY	57580
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Moselle	NIEDERVISSE	57220
Moselle	MECLEUVES	57245
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57530
Moselle	BRULANGE	57340
Moselle	ARS-SUR-MOSELLE	57130
Moselle	ROUPELDANGE	57220
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Moselle	DENTING	57220
Moselle	BERVILLER-EN-MOSELLE	57550
Moselle	ANCERVILLE	57580
Moselle	XOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	PIERREVILLERS	57120
Moselle	REMILLY	57580
Moselle	VIVIERS	57590
Moselle	FAILLY	57640
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Moselle	COIN-LES-CUVRY	57420
Moselle	HOLACOURT	57380
Moselle	LIOCOURT	57590
Moselle	MARLY	57155
Moselle	MARIEULLES	57420
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Moselle	LONGEVILLE-LES-METZ	57050
Moselle	GOIN	57420
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Moselle	NOISSEVILLE	57645
Moselle	TETERCHEN	57220
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	COIN-SUR-SEILLE	57420
Moselle	CHEMERY-LES-DEUX	57320
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Moselle	SAINTE-BARBE	57640
Moselle	VAUX	57130
Moselle	LESSY	57160
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Moselle	LAQUENEXY	57530
Moselle	SECOURT	57420

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	MALROY	57640
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Moselle	EBERSVILLER	57320
Moselle	MAIZIERES-LES-METZ	57280
Moselle	CUVRY	57420
Moselle	HANNOCOURT	57590
Meuse	LABEUVILLE	55160
Moselle	REZONVILLE-VIONVILLE	57130
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Moselle	COUME	57220
Moselle	LOUVIGNY	57420
Moselle	CORNY-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	BROUCK	57220
Moselle	OBERDORFF	57320
Moselle	GRAVELOTTE	57130
Moselle	GUINGLANGE	57690
Moselle	SAINTE-RUFFINE	57130
Moselle	FEY	57420
Moselle	FEVES	57280
Moselle	EBLANGE	57220
Moselle	CHATEAU-ROUGE	57320
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Moselle	VOLMERANGE-LES-BOULAY	57220
Moselle	LORRY-MARDIGNY	57420
Moselle	MARANGE-SILVANGE	57535
Moselle	MEGANGE	57220
Moselle	MOMERSTROFF	57220
Moselle	BETTANGE	57220
Moselle	COURCELLES-CHAUSSY	57530
Moselle	NORROY-LE-VENEUR	57140
Moselle	ANZELING	57320
Moselle	FLOCOURT	57580
Moselle	DELME	57590
Moselle	BANNAY	57220
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Moselle	HAGONDANGE	57300
Moselle	NOUILLY	57645
Moselle	HESTROFF	57320
Moselle	CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	57220
Moselle	FREMERY	57590
Moselle	BACOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	POURNOY-LA-CHETIVE	57420
Moselle	VELVING	57220
Moselle	HERNY	57580
Moselle	CHEMINOT	57420
Moselle	JOUY-AUX-ARCHES	57130
Moselle	METZ	57070
Moselle	MAINVILLERS	57380
Moselle	ADAINCOURT	57580
Moselle	COLMEN	57320
Moselle	HALLERING	57690
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Moselle	SAINT-JURE	57420
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meuse	MAIZERAY	55160
Moselle	AUBE	57580
Moselle	GORZE	57680
Moselle	SAULNY	57140
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Moselle	LIEHON	57420
Moselle	HEINING-LES-BOUZONVILLE	57320
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	CHATEL-SAINT-GERMAIN	57160
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	VERNY	57420
Moselle	VITTONCOURT	57580
Moselle	VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	SERVIGNY-LES-RAVILLE	57530
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Moselle	ORON	57590
Moselle	VULMONT	57420
Moselle	TRAGNY	57580
Moselle	BRONVAUX	57535
Moselle	MARSILLY	57530
Moselle	BISTEN-EN-LORRAINE	57220
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Moselle	ARGANCY	57640
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	RETONFEY	57645
Moselle	LORRY-LES-METZ	57050
Moselle	REMERING	57550
Moselle	MERTEN	57550
Moselle	TROMBORN	57320
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Moselle	HINCKANGE	57220
Moselle	MENSKIRCH	57320

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Moselle	NARBEFONTAINE	57220
Moselle	FREISTROFF	57320
Moselle	BAZONCOURT	57530
Moselle	SCY-CHAZELLES	57160
Moselle	ROZERIEULLES	57160
Moselle	VIGY	57640
Moselle	SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	57640
Moselle	FONTENY	57590
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Moselle	AMNEVILLE	57360
Moselle	BEUX	57580
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Moselle	VAUDRECHING	57320
Moselle	BURTONCOURT	57220
Moselle	SCHWERDORFF	57320
Moselle	JUVILLE	57590
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	MONDELANGE	57300
Moselle	JUSSY	57130
Moselle	SAILLY-ACHATEL	57420
Moselle	LEMUD	57580
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Moselle	AY-SUR-MOSELLE	57300
Moselle	DALEM	57550
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Moselle	MARANGE-ZONDRANGE	57690
Moselle	OBERVISSE	57220
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	HAN-SUR-NIED	57580
Moselle	ANCY-DORNOT	57130
Moselle	VILLING	57550
Moselle	METZ	57050
Moselle	SILLY-SUR-NIED	57530
Moselle	VIGNY	57420
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Moselle	LES ETANGS	57530
Moselle	VARSBERG	57880
Moselle	FLEVY	57365
Moselle	PELTRE	57245
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Moselle	HAUCONCOURT	57280
Moselle	LUCY	57590
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	GOMELANGE	57220
Moselle	POMMERIEUX	57420
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Moselle	ARRY	57680
Moselle	RONCOURT	57860
Moselle	ALZING	57320
Moselle	ORIOCOURT	57590

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	SOLGNE	57420
Moselle	VERNEVILLE	57130
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Moselle	CHARLY-ORADOUR	57640
Moselle	SAINT-HUBERT	57640
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Moselle	VATIMONT	57580
Moselle	VANY	57070
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	ARRAINCOURT	57380
Moselle	SANRY-LES-VIGY	57640
Moselle	WOIPPY	57140
Moselle	AJONCOURT	57590
Moselle	OTTONVILLE	57220
Moselle	COURCELLES-SUR-NIED	57530
Moselle	JURY	57245
Moselle	SEMECOURT	57280
Moselle	LUPPY	57580
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Moselle	RAVILLE	57530

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Moselle	BREHAIN	57340
Moselle	MAIZEROY	57530
Moselle	PANGE	57530
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800
Moselle	SAINT-FRANCOIS-LACROIX	57320
Moselle	ANTILLY	57640
Moselle	VOIMHAUT	57580
Moselle	COLLIGNY-MAIZERY	57530
Moselle	REMELFANG	57320
Moselle	CHAILLY-LES-ENNERY	57365
Moselle	COINCY	57530
Moselle	PIBLANGE	57220
Moselle	MONCHEUX	57420
Moselle	CHANVILLE	57580
Moselle	DALSTEIN	57320
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	POMMERIEUX	57420
Moselle	FOVILLE	57420
Moselle	SAINT-JURE	57420
Moselle	BEUX	57580
Moselle	HINCKANGE	57220
Moselle	GUERSTLING	57320
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	HERNY	57580
Moselle	VARSBERG	57880
Meurthe-et-Moselle	XAMMES	54470
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	FILSTROFF	57320
Moselle	MONCHEUX	57420
Moselle	JALLAUCOURT	57590
Moselle	ROMBAS	57120
Moselle	CUVRY	57420
Moselle	CHERISEY	57420
Moselle	SAINT-EPVRE	57580
Meurthe-et-Moselle	LESMENILS	54700
Moselle	HAN-SUR-NIED	57580
Moselle	MALROY	57640
Moselle	MARSILLY	57530
Moselle	SAINT-FRANCOIS-LACROIX	57320
Moselle	JUSSY	57130
Moselle	COINCY	57530
Moselle	JURY	57245
Moselle	LIEHON	57420
Moselle	VERNY	57420
Moselle	HOLLING	57220
Moselle	HANNOCOURT	57590

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	XONVILLE	54800
Moselle	COLLIGNY-MAIZERY	57530
Moselle	LUPPY	57580
Moselle	MARIEULLES	57420
Moselle	AUBE	57580
Meuse	HARVILLE	55160
Moselle	ARS-LAQUENEXY	57530
Meurthe-et-Moselle	VILLERS-SOUS-PRENY	54700
Moselle	REMELFANG	57320
Moselle	NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	MENSKIRCH	57320
Moselle	MONTIGNY-LES-METZ	57950
Moselle	SAILLY-ACHATEL	57420
Moselle	CHATEL-SAINT-GERMAIN	57160
Meurthe-et-Moselle	ONVILLE	54890
Moselle	COIN-LES-CUVRY	57420
Moselle	MAIZEROY	57530
Meurthe-et-Moselle	PONT-A-MOUSSON	54700
Moselle	COUME	57220
Moselle	AY-SUR-MOSELLE	57300
Moselle	BISTEN-EN-LORRAINE	57220
Meuse	WOEL	55210
Moselle	HAYES	57530
Moselle	VIVIERS	57590
Moselle	FOULIGNY	57220

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	SOLGNE	57420
Moselle	OTTONVILLE	57220
Moselle	SECOURT	57420
Moselle	SAINT-HUBERT	57640
Moselle	ALAINCOURT-LA-COTE	57590
Meurthe-et-Moselle	THIAUCOURT-REGNIEVILLE	54470
Moselle	LIOCOURT	57590
Moselle	MARTHILLE	57340
Moselle	POUILLY	57420
Moselle	FONTENY	57590
Moselle	HEINING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	CONDE-NORTHEN	57220
Moselle	BAZONCOURT	57530
Moselle	JUVILLE	57590
Meurthe-et-Moselle	VITTONVILLE	54700
Moselle	BRETTNACH	57320
Moselle	BROUCK	57220
Moselle	VRY	57640
Moselle	SAINTE-BARBE	57640
Meurthe-et-Moselle	VANDIERES	54121
Moselle	OBERDORFF	57320
Moselle	SAINTE-RUFFINE	57130
Moselle	NORROY-LE-VENEUR	57140
Moselle	PANGE	57530
Moselle	THIMONVILLE	57580
Moselle	CHIEULLES	57070
Moselle	REMILLY	57580
Moselle	RONCOURT	57860
Moselle	METZ	57050
Moselle	CHESNY	57245
Moselle	LESSE	57580
Moselle	TALANGE	57525
Moselle	VILLERS-STONCOURT	57530
Meuse	MAIZERAY	55160
Moselle	SCHWERDORFF	57320
Moselle	VOELFLING-LES-BOUZONVILLE	57320
Moselle	SORBEY	57580
Meurthe-et-Moselle	CHAMPEY-SUR-MOSELLE	54700
Moselle	VELVING	57220
Moselle	GLATIGNY	57530
Moselle	PIERREVILLERS	57120
Moselle	VULMONT	57420
Moselle	LUCY	57590
Meurthe-et-Moselle	HANNONVILLE-SUZEMONT	54800
Moselle	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57590
Moselle	VANY	57070
Meurthe-et-Moselle	BOUXIERES-SOUS-FROIDMONT	54700
Moselle	FAILLY	57640
Moselle	MANY	57380
Moselle	PLAPPEVILLE	57050
Moselle	LORRY-LES-METZ	57050

Département	Commune	CP
Moselle	MEY	57070
Moselle	TETERCHEN	57220
Moselle	BIONVILLE-SUR-NIED	57220
Meurthe-et-Moselle	SPONVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	ALLAMONT	54800
Moselle	SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE	57855
Meurthe-et-Moselle	BRAINVILLE	54800
Moselle	ANCY-DORNOT	57130
Moselle	HAGONDANGE	57300
Moselle	MARANGE-SILVANGE	57535
Moselle	SILLY-SUR-NIED	57530
Moselle	SILLEGNY	57420
Moselle	VILLERS-SUR-NIED	57340
Meuse	LATOUR-EN-WOEVRE	55160
Moselle	MECLEUVES	57245
Meuse	PAREID	55160
Moselle	WOIPPY	57140
Moselle	LONGEVILLE-LES-METZ	57050
Meuse	PINTHEVILLE	55160
Moselle	SEMECOURT	57280
Moselle	CHARLY-ORADOUR	57640
Moselle	REMERING	57550
Moselle	LES ETANGS	57530
Moselle	POURNOY-LA-CHETIVE	57420
Moselle	SANRY-LES-VIGY	57640
Moselle	MONTOIS-LA-MONTAGNE	57860
Moselle	AMNEVILLE	57360
Moselle	BAUDRECOURT	57580
Moselle	BACOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	PAGNY-SUR-MOSELLE	54530
Moselle	GOIN	57420
Moselle	ROUPELDANGE	57220
Moselle	DONJEUX	57590
Moselle	VILLING	57550
Moselle	VOIMHAUT	57580
Moselle	NIEDERVISSE	57220
Moselle	LOUVIGNY	57420
Moselle	PAGNY-LES-GOIN	57420
Moselle	HOLACOURT	57380
Moselle	AUGNY	57685
Moselle	COIN-SUR-SEILLE	57420
Moselle	METZ	57070
Moselle	COURCELLES-CHAUSSY	57530
Moselle	METZ	57000
Moselle	SAULNY	57140
Moselle	VERNEVILLE	57130
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57530
Moselle	CHARLEVILLE-SOUS-BOIS	57220
Moselle	BERVILLER-EN-MOSELLE	57550

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Moselle	CHICOURT	57590
Moselle	GUINKIRCHEN	57220
Moselle	FREISTROFF	57320
Moselle	BANNAY	57220
Moselle	BIBICHE	57320
Moselle	ARGANCY	57640
Moselle	PELTRE	57245
Moselle	SANRY-SUR-NIED	57530
Moselle	XOCOURT	57590
Moselle	MERTEN	57550
Meurthe-et-Moselle	PUXIEUX	54800
Meurthe-et-Moselle	GONDREVILLE	54840
Moselle	ARRY	57680
Moselle	HALLERING	57690
Moselle	PONTOY	57420
Moselle	GOMELANGE	57220
Moselle	RETONFEY	57645
Meurthe-et-Moselle	CHAREY	54470
Moselle	VIGY	57640
Moselle	MEGANGE	57220
Meurthe-et-Moselle	SAINT-AIL	54580
Moselle	CHANVILLE	57580
Moselle	OBERVISSE	57220
Meuse	BENEY-EN-WOEVRE	55210
Moselle	CHEMERY-LES-DEUX	57320
Meurthe-et-Moselle	PUXE	54800
Moselle	BREHAIN	57340
Moselle	DENTING	57220
Moselle	NOVEANT-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	LE BAN-SAINT-MARTIN	57050
Moselle	MOMERSTROFF	57220
Moselle	JOUY-AUX-ARCHES	57130
Moselle	BOULAY-MOSELLE	57220
Moselle	PLESNOIS	57140
Moselle	CRAINCOURT	57590
Meuse	DONCOURT-AUX-TEMPLIERS	55160
Moselle	FEVES	57280
Moselle	RAVILLE	57530
Meurthe-et-Moselle	BRUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	JAULNY	54470
Moselle	MOULINS-LES-METZ	57160
Moselle	TREMERY	57300
Moselle	FLOCOURT	57580
Moselle	BRULANGE	57340
Moselle	VIGNY	57420
Meurthe-et-Moselle	ARNAVILLE	54530
Meurthe-et-Moselle	PRENY	54530
Moselle	CHENOIS	57580
Moselle	ROZERIEULLES	57160
Moselle	NARBEFONTAINE	57220
Meurthe-et-Moselle	VANDELAINVILLE	54890
Moselle	BUCHY	57420
Moselle	DALEM	57550

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	CHAMBLEY-BUSSIERES	54890
Moselle	LAQUENEXY	57530
Moselle	MAINVILLERS	57380
Meuse	MARCHEVILLE-EN-WOEVRE	55160
Moselle	ARRAINCOURT	57380
Meurthe-et-Moselle	SAINT-JULIEN-LES-GORZE	54470
Moselle	SCY-CHAZELLES	57160
Meuse	VILLERS-SOUS-PAREID	55160
Moselle	VITTONCOURT	57580
Moselle	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	57590
Moselle	CHATEAU-ROUGE	57320
Moselle	AMANVILLERS	57865
Moselle	ANTILLY	57640
Moselle	ENNERY	57365
Moselle	ORNY	57420
Moselle	ORON	57590
Meuse	FRESNES-EN-WOEVRE	55160
Moselle	ALZING	57320
Moselle	DELME	57590
Moselle	VANTOUX	57070
Meurthe-et-Moselle	NORROY-LES-PONT-A-MOUSSON	54700
Moselle	MONDELANGE	57300
Moselle	MARLY	57155
Moselle	VAUDRECHING	57320
Moselle	VOLMERANGE-LES-BOULAY	57220
Moselle	ARRIANCE	57580
Moselle	REZONVILLE-VIONVILLE	57130
Moselle	VATIMONT	57580
Moselle	MARANGE-ZONDRANGE	57690
Moselle	NOISSEVILLE	57645
Meurthe-et-Moselle	TRONVILLE	54800
Moselle	COURCELLES-SUR-NIED	57530
Moselle	HEMILLY	57690
Meurthe-et-Moselle	MARS-LA-TOUR	54800
Moselle	SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	57255
Moselle	DALSTEIN	57320
Moselle	HESTROFF	57320
Meurthe-et-Moselle	JEANDELIZE	54800
Moselle	AULNOIS-SUR-SEILLE	57590
Moselle	SERVIGNY-LES-RAVILLE	57530
Moselle	BECHY	57580
Moselle	BRONVAUX	57535
Moselle	GUINGLANGE	57690
Moselle	EBLANGE	57220
Meurthe-et-Moselle	WAVILLE	54890
Moselle	CHATEAU-BREHAIN	57340

EJ : GROUPE UNEOS (570023630)
ET : HAD UNEOS METZ (570031856)

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	VILLECEY-SUR-MAD	54890
Moselle	OGY-MONTOY-FLANVILLE	57645
Moselle	HARGARTEN-AUX-MINES	57550
Moselle	ADAINCOURT	57580
Moselle	GRAVELOTTE	57130
Moselle	CORNY-SUR-MOSELLE	57680
Moselle	PREVOCOURT	57590
Moselle	MAIZIERES-LES-METZ	57280
Moselle	LEMONCOURT	57590
Moselle	MORVILLE-SUR-NIED	57590
Moselle	PIBLANGE	57220
Moselle	LESSY	57160
Moselle	TRAGNY	57580
Moselle	ANZELING	57320
Meuse	JONVILLE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	SAINT-HILAIRE-EN-WOEVRE	55160
Meuse	LABEUVILLE	55160
Meurthe-et-Moselle	VILLE-SUR-YRON	54800
Moselle	BOUZONVILLE	57320
Moselle	FLEVY	57365
Moselle	FREMERY	57590
Moselle	HAUCONCOURT	57280
Moselle	VAUX	57130
Moselle	LEMUD	57580
Moselle	FLEURY	57420
Moselle	SAINT-JULIEN-LES-METZ	57070
Moselle	FOSSIEUX	57590
Meuse	MOULOTTE	55160
Moselle	ANCERVILLE	57580

Département	Commune	CP
Meurthe-et-Moselle	MORVILLE-SUR-SEILLE	54700
Moselle	AJONCOURT	57590
Moselle	SILLY-EN-SAULNOIS	57420
Moselle	ORIOCOURT	57590
Meurthe-et-Moselle	SAINT-MARCEL	54800
Moselle	BURTONCOURT	57220
Moselle	EBERSVILLER	57320
Moselle	TROMBORN	57320
Moselle	NOUILLY	57645
Moselle	ARS-SUR-MOSELLE	57130
Meuse	LACHAUSSEE	55210
Moselle	PUZIEUX	57590
Moselle	LA MAXE	57140
Moselle	CHAILLY-LES-ENNERY	57365
Moselle	CHEMINOT	57420
Meurthe-et-Moselle	BAYONVILLE-SUR-MAD	54890
Moselle	POURNOY-LA-GRASSE	57420
Moselle	GORZE	57680
Moselle	FEY	57420
Moselle	BETTANGE	57220
Meurthe-et-Moselle	FRIAUVILLE	54800
Meurthe-et-Moselle	REMBERCOURT-SUR-MAD	54470
Moselle	TINCRY	57590
Moselle	COLMEN	57320
Moselle	LORRY-MARDIGNY	57420
Moselle	HELSTROFF	57220
Moselle	VALMUNSTER	57220
Moselle	SERVIGNY-LES-SAINTE-BARBE	57640
Meurthe-et-Moselle	OLLEY	54800

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0088
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'AURAL sur le site de l'HAD AURAL Bergson (FINESS EJ : 670000652 ; FINESS ET : 670005479)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'AURAL (FINESS EJ : 670000652) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD AURAL Bergson (FINESS ET : 670005479), sis 5, Rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 4 implantations pour la mention socle, 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation et 1 à 3 implantations pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant toutefois que trois demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des trois dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que, pour la mention réadaptation, les modalités de prise en charge proposées, l'environnement dans lequel les soins seront prodigués, ainsi que les compétences mobilisées par les professionnels de santé sont suffisamment détaillés et répondent aux critères d'évaluation fixés par la réglementation en vigueur ;

Considérant que l'activité de réadaptation en HAD sera mise en œuvre dès obtention de l'autorisation, et que celle-ci contribue à répondre de manière adaptée aux besoins de santé de la population concernée, tout en s'inscrivant dans l'offre sanitaire actuelle ;

Considérant que cette autorisation s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres structures de santé et contribue à optimiser la gestion des parcours de soins, tout en préservant la cohérence de l'offre sanitaire territoriale ;

Considérant de ce qu'il précède que la demande d'autorisation d'HAD pour la mention réadaptation est jugée conforme aux exigences réglementaires posées par le Code de la santé publique ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'AURAL sur le site de l'HAD AURAL Bergson dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de l'AURAL sur le site de l'HAD AURAL Bergson répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'AURAL (FINESS EJ : 670000652) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD AURAL Bergson (FINESS ET : 670005479), sis 5, Rue Henri Bergson – 67200 STRASBOURG, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	WOLFISHEIM	67202
Bas-Rhin	LA WANTZENAU	67610
Bas-Rhin	LIMERSHEIM	67150
Bas-Rhin	MUNDOLSHEIM	67450
Bas-Rhin	MITTELHAUSBERGEN	67206
Bas-Rhin	STRASBOURG	67000
Bas-Rhin	KUTTOLSHEIM	67520
Bas-Rhin	FEGERSHEIM	67640
Bas-Rhin	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203
Bas-Rhin	NIEDERHAUSBERGEN	67207
Bas-Rhin	BREUSCHWICKERSHEIM	67112
Bas-Rhin	DURNINGEN	67270
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	STRASBOURG	67200
Bas-Rhin	NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	67370
Bas-Rhin	HANGENBIETEN	67980
Bas-Rhin	ERSTEIN	67150
Bas-Rhin	NORDHOUSE	67150
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-KOCHERSBERG	67117
Bas-Rhin	PFULGRIESHEIM	67370
Bas-Rhin	WIWERSHEIM	67370
Bas-Rhin	REICHSTETT	67116
Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400
Bas-Rhin	QUATZENHEIM	67117
Bas-Rhin	DINGSHEIM	67370
Bas-Rhin	FESSENHEIM-LE-BAS	67117
Bas-Rhin	GEISPOLSHEIM	67118
Bas-Rhin	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	67370
Bas-Rhin	KIENHEIM	67270
Bas-Rhin	LINGOLSHEIM	67380
Bas-Rhin	GERSTHEIM	67150
Bas-Rhin	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	67370

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	ITTENHEIM	67117
Bas-Rhin	PLOBSHEIM	67115
Bas-Rhin	SOUFFELWEYERSHEIM	67460
Bas-Rhin	BOLSENHEIM	67150
Bas-Rhin	OBENHEIM	67230
Bas-Rhin	ACHENHEIM	67204
Bas-Rhin	TRUCHTERSHEIM	67370
Bas-Rhin	DAUBENSAND	67150
Bas-Rhin	ENTZHEIM	67960
Bas-Rhin	ICHTRATZHEIM	67640
Bas-Rhin	HOENHEIM	67800
Bas-Rhin	OSTHOUSE	67150
Bas-Rhin	SCHAEFFERSHEIM	67150
Bas-Rhin	UTTENHEIM	67150
Bas-Rhin	BERSTETT	67370
Bas-Rhin	HINDISHEIM	67150
Bas-Rhin	STRASBOURG	67100
Bas-Rhin	HIPSHEIM	67150
Bas-Rhin	WILLGOTTHEIM	67370
Bas-Rhin	VENDENHEIM	67550
Bas-Rhin	HURTIGHEIM	67117
Bas-Rhin	BISCHHEIM	67800
Bas-Rhin	LAMPERTHEIM	67450
Bas-Rhin	BLAESHEIM	67113
Bas-Rhin	OSTWALD	67540
Bas-Rhin	ECKBOLSHEIM	67201
Bas-Rhin	SCHILTIGHEIM	67300
Bas-Rhin	KOLBSHEIM	67120
Bas-Rhin	WESTHOUSE	67230
Bas-Rhin	SCHNERSHEIM	67370
Bas-Rhin	HOLTZHEIM	67810
Bas-Rhin	STUTZHEIM-OFFENHEIM	67370
Bas-Rhin	GOUGENHEIM	67270
Bas-Rhin	ESCHAU	67114
Bas-Rhin	ECKWERSHEIM	67550
Bas-Rhin	OBERHAUSBERGEN	67205
Bas-Rhin	OSTHOFFEN	67990
Bas-Rhin	HANDSCHUHEIM	67117
Bas-Rhin	LIPSHEIM	67640

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	NORDHOUSE	67150
Bas-Rhin	TRUCHTERSHEIM	67370
Bas-Rhin	WIWERSHEIM	67370
Bas-Rhin	LIMERSHEIM	67150
Bas-Rhin	ENTZHEIM	67960
Bas-Rhin	MITTELHAUSBERGEN	67206
Bas-Rhin	SCHILTIGHEIM	67300
Bas-Rhin	LA WANTZENAU	67610
Bas-Rhin	STUTZHEIM-OFFENHEIM	67370
Bas-Rhin	WILLGOTTHEIM	67370
Bas-Rhin	WESTHOUSE	67230
Bas-Rhin	LIPSHEIM	67640
Bas-Rhin	ERSTEIN	67150
Bas-Rhin	ESCHAU	67114
Bas-Rhin	LINGOLSHEIM	67380
Bas-Rhin	OSTWALD	67540
Bas-Rhin	PFULGRIESHEIM	67370
Bas-Rhin	SCHNERSHEIM	67370
Bas-Rhin	OSTHOUSE	67150
Bas-Rhin	BERSTETT	67370
Bas-Rhin	STRASBOURG	67000
Bas-Rhin	NIEDERHAUSBERGEN	67207
Bas-Rhin	HIPSHEIM	67150
Bas-Rhin	HANGENBIETEN	67980
Bas-Rhin	NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	67370
Bas-Rhin	VENDENHEIM	67550
Bas-Rhin	GERSTHEIM	67150
Bas-Rhin	KUTTOLSHEIM	67520
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	BREUSCHWICKERSHEIM	67112
Bas-Rhin	DAUBENSAND	67150
Bas-Rhin	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	67370
Bas-Rhin	HOLTZHEIM	67810
Bas-Rhin	HOENHEIM	67800
Bas-Rhin	GOUGENHEIM	67270
Bas-Rhin	KIENHEIM	67270

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203
Bas-Rhin	MUNDOLSHEIM	67450
Bas-Rhin	QUATZENHEIM	67117
Bas-Rhin	ECKWERSHEIM	67550
Bas-Rhin	FEGERSHEIM	67640
Bas-Rhin	FESSENHEIM-LE-BAS	67117
Bas-Rhin	GEISPOLSHEIM	67118
Bas-Rhin	OSTHOFFEN	67990
Bas-Rhin	ECKBOLSHEIM	67201
Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400
Bas-Rhin	BOLSENHEIM	67150
Bas-Rhin	SOUFFELWEYERSHEIM	67460
Bas-Rhin	ITTENHEIM	67117
Bas-Rhin	DINGSHEIM	67370
Bas-Rhin	OBERHAUSBERGEN	67205
Bas-Rhin	REICHSTETT	67116
Bas-Rhin	ACHENHEIM	67204
Bas-Rhin	DURNINGEN	67270
Bas-Rhin	WOLFISHEIM	67202
Bas-Rhin	OBENHEIM	67230
Bas-Rhin	ICHTRATZHEIM	67640
Bas-Rhin	PLOBSHEIM	67115
Bas-Rhin	STRASBOURG	67100
Bas-Rhin	KOLBSHEIM	67120
Bas-Rhin	SCHAEFFERSHEIM	67150
Bas-Rhin	BISCHHEIM	67800
Bas-Rhin	STRASBOURG	67200
Bas-Rhin	BLAESHEIM	67113
Bas-Rhin	LAMPERTHEIM	67450
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-KOCHERSBERG	67117
Bas-Rhin	HANDSCHUHEIM	67117
Bas-Rhin	UTTENHEIM	67150
Bas-Rhin	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	67370
Bas-Rhin	HURTIGHEIM	67117
Bas-Rhin	HINDISHEIM	67150

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	STRASBOURG	67200
Bas-Rhin	LIMERSHEIM	67150
Bas-Rhin	TRUCHTERSHEIM	67370
Bas-Rhin	NIEDERHAUSBERGEN	67207
Bas-Rhin	SCHAEFFERSHEIM	67150
Bas-Rhin	HINDISHEIM	67150
Bas-Rhin	HANDSCHUHEIM	67117
Bas-Rhin	MUNDOLSHEIM	67450
Bas-Rhin	BISCHHEIM	67800
Bas-Rhin	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203
Bas-Rhin	OBENHEIM	67230
Bas-Rhin	HURTIGHEIM	67117
Bas-Rhin	PLOBSHEIM	67115
Bas-Rhin	WIWERSHEIM	67370
Bas-Rhin	KUTTOLSHEIM	67520
Bas-Rhin	OSTHOUSE	67150
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	WESTHOUSE	67230
Bas-Rhin	LIPSHEIM	67640
Bas-Rhin	REICHSTETT	67116
Bas-Rhin	FEGERSHEIM	67640
Bas-Rhin	HOENHEIM	67800
Bas-Rhin	VENDENHEIM	67550
Bas-Rhin	KOLBSHEIM	67120
Bas-Rhin	WOLFISHEIM	67202
Bas-Rhin	STUTZHEIM-OFFENHEIM	67370
Bas-Rhin	FESSENHEIM-LE-BAS	67117
Bas-Rhin	GRIESHEIM-SUR-SOUFFEL	67370
Bas-Rhin	DAUBENSAND	67150
Bas-Rhin	DURNINGEN	67270
Bas-Rhin	OSTHOFFEN	67990
Bas-Rhin	DINGSHEIM	67370
Bas-Rhin	ECKWERSHEIM	67550
Bas-Rhin	ITTENHEIM	67117
Bas-Rhin	BOLSENHEIM	67150
Bas-Rhin	WILLGOTTHEIM	67370
Bas-Rhin	GEISPOLSHEIM	67118

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	QUATZENHEIM	67117
Bas-Rhin	WINTZENHEIM-KOCHERSBERG	67370
Bas-Rhin	OSTWALD	67540
Bas-Rhin	SCHILTIGHEIM	67300
Bas-Rhin	ENTZHEIM	67960
Bas-Rhin	BREUSCHWICKERSHEIM	67112
Bas-Rhin	ECKBOLSHEIM	67201
Bas-Rhin	STRASBOURG	67000
Bas-Rhin	LINGOLSHEIM	67380
Bas-Rhin	MITTELHAUSBERGEN	67206
Bas-Rhin	ESCHAU	67114
Bas-Rhin	SCHNERSHEIM	67370
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-KOCHERSBERG	67117
Bas-Rhin	PFULGRIESHEIM	67370
Bas-Rhin	LA WANTZENAU	67610
Bas-Rhin	BLAESHEIM	67113
Bas-Rhin	ICHTRATZHEIM	67640
Bas-Rhin	LAMPERTHEIM	67450
Bas-Rhin	STRASBOURG	67100
Bas-Rhin	ACHENHEIM	67204
Bas-Rhin	UTTENHEIM	67150
Bas-Rhin	HOLTZHEIM	67810
Bas-Rhin	NORDHOUSE	67150
Bas-Rhin	SOUFFELWEYERSHEIM	67460
Bas-Rhin	HANGENBIETEN	67980
Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400
Bas-Rhin	HIPSHEIM	67150
Bas-Rhin	KIENHEIM	67270
Bas-Rhin	OBERHAUSBERGEN	67205
Bas-Rhin	GERSTHEIM	67150
Bas-Rhin	BERSTETT	67370
Bas-Rhin	ERSTEIN	67150
Bas-Rhin	GOUGENHEIM	67270
Bas-Rhin	NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM	67370

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0089
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Saint François sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François (FINESS EJ : 670000785 ; FINESS ET : 670008838)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Fondation Saint François (FINESS EJ : 670000785) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et réadaptation, sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François (FINESS ET : 670008838), sis 33, Rue des Aviateurs – 67502 HAGUENAU ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 4 implantations pour la mention socle et 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation ;

Considérant toutefois que trois demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des trois dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que, pour la mention réadaptation, les modalités de prise en charge proposées, l'environnement dans lequel les soins seront prodigués, ainsi que les compétences mobilisées par les professionnels de santé sont suffisamment détaillés et répondent aux critères d'évaluation fixés par la réglementation en vigueur ;

Considérant que l'activité de réadaptation en HAD sera mise en œuvre dès obtention de l'autorisation, et que celle-ci contribue à répondre de manière adaptée aux besoins de santé de la population concernée, tout en s'inscrivant dans l'offre sanitaire actuelle ;

Considérant que cette autorisation s'inscrit dans une logique de complémentarité avec les autres structures de santé et contribue à optimiser la gestion des parcours de soins, tout en préservant la cohérence de l'offre sanitaire territoriale ;

Considérant de ce qu'il précède que la demande d'autorisation d'HAD pour la mention réadaptation est jugée conforme aux exigences réglementaires posées par le Code de la santé publique ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la Fondation Saint François sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de la Fondation Saint François sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Fondation Saint François (FINESS EJ : 670000785) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Nord Alsace – Fondation Saint François (FINESS ET : 670008838), sis 33, Rue des Aviateurs – 67502 HAGUENAU, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	MAENNOLSHEIM	67700
Bas-Rhin	OBERDORF-SPACHBACH	67360
Bas-Rhin	SCHIRRHEIN	67240
Bas-Rhin	ENGWILLER	67350
Bas-Rhin	GEISWILLER-ZOEBERSDORF	67270
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Bas-Rhin	BERNOLSHEIM	67170
Bas-Rhin	ESCHWILLER	67320
Bas-Rhin	REUTENBOURG	67440
Bas-Rhin	BUSWILLER	67350
Bas-Rhin	WIMMENAU	67290
Bas-Rhin	MERTZWILLER	67580
Bas-Rhin	LAUBACH	67580
Bas-Rhin	CROETTWILLER	67470
Bas-Rhin	DURSTEL	67320
Bas-Rhin	INGWILLER	67340
Bas-Rhin	DIEDENDORF	67260
Bas-Rhin	DETTWILLER	67490
Bas-Rhin	WALDHAMBACH	67430
Bas-Rhin	STEINSELTZ	67160
Bas-Rhin	WALDOLWISHEIM	67700
Bas-Rhin	ESCHBACH	67360
Bas-Rhin	FROESCHWILLER	67360
Bas-Rhin	OHLUNGEN	67590
Bas-Rhin	MUNCHHAUSEN	67470
Bas-Rhin	STEINBOURG	67790
Bas-Rhin	SCHOENENBOURG	67250
Bas-Rhin	HATTEN	67690
Bas-Rhin	GUNDERSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	LITTENHEIM	67490
Bas-Rhin	NIEDERSOULTZBACH	67330
Bas-Rhin	TIEFFENBACH	67290
Bas-Rhin	MENCHHOFFEN	67340
Bas-Rhin	MONSWILLER	67700
Bas-Rhin	REINHARDSMUNSTER	67440
Bas-Rhin	THAL-DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	OTTWILLER	67320
Bas-Rhin	BISCHWILLER	67240
Bas-Rhin	UTTENHOFFEN	67110
Bas-Rhin	HINSBOURG	67290
Bas-Rhin	ZEINHEIM	67310
Bas-Rhin	WAHLENHEIM	67170
Bas-Rhin	LOBSANN	67250
Bas-Rhin	HUNSPACH	67250
Bas-Rhin	MINVERSHEIM	67270
Bas-Rhin	RIMSDORF	67260
Bas-Rhin	WINDSTEIN	67110
Bas-Rhin	WINGEN	67510
Bas-Rhin	INGOLSHEIM	67250
Bas-Rhin	OBERLAUTERBACH	67160
Bas-Rhin	OBERMODERN-ZUTZENDORF	67330

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SILTZHEIM	67260
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Bas-Rhin	ROTHBACH	67340
Bas-Rhin	REXINGEN	67320
Bas-Rhin	VAL-DE-MODER	67350
Bas-Rhin	HOERDT	67720
Bas-Rhin	KILSTETT	67840
Bas-Rhin	JETTERSWILLER	67440
Bas-Rhin	STUNDWILLER	67250
Bas-Rhin	REIPERTSWILLER	67340
Bas-Rhin	PFALZWEYER	67320
Bas-Rhin	DRUSENHEIM	67410
Bas-Rhin	GUMBRECHTSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	WEYERSHEIM	67720
Bas-Rhin	SEEBACH	67160
Bas-Rhin	KIRRBERG	67320
Bas-Rhin	BISCHHOLTZ	67340
Bas-Rhin	WOERTH	67360
Bas-Rhin	DURRENBACH	67360
Bas-Rhin	BERSTHEIM	67170
Bas-Rhin	RIEDSELTZ	67160
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Bas-Rhin	WILWISHEIM	67270
Bas-Rhin	NIEDERLAUTERBACH	67630
Bas-Rhin	BURBACH	67260
Bas-Rhin	ETTENDORF	67350
Bas-Rhin	SCHLEITHAL	67160
Bas-Rhin	COSSWILLER	67310
Bas-Rhin	GOTTESHEIM	67490
Bas-Rhin	OFFENDORF	67850
Bas-Rhin	NEUHAEUSEL	67480
Bas-Rhin	OTTERSTHAL	67700
Bas-Rhin	WESTHOFFEN	67310
Bas-Rhin	BAERENDORF	67320
Bas-Rhin	WOLSCHHEIM	67700
Bas-Rhin	DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	ROMANSWILLER	67310
Bas-Rhin	DALHUNDEN	67770
Bas-Rhin	GAMBSHEIM	67760
Bas-Rhin	OLWISHEIM	67170
Bas-Rhin	KRAUTWILLER	67170
Bas-Rhin	BITSCHHOFFEN	67350
Bas-Rhin	HEGENEY	67360
Bas-Rhin	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM	67480
Bas-Rhin	SIEGEN	67160
Bas-Rhin	SAVERNE	67700
Bas-Rhin	EBERBACH-SELTZ	67470
Bas-Rhin	SPARSBACH	67340
Bas-Rhin	BALBRONN	67310
Bas-Rhin	LAUTERBOURG	67630
Bas-Rhin	GOERSDORF	67360
Bas-Rhin	LIXHAUSEN	67270
Bas-Rhin	LEMBACH	67510

EJ : FONDATION SAINT FRANÇOIS (670000785)
ET : HAD NORD ALSACE- FONDATION ST FRANÇOIS (670008838)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	UTTWILLER	67330
Bas-Rhin	KUTZENHAUSEN	67250
Bas-Rhin	HARSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	KRIEGSHEIM	67170
Bas-Rhin	SIEWILLER	67320
Bas-Rhin	BETTWILLER	67320
Bas-Rhin	KESSELDORF	67930
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Bas-Rhin	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG	67630
Bas-Rhin	LICHTENBERG	67340
Bas-Rhin	HOHFRANKENHEIM	67270
Bas-Rhin	ADAMSWILLER	67320
Bas-Rhin	BIETLENHEIM	67720
Bas-Rhin	WALTENHEIM-SUR-ZORN	67670
Bas-Rhin	LUPSTEIN	67490
Bas-Rhin	ECKARTSWILLER	67700
Bas-Rhin	PRINTZHEIM	67490
Bas-Rhin	GEUDERTHEIM	67170
Bas-Rhin	SCHIRRHOFFEN	67240
Bas-Rhin	DONNENHEIM	67170
Bas-Rhin	WITTERSHEIM	67670
Bas-Rhin	MOMMENHEIM	67670
Bas-Rhin	MITTELSCHAEFFOLSHEIM	67170
Bas-Rhin	GUNSTETT	67360
Bas-Rhin	RITTERSHOFFEN	67690
Bas-Rhin	DIMBSTHAL	67440
Bas-Rhin	SCHWINDRATZHEIM	67270
Bas-Rhin	TRIMBACH	67470
Bas-Rhin	BISSERT	67260
Bas-Rhin	LAMPERTSLOCH	67250
Bas-Rhin	BRUMATH	67170
Bas-Rhin	BOSSELSHAUSEN	67330
Bas-Rhin	OBERSOULTZBACH	67330
Bas-Rhin	BATZENDORF	67500
Bas-Rhin	LANGENSOULTZBACH	67360
Bas-Rhin	OFFWILLER	67340
Bas-Rhin	CLEEBOURG	67160
Bas-Rhin	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	67270
Bas-Rhin	STATTMATTEN	67770
Bas-Rhin	MULHAUSEN	67350
Bas-Rhin	WEYER	67320
Bas-Rhin	MOTHERN	67470
Bas-Rhin	SESSENHEIM	67770
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Bas-Rhin	CLIMBACH	67510
Bas-Rhin	RETSCHWILLER	67250
Bas-Rhin	BETSCHDORF	67660
Bas-Rhin	KALTENHOUSE	67240
Bas-Rhin	INGENHEIM	67270
Bas-Rhin	WALBOURG	67360
Bas-Rhin	SALMBACH	67160
Bas-Rhin	GRIES	67240

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	WESTHOUSE-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	HERBITZHEIM	67260
Bas-Rhin	HIRSCHLAND	67320
Bas-Rhin	ALTWILLER	67260
Bas-Rhin	BUHL	67470
Bas-Rhin	WISSEMBOURG	67160
Bas-Rhin	LEUTENHEIM	67480
Bas-Rhin	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	67590
Bas-Rhin	FURCHHAUSEN	67700
Bas-Rhin	MEMMELSHOFFEN	67250
Bas-Rhin	ROESCHWOOG	67480
Bas-Rhin	CRASTATT	67310
Bas-Rhin	ROTTELSHEIM	67170
Bas-Rhin	HOFFEN	67250
Bas-Rhin	GUNGWILLER	67320
Bas-Rhin	SURBOURG	67250
Bas-Rhin	WANGENBOURG-ENGENTHAL	67710
Bas-Rhin	SELTZ	67470
Bas-Rhin	REICHSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	MUTZENHOUSE	67270
Bas-Rhin	THAL-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Bas-Rhin	FORT-LOUIS	67480
Bas-Rhin	OHLUNGEN	67170
Bas-Rhin	WINTERSHOUSE	67590
Bas-Rhin	WICKERSHEIM-WILSHAUSEN	67270
Bas-Rhin	OBERROEDERN	67250
Bas-Rhin	LOHR	67290
Bas-Rhin	WASSELONNE	67310
Bas-Rhin	ROTT	67160
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-LES-WOERTH	67360
Bas-Rhin	PETERSBACH	67290
Bas-Rhin	SOMMERAU	67440
Bas-Rhin	FORSTFELD	67480
Bas-Rhin	ROHR	67270
Bas-Rhin	FROHMUHL	67290
Bas-Rhin	SAINT-JEAN-SAVERNE	67700
Bas-Rhin	ZITTERSHEIM	67290
Bas-Rhin	FORSTHEIM	67580
Bas-Rhin	DUNTZENHEIM	67270
Bas-Rhin	WINGEN-SUR-MODER	67290
Bas-Rhin	ESCHBOURG	67320
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	OTTERSWILLER	67700
Bas-Rhin	NIEDERROEDERN	67470
Bas-Rhin	HERRLISHEIM	67850
Bas-Rhin	LA PETITE-PIERRE	67290
Bas-Rhin	BERG	67320
Bas-Rhin	RINGENDORF	67350
Bas-Rhin	KNOERSHEIM	67310
Bas-Rhin	GOTTENHOUSE	67700
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260

EJ : FONDATION SAINT FRANÇOIS (670000785)
ET : HAD NORD ALSACE- FONDATION ST FRANÇOIS (670008838)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	NIEDERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	OBERBRONN	67110
Bas-Rhin	OBERHOFFEN-SUR-MODER	67240
Bas-Rhin	ALTECKENDORF	67270
Bas-Rhin	HOHENGOEFT	67310
Bas-Rhin	OBERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	WEITBRUCH	67500
Bas-Rhin	GOERLINGEN	67320
Bas-Rhin	MIETESHEIM	67580
Bas-Rhin	PREUSCHDORF	67250
Bas-Rhin	HOCHFELDEN	67270
Bas-Rhin	ROSTEIG	67290
Bas-Rhin	KIRRWILLER	67330
Bas-Rhin	SOMMERAU	67310
Bas-Rhin	ASSWILLER	67320
Bas-Rhin	KINDWILLER	67350
Bas-Rhin	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	67170
Bas-Rhin	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	67470
Bas-Rhin	UHRWILLER	67350
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Bas-Rhin	WINTZENBACH	67470
Bas-Rhin	SCHWENHEIM	67440
Bas-Rhin	NIEDERMODERN	67350
Bas-Rhin	ISSENHAUSEN	67330
Bas-Rhin	BILWISHEIM	67170
Bas-Rhin	DRACHENBRONN-BIRLENBACH	67160
Bas-Rhin	ALTENHEIM	67490
Bas-Rhin	ASCHBACH	67250
Bas-Rhin	KEFFENACH	67250
Bas-Rhin	BIBLISHEIM	67360
Bas-Rhin	LANDERSHEIM	67700
Bas-Rhin	WEISLINGEN	67290
Bas-Rhin	HENGWILLER	67440
Bas-Rhin	KURTZENHOUSE	67240
Bas-Rhin	ZEHNACKER	67310
Bas-Rhin	DIEMERINGEN	67430
Bas-Rhin	SCHEIBENHARD	67630
Bas-Rhin	LOCHWILLER	67440
Bas-Rhin	HUTTENDORF	67270
Bas-Rhin	MACKWILLER	67430
Bas-Rhin	SOULTZ-SOUS-FORETS	67250
Bas-Rhin	MORSBRONN-LES-BAINS	67360
Bas-Rhin	ROHRWILLER	67410
Bas-Rhin	OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG	67160

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	RATZWILLER	67430
Bas-Rhin	MELSHEIM	67270
Bas-Rhin	RANGEN	67310
Bas-Rhin	WEINBOURG	67340
Bas-Rhin	HINSINGEN	67260
Bas-Rhin	DAMBACH	67110
Bas-Rhin	HAGUENAU	67500
Bas-Rhin	BOUXWILLER	67330
Bas-Rhin	HAEGEN	67700
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	67330
Bas-Rhin	NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	67500
Bas-Rhin	PUBERG	67290
Bas-Rhin	RAUWILLER	67320
Bas-Rhin	MORSCHWILLER	67350
Bas-Rhin	NEUWILLER-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	MERKWILLER-PECHELBRONN	67250
Bas-Rhin	SOUFFLENHEIM	67620
Bas-Rhin	SCHOENBOURG	67320
Bas-Rhin	SCHILLERSDORF	67340
Bas-Rhin	BOSSENDORF	67270
Bas-Rhin	STRUTH	67290
Bas-Rhin	KAUFFENHEIM	67480
Bas-Rhin	ERCKARTSWILLER	67290
Bas-Rhin	ZINSWILLER	67110
Bas-Rhin	HATTMATT	67330
Bas-Rhin	ROPPENHEIM	67480
Bas-Rhin	SAESSOLSHEIM	67270
Bas-Rhin	KLEINGOEFT	67440
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Bas-Rhin	WANGEN	67520
Bas-Rhin	NIEDERBRONN-LES-BAINS	67110
Bas-Rhin	WEITERSWILLER	67340
Bas-Rhin	WOLFSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	BUST	67320
Bas-Rhin	SCHERLENHEIM	67270
Bas-Rhin	HOCHSTETT	67170
Bas-Rhin	BEINHEIM	67930
Bas-Rhin	FRIEDOLSHEIM	67490
Bas-Rhin	EYWILLER	67320
Bas-Rhin	SARREWERDEN	67260
Bas-Rhin	UHLWILLER	67350
Bas-Rhin	SCHALKENDORF	67350
Bas-Rhin	DAUENDORF	67350
Bas-Rhin	VOLKSBERG	67290
Bas-Rhin	GRASSENDORF	67350

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	KEFFENACH	67250
Bas-Rhin	JETTERSWILLER	67440
Bas-Rhin	VAL-DE-MODER	67350
Bas-Rhin	MERKWILLER-PECHELBRONN	67250
Bas-Rhin	HERRLISHEIM	67850
Bas-Rhin	BIBLISHEIM	67360
Bas-Rhin	WALDOLWISHEIM	67700
Bas-Rhin	ROMANSWILLER	67310
Bas-Rhin	WEYER	67320
Bas-Rhin	MELSHEIM	67270
Bas-Rhin	ESCHWILLER	67320
Bas-Rhin	CLEEBOURG	67160
Bas-Rhin	WEITBRUCH	67500
Bas-Rhin	SCHEIBENHARD	67630
Bas-Rhin	LAUBACH	67580
Bas-Rhin	REINHARDSMUNSTER	67440
Bas-Rhin	KRIEGSHEIM	67170
Bas-Rhin	CLIMBACH	67510
Bas-Rhin	OBERBRONN	67110
Bas-Rhin	HUNSPACH	67250
Bas-Rhin	OBERMODERN-ZUTZENDORF	67330
Bas-Rhin	WANGENBOURG-ENGENTHAL	67710
Bas-Rhin	FORSTHEIM	67580
Bas-Rhin	OTTERSTHAL	67700
Bas-Rhin	KURTZENHOUSE	67240
Bas-Rhin	WOLFSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	OTTWILLER	67320
Bas-Rhin	MITTELSCHAEFFOLSHEIM	67170
Bas-Rhin	LA PETITE-PIERRE	67290
Bas-Rhin	NEUWILLER-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	ESCHBOURG	67320
Bas-Rhin	WAHLENHEIM	67170
Bas-Rhin	PFALZWEYER	67320
Bas-Rhin	OFFWILLER	67340
Bas-Rhin	RAUWILLER	67320
Bas-Rhin	KESSELDORF	67930
Bas-Rhin	OBERDORF-SPACHBACH	67360
Bas-Rhin	KIRRBERG	67320
Bas-Rhin	SAESSOLSHEIM	67270
Bas-Rhin	MONSWILLER	67700
Bas-Rhin	WEINBOURG	67340
Bas-Rhin	LANDERSHEIM	67700
Bas-Rhin	HUTTENDORF	67270
Bas-Rhin	ZINSWILLER	67110
Bas-Rhin	WESTHOUSE-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	MORSCHWILLER	67350
Bas-Rhin	GUNSTETT	67360
Bas-Rhin	DAMBACH	67110
Bas-Rhin	ROTHBACH	67340
Bas-Rhin	RIEDSELTZ	67160
Bas-Rhin	BAERENDORF	67320

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	ADAMSWILLER	67320
Bas-Rhin	WALDHAMBACH	67430
Bas-Rhin	WICKERSHEIM-WILSHAUSEN	67270
Bas-Rhin	BRUMATH	67170
Bas-Rhin	ERCKARTSWILLER	67290
Bas-Rhin	ROPPENHEIM	67480
Bas-Rhin	HATTEN	67690
Bas-Rhin	FORT-LOUIS	67480
Bas-Rhin	DIMBSTHAL	67440
Bas-Rhin	ASCHBACH	67250
Bas-Rhin	WEYERSHEIM	67720
Bas-Rhin	DURRENBACH	67360
Bas-Rhin	SAINT-JEAN-SAVERNE	67700
Bas-Rhin	SCHOENENBOURG	67250
Bas-Rhin	WEISLINGEN	67290
Bas-Rhin	MULHAUSEN	67350
Bas-Rhin	OTTERSWILLER	67700
Bas-Rhin	ALTENHEIM	67490
Bas-Rhin	DEHLINGEN	67430
Bas-Rhin	LIXHAUSEN	67270
Bas-Rhin	ALTWILLER	67260
Bas-Rhin	HOFFEN	67250
Bas-Rhin	SEEBACH	67160
Bas-Rhin	STUNDWILLER	67250
Bas-Rhin	HEGENEY	67360
Bas-Rhin	FURCHHAUSEN	67700
Bas-Rhin	DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	ISSENHAUSEN	67330
Bas-Rhin	VOLKSBERG	67290
Bas-Rhin	NIEDERROEDERN	67470
Bas-Rhin	REICHSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	FROESCHWILLER	67360
Bas-Rhin	HAGUENAU	67500
Bas-Rhin	KUTZENHAUSEN	67250
Bas-Rhin	NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG	67630
Bas-Rhin	OBERLAUTERBACH	67160
Bas-Rhin	DOSSENHEIM-SUR-ZINSEL	67330
Bas-Rhin	BUSWILLER	67350
Bas-Rhin	SARREWERDEN	67260
Bas-Rhin	HINSINGEN	67260
Bas-Rhin	WANGEN	67520
Bas-Rhin	WINGEN	67510
Bas-Rhin	EBERBACH-SELTZ	67470
Bas-Rhin	LOCHWILLER	67440
Bas-Rhin	HAEGEN	67700
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE	67330
Bas-Rhin	BETSCHDORF	67660
Bas-Rhin	ROHRWILLER	67410
Bas-Rhin	GRIES	67240
Bas-Rhin	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	67170
Bas-Rhin	HOCHSTETT	67170
Bas-Rhin	HOHFRANKENHEIM	67270

EJ : FONDATION SAINT FRANÇOIS (670000785)
ET : HAD NORD ALSACE- FONDATION ST FRANÇOIS (670008838)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	WASSELONNE	67310
Bas-Rhin	GOTTESHEIM	67490
Bas-Rhin	DALHUNDEN	67770
Bas-Rhin	BILWISHEIM	67170
Bas-Rhin	NIEDERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	WOERTH	67360
Bas-Rhin	FROHMUHL	67290
Bas-Rhin	RETSCHWILLER	67250
Bas-Rhin	COSSWILLER	67310
Bas-Rhin	EYWILLER	67320
Bas-Rhin	GEISWILLER-ZOEBERSDORF	67270
Bas-Rhin	FORSTFELD	67480
Bas-Rhin	GOERLINGEN	67320
Bas-Rhin	SCHERLENHEIM	67270
Bas-Rhin	KINDWILLER	67350
Bas-Rhin	ROHR	67270
Bas-Rhin	NIEDERSOULTZBACH	67330
Bas-Rhin	SOULTZ-SOUS-FORETS	67250
Bas-Rhin	GUNGWILLER	67320
Bas-Rhin	SCHILLERSDORF	67340
Bas-Rhin	SCHALKENDORF	67350
Bas-Rhin	MENCHHOFFEN	67340
Bas-Rhin	PETERSBACH	67290
Bas-Rhin	RITTERSHOFFEN	67690
Bas-Rhin	SOUFFLENHEIM	67620
Bas-Rhin	UTTENHOFFEN	67110
Bas-Rhin	CRASTATT	67310
Bas-Rhin	NIEDERLAUTERBACH	67630
Bas-Rhin	KLEINGOEFT	67440
Bas-Rhin	MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	SCHLEITHAL	67160
Bas-Rhin	LAMPERTSLOCH	67250
Bas-Rhin	ROTTELSHEIM	67170
Bas-Rhin	MACKWILLER	67430
Bas-Rhin	SALMBACH	67160
Bas-Rhin	NEUHAEUSEL	67480
Bas-Rhin	OBERHOFFEN-LES-WISSEMBOURG	67160
Bas-Rhin	RIMSDORF	67260
Bas-Rhin	MAENNOLSHEIM	67700
Bas-Rhin	LAUTERBOURG	67630
Bas-Rhin	REIPERTSWILLER	67340
Bas-Rhin	SAVERNE	67700
Bas-Rhin	FRIEDOLSHEIM	67490
Bas-Rhin	ECKARTSWILLER	67700
Bas-Rhin	MERTZWILLER	67580
Bas-Rhin	LANGENSOULTZBACH	67360
Bas-Rhin	ZEHNACKER	67310
Bas-Rhin	SILTZHEIM	67260
Bas-Rhin	SCHIRRHOFFEN	67240
Bas-Rhin	SCHWINDRATZHEIM	67270
Bas-Rhin	OERMINGEN	67970
Bas-Rhin	DONNENHEIM	67170
Bas-Rhin	HOERDT	67720

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	WESTHOFFEN	67310
Bas-Rhin	INGWILLER	67340
Bas-Rhin	BIETLENHEIM	67720
Bas-Rhin	SARRE-UNION	67260
Bas-Rhin	WILWISHEIM	67270
Bas-Rhin	DETTWILLER	67490
Bas-Rhin	SOMMERAU	67310
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-LES-WOERTH	67360
Bas-Rhin	ESCHBACH	67360
Bas-Rhin	WOLSCHHEIM	67700
Bas-Rhin	BOSSENDORF	67270
Bas-Rhin	OBERHOFFEN-SUR-MODER	67240
Bas-Rhin	RINGENDORF	67350
Bas-Rhin	LOBSANN	67250
Bas-Rhin	HIRSCHLAND	67320
Bas-Rhin	OHLUNGEN	67590
Bas-Rhin	WIMMENAU	67290
Bas-Rhin	ETTENDORF	67350
Bas-Rhin	KRAUTWILLER	67170
Bas-Rhin	DIEMERINGEN	67430
Bas-Rhin	KALTENHOUSE	67240
Bas-Rhin	WINTERSHOUSE	67590
Bas-Rhin	SCHWENHEIM	67440
Bas-Rhin	STEINBOURG	67790
Bas-Rhin	ALTECKENDORF	67270
Bas-Rhin	LITTENHEIM	67490
Bas-Rhin	OLWISHEIM	67170
Bas-Rhin	HOCHFELDEN	67270
Bas-Rhin	ZITTERSHEIM	67290
Bas-Rhin	MORSBRONN-LES-BAINS	67360
Bas-Rhin	ENGWILLER	67350
Bas-Rhin	OFFENDORF	67850
Bas-Rhin	INGENHEIM	67270
Bas-Rhin	OBERROEDERN	67250
Bas-Rhin	MOMMENHEIM	67670
Bas-Rhin	LEUTENHEIM	67480
Bas-Rhin	VOELLERDINGEN	67430
Bas-Rhin	OHLUNGEN	67170
Bas-Rhin	BATZENDORF	67500
Bas-Rhin	BERG	67320
Bas-Rhin	BURBACH	67260
Bas-Rhin	UHRWILLER	67350
Bas-Rhin	BEINHEIM	67930
Bas-Rhin	DIEDENDORF	67260
Bas-Rhin	BUTTEN	67430
Bas-Rhin	GUMBRECHTSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	SOMMERAU	67440
Bas-Rhin	MEMMELSHOFFEN	67250
Bas-Rhin	PUBERG	67290
Bas-Rhin	HATTMATT	67330
Bas-Rhin	SELTZ	67470
Bas-Rhin	MINVERSHEIM	67270
Bas-Rhin	STEINSELTZ	67160
Bas-Rhin	ZEINHEIM	67310
Bas-Rhin	SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER	67590

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	THAL-DRULINGEN	67320
Bas-Rhin	WEITERSWILLER	67340
Bas-Rhin	BUST	67320
Bas-Rhin	SESSENHEIM	67770
Bas-Rhin	GUNDERSHOFFEN	67110
Bas-Rhin	ROTT	67160
Bas-Rhin	BITSCHHOFFEN	67350
Bas-Rhin	KIRRWILLER	67330
Bas-Rhin	UTTWILLER	67330
Bas-Rhin	BUHL	67470
Bas-Rhin	GOTTENHOUSE	67700
Bas-Rhin	UHLWILLER	67350
Bas-Rhin	MOTHERN	67470
Bas-Rhin	KAUFFENHEIM	67480
Bas-Rhin	SCHOENBOURG	67320
Bas-Rhin	SIEWILLER	67320
Bas-Rhin	LOHR	67290
Bas-Rhin	WINDSTEIN	67110
Bas-Rhin	GRASSENDORF	67350
Bas-Rhin	HARSKIRCHEN	67260
Bas-Rhin	GAMBSHEIM	67760
Bas-Rhin	KILSTETT	67840
Bas-Rhin	BERSTHEIM	67170
Bas-Rhin	BOSSELSHAUSEN	67330
Bas-Rhin	NIEDERSCHAEFFOLSHEIM	67500
Bas-Rhin	DRACHENBRONN-BIRLENBACH	67160
Bas-Rhin	BERNOLSHEIM	67170
Bas-Rhin	CROETTWILLER	67470
Bas-Rhin	WALBOURG	67360
Bas-Rhin	SCHIRRHEIN	67240
Bas-Rhin	BISCHWILLER	67240
Bas-Rhin	REXINGEN	67320
Bas-Rhin	MUNCHHAUSEN	67470
Bas-Rhin	GOERSDORF	67360
Bas-Rhin	ASSWILLER	67320
Bas-Rhin	DUNTZENHEIM	67270
Bas-Rhin	OBERSOULTZBACH	67330
Bas-Rhin	RATZWILLER	67430
Bas-Rhin	BALBRONN	67310
Bas-Rhin	GEUDERTHEIM	67170
Bas-Rhin	SCHAFFHOUSE-PRES-SELTZ	67470
Bas-Rhin	LICHTENBERG	67340
Bas-Rhin	HENGWILLER	67440
Bas-Rhin	PRINTZHEIM	67490

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	INGOLSHEIM	67250
Bas-Rhin	STATTMATTEN	67770
Bas-Rhin	HINSBOURG	67290
Bas-Rhin	PREUSCHDORF	67250
Bas-Rhin	SURBOURG	67250
Bas-Rhin	SCHOPPERTEN	67260
Bas-Rhin	MUTZENHOUSE	67270
Bas-Rhin	TRIMBACH	67470
Bas-Rhin	OBERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	SPARSBACH	67340
Bas-Rhin	LUPSTEIN	67490
Bas-Rhin	REUTENBOURG	67440
Bas-Rhin	DAUENDORF	67350
Bas-Rhin	LORENTZEN	67430
Bas-Rhin	STRUTH	67290
Bas-Rhin	NIEDERBRONN-LES-BAINS	67110
Bas-Rhin	KNOERSHEIM	67310
Bas-Rhin	WINGERSHEIM LES QUATRE BANS	67270
Bas-Rhin	ROUNTZENHEIM-AUENHEIM	67480
Bas-Rhin	DURSTEL	67320
Bas-Rhin	DOMFESSEL	67430
Bas-Rhin	WITTERSHEIM	67670
Bas-Rhin	WINTZENBACH	67470
Bas-Rhin	BETTWILLER	67320
Bas-Rhin	MIETESHEIM	67580
Bas-Rhin	BOUXWILLER	67330
Bas-Rhin	BISCHHOLTZ	67340
Bas-Rhin	DRUSENHEIM	67410
Bas-Rhin	TIEFFENBACH	67290
Bas-Rhin	THAL-MARMOUTIER	67440
Bas-Rhin	NIEDERMODERN	67350
Bas-Rhin	LEMBACH	67510
Bas-Rhin	BISSERT	67260
Bas-Rhin	HOHENGOEFT	67310
Bas-Rhin	HERBITZHEIM	67260
Bas-Rhin	WINGEN-SUR-MODER	67290
Bas-Rhin	KESKASTEL	67260
Bas-Rhin	ROSTEIG	67290
Bas-Rhin	SIEGEN	67160
Bas-Rhin	WALTENHEIM-SUR-ZORN	67670
Bas-Rhin	ROESCHWOOG	67480
Bas-Rhin	WISSEMBOURG	67160
Bas-Rhin	RANGEN	67310

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0090
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Vincent de Paul sur le site de la Clinique Saint-Luc (FINESS EJ : 670014604 ; FINESS ET : 670798636)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Fondation Vincent de Paul (FINESS EJ : 670014604) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention socle, sur le site de la Clinique Saint-Luc (FINESS ET : 670798636), sis 10, Rue des Forges – 67130 SCHIRMECK ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 4 implantations pour la mention socle ;

Considérant que la Fondation Vincent de Paul sur le site de la Clinique Saint-Luc dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de la Fondation Vincent de Paul sur le site de la Clinique Saint-Luc répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Fondation Vincent de Paul (FINESS EJ : 670014604) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de la Clinique Saint-Luc (FINESS ET : 670798636), sis 10, Rue des Forges – 67130 SCHIRMECK, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	DAHLENHEIM	67310
Bas-Rhin	NORDHEIM	67520
Bas-Rhin	SALMBACH	67160
Bas-Rhin	LUTZELHOUSE	67130
Bas-Rhin	BEINHEIM	67930
Bas-Rhin	DUTTLENHEIM	67120
Bas-Rhin	RUSS	67130
Bas-Rhin	FLEXBOURG	67310
Bas-Rhin	MOLSHEIM	67120
Bas-Rhin	BLANCHERUPT	67130
Bas-Rhin	BERGBIETEN	67310
Bas-Rhin	BAREMBACH	67130
Bas-Rhin	GOXWILLER	67210
Bas-Rhin	GRENDELBRUCH	67190
Bas-Rhin	BOURGHEIM	67140
Bas-Rhin	DANGOLSHEIM	67310
Bas-Rhin	URMATT	67280
Bas-Rhin	SAINT-BLAISE-LA-ROCHE	67420
Bas-Rhin	LA BROQUE	67570
Bas-Rhin	MUTZIG	67190
Bas-Rhin	NEUVILLER-LA-ROCHE	67130
Bas-Rhin	WALDERSBACH	67130
Bas-Rhin	SCHIRMECK	67130
Bas-Rhin	ROTHAU	67570
Bas-Rhin	ZELLWILLER	67140
Bas-Rhin	MOLLKIRCH	67190
Bas-Rhin	DACHSTEIN	67120
Bas-Rhin	PLAINE	67420
Bas-Rhin	GRANDFONTAINE	67130
Bas-Rhin	BERNARDSWILLER	67210
Bas-Rhin	DORLISHEIM	67120
Bas-Rhin	SOULTZ-LES-BAINS	67120
Bas-Rhin	NIEDERHASLACH	67280
Bas-Rhin	BISCHOFFSHEIM	67870
Bas-Rhin	WOLXHEIM	67120
Bas-Rhin	NATZWILLER	67130
Bas-Rhin	BELLEFOSSE	67130
Bas-Rhin	RANRUPT	67420
Bas-Rhin	OBERNAI	67210
Bas-Rhin	ODRATZHEIM	67520
Bas-Rhin	NIEDERNAI	67210
Bas-Rhin	SOLBACH	67130

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SAALES	67420
Bas-Rhin	BOERSCH	67530
Bas-Rhin	HEILIGENBERG	67190
Bas-Rhin	AVOLSHEIM	67120
Bas-Rhin	ERGERSHEIM	67120
Bas-Rhin	WISCHES	67130
Bas-Rhin	DINSHEIM-SUR-BRUCHE	67190
Bas-Rhin	WILDERSBACH	67130
Bas-Rhin	DUPPIGHEIM	67120
Bas-Rhin	SCHARRACHBERGHEIM-IRMSTETT	67310
Bas-Rhin	ROSENWILLER	67560
Bas-Rhin	KIRCHHEIM	67520
Bas-Rhin	NIEDERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM	67870
Bas-Rhin	SAULXURES	67420
Bas-Rhin	ALTORF	67120
Bas-Rhin	SAINT-NABOR	67530
Bas-Rhin	OTTROTT	67530
Bas-Rhin	COLROY-LA-ROCHE	67420
Bas-Rhin	ALBE	67220
Bas-Rhin	TRAENHEIM	67310
Bas-Rhin	MUHLBACH-SUR-BRUCHE	67130
Bas-Rhin	OBERHASLACH	67280
Bas-Rhin	GRESSWILLER	67190
Bas-Rhin	VALFF	67210
Bas-Rhin	BELMONT	67130
Bas-Rhin	KRAUTERGERSHEIM	67880
Bas-Rhin	BOURG-BRUCHE	67420
Bas-Rhin	LA BROQUE	67130
Bas-Rhin	ERNOLSHEIM-BRUCHE	67120
Bas-Rhin	INNENHEIM	67880
Bas-Rhin	ROSHEIM	67560
Bas-Rhin	OBERSTEINBACH	67510
Bas-Rhin	STILL	67190
Bas-Rhin	MARLENHEIM	67520
Bas-Rhin	MEISTRATZHEIM	67210
Bas-Rhin	FOUDAY	67130

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0091
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur le site du CMCO (FINESS EJ : 670780055 ; FINESS ET : 670780113)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg (FINESS EJ : 670780055) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour la mention ante et post partum, sur le site du CMCO (FINESS ET : 670780113), sis 19, Rue Louis Pasteur – 67303 SCHILTIGHEIM ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 10 Basse Alsace Sud Moselle, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que la présente autorisation est accordée à titre dérogatoire, dans le cadre d'une convention d'adossement conclue avec un établissement de santé titulaire de la mention « socle » ;

Considérant que les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur le site du CMCO dispose d'une autorisation de gynécologie obstétrique sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg sur le site du CMCO répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Les Hôpitaux Universitaires de Strasbourg ((FINESS EJ : 670780055) sont autorisés à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du CMCO (FINESS ET : 670780113), sis 19, Rue Louis Pasteur – 67303 SCHILTIGHEIM, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	LINGOLSHEIM	67380
Bas-Rhin	HOENHEIM	67800
Bas-Rhin	STRASBOURG	67100
Bas-Rhin	LAMPERTHEIM	67450
Bas-Rhin	KOLBSHEIM	67120
Bas-Rhin	SOUFFELWEYERSHEIM	67460
Bas-Rhin	MUNDOLSHEIM	67450
Bas-Rhin	HANGENBIETEN	67980
Bas-Rhin	WOLFISHEIM	67202
Bas-Rhin	ECKBOLSHEIM	67201
Bas-Rhin	SCHILTIGHEIM	67300
Bas-Rhin	STRASBOURG	67000
Bas-Rhin	VENDENHEIM	67550
Bas-Rhin	HOLTZHEIM	67810
Bas-Rhin	OBERHAUSBERGEN	67205
Bas-Rhin	BREUSCHWICKERSHEIM	67112
Bas-Rhin	ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN	67400

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	ESCHAU	67114
Bas-Rhin	PLOBSHEIM	67115
Bas-Rhin	ENTZHEIM	67960
Bas-Rhin	LA WANTZENAU	67610
Bas-Rhin	BISCHHEIM	67800
Bas-Rhin	OBERSCHAEFFOLSHEIM	67203
Bas-Rhin	OSTWALD	67540
Bas-Rhin	FEGERSHEIM	67640
Bas-Rhin	STRASBOURG	67200
Bas-Rhin	REICHSTETT	67116
Bas-Rhin	LIPSHEIM	67640
Bas-Rhin	ECKWERSHEIM	67550
Bas-Rhin	ACHENHEIM	67204
Bas-Rhin	OSTHOFFEN	67990
Bas-Rhin	GEISPOLSHEIM	67118
Bas-Rhin	BLAESHEIM	67113
Bas-Rhin	MITTELHAUSBERGEN	67206
Bas-Rhin	NIEDERHAUSBERGEN	67207

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0092 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'HAD du Centre Alsace sur le site de l'HAD Centre Alsace (FINESS EJ : 680007598 ; FINESS ET : 680007648)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'HAD du Centre Alsace (FINESS EJ : 680007598) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD Centre Alsace (FINESS ET : 680007648), sis 20, Rue d'Agen – 68000 COLMAR ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 11 Centre Alsace, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 implantation pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'HAD du Centre Alsace sur le site de l'HAD Centre Alsace dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'HAD du Centre Alsace sur le site de l'HAD Centre Alsace répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'HAD du Centre Alsace (FINESS EJ : 680007598) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Centre Alsace (FINESS ET : 680007648), sis 20, rue d'Agen – 68000 COLMAR, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas JALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	CHATENOIS	67730
Bas-Rhin	EPFIG	67680
Haut-Rhin	GUEBERSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	HORBOURG-WIHR	68180
Bas-Rhin	ELSENHEIM	67390
Haut-Rhin	GUNDOLSHEIM	68250
Haut-Rhin	LE BONHOMME	68650
Haut-Rhin	GUNSBACH	68140
Haut-Rhin	WIHR-AU-VAL	68230
Haut-Rhin	SOULTZMATT	68570
Haut-Rhin	MUNWILLER	68250
Bas-Rhin	BINDERNHEIM	67600
Haut-Rhin	AUBURE	68150
Haut-Rhin	LAUTENBACHZELL	68610
Haut-Rhin	SONDERNACH	68380
Haut-Rhin	OSENBACH	68570
Haut-Rhin	ZELLENBERG	68340
Haut-Rhin	ROMBACH-LE-FRANC	68660
Haut-Rhin	ILLHAEUSERN	68970
Haut-Rhin	GRUSSENHEIM	68320
Bas-Rhin	GERTWILLER	67140
Haut-Rhin	BERGHEIM	68750
Haut-Rhin	WECKOLSHEIM	68600
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Bas-Rhin	ITTERSWILLER	67140
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE-BOIS	67220
Haut-Rhin	MURBACH	68530
Haut-Rhin	SUNDHOFFEN	68280
Bas-Rhin	LE HOHWALD	67140
Haut-Rhin	MEYENHEIM	68890
Haut-Rhin	KUNHEIM	68320
Haut-Rhin	HATTSTATT	68420
Bas-Rhin	VILLE	67220
Bas-Rhin	WITTERNHEIM	67230
Bas-Rhin	ARTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	METZERAL	68380
Haut-Rhin	ISSENHEIM	68500
Haut-Rhin	BLODELSHEIM	68740
Haut-Rhin	KATZENTHAL	68230
Haut-Rhin	APPENWIHR	68280
Bas-Rhin	RHINAU	67860
Haut-Rhin	NEUF-BRISACH	68600
Haut-Rhin	JEBSHEIM	68320
Bas-Rhin	MUTTERSHOLTZ	67600
Haut-Rhin	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	68380
Bas-Rhin	BREITENBACH	67220
Bas-Rhin	SUNDHOUSE	67920
Haut-Rhin	BALGAU	68740
Haut-Rhin	REGUISHEIM	68890
Haut-Rhin	LUTTENBACH-PRES-MUNSTER	68140
Haut-Rhin	MUNSTER	68140
Bas-Rhin	STEIGE	67220
Haut-Rhin	DESSENHEIM	68600

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	NEUVE-EGLISE	67220
Haut-Rhin	LIEPVRE	68660
Haut-Rhin	URSCHENHEIM	68320
Haut-Rhin	MITTELWIHR	68630
Haut-Rhin	BUHL	68530
Haut-Rhin	BISCHWIHR	68320
Haut-Rhin	ALGOLSHEIM	68600
Bas-Rhin	BOOTZHEIM	67390
Haut-Rhin	TURCKHEIM	68230
Haut-Rhin	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	68160
Bas-Rhin	LA VANCELLE	67730
Bas-Rhin	BLIENSCHWILLER	67650
Haut-Rhin	WASSERBOURG	68230
Haut-Rhin	ROUFFACH	68250
Haut-Rhin	LAUTENBACH	68610
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68410
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68770
Bas-Rhin	OHNENHEIM	67390
Haut-Rhin	WOLFGANTZEN	68600
Haut-Rhin	ZIMMERBACH	68230
Haut-Rhin	OBERENTZEN	68127
Bas-Rhin	KOGENHEIM	67230
Haut-Rhin	WICKERSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	LAPOUTROIE	68650
Bas-Rhin	DIEFFENTHAL	67650
Haut-Rhin	BENNWIHR	68630
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE	67140
Bas-Rhin	MACKENHEIM	67390
Haut-Rhin	WIDENSOLEN	68320
Haut-Rhin	ENSISHEIM	68190
Bas-Rhin	BASSEMBERG	67220
Haut-Rhin	BIESHEIM	68600
Haut-Rhin	NIEDERMORSCHWIHR	68230
Bas-Rhin	EICHHOFFEN	67140
Bas-Rhin	HESSENHEIM	67390
Bas-Rhin	EBERSMUNSTER	67600
Bas-Rhin	ANDLAU	67140
Haut-Rhin	GUEMAR	68970
Bas-Rhin	BARR	67140
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68124
Bas-Rhin	WITTISHEIM	67820
Haut-Rhin	RODERN	68590
Bas-Rhin	LALAYE	67220
Haut-Rhin	WUENHEIM	68500
Haut-Rhin	BILTZHEIM	68127
Haut-Rhin	HOHROD	68140
Bas-Rhin	HILSENHEIM	67600
Haut-Rhin	RIQUEWIHR	68340
Bas-Rhin	URBEIS	67220
Haut-Rhin	FORTSCHWIHR	68320
Bas-Rhin	FOUCHY	67220
Bas-Rhin	HUTTENHEIM	67230
Haut-Rhin	BERGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	INGERSHEIM	68040

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	ALBE	67220
Haut-Rhin	BREITENBACH-HAUT-RHIN	68380
Haut-Rhin	HEITEREN	68600
Bas-Rhin	HEILIGENSTEIN	67140
Bas-Rhin	HERBSHEIM	67230
Haut-Rhin	RORSCHWIHR	68590
Bas-Rhin	BOESENBIESEN	67390
Bas-Rhin	DAMBACH-LA-VILLE	67650
Bas-Rhin	KINTZHEIM	67600
Haut-Rhin	MITTLACH	68380
Haut-Rhin	LABAROCHE	68910
Bas-Rhin	REICHSFELD	67140
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	RIMBACHZELL	68500
Haut-Rhin	ANDOLSHEIM	68280
Bas-Rhin	RICHTOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	SAINT-MAURICE	67220
Haut-Rhin	GRIESBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	NIEDERENTZEN	68127
Haut-Rhin	DURRENENTZEN	68320
Haut-Rhin	HETTENSCHLAG	68600
Bas-Rhin	ROSSFELD	67230
Bas-Rhin	SCHOENAU	67390
Haut-Rhin	NIEDERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	BALDENHEIM	67600
Haut-Rhin	SOULTZBACH-LES-BAINS	68230
Bas-Rhin	ORSCHWILLER	67600
Haut-Rhin	KAYSERSBERG VIGNOBLE	68240
Haut-Rhin	ORSCHWIHR	68500
Bas-Rhin	DIEBOLSHEIM	67230
Bas-Rhin	SELESTAT	67600
Haut-Rhin	MUNTZENHEIM	68320
Bas-Rhin	SCHERWILLER	67750
Haut-Rhin	BEBLENHEIM	68980
Bas-Rhin	MAISONSGOUTTE	67220
Haut-Rhin	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68420
Haut-Rhin	GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	68150
Haut-Rhin	WALBACH	68230
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68920
Bas-Rhin	THANVILLE	67220
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	HUNAWIHR	68150
Haut-Rhin	RUMERSHEIM-LE-HAUT	68740
Haut-Rhin	GEISWASSER	68600
Bas-Rhin	MARCKOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	BENNWIHR	68126
Haut-Rhin	FESSENHEIM	68740
Haut-Rhin	FRELAND	68240
Haut-Rhin	THANNENKIRCH	68590
Haut-Rhin	ROGGENHOUSE	68740
Haut-Rhin	SAINT-HIPPOLYTE	68590
Haut-Rhin	HARTMANNSWILLE	68500

Département	Commune	CP
	R	
Bas-Rhin	FRIESENHEIM	67860
Haut-Rhin	NAMBSHEIM	68740
Haut-Rhin	VOLGELSHEIM	68600
Haut-Rhin	VOGELGRUN	68600
Haut-Rhin	BALTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	BERGHOLTZZELL	68500
Haut-Rhin	SOULTZ-HAUT-RHIN	68360
Haut-Rhin	WESTHALTEN	68250
Haut-Rhin	OBERHERGHEIM	68127
Haut-Rhin	OSTHEIM	68150
Haut-Rhin	ARTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	RAEDERSHEIM	68190
Haut-Rhin	HIRTZFELDEN	68740
Bas-Rhin	SCHWOBSHEIM	67390
Bas-Rhin	KERTZFELD	67230
Haut-Rhin	VOEGTLINSHOFFEN	68420
Bas-Rhin	NOTHALTEN	67680
Bas-Rhin	BERNARDVILLE	67140
Haut-Rhin	WETTOLSHEIM	68920
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	HOUSSEN	68125
Haut-Rhin	SOULTZEREN	68140
Haut-Rhin	ORBEY	68370
Bas-Rhin	SAASENHEIM	67390
Bas-Rhin	NEUBOIS	67220
Haut-Rhin	PFAFFENHEIM	68250
Haut-Rhin	ESCHBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	OBERMORSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	EGUISHEIM	68420
Bas-Rhin	HEIDOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	MUSSIG	67600
Bas-Rhin	EBERSHEIM	67600
Bas-Rhin	BREITENAU	67220
Bas-Rhin	BOOFZHEIM	67860
Haut-Rhin	STOSSWIHR	68140
Haut-Rhin	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68420
Bas-Rhin	SAND	67230
Bas-Rhin	SAINT-MARTIN	67220
Haut-Rhin	MERXHEIM	68500
Bas-Rhin	TRIEMBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68127
Bas-Rhin	SERMERSHEIM	67230
Haut-Rhin	LOGELHEIM	68280
Bas-Rhin	BENFELD	67230
Haut-Rhin	LINTHAL	68610
Haut-Rhin	JUNGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	OBERSAASHEIM	68600
Bas-Rhin	MITTELBERGHEIM	67140
Haut-Rhin	MUNCHHOUSE	68740
Bas-Rhin	STOTZHEIM	67140

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	DIEFFENTHAL	67650
Haut-Rhin	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	68380
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	KINTZHEIM	67600
Haut-Rhin	RORSCHWIHR	68590
Haut-Rhin	VOEGTLINSHOFFEN	68420
Bas-Rhin	REICHSFELD	67140
Haut-Rhin	RODERN	68590
Bas-Rhin	BALDENHEIM	67600
Bas-Rhin	HEILIGENSTEIN	67140
Haut-Rhin	WESTHALTEN	68250
Haut-Rhin	LIEPVRE	68660
Bas-Rhin	TRIEMBACH-AU-VAL	67220
Haut-Rhin	BERGHOLTZZELL	68500
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Haut-Rhin	MITTELWIHR	68630
Haut-Rhin	OBERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	NEUBOIS	67220
Haut-Rhin	BREITENBACH-HAUT-RHIN	68380
Haut-Rhin	MUNTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	BEBLENHEIM	68980
Haut-Rhin	URSCHENHEIM	68320
Haut-Rhin	SAINT-HIPPOLYTE	68590
Bas-Rhin	MUTTERSHOLTZ	67600
Haut-Rhin	FORTSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	BUHL	68530
Haut-Rhin	KATZENTHAL	68230
Haut-Rhin	LAUTENBACHZELL	68610
Bas-Rhin	FOUCHY	67220
Haut-Rhin	HORBOURG-WIHR	68180
Haut-Rhin	MUNSTER	68140
Haut-Rhin	GEISWASSER	68600
Bas-Rhin	ORSCHWILLER	67600
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68920
Bas-Rhin	ELSENHEIM	67390
Haut-Rhin	ESCHBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	SOULTZMATT	68570
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	68150
Bas-Rhin	EBERSMUNSTER	67600
Haut-Rhin	WASSERBOURG	68230
Haut-Rhin	LINTHAL	68610
Haut-Rhin	RIQUEWIHR	68340
Haut-Rhin	WOLFGANTZEN	68600
Haut-Rhin	ORSCHWIHR	68500
Bas-Rhin	MAISONSGOUTTE	67220
Haut-Rhin	HATTSTATT	68420
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE	67140
Haut-Rhin	METZERAL	68380
Haut-Rhin	HOHROD	68140
Haut-Rhin	RUMERSHEIM-LE-HAUT	68740
Bas-Rhin	SAND	67230
Haut-Rhin	WECKOLSHEIM	68600

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	MEYENHEIM	68890
Haut-Rhin	LOGELHEIM	68280
Bas-Rhin	BREITENAU	67220
Bas-Rhin	HESSENHEIM	67390
Bas-Rhin	ANDLAU	67140
Haut-Rhin	NEUF-BRISACH	68600
Haut-Rhin	EGUISHEIM	68420
Haut-Rhin	ROMBACH-LE-FRANC	68660
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	GUEMAR	68970
Haut-Rhin	STOSSWIHR	68140
Haut-Rhin	WUENHEIM	68500
Haut-Rhin	FESSENHEIM	68740
Haut-Rhin	ENSISHEIM	68190
Haut-Rhin	KAYSERSBERG VIGNOBLE	68240
Haut-Rhin	OSENBACH	68570
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68124
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68770
Bas-Rhin	LA VANCELLE	67730
Haut-Rhin	DESSENHEIM	68600
Bas-Rhin	NEUVE-EGLISE	67220
Haut-Rhin	SUNDHOFFEN	68280
Haut-Rhin	BALGAU	68740
Bas-Rhin	GERTWILLER	67140
Bas-Rhin	HILSENHEIM	67600
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68410
Bas-Rhin	THANVILLE	67220
Bas-Rhin	EICHHOFFEN	67140
Haut-Rhin	HUNAWIHR	68150
Bas-Rhin	BENFELD	67230
Haut-Rhin	THANNENKIRCH	68590
Haut-Rhin	HOUSSEN	68125
Haut-Rhin	SOULTZBACH-LES-BAINS	68230
Bas-Rhin	HEIDOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68127
Haut-Rhin	ORBEY	68370
Bas-Rhin	RICHTOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	WITTERNHEIM	67230
Bas-Rhin	HUTTENHEIM	67230
Haut-Rhin	WALBACH	68230
Bas-Rhin	FRIESENHEIM	67860
Bas-Rhin	MACKENHEIM	67390
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	ALGOLSHEIM	68600
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE-BOIS	67220
Haut-Rhin	BILTZHEIM	68127
Bas-Rhin	BERNARDVILLE	67140
Haut-Rhin	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	WIDENSOLEN	68320
Bas-Rhin	DIEBOLSHEIM	67230
Bas-Rhin	NOTHALTEN	67680

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	JUNGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Bas-Rhin	MARCKOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	ARTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	BALTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	ANDOLSHEIM	68280
Bas-Rhin	SCHERWILLER	67750
Haut-Rhin	HETTENSCHLAG	68600
Bas-Rhin	MUSSIG	67600
Haut-Rhin	VOLGELSHEIM	68600
Bas-Rhin	OHNENHEIM	67390
Haut-Rhin	RAEDERSHEIM	68190
Haut-Rhin	LABAROCHE	68910
Haut-Rhin	ISSENHEIM	68500
Haut-Rhin	WETTOLSHEIM	68920
Bas-Rhin	STEIGE	67220
Haut-Rhin	MITTLACH	68380
Bas-Rhin	EPFIG	67680
Haut-Rhin	HEITEREN	68600
Bas-Rhin	KOGENHEIM	67230
Bas-Rhin	SAINT-MARTIN	67220
Haut-Rhin	OBERSAASHEIM	68600
Haut-Rhin	ILLHAEUSERN	68970
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	APPENWIHR	68280
Haut-Rhin	GUNSBACH	68140
Bas-Rhin	BARR	67140
Haut-Rhin	ROGGENHOUSE	68740
Haut-Rhin	NAMBSHEIM	68740
Haut-Rhin	NIEDERENTZEN	68127
Haut-Rhin	LAUTENBACH	68610
Haut-Rhin	OSTHEIM	68150
Bas-Rhin	SAASENHEIM	67390
Bas-Rhin	SERMERSHEIM	67230
Haut-Rhin	LUTTENBACH-PRES-MUNSTER	68140
Haut-Rhin	WICKERSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	MURBACH	68530
Haut-Rhin	ROUFFACH	68250
Haut-Rhin	BERGHEIM	68750
Haut-Rhin	NIEDERMORSCHWIHR	68230
Haut-Rhin	LE BONHOMME	68650
Bas-Rhin	LE HOHWALD	67140
Haut-Rhin	WIHR-AU-VAL	68230
Haut-Rhin	GRIESBACH-AU-VAL	68140
Bas-Rhin	HERBSHEIM	67230
Haut-Rhin	INGERSHEIM	68040
Bas-Rhin	STOTZHEIM	67140
Haut-Rhin	BLODELSHEIM	68740
Bas-Rhin	BREITENBACH	67220
Bas-Rhin	KERTZFELD	67230
Haut-Rhin	BERGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	MERXHEIM	68500
Haut-Rhin	REGUISHEIM	68890
Haut-Rhin	PFAFFENHEIM	68250
Haut-Rhin	GUEBERSCHWIHR	68420
Bas-Rhin	BLIENSCHWILLER	67650

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	HARTMANNSWILLER	68500
Bas-Rhin	SCHWOBSHEIM	67390
Haut-Rhin	ZELLENBERG	68340
Bas-Rhin	URBEIS	67220
Bas-Rhin	ALBE	67220
Bas-Rhin	BOOFZHEIM	67860
Bas-Rhin	SELESTAT	67600
Bas-Rhin	WITTISHEIM	67820
Bas-Rhin	SUNDHOUSE	67920
Haut-Rhin	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68420
Bas-Rhin	VILLE	67220
Bas-Rhin	ROSSFELD	67230
Bas-Rhin	DAMBACH-LA-VILLE	67650
Bas-Rhin	CHATENOIS	67730
Bas-Rhin	EBERSHEIM	67600
Haut-Rhin	NIEDERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	MITTELBERGHEIM	67140
Haut-Rhin	VOGELGRUN	68600
Haut-Rhin	SONDERNACH	68380
Haut-Rhin	BENNWIHR	68126
Bas-Rhin	BASSEMBERG	67220
Bas-Rhin	ITTERSWILLER	67140
Haut-Rhin	GRUSSENHEIM	68320
Haut-Rhin	OBERENTZEN	68127
Haut-Rhin	SOULTZEREN	68140
Haut-Rhin	BISCHWIHR	68320
Haut-Rhin	ZIMMERBACH	68230
Haut-Rhin	TURCKHEIM	68230
Haut-Rhin	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68420
Haut-Rhin	DURRENENTZEN	68320
Haut-Rhin	BIESHEIM	68600
Haut-Rhin	MUNWILLER	68250
Haut-Rhin	AUBURE	68150
Bas-Rhin	BOOTZHEIM	67390
Bas-Rhin	SCHOENAU	67390
Haut-Rhin	LAPOUTROIE	68650
Haut-Rhin	FRELAND	68240
Haut-Rhin	RIMBACHZELL	68500
Haut-Rhin	HIRTZFELDEN	68740
Bas-Rhin	SAINT-MAURICE	67220
Haut-Rhin	GUEBWILLER	68500
Bas-Rhin	BOESENBIESEN	67390
Bas-Rhin	BINDERNHEIM	67600
Haut-Rhin	ARTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	BENNWIHR	68630
Bas-Rhin	RHINAU	67860
Bas-Rhin	LALAYE	67220
Haut-Rhin	OBERMORSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	MUNCHHOUSE	68740
Haut-Rhin	JEBSHEIM	68320
Haut-Rhin	KUNHEIM	68320
Haut-Rhin	GUNDOLSHEIM	68250
Haut-Rhin	SOULTZ-HAUT-RHIN	68360

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	HATTSTATT	68420
Haut-Rhin	EGUISHEIM	68420
Bas-Rhin	BOOTZHEIM	67390
Bas-Rhin	EICHHOFFEN	67140
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	MUTTERSHOLTZ	67600
Haut-Rhin	LIEPVRE	68660
Bas-Rhin	ANDLAU	67140
Bas-Rhin	MUSSIG	67600
Bas-Rhin	MARCKOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	SONDERNACH	68380
Bas-Rhin	RICHTOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	DIEFFENTHAL	67650
Haut-Rhin	JEBSHEIM	68320
Haut-Rhin	SOULTZBACH-LES-BAINS	68230
Haut-Rhin	WECKOLSHEIM	68600
Bas-Rhin	TRIEMBACH-AU-VAL	67220
Haut-Rhin	BERGHOLTZZELL	68500
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Bas-Rhin	HILSENHEIM	67600
Haut-Rhin	LUTTENBACH-PRES-MUNSTER	68140
Haut-Rhin	KAYSERSBERG VIGNOBLE	68240
Bas-Rhin	GERTWILLER	67140
Haut-Rhin	VOGELGRUN	68600
Haut-Rhin	RUMERSHEIM-LE-HAUT	68740
Bas-Rhin	BASSEMBERG	67220
Bas-Rhin	ALBE	67220
Haut-Rhin	MITTLACH	68380
Bas-Rhin	REICHSFELD	67140
Haut-Rhin	ARTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68124
Haut-Rhin	LINTHAL	68610
Haut-Rhin	BERGHEIM	68750
Haut-Rhin	SUNDHOFFEN	68280
Haut-Rhin	BLODELSHEIM	68740
Bas-Rhin	MACKENHEIM	67390
Haut-Rhin	MUNSTER	68140
Haut-Rhin	ZELLENBERG	68340
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-AU-VAL	67220
Haut-Rhin	URSCHENHEIM	68320
Bas-Rhin	URBEIS	67220
Haut-Rhin	JUNGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	ROMBACH-LE-FRANC	68660
Bas-Rhin	BOOFZHEIM	67860
Bas-Rhin	BARR	67140
Haut-Rhin	BENNWIHR	68630
Bas-Rhin	ROSSFELD	67230
Haut-Rhin	METZERAL	68380
Haut-Rhin	REGUISHEIM	68890
Haut-Rhin	LOGELHEIM	68280
Bas-Rhin	MITTELBERGHEIM	67140

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SAND	67230
Bas-Rhin	EPFIG	67680
Bas-Rhin	HERBSHEIM	67230
Bas-Rhin	LA VANCELLE	67730
Bas-Rhin	BLIENSCHWILLER	67650
Haut-Rhin	THANNENKIRCH	68590
Haut-Rhin	BILTZHEIM	68127
Bas-Rhin	MAISONSGOUTTE	67220
Haut-Rhin	ROUFFACH	68250
Haut-Rhin	ZIMMERBACH	68230
Haut-Rhin	SAINT-HIPPOLYTE	68590
Haut-Rhin	OBERSAASHEIM	68600
Haut-Rhin	GUNDOLSHEIM	68250
Bas-Rhin	FOUCHY	67220
Bas-Rhin	LE HOHWALD	67140
Haut-Rhin	NAMBSHEIM	68740
Haut-Rhin	STOSSWIHR	68140
Haut-Rhin	ANDOLSHEIM	68280
Haut-Rhin	NIEDERMORSCHWIHR	68230
Bas-Rhin	SCHERWILLER	67750
Bas-Rhin	ORSCHWILLER	67600
Haut-Rhin	RIQUEWIHR	68340
Haut-Rhin	AUBURE	68150
Haut-Rhin	HETTENSCHLAG	68600
Bas-Rhin	BENFELD	67230
Haut-Rhin	GRIESBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	TURCKHEIM	68230
Bas-Rhin	NOTHALTEN	67680
Haut-Rhin	MEYENHEIM	68890
Haut-Rhin	ALGOLSHEIM	68600
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68770
Bas-Rhin	ELSENHEIM	67390
Haut-Rhin	WESTHALTEN	68250
Bas-Rhin	HUTTENHEIM	67230
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	NIEDERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	BALDENHEIM	67600
Haut-Rhin	WIDENSOLEN	68320
Haut-Rhin	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68420
Haut-Rhin	GEISWASSER	68600
Haut-Rhin	ORBEY	68370
Bas-Rhin	SAASENHEIM	67390
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68920
Bas-Rhin	DAMBACH-LA-VILLE	67650
Bas-Rhin	STOTZHEIM	67140
Haut-Rhin	HOUSSEN	68125
Haut-Rhin	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	68160
Bas-Rhin	DIEBOLSHEIM	67230
Haut-Rhin	DESSENHEIM	68600
Haut-Rhin	BEBLENHEIM	68980
Haut-Rhin	SOULTZEREN	68140
Bas-Rhin	SCHWOBSHEIM	67390
Haut-Rhin	BREITENBACH-	68380

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Département	Commune	CP
	HAUT-RHIN	
Haut-Rhin	WASSERBOURG	68230
Haut-Rhin	OSTHEIM	68150
Bas-Rhin	WITTERNHEIM	67230
Bas-Rhin	SERMERSHEIM	67230
Haut-Rhin	OBERMORSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	FESSENHEIM	68740
Haut-Rhin	ENSISHEIM	68190
Haut-Rhin	BERGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68410
Haut-Rhin	HARTMANNSWILLER	68500
Haut-Rhin	NEUF-BRISACH	68600
Haut-Rhin	GUEMAR	68970
Haut-Rhin	WOLFGANTZEN	68600
Haut-Rhin	RORSCHWIHR	68590
Bas-Rhin	ITTERSWILLER	67140
Haut-Rhin	KUNHEIM	68320
Bas-Rhin	HESSENHEIM	67390
Haut-Rhin	ROGGENHOUSE	68740
Haut-Rhin	LAUTENBACHZELL	68610
Bas-Rhin	RHINAU	67860
Haut-Rhin	OBERENTZEN	68127
Bas-Rhin	KOGENHEIM	67230
Haut-Rhin	ILLHAEUSERN	68970
Bas-Rhin	NEUBOIS	67220
Bas-Rhin	SAINT-MAURICE	67220
Haut-Rhin	HOHROD	68140
Bas-Rhin	CHATENOIS	67730
Haut-Rhin	FORTSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68127
Haut-Rhin	ISSENHEIM	68500
Haut-Rhin	FRELAND	68240
Bas-Rhin	KERTZFELD	67230
Bas-Rhin	SELESTAT	67600
Bas-Rhin	STEIGE	67220
Haut-Rhin	RAEDERSHEIM	68190
Haut-Rhin	MERXHEIM	68500
Bas-Rhin	THANVILLE	67220
Haut-Rhin	OBERHERGHEIM	68127
Haut-Rhin	BIESHEIM	68600
Haut-Rhin	BENNWIHR	68126
Haut-Rhin	WIHR-AU-VAL	68230
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE	67140
Haut-Rhin	GRUSSENHEIM	68320
Haut-Rhin	GUEBWILLER	68500
Bas-Rhin	WITTISHEIM	67820
Bas-Rhin	EBERSMUNSTER	67600
Haut-Rhin	OSENBACH	68570
Haut-Rhin	MUNWILLER	68250
Haut-Rhin	GUNSBACH	68140
Bas-Rhin	VILLE	67220
Haut-Rhin	HIRTZFELDEN	68740
Bas-Rhin	BREITENAU	67220
Haut-Rhin	MUNCHHOUSE	68740

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	LAPOUTROIE	68650
Bas-Rhin	BINDERNHEIM	67600
Bas-Rhin	LALAYE	67220
Haut-Rhin	KATZENTHAL	68230
Bas-Rhin	SUNDHOUSE	67920
Bas-Rhin	FRIESENHEIM	67860
Bas-Rhin	NEUVE-EGLISE	67220
Haut-Rhin	VOLGELSHEIM	68600
Bas-Rhin	BOESENBIESEN	67390
Haut-Rhin	MUNTZENHEIM	68320
Bas-Rhin	HEIDOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	RIMBACHZELL	68500
Haut-Rhin	MITTELWIHR	68630
Bas-Rhin	BERNARDVILLE	67140
Haut-Rhin	ORSCHWIHR	68500
Haut-Rhin	NIEDERENTZEN	68127
Haut-Rhin	WUENHEIM	68500
Bas-Rhin	OHNENHEIM	67390
Haut-Rhin	HEITEREN	68600
Haut-Rhin	LAUTENBACH	68610
Haut-Rhin	WICKERSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	PFAFFENHEIM	68250
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE-BOIS	67220
Haut-Rhin	BUHL	68530
Haut-Rhin	VOEGTLINSHOFFEN	68420
Haut-Rhin	SOULTZMATT	68570
Haut-Rhin	SOULTZ-HAUT-RHIN	68360
Bas-Rhin	SAINT-MARTIN	67220
Bas-Rhin	ARTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	LE BONHOMME	68650
Bas-Rhin	KINTZHEIM	67600
Haut-Rhin	BALGAU	68740
Bas-Rhin	SCHOENAU	67390
Bas-Rhin	BREITENBACH	67220
Haut-Rhin	BISCHWIHR	68320
Haut-Rhin	WALBACH	68230
Haut-Rhin	HUNAWIHR	68150
Haut-Rhin	WETTOLSHEIM	68920
Haut-Rhin	ESCHBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	68150
Haut-Rhin	LABAROCHE	68910
Haut-Rhin	MURBACH	68530
Bas-Rhin	EBERSHEIM	67600
Haut-Rhin	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	68380
Haut-Rhin	GUEBERSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	RODERN	68590
Haut-Rhin	INGERSHEIM	68040
Haut-Rhin	DURRENENTZEN	68320
Haut-Rhin	BALTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	HORBOURG-WIHR	68180
Bas-Rhin	HEILIGENSTEIN	67140
Haut-Rhin	APPENWIHR	68280
Haut-Rhin	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68420

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SERMERSHEIM	67230
Haut-Rhin	OBERMORSCHWIHR	68420
Bas-Rhin	MUTTERSHOLTZ	67600
Haut-Rhin	RIQUEWIHR	68340
Haut-Rhin	MUNWILLER	68250
Bas-Rhin	WITTISHEIM	67820
Haut-Rhin	HOUSSEN	68125
Haut-Rhin	APPENWIHR	68280
Haut-Rhin	ORBEY	68370
Haut-Rhin	EGUISHEIM	68420
Bas-Rhin	BOOFZHEIM	67860
Bas-Rhin	HEIDOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	WICKERSCHWIHR	68320
Bas-Rhin	KERTZFELD	67230
Bas-Rhin	ROSSFELD	67230
Haut-Rhin	LINTHAL	68610
Haut-Rhin	GEISWASSER	68600
Haut-Rhin	NEUF-BRISACH	68600
Bas-Rhin	SELESTAT	67600
Haut-Rhin	VOEGTLINSHOFFEN	68420
Haut-Rhin	BENNWIHR	68126
Haut-Rhin	SAINTE-MARIE-AUX-MINES	68160
Haut-Rhin	WETTOLSHEIM	68920
Haut-Rhin	BERGHOLTZ	68500
Haut-Rhin	GRUSSENHEIM	68320
Bas-Rhin	ANDLAU	67140
Bas-Rhin	MACKENHEIM	67390
Bas-Rhin	SAND	67230
Haut-Rhin	METZERAL	68380
Haut-Rhin	MERXHEIM	68500
Haut-Rhin	SUNDHOFFEN	68280
Haut-Rhin	NIEDERENTZEN	68127
Bas-Rhin	KINTZHEIM	67600
Haut-Rhin	DESSENHEIM	68600
Haut-Rhin	GRIESBACH-AU-VAL	68140
Bas-Rhin	FURDENHEIM	67117
Bas-Rhin	ARTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	BISCHWIHR	68320
Haut-Rhin	TURCKHEIM	68230
Haut-Rhin	ANDOLSHEIM	68280
Bas-Rhin	EBERSHEIM	67600
Haut-Rhin	FRELAND	68240
Haut-Rhin	HIRTZFELDEN	68740
Haut-Rhin	MUNSTER	68140
Haut-Rhin	NAMBSHEIM	68740
Bas-Rhin	DIEFFENTHAL	67650
Haut-Rhin	SOULTZEREN	68140
Haut-Rhin	GUNDOLSHEIM	68250
Haut-Rhin	WASSERBOURG	68230
Bas-Rhin	EBERSMUNSTER	67600
Haut-Rhin	SOULTZMATT	68570
Bas-Rhin	BASSEMBERG	67220
Haut-Rhin	ZELLENBERG	68340

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	LAUTENBACHZELL	68610
Bas-Rhin	MAISONSGOUTTE	67220
Haut-Rhin	ESCHBACH-AU-VAL	68140
Haut-Rhin	BILTZHEIM	68127
Haut-Rhin	HUSSEREN-LES-CHATEAUX	68420
Haut-Rhin	SONDERNACH	68380
Haut-Rhin	ROGGENHOUSE	68740
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-AUX-MINES	68160
Bas-Rhin	URBEIS	67220
Haut-Rhin	MURBACH	68530
Bas-Rhin	BLIENSCHWILLER	67650
Haut-Rhin	WIDENSOLEN	68320
Haut-Rhin	OBERHERGHEIM	68127
Haut-Rhin	RAEDERSHEIM	68190
Haut-Rhin	AUBURE	68150
Haut-Rhin	FORTSCHWIHR	68320
Haut-Rhin	THANNENKIRCH	68590
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Bas-Rhin	STOTZHEIM	67140
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68410
Haut-Rhin	VOLGELSHEIM	68600
Haut-Rhin	BENNWIHR	68630
Haut-Rhin	GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	GUEMAR	68970
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-GUEBWILLER	68500
Haut-Rhin	PFAFFENHEIM	68250
Haut-Rhin	MUNCHHOUSE	68740
Haut-Rhin	NIEDERMORSCHWIHR	68230
Bas-Rhin	BREITENAU	67220
Bas-Rhin	WITTERNHEIM	67230
Bas-Rhin	MUSSIG	67600
Haut-Rhin	MUNTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	NIEDERHERGHEIM	68127
Bas-Rhin	HESSENHEIM	67390
Bas-Rhin	HERBSHEIM	67230
Haut-Rhin	RUMERSHEIM-LE-HAUT	68740
Haut-Rhin	RORSCHWIHR	68590
Haut-Rhin	KAYSERSBERG VIGNOBLE	68240
Haut-Rhin	ARTZENHEIM	68320
Haut-Rhin	WIHR-AU-VAL	68230
Haut-Rhin	HATTSTATT	68420
Bas-Rhin	BINDERNHEIM	67600
Bas-Rhin	LE HOHWALD	67140
Haut-Rhin	ORSCHWIHR	68500
Haut-Rhin	WECKOLSHEIM	68600
Bas-Rhin	RHINAU	67860
Bas-Rhin	MITTELBERGHEIM	67140
Haut-Rhin	STOSSWIHR	68140
Haut-Rhin	ZIMMERBACH	68230
Haut-Rhin	ALGOLSHEIM	68600
Haut-Rhin	ENSISHEIM	68190
Haut-Rhin	WOLFGANTZEN	68600

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	SCHERWILLER	67750
Bas-Rhin	BOESENBIESEN	67390
Haut-Rhin	VOGELGRUN	68600
Haut-Rhin	MEYENHEIM	68890
Haut-Rhin	LAUTENBACH	68610
Bas-Rhin	DIEBOLSHEIM	67230
Haut-Rhin	HOHROD	68140
Bas-Rhin	EPFIG	67680
Bas-Rhin	NEUBOIS	67220
Haut-Rhin	BERGHEIM	68750
Haut-Rhin	BERGHOLTZZELL	68500
Bas-Rhin	BOOTZHEIM	67390
Haut-Rhin	BLODELSHEIM	68740
Haut-Rhin	HETTENSCHLAG	68600
Bas-Rhin	EICHHOFFEN	67140
Haut-Rhin	SOULTZBACH-LES-BAINS	68230
Haut-Rhin	KATZENTHAL	68230
Bas-Rhin	NOTHALTEN	67680
Haut-Rhin	AMMERSCHWIHR	68770
Haut-Rhin	LE BONHOMME	68650
Haut-Rhin	OBERSAASHEIM	68600
Haut-Rhin	BUHL	68530
Haut-Rhin	DURRENENTZEN	68320
Haut-Rhin	MUHLBACH-SUR-MUNSTER	68380
Bas-Rhin	FOUCHY	67220
Haut-Rhin	BALGAU	68740
Haut-Rhin	GUEBERSCHWIHR	68420
Haut-Rhin	WALBACH	68230
Haut-Rhin	REGUISHEIM	68890
Haut-Rhin	LIEPVRE	68660
Bas-Rhin	SUNDHOUSE	67920
Bas-Rhin	SAASENHEIM	67390
Bas-Rhin	SCHWOBSHEIM	67390
Bas-Rhin	LALAYE	67220
Haut-Rhin	LOGELHEIM	68280
Haut-Rhin	OSENBACH	68570
Haut-Rhin	SAINT-HIPPOLYTE	68590
Bas-Rhin	THANVILLE	67220
Haut-Rhin	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE	68127
Haut-Rhin	OSTHEIM	68150
Haut-Rhin	LUTTENBACH-PRES-MUNSTER	68140
Bas-Rhin	ORSCHWILLER	67600
Bas-Rhin	BERNARDVILLE	67140
Bas-Rhin	TRIEMBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE-BOIS	67220
Haut-Rhin	HARTMANNSWILLER	68500
Haut-Rhin	RIMBACHZELL	68500
Haut-Rhin	ROMBACH-LE-FRANC	68660
Haut-Rhin	HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68420
Haut-Rhin	JUNGHOLTZ	68500
Bas-Rhin	SCHOENAU	67390

Département	Commune	CP
Bas-Rhin	RICHTOLSHEIM	67390
Haut-Rhin	BEBLENHEIM	68980
Bas-Rhin	DIEFFENBACH-AU-VAL	67220
Bas-Rhin	HUTTENHEIM	67230
Haut-Rhin	GUNSBACH	68140
Haut-Rhin	HORBOURG-WIHR	68180
Bas-Rhin	LA VANCELLE	67730
Bas-Rhin	SAINT-MAURICE	67220
Bas-Rhin	ELSENHEIM	67390
Haut-Rhin	ROUFFACH	68250
Haut-Rhin	URSCHENHEIM	68320
Bas-Rhin	ALBE	67220
Bas-Rhin	ITTERSWILLER	67140
Bas-Rhin	SAINT-MARTIN	67220
Haut-Rhin	ISSENHEIM	68500
Haut-Rhin	WUENHEIM	68500
Haut-Rhin	MITTLACH	68380
Bas-Rhin	BALDENHEIM	67600
Haut-Rhin	LAPOUTROIE	68650
Haut-Rhin	HEITEREN	68600
Haut-Rhin	RODERN	68590
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68124
Haut-Rhin	KUNHEIM	68320
Bas-Rhin	SAINT-PIERRE	67140
Bas-Rhin	GERTWILLER	67140
Haut-Rhin	BALTZENHEIM	68320
Bas-Rhin	FRIESENHEIM	67860
Haut-Rhin	OBERENTZEN	68127
Haut-Rhin	BREITENBACH-HAUT-RHIN	68380
Bas-Rhin	DAMBACH-LA-VILLE	67650
Bas-Rhin	MARCKOLSHEIM	67390
Bas-Rhin	HILSENHEIM	67600
Haut-Rhin	JEBSHEIM	68320
Haut-Rhin	MITTELWIHR	68630
Bas-Rhin	NEUVE-EGLISE	67220
Bas-Rhin	HEILIGENSTEIN	67140
Bas-Rhin	BREITENBACH	67220
Bas-Rhin	REICHSFELD	67140
Bas-Rhin	OHNENHEIM	67390
Haut-Rhin	RIBEAUVILLE	68150
Haut-Rhin	BIESHEIM	68600
Haut-Rhin	WINTZENHEIM	68920
Haut-Rhin	HUNAWIHR	68150
Haut-Rhin	SOULTZ-HAUT-RHIN	68360
Haut-Rhin	ILLHAEUSERN	68970
Haut-Rhin	FESSENHEIM	68740
Bas-Rhin	BARR	67140
Bas-Rhin	KOGENHEIM	67230
Haut-Rhin	WESTHALTEN	68250
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Bas-Rhin	STEIGE	67220
Haut-Rhin	INGERSHEIM	68040
Bas-Rhin	BENFELD	67230
Bas-Rhin	CHATENOIS	67730
Haut-Rhin	LABAROCHE	68910
Bas-Rhin	VILLE	67220

EJ : HAD DU CENTRE ALSACE (680007598)
ET : HAD CENTRE ALSACE (680007648)

Standard régional : 03 83 39 30 30
Siège régional : 3 boulevard Joffre - CS 80071 - 54036 NANCY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0093 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de l'HAD du Sud Alsace sur le site de l'HAD Sud Alsace (FINESS EJ : 680017811 ; FINESS ET : 680017829)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par l'HAD du Sud Alsace (FINESS EJ : 680017811) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD Sud Alsace (FINESS ET : 680017829), sis 5, Rue de Berlin – 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 12 Haute Alsace, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 implantation pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que l'HAD du Sud Alsace sur le site de l'HAD Sud Alsace dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de l'HAD du Sud Alsace sur le site de l'HAD Sud Alsace répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 L'HAD du Sud Alsace (FINESS EJ : 680017811) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Sud Alsace (FINESS ET : 680017829), sis 5, Rue de Berlin – 68350 BRUNSTATT DIDENHEIM, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	BRECHAUMONT	68210
Haut-Rhin	MANSPACH	68210
Haut-Rhin	FELLERING	68470
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	TAGSDORF	68130
Haut-Rhin	ZIMMERSHEIM	68440
Haut-Rhin	HUNDSBACH	68130
Haut-Rhin	ELBACH	68210
Haut-Rhin	LEIMBACH	68800
Haut-Rhin	BUSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	SENTHEIM	68780
Haut-Rhin	MUESPACH-LE-HAUT	68640
Haut-Rhin	VIEUX-THANN	68800
Haut-Rhin	SCHLIERBACH	68440
Haut-Rhin	STEINSOULTZ	68640
Haut-Rhin	ROMAGNY	68210
Haut-Rhin	GOMMERSDORF	68210
Haut-Rhin	HUSSEREN-WESSERLING	68470
Haut-Rhin	FALKWILLER	68210
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	HOMBOURG	68490
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	ODEREN	68830
Haut-Rhin	HEIMERSDORF	68560
Haut-Rhin	FOLGENSBOURG	68220
Haut-Rhin	LIEBENSWILLER	68220
Haut-Rhin	RICHWILLER	68120
Haut-Rhin	CHALAMPE	68490
Haut-Rhin	OTTMARSHEIM	68490
Haut-Rhin	ALTKIRCH	68130
Haut-Rhin	BIEDERTHAL	68480
Haut-Rhin	HESINGUE	68220
Haut-Rhin	HEIWILLER	68130
Haut-Rhin	ILLFURTH	68720
Haut-Rhin	OBERLARG	68480
Haut-Rhin	ROPPENTZWILLER	68480
Haut-Rhin	PULVERSHEIM	68840
Haut-Rhin	HEIMSBRUNN	68990
Haut-Rhin	MOERNACH	68480
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-HAUT	68510
Haut-Rhin	STORCKENSOHN	68470
Haut-Rhin	FULLEREN	68210
Haut-Rhin	BRETTEN	68780
Haut-Rhin	WILLER	68960
Haut-Rhin	KINGERSHEIM	68260
Haut-Rhin	DIETWILLER	68440
Haut-Rhin	SOPPE-LE-BAS	68780
Haut-Rhin	BELLEMAGNY	68210
Haut-Rhin	BRUEBACH	68440
Haut-Rhin	ESCHENTZWILLER	68440

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-BAS	68520
Haut-Rhin	PFASTATT	68120
Haut-Rhin	BOUXWILLER	68480
Haut-Rhin	BERRWILLER	68500
Haut-Rhin	HUNINGUE	68330
Haut-Rhin	RODEREN	68800
Haut-Rhin	ETEIMBES	68210
Haut-Rhin	RUEDERBACH	68560
Haut-Rhin	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	68290
Haut-Rhin	URBES	68121
Haut-Rhin	LIEBSDORF	68480
Haut-Rhin	HELFRANTZKIRCH	68510
Haut-Rhin	BOLLWILLER	68540
Haut-Rhin	CARSPACH	68130
Haut-Rhin	KNOERINGUE	68220
Haut-Rhin	ZILLISHEIM	68720
Haut-Rhin	HABSHEIM	68440
Haut-Rhin	ASPACH	68130
Haut-Rhin	MALMERSPACH	68550
Haut-Rhin	WALHEIM	68130
Haut-Rhin	SEWEN	68290
Haut-Rhin	GOLDBACH-ALTENBACH	68760
Haut-Rhin	UFFHEIM	68510
Haut-Rhin	TAGOLSHEIM	68720
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-HAUT	68440
Haut-Rhin	BALLERSDORF	68210
Haut-Rhin	SAINT-AMARIN	68550
Haut-Rhin	FERRETTE	68480
Haut-Rhin	FLAXLANDEN	68720
Haut-Rhin	DURMENACH	68480
Haut-Rhin	RUELISHEIM	68270
Haut-Rhin	LUEMSCHWILLER	68720
Haut-Rhin	MORSCHWILLER-LE-BAS	68790
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	MUESPACH	68640
Haut-Rhin	EMLINGEN	68130
Haut-Rhin	UEBERSTRASS	68580
Haut-Rhin	STAFFELFELDEN	68850
Haut-Rhin	WALDIGHOFEN	68640
Haut-Rhin	LEVONCOURT	68480
Haut-Rhin	WITTELSHEIM	68310
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-HAUT	68520
Haut-Rhin	ILLZACH	68110
Haut-Rhin	KEMBS	68680
Haut-Rhin	SCHWEIGHOUSE-THANN	68520
Haut-Rhin	GALFINGUE	68990
Haut-Rhin	ATTENSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	DIEFMATTEN	68780

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BALDERSHEIM	68390
Haut-Rhin	WOLSCHWILLER	68480
Haut-Rhin	ROSENAU	68128
Haut-Rhin	EGLINGEN	68720
Haut-Rhin	FISLIS	68480
Haut-Rhin	GEISPITZEN	68510
Haut-Rhin	FROENINGEN	68720
Haut-Rhin	KIRCHBERG	68290
Haut-Rhin	ASPACH-LE-BAS	68700
Haut-Rhin	COURTAVON	68480
Haut-Rhin	STEINBACH	68700
Haut-Rhin	STETTEN	68510
Haut-Rhin	DOLLEREN	68290
Haut-Rhin	HECKEN	68210
Haut-Rhin	PETIT-LANDAU	68490
Haut-Rhin	FELDKIRCH	68540
Haut-Rhin	HAUSGAUEN	68130
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-BAS	68210
Haut-Rhin	RIEDISHEIM	68400
Haut-Rhin	BETTLACH	68480
Haut-Rhin	BUETHWILLER	68210
Haut-Rhin	BENDORF	68480
Haut-Rhin	BATTENHEIM	68390
Haut-Rhin	UNGERSHEIM	68190
Haut-Rhin	FRIESEN	68580
Haut-Rhin	SIERENTZ	68510
Haut-Rhin	LARGITZEN	68580
Haut-Rhin	MOOSCH	68690
Haut-Rhin	MONTREUX-JEUNE	68210
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-BAS	68220
Haut-Rhin	MONTREUX-VIEUX	68210
Haut-Rhin	LANDSER	68440
Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	68300
Haut-Rhin	FELDBACH	68640
Haut-Rhin	LINSDORF	68480
Haut-Rhin	BANTZENHEIM	68490
Haut-Rhin	JETTINGEN	68130
Haut-Rhin	WEGSCHEID	68290
Haut-Rhin	RANSPACH	68470
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	LIGSDORF	68480
Haut-Rhin	GEISHOUSE	68690
Haut-Rhin	THANN	68800
Haut-Rhin	CERNAY	68700
Haut-Rhin	HINDLINGEN	68580
Haut-Rhin	LUTTERBACH	68460
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	68290
Haut-Rhin	WERENTZHOUSE	68480
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-BAS	68510
Haut-Rhin	WITTENHEIM	68270
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	OBERMORSCHWILLER	68130
Haut-Rhin	MULHOUSE	68100
Haut-Rhin	MERTZEN	68210
Haut-Rhin	KIFFIS	68480
Haut-Rhin	LE HAUT SOULTZBACH	68780

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	RANTZWILLER	68510
Haut-Rhin	MOOSLARGUE	68580
Haut-Rhin	SONDERSDORF	68480
Haut-Rhin	NIFFER	68680
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	WINKEL	68480
Haut-Rhin	BERENTZWILLER	68130
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-HAUT	68290
Haut-Rhin	MAGNY	68210
Haut-Rhin	HIRSINGUE	68560
Haut-Rhin	SAUSHEIM	68390
Haut-Rhin	WOLFERSDORF	68210
Haut-Rhin	GUEVENATTEN	68210
Haut-Rhin	SICKERT	68290
Haut-Rhin	MULHOUSE	68200
Haut-Rhin	LAUW	68290
Haut-Rhin	SAINT-BERNARD	68720
Haut-Rhin	BARTENHEIM	68870
Haut-Rhin	LUCELLE	68480
Haut-Rhin	HAGENBACH	68210
Haut-Rhin	ALTENACH	68210
Haut-Rhin	HOCHSTATT	68720
Haut-Rhin	WITTERSDORF	68130
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-BAS	68440
Haut-Rhin	HIRTZBACH	68118
Haut-Rhin	DANNEMARIE	68210
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-BAS	68290
Haut-Rhin	LUTTER	68480
Haut-Rhin	RIESPACH	68640
Haut-Rhin	KOESTLACH	68480
Haut-Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	68210
Haut-Rhin	ASPACH-MICHELBACH	68700
Haut-Rhin	REININGUE	68950
Haut-Rhin	LEYMEN	68220
Haut-Rhin	RAEDERSDORF	68480
Haut-Rhin	GILDWILLER	68210
Haut-Rhin	BRINCKHEIM	68870
Haut-Rhin	UFFHOLTZ	68700
Haut-Rhin	MITZACH	68470
Haut-Rhin	VILLAGE-NEUF	68128
Haut-Rhin	KOETZINGUE	68510
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-BAS	68580
Haut-Rhin	OBERBRUCK	68290
Haut-Rhin	WILDENSTEIN	68820
Haut-Rhin	WENTZWILLER	68220
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-HAUT	68210
Haut-Rhin	PFETTERHOUSE	68480
Haut-Rhin	ZAESSINGUE	68130
Haut-Rhin	RETZWILLER	68210
Haut-Rhin	WALTENHEIM	68510
Haut-Rhin	DURLINSDORF	68480
Haut-Rhin	SAINT-COSME	68210
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-HAUT	68580
Haut-Rhin	RAMMERSMATT	68800

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	WILLER-SUR-THUR	68760
Haut-Rhin	BRUNSTATT-DIDENHEIM	68350
Haut-Rhin	VALDIEU-LUTRAN	68210
Haut-Rhin	MOLLAU	68470
Haut-Rhin	WATTWILLER	68700
Haut-Rhin	WAHLBACH	68130
Haut-Rhin	NEUWILLER	68220
Haut-Rhin	HEGENHEIM	68220
Haut-Rhin	OLTINGUE	68480
Haut-Rhin	STRUETH	68580
Haut-Rhin	SCHWOBEN	68130
Haut-Rhin	BLOTZHEIM	68730
Haut-Rhin	VIEUX-FERRETTE	68480
Haut-Rhin	BITSCHWILLER-LES-THANN	68620
Haut-Rhin	BETTENDORF	68560
Haut-Rhin	FRANKEN	68130
Haut-Rhin	BISEL	68580
Haut-Rhin	KRUTH	68820
Haut-Rhin	BALSCHWILLER	68210
Haut-Rhin	SAINT-ULRICH	68210
Haut-Rhin	RIXHEIM	68170
Haut-Rhin	STERNENBERG	68780
Haut-Rhin	GUEWENHEIM	68116
Haut-Rhin	HEIDWILLER	68720
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	KAPPELEN	68510

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	EMLINGEN	68130
Haut-Rhin	URBES	68121
Haut-Rhin	GEISPITZEN	68510
Haut-Rhin	NIFFER	68680
Haut-Rhin	HELFRANTZKIRCH	68510
Haut-Rhin	FELDKIRCH	68540
Haut-Rhin	HEGENHEIM	68220
Haut-Rhin	STORCKENSOHN	68470
Haut-Rhin	STERNENBERG	68780
Haut-Rhin	GALFINGUE	68990
Haut-Rhin	GOMMERSDORF	68210
Haut-Rhin	LUEMSCHWILLER	68720
Haut-Rhin	LUCELLE	68480
Haut-Rhin	HUSSEREN-WESSERLING	68470
Haut-Rhin	VIEUX-THANN	68800
Haut-Rhin	WERENTZHOUSE	68480
Haut-Rhin	HINDLINGEN	68580
Haut-Rhin	EGLINGEN	68720
Haut-Rhin	KRUTH	68820
Haut-Rhin	FULLEREN	68210
Haut-Rhin	SCHWEIGHOUSE-THANN	68520
Haut-Rhin	NEUWILLER	68220
Haut-Rhin	BRINCKHEIM	68870
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	68290
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-HAUT	68580
Haut-Rhin	STEINSOULTZ	68640
Haut-Rhin	BLOTZHEIM	68730
Haut-Rhin	HAUSGAUEN	68130
Haut-Rhin	FROENINGEN	68720
Haut-Rhin	HUNDSBACH	68130
Haut-Rhin	ODEREN	68830
Haut-Rhin	DANNEMARIE	68210
Haut-Rhin	MOOSLARGUE	68580
Haut-Rhin	BALDERSHEIM	68390
Haut-Rhin	FELLERING	68470
Haut-Rhin	HEIDWILLER	68720
Haut-Rhin	WITTELSHEIM	68310
Haut-Rhin	MULHOUSE	68200
Haut-Rhin	CHALAMPE	68490
Haut-Rhin	BRUNSTATT-DIDENHEIM	68350
Haut-Rhin	MOOSCH	68690
Haut-Rhin	BALSCHWILLER	68210
Haut-Rhin	STEINBACH	68700
Haut-Rhin	JETTINGEN	68130
Haut-Rhin	BANTZENHEIM	68490
Haut-Rhin	ASPACH-LE-BAS	68700
Haut-Rhin	FOLGENSBOURG	68220
Haut-Rhin	STRUETH	68580
Haut-Rhin	WALDIGHOFEN	68640
Haut-Rhin	DIETWILLER	68440
Haut-Rhin	FELDBACH	68640
Haut-Rhin	ELBACH	68210
Haut-Rhin	LIGSDORF	68480
Haut-Rhin	BOUXWILLER	68480
Haut-Rhin	MANSPACH	68210
Haut-Rhin	MUESPACH-LE-HAUT	68640
Haut-Rhin	ZAESSINGUE	68130
Haut-Rhin	RAMMERSMATT	68800
Haut-Rhin	BETTENDORF	68560
Haut-Rhin	WALHEIM	68130
Haut-Rhin	SOPPE-LE-BAS	68780
Haut-Rhin	BISEL	68580
Haut-Rhin	LEYMEN	68220
Haut-Rhin	SENTHEIM	68780
Haut-Rhin	LEVONCOURT	68480
Haut-Rhin	SAINT-AMARIN	68550
Haut-Rhin	FISLIS	68480
Haut-Rhin	OBERLARG	68480
Haut-Rhin	ILLZACH	68110
Haut-Rhin	MERTZEN	68210
Haut-Rhin	HEIMSBRUNN	68990
Haut-Rhin	HIRSINGUE	68560
Haut-Rhin	LIEBENSWILLER	68220
Haut-Rhin	BENDORF	68480

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	SAINT-ULRICH	68210
Haut-Rhin	ALTKIRCH	68130
Haut-Rhin	RAEDERSDORF	68480
Haut-Rhin	HECKEN	68210
Haut-Rhin	TAGSDORF	68130
Haut-Rhin	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	68290
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-BAS	68510
Haut-Rhin	SCHWOBEN	68130
Haut-Rhin	BUETHWILLER	68210
Haut-Rhin	UNGERSHEIM	68190
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-HAUT	68520
Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	68300
Haut-Rhin	KNOERINGUE	68220
Haut-Rhin	DURLINSDORF	68480
Haut-Rhin	WOLSCHWILLER	68480
Haut-Rhin	WILDENSTEIN	68820
Haut-Rhin	STETTEN	68510
Haut-Rhin	MUESPACH	68640
Haut-Rhin	RUELISHEIM	68270
Haut-Rhin	WITTERSDORF	68130
Haut-Rhin	ROSENAU	68128
Haut-Rhin	HEIWILLER	68130
Haut-Rhin	ASPACH-MICHELBACH	68700
Haut-Rhin	SAINT-BERNARD	68720
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	HUNINGUE	68330
Haut-Rhin	OBERMORSCHWILLER	68130
Haut-Rhin	WILLER-SUR-THUR	68760
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-HAUT	68440
Haut-Rhin	BETTLACH	68480
Haut-Rhin	LARGITZEN	68580
Haut-Rhin	RUEDERBACH	68560
Haut-Rhin	WOLFERSDORF	68210
Haut-Rhin	WINKEL	68480
Haut-Rhin	HEIMERSDORF	68560
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-BAS	68440
Haut-Rhin	FALKWILLER	68210
Haut-Rhin	HABSHEIM	68440
Haut-Rhin	COURTAVON	68480
Haut-Rhin	DURMENACH	68480
Haut-Rhin	SAINT-COSME	68210
Haut-Rhin	VIEUX-FERRETTE	68480
Haut-Rhin	STAFFELFELDEN	68850
Haut-Rhin	HOMBOURG	68490
Haut-Rhin	KIRCHBERG	68290
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	BRECHAUMONT	68210
Haut-Rhin	SIERENTZ	68510
Haut-Rhin	WATTWILLER	68700
Haut-Rhin	HAGENBACH	68210
Haut-Rhin	GUEWENHEIM	68116
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-HAUT	68290
Haut-Rhin	FERRETTE	68480

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	ROPPENTZWILLER	68480
Haut-Rhin	MULHOUSE	68100
Haut-Rhin	LE HAUT SOULTZBACH	68780
Haut-Rhin	BARTENHEIM	68870
Haut-Rhin	KIFFIS	68480
Haut-Rhin	ZIMMERSHEIM	68440
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	WEGSCHEID	68290
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-BAS	68580
Haut-Rhin	MORSCHWILLER-LE-BAS	68790
Haut-Rhin	MONTREUX-VIEUX	68210
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	RANSPACH	68470
Haut-Rhin	REININGUE	68950
Haut-Rhin	PFASTATT	68120
Haut-Rhin	BATTENHEIM	68390
Haut-Rhin	PFETTERHOUSE	68480
Haut-Rhin	OBERBRUCK	68290
Haut-Rhin	RIEDISHEIM	68400
Haut-Rhin	KAPPELEN	68510
Haut-Rhin	WENTZWILLER	68220
Haut-Rhin	ETEIMBES	68210
Haut-Rhin	LIEBSDORF	68480
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	LINSDORF	68480
Haut-Rhin	ROMAGNY	68210
Haut-Rhin	FRANKEN	68130
Haut-Rhin	RIXHEIM	68170
Haut-Rhin	LANDSER	68440
Haut-Rhin	CERNAY	68700
Haut-Rhin	WITTENHEIM	68270
Haut-Rhin	RODEREN	68800
Haut-Rhin	GOLDBACH-ALTENBACH	68760
Haut-Rhin	KOETZINGUE	68510
Haut-Rhin	SICKERT	68290
Haut-Rhin	GILDWILLER	68210
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	DOLLEREN	68290
Haut-Rhin	BALLERSDORF	68210
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-BAS	68290
Haut-Rhin	FRIESEN	68580
Haut-Rhin	ALTENACH	68210
Haut-Rhin	BRETTEN	68780
Haut-Rhin	LUTTER	68480
Haut-Rhin	UFFHEIM	68510
Haut-Rhin	PULVERSHEIM	68840
Haut-Rhin	PETIT-LANDAU	68490
Haut-Rhin	WALTENHEIM	68510
Haut-Rhin	MALMERSPACH	68550
Haut-Rhin	OTTMARSHEIM	68490
Haut-Rhin	ILLFURTH	68720
Haut-Rhin	BITSCHWILLER-LES-THANN	68620
Haut-Rhin	LAUW	68290

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BELLEMAGNY	68210
Haut-Rhin	SEWEN	68290
Haut-Rhin	HESINGUE	68220
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-BAS	68520
Haut-Rhin	MOLLAU	68470
Haut-Rhin	VALDIEU-LUTRAN	68210
Haut-Rhin	ATTENSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	SAUSHEIM	68390
Haut-Rhin	KINGERSHEIM	68260
Haut-Rhin	UFFHOLTZ	68700
Haut-Rhin	BRUEBACH	68440
Haut-Rhin	TAGOLSHEIM	68720
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-BAS	68220
Haut-Rhin	BERENTZWILLER	68130
Haut-Rhin	FLAXLANDEN	68720
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-HAUT	68510
Haut-Rhin	BUSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	LEIMBACH	68800
Haut-Rhin	ZILLISHEIM	68720
Haut-Rhin	MAGNY	68210
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-HAUT	68210
Haut-Rhin	BOLLWILLER	68540
Haut-Rhin	UEBERSTRASS	68580
Haut-Rhin	MONTREUX-JEUNE	68210
Haut-Rhin	THANN	68800
Haut-Rhin	VILLAGE-NEUF	68128
Haut-Rhin	GUEVENATTEN	68210

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	CARSPACH	68130
Haut-Rhin	RIESPACH	68640
Haut-Rhin	ESCHENTZWILLER	68440
Haut-Rhin	MOERNACH	68480
Haut-Rhin	RETZWILLER	68210
Haut-Rhin	ASPACH	68130
Haut-Rhin	HOCHSTATT	68720
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	SCHLIERBACH	68440
Haut-Rhin	RICHWILLER	68120
Haut-Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	68210
Haut-Rhin	BIEDERTHAL	68480
Haut-Rhin	KEMBS	68680
Haut-Rhin	LUTTERBACH	68460
Haut-Rhin	KOESTLACH	68480
Haut-Rhin	GEISHOUSE	68690
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-BAS	68210
Haut-Rhin	SONDERSDORF	68480
Haut-Rhin	DIEFMATTEN	68780
Haut-Rhin	MITZACH	68470
Haut-Rhin	BERRWILLER	68500
Haut-Rhin	HIRTZBACH	68118
Haut-Rhin	WAHLBACH	68130
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	RANTZWILLER	68510
Haut-Rhin	OLTINGUE	68480
Haut-Rhin	WILLER	68960

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BERENTZWILLER	68130
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-HAUT	68580
Haut-Rhin	WILLER-SUR-THUR	68760
Haut-Rhin	OBERBRUCK	68290
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-BAS	68520
Haut-Rhin	GALFINGUE	68990
Haut-Rhin	VALDIEU-LUTRAN	68210
Haut-Rhin	SONDERSDORF	68480
Haut-Rhin	LE HAUT SOULTZBACH	68780
Haut-Rhin	BLOTZHEIM	68730
Haut-Rhin	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	68290
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	OBERLARG	68480
Haut-Rhin	VIEUX-FERRETTE	68480
Haut-Rhin	GILDWILLER	68210
Haut-Rhin	MULHOUSE	68200
Haut-Rhin	SIERENTZ	68510
Haut-Rhin	HUNDSBACH	68130
Haut-Rhin	HINDLINGEN	68580
Haut-Rhin	STEINSOULTZ	68640

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	KAPPELEN	68510
Haut-Rhin	WATTWILLER	68700
Haut-Rhin	FELLERING	68470
Haut-Rhin	WENTZWILLER	68220
Haut-Rhin	BETTLACH	68480
Haut-Rhin	WALTENHEIM	68510
Haut-Rhin	GUEWENHEIM	68116
Haut-Rhin	MANSPACH	68210
Haut-Rhin	KRUTH	68820
Haut-Rhin	WERENTZHOUSE	68480
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-BAS	68510
Haut-Rhin	FELDBACH	68640
Haut-Rhin	UEBERSTRASS	68580
Haut-Rhin	ILLZACH	68110
Haut-Rhin	RUEDERBACH	68560
Haut-Rhin	PFETTERHOUSE	68480
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-BAS	68440
Haut-Rhin	SAINT-COSME	68210
Haut-Rhin	FRANKEN	68130
Haut-Rhin	FROENINGEN	68720
Haut-Rhin	LUCELLE	68480
Haut-Rhin	HECKEN	68210
Haut-Rhin	BENDORF	68480

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	OBERMORSCHWILLER	68130
Haut-Rhin	HIRSINGUE	68560
Haut-Rhin	HAGENBACH	68210
Haut-Rhin	WALHEIM	68130
Haut-Rhin	LEVONCOURT	68480
Haut-Rhin	HOMBOURG	68490
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	GUEVENATTEN	68210
Haut-Rhin	RAEDERSDORF	68480
Haut-Rhin	BALDERSHEIM	68390
Haut-Rhin	KEMBS	68680
Haut-Rhin	URBES	68121
Haut-Rhin	KOETZINGUE	68510
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-BAS	68580
Haut-Rhin	EGLINGEN	68720
Haut-Rhin	HEIWILLER	68130
Haut-Rhin	LIEBENSWILLER	68220
Haut-Rhin	MITZACH	68470
Haut-Rhin	BALLERSDORF	68210
Haut-Rhin	BERRWILLER	68500
Haut-Rhin	ILLFURTH	68720
Haut-Rhin	NEUWILLER	68220
Haut-Rhin	KOESTLACH	68480
Haut-Rhin	WOLSCHWILLER	68480
Haut-Rhin	SAUSHEIM	68390
Haut-Rhin	FISLIS	68480
Haut-Rhin	KIFFIS	68480
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-BAS	68210
Haut-Rhin	MOOSLARGUE	68580
Haut-Rhin	DOLLEREN	68290
Haut-Rhin	TAGOLSHEIM	68720
Haut-Rhin	RANSPACH	68470
Haut-Rhin	DIEFMATTEN	68780
Haut-Rhin	WITTENHEIM	68270
Haut-Rhin	FLAXLANDEN	68720
Haut-Rhin	FOLGENSBOURG	68220
Haut-Rhin	MULHOUSE	68100
Haut-Rhin	HABSHEIM	68440
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-HAUT	68290
Haut-Rhin	PULVERSHEIM	68840
Haut-Rhin	STORCKENSOHN	68470
Haut-Rhin	HEGENHEIM	68220
Haut-Rhin	ASPACH-LE-BAS	68700
Haut-Rhin	DIETWILLER	68440
Haut-Rhin	BANTZENHEIM	68490
Haut-Rhin	NIFFER	68680
Haut-Rhin	RICHWILLER	68120
Haut-Rhin	STERNENBERG	68780
Haut-Rhin	FULLEREN	68210
Haut-Rhin	RANTZWILLER	68510
Haut-Rhin	SCHLIERBACH	68440
Haut-Rhin	MOLLAU	68470
Haut-Rhin	MONTREUX-JEUNE	68210
Haut-Rhin	ZIMMERSHEIM	68440
Haut-Rhin	FRIESEN	68580
Haut-Rhin	RIXHEIM	68170
Haut-Rhin	UNGERSHEIM	68190

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BARTENHEIM	68870
Haut-Rhin	MALMERSPACH	68550
Haut-Rhin	RIEDISHEIM	68400
Haut-Rhin	RUELISHEIM	68270
Haut-Rhin	ASPACH	68130
Haut-Rhin	HUSSEREN-WESSERLING	68470
Haut-Rhin	BATTENHEIM	68390
Haut-Rhin	GEISHOUSE	68690
Haut-Rhin	MAGNY	68210
Haut-Rhin	RAMMERSMATT	68800
Haut-Rhin	STAFFELFELDEN	68850
Haut-Rhin	CARSPACH	68130
Haut-Rhin	MUESPACH	68640
Haut-Rhin	SENTHEIM	68780
Haut-Rhin	LUTTER	68480
Haut-Rhin	BRETTEN	68780
Haut-Rhin	HEIDWILLER	68720
Haut-Rhin	OTTMARSHEIM	68490
Haut-Rhin	MOOSCH	68690
Haut-Rhin	SOPPE-LE-BAS	68780
Haut-Rhin	LANDSER	68440
Haut-Rhin	LIEBSDORF	68480
Haut-Rhin	MONTREUX-VIEUX	68210
Haut-Rhin	DURLINSDORF	68480
Haut-Rhin	MUESPACH-LE-HAUT	68640
Haut-Rhin	LEIMBACH	68800
Haut-Rhin	WEGSCHEID	68290
Haut-Rhin	GOLDBACH-ALTENBACH	68760
Haut-Rhin	BUSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	CERNAY	68700
Haut-Rhin	PFASTATT	68120
Haut-Rhin	DURMENACH	68480
Haut-Rhin	BRUEBACH	68440
Haut-Rhin	SICKERT	68290
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-HAUT	68520
Haut-Rhin	LARGITZEN	68580
Haut-Rhin	FALKWILLER	68210
Haut-Rhin	SCHWEIGHOUSE-THANN	68520
Haut-Rhin	TAGSDORF	68130
Haut-Rhin	BISEL	68580
Haut-Rhin	WAHLBACH	68130
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	68290
Haut-Rhin	LUEMSCHWILLER	68720
Haut-Rhin	OLTINGUE	68480
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	HOCHSTATT	68720
Haut-Rhin	EMLINGEN	68130
Haut-Rhin	GOMMERSDORF	68210
Haut-Rhin	BUETHWILLER	68210
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	RETZWILLER	68210
Haut-Rhin	ZILLISHEIM	68720
Haut-Rhin	LAUW	68290

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	SCHWOBEN	68130
Haut-Rhin	WITTERSDORF	68130
Haut-Rhin	BALSCHWILLER	68210
Haut-Rhin	ROPPENTZWILLER	68480
Haut-Rhin	SAINT-ULRICH	68210
Haut-Rhin	HESINGUE	68220
Haut-Rhin	JETTINGEN	68130
Haut-Rhin	SEWEN	68290
Haut-Rhin	KINGERSHEIM	68260
Haut-Rhin	REININGUE	68950
Haut-Rhin	FERRETTE	68480
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-HAUT	68210
Haut-Rhin	HIRTZBACH	68118
Haut-Rhin	HAUSGAUEN	68130
Haut-Rhin	ALTKIRCH	68130
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-BAS	68290
Haut-Rhin	BITSCHWILLER-LES-THANN	68620
Haut-Rhin	VIEUX-THANN	68800
Haut-Rhin	ATTENSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	MORSCHWILLER-LE-BAS	68790
Haut-Rhin	HEIMERSDORF	68560
Haut-Rhin	STETTEN	68510
Haut-Rhin	ASPACH-MICHELBACH	68700
Haut-Rhin	STEINBACH	68700
Haut-Rhin	BRINCKHEIM	68870
Haut-Rhin	COURTAVON	68480
Haut-Rhin	KIRCHBERG	68290
Haut-Rhin	THANN	68800
Haut-Rhin	UFFHEIM	68510
Haut-Rhin	BRECHAUMONT	68210
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-HAUT	68440
Haut-Rhin	MOERNACH	68480
Haut-Rhin	RODEREN	68800
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	WOLFERSDORF	68210
Haut-Rhin	RIESPACH	68640
Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	68300
Haut-Rhin	WINKEL	68480
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-HAUT	68510
Haut-Rhin	PETIT-LANDAU	68490

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	ODEREN	68830
Haut-Rhin	BOLLWILLER	68540
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	UFFHOLTZ	68700
Haut-Rhin	VILLAGE-NEUF	68128
Haut-Rhin	DANNEMARIE	68210
Haut-Rhin	ETEIMBES	68210
Haut-Rhin	WITTELSHEIM	68310
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	ESCHENTZWILLER	68440
Haut-Rhin	WILDENSTEIN	68820
Haut-Rhin	BRUNSTATT-DIDENHEIM	68350
Haut-Rhin	SAINT-AMARIN	68550
Haut-Rhin	BELLEMAGNY	68210
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	ROSENAU	68128
Haut-Rhin	BOUXWILLER	68480
Haut-Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	68210
Haut-Rhin	LINSDORF	68480
Haut-Rhin	HELFRANTZKIRCH	68510
Haut-Rhin	LIGSDORF	68480
Haut-Rhin	HEIMSBRUNN	68990
Haut-Rhin	LEYMEN	68220
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-BAS	68220
Haut-Rhin	KNOERINGUE	68220
Haut-Rhin	ZAESSINGUE	68130
Haut-Rhin	WILLER	68960
Haut-Rhin	ALTENACH	68210
Haut-Rhin	MERTZEN	68210
Haut-Rhin	LUTTERBACH	68460
Haut-Rhin	FELDKIRCH	68540
Haut-Rhin	GEISPITZEN	68510
Haut-Rhin	ROMAGNY	68210
Haut-Rhin	BIEDERTHAL	68480
Haut-Rhin	STRUETH	68580
Haut-Rhin	ELBACH	68210
Haut-Rhin	HUNINGUE	68330
Haut-Rhin	CHALAMPE	68490
Haut-Rhin	BETTENDORF	68560
Haut-Rhin	WALDIGHOFEN	68640
Haut-Rhin	SAINT-BERNARD	68720

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	MUESPACH	68640
Haut-Rhin	STETTEN	68510
Haut-Rhin	MASEVAUX-NIEDERBRUCK	68290
Haut-Rhin	KNOERINGUE	68220
Haut-Rhin	MOOSCH	68690
Haut-Rhin	BRECHAUMONT	68210
Haut-Rhin	TAGOLSHEIM	68720

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	RIEDISHEIM	68400
Haut-Rhin	NIFFER	68680
Haut-Rhin	ASPACH	68130
Haut-Rhin	BRUEBACH	68440
Haut-Rhin	CHAVANNES-SUR-L'ETANG	68210
Haut-Rhin	THANN	68800

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	BERNWILLER	68210
Haut-Rhin	DURLINSDORF	68480
Haut-Rhin	FRANKEN	68130
Haut-Rhin	BATTENHEIM	68390
Haut-Rhin	RANTZWILLER	68510
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	FELLERING	68470
Haut-Rhin	BALLERSDORF	68210
Haut-Rhin	SAINT-BERNARD	68720
Haut-Rhin	ILLFURTH	68720
Haut-Rhin	URBES	68121
Haut-Rhin	RODEREN	68800
Haut-Rhin	MULHOUSE	68100
Haut-Rhin	TAGSDORF	68130
Haut-Rhin	DOLLEREN	68290
Haut-Rhin	HECKEN	68210
Haut-Rhin	FERRETTE	68480
Haut-Rhin	WALHEIM	68130
Haut-Rhin	MONTREUX-JEUNE	68210
Haut-Rhin	ALTKIRCH	68130
Haut-Rhin	MERTZEN	68210
Haut-Rhin	BISEL	68580
Haut-Rhin	LIEBSDORF	68480
Haut-Rhin	DIETWILLER	68440
Haut-Rhin	LANDSER	68440
Haut-Rhin	BLOTZHEIM	68730
Haut-Rhin	OBERBRUCK	68290
Haut-Rhin	RUEDERBACH	68560
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-BAS	68440
Haut-Rhin	SCHWOBEN	68130
Haut-Rhin	HEIMSBRUNN	68990
Haut-Rhin	GEISPITZEN	68510
Haut-Rhin	GILDWILLER	68210
Haut-Rhin	MOERNACH	68480
Haut-Rhin	BELLEMAGNY	68210
Haut-Rhin	WINKEL	68480
Haut-Rhin	SOPPE-LE-BAS	68780
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-BAS	68210
Haut-Rhin	BALDERSHEIM	68390
Haut-Rhin	RETZWILLER	68210
Haut-Rhin	GOLDBACH-ALTENBACH	68760
Haut-Rhin	RICHWILLER	68120
Haut-Rhin	LEYMEN	68220
Haut-Rhin	ILLTAL	68960
Haut-Rhin	LEIMBACH	68800
Haut-Rhin	BRINCKHEIM	68870
Haut-Rhin	HOCHSTATT	68720
Haut-Rhin	BERENTZWILLER	68130
Haut-Rhin	STRUETH	68580
Haut-Rhin	FISLIS	68480
Haut-Rhin	ROPPENTZWILLER	68480
Haut-Rhin	HEIWILLER	68130
Haut-Rhin	HEIDWILLER	68720
Haut-Rhin	VALDIEU-LUTRAN	68210
Haut-Rhin	STERNENBERG	68780
Haut-Rhin	STAFFELFELDEN	68850
Haut-Rhin	LEVONCOURT	68480

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	LUCELLE	68480
Haut-Rhin	SAINT-COSME	68210
Haut-Rhin	CHALAMPE	68490
Haut-Rhin	OLTINGUE	68480
Haut-Rhin	WITTENHEIM	68270
Haut-Rhin	KOETZINGUE	68510
Haut-Rhin	RIESPACH	68640
Haut-Rhin	SPECHBACH	68720
Haut-Rhin	WOLSCHWILLER	68480
Haut-Rhin	LIGSDORF	68480
Haut-Rhin	WILDENSTEIN	68820
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-BAS	68510
Haut-Rhin	SENTHEIM	68780
Haut-Rhin	GUEWENHEIM	68116
Haut-Rhin	HIRSINGUE	68560
Haut-Rhin	KIRCHBERG	68290
Haut-Rhin	FRIESEN	68580
Haut-Rhin	WATTWILLER	68700
Haut-Rhin	JETTINGEN	68130
Haut-Rhin	RANSPACH	68470
Haut-Rhin	ZAESSINGUE	68130
Haut-Rhin	ASPACH-LE-BAS	68700
Haut-Rhin	ASPACH-MICHELBACH	68700
Haut-Rhin	PETIT-LANDAU	68490
Haut-Rhin	MANSPACH	68210
Haut-Rhin	SAINT-AMARIN	68550
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	MALMERSPACH	68550
Haut-Rhin	FALKWILLER	68210
Haut-Rhin	HESINGUE	68220
Haut-Rhin	KRUTH	68820
Haut-Rhin	BOLLWILLER	68540
Haut-Rhin	STEINBACH	68700
Haut-Rhin	BARTENHEIM	68870
Haut-Rhin	WAHLBACH	68130
Haut-Rhin	VIEUX-FERRETTE	68480
Haut-Rhin	RIXHEIM	68170
Haut-Rhin	WITTELSHEIM	68310
Haut-Rhin	STEINBRUNN-LE-HAUT	68440
Haut-Rhin	SICKERT	68290
Haut-Rhin	LAUW	68290
Haut-Rhin	VILLAGE-NEUF	68128
Haut-Rhin	FELDBACH	68640
Haut-Rhin	LARGITZEN	68580
Haut-Rhin	MONTREUX-VIEUX	68210
Haut-Rhin	BETTLACH	68480
Haut-Rhin	HUSSEREN-WESSERLING	68470
Haut-Rhin	HEIMERSDORF	68560
Haut-Rhin	WERENTZHOUSE	68480
Haut-Rhin	RAMMERSMATT	68800
Haut-Rhin	BITSCHWILLER-LES-THANN	68620
Haut-Rhin	DANNEMARIE	68210
Haut-Rhin	HAGENBACH	68210
Haut-Rhin	LUTTERBACH	68460
Haut-Rhin	SEWEN	68290
Haut-Rhin	FELDKIRCH	68540

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	WILLER-SUR-THUR	68760
Haut-Rhin	ROSENAU	68128
Haut-Rhin	HUNDSBACH	68130
Haut-Rhin	MUESPACH-LE-HAUT	68640
Haut-Rhin	HABSHEIM	68440
Haut-Rhin	WILLER	68960
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-BAS	68580
Haut-Rhin	PFETTERHOUSE	68480
Haut-Rhin	DIEFMATTEN	68780
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	ZIMMERSHEIM	68440
Haut-Rhin	HAGENTHAL-LE-BAS	68220
Haut-Rhin	LINSDORF	68480
Haut-Rhin	FOLGENSBOURG	68220
Haut-Rhin	MOLLAU	68470
Haut-Rhin	HUNINGUE	68330
Haut-Rhin	SONDERSDORF	68480
Haut-Rhin	UFFHOLTZ	68700
Haut-Rhin	ALTENACH	68210
Haut-Rhin	STORCKENSOHN	68470
Haut-Rhin	SCHWEIGHOUSE-THANN	68520
Haut-Rhin	MOOSLARGUE	68580
Haut-Rhin	MITZACH	68470
Haut-Rhin	WENTZWILLER	68220
Haut-Rhin	HIRTZBACH	68118
Haut-Rhin	ESCHENTZWILLER	68440
Haut-Rhin	BIEDERTHAL	68480
Haut-Rhin	GEISHOUSE	68690
Haut-Rhin	HEGENHEIM	68220
Haut-Rhin	GUEVENATTEN	68210
Haut-Rhin	BUETHWILLER	68210
Haut-Rhin	SEPPOIS-LE-HAUT	68580
Haut-Rhin	EMLINGEN	68130
Haut-Rhin	HAUSGAUEN	68130
Haut-Rhin	LIEBENSWILLER	68220
Haut-Rhin	RAEDERSDORF	68480
Haut-Rhin	NEUWILLER	68220
Haut-Rhin	COURTAVON	68480
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-HAUT	68520
Haut-Rhin	BUSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	GOMMERSDORF	68210
Haut-Rhin	LUEMSCHWILLER	68720
Haut-Rhin	BALSCHWILLER	68210
Haut-Rhin	REININGUE	68950
Haut-Rhin	RANSPACH-LE-HAUT	68220
Haut-Rhin	RIMBACH-PRES-MASEVAUX	68290
Haut-Rhin	VIEUX-THANN	68800
Haut-Rhin	BRUNSTATT-DIDENHEIM	68350
Haut-Rhin	LUTTER	68480
Haut-Rhin	ELBACH	68210
Haut-Rhin	WALDIGHOFEN	68640
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-HAUT	68290

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	MORSCHWILLER-LE-BAS	68790
Haut-Rhin	MULHOUSE	68200
Haut-Rhin	RUELISHEIM	68270
Haut-Rhin	BURNHAUPT-LE-BAS	68520
Haut-Rhin	BOURBACH-LE-BAS	68290
Haut-Rhin	PFASTATT	68120
Haut-Rhin	BERRWILLER	68500
Haut-Rhin	SAINT-LOUIS	68300
Haut-Rhin	MAGSTATT-LE-HAUT	68510
Haut-Rhin	ZILLISHEIM	68720
Haut-Rhin	BENDORF	68480
Haut-Rhin	ATTENSCHWILLER	68220
Haut-Rhin	DURMENACH	68480
Haut-Rhin	CERNAY	68700
Haut-Rhin	SAINT-ULRICH	68210
Haut-Rhin	KEMBS	68680
Haut-Rhin	HELFRANTZKIRCH	68510
Haut-Rhin	UNGERSHEIM	68190
Haut-Rhin	ROMAGNY	68210
Haut-Rhin	SAUSHEIM	68390
Haut-Rhin	TRAUBACH-LE-HAUT	68210
Haut-Rhin	ILLZACH	68110
Haut-Rhin	FLAXLANDEN	68720
Haut-Rhin	KINGERSHEIM	68260
Haut-Rhin	BANTZENHEIM	68490
Haut-Rhin	SCHLIERBACH	68440
Haut-Rhin	WEGSCHEID	68290
Haut-Rhin	OTTMARSHEIM	68490
Haut-Rhin	FROENINGEN	68720
Haut-Rhin	LE HAUT SOULTZBACH	68780
Haut-Rhin	BETTENDORF	68560
Haut-Rhin	KIFFIS	68480
Haut-Rhin	KAPPELEN	68510
Haut-Rhin	WITTERSDORF	68130
Haut-Rhin	MICHELBACH-LE-BAS	68730
Haut-Rhin	ETEIMBES	68210
Haut-Rhin	BOUXWILLER	68480
Haut-Rhin	EGLINGEN	68720
Haut-Rhin	MAGNY	68210
Haut-Rhin	BRETTEN	68780
Haut-Rhin	HINDLINGEN	68580
Haut-Rhin	WALTENHEIM	68510
Haut-Rhin	PULVERSHEIM	68840
Haut-Rhin	SIERENTZ	68510
Haut-Rhin	OBERLARG	68480
Haut-Rhin	OBERMORSCHWILLER	68130
Haut-Rhin	GALFINGUE	68990
Haut-Rhin	STEINSOULTZ	68640
Haut-Rhin	HOMBOURG	68490
Haut-Rhin	UFFHEIM	68510
Haut-Rhin	UEBERSTRASS	68580
Haut-Rhin	KOESTLACH	68480
Haut-Rhin	FULLEREN	68210

EJ : HAD DU SUD ALSACE (680017811)
ET : HAD SUD ALSACE (680017829)

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	ODEREN	68830
Haut-Rhin	CARSPACH	68130

Département	Commune	CP
Haut-Rhin	WOLFERSDORF	68210

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0069 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne (FINESS EJ : 750047367 ; FINESS ET : 510020548)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la SAS HAD France (FINESS EJ : 750047367) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne (FINESS ET : 510020548), sis 55, Rue du Commandant Derrien – 51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 2 Champagne, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle, 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation, 1 à 3 implantations pour la mention ante et post partum et 1 à 2 implantations pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la SAS HAD France sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La SAS HAD France (FINESS EJ : 750047367) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Châlons-en-Champagne (FINESS ET : 510020548), sis 55, Rue du Commandant Derrien – 51005 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	GIZAUCOURT	51800
Marne	SOMME-VESLE	51460
Marne	FRANCHEVILLE	51240
Marne	FAGNIERES	51510
Marne	SOUDRON	51320
Marne	VIRGINY	51800
Marne	VIENNE-LA-VILLE	51800
Marne	ARGERS	51800
Marne	LE FRESNE	51240
Marne	SAINT-REMY-SUR-BUSSY	51600
Marne	BUSSY-LE-CHATEAU	51600
Marne	CHAUDEFONTAINE	51800
Marne	VRAUX	51150
Marne	ECLAIRES	51800
Marne	THIBIE	51510
Marne	HERPONT	51460
Marne	AIGNY	51150
Marne	FLORENT-EN-ARGONNE	51800
Marne	CHATRICES	51800
Marne	MONCETZ-LONGEVAS	51470
Marne	SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	51240
Marne	NOIRLIEU	51330
Marne	SAINT-MEMMIE	51470
Marne	OMEY	51240
Marne	REMICOURT	51330
Marne	JONCHERY-SUR-SUIPPE	51600
Marne	VATRY	51320
Marne	GIVRY-EN-ARGONNE	51330
Marne	SOGNY-AUX-MOULINS	51520
Marne	BILLY-LE-GRAND	51400
Marne	SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	51330
Marne	SOMME-TOURBE	51600
Marne	PASSAVANT-EN-ARGONNE	51800
Marne	LE VIEIL-DAMPIERRE	51330
Marne	SOMMEPY-TAHURE	51600
Marne	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	51520
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	SUIPPES	51600
Marne	EPENSE	51330
Marne	RAPSECOURT	51330
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	51460
Marne	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	51800
Marne	SIVRY-ANTE	51800
Marne	AULNAY-SUR-MARNE	51150
Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51000
Marne	VOILEMONT	51800
Marne	LAVAL-SUR-TOURBE	51600
Marne	SOMME-BIONNE	51800
Marne	SOMME-SUIPPE	51600
Marne	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS	51800
Marne	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	51240
Marne	JUVIGNY	51150
Marne	CHERVILLE	51150
Marne	LA NEUVILLE-AU-PONT	51800
Marne	CUPERLY	51400
Marne	MARSON	51240
Marne	NUISEMENT-SUR-COOLE	51240
Marne	DOMMARTIN-SOUS-HANS	51800
Marne	VERRIERES	51800
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	51600
Marne	MOIREMONT	51800
Marne	DAMPIERRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	CHEPPES-LA-PRAIRIE	51240
Marne	LA CHAPELLE-FELCOURT	51800
Marne	CERNON	51240
Marne	MAIRY-SUR-MARNE	51240
Marne	CONDE-SUR-MARNE	51150
Marne	VILLERS-LE-CHATEAU	51510
Marne	VITRY-LA-VILLE	51240
Marne	WARGEMOULIN-HURLUS	51800
Marne	L'EPINE	51460
Marne	RECY	51520
Marne	VILLE-SUR-TOURBE	51800
Marne	VAUDEMANGE	51380
Marne	SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	51240
Marne	DAMPIERRE-LE-CHATEAU	51330

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHALONS-EN-CHAMPAGNE (510020548)

Département	Commune	CP
Marne	LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	51600
Marne	AUVE	51800
Marne	MOURMELON-LE-PETIT	51400
Marne	SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	51600
Marne	CHENIERS	51510
Marne	ISSE	51150
Marne	MOURMELON-LE-GRAND	51400
Marne	VESIGNEUL-SUR-MARNE	51240
Marne	SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	VALMY	51800
Marne	DOMMARTIN-VARIMONT	51330
Marne	BREUVERY-SUR-COOLE	51240
Marne	BELVAL-EN-ARGONNE	51330
Marne	ELISE-DAUCOURT	51800
Marne	TOGNY-AUX-BOEUFS	51240
Marne	BUSSY-LETTREE	51320
Marne	COOLUS	51510
Marne	BRAUX-SAINTE-COHIERE	51800
Marne	LE CHATELIER	51330
Marne	SAINTE-MARIE-A-PY	51600
Marne	CONTAULT	51330
Marne	SAINT-MARD-SUR-AUVE	51800
Marne	POGNY	51240
Marne	LA NEUVILLE-AUX-BOIS	51330
Marne	SAINTE-MENEHOULD	51800
Marne	MAFFRECOURT	51800
Marne	FAUX-VESIGNEUL	51320
Marne	VIENNE-LE-CHATEAU	51800
Marne	ATHIS	51150
Marne	VADENAY	51400
Marne	LES CHARMONTOIS	51330
Marne	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	51240
Marne	COURTISOLS	51460
Marne	DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	51240
Marne	ROUVROY-RIPONT	51800
Marne	SOMME-YEVRE	51330
Marne	FONTAINE-EN-DORMOIS	51800
Marne	GRATREUIL	51800
Marne	SAINT-PIERRE	51510
Marne	COUPEVILLE	51240
Marne	BERZIEUX	51800
Marne	ECURY-SUR-COOLE	51240
Marne	DOMMARTIN-DAMPIERRE	51800
Marne	MATOUGUES	51510
Marne	JALONS	51150
Marne	COURTEMONT	51800
Marne	MOIVRE	51240
Marne	CHEPY	51240
Marne	BRAUX-SAINT-REMY	51800
Marne	TILLOY-ET-BELLAY	51460
Marne	VILLERS-EN-ARGONNE	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	51600
Marne	BINARVILLE	51800
Marne	SARRY	51520
Marne	COUPETZ	51240
Marne	SAINT-GIBRIEN	51510
Marne	BOUY	51400
Marne	HANS	51800
Marne	LA CHEPPE	51600
Marne	LE CHEMIN	51800
Marne	MASSIGES	51800
Marne	CERNAY-EN-DORMOIS	51800
Marne	MALMY	51800
Marne	SERVON-MELZICOURT	51800
Marne	POIX	51460
Marne	COMPERTRIX	51510
Marne	LES GRANDES-LOGES	51400
Marne	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	51150

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	51240
Marne	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	51150
Marne	SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	51330
Marne	ARGERS	51800
Marne	CERNON	51240
Marne	VITRY-LA-VILLE	51240
Marne	MARSON	51240
Marne	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	51240
Marne	SAINTE-MARIE-A-PY	51600
Marne	MATOUGUES	51510
Marne	DAMPIERRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	LE CHEMIN	51800
Marne	VADENAY	51400
Marne	GRATREUIL	51800
Marne	LA NEUVILLE-AUX-BOIS	51330
Marne	BRAUX-SAINTE-COHIERE	51800
Marne	CHEPY	51240
Marne	COURTISOLS	51460
Marne	COOLUS	51510
Marne	VIENNE-LA-VILLE	51800
Marne	SIVRY-ANTE	51800
Marne	BINARVILLE	51800
Marne	MALMY	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	51240
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	CONTAULT	51330
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	51800
Marne	SOUDRON	51320
Marne	LES GRANDES-LOGES	51400
Marne	GIZAUCOURT	51800
Marne	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	51520
Marne	VILLERS-LE-CHATEAU	51510
Marne	ISSE	51150
Marne	MAIRY-SUR-MARNE	51240
Marne	CHERVILLE	51150
Marne	JALONS	51150
Marne	LE VIEIL-DAMPIERRE	51330
Marne	SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	AUVE	51800
Marne	REMICOURT	51330
Marne	SAINT-GIBRIEN	51510
Marne	LA CHEPPE	51600

Département	Commune	CP
Marne	RECY	51520
Marne	COUPEVILLE	51240
Marne	VILLE-SUR-TOURBE	51800
Marne	POGNY	51240
Marne	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS	51800
Marne	OMEY	51240
Marne	MOIVRE	51240
Marne	SOMME-VESLE	51460
Marne	GIVRY-EN-ARGONNE	51330
Marne	LA CHAPELLE-FELCOURT	51800
Marne	NUISEMENT-SUR-COOLE	51240
Marne	MOURMELON-LE-GRAND	51400
Marne	SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	51460
Marne	VIENNE-LE-CHATEAU	51800
Marne	SAINT-PIERRE	51510
Marne	SOMME-TOURBE	51600
Marne	HANS	51800
Marne	RAPSECOURT	51330
Marne	WARGEMOULIN-HURLUS	51800
Marne	DAMPIERRE-LE-CHATEAU	51330
Marne	ATHIS	51150
Marne	BUSSY-LE-CHATEAU	51600
Marne	JUVIGNY	51150
Marne	VIRGINY	51800
Marne	BRAUX-SAINT-REMY	51800
Marne	BELVAL-EN-ARGONNE	51330
Marne	AULNAY-SUR-MARNE	51150
Marne	L'EPINE	51460
Marne	THIBIE	51510
Marne	POIX	51460
Marne	HERPONT	51460
Marne	FAGNIERES	51510
Marne	DOMMARTIN-DAMPIERRE	51800
Marne	ECURY-SUR-COOLE	51240
Marne	MAFFRECOURT	51800
Marne	LA NEUVILLE-AU-PONT	51800
Marne	VOILEMONT	51800
Marne	FAUX-VESIGNEUL	51320
Marne	TOGNY-AUX-BOEUFS	51240
Marne	SAINT-REMY-SUR-	51600

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHALONS-EN-CHAMPAGNE (510020548)

Département	Commune	CP
	BUSSY	
Marne	MASSIGES	51800
Marne	ECLAIRES	51800
Marne	LE CHATELIER	51330
Marne	VESIGNEUL-SUR-MARNE	51240
Marne	SOGNY-AUX-MOULINS	51520
Marne	EPENSE	51330
Marne	BOUY	51400
Marne	COMPERTRIX	51510
Marne	BUSSY-LETTREE	51320
Marne	LAVAL-SUR-TOURBE	51600
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	51600
Marne	FRANCHEVILLE	51240
Marne	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	51240
Marne	FONTAINE-EN-DORMOIS	51800
Marne	COURTEMONT	51800
Marne	NOIRLIEU	51330
Marne	VAUDEMANGE	51380
Marne	TILLOY-ET-BELLAY	51460
Marne	LE FRESNE	51240
Marne	SARRY	51520
Marne	MOURMELON-LE-PETIT	51400
Marne	SOMME-SUIPPE	51600
Marne	CHEPPES-LA-PRAIRIE	51240
Marne	CHAUDEFONTAINE	51800
Marne	JONCHERY-SUR-SUIPPE	51600
Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51000
Marne	SAINT-MARD-SUR-AUVE	51800
Marne	AIGNY	51150
Marne	MONCETZ-LONGEVAS	51470
Marne	BREUVERY-SUR-COOLE	51240
Marne	CUPERLY	51400

Département	Commune	CP
Marne	VRAUX	51150
Marne	SUIPPES	51600
Marne	SOMME-BIONNE	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	51600
Marne	CERNAY-EN-DORMOIS	51800
Marne	SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	51600
Marne	DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	51240
Marne	LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	51600
Marne	CHENIERS	51510
Marne	ROUVROY-RIPONT	51800
Marne	SAINTE-MENEHOULD	51800
Marne	BILLY-LE-GRAND	51400
Marne	SERVON-MELZICOURT	51800
Marne	COUPETZ	51240
Marne	ELISE-DAUCOURT	51800
Marne	SOMMEPY-TAHURE	51600
Marne	FLORENT-EN-ARGONNE	51800
Marne	CHATRICES	51800
Marne	DOMMARTIN-VARIMONT	51330
Marne	VILLERS-EN-ARGONNE	51800
Marne	LES CHARMONTOIS	51330
Marne	SAINT-MEMMIE	51470
Marne	VATRY	51320
Marne	CONDE-SUR-MARNE	51150
Marne	BERZIEUX	51800
Marne	MOIREMONT	51800
Marne	VERRIERES	51800
Marne	PASSAVANT-EN-ARGONNE	51800
Marne	DOMMARTIN-SOUS-HANS	51800
Marne	SOMME-YEVRE	51330
Marne	VALMY	51800

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SOGNY-AUX-MOULINS	51520
Marne	MOURMELON-LE-PETIT	51400
Marne	VAUDEMANGE	51380
Marne	VADENAY	51400
Marne	SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	51600
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	MOIVRE	51240
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	ECURY-SUR-COOLE	51240
Marne	LA CHEPPE	51600
Marne	SIVRY-ANTE	51800
Marne	LA NEUVILLE-AU-PONT	51800
Marne	RAPSECOURT	51330
Marne	COURTISOLS	51460
Marne	SOMME-VESLE	51460
Marne	CHEPY	51240
Marne	LE VIEIL-DAMPIERRE	51330
Marne	DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	51240
Marne	BOUY	51400
Marne	SAINT-GIBRIEN	51510
Marne	REMICOURT	51330
Marne	FONTAINE-EN-DORMOIS	51800
Marne	THIBIE	51510
Marne	MOURMELON-LE-GRAND	51400
Marne	ECLAIRES	51800
Marne	LES CHARMONTOIS	51330
Marne	ATHIS	51150
Marne	JUVIGNY	51150
Marne	LE FRESNE	51240
Marne	ISSE	51150
Marne	CHERVILLE	51150
Marne	SOMME-YEVRE	51330
Marne	BILLY-LE-GRAND	51400
Marne	EPENSE	51330
Marne	LA CHAPELLE-FELCOURT	51800
Marne	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	51150
Marne	SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	51800
Marne	MOIREMONT	51800
Marne	FLORENT-EN-ARGONNE	51800
Marne	LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	51600
Marne	VILLERS-LE-CHATEAU	51510
Marne	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS	51800
Marne	SARRY	51520
Marne	DAMPIERRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	VATRY	51320
Marne	VERRIERES	51800
Marne	BUSSY-LE-CHATEAU	51600
Marne	CUPERLY	51400
Marne	MALMY	51800
Marne	AIGNY	51150
Marne	COMPERTRIX	51510
Marne	SAINTE-MARIE-A-PY	51600
Marne	SAINT-MARD-SUR-AUVE	51800
Marne	SOMME-TOURBE	51600
Marne	VIENNE-LA-VILLE	51800
Marne	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	51240
Marne	SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	51240
Marne	CHATRICES	51800
Marne	WARGEMOULIN-HURLUS	51800
Marne	COUPETZ	51240
Marne	CERNAY-EN-DORMOIS	51800
Marne	JALONS	51150
Marne	BELVAL-EN-ARGONNE	51330
Marne	VILLE-SUR-TOURBE	51800
Marne	VALMY	51800
Marne	VIRGINY	51800
Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51000
Marne	SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	51330
Marne	FRANCHEVILLE	51240
Marne	DAMPIERRE-LE-CHATEAU	51330
Marne	NOIRLIEU	51330
Marne	SOMME-SUIPPE	51600
Marne	JONCHERY-SUR-SUIPPE	51600
Marne	COURTEMONT	51800
Marne	LAVAL-SUR-TOURBE	51600
Marne	DOMMARTIN-SOUS-HANS	51800
Marne	AULNAY-SUR-MARNE	51150
Marne	VRAUX	51150
Marne	POGNY	51240

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHALONS-EN-CHAMPAGNE (510020548)

Département	Commune	CP
Marne	SOUDRON	51320
Marne	CONDE-SUR-MARNE	51150
Marne	MAIRY-SUR-MARNE	51240
Marne	VESIGNEUL-SUR-MARNE	51240
Marne	AUVE	51800
Marne	GIZAUCOURT	51800
Marne	ARGERS	51800
Marne	LE CHEMIN	51800
Marne	BRAUX-SAINTE-COHIERE	51800
Marne	HANS	51800
Marne	BINARVILLE	51800
Marne	VILLERS-EN-ARGONNE	51800
Marne	HERPONT	51460
Marne	MASSIGES	51800
Marne	DOMMARTIN-VARIMONT	51330
Marne	LA NEUVILLE-AUX-BOIS	51330
Marne	SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	51600
Marne	SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	51460
Marne	GIVRY-EN-ARGONNE	51330
Marne	BRAUX-SAINT-REMY	51800
Marne	VIENNE-LE-CHATEAU	51800
Marne	BERZIEUX	51800
Marne	NUISEMENT-SUR-COOLE	51240
Marne	MAFFRECOURT	51800
Marne	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	51520
Marne	CONTAULT	51330
Marne	BREUVERY-SUR-COOLE	51240
Marne	MARSON	51240
Marne	SERVON-MELZICOURT	51800
Marne	CHENIERS	51510
Marne	SAINTE-MENEHOULD	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	51240
Marne	VOILEMONT	51800
Marne	COUPEVILLE	51240
Marne	POIX	51460
Marne	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	51240
Marne	TOGNY-AUX-BOEUFS	51240
Marne	PASSAVANT-EN-ARGONNE	51800
Marne	ROUVROY-RIPONT	51800
Marne	SAINT-PIERRE	51510
Marne	BUSSY-LETTREE	51320
Marne	LE CHATELIER	51330
Marne	LES GRANDES-LOGES	51400
Marne	SAINT-REMY-SUR-BUSSY	51600
Marne	FAGNIERES	51510
Marne	ELISE-DAUCOURT	51800
Marne	COOLUS	51510
Marne	CHEPPES-LA-PRAIRIE	51240
Marne	SOMMEPY-TAHURE	51600
Marne	VITRY-LA-VILLE	51240
Marne	DOMMARTIN-DAMPIERRE	51800
Marne	OMEY	51240
Marne	GRATREUIL	51800
Marne	SAINT-MEMMIE	51470
Marne	CHAUDEFONTAINE	51800
Marne	RECY	51520
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	51600
Marne	FAUX-VESIGNEUL	51320
Marne	SOMME-BIONNE	51800
Marne	CERNON	51240
Marne	MATOUGUES	51510
Marne	MONCETZ-LONGEVAS	51470
Marne	SUIPPES	51600
Marne	L'EPINE	51460
Marne	TILLOY-ET-BELLAY	51460

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	SOMME-TOURBE	51600
Marne	LAVAL-SUR-TOURBE	51600
Marne	ROUVROY-RIPONT	51800
Marne	BERZIEUX	51800
Marne	LE VIEIL-DAMPIERRE	51330
Marne	GRATREUIL	51800
Marne	PASSAVANT-EN-ARGONNE	51800
Marne	CERNON	51240
Marne	VILLE-SUR-TOURBE	51800
Marne	SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE	51240
Marne	POGNY	51240
Marne	ARGERS	51800
Marne	COOLUS	51510
Marne	MARSON	51240
Marne	DAMPIERRE-SUR-MOIVRE	51240
Marne	HANS	51800
Marne	FAUX-VESIGNEUL	51320
Marne	BRAUX-SAINT-REMY	51800
Marne	COUPEVILLE	51240
Marne	SAINT-GERMAIN-LA-VILLE	51240
Marne	SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	MOURMELON-LE-GRAND	51400
Marne	SOUAIN-PERTHES-LES-HURLUS	51600
Marne	CONDE-SUR-MARNE	51150
Marne	JONCHERY-SUR-SUIPPE	51600
Marne	ECLAIRES	51800
Marne	LE CHEMIN	51800
Marne	RECY	51520
Marne	SAINT-REMY-SUR-BUSSY	51600
Marne	CERNAY-EN-DORMOIS	51800
Marne	DOMMARTIN-DAMPIERRE	51800
Marne	SOUDRON	51320
Marne	CHALONS-EN-CHAMPAGNE	51000
Marne	MOURMELON-LE-PETIT	51400
Marne	MOIREMONT	51800
Marne	FLORENT-EN-ARGONNE	51800
Marne	BELVAL-EN-ARGONNE	51330
Marne	VILLERS-EN-ARGONNE	51800
Marne	DOMMARTIN-SOUS-HANS	51800
Marne	VALMY	51800
Marne	REMICOURT	51330
Marne	CHENIERS	51510
Marne	VADENAY	51400
Marne	SAINT-MARD-SUR-LE-MONT	51330
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	CHERVILLE	51150
Marne	ISSE	51150
Marne	VIENNE-LA-VILLE	51800
Marne	SOMME-YEVRE	51330
Marne	SAINT-GIBRIEN	51510
Marne	AUVE	51800
Marne	VIRGINY	51800
Marne	DAMPIERRE-AU-TEMPLE	51400
Marne	MINAUCOURT-LE-MESNIL-LES-HURLUS	51800
Marne	NOIRLIEU	51330
Marne	BILLY-LE-GRAND	51400
Marne	COURTEMONT	51800
Marne	MAFFRECOURT	51800
Marne	CHEPY	51240
Marne	COMPERTRIX	51510
Marne	JUVIGNY	51150
Marne	LA CHEPPE	51600
Marne	CUPERLY	51400
Marne	LA NEUVILLE-AUX-BOIS	51330
Marne	RAPSECOURT	51330
Marne	SAINTE-MARIE-A-PY	51600
Marne	ECURY-SUR-COOLE	51240
Marne	OMEY	51240
Marne	VILLERS-LE-CHATEAU	51510
Marne	LE CHATELIER	51330
Marne	SOMMEPY-TAHURE	51600
Marne	AIGNY	51150
Marne	MOIVRE	51240
Marne	ELISE-DAUCOURT	51800
Marne	BUSSY-LE-CHATEAU	51600
Marne	FAGNIERES	51510
Marne	THIBIE	51510
Marne	DOMMARTIN-VARIMONT	51330
Marne	SAINT-PIERRE	51510
Marne	SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS	51240
Marne	TOGNY-AUX-BOEUFS	51240

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHALONS-EN-CHAMPAGNE (510020548)

Département	Commune	CP
Marne	HERPONT	51460
Marne	VRAUX	51150
Marne	SOMME-VESLE	51460
Marne	AULNAY-SUR-MARNE	51150
Marne	CHATRICES	51800
Marne	MASSIGES	51800
Marne	MALMY	51800
Marne	EPENSE	51330
Marne	TILLOY-ET-BELLAY	51460
Marne	CHAUDEFONTAINE	51800
Marne	VATRY	51320
Marne	COURTISOLS	51460
Marne	COUPETZ	51240
Marne	SAINT-MEMMIE	51470
Marne	SOMME-BIONNE	51800
Marne	MAIRY-SUR-MARNE	51240
Marne	L'EPINE	51460
Marne	MONCETZ-LONGEVAS	51470
Marne	ATHIS	51150
Marne	BUSSY-LETTREE	51320
Marne	LA CHAPELLE-FELCOURT	51800
Marne	VAUDEMANGE	51380
Marne	CHAMPIGNEUL-CHAMPAGNE	51150
Marne	POIX	51460
Marne	SIVRY-ANTE	51800
Marne	FRANCHEVILLE	51240
Marne	SAINT-MARD-SUR-AUVE	51800
Marne	SAINTE-MENEHOULD	51800
Marne	CONTAULT	51330
Marne	SERVON-MELZICOURT	51800
Marne	LES GRANDES-LOGES	51400
Marne	GIZAUCOURT	51800
Marne	VERRIERES	51800
Marne	SOGNY-AUX-MOULINS	51520
Marne	SOMME-SUIPPE	51600
Marne	WARGEMOULIN-HURLUS	51800
Marne	BINARVILLE	51800
Marne	VESIGNEUL-SUR-MARNE	51240
Marne	VOILEMONT	51800
Marne	GIVRY-EN-ARGONNE	51330
Marne	DAMPIERRE-LE-CHATEAU	51330
Marne	SARRY	51520
Marne	LE FRESNE	51240
Marne	LES CHARMONTOIS	51330
Marne	MATOUGUES	51510
Marne	SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRE	51520
Marne	BOUY	51400
Marne	BRAUX-SAINTE-COHIERE	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE	51240
Marne	NUISEMENT-SUR-COOLE	51240
Marne	SAINT-THOMAS-EN-ARGONNE	51800
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	SAINT-ETIENNE-AU-TEMPLE	51460
Marne	VIENNE-LE-CHATEAU	51800
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-GRAND	51600
Marne	VITRY-LA-VILLE	51240
Marne	JALONS	51150
Marne	FONTAINE-EN-DORMOIS	51800
Marne	SUIPPES	51600
Marne	BREUVERY-SUR-COOLE	51240
Marne	LA NEUVILLE-AU-PONT	51800
Marne	SAINT-JEAN-SUR-TOURBE	51600
Marne	LA CROIX-EN-CHAMPAGNE	51600
Marne	CHEPPES-LA-PRAIRIE	51240

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0072 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Chaumont Langres (FINESS EJ : 750047367 ; FINESS ET : 520003823)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la SAS HAD France (FINESS EJ : 750047367) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD Chaumont Langres (FINESS ET : 520003823), sis 17, Avenue des Etats-Unis – 52000 CHAUMONT ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 4 « 21-52 », lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 implantation pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation, 1 implantation pour la mention ante et post partum et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la SAS HAD France sur le site de l'HAD Chaumont Langres dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la SAS HAD France sur le site de l'HAD Chaumont Langres répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La SAS HAD France (FINESS EJ : 750047367) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD Chaumont Langres (FINESS ET : 520003823), sis 17, Avenue des Etats-Unis – 52000 CHAUMONT, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Marne	GRANDCHAMP	52600
Haute-Marne	MONTOT-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	MOUILLERON	52160
Haute-Marne	SAULLES	52500
Haute-Marne	RICHEBOURG	52120
Haute-Marne	PERRUSSE	52240
Haute-Marne	GERMAINVILLIERS	52150
Haute-Marne	CHANGEY	52360
Haute-Marne	RIVIERES-LE-BOIS	52600
Haute-Marne	SAINT-LOUP-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	CHALINDREY	52600
Haute-Marne	SAINT-CIERGUES	52200
Haute-Marne	NOYERS	52240
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-HAUT	52250
Haute-Marne	FRONCLES	52320
Haute-Marne	PERROGNEY-LES-FONTAINES	52160
Haute-Marne	CHAMARANDES-CHOIGNES	52000
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52120
Haute-Marne	JUZENNECOURT	52330
Haute-Marne	SEXFONTAINES	52330
Haute-Marne	VAUDRECOURT	52150
Haute-Marne	MARNAY-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	CHALVRAINES	52700
Haute-Marne	ISOMES	52190
Haute-Marne	CHAUFFOURT	52140
Haute-Marne	MARBEVILLE	52320
Haute-Marne	DAILLECOURT	52240
Haute-Marne	LE VAL-D'ESNOMS	52190
Haute-Marne	SIGNEVILLE	52700
Haute-Marne	VRAINCOURT	52310
Haute-Marne	VILLIERS-LES-APREY	52190
Haute-Marne	LAVERNOY	52140
Haute-Marne	BOLOGNE	52310
Haute-Marne	MARDOR	52200
Haute-Marne	VIEVILLE	52310
Haute-Marne	ORCEVAUX	52250
Haute-Marne	SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	52200
Haute-Marne	SAINT-BLIN	52700
Haute-Marne	VIOLOT	52600
Haute-Marne	CHAUMONT-LA-VILLE	52150
Haute-Marne	FORCEY	52700
Haute-Marne	BUXIERES-LES-CLEFMONT	52240
Haute-Marne	LE MONTSAUGEONNA	52190
Haute-Marne	IS	52160
Haute-Marne	ROUELLES	52240
Haute-Marne	MAISONCELLES	52340
Haute-Marne	BIESLES	52330
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52600
Haute-Marne	COHONS	52150
Haute-Marne	CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	52600
Haute-Marne	CELSOY	52160
Haute-Marne	POINSENOT	52600
Haute-Marne	NOIDANT-CHATENOY	52400
Haute-Marne	AIGREMONT	52330
Haute-Marne	MONTHERIES	52700
Haute-Marne	ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	52240
Haute-Marne	THOL-LES-MILLIERES	52400
Haute-Marne	LARIVIERE-ARNONCOURT	52360
Haute-Marne	BANNES	52400
Haute-Marne	VICQ	52190
Haute-Marne	CHASSIGNY	52210
Haute-Marne	AUBEPIERRE-SUR-AUBE	52320
Haute-Marne	MIRBEL	52120
Haute-Marne	DINTEVILLE	52000
Haute-Marne	NEUILLY-SUR-SUIZE	52150
Haute-Marne	DONCOURT-SUR-MEUSE	52210
Haute-Marne	ARC-EN-BARROIS	52500
Haute-Marne	GRENANT	52400
Haute-Marne	PARNOY-EN-BASSIGNY	52250
Haute-Marne	LONGEAU-PERCEY	52360
Haute-Marne	LECEY	52330
Haute-Marne	GILLANCOURT	52200
Haute-Marne	VAUXBONS	52360
Haute-Marne	MARCILLY-EN-BASSIGNY	52150
Haute-Marne	GRAFFIGNY-CHEMIN	52000
Haute-Marne	TREIX	52500
Haute-Marne	PISSELOUP	52360
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-MONT	52160
Haute-Marne	VALS-DES-TILLES	52190
Haute-Marne	OCCEY	52210
Haute-Marne	ROCHETAILLEE	52000
Haute-Marne	BRETHENAY	52200
Haute-Marne	COURCELLES-EN-MONTAGNE	52600
Haute-Marne	CHAUDENAY	52600
Haute-Marne	PALAISEUL	52120
Haute-Marne	LANTY-SUR-AUBE	

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VOUECOURT	52320
Haute-Marne	PIERREMONT-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	MEURES	52310
Haute-Marne	COUR-L'EVEQUE	52210
Haute-Marne	VIGNORY	52320
Haute-Marne	BRAINVILLE-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	LUZY-SUR-MARNE	52000
Haute-Marne	LACHAPELLE-EN-BLAISY	52330
Haute-Marne	VARENNES-SUR-AMANCE	52400
Haute-Marne	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52240
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	MORIONVILLIERS	52700
Haute-Marne	BRAUX-LE-CHATEL	52120
Haute-Marne	POINSON-LES-FAYL	52500
Haute-Marne	RIAUCOURT	52000
Haute-Marne	NINVILLE	52800
Haute-Marne	SEMILLY	52700
Haute-Marne	VONCOURT	52500
Haute-Marne	SAULXURES	52140
Haute-Marne	DAMMARTIN-SUR-MEUSE	52140
Haute-Marne	HACOURT	52150
Haute-Marne	RIVIERE-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	RANGECOURT	52140
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	VAUDREMONT	52330
Haute-Marne	BUGNIERES	52210
Haute-Marne	CHAMBRONCOURT	52700
Haute-Marne	VIVEY	52160
Haute-Marne	VIGNES-LA-COTE	52700
Haute-Marne	COUPRAY	52210
Haute-Marne	MAREILLES	52700
Haute-Marne	PLESNOY	52360
Haute-Marne	BLESSONVILLE	52120
Haute-Marne	ESNOUVEAUX	52340
Haute-Marne	VAILLANT	52160
Haute-Marne	CHANOY	52260
Haute-Marne	SEMOUTIERS-MONTSAON	52000
Haute-Marne	MENNOUVEAUX	52240
Haute-Marne	VRONCOURT-LA-COTE	52240
Haute-Marne	LAMANCINE	52310
Haute-Marne	GILLEY	52500
Haute-Marne	CUSEY	52190
Haute-Marne	FOULAIN	52000
Haute-Marne	CHEZEAUX	52400
Haute-Marne	ECOT-LA-COMBE	52700
Haute-Marne	ROMAIN-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	FAYL-BILLOT	52500
Haute-Marne	CHARMES	52360
Haute-Marne	CHAUMONT	52000
Haute-Marne	LAVILLE-AUX-BOIS	52000
Haute-Marne	NOIDANT-LE-ROCHEUX	52200
Haute-Marne	NEUILLY-L'EVEQUE	52360
Haute-Marne	ROLAMPONT	52260
Haute-Marne	VESVRES-SOUS-CHALANCEY	52190
Haute-Marne	VILLARS-SANTENOGE	52160
Haute-Marne	MELAY	52400
Haute-Marne	RENNEPONT	52370
Haute-Marne	CONDES	52000
Haute-Marne	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	52330
Haute-Marne	PREZ-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	MARANVILLE	52370
Haute-Marne	VITRY-EN-MONTAGNE	52160
Haute-Marne	LEUCHEY	52190
Haute-Marne	RANCONNIERES	52140
Haute-Marne	CLINCHAMP	52700
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52190
Haute-Marne	CHAMPIGNY-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	AUBERIVE	52160
Haute-Marne	LONGCHAMP	52240
Haute-Marne	GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	52330
Haute-Marne	FRECOURT	52360
Haute-Marne	VOISINES	52200
Haute-Marne	SARREY	52140
Haute-Marne	OUDINCOURT	52310
Haute-Marne	BASSONCOURT	52240
Haute-Marne	MERREY	52240
Haute-Marne	OZIERES	52700
Haute-Marne	GUYONVELLE	52400
Haute-Marne	LEFFONDS	52210
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52600
Haute-Marne	LE PAILLY	52600
Haute-Marne	CLEFMONT	52240
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LE-BOIS	52190
Haute-Marne	ANDELOT-BLANCHEVILLE	52700
Haute-Marne	BAY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	DAMPIERRE	52360
Haute-Marne	SONCOURT-SUR-MARNE	52320
Haute-Marne	BRICON	52120
Haute-Marne	VILLARS-EN-AZOIS	52120
Haute-Marne	SERQUEUX	52400
Haute-Marne	LANGRES	52200
Haute-Marne	FRESNES-SUR-APANCE	52400
Haute-Marne	CHOILLEY-DARDENAY	52190
Haute-Marne	CULMONT	52600

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CHANTRAINES	52700
Haute-Marne	FOULAIN	52800
Haute-Marne	LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	BOURDONS-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	LAVILLENEUVE	52140
Haute-Marne	FLAGEY	52250
Haute-Marne	NEUVELLE-LES-VOISEY	52400
Haute-Marne	GENEVRIERES	52500
Haute-Marne	CIREY-LES-MAREILLES	52700
Haute-Marne	BAISSEY	52250
Haute-Marne	ROUGEUX	52500
Haute-Marne	PRASLAY	52160
Haute-Marne	COIFFY-LE-BAS	52400
Haute-Marne	MARAC	52260
Haute-Marne	DOMMARIEN	52190
Haute-Marne	ORMANCEY	52200
Haute-Marne	CHAMPSEVRAINE	52500
Haute-Marne	RIZAUCOURT-BUCHEY	52330
Haute-Marne	AUJEURRES	52190
Haute-Marne	CHALANCEY	52160
Haute-Marne	LEURVILLE	52700
Haute-Marne	PEIGNEY	52200
Haute-Marne	DANCEVOIR	52210
Haute-Marne	COLMIER-LE-BAS	52160
Haute-Marne	BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	52150
Haute-Marne	BOURG-SAINTE-MARIE	52150
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52140
Haute-Marne	CHOISEUL	52240
Haute-Marne	SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	52150
Haute-Marne	SILVAROUVRES	52120
Haute-Marne	BUSSON	52700
Haute-Marne	RIMAUCOURT	52700
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-AZOIS	52370
Haute-Marne	POINSON-LES-GRANCEY	52160
Haute-Marne	HUMES-JORQUENAY	52200
Haute-Marne	ANDILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	LEVECOURT	52150
Haute-Marne	POISEUL	52360
Haute-Marne	SARCEY	52800
Haute-Marne	MALAINCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	VILLIERS-SUR-SUIZE	52210
Haute-Marne	BUXIERES-LES-VILLIERS	52000
Haute-Marne	SAINTS-GEOSMES	52200
Haute-Marne	AVRECOURT	52140
Haute-Marne	DAMREMONT	52400

Département	Commune	CP
Haute-Marne	FARINCOURT	52500
Haute-Marne	HUILLIECOURT	52150
Haute-Marne	SAINT-MAURICE	52200
Haute-Marne	MANOIS	52700
Haute-Marne	LANEUVELLE	52400
Haute-Marne	DAILLANCOURT	52110
Haute-Marne	EUFFIGNEIX	52000
Haute-Marne	ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	52310
Haute-Marne	ARBIGNY-SOUS-VARENNES	52500
Haute-Marne	TERNAT	52210
Haute-Marne	LE CHATELET-SUR-MEUSE	52400
Haute-Marne	ANROSEY	52500
Haute-Marne	DARMANNES	52700
Haute-Marne	LANQUES-SUR-ROGNON	52800
Haute-Marne	POULANGY	52800
Haute-Marne	ILLOUD	52150
Haute-Marne	CHATEAUVILLAIN	52120
Haute-Marne	VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	LA GENEVROYE	52320
Haute-Marne	COLMIER-LE-HAUT	52160
Haute-Marne	VESAIGNES-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	PONT-LA-VILLE	52120
Haute-Marne	ARBOT	52160
Haute-Marne	HAUTE-AMANCE	52600
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-BAS	52250
Haute-Marne	BIZE	52500
Haute-Marne	CHATENAY-MACHERON	52200
Haute-Marne	BRENNES	52200
Haute-Marne	IS-EN-BASSIGNY	52140
Haute-Marne	CONSIGNY	52700
Haute-Marne	THIVET	52800
Haute-Marne	AULNOY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	HEUILLEY-LE-GRAND	52600
Haute-Marne	TORCENAY	52600
Haute-Marne	HARREVILLE-LES-CHANTEURS	52150
Haute-Marne	VALLEROY	52500
Haute-Marne	JONCHERY	52000
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-VAL	52360
Haute-Marne	LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	VELLES	52500
Haute-Marne	VITRY-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	ORQUEVAUX	52700
Haute-Marne	ORGES	52120
Haute-Marne	VERBIESLES	52000
Haute-Marne	POINSON-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	MAATZ	52500
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52240
Haute-Marne	MILLIERES	52240

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	GERMAINES	52160
Haute-Marne	PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS	52200
Haute-Marne	AIZANVILLE	52120
Haute-Marne	BRIAUCOURT	52700
Haute-Marne	ORMOY-LES-SEXFONTAINES	52310
Haute-Marne	CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	52400
Haute-Marne	AGEVILLE	52340
Haute-Marne	CHATENAY-VAUDIN	52360
Haute-Marne	LES LOGES	52500
Haute-Marne	VILLIERS-LE-SEC	52000
Haute-Marne	SAINT-THIEBAULT	52150
Haute-Marne	AILLIANVILLE	52700
Haute-Marne	COIFFY-LE-HAUT	52400
Haute-Marne	PRESSIGNY	52500
Haute-Marne	LOUVIERES	52800
Haute-Marne	AUDELONCOURT	52240
Haute-Marne	GIEY-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	BLAISY	52330
Haute-Marne	SAVIGNY	52500
Haute-Marne	OUTREMECOURT	52150
Haute-Marne	BOURBONNE-LES-BAINS	52400
Haute-Marne	MANDRES-LA-COTE	52800

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CELLES-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	MONTCHARVOT	52400
Haute-Marne	BONNECOURT	52360
Haute-Marne	SOYERS	52400
Haute-Marne	HUMBERVILLE	52700
Haute-Marne	APREY	52250
Haute-Marne	VOISEY	52400
Haute-Marne	BEAUCHEMIN	52260
Haute-Marne	CURMONT	52330
Haute-Marne	BELMONT	52500
Haute-Marne	COUBLANC	52500
Haute-Marne	FAVEROLLES	52260
Haute-Marne	SOMMERECOURT	52150
Haute-Marne	TORNAY	52500
Haute-Marne	ENFONVELLE	52400
Haute-Marne	NOGENT	52800
Haute-Marne	MAIZIERES-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	ROUVRES-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	REYNEL	52700
Haute-Marne	CUVES	52240
Haute-Marne	LIFFOL-LE-PETIT	52700
Haute-Marne	BOURG	52200

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MAREILLES	52700
Haute-Marne	THOL-LES-MILLIERES	52240
Haute-Marne	VOISEY	52400
Haute-Marne	BOURBONNE-LES-BAINS	52400
Haute-Marne	EUFFIGNEIX	52000
Haute-Marne	NEUVELLE-LES-VOISEY	52400
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-VAL	52360
Haute-Marne	PIERREMONT-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	GRAFFIGNY-CHEMIN	52150
Haute-Marne	HUMBERVILLE	52700
Haute-Marne	VICQ	52400
Haute-Marne	BRICON	52120
Haute-Marne	CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	52400
Haute-Marne	MORIONVILLIERS	52700
Haute-Marne	COURCELLES-EN-MONTAGNE	52200
Haute-Marne	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	52330
Haute-Marne	GUYONVELLE	52400
Haute-Marne	AILLIANVILLE	52700
Haute-Marne	BOLOGNE	52310

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CIREY-LES-MAREILLES	52700
Haute-Marne	CHALANCEY	52160
Haute-Marne	BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	52150
Haute-Marne	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52240
Haute-Marne	LEVECOURT	52150
Haute-Marne	FORCEY	52700
Haute-Marne	DARMANNES	52700
Haute-Marne	ARBIGNY-SOUS-VARENNES	52500
Haute-Marne	VIGNORY	52320
Haute-Marne	DAMPIERRE	52360
Haute-Marne	LES LOGES	52500
Haute-Marne	BAISSEY	52250
Haute-Marne	CULMONT	52600
Haute-Marne	GENEVRIERES	52500
Haute-Marne	MILLIERES	52240
Haute-Marne	SAINT-THIEBAULT	52150
Haute-Marne	BRAINVILLE-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	GILLEY	52500
Haute-Marne	NOGENT	52800
Haute-Marne	PLESNOY	52360
Haute-Marne	PRESSIGNY	52500

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CHATENAY-VAUDIN	52360
Haute-Marne	HACOURT	52150
Haute-Marne	MARCILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	SEXFONTAINES	52330
Haute-Marne	MARDOR	52200
Haute-Marne	MAISONCELLES	52240
Haute-Marne	VITRY-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	BRENNES	52200
Haute-Marne	SAULLES	52500
Haute-Marne	RANGECOURT	52140
Haute-Marne	VAUXBONS	52200
Haute-Marne	BAY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52190
Haute-Marne	MAATZ	52500
Haute-Marne	ROMAIN-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	ANDELOT-BLANCHEVILLE	52700
Haute-Marne	SILVAROUVRES	52120
Haute-Marne	AIZANVILLE	52120
Haute-Marne	CHOISEUL	52240
Haute-Marne	COLMIER-LE-BAS	52160
Haute-Marne	LONGEAU-PERCEY	52250
Haute-Marne	TREIX	52000
Haute-Marne	VITRY-EN-MONTAGNE	52160
Haute-Marne	SOMMERECOURT	52150
Haute-Marne	SEMOUTIERS-MONTSAON	52000
Haute-Marne	SONCOURT-SUR-MARNE	52320
Haute-Marne	CHEZEAUX	52400
Haute-Marne	CHALINDREY	52600
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	OUDINCOURT	52310
Haute-Marne	FOULAIN	52800
Haute-Marne	GERMAINVILLIERS	52150
Haute-Marne	SAULXURES	52140
Haute-Marne	DINTEVILLE	52120
Haute-Marne	PRASLAY	52160
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-MONT	52360
Haute-Marne	POINSON-LES-FAYL	52500
Haute-Marne	CHAMBRONCOURT	52700
Haute-Marne	AUBERIVE	52160
Haute-Marne	LEUCHEY	52190
Haute-Marne	LARIVIERE-ARNONCOURT	52400
Haute-Marne	MARANVILLE	52370
Haute-Marne	LAMANCINE	52310
Haute-Marne	BUXIERES-LES-VILLIERS	52000
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-AZOIS	52370
Haute-Marne	GILLANCOURT	52330
Haute-Marne	MONTCHARVOT	52400
Haute-Marne	THIVET	52800
Haute-Marne	CELSOY	52600
Haute-Marne	BUXIERES-LES-CLEFMONT	52240
Haute-Marne	SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	AUDELONCOURT	52240
Haute-Marne	ILLOUD	52150
Haute-Marne	NOIDANT-LE-ROCHEUX	52200
Haute-Marne	RICHEBOURG	52120
Haute-Marne	VOUECOURT	52320
Haute-Marne	PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS	52200
Haute-Marne	COIFFY-LE-BAS	52400
Haute-Marne	GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	52330
Haute-Marne	VRAINCOURT	52310
Haute-Marne	BONNECOURT	52360
Haute-Marne	SOYERS	52400
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LE-BOIS	52190
Haute-Marne	SERQUEUX	52400
Haute-Marne	CHASSIGNY	52190
Haute-Marne	VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	DAMREMONT	52400
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52140
Haute-Marne	BANNES	52360
Haute-Marne	SAINT-BLIN	52700
Haute-Marne	SAINTS-GEOSMES	52200
Haute-Marne	BRETHENAY	52000
Haute-Marne	COIFFY-LE-HAUT	52400
Haute-Marne	CHANOY	52260
Haute-Marne	MARAC	52260
Haute-Marne	CHAUMONT-LA-VILLE	52150
Haute-Marne	CHATEAUVILLAIN	52120
Haute-Marne	VESAIGNES-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	BOURDONS-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	BUSSON	52700
Haute-Marne	COLMIER-LE-HAUT	52160
Haute-Marne	VILLIERS-LE-SEC	52000
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-HAUT	52250
Haute-Marne	POINSON-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	RIVIERE-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	REYNEL	52700
Haute-Marne	VIEVILLE	52310
Haute-Marne	PERROGNEY-LES-FONTAINES	52160
Haute-Marne	LACHAPELLE-EN-BLAISY	52330
Haute-Marne	VALLEROY	52500
Haute-Marne	CHAUMONT	52000
Haute-Marne	TERNAT	52210

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MAIZIERES-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	LIFFOL-LE-PETIT	52700
Haute-Marne	MONTHERIES	52330
Haute-Marne	NOYERS	52240
Haute-Marne	VILLIERS-SUR-SUIZE	52210
Haute-Marne	MANDRES-LA-COTE	52800
Haute-Marne	TORCENAY	52600
Haute-Marne	SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	52200
Haute-Marne	OUTREMECOURT	52150
Haute-Marne	CHANTRAINES	52700
Haute-Marne	CHALVRAINES	52700
Haute-Marne	ANDILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	BASSONCOURT	52240
Haute-Marne	HEUILLEY-LE-GRAND	52600
Haute-Marne	ARBOT	52160
Haute-Marne	CHANGEY	52360
Haute-Marne	AVRECOURT	52140
Haute-Marne	ISOMES	52190
Haute-Marne	VESVRES-SOUS-CHALANCEY	52190
Haute-Marne	LE PAILLY	52600
Haute-Marne	BRIAUCOURT	52700
Haute-Marne	CURMONT	52330
Haute-Marne	ESNOUVEAUX	52340
Haute-Marne	SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	52150
Haute-Marne	MERREY	52240
Haute-Marne	SAINT-LOUP-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	VILLIERS-LES-APREY	52190
Haute-Marne	RANCONNIERES	52140
Haute-Marne	CHAUDENAY	52600
Haute-Marne	BOURG	52200
Haute-Marne	RIAUCOURT	52000
Haute-Marne	JONCHERY	52000
Haute-Marne	CHAMARANDES-CHOIGNES	52000
Haute-Marne	LE CHATELET-SUR-MEUSE	52400
Haute-Marne	ORMOY-LES-SEXFONTAINES	52310
Haute-Marne	CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	52150
Haute-Marne	SIGNEVILLE	52700
Haute-Marne	HARREVILLE-LES-CHANTEURS	52150
Haute-Marne	MARNAY-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	52700
Haute-Marne	GRANDCHAMP	52600
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52600
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52330
Haute-Marne	CONSIGNY	52700
Haute-Marne	VRONCOURT-LA-COTE	52240
Haute-Marne	ORQUEVAUX	52700
Haute-Marne	LECEY	52360
Haute-Marne	VIVEY	52160
Haute-Marne	LANQUES-SUR-ROGNON	52800
Haute-Marne	COUR-L'EVEQUE	52210
Haute-Marne	LOUVIERES	52800
Haute-Marne	MARBEVILLE	52320
Haute-Marne	DAILLANCOURT	52110
Haute-Marne	VAILLANT	52160
Haute-Marne	MALAINCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	FARINCOURT	52500
Haute-Marne	LAVERNOY	52140
Haute-Marne	LE MONTSAUGEONNAIS	52190
Haute-Marne	OCCEY	52190
Haute-Marne	ROUGEUX	52500
Haute-Marne	ROUELLES	52160
Haute-Marne	CHAMPSEVRAINE	52500
Haute-Marne	LONGCHAMP	52240
Haute-Marne	MONTOT-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	PALAISEUL	52600
Haute-Marne	PISSELOUP	52500
Haute-Marne	ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	52310
Haute-Marne	DANCEVOIR	52210
Haute-Marne	HUILLIECOURT	52150
Haute-Marne	VAUDRECOURT	52150
Haute-Marne	AGEVILLE	52340
Haute-Marne	DAMMARTIN-SUR-MEUSE	52140
Haute-Marne	POULANGY	52800
Haute-Marne	FAVEROLLES	52260
Haute-Marne	VERBIESLES	52000
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	MEURES	52310
Haute-Marne	VILLARS-SANTENOGE	52160
Haute-Marne	LANTY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	ROCHETAILLEE	52210
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52240
Haute-Marne	VARENNES-SUR-AMANCE	52400
Haute-Marne	SAVIGNY	52500
Haute-Marne	PREZ-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	SAINT-MAURICE	52200
Haute-Marne	DOMMARIEN	52190
Haute-Marne	CHOILLEY-DARDENAY	52190
Haute-Marne	CUVES	52240

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VIGNES-LA-COTE	52700
Haute-Marne	RIZAUCOURT-BUCHEY	52330
Haute-Marne	PONT-LA-VILLE	52120
Haute-Marne	POISEUL	52360
Haute-Marne	LAVILLE-AUX-BOIS	52000
Haute-Marne	CONDES	52000
Haute-Marne	BOURG-SAINTE-MARIE	52150
Haute-Marne	FOULAIN	52000
Haute-Marne	LE VAL-D'ESNOMS	52190
Haute-Marne	ROUVRES-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	SEMILLY	52700
Haute-Marne	MELAY	52400
Haute-Marne	BLESSONVILLE	52120
Haute-Marne	BIESLES	52340
Haute-Marne	CHAMPIGNY-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	OZIERES	52700
Haute-Marne	BELMONT	52500
Haute-Marne	LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	COHONS	52600
Haute-Marne	ENFONVELLE	52400
Haute-Marne	PEIGNEY	52200
Haute-Marne	VIOLOT	52600
Haute-Marne	LANGRES	52200
Haute-Marne	ARC-EN-BARROIS	52210
Haute-Marne	LEURVILLE	52700
Haute-Marne	MANOIS	52700
Haute-Marne	CELLES-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	ORMANCEY	52200
Haute-Marne	GIEY-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	LUZY-SUR-MARNE	52000
Haute-Marne	DAILLECOURT	52240
Haute-Marne	LEFFONDS	52210
Haute-Marne	AIGREMONT	52400
Haute-Marne	APREY	52250
Haute-Marne	HAUTE-AMANCE	52600
Haute-Marne	CHAUFFOURT	52140
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-BAS	52250
Haute-Marne	DONCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	SARREY	52140
Haute-Marne	GERMAINES	52160
Haute-Marne	MIRBEL	52320
Haute-Marne	FRECOURT	52360
Haute-Marne	PERRUSSE	52240
Haute-Marne	COUPRAY	52210
Haute-Marne	CLEFMONT	52240
Haute-Marne	LAVILLENEUVE	52140
Haute-Marne	BEAUCHEMIN	52260
Haute-Marne	VOISINES	52200
Haute-Marne	BLAISY	52330
Haute-Marne	AUJEURRES	52190

Département	Commune	CP
Haute-Marne	SARCEY	52800
Haute-Marne	TORNAY	52500
Haute-Marne	FAYL-BILLOT	52500
Haute-Marne	NEUILLY-SUR-SUIZE	52000
Haute-Marne	MENNOUVEAUX	52240
Haute-Marne	VAUDREMONT	52330
Haute-Marne	LA GENEVROYE	52320
Haute-Marne	POINSENOT	52160
Haute-Marne	NINVILLE	52800
Haute-Marne	ECOT-LA-COMBE	52700
Haute-Marne	MOUILLERON	52160
Haute-Marne	FRONCLES	52320
Haute-Marne	CLINCHAMP	52700
Haute-Marne	NOIDANT-CHATENOY	52600
Haute-Marne	BIZE	52500
Haute-Marne	LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	ORCEVAUX	52250
Haute-Marne	SAINT-CIERGUES	52200
Haute-Marne	PARNOY-EN-BASSIGNY	52400
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52120
Haute-Marne	JUZENNECOURT	52330
Haute-Marne	GRENANT	52500
Haute-Marne	FLAGEY	52250
Haute-Marne	CHATENAY-MACHERON	52200
Haute-Marne	ROLAMPONT	52260
Haute-Marne	HUMES-JORQUENAY	52200
Haute-Marne	POINSON-LES-GRANCEY	52160
Haute-Marne	VALS-DES-TILLES	52160
Haute-Marne	BUGNIERES	52210
Haute-Marne	VELLES	52500
Haute-Marne	VONCOURT	52500
Haute-Marne	RIMAUCOURT	52700
Haute-Marne	RENNEPONT	52370
Haute-Marne	RIVIERES-LE-BOIS	52600
Haute-Marne	NEUILLY-L'EVEQUE	52360
Haute-Marne	ANROSEY	52500
Haute-Marne	AULNOY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	AUBEPIERRE-SUR-AUBE	52210
Haute-Marne	LANEUVELLE	52400
Haute-Marne	CUSEY	52190
Haute-Marne	BRAUX-LE-CHATEL	52120
Haute-Marne	COUBLANC	52500
Haute-Marne	CHARMES	52360
Haute-Marne	VILLARS-EN-AZOIS	52120
Haute-Marne	FRESNES-SUR-APANCE	52400
Haute-Marne	IS-EN-BASSIGNY	52140
Haute-Marne	ORGES	52120

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Marne	CHANOY	52260
Haute-Marne	BOURBONNE-LES-BAINS	52400
Haute-Marne	BRICON	52120
Haute-Marne	LACHAPELLE-EN-BLAISY	52330
Haute-Marne	ANDILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	MARANVILLE	52370
Haute-Marne	RIAUCOURT	52000
Haute-Marne	LANTY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	NOGENT	52800
Haute-Marne	ECOT-LA-COMBE	52700
Haute-Marne	ROUVRES-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	CLEFMONT	52240
Haute-Marne	POINSENOT	52160
Haute-Marne	THIVET	52800
Haute-Marne	ENFONVELLE	52400
Haute-Marne	LE PAILLY	52600
Haute-Marne	SAVIGNY	52500
Haute-Marne	LEUCHEY	52190
Haute-Marne	BUXIERES-LES-CLEFMONT	52240
Haute-Marne	MONTCHARVOT	52400
Haute-Marne	LAMANCINE	52310
Haute-Marne	LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	CHEZEAUX	52400
Haute-Marne	LOUVIERES	52800
Haute-Marne	POINSON-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	BIESLES	52340
Haute-Marne	CULMONT	52600
Haute-Marne	SAINT-LOUP-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	CONSIGNY	52700
Haute-Marne	MAATZ	52500
Haute-Marne	TORNAY	52500
Haute-Marne	AUBERIVE	52160
Haute-Marne	VIGNORY	52320
Haute-Marne	CHOISEUL	52240
Haute-Marne	HACOURT	52150
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52240
Haute-Marne	ARBIGNY-SOUS-VARENNES	52500
Haute-Marne	GRANDCHAMP	52600
Haute-Marne	SAINT-THIEBAULT	52150
Haute-Marne	SAINTS-GEOSMES	52200
Haute-Marne	POINSON-LES-GRANCEY	52160
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52330
Haute-Marne	CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	52150
Haute-Marne	ROUELLES	52160
Haute-Marne	NOYERS	52240
Haute-Marne	CUVES	52240
Haute-Marne	VIOLOT	52600

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VIVEY	52160
Haute-Marne	VALS-DES-TILLES	52160
Haute-Marne	ILLOUD	52150
Haute-Marne	FOULAIN	52000
Haute-Marne	SOMMERECOURT	52150
Haute-Marne	MANDRES-LA-COTE	52800
Haute-Marne	LARIVIERE-ARNONCOURT	52400
Haute-Marne	SARREY	52140
Haute-Marne	LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	DARMANNES	52700
Haute-Marne	CHAUMONT	52000
Haute-Marne	BRAINVILLE-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	BANNES	52360
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	MOUILLERON	52160
Haute-Marne	CHATENAY-MACHERON	52200
Haute-Marne	VILLIERS-SUR-SUIZE	52210
Haute-Marne	PRESSIGNY	52500
Haute-Marne	JUZENNECOURT	52330
Haute-Marne	NEUVELLE-LES-VOISEY	52400
Haute-Marne	BRENNES	52200
Haute-Marne	OUDINCOURT	52310
Haute-Marne	MARAC	52260
Haute-Marne	GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	52330
Haute-Marne	MALAINCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	RENNEPONT	52370
Haute-Marne	HUMES-JORQUENAY	52200
Haute-Marne	MARCILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	VESAIGNES-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	RICHEBOURG	52120
Haute-Marne	LAVILLE-AUX-BOIS	52000
Haute-Marne	MANOIS	52700
Haute-Marne	DAMREMONT	52400
Haute-Marne	COHONS	52600
Haute-Marne	CHAMPIGNY-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	VOUECOURT	52320
Haute-Marne	CHATEAUVILLAIN	52120
Haute-Marne	PONT-LA-VILLE	52120
Haute-Marne	FRECOURT	52360
Haute-Marne	BRIAUCOURT	52700
Haute-Marne	BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	52150
Haute-Marne	CURMONT	52330

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	ROMAIN-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	JONCHERY	52000
Haute-Marne	GERMAINVILLIERS	52150
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52140
Haute-Marne	VITRY-EN-MONTAGNE	52160
Haute-Marne	DAILLANCOURT	52110
Haute-Marne	SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	52330
Haute-Marne	MARBEVILLE	52320
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52600
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-VAL	52360
Haute-Marne	HAUTE-AMANCE	52600
Haute-Marne	NINVILLE	52800
Haute-Marne	MERREY	52240
Haute-Marne	VILLARS-SANTENOGE	52160
Haute-Marne	ARC-EN-BARROIS	52210
Haute-Marne	COUPRAY	52210
Haute-Marne	MONTHERIES	52330
Haute-Marne	VOISEY	52400
Haute-Marne	POISEUL	52360
Haute-Marne	VALLEROY	52500
Haute-Marne	RIVIERES-LE-BOIS	52600
Haute-Marne	HUILLIECOURT	52150
Haute-Marne	CHAMPSEVRAINE	52500
Haute-Marne	CHAMARANDES-CHOIGNES	52000
Haute-Marne	FORCEY	52700
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52120
Haute-Marne	CLINCHAMP	52700
Haute-Marne	SEMOUTIERS-MONTSAON	52000
Haute-Marne	ORCEVAUX	52250
Haute-Marne	RANCONNIERES	52140
Haute-Marne	FARINCOURT	52500
Haute-Marne	GILLANCOURT	52330
Haute-Marne	GRAFFIGNY-CHEMIN	52150
Haute-Marne	VAUDRECOURT	52150
Haute-Marne	LONGEAU-PERCEY	52250
Haute-Marne	MEURES	52310
Haute-Marne	VIEVILLE	52310
Haute-Marne	DANCEVOIR	52210
Haute-Marne	PREZ-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	ISOMES	52190
Haute-Marne	AIGREMONT	52400
Haute-Marne	VIGNES-LA-COTE	52700
Haute-Marne	SIGNEVILLE	52700
Haute-Marne	VOISINES	52200
Haute-Marne	PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS	52200
Haute-Marne	VARENNES-SUR-AMANCE	52400
Haute-Marne	DAILLECOURT	52240
Haute-Marne	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52240
Haute-Marne	ANROSEY	52500
Haute-Marne	CHALVRAINES	52700
Haute-Marne	BONNECOURT	52360
Haute-Marne	IS-EN-BASSIGNY	52140
Haute-Marne	MILLIERES	52240
Haute-Marne	RANGECOURT	52140
Haute-Marne	VONCOURT	52500
Haute-Marne	MENNOUVEAUX	52240
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-HAUT	52250
Haute-Marne	CUSEY	52190
Haute-Marne	HUMBERVILLE	52700
Haute-Marne	PISSELOUP	52500
Haute-Marne	ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	52310
Haute-Marne	PLESNOY	52360
Haute-Marne	BLESSONVILLE	52120
Haute-Marne	COIFFY-LE-BAS	52400
Haute-Marne	BUXIERES-LES-VILLIERS	52000
Haute-Marne	ARBOT	52160
Haute-Marne	DAMPIERRE	52360
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	52400
Haute-Marne	COUR-L'EVEQUE	52210
Haute-Marne	GERMAINES	52160
Haute-Marne	CELLES-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	VICQ	52400
Haute-Marne	SAULLES	52500
Haute-Marne	FRONCLES	52320
Haute-Marne	GRENANT	52500
Haute-Marne	SAINT-CIERGUES	52200
Haute-Marne	POULANGY	52800
Haute-Marne	LEURVILLE	52700
Haute-Marne	LONGCHAMP	52240
Haute-Marne	MAREILLES	52700
Haute-Marne	CHANGEY	52360
Haute-Marne	BRAUX-LE-CHATEL	52120
Haute-Marne	VITRY-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	LAVERNOY	52140
Haute-Marne	SAINT-MAURICE	52200
Haute-Marne	AVRECOURT	52140
Haute-Marne	CHARMES	52360
Haute-Marne	LE MONTSAUGEONNAIS	52190
Haute-Marne	LEVECOURT	52150
Haute-Marne	BOURDONS-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	NOIDANT-CHATENOY	52600
Haute-Marne	AGEVILLE	52340
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-	52250

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
	BAS	
Haute-Marne	LECEY	52360
Haute-Marne	SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	52200
Haute-Marne	VAUDREMONT	52330
Haute-Marne	AUDELONCOURT	52240
Haute-Marne	NEUILLY-L'EVEQUE	52360
Haute-Marne	DOMMARIEN	52190
Haute-Marne	MONTOT-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	BOURG-SAINTE-MARIE	52150
Haute-Marne	COLMIER-LE-HAUT	52160
Haute-Marne	DAMMARTIN-SUR-MEUSE	52140
Haute-Marne	VESVRES-SOUS-CHALANCEY	52190
Haute-Marne	PEIGNEY	52200
Haute-Marne	ROCHETAILLEE	52210
Haute-Marne	AULNOY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	CHOILLEY-DARDENAY	52190
Haute-Marne	SERQUEUX	52400
Haute-Marne	ORMANCEY	52200
Haute-Marne	DINTEVILLE	52120
Haute-Marne	ROLAMPONT	52260
Haute-Marne	GENEVRIERES	52500
Haute-Marne	PERRUSSE	52240
Haute-Marne	LANEUVELLE	52400
Haute-Marne	BAY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	CELSOY	52600
Haute-Marne	MAIZIERES-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	SILVAROUVRES	52120
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-MONT	52360
Haute-Marne	BELMONT	52500
Haute-Marne	LA GENEVROYE	52320
Haute-Marne	AIZANVILLE	52120
Haute-Marne	CHAMBRONCOURT	52700
Haute-Marne	MAISONCELLES	52240
Haute-Marne	BRETHENAY	52000
Haute-Marne	ORQUEVAUX	52700
Haute-Marne	NEUILLY-SUR-SUIZE	52000
Haute-Marne	CONDES	52000
Haute-Marne	CHATENAY-VAUDIN	52360
Haute-Marne	CHAUDENAY	52600
Haute-Marne	REYNEL	52700
Haute-Marne	LANGRES	52200
Haute-Marne	EUFFIGNEIX	52000
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-AZOIS	52370
Haute-Marne	VELLES	52500
Haute-Marne	TREIX	52000
Haute-Marne	ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	52700
Haute-Marne	COURCELLES-EN-MONTAGNE	52200

Département	Commune	CP
Haute-Marne	OCCEY	52190
Haute-Marne	HARREVILLE-LES-CHANTEURS	52150
Haute-Marne	CHAUFFOURT	52140
Haute-Marne	VILLIERS-LE-SEC	52000
Haute-Marne	CHAUMONT-LA-VILLE	52150
Haute-Marne	HEUILLEY-LE-GRAND	52600
Haute-Marne	BAISSEY	52250
Haute-Marne	THOL-LES-MILLIERES	52240
Haute-Marne	MIRBEL	52320
Haute-Marne	MARDOR	52200
Haute-Marne	VRONCOURT-LA-COTE	52240
Haute-Marne	FOULAIN	52800
Haute-Marne	VAUXBONS	52200
Haute-Marne	VILLIERS-LES-APREY	52190
Haute-Marne	POINSON-LES-FAYL	52500
Haute-Marne	BUGNIERES	52210
Haute-Marne	RIMAUCOURT	52700
Haute-Marne	LANQUES-SUR-ROGNON	52800
Haute-Marne	ESNOUVEAUX	52340
Haute-Marne	PALAISEUL	52600
Haute-Marne	BOURG	52200
Haute-Marne	VILLARS-EN-AZOIS	52120
Haute-Marne	PRASLAY	52160
Haute-Marne	VRAINCOURT	52310
Haute-Marne	BASSONCOURT	52240
Haute-Marne	SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	52150
Haute-Marne	SAINT-BLIN	52700
Haute-Marne	MELAY	52400
Haute-Marne	BEAUCHEMIN	52260
Haute-Marne	LEFFONDS	52210
Haute-Marne	CHANTRAINES	52700
Haute-Marne	ORMOY-LES-SEXFONTAINES	52310
Haute-Marne	CHASSIGNY	52190
Haute-Marne	COLMIER-LE-BAS	52160
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	BIZE	52500
Haute-Marne	COIFFY-LE-HAUT	52400
Haute-Marne	CHALINDREY	52600
Haute-Marne	LE CHATELET-SUR-MEUSE	52400
Haute-Marne	PIERREMONT-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	OUTREMECOURT	52150
Haute-Marne	PARNOY-EN-BASSIGNY	52400
Haute-Marne	RIZAUCOURT-BUCHEY	52330
Haute-Marne	CIREY-LES-MAREILLES	52700
Haute-Marne	LUZY-SUR-MARNE	52000

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	PERROGNEY-LES-FONTAINES	52160
Haute-Marne	AUBEPIERRE-SUR-AUBE	52210
Haute-Marne	BUSSON	52700
Haute-Marne	DONCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	BLAISY	52330
Haute-Marne	ORGES	52120
Haute-Marne	SOYERS	52400
Haute-Marne	LIFFOL-LE-PETIT	52700
Haute-Marne	TORCENAY	52600
Haute-Marne	SEXFONTAINES	52330
Haute-Marne	NOIDANT-LE-ROCHEUX	52200
Haute-Marne	SEMILLY	52700
Haute-Marne	MARNAY-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	FRESNES-SUR-APANCE	52400
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LE-BOIS	52190
Haute-Marne	FLAGEY	52250
Haute-Marne	ROUGEUX	52500
Haute-Marne	GUYONVELLE	52400
Haute-Marne	FAVEROLLES	52260
Haute-Marne	SONCOURT-SUR-MARNE	52320
Haute-Marne	FAYL-BILLOT	52500
Haute-Marne	TERNAT	52210
Haute-Marne	ANDELOT-BLANCHEVILLE	52700
Haute-Marne	GILLEY	52500
Haute-Marne	MORIONVILLIERS	52700
Haute-Marne	SAULXURES	52140
Haute-Marne	OZIERES	52700
Haute-Marne	RIVIERE-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	LAVILLENEUVE	52140
Haute-Marne	VERBIESLES	52000
Haute-Marne	GIEY-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	BOLOGNE	52310
Haute-Marne	COUBLANC	52500
Haute-Marne	LES LOGES	52500
Haute-Marne	CHALANCEY	52160
Haute-Marne	LE VAL-D'ESNOMS	52190
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52190
Haute-Marne	SARCEY	52800
Haute-Marne	VAILLANT	52160
Haute-Marne	APREY	52250
Haute-Marne	AILLIANVILLE	52700
Haute-Marne	AUJEURRES	52190

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MOUILLERON	52160
Haute-Marne	ROUELLES	52160
Haute-Marne	LIFFOL-LE-PETIT	52700
Haute-Marne	LES LOGES	52500
Haute-Marne	CIRFONTAINES-EN-AZOIS	52370
Haute-Marne	BIZE	52500
Haute-Marne	ROCHEFORT-SUR-LA-COTE	52700
Haute-Marne	CUVES	52240
Haute-Marne	SERQUEUX	52400
Haute-Marne	SARCEY	52800
Haute-Marne	MELAY	52400
Haute-Marne	LANTY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	COUPRAY	52210
Haute-Marne	AUDELONCOURT	52240
Haute-Marne	SAINT-MARTIN-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	VELLES	52500
Haute-Marne	CHATEAUVILLAIN	52120
Haute-Marne	COUR-L'EVEQUE	52210
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52140
Haute-Marne	VALLEROY	52500
Haute-Marne	ARC-EN-BARROIS	52210
Haute-Marne	FLAGEY	52250
Haute-Marne	DARMANNES	52700
Haute-Marne	POULANGY	52800
Haute-Marne	CHALANCEY	52160
Haute-Marne	OUTREMECOURT	52150
Haute-Marne	AGEVILLE	52340
Haute-Marne	SARREY	52140
Haute-Marne	PALAISEUL	52600
Haute-Marne	NEUILLY-SUR-SUIZE	52000
Haute-Marne	LA GENEVROYE	52320
Haute-Marne	ANROSEY	52500
Haute-Marne	AUBERIVE	52160
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	VAUDRECOURT	52150
Haute-Marne	ORGES	52120
Haute-Marne	VARENNES-SUR-AMANCE	52400
Haute-Marne	HUMES-JORQUENAY	52200
Haute-Marne	DAMMARTIN-SUR-MEUSE	52140
Haute-Marne	EUFFIGNEIX	52000
Haute-Marne	SAINT-BROINGT-LE-BOIS	52190
Haute-Marne	CLEFMONT	52240
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-VAL	52360

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	BONNECOURT	52360
Haute-Marne	LARIVIERE-ARNONCOURT	52400
Haute-Marne	PERRANCEY-LES-VIEUX-MOULINS	52200
Haute-Marne	HACOURT	52150
Haute-Marne	ORQUEVAUX	52700
Haute-Marne	MONTOT-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	TORCENAY	52600
Haute-Marne	CELLES-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	MONTHERIES	52330
Haute-Marne	MAATZ	52500
Haute-Marne	TORNAY	52500
Haute-Marne	SEMOUTIERS-MONTSAON	52000
Haute-Marne	BUXIERES-LES-VILLIERS	52000
Haute-Marne	TREIX	52000
Haute-Marne	CHANTRAINES	52700
Haute-Marne	LEVECOURT	52150
Haute-Marne	VAL-DE-MEUSE	52240
Haute-Marne	CHOILLEY-DARDENAY	52190
Haute-Marne	MALAINCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	SAINT-THIEBAULT	52150
Haute-Marne	HUMBERVILLE	52700
Haute-Marne	FAYL-BILLOT	52500
Haute-Marne	GERMAINES	52160
Haute-Marne	COLMIER-LE-HAUT	52160
Haute-Marne	ORMOY-LES-SEXFONTAINES	52310
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-BAS	52250
Haute-Marne	CHAMPIGNY-SOUS-VARENNES	52400
Haute-Marne	BELMONT	52500
Haute-Marne	RIVIERE-LES-FOSSES	52190
Haute-Marne	FOULAIN	52800
Haute-Marne	BRAINVILLE-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	GERMAINVILLIERS	52150
Haute-Marne	POINSON-LES-FAYL	52500
Haute-Marne	SONCOURT-SUR-MARNE	52320
Haute-Marne	BOLOGNE	52310
Haute-Marne	MAREILLES	52700
Haute-Marne	OUDINCOURT	52310
Haute-Marne	MARBEVILLE	52320
Haute-Marne	MONTCHARVOT	52400
Haute-Marne	GRENANT	52500
Haute-Marne	MILLIERES	52240
Haute-Marne	PERRUSSE	52240
Haute-Marne	LANGRES	52200
Haute-Marne	NINVILLE	52800
Haute-Marne	SAINT-BLIN	52700
Haute-Marne	COURCELLES-EN-MONTAGNE	52200
Haute-Marne	NOYERS	52240
Haute-Marne	HEUILLEY-LE-GRAND	52600
Haute-Marne	CHANOY	52260
Haute-Marne	GILLANCOURT	52330
Haute-Marne	VIOLOT	52600
Haute-Marne	ISOMES	52190
Haute-Marne	SILVAROUVRES	52120
Haute-Marne	COIFFY-LE-HAUT	52400
Haute-Marne	CONDES	52000
Haute-Marne	CHATENAY-VAUDIN	52360
Haute-Marne	VERBIESLES	52000
Haute-Marne	CIREY-LES-MAREILLES	52700
Haute-Marne	ILLOUD	52150
Haute-Marne	LE MONTSAUGEONNAIS	52190
Haute-Marne	BUSSON	52700
Haute-Marne	LE PAILLY	52600
Haute-Marne	SAINT-VALLIER-SUR-MARNE	52200
Haute-Marne	VOISEY	52400
Haute-Marne	MEURES	52310
Haute-Marne	CULMONT	52600
Haute-Marne	CHARMES	52360
Haute-Marne	VILLARS-SANTENOGE	52160
Haute-Marne	SAULXURES	52140
Haute-Marne	CHAMBRONCOURT	52700
Haute-Marne	BOURMONT-ENTRE-MEUSE-ET-MOUZON	52150
Haute-Marne	GUYONVELLE	52400
Haute-Marne	LAVILLENEUVE	52140
Haute-Marne	VAUXBONS	52200
Haute-Marne	CHANGEY	52360
Haute-Marne	VIVEY	52160
Haute-Marne	VITRY-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	GUINDRECOURT-SUR-BLAISE	52330
Haute-Marne	LONGCHAMP	52240
Haute-Marne	PRESSIGNY	52500
Haute-Marne	CURMONT	52330
Haute-Marne	AIZANVILLE	52120
Haute-Marne	ROMAIN-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	BRICON	52120
Haute-Marne	ARBIGNY-SOUS-VARENNES	52500
Haute-Marne	RANCONNIERES	52140
Haute-Marne	BUXIERES-LES-CLEFMONT	52240
Haute-Marne	CHAUDENAY	52600
Haute-Marne	NEUILLY-L'EVEQUE	52360
Haute-Marne	CHEZEAUX	52400
Haute-Marne	BAISSEY	52250
Haute-Marne	LUZY-SUR-MARNE	52000

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	VAUDREMONT	52330
Haute-Marne	RANGECOURT	52140
Haute-Marne	BOURG-SAINTE-MARIE	52150
Haute-Marne	PONT-LA-VILLE	52120
Haute-Marne	SAULLES	52500
Haute-Marne	CUSEY	52190
Haute-Marne	MARDOR	52200
Haute-Marne	VIGNES-LA-COTE	52700
Haute-Marne	PEIGNEY	52200
Haute-Marne	SOYERS	52400
Haute-Marne	HUILLIECOURT	52150
Haute-Marne	FRONCLES	52320
Haute-Marne	LEUCHEY	52190
Haute-Marne	SAINT-MAURICE	52200
Haute-Marne	VOUECOURT	52320
Haute-Marne	LAVERNOY	52140
Haute-Marne	SIGNEVILLE	52700
Haute-Marne	CHAMPIGNY-LES-LANGRES	52200
Haute-Marne	VRAINCOURT	52310
Haute-Marne	PREZ-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	POINSON-LES-GRANCEY	52160
Haute-Marne	SOMMERECOURT	52150
Haute-Marne	MANOIS	52700
Haute-Marne	CHAMARANDES-CHOIGNES	52000
Haute-Marne	CONSIGNY	52700
Haute-Marne	SAVIGNY	52500
Haute-Marne	BIESLES	52340
Haute-Marne	HAUTE-AMANCE	52600
Haute-Marne	BOURG	52200
Haute-Marne	LANEUVELLE	52400
Haute-Marne	DANCEVOIR	52210
Haute-Marne	AUJEURRES	52190
Haute-Marne	BASSONCOURT	52240
Haute-Marne	ENFONVELLE	52400
Haute-Marne	GRAFFIGNY-CHEMIN	52150
Haute-Marne	COLMIER-LE-BAS	52160
Haute-Marne	TERNAT	52210
Haute-Marne	POINSENOT	52160
Haute-Marne	ROUVRES-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	LAVILLE-AUX-BOIS	52000
Haute-Marne	COHONS	52600
Haute-Marne	ARBOT	52160
Haute-Marne	COUBLANC	52500
Haute-Marne	NEUVELLE-LES-VOISEY	52400
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52190
Haute-Marne	ORCEVAUX	52250
Haute-Marne	CHATENAY-MACHERON	52200
Haute-Marne	LEFFONDS	52210
Haute-Marne	PLESNOY	52360
Haute-Marne	NOGENT	52800
Haute-Marne	LECEY	52360

Département	Commune	CP
Haute-Marne	PERROGNEY-LES-FONTAINES	52160
Haute-Marne	VAILLANT	52160
Haute-Marne	VILLIERS-LE-SEC	52000
Haute-Marne	FORCEY	52700
Haute-Marne	BOURBONNE-LES-BAINS	52400
Haute-Marne	VILLIERS-LES-APREY	52190
Haute-Marne	POISEUL	52360
Haute-Marne	CHASSIGNY	52190
Haute-Marne	LATRECEY-ORMOY-SUR-AUBE	52120
Haute-Marne	FOULAIN	52000
Haute-Marne	NOIDANT-CHATENOY	52600
Haute-Marne	GILLEY	52500
Haute-Marne	RIZAUCOURT-BUCHEY	52330
Haute-Marne	VALS-DES-TILLES	52160
Haute-Marne	RENNEPONT	52370
Haute-Marne	VESAIGNES-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	VERSEILLES-LE-HAUT	52250
Haute-Marne	CLINCHAMP	52700
Haute-Marne	FRECOURT	52360
Haute-Marne	BRIAUCOURT	52700
Haute-Marne	CHOISEUL	52240
Haute-Marne	BAY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	CHAUFFOURT	52140
Haute-Marne	ESNOUVEAUX	52340
Haute-Marne	DAMREMONT	52400
Haute-Marne	THIVET	52800
Haute-Marne	RIVIERES-LE-BOIS	52600
Haute-Marne	ROCHETAILLEE	52210
Haute-Marne	MARANVILLE	52370
Haute-Marne	AIGREMONT	52400
Haute-Marne	BLAISY	52330
Haute-Marne	VONCOURT	52500
Haute-Marne	VILLARS-EN-AZOIS	52120
Haute-Marne	ORMANCEY	52200
Haute-Marne	VOISINES	52200
Haute-Marne	VIGNORY	52320
Haute-Marne	BANNES	52360
Haute-Marne	SEXFONTAINES	52330
Haute-Marne	RIAUCOURT	52000
Haute-Marne	VRONCOURT-LA-COTE	52240
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52330
Haute-Marne	JUZENNECOURT	52330
Haute-Marne	DAILLANCOURT	52110
Haute-Marne	OCCEY	52190
Haute-Marne	ORBIGNY-AU-MONT	52360
Haute-Marne	GRANDCHAMP	52600
Haute-Marne	LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	PISSELOUP	52500
Haute-Marne	AVRECOURT	52140
Haute-Marne	ROLAMPONT	52260

EJ : SAS HAD FRANCE (750047367)
ET : HAD CHAUMONT LANGRES (520003823)

Département	Commune	CP
Haute-Marne	MENNOUVEAUX	52240
Haute-Marne	DINTEVILLE	52120
Haute-Marne	BOURDONS-SUR-ROGNON	52700
Haute-Marne	SEMILLY	52700
Haute-Marne	LEURVILLE	52700
Haute-Marne	RICHEBOURG	52120
Haute-Marne	LACHAPELLE-EN-BLAISY	52330
Haute-Marne	APREY	52250
Haute-Marne	LE VAL-D'ESNOMS	52190
Haute-Marne	DAILLECOURT	52240
Haute-Marne	DAMPIERRE	52360
Haute-Marne	SAINTS-GEOSMES	52200
Haute-Marne	HARREVILLE-LES-CHANTEURS	52150
Haute-Marne	MARCILLY-EN-BASSIGNY	52360
Haute-Marne	FAVEROLLES	52260
Haute-Marne	COIFFY-LE-BAS	52400
Haute-Marne	MARNAY-SUR-MARNE	52800
Haute-Marne	VILLIERS-SUR-SUIZE	52210
Haute-Marne	BRETHENAY	52000
Haute-Marne	GIEY-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	VICQ	52400
Haute-Marne	MAIZIERES-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	JONCHERY	52000
Haute-Marne	CHALINDREY	52600
Haute-Marne	CHAMPSEVRAINE	52500
Haute-Marne	POINSON-LES-NOGENT	52800
Haute-Marne	THOL-LES-MILLIERES	52240
Haute-Marne	VESAIGNES-SOUS-LAFAUCHE	52700
Haute-Marne	CHAUMONT	52000
Haute-Marne	NOIDANT-LE-ROCHEUX	52200
Haute-Marne	MAISONCELLES	52240
Haute-Marne	VITRY-EN-MONTAGNE	52160
Haute-Marne	ANDELOT-BLANCHEVILLE	52700
Haute-Marne	BUGNIERES	52210
Haute-Marne	DOMMARIEN	52190
Haute-Marne	LANQUES-SUR-ROGNON	52800
Haute-Marne	FRESNES-SUR-APANCE	52400
Haute-Marne	CELSOY	52600
Haute-Marne	AULNOY-SUR-AUBE	52160
Haute-Marne	REYNEL	52700
Haute-Marne	ANDILLY-EN-BASSIGNY	52360

Département	Commune	CP
Haute-Marne	RIMAUCOURT	52700
Haute-Marne	VESVRES-SOUS-CHALANCEY	52190
Haute-Marne	AUBEPIERRE-SUR-AUBE	52210
Haute-Marne	BREUVANNES-EN-BASSIGNY	52240
Haute-Marne	CHALVRAINES	52700
Haute-Marne	FARINCOURT	52500
Haute-Marne	GENEVRIERES	52500
Haute-Marne	IS-EN-BASSIGNY	52140
Haute-Marne	PARNOY-EN-BASSIGNY	52400
Haute-Marne	MIRBEL	52320
Haute-Marne	MORIONVILLIERS	52700
Haute-Marne	CHAMPIGNEULLES-EN-BASSIGNY	52150
Haute-Marne	AUTREVILLE-SUR-LA-RENNE	52120
Haute-Marne	MARAC	52260
Haute-Marne	BLESSONVILLE	52120
Haute-Marne	BRAUX-LE-CHATEL	52120
Haute-Marne	LAFERTE-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	ROUGEUX	52500
Haute-Marne	COLOMBEY-LES-DEUX-EGLISES	52330
Haute-Marne	MANDRES-LA-COTE	52800
Haute-Marne	VIEVILLE	52310
Haute-Marne	PRASLAY	52160
Haute-Marne	AILLIANVILLE	52700
Haute-Marne	SAINT-LOUP-SUR-AUJON	52210
Haute-Marne	VILLEGUSIEN-LE-LAC	52600
Haute-Marne	MERREY	52240
Haute-Marne	OZIERES	52700
Haute-Marne	SAINT-CIERGUES	52200
Haute-Marne	ANNEVILLE-LA-PRAIRIE	52310
Haute-Marne	LE CHATELET-SUR-MEUSE	52400
Haute-Marne	BEAUCHEMIN	52260
Haute-Marne	LOUVIERES	52800
Haute-Marne	SOULAUCOURT-SUR-MOUZON	52150
Haute-Marne	LONGEAU-PERCEY	52250
Haute-Marne	LAMANCINE	52310
Haute-Marne	CHAUMONT-LA-VILLE	52150
Haute-Marne	PIERREMONT-SUR-AMANCE	52500
Haute-Marne	DONCOURT-SUR-MEUSE	52150
Haute-Marne	ECOT-LA-COMBE	52700
Haute-Marne	BRENNES	52200

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Décision ARS Grand Est n° 2026-0086
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la CANSSM Filieris sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach (FINESS EJ : 750050759 ; FINESS ET : 570000091)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la CANSSM Filieris (FINESS EJ : 750050759) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et réadaptation, sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach (FINESS ET : 570000091), sis 2, Rue de France – 57804 FREYMING-MERLEBACH ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 9 Moselle Est, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 1 à 2 implantations pour la mention socle et 1 implantation pour la mention réadaptation ;

Considérant toutefois que deux demandes d'autorisation ont été déposées sur la zone de référence n° 9 Moselle Est pour la mention réadaptation dans la première période de dépôt ouverte pour l'activité d'HAD après la publication du SRS ;

Considérant que, dans ces conditions, la réponse aux besoins de santé de la population du territoire doit s'analyser au regard des deux dossiers concurrents et de l'examen de leurs mérites respectifs ;

Considérant que la mise en œuvre de la mention réadaptation au sein de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach est immédiate, les professionnels requis étant d'ores et déjà en poste et permettant ainsi le démarrage sans délai de cette activité ;

Considérant que pour la mention réadaptation, le parcours de soins des patients s'appuie sur l'expertise reconnue de l'Hôpital de Freyming-Merlebach en soins médicaux et de réadaptation, établissement majeur du territoire, solidement implanté et caractérisé par l'importance de son activité dans ce domaine, disposant d'équipes pluridisciplinaires expérimentées, déjà en place et identifiées, et bénéficiant en outre d'une reconnaissance établie en matière d'hospitalisation à domicile, tant au regard de son organisation que de l'expertise de ses professionnels ;

Considérant que pour la mention réadaptation, l'établissement a structuré un réseau partenarial solide avec les professionnels de santé libéraux du territoire, notamment les IDE et les masseurs-kinésithérapeutes, ainsi qu'avec de nombreux établissements médico-sociaux, garantissant ainsi un maillage territorial cohérent et renforçant la continuité et la coordination des prises en charge ;

Considérant que le territoire d'intervention retenu pour la mention réadaptation de l'Hôpital de Freyming-Merlebach s'étend sur quatre-vingt-douze communes réparties au sein de neuf cantons, à savoir Boulay-Moselle, Faulquemont, Forbach, Freyming-Merlebach, Saint-Avold, Sarralbe, Sarreguemines, Saulnois et Stiring-Wendel, assurant ainsi une couverture territoriale large et cohérente ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la CANSSM Filieris sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations liée aux nouveaux textes concernant notamment les conditions techniques de fonctionnement ci-dessus cités ;

Considérant que la demande de la CANSSM Filieris sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La CANSSM Filieris (FINESS EJ : 750050759) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'Hôpital Filieris de Freyming-Merlebach (FINESS ET : 570000091), sis 2, Rue de France – 57804 FREYMING-MERLEBACH, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 L'autorisation pour l'activité de soins HAD mention réadaptation est conditionnée à la mise en œuvre d'une coopération sur le territoire avec les autres acteurs autorisés pour l'HAD.

Article 3 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 4 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 5 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 6 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 26/03/2026

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	MACHEREN	57730
Moselle	LAUDREFANG	57385
Moselle	GUEBENHOUSE	57510
Moselle	OETING	57600
Moselle	ALSTING	57515
Moselle	ETZLING	57460
Moselle	LEYVILLER	57660
Moselle	INSMING	57670
Moselle	LACHAMBRE	57730
Moselle	STIRING-WENDEL	57350
Moselle	ACHAIN	57340
Moselle	VIRMING	57340
Moselle	GRUNDVILLER	57510
Moselle	RENING	57670
Moselle	FAREBERSVILLER	57450
Moselle	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	57990
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	HOMBOURG-HAUT	57470
Moselle	VALMONT	57730
Moselle	FOLKLING	57600
Moselle	MORSBACH	57600
Moselle	PORCELETTE	57890
Moselle	BENING-LES-SAINT-AVOLD	57800
Moselle	ALTRIPPE	57660
Moselle	RICHELING	57510
Moselle	LELLING	57660
Moselle	LENING	57670
Moselle	HUNDLING	57990
Moselle	GROSBLIEDERSTROFF	57520
Moselle	ALTVILLER	57730
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Moselle	KERBACH	57460
Moselle	METZING	57980
Moselle	MONTDIDIER	57670
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	TENTELING	57980
Moselle	SAINT-JEAN-ROHRBACH	57510
Moselle	MAXSTADT	57660
Moselle	WOUSTVILLER	57915
Moselle	DIEBLING	57980
Moselle	RICHE	57340
Moselle	BARST	57450
Moselle	CONTHIL	57340
Moselle	CREUTZWALD	57150
Moselle	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	57660
Moselle	FORBACH	57600
Moselle	HILSPRICH	57510
Moselle	FOLSCHVILLER	57730
Moselle	SAINT-AVOLD	57500

Département	Commune	CP
Moselle	SPICHEREN	57350
Moselle	SEINGBOUSE	57455
Moselle	COCHEREN	57800
Moselle	HOSTE	57510
Moselle	PONTPIERRE	57380
Moselle	SCHOENECK	57350
Moselle	CAPPEL	57450
Moselle	TETING-SUR-NIED	57385
Moselle	BOUSBACH	57460
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Moselle	FARSCHVILLER	57450
Moselle	RODALBE	57340
Moselle	IPPLING	57990
Moselle	HAM-SOUS-VARSBERG	57880
Moselle	PETITE-ROSSELLE	57540
Moselle	GUENVILLER	57470
Moselle	BELLANGE	57340
Moselle	THEDING	57450
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	REMERING-LES-PUTTELANGE	57510
Moselle	VAHL-EBERSING	57660
Moselle	LANING	57660
Moselle	L'HOPITAL	57490
Moselle	HOLVING	57510
Moselle	BETTING	57800
Moselle	FREYMING-MERLEBACH	57800
Moselle	LIXING-LES-ROUHLING	57520
Moselle	ERNESTVILLER	57510
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Moselle	BIDING	57660
Moselle	ROUHLING	57520
Moselle	ZARBELING	57340
Moselle	ROSBRUCK	57800
Moselle	VARSBERG	57880
Moselle	DIESEN	57890
Moselle	LOUPERSHOUSE	57510
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	LIXING-LES-SAINT-AVOLD	57660
Moselle	CARLING	57490
Moselle	PUTTELANGE-AUX-LACS	57510
Moselle	PEVANGE	57340
Moselle	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	57740
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	HENRIVILLE	57450
Moselle	BEHREN-LES-FORBACH	57460

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Moselle	DIESEN	57890
Moselle	LAUDREFANG	57385
Moselle	RICHE	57340
Moselle	FOLSCHVILLER	57730
Moselle	HUNDLING	57990
Moselle	FORBACH	57600
Moselle	CAPPEL	57450
Moselle	SCHOENECK	57350
Moselle	ETZLING	57460
Moselle	ERNESTVILLER	57510
Moselle	LACHAMBRE	57730
Moselle	BARST	57450
Moselle	FRANCALTROFF	57670
Moselle	LIXING-LES-SAINT-AVOLD	57660
Moselle	ALTRIPPE	57660
Moselle	GUENVILLER	57470
Moselle	RICHELING	57510
Moselle	ROSBRUCK	57800
Moselle	CONTHIL	57340
Moselle	SAINT-JEAN-ROHRBACH	57510
Moselle	MACHEREN	57730
Moselle	MORSBACH	57600
Moselle	GRUNDVILLER	57510
Moselle	GUEBENHOUSE	57510
Moselle	ZIMMING	57690
Moselle	PETITE-ROSSELLE	57540
Moselle	ROUHLING	57520
Moselle	PEVANGE	57340
Moselle	LIXING-LES-ROUHLING	57520
Moselle	VAHL-EBERSING	57660
Moselle	BIDING	57660
Moselle	COCHEREN	57800
Moselle	L'HOPITAL	57490
Moselle	FAREBERSVILLER	57450
Moselle	OETING	57600
Moselle	HILSPRICH	57510
Moselle	NOUSSEVILLER-SAINT-NABOR	57990
Moselle	DIEBLING	57980
Moselle	PONTPIERRE	57380
Moselle	HONSKIRCH	57670
Moselle	FOLKLING	57600
Moselle	DIFFEMBACH-LES-HELLIMER	57660
Moselle	LOUPERSHOUSE	57510
Moselle	BERMERING	57340
Moselle	ALSTING	57515
Moselle	ALTVILLER	57730
Moselle	PUTTELANGE-AUX-LACS	57510

Département	Commune	CP
Moselle	SEINGBOUSE	57455
Moselle	TENTELING	57980
Moselle	LELLING	57660
Moselle	VARSBERG	57880
Moselle	LONGEVILLE-LES-SAINT-AVOLD	57740
Moselle	CARLING	57490
Moselle	KERBACH	57460
Moselle	HOLVING	57510
Moselle	BETTING	57800
Moselle	WOUSTVILLER	57915
Moselle	BENING-LES-SAINT-AVOLD	57800
Moselle	VALMONT	57730
Moselle	BOUCHEPORN	57220
Moselle	BELLANGE	57340
Moselle	RENING	57670
Moselle	HENRIVILLE	57450
Moselle	LENING	57670
Moselle	RODALBE	57340
Moselle	LANING	57660
Moselle	GROSBLIEDERSTROFF	57520
Moselle	MAXSTADT	57660
Moselle	HOSTE	57510
Moselle	FARSCHVILLER	57450
Moselle	ALBESTROFF	57670
Moselle	REMERING-LES-PUTTELANGE	57510
Moselle	VITTERSBOURG	57670
Moselle	STIRING-WENDEL	57350
Moselle	VIRMING	57340
Moselle	IPPLING	57990
Moselle	ACHAIN	57340
Moselle	HAM-SOUS-VARSBERG	57880
Moselle	CREUTZWALD	57150
Moselle	INSMING	57670
Moselle	NEUFVILLAGE	57670
Moselle	LEYVILLER	57660
Moselle	BEHREN-LES-FORBACH	57460
Moselle	SAINT-AVOLD	57500
Moselle	THEDING	57450
Moselle	BOUSBACH	57460
Moselle	SPICHEREN	57350
Moselle	METZING	57980
Moselle	HOMBOURG-HAUT	57470
Moselle	FREYMING-MERLEBACH	57800
Moselle	ZARBELING	57340
Moselle	PORCELETTE	57890

EJ : CANSSM FILIERIS (750050759)
ET : HOPITAL FILIERIS DE FREYMING-MERLEBACH (570000091)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0070 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Croix-Rouge française sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française (FINESS EJ : 750721334 ; FINESS ET : 510002298)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Croix-Rouge française (FINESS EJ : 750721334) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation, ante et post partum et enfants de moins de trois ans, sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française (FINESS ET : 510002298), sis 26, Rue Houzeau Muiron – 51100 REIMS ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 2 Champagne, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 3 implantations pour la mention socle, 1 à 2 implantations pour la mention réadaptation, 1 à 3 implantations pour la mention ante et post partum et 1 à 2 implantations pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la Croix-Rouge française sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la Croix-Rouge française sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Croix-Rouge française (FINESS EJ : 750721334) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site de l'HAD de Reims Croix-Rouge française (FINESS ET : 510002298), sis 26, Rue Houzeau Muiron – 51100 REIMS, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	LOIVRE	51220
Marne	THIL	51220
Marne	LAGERY	51170
Marne	BAZANCOURT	51110
Marne	SAVIGNY-SUR-ARDRES	51170
Marne	ROMAIN	51140
Marne	COURCELLES-SAPICOURT	51140
Marne	SARCY	51170
Marne	SERZY-ET-PRIN	51170
Marne	HEUTREGIVILLE	51110
Marne	SAINT-SOUPLET-SUR-PY	51600
Marne	BREUIL SUR VESLE	51140
Marne	COULOMMES-LA-MONTAGNE	51390
Marne	DONTRIEN	51490
Marne	SAINT-THIERRY	51220
Marne	MARFAUX	51170
Marne	THILLOIS	51370
Marne	VAUDESINCOURT	51600
Marne	GUEUX	51390
Marne	CORMONTREUIL	51350
Marne	CHAMPIGNY	51370
Marne	REIMS	51100
Marne	MUIZON	51140
Marne	COURVILLE	51170
Marne	ROMIGNY	51170
Marne	LAVANNES	51110
Marne	SAINT-GILLES	51170
Marne	EPOYE	51490
Marne	POILLY	51170
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	ARCIS-LE-PONSART	51170
Marne	ECUEIL	51500
Marne	UNCHAIR	51170
Marne	MERY-PREMECY	51390
Marne	TAISSY	51500
Marne	POUILLON	51220
Marne	SELLES	51490
Marne	AUBERIVE	51600
Marne	AUBILLY	51170
Marne	POMACLE	51110
Marne	CHAMBRECY	51170
Marne	CHENAY	51140
Marne	BRANSCOURT	51140
Marne	BRIMONT	51220
Marne	AUMENANCOURT	51110
Marne	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51490
Marne	AOUGNY	51170
Marne	ISLES-SUR-SUIPPE	51110
Marne	BETHENY	51450

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-LEONARD	51500
Marne	PROUILLY	51140
Marne	BOUILLY	51390
Marne	JANVRY	51390
Marne	CERNAY-LES-REIMS	51420
Marne	TRIGNY	51140
Marne	ORMES	51370
Marne	BETHENIVILLE	51490
Marne	BOULEUSE	51170
Marne	NOGENT-L'ABBESSE	51420
Marne	TINQUEUX	51430
Marne	COURCY	51220
Marne	JOUY-LES-REIMS	51390
Marne	HERMONVILLE	51220
Marne	VILLE-DOMMANGE	51390
Marne	MAGNEUX	51170
Marne	TRESLON	51140
Marne	CHAUMUZY	51170
Marne	MONT-SUR-COURVILLE	51170
Marne	CAUREL	51110
Marne	LES MESNEUX	51370
Marne	BEINE-NAUROY	51490
Marne	BOULT-SUR-SUIPPE	51110
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	SAINT-MASMES	51490
Marne	SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	51390
Marne	VANDEUIL	51140
Marne	CAUROY-LES-HERMONVILLE	51220
Marne	JONCHERY-SUR-VESLE	51140
Marne	PROSNES	51400
Marne	SACY	51500
Marne	GERMIGNY	51390
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	51490
Marne	MONTIGNY-SUR-VESLE	51140
Marne	BERRU	51420
Marne	SAINT-BRICE-COURCELLES	51370
Marne	BASLIEUX-LES-FISMES	51170
Marne	MERFY	51220
Marne	CHALONS-SUR-VESLE	51140
Marne	HOURGES	51140
Marne	PEVY	51140
Marne	VRIGNY	51390
Marne	PARGNY-LES-REIMS	51390

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	PRUNAY	51360
Marne	FISMES	51170
Marne	COURMAS	51390
Marne	BOURGOGNE-FRESNE	51110
Marne	FAVEROLLES-ET-COEMY	51170
Marne	LHERY	51170
Marne	POURCY	51480
Marne	VILLE-EN-TARDENOIS	51170
Marne	BEZANNES	51430
Marne	BOUVANCOURT	51140
Marne	VENTELAY	51140
Marne	ROSNAY	51390
Marne	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	51490
Marne	VILLERS-FRANQUEUX	51220
Marne	WARMERIVILLE	51110
Marne	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	51110
Marne	BLIGNY	51170
Marne	TROIS-PUITS	51500
Marne	TRAMERY	51170
Marne	BROUILLET	51170
Marne	WITRY-LES-REIMS	51420
Marne	CORMICY	51220
Marne	CRUGNY	51170
Marne	BERMERICOURT	51220
Marne	COURLANDON	51170

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	CHATILLON-SUR-MARNE	51700
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	DONTRIEN	51490
Marne	VILLERS-MARMERY	51380
Marne	SAINT-GILLES	51170
Marne	FLAVIGNY	51190
Marne	CAUROY-LES-HERMONVILLE	51220
Marne	SACY	51500
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	CHAMPVOISY	51700
Marne	OIRY	51530
Marne	OEUILLY	51480
Marne	CRAMANT	51530
Marne	LE BREUIL	51210
Marne	MANCY	51530
Marne	CONGY	51270
Marne	LA CAURE	51270
Marne	AVIZE	51190
Marne	BELVAL-SOUS-CHATILLON	51480
Marne	MAGNEUX	51170
Marne	VAUDESINCOURT	51600
Marne	JOUY-LES-REIMS	51390
Marne	SAINT-MARD-LES-ROUFFY	51130
Marne	FONTAINE-SUR-AY	51160
Marne	SAINT-SOUPLET-SUR-PY	51600
Marne	SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51530
Marne	CHENAY	51140
Marne	BRIMONT	51220
Marne	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	51490
Marne	VERZENAY	51360
Marne	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51210
Marne	NESLE-LE-REPONS	51700
Marne	VILLERS-ALLERAND	51500
Marne	MAGENTA	51530
Marne	VERNEUIL	51700
Marne	MONTBRE	51500
Marne	BETHENIVILLE	51490
Marne	BANNAY	51270
Marne	ORMES	51370
Marne	LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	51120
Marne	FESTIGNY	51700
Marne	CHOUILLY	51530
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	SEPT-SAULX	51400
Marne	CAUREL	51110
Marne	GERMINON	51130
Marne	MUTIGNY	51160
Marne	SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	51390
Marne	POILLY	51170
Marne	CHARLEVILLE	51120
Marne	TROISSY	51700
Marne	LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	51480
Marne	VILLE-DOMMANGE	51390
Marne	ETOGES	51270
Marne	VELYE	51130
Marne	SAINT-BRICE-COURCELLES	51370
Marne	SERZY-ET-PRIN	51170
Marne	BOURSAULT	51480
Marne	LA VILLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	LOISY-EN-BRIE	51130
Marne	MONTMIRAIL	51210
Marne	MORSAINS	51210
Marne	TREFOLS	51210
Marne	BRANSCOURT	51140

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	VERDON	51210
Marne	WARMERIVILLE	51110
Marne	CHAUMUZY	51170
Marne	SERMIERS	51500
Marne	CHAMBRECY	51170
Marne	VAUCHAMPS	51210
Marne	PROSNES	51400
Marne	JONQUERY	51700
Marne	PROUILLY	51140
Marne	BOURGOGNE-FRESNE	51110
Marne	FAVEROLLES-ET-COEMY	51170
Marne	HERMONVILLE	51220
Marne	CUCHERY	51480
Marne	BLANCS-COTEAUX	51190
Marne	VANDIERES	51700
Marne	MARDEUIL	51530
Marne	VERZY	51380
Marne	ROUFFY	51130
Marne	BEINE-NAUROY	51490
Marne	CLAMANGES	51130
Marne	VAL-DE-VESLE	51360
Marne	COURMAS	51390
Marne	CHALTRAIT	51130
Marne	BEAUNAY	51270
Marne	BOUZY	51150
Marne	LE GAULT-SOIGNY	51210
Marne	HEILTZ-LE-MAURUPT	51340
Marne	ECUEIL	51500
Marne	BOUILLY	51390
Marne	VAL-DES-MARAIS	51130
Marne	VOUZY	51130
Marne	BEZANNES	51430
Marne	CHAMPILLON	51160
Marne	LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	ROMAIN	51140
Marne	POUILLON	51220
Marne	SARCY	51170
Marne	CORRIBERT	51270
Marne	LE BAIZIL	51270
Marne	BOULEUSE	51170
Marne	SAINT-LEONARD	51500
Marne	TOURS-SUR-MARNE	51150
Marne	POCANCY	51130
Marne	ROSNAY	51390
Marne	BLANCS-COTEAUX	51130
Marne	AY-CHAMPAGNE	51150
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	UNCHAIR	51170
Marne	SAINT-MASMES	51490
Marne	POURCY	51480
Marne	ARCIS-LE-PONSART	51170
Marne	SILLERY	51500
Marne	BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	51700

Département	Commune	CP
Marne	BEAUMONT-SUR-VESLE	51360
Marne	VAUCIENNES	51480
Marne	MUIZON	51140
Marne	COURCY	51220
Marne	LES MESNEUX	51370
Marne	DAMERY	51480
Marne	OLIZY	51700
Marne	GIVRY-LES-LOISY	51130
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	51490
Marne	SUIZY-LE-FRANC	51270
Marne	THIL	51220
Marne	VRIGNY	51390
Marne	BERMERICOURT	51220
Marne	AUBILLY	51170
Marne	CORMONTREUIL	51350
Marne	CHAMERY	51500
Marne	MOUSSY	51530
Marne	CRUGNY	51170
Marne	CHALONS-SUR-VESLE	51140
Marne	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	51480
Marne	FISMES	51170
Marne	ISLES-SUR-SUIPPE	51110
Marne	MONTHELON	51530
Marne	CORROBERT	51210
Marne	BAYE	51270
Marne	COULOMMES-LA-MONTAGNE	51390
Marne	PUISIEULX	51500
Marne	JONCHERY-SUR-VESLE	51140
Marne	BOISSY-LE-REPOS	51210
Marne	TINQUEUX	51430
Marne	NOGENT-L'ABBESSE	51420
Marne	BOUVANCOURT	51140
Marne	MAILLY-CHAMPAGNE	51500
Marne	BREUIL SUR VESLE	51140
Marne	ROMIGNY	51170
Marne	LAGERY	51170
Marne	RILLY-LA-MONTAGNE	51500
Marne	CUIS	51530
Marne	CORFELIX	51210
Marne	COURLANDON	51170
Marne	CHAMPAUBERT	51270
Marne	VINAY	51530
Marne	BRUGNY-VAUDANCOURT	51530
Marne	FROMENTIERES	51210
Marne	VILLE-EN-TARDENOIS	51170
Marne	IGNY-COMBLIZY	51700
Marne	CORMICY	51220
Marne	BAZANCOURT	51110
Marne	SAINT-THIERRY	51220
Marne	VERT-TOULON	51130

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	MONTMORT-LUCY	51270
Marne	CORMOYEUX	51480
Marne	VILLERS-FRANQUEUX	51220
Marne	BETHENY	51450
Marne	BERRU	51420
Marne	LE THOULT-TROSNAY	51210
Marne	BACONNES	51400
Marne	GRAUVES	51190
Marne	LAVANNES	51110
Marne	PASSY-GRIGNY	51700
Marne	WITRY-LES-REIMS	51420
Marne	VILLESENEUX	51130
Marne	TRESLON	51140
Marne	HOURGES	51140
Marne	ROMERY	51480
Marne	PIERRY	51530
Marne	SAINTE-GEMME	51700
Marne	CERNAY-LES-REIMS	51420
Marne	LES ISTRES-ET-BURY	51190
Marne	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	51110
Marne	SAINT-IMOGES	51160
Marne	VILLERS-AUX-BOIS	51130
Marne	COURJEONNET	51270
Marne	LUDES	51500
Marne	AMBONNAY	51150
Marne	ETRECHY	51130
Marne	PEVY	51140
Marne	TRAMERY	51170
Marne	BOULT-SUR-SUIPPE	51110
Marne	TRECON	51130
Marne	CHAMPFLEURY	51500
Marne	AVENAY-VAL-D'OR	51160
Marne	AOUGNY	51170
Marne	REIMS	51100
Marne	AY-CHAMPAGNE	51160
Marne	VILLERS-AUX-NOEUDS	51500
Marne	HAUTVILLERS	51160
Marne	GUEUX	51390
Marne	MARGNY	51210
Marne	VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	51130
Marne	LHERY	51170
Marne	EPOYE	51490
Marne	ESTERNAY	51310
Marne	HEUTREGIVILLE	51110
Marne	TALUS-SAINT-PRIX	51270
Marne	ECURY-LE-REPOS	51230
Marne	DORMANS	51700
Marne	LOIVRE	51220
Marne	GERMAINE	51160
Marne	SOULIERES	51130
Marne	JANVRY	51390
Marne	TREPAIL	51380

Département	Commune	CP
Marne	MERY-PREMECY	51390
Marne	CHAVOT-COURCOURT	51530
Marne	LE VEZIER	51210
Marne	BERGERES-LES-VERTUS	51130
Marne	LEUVRIGNY	51700
Marne	MONT-SUR-COURVILLE	51170
Marne	MAREUIL-EN-BRIE	51270
Marne	VILLEVENARD	51270
Marne	PRUNAY	51360
Marne	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51490
Marne	RIEUX	51210
Marne	COURCELLES-SAPICOURT	51140
Marne	BLIGNY	51170
Marne	MECRINGES	51210
Marne	FEREBRIANGES	51270
Marne	AUMENANCOURT	51110
Marne	MORANGIS	51530
Marne	CUMIERES	51480
Marne	BROUILLET	51170
Marne	POMACLE	51110
Marne	MONTIGNY-SUR-VESLE	51140
Marne	VENTELAY	51140
Marne	JANVILLIERS	51210
Marne	CHIGNY-LES-ROSES	51500
Marne	DIZY	51530
Marne	VINCELLES	51700
Marne	GERMIGNY	51390
Marne	COIZARD-JOCHES	51270
Marne	PLIVOT	51150
Marne	VAL DE LIVRE	51150
Marne	PIERRE-MORAINS	51130
Marne	AUBERIVE	51600
Marne	MOSLINS	51530
Marne	EPERNAY	51200
Marne	FLEURY-LA-RIVIERE	51480
Marne	THILLOIS	51370
Marne	SELLES	51490
Marne	ORBAIS-L'ABBAYE	51270
Marne	CHAMPIGNY	51370
Marne	COEUR-DE-LA-VALLÉE	51480
Marne	LES PETITES-LOGES	51400
Marne	MAREUIL-LE-PORT	51700
Marne	COEUR-DE-LA-VALLÉE	51700
Marne	TRIGNY	51140
Marne	VILLE-EN-SELVE	51500
Marne	BASLIEUX-LES-FISMES	51170
Marne	CUISLES	51700
Marne	TROIS-PUITS	51500
Marne	SAVIGNY-SUR-	51170

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
	ARDRES	
Marne	MERFY	51220
Marne	VENTEUIL	51480
Marne	CHAINTRIX-BIERGES	51130
Marne	VANDEUIL	51140
Marne	PARGNY-LES-	51390

Département	Commune	CP
	REIMS	
Marne	COURTHIEZY	51700
Marne	MARFAUX	51170
Marne	TAISSY	51500
Marne	ANTHENAY	51700
Marne	COURVILLE	51170

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	GERMIGNY	51390
Marne	PRUNAY	51360
Marne	AUMENANCOURT	51110
Marne	CORMICY	51220
Marne	SAVIGNY-SUR-ARDRES	51170
Marne	MERY-PREMECY	51390
Marne	CORMONTREUIL	51350
Marne	ROMAIN	51140
Marne	CHAMBRECY	51170
Marne	ORMES	51370
Marne	NOGENT-L'ABBESSE	51420
Marne	HOURGES	51140
Marne	SARCY	51170
Marne	SACY	51500
Marne	CHAUMUZY	51170
Marne	BOUILLY	51390
Marne	BERRU	51420
Marne	TRAMERY	51170
Marne	POURCY	51480
Marne	ROMIGNY	51170
Marne	COURVILLE	51170
Marne	SAINT-LEONARD	51500
Marne	BRIMONT	51220
Marne	COURCY	51220
Marne	CAUROY-LES-HERMONVILLE	51220
Marne	JANVRY	51390
Marne	LAGERY	51170
Marne	TAISSY	51500
Marne	FISMES	51170
Marne	BROUILLET	51170
Marne	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	51110
Marne	VAUDESINCOURT	51600
Marne	PEVY	51140
Marne	BEZANNES	51430
Marne	SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	51390
Marne	BREUIL SUR VESLE	51140
Marne	HERMONVILLE	51220
Marne	MAGNEUX	51170
Marne	AUBERIVE	51600
Marne	POILLY	51170
Marne	WARMERIVILLE	51110
Marne	VILLE-EN-TARDENOIS	51170
Marne	CHAMPIGNY	51370

Département	Commune	CP
Marne	ISLES-SUR-SUIPPE	51110
Marne	LAVANNES	51110
Marne	FAVEROLLES-ET-COEMY	51170
Marne	TRIGNY	51140
Marne	VILLE-DOMMANGE	51390
Marne	BETHENY	51450
Marne	BOUVANCOURT	51140
Marne	MONTIGNY-SUR-VESLE	51140
Marne	ROSNAY	51390
Marne	BOURGOGNE-FRESNE	51110
Marne	GUEUX	51390
Marne	AUBILLY	51170
Marne	POUILLON	51220
Marne	WITRY-LES-REIMS	51420
Marne	LOIVRE	51220
Marne	PROUILLY	51140
Marne	THILLOIS	51370
Marne	BERMERICOURT	51220
Marne	PARGNY-LES-REIMS	51390
Marne	JOUY-LES-REIMS	51390
Marne	SELLES	51490
Marne	VILLERS-FRANQUEUX	51220
Marne	PROSNES	51400
Marne	SAINT-THIERRY	51220
Marne	COULOMMES-LA-MONTAGNE	51390
Marne	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	51490
Marne	BOULEUSE	51170
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	COURLANDON	51170
Marne	MONT-SUR-COURVILLE	51170
Marne	BLIGNY	51170
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	UNCHAIR	51170
Marne	REIMS	51100
Marne	BEINE-NAUROY	51490
Marne	BAZANCOURT	51110
Marne	BASLIEUX-LES-FISMES	51170
Marne	THIL	51220
Marne	LHERY	51170

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	51490
Marne	SAINT-MASMES	51490
Marne	TINQUEUX	51430
Marne	AOUGNY	51170
Marne	ECUEIL	51500
Marne	CRUGNY	51170
Marne	BETHENIVILLE	51490
Marne	MERFY	51220
Marne	MARFAUX	51170
Marne	EPOYE	51490
Marne	VANDEUIL	51140
Marne	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51490
Marne	BRANSCOURT	51140
Marne	SAINT-BRICE-COURCELLES	51370
Marne	TROIS-PUITS	51500
Marne	TRESLON	51140
Marne	SAINT-SOUPLET-SUR-PY	51600
Marne	JONCHERY-SUR-VESLE	51140

Département	Commune	CP
Marne	VENTELAY	51140
Marne	CHENAY	51140
Marne	CHALONS-SUR-VESLE	51140
Marne	CERNAY-LES-REIMS	51420
Marne	SAINT-GILLES	51170
Marne	BOULT-SUR-SUIPPE	51110
Marne	DONTRIEN	51490
Marne	LES MESNEUX	51370
Marne	HEUTREGIVILLE	51110
Marne	MUIZON	51140
Marne	COURMAS	51390
Marne	CAUREL	51110
Marne	POMACLE	51110
Marne	VRIGNY	51390
Marne	SERZY-ET-PRIN	51170
Marne	COURCELLES-SAPICOURT	51140
Marne	ARCIS-LE-PONSART	51170

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Marne	CHATILLON-SUR-MARNE	51700
Marne	MANCY	51530
Marne	VAL-DE-VESLE	51360
Marne	FAVEROLLES-ET-COEMY	51170
Marne	MERFY	51220
Marne	CHAMPVOISY	51700
Marne	OLIZY	51700
Marne	MARFAUX	51170
Marne	SAINT-ETIENNE-SUR-SUIPPE	51110
Marne	AMBONNAY	51150
Marne	SAVIGNY-SUR-ARDRES	51170
Marne	RIEUX	51210
Marne	TRIGNY	51140
Marne	SAINT-THIERRY	51220
Marne	VOUZY	51130
Marne	COEUR-DE-LA-VALLÉE	51700
Marne	BEAUMONT-SUR-VESLE	51360
Marne	VANDIERES	51700
Marne	BELVAL-SOUS-CHATILLON	51480
Marne	CERNAY-LES-REIMS	51420
Marne	JOUY-LES-REIMS	51390
Marne	AOUGNY	51170
Marne	MORANGIS	51530
Marne	POUILLON	51220

Département	Commune	CP
Marne	FISMES	51170
Marne	CUISLES	51700
Marne	GERMAINE	51160
Marne	PONTFAVERGER-MORONVILLIERS	51490
Marne	MONTMORT-LUCY	51270
Marne	SAINT-MARTIN-L'HEUREUX	51490
Marne	MECRINGES	51210
Marne	SOULIERES	51130
Marne	BERGERES-LES-VERTUS	51130
Marne	ORMES	51370
Marne	COURMAS	51390
Marne	TRAMERY	51170
Marne	SAINT-EUPHRAISE-ET-CLAIRIZET	51390
Marne	TOURS-SUR-MARNE	51150
Marne	BOUILLY	51390
Marne	LOISY-EN-BRIE	51130
Marne	ECUEIL	51500
Marne	DONTRIEN	51490
Marne	AUMENANCOURT	51110
Marne	BLANCS-COTEAUX	51190
Marne	TALUS-SAINT-PRIX	51270
Marne	CONGY	51270
Marne	BOUZY	51150
Marne	AUBILLY	51170
Marne	CHAMBRECY	51170
Marne	VILLERS-ALLERAND	51500

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	ORBAIS-L'ABBAYE	51270
Marne	VENTELAY	51140
Marne	VILLERS-AUX-NOEUDS	51500
Marne	COIZARD-JOCHES	51270
Marne	JONQUERY	51700
Marne	FEREBRIANGES	51270
Marne	DIZY	51530
Marne	GUEUX	51390
Marne	CHAVOT-COURCOURT	51530
Marne	VAUCHAMPS	51210
Marne	LA VILLENEUVE-LES-CHARLEVILLE	51120
Marne	ROMIGNY	51170
Marne	CRAMANT	51530
Marne	MAREUIL-LE-PORT	51700
Marne	CUMIERES	51480
Marne	LA CAURE	51270
Marne	VERDON	51210
Marne	MORSAINS	51210
Marne	CLAMANGES	51130
Marne	CORROBERT	51210
Marne	LE BAIZIL	51270
Marne	ISLES-SUR-SUIPPE	51110
Marne	JONCHERY-SUR-VESLE	51140
Marne	VRIGNY	51390
Marne	JANVRY	51390
Marne	LA VEUVE	51520
Marne	TRESLON	51140
Marne	BREUIL SUR VESLE	51140
Marne	CUIS	51530
Marne	VENTEUIL	51480
Marne	WITRY-LES-REIMS	51420
Marne	COURLANDON	51170
Marne	MOUSSY	51530
Marne	BLIGNY	51170
Marne	AUBERIVE	51600
Marne	BACONNES	51400
Marne	EPERNAY	51200
Marne	TREFOLS	51210
Marne	ANTHENAY	51700
Marne	SAINT-SOUPLET-SUR-PY	51600
Marne	CHAUMUZY	51170
Marne	CHAMPAUBERT	51270
Marne	POMACLE	51110
Marne	AVENAY-VAL-D'OR	51160
Marne	AVIZE	51190
Marne	THILLOIS	51370
Marne	CHAMPILLON	51160
Marne	IGNY-COMBLIZY	51700
Marne	MOSLINS	51530
Marne	VANDEUIL	51140
Marne	CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT	51480
Marne	GIVRY-LES-LOISY	51130
Marne	LOIVRE	51220
Marne	BEZANNES	51430

Département	Commune	CP
Marne	LE THOULT-TROSNAY	51210
Marne	SAINT-LEONARD	51500
Marne	LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	PROSNES	51400
Marne	CRUGNY	51170
Marne	FLEURY-LA-RIVIERE	51480
Marne	VAL-DES-MARAIS	51130
Marne	BETHENIVILLE	51490
Marne	ESTERNAY	51310
Marne	LES ISTRES-ET-BURY	51190
Marne	REIMS	51100
Marne	COEUR-DE-LA-VALLÉE	51480
Marne	MARDEUIL	51530
Marne	CHAMPIGNY	51370
Marne	DORMANS	51700
Marne	SAINT-HILAIRE-LE-PETIT	51490
Marne	BROUILLET	51170
Marne	MAREUIL-EN-BRIE	51270
Marne	HAUTVILLERS	51160
Marne	MAGENTA	51530
Marne	LHERY	51170
Marne	BANNAY	51270
Marne	RILLY-LA-MONTAGNE	51500
Marne	SAINT-MASMES	51490
Marne	ROSNAY	51390
Marne	FESTIGNY	51700
Marne	COULOMMES-LA-MONTAGNE	51390
Marne	MONTBRE	51500
Marne	EPOYE	51490
Marne	LES MESNEUX	51370
Marne	PEVY	51140
Marne	SERMIERS	51500
Marne	VILLESENEUX	51130
Marne	MARGNY	51210
Marne	SERZY-ET-PRIN	51170
Marne	JANVILLIERS	51210
Marne	VINCELLES	51700
Marne	LES PETITES-LOGES	51400
Marne	BAZANCOURT	51110
Marne	VERZENAY	51360
Marne	BERRU	51420
Marne	VILLE-DOMMANGE	51390
Marne	NANTEUIL-LA-FORET	51480
Marne	LUDES	51500
Marne	BOISSY-LE-REPOS	51210
Marne	TRECON	51130
Marne	BRIMONT	51220
Marne	GRAUVES	51190
Marne	VILLE-EN-TARDENOIS	51170
Marne	BOULEUSE	51170

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
Marne	TREPAIL	51380
Marne	SAINT-MARD-LES-ROUFFY	51130
Marne	FONTAINE-SUR-AY	51160
Marne	ROMAIN	51140
Marne	FLAVIGNY	51190
Marne	PROUILLY	51140
Marne	AY-CHAMPAGNE	51150
Marne	LIVRY-LOUVERCY	51400
Marne	VILLENEUVE-RENNEVILLE-CHEVIGNY	51130
Marne	CORRIBERT	51270
Marne	CORFELIX	51210
Marne	PASSY-GRIGNY	51700
Marne	VAUCIENNES	51480
Marne	COURCELLES-SAPICOURT	51140
Marne	PIERRY	51530
Marne	BLANCS-COTEAUX	51130
Marne	PLIVOT	51150
Marne	CHARLEVILLE	51120
Marne	TROIS-PUITS	51500
Marne	VILLE-EN-SELVE	51500
Marne	CHOUILLY	51530
Marne	LAVANNES	51110
Marne	TAISSY	51500
Marne	BRANSCOURT	51140
Marne	BOULT-SUR-SUIPPE	51110
Marne	PRUNAY	51360
Marne	VINAY	51530
Marne	OIRY	51530
Marne	UNCHAIR	51170
Marne	ETRECHY	51130
Marne	SAINT-MARTIN-D'ABLOIS	51530
Marne	DAMERY	51480
Marne	CHAMERY	51500
Marne	CORMONTREUIL	51350
Marne	BEINE-NAUROY	51490
Marne	MONTMIRAIL	51210
Marne	THIL	51220
Marne	ETOGES	51270
Marne	PUISIEULX	51500
Marne	BAYE	51270
Marne	CORMICY	51220
Marne	HERMONVILLE	51220
Marne	VILLERS-FRANQUEUX	51220
Marne	MUTIGNY	51160
Marne	FROMENTIERES	51210
Marne	ARCIS-LE-PONSART	51170
Marne	NESLE-LE-REPONS	51700
Marne	CHALONS-SUR-VESLE	51140
Marne	SAINT-IMOGES	51160
Marne	MONTHELON	51530
Marne	GERMIGNY	51390
Marne	LEUVRIGNY	51700

Département	Commune	CP
Marne	BOUVANCOURT	51140
Marne	SAINT-BRICE-COURCELLES	51370
Marne	PARGNY-LES-REIMS	51390
Marne	CHAINTRIX-BIERGES	51130
Marne	MONTIGNY-SUR-VESLE	51140
Marne	LAGERY	51170
Marne	BOURSAULT	51480
Marne	BASLIEUX-LES-FISMES	51170
Marne	COURCY	51220
Marne	SAINT-GILLES	51170
Marne	VERNEUIL	51700
Marne	AY-CHAMPAGNE	51160
Marne	POCANCY	51130
Marne	SILLERY	51500
Marne	POILLY	51170
Marne	VILLERS-MARMERY	51380
Marne	ROMERY	51480
Marne	VILLERS-AUX-BOIS	51130
Marne	CHENAY	51140
Marne	COURTHIEZY	51700
Marne	ECURY-LE-REPOS	51230
Marne	SUIZY-LE-FRANC	51270
Marne	MONT-SUR-COURVILLE	51170
Marne	CHIGNY-LES-ROSES	51500
Marne	CAUREL	51110
Marne	HOURGES	51140
Marne	VERT-TOULON	51130
Marne	GERMINON	51130
Marne	LE BREUIL	51210
Marne	MAGNEUX	51170
Marne	MUIZON	51140
Marne	NOGENT-L'ABBESSE	51420
Marne	LA NEUVILLE-AUX-LARRIS	51480
Marne	VAUDESINCOURT	51600
Marne	BEAUNAY	51270
Marne	SACY	51500
Marne	LE VEZIER	51210
Marne	OEUILLY	51480
Marne	LA VILLE-SOUS-ORBAIS	51270
Marne	VILLEVENARD	51270
Marne	VAL DE LIVRE	51150
Marne	VERZY	51380
Marne	BRUGNY-VAUDANCOURT	51530
Marne	CORMOYEUX	51480
Marne	SARCY	51170
Marne	CHAMPFLEURY	51500
Marne	COURTAGNON	51480
Marne	BERMERICOURT	51220
Marne	BOURGOGNE-	51110

EJ : CROIX ROUGE FRANCAISE (750721334)
ET : HAD DE REIMS CROIX ROUGE FRANCAISE (510002298)

Département	Commune	CP
	FRESNE	
Marne	SEPT-SAULX	51400
Marne	ROUFFY	51130
Marne	WARMERIVILLE	51110
Marne	COURJEONNET	51270
Marne	POURCY	51480
Marne	CUCHERY	51480
Marne	TINQUEUX	51430
Marne	MAILLY-CHAMPAGNE	51500
Marne	MERY-PREMECY	51390
Marne	SAINTE-GEMME	51700
Marne	PIERRE-MORAINS	51130
Marne	HEILTZ-LE-MAURUPT	51340

Département	Commune	CP
Marne	CAUROY-LES-HERMONVILLE	51220
Marne	HEUTREGIVILLE	51110
Marne	BERGERES-SOUS-MONTMIRAIL	51210
Marne	BASLIEUX-SOUS-CHATILLON	51700
Marne	TROISSY	51700
Marne	VELYE	51130
Marne	COURVILLE	51170
Marne	CHALTRAIT	51130
Marne	SELLES	51490
Marne	BETHENY	51450
Marne	LE GAULT-SOIGNY	51210

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0082 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer (FINESS EJ : 880009147 ; FINESS ET : 880000039)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par le CHI Hôpitaux du Massif des Vosges (FINESS EJ : 880009147) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et ante et post partum, sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer (FINESS ET : 880000039), sis 22, Boulevard Kelsch – 88400 GERARDMER ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 8 Vosges, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que le CHI Hôpitaux du Massif des Vosges sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le CHI Hôpitaux du Massif des Vosges (FINESS EJ : 880009147) est autorisé à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site du CHI Hôpitaux du Massif des Vosges à Gerardmer (FINESS ET : 880000039), sis 22, Boulevard Kelsch – 88400 GERARDMER, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	SAINT-LEONARD	88650
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	BAN-DE-SAPT	88210
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	TENDON	88460
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	SENONES	88210
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	MOYENMOUTIER	88420
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470
Vosges	TAINTRUX	88100
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	RAVES	88520
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	NOMPATELIZE	88470

EJ : CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147)
ET : CHI HMV - SITE GERARDMER (880000039)

Département	Commune	CP
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	LE BEULAY	88490
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	BUSSANG	88540

Département	Commune	CP
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	ELOYES	88510
Vosges	JARMENIL	88550
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	VEXAINCOURT	88110

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	RAVES	88520
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	SAINT-LEONARD	88650
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	TENDON	88460
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520

Département	Commune	CP
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	VEXAINCOURT	88110
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	MOYENMOUTIER	88420
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470

EJ : CHI HOPITAUX DU MASSIF DES VOSGES (880009147)
ET : CHI HMV - SITE GERARDMER (880000039)

Département	Commune	CP
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	ELOYES	88510
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	BUSSANG	88540
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	LE BEULAY	88490
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120

Département	Commune	CP
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	SENONES	88210
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	TAINTRUX	88100
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	NOMPATELIZE	88470
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	JARMENIL	88550

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0083 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Epinal (FINESS EJ : 920029097 ; FINESS ET : 880010798)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Fondation Santé Service (FINESS EJ : 920029097) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle, réadaptation et ante et post partum, sur le site Santé Service à Epinal (FINESS ET : 880010798), sis 31, Rue Thiers – 88000 EPINAL ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 8 Vosges, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle, 1 implantation pour la mention réadaptation et 1 à 2 implantations pour la mention ante et post partum ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Epinal dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Epinal répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Fondation Santé Service (FINESS EJ : 920029097) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site Santé Service à Epinal (FINESS ET : 880010798), sis 31, Rue Thiers – 88000 EPINAL, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Réadaptation
- Hospitalisation à domicile / Ante et post partum

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	NONZEVILLE	88600
Vosges	DAMAS-AUX-BOIS	88330
Vosges	ARCHES	88380
Vosges	MOYEMONT	88700
Vosges	XARONVAL	88130
Vosges	CHAMAGNE	88130
Vosges	MADEGNEY	88450
Vosges	SAINT-GORGON	88700
Vosges	AVRAINVILLE	88130
Vosges	TENDON	88460
Vosges	RAPEY	88130
Vosges	RAMBERVILLERS	88700
Vosges	REGNEY	88450
Vosges	SAINT-GENEST	88700
Vosges	VARMONZEY	88450
Vosges	FONTENOY-LE-CHATEAU	88240
Vosges	URIMENIL	88220
Vosges	ROVILLE-AUX-CHENES	88700
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	DOMPIERRE	88600
Vosges	DOMEVRE-SUR-DURBION	88330
Vosges	VILLONCOURT	88150
Vosges	CLEZENTAINE	88700
Vosges	LA CHAPELLE-AUX-BOIS	88240
Vosges	CHAVELOT	88150
Vosges	GORHEY	88270
Vosges	LA HAYE	88240
Vosges	VINCEY	88450
Vosges	SAINT-VALLIER	88270
Vosges	DOMPAIRE	88270
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	VIMENIL	88600
Vosges	VOMECOURT-SUR-MADON	88500
Vosges	HOUSSERAS	88700
Vosges	PADOUX	88700
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	CHAUMOUSEY	88390
Vosges	LANGLEY	88130
Vosges	LES VOIVRES	88240
Vosges	BOUXIERES-AUX-BOIS	88270
Vosges	HARDANCOURT	88700
Vosges	DEYCIMONT	88600
Vosges	HAILLAINVILLE	88330
Vosges	SERCOEUR	88600
Vosges	PREY	88600
Vosges	UXEGNEY	88390
Vosges	DIGNONVILLE	88000
Vosges	HENNECOURT	88270
Vosges	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	88600

Département	Commune	CP
Vosges	DEYVILLERS	88000
Vosges	GIGNEY	88390
Vosges	MORIVILLE	88330
Vosges	DOMMARTIN-AUX-BOIS	88390
Vosges	REHAINCOURT	88330
Vosges	XAFFEVILLERS	88700
Vosges	SOCOURT	88130
Vosges	AYDOILLES	88600
Vosges	IGNEY	88150
Vosges	RACECOURT	88270
Vosges	LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES	88600
Vosges	BAZIEN	88700
Vosges	RENAUVOID	88390
Vosges	TREMONZEY	88240
Vosges	BRUYERES	88600
Vosges	SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE	88700
Vosges	AHEVILLE	88500
Vosges	BETTEGNEY-SAINT-BRICE	88450
Vosges	GIRCOURT-LES-VIEVILLE	88500
Vosges	DOCELLES	88460
Vosges	BOUXURULLES	88130
Vosges	DAMAS-ET-BETTEGNEY	88270
Vosges	XAMONTARUPT	88460
Vosges	LA VOGE-LES-BAINS	88240
Vosges	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	88270
Vosges	LAVELINE-DU-HOUX	88640
Vosges	BOCQUEGNEY	88270
Vosges	HADIGNY-LES-VERRIERES	88330
Vosges	VILLE-SUR-ILLON	88270
Vosges	DOMEVRE-SUR-AVIERE	88390
Vosges	PORTIEUX	88330
Vosges	UBEXY	88130
Vosges	GIRANCOURT	88390
Vosges	ANGLEMONT	88700
Vosges	EPINAL	88000
Vosges	RUGNEY	88130
Vosges	BEGNECOURT	88270
Vosges	LES ABLEUVENETTES	88270
Vosges	BADMENIL-AUX-BOIS	88330
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE	88700
Vosges	SAVIGNY	88130
Vosges	CHANTRAINE	88000

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	BATTEXEY	88130
Vosges	GRANDRUPT-DE-BAINS	88240
Vosges	ZINCOURT	88330
Vosges	MADECOURT	88270
Vosges	BOUZEMONT	88270
Vosges	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	BULT	88700
Vosges	LES FORGES	88390
Vosges	DONCIERES	88700
Vosges	LAVAL-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES	88460
Vosges	EVAUX-ET-MENIL	88450
Vosges	GELVECOURT-ET-ADOMPT	88270
Vosges	NOSSONCOURT	88700
Vosges	DEINVILLERS	88700
Vosges	PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE	88600
Vosges	AVILLERS	88500
Vosges	GUGNEY-AUX-AULX	88450
Vosges	FAUCONCOURT	88700
Vosges	BRANTIGNY	88130
Vosges	MONTMOTIER	88240
Vosges	DERBAMONT	88270
Vosges	FLOREMONT	88130
Vosges	LONGCHAMP	88000
Vosges	MENARMONT	88700
Vosges	VOMECOURT	88700
Vosges	ORTONCOURT	88700
Vosges	CHARMES	88130
Vosges	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	88270
Vosges	PALLEGNEY	88330
Vosges	UZEMAIN	88220
Vosges	FOMEREY	88390
Vosges	LE ROULIER	88460
Vosges	VAUDEVILLE	88000
Vosges	DOGNEVILLE	88000
Vosges	ARCHETTES	88380
Vosges	HADOL	88220
Vosges	CHENIMENIL	88460
Vosges	FAYS	88600
Vosges	SANCHEY	88390
Vosges	LA BAFFE	88460
Vosges	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	88270

Département	Commune	CP
Vosges	JEANMENIL	88700
Vosges	BETTONCOURT	88500
Vosges	CIRCOURT	88270
Vosges	FONTENAY	88600
Vosges	SAINTE-HELENE	88700
Vosges	NOMEXY	88440
Vosges	ROMONT	88700
Vosges	GIRECOURT-SUR-DURBION	88600
Vosges	DOUNOUX	88220
Vosges	VAXONCOURT	88330
Vosges	HAROL	88270
Vosges	BRU	88700
Vosges	MARAINVILLE-SUR-MADON	88130
Vosges	PIERREFITTE	88270
Vosges	CHATEL-SUR-MOSELLE	88330
Vosges	VAUBEXY	88500
Vosges	MENIL-SUR-BELVITTE	88700
Vosges	DESTORD	88600
Vosges	SAINT-PIERREMONT	88700
Vosges	AUTREY	88700
Vosges	FIMENIL	88600
Vosges	SAINTE-BARBE	88700
Vosges	JORXEY	88500
Vosges	XERTIGNY	88220
Vosges	BAINVILLE-AUX-SAULES	88270
Vosges	HERGUGNEY	88130
Vosges	GRUEY-LES-SURANCE	88240
Vosges	LE CLERJUS	88240
Vosges	MADONNE-ET-LAMEREY	88270
Vosges	DINOZE	88000
Vosges	MARONCOURT	88270
Vosges	DARNIEULLES	88390
Vosges	CHAMP-LE-DUC	88600
Vosges	JEUXEY	88000
Vosges	MAZELEY	88150
Vosges	THAON-LES-VOSGES	88150
Vosges	BEAUMENIL	88600
Vosges	PONT-SUR-MADON	88500
Vosges	HAGECOURT	88270
Vosges	DOMPTAIL	88700
Vosges	FRENOIS	88270
Vosges	ESSEGNEY	88130
Vosges	BAZEGNEY	88270

Hospitalisation à domicile / Réadaptation / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	HAREVILLE	88800
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	THEY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	MARAINVILLE-SUR-MADON	88130
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	TREMONZEY	88240
Vosges	MONT-LES-NEUFCHATEAU	88300
Vosges	VILLONCOURT	88150
Vosges	BELMONT-SUR-VAIR	88800
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	88270
Vosges	RAVES	88520
Vosges	DOMMARTIN-AUX-BOIS	88390
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	MADONNE-ET-LAMEREY	88270
Vosges	DIGNONVILLE	88000
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	MAZELEY	88150
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	GEMMELAINCOURT	88170
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	XERTIGNY	88220
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	TAINTRUX	88100

Département	Commune	CP
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	BAN-DE-SAPT	88210
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	88270
Vosges	MENARMONT	88700
Vosges	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	UXEGNEY	88390
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	LAVELINE-DU-HOUX	88640
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	DOMPIERRE	88600
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	VEXAINCOURT	88110
Vosges	VIOMENIL	88260
Vosges	ROUVRES-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	DINOZE	88000
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	DOCELLES	88460
Vosges	JARMENIL	88550
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	VOMECOURT-SUR-MADON	88500
Vosges	DOMEVRE-SUR-AVIERE	88390
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	LE VAL-D'AJOL	88340
Vosges	DOMJULIEN	88800
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	MONTMOTIER	88240
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	BUSSANG	88540
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	VIMENIL	88600
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	ELOYES	88510
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	LES VOIVRES	88240
Vosges	VARMONZEY	88450
Vosges	VAXONCOURT	88330
Vosges	SEROCOURT	88320
Vosges	GRAND	88350
Vosges	TENDON	88460
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	AVRANVILLE	88630
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520
Vosges	DOMPAIRE	88270
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	XAFFEVILLERS	88700
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	LE BEULAY	88490
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	MENIL-SUR-BELVITTE	88700
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	MEMENIL	88600
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	UZEMAIN	88220
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	NOMPATELIZE	88470
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	DOGNEVILLE	88000
Vosges	MOYENMOUTIER	88420
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	CHATENOIS	88170
Vosges	ZINCOURT	88330
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	URIMENIL	88220
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	DOMEVRE-SUR-DURBION	88330
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	VILLE-SUR-ILLON	88270
Vosges	VOMECOURT	88700
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	FRIZON	88440
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	THAON-LES-VOSGES	88150
Vosges	ESTRENNES	88500
Vosges	SENONES	88210
Vosges	UBEXY	88130
Vosges	VINCEY	88450
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	MARONCOURT	88270
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	VAUDEVILLE	88000
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	VAUBEXY	88500
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	DOMBROT-SUR-VAIR	88170
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	XARONVAL	88130
Vosges	XAMONTARUPT	88460
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	SAINT-LEONARD	88650

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Hospitalisation à domicile / Ante et post partum / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	AULNOIS	88300
Vosges	PARGNY-SOUS-MUREAU	88350
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	BARVILLE	88300
Vosges	TAINTRUX	88100
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	DERBAMONT	88270
Vosges	DIGNONVILLE	88000
Vosges	VALLEROY-AUX-SAULES	88270
Vosges	NOMPATELIZE	88470
Vosges	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	88270
Vosges	BALLEVILLE	88170
Vosges	FRENOIS	88270
Vosges	ROMAIN-AUX-BOIS	88320
Vosges	MONTMOTIER	88240
Vosges	XAFFEVILLERS	88700
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	CHERMISEY	88630
Vosges	CHARMES	88130
Vosges	MARTINVELLE	88410
Vosges	MACONCOURT	88170
Vosges	MATTAINCOURT	88500
Vosges	MAREY	88320
Vosges	VALFROICOURT	88270
Vosges	REMOVILLE	88170
Vosges	MENIL-SUR-BELVITTE	88700
Vosges	SAUVILLE	88140
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	MONT-LES-NEUFCHATEAU	88300
Vosges	SAINT-PRANCHER	88500
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	MONTHUREUX-LE-SEC	88800
Vosges	MALAINCOURT	88140
Vosges	ATTIGNEVILLE	88300
Vosges	VAUBEXY	88500
Vosges	GELVECOURT-ET-ADOMPT	88270
Vosges	HARCHECHAMP	88300
Vosges	VAUDONCOURT	88140
Vosges	BOCQUEGNEY	88270
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	CHAMAGNE	88130
Vosges	VOUXEY	88170
Vosges	DOLAINCOURT	88170
Vosges	VROVILLE	88500
Vosges	MEMENIL	88600
Vosges	AHEVILLE	88500
Vosges	VARMONZEY	88450
Vosges	ROBECOURT	88320

Département	Commune	CP
Vosges	DOMPTAIL	88700
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	BELRUPT	88260
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	LA CHAPELLE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	JUVAINCOURT	88500
Vosges	TOTAINVILLE	88500
Vosges	RAINVILLE	88170
Vosges	LES VALLOIS	88260
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	HOUEVILLE	88300
Vosges	CHAUMOUSEY	88390
Vosges	SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	88140
Vosges	BATTEXEY	88130
Vosges	BAINVILLE-AUX-SAULES	88270
Vosges	BRECHAINVILLE	88350
Vosges	BAZIEN	88700
Vosges	BOUZEMONT	88270
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	CIRCOURT	88270
Vosges	PORTIEUX	88330
Vosges	DOMEVRE-SUR-AVIERE	88390
Vosges	TRANQUEVILLE-GRAUX	88300
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	SENAIDE	88320
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	AOUZE	88170
Vosges	SAINT-MENGE	88170
Vosges	GIGNEY	88390
Vosges	GIRECOURT-SUR-DURBION	88600
Vosges	BLEMEREY	88500
Vosges	ORTONCOURT	88700
Vosges	GUGNEY-AUX-AULX	88450
Vosges	CHAUFFECOURT	88500
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	FIMENIL	88600
Vosges	MORIVILLE	88330
Vosges	VAXONCOURT	88330
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	ESTRENNES	88500
Vosges	MOYENMOUTIER	88420

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	ROZEROTTE	88500
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	BEAUFREMONT	88300
Vosges	RAMBERVILLERS	88700
Vosges	DOMEVRE-SOUS-MONTFORT	88500
Vosges	PLEUVEZAIN	88170
Vosges	SEROCOURT	88320
Vosges	LONGCHAMP	88000
Vosges	MAZELEY	88150
Vosges	AUTREVILLE	88300
Vosges	MENIL-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	DAMAS-AUX-BOIS	88330
Vosges	RELANGES	88260
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	ROUVRES-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	SENONGES	88260
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	XARONVAL	88130
Vosges	UZEMAIN	88220
Vosges	BEAUMENIL	88600
Vosges	HARMONVILLE	88300
Vosges	NONZEVILLE	88600
Vosges	JEANMENIL	88700
Vosges	SANCHEY	88390
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	URIMENIL	88220
Vosges	CONTREXEVILLE	88140
Vosges	MAXEY-SUR-MEUSE	88630
Vosges	SOCOURT	88130
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	MADONNE-ET-LAMEREY	88270
Vosges	NEUFCHATEAU	88300
Vosges	BELMONT-LES-DARNEY	88260
Vosges	ESLEY	88260
Vosges	OFFROICOURT	88500
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE	88700
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	CHANTRAINE	88000
Vosges	LIFFOL-LE-GRAND	88350
Vosges	MONT-LES-LAMARCHE	88320
Vosges	VIVIERS-LE-GRAS	88260
Vosges	XERTIGNY	88220
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	PUNEROT	88630
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	ELOYES	88510
Vosges	VIMENIL	88600

Département	Commune	CP
Vosges	SARTES	88300
Vosges	THAON-LES-VOSGES	88150
Vosges	MARTIGNY-LES-BAINS	88320
Vosges	JARMENIL	88550
Vosges	GIRANCOURT	88390
Vosges	FONTENAY	88600
Vosges	HADIGNY-LES-VERRIERES	88330
Vosges	SAINT-PAUL	88170
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	REMICOURT	88500
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	REHAINCOURT	88330
Vosges	SANS-VALLOIS	88260
Vosges	SAINT-REMIMONT	88800
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	CHATILLON-SUR-SAONE	88410
Vosges	SAINTE-BARBE	88700
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	FREVILLE	88350
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	LERRAIN	88260
Vosges	DINOZE	88000
Vosges	DAMAS-ET-BETTEGNEY	88270
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	HOUSSERAS	88700
Vosges	CHENIMENIL	88460
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	SAINT-VALLIER	88270
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	GENDREVILLE	88140
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	TRAMPOT	88350
Vosges	PAREY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	VRECOURT	88140
Vosges	MORVILLE	88140
Vosges	DOGNEVILLE	88000
Vosges	LAMARCHE	88320
Vosges	RUPPES	88630
Vosges	LANDAVILLE	88300
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	AVRAINVILLE	88130
Vosges	RACECOURT	88270
Vosges	LES ABLEUVENETTES	88270
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	DOCELLES	88460
Vosges	JORXEY	88500
Vosges	CRAINVILLIERS	88140

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	PONT-LES-BONFAYS	88260
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	FREBECOURT	88630
Vosges	SERCOEUR	88600
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120
Vosges	LAVELINE-DU-HOUX	88640
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	OLLAINVILLE	88170
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	DAMBLAIN	88320
Vosges	SANDAUCOURT	88170
Vosges	DOMVALLIER	88500
Vosges	BOUXIERES-AUX-BOIS	88270
Vosges	GRIGNONCOURT	88410
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	SAINT-BASLEMONT	88260
Vosges	REGNEY	88450
Vosges	DOMMARTIN-SUR-VRAINE	88170
Vosges	BULGNEVILLE	88140
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	CLAUDON	88410
Vosges	VINCEY	88450
Vosges	LE ROULIER	88460
Vosges	MIRECOURT	88500
Vosges	CLEREY-LA-COTE	88630
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	BOULAINCOURT	88500
Vosges	REMONCOURT	88800
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	ROZIERES-SUR-MOUZON	88320
Vosges	LA CHAPELLE-AUX-BOIS	88240
Vosges	HENNEZEL	88260
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	DARNIEULLES	88390
Vosges	SAINT-OUEN-LES-PAREY	88140
Vosges	DOMMARTIN-LES-VALLOIS	88260
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	LA HAYE	88240
Vosges	GORHEY	88270
Vosges	BAN-DE-SAPT	88210
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	LA BAFFE	88460
Vosges	VAUDEVILLE	88000
Vosges	VEXAINCOURT	88110
Vosges	DESTORD	88600

Département	Commune	CP
Vosges	HOUECOURT	88170
Vosges	HAREVILLE	88800
Vosges	BELMONT-SUR-VAIR	88800
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	LAVAL-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	SAINTE-HELENE	88700
Vosges	MAZIROT	88500
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	DOMBROT-LE-SEC	88140
Vosges	ROMONT	88700
Vosges	TOLLAINCOURT	88320
Vosges	PALLEGNEY	88330
Vosges	FOMEREY	88390
Vosges	FRENELLE-LA-GRANDE	88500
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	UXEGNEY	88390
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	BETTONCOURT	88500
Vosges	BRANTIGNY	88130
Vosges	MEDONVILLE	88140
Vosges	FRIZON	88440
Vosges	MOYEMONT	88700
Vosges	DEINVILLERS	88700
Vosges	BRUYERES	88600
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	DOMREMY-LA-PUCELLE	88630
Vosges	SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE	88700
Vosges	PONT-SUR-MADON	88500
Vosges	HAROL	88270
Vosges	MADEGNEY	88450
Vosges	AUTREY	88700
Vosges	HADOL	88220
Vosges	LES VOIVRES	88240
Vosges	SERECOURT	88320
Vosges	MORELMAISON	88170
Vosges	BETTEGNEY-SAINT-BRICE	88450
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	LIRONCOURT	88410
Vosges	DONCIERES	88700
Vosges	ROUVRES-LA-CHETIVE	88170
Vosges	REPEL	88500
Vosges	PIERREFITTE	88270
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	RUGNEY	88130
Vosges	AVRANVILLE	88630
Vosges	OELLEVILLE	88500
Vosges	ESCLES	88260
Vosges	UBEXY	88130
Vosges	LE BEULAY	88490

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	BLEURVILLE	88410
Vosges	ARCHETTES	88380
Vosges	VILLE-SUR-ILLON	88270
Vosges	VITTEL	88800
Vosges	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	88140
Vosges	GRUEY-LES-SURANCE	88240
Vosges	EPINAL	88000
Vosges	MADECOURT	88270
Vosges	BAYECOURT	88150
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	VILLERS	88500
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	BRU	88700
Vosges	FRAIN	88320
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	NOMEXY	88440
Vosges	THEY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	MORIZECOURT	88320
Vosges	SAINT-JULIEN	88410
Vosges	DOUNOUX	88220
Vosges	EVAUX-ET-MENIL	88450
Vosges	NORROY	88800
Vosges	BIECOURT	88170
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	SERAUMONT	88630
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	XAMONTARUPT	88460
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	DEYCIMONT	88600
Vosges	THUILLIERES	88260
Vosges	MANDRES-SUR-VAIR	88800
Vosges	POUSSAY	88500
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	AYDOILLES	88600
Vosges	VILLOUXEL	88350
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	PUZIEUX	88500
Vosges	TREMONZEY	88240
Vosges	AUTIGNY-LA-TOUR	88300
Vosges	DOMEVRE-SUR-DURBION	88330
Vosges	CHEF-HAUT	88500
Vosges	MONCEL-SUR-VAIR	88630
Vosges	LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	JESONVILLE	88260
Vosges	URVILLE	88140
Vosges	COURCELLES-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	88260

Département	Commune	CP
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	CHATEL-SUR-MOSELLE	88330
Vosges	DOMPAIRE	88270
Vosges	ANGLEMONT	88700
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	FAUCONCOURT	88700
Vosges	FAYS	88600
Vosges	LEMMECOURT	88300
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	JEUXEY	88000
Vosges	IGNEY	88150
Vosges	DARNEY	88260
Vosges	VIVIERS-LES-OFFROICOURT	88500
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	GOLBEY	88190
Vosges	SENONES	88210
Vosges	SAINT-GORGON	88700
Vosges	ROVILLE-AUX-CHENES	88700
Vosges	TENDON	88460
Vosges	ZINCOURT	88330
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	FOUCHECOURT	88320
Vosges	CERTILLEUX	88300
Vosges	VILLONCOURT	88150
Vosges	REGNEVELLE	88410
Vosges	NOSSONCOURT	88700
Vosges	JUBAINVILLE	88630
Vosges	DOMBROT-SUR-VAIR	88170
Vosges	CLEZENTAINE	88700
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	88300
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	GREUX	88630
Vosges	THIRAUCOURT	88500
Vosges	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	BLEVAINCOURT	88320
Vosges	AMEUVELLE	88410
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	BAUDRICOURT	88500
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	PREY	88600
Vosges	GIGNEVILLE	88320
Vosges	NONVILLE	88260
Vosges	CHAMP-LE-DUC	88600
Vosges	HAGECOURT	88270
Vosges	BAZOILLES-SUR-MEUSE	88300
Vosges	PROVENCHERES-LES-DARNEY	88260
Vosges	DOMMARTIN-AUX-	88390

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
	BOIS	
Vosges	MARONCOURT	88270
Vosges	DOMJULIEN	88800
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	SAINT-LEONARD	88650
Vosges	AROFFE	88170
Vosges	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	MONTHUREUX-SUR-SAONE	88410
Vosges	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	88270
Vosges	RAPEY	88130
Vosges	CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES	88460
Vosges	CHAVELOT	88150
Vosges	LE VAL-D'AJOL	88340
Vosges	VALLEROY-LE-SEC	88800
Vosges	TIGNECOURT	88320
Vosges	CHATENOIS	88170
Vosges	BAZEGNEY	88270
Vosges	ROLLAINVILLE	88300
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	BEGNECOURT	88270
Vosges	BUSSANG	88540
Vosges	DEYVILLERS	88000
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	COUSSEY	88630
Vosges	MENARMONT	88700
Vosges	REBEUVILLE	88300
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	BOUXURULLES	88130
Vosges	JAINVILLOTTE	88300
Vosges	BONVILLET	88260
Vosges	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	88300
Vosges	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	88270
Vosges	BAZOILLES-ET-MENIL	88500
Vosges	LA VOGE-LES-BAINS	88240
Vosges	CIRCOURT-SUR-MOUZON	88300
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	DARNEY-AUX-CHENES	88170
Vosges	LIGNEVILLE	88800
Vosges	POMPIERRE	88300
Vosges	FLOREMONT	88130
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	VILLOTTE	88320
Vosges	GRANDVILLERS	88600
Vosges	GRANDRUPT-DE-BAINS	88240
Vosges	LE CLERJUS	88240

Département	Commune	CP
Vosges	RAVES	88520
Vosges	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	88170
Vosges	PADOUX	88700
Vosges	SAINT-GENEST	88700
Vosges	HAILLAINVILLE	88330
Vosges	VOMECOURT	88700
Vosges	AUZAINVILLIERS	88140
Vosges	GODONCOURT	88410
Vosges	ATTIGNY	88260
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	FONTENOY-LE-CHATEAU	88240
Vosges	AMBACOURT	88500
Vosges	AINGEVILLE	88140
Vosges	RENAUVOID	88390
Vosges	HARDANCOURT	88700
Vosges	ESSEGNEY	88130
Vosges	HERGUGNEY	88130
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	SURIAUVILLE	88140
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	BULT	88700
Vosges	AINVELLE	88320
Vosges	AVILLERS	88500
Vosges	GRAND	88350
Vosges	LANGLEY	88130
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	LES FORGES	88390
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	GUGNECOURT	88600
Vosges	PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE	88600
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	VICHEREY	88170
Vosges	LES THONS	88410
Vosges	FRENELLE-LA-PETITE	88500
Vosges	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	88630
Vosges	ARCHES	88380
Vosges	HENNECOURT	88270
Vosges	VOMECOURT-SUR-MADON	88500
Vosges	VIOCOURT	88170
Vosges	LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES	88600
Vosges	BADMENIL-AUX-BOIS	88330
Vosges	TILLEUX	88300
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	MIDREVAUX	88630
Vosges	HYMONT	88500
Vosges	SONCOURT	88170

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE EPINAL (880010798)

Département	Commune	CP
Vosges	SIONNE	88630
Vosges	GIRCOURT-LES-VIEVILLE	88500
Vosges	RANCOURT	88270
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	GEMMELAINCOURT	88170
Vosges	MARAINVILLE-SUR-	88130

Département	Commune	CP
	MADON	
Vosges	VIOMENIL	88260
Vosges	DOMPIERRE	88600
Vosges	FIGNEVELLE	88410
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	RAMECOURT	88500
Vosges	SAINT-PIERREMONT	88700
Vosges	SAVIGNY	88130
Vosges	ISCHES	88320

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0084 du 23/03/2026
Portant autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au profit de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Neufchâteau (FINESS EJ : 920029097 ; FINESS ET : 880010780)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2021-1954 du 31 décembre 2021 modifié relatif aux conditions d'implantation de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret n° 2022-102 du 31 janvier 2022 modifié relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins pour l'activité d'hospitalisation à domicile ;

VU l'arrêté ARS n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

VU le dossier déposé par la Fondation Santé Service (FINESS EJ : 920029097) visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, pour les mentions socle et enfants de moins de trois ans, sur le site Santé Service à Neufchâteau (FINESS ET : 880010780), sis 1, Place Gambetta – 88300 NEUFCHÂTEAU ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 30 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n° 8 Vosges, lesquels prévoient pour l'activité de soins d'hospitalisation à domicile, 2 à 3 implantations pour la mention socle et 1 implantation pour la mention enfants de moins de trois ans ;

Considérant que pour être autorisé pour une mention spécialisée, l'établissement doit également être titulaire de la mention socle ;

Considérant que la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Neufchâteau dispose d'une autorisation de médecine sous forme d'hospitalisation à domicile, mise en œuvre à ce jour, en application du cadre réglementaire en vigueur avant la réforme des autorisations ;

Considérant que la demande de la Fondation Santé Service sur le site Santé Service à Neufchâteau répond aux besoins de la population du territoire ;

Considérant que le promoteur respecte les conditions d'implantation et les conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L. 6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 La Fondation Santé Service (FINESS EJ : 920029097) est autorisée à exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile sur le site Santé Service à Neufchâteau (FINESS ET : 880010780), sis 1, Place Gambetta – 88300 NEUFCHÂTEAU, dans les conditions suivantes :

- Hospitalisation à domicile / Socle
- Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans

La liste des communes autorisées pour chaque mention est précisée en annexe à la présente décision.

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de cette activité de soins devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre, conformément aux articles L. 6122-4 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant l'échéance de celle-ci.

Article 4 Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

Annexe - Liste des communes autorisées

Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	MENIL-EN-XAINTOIS	88500
Meuse	BUREY-LA-COTE	55140
Vosges	RANCOURT	88270
Vosges	OLLAINVILLE	88170
Vosges	AROFFE	88170
Vosges	LEMMECOURT	88300
Vosges	SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	88140
Vosges	DAMBLAIN	88320
Vosges	SERAUMONT	88630
Vosges	MADECOURT	88270
Meuse	LES ROISES	55130
Meuse	TAILLANCOURT	55140
Vosges	VILLOUXEL	88350
Vosges	CHEF-HAUT	88500
Vosges	ROUVRES-LA-CHETIVE	88170
Vosges	SAUVILLE	88140
Vosges	POUSSAY	88500
Vosges	JUVAINCOURT	88500
Vosges	VALLEROY-LE-SEC	88800
Vosges	VALLEROY-AUX-SAULES	88270
Vosges	DOMBROT-SUR-VAIR	88170
Vosges	ROMAIN-AUX-BOIS	88320
Vosges	MAXEY-SUR-MEUSE	88630
Vosges	JESONVILLE	88260
Vosges	RUPPES	88630
Vosges	VOUXEY	88170
Vosges	MORVILLE	88140
Vosges	LANDAVILLE	88300
Vosges	POMPIERRE	88300
Vosges	HARMONVILLE	88300
Vosges	SENAIDE	88320
Vosges	REMOVILLE	88170
Vosges	FRENELLE-LA-PETITE	88500
Vosges	GIGNEVILLE	88320
Vosges	CHAUFFECOURT	88500
Vosges	MATTAINCOURT	88500
Vosges	MALAINCOURT	88140
Vosges	MAZIROT	88500
Vosges	PUZIEUX	88500
Vosges	CERTILLEUX	88300
Vosges	DOMVALLIER	88500
Vosges	MAREY	88320
Vosges	SAINT-PRANCHER	88500
Vosges	VILLERS	88500
Meuse	HOUDELAINCOURT	55130
Vosges	CRAINVILLIERS	88140
Vosges	REBEUVILLE	88300
Meuse	UGNY-SUR-MEUSE	55140
Vosges	MORIZECOURT	88320
Vosges	NEUFCHATEAU	88300
Vosges	ISCHES	88320
Vosges	CLAUDON	88410
Vosges	PIERREFITTE	88270
Vosges	MEDONVILLE	88140
Vosges	TRAMPOT	88350
Vosges	NORROY	88800
Vosges	REMICOURT	88500
Vosges	SAINT-BASLEMONT	88260
Meuse	MAXEY-SUR-VAISE	55140
Vosges	CIRCOURT-SUR-MOUZON	88300
Vosges	VITTEL	88800
Vosges	MONT-LES-NEUFCHATEAU	88300
Vosges	MONTHUREUX-LE-SEC	88800
Vosges	COUSSEY	88630
Meuse	EPIEZ-SUR-MEUSE	55140
Vosges	OFFROICOURT	88500
Vosges	BLEVAINCOURT	88320
Vosges	ESCLES	88260
Vosges	GENDREVILLE	88140
Vosges	GREUX	88630
Vosges	VILLOTTE	88320
Vosges	DOMBROT-LE-SEC	88140
Vosges	THUILLIERES	88260
Vosges	SAINT-MENGE	88170
Vosges	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	88170
Vosges	VALFROICOURT	88270
Vosges	ROZEROTTE	88500
Vosges	CHERMISEY	88630
Vosges	SANS-VALLOIS	88260
Vosges	DOMMARTIN-LES-VALLOIS	88260
Vosges	SENONGES	88260
Vosges	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	88260
Vosges	FREBECOURT	88630
Meuse	MONTIGNY-LES-VAUCOULEURS	55140
Vosges	VAUDONCOURT	88140
Vosges	MONT-LES-LAMARCHE	88320
Vosges	DOMEVRE-SOUS-MONTFORT	88500
Vosges	THIRAUCOURT	88500
Vosges	GODONCOURT	88410
Vosges	VIVIERS-LES-OFFROICOURT	88500
Vosges	BAZOILLES-SUR-MEUSE	88300
Vosges	DOLAINCOURT	88170
Vosges	PLEUVEZAIN	88170
Vosges	LERRAIN	88260

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	GRIGNONCOURT	88410
Vosges	DOMREMY-LA-PUCELLE	88630
Vosges	BELMONT-LES-DARNEY	88260
Vosges	URVILLE	88140
Meuse	RIGNY-SAINT-MARTIN	55140
Meurthe-et-Moselle	VALLOIS	54830
Vosges	BOULAINCOURT	88500
Vosges	SEROCOURT	88320
Vosges	SERECOURT	88320
Vosges	SIONNE	88630
Vosges	MONCEL-SUR-VAIR	88630
Vosges	DOMMARTIN-SUR-VRAINE	88170
Vosges	AULNOIS	88300
Vosges	BLEURVILLE	88410
Vosges	AINVELLE	88320
Vosges	VIVIERS-LE-GRAS	88260
Meuse	BONNET	55130
Vosges	FRAIN	88320
Vosges	HYMONT	88500
Vosges	FRENOIS	88270
Vosges	AMBACOURT	88500
Vosges	AUZAINVILLIERS	88140
Vosges	RAMECOURT	88500
Vosges	TIGNECOURT	88320
Vosges	BONVILLET	88260
Vosges	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	88300
Vosges	AOUZE	88170
Vosges	HOUECOURT	88170
Vosges	PAREY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	COURCELLES-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	BULGNEVILLE	88140
Vosges	AVRAINVILLE	88130
Meuse	BADONVILLIERS-GERAUVILLIERS	55130
Vosges	BARVILLE	88300
Meuse	CHAMPOUGNY	55140
Vosges	ATTIGNEVILLE	88300
Meuse	RIGNY-LA-SALLE	55140
Vosges	FOUCHECOURT	88320
Vosges	CHATILLON-SUR-SAONE	88410
Vosges	VRECOURT	88140
Meuse	PAGNY-LA-BLANCHE-COTE	55140
Vosges	REPEL	88500
Vosges	HOUEVILLE	88300
Meuse	BUREY-EN-VAUX	55140
Vosges	AMEUVELLE	88410
Vosges	JAINVILLOTTE	88300
Vosges	ROBECOURT	88320
Vosges	SONCOURT	88170
Meuse	SAUVIGNY	55140
Vosges	HARCHECHAMP	88300
Vosges	LAMARCHE	88320

Département	Commune	CP
Vosges	FIGNEVELLE	88410
Vosges	AUTIGNY-LA-TOUR	88300
Vosges	SAINT-REMIMONT	88800
Vosges	TRANQUEVILLE-GRAUX	88300
Meuse	ABAINVILLE	55130
Vosges	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	88300
Vosges	RAINVILLE	88170
Vosges	SARTES	88300
Vosges	PARGNY-SOUS-MUREAU	88350
Vosges	AUTREVILLE	88300
Vosges	THEY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	REMONCOURT	88800
Vosges	BELMONT-SUR-VAIR	88800
Meuse	DELOUZE-ROSIERES	55130
Vosges	VIOCOURT	88170
Vosges	BIECOURT	88170
Vosges	SAINT-OUEN-LES-PAREY	88140
Vosges	MARTINVELLE	88410
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	BELRUPT	88260
Vosges	CONTREXEVILLE	88140
Vosges	MONTHUREUX-SUR-SAONE	88410
Vosges	PUNEROT	88630
Vosges	LIGNEVILLE	88800
Vosges	PROVENCHERES-LES-DARNEY	88260
Vosges	ESLEY	88260
Vosges	BLEMEREY	88500
Vosges	BALLEVILLE	88170
Vosges	RELANGES	88260
Vosges	MACONCOURT	88170
Vosges	BAUDRICOURT	88500
Meuse	VAUDEVILLE-LE-HAUT	55130
Vosges	BRECHAINVILLE	88350
Vosges	OELLEVILLE	88500
Vosges	TOTAINVILLE	88500
Vosges	FRENELLE-LA-GRANDE	88500
Vosges	REGNEVELLE	88410
Vosges	JUBAINVILLE	88630
Vosges	MARTIGNY-LES-BAINS	88320
Vosges	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	88630
Meuse	AMANTY	55130
Vosges	CLEREY-LA-COTE	88630
Vosges	SAINT-JULIEN	88410
Vosges	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS	88170

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	SAINT-PAUL	88170
Meuse	BRIXEY-AUX-CHANOINES	55140
Meuse	DAINVILLE-BERTHELEVILLE	55130
Vosges	ROUVRES-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	LES THONS	88410
Meuse	VOUTHON-HAUT	55130
Meuse	VAUCOULEURS	55140
Vosges	BEAUFREMONT	88300
Vosges	NONVILLE	88260
Vosges	BAZOILLES-ET-MENIL	88500
Vosges	LIFFOL-LE-GRAND	88350
Vosges	MORELMAISON	88170
Meuse	VOUTHON-BAS	55130
Meuse	GONDRECOURT-LE-CHATEAU	55130
Meuse	MONTBRAS	55140
Vosges	VROVILLE	88500
Vosges	DARNEY	88260
Vosges	TOLLAINCOURT	88320
Vosges	LES VALLOIS	88260
Vosges	MANDRES-SUR-	88800

Département	Commune	CP
	VAIR	
Vosges	SANDAUCOURT	88170
Meuse	SEPVIGNY	55140
Vosges	AINGEVILLE	88140
Vosges	ROLLAINVILLE	88300
Vosges	LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	LIRONCOURT	88410
Vosges	VICHEREY	88170
Vosges	DARNEY-AUX-CHENES	88170
Vosges	HENNEZEL	88260
Vosges	MIRECOURT	88500
Vosges	ATTIGNY	88260
Vosges	SURIAUVILLE	88140
Vosges	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	88140
Vosges	PONT-LES-BONFAYS	88260
Vosges	FREVILLE	88350
Vosges	TILLEUX	88300
Meuse	CHALAINES	55140
Vosges	MIDREVAUX	88630
Vosges	ROZIERES-SUR-MOUZON	88320

Hospitalisation à domicile / Enfants de moins de trois ans / Liste des communes

Département	Commune	CP
Vosges	PLEUVEZAIN	88170
Vosges	LONGCHAMP-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	LAVAL-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	HERPELMONT	88600
Vosges	LE VERMONT	88210
Vosges	JUBAINVILLE	88630
Vosges	LIEZEY	88400
Vosges	TIGNECOURT	88320
Vosges	VEXAINCOURT	88110
Vosges	NORROY	88800
Vosges	UXEGNEY	88390
Vosges	LE MENIL	88160
Vosges	AULNOIS	88300
Vosges	SAINT-ETIENNE-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	BAZIEN	88700
Vosges	DOMBASLE-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	TAINTRUX	88100
Vosges	NONVILLE	88260
Vosges	VIVIERS-LES-OFFROICOURT	88500
Vosges	JAINVILLOTTE	88300
Vosges	LA VOGE-LES-BAINS	88240
Vosges	SANS-VALLOIS	88260
Vosges	MAXEY-SUR-MEUSE	88630

Département	Commune	CP
Vosges	THIRAUCOURT	88500
Vosges	CONTREXEVILLE	88140
Vosges	FAUCONCOURT	88700
Vosges	URIMENIL	88220
Vosges	SAUVILLE	88140
Vosges	DOMMARTIN-LES-REMIREMONT	88200
Vosges	TOTAINVILLE	88500
Vosges	MARONCOURT	88270
Vosges	MIDREVAUX	88630
Vosges	BASSE-SUR-LE-RUPT	88120
Vosges	COMBRIMONT	88490
Vosges	MADEGNEY	88450
Vosges	PLAINFAING	88230
Vosges	VILLOUXEL	88350
Vosges	NEUVILLERS-SUR-FAVE	88100
Vosges	LUVIGNY	88110
Vosges	VOMECOURT	88700
Vosges	REHAINCOURT	88330
Vosges	PONT-LES-BONFAYS	88260
Vosges	MENIL-SUR-BELVITTE	88700
Vosges	VROVILLE	88500
Vosges	AHEVILLE	88500
Vosges	BRECHAINVILLE	88350
Vosges	MOYEMONT	88700
Vosges	FRIZON	88440

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	LA BOURGONCE	88470
Vosges	GERBAMONT	88120
Vosges	BOUXURULLES	88130
Vosges	GIRCOURT-LES-VIEVILLE	88500
Vosges	GERBEPAL	88430
Vosges	AOUZE	88170
Vosges	CHARMOIS-L'ORGUEILLEUX	88270
Vosges	TREMONZEY	88240
Vosges	LAVELINE-DEVANT-BRUYERES	88600
Vosges	GUGNECOURT	88600
Vosges	FRENELLE-LA-PETITE	88500
Vosges	NOMPATELIZE	88470
Vosges	AMEUVELLE	88410
Vosges	LES FORGES	88390
Vosges	CHERMISEY	88630
Vosges	MANDRAY	88650
Vosges	REMOVILLE	88170
Vosges	LA HOUSSIERE	88430
Vosges	HARCHECHAMP	88300
Vosges	VINCEY	88450
Vosges	ZINCOURT	88330
Vosges	LA GRANDE-FOSSE	88490
Vosges	LUSSE	88490
Vosges	SURIAUVILLE	88140
Vosges	HADOL	88220
Vosges	ESCLES	88260
Vosges	FIMENIL	88600
Vosges	HAROL	88270
Vosges	PROVENCHERES-ET-COLROY	88490
Vosges	VECOUX	88200
Vosges	ROBECOURT	88320
Vosges	VIENVILLE	88430
Vosges	FONTENOY-LE-CHATEAU	88240
Vosges	MAZIROT	88500
Vosges	BAZOILLES-SUR-MEUSE	88300
Vosges	BLEURVILLE	88410
Vosges	BELLEFONTAINE	88370
Vosges	VALLEROY-LE-SEC	88800
Vosges	SAINT-STAIL	88210
Vosges	TILLEUX	88300
Vosges	BAN-DE-SAPT	88210
Vosges	ROVILLE-AUX-CHENES	88700
Vosges	RAMBERVILLERS	88700
Vosges	MOUSSEY	88210
Vosges	REGNEY	88450
Vosges	LA HAYE	88240
Vosges	FONTENAY	88600
Vosges	DAMAS-AUX-BOIS	88330
Vosges	IGNEY	88150
Vosges	GIRMONT-VAL-D'AJOL	88340
Vosges	BIFFONTAINE	88430
Vosges	DARNIEULLES	88390

Département	Commune	CP
Vosges	OELLEVILLE	88500
Vosges	ROZIERES-SUR-MOUZON	88320
Vosges	REPEL	88500
Vosges	AUZAINVILLIERS	88140
Vosges	BEAUFREMONT	88300
Vosges	BAINVILLE-AUX-SAULES	88270
Vosges	MORIZECOURT	88320
Vosges	GIRECOURT-SUR-DURBION	88600
Vosges	FIGNEVELLE	88410
Vosges	LA FORGE	88530
Vosges	ENTRE-DEUX-EAUX	88650
Vosges	FREBECOURT	88630
Vosges	TRAMPOT	88350
Vosges	ARCHES	88380
Vosges	ROLLAINVILLE	88300
Vosges	GRANDRUPT-DE-BAINS	88240
Vosges	LES THONS	88410
Vosges	JORXEY	88500
Vosges	SAINT-BENOIT-LA-CHIPOTTE	88700
Vosges	GRUEY-LES-SURANCE	88240
Vosges	LE VAL-D'AJOL	88340
Vosges	BULT	88700
Vosges	DENIPAIRE	88210
Vosges	LEMMECOURT	88300
Vosges	DOMBROT-SUR-VAIR	88170
Vosges	BAZOILLES-ET-MENIL	88500
Vosges	SAINT-DIE-DES-VOSGES	88100
Vosges	SAINT-REMY	88480
Vosges	CELLES-SUR-PLAINE	88110
Vosges	LERRAIN	88260
Vosges	MORIVILLE	88330
Vosges	REBEUVILLE	88300
Vosges	VOUXEY	88170
Vosges	ESSEGNEY	88130
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	MACONCOURT	88170
Vosges	RAMONCHAMP	88160
Vosges	AVILLERS	88500
Vosges	CHAMPDRAY	88640
Vosges	ETIVAL-CLAIREFONTAINE	88480
Vosges	LE VALTIN	88230
Vosges	DOMBASLE-DEVANT-DARNEY	88260
Vosges	LIGNEVILLE	88800
Vosges	SERAUMONT	88630
Vosges	CHARMES	88130
Vosges	LE THILLOT	88160
Vosges	BOUXIERES-AUX-	88270

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
	BOIS	
Vosges	RANCOURT	88270
Vosges	DINOZE	88000
Vosges	HAREVILLE	88800
Vosges	HADIGNY-LES-VERRIERES	88330
Vosges	DEINVILLERS	88700
Vosges	CHEF-HAUT	88500
Vosges	FRAPELLE	88490
Vosges	SOULOSSE-SOUS-SAINT-ELOPHE	88630
Vosges	GIGNEVILLE	88320
Vosges	GRANDVILLERS	88600
Vosges	VIEUX-MOULIN	88210
Vosges	BOULAINCOURT	88500
Vosges	GRANDRUPT	88210
Vosges	GUGNEY-AUX-AULX	88450
Vosges	HAGECOURT	88270
Vosges	FAUCOMPIERRE	88460
Vosges	BRUYERES	88600
Vosges	PAIR-ET-GRANDRUPT	88100
Vosges	BRANTIGNY	88130
Vosges	NOSSONCOURT	88700
Vosges	GIRANCOURT	88390
Vosges	BLEVAINCOURT	88320
Vosges	RACECOURT	88270
Vosges	FRAIZE	88230
Vosges	XERTIGNY	88220
Vosges	ANOULD	88650
Vosges	MARAINVILLE-SUR-MADON	88130
Vosges	LANDAVILLE	88300
Vosges	VAXONCOURT	88330
Vosges	VAUDONCOURT	88140
Vosges	LES VALLOIS	88260
Vosges	LEGEVILLE-ET-BONFAYS	88270
Vosges	HOUSSERAS	88700
Vosges	MARTINVELLE	88410
Vosges	LA PETITE-RAON	88210
Vosges	CLAUDON	88410
Vosges	LES VOIVRES	88240
Vosges	AMBACOURT	88500
Vosges	BATTEXEY	88130
Vosges	LA VOIVRE	88470
Vosges	ATTIGNY	88260
Vosges	BADMENIL-AUX-BOIS	88330
Vosges	JARMENIL	88550
Vosges	GOLBEY	88190
Vosges	AROFFE	88170
Vosges	PIERREFITTE	88270
Vosges	SAINTE-BARBE	88700
Vosges	SERCOEUR	88600
Vosges	XARONVAL	88130
Vosges	BLEMEREY	88500
Vosges	HENNECOURT	88270
Vosges	SEROCOURT	88320

Département	Commune	CP
Vosges	SAINT-MENGE	88170
Vosges	DONCIERES	88700
Vosges	VELOTTE-ET-TATIGNECOURT	88270
Vosges	AUTREY	88700
Vosges	OLLAINVILLE	88170
Vosges	THUILLIERES	88260
Vosges	MIRECOURT	88500
Vosges	SAULXURES-LES-BULGNEVILLE	88140
Vosges	ROUVRES-LA-CHETIVE	88170
Vosges	HARMONVILLE	88300
Vosges	CHATILLON-SUR-SAONE	88410
Vosges	SAINT-REMIMONT	88800
Vosges	FRAIN	88320
Vosges	VAUBEXY	88500
Vosges	PUZIEUX	88500
Vosges	MADECOURT	88270
Vosges	TOLLAINCOURT	88320
Vosges	MAREY	88320
Vosges	DOMBROT-LE-SEC	88140
Vosges	DOMVALLIER	88500
Vosges	RAON-SUR-PLAINE	88110
Vosges	LA NEUVEVILLE-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	MONT-LES-LAMARCHE	88320
Vosges	CHAMP-LE-DUC	88600
Vosges	VAUDEVILLE	88000
Vosges	RUPT-SUR-MOSELLE	88360
Vosges	SIONNE	88630
Vosges	BOIS-DE-CHAMP	88600
Vosges	MONTHUREUX-LE-SEC	88800
Vosges	ATTIGNEVILLE	88300
Vosges	GENDREVILLE	88140
Vosges	CLEURIE	88120
Vosges	EVAUX-ET-MENIL	88450
Vosges	VILLERS	88500
Vosges	JUSSARUPT	88640
Vosges	SAINT-GENEST	88700
Vosges	HOUEVILLE	88300
Vosges	PROVENCHERES-LES-DARNEY	88260
Vosges	VIVIERS-LE-GRAS	88260
Vosges	RAMECOURT	88500
Vosges	SAVIGNY	88130
Vosges	COINCHES	88100
Vosges	SARTES	88300
Vosges	EPINAL	88000
Vosges	LA PETITE-FOSSE	88490
Vosges	BELMONT-SUR-BUTTANT	88600
Vosges	BAN-DE-LAVELINE	88520
Vosges	MENARMONT	88700
Vosges	VOMECOURT-SUR-MADON	88500
Vosges	ELOYES	88510

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	BUSSANG	88540
Vosges	SAINTE-HELENE	88700
Vosges	TRANQUEVILLE-GRAUX	88300
Vosges	BAN-SUR-MEURTHE-CLEFCY	88230
Vosges	DOMPTAIL	88700
Vosges	SERECOURT	88320
Vosges	PREY	88600
Vosges	SENAIDE	88320
Vosges	ESTRENNES	88500
Vosges	CERTILLEUX	88300
Vosges	ROZEROTTE	88500
Vosges	BALLEVILLE	88170
Vosges	REMIREMONT	88200
Vosges	RAON-L'ETAPE	88110
Vosges	HOUECOURT	88170
Vosges	DARNEY	88260
Vosges	GRIGNONCOURT	88410
Vosges	LA BRESSE	88250
Vosges	ROCHESSON	88120
Vosges	PARGNY-SOUS-MUREAU	88350
Vosges	AUTIGNY-LA-TOUR	88300
Vosges	MENIL-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	MONTHUREUX-SUR-SAONE	88410
Vosges	NEUFCHATEAU	88300
Vosges	ARCHETTES	88380
Vosges	LE PUID	88210
Vosges	PLOMBIERES-LES-BAINS	88370
Vosges	GELVECOURT-ET-ADOMPT	88270
Vosges	GODONCOURT	88410
Vosges	SAINT-PRANCHER	88500
Vosges	CHAUFFECOURT	88500
Vosges	HYMONT	88500
Vosges	REHAUPAL	88640
Vosges	FOUCHECOURT	88320
Vosges	GRAND	88350
Vosges	UBEXY	88130
Vosges	WISEMBACH	88520
Vosges	URVILLE	88140
Vosges	BEGNECOURT	88270
Vosges	REGNEVELLE	88410
Vosges	SAINT-JEAN-D'ORMONT	88210
Vosges	VIOCOURT	88170
Vosges	GERARDMER	88400
Vosges	FREMIFONTAINE	88600
Vosges	DARNEY-AUX-CHENES	88170
Vosges	GEMAINGOUTTE	88520
Vosges	ESLEY	88260
Vosges	AYDOILLES	88600
Vosges	RAINVILLE	88170
Vosges	NAYEMONT-LES-FOSSES	88100
Vosges	BIECOURT	88170

Département	Commune	CP
Vosges	BELMONT-SUR-VAIR	88800
Vosges	CHAVELOT	88150
Vosges	LA BAFFE	88460
Vosges	COURCELLES-SOUS-CHATENOIS	88170
Vosges	BELRUPT	88260
Vosges	MARTIGNY-LES-BAINS	88320
Vosges	BETTEGNEY-SAINT-BRICE	88450
Vosges	LUBINE	88490
Vosges	BULGNEVILLE	88140
Vosges	BOCQUEGNEY	88270
Vosges	AUTREVILLE	88300
Vosges	AINVELLE	88320
Vosges	LE MONT	88210
Vosges	HURBACHE	88210
Vosges	HERGUGNEY	88130
Vosges	ORTONCOURT	88700
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MOSELLE	88560
Vosges	LE THOLY	88530
Vosges	RAVES	88520
Vosges	DAMAS-ET-BETTEGNEY	88270
Vosges	CHAUMOUSEY	88390
Vosges	SANDAUCOURT	88170
Vosges	DERBAMONT	88270
Vosges	GRANGES-AUMONTZEY	88640
Vosges	SAINT-AME	88120
Vosges	DOMEVRE-SUR-AVIERE	88390
Vosges	BRU	88700
Vosges	VALFROICOURT	88270
Vosges	MONTMOTIER	88240
Vosges	LANGLEY	88130
Vosges	VIMENIL	88600
Vosges	ROUVRES-EN-XAINTOIS	88500
Vosges	DOUNOUX	88220
Vosges	MONCEL-SUR-VAIR	88630
Vosges	RELANGES	88260
Vosges	MORELMAISON	88170
Vosges	DEYCIMONT	88600
Vosges	LA CROIX-AUX-MINES	88520
Vosges	DEYVILLERS	88000
Vosges	ROMONT	88700
Vosges	JUVAINCOURT	88500
Vosges	CHANTRAINE	88000
Vosges	MATTAINCOURT	88500
Vosges	FRENELLE-LA-GRANDE	88500
Vosges	BOUZEMONT	88270
Vosges	LA NEUVEVILLE-DEVANT-LEPANGES	88600
Vosges	DOMFAING	88600
Vosges	CLEZENTAINE	88700

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
Vosges	NONZEVILLE	88600
Vosges	VENTRON	88310
Vosges	POUSSAY	88500
Vosges	LONGCHAMP	88000
Vosges	ISCHES	88320
Vosges	DOMREMY-LA-PUCELLE	88630
Vosges	MORVILLE	88140
Vosges	JEANMENIL	88700
Vosges	SAINT-NABORD	88200
Vosges	LA VACHERESSE-ET-LA-ROUILLIE	88140
Vosges	SAINT-PIERREMONT	88700
Vosges	BETTONCOURT	88500
Vosges	VALLEROY-AUX-SAULES	88270
Vosges	UZEMAIN	88220
Vosges	BARVILLE	88300
Vosges	SAULXURES-SUR-MOSELOTTE	88290
Vosges	LE SAULCY	88210
Vosges	CORNIMONT	88310
Vosges	THIEFOSSE	88290
Vosges	AINGEVILLE	88140
Vosges	THEY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	FREVILLE	88350
Vosges	ANGLEMONT	88700
Vosges	JESONVILLE	88260
Vosges	AVRAINVILLE	88130
Vosges	ALLARMONT	88110
Vosges	MONT-LES-NEUFCHATEAU	88300
Vosges	LA CHAPELLE-AUX-BOIS	88240
Vosges	FRENOIS	88270
Vosges	DOMMARTIN-SUR-VRAINE	88170
Vosges	VILLE-SUR-ILLON	88270
Vosges	DOMMARTIN-LES-VALLOIS	88260
Vosges	RAPEY	88130
Vosges	CHARMOIS-DEVANT-BRUYERES	88460
Vosges	LAVELINE-DU-HOUX	88640
Vosges	SAINT-GORGON	88700
Vosges	HAGNEVILLE-ET-RONCOURT	88300
Vosges	LES ROUGES-EAUX	88600
Vosges	TENDON	88460
Vosges	LE SYNDICAT	88120
Vosges	FERDRUPT	88360
Vosges	DOMEVRE-SOUS-MONTFORT	88500
Vosges	PAREY-SOUS-MONTFORT	88800
Vosges	MAZELEY	88150

Département	Commune	CP
Vosges	LE CLERJUS	88240
Vosges	DOCELLES	88460
Vosges	CIRCOURT-SUR-MOUZON	88300
Vosges	CLEREY-LA-COTE	88630
Vosges	MEMENIL	88600
Vosges	RUPPES	88630
Vosges	BARBEY-SEROUX	88640
Vosges	SOCOURT	88130
Vosges	BONVILLET	88260
Vosges	REMICOURT	88500
Vosges	REMONCOURT	88800
Vosges	RAON-AUX-BOIS	88220
Vosges	HAILLAINVILLE	88330
Vosges	FAYS	88600
Vosges	SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE	88700
Vosges	CHATAS	88210
Vosges	SAINT-VALLIER	88270
Vosges	VAGNEY	88120
Vosges	ARRENTES-DE-CORCIEUX	88430
Vosges	LEPANGES-SUR-VOLOGNE	88600
Vosges	MADONNE-ET-LAMEREY	88270
Vosges	COUSSEY	88630
Vosges	CRAINVILLIERS	88140
Vosges	BAYECOURT	88150
Vosges	CHATEL-SUR-MOSELLE	88330
Vosges	SAINT-LEONARD	88650
Vosges	VIOMENIL	88260
Vosges	DOMEVRE-SUR-DURBION	88330
Vosges	MANDRES-SUR-VAIR	88800
Vosges	DAMBLAIN	88320
Vosges	FLOREMONT	88130
Vosges	XAMONTARUPT	88460
Vosges	SONCOURT	88170
Vosges	FRESSE-SUR-MOSELLE	88160
Vosges	LA SALLE	88470
Vosges	DOMPIERRE	88600
Vosges	LES POULIERES	88600
Vosges	LIFFOL-LE-GRAND	88350
Vosges	SAINT-PAUL	88170
Vosges	VARMONZEY	88450
Vosges	PUNEROT	88630
Vosges	BAZEGNEY	88270
Vosges	PONT-SUR-MADON	88500
Vosges	CHENIMENIL	88460
Vosges	SAINT-OUEN-LES-PAREY	88140
Vosges	LE ROULIER	88460
Vosges	LESSEUX	88490
Vosges	NOMEXY	88440
Vosges	GEMMELAINCOURT	88170
Vosges	LA CHAPELLE-	88600

EJ : FONDATION SANTE SERVICE (920029097)
ET : SANTE SERVICE NEUFCHATEAU (880010780)

Département	Commune	CP
	DEVANT-BRUYERES	
Vosges	VILLOTTE	88320
Vosges	LAMARCHE	88320
Vosges	REMOMEIX	88100
Vosges	DOMPAIRE	88270
Vosges	RENAUVOID	88390
Vosges	CHAMAGNE	88130
Vosges	VRECOURT	88140
Vosges	BERTRIMOUTIER	88520
Vosges	PALLEGNEY	88330
Vosges	BELMONT-LES-DARNEY	88260
Vosges	PORTIEUX	88330
Vosges	POMPIERRE	88300
Vosges	BELVAL	88210
Vosges	RUGNEY	88130
Vosges	SENONES	88210
Vosges	DOMJULIEN	88800
Vosges	GREUX	88630
Vosges	THAON-LES-VOSGES	88150
Vosges	BAUDRICOURT	88500
Vosges	SENONGES	88260
Vosges	SAULCY-SUR-MEURTHE	88580
Vosges	DESTORD	88600
Vosges	MORTAGNE	88600
Vosges	PIERREPONT-SUR-L'ARENTELE	88600
Vosges	DOGNEVILLE	88000
Vosges	SAINT-MICHEL-SUR-MEURTHE	88470
Vosges	HARDANCOURT	88700
Vosges	SANCHEY	88390
Vosges	CORCIEUX	88430
Vosges	LE BEULAY	88490
Vosges	PADOUX	88700
Vosges	LES ABLEUVENETTES	88270

Département	Commune	CP
Vosges	GORHEY	88270
Vosges	SAINTE-MARGUERITE	88100
Vosges	GIGNEY	88390
Vosges	SAINT-JULIEN	88410
Vosges	VITTEL	88800
Vosges	MENIL-DE-SENONES	88210
Vosges	FOMEREY	88390
Vosges	SAPOIS	88120
Vosges	XAFFEVILLERS	88700
Vosges	DOLAINCOURT	88170
Vosges	LIRONCOURT	88410
Vosges	DIGNONVILLE	88000
Vosges	BROUVELIEURES	88600
Vosges	AVRANVILLE	88630
Vosges	MEDONVILLE	88140
Vosges	CHATENOIS	88170
Vosges	MARTIGNY-LES-GERBONVAUX	88300
Vosges	GIRONCOURT-SUR-VRAINE	88170
Vosges	CIRCOURT	88270
Vosges	SAINT-BASLEMONT	88260
Vosges	JEUXEY	88000
Vosges	VILLONCOURT	88150
Vosges	POUXEUX	88550
Vosges	VERVEZELLE	88600
Vosges	MOYENMOUTIER	88420
Vosges	HENNEZEL	88260
Vosges	MALAINCOURT	88140
Vosges	OFFROICOURT	88500
Vosges	XONRUPT-LONGEMER	88400
Vosges	VICHEREY	88170
Vosges	DOMMARTIN-AUX-BOIS	88390
Vosges	ROMAIN-AUX-BOIS	88320
Vosges	BEAUMENIL	88600

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n° 2026-1287 du 27/03/2026
portant autorisation de création d'une équipe mobile santé précarité (EMSP)
gérée par l'association ARSEA 67

N° FINESS entité juridique : 67 079 416 3
N° FINESS géographique : à créer

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 à L. 313-5, D.312-176-1 et 312-176-2 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n° 2021-1170 du 9 septembre 2021 relatif aux équipes mobiles médico-sociales intervenant auprès de personnes confrontées à des difficultés spécifiques

VU le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'avis d'appel à projet ouvert pour la création de 3 équipes mobiles de Lits Halte Soins Santé ou Equipes Mobiles Santé Précarité en Grand Est publié au reccueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est le 15 septembre 2025

VU le dossier déposé en réponse par l'association « ARSEA » ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est **;**

VU l'avis de classement de la commission d'information et de sélection placée auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est réunie le 02 décembre 2025, pour l'examen des dossiers d'appels à projet relevant de sa compétence, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand-Est ;

Considérant que le projet répond à un besoin identifié sur le département du Bas-Rhin et au cahier des charges ;

ARRETE

Article 1 :
L'Association ARSEA, située 204 avenue de Colmar est autorisée à créer une équipe mobile santé précarité (EMSP) dans le Bas-Rhin.

Article 2 :
L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Entité juridique :
N° FINESS : 67 079 416 3
Raison sociale : Association ARSEA
Adresse postale : 204 avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG
Code statut juridique : [62] Association de Droit Local
SIREN : 775 641 830

Entité de l'Etablissement principal :
N° FINESS : 67 002 188 0
Raison sociale : LITS HALTE SOINS SANTE DE L'ASSOCIATION ARSEA
Adresse postale : 17 rue de La Wantzenau 67800 Hœnheim
Code catégorie : [180] Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S)
Code MFT : 34
Capacité totale : 29

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[507] Hébergement médico-social des personnes en difficultés spécifiques	[11] Hébergement complet internat	[840] Personnes sans Domicile	29

Entité de l'Etablissement secondaire :
N° FINESS : à créer
Raison sociale : EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE DE L'ASSOCIATION ARSEA
Adresse postale : 7 rue du bouclier 67000 Strasbourg
Code catégorie : [608] Equipe mobile santé précarité (EMSP)
Code MFT : 34

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[511] Equipe mobile santé précarité (EMSP)	[16] Milieu ordinaire	[840] Personnes sans Domicile	/

Article 3 :
Conformément aux dispositions en vigueur, la présente autorisation est accordée dans la limite d'une durée totale de 15 ans, à compter de la présente autorisation.
Son renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 :
La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les modalités d'organisation sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

Article 5 :
Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente.
L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord préalable de l'autorité compétente concernée.

Article 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place Carrière –CO 38 – 54036 NANCY ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

Article 7 :
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est,

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n° 2026-1286 du 27/03/2026
portant autorisation de création des Lits Halte Soins Santé (LHSS) Périnatalité gérés par l'association ARSEA 67

N° FINESS entité juridique : 67 079 416 3
N° FINESS géographique : à créer

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 312-1, L. 313-1, L. 313-1-1, L. 313-3 à L. 313-5, D.312-176-1 et 312-176-2 ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le décret n°2022-695 du 26 avril 2022 modifiant le décret n°2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret n°2024 -1105 du 03 décembre 2024 relatif aux conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des structures intervenant auprès de personnes confrontées à des difficultés spécifiques

VU l'avis d'appel à projet ouvert pour la création de 20 places de Lits halte soins santé (LHSS) périnatalité en Grand Est publié au reccueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est le 15 septembre 2025

VU le dossier déposé en réponse par l'association « ARSEA » ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est **;**

VU l'avis de classement de la commission d'information et de sélection placée auprès de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est réunie le 02 décembre 2025, pour l'examen des dossiers d'appels à projet relevant de sa compétence, publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand-Est ;

Considérant que le projet répond à un besoin identifié sur la région Grand Est et au cahier des charges ;

ARRETE

Article 1 :
L'Association ARSEA, située 204 avenue de Colmar est autorisée à créer 20 places de LHSS périnatalité implantés dans le département du Bas-Rhin.

Article 2 :
L'établissement est répertorié au Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux de la manière suivante :

Entité juridique :
N° FINESS : 67 079 416 3
Raison sociale : Association ARSEA
Adresse postale : 204 avenue de Colmar – 67100 STRASBOURG
Code statut juridique : [62] Association de Droit Local
SIREN : 775 641 830

Entité de l'Etablissement principal :
N° FINESS : 67 002 188 0
Raison sociale : LITS HALTE SOINS SANTE DE L'ASSOCIATION ARSEA
Adresse postale : 17 rue de La Wantzenau 67800 Hœnheim
Code catégorie : [180] Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S)
Code MFT : 34
Capacité totale : 29

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[507] Hébergement médico-social des personnes en difficultés spécifiques	[11] Hébergement complet internat	[840] Personnes sans Domicile	29

Entité de l'Etablissement secondaire :
N° FINESS : à créer
Raison sociale : EQUIPE MOBILE SANTE PRECARITE DE L'ASSOCIATION ARSEA
Adresse postale : 7 rue du bouclier 67000 Strasbourg
Code catégorie : [608] Equipe mobile santé précarité (EMSP)
Code MFT : 34

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[511] Equipe mobile santé précarité (EMSP)	[16] Milieu ordinaire	[840] Personnes sans Domicile	/

Entité de l'Etablissement secondaire :
N° FINESS : à créer
Raison sociale : LHSS PERINATALITE
Adresse postale : 7 rue du bouclier 67000 Strasbourg
Code catégorie : [180] Lits Halte Soins Santé (L.H.S.S)
Code MFT : 34
Capacité totale : 20

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Capacité
[507] Hébergement médico-social des personnes en difficultés spécifiques	11] Hébergement complet internat	[840] Personnes sans Domicile	20

Article 3 :
Conformément aux dispositions en vigueur, la présente autorisation est accordée dans la limite d'une durée totale de 15 ans, à compter de la présente autorisation.
Son renouvellement, total ou partiel, est exclusivement subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L. 312-8 du code de l'action sociale et des familles.

Article 4 :
La mise en œuvre de la présente autorisation est subordonnée au résultat de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du code de l'action sociale et des familles dont les modalités d'organisation sont prévues par les articles D. 313-11 à D. 313-14 du même code.

Article 5 :
Tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement de l'établissement ou du service, au regard des caractéristiques prises en considération pour son autorisation devra être porté à la connaissance de l'autorité compétente.
L'autorisation ne peut être cédée sans l'accord préalable de l'autorité compétente concernée.

Article 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois suivant sa notification ou sa publication devant le Tribunal Administratif de Nancy – 5 place Carrière –CO 38 – 54036 NANCY ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.

Article 7 :
La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au demandeur et publié au recueil des actes administratifs des Préfectures de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin.

La Directrice Générale de l'ARS Grand Est,

Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale

DECISION TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0145 du 27/03/2026

fixant les dotations globales de financement pour les années 2025 et 2026

de 54 EMSP SOS Solidarités géré par SOS Solidarités

FINESS juridique n° 75 001 596 8
FINESS géographique n° 54 002 873 5

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/ DGS/SP2/SP3/2025/71 du 5 août 2025 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2025 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez-soi d'abord »,

VU le décret du 15 juin 2024 portant cessation de fonction et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Christelle Ratignier-Carbonneil,

Considérant le dossier présenté par l'établissement et après passage en commission d'attribution qui a placé ce dossier au rang 1,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

DECIDE

Article 1:

Cet arrêté fixe la dotation pour les années 2025 et 2026 de 54 EMSP SOS Solidarités

Article 2:

Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses de 54 EMSP SOS Solidarités sont autorisées comme suit :

- 150 000 € pour 9 mois en 2025
- 200 000 € pour 12 mois en 2026

Article 3 :

Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation globale de financement est fixée à 150 000,00 €.

Article 4 :

A compter du 1er janvier 2026, la tarification s'effectuera sur la base d'une reconduction des moyens pérennes octroyés en 2025 dans l'attente de la décision fixant les montants des dotations pour la campagne budgétaire 2026, comme suit :

Dotation globale de financement 2026 provisoire	200 000,00 €
Montant à prendre en considération pour le calcul du 12ème en 2026	16 666,66 €

Article 5 :

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 6 rue du Haut bourgeois – CO 50015 – 54035 Nancy cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, ou pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand Est.

Article 7 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à 54 EMSP SOS Solidarités.

Christelle Ratignier-Carbonneil

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

Copie : Délégation Territoriale ARS concernée et CPAM 54

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Générale

DECISION MODIFICATIVE TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0146 du 27/03/2026

fixant la dotation globale de financement pour l'année 2025

de 67 CSAPA ITHAQUE géré par Ithaque

FINESS juridique n° 67 000 557 8
FINESS géographique n° 67 001 328 3

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/ DGS/SP2/SP3/2025/71 du 5 août 2025 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2025 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez-soi d'abord »,

VU le décret du 15 juin 2024 portant cessation de fonction et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Christelle Ratignier-Carbonneil,

Considérant la demande présentée par l'établissement et après avoir respecté la procédure contradictoire,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

DECIDE

Article 1:

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2025-4323 du 23/12/2025 (erreur dans les montants de l'article 3 : ceux indiqués pour 2026 étaient ceux du CAARUD au lieu du CSAPA) et l'arrêté 2026-1002 (coquille dans l'article 6)

Article 2:

Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses de 67 CSAPA ITHAQUE autorisées dans l'arrêté 2025-3166 du 03/10/2025 sont abondées à titre exceptionnel en CNR de 103 009 € (2 x 51504.53 €) comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	**Groupe I**	
	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	158 336,00 €
	- dont MN	0,00 €
	- dont CNR	15000,00 €
	Groupe II	
	Dépenses afférentes au personnel	1 386 230,00 €
	- dont MN	71 880.00€
	- dont CNR	103 009.00 €
	Groupe III	
	Dépenses afférentes à la structure	467 276.00 €
	- dont MN	0,00 €
	- dont CNR	57 725.00 €
	Reprise de déficits	0,00 €
	TOTAL Dépenses	**2 011 842.00€**
RECETTES	**Groupe I**	
	Produits de la tarification	2 011 842,00 €
	- dont MN	71 880,00 €
	- dont CNR	103 009.00 €
	Groupe II	
	Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00 €
	Groupe III	
	Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €
	Reprise d'excédents	0,00 €
	TOTAL Recettes	**2 011 842.00 €**

Article 3 :

Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation globale de financement est fixée à 2 011 842.00 €.

Pour 2025, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 167 653.53 €.

Article 3 :

A compter du 1er janvier 2026, la tarification s'effectuera sur la base d'une reconduction des moyens pérennes octroyés en 2025 dans l'attente de la décision fixant les montants des dotations pour la campagne budgétaire 2026, comme suit :

Dotation globale de financement 2026 provisoire	1 836 108.31 €
Montant à prendre en considération pour le calcul du 12ème en 2026	153 009 .03 €

Article 4

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 6 rue du Haut bourgeois – CO 50015 – 54035 Nancy cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, ou pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 5 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand Est.

Article 6 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à 67 CSAPA ITHAQUE.

Christelle Ratignier-Carbonneil

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

Copie : Délégation Territoriale ARS concernée et CPAM 67

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Direction Générale

DECISION TARIFAIRE ARS Grand Est n° 2026-0147 du 27/03/2026

fixant la dotation globale de financement pour l'année 2025

de 68 EMSP ALEOS géré par ALEOS

FINESS juridique n° 68 000 268 2

FINESS géographique n° 68 001 865 2

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le Code de la Sécurité Sociale,

VU l'instruction interministérielle n°DGCS/SD5B/SD1B/DSS/SD1A/ DGS/SP2/SP3/2025/71 du 5 août 2025 relative à la campagne budgétaire pour l'année 2025 des établissements et services médico-sociaux accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques : appartements de coordination thérapeutique (ACT), lits halte soins santé (LHSS), centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD), centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), lits d'accueil médicalisé (LAM), et « Un chez-soi d'abord »,

VU le décret du 15 juin 2024 portant cessation de fonction et nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé Grand Est – Mme Christelle Ratignier-Carbonneil,

Considérant le dossier présenté par l'établissement et après passage en commission d'attribution qui a placé ce dossier au rang 1,

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

DECIDE

Article 1:

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2025-4328 du 23/12/2025 (erreur dans le numéro FINESS, le reste sans changement) et 2026-1004 (numéro FINESS géographique manquant)

Article 2:

Pour l'exercice budgétaire 2025, les recettes et les dépenses de 68 EMSP ALEOS sont autorisées comme suit :

- 150 000 € pour 9 mois en 2025
- 200 000 € pour 12 mois en 2026

Article 3 :

Pour l'exercice budgétaire 2025, la dotation globale de financement est fixée à 150 000,00 €.

Article 4 :

A compter du 1er janvier 2026, la tarification s'effectuera sur la base d'une reconduction des moyens pérennes octroyés en 2025 dans l'attente de la décision fixant les montants des dotations pour la campagne budgétaire 2026, comme suit :

Dotation globale de financement 2026 provisoire	200 000,00 €
Montant à prendre en considération pour le calcul du 12ème en 2026	16 666,66 €

Article 5 :

Les recours dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale sis 6 rue du Haut bourgeois – CO 50015 – 54035 Nancy cedex, dans un délai d'un mois à compter de sa publication, ou pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 6 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région Grand Est.

Article 7 :

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand-Est est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à 68 EMSP ALEOS.

Christelle Ratignier-Carbonneil

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale par délégation de Directeur Général Adjoint,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 27/03/2026

Copie : Délégation Territoriale ARS concernée

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n°2026-1330 du 31 mars 2026

Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-1029 du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-0134 du 08 janvier 2026 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine pour la période quinquennale 2026-2031 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 désignant Monsieur Dominique BARONI, en tant que représentant de la commune de Bar-sur-Seine ;

Considérant que le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés ;

ARRETE

ARTICLE 1er :

Monsieur Dominique BARONI, Maire de Bar-sur-Seine, est nommé membre du conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentant de la commune de Bar-sur-Seine.

ARTICLE 2 :

La composition du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine, est donc définie ainsi :

I) Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative :

1° Au titre des représentants des collectivités territoriales

- Monsieur **Dominique BARONI**, Maire de la Commune de Bar-sur-Seine, commune siège de l'établissement principal ;
- Madame Pervenche NOBILI, Représentante de la communauté de communes du Barsequanais ;
- Monsieur Bernard de la HAMAYDE, Représentant du Président du Conseil départemental de l'Aube ;

2° Au titre des représentants du personnel

- Madame Murielle VILLOT, représentant la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- En attente de nomination, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Monsieur Bruno MONSIEUR, représentant désigné par les organisations syndicales ;

3° Au titre des personnalités qualifiées

- Monsieur le Docteur Jean-Paul BELLEFLEUR, Représentant du Conseil de l'Ordre des Médecins de l'Aube, personnalité qualifiée désignée par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est ;
- Monsieur Robert PAYEN (UNAF), Représentant des usagers désigné par le Préfet du département de l'Aube ;
- Représentant des usagers désigné par le Préfet du département de l'Aube : *en attente de désignation* ;

II) Membres du conseil de surveillance avec voix consultative

- Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier de Bar-sur-Seine ;
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;
- Le Directeur de la CPAM de l'Aube ;
- Un représentant des familles de personnes accueillies en EHPAD/USLD

ARTICLE 3 :

La durée des fonctions des nouveaux membres du conseil de surveillance est de cinq ans. Toutefois leur mandat prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve de l'alinéa suivant.

Le mandat des membres désignés des assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin à chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois ces membres continuent de siéger au conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Le mandat des membres désignés sur proposition de la CME, de la CSIRMT et des organisations syndicales les plus représentatives expire lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ils continuent à siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants.

Le mandat d'un membre remplaçant un membre ayant cessé ses fonctions avant la fin de son mandat prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins de l'ARS et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et de la préfecture du département de l'Aube.

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins,

Julien GALLI

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n°2026-1331 du 31 mars 2026

Modifiant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Joinville

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL, en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-1029 du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-0745 du 19 février 2026 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Joinville pour la période quinquennale 2026-2031 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 désignant Monsieur Bertrand OLLIVIER, en tant que représentant de la commune de Joinville ;

Considérant que le mandat des membres du conseil de surveillance prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés ;

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Bertrand OLLIVIER, Maire de Joinville, est nommé membre du conseil de surveillance, avec voix délibérative, en qualité de représentant de la commune de Joinville.

ARTICLE 2 :

La composition du conseil de surveillance du centre hospitalier de Joinville est donc dorénavant définie ainsi :

I) **Membres du conseil de surveillance avec voix délibérative** :

1° **Au titre des représentants des collectivités territoriales**

- **Monsieur Bertrand OLLIVIER**, Maire de la commune de Joinville, commune siège de l'établissement principal ;
- Monsieur Yves CHAUVELOT, représentant la Communauté de Communes du bassin de Joinville-en-Champagne, EPCI dont la commune siège de l'établissement est membre ;
- Madame Astrid DI TULLIO, représentant le Président du Conseil départemental de la Haute-Marne ;

2° **Au titre des représentants du personnel**

- Madame Nuriye PARLAK, représentante de la Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques ;
- Monsieur le Docteur Olivier GUILLAUMOT, représentant de la Commission Médicale d'Etablissement ;
- Madame Nathalie CORTINOVIS (FO), représentante désignée par les organisations syndicales ;

3° **Au titre des personnalités qualifiées**

- Monsieur le Docteur Daniel BOZETTI, personnalité qualifiée désignée par la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- Madame Marie-Anne FLEURET (UDAF), représentante des usagers désignée par la Préfète de la Haute-Marne ;
- Un représentant des usagers désigné par la Préfète de la Haute-Marne : *en attente de désignation* ;

II) **Membres du conseil de surveillance avec voix consultative** :

- Le Vice-Président du Directoire du Centre Hospitalier Joinville ;
- La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ;
- Le Directeur de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du département de la Haute-Marne ;
- Le Représentant des familles de personnes accueillies.

ARTICLE 3 :

La durée des fonctions des nouveaux membres du conseil de surveillance est de cinq ans. Toutefois leur mandat prend fin en même temps que le mandat ou les fonctions au titre desquels les intéressés ont été désignés sous réserve de l'alinéa suivant.

Le mandat des membres désignés des assemblées délibérantes des collectivités territoriales prend fin à chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois ces membres continuent de siéger au conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants par la nouvelle assemblée.

Le mandat des membres désignés sur proposition de la CME, de la CSIRMT et des organisations syndicales les plus représentatives expire lors de chaque renouvellement de ces assemblées. Toutefois, ils continuent à siéger au sein du conseil de surveillance jusqu'à la désignation de leurs remplaçants.

Le mandat d'un membre remplaçant un membre ayant cessé ses fonctions avant la fin de son mandat prend fin à la date où aurait cessé celui du membre qu'il a remplacé.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 5 :

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins de l'ARS Grand Est et le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié aux Recueils des actes administratifs de la préfecture de région Grand Est.

Le Directeur Adjoint de l'Offre de Soins,

Julien GALLI

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé Grand Est

Décision ARS Grand Est n° 2026-0174
Portant autorisation d'exercer l'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) par le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy sur le site du Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (FINESS EJ : 550000046 ; ET : 550000038)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations, R.6123-1 et suivants relatifs aux conditions d'implantation de certaines activités de soins et des équipements matériels lourds et D.6124-1 et suivants relatifs aux conditions techniques de fonctionnement ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2024-268 du 25 mars 2024 relatif à la simplification de la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activités de soins ;

VU le décret n°2025-189 du 27 février 2025 relatif à la simplification des procédures d'autorisation des activités de soins et EML ;

VU le décret n° 2022-25 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

VU le décret n° 2022-24 du 11 janvier 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins médicaux et de réadaptation ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Mme. Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté en date du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2023-5462 du 30 octobre 2023 portant adoption des zones du schéma régional de santé donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1646 du 20 juin 2025 fixant le calendrier des périodes de dépôt des demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation relevant du schéma régional de santé en vigueur pour la région Grand Est pour l'année 2025 et le premier semestre 2026, et prévoyant notamment l'ouverture d'une fenêtre de dépôt pour l'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1772 du 4 juillet 2025 portant fixation du bilan quantitatif de l'offre de soins pour la période de dépôt des demandes d'autorisation des activités de soins ouverte du 21 juillet 2025 au 1er octobre 2025 pour la région Grand Est ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2026-1029 en date du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Directeurs Territoriaux de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

VU l'instruction N° DGOS/R4/2022/210 du 28 septembre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme des autorisations d'activité des soins médicaux et de réadaptation ;

VU la demande présentée par le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (EJ : 550000046), visant à obtenir l'autorisation d'exercer l'activité de soins médicaux et de réadaptation, sur le site du Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (ET : 550000038) sis 1 Rue Henri Garnier 55205 COMMERCY ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 09 janvier 2026 ;

Considérant que la demande s'inscrit dans les objectifs du PRS Grand Est 2018-2028 et du Schéma régional de santé et qu'elle est compatible avec les objectifs quantitatifs de l'offre de soins (OQOS) fixés pour la zone de référence n°7 – Sud Lorraine lesquels prévoient pour l'activité de soins médicaux et de réadaptation, 1 implantation pour la mention conduites addictives ;

Considérant que le demandeur respecte les conditions d'implantation en application de l'article L. 6123-1 du Code de la santé publique et des conditions techniques de fonctionnement en application de l'article L. 6124-1 du Code de la santé publique ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du Code de la santé publique,

---

DECIDE

Article 1 Le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (EJ : 550000046) est autorisé à exercer l'activité de soins médicaux et de réadaptation sur le site du le Centre Hospitalier Saint-Charles de Commercy (ET : 550000038) sis 1 Rue Henri Garnier 55205 COMMERCY dans les conditions suivantes :

- Soins Médicaux et de Réadapation / Mention conduites addictives

Article 2 Cette opération devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification. A défaut, l'autorisation sera réputée caduque.

La mise en œuvre de l'activité de soins ou l'équipement matériel lourd devra être déclarée sans délai à l'ARS Grand Est, conformément aux articles R. 6122-37 et D. 6122-38 du Code de la santé publique.

La durée de validité de cette autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins par la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Grand Est dans les six mois suivant la déclaration de la mise en œuvre, conformément à l'article L6122-4 et D6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 En application de l'article L. 6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation au plus tard 14 mois avant son échéance.

Article 4 La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5 La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - Le Directeur de l'Offre de Soins,
Thomas TALEC
Nancy le 31/03/2026

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, et par délégation,
Le Directeur de l'Offre de Soins

Thomas TALEC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DECISION ARS Grand Est n° 2026-0173

Portant prolongation de la suspension, en application de l'article L.6122-13 du Code de santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L.1432-2, L.1434-7, L.6114-2, L.6122-1, L.6122-2, L.6122-4, L.6122-5, L.6122-8, L.6122-13, R.6121-4, R.6122-25, R.6122-37, R.6122-41 ;

VU la loi n° 2023-1268 du 27 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

VU l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n° 2022-1765 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions d'implantation des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;

VU le décret n° 2022-1766 du 29 décembre 2022 relatif aux conditions techniques de fonctionnement activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU l'arrêté ARS-DIRSTRAT-DG n° 2019-3945 du 18 décembre 2019 portant révision du Projet Régional de Santé Grand Est 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025/1739 du 1er juillet 2025 portant révision du Schéma Régional de Santé 2023-2028 composant le projet régional de santé 2018-2028 ;

VU l'arrêté ARS Grand Est n° 2025-1689 du 26 juin 2025 portant révision des zones du schéma régional de santé 2023-2028 donnant lieu à la répartition des activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU l'instruction n° DGOS/R3/2023/125 du 1er août 2023 relative à la mise en œuvre de la réforme des activités de soins de chirurgie, de chirurgie cardiaque et de neurochirurgie ;

VU la décision ARS Grand Est n° 2024-1751 du 22/11/2024 portant autorisation d'exercer l'activité de soins de chirurgie pour le Groupe Hospitalier Sud Ardennes sur le site du CH de Rethel (FINESS EJ : 080001969 – FINESS ET : 080000219) ;

VU la décision ARS n° 2025-0517 du 3 juillet 2025 portant suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie sur le site du Centre Hospitalier de Rethel ;

VU la décision ARS n° 2025-0552 portant modification de la décision ARS n° 2025-0517 du 3 juillet 2025 portant suspension, en application de l'article L.6122-13 du code de la santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie sur le site du Centre Hospitalier de Rethel ;

VU la décision ARS n° 2025-0643 du 3 octobre 2025 portant prolongation de la suspension, en application de l'article L.6122-13 du Code de santé publique, de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel ;

VU l'avis émis par la Commission Spécialisée de l'Organisation des Soins de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Grand Est, en date du 27 mars 2026 ;

Considérant que la décision ARS n° 2025-0643 du 3 octobre 2025 susvisée avait acté la prolongation de la suspension de l'autorisation du Groupe Hospitalier Sud Ardennes relative à l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel, à compter du 5 octobre 2025 pour une durée de 6 mois, dans l'attente de mesures prises par l'établissement en vue de remédier aux manquements constatés par l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Considérant que la prolongation de la suspension de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète détenue par le Groupe Hospitalier Sud Ardennes sur le site du CH de Rethel a pris effet le 5 octobre 2025 jusqu'au 4 avril 2026 inclus ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé Grand Est a suspendu l'activité de chirurgie du Groupe Hospitalier Sud Ardennes et a enjoint l'établissement à procéder à la mise en conformité de cette activité à la suite de manquements d'organisation de l'anesthésie et du respect des protocoles en vigueur en matière d'hygiène hospitalière ;

Considérant que l'établissement n'a pas apporté les garanties suffisantes permettant une reprise de l'exercice de l'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète sur le site du Centre Hospitalier de Rethel, à ce jour ;

Considérant qu'il appartient ainsi au Groupe Hospitalier Sud Ardennes de poursuivre ses efforts afin d'adopter les mesures de nature à répondre précisément aux prescriptions et aux recommandations énumérées qui n'ont à ce jour pu être levées faute de réponses satisfaisantes ;

Considérant de ce qu'il précède, que l'Agence Régionale de Santé Grand Est est conduite à prononcer une nouvelle période de suspension de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète détenue par le Groupe Hospitalier Sud Ardennes sur le site du Centre Hospitalier de Rethel, d'une durée de six mois, afin de permettre à l'établissement de santé de mettre en œuvre les actions requises qui porteront attestation d'un exercice conforme à la réglementation et aux bonnes pratiques de soins garantissant la sécurité des patients,

---

DECIDE

Article 1 : La suspension, prononcée par la décision ARS n° 2025-0643 du 3 octobre 2025 susvisée, de l'autorisation d'activité de soins de chirurgie en hospitalisation complète détenue par le Groupe Hospitalier Sud Ardennes sur le site du Centre Hospitalier de Rethel (FINESS EJ : 080001969 ; FINESS ET : 080000219), est prolongée, en application du II. de l'article L.6122-13 du Code de la santé publique.

Article 2 : La prolongation de la suspension de l'autorisation susvisée prend effet à compter du 5 avril 2026 pour une durée de 6 mois et est applicable jusqu'au 4 octobre 2026.

Article 3 : Le Groupe Hospitalier Sud Ardennes dispose de ce délai afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les manquements relevés par les services de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, notamment pour procéder à la mise en conformité de cette activité à la suite de manquements d'organisation de l'anesthésie et du respect des protocoles en vigueur en matière d'hygiène hospitalière.

Article 4 : Dès la mise en conformité et préalablement à une réouverture, une visite de contrôle sera réalisée par l'Agence Régionale de Santé Grand Est pour déterminer si les mesures correctives prises garantissent la sécurité des soins des personnes prises en charge en chirurgie en hospitalisation complète.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site **www.telerecours.fr**.
A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Grand Est.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est,

Dr Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
La Directrice Générale,
Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL
Nancy le 31/03/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ars Agence Régionale de Santé Grand Est

Direction de l'Autonomie
Délégation départementale du Bas-Rhin

ARRETE ARS N° 2026-1300

portant modification de l'arrêté n° 2025-4242 du 12 décembre 2025 portant regroupement des autorisations relatives à l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à Bischwiller gérés par la Fondation Protestante Sonnenhof, en une autorisation unique de 185 places

N° FINESS EJ : 67 000 022 3
N° FINESS ET : 67 078 044 4
N° FINESS ET : 67 001 095 8

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

VU le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et notamment leurs titres I et IV respectifs ;

VU spécifiquement les articles L313-1 et suivants du CASF relatifs à l'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

VU la décision ARS n° 2017-2165 du 31 août 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à la Fondation Protestante Sonnenhof pour le fonctionnement de l'IME Louise Scheppler sis à 67242 Bischwiller ;

VU la décision ARS n° 2017-2161 du 31 août 2017 portant renouvellement de l'autorisation délivrée à la Fondation Protestante Sonnenhof pour le fonctionnement du SESSAD Ried Nord sis à 67242 Bischwiller ;

VU l'arrêté ARS n° 2025-4242 du 12 décembre 2025 portant regroupement des autorisations relatives à l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à Bischwiller gérés par la Fondation Protestante Sonnenhof, en une autorisation unique de 185 places ;

VU l'arrêté en vigueur portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général, et Délégués Territoriaux de l'ARS Grand Est ;

CONSIDERANT la délibération du Conseil d'Administration de la Fondation Protestante Sonnenhof en sa séance du 18 octobre 2025 actant le regroupement des autorisations médico- sociales de l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à BISCHWILLER à compter du 1er janvier 2026 ;

CONSIDERANT que le projet répond aux objectifs notamment dans le cadre de l'évolution de l'offre médico-sociale et de l'amélioration de la réponse aux besoins des personnes en situation de handicap sur le territoire ;

CONSIDERANT que l'arrêté ARS n° 2025-4242 du 12 décembre 2025 comporte une erreur matérielle concernant le nombre de jours d'ouverture mentionnés à l'article 4 ;

Sur proposition de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est et Monsieur le Directeur de la Délégation départementale du Bas-Rhin ;

ARRETE

Article 1er : La Fondation Protestante Sonnenhof est autorisée à regrouper les autorisations relatives à l'IME Sonnenhof Louise Scheppler et au SESSAD Ried Nord situés à Bischwiller, en une autorisation unique.

La capacité totale de la structure est en conséquence portée à 185 places.

Article 2 : L'ESSMS est spécialisé dans l'accompagnement d'un public porteur des déficiences mentionnées à l'article 4.
Conformément à l'article D312-0-3 du CASF, cette spécialisation n'exclut pas la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la spécialité autorisée.
De même, la limite d'âge implicite est de 20 ans. L'autorisation est délivrée en fonction du projet éducatif, pédagogique, thérapeutique et non en fonction de l'âge.

Les caractéristiques de l'autorisation sont explicitées à l'article 4.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et en lien avec la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », l'ESSMS pourra déroger à son autorisation afin de répondre aux situations jugées prioritaires, dans le cadre d'un plan d'accompagnement global et sous couvert de l'accord de l'ARS.

Article 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique :	FONDATION PROTESTANTE SONNENHOF
N° FINESS :	67 000 022 3
Adresse complète :	22 rue d'Oberhoffen - 67240 BISCHWILLER
Code statut juridique :	63 - Fondation
N° SIREN :	778 735 217

Entité établissement principal :	IME SONNENHOF LOUISE SCHEPPLER
N° FINESS :	67 078 044 4
Adresse complète :	22 rue d'Oberhoffen - 67240 BISCHWILLER
Code catégorie :	183- Institut Médico-Educatif (I.M.E)
Code MFT :	57-ARS Dotation forfait ou prix de journée globalisés (CPOM)
Capacité :	185 places

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	40 - Accueil temporaire avec hébergement	117 - Déficience intellectuelle	3 Dont 1 place en 365 j et 2 places fonctionnant chacune en 149 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	40 - Accueil temporaire avec hébergement	437 - Troubles du spectre de l'autisme	1 Fonctionnant en 149 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	40 - Accueil temporaire avec hébergement	500 - Polyhandicap	3 Dont 1 place en 365 j et 2 places fonctionnant chacune en 62 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	117 - Déficience intellectuelle	16 Fonctionnant en 365 j

844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	437 - Troubles du spectre de l'autisme	6 Fonctionnant en 365 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	500 - Polyhandicap	6 Fonctionnant en 365 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21 - Accueil de jour	117 - Déficience intellectuelle	41 Fonctionnant en 207 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21 - Accueil de jour	437 - Troubles du spectre de l'autisme	12 Fonctionnant en 207 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	21 - Accueil de jour	500 - Polyhandicap	8 Fonctionnant en 207 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	117 - Déficience intellectuelle	22 Fonctionnant en internat de semaine à 210 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	11 - Hébergement complet internat	437 - Troubles du spectre de l'autisme	15 Fonctionnant en internat de semaine à 210 j
844 - Tous projets éducatifs, pédagogiques et thérapeutiques	47 - Accueil de jour et accompagnement en milieu ordinaire	117 - Déficience intellectuelle	14 (file active pouvant aller jusqu'à 28) Pour info Plateforme DI fonctionnant à 207 j
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	117 - Déficience intellectuelle	12
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	500 - Polyhandicap	8
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	18

Entité établissement secondaire : SESSAD RIED NORD
N° FINESS : 67 001 095 8
Adresse complète : 5 rue de la Garnison - 67240 BISCHWILLER
Code catégorie : 182- Service assurant un accompagnement à domicile ou en milieu ordinaire-Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (non rattaché à un établissement)
Code MFT : 57-ARS Dotation forfait ou prix de journée globalisés (CPOM)
Capacité : 0 place

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	117 - Déficience intellectuelle	0
841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	500 - Polyhandicap	0

841 - Acc. acquisition autonomie et scolarisation	16 - Prestation en milieu ordinaire	437 - Troubles du spectre de l'autisme	0

Article 5 : La présente autorisation est sans effet sur la durée d'autorisation initiale ou renouvelée. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation de la qualité des prestations mentionnée à l'article L312-8 du CASF.

Article 6 : Conformément à l'article L313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation, doit être porté à la connaissance de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Article 7 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant l'autorité compétente ayant délivré l'autorisation, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai franc de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 8 : Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est et Monsieur le Directeur de la Délégation départementale du Bas-Rhin sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté d'autorisation, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Président de la Fondation Protestante Sonnenhof, située 22 rue d'Oberhoffen - 67240 Bischwiller.

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La Directrice de l'Autonomie,
Marielle TRABANT
Nancy le 31/03/2026

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

GROUPEMENT DE COOPÉRATION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

CO-PAS

CONVENTION CONSTITUTIVE

EN DATE DU 6 MARS 2026

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Centre Départemental de Repos et de Soins, établissement public de santé, établi au 40 rue du Stauffen, BP 70608 – 68020 Colmar Cedex, représenté par Monsieur Nicolas Dubuy, en qualité de directeur, disposant de tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désigné le « **CDRS** »

DE PREMIÈRE PART,

Association Adapei – Papillons Blancs d'Alsace, association à but non lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral n° 92480 du 9 janvier 1990, dont le siège social se situe 2 avenue de Strasbourg – 68350 Brunstatt- Didenheim, inscrite au registre des associations du Tribunal de Mulhouse sous le numéro A2026MUL000024 et représentée par Monsieur Serge Moser, en qualité de président, disposant de tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée l'« **APBA** »

DE DEUXIÈME PART,

ET

Association Adèle de Glaubitz, Association à but non lucratif, régie par les articles 21 à 79 du Code civil local, maintenus en vigueur par la loi d'introduction de la législation civile française du 1er juin 1924, dont le siège social se situe 76 Avenue du Neuhof – 67100 Strasbourg et inscrite au registre des associations du Tribunal de Strasbourg sous le numéro LXIII, n°99 et représentée par Monsieur François Eichholtzer, en qualité de président, disposant de tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après désignée l'« **Association Adèle de Glaubitz** »

DE TROISIÈME PART.

Le CDRS, l'APBA et l'Association Adèle de Glaubitz seront désignés, ensemble, les « **Parties** » et individuellement, une « **Partie** ».

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

VISAS

- Vu les articles L 312-7 et R 312-194-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF) ;
- Vu le décret n° 2006-413 du 6 avril 2006 relatif aux groupements assurant la coordination des interventions en matière d'action sociale et médico-sociale ;
- Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;
- Vu l'article 22 de la loi n°2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie, et ses textes d'application ;
- Instruction ministérielle du 24 juin 2021 relative au déploiement des unités de vie résidentielles pour adultes autistes en situation très complexe adossées à des établissements médico-sociaux dans le cadre de la stratégie nationale autisme au sein des troubles du neurodéveloppement 2018-2022
- Stratégie nationale pour les troubles du neurodéveloppement 2023-2027
- Vu la délibération du Conseil de Surveillance du CDRS, en date du 13 février 2026 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'APBA, en date du 12 février 2026 ;
- Vu la délibération du Conseil d'administration de l'Association Adèle de Glaubitz, en date du 5 mars 2026.

PRÉAMBULE

Début 2025, l'ARS Grand-Est a lancé un appel à candidatures (AAC) dans le cadre de la stratégie nationale pour les Troubles du Neuro Développement 2023-2027, en vue de la création d'une unité de vie résidentielle pour personnes autistes en situation très complexe (URTSA).

Les URTSA sont des structures de vie pérennes, de petite taille, en capacité d'apporter des réponses durables et adaptées aux besoins des personnes autistes de plus de 16 ans présentant des troubles du comportement très sévères. Ce dispositif de six (6) places doit permettre d'offrir aux personnes accueillies un accompagnement spécifique, de grande proximité ainsi qu'un écosystème sécurisé et adapté à leur besoin.

Compte tenu de la complémentarité de leurs activités et expertises, l'APBA, le CDRS et l'Association Adèle de Glaubitz ont décidé de conjuguer leurs expertises pour répondre conjointement à cet AAC et créer ensemble une URTSA implantée à Colmar.

Aux termes de la réponse à l'appel à candidatures ARS Grand Est relatif à la création de deux URTSA en situation très complexe en région Grand Est (sur les territoires Champagne Ardenne et Alsace) notifiée en date du 11 juillet 2025 par l'ARS Grand-Est, leur projet a été retenu pour l'Alsace. .

L'autorisation de l'URTSA sera, dans un premier temps, portée par la MAS Saint-André de l'Association Adèle De Glaubitz, puis transférée au GCSMS.

C'est dans ce contexte que le CDRS, l'APBA et l'Association Adèle de Glaubitz ont décidé, avec l'accord des autorités de tarification et de contrôle, de constituer entre eux un Groupement de Coopération sociale et médico-sociale (ci-après « **GCSMS** ») dans les termes arrêtés dans la présente convention, afin de mettre en commun des moyens et de créer un cadre pour l'URTSA.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

TITRE PREMIER
FORME – PERSONNALITÉ – DÉNOMINATION – OBJET – SIÈGE – DURÉE

1. FORME – PERSONNALITÉ

Il est formé entre les soussignés, et toutes autres personnes dont l'adhésion viendrait à être acceptée par la suite, un Groupement de coopération sociale et médico-sociale (GCSMS), régi par les articles L. 312-7 et R. 312-194-1 et suivants du Code de l'action sociale et des familles (CASF), la présente convention, le cas échéant, le règlement intérieur et les éventuels avenants.

Le GCSMS est constitué sous la forme d'une personne morale de droit privé.

La présente convention constitutive et ses annexes seront communiquées conformément au décret n°2019-854 du 20 août 2019 au Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) et à la Directrice générale de l'Agence Régionale de la Santé Grand-Est qui en assureront la publicité.

Le groupement jouira de la personnalité morale à compter de la date de réception de la déclaration.

2. DÉNOMINATION

La dénomination du groupement est : « **CO-PAS** ».

Dans tous les actes et documents destinés aux tiers émanant du groupement ou des structures qui le composent pour les questions qui lui sont relatives, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses, la désignation « **CO-PAS** » devra toujours être précédée des mots « Groupement de Coopération sociale et médico-sociale » ou « GCSMS ».

3. OBJET

Le GCSMS CO-PAS assure l'organisation et la gestion de moyens humains, administratifs, logistiques, techniques, sanitaires et médico-sociaux mutualisés, ainsi que de tout autre moyen nécessaire au développement des activités de ses membres, en particulier l'accueil et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

A cet effet, le Groupement a notamment pour missions de :

- ✓ Assurer la gestion de l'URTSA Alsace,
- ✓ Favoriser d'autres formes de coopération ultérieures entre les membres ou une partie d'entre eux.

Dans ce cadre, le Groupement peut :

- ✓ Obtenir les autorisations d'exercer directement les missions en lien avec son objet,
- ✓ ou exploiter l'autorisation de l'un de ses membres.

4. SIÈGE SOCIAL

Le GCSMS a son siège social : 76 Avenue du Neuhof – 67100 Strasbourg**.**

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu par décision de l'Assemblée générale.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

5. DURÉE

Le groupement est constitué pour une durée indéterminée à compter de la date de réception de la présente convention constitutive par l'autorité ou l'une des autorités compétentes du ressort du siège du groupement dont relève le domaine d'activité du groupement, conformément aux dispositions de l'article R. 312-194-18 du Code de l'action sociale et des familles.

TITRE II
MEMBRES

6. ADMISSION – RETRAIT – EXCLUSION

6.1. Admission

L'admission d'un nouveau membre est décidée par l'Assemblée générale à l'unanimité.

L'admission d'un nouveau membre ne donne lieu à aucun droit d'entrée.

La procédure d'admission est requise à l'égard de toute nouvelle entité constituée par absorption ou par fusion d'un ou plusieurs membres du groupement.

Le nouveau membre sera tenu par les obligations antérieurement contractées par le groupement au prorata de sa contribution aux charges du groupement et telle qu'elle aura été arrêtée par décision de l'Assemblée générale.

Tout nouveau membre est réputé adhérer :

- aux dispositions de la présente convention et de ses annexes,
- au règlement intérieur, s'il a été établi,
- à toutes les décisions déjà prises par les instances du groupement et qui s'appliqueraient à ses membres.

Toute admission fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Cet avenant précisera l'identité et la qualité du nouveau membre, la date d'effet de l'adhésion, la nouvelle répartition des droits au sein du groupement et le cas échéant, les autres modifications de la convention constitutive liées à cette adhésion.

Cet avenant sera déclaré aux autorités compétentes en vue de sa publication au recueil des actes administratifs de l'autorité ou des autorités concernées.

Les droits statutaires du nouveau membre lui sont acquis à compter de la date de réception de la déclaration susvisée aux autorités compétentes.

6.2. Retrait

En cours d'exécution de la convention, tout membre peut se retirer du groupement. Cette démission ne prendra effet qu'à l'expiration d'un exercice social.

Le membre du groupement désirant démissionner doit notifier son intention à l'Administrateur par courrier recommandé avec demande d'avis de réception, six (6) mois au moins avant la date de clôture de l'exercice au terme duquel interviendra sa démission.

L'Administrateur en avise aussitôt chaque membre et présente la démission lors de la prochaine réunion de l'Assemblée générale, cette réunion devant se tenir dans les soixante jours (60) de la réception de cette demande.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

L'Assemblée générale constate par délibération la volonté de démissionner du membre. Elle détermine les conditions dans lesquelles l'activité menée en commun pour le compte des membres peut être continuée. L'Assemblée entérine la date effective du retrait et, s'il y a lieu, donne mission aux Commissaires aux comptes de procéder à l'arrêté contradictoire des comptes en fin d'exercice.

Le démissionnaire reste engagé à l'égard du groupement pour les créances nées antérieurement à la réception par les autorités compétentes de l'avenant à la présente convention constatant le retrait.

Pour l'établissement de l'arrêté des comptes, est prise en compte la valeur nominale des parts du démissionnaire.

La quote-part de l'actif disponible revenant éventuellement au membre qui démissionne sera déduite de sa quote-part aux dettes éventuelles du groupement à la date de la démission, incluant les dettes échues et les dettes à échoir constatées en comptabilité, ainsi que les annuités à échoir des emprunts ou locations en cours à la date du retrait.

Dans le cas où l'arrêté des comptes ferait apparaître un solde positif en faveur du démissionnaire, le groupement lui versera les sommes dues dans les soixante (60) jours suivants l'Assemblée générale qui approuvera les comptes de l'exercice à la clôture duquel la démission aura été prononcée.

Dans le cas où il apparaîtrait un solde négatif, le démissionnaire procèdera au règlement des sommes dues dans le même délai.

Le retrait volontaire d'un membre donne lieu à la rédaction d'un avenant à la convention constitutive, qui précisera l'identité et la qualité du membre qui se retire, la date d'effet du retrait, la nouvelle répartition des droits au sein du groupement et, le cas échéant, les autres modifications de la convention constitutive liées à ce retrait.

Cet avenant sera déclaré à l'autorité ou aux autorités compétentes en vue de sa publication au recueil des actes administratifs de l'autorité ou des autorités concernées.

6.3. Exclusion

Tout membre peut être exclu du groupement :

- pour non-paiement de sa contribution aux charges ;

- pour tout autre motif grave, notamment le non-respect de ses obligations résultant des dispositions législatives et règlementaires relatives aux GCSMS, des dispositions de la présente convention et de ses avenants ainsi que de l'éventuel règlement intérieur, des délibérations de l'Assemblée générale, ou le non-respect des obligations antérieurement décidées ou contractées par le groupement ;

- en cas d'ouverture d'une procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire à son encontre.

Une demande d'exclusion d'un membre peut être présentée à l'Administrateur par un autre membre.

En cas de manquement d'un membre aux obligations ou exigences visées ci-avant, l'Administrateur convoque alors le membre défaillant puis lui envoie une mise en demeure. A défaut d'accord ou de résolution par le membre fautif des manquements en cause dans un délai d'un (1) mois après réception de cette mise en demeure, l'exclusion peut être prononcée par décision de l'Assemblée générale.

L'exclusion ne peut être prononcée qu'après audition du représentant du membre concerné par l'Assemblée générale. Le représentant du membre concerné sera convoqué a minima quinze (15) jours avant l'audition par lettre recommandée avec accusé de réception reprenant les motifs de la procédure d'exclusion.

La décision d'exclusion d'un membre devra être motivée et prise à l'unanimité de l'Assemblée générale, le membre concerné ne prenant pas part au vote.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

La quote-part de l'actif disponible revenant éventuellement au membre exclu sera déduite de sa quote-part aux dettes éventuelles du groupement à la date de l'exclusion, incluant les dettes échues et les dettes à échoir constatées en comptabilité ainsi que les annuités à échoir des emprunts ou locations en cours à la date de l'exclusion et les sommes dont il serait éventuellement redevable envers le groupement et notamment en cas de préjudice causé au groupement.

Le membre exclu reste engagé à l'égard du groupement pour les créances nées antérieurement à la réception par les autorités compétentes de l'avenant à la présente convention constatant l'exclusion.

Toute exclusion fera l'objet d'un avenant à la présente convention qui précisera l'identité et la qualité du membre exclu, la date d'effet de l'exclusion, la nouvelle répartition au sein du groupement et, le cas échéant, les autres modifications de la convention constitutive liées à cette exclusion.

Cet avenant sera déclaré à l'autorité ou aux autorités compétentes en vue de sa publication au recueil des actes administratifs de l'autorité ou des autorités concernées.

7. DROITS ET OBLIGATIONS DES MEMBRES

Les membres du groupement ont les droits et les obligations qui résultent des dispositions légales ou réglementaires en vigueur, de la présente convention et, le cas échéant, du règlement intérieur.

7.1. Droits des membres

Nonobstant les informations qui lui sont données lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, chaque membre a le droit d'être informé à tout moment de l'activité du groupement, sauf à ce que ce droit dégénère en abus par sa fréquence ou l'importance disproportionnée des renseignements ou informations demandées.

7.2. Obligations des membres

Les membres s'engagent à participer activement à la réalisation des objectifs du groupement et à assurer les missions qui peuvent leur être confiées dans ce cadre.

Ils doivent contribuer aux charges du groupement selon les modalités définies dans la présente convention, dans le règlement intérieur et par l'Assemblée générale du groupement. Les participations des membres sont révisables chaque année dans le cadre de la préparation du projet de budget.

Dans leurs rapports entre eux, les membres sont tenus aux obligations du groupement à proportion de leur contribution aux charges du groupement telle que constatée à la date d'exigibilité des dettes.

Si les membres se trouvent dans l'impossibilité de constater leur taux respectif de contribution aux charges du groupement à la date d'exigibilité des dettes, leur obligation auxdites dettes sera déterminée à proportion de leur contribution du groupement, telle que constatée au titre du dernier exercice clôturé.

Le cas échéant, les modalités de détermination du taux respectif de contribution aux charges du groupement pourront être précisées par le règlement intérieur.

Dans leurs rapports avec les tiers, les membres sont responsables des dettes du groupement dans les mêmes proportions que celles prévues ci-dessus.

Les membres du groupement ne sont pas solidaires entre eux.

Les membres s'engagent à respecter les dispositions de la présente convention constitutive, de ses avenants, de l'éventuel règlement intérieur du groupement, ainsi que toutes délibérations adoptées par l'Assemblée générale et les décisions applicables aux membres du groupement qui peuvent leur être opposées.

Chaque membre ou intervenant au titre du groupement est tenu au respect de la confidentialité et du secret professionnel dans les conditions prévues par le code pénal. Il est tenu en toutes hypothèses à une obligation de discrétion professionnelle.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

TITRE III
APPORTS – CAPITAL – PARTS

8. APPORTS

À sa constitution :

- Le CDRS apporte au groupement la somme de **six cents (600)** euros,
- L'APBA apporte au groupement la somme de **six cents (600)** euros,
- L'Association Adèle de Glaubitz apporte au groupement la somme de **six cents (600)** euros,

Ainsi que les soussignés le reconnaissent, lesdites sommes sont intégralement versées sur un compte ouvert au nom du groupement.

Le capital du groupement est fixé, lors de sa constitution, à la somme de **mille huit cents (1 800)** euros, constitué des apports de chacun des membres du groupement.

9. CAPITAL

Le capital d'un montant total de **mille huit cents (1 800)** euros est réparti de la manière suivante entre les membres :

- **six cents (600)** euros pour le CDRS ;
- **six cents (600)** euros pour l'APBA ;
- **six cents (600)** euros pour l'Association Adèle de Glaubitz.

Le capital est divisé en **six (6) parts de trois cents (300)** euros chacune, réparties en proportion des droits des membres, à savoir :

- CDRS : **2 parts** ;
- APBA : **2 parts** ;
- Association Adèle de Glaubitz : **2 parts**.

Chaque nouveau membre participera au capital par création de parts nouvelles, attribuées, dans la proportion de son apport, par l'Assemblée générale. Ces sommes sont versées sur le compte du groupement sur appel de l'administrateur, dans les trente jours (30) suivant cet appel.

Les droits de vote à l'Assemblée générale sont établis en proportion des droits ainsi définis. Chaque part donne droit à une (1) voix.

Les parts sociales sont indivisibles à l'égard du groupement qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque part.

Le capital du groupement pourra être modifié par décision unanime de l'Assemblée générale.

Les membres du groupement déclarent ne faire aucun apport en nature à la date de la constitution du groupement. Tout apport en nature ultérieur doit être mentionné dans un inventaire annexé aux présentes.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

10. CESSION ET MODALITÉS DE TRANSMISSION DES PARTS

Tout membre peut céder ses parts soit à un autre membre sauf s'ils ne sont que deux, soit à un tiers remplissant les conditions nécessaires à l'adhésion au présent groupement, sous réserve, dans les deux cas, de l'accord préalable de l'Assemblée générale.

Le membre qui désire céder ses droits doit notifier le projet de cession à l'Administrateur par lettre recommandée avec avis de réception.

L'Administrateur réunit alors l'Assemblée générale dans un délai d'un (1) mois.

Toute cession sera constatée par écrit.

TITRE IV
GOUVERNANCE

11. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

11.1. Composition

L'Assemblée générale est composée de l'ensemble des membres du groupement.

Chaque membre du groupement est représenté par 2 représentants désignés comme suit :

- Le président ou la présidente ou par toute personne dûment mandatée par ce dernier/cette dernière à cet effet.
- Le directeur général ou la directrice générale ou par toute personne dûment mandatée par ce dernier/cette dernière à cet effet.

Chaque représentant porte une des 2 voix attribuées au membre représenté conformément à l'article 10 ci-dessus.

Tout changement de représentant doit être notifié par écrit à l'Administrateur du groupement.

11.2. Tenue et déroulement

L'Assemblée générale se réunit sur convocation de l'Administrateur aussi souvent que l'intérêt du groupement l'exige et au moins deux (2) fois par an.

Elle se réunit de droit à la demande d'au moins deux tiers (2/3) de ses membres sur un ordre du jour déterminé.

Il est admis que l'Assemblée générale puisse se réunir par visioconférence ou tout autre moyen de mise en relation à distance adapté.

Le vote électronique et la consultation écrite sont admis.

Si l'Administrateur ne défère pas dans un délai de quinze (15) jours à la demande de convocation présentée par au moins deux tiers (2/3) des membres sur un ordre du jour déterminé, ces derniers convoquent eux-mêmes l'Assemblée générale au siège du groupement.

La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. Sont joints à la convocation en vue de l'Assemblée générale annuelle statuant sur les comptes, les documents financiers de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale est convoquée par écrit huit (8) jours au moins à l'avance.

En cas d'urgence, et si tous les membres sont présents, l'Assemblée générale peut être tenue sur le champ sur un ordre du jour déterminé par les membres.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

L'Assemblée générale est présidée par l'Administrateur du groupement. En cas d'empêchement ou d'absence de ce dernier, la présidence est assurée par toute personne désignée par l'Assemblée.

L'Assemblée générale désigne, en son sein ou non, un secrétaire de séance.

L'Administrateur assure la police des séances, la tenue de l'émargement de la feuille de présence, vérifie le quorum, veille à la désignation du secrétaire de séance et à la rédaction du procès-verbal.

Des personnes qualifiées non-membres et sollicitées par l'Assemblée générale peuvent participer aux réunions avec voix consultative de manière permanente ou à l'occasion de l'examen de certaines questions particulières.

Les séances de l'Assemblée générale sont consignées dans des procès-verbaux rédigés par le secrétaire de séance et portés sur un registre coté et paraphé, tenu au siège du groupement.

Les procès-verbaux sont signés par l'Administrateur et le secrétaire de séance.

11.3. Quorum et votes

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si les deux tiers (2/3) du nombre total de voix des membres sont présents ou représentés.

A défaut, l'Assemblée est à nouveau convoquée dans un délai de huit (8) jours et peut valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Chaque membre du groupement détient deux (2) voix attribuées par part égale à chacun de ses représentants à l'Assemblée générale.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont prises à la majorité plus une des voix détenues par l'ensemble des membres du groupement.

Le vote par procuration est autorisé, chaque représentant ne pouvant recevoir qu'un (1) pouvoir.

11.4. Pouvoirs

L'Assemblée générale délibère sur les questions relevant de sa compétence, selon la réglementation en vigueur et les termes de la présente convention, notamment sur :

- l'approbation du rapport annuel d'activité, des comptes de chaque exercice et de l'affectation des résultats ;
- l'adoption du budget annuel ;
- la fixation des participations respectives des membres aux charges du groupement ;
- la nomination, le renouvellement et la révocation de l'Administrateur ;
- les conditions de remboursement des indemnités de missions définies à l'article R.312-194-23 du Code de l'action sociale et des familles ;
- la nomination du Commissaire aux comptes,
- la constitution de commissions ou comités ;
- les conditions dans lesquelles elle délègue, le cas échéant, certaines de ses compétences à l'Administrateur.

Par dérogation à ce qui précède, les délibérations concernant les points suivants ne peuvent être prises valablement qu'à l'unanimité des voix détenues par l'ensemble des membres du groupement :

- la définition de la politique et de la stratégie générale du groupement ;
- la dissolution du groupement ainsi que les mesures nécessaires à sa liquidation ;
- toute modification de la convention constitutive ;
- l'admission de nouveaux membres ;
- l'adoption du règlement intérieur ;
- la cession de parts ;
- le transfert du siège du groupement ;

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

- les acquisitions immobilières ;
- les emprunts et autres accords financiers, avals, cautions et garanties, participation et adhésion du groupement à des organismes extérieurs ;
- les investissements hors budget annuel ;
- les demandes d'autorisations ou de renouvellement mentionnées au b du 3° de l'article L.312-7 du Code de l'action sociale et des familles ;
- l'exclusion d'un membre (à partir de trois membres), sans que celui-ci prenne part au vote.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'approbation de l'Assemblée générale relève de la compétence de l'Administrateur.

12. ADMINISTRATEUR

L'Administrateur est nommé par l'Assemblée générale.

La durée du mandat de l'Administrateur est fixée à un (1) an, renouvelable.

Si l'Administrateur perd, en cours de mandat, sa qualité de représentant à l'Assemblée générale d'une personne morale membre, son mandat prend fin à compter du jour où il cesse de représenter ce membre.

L'Administrateur est révocable à tout moment par l'Assemblée générale. La décision de révocation ne peut pas entraîner pour le groupement l'obligation de verser des dommages-intérêts.

Dans les deux cas qui précèdent, l'Assemblée générale est réunie afin de désigner un nouvel administrateur pour une durée d'un (1) an.

Le mandat de l'Administrateur est exercé gratuitement. Il peut toutefois se voir attribuer des indemnités de mission dans les conditions déterminées par l'Assemblée générale, dans le respect des dispositions réglementaires applicables.

L'Administrateur représente le groupement dans tous les actes de la vie civile et en justice.

Dans ses rapports avec les tiers, il représente et engage le groupement pour tout acte entrant dans l'objet de ce dernier.

L'Administrateur assure plus particulièrement dans le cadre de l'administration du groupement, les missions suivantes :

- préparation des ordres du jour et travaux des Assemblées générales ;
- convocation et présidence des Assemblées générales ;
- préparation et exécution des décisions des Assemblées générales et notamment de l'exécution du budget ;
- gestion courante du groupement.

Il est ordonnateur des dépenses. Il peut également recevoir délégation de l'Assemblée générale.

Il peut déléguer ses pouvoirs selon les modalités prévues dans le règlement intérieur.

13. COMMISSIONS ET COMITES

Des commissions ou des comités peuvent être créés, à titre permanent ou ponctuel, sur décision de l'Assemblée générale.

Dans ce cas, le règlement intérieur précisera l'objet, la composition et les modalités de fonctionnement des commissions ou comités ainsi institués.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

TITRE V
FINANCEMENT – RESULTATS – EXERCICE – COMPTES - RAPPORT D'ACTIVITE

14. FINANCEMENTS - RESSOURCES

Les ressources du groupement sont assurées par :

- des subventions ou financements accordés par l'Etat, ses établissements publics ou les collectivités publiques ;
- les revenus de ses biens et/ou de ses emprunts ;
- les sommes perçues en contrepartie des prestations fournies ;
- les dons et legs ;
- toutes autres ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires.
- les participations des membres :
    - en numéraire sous forme de contribution financière aux recettes du budget annuel ;
    - en nature sous forme de mises à disposition de locaux, de matériels ou de personnels.

Pour mener à bien ses activités, le groupement s'appuie sur les ressources de personnel de ses membres dans le cadre de mises à disposition. Le groupement embauche également directement ses propres personnels.

Les personnels mis à disposition restent gérés administrativement et financièrement par la personne morale dont ils sont salariés et sous son lien de subordination, sans remise en cause de leur statut.

Toute mise à disposition de moyens par un membre donne lieu à la signature d'une convention entre le groupement et le membre concerné. Cette convention détermine notamment les modalités de prise en charge des coûts d'exploitation des biens et charges de personnel mis à disposition.

Les participations des membres définies lors de la constitution du groupement ou de l'adhésion, du retrait ou de l'exclusion d'un membre sont révisables chaque année dans le cadre de la préparation du projet de budget.

Le budget approuvé chaque année par l'Assemblée générale inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice.

Le budget fixe le montant des ressources nécessaires à la réalisation des objectifs du groupement en distinguant :

- les dépenses et les recettes de fonctionnement ;
- le cas échéant, les dépenses et les recettes d'investissement.

Les modalités de fixation et de paiement des participations annuelles sont déterminées par le règlement intérieur.

15. RESULTAT

La répartition du solde d'exploitation, positif ou négatif, s'effectue dans le respect des principes définis à R. 312-194-13 alinéa 3 du CASF, à savoir :

- le résultat excédentaire est affecté en tout ou partie à la constitution de réserves, à la couverture des charges de fonctionnement de l'exercice suivant, au financement de mesures d'exploitation non reconductibles ou au financement des dépenses d'investissement ;
- le résultat déficitaire est reporté ou prélevé sur les réserves.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

16. EXERCICE SOCIAL

L'exercice du groupement commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Par exception, le premier exercice du groupement commencera le jour de la prise d'effet de la présente convention pour se terminer le 31 décembre 2026.

17. COMPTES SOCIAUX

Au cas où le groupement n'exerce pas directement les missions de ses membres comme prévu à l'article 3 des présentes, la comptabilité est tenue et la gestion assurée selon les règles du droit privé conformément à l'article R. 312-194-16 II alinéa 1du CASF.

Au cas où le groupement exerce directement les missions de ses membres, les dispositions des R. 314-80 à R. 314-100 du CASF lui sont applicables.

Au cas où le groupement exerce directement les missions de ses membres, et comprend un organisme à but lucratif ou non habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, les dispositions des R. 314-101 à R. 314-104 du CASF lui sont applicables.

En fin d'exercice, il sera dressé un bilan, un compte de résultat, une annexe et un rapport d'activité. Les comptes sont certifiés annuellement par un Commissaire aux comptes.

18. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ

Chaque année, le groupement communique au Président de la CEA (Collectivité Européenne d'Alsace) et à la Directrice générale de l'Agence Régionale de la Santé Grand-Est un rapport d'activité voté par l'Assemblée générale.

19. COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle des comptes est assuré par un Commissaire aux comptes nommé par l'Assemblée générale.

Le Commissaire aux comptes est choisi et exerce ses missions dans les conditions définies par les articles L. 225-218 et L. 823-1 et suivants du Code de commerce.

TITRE VI
DISSOLUTION – LIQUIDATION

20. DISSOLUTION

Le groupement est dissout dans les conditions suivantes :

- si, du fait du retrait ou de l'exclusion d'un ou plusieurs membres, il ne compte plus qu'un seul membre ;
- par décision de l'assemblée des membres, notamment du fait de la réalisation ou de l'extinction de son objet ;
- par décision judiciaire ;
- par dissolution volontaire.

La dissolution du groupement est notifiée dans un délai de quinze (15) jours à l'autorité ou aux autorités compétentes.

Les biens mobiliers et immobiliers mis à disposition du groupement par un membre restent la propriété de ce membre.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

21. LIQUIDATION

La dissolution du groupement entraîne sa liquidation, mais la personnalité morale du groupement subsiste pour les besoins de celle-ci.

Dans le cas d'une dissolution volontaire, l'Assemblée générale fixe les modalités de la liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs.

En fin de liquidation, les représentants des membres sont convoqués en une Assemblée générale de clôture pour statuer sur le compte définitif et sur le quitus du ou des liquidateurs.

Les règles de dévolution des biens qui sont fixées par l'Assemblée générale.

TITRE VII
DISPOSITIONS DIVERSES

22. CONCILIATION - CONTENTIEUX

En cas de litige ou de différend survenant entre les membres du groupement ou encore, entre le groupement lui-même et l'un de ses membres à raison de la présente convention ou de ses suites, les parties s'engagent à tenter de trouver une solution amiable à leur différend, préalablement à toute action judiciaire. A cette fin, elles peuvent mettre en œuvre une procédure de conciliation dans les conditions prévues par le règlement intérieur.

À défaut de solution amiable, le Tribunal compétent pourra être saisi par la partie la plus diligente.

23. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

L'Assemblée générale peut établir un règlement intérieur opposable à chacun des membres. Il est éventuellement modifié selon la même procédure.

24. ENGAGEMENTS ANTÉRIEURS

Les actes accomplis et justifiés par les fondateurs du groupement pendant la période de formation de celui-ci et antérieurement à la naissance juridique de sa personnalité morale sont considérés comme engagés dans l'intérêt du groupement.

25. SIGNATURE ELECTRONIQUE

De convention expresse valant convention sur la preuve, les Parties sont convenues de signer électroniquement la présente convention par le biais du service Docusign (www.docusign.com), les Parties s'accordant pour reconnaitre à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite et pour conférer date certaine à celle attribuée à la signature de la présente convention par le service Docusign (www.docusign.com).

Conformément aux articles 1366, 1367 et 1375 du Code civil, les Parties conviennent expressément que la présente convention signée de manière dématérialisée dans les conditions mentionnées ci-dessus :

- constitue l'original dudit document ;
- a la même valeur probante qu'un écrit signé de façon manuscrite sur support papier et pourra valablement être opposé aux Parties ;
- est susceptible d'être produit en justice, à titre de preuve par écrit, en cas de litiges.

DS MD Paraphe SM Paraphe FE

Docusign Envelope ID: 305E9525-BD82-458D-831B-8FD47E6A3125

En conséquence, les Parties reconnaissent que la présente convention signée de manière dématérialisée vaut preuve du contenu de ladite convention, de l'identité de chaque Partie et signataire et de son consentement aux obligations et conséquences de faits et de droit qui découlent du document signé de manière dématérialisée.

26. FORMALITÉS

Pour toutes les formalités de constitution du groupement, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie de la présente convention.

Par Docusign,

Le 06 mars 2026

DocuSigned by:
Nicolas DUBUY
9BECF2D8A36E4AD...

CDRS
Représenté par Monsieur Nicolas Dubuy
Directeur Général

Le 06 mars 2026

Signé par :
Serge Moser
970DA65F511B47E...

APBA
Représentée par Monsieur Serge Moser
Président

Le 06 mars 2026

Signé par :
François Eichholtzer
356D9AC36F03409...

Association Adèle de Glaubitz
Représentée par Monsieur François Eichholtzer
Président

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Grand Est

ARRETE ARS Grand Est n°2026-1340 du 1er avril 2026

modifiant la composition nominative du conseil d'administration
de l'Institut de Cancérologie de Lorraine - ICL
(département de Meurthe-et-Moselle)

La Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

Vu le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4, R. 6143-12 et R. 6143-13 ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu l'article L6143- 5 du code de santé publique modifié par la loi n° 2023-1268 du 17 décembre 2023 visant à améliorer l'accès aux soins par l'engagement territorial des professionnels ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2026-1029 du 12 mars 2026 portant délégation de signature aux Directeurs, Secrétaire Général et Agent comptable de l'Agence Régionale de Santé Grand Est ;

Vu l'arrêté ARS n°2025-2952 du 23 septembre 2025 modifiant la composition nominative du conseil d'administration de l'Institut de Cancérologie de Lorraine ;

Vu la décision de l'INCA n°2026-17 du 12 mars 2026 portant désignation de Monsieur le Professeur Charles COUTANT en qualité de personnalité scientifique.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Professeur Charles COUTANT, est nommé membre du conseil d'administration en qualité de personnalité scientifique.

ARTICLE 2 :

La composition du Conseil d'Administration de l'Institut de Cancérologie de Lorraine est fixée comme suit :

1. Le représentant de l'Etat dans le département, président de droit

- Monsieur Yves SÉGUY, Préfet de Meurthe et Moselle.

2. Le Directeur de l'Unité de Formation et de Recherche de médecine

- Monsieur le Professeur Stéphane ZUILY, Doyen de la faculté de médecine de Nancy

3. Le Directeur Général du Centre Hospitalier Universitaire de Nancy

- Monsieur Arnaud VANNESTE, Directeur Général du CHU de Nancy.

4. Une personnalité scientifique désignée par l'Institut National du Cancer

- Monsieur le Professeur Charles COUTANT.

5. Un représentant du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

- Monsieur Hubert ATTENONT.

6. Quatre représentants des personnels du centre, dont deux désignés par la commission médicale et deux par le comité d'entreprise dont un ayant le statut de cadre

- Madame le Docteur Fadila CHERGUI, désignée par la Commission Médicale ;
- Madame le Docteur Romina MASTRONICOLA, désignée par la Commission Médicale ;
- Monsieur le Docteur Benoit HOMBOURGER, représentant cadre, désigné par le Comité Social et Economique ;
- Madame Marie-Hélène WERNER, représentante non-cadre, désignée par le Comité Social et Economique.

7. Quatre personnalités qualifiées, dont au moins un médecin

- Monsieur le Docteur Marc TENENBAUM, représentant de la Métropole du Grand Nancy ;
- Madame Marie AL KATTANI, conseillère départementale de Meurthe-et-Moselle ;
- Madame Dominique RENAUD, conseillère régionale de la région Grand Est ;
- Madame le Docteur Cécile DI SANTOLO, représentante du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle de l'Ordre des médecins.

8. Deux représentants des usagers

- Monsieur Jean-Maurice PUGIN, Représentant du Comité de Meurthe-et-Moselle de la Ligue contre le Cancer ;
- Madame Catherine BAILLOT, membre de l'association « Vivre comme avant ».

ARTICLE 3 :

Le Directeur Général du centre, accompagné des collaborateurs de son choix, et la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant assistent au conseil avec voix consultative.

ARTICLE 4 :

Le mandat d'un représentant du personnel prend fin à chaque renouvellement de la Commission Médicale ou du Comité d'Entreprise qui l'a élu.

Le mandat du membre désigné par le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional prend fin lors de chaque renouvellement de cette assemblée. Toutefois, ce membre continue à siéger au sein du conseil d'administration jusqu'à la désignation de son remplaçant par la nouvelle assemblée.

La durée du mandat des membres qui siègent en qualité de personnalités scientifiques désignées par l'Institut National du Cancer, de personnalités qualifiées et de représentants des usagers est fixée à trois ans.

Toute personne qui perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné au conseil d'administration cesse d'appartenir à celui-ci.

ARTICLE 5 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Adjoint de l'Offre Sanitaire et le Directeur Général de l'Institut de Cancérologie de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et du département de Meurthe et Moselle.

Le Directeur Adjoint de l'Offre Sanitaire,

Julien GALLI

Arrêté n° 2026-0752

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du d) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2026 à 2030, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code

LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE GRAND EST

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret du 21 mai 2024 portant nomination de Madame Christelle RATIGNIER-CARBONNEIL en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Grand Est ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux et son décret modificatif n° 2022-695 du 26 avril 2022 définissant le cadre réglementaire applicable aux nouvelles évaluations réalisées sur la base du référentiel de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu le décret n° 2022-742 du 28 avril 2022 relatif à l'accréditation des organismes pouvant procéder à l'évaluation de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux posant le principe selon lequel les évaluations sont réalisées par des organismes évaluateurs accrédités par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC) sur la base de la norme d'accréditation 17020 et du cahier des charges de la Haute Autorité de Santé (HAS) ;

Vu la demande d'avis, en date du 29 janvier 2026, relative à la programmation pluriannuelle des évaluations transmise aux huit Présidents des Conseils Départementaux et au Président de la Collectivité Européenne d'Alsace de la région Grand Est ;

Vu les avis émis par les Conseils Départementaux et la Collectivité Européenne d'Alsace ;

ARRETENT

Article 1er

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission aux autorités en charge de leur autorisation des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au d) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030.

Alban CAYON le 30/03/2026 à 14h09
Pierre KLING le 27/03/2026 à 10h57
Etienne DEREU le 27/03/2026 à 10h45
Yael TRANIER le 26/03/2026 à 22h41
Lisa MERGER le 26/03/2026 à 19h19

Cette programmation peut être modifiée annuellement notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'ARS Grand Est et au recueil régional des actes administratifs.

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Un recours contentieux peut ensuite être formé devant le Tribunal Administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du Tribunal Administratif ou via l'application « Télé-recours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 5

La Présidente du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la Directrice Générale de l'ARS Grand Est sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

La présidente du Conseil départemental

de Meurthe-et-Moselle

Chaynesse KHIROUNI
2026.03.30 18:37:02 +0200
Ref:10707335-16145345-1-D
Signature numérique
La Présidente

Signé électroniquement
Agence Régionale de Santé GRAND EST
Pour la directrice générale et par délégation - La Directrice de l'Autonomie,
Marielle TRABANT
Nancy le 02/04/2026

Annexe

Relative à la programmation du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2030 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux sociaux autorisés conjointement par la Présidente du Conseil départemental de la Meurthe-et-Moselle et la Directrice Générale de l'ARS Grand Est

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de Meurthe-et-Moselle

FINESS	Raison sociale - Etablissement	FINESS EJ	Raison sociale - EJ Gestion	Commune	Date de la dernière évaluation	PROGRAMMATION DES EVALUATIONS ESSMS PA 2026-2030															
						2026				2027				2028				2029			
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]										X						
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		X														
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]											X					
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]							X									
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	X															
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]														X		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]												X				
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X												

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de Meurthe-et-Moselle

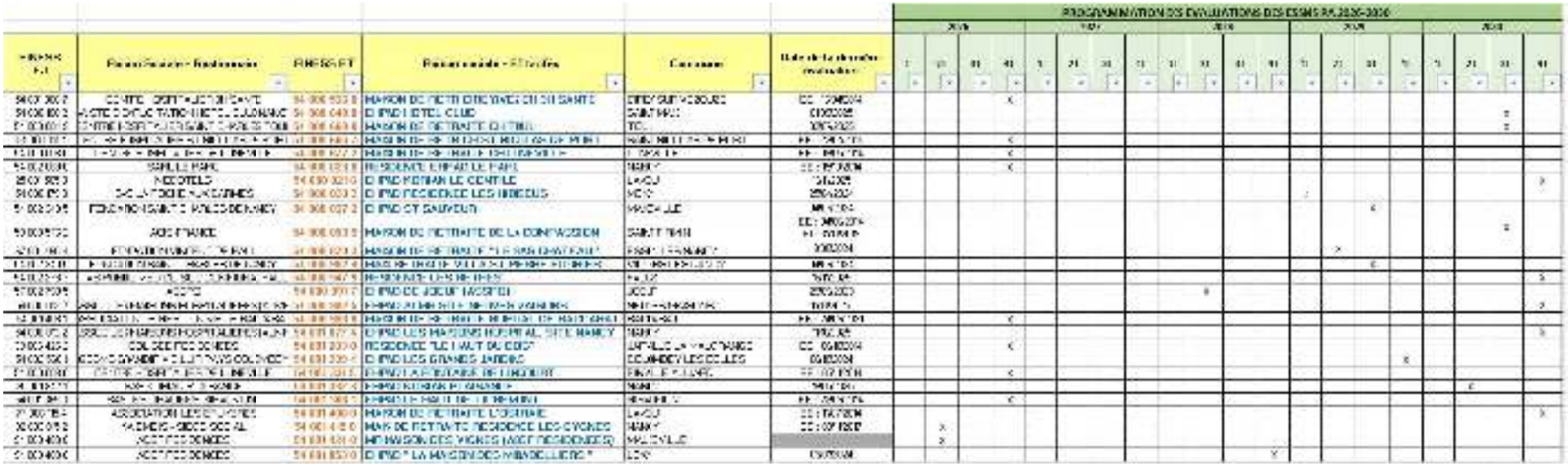

Programmation des évaluations ESSMS PA du département de Meurthe-et-Moselle

FINESS ET	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifié	Commune	Date de la dernière évaluation	PROGRAMMATION DES PROCHAINES EVALUATIONS (ANNEE CIBLE)																			
						2026				2027				2028				2029				2030			
						T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																				X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X																
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																				X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]										X										
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																			X	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]																				X
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]													X							
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	X																			
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		X																		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		X																		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				X																
[illegible]	EHPAD LES JARDINS DE LA VITE	540020203	EHPAD LES JARDINS DE LA VITE	VILLE-EN-SOLOGNE	[illegible]																				

Programmation des évaluations ESSMS PH du département de Meurthe-et-Moselle

						2026				2027				2028				2029				2030			
FINESS EJ	Raison Sociale - Gestionnaire	FINESS ET	Raison sociale - ET tarifés	Commune	Date de la dernière évaluation	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre	4ème trimestre
540000569	ASSOCIATION AGI	540019882	FOYER D'ACCUEIL MEDIC PR ETUD HANDICAP	VANDOEUVRE-LES-NANCY													X								
540001013	FOND INST JEUNES AVEUGLES ET DEF VIS	540012556	RESIDENCE DES TROIS FONTAINES	VEZELISE															X						
540001039	INSTITUTION DES SOURDS	540005246	CAMSP SPECIALISE DEFICIENTS AUDITIFS	JARVILLE-LA-MALGRANGE		X																			
540001385	ALAGH	540012606	FOYER PR ADULTES GRDS HANDICAPES ALAGH	NANCY																X					
540006749	AEIM	540019775	CAMSP DU PAYS HAUT (APAMSP)	MONT-SAINT-MARTIN			X																		
540006749	AEIM	540016789	CAMSP (APAMSP)	LUNEVILLE			X																		
540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540009487	CAMSP (APAMSP)	NANCY			X																		
540002060	CAPS	540023181	SAMSAH PRADER WILLI (CERMES) CAPS	DOMBASLE-SUR-MEURTHE														X							
540002060	CAPS	540004058	SAMSAH PR ADULTES HANDICAPES EN FAS	ROSIERES-AUX-SALINES														X							
540002060	CAPS	540013539	FAM POUR ADULTES AUTISTES (CAPS)	BAYON														X							
540006707	OFFICE D'HYGIENE SOCIALE DE LORRAINE	540021201	SAMSAH EPIDOM 54 (OHS)	DOMMARTIN-LES-TOUL			X																		
540006749	AEIM	540003688	SAMSAH VILLAGE MICHELET (AEIM)	MAXEVILLE			X																		
540006749	AEIM	540014388	SAMSAH PR AD HAND (AEIM)	HAUCOURT-MOULAINE																				X	
540006749	AEIM	540020682	SAMSAH EMILE CIBULKA (AEIM)	NEUVES-MAISONS			X																		
540006749	AEIM	540019189	FOYER MEDICALISE LE TOULOIS AEIM	TOUL																					X
540006749	AEIM	540019981	FOYER EMILE CIBULKA (AEIM)	NEUVES-MAISONS																					X
540006749	AEIM	540003738	FAM VILLAGE MICHELET (AEIM)	MAXEVILLE																					X
540007887	ARS ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE	540020674	FAM PIERRE VIVIER (ARS)	NANCY			X																		
540019916	ASSOCIATION ESPOIR 54	540023967	SAMSAH TERRES DE LORRAINE	TOUL															X						
540020294	ASSOCIATION VIVRE AVEC L'AUTISME	540020344	EAM LES CHARMILLES	MALZEVILLE			X																		
540020724	ASSOCIATION SISU	540020732	SAMSAH ETUDIANTS HANDICAPES (SISU)	VANDOEUVRE-LES-NANCY												X									
570000877	ASSOCIATION FONDATION BOMPARD	540021219	FOYER EQUIPAGE	DIARVILLE													X								

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture, et de la forêt

Décision n° DRAAF/2026/080
portant subdélégation de signature pour le fonctionnement du service

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est,

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code forestier ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2010-429 du 29 avril 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/165 du 22 mai 2024 portant organisation de la direction régionale de l'agriculture de l'alimentation et de la forêt de la région Grand Est ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 7 octobre 2024 portant nomination de M. Pierre BESSIN en qualité de directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Grand Est à compter du 1er novembre 2024 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 9 février 2023 portant nomination de Mme Régine MARCHAL-NGUYEN en qualité de directrice régionale adjointe, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er mars 2023 ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 20 juin 2024 portant nomination de M. Denis GOURDON en qualité de directeur régional adjoint, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 1er septembre 2024 ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 3 juillet 2025 portant nomination de Mme Loïse de VALICOURT en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est à compter du 15 août 2025 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024/553 en date du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est ;

Vu la décision du 16 juillet 2016 du directeur général de l'enseignement et de la recherche du ministère chargé de l'agriculture, portant désignation des responsables des budgets opérationnels de programme au titre du programme « Enseignement technique agricole » ;

DECIDE :

Section 1

Compétence d'administration générale

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, subdélégation de signature est donnée à Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs régionaux adjoints, de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 1er, 2, 3 et 4 de l'arrêté préfectoral n°2025/524 du 1er décembre 2025 susvisé et à l'article 4 du décret du 29 avril 2010 susvisé.

Article 2 : Délégation est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer l'ensemble des actes, décisions et correspondances prévus aux articles 1er et 2 de l'arrêté préfectoral n°2025/524 du 1er décembre 2025, et dans les limites de leurs attributions et de leurs compétences fixées par l'arrêté préfectoral n°2024/165 du 22 mai 2024 susvisé à l'exception des décisions individuelles relatives :

- à l'affectation à un poste de travail au sein du même département ministériel qui n'entraîne ni changement de résidence administrative, ni modification de la situation de l'agent notamment au regard des fonctions ;
- à la reconnaissance de l'imputabilité au service des accidents de service ;
- à l'exercice d'une activité accessoire dans le cadre du cumul d'activités ;
- à l'autorisation de prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge ;
- aux sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- aux correspondances à destination du préfet de région ;
- à la présentation d'observations orales devant les juridictions administratives dans le cadre des recours contentieux pour les matières relevant de ses attributions ;
- à la présentation d'observations écrites devant les juridictions administratives dans la défense des décisions relevant de ses attributions et qui ont fait l'objet d'une des procédures de référé prévues par le code de Justice Administrative ;
- aux recours gracieux.

1° En matière d'administration générale :

- M. Tristan DIEFENBACHER, secrétaire général, Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe,
- Mme Ghislaine PERRIN, cheffe du pôle d'animation régionale,
- Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général,
- Mme Isabelle DE MAURAIGE, cheffe du pôle formation continue,
- M. Philippe CONCEICAO, chef du pôle systèmes d'information.

2° En matière d'économie agricole et agroalimentaire :

- M. Étienne ROUSSEL, chef de service régional d'économie agricole et agroalimentaire, et Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef de service,
- M. Vincent GUEUTIER, chef du pôle FranceAgriMer et filières,
- M. Dominique AUBRY, Mme Estelle DEVANLAY, M. Martial ATTICA et Mme Nadège FOURNY, responsables d'unité du pôle FranceAgriMer et filières,
- Mme Gabrielle BERTHOUX, cheffe du pôle aides surfaces, agri-environnement et biodiversité,
- Mme Valérie ANTOINE-POTIER, cheffe du pôle transitions agro-écologiques.

3° En matière de formation et du développement :

- M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement, et Mme Catherine DECKER, adjointe au chef de service,
- Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens et Mme Lauriane SEGART, adjointe à la cheffe d pôle,
- M. Baptiste CHER, chef du pôle éducation et animation.

4° En matière de politique de l'alimentation :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation et Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef de service,
- Mme Nathalie WILBERT, cheffe du pôle inspections mutualisées (site de Châlons-en-Champagne) et M. David BERTASO, adjoint à la cheffe de pôle,
- Mme Marion DELAME, cheffe du pôle inspections mutualisées (site de Strasbourg) et Mme Nathalie GOURBEAU, adjointe à la cheffe de pôle,
- M. Jean-François FELT, chef du pôle inspections mutualisées (site de Metz) et M. François RICATTE, adjoint au chef de pôle,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination,
- M. Romaric PIERREL, chef du pôle santé des forêts Nord-Est.

5° En matière de forêt et de bois :

- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois et M. Stéphane VIADER, adjoint au chef de service,
- Mme Marie-Odile SOUPLET, cheffe du pôle gestion forestière durable.

6° En matière d'établissement et de diffusion de statistiques et des données économiques agricoles, forestières agroalimentaires et agro-environnementales :

- Mme Sophie QUILLET, cheffe du service régional de l'information statistique et économique et Mme Marie-Christine BOIS, adjointe à la cheffe de service,
- M. Benoît JACQUEMOT, chef du pôle enquêtes,
- Monsieur Renaud MUNTZER, chef du pôle réseau des nouvelles des marchés (RNM),
- M. Aurélien POULOT, chef du pôle synthèse conjoncture.

Section 2

Contrôle de légalité des actes des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnel agricole et désaffectation de biens meubles et immeubles

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et en application de l'arrêté préfectoral n°2025/524 du 1er décembre 2025 susvisé, subdélégation de signature est donnée à Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs régionaux adjoints de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, à M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement, à Mme Catherine DECKER, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement et à Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens à l'effet de signer au nom de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, tous les actes, décisions et correspondances pour l'ensemble des compétences mentionnées aux articles 4 à 7 de ce même arrêté.

Section 3

Ordonnancement secondaire délégué
Compétences de responsable de budget opérationnel de programme (RBOP), de responsable d'unité opérationnelle (RUO) et de centre de coût, de pouvoir adjudicateur

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BESSIN, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, et pour l'ensemble des matières mentionnées aux articles 8, 10, 11, 12, 15 et 16 de l'arrêté préfectoral n°2025/524 du 1er décembre 2025, subdélégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après, à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes décisions et correspondances comme suit :

- Mme Régine MARCHAL-NGUYEN, M. Denis GOURDON et Mme Loïse de VALICOURT, directeurs adjoints,
- M. Tristan DIEFENBACHER, secrétaire général et Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe,
- Et, en cas d'empêchement de M. Tristan DIEFENBACHER secrétaire général et Mme Sylvette GUBLIN, secrétaire générale adjointe, la délégation pourra être exercée par Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE, cheffe du pôle budget logistique du secrétariat général.

Article 5 : Pour les matières mentionnées à l'article 4 de la présente décision, subdélégation est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer au nom du directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt de la région Grand Est, l'ensemble des actes, décisions et correspondances, dans la limite de leurs attributions, comme suit :

1°) Pour l'unité opérationnelle du BOP central du programme 149 :

- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Valérie ANTOINE-POTIER, cheffe du pôle transitions écologiques,
- Mme Gabrielle BERTHOUX, cheffe du pôle aides surfaces, agri-environnement et biodiversité,

- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois,
- M. Stéphane VIADER, adjoint au chef de service régional de la forêt et du bois, chef du pôle animation et soutien à la filière forêt-bois,
- Mme Marie-Odile SOUPLET, cheffe du pôle gestion forestière durable,
- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation.

2°) Pour le programme 775 :

- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire.

3°) Pour le BOP déconcentré du programme 206 et son unité opérationnelle régionale :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination.

4°) Pour l'unité opérationnelle du BOP central du programme 215 :

- Mme Sophie QUILLET, cheffe du service régional de l'information statistique et économique.
- Mme Marie-Christine BOIS, adjointe à la cheffe du service régional de l'information statistique et économique.

5°) Pour le BOP déconcentré du programme 143, pour le BOP déconcentré du programme 215 et son UO régionale, pour l'unité opérationnelle du BOP régional du programme 354 :

- Mme Isabelle DE MAURAIGE, cheffe du pôle formation continue, dans la limite des attributions du pôle.

6°) Pour le BOP déconcentré du programme 143 et son unité opérationnelle régionale :

- M. Sébastien VIAL, chef du service régional de la formation et du développement,
- Mme Catherine DECKER, adjointe au chef du service régional de la formation et du développement,
- Mme Stéphanie MOOG, cheffe du pôle pilotage des formations et gestion des moyens,
- M. Baptiste CHER, chef du pôle éducation et animation, afin de certifier le service fait dans la limite des attributions du pôle.

7°) Pour l'UO régionale du budget opérationnel de programme (BOP) central relatif au programme 362 :

- M. Christian HAESSLER, chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Albane SAUVAT, adjointe au chef du service régional de l'alimentation,
- Mme Marilyne SCHELL, cheffe du pôle coordination,
- M. Étienne ROUSSEL, chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- Mme Sophie BALDELLI, adjointe au chef du service régional d'économie agricole et agroalimentaire,
- M. Frédéric LEVY, chef du service régional de la forêt et du bois et M. Stéphane VIADER, adjoint au chef du service régional de la forêt et du bois,
- Mme Natacha KOLMAN, chargée du contentieux forestier.

Article 6 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider :

- d'une part via CHORUS Formulaires pour l'ensemble des programmes, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

  - Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE,
  - Mme Chantal TABOURIN,
  - Mme Martine FONTAINE-STALENS
  - Mme Delphine LAHANTE.

- et d'autre part les frais de déplacements dans CHORUS DT à :

  - Mme Marie-Pierre VAN DEN BROUCKE (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur),
  - Mme Chantal TABOURIN (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur),
  - Mme Martine FONTAINE-STALENS (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur),
  - Mme Delphine LAHANTE (gestionnaire contrôleur et gestionnaire valideur).

Article 7 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider, d'une part via CHORUS Formulaires pour le programme 143, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication, et d'autre part les lots dans l'application ESCALE (flux INDEXA et LUCIOLE) à :

- Mme Stéphanie MOOG,
- Mme Lauriane SEGART,
- Mme Élodie HOLI, uniquement pour les flux INDEXA et LUCIOLE et les fiches dans CHORUS Communication.

Article 8 : Il est donné subdélégation de signature à l'effet de valider via CHORUS Formulaires pour les programmes précisés par agent, les demandes d'engagement, de constatation de service fait, les ordres de payer et les fiches dans Chorus Communication à :

- Mme Marilyne SCHELL (programmes 206 et 362),
- Mme Lauriane SCHUTZ (programmes 149, 206 et 362),
- Mme Estelle HOELTZEL (programme 206),
- Mme Sophie QUILLET (programme 215-C001),
- Mme Marie-Christine BOIS (programme 215-C001),
- M. Daniel BARBE (programme 215-C001),
- Mme Natacha KOLMAN (programmes 149, 362 et 363),
- M. Olivier BIDOLI (programmes 149, 362 et 363).

Article 9 : Il est donné subdélégation de signature, une fois la répartition des crédits entre les UO arrêtée, à l'effet de procéder à l'ensemble des opérations de mise à disposition de crédits, de rétablissement de crédits et de priorisation de crédits de paiement, dans l'application CHORUS à :

- Mme Chantal TABOURIN (tous programmes),
- Mme Martine FONTAINE-STALENS (tous programmes),
- Mme Delphine LAHANTE (tous programmes),
- Mme Lauriane SEGART (programme 143),
- Mme Lauriane SCHUTZ (programme 206),

Article 10 : Il est donné subdélégation de signature, à l'effet d'utiliser l'outil OSIRIS pour la validation de l'instruction et pour la validation des AP (Autorisation de Paiement), à :

- Mme Valérie ANTOINE-POTIER,
- Mme Gabrielle BERTHOUX,
- M. Stéphane BEUZIT,
- Mme Renée BOURON,
- Mme Hélène LECLERCQ,
- M. Éric KARCHER,
- Mme Natacha KOLMAN,
- Mme Sophie BALDELLI,
- Mme Françoise MELLINGER,
- Mme Françoise PIERROT,
- M. Étienne ROUSSEL,
- Mme Aurélie SAMPERE,
- M. Benoît VIGREUX.

Article 11 : La décision n° DRAAF/2026/070 du 26 mars 2026 est abrogée.

Article 12 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 1er avril 2026

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Pierre BESSIN

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
Direction Générale

Décision 2026-DG32 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD de de Thiaucourt-Regniéville

Monsieur Arnaud VANNESTE, directeur général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et directeur par intérim de l'EHPAD de Thiaucourt-Regniéville

- VU le code de la santé publique, en particulier les articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6145-1 et R6146-8 ;
- VU le décret n° 2013-1050 du 21 novembre 2013 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à Nancy ;
- VU le décret du 9 novembre 2022 portant nomination du directeur général du centre hospitalier universitaire de Nancy ;
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2024-5024 du 20 décembre 2024 le nommant directeur par intérim de l'EHPAD de Thiaucourt-Regniéville ;
- VU l'arrêté du CNG en date du 16 décembre 2024 affectant **Monsieur Maxime BERNARDOFF** au CHRU de Nancy,
- VU la convention en date du 23 mars 2026 mettant à disposition à hauteur de 50% de sa quotité de travail, **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** directeur adjoint au CHRU de Nancy, auprès de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville ;
- VU la convention en date du 27 février 2026 mettant à disposition à hauteur de 45% de sa quotité de travail, **Madame Christine MAUBON**, attachée d'administration hospitalière à l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-La-Tour, auprès de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville ;

DECIDE

Article 1 – Délégation permanente

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Arnaud VANNESTE** délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** directeur délégué à la direction de l'EHPAD Sainte-Sophie situé 2 rue Henri Poulet à Thiaucourt-Regniéville (54470) pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville.

En l'absence de **Monsieur Maxime BERNARDOFF** et pour assurer la gestion de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville, la même délégation de signature pour signer toutes pièces et correspondance est donnée à **Monsieur Antoine DELAIRE,** attaché d'administration hospitalière contractuel à l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville.

En l'absence de **Monsieur Maxime BERNARDOFF** et de **Monsieur Antoine DELAIRE** pour assurer la gestion de l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville, la même délégation de signature pour signer toutes pièces et correspondance est donnée à **Madame Christine MAUBON,** attachée d'administration hospitalière titulaire à l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville.

Article 2 – Respect des procédures

Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés,
- de rendre compte à la direction des opérations effectuées.

Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3 – Validité

La décision 2025-DG01 du 8 janvier 2025 est abrogée.
La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 4 – Publication

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Nancy, le 30 mars 2026

Arnaud VANNESTE
Directeur par intérim

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
Direction Générale

Décision 2026-DG33 portant délégation de signature du directeur des EHPAD de Mars-la-Tour et de Labry

Monsieur Arnaud VANNESTE, directeur général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy et directeur de l'EHPAD de Mars-la-Tour et de l'EHPAD de Labry,

- VU le code de la santé publique, en particulier les articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6145-1 et R6146-8 ;
- VU le décret n° 2013-1050 du 21 novembre 2013 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à Nancy ;
- VU le décret du 9 novembre 2022 portant nomination du directeur général du centre hospitalier universitaire de Nancy ;
- VU la convention de direction commune du 3 janvier 2022 entre le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, le Centre Hospitalier Saint Jacques de Dieuze, le Centre Hospitalier de Pont-à-Mousson, le Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe, le centre hospitalier de Toul et les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Charles de Vézelise, Saint-Dominique de Mars-La-Tour et Jean-François Fidry de Labry ;
- VU l'arrêté du CNG en date 26 avril 2023 nommant le directeur général du CHRU de Nancy, directeur de l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-la Tour et de l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry ;
- VU l'arrêté du CNG en date du 16 décembre 2024 affectant, à compter du 1er janvier 2025 **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** en qualité de directeur adjoint au CHRU de Nancy, au Centre Hospitalier Saint Jacques de Dieuze, au Centre Hospitalier de Pont-à-Mousson, au Centre Hospitalier Intercommunal de Pompey-Lay-Saint-Christophe, au centre hospitalier de Toul et dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) Saint-Charles de Vézelise, Saint-Dominique de Mars-La-Tour et Jean-François Fidry de Labry ;
- VU la convention en date du 23 mars 2026 mettant à disposition à hauteur de 25% de sa quotité de travail, **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** directeur adjoint au CHRU de Nancy, auprès de l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-La-Tour ;
- VU la convention en date du 23 mars 2026 mettant à disposition à hauteur de 25% de sa quotité de travail, **Monsieur Maxime BERNARDOFF,** directeur adjoint au CHRU de Nancy, auprès de l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry ;
- VU la convention en date du 27 février 2026 mettant à disposition à hauteur de 25% de sa quotité de travail, **Monsieur Antoine DELAIRE**, attaché d'administration hospitalière à l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville, auprès de l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-La-Tour ;
- VU la convention en date du 27 février 2026 mettant à disposition à hauteur de 30% de sa quotité de travail, **Monsieur Antoine DELAIRE**, attaché d'administration hospitalière à l'EHPAD Sainte-Sophie de Thiaucourt-Regniéville, auprès de l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry ;

DECIDE

Article 1 – Délégation permanente
En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Arnaud VANNESTE**, délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Maxime BERNARDOFF**, directeur délégué de l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-la-Tour et de l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion des EHPAD de Mars-la-Tour et de Labry.

La même délégation est donnée à **Madame Christine MAUBON**, attachée d'administration à l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-la-Tour et à l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry.

En l'absence de **Monsieur Maxime BERNARDOFF** et de **Madame Christine MAUBON** pour assurer la gestion des EHPAD de Mars-la-Tour et de Labry, la même délégation de signature pour signer toutes pièces et correspondance est donnée à **Monsieur Antoine DELAIRE** attaché d'administration hospitalière à l'EHPAD Saint-Dominique de Mars-la-Tour et à l'EHPAD Jean-François Fidry de Labry.

Article 2 – Respect des procédures
Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés,
- de rendre compte à la direction des opérations effectuées.

Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3 – Validité
La décision 2025-DG73 du 15 octobre 2025 est abrogée.
La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 4 – Publication
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Nancy, le 30 mars 2025

Arnaud VANNESTE
Directeur général

CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE
Direction Générale

Décision 2026-DG36 portant délégation de signature du directeur par intérim de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson.

Monsieur Arnaud VANNESTE, directeur général du Centre Hospitalier Régional Universitaire de Nancy, directeur du centre hospitalier de Pont-à-Mousson et directeur par intérim de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson,

- VU le code de la santé publique, en particulier les articles L6143-7, D6143-33 à 35, R6145-1 et R6146-8 ;
- VU le décret n° 2013-1050 du 21 novembre 2013 relatif à la création d'un centre hospitalier régional à Nancy ;
- VU le décret du 9 novembre 2022 portant nomination du directeur général du centre hospitalier universitaire de Nancy ;
- VU l'arrêté ARS Grand Est n°2022-4793 du 16 novembre 2022 le nommant directeur par intérim de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson ;
- VU la convention en date du 2 mai 2025 mettant à disposition, à 70 % de son temps de travail, **Monsieur Mehdi SIAGHY,** directeur stagiaire au Centre hospitalier de Pont-à-Mousson, auprès de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson ;

DECIDE

Article 1 – Délégation permanente
En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Arnaud VANNESTE** délégation permanente de signature est donnée à **Monsieur Mehdi SIAGHY,** directeur délégué de l'EHPAD Saint-François d'Assise situé 44 rue du Cardinal Mathieu à Pont-à-Mousson (54700) pour signer toutes pièces et correspondance pour assurer la gestion de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson.
En l'absence de **Monsieur Mehdi SIAGHY**, pour assurer la gestion de l'EHPAD Saint-François d'Assise de Pont-à-Mousson, la même délégation de signature pour signer toutes pièces et correspondance est donnée **à Madame Caroline SUZIC**, attachée d'administration hospitalière à l'EHPAD Saint-François d'Assises de Pont-à-Mousson.

Article 2 – Respect des procédures
Ces délégations sont assorties de l'obligation pour le titulaire :

- de respecter les procédures réglementaires en vigueur,
- de n'engager les dépenses que dans la limite des crédits autorisés,
- de rendre compte à la direction des opérations effectuées.

Le titulaire de la délégation a la responsabilité des opérations qu'il effectue dans le cadre de sa délégation et est chargé d'assurer le contrôle de l'ensemble des agents qui interviennent dans les procédures concernées.

Article 3 – Validité
La décision 2024-DG97 du 2 septembre 2024 est abrogée.
La présente décision prend effet à compter de sa publication.

Article 4 – Publication
La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Grand Est.

Fait à Nancy, le 30 mars 2026

Arnaud VANNESTE
Directeur par intérim

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES GRAND EST

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DES SERVICES PENITENTIAIRES

Vu le code pénitentiaire, notamment ses articles R.113-66 et R.234-1.

Vu le code des relations entre le public et l'administration en ses articles L312-1, L312-2, L311-5, L311-6 et R312-4 ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2025 du Garde des Sceaux, ministre de la Justice portant nomination de Monsieur Renaud Seveyras, en qualité de directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est, à compter du 01 er juin 2025 ;

Vu la décision du 03 mars 2026 de monsieur le Directeur général de l'administration pénitentiaire notamment en ses articles 15 à 18, chapitre VI portant délégation de signature aux directeurs interrégionaux des services pénitentiaires et directeurs interrégionaux des services pénitentiaires adjoints ;

Vu l'arrêté du préfet de la région Grand Est n°2025/544 du 1er décembre 2025 portant délégation de signature à monsieur Renaud Seveyras, directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est ;

Vu l'arrêté n°2026/03 du 06 mars 2026 portant subdélégation de signature par Monsieur Renaud Seveyras, directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses imputées au compte de commerce « cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »

Vu l'arrêté n°2026/03 du 06 mars 2026 portant subdélégation de signature par Monsieur Renaud Seveyras, directeur interrégional des services pénitentiaires du Grand Est en qualité de représentant du pouvoir adjudicateur et en qualité d'ordonnateur secondaire délégué ;

DISP du Grand Est
19 rue Eugène Delacroix
67038 Strasbourg cedex
Tél : 03 88 56 51 00

DECIDE

Article 1 :

Monsieur Eric ZINSIUS, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, est nommé directeur fonctionnel par intérim du service pénitentiaire d'insertion et de probation d'Aube et Haute-Marne, du 31 mars 2026 à 8h00 au 24 avril 2026 inclus.

Fait à Strasbourg, le 31 mars 2026

Le directeur interrégional

Renaud SEVEYRAS

DISP du Grand Est
19 rue Eugène Delacroix
67035 Strasbourg cedex
Tel : 03 88 56 31 00

PRÉFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2026 / 117-

portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST

Le préfet de la région Grand Est
préfet de la zone de défense et de sécurité Est
préfet du Bas-Rhin

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Vu le décret du 19 novembre 2025 portant nomination de M. Amaury de SAINT-QUENTIN, préfet de la région Grand Est, préfet de la zone de défense et de sécurité Est, préfet du Bas-Rhin ;

Vu l'arrêté du 03 juin 2024 nommant Monsieur Marc HOELTZEL, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est ;

Considérant l'avis du Comité Social d'Administration de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand Est en date du 19 mars 2026 ;

Sur proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est ;

ARRÊTE :

Article 1er : La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est a son siège à Metz.

Article 2 : L'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est est constituée des structures suivantes rattachées au directeur régional.

- une équipe de direction comprenant un directeur régional, quatre directeurs régionaux adjoints, et un directeur de cabinet ; le directeur régional est également délégué de bassin Rhin-Meuse et délégué ministériel de zone ;
- sept services à vocation technique disposant d'une compétence régionale :
  - le service Transports
  - le service Transition Énergétique, Climat, Construction, Logement, Aménagement
  - le service Eau Biodiversité et Paysages
  - le service Prévention des Risques Anthropiques
  - le service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques
  - le Service Connaissance et Développement Durable
  - le Service Évaluation Environnementale

- Un service chargé d'assurer les fonctions « support » pour le compte de la DREAL :
  - le Secrétariat général
- huit unités disposant d'une compétence départementale ou bi-départementale :
  - l'Unité Départementale des Ardennes
  - l'Unité Départementale de l'Aube / Haute-Marne
  - l'Unité Départementale du Bas-Rhin
  - l'Unité Départementale du Haut-Rhin
  - l'Unité Départementale de la Marne
  - l'Unité Départementale de la Meurthe-et-Moselle /Meuse
  - l'Unité Départementale de la Moselle
  - l'Unité Départementale des Vosges

Sont rattachés directement au directeur ou à l'un des directeurs adjoints, les directeurs de projet et responsables de missions suivantes :

- le directeur ou la directrice de cabinet
- le directeur ou la directrice de projet Rhin et Espaces rhénans
- le directeur ou la directrice de projet Communautés professionnelles territoriales
- la mission Zone de défense
- la mission régionale ressources humaines
- la mission appui pilotage
- la mission du service social régional

L'organisation détaillée et les implantations des structures sont précisées à l'annexe 1.

Article 3 : Le **Service Transports** pilote les politiques de mobilité et veille à la mise en œuvre d'une politique d'investissement intermodale, en prenant en compte les problématiques transfrontalières. Il assure la maîtrise d'ouvrage routière, pilote et met en œuvre les actions de contrôle de transports routiers et de contrôle de véhicules, coordonne les politiques de réduction du bruit des infrastructures et de sécurité routière.

Le **Service Transition Énergétique Climat Construction Logement Aménagement** est chargé de porter les politiques de transition énergétique, qualité de l'air et climat, de développer une politique régionale en matière d'habitat par le développement d'une offre de logement adaptée aux besoins, l'amélioration du parc existant et notamment sa rénovation énergétique, et de promouvoir les politiques de construction et bâtiments durables en accompagnant notamment les filières correspondantes.

Il est également chargé de porter, de décliner et de mettre en œuvre la politique d'aménagement durable du territoire. Il en définit la stratégie régionale et assure la promotion des démarches de planification stratégiques. Afin de renforcer l'ingénierie de conseil aux territoires, il développe une expertise en vue de faciliter l'émergence de projets de territoire, de projets complexes et innovants. Il est également chargé de planifier et de contribuer au développement des énergies renouvelables et des réseaux associés.

Le **Service Eau Biodiversité et Paysages** est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre en région les politiques de préservation de l'eau, de la biodiversité et des paysages. Il est également chargé, pour le compte du préfet coordonnateur de bassin, de la coordination relevant du bassin Rhin-Meuse, et de la participation aux Commissions internationales des grands fleuves, et comprend à cet effet la Délégation de Bassin Rhin-Meuse.

Le **Service Prévention des Risques Anthropiques** est chargé de mettre en œuvre les politiques de prévention des risques industriels et miniers et de leurs effets potentiels sur les populations et l'environnement. Il pilote l'action menée en matière d'Inspection d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Il pilote également les actions d'animation et de planification liées à la thématique santé-environnement, aux déchets et aux carrières.

Le **Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques** assure la déclinaison des politiques de prévention des risques naturels, en particulier le risque d'inondation, de prévision des crues sur le bassin Rhin-Meuse et une partie du bassin Seine-Normandie, de connaissance hydrométrique ainsi que l'inspection des ouvrages hydrauliques sur l'ensemble de la région et en appui à la DRIEAT Île-de-France, de police de l'eau et de contrôle des concessions sur le Rhin.

Le **Service Évaluation Environnementale** est chargé de la préparation et de la gestion des avis et décisions de l'autorité environnementale sur les projets et les plans-programmes qui y sont soumis, de la production des contributions écrites aux avis de l'Autorité Environnementale (AE) du CGEDD, de l'élaboration des cadrages préalables sollicités par les porteurs de projet et de plans programmes, de la formation et information des différents publics et bénéficiaires des avis de l'AE, de l'animation des divers réseaux professionnels y concourant.

Le **Service Connaissance et Développement Durable** est chargé de piloter la politique en matière de connaissance, de consolider la connaissance transversale nécessaire à l'action publique, et d'assurer le pilotage des outils associés, le système d'information géographique notamment. Le service assure la promotion du développement durable auprès des entreprises, des associations et des collectivités. Il assure une coordination et une animation transversale en matière d'économie verte et d'économie circulaire.

La **Mission Zone de Défense** est chargée de proposer et d'animer, pour la zone de défense Est, l'organisation de la contribution du MATTE à la politique de défense et de sécurité.

En particulier, elle :

- propose au Préfet de zone, l'organisation de crise des services et organismes de la zone relevant du champ de compétence du MATTE,
- coordonne, en liaison avec les services concernés, la mise en place des outils nécessaires à la gestion de crise.

Le **Secrétariat Général** est chargé des ressources humaines, des moyens généraux et financiers de la DREAL. En appui à la direction, il assure la gestion des ressources humaines et l'organisation du dialogue social, et conduit les politiques de santé et sécurité au travail, et de prévention des risques professionnels, individuels et collectifs. Il met en œuvre les moyens nécessaires au fonctionnement des services, pilote les budgets de fonctionnement de la DREAL et immobilier et l'appui aux gestionnaires métiers, définit et met en œuvre les moyens logistiques et informatiques et il apporte un appui au pilotage stratégique régional en matière budgétaire, dans le cadre de la déclinaison à l'échelon régional des politiques de l'État portées par le pôle ministériel MATTE.

La **Mission Régionale RH** est prestataire de services au bénéfice de l'ensemble des services de la zone de gouvernance (ZGE). Elle a également un rôle d'expertise et d'animation de procédures dans le domaine des ressources humaines (RH) pour l'ensemble des services employeurs du périmètre régional. Elle assure enfin des missions de RH régionale : harmonisation des promotions et régimes indemnitaires, organisation des instances régionales (CAP/CCP régionales), gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC), suivi des effectifs, de la mobilité, du recrutement et de la formation pour la Zone de Gouvernance.

La **Mission Appui Pilotage** est chargée d'appuyer la direction sur le pilotage de la DREAL, en élaborant et conduisant les politiques de la qualité et de la communication.

La **Mission du Service Social Régional** intervient au profit des agents qui rencontrent des difficultés induites par la vie professionnelle et son articulation avec la vie privée. Les assistant(e)s sociaux(ale)s, assurant une offre de service social de proximité, rencontrent les personnels principalement sur les lieux de travail, ils/elles peuvent aussi se déplacer à domicile.

Les **Unités Départementales** assurent des missions de l'Inspection des Installations Classées pour la protection de l'environnement, et de prévention des risques associés aux activités anthropiques.

Article 4 : Les Unités Départementales assurent à l'échelle départementale ou inter-départementale des missions de l'Inspection des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de prévention des risques associés aux activités anthropiques sous le pilotage fonctionnel du service de prévention des risques anthropiques.

Les ressorts d'intervention des Unités Départementales sont précisés à l'annexe 2.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Grand Est, l'intérim de ses fonctions est assuré par les directeurs régionaux adjoints, y compris pour la signature des avis mentionnés à l'article R.143-5 du code rural et de la pêche maritime.

Article 6 : Le rapprochement du « Pôle Gestion budgétaire » de la « Mission Appui Pilotage » avec le Secrétariat Général (Pôle Affaires Financières) prend effet le 1er juin 2026.

Jusqu'au 31 mai 2026, l'ancien Pôle Gestion budgétaire demeure rattaché à sa structure d'origine et assure la continuité des fonctions correspondantes.

Article 7 : L'arrêté préfectoral n°2025/496 du 5 novembre 2025 portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement GRAND EST est abrogé.

Article 8 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes de la région Grand-Est et le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Grand-Est sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand-Est.

Fait à Strasbourg, le 31 MARS 2026

Le préfet,

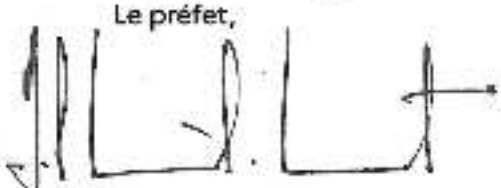

Amaury de SAINT-QUENTIN

Voies et délais de recours : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et / ou notification. Ce recours peut être déposé sur le site www.telerecours.fr . Ce délai est prorogé si un recours administratif (gracieux ou hiérarchique) est introduit dans ce même délai de deux mois à compter de sa publication et ou notification.

ANNEXE 1

Organisation détaillée de la direction régionale DREAL de la région Grand Est

Une structure N-1 est rattachée au directeur régional. Une structure N-2 ou N-3 est rattachée à la structure de rang supérieur la précédant dans le tableau ci-dessous.

L'implantation géographique est la ville où est localisé le responsable de la structure ; figurent également les villes où sont localisés les agents de la structure lorsqu'ils ne sont pas tous implantés sur le même site.

La Direction a son siège à Metz, avec des directeurs adjoints et des agents sur les trois principaux sites : Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne.

Structures N-1	Structures N-2	Implantation géographique
Mission Service Social Régional		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg, Châlons-en-Champagne, Troyes, Charleville-Mézières, Nancy, Bar-le-Duc et Colmar
Mission Régionale RH		Metz
Mission Appui Pilotage		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Communication	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Qualité	Metz
	Pôle Gestion budgétaire (actif jusqu'au 31 mai 2026)	Metz
Mission Zone de Défense		Metz
Secrétariat Général		Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ressources Humaines	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Affaires financières	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Informatique	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Logistique et Immobilier	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Mission Prévention	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Mission Archives et documentation	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
Service Transports		Strasbourg, avec équipes à Strasbourg et Metz
	Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière	Metz, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Metz
	Pôle Mobilité	Strasbourg
	Pôle Régulation Transport Routier	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz, Colmar, Champigneulles, Épinal, Troyes, Reims, Charleville-Mézières et Chaumont

	Pôle Qualité Véhicules	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg, Metz et Colmar
Service Transition Énergétique, Climat, Construction, Logement, Aménagement		Châlons-en-Champagne, avec équipes à Metz et Châlons-en-Champagne
	Mission programmation et suivi budgétaire	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Metz et à Châlons-en-Champagne
	Mission support	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Transition énergétique et Qualité de l'Air	Strasbourg
	Pôle Aménagement	Metz, avec équipes à Strasbourg et Metz
	Pôle Energie Renouvelables	Châlons-en-Champagne
	Pôle Construction et Bâtiment Durables	Strasbourg
	Pôle Habitat Logement	Metz
Service Eau, Biodiversité, Paysages		Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Site Paysage et Publicité	Metz avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Espaces Naturels	Strasbourg avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Espèces et Expertise naturaliste	Strasbourg avec équipes à Châlons-en-Champagne Strasbourg et Metz
	Pôle Eau Seine-Normandie	Châlons-en-Champagne
	Pôle Eau Rhin Meuse Délégation de Bassin	Metz
	Mission axe Rhénan : Eau et Biodiversité.	Strasbourg
	Mission Animation Régionale police de l'eau et de la nature	Metz
Service Prévention des Risques Anthropiques		Metz avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ressources	Châlons-en-Champagne
	Pôle Risques Industriels Chroniques, Santé-Environnement	Strasbourg, avec équipes à Châlons-en-Champagne et à Strasbourg

	Pôle Risques Accidentels	Metz, avec équipes à Strasbourg et Metz
	Pôle Risques Miniers	Metz
	Mission Pilotage et Coordination de l'Inspection des Installations Classées	Metz, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
Service Prévention des Risques Naturels et Hydrauliques		Châlons-en-Champagne, avec équipes à Metz, Strasbourg et Châlons-en-Champagne
	Pôle Ouvrages Hydrauliques	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Strasbourg
	Pôle Risques Naturels	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Metz et Strasbourg
	Pôle Meuse-Moselle	Metz
	Pôle Rhin-Sarre	Strasbourg, avec équipes à Strasbourg et Colmar
	Pôle Seine – Aube-Marne-Aisne	Châlons-en-Champagne
	Pôle Rhin et Systèmes Connexes	Strasbourg
Service Évaluation Environnementale		Strasbourg
	Pôle Projets	Strasbourg, avec équipes à Metz et Strasbourg
	Pôle Plans Programmes	Strasbourg
Service Connaissance et Développement Durable		Châlons-en-Champagne
	Mission Données	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne et Metz
	Pôle Analyse statistique et animation de la connaissance	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz
	Pôle Promotion du Développement Durable	Metz
	Pôle Système d'Information Géographique	Châlons-en-Champagne, avec équipes à Châlons-en-Champagne, Strasbourg et Metz

Unité Départementale des Ardennes		Charleville-Mézières
Unité Départementale de l'Aube – Haute-Marne		Troyes
	Site de Troyes	Troyes
	Site de Chaumont	Chaumont
Unité Départementale du Bas-Rhin		Strasbourg
Unité Départementale du Haut-Rhin		Mulhouse
Unité Départementale de la Marne		Reims
Unité Départementale de la Meurthe et Moselle – Meuse		Nancy
	Division de Nancy	Nancy
	Division de Bar-le-Duc	Bar-le-Duc
Unité Départementale Moselle		Metz
	Site de Metz	Metz
	Site de Forbach	Forbach
Unité Départementale des Vosges		Épinal

ANNEXE 2

Ressort des unités Départementales

Unité Départementale	Compétences mises en œuvre	Ressort d'exercice des compétences
Unité Départementale des Ardennes	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Ardennes
Unité Départementale de l'Aube – Haute Marne	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,	Aube et Haute-Marne
Unité Départementale de la Marne	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement,	Marne
Unité Départementale du Bas-Rhin	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Bas-Rhin
Unité Départementale du Haut-Rhin	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Haut-Rhin
Unité Départementale de la Meurthe et Moselle -Meuse	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Meurthe-et-Moselle et Meuse
Unité Départementale de la Moselle	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Moselle
Unité Départementale des Vosges	Inspection des installations classées pour la protection de l'environnement	Vosges